20

REPUBLIQUE FRANÇAISE

TABLE DES DÉBATS DU SÉNAT

Sessions de 1977

TABLE DES MATIÈRES

ETABLIE PAR LE SERVICE DES ARCHIVES DU SENAT

TABLES
Volume 20

JOURNAUX OFFICIELS
26, RUE DESAIX — 75732 PARIS CEDEX 15

TABLE DES DÉBATS DU SÉNAT

Chaque année, depuis le début du XIX[e] siècle, paraît une Table des débats de la Haute Assemblée, traditionnellement établie et rédigée par le Service des Archives.

La présente note a pour but de préciser les facilités que ce travail bien utilisé peut offrir au lecteur dans ses recherches, tout en rappelant les adjonctions successives apportées à la Table des débats au cours des dernières années. Il faut préciser que les modifications introduites récemment dans la Table des débats ont été étudiées dans la perspective d'une informatisation prochaine des travaux parlementaires.

★
★ ★

La Table des débats du Sénat comprend :

— une Table nominative ;

— une Table des matières.

I. — **La Table nominative** constitue, pour chaque **sénateur,** la somme des travaux qu'il a effectués au Sénat au cours de l'année. La rubrique nominative de chaque parlementaire rend compte successivement de ses « Nominations » (circonscription électorale, groupe politique, appartenance à une commission permanente, etc.), de ses « Dépôts » (propositions de loi ou de résolution, rapports et avis), de ses « Questions » (dépôt de questions orales simples ou avec débat, participation à la discussion de questions orales avec débat), et, enfin, de ses « Interventions » dans les autres débats du Sénat (discussions législatives, débats sur une déclaration du Gouvernement, etc.).

Rappelons que les **membres du Gouvernement** figurent également dans la Table nominative des débats du Sénat, pour les interventions qu'ils ont faites à la tribune.

Pour les uns comme pour les autres, le volume de ces diverses rubriques s'est largement accru au cours des dernières années : en effet, sont désormais **analysées,** au lieu d'être seulement mentionnées, toutes les interventions des orateurs et des membres du Gouvernement.

II. — **La Table des matières** regroupe les débats à partir des **sujets traités ;** chacun des textes législatifs déposés au Sénat ou venus en discussion pendant l'année figure sous une rubrique principale (ex. : « Absence », « Agents communaux », « Agriculture ») et fait l'objet de rubriques de renvois de plus en plus nombreuses (ex. : « Australie » : voir « Traités et Conventions », 24).

L'une des innovations les plus importantes dont a bénéficié la Table des matières au cours des dernières années concerne les discussions générales des projets de loi, des propositions de loi et des questions orales avec débat : les Archives établissent, pour chaque discussion, une **analyse-somme** récapitulant tous les sujets abordés par les divers orateurs.

Ont été récemment ajoutés dans la Table des matières : pour les projets et propositions, le résumé du processus législatif dans les deux Assemblées ; pour la discussion des articles, une liste des intervenants et l'analyse de chaque article ; pour les questions orales, l'analyse de la réponse du Gouvernement.

A l'avenir, seront également prises en compte les analyses des projets et propositions de loi, des rapports et avis et des travaux des commissions.

Ont été développées, enfin, les rubriques à valeur récapitulative : « Allocutions », « Commissions » (commissions permanentes, commissions d'enquête et de contrôle, commissions spéciales, commissions mixtes paritaires), « Conseil constitutionnel », « Déclarations du Gouvernement », « Eloges funèbres », « Groupes politiques », « Ministères », « Organismes extraparlementaires », « Rappels au règlement », « Sénateurs » (élus, décédés, élus députés, nommés membres du Gouvernement), etc.

★
★ ★

Toutes ces adjonctions, dont la nécessité s'était déjà fait sentir d'elle-même, trouvent une justification supplémentaire à l'heure de l'informatique, puisque les Bureaux de l'Assemblée nationale et du Sénat ont décidé la mise sur ordinateur de l'ensemble des débats du Parlement, saisis à travers l'analyse qu'en donnent les services des Archives dans les deux Assemblées. Ainsi se trouvera constituée une vaste base de données, interrogeable dès 1978.

SÉNAT

TABLE DES MATIÈRES

Seconde session ordinaire de 1976-1977..... Du 2 avril au 30 juin 1977.

Première session ordinaire de 1977-1978..... Du 3 octobre au 21 décembre 1977.

NOTA. — Les impressions du Sénat sont numérotées, pour chaque année, à compter du premier jour de la première session ordinaire (2 octobre) jusqu'au premier jour de la première session ordinaire de l'année suivante.

AVERTISSEMENT

La Table des Débats a pour objet de faciliter la recherche sur les sujets traités au cours des débats du Sénat.

Elle se compose de deux parties distinctes : une Table nominative et une Table des matières.

Elle met à la disposition du lecteur :

— en regard des noms de MM. les Sénateurs et de MM. les Ministres, un résumé chronologique de leur activité au Sénat pendant l'année (Table nominative) ;

— pour chacune des matières examinées par le Sénat, le résumé et l'analyse des travaux de ladite assemblée (Table des matières).

Pour l'usage de la présente Table, il est précisé que les dates, seules, indiquent les dates des séances publiques concernées ; les dates, suivies des mentions « *J. O.* Débats », renvoient aux dates du *Journal officiel*, Débats parlementaires, Sénat.

ABREVIATIONS

Groupes :

C	Groupe communiste.
GD	Groupe de la gauche démocratique.
UCDP	Groupe de l'union centriste des démocrates de Progrès.
RI	Groupe des républicains indépendants.
puis	
UREI	Groupe de l'union des républicains et des indépendants (1).
RIAS	Groupe des républicains indépendants d'action sociale.
puis	
CNIP	Groupe du centre national des indépendants et paysans (2).
RPR	Groupe du rassemblement pour la République.
S	Groupe socialiste.
NI (AG)	Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe.

Divers :

DG	Discussion générale.
QO	Question orale.

(1) Remplacement de la dénomination de ce groupe par la nouvelle dénomination le 5 octobre 1977.
(2) Remplacement de la dénomination de ce groupe par la nouvelle dénomination le 20 octobre 1977.

TABLEAU DE CONCORDANCE

de la date des séances avec la date de la publication, la pagination et les numéros des débats.

ANNEE 1977

DATE des séances.	DATE de la publication.	NUMÉROS	PAGES
Questions	11 janvier	1	1 à 64
Questions	18 janvier	2	65 à 86
Questions	25 janvier	3	87 à 118
Questions	1er février	4	119 à 148
Questions	8 février	5	149 à 162
Questions	15 février	6	163 à 192
Questions	22 février	7	193 à 224
Questions	1er mars	8	225 à 246
Questions	8 mars	9	247 à 270
Questions	15 mars	10	271 à 294
Questions	22 mars	11	295 à 326
Questions	29 mars	12	327 à 358
2 avril	3 avril	13	359 à 420
5 avril	6 avril	14	421 à 444
7 avril	8 avril	15	445 à 474
13 avril	14 avril	16	475 à 514
14 avril	15 avril	17	515 à 538
19 avril	20 avril	18	539 à 584
21 avril	22 avril	19	585 à 614
22 avril	23 avril	20	615 à 630
26 avril	27 avril	21	631 à 660
28 avril	29 avril	22	661 à 700
29 avril	30 avril	23	701 à 740
3 mai	4 mai	24	741 à 772
5 mai	6 mai	25	773 à 836
10 mai	11 mai	26	837 à 868
12 mai	13 mai	27	869 à 916
13 mai	14 mai	28	917 à 956
17 mai	18 mai	29	957 à 988
26 mai	27 mai	30	989 à 1058
31 mai	1er juin	31	1059 à 1096
1er juin	2 juin	32	1097 à 1128
2 juin	3 juin	33	1129 à 1142
3 juin	4 juin	34	1143 à 1164
7 juin	8 juin	35	1165 à 1204
8 juin	9 juin	36	1205 à 1228
9 juin	10 juin	37	1229 à 1260
10 juin	11 juin	38	1261 à 1298
14 juin	15 juin	39	1299 à 1330
15 juin	16 juin	40	1331 à 1360
16 juin	17 juin	41	1361 à 1432
17 juin	18 juin	42	1433 à 1480
21 juin	22 juin	43	1481 à 1600
22 juin	23 juin	44	1601 à 1656
23 juin	24 juin	45	1657 à 1712
24 juin	25 juin	46	1713 à 1760
27 juin	28 juin	47	1761 à 1808
28 juin	29 juin	48	1809 à 1872
29 juin	30 juin	49	1873 à 1950
30 juin	1er juillet	50	1951 à 2022
Questions	12 juillet	51	2023 à 2038
Questions	26 juillet	52	2039 à 2086
Questions	9 août	53	2087 à 2118
Questions	23 août	54	2119 à 2156
Questions	6 septembre	55	2157 à 2178
Questions	13 septembre	56	2179 à 2200
Questions	20 septembre	57	2201 à 2214
Questions	1er octobre	58	2215 à 2238
3 octobre	4 octobre	59	2239 à 2250
5 octobre	6 octobre	60	2251 à 2266
6 octobre	7 octobre	61	2267 à 2274
11 octobre	12 octobre	62	2275 à 2288
13 octobre	14 octobre	63	2289 à 2334
14 octobre	15 octobre	64	2335 à 2356
18 octobre	19 octobre	65	2357 à 2372
20 octobre	21 octobre	66	2373 à 2418
21 octobre	22 octobre	67	2419 à 2430
25 octobre	26 octobre	68	2431 à 2454
27 octobre	28 octobre	69	2455 à 2510
28 octobre	29 octobre	70	2511 à 2524
3 novembre	4 novembre	71	2525 à 2572
4 novembre	5 novembre	72	2573 à 2604
8 novembre	9 novembre	73	2605 à 2652
10 novembre	11 novembre	74	2653 à 2668
15 novembre	16 novembre	75	2669 à 2698
16 novembre	17 novembre	76	2699 à 2746
17 novembre	18 novembre	77	2747 à 2818
18 novembre	19 novembre	78	2819 à 2858
22 novembre	23 novembre	79	2859 à 2914
23 novembre	24 novembre	80	2915 à 2978
24 novembre	25 novembre	81	2979 à 3066
25 novembre	26 novembre	82	3067 à 3122
26 novembre	27 novembre	83	3123 à 3162
28 novembre	29 novembre	84	3163 à 3202
29 novembre	30 novembre	85	3203 à 3274
30 novembre	1er décembre	86	3275 à 3330
1er décembre	2 décembre	87	3331 à 3384
2 décembre	3 décembre	88	3385 à 3448
3 décembre	4 décembre	89	3449 à 3480
5 décembre	6 décembre	90	3481 à 3544
6 décembre	7 décembre	91	3545 à 3600
7 décembre	8 décembre	92	3601 à 3680
8 décembre	9 décembre	93	3681 à 3728
9 décembre	10 décembre	94	3729 à 3800
10 décembre	11 décembre	95	3801 à 3864
11 décembre	12 décembre	96	3865 à 3928
13 décembre	14 décembre	97	3929 à 3992
14 décembre	15 décembre	98	3993 à 4056
15 décembre	16 décembre	99	4057 à 4084
16 décembre	17 décembre	100	4085 à 4140
17 décembre	18 décembre	101	4141 à 4196
18 décembre	19 décembre	102	4197 à 4228
19 décembre	20 décembre	103	4229 à 4284
20 décembre	21 décembre	104	4285 à 4386
21 décembre	22 décembre	105	4387 à 4466

EXPLICATION DES SIGLES

ACTIM	Agence pour la coopération technique, industrielle et économique.
AFAT	Association française d'action touristique.
AFEI	Association française pour l'étiquetage d'information.
AFP	Agence France-Presse.
AFPA	Association nationale pour la formation professionnelle des adultes.
AFTRP	Agence foncière et technique de la région parisienne.
AGEAM	Association pour la gérance d'écoles d'apprentissage maritime.
AMEXA	Assurance maladie, invalidité et maternité des exploitants agricoles.
AMG	Assistance médicale gratuite.
ANACT	Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail.
ANAH	Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat.
ANDA	Association nationale pour le développement agricole.
ANIFOM	Agence nationale pour l'indemnisation des Français d'outre-mer.
ANIL	Association nationale d'information logement.
ANPE	Agence nationale pour l'emploi.
ANVAR	Agence nationale de valorisation de la recherche.
AP	Autorisation de programme.
AP	Assistance publique.
APL	Aide personnalisée au logement.
ARIM	Association de restauration immobilière.
ASE	Agence spatiale européenne.
ASSEDIC	Association pour l'emploi dans l'industrie et le commerce.
ASSU	Association du sport scolaire et universitaire.
ATC	Assistants techniques du commerce.
AVTS	Allocation aux vieux travailleurs salariés.
BAPSA	Budget annexe des prestations sociales agricoles.
BEPA	Brevet d'études professionnelles agricoles.
BFCE	Banque française du commerce extérieur.
BIC	Bénéfices industriels et commerciaux.
BIT	Bureau international du travail.
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières.
BTP	Bâtiments et travaux publics.
BUMIDOM	Bureau pour le développement des migrations intéressant les départements d'outre-mer.
BUS	Bureau universitaire de statistiques.
CAECL	Caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales.
CANCAVA	Caisse autonome nationale de compensation de l'assurance vieillesse des artisans.
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle.
CAPES	Certificat d'aptitude au professorat d'enseignement secondaire.
CEA	Commissariat à l'énergie atomique.
CECA	Communauté européenne du charbon et de l'acier.
CEE	Communauté économique européenne.
CEFAC	Centre de formation des assistants techniques du commerce et consultants commerciaux.
CEG	Collège d'enseignement général.
CEPAM	Centre d'études et de perfectionnement de l'artisanat et des métiers.
CERBE	Centre de recherche sur le bien-être.
CERC	Centre d'étude des revenus et des coûts.
CERN	Centre européen de recherches nucléaires.
CES	Collège d'enseignement secondaire.
CET	Collège d'enseignement technique.
CFA	Centre de formation d'apprentis.
CFDT	Confédération française démocratique du travail.
CFP	Compagnie française des pétroles.
CFPC	Centre de formation des personnels communaux.
CFT	Confédération française du travail.
CGI	Code général des impôts.
CGT	Confédération générale du travail.
CHS	Comité d'hygiène et de sécurité.
CHU	Centre hospitalier et universitaire.
CIASI	Comité interministériel pour l'aménagement des structures industrielles.
CII	Compagnie internationale pour l'informatique.
CIPE	Comité interministériel pour la promotion de l'emploi.
CIRA	Centre interministériel de renseignements administratifs.
CNAC Georges-Pompidou	Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou (musée Beaubourg).
CNAM	Conservatoire national des arts et métiers.
CNAP	Conseil national d'accession à la propriété.
CNASEA	Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles.
CNCE	Centre national du commerce extérieur.
CNEJ	Centre national d'études judiciaires.
CNES	Centre national d'études spatiales.
CNET	Centre national d'études des télécommunications.
CNEXO	Centre national pour l'exploitation des océans.
CNIPE	Centre national d'information pour la productivité des entreprises.
CNME	Caisse nationale des marchés de l'Etat.
CNPF	Conseil national du patronat français.
CNRS	Centre national de la recherche scientifique.
CNUCED	Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement.
CODER	Commission de développement économique régional.
COFACE	Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur.
CORDES	Comité d'organisation des recherches appliquées sur le développement économique et social.
COS	Coefficient d'occupation du sol.
CPP	Code de procédure pénale.
CREDOC	Centre de recherche et de documentation sur la consommation.
CREPS	Centre régional d'éducation physique et sportive et d'éducation populaire.
CROUS	Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires.
CSTB	Centre scientifique et technique du bâtiment.
CUCES	Centre universitaire de coopération économique et sociale.
CUMA	Coopérative d'utilisation de matériel agricole.
DATAR	Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale.
DDE	Direction départementale de l'équipement.
DEUG	Diplôme d'études universitaires générales.
DGRST	Délégation générale à la recherche scientifique et technique.
DOM	Département d'outre-mer.
EDF	Electricité de France.
EID	Entente interdépartementale pour la démoustication.
ENA	Ecole nationale d'administration.
ENIM	Etablissement national des invalides de la marine.
ENM	Ecole nationale de la magistrature.
EPAD	Etablissement public pour l'aménagement de la Défense.
ERAP	Entreprise de recherches et d'activités pétrolières.
FAC	Fonds d'aide et de coopération.
FAC	Fonds d'action conjoncturelle.
FADIL	Fonds d'aide au développement de l'intérieur et des îles.
FAR	Fonds d'action rurale.
FAS	Fonds d'action sociale pour les travailleurs migrants.
FASASA	Fonds d'action sociale pour l'aménagement des structures agricoles.
FASO	Fonds d'action sociale obligatoire.
FBCF	Formation brute de capital fixe.
FDES	Fonds de développement économique et social.
FED	Fonds européen de développement.
FEDER	Fonds européen de développement régional.
FECL	Fonds d'équipement des collectivités locales.
FEOGA	Fonds européen d'orientation et de garantie agricole.
FIANE	Fonds d'intervention et d'action pour la nature et l'environnement.
FIAT	Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire.
FIDES	Fonds d'investissement et de développement économique et social.
FIDOM	Fonds d'investissement des départements d'outre-mer.
FIOM	Fonds d'intervention et d'organisation des marchés des produits de la pêche maritime et de la conchyliculture.
FMI	Fonds monétaire international.
FNAFU	Fonds national d'aménagement foncier et d'urbanisme.

FNAH ..... Fonds national d'amélioration de l'habitat.
FNAL ..... Fonds national d'aide au logement.
FNAT ..... Fonds national d'aménagement du territoire.
FNSEA ..... Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles.
FONJEP ..... Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire.
FORMA ..... Fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles.
FPA ..... Formation professionnelle des adultes.
FROM ..... Fonds régionaux d'organisation des marchés.
FSIR ..... Fonds spécial d'investissement routier.

GATT ..... General agreement on tariffs and trade. Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.
GDF ..... Gaz de France.
GERDAT ..... Groupement d'études et de recherches pour le développement de l'agronomie tropicale.
GIE ..... Groupement d'intérêt économique.

HLM ..... Habitations à loyer modéré.

IATA ..... Association internationale des transports aériens.
IDHEC ..... Institut des hautes études cinématographiques.
IDI ..... Institut de développement industriel.
IFAC ..... Inspection fusionnée d'assiette et de contrôle.
ILM ..... Immeubles à loyer moyen.
ILN ..... Immeubles à loyer normal.
INA ..... Institut national de l'audio-visuel.
INC ..... Institut national de la consommation.
INED ..... Institut national d'études démographiques.
INPI ..... Institut national de la propriété industrielle.
INRA ..... Institut national de la recherche agronomique.
INRS ..... Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.
INSA ..... Institut national des sciences appliquées.
INSEE ..... Institut national de la statistique et des études économiques.
INSERM ..... Institut national de la santé et de la recherche médicale.
IPES ..... Institut de préparation aux enseignements du second degré.
IRA ..... Instituts régionaux d'administration.
IRAP ..... Instituts régionaux d'administration publique.
IRCAM ..... Institut de recherche et de coordination acoustique-musique.
IRIA ..... Institut de recherche d'informatique et d'automatique.
IRPP ..... Impôt sur le revenu des personnes physiques.
ISTPM ..... Institut scientifique et technique des pêches maritimes.
IUT ..... Institut universitaire de technologie.
IVD ..... Indemnité viagère de départ.

JET ..... Joint european Torus.
JO ..... Journal officiel.

OCDE ..... Organisation de coopération et de développement économiques.
OCORA ..... Office de coopération radiophonique.
OECE ..... Organisation européenne de coopération économique.
OIT ..... Organisation internationale du travail.
OLP ..... Organisation de libération de la Palestine.
OMS ..... Organisation mondiale de la santé.
ONERA ..... Office national d'études et de recherches aérospatiales.
ONI ..... Office national d'immigration.
ONIBEV ..... Office national interprofessionnel du bétail et des viandes.
ONIC ..... Office national interprofessionnel des céréales.
ONISEP ..... Office national d'information sur les enseignements et les professions.
ONIVIT ..... Office national interprofessionnel des vins de table.
ONSER ..... Organisation nationale pour la sécurité routière.
ONU ..... Organisation des Nations Unies.
OPEP ..... Organisation des pays exportateurs de pétrole.
OPPBTP ..... Organisation professionnelle de prévention du bâtiment et des travaux publics.
OREAV ..... Organisme d'études d'aménagement des vallées.
ORGANIC ..... Organisation autonome nationale d'assurance vieillesse de l'industrie et du commerce.
ORSTOM ..... Office de la recherche scientifique et technique d'outre-mer.
ORTF ..... Office de radiodiffusion et télévision française.
OTAN ..... Organisation du traité de l'Atlantique-Nord.
OTASE ..... Organisation du traité de l'Asie du Sud-Est.
OUA ..... Organisation de l'unité africaine.

PACT ..... Propagande et action contre le taudis.
PADOG ..... Plan d'aménagement et d'organisation générale de la région parisienne.
PAP ..... Programme d'action prioritaire.
PAPIR ..... Programme d'action prioritaire d'initiative régionale.
PEGC ..... Professeur d'enseignement général de collège.
PIB ..... Production intérieure brute.
PLD ..... Plafond légal de densité.
PLR ..... Programmes à loyer réduit.
PME ..... Petites et moyennes entreprises.
PMI ..... Protection maternelle et infantile.
PMU ..... Pari mutuel urbain.
PNB ..... Produit national brut.
POS ..... Plan d'occupation des sols.
PRDE ..... Plan régional de développement économique et social et d'aménagement du territoire.
P et T ..... Postes et télécommunications.
PSI ..... Prêt spécial immobilier.
PSR ..... Programmes sociaux de logement.

RATP ..... Régie autonome des transports parisiens.
RCB ..... Rationalisation des choix budgétaires.
RDA ..... République démocratique allemande.
RER ..... Réseau express régional.
RFA ..... République fédérale d'Allemagne.
RIVP ..... Régie immobilière de la ville de Paris.
RTLN ..... Réunion des théâtres lyriques nationaux.

SAFER ..... Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural.
SAIF ..... Sociétés agricoles d'investissement foncier.
SDAU ..... Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme.
SDECE ..... Service de documentation extérieure et de contre-espionnage.
SEITA ..... Service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes.
SFP ..... Société française de production et création audio-visuelles.
SIBEV ..... Société interprofessionnelle du bétail et des viandes.
SICA ..... Société d'intérêt collectif agricole.
SICAV ..... Société d'investissement à capital variable.
SICOMI ..... Société immobilière pour le commerce et l'industrie.
SIECA ..... Service d'information, d'études et de cinématographie des armées.
SIVOM ..... Syndicat intercommunal à vocation multiple.
SMAG ..... Salaire minimum agricole garanti.
SMIC ..... Salaire minimum de croissance.
SMIG ..... Salaire minimum interprofessionnel garanti.
SNCF ..... Société nationale des chemins de fer français.
SNECMA ..... Société nationale d'étude et de construction de moteurs d'aviation.
SNEP ..... Société nationale des entreprises de presse.
SNI ..... Syndicat national des instituteurs.
SNIAS ..... Société nationale industrielle aérospatiale.
SNLE ..... Sous-marin nucléaire lanceur d'engins.
SNPA ..... Société nationale des pétroles d'Aquitaine.
SOFIRAD ..... Société financière de radiodiffusion.
SOFRATEV .... Société française d'études et de réalisations d'équipements de radiodiffusion et de télévision.
SONACOTRA . Société nationale de construction de logements pour les travailleurs.
SS ..... Sécurité sociale.
STO ..... Service du travail obligatoire.

TDF ..... Télédiffusion de France.
TGV ..... Train à grande vitesse.
TLE ..... Taxe locale d'équipement.
TOM ..... Terrtoire d'outre-mer.
TPG ..... Trésoriers-payeurs généraux.
TPS ..... Taxe sur les prestations de services.
TVA ..... Taxe sur la valeur ajoutée.

UEO ..... Union de l'Europe occidentale.
UER ..... Unité d'enseignement et de recherche.
UFAC ..... Union française des associations de combattants et de victimes de guerre.
UGB ..... Unité de gros bétail.
UGC ..... Union générale cinématographique.
UNAF ..... Union nationale des associations familiales.
UNESCO ..... Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.
UNEDIC ..... Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce.
UNIL ..... Union nationale interprofessionnelle du logement.
URSSAF ..... Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales.

VRP ..... Voyageurs, représentants, placiers.
VRTS ..... Versement représentatif de la taxe sur les salaires.

ZAC ..... Zone d'aménagement concerté.
ZAD ..... Zone d'aménagement différé.
ZIF ..... Zone d'intervention foncière.
ZUP ..... Zone à urbaniser en priorité.

SÉNAT

TABLE DES MATIÈRES

SESSIONS DE 1977

A

ABATTAGE (Primes d')

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, (première partie) DG ; Agriculture, DG.

ABATTOIRS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Agriculture, DG.

URBANISME, 1 (n° **200**).

ABRIS ANTI-ATOMIQUES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Intérieur, DG ; Services du Premier ministre - Secrétariat général de la défense nationale, DG.

ABSENCE

1. — **Proposition de loi portant réforme du titre quatrième du livre premier du code civil : Des absents,** présentée par M. Jean Foyer, député [19 octobre 1977] (n° **3168**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; rapport de M. Jean Foyer [14 novembre 1977] (n° **3208**). — Discussion [22 novembre 1977]. — Adoption [22 novembre 1977] (n° **771**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [23 novembre 1977] (n° **95**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; rapport de M. Marcel Rudloff [8 décembre 1977] (n° **138**). — Discussion [18 décembre 1977] (p. 4199, 4207). — Adoption modifiée [18 décembre 1977] (n° **63**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [19 décembre 1977] (n° **3378**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; rapport de M. Jean Foyer [20 décembre 1977] (n° **3393**). — Discussion [20 décembre 1977]. — Adoption [20 décembre 1977] (n° **848**).

PROMULGATION : loi n° 77-1447 du 28 décembre 1977 (*JO* Lois et décrets du 29 décembre 1977 ; rectificatif le 20 janvier 1978).

Discussion (première lecture) [18 décembre 1977] (p. 4199, 4207).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 4199, 4200) : *MM. Marcel Rudloff, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice.*

a) *Intervention du rapporteur* (p. 4199) : les mesures particulières qui avaient été prises en faveur du conjoint dont l'époux avait disparu ou était dans l'incapacité de faire connaître sa volonté. La proposition tend à diviser l'absence en deux étapes successives correspondant à des situations juridiques différentes. L'assimilation de la déclaration d'absence à une déclaration de décès. Les interférences du système général de l'absence avec les mesures édictées en faveur du conjoint. Ce ne doit être qu'à titre subsidiaire, à la requête d'autres intéressés que le conjoint, que le juge des tutelles peut mettre en place le système des présomptions d'absence. Il importe d'éviter tout conflit de compétence entre le juge des tutelles et le juge des affaires matrimoniales. La situation de l'absent qui reparaît après que son mariage a été régulièrement dissous par la déclaration de décès. L'annulation du jugement déclaratif d'absence reste sans effet sur la dissolution du mariage résultant de la déclaration d'absence. (p. 4200) : la possibilité, pour l'absent qui reparaît, de demander l'annulation du remariage de son conjoint lorsqu'il y a eu fraude de la part de celui-ci. L'hypothèse de l'absent volontaire. La proposition de loi de M. Jean Foyer, amendée, devrait permettre de répondre aux véritables intérêts qui se trouvent menacés.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 4200) : un thème littéraire de tout temps favorable à l'imagination des écrivains. Une réforme s'imposait par suite du développement des moyens de communication et des techniques d'enquêtes internationales.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 4200, 4207) : *MM. Marcel Rudloff, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice ; Léon Jozeau-Marigné, président de la commission des lois ; Jacques Habert, Michel Caldaguès, Charles Lederman.*

Article 1er (*modification du titre IV du livre Ier du code civil : des absents. — Articles* 112 *à* 132 *du code civil*) (p. 4200).

Article 112 (présomption d'absence). — Adopté (p. 4201).

Article 113 (représentation de l'absent et administration de ses biens). — Adopté (p. 4201).

Article 114 (entretien de la famille ou charges du ménage). (p. 4201). — Adoption de l'amendement n° 1 de M. Marcel Rudloff, rapporteur ; réserve de compétence au profit du juge des affaires matrimoniales, pour l'absent divorcé ; retrait du sous-amendement n° 8 de M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice : réserves concernant la compétence particulière attribuée à d'autres juridictions (p. 4202) ; le texte de l'article 114 ainsi modifié est adopté.

Article 115 (fin de la mission de la personne désignée pour représenter l'absent). — Adopté (p. 4202).

Article 116 (participation à un partage) (p. 4202). — Adoption de l'amendement n° 2 de M. Marcel Rudloff, rapporteur : possibilité pour le juge des tutelles d'autoriser un partage amiable en présence du représentant du présumé absent ; le texte de l'article 116 ainsi modifié est adopté (p. 4202).

Article 117 (le ministère public chargé de veiller aux intérêts de l'absent). — Adopté (p. 4202).

Article 118 (retour de l'absent). — Adopté (p. 4202).

Article 119 (droits acquis sur le fondement de la présomption d'absence). — Adopté (p. 4202).

Article 120 (représentation des personnes se trouvant, par suite d'éloignement, hors d'état de manifester leur volonté) (p. 4202). — Le cas des Français de l'étranger retenus en otage. — Adopté (p. 4203).

Article 121 (effet des procuration ou application des régimes matrimoniaux) (p. 4203). — Adoption de l'amendement n° 3 de M. Marcel Rudloff, rapporteur : subsidiarité du système des présomptions d'absence par rapport aux dispositions du code matrimonial ; retrait du sous-amendement n° 9 de M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice : de forme ; le texte de l'article 121, ainsi modifié, est adopté (p. 4203).

Article 122 (déclaration d'absence). — Adopté (p. 4203).

Article 123 (publicité de la requête aux fins de déclaration d'absence). — Adopté (p. 4203).

Article 124 (jugement déclaratif d'absence). — Adopté (p. 4203).

Article 125 (délais pour la requête et le jugement). — Adopté (p. 4203).

Article 126 (nullité de la requête). — Adopté (p. 4203).

Article 127 (publication du jugement et transcription sur les registres des décès (p. 4203). — Adoption de l'amendement n° 4 de M. Marcel Rudloff, rapporteur : de forme ; le texte de l'article 127, ainsi modifié, est adopté (p. 4203).

Article 128 (effets du jugement déclaratif d'absence). — Adopté (p. 4203).

Article 129 (jugement d'annulation du jugement déclaratif d'absence) (p. 4203). — Retrait de l'amendement n° 14 de M. Georges Repiquet, soutenu par M. Michel Caldaguès : suppression des dispositions prévoyant la dispense du ministère d'avocat au bénéfice de l'absent qui réapparaîtrait après le prononcé du jugement déclaratif d'absence (p. 4204) ; adoption de l'amendement n° 13 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues : au cas où l'absent réapparaît après le prononcé du jugement déclaratif d'absence, si l'annulation de ce jugement est demandée, la représentation qui est facultative ne peut se faire que par l'intermédiaire d'un avocat (p. 4205) ; le texte de l'article 129, ainsi modifié, est adopté (p. 4205).

Article 130 (retour en possession des biens par l'absent). — Adopté (p. 4205).

Article 131 (déclaration d'absence provoquée par fraude). — Adopté (p. 4205).

Article 132 (mariage contracté par le conjoint d'un absent) (p. 4205). — Amendement n° 5 de M. Marcel Rudloff, rapporteur : 1° l'annulation du jugement déclaratif d'absence est sans effet sur la dissolution du mariage qu'il a rendue possible ; adopté ; 2° le nouveau mariage ne peut être annulé que si le jugement déclaratif d'absence a été obtenu par la fraude du conjoint remarié ; rejeté ; 3° cas des absences ayant eu lieu et s'étant poursuivies volontairement ; rejeté (p. 4206) ; amendement n° 10 de M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice : l'annulation du jugement déclaratif d'absence est sans effet sur la dissolution du mariage qu'il a rendue possible ; codification ; devenu sans objet ; le texte de l'article 132, ainsi modifié, est adopté (p. 4206) ;

— l'article 1er, ainsi modifié, est adopté (p. 4206).

Après l'article 1er. — Adoption de l'amendement n° 11 (article additionnel) de M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice : conséquences des décisions annulant les jugements déclaratifs d'absence et les jugements déclaratifs de décès (p. 4206) ;

— un article additionnel est inséré dans la proposition de loi (p. 4206).

Article 2 (*article* 725 *du code civil : présumé absent appelé à une succession*) (p. 4206). — Adoption de l'amendement n° 6 de M. Marcel Rudloff, rapporteur : de forme ;

— l'article 2, ainsi modifié, est adopté (p. 4206).

Article 3 (*article* 840 *du code civil : partage*). — Adopté (p. 4207).

Article 4 (*article* 1441 *du code civil : causes de dissolution du régime de communauté*). — Adopté (p. 4207).

Article 5 (*entrée en vigueur de la loi*). (p. 4207). — Adoption de l'amendement n° 12 de M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice : entrée en vigueur des nouvelles dispositions le 31 mars 1978 ;

— l'article 5, ainsi modifié, est adopté (p. 4207).

Article 6 (*application de la loi à l'égard des personnes qui, avant son entrée en vigueur, ont cessé de paraître au lieu de leur domicile ou résidence*). — Adopté (p. 4207).

Article 7 (*modification des mesures provisoires*). — Adopté (p. 4207).

Article 8 (*requêtes aux fins de déclaration d'absence introduites avant le* 1er *mars* 1978). — Adopté (p. 4207).

Article 9 (*effets d'un jugement déclaratif d'absence à l'expiration d'un délai d'un an à compter de l'entrée en vigueur de la loi*) (p. 4207). — Adoption de l'amendement n° 7 de M. Marcel Rudloff, rapporteur : de forme ;

— l'article 9, ainsi modifié, est adopté (p. 4207).

Article 10 (*abrogation des dispositions contraires à la présente loi*). — Adopté (p. 4207).

Adoption [18 décembre 1977] (p. 4207).

ACADEMIES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Universités, DG, état B, titre III.

ACCESSION A LA PROPRIETE

Voir CONSTRUCTION, 1 (n° **483**).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Défense, DG ; Logement, DG ; Après l'art. 56 ; Après l'art. 57.

ACCIDENTS D'AVION

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Radiodiffusion-télévision française, DG ; Défense, DG.

ACCIDENTS DE LA MER

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Marine marchande, état C, titre VI.

ACCIDENTS DE LA ROUTE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Equipement et aménagement du territoire, DG.
PROCÉDURE PÉNALE, 1 (n° **9**), art. 7.

ACCIDENTS DE TRAJET

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Travail, DG.
QUESTION ORALE, n° **2061.**

ACCIDENTS DU TRAVAIL

Voir ACCIDENTS DE TRAJET (QO).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Travail, DG.
QUESTION ORALE, n° **1935.**
RAPPORTS D'INFORMATION, **6** (n° **272**).
SÉCURITÉ SOCIALE, **1** (n° **4**).
TRAVAIL (HYGIÈNE ET SÉCURITÉ DU), **1** (n° **217**).

ACCIDENTS DU TRAVAIL AGRICOLE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Travail, DG.

ACCIDENTS NUCLEAIRES

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° **75.**

ACCORDS D'EVIAN

Voir RAPATRIÉS, **2** (n° **106**), DG.

ACCORDS INTERPROFESSIONNELS

Voir MENSUALISATION, **1** (n° **207**).

ACTION ECONOMIQUE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Charges communes, DG.

ACTIONNARIAT OUVRIER

Voir IMPÔTS, **1** (n° **89**), art. 28.

ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

Voir EXPLOITANTS AGRICOLES (QO).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Universités, DG.

ACTIVITES SOCIO-EDUCATIVES

Voir EDUCATION (QO).

ADDUCTIONS D'EAU

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Agriculture, DG ; Intérieur, DG.
TÉLÉCOMMUNICATIONS, **2** (n° **44**).

ADMINISTRATEURS DES AFFAIRES D'OUTRE-MER

Voir IMPÔTS, **1** (n° **89**), articles 15, 15 *bis*.

ADMINISTRATION (ORGANISATION)

Voir COLLECTIVITÉS LOCALES (QO).
CONSOMMATEURS, **1** (n° **306**).

ADOPTION

Voir IMPÔTS, **1** (n° **89**), article 17.

AELE (ASSOCIATION EUROPEENNE DE LIBRE-ECHANGE)

Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS, **51** (n° **28**).

AERODROMES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Equipement et aménagement du territoire, DG.
TRANSPORTS AÉRIENS (QO).

AERONAUTIQUE (INDUSTRIE)

Voir EMPLOI (QO).
LOI DE FINANCES POUR 1978, (première partie) DG.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **1** (n° **330**).
QUESTION ORALE, n°s **1962, 2021, 2041.**
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° **49.**

AERONAUTIQUE NAVALE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Défense, DG.

AEROPORTS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Environnement, DG ; Aviation civile et météorologie, DG.
QUESTION ORALE, n° **2049.**

AEROSPATIALES (INDUSTRIES)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Aviation civile et météorologie, DG.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **1** (n° **330**).

AFEI (ASSOCIATION FRANÇAISE POUR L'ETIQUETAGE D'INFORMATION)

Voir CONSOMMATEURS, **1** (n° **306**).

AFFAIRES ETRANGERES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Affaires étrangères, DG ; deuxième délibération, art. 35 et 36.

AFFICHAGE

1. — **Proposition de loi tendant à réprimer l'affichage sauvage,** présentée par MM. Francis Palmero et Charles Cathala, sénateurs [16 juin 1977] (n° **377**) ; renvoi à la commission des affaires culturelles.

2. — **Proposition de loi tendant à réglementer et à taxer l'affichage publicitaire concédé,** présentée par M. Jacques Carat, sénateur, et plusieurs de ses collègues [13 octobre 1977] (n° **12**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Voir aussi NOUVELLE-CALÉDONIE, **1** (n° **264**), article 1er *nonies.*

AFFICHAGE SAUVAGE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Environnement, DG.

AFFICHES PUBLICITAIRES

Voir LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **3** (n° **113**), art. 5 *ter.*

AFRIQUE

Voir GENDARMERIE (QO).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Coopération, DG.
POLITIQUE EXTÉRIEURE (QO).
RAPATRIÉS, **3** (n° **484**, 1974-1975).

AFRIQUE (POLITIQUE DE LA FRANCE EN)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Affaires étrangères, DG ; Coopération, DG.

AFRIQUE AUSTRALE ET ORIENTALE

Voir POLITIQUE EXTÉRIEURE (QO).

AFRIQUE DU NORD

Voir GENDARMERIE (QO).

AFRIQUE DU SUD

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Coopération, DG.

AGADIR (Français d')

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Charges communes, DG.

AGALAXIE

Voir MALADIES DU BÉTAIL, **1** (n° **219**).

AGENCE DES ESPACES VERTS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Environnement, DG.

AGENCE FRANCE-PRESSE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Information, DG.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **3** (n° **113**), art. 7.

AGENCE INTERNATIONALE POUR L'ENERGIE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Affaires étrangères, DG.

AGENCE NATIONALE DE VALORISATION DE LA RECHERCHE (ANVAR)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Services du Premier ministre — Aménagement du territoire, DG.

AGENCE NATIONALE POUR L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Travail, DG.

AGENCE NATIONALE POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT (ANAH).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Logement, DG.

AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, **1.**
IMPÔTS, **1** (n° **89**), article 29.
EMPLOI (QO).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Travail, DG.
TRAVAIL DES FEMMES (QO).

AGENCE NATIONALE POUR L'INDEMNISATION DES FRANÇAIS D'OUTRE-MER (ANIFOM)

Voir LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **3** (n° **113**), DG, art. 16 *ter.*
RAPATRIÉS, **2** (n° **106**), DG.

AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Education, DG.

AGENCE POUR LES ECONOMIES D'ENERGIE

Voir ENERGIE, **1** (n° **339**).

AGENCES DE BASSIN

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Environnement, DG, Agriculture, DG.

AGENCES DE VOYAGES

Proposition de loi modifiant l'article 1er de la loi n° 75-627 du 11 juillet 1975 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation de voyages ou de séjours, présentée par M. Francis Palmero, sénateur [25 juin 1976] (n° **373**, 1975-1976). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan ; rapport de M. Jean Colin [26 mai 1977] (n° **326**).

AGENCE SPATIALE EUROPEENNE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Industrie, DG.

AGENCES REGIONALES POUR L'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Services du Premier ministre — Aménagement du territoire, DG.

AGENTS COMMUNAUX

1. — **Proposition de loi relative aux régimes locaux de retraite du personnel communal d'Alsace et de Lorraine,** présentée par M. Pierre Schiélé, sénateur, et plusieurs de ses collègues [10 novembre 1977] (n° **75**) ; renvoi à la commission des affaires sociales.

Voir aussi LOI DE FINANCES POUR 1978, Territoires d'outre-mer, DG ; Intérieur, DG ; Services du Premier ministre : Services généraux, DG.

NOUVELLE-CALÉDONIE, **1** (n° **264**), article 1er *octies*, article 1er *tredecies*.

SAPEURS-POMPIERS (QO).

VEUVES (QO).

AGENTS HOSPITALIERS

Voir IMPÔTS, **1** (n° **89**), art. 16.

AGRICULTEURS

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, **1**.

EMPLOI (QO).

LOI DE FINANCES POUR 1978, Agriculture, DG ; Logement, DG.

AGRICULTURE

1. — **Projet de loi relatif à la mise en valeur des terres incultes,** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture [3 mai 1977] (n° 2847) ; renvoi à la commission de la production et des échanges. Rapport de M. Bizet [2 juin 1977] (n° 2155). — Discussion [29 et 30 juin 1977]. — Adoption [30 juin 1977] (n° **746**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [30 juin 1977] (n° **475**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; pour avis à la commission des affaires économiques et du Plan ; rapport de M. Baudouin de Hauteclocque [13 octobre 1977] (n° **14**). — Avis de M. Pierre Labonde [13 octobre 1977] (n° **13**). — Discussion [20 octobre 1977] (p. 2376, 2404).

NOUVEL INTITULÉ : « **Projet de loi relatif à la mise en valeur des terres incultes récupérables** ». — Adoption modifiée [20 octobre 1977] (n° **2**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [25 octobre 1977] (n° **3170**) ; renvoi à la commission de la production et des échanges ; rapport de M. Bizet [13 décembre 1977] (n° **3297**). Discussion [15 décembre 1977]. — Adoption modifiée [15 décembre 1977] (n° **816**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (DEUXIÈME LECTURE) [16 décembre 1977] (n° **187**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; pour avis à la commission des affaires économiques et du Plan ; rapport de M. Baudouin de Hauteclocque [18 décembre 1977] (n° **196**). — Avis de M. Pierre Labonde [16 décembre 1977] (n° **192**). — Discussion [18 décembre 1977] (p. 4221, 4227). — Adoption modifiée [18 décembre 1977] (n° **65**).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (ASSEMBLÉE NATIONALE) ; rapport de M. Bizet, rapporteur pour l'Assemblée nationale [20 décembre 1977] (n° **3394**). — Discussion [20 décembre 1977]. — Adoption [20 décembre 1977] (n° **855**).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (SÉNAT) ; rapport de M. Baudouin de Hauteclocque, rapporteur pour le Sénat [20 décembre 1977] (n° **208**). — Discussion [20 décembre 1977] (p. 4342, 4343). — Adoption [20 décembre 1977] (n° **78**).

PROMULGATION : loi n° 78-10 du 4 janvier 1978 (*J. O.* Lois et décrets du 5 janvier 1978).

Discussion (première lecture) [20 octobre 1977] (p. 2376, 2404).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 2376, 2386) : *MM. Baudouin de Hauteclocque, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Pierre Labonde, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan ; Jacques Blanc, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture ; Jean Nayrou, Pierre Gaudin, Paul Jargot.*

a) *Interventions des sénateurs :* l'exode rural (p. 2376, 2382, 2385), les dispositions du projet de loi et le droit d'exploitation (p. 2376, 2379, 2383), les articles 39 et 40 du code rural (p. 2376), la définition de la notion de « terres incultes » (p. 2377), la notion de « terre inculte récupérable » (p. 2377) ; les rapports Mansholt et Vedel et la diminution des superficies agricoles (p. 2378), la politique globale agricole (p. 2378, 2384), la spéculation foncière (p. 2379, 2384), l'assouplissement des conditions de la demande d'autorisation d'exploiter (p. 2379), les terres en friche (p. 2379), la mise en valeur provoquée par une initiative publique (p. 2379, 2384), l'incitation fiscale à la remise en culture des terres (p. 2380), l'agriculture de montagne (p. 2382, 2385), l'agriculture dans les Pyrénées (p. 2382), les résidences secondaires (p. 2382), les pâturages et les coutumes locales (p. 2382), la transhumance (p. 2382).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 2380) : l'importance des terres incultes, spécialement en montagne. La volonté du Gouvernement de parvenir à la remise en valeur de ces terres (p. 2381) : les améliorations apportées au texte par l'Assemblée nationale. L'absence délibérée d'une définition de la friche. La substitution à l'inventaire des fonds incultes d'une déclaration d'inculture prononcée par les commissions de réorganisation foncière et de remembrement. L'intervention du préfet. Les avis demandés aux conseils généraux. Les dispositions fiscales. La nécessité d'une politique globale.

Réponse à M. Jean Nayrou (p. 2385) : la maîtrise du développement touristique par la définition précise de la vocation des sols.

Réponse à M. Pierre Gaudin : l'attachement du monde rural au système libéral de propriété.

Réponse à M. Paul Jargot (p. 2386) : l'indemnité spéciale montagne et la solidarité entre les agriculteurs de montagne et les agriculteurs de plaine par le jeu des cotisations au B. A. P. S. A. Les efforts pour maintenir les services publics et privés en pays de montagne.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 2386, 2404) : *MM. Edouard Le Jeune, Baudouin de Hauteclocque, rapporteur ; Pierre Labonde, rapporteur pour avis ; Jacques Blanc, secrétaire d'Etat ; Lionel de Tinguy, Pierre Gaudin, Léon Jozeau-Marigné, président de la commission des lois ; Robert Laucournet, André Méric, Paul Jargot, Raymond Brun, Bernard Legrand, Maurice Schumann.*

Article 1er (*article 39 du code rural : demande d'autorisation d'exploiter des fonds incultes*) (p. 2386). — Rejet de l'amendement n° 37 de M. Edouard Le Jeune : possibilité pour la SAFER, agissant pour le compte d'un exploitant, de déclencher la procédure de demande d'autorisation d'exploiter (p. 2387) ; rejet de l'amendement n° 12 de M. Baudouin de Hauteclocque, rapporteur : extension à la mise en valeur forestière ; définition de la terre inculte (p. 2388) ; adoption de l'amendement n° 13 de M. Baudouin de Hauteclocque, rapporteur : renonciation expresse ou tacite du titulaire du droit d'exploitation ; adoption de l'amendement n° 14 de M. Baudouin de Hauteclocque, rapporteur : autorisation de plein droit des boisements dans les zones à vocation forestière ; adoption de l'amendement n° 1 de M. Pierre Labonde, rapporteur pour avis : de forme ; adoption de l'amendement n° 15 de M. Baudouin de Hauteclocque, rapporteur : fixation par décret du délai imparti au préfet pour constater l'état d'inculture ; retrait de l'amendement n° 32 de M. Pierre Gaudin et plusieurs de ses collègues : publicité de l'arrêté préfectoral par voie d'affichage en mairie (p. 2389) ; adoption de l'amendement n° 16 de M. Baudouin de Hauteclocque, rapporteur : publicité de l'arrêté préfectoral permettant aux autres demandeurs éventuels de se faire connaître (p. 2390) ; l'affichage en mairie ; adoption de l'amendement n° 17 de M. Baudouin de Hauteclocque, rapporteur : substitution de la compétence du tribunal paritaire des baux ruraux à celle du préfet pour accorder l'autorisation d'exploiter (p. 2391) ; adoption du sous-amendement n° 44 de M. Jacques Blanc, secrétaire d'Etat, à l'amendement n° 17 de M. Baudouin de Hauteclocque, rapporteur : maintien de l'interdiction de réaliser des ventes d'herbe pour le bénéficiaire de l'autorisation d'exploiter ; adoption de l'amendement n° 18 de M. Baudouin de Hauteclocque, rapporteur : possibilité pour le locataire et le propriétaire de s'entendre à l'amiable pour prolonger la durée du bail (p. 2392) ; adoption de l'amendement n° 19 de M. Baudouin de Hauteclocque, rapporteur : rédactionnel ; adoption de l'amendement n° 20 de M. Baudouin de Hauteclocque, rapporteur : disposition particulière pour les parcelles dont la destination doit être changée en application des règles d'urbanisme ; exclusion du champ de la loi des parcelles incultes de faible étendue attenantes aux habitations (p. 2393) ; adoption du sous-amendement n° 40 de

M. Jacques Blanc, secrétaire d'Etat à l'amendement n° 20 de M. Baudouin de Hautecloque, rapporteur : précisions concernant les délais dans lesquels il pourra être mis fin à l'autorisation d'exploiter ; retrait du sous-amendement n° 38 de M. Edouard Le Jeune à l'amendement n° 20 de M. Baudouin de Hauteclocque, rapporteur : précisions concernant la clôture des parcelles attenantes aux habitations.

— L'article 1er, ainsi modifié, est adopté (p. 2393).

Article 2 (*article 40 du code rural : mise en demeure administrative d'exploiter et nouvelle exploitation*) (p. 2393). — Retrait de l'amendement n° 4 de M. Pierre Labonde, rapporteur pour avis : de forme (p. 2394) ; adoption de l'amendement n° 45 de M. Jacques Blanc, secrétaire d'Etat : composition de la commission chargée de dresser l'état des fonds ; adoption de l'amendement n° 33 de M. Pierre Gaudin et plusieurs de ses collègues : audition des propriétaires ou exploitants intéressés lors de la procédure visant à dresser l'état des fonds incultes ; adoption de l'amendement n° 21 de M. Baudouin de Hauteclocque, rapporteur : institution de la procédure contradictoire devant la commission départementale de réorganisation foncière et de remembrement (p. 2395) ; retrait de l'amendement n° 41 de M. Jacques Blanc, secrétaire d'Etat : audition éventuelle des propriétaires et exploitants devant la commission départementale de réorganisation foncière et de remembrement ; adoption de l'amendement n° 5 de M. Pierre Labonde, rapporteur pour avis : rédactionnel ; retrait de l'amendement n° 22 de M. Baudouin de Hauteclocque, rapporteur ; rédactionnel ; adoption de l'amendement n° 23 de M. Baudouin de Hauteclocque, rapporteur : publicité permettant aux candidats éventuels de se faire connaître ; adoption de l'amendement n° 24 de M. Baudouin de Hauteclocque, rapporteur : compétence du tribunal paritaire des baux ruraux ; modifié à la demande du Gouvernement : compétence du préfet et du tribunal paritaire des baux ruraux en matière d'attribution du droit d'exploiter (p. 2397) ; l'amendement n° 6 de M. Pierre Labonde, rapporteur pour avis : intervention, à défaut d'accord amiable, du tribunal paritaire des baux ruraux ; devient sans objet ; adoption de l'amendement n° 25 de M. Baudouin de Hauteclocque, rapporteur : tentative d'acquisition amiable préalable à l'expropriation ; adoption du sous-amendement n° 43 de M. Raymond Brun à l'amendement n° 25 de M. Baudouin de Hauteclocque, rapporteur : consultation de la commission départementale des structures avant l'expropriation ; adoption de l'amendement n° 7 de M. Pierre Labonde, rapporteur pour avis : suppression du paragraphe IV ; extension des compétences de la commission chargée de dresser l'état des fonds incultes (p. 2398) ; amendement n° 36 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues : institution d'une taxe sur les fonds dont l'inculture a été reconnue ; réservé, puis retiré.

— L'article 2, ainsi modifié, est adopté (p. 2398).

Article 3 (*article 6 du code rural : opérations d'aménagement foncier sur des terres dépendant de plusieurs communes*). — Adopté (p. 2398).

Après l'article 3. — Adoption des amendements n° 8, 9 et 10 de M. Pierre Labonde, rapporteur pour avis : d'harmonisation (p. 2398 et 2399).

— Trois articles additionnels sont insérés dans le projet de loi (p. 2393 et 2399).

Article 4 (*article 43 du code rural : juridictions compétentes pour statuer sur les diverses contestations* (p. 2399). — Adoption de l'amendement n° 27 de M. Baudouin de Hauteclocque, rapporteur : compétence des tribunaux paritaires des baux ruraux pour les contestations relatives à la constatation de l'état d'inculture ; retrait du sous-amendement n° 42 de M. Jacques Blanc, secrétaire d'Etat, à l'amendement n° 27 de M. Baudouin de Hauteclocque, rapporteur ; précisions sur la compétence des tribunaux paritaires des baux ruraux.

— L'article 4, ainsi modifié, est adopté (p. 2399).

Article 5 (*article 44 du code rural : exclusion du champ d'application de la loi des biens vacants et sans maître*) (p. 2399). — Adoption de l'amendement n° 31 de M. Bernard Legrand et plusieurs de ses collègues : application des dispositions de la loi aux terres incultes devenues propriété de l'Etat (p. 2400).

— L'article 5, ainsi modifié, est adopté (p. 2400).

Article 6 (*article 45 du code rural : décret d'application en Conseil d'Etat*). — Adopté (p. 2400).

Article 6 *bis* (*article 1509 du code général des impôts : taxation pour le calcul de l'impôt foncier, au taux prévu pour les terres cultivées, des terres inscrites à l'inventaire des fonds incultes*) (p. 2400). — Problèmes posés par l'instauration d'une taxe frappant les terres reconnues incultes. — Adoption de l'amendement n° 28 de M. Baudouin de Hauteclocque, rapporteur ; suppression de l'article (p. 2403) ; l'amendement n° 11 de M. Pierre Labonde, rapporteur pour avis : inscription dans la catégorie des meilleures terres labourables de la commune des seules terres incultes dont la mise en valeur aura été reconnue possible et opportune ; devient sans objet.

— L'article 6 *bis* est supprimé (p. 2403).

Article 7 (*article 40-1 du code rural et article 2 de la loi n° 62-933 du 8 août 1962*) (p. 2403). — Adoption de l'amendement n° 29 de M. Baudouin de Hauteclocque, rapporteur : abrogation de l'article 40-1 du code rural et de l'article 2 de la loi n° 62-933 du 8 août 1962 (p. 2404).

— L'article 7, ainsi modifié, est adopté (p. 2404).

Explications de vote :

M. Raymond Bouvier (p. 2404) : le groupe socialiste votera le projet de loi malgré ses insuffisances.

M. Gilbert Devèze (p. 2404) : un texte aussi démagogique qu'inopportun ; vote défavorable.

NOUVEL INTITULÉ. — Adoption de l'amendement n° 30 de M. Baudouin de Hauteclocque, rapporteur : « **Projet de loi relatif à la mise en valeur des terres incultes récupérables** » (p. 2404).

Adoption [20 octobre 1977] (p. 2404).

Discussion (deuxième lecture) [18 décembre 1977] (p. 4221, 4227).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 4221, 4222) : *MM. Baudouin de Hauteclocque, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Pierre Labonde, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan ; Jacques Blanc, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture.*

a) *Interventions des sénateurs :* la compétence du tribunal paritaire des baux ruraux (p. 4221) ; les dispositions adoptées par l'Assemblée nationale (p. 4221, 4222) ; la procédure « collective » de remise en valeur des terres incultes (p. 4221) ; le principe d'une incitation fiscale pour favoriser la libération ou la remise en valeur des terres incultes ; la taxe sur les terres incultes (p. 4221, 4222).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 4222) : les efforts de conciliation faits par l'Assemblée nationale et par le Sénat.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 4222, 4227) : *M. Baudouin de Hauteclocque, rapporteur de la commission des lois ; Jacques Blanc, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture ; Pierre Labonde, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan ; Lionel de Tinguy, Bernard Legrand, Michel Chauty, Léon Jozeau-Marigné, président de la commission des lois.*

Article 1er (p. 4222). — Les parcelles dont la destination peut être changée en application de documents d'urbanisme ; la non-indemnisation due à l'attributaire si la résiliation intervient dans les trois ans ; les parcelles de faible étendue attenantes aux habitations (p. 4223).

— L'article 1er est adopté (p. 4223).

Article 2 (p. 4223). — Adoption des amendements identiques n° 1 de M. Pierre Labonde, rapporteur pour avis et n° 4 de M. Baudouin de Hauteclocque, rapporteur : de forme ; adoption de l'amendement n° 5 de M. Baudouin de Hauteclocque, rapporteur : coordination ; adoption des amendements identiques n° 2 de M. Pierre Labonde, rapporteur pour avis, et n° 6 de M. Baudoin de Hauteclocque, rapporteur : de forme.

— L'article 2, ainsi modifié, est adopté (p. 4223).

Article 4 (p. 4223). — Adoption de l'amendement n° 7 de M. Baudouin de Hauteclocque, rapporteur : article 43 du code rural : caractère suspensif du recours devant le tribunal administratif à moins que l'exécution provisoire de l'autorisation d'exploiter ne soit ordonnée par ce tribunal.

— L'article 4, ainsi modifié, est adopté (p. 4224).

Article 5 (p. 4224). — Adoption de l'amendement n° 3 de M. Bernard Legrand et plusieurs de ses collègues : article 44 du code rural : application des dispositions législatives relatives aux propriétaires de terres incultes aux biens vacants et sans maître appartenant au domaine de l'Etat, dans un délai d'une année.

— L'article 5, ainsi modifié, est adopté (p. 4225).

Article 6 *bis* (p. 4225). — Adoption de l'amendement n° 8 de M. Baudouin de Hauteclocque, rapporteur : article 1509 du code général des impôts : taxe sur les terres incultes ; amendement

n° 9 de M. Jacques Blanc, secrétaire d'Etat ; remboursement des sommes perçues si l'arrêté du préfet est annulé par le tribunal administratif ou si l'attributaire n'a pas procédé à la mise en exploitation dans un délai d'un an ; devient sans objet (p. 4226).

— L'article 6 *bis* ainsi modifié, est adopté (p. 4227).

Explication de vote :

— **M. Maxime Javelly** (p. 4227) : en l'absence de propriétaire des terres incultes, il faudrait que les collectivités locales et l'Etat puissent appliquer le statut du fermage à ceux qui mettraient les terres abandonnées en culture.

Adoption [18 décembre 1977] (p. 4227).

Discussion (commission mixte paritaire) [20 décembre 1977] (p. 4342, 4343).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 4342, 4343) : *MM. Baudouin de Hauteclocque, rapporteur pour le Sénat ; Jacques Blanc, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture ; Jean Nayrou.*

a) *Intervention des sénateurs* (p. 4342) : le caractère suspensif donné aux recours formés devant les tribunaux administratifs, juges des décisions d'attribution des préfets. L'installation par le préfet d'une personne qu'il faudra ensuite expulser posera un difficile problème d'ordre public. Les modalités de la taxation des fonds incultes récupérables. Ont été favorisées en priorité les solutions amiables. Le point de départ choisi pour la taxation a été l'information du propriétaire par le préfet saisi des demandes de mise en valeur. La publicité sera organisée dès que l'état d'inculture du fonds aura été constaté. L'application de la législation des terres incultes aux biens vacants et sans maître. (p. 4343) : dans les zones de montagne, le droit de vaine pâture sera respecté. L'affectation des terres par l'entremise de la Safer doit être expressément prévue.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 4343) : le Gouvernement approuve les conclusions de la commission mixte paritaire.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 4343).

Articles 2, 4, 5, 6 *bis* (p. 4343).

Adoption [20 décembre 1977] (p. 4343).

Voir aussi AGRICULTURE MÉDITERRANÉENNE
DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, **1**.
CRÉDIT AGRICOLE (QO).
EMPLOI (QO) ; **1**, (n° **332**).
LOI DE FINANCES POUR 1978, départements d'outre-mer, DG ; Territoires d'autre-mer, DG ; agriculture, DG ; deuxième délibération, art. 36.
MINES ET CARRIÈRES, **1** (n° **244**).
POLITIQUE AGRICOLE (QO).
RAPPORTS D'INFORMATION, **4** (n° **259**).
TRAITÉS ET CONVENTIONS, **44** (n° **21**) DG ; **47** (n° **24**) DG ; **51** (n° **28**).

AGRICULTURE MEDITERRANEENNE

Voir CEE (QO).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Agriculture, DG, état B, titre III.
PRODUITS AGRICOLES (QO).
TRAITÉS ET CONVENTIONS, **51** (n° **28**).

AGRONOMIE TROPICALE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Coopération, DG.

AIDE A LA PIERRE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Logement, DG.

AIDE ALIMENTAIRE

Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS, **3** (n° **209**).

AIDE AU DEVELOPPEMENT

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Recherche, DG.

AIDE JUDICIAIRE

Voir JUSTICE, **1** (n° **117**), DG, art. 12.
LOI DE FINANCES POUR 1978, Justice, DG.

AIDE MEDICALE

Voir HÔPITAUX, **2** (n° **218**).

AIDE MENAGERE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Santé et sécurité sociale, DG.

AIDE MILITAIRE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Coopération, DG.

AIDE AU LOGEMENT

Voir AIDE PERSONNALISÉE AU LOGEMENT.
LOI DE FINANCES POUR 1978, Logement, DG, art. 56, 57 et 74.

AIDE AU RETOUR POUR LES TRAVAILLEURS IMMIGRES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Travail, DG.

AIDE AUX BATIMENTS D'ELEVAGE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Agriculture, DG.

AIDE PERSONNALISEE AU LOGEMENT (A. P. L.)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Logement, DG, art. 57.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1977, **2** (n° **111**).

AIDE SOCIALE

Voir HANDICAPÉS (QO).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Intérieur, DG, état B, titre IV.
PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE, **1** (n° **242**).
QUESTIONS ORALES, n°s **1972, 2089** et **2124**.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° **14**.
SÉCURITÉ SOCIALE, **3** (n° **173**).

AIDE SPECIALE COMPENSATRICE

Voir COMMERÇANTS ET ARTISANS, **1** (n° **199**).
VEUVES (QO).

AIDE SPECIALE RURALE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, deuxième délibération, art. 36.
RÉGIONS D'ÉCONOMIE MONTAGNARDE (QO).

AIR (ARMEE)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Défense, DG.

AIRBUS

Voir AÉRONAUTIQUE (INDUSTRIE) (QO).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Aviation civile et météorologie, DG.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **1** (n° **330**).

AIRBUS (atterrissage à Moscou).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Aviation civile et météorologie, DG.

AIR INTER

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Aviation civile et météorologie, DG.

AIR FRANCE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Charges communes, DG ; Aviation civile et météorologie, DG.
TRANSPORTS AÉRIENS

AISNE (vallée de l')

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Services du Premier ministre - aménagement du territoire, DG.

AIX-EN-PROVENCE (cour d'appel)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Justice. DG.

ALCOOLISME

Voir CIRCULATION ROUTIÈRE, **1** (n° **385**).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Information, DG ; deuxième délibération, art. 7.
PROCÉDURE PÉNALE, **1** (n° **9**), art. **7.**

ALCOOLS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, art. **7**, après l'art. 30 ; Commerce extérieur, DG.

ALCOOLS (droit sur les)

Voir DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT, **1.**
LOI DE FINANCES POUR 1978, deuxième délibération, art. 7.

ALCYON (résidence—, à Créteil).

Voir CONSTRUCTION, **1** (n° **483**).

ALGERIE (République algérienne démocratique et populaire).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Anciens combattants, DG ; Affaires étrangères, DG ; Départements d'outre-mer, DG.
PRESSE (QO).
TRAITÉS ET CONVENTIONS, **51** (n° **28**).

ALGERIE (crédits de coopération).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Départements d'outre-mer, DG.

ALIMENTATION ANIMALE

Voir ELEVAGE (QO).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Agriculture, DG.

ALLEMAGNE (République fédérale).

Voir DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT, **1.**
LOI DE FINANCES POUR 1978 (Première partie), DG ; Justice, DG ; Agriculture, DG ; Deuxième délibération, art. 36.
NAVIGATION FLUVIALE (QO).
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° **75.**
TRAITÉS ET CONVENTIONS, **10** (n° **129**).

ALLIANCE FRANÇAISE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Affaires étrangères, DG.

ALLIANCE ISRAELITE UNIVERSELLE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Affaires étrangères, DG.

ALLOCATION AUX VIEUX TRAVAILLEURS SALARIES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Santé et sécurité sociale, art. 81.

ALLOCATION DE CHOMAGE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Intérieur, DG ; avant l'art. **60** ; Travail, DG.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° **62.**
VEUVES (QO).

ALLOCATION DE PARENT ISOLE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Départements d'outre-mer, DG.
PRESTATIONS FAMILIALES, **1** (n° **346**).
VEUVES (QO).

ALLOCATION D'ORPHELIN

Voir PRESTATIONS FAMILIALES, **1** (n° **346**).
VEUVES (QO).

ALLOCATION LOGEMENT

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Logement, DG.

ALLOCATIONS FAMILIALES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Santé et sécurité sociale, DG.
PRESTATIONS FAMILIALES, **1** (n° **346**).
SÉCURITÉ SOCIALE

ALLOCUTIONS

1. — **De M. Alain Poher, président du Sénat** [30 juin 1977] (p. 1968, 1969) [clôture de la seconde session ordinaire pour 1976-1977] (n° **479**).

— *M. le Président du Sénat* (p. 1968) : les méfaits de l'absence de coordination entre les assemblées créent une situation incompatible avec la dignité qui sied aux représentants de la nation. La chute du nombre des séances ; l'augmentation du nombre des questions orales inscrites à l'ordre du jour ; la diminution des dépôts de textes en première lecture devant la Haute assemblée. (p. 1969) : les temps forts de la session ; la déclaration de politique du nouveau gouvernement. Se félicite des débats qui ont eu lieu devant le Sénat sur l'élection des membres de l'Assemblée des Communautés européennes. Le renouvellement triennal de la chambre haute.

— *M. Raymond Barre, Premier ministre, ministre de l'économie et des finances* (p. 1969) : une session particulièrement utile : l'approbation du plan gouvernemental ; les mesures de politique économique, financière et sociale ; le débat sur la ratification du traité relatif à l'élection de l'Assemblée européenne au suffrage universel. (p. 1970) : l'augmentation du nombre des questions orales avec ou sans débat. Le renouvellement triennal de septembre 1977.

2. — **De M. Geoffroy de Montalembert, président d'âge** [3 octobre 1977] (p. 2240, 2241) (n° **1**) (p. 2240) : rappelle que le véritable doyen du Sénat est M. Gabriel Calmels, sénateur de l'Hérault et le vice-doyen, M. Robert Lacoste. Souhaite une très cordiale bienvenue aux nouveaux élus. Le rôle de la Haute assemblée est encore sous-estimé ; le Sénat représente essentiellement les collectivités locales. Un rôle législatif considérable. Les prérogatives essentielles du Sénat. (p. 2241) : la nécessité du bicaméralisme dans un régime parlementaire équilibré. Se demande si la meilleure voie est de changer de société ou bien de perfectionner ce qui existe actuellement. Rappelle qu'en France, à l'heure du doute et de l'effort, c'est toujours le meilleur qui l'emporte. Rappelle les propos d'Ernest Renan sur « les vrais hommes de progrès ».

3. — **De M. Alain Poher, Président du Sénat** [3 octobre 1977] (p. 2442) : rappelle combien le Sénat, chambre législative et politique, est nécessaire à l'équilibre des institutions de la France.

4. — **De M. Alain Poher, Président du Sénat** [11 octobre 1977] (p. 2276) [ouverture de la première session ordinaire pour 1977-1978] (n° **2**) : rappelle combien était grande la valeur des sénateurs qui n'ont pas demandé le renouvellement de leur mandat. Souligne le rajeunissement prometteur du Sénat. Remercie M. Geoffroy de Montalembert pour sa présidence de la séance d'ouverture de la session. L'opinion publique est insuffisamment informée sur le rôle et l'activité de la Haute assemblée. La légitimité et la représentativité du Sénat a été confirmée par le référendum de 1969. La modernisation de ses méthodes de travail. Une chambre attachée à défendre les principes fondamentaux de la démocratie. A propos de la fidélité aux traditions, il cite les propos de Jean Jaurès.

5. — **Bienvenue à une délégation de la grande Assemblée nationale de Roumanie** conduite par M. Théodorescu, vice-président de cette assemblée, par M. Etienne Dailly, vice-président du Sénat [20 octobre 1977] (p. 2377).

6. — **Bienvenue à une délégation de parlementaires soviétique** présidée par M. Chitikov, Président du soviet de l'Union du Soviet suprême de l'URSS, par M. André Méric, vice-président du Sénat [30 novembre 1977] (p. 3299).

7. — **De M. Alain Poher, président du Sénat** [21 décembre 1977] (p. 4441, 4443) [clôture de la première session ordinaire pour 1977-1978] (n° **242**). — *M. le Président du Sénat* (p. 4441) : la venue au Sénat de M. Barre, Premier ministre. La primeur réservée au Sénat par M. le ministre de l'intérieur sur la synthèse des réponses au questionnaire adressé par le Gouvernement à tous les maires de France. La qualité du travail accompli par le Sénat. La présence dynamique des soixante-quatorze nouveaux élus du renouvellement sénatorial ; la disparition progressive du trop long délai de réserve. L'aggravation des conditions de travail imposées au Parlement : la responsabilité du Gouvernement dans l'absence totale d'organisation de l'activité législative. La première partie de la session, jusqu'au 22 novembre, date du début de l'examen du budget, réservée au seul examen de questions orales. Le débat budgétaire : le record absolu du nombre d'heures de séance publique. (p. 4442) : rend hommage à la commission des finances, à son président et à son rapporteur général ainsi qu'aux fonctionnaires du Sénat. Le point de rupture atteint dans le rythme du travail. La possibilité d'organiser des débats de principe ou de circonstance pendant la session de printemps. L'absentéisme : le cumul des missions et des charges des sénateurs. La séance publique, lieu de rencontre du plus grand nombre de sénateurs possible. Sur les conditions nécessaires à l'élaboration des bonnes lois, cite l'allocution du Président de la République lors de la célébration du centenaire du Sénat. Le dépôt tardif des textes. Le retour déplorable à la pratique des votes bloqués. Les désordres multiples de cette fin de session. Les suggestions faites au printemps de 1973 par M. Olivier Stirn, alors secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement. L'engagement pris par M. Jacques Chirac, alors Premier ministre, en juin 1975, sur le délai entre le dépôt des projets de loi et leur inscription à l'ordre du jour. (p. 4443) : les suggestions du président André Méric, reprises par M. Edouard Bonnefous, sur le fractionnement de la discussion budgétaire. Le régime des sessions. L'ignorance dans laquelle les journaux télévisés tiennent les travaux du Parlement ; l'intérêt des téléspectateurs pour cette question, attesté par l'audience de l'émission réservée au Sénat. La politique d'ouverture du Sénat à l'égard de tous les moyens d'information. Ses vœux pour 1978.

— *M. Raymond Barre, Premier ministre, ministre de l'économie et des finances* (p. 4443) : la reconnaissance du Gouvernement pour le travail du Sénat. Les difficultés de cette session budgétaire : la conjonction de faits particuliers et exceptionnels. Les dépôts tardifs ; l'urgence du projet sur la mensualisation. (p. 4444) : se déclare prêt à étudier, avec le président et le bureau du Sénat, les suggestions relatives à l'amélioration des conditions de travail du Parlement. L'organisation de débats de principe, ou de grands débats sur certains sujets essentiels, lors de la session de printemps. La qualité du travail accompli. L'effort de redressement économique et financier de la France. Les projets importants adoptés : la gratuité des actes de justice ; l'informatique et les libertés ; la liberté de l'enseignement ; les garanties de procédure aux contribuables en matière fiscale et douanière ; la protection des consommateurs ; la mensualisation ; les procédures de la caisse nationale des marchés de l'Etat ; la mise en valeur des terres incultes ; le droit de préemption des SAFER ; le recours à la procédure du vote bloqué pour le projet de loi relatif à l'indemnisation des Français rapatriés : la volonté du Gouvernement de manifester l'impossibilité de dépasser certaines limites ; la généralisation de la sécurité sociale. (p. 4445) : ses remerciements et ses vœux pour 1978.

ALPES-MARITIMES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Intérieur, DG ; Postes et télécommunications, DG ; après art. **41**.

ALPES-MARITIMES (Chèques postaux).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Postes et télécommunications, DG ; après art. **41**.

ALSACE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Agriculture, DG ; Equipement et aménagement du territoire, DG.

ALSACE-LORRAINE

Voir AGENTS COMMUNAUX, **1** (n° **75**).
ANCIENS COMBATTANTS, **1** (n° **435**).
FAILLITE, RÈGLEMENT JUDICIAIRE, LIQUIDATION DE BIENS, **1** (n° **209**).
JUSTICE, **1** (n° **117**), art. 13.
LOI DE FINANCES POUR 1978, Anciens combattants, DG ; Agriculture, DG ; Equipement et aménagement du territoire, DG.
PENSIONS DE RETRAITE, **2** (n° **338**), après l'article unique.
POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS (QO).
RAPPELS AU RÈGLEMENT, **10** et **11**.

AMBASSADES

Voir GENDARMERIE (QO).

AMENAGEMENT (Projet d'—).

Voir AMÉNAGEMENT.
URBANISME, **3** (n° **110**).

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, **1**.
ENERGIE (QO).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Commissariat général du Plan, DG ; Agriculture, DG ; Services du Premier ministre. — Aménagement du territoire, DG ; Equipement et aménagement du territoire, DG.
QUESTION ORALE n° **1934**.
QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT n°s **77, 31**.

AMENAGEMENT DU TEMPS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Environnement, DG.
RÉGION PARISIENNE, (QO).

AMERICAN EXPRESS

Voir INFORMATIQUE, **1** (n° **5**).

AMIANTE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Services financiers, DG.

AMNISTIE

Voir RAPATRIÉS, **2** (n° **106**), après l'art. **14**.

ANCIENS COMBATTANTS

1. — **Proposition de loi tendant à l'attribution de la carte du combattant aux anciens prisonniers de la guerre de 1939-1945,** présentée par M. René Touzet, sénateur, et plusieurs de ses collègues [rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 10 juillet 1976. — 2 octobre 1976] (n° **435**) ; renvoi à la commission des affaires sociales.

2. — **Proposition de loi tendant à l'attribution de la carte du combattant aux anciens prisonniers de guerre,** présentée par M. Marcel Souquet, sénateur, et plusieurs de ses collègues [5 octobre 1976] (n° **4**) ; renvoi à la commission des affaires sociales.

3. — **Proposition de loi tendant à l'attribution de la carte du combattant aux anciens prisonniers de guerre,** présentée par Mme Marie-Thérèse Goutmann, sénateur, et plusieurs de ses collègues [24 novembre 1976] (n° **75**) ; renvoi à la commission des affaires sociales ; rapport, commun aux trois propositions de loi, de M. René Touzet [7 avril 1977] (n° **238**). — Discussion [14 avril 1977] (p. 530, 534). — Renvoi en commission.

Discussion (première lecture) [14 avril 1977] (p. 530, 534).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE : *MM. René Touzet, rapporteur, Robert Schwint, André Bord, secrétaire d'Etat aux anciens combattants.*

a) *Interventions des sénateurs :* les conditions d'attribution de la carte de combattant et l'extension envisagée (p. 531, 532) ; la législation de la carte du combattant de 1926 et de 1948 (p. 531, 532) ; les prisonniers de guerre et les « zones investies » (p. 531, 532) ; le financement de l'extension d'attribution envisagée (p. 532) ; la création d'une taxe fiscale sur les ventes d'armes à l'étranger (p. 532) ; le droit à la carte de combattant attribué aux Alsaciens et Mosellans incorporés de force dans l'armée allemande (p. 532) ; la résistance dans les camps de prisonniers (p. 533) ;

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 533) : les textes d'intention généreuse dont l'application risque d'être source d'inégalité et de troubles au sein du monde combattant. Le droit à pension ; la prise en compte des conséquences de régimes de captivité les plus rigoureux ; l'importance de la durée de la captivité. Le problème essentiel est celui de la qualification de la situation durant la captivité. La position du Conseil d'Etat : la qualité de combattant est acquise par une participation active au combat. Le rapport présenté par le groupe de travail des anciens combattants ; les critères retenus : la notion de combat et durée minimale de présence en unité combattante. La carte du combattant n'est accordée qu'avec rigueur et c'est en cela que réside sa signification. (p. 534) : de meilleures solutions devraient pouvoir être trouvées au problème posé. Le cas de ceux qui ont continué le combat dans la captivité.

Renvoi en commission (p. 534).

Voir aussi DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, **1**.

LOI DE FINANCES POUR 1978, Anciens combattants, DG ; Ordre de la légion d'honneur et ordre de la libération, DG, art. 4.

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES, **1** (n° **330**). — **3** (n° **113**), DG.

PENSIONS DE RETRAITE, **2** (n° **338**).

PENSIONS MILITAIRES D'INVALIDITÉ ET DES VICTIMES DE GUERRE, **1** (n° **59**).

QUESTION ORALE n° **1971**.

ANCIENS COMBATTANTS D'AFRIQUE DU NORD

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Défense, QG ; Services du Premier ministre - services généraux, DG, état B, titre III.

RAPATRIÉS, **2** (n° **106**), DG, avant l'art. 1er.

ANIMATEURS (Jeunesse et sports).

Voir COLONIES DE VACANCES (QO).

LOI DE FINANCES POUR 1978, Jeunesse et sports, DG.

ANIMAUX

Voir ALIMENTATION ANIMALE.

IMPÔTS, **1** (n° **89**) art. 30 *bis*.

MALADIES DU BÉTAIL, **1** (n° **219**).

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Information, DG ; Journaux officiels, DG.

SOCIÉTÉS CIVILES, **1** (n° **166**) CMP : DG, art. **5**.

ANNUAIRE TELEPHONIQUE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Imprimerie nationale, DG.

ANTARCTIQUE

Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS (QO).

ANTILLES

Voir DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER.

LOI DE FINANCES POUR 1978, Départements d'outre-mer, DG.

ANTILLES - GUYANE (centre universitaire).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Universités, DG.

APPAREILLAGE

Voir HANDICAPÉS (QO).

APPRENTIS (exonération pour les salaires versés aux).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), art. **4**.

APPRENTISSAGE

1. — **Projet de loi modifiant certaines dispositions du titre premier du livre Ier du code du travail relatives au contrat d'apprentissage,** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Maurice Ligot, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Fonction publique) [10 décembre 1976] (n° **2686**) ; renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; rapport de M. Aubert [23 juin 1977] n° **3028**). Déclaration d'urgence. — Discussion [27 juin 1977]. — Adoption [27 juin 1977] (n° **721**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [28 juin 1977] (n° **432**) ; renvoi à la commission des affaires culturelles ; rapport de M. Adolphe Chauvin [28 juin 1977] (n° **439**). — Discussion [29 juin 1977] (p. 1875, 1895). — Adoption modifiée [29 juin 1977] (n° **175**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [29 juin 1977] (n° **3059**) ; renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (ASSEMBLÉE NATIONALE) ; rapport de M. Aubert, rapporteur pour l'Assemblée nationale [30 juin 1977] (n° **3061**). — Discussion [30 juin 1977]. — Adoption [30 juin 1977] (n° **754**).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (SÉNAT) ; rapport de M. Adolphe Chauvin, rapporteur pour le Sénat [30 juin 1977] (n° **470**). — Discussion [30 juin 1977] (p. 2001, 2003). — Adoption [30 juin 1977] (n° **201**).

PROMULGATION : loi n° 77-767 du 12 juillet 1977 (*J. O.* lois et décrets du 13 juillet 1977).

Discussion (première lecture) [29 juin 1977] (p. 1875, 1895).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1875, 1882) : *MM. Adolphe Chauvin, rapporteur de la commission des affaires culturelles ; Pierre Vallon, Hector Viron, Jacques Descours Desacres, Jacques Legendre, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail.*

a) *Interventions des sénateurs* : les conditions de travail imposées au Sénat (p. 1875, 1880) ; le but du projet de loi : simplifier la législation existante et instituer des mesures financières incitatives (p. 1876, 1879) ; l'apprentissage, solution au problème de l'emploi (p. 1876, 1878, 1879) ; le chômage des jeunes (p. 1876, 1879, 1880) ; le financement de l'apprentissage (p. 1876) ; la loi d'orientation du 16 juillet 1971 (p. 1876) ; la loi d'Astier du 25 juillet 1919 (p. 1876) ; les centres d'apprentissage transformés en collèges d'enseignement technique (p. 1876) ; les centres de formation d'apprentis CFA (p. 1876, 1878, 1879), les enseignants (p. 1876) ; la taxe d'apprentissage (p. 1876, 1877, 1879) ; les aides aux maîtres d'apprentissage (p. 1877, 1879) ; l'agrément (p. 1877, 1879) ; les centres de formation des banques et des compagnies d'assurances (p. 1877) ;

le rapport du CNPF sur l'emploi et la formation (p. 1879) ; la réforme de l'enseignement (p. 1879) ; la scolarité obligatoire (p. 1879) ; la délégation permanente du Conseil national de la formation professionnelle (p. 1879) ; le rôle des organisations syndicales (p. 1879) ; les bases de calcul du versement représentatif de la taxe sur les salaires (p. 1800) ; la position du bureau de l'association des maires de France sur l'emploi des jeunes (p. 1880) ; le nombre de textes déposés en première lecture au Sénat (p. 1880).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1880) : le problème de l'apprentissage doit être réglé avec célérité. La place de l'apprentissage dans le système éducatif français ; (p. 1881) : une formation professionnelle de qualité ; l'avenir d'un grand nombre de métiers, notamment dans l'artisanat. La réduction du nombre des contrats d'apprentissage ; ses causes. Le dispositif mis en place par loi du 16 juillet 1971. Le texte en discussion apporte des simplifications administratives (conditions de conventionnement des centres de formation d'apprentis et d'agrément des maîtres d'apprentissage) ; procédure d'appel en cas de refus ou de retrait d'un conventionnement pour un CFA devant le conseil national de la formation professionnelle ; fonctionnement des comités départementaux de la formation professionnelle. L'utilité de considérer comme centres de formation d'apprentis ou comme dépenses d'apprentissage au regard du droit fiscal des situations proches de l'apprentissage sans en avoir toutes les caractéristiques. Autrement qu'à titre exceptionnel, des financements mixtes ne doivent pas être prévus sur la taxe d'apprentissage ou sur la participation à la formation professionnelle continue. Les dispositions financières : les exonérations. (p. 1882) : l'exonération des cotisations sociales patronales prises en charge par l'Etat en contrepartie de la suppression des concours financiers. Le système de forfaitisation des charges sociales ; l'instauration d'une prime. Le principe des modalités de calcul de cette prime, uniformité ou dégressivité. Le statut de l'apprenti ; le système de congé de formation de cinq jours ; l'enseignement de la sécurité. La nécessité du développement de l'apprentissage ; une place de choix dans le système éducatif. L'accroissement des moyens de l'inspection de l'apprentissage dans l'enveloppe interministérielle de formation professionnelle pour 1978. Le réexamen des barèmes de calcul de subvention aux centres de formation des apprentis.

Réponse à M. Jacques Descours-Desacres : l'imputation des l'apprentissage trouvent des débouchés.

Réponse à M. Hector Viron : les jeunes qui sont passés par salaires des apprentis ; l'incidence sur le VRTS.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1883, 1895) : *MM. Hector Viron, Adolphe Chauvin, rapporteur de la commission des affaires culturelles ; Jacques Legendre, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail ; Paul Malassagne, Louis Jung, André Méric ; Pierre Vallon, Pierre Schiélé, Jacques Descours Desacres, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.*

Avant l'article 1er. — Rejet de l'amendement n° 8 (article additionnel) de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues : la mise en apprentissage constitue un système de formation professionnelle transitoire (p. 1883) ; rejet de l'amendement n° 9 (article additionnel) de M. Marcel Gargar et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Hector Viron : contrôle du ministère de l'éducation nationale sur les centres de formation d'apprentis ; principe de gratuité ; scrutin public (n° 59. — Liste des votants p. 1947, 1948).

Article 1er (*article L. 116-2 du code du travail : procédure en cas de refus ou de dénonciation de la convention créant un centre de formation d'apprentis CFA*) (p. 1884). — Rejet de l'amendement n° 10 de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues : suppression de cet article prévoyant un recours devant le groupe permanent de hauts fonctionnaires en cas de refus de convention ou de dénonciation de celle-ci. La participation des organisations syndicales au conseil national de la formation professionnelle.

— L'article 1er est adopté (p. 1884).

Après l'article 1er. — Rejet de l'amendement n° 11 (article additionnel) de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues : augmentation du nombre d'heures d'enseignement théorique auxquelles sont astreints les apprentis (p. 1885).

Article 2 (*alinéa 2 et suivants nouveaux de l'article L. 117-5 du code du travail : conditions d'agrément du maître d'apprentissage*). — Adoption de l'amendement n° 1 de M. Adolphe Chauvin, rapporteur : conditions de sécurité dans l'entreprise pour la délivrance de l'agrément (p. 1885) ; adoption de l'amendement n° 2 de M. Adolphe Chauvin, rapporteur : agrément tacite sauf si les organismes dont la consultation est obligatoire ont émis un avis défavorable à l'octroi de l'agrément (p. 1886) ; rejet de l'amendement n° 12 de M. André Aubry et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Hector Viron : suppression des dispositions prévoyant que l'agrément est réputé acquis s'il n'a pas fait l'objet d'une décision de refus dans un délai de trois mois de la part du comité départemental. L'importance de l'avis des organismes consulaires, des chambres des métiers, des chambres d'agriculture et des comités d'entreprise. Rejet de l'amendement n° 3 de M. Adolphe Chauvin, rapporteur : suppression des dispositions prévoyant un recours devant le comité régional de la formation professionnelle contre les décisions de refus ou de retrait d'agrément ; rejet de l'amendement n° 13 de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues : suppression des dispositions prévoyant que le recours a un effet suspensif lorsqu'il s'agit d'une décision de retrait d'agrément (p. 1887) ; adoption de l'amendement n° 5 de M. Adolphe Chauvin, rapporteur : communication au comité d'entreprise des décisions du comité départemental ou du comité régional de la formation professionnelle.

— L'article 2, ainsi modifié, est adopté (p. 1887).

Après l'article 2. — Rejet de l'amendement n° 14 de Mme Catherine Lagatu et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Hector Viron : garantie de l'emploi en fin d'apprentissage (p. 1888) ; certaines entreprises, par exemple dans le département du Nord, emploient des apprentis qu'elles licencient à partir du moment où elles devraient les payer comme adultes. Rejet de l'amendement n° 15 de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues ; élévation des rémunérations accordées aux apprentis.

Article 3 (*article L. 118-1 du code du travail : aide aux maîtres d'apprentissage*) (p. 1888). — Rejet de l'amendement n° 16 de Mme Catherine Lagatu et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Hector Viron ; maintien du système du concours financier (p. 1889).

— L'article 3 est adopté (p. 1889).

Article 4 (*article L. 118-2 du code du travail ; suppression de la référence à la règle du concours financier*). — Adopté (p. 1889).

Article 5 (*article L. 118-2-1 nouveau du code du travail : maintien du régime dérogatoire de financement de certaines écoles d'enseignement technologique et professionnel*). — Adopté (p. 1889).

Article 5 bis (*article L. 118-3 du code du travail : modification des articles de référence*). — Adopté (p. 1889).

Article 6 (*article L. 118-3-1 nouveau du code du travail : exonération d'une fraction de la taxe d'apprentissage pour les assurances et les banques apportant leur concours financier à leurs propres centres de formation*). —Adoption des amendements identiques n° 6 de M. Adolphe Chauvin, rapporteur, et n° 18 de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues : suppression de cet article prévoyant pour les banques et les assurances le bénéfice de l'exonération d'une fraction de la taxe d'apprentissage. — L'effort des banques et des assurances en faveur de la formation continue (p. 1890).

— L'article 6 est supprimé (p. 1890).

Article 7 (*article L. 118-5 nouveau du code du travail : calcul forfaitaire des charges sociales des employeurs d'apprentis. — Article L. 118-6 nouveau du code du travail : prime par apprenti*) (p. 1890). — Le rôle de la famille doit être plus important que les réglementations concernant l'apprentissage. Les artisans sont réticents à cause des prescriptions multiples imposées par les administrations. L'importance de ce mode de formation dans la région d'Alsace. L'utilité d'une suppression des limites d'âges pour un apprentissage qui peut commencer après des études relativement longues. — Rejet de l'amendement n° 20 de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues : suppression de cet article concernant le calcul forfaitaire des cotisations sociales dues au titre des salaires versés aux apprentis et la prime par apprenti pour frais de formation (p. 1891). Les salaires versés aux apprentis n'entreront pas en compte pour le calcul des revenus de la famille ; des mesures réglementaires seront prises afin que le statut de l'apprenti, pour les familles et pour les jeunes, ne s'avère pas défavorable ; atteinte ne sera pas portée à la sécurité sociale. — Adoption de l'amendement n° 26 de M. Pierre Vallon et plusieurs de ses collègues : calcul des cotisations sociales forfaitaires d'une manière uniforme pour tous les apprentis ; révision des forfaits (p. 1892) ; adoption de l'amendement n° 22 de M. René Jager et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Louis Jung : suppression de la disposition prévoyant que seules les entreprises employant moins de dix salariés du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle béné-

ficient des primes de formation d'apprentis (p. 1893) ; amendement n° 27 de M. Pierre Vallon et plusieurs de ses collègues ; éléments de calcul de la prime pour frais de formation d'apprentis ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution.

— L'article 7, ainsi modifié, est adopté (p. 1893).

Article 7 bis (*chapitre VII* bis *nouveau comprenant les articles L. 117* bis *1 à L. 117* bis *7 dans le titre Ier du livre Ier du code du travail : « Du statut de l'apprenti »* [*définition de l'apprenti, travail de nuit, travaux dangereux*]) (p. 1893). — Adoption de l'amendement n° 7 de M. Adolphe Chauvin, rapporteur : harmonisation (p. 1894) ; retrait de l'amendement n° 28 de MM. Pierre Vallon et Jean-Pierre Blanc : jours supplémentaires de formation dans le mois qui précède les épreuves d'enseignement technologique prévues dans le contrat d'apprentissage ; financement des centres de formation (p. 1895) ; adoption de l'amendement n° 29 de M. Raoul Vadepied, soutenu par M. Pierre Vallon : congé supplémentaire avant les examens non imputable sur la durée minimale de formation en centres de formation d'apprenti prévue par la loi ; adoption de l'amendement n° 25 de M. Jacques Legendre, secrétaire d'Etat : cours de formation organisés pendant la période de congé supplémentaire précédant les examens.

— L'article 7 *bis*, ainsi modifié, est adopté (p. 1895).

Article 8 (*entrée en vigueur de la loi*). — Adopté (p. 1895).

Explications de vote :

— *M. André Méric* (p. 1895) : le groupe socialiste regrette les conditions de travail imposées au Sénat. Le texte en discussion ne répond pas à la situation réelle de l'apprentissage. Trop souvent les tâches accomplies sont dépourvues de tout contenu formateur. Le groupe socialiste votera contre l'ensemble de ces dispositions et demande un scrutin public.

— *M. Hector Viron* (p. 1895) : le groupe communiste votera contre le texte en discussion.

Scrutin public (n° 60. — Liste des votants p. 1948, 1949).

Adoption [29 juin 1977] (p. 1895).

Discussion (commission mixte paritaire) [30 juin 1977] (p. 2001, 2003).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 2001, 2002) : *M. Adolphe Chauvin, rapporteur pour le Sénat ; M. Jacques Legendre, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail.*

a) *Intervention du rapporteur* (p. 2001) : les décisions prises en ce qui concerne les conditions de sécurité pour l'obtention de l'agrément ; l'agrément tacite. (p. 2002) : la commission mixte paritaire a admis la communication au comité d'entreprise des décisions du comité départemental ; le fonctionnement des centres propres aux employeurs exonérés s'ils existaient au 1er janvier 1977 ; le calcul forfaitaire des cotisations sociales d'origine légale et conventionnelle ; l'obtention d'une prime par apprenti pour tous les employeurs inscrits au registre des entreprises en Alsace-Lorraine. Les dispositions concernant le travail de nuit ; le congé supplémentaire précédant les examens ; les conditions dans lesquelles les apprentis pourront accomplir les travaux dangereux.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 2002) : un texte qui sera à même de porter ses fruits.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 2002, 2003).

Article 2 (p. 2002).

Articles 6, 7 et 7 *bis* (p. 2003).

Explication de vote :

— Mme Hélène Edeline (p. 2003) : les conditions dans lesquelles s'est déroulée la discussion d'un texte si important mène le groupe communiste à voter contre.

Adoption [30 juin 1977] (p. 2003).

Voir aussi COMMERÇANTS ET ARTISANS, 1 (n° 199).
EDUCATION (QO).
EMPLOI, 1 (n° 322) et art. 2.
HÔTELS ET RESTAURANTS (QO).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Education, DG ; Commerce et artisanat, DG ; Travail, DG ; Agriculture, DG ; Marine marchande, DG.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1 (n° 330).
TRAVAIL DES FEMMES (QO).

APPRENTISSAGE MARITIME

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Marine marchande, DG.

AQUACULTURE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Industrie, DG ; Marine marchande, DG.

AQUITAINE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Services du Premier ministre, Aménagement du territoire, DG ; Tourisme, DG ; Education, DG ; Intérieur, DG, état C, titre VI.

AQUITAINE (aménagement touristique)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Tourisme, DG.

AQUITAINE (constructions scolaires)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Education, DG.

ARBORICULTURE

Voir CALAMITÉS AGRICOLES (QO).

ARCHITECTES

Voir CONSTRUCTION, 1 (n° 483).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Culture, DG.
NOUVELLE-CALÉDONIE, 1 (n° 264), art. 1er *duodecies*.

ARCHITECTURE

1. — **Proposition de loi tendant à modifier l'article 32 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture,** présentée par M. Max Monichon, sénateur [26 mai 1977] (n° 328) ; renvoi à la commission des affaires culturelles.

Voir aussi LOI DE FINANCES POUR 1978, Culture, DG.
QUESTION ORALE, n° 1943.

ARCHIVES

1. — **Projet de loi sur les archives,** présenté, au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, ministre de l'économie et des finances, par M. Michel d'Ornano, ministre de la culture et de l'environnement, et par M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice [10 novembre 1977] (n° 69) ; renvoi à la commission des affaires culturelles.

Voir aussi LOI DE FINANCES POUR 1978, Culture, DG.

ARIANE (fusée)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Industrie, DG.

ARMATEURS

Voir MARINE MARCHANDE, 1 (n° 243).

ARMEE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Défense, DG ; Jeunesse et sports, DG.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 3 (n° 113), art. 19, art. 20.

ARMEE (sports)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Jeunesse et sports, DG.

ARMEE DE METIER

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Défense, DG.

ARMEE DE TERRE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Défense, DG.

ARMEMENT

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Comptes spéciaux du Trésor, DG.

ARMEMENT (Ventes d').

Voir ARMES (VENTES D').

ARMEMENT NUCLEAIRE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Défense, DG.

ARMES

Voir ARMES (VENTE D').
CHASSE (QO).

ARMES (Ventes d').

Voir ANCIENS COMBATTANTS, **1** (n° **435**).
DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, **1.**
LOI DE FINANCES POUR 1978, Défense, DG ; Affaires étrangères, DG ; Aviation civile et météorologie, DG.

ARSENAUX

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Défense, DG.

ARTISANAT

Voir ARTISANS.
LOI DE FINANCES POUR 1978 (Première partie), DG ; Commerce et artisanat, DG ; Départements d'outre-mer, DG.

ARTISANS

Voir COMMERÇANTS ET ARTISANS, **1** (n° **199**).
IMPÔTS LOCAUX, **1** (n° **320**).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Santé et sécurité sociale, DG ; Commerce et artisanat, DG ; art. **7.**
QUESTION ORALE, n° **1936.**
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n°s **78, 17.**
TRAVAIL DES FEMMES (QO).
VEUVES (QO).

ARTISTES

Voir IMPÔTS, **13** (n° **89**), art. 33.
LOI DE FINANCES POUR 1978, Culture, DG.
URBANISME (QO).

ARTS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Education, DG.

ASCENDANTS (PENSIONS)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Anciens combattants, DG, après l'art. 83.

ASIMOV (ISAAC).

Voir INFORMATIQUE, **1** (n° **5**).

ASPIRINE

Voir SANTÉ PUBLIQUE (QO).

ASSAINISSEMENT

Voir ASSAINISSEMENT (REDEVANCE).
QUESTION ORALE, n° **1992.**

ASSAINISSEMENT (REDEVANCE)

Voir NOUVELLE-CALÉDONIE, **1** (n° **264**), art. 1er *nonies.*

ASSEMBLEE DE L'ATLANTIQUE NORD (à Paris)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Affaires étrangères, DG.

ASSEMBLEE NATIONALE

Bureau. — Communication de M. le président de l'Assemblée nationale : vice-président, questeurs et secrétaires nommés le 2 avril 1977 [5 avril 1977] (p. 422).

— Communication d'une lettre de M. Edgar Faure, président de l'Assemblée nationale, donnant la composition du bureau de l'Assemblée nationale [13 octobre 1977] (p. 2322).

— Communication d'une lettre de M. Edgar Faure, président de l'Assemblée nationale, donnant la composition complétée du bureau de l'Assemblée nationale [25 octobre 1977] (p. 2431).

Voir aussi INFORMATIQUE, **1** (n° **5**), art. 6.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **3** (n° **113**), art. **16** *quinquies.*
PROCÉDURE PÉNALE, **1** (n° **9**).

ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

1. — **Projet de loi autorisant l'approbation des dispositions annexées à la décision du Conseil des communautés européennes du 20 septembre 1976 et relatives à l'élection des représentants à l'Assemblée des communautés européennes au suffrage universel direct,** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [25 mai 1977] (n° **2920**). — Renvoi à la commission des affaires étrangères ; rapport de M. Feït [9 juin 1977] (n° **2973**). — Discussion [14 et 15 juin 1977]. — Considéré comme adopté aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [16 juin 1977] (n° **700**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [17 juin 1977] (n° **394**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; rapport de M. Claude Mont [21 juin 1977] (n° **396**). — Discussion [23 juin 1977] (p. 1658, 1686. — 1688, 1703). — Adoption [23 juin 1977] (n° **158**).

PROMULGATION : loi n° 77-680 du 30 juin 1977 (*JO* Lois et décrets du 1er juillet 1977).

Discussion (première lecture) [23 juin 1977] (p. 1658, 1686. — 1688, 1703).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1658, 1686. — 1688, 1703) : *MM. Claude Mont, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; Jean Cluzel, Jean-François Pintat, Jacques Genton, André Colin, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères ; Pierre Carous, Jacques Pelletier, Pierre Marcilhacy, Pierre Giraud, Mme Marie-Thérèse Goutmann, M. Louis Jung, Mme Janine Alexandre-Debray, MM. Auguste Pinton, Antoine Andrieux, Michel Kauffmann, Henri Caillavet, Jean Péridier, Edgard Pisani, Raymond Barre, Premier ministre, Edouard Bonnefous.*

a) *Intervention des sénateurs :* l'historique des diverses dispositions concernant l'élection au suffrage universel des institutions européennes (p. 1658, 1665, 1666, 1671, 1673, 1674, 1675, 1690, 1698) ; l'acte du Conseil des communautés européennes du 25 septembre 1976 (p. 1658, 1666) ; les projets élaborés par l'assemblée des délégués des parlements nationaux (p. 1658) ; les conseils européens (p. 1658, 1663, 1676) ; la décision du Conseil constitutionnel du 30 décembre 1976 sur la compatibilité des élections au suffrage universel de l'Assemblée européenne avec la Constitution (p. 1659, 1661, 1664, 1676, 1693) ; les pouvoirs de l'Assemblée des communautés européennes (p. 1659, 1660, 1663, 1664, 1665, 1667, 1670, 1672, 1674, 1675, 1676, 1680, 1688, 1690, 1693) ; le nombre et la répartition nationale des sièges (p. 1659) ; la compétence de l'Assemblée en matière budgétaire (p. 1659, 1664, 1672, 1689, 1690) ; les dangers d'une assemblée populaire (p. 1659, 1665) ; l'évolution de l'Europe et de la construction européenne (p. 1660, 1661, 1662, 1663, 1665, 1666, 1671, 1672, 1676, 1678, 1684, 1685, 1686, 1689) ; l'indépendance nationale, la supra-nationalité et la répartition des compétences entre les Etats et la Communauté (p. 1660, 1663,

1666, 1667, 1670, 1672, 1677, 1680, 1684, 1686, 1689, 1691, 1692, 1693) ; la politique de l'emploi dans le cadre de l'Europe (p. 1661, 1678) ; la télévision en France et en Allemagne (p. 1661) ; les propos de Victor Hugo sur un parlement souverain européen (p. 1661) ; la politique économique (p. 1662, 1666, 1667, 1673, 1677, 1678, 1679, 1682, 1688) ; la politique énergétique (p. 1663, 1667, 1682) ; Montesquieu et l'Europe (p. 1664) ; la « stagflation » européenne (p. 1665) ; les avantages et les dangers du recours au suffrage universel (p. 1665, 1666, 1667, 1670, 1671, 1672, 1674, 1675, 1680, 1682, 1686) ; le vote du Sénat sur le présent projet sera un vote sur le fond à la différence de celui de l'Assemblée nationale (p. 1670, 1675, 1684) ; la protection des industries textiles françaises (p. 1670, 1682, 1685) ; la France pays de droit écrit à la différence de certains partenaires (p. 1670) ; le cumul des mandats européens et nationaux (p. 1671) ; la politique agricole commune (p. 1672, 1673, 1685, 1694) ; la politique monétaire (p. 1673) ; l'Europe voulue par les grands socialistes au début du siècle (p. 1674, 1691) ; le rôle fondamental de la commission européenne (p. 1672, 1675) ; le rôle de la Cour européenne de justice de Luxembourg et de la Cour des comptes (p. 1672, 1675, 1686) ; l'amendement communiste en faveur de la représentation proportionnelle (p. 1675) ; le rapport Tindemans (p. 1676, 1685) ; les dispositions sur l'Europe du programme commun (p. 1676, 1685) ; le fonctionnement de la Communauté économique européenne (p. 1677, 1688, 1690, 1691, 1692, 1694) ; le rôle des sociétés multi-nationales (p. 1678, 1685, 1689, 1691) ; le respect des principes de la démocratie et des droits de l'homme dans le monde (p. 1679, 1686, 1698) ; la concurrence internationale et le protectionnisme (p. 1679) ; la politique de défense européenne (p. 1679) ; les propos de Jean Giraudoux sur l'Europe (p. 1680) ; l'information des Français sur les problèmes européens (p. 1680, 1681) ; les relations entre le Parlement européen et les parlements nationaux (p. 1680) ; le siège du Parlement européen à Strasbourg (p. 1680) ; le centre européen de formation professionnelle (p. 1681) ; les règlements multi-fibres dans le domaine de l'industrie textile (p. 1682, 1685) ; les jeunes et l'Europe (p. 1682, 1698) ; l'article 2 du projet de ratification, conséquence des travaux du Conseil constitutionnel (p. 1684) ; l'ère des Etats continents (p. 1684, 1692, 1693) ; les Etats-Unis et l'Europe (p. 1684, 1685, 1691, 1693, 1698) ; l'évolution de l'Europe confédérale vers l'Europe fédérale (p. 1685, 1694) ; le plan Werner (p. 1688) ; la vocation de l'Europe vis-à-vis du tiers monde (p. 1689) ; l'entente franco-allemande (p. 1689, 1692) ; la conduite « dérisoire » de M. Chirac (p. 1690) ; les travaux de la Communauté européenne charbon-acier (p. 1690) ; la reconnaissance *de facto* de la Communauté économique européenne par l'URSS (p. 1691) ; la nécessité d'une monnaie européenne (p. 1692) ; pour les habitants des Indes, la France fragment de l'Europe (p. 1692) ; les relations d'une majorité de gauche en France avec les Etats européens (p. 1694) la première assemblée consultative du Conseil de l'Europe réunie à Strasbourg en août-septembre 1949 (p. 1697) ; le congrès de La Haye des 7 et 10 mai 1948 et la proposition Paul Reynaud et Edouard Bonnefous demandant la convocation immédiate d'un Parlement européen élu au suffrage universel (p. 1690) ; le vote par pays au sein de l'Assemblée parlementaire élue (p. 1698) ; les propos d'André Siegfried et du président Poher sur la nécessité de l'Europe (p. 1698).

b) *Interventions du Gouvernement.*

Intervention de M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères :

(p. 1667) : la mise en œuvre des dispositions de l'article 138, paragraphe 3, du Traité de Rome qui prévoit expressément l'élection au suffrage universel direct de l'Assemblée des communautés. (p. 1668) : les conditions dans lesquelles le Gouvernement a accepté le principe de la mise en œuvre de l'article 138. Le sommet de Paris de décembre 1974 ; depuis vingt ans la France recherche avec ses partenaires la construction d'une Europe qui ne soit pas simplement une zone de libre-échange ; l'édification au-delà de l'union économique d'une véritable union politique des Etats européens ; l'accord de Luxembourg en 1966 prévint toute évolution de la construction communautaire dans le sens d'une imaginaire supra-nationalité ; le sommet de La Haye en 1969. Le lien existant, pour la France, entre l'installation d'un exécutif au pouvoir accru et la mise en œuvre effective des dispositions du traité relatif à l'élection directe de l'assemblée, soulignée par le Président Pompidou. La relance provoquée par le Gouvernement français après l'élection de M. Giscard d'Estaing à la tête de l'Etat. Les principales dispositions du texte en discussion. La répartition des sièges. La procédure applicable selon le traité doit être uniforme ; les clauses de l'acte se limitent à des principes communs et laissent la liberté à chacun de fixer sur le plan national la procédure applicable. (p. 1669) : l'égalité de tous les Etats membres de la Communauté au regard de l'engagement pris. L'état de l'Europe et l'état de la Communauté justifient l'élection de l'Assemblée européenne au suffrage universel direct. L'existence d'un véritable sentiment communautaire ne doit pas cacher les difficultés, particulièrement les insuffisances de la politique agricole commune, le problème des montants compensatoires, les lenteurs de la politique commune de la pêche, l'absence d'une véritable politique commune de l'énergie, du développement industriel et des sports. La Communauté existe et progresse ; le fonds régional, le fonds social. La véritable faiblesse de la Communauté est le scepticisme ou l'indifférence des citoyens. L'élan nouveau qui serait donné à l'Assemblée par le suffrage universel. Le Gouvernement ne craint pas que l'Assemblée n'impose sa loi aux autres institutions communautaires. Les compétences de l'Assemblée. La revision des traités devrait être décidée par les Etats membres à l'unanimité. Cette revision impliquerait, en ce qui concerne la France, le contrôle de la constitutionnalité des dispositions envisagées, le cas échéant, une revision préalable de la Constitution, selon l'avis du Conseil constitutionnel. Le Gouvernement n'est pas favorable à une extension des pouvoirs de l'Assemblée au-delà des domaines définis par les traités. Aucun acte de l'Assemblée, en dehors du domaine normal de ses compétences, n'aurait une quelconque valeur à l'égard de la France. (p. 1670) : l'approbation de l'acte annexé à la décision du 20 septembre 1976 consacrera les efforts faits par la France pour assurer la solidarité des Etats dans un cadre fédéral.

(p. 1695) : se félicite de l'approbation unanime du Sénat à l'élection au suffrage universel direct de l'Assemblée européenne. Celle-ci a été imposée par la création du Conseil européen.

Réponse à M. Pierre Carous : tous les gouvernements de la Communauté sont attachés au Traité de Rome. Le Gouvernement français fera toujours prévaloir la conception confédérale. La participation de la France à la CEE lui a permis de connaître, de 1957 à 1976, la plus forte croissance industrielle après le Japon. Face aux super-puissances, la Communauté nous permettra d'imposer un ordre plus équitable.

Réponse à MM. Pierre Giraud et Antoine Andrieux : le fonds social existant dans le Traité, le fonds régional créé en 1974, la CECA et le FEOGA concourent à la défense des droits des travailleurs, notamment face aux multinationales.

Réponse à M. Jean-François Pintat : la recherche d'une politique commune de l'énergie.

Réponse à M. Jean Péridier : la commission est un organe de proposition et d'exécution. Le Conseil européen prend les grandes décisions. L'évolution vers la confédération.

Réponse à Mme Marie-Thérèse Goutmann : la démocratie pluraliste et l'économie de concurrence protègent les travailleurs. L'Europe des vraies libertés, résistant aux pressions des deux superpuissances, et des multinationales, largement ouverte aux grands problèmes du monde. (p. 1696) : l'avenir de la France dépend de son ouverture sur le monde et de son adaptation à ses nouvelles structures. Demande au Sénat de voter le texte en discussion afin de permettre à la France de jouer dans l'avenir un rôle à la mesure de son passé.

— *Intervention de M. Raymond Barre, Premier ministre* (p. 1696) : les raisons du désir du Gouvernement de voir l'Assemblée européenne élue au suffrage universel direct. Les institutions communautaires, les organes « technocratiques ». La nécessité d'une Europe des peuples. Une évolution toute naturelle de la Communauté. Le contrôle sur le budget et particulièrement les ressources propres. La mise en place du conseil européen. Le traité de Rome a été conçu dans un esprit de fédéralisme implicite. La difficulté de l'adaptation de cette construction juridique aux réalités. Le compromis de Luxembourg en 1965. L'utilité d'un système européen confédéral se dessine. Il faut apporter le soutien de l'opinion publique à une position internationale plus affirmée de la Communauté. (p. 1697) : la garantie juridique réside dans le traité de Rome. L'article 2 du texte en discussion indique dans quel esprit la France donne son adhésion.

Réponse à M. Edgard Pisani : l'Europe n'est pas sacrifiée. La France a été à l'origine de la Communauté. Le bienfait de l'Europe agricole pour la France. Le développement de l'esprit communautaire.

Réponse à M. Jean Péridier : ce n'est pas le général de Gaulle qui a empêché la construction de l'Europe. La politique de redressement économique et financier mise en œuvre en 1958. L'avenir de la Communauté inspire des inquiétudes. Les crises que l'Europe a dû surmonter. Les mécanismes fondamentaux de la politique agricole commune ont été maintenus. Les réussites récentes. Il faut que l'Europe soit confédérale et pluraliste.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1698, 1703) : *MM. Raymond Guyot, Claude Mont, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères.*

Article 1er (*autorisation d'approbation des dispositions annexées à la décision du conseil des Communautés européennes du 20 septembre 1976 et relatives à l'élection des représentants à l'Assemblée des Communautés européennes au suffrage universel direct*). — Adopté (p. 1698).

Article 2 (*modification des compétences de l'Assemblée des Communautés européennes*). — Adopté (p. 1699).

Après l'article 2. — Amendement n° 1 (article additionnel) de M. Raymond Guyot et plusieurs de ses collègues ; la souveraineté nationale et son aliénation ; l'Assemblée des communautés européennes ne participe pas à l'exercice de la souveraineté nationale ; irrecevable aux termes de l'article 41 de la Constitution ; (p. 1699) : l'irrecevabilité des amendements prévue par l'article 53 de la Constitution de 1958 ; une autorisation est donnée au Gouvernement, il ne s'agit pas de lui adresser des adjonctions, contraires à la séparation des pouvoirs voulue par la Constitution ; l'opinion de M. de Freycinet sur la négociation et la ratification des traités le 15 juin 1880 ; l'irrecevabilité au titre de l'article 41 de la Constitution ; la souveraineté nationale ne peut être aliénée à quelque organisation internationale que ce soit ; l'Assemblée des Communautés européennes ne participe pas à l'exercice de la souveraineté nationale ; l'impossibilité d'appliquer l'article 47 du règlement du Sénat (p. 1700).

Explications de vote :

— *M. René Billières* (p. 1700) : les radicaux de gauche voteront le texte en discussion par attachement au principe du suffrage universel, meilleur garant des libertés. La crainte non fondée d'un superparlement et d'un superprésident s'arrogeant des pouvoirs supranationaux. Le fédéralisme est le couronnement de la construction européenne. Notre pays demeurera toujours maître de ses engagements et de ses décisions. C'est l'absence d'Europe unie qui menace aujourd'hui les souverainetés et les indépendances nationales. Le suffrage universel apportera le soutien populaire à une Communauté qui s'enlise ; (p. 1701) : un nouveau sens donné au mandat des députés européens. Etablissement d'un nouveau type de relations entre le conseil et l'Assemblée. Un enjeu historique.

— *M. Marcel Champeix* (p. 1701) : à l'occasion de ce grave problème, le débat du Sénat a porté sur le fond. Le malaise engendré par les débats de l'Assemblée nationale. Les contradictions et les démentis de M. Jacques Chirac. Ceux de M. Michel Debré avec les affirmations contenues dans son livre « Demain la paix » de 1945 où il écrit que la souveraineté est une erreur. D'autres exemples encore de ses contradictions. On nous parle d'indépendance nationale quand il ne s'agit que de nationalismes anachroniques. Le groupe socialiste votera la ratification de l'accord, fidèle à Aristide Briand qui fut le premier à tenter l'union européenne.

— *M. Adolphe Chauvin* (p. 1702) : l'unité de l'Europe : continuité de notre politique étrangère depuis la IVe République. Faire l'Europe demande la transformation fondamentale des rapports franco-allemands. La solidarité des peuples contre les tendances nationalistes. La C. E. E. est une réussite économique. Ses rapports avec le tiers monde, les accords de Lomé. L'élection du Parlement européen au suffrage universel est une condition nécessaire. L'U. C. D. P. votera le texte en discussion car c'est un acte cohérent et positif qui propose un nouveau projet de société.

— *Mme Marie-Thérèse Goutmann* (p. 1702) : l'action du parti communiste a empêché le muselement du débat sur une question capitale. Les acrobaties procédurières du Gouvernement pour déclarer l'irrecevabilité de son amendement. Une majorité de « non votants » à l'Assemblée nationale. Le refus du R. P. R. d'accorder des garanties formelles contre l'extension des pouvoirs de l'Assemblée européenne. Le groupe communiste s'abstiendra dans le vote de ce texte mais participera à la construction européenne pour libérer l'Europe de la domination du grand capital.

— *M. Philippe de Bourgoing* (p. 1703) : le groupe des républicains indépendants votera le texte en discussion car l'existence d'une indépendance européenne rétablira l'équilibre mondial.

Scrutin public (n° 56 .— Liste des votants, p. 1711, 1712).

Adoption [23 juin 1977] (p. 1703).

2. — **Projet de loi relatif à l'élection des représentants à l'Assemblée des communautés européennes,** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur [25 mai 1977] (n° **2921**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; rapport de M. Donnez [16 juin 1977] (n° **2999**) ; urgence. — Discussion [21 juin 1977]. — Adoption [21 juin 1977] (n° **703**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [22 juin 1977] (n° 404) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; rapport de M. Pierre Marcilhacy [23 juin 1977] (n° **403**). — Discussion [29 juin 1977] (p. 1896, 1916). — Adoption modifiée [29 juin 1977] (n° **176**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [30 juin 1977] (n° **3060**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (ASSEMBLÉE NATIONALE) ; rapport de M. Donnez, rapporteur pour l'Assemblée nationale [30 juin 1977] (n° **3066**). — Discussion [30 juin 1977]. — Adoption [30 juin 1977] (n° **755**).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (SÉNAT) ; rapport de M. Pierre Marcilhacy, rapporteur pour le Sénat [30 juin 1977] (n° **468**). — Discussion [30 juin 1977] (p. 2003, 2005). — Adoption [30 juin 1977] (n° **202**).

PROMULGATION : loi n° 77-729 du 7 juillet 1977 (*JO* Lois et décrets du 8 juillet 1977).

Discussion (première lecture) [29 juin 1977] (p. 1896, 1916).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1896, 1899) : *MM. Pierre Marcilhacy, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Christian Bonnet, ministre de l'intérieur ; Pierre Giraud, Serge Boucheny, Ladislas du Luart.*

a) *Interventions des sénateurs :* les modifications apportées par l'Assemblée nationale (p. 1896) ; la conformité des modalités d'élection avec les articles 137, 138 du traité de Rome (p. 1896) ; le choix de la représentation proportionnelle (p. 1896, 1897) ; la date uniforme des élections pour les différents pays (p. 1897) ; le Parlement britannique divisé sur le mode de scrutin (p. 1897) ; le cumul des mandats européen et national (p. 1897, 1899) ; le vote des citoyens des Etats membres en résidence à l'étranger (p. 1897) ; l'Europe des travailleurs (p. 1897) ; l'indépendance nationale et l'extension des compétences de l'Assemblée européenne (p. 1890).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1896) : l'adoption unanime par le Sénat de l'élection des représentants français à l'Assemblée des communautés européennes au suffrage universel direct. Le texte en discussion est un texte d'application. (p. 1897) : le choix de la représentation proportionnelle et la préférence attribuée à la circonscription nationale.

Réponse à M. Pierre Giraud : la possibilité pour le plus grand nombre possible de citoyens de participer à ces élections.

Réponse à M. Ladislas du Luart (p. 1899) : le problème du cumul des mandats. L'action des formations politiques en ce qui concerne la représentation à l'Assemblée européenne.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1899, 1916) : *MM. James Marson, Pierre Marcilhacy, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Christian Bonnet, ministre de l'intérieur ; Serge Boucheny, Pierre Giraud, Jacques Pelletier, Louis Jung, Charles de Cuttoli, Jacques Genton.*

Avant l'article 1er A. — Rejet de l'amendement n° 15 de M. Raymond Guyot et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. James Marson ; inaliénabilité de la souveraineté nationale à quelque organisation internationale que ce soit ; l'Assemblée des communautés européennes ne participe pas à l'exercice de la souveraineté nationale (p. 1900).

Article 1er A (*mode d'élection des représentants français à l'Assemblée européenne : compétence du Parlement français*) (p. 1900). — Adoption de l'amendement n° 1 de M. Pierre Marcilhacy, rapporteur : modification par la loi du mode d'élection des représentants français à l'Assemblée des communautés européennes (p. 1901) ; nécessité d'une nouvelle loi pour modifier le mode d'élection des représentants français à l'Assemblée des communautés européennes. La procédure préparatoire nécessaire aux termes de l'article 138 du Traité de Rome.

— l'article 1er A ainsi modifié est adopté (p. 1900).

Après l'article 1er A. — Rejet de l'amendement n° 16 de M. Serge Boucheny et plusieurs de ses collègues : rapport annuel présenté à l'Assemblée nationale et au Sénat par la délégation nationale des représentants de la France à l'Assemblée des communautés européennes (p. 1901).

Article 1er (*applicabilité à l'élection des représentants à l'Assemblée européenne des dispositions du titre Ier du livre Ier du code électoral : conditions requises pour être électeur, tenue des listes électorales, opérations de vote, sanctions pénales*). — Adopté (p. 1901).

Article 1er *bis* (*régime fiscal des représentants à l'Assemblée des communautés européennes*) (p. 1902). — Adoption de l'amendement n° 2 de M. Pierre Marcilhacy, rapporteur : suppression des dispositions prévoyant l'application du régime fiscal en vigueur pour les députés et les sénateurs aux traitements et indemnités des représentants français à l'Assemblée des communautés européennes.

Article 2 (*système électoral : représentation proportionnelle*) (p. 1902). — Rejet de l'amendement n° 18 de MM. Henri Caillavet et Jacques Pelletier, soutenu par M. Jacques Pelletier : non-admission à la répartition des sièges des listes n'ayant pas obtenu au moins 2 p. 100 des suffrages exprimés (p. 1903), l'article 2 est adopté (p. 1903).

Article 3 (*circonscription unique : le territoire de la République*) (p. 1903). — Retrait de l'amendement n° 19 de M. Jacques Pelletier et plusieurs de ses collègues : division du territoire de la République en vingt-deux circonscription ; répartition des sièges à chaque région fixée par décret (p. 1904) ;

— l'article 3 est adopté (p. 1904).

Article 4 (*applicabilité des articles L. O. 127 à L. O. 130-1 du code électoral : inéligibilités*). — Adopté (p. 1904).

Article 5 (*applicabilité des articles L. O. 140, L. O. 142 à L. O. 150 et L. O. 152 du code électoral : incompatibilités*). — Adopté (p. 1904).

Article 6 (*nul ne peut être candidat sur plus d'une liste*). — Adopté (p. 1904).

Article 7 (*déclaration de candidature obligatoire*). — Adopté (p. 1904).

Article 8 (*listes des candidats*) (p. 1904). — Retrait de l'amendement n° 14 de M. René Jager et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Louis Jung ; obligation d'une représentation de l'ensemble des régions métropolitaines, des départements et territoires d'outre-mer sur les listes des candidats ; adoption de l'amendement n° 3 de M. Pierre Marcilhacy, rapporteur ; mention du domicile et de la profession de chacun des candidats sur la liste (p. 1905) ;

— l'article 8, ainsi modifié, est adopté (p. 1905).

Article 9 (*dépôt des déclarations de candidatures*). — Adoption de l'amendement n° 4 de M. Pierre Marcilhacy, rapporteur : rédactionnel (p. 1906) ;

— l'article 9, ainsi modifié, est adopté (p. 1906).

Article 10 (*cautionnement des listes*). — Adopté (p. 1906).

Article 11 (*contentieux des déclarations de candidatures au Conseil d'Etat*) (p. 1906). — Amendement n° 5 de M. Pierre Marcilhacy, rapporteur : cas d'une personne inéligible figurant sur une liste ; réservé. — Amendement n° 6 de M. Pierre Marcilhacy, rapporteur : en cas de déclaration d'inéligibilité d'un ou plusieurs candidats, la liste dispose d'un délai de quarante-huit heures pour se compléter légalement ; réservé. — Le contrôle de l'éligibilité de chaque candidat implique un examen approfondi. La position du Conseil d'Etat en matière d'éligibilité. La prolongation des délais d'enregistrement qui découlerait du contrôle de l'éligibilité. — Amendement n° 25 de M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur : cas dans lesquels une déclaration de candidature ne remplit pas les conditions prévues aux articles 6 et suivants (p. 1907) ; réservé. — L'article 11 est réservé (p. 1908).

Article 12 (*récépissé du dépôt de déclaration de candidature*). — Adopté (p. 1908).

Article 13 (*retraits de candidatures*). — Adopté (p. 1908).

Article 14 (*Date d'ouverture de la campagne électorale*). — Adopté (p. 1908).

Article 14 *bis* (*propagande électorale réservée aux partis politiques français*). — Adoption de l'amendement n° 7 de M. Pierre Marcilhacy, rapporteur : la propagande électorale est réservée aux listes en présence et aux partis politiques français ; adopté ; le cas des écologistes et du parti populaire européen ;

— l'article 14 *bis*, ainsi modifié, est adopté (p. 1908).

Article 15 (*commissions chargées d'assurer l'envoi et la distribution des documents de propagande électorale*). — Adopté (p. 1908).

Article 16. — *Prise en charge par l'Etat des dépenses provenant des opérations effectuées par les commissions chargées d'assurer l'envoi et la distribution des documents de propagande électorale. — Remboursement aux listes de candidats ayant obtenu 5 p. 100 des suffrages du coût du papier et des impressions et des frais d'affichage*) (p. 1908). — Adoption de l'amendement n° 8 de M. Pierre Marcilhacy, rapporteur : détermination par décret en Conseil d'Etat des éléments de propagande dont le coût sera remboursé ; montant forfaitaire des frais d'affichage ; interdiction de tout mode d'affichage et de diffusion de documents de propagande autres que ceux définis par la présente loi et son décret d'application (p. 1909). — Les articles 34 et 37 de la Constitution ;

— l'article 16, ainsi modifié, est adopté (p. 1909).

Article 17 (*émissions de radio-diffusion télévision pendant la campagne électorale*) (p. 1909). — Adoption de l'amendement n° 9 de M. Pierre Marcilhacy, rapporteur : diffusion de l'émission, dont la durée a été prédéterminée dans la même rédaction à la radio-diffusion et à la télévision ; les frais de cette diffusion seront à la charge de l'Etat (p. 1910) ; adoption du sous-amendement n° 23 de M. Christian Bonnet : rédactionnel ;

— l'article 17, ainsi modifié, est adopté (p. 1910).

Article 18 (*convocation des électeurs par décret*). — Adopté (p. 1910).

Article 19 (*commission locale de recensement*). — Adopté (p. 1910).

Article 20 (*recensement général des votes*). — Adoption de l'amendement n° 10 de M. Pierre Marcilhacy, rapporteur : composition de la commission nationale chargée d'effectuer le recensement général des votes (p. 1910) ;

— l'article 20, ainsi modifié, est adopté (p. 1910).

Article 21 (*vote des Français établis hors de France*). — Adopté (p. 1910).

Article 22 (*remplacement des représentants*) (p. 1910). — Adoption de l'amendement n° 21 de M. Henri Caillavet et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Charles de Cuttoli : possibilité de reprendre l'exercice de son mandat pour tout représentant ayant accepté les fonctions ou la prolongation d'une mission, en cas de décès ou de démission d'un représentant figurant sur la même liste et l'ayant remplacé (p. 1911) ; adoption du sous-amendement n° 24 de M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur, à l'amendement n° 21 de M. Henri Caillavet et plusieurs de ses collègues : le représentant dispose d'un délai d'un mois pour reprendre l'exercice de son mandat ;

— l'article 22, ainsi modifié, est adopté (p. 1911).

Article 23 (*contentieux des élections des représentants devant le Conseil d'Etat*) (p. 1911). — Amendement n° 11 de M. Pierre Marcilhacy, rapporteur : pour tout ce qui concerne l'application des dispositions en discussion, recours pour tout électeur devant le Conseil d'Etat statuant au contentieux ; décision rendue en assemblée plénière ; transmission de l'arrêt du Conseil d'Etat au bureau de l'Assemblée des communautés européennes ; adopté après suppression des dispositions concernant la transmission de l'arrêt au bureau de l'Assemblée européenne, suppression demandée par M. Christian Bonnet dans le sous-amendement n° 22 (p. 1912). Le Conseil d'Etat applique une législation française et n'a pas à rendre compte à une autorité internationale de l'interprétation de cette législation. Si l'annulation est partielle, le suivant de liste est appelé à remplacer l'élu invalidé ; c'est au Gouvernement français qu'il appartient d'en informer l'Assemblée européenne. Si l'annulation est totale, le Gouvernement français doit informer l'assemblée que les représentants de la France ont perdu leur mandat.

— l'article 23, ainsi modifié, est adopté (p. 1912).

Article 24 (*application dans les territoires d'outre-mer*). — Adoption de l'amendement n° 12 de M. Pierre Marcilhacy, rapporteur : application des dispositions en discussion au département de Saint-Pierre-et-Miquelon et à la collectivité territoriale de Mayotte (p. 1912) ;

— l'article 24, ainsi modifié, est adopté (p. 1912).

Après l'article 24. — Retrait de l'amendement n° 17 (article additionnel) de M. Pierre Giraud : assistance des services de l'Assemblée nationale et du Sénat pour les représentants de

la France à l'Assemblée des communautés européennes ; l'amendement est repris par M. Jacques Genton et retiré (p. 1913) ; la nécessaire coopération entre l'assemblée européenne et les assemblées nationales ; ces dispositions ont été recommandées par les présidents des assemblées parlementaires des Etats membres réunis à Vienne. La nécessité d'un échelon d'intendance administratif. Une discrimination risquerait de s'instaurer entre les parlementaires européens déjà députés ou sénateurs et ceux qui seront élus sans avoir un mandat national.

Article 25 (*modalités d'application par décret en Conseil d'Etat*). — Adoption de l'amendement n° 13 de M. Pierre Marcilhacy, rapporteur : modalités d'application du texte en discussion fixées par « décrets » en Conseil d'Etat (p. 1913) ;

— l'article 25, ainsi modifié, est adopté (p. 1913).

Article 11 (*suite* ; précédemment réservé) (p. 1913). — Retrait de l'amendement n° 5 (précédemment réservé) de M. Pierre Marcilhacy, rapporteur ; cas d'une personne inéligible figurant sur une liste (p. 1914) ; adoption de l'amendement n° 6 (précédemment réservé) de M. Pierre Marcilhacy, rapporteur ; en cas de déclaration d'inéligibilité d'un ou plusieurs candidats, la liste dispose d'un délai de quarante-huit heures pour se compléter légalement ; adoption de l'amendement n° 25 (précédemment réservé) de M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur, cas dans lesquels une déclaration de candidature ne remplit pas les conditions prévues aux articles 6 et suivants ;

— l'article 11, ainsi modifié, est adopté (p. 1914).

Explications de vote :

— *M. Serge Boucheny* (p. 1914) : les amendements du groupe communiste qui constituent des garanties supplémentaires pour la souveraineté nationale n'ont pas été adoptés. Le Sénat a édulcoré le texte adopté par l'Assemblée nationale. Le désir de participer à la construction européenne est souligné dans le programme commun. L'Europe du chômage et de l'autoritarisme. Le groupe communiste s'abstiendra dans le vote du texte en discussion.

— *M. Louis Jung* (p. 1915) : vote favorable du groupe de l'union centriste des démocrates de progrès. La priorité essentielle pour le groupe du mouvement européen a été l'élection directe de l'Assemblée européenne. La nécessité de la mobilisation de l'opinion publique.

— *M. Jacques Genton* (p. 1915) : l'une des dispositions essentielles du traité de Rome va recevoir satisfaction. Craint que les électeurs ne se déterminent en fonction de considérations totalement étrangères aux questions européennes. Rappelle les résultats du référendum de 1972 sur l'élargissement de la Communauté. Le risque qu'une représentation d'une certaine réalité régionale ne soit pas garantie. Les relations entre l'Assemblée européenne et les assemblées nationales.

— *M. Pierre Carous* (p. 1915) : le groupe R.P.R. maintient ses réserves parce que les garanties n'ont pas été obtenues. Le groupe R.P.R. votera le texte en discussion.

— *M. Pierre Marcilhacy, rapporteur* (p. 1915) : ce texte préserve entièrement la souveraineté française. Une assemblée politique est nécessaire pour contrôler toute l'armature bureaucratique mise en place depuis vingt ans. Cette assemblée doit avoir les moyens de faire face aux groupes de pression.

Scrutin publié (n° 61. — Liste des votants, p. 1949).

Adoption [29 juin 1977] (p. 1916).

Discussion (commission mixte paritaire) [30 juin 1977] (p. 2003, 2005).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 2003, 2004) : *MM. Pierre Marcilhacy, rapporteur pour le Sénat ; Marc Bécam, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (collectivités locales).*

a) *Intervention du rapporteur* (p. 2003) : l'accord intervenu entre l'Assemblée nationale et le Sénat. Les conditions dans lesquelles le Sénat est amené à délibérer en fin de session.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 2004) : demande au Sénat de bien vouloir adopter conforme le texte proposé par la commission mixte paritaire.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 2004, 2005).

Articles 1er A, 8, 9, 11, 14 *bis*, 16, 17, 20, 22, 23 (p. 2004).

Articles 24 et 25 (p. 2005).

Explication de vote :

— *M. Raymond Brosseau* (p. 2005) : le groupe communiste s'abstiendra dans le vote du texte en discussion.

Adoption [30 juin 1977] (p. 2005).

Voir aussi PARLEMENT EUROPÉEN.
PARLEMENT EUROPÉEN (élection).

ASSEMBLEE TERRITORIALE

Voir NOUVELLE-CALÉDONIE, **1** (n° **264**).

ASSIGNATION A RESIDENCE

Voir LIBERTÉS PUBLIQUES (QO).

ASSISTANCE SANITAIRE ET SOCIALE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Coopération, DG.

ASSISTANCE TECHNIQUE CIVILE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Coopération, DG.

ASSISTANTS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Universités, DG, état B, titre III.

ASSISTANTES MATERNELLES

Voir HANDICAPÉS (QO).
PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE, **1** (n° **231**).

ASSISTANTS TECHNIQUES DE L'ARTISANAT

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Commerce et artisanat, DG.

ASSISTANTS TECHNIQUES DU TOURISME

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Tourisme, DG.

ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE

Voir APPRENTISSAGE, **1** (n° **432**).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Intérieur, DG.

ASSOCIATION DU SPORT SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE (ASSU)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Jeunesse et sports, DG.

ASSOCIATION FRANÇAISE D'ACTION TOURISTIQUE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Tourisme, DG.

ASSOCIATION FRANÇAISE POUR L'ETUDE ET LA RECHERCHE DES NODULES (AFERNOD)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Territoires d'outre-mer, DG.

ASSOCIATION NATIONALE DES ECOLES FRANÇAISES DE L'ETRANGER

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Education, DG.

ASSOCIATION NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Agriculture, DG.

ASSOCIATIONS

Voir IMPÔTS, **1** (n° **89**), art. 30 *sexies*.
LOI DE FINANCES POUR 1978, Logement, DG.
QUESTION ORALE (n° **8**).

ASSOCIATION SCOLAIRE PRIVEE DU NIGER

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Coopération, DG.

ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS

Voir CONSOMMATEURS, **1** (n° **306**).
CONSOMMATION.

ASSOCIATIONS DE JEUNES ET D'EDUCATION POPULAIRE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Jeunesse et sports, DG, état B, titre III.

ASSOCIATIONS DE RAPATRIES

Voir RAPATRIÉS, **2** (n° **106**), DG, après l'art. **14**.

ASSOCIATIONS POUR LE DEVELOPPEMENT DES ECHANGES ARTISTIQUES ET CULTURELS (ADEAC)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Coopération, DG.

ASSURANCE MALADIE-MATERNITE

Voir MATERNITÉ, **1** (n° **128**).

ASSURANCE DOMMAGE-CONSTRUCTION

Voir CONSTRUCTION, **1** (n° **483**).

ASSURANCE MALADIE

Voir CLINIQUES (QO).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Commerce et artisanat, DG.
SÉCURITÉ SOCIALE, **3** (n° **173**).
VEUVES (QO).

ASSURANCE PERSONNELLE

Voir SÉCURITÉ SOCIALE, **3** (n° **173**).

ASSURANCES

Voir APPRENTISSAGE, **1** (n° **432**).
LOI DE FINANCES POUR 1978, art. 13.

ASSURANCES SOCIALES AGRICOLES

1. — **Proposition de loi tendant à supprimer la date limite du 1er juillet 1973 jusqu'à laquelle est admise une demande de révision du taux d'incapacité de travail pour les personnes dépendant du régime de protection sociale agricole,** présentée par M. Jacques Eberhard, sénateur, et plusieurs de ses collègues [20 décembre 1977] (n° **212**) ; renvoi à la commission des affaires sociales.

ASSURANCE VIEILLESSE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Commerce et artisanat, DG.
PENSIONS DE RETRAITE.
SÉCURITÉ SOCIALE, **3** (n° **173**).

ASSURANCE VOLONTAIRE

Voir SÉCURITÉ SOCIALE, **3** (n° **173**).

ASTREINTES

1. — **Projet de loi relatif aux astreintes prononcées en matière administrative,** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice, par M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture, et par M. Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances [28 avril 1977] (n° **273**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; rapport de M. Edgar Tailhades [12 mai 1977] (n° **299**). — Discussion [26 mai 1977] (p. 1017, 1021). — Adoption [26 mai 1977] (n° **124**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [27 mai 1977] (n° **2936**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles de la législation et de l'administration générale de la République ; rapport de M. Claude Gerbet [17 novembre 1977] (n° **3219**). — Discussion [22 novembre 1977]. — Adoption modifiée [22 novembre 1977] (n° **772**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (DEUXIÈME LECTURE) [8 décembre 1977] (n° **131**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; rapport de M. Edgar Tailhades [14 décembre 1977] (n° **167**). — Discussion [20 décembre 1977] (p. 4330, 4333). — Adoption modifiée [20 décembre 1977] (n° **75**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [20 décembre 1977] (n° **3429**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; rapport de M. Claude Gerbet [21 décembre 1977] (n° **3437**). — Discussion [21 décembre 1977]. — Adoption modifiée [21 décembre 1977] (n° **861**).

TRANSMISSION AU SENAT (TROISIÈME LECTURE) [21 décembre 1977] (n° **238**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Discussion (première lecture) [26 mai 1977] (p. 1017, 1021).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1017, 1018) : *MM. Edgar Tailhades, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice.*

a) *Intervention du rapporteur* (p. 1017) : l'inexistence de voie d'exécution forcée contre les personnes publiques. Le décret du 30 juillet 1963 qui accorde à ceux qui ne peuvent obtenir de l'administration l'exécution d'une décision, le droit de saisir la commission du rapport et des études du Conseil d'Etat. Les pouvoirs du médiateur. La jurisprudence du Conseil d'Etat dans ce domaine. Les principales dispositions du projet en discussion. Le Conseil d'Etat est autorisé à prononcer une astreinte contre les personnes morales de droit public. Le principe de séparation des autorités administratives et judiciaires. Les systèmes existant à l'étranger, par exemple en Italie, où le juge peut se substituer à l'administratioon qui n'exécute pas la décision. (p. 1018) : dans son ouvrage « Le contentieux administratif » M. Odent craint que des solutions ne puissent être trouvées ;

b) *Intervention du Gouvernement :* l'exécution par l'administration des décisions de justice se fait dans les délais raisonnables dans la très grande majorité des cas. L'utilité possible de l'astreinte à l'encontre des personnes morales de droit public. Le cas connu de M. Etienne Dailly, d'une zone d'aménagement différé annulée par la juridiction administrative dont six ans après la décision n'avait pas été appliquée. La jurisprudence du Conseil d'Etat dans ce domaine : il n'appartient pas au juge administratif d'adresser des adjonctions à l'administration. Les pouvoirs conférés au Conseil d'Etat et au président de la section du contentieux utilisés en étroite liaison avec la commission du rapport. Le retard dans l'exécution des décisions juridictionnelles peut s'expliquer par des motifs légitimes. Le partage du produit de l'astreinte entre le requérant et un organisme d'intérêt général qui pourrait être le fonds d'action locale. Le Gouvernement accepte les amendements de la commission des lois.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1019, 1021) : *MM. Edgar Tailhades, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice ; Guy Petit.*

Article 1er (*possibilité pour le Conseil d'Etat de prononcer une astreinte contre les personnes morales de droit public*) (p. 1019). — Adoption de l'amendement n° 1 de M. Edgar Tailhades, rapporteur ; faculté pour le Conseil d'Etat d'agir d'office et de prononcer l'astreinte sans saisine préalable ;

— l'article 1er ainsi modifié, est adopté (p. 1019).

Article 2 (*caractère provisoire de l'astreinte*) (p. 1019). — Adoption de l'amendement n° 2 de M. Edgar Tailhades, rapporteur : modification rédactionnelle et possibilité d'astreinte définitive ;

— l'article 2, ainsi modifié, est adopté (p. 1019).

Article 3 (*liquidation de l'astreinte et part versée au requérant*) (p. 1019). — Adoption de l'amendement n° 3 de M. Edgar Tailhades, rapporteur : suppression des dispositions concernant la fixation par le Conseil d'Etat de la part de l'astreinte qui sera versée au requérant ; adoption de l'amendement n° 4 de M. Edgar Tailhades : coordination ;

— l'article 3, ainsi modifié, est adopté (p. 1019).

Après l'article 3. — Adoption de l'amendement n° 5 de M. Edgar Tailhades (article additionnel) : coordination (p. 1020) ; adoption du sous-amendement n° 9 de M. Guy Petit à l'amendement n° 5 : bénéfice de la part d'astreinte non versée au requérant pour le fonds d'équipement des collectivités locales ;

— un article additionnel, ainsi rédigé, sera inséré dans le projet de loi (p. 1020).

Article 4 (*le pouvoir de prononcer les astreintes peut être exercé par le président de la section du contentieux du Conseil d'Etat*) (p. 1020). — Adoption de l'amendement n° 6 de M. Edgar Tailhades, rapporteur : coordination ;

— l'article 4, ainsi modifié, est adopté (p. 1020).

Article 5 (*affectation de la part du produit des astreintes qui n'est pas versée au requérant au bénéfice du fonds d'action locale*) (p. 1020). — Adoption de l'amendement n° 7 de M. Edgar Tailhades, rapporteur : suppression de l'article pour coordination ;

— l'article 5 est supprimé (p. 1020).

Article 6 (*cour de discipline budgétaire : condamnation à une amende de toute personne dont les agissements auront entraîné la condamnation d'une personne morale de droit public à des astreintes en raison du retard à l'exécution d'une décision de justice*) (p. 1020). — Adoption de l'amendement n° 8 de M. Edgar Tailhades, rapporteur : possibilité, pour la cour de discipline budgétaire, de condamner à une amende toute personne dont les agissements auront entraîné la condamnation d'une personne morale de droit public à des astreintes : non-limitation aux astreintes prononcées par le Conseil d'Etat ; coordination (p. 1021) ;

— l'article 6, ainsi modifié, est adopté (p. 1021).

Article 7 (*modalités d'application de la présente loi, par décret en Conseil d'Etat*). — Adopté (p. 1021).

Adoption [26 mai 1977] (p. 1021).

Discussion (deuxième lecture) [20 décembre 1977] (p. 4330, 4333).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 4330) : *M. Edgar Tailhades, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.*

Intervention du rapporteur (p. 4330) : une solution partielle est apportée au problème posé par l'inexécution par l'administration de certaines décisions de justice qui condamnent cette même administration.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 4330, 4333). *MM. Edgar Tailhades, rapporteur de la commission des lois ; Pierre Marcilhacy, Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice ; Richard Pouille.*

Article 1er A (p. 4330). — Adoption de l'amendement n° 3 de M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice : suppression de cet article prévoyant que les décisions juridictionnelles qui condamnent une collectivité publique (Etat, collectivité locale ou établissement public) au paiement d'une somme d'argent valent ordonnancement du montant de cette somme ; que le créancier en obtient le paiement sur la seule présentation au comptable du Trésor d'une expédition de la décision revêtue de la formule exécutoire. Les collectivités territoriales condamnées doivent payer. Trop souvent les tiers condamnés au bénéfice des collectivités locales pensent disposer de délais pour régler leurs dettes. Aux Etats-Unis, il est hors de question pour l'Etat fédéral de ne pas exécuter les décisions de la Cour suprême. (p. 4332) : le fond du problème est que les collectivités locales n'ont pas de crédits disponibles. Le comptable risque d'être passible de la Cour des comptes s'il a payé alors qu'il n'y avait pas de crédit ;

— l'article 1er A est supprimé (p. 4333).

Article 2 (p. 4333). — Adopté.

NOUVEL INTITULÉ. — Adoption de l'amendement n° 4 de M. Alain Peyrefitte : coordination : « **Projet de loi relatif aux astreintes prononcées en matière administrative** » (p. 4333).

Adoption [20 décembre 1977] (p. 4333).

Voir aussi TRAITÉS ET CONVENTIONS, **13** (n° **101**).

ATELIERS DE CES

Voir CLASSES-ATELIERS.

ATELIERS REGIONAUX

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Environnement, DG.

ATHLETES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Jeunesse et sports, DG.

ATTACHES COMMERCIAUX

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Commerce extérieur, DG.

ATTACHES COMMUNAUX

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Intérieur, DG.

ATTACHES D'ADMINISTRATION DE LA VILLE DE PARIS

Voir IMPOTS, **1** (n° **89**) art. 20 *bis*.

ATTENTATS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Travail, DG.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° **109**.

AUBUSSON

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, deuxième délibération, art. 7.

AUDITEURS DE JUSTICE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Justice, DG.

AUMANCE (Mines)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Industrie, DG.

AUSTRALIE

Voir RAPPORTS D'INFORMATION, **3** (n° **253**).
TRAITÉS ET CONVENTIONS, **24** (n° **331**).

AUTODETERMINATION

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Départements d'outre-mer, DG.

AUTOMATISATION DU TRAVAIL

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Travail, DG.

AUTOMOBILES

1. — **Proposition de loi tendant à la création d'une fondation nationale du musée de l'automobile,** présentée par M. Pierre Schiélé, sénateur et plusieurs de ses collègues [21 avril 1977] (n° **256**) ; renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan qui demande à être dessaisie [2 juin 1977] ; renvoi à la commission des affaires culturelles.

Voir aussi LOI DE FINANCES POUR 1978, Commissariat général au Plan, DG ; Industrie, DG.
POLLUTION (AIR).
SIDÉRURGIE (QO).
TRANSPORTS EN COMMUN (QO).

AUTONOMIE (Universités)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Universités, DG.

AUTORISATION DE POURSUITES

Voir IMMUNITÉ PARLEMENTAIRE, **1** (n° **252**).

AUTOROUTES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, DG ; Commissariat général au plan, DG ; tourisme, DG ; Services du Premier ministre — Aménagement du territoire, DG ; Equipement et aménagement du territoire, DG.

QUESTION ORALE, n°s **1983, 2042, 2080.**

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° **36.**

AUXILIARIAT

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Postes et télécommunications, DG ; art. 40 ; Education, DG ; Travail, DG ; Services du Premier ministre — Services généraux, DG.

AVIATION CIVILE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, aviation civile et météorologie, DG.

TRAITÉS ET CONVENTIONS, **1** (n° **201**).

AVIATION MILITAIRE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Défense, Section Air.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° **40.**

AVOCATS

1. — **Projet de loi modifiant les articles 11, 17 et 54 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques,** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice [15 juin 1977] (n° **2996**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; rapport de M. Jean Foyer [23 juin 1977] (n° **3020**). Urgence. — Discussion [23 juin 1977].

NOUVEL INTITULÉ : « **Projet de loi modifiant les articles 7, 11, 12, 17 et 54 de la loi...** » (le reste sans changement).

Adoption [23 juin 1977] (n° **716**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [24 juin 1977] (n° **422**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; rapport de M. Louis Virapoullé [24 juin 1977] (n° **425**). Discussion [29 juin 1977] (p. 1916, 1922). — Adoption [29 juin 1977] (n° **177**).

PROMULGATION : loi n° 77-685 du 30 juin 1977 (*J. O.* Lois et décrets du 1er juillet 1977).

Discussion (première lecture) [29 juin 1977] (p. 1916, 1922).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1916, 1920) : *MM. Louis Virapoullé, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Edgard Tailhades, Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice ; Etienne Dailly, James Marson.*

a) *Interventions des sénateurs :* la maîtrise en droit nécessaire pour l'exercice de la profession d'avocat (p. 1916, 1917, 1920) ; la formation professionnelle de l'avocat (p. 1916, 1917, 1918, 1920) ; l'amendement du député Gerbet : incompatibilité de la profession d'avocat avec la qualité de salarié (p. 1917) ; l'indépendance du pouvoir judiciaire (p. 1917) ; les modifications de la licence en droit (p. 1917) ; l'opinion de Me Clément, du conseil de l'ordre des avocats à la cour d'appel de Paris, sur la formation des avocats (p. 1917) ; les différences entre les formations des avocats et des magistrats (p. 1919) ; l'obtention du certificat d'aptitude à la profession d'avocat (CAPA) (p. 1919).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1918) : l'importance de la formation théorique et de la formation pratique pour les avocats. Rappelle les propos du chancelier d'Aguesseau dans ce domaine. La réduction de quatre à trois ans de la durée des études de licence ; l'exigence d'une maîtrise pour exercer la profession d'avocat. La maîtrise fera partie de la formation professionnelle des avocats. Le certificat d'aptitude à la profession d'avocat. La réduction de la durée du stage après la réforme. Les magistrats ne seront pas obligés de détenir une maîtrise. La durée des études à l'école nationale de la magistrature. Une solution semblable est adoptée pour les avocats et pour les conseils juridiques. La fusion entre les professions d'avocats et de conseils juridiques reste une préoccupation du Gouvernement. (p. 1919) : seulement certaines dispositions de la loi du 31 décembre 1971 sont modifiées. Afflux de candidats au certificat d'aptitude de la profession d'avocat.

Réponse à M. Edgar Tailhades : les avocats et les magistrats seront considérés comme égaux puisqu'ils auront fait le même nombre d'années d'études.

Réponse à M. Etienne Dailly : la possibilité d'obtenir le CAPA en quatre ans en le préparant en même temps que la maîtrise.

Réponse à M. James Marson (p. 1920) : les maîtrises qui seront reconnues seront celles qui auront un caractère de formation professionnelle suffisamment marqué. Elles seront délivrées par les villes universitaires qui permettent actuellement de se préparer à la profession d'avocat.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1920, 1922) : *MM. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice ; Louis Virapoullé, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Pierre Carous, Etienne Dailly.*

Article 1er (*articles 11, 17 et 54 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 : maîtrise en droit pour l'exercice de la profession d'avocat*). — Adopté (p. 1920).

Article 1er bis (*article 12 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 : formation théorique et pratique de l'avocat*). — Adopté (p. 1920).

Article 1er ter (*article 7-I de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 : l'avocat collaborateur ou membre d'une société ou association d'avocats n'a pas la qualité de salarié*) (p. 1920). — Rejet de l'amendement n° 1 de M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice : suppression des dispositions concernant le non-salariat de l'avocat qui exerce sa profession en qualité d'avocat ou collaborateur ou comme membre d'une société ou d'une association d'avocats ; disposition d'ordre public (p. 1922) ; l'article 1er *ter* est adopté (p. 1922).

Article 2 (*articles 11 et 54 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 : titulaires de licences antérieures considérés comme titulaires de la maîtrise*). — Adopté (p. 1922).

Article 3 (*validation de l'arrêté du 16 janvier 1976 portant dispositions relatives au deuxième cycle des études universitaires*). — Adopté (p. 1922).

Adoption [29 juin 1977] (p. 1922).

Voir aussi IMPÔTS, **1** (n° **89**), art. 10 *bis*.
JUSTICE, **1** (n° **117**), DG, art. 12.
LOI DE FINANCES POUR 1978, Justice, DG.
PROCÉDURE PÉNALE, **1** (n° **9**), art. 1er, art. **4.**

AVOIR FISCAL

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), DG ; après l'art. 12, art. 13, après l'art. 67.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **1** (n° **330**), avant l'art. 2 ; **3** (n° **113**), avant l'art. 1er, après l'art. 16 *quinquies*.

PRIX, **1** (n° **147**), après l'art. 7.

RAPATRIÉS, **2** (n° **106**), avant l'art. 1er.

B

BAADER (Bande à).

Voir ENSEIGNEMENT (QO).

INFORMATIQUE, **1** (n° **5**).

LOI DE FINANCES POUR 1978, Justice, DG.

BACCALAUREAT

Voir EDUCATION (QO).

BANQUE DE FRANCE

Voir DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT, **1.**

BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT

Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS, **28** (n° **410**).

BANQUE FRANÇAISE DU COMMERCE EXTERIEUR

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Comptes spéciaux du Trésor, DG.

BANQUES

Voir APPRENTISSAGE, **1** (n° **432**).
CONCURRENCE, **1** (n° **371**).
DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, **1.**
IMPÔTS, **1** (n° **89**), art. 28.
INDUSTRIE MÉCANIQUE (QO).
LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), DG ; après l'art. 12, après l'art. 25 ; Postes et télécommunications, DG ; Travail, DG, après l'article 67 ; Commerce extérieur, DG ; Comptes spéciaux du Trésor, DG ; Universités, DG.
SIDÉRURGIE (QO).
TRAITÉS ET CONVENTIONS, **28** (n° **410**).

BANQUES (Prêts)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Universités, DG.

BARRAGES

Voir COMMISSIONS D'ENQUÊTE, **1.**
ENERGIE, **1** (n° **339**).
ENERGIE HYDRAULIQUE (QO).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Environnement, DG ; Industrie, DG ; Territoires d'outre-mer, DG.

BASSINS MINIERS

Voir MINES ET CARRIÈRES.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° **75.**

BATELLERIE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Transports - Section commune et transports terrestres, DG.

BATIMENT (Industrie du)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Logement, DG, art. 56.

BAUX DE LOCAUX D'HABITATION OU A USAGE PROFESSIONNEL

Voir PRIX, **1** (n° **147**), DG ; art. 1, 2, 4, 5, 5 *bis*, 5 *ter*, 5 *quater*, 6.

BAUX RURAUX

Voir QUESTION ORALE, n° **2115.**

BELGIQUE

Voir AVIATION MILITAIRE (QO).
NAVIGATION FLUVIALE (QO).

BENARD (Mario) (Proposition de loi rapatriés).

Voir RAPATRIÉS, **2** (n° **106**), DG, avant l'art. 1er.

BENDER (constructions modulaires scolaires).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Education, DG.

BENIN (République populaire du).

Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS, **12** (n° **53**), **13** (n° **101**), **14** (n° **94**), **15** (n° **95**), **17** (n° **92**), **18** (n° **96**), **19** (n° **97**), **20** (n° **98**), **21** (n° **99**), **22** (n° **100**).

BENZENE

Voir TRAVAIL (HYGIÈNE ET SÉCURITÉ DU) (QO).

BERLIET

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Travail, DG.

BESANÇON (minimum social garanti).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Santé et sécurité sociale, DG.

BETTERAVES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Agriculture, DG.
PRIX AGRICOLES (QO).
QUESTIONS ORALES, n°s **1981, 2065.**

BEURRE

Voir CEE (QO).
PRIX AGRICOLES (QO).

BIARRITZ (aéroport).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Aviation civile et météorologie, DG.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Universités, DG, état B, titre III.

BIBLIOTHEQUES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Culture, DG ; Universités, DG.

BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Universités, DG.

BICHAT (groupe hospitalier).

Voir HÔPITAUX, **1** (n° **193**).

BIENVENUE

Voir ALLOCUTIONS.

BILANS

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, **1.**
LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), DG, Industrie, DG, CMP, DG.

BILAN SOCIAL

Voir ENTREPRISE, **1** (n° **300**).

BIOLOGIE

Voir LABORATOIRES (QO).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Santé et sécurité sociale, DG.

BLE

Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS, **3** (n° **209**).

BLOIS (tribunal de).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Justice, DG.

BLUM LEON (citation).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Information, DG.

BOHLEN (pétrolier).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Défense, DG.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **3** (n° **113**) DG.
TRAITÉS ET CONVENTIONS, **66** (n° **148**).

BOIS (industrie du).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Agriculture, DG ; Commerce extérieur, DG.
PAPIERS ET PAPETERIES (QO).
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° **28.**

BOIS-D'ARCY (prison de).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Justice, DG.

BOISSONS

Voir CONSOMMATION (QO).
IMPÔTS, **1** (n° **89**), art. **2.**

BOITE POSTALE 5000

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Services financiers, DG.

BONS D'EPARGNE P ET T

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Postes et télécommunications, DG.

BONS DU TRESOR

Voir LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **3** (n° **113**) DG.

BONS « VACANCES »

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Tourisme, DG.

BOUILLEURS DE CRU

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, après art. 30, Deuxième délibération, art. 30.

BOULANGERIES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, art. 72 *bis*.

BOURSE DE PARIS

Voir LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **1** (n° **330**).

BOURSES (enseignement).

Voir EMPLOI, **1** (n° **332**).
ENSEIGNEMENT TECHNIQUE (QO).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Coopération, DG ; Universités, DG ; Education, DG ; Agriculture, DG.
PUPILLES DE LA NATION, **1** (n° **451**).
TRAITÉS ET CONVENTIONS, **12** (n° **93**), **21** (n° **99**).

BOURSES (pays étrangers).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Universités, DG ; Affaires étrangères, DG.

BOVINS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Agriculture, DG.

BRAUNSCHWEIG (président) [citations]

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Justice, DG.

BRESIL

Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS, **39** (n° **15**).

BREVETS D'INVENTION

1. — **Projet de loi relatif à l'application du traité de coopération en matière de brevets fait à Washington le 19 juin 1970,** présenté, au nom de M. Jacques Chirac, Premier ministre, par M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche, M. Jean Lecanuet, ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice, M. Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères, M. Yvon Bourges, ministre de la défense, M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances, Mme Simone Veil, ministre de la santé, M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer. [Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 10 juillet 1976. — 2 octobre 1976] (n° **431**, 1975-1976) ; renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; rapport de M. Charles Bosson [4 novembre 1976] (n° **50**). — Discussion [16 novembre 1976] (p. 3159). — Adoption [16 novembre 1976] (n° **23**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [16 novembre 1976] (n° **2609**) ; renvoi à la commission de la production et des échanges ; rapport de M. Ehrmann [13 avril 1977] (n° **2802**). — Discussion [4 mai 1977]. — Adoption modifiée [4 mai 1977] (n° **654**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (DEUXIÈME LECTURE) [5 mai 1977] (n° **286**). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; rapport de M. Charles Bosson [10 juin 1977] (n° **367**). — Discussion [16 juin 1977] (p. 1408, 1411). — Adoption [16 juin 1977] (n° **144**).

PROMULGATION : *loi* n° 77-682 du 30 juin 1977 (*J. O.* Lois et décrets du 1er juillet 1977).

Discussion (deuxième lecture) [16 juin 1977] (p. 1408, 1411).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1408, 1411) : *MM. Charles Bosson, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des armées ; Antoine Rufenacht, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.*

a) *Intervention du rapporteur* (p. 1408) : le traité de Washington du 19 juin 1970 a institué pour les Etats signataires une seule demande et une seule recherche pour les brevets qui restaient intégralement nationaux. Le niveau progressif d'intégration envisagée sur le plan européen. La convention de Luxembourg signée le 15 décembre 1975 crée un véritable brevet communautaire dont les effets sont soumis à une même législation dans le territoire des neuf Etats. La loi d'application du traité de Munich, modifiée par deux amendements, prévoit la traduction et la publicité en français des abrégés ; le dépôt de la demande au siège de l'institut national et dans ses centres régionaux ; les dépôts dans le cadre du brevet européen. La loi autorisant la ratification du traité de Luxembourg va au-delà de la procédure de délivrance unifiée par le traité de Munich. Une législation unique crée un véritable « brevet communautaire ». Il s'agit d'un brevet européen, unitaire et autonome. Un contentieux de la nullité unifiée sous le contrôle suprême de la Cour de justice des Communautés européennes. L'option permettant aux déposants des Etats de la C. E. E. de choisir entre un brevet communautaire et un simple brevet européen pendant une période transitoire. La convention de Munich prévoit que chaque Etat contractant a le droit d'exiger une traduction du brevet dans sa langue nationale pour que celui-ci porte effet sur son territoire. La convention de Luxembourg confirme les trois langues officielles de la convention de Munich : l'anglais, l'allemand et le français ; publié dans la seule langue officielle choisie, le brevet sera opposable dans tous les Etats contractants. (p. 1409) : la réserve obtenue par l'Italie qui permet aux Etats s'ils décident d'en faire usage d'exiger une traduction de la description du brevet dans leur langue. Rappelle que, devant l'Assemblée nationale, M. Jean Foyer a demandé que le Gouvernement imite l'Italie au nom de la « fonction juridique » ; la nécessité que le titre soit rédigé en langue française dans son intégralité. Rappelle les arguments présentés par les six spécialistes pour la traduction intégrale en français : l'influence de la langue française ; les tribunaux français font fréquemment état de textes en langue étrangère ; l'information des petites et moyennes entreprises sera rendue délicate par une publication en langue étrangère ; de là l'intérêt de « l'abrégé » traduit en français ; la nécessité de donner un caractère attractif aux brevets communautaires ; avec la réserve sur l'obligation de traduction, il ne pourrait plus être question d'un brevet communautaire. La deuxième réserve demandée par l'Italie : la possibilité pour les Etats contractants de ne pas appliquer les dispositions d'après lesquelles

des licences obligatoires pour défaut ou insuffisance d'exploitation ne peuvent être concédées sur un brevet communautaire lorsque de telles licences ont été demandées en quantité suffisante pour satisfaire aux besoins sur le territoire de l'Etat intéressé. La réserve demandée par la Grande-Bretagne permettant de faire exception au système communautaire organisant le contentieux sur la validité du brevet communautaire. Une atteinte portée au caractère unitaire du brevet communautaire. Le projet de loi relatif à l'application de la convention de Luxembourg vise à harmoniser les applications pratiques des conventions de Munich et de Luxembourg. Les amendements de M. le député Ehrmann, exigeant la publication des abrégés en français par l'institut national de la propriété industrielle, précisant les territoires français où s'applique la nouvelle loi. (p. 1410) : le brevet communautaire sera un instrument essentiel de notre indépendance et de notre prospérité.

b) Intervention du Gouvernement (p. 1410) : demande à la Haute assemblée de bien vouloir adopter les projets de loi relatifs à l'application du traité de Washington et de la convention de Munich. Le projet de loi relatif à la ratification de la convention sur le brevet communautaire signée à Luxembourg. Les brevets européens sont des titres de portée nationale régis par la législation interne des Etats dans lesquels ils ont été délivrés. Le brevet communautaire, demandé par un seul Etat de la Communauté, est obligatoirement délivré pour les neuf autres ; ses effets sont déterminés sur le territoire de la Communauté par un droit commun institué par la convention. Le caractère obligatoire du brevet communautaire est battu en brèche par la possibilité offerte aux demandeurs de brevets, pour une période évaluée à environ dix ans, de choisir entre le brevet communautaire et le brevet européen simple. Le problème des langues dans l'application de la convention de Luxembourg. Le brevet communautaire est attractif par la simplification de la procédure et un coût peu élevé de protection. Le français est l'une des trois langues officielles de l'organisation. La réserve linguistique introduite à la demande du Gouvernement italien. Rappelle que selon M. le député Jean Foyer la traduction répondrait à « la double fonction juridique et économique du brevet d'invention ». La décision du Gouvernement français ne pourra être prise qu'après que l'on aura eu connaissance de la position définitive des partenaires européens. Estime qu'il ne devrait pas être fait usage des réserves relatives à la licence obligatoire et à l'action en contrefaçon. Le projet de loi d'application de la convention de Luxembourg prévoit un brevet communautaire qui sera d'abord un brevet européen auquel s'appliquent les dispositions de la convention de Munich ; (p. 1411) : la convention de Luxembourg a créé un registre des brevets communautaires en ce qui concerne le cumul des protections attachées à une demande de brevet européen ou à un brevet communautaire et à une demande ou à un brevet français.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1411).

Article 10. — Adopté dans le texte de l'Assemblée nationale (p. 1411).

Adoption [16 juin 1977] (p. 1411).

2. — **Projet de loi relatif à l'application de la convention sur la délivrance des brevets européens faite à Munich le 5 octobre 1973,** présenté au nom de M. Jacques Chirac, Premier ministre, par M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche, M. Jean Lecanuet, ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice, M. Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères, M. Yvon Bourges, ministre de la défense, M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances, Mme Simone Veil, ministre de la santé, M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer. [rattaché pour ordre au procès-verbal du 10 juillet 1976. — 2 octobre 1976] (n° **433,** 1975-1976) ; renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; rapport de M. Charles Bosson [4 novembre 1976] (n° **51**). — Discussion [16 novembre 1976] (p. 3156, 3157). — Adoption [16 novembre 1976] (n° **21**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [16 novembre 1976] (n° **2611**). — Renvoi à la commission de la production et des échanges ; rapport de M. Ehrmann [13 avril 1977] (n° **2801**). — Discussion [4 mai 1977]. — Adoption [4 mai 1977] (n° **655**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (DEUXIÈME LECTURE) [5 mai 1977] (n° **287**). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; rapport de M. Charles Bosson [10 juin 1977] (n° **368**). — Discussion [16 juin 1977] (p. 1411). — Adoption [16 juin 1977] (n° **145**).

PROMULGATION : loi n° 77-683 du 30 juin 1977 (*JO* lois et décrets du 1er juillet 1977).

Discussion (deuxième lecture) [16 juin 1977] (p. 1411).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1411) : *M. Charles Bosson, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.*

Intervention du rapporteur (p. 1411) : l'unanimité de la commission sur les modifications apportées aux articles restant en discussion. (Voir également la discussion générale du projet de loi précédent [n° **286**], relatif à l'application du traité de coopération en matière de brevets fait à Washington le 19 juin 1970.)

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1411).

Articles 1er *bis*, 5 et 16. — Adoptés dans le texte de l'Assemblée nationale (p. 1411).

Adoption [16 juin 1977] (p. 1411).

3. — **Projet de loi concernant l'application de la convention relative au brevet européen pour le Marché commun (convention sur le brevet communautaire) faite à Luxembourg le 15 décembre 1975,** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche [2 avril 1977] (n° **2767**) ; renvoi à la commission de la production et des échanges ; rapport de M. Ehrmann [20 avril 1977] (n° **2811**). — Discussion [4 mai 1977]. — Adoption [4 mai 1977] (n° **656**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [5 mai 1977] (n° **288**). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; rapport de M. Charles Bosson [10 juin 1977] (n° **369**) ; discussion [16 juin 1977] (p. 1411, 1412). — Adoption [16 juin 1977] (n° **147**).

PROMULGATION : loi n° 77-684 du 30 juin 1977 (*JO* lois et décrets du 1er juillet 1977).

Discussion (première lecture) [16 juin 1977] (p. 1411, 1412).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE : voir la discussion générale du projet de loi (n° 286) relatif à l'application du traité de coopération en matière de brevets fait à Washington le 19 juin 1970, (Brevets d'invention, 1).

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1411, 1412).

Article 1er (*Dispositions de la loi d'application de la convention de Munich non applicables lorsque la demande de brevet européen désigne un Etat de la Communauté*). — Adopté (p. 1411).

Article 1er *bis* (*l'Institut national de la propriété industrielle assure la traduction et la publicité en français des abrégés descriptifs des brevets*). — Adopté (p. 1412).

Article 2 (*pour l'application aux demandes de brevet communautaire des articles* 13 *et* 15 *de la loi d'application de la convention de Munich, la référence faite par ces articles à l'article* 12 *de la même loi est remplacée par une référence à l'article* 80, *paragraphe* 1er, *de la convention de Luxembourg*). — Adopté (p. 1412).

Article 3 (*tout transfert ou concession de droits sur le brevet communautaire emporte de plein droit ses effets sur le brevet français et, d'autre part, tout acte effectué sur le brevet français n'est valable que s'il est également fait sur le brevet communautaire*). — Adopté (p. 1412).

Article 4 (*requête en délivrance du brevet contenant une déclaration selon laquelle le demandeur ne désire pas obtenir un brevet communautaire*). — Adopté (p. 1412).

Article 4 *bis* (*application de la loi dans les territoires d'outre-mer et dans le département de Saint-Pierre-et-Miquelon*). — Adopté (p. 1412).

Article 5 (*décret d'application et entrée en vigueur de la loi*). — Adopté (p. 1412).

Adoption [16 juin 1977] (p. 1412).

4. — **Proposition de loi modifiant et complétant la loi n° 68-1 du 2 janvier 1968 tendant à valoriser l'activité inventive et à modifier le régime des brevets d'invention,** présentée par M. Jean Foyer, député [18 mai 1977] (n° **2902**) ; renvoi à la commission de la production et des échanges ; rapport de M. Régis [16 novembre 1977] (n° **3217**). — Discussion [24 novembre 1977]. — Adoption [24 novembre 1977] (n° **777**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [24 novembre 1977] (n° **102**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, pour avis à la commission des affaires économiques et du Plan [9 décembre 1977].

Voir aussi LOI DE FINANCES POUR 1978, Environnement, DG ; Recherche, DG ; Santé et sécurité sociale, DG.

TRAITÉS ET CONVENTIONS, **16** (n° **285**).

BRIAND (citation).

Voir ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, **1** (n° **394**).

BRIEY

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Travail, DG.

BRUCELLOSE

Voir MALADIES DU BÉTAIL, **1** (n° **219**).

BRUITS

Voir CIRCULATION ROUTIÈRE (QO).

LOGEMENT (QO).

LOI DE FINANCES POUR 1978, Environnement, DG ; Aviation civile et météorologie, DG.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° **85**.

TRANSPORTS AÉRIENS (QO).

BUDAPEST (révoltes)

Voir ENTREPRISES, **3** (n° **175**), DG.

BUDGET

Voir DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT, **1**.

LOI DE FINANCES POUR 1978.

BUDGET (présenté par le parti communiste).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978 (Première partie), DG ; Environnement, DG ; Culture, DG ; Postes et télécommunications, DG ; Universités, DG ; Education, DG.

BUDGETS ANNEXES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **3** (n° **133**), art. 21.

BULLETINS MUNICIPAUX

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Information, DG.

BUREAUX DE POSTE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Postes et télécommunications, DG.

BUREAU DE RECHERCHES GEOLOGIQUES ET MINIERES (B. R. G. M.)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Recherche, DG ; Territoires d'outre-mer, DG.

BUREAU POUR LE DEVELOPPEMENT DES MIGRATIONS INTERESSANT LES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER (BUMIDOM)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Départements d'outre-mer, DG.

C

CABLES TELEPHONIQUES

Voir TÉLÉCOMMUNICATIONS, **2** (n° **44**).

CACAO

Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS, **5** (n° **211**).

CADASTRE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, SERVICES FINANCIERS, DG.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° **96**.

CADOUX (entreprise).

Voir LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **1** (n° **330**).

CADRES

Voir ENTREPRISES, **3** (n° **156**).

LOI DE FINANCES POUR 1978, Travail, DG.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° **23**.

CAFE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Commerce et artisanat, DG.

PRIX, **1** (n° **147**) DG.

TRAITÉS ET CONVENTIONS, **4** (n° **210**).

CAILLAUX (réforme fiscale).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Intérieur, DG.

CAISSE CENTRALE DE CREDIT HOTELIER

Voir LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **3** (n° **113**) DG.

CAISSE D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COLLECTIVITES LOCALES (CAECL)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Tourisme, DG.

CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

Voir COLLECTIVITÉS LOCALES (QO).

LOI DE FINANCES POUR 1978, Equipement et aménagement du territoire, DG.

VOIRIE (QO).

CAISSE NATIONALE DES MARCHES DE L'ETAT

Voir MARCHÉS ADMINISTRATIFS, **2** (n° **157**).

CAISSES D'EPARGNE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, art. 18 ; Logement, DG, après l'art. 61.

CALAMITES

Voir CALAMITÉS AGRICOLES.

CALAMITÉS ATMOSPHÉRIQUES.

QUESTIONS ORALES, n°s **1965, 1976, 2043**.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° **100**.

CALAMITES AGRICOLES

1. — **Proposition de loi tendant à la réparation des dommages causés par des calamités agricoles à caractère exceptionnel et répétitif,** présentée par M. Pierre Tajan, sénateur [3 novembre 1977] (n° **61**) ; renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan.

Voir aussi CALAMITÉS.

LOI DE FINANCES POUR 1978, Agriculture, DG.

QUESTIONS ORALES, n°s **1974, 1980, 2035**.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n°s **95, 103**.

VITICULTURE (QO).

CALAMITES ATMOSPHERIQUES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Intérieur, DG.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1977, **2** (n° **111**).

CAMBODGE

Voir DROITS DE L'HOMME (QO).

LOI DE FINANCES POUR 1978, Affaires étrangères, DG.

RAPATRIÉS, **3** (n° **484**, 1974-1975).

CAMEROUN (République unie du)

Voir COMMISSION D'ENQUÊTE ET MISSION D'INFORMATION (missions d'information, **1**).

TRAITES ET CONVENTIONS, **33** (n° **415**), **62** (n° **141**).

CAMPAGNE ELECTORALE

Voir RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION, **1** (n° **101**).

CAMPING (terrains)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Tourisme, DG.

CAMPS DE DEPORTATION

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Anciens combattants, DG.

« CANARD ENCHAINE »

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Justice, DG.

PROCÉDURE PÉNALE, **1** (n° 9).

CANAL DE LA MOSELLE

Voir TRAITES ET CONVENTIONS, **10** (n° **129**).

CANAUX

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Equipement et aménagement du territoire, DG.

QUESTION ORALE, n° **2090**.

TRAITÉS ET CONVENTIONS, **10** (n° **129**).

CANCER

Voir CONSOMMATION (QO).

LOI DE FINANCES POUR 1978, Santé et sécurité sociale, DG.

TRAVAIL (HYGIÈNE ET SÉCURITÉ DU) (QO).

CANNE A SUCRE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Départements d'outre-mer, DG ; Agriculture, DG.

CANNES (festival)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Culture, DG.

CAPITAL-DECES

Voir PENSIONS DE RETRAITE (QO).

CAPITAUX

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, **1**.

CAPTEURS SOLAIRES

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° **75**.

CAP-VERT (République du)

Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS, **64** (n° **145**).

« CARAVELLE »

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Aviation civile et météorologie, DG.

CARBURANTS AGRICOLES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, art. 19, 30.

CAR-FERRIES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Marine marchande, DG.

CARTE ORANGE

Voir TRANSPORTS EN COMMUN (QO).

CARTE UNIVERSITAIRE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Universités, DG.

CARTONNERIES

Voir PAPIERS ET PAPETERIES.

CASERNEMENTS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Défense, DG ; Comptes spéciaux du Trésor, DG.

CASINOS

Voir JEUX ET PARIS, **1** (n° **48**).

CASSIN (RENE) (Hommage à)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Anciens combattants, DG.

CECA (Communauté européenne charbon-acier)

Voir ASSEMBLÉES PARLEMENTAIRES DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, **1** (n° **394**).

LOI DE FINANCES POUR 1978, Industrie, DG.

CEE (Communauté économique européenne).

Voir ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, **1** (n° **394**).

CONSOMMATEURS, **1** (n° **306**).

DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, **1**.

DROITS DE L'HOMME (QO).

ENERGIE, **1** (n° **339**).

ENERGIE (QO).

ENERGIE NUCLÉAIRE (QO).

JEUX ET PARIS, **1** (n° **48**).

LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), art. 11, 12 ; Environnement, DG ; Commissariat général au Plan, DG ; Affaires étrangères, DG ; Coopération, DG ; Départements d'outre-mer, DG ; Territoires d'outre-mer, DG ; Agriculture, DG ; état B, titre III ; Commerce extérieur, DG ; Marine marchande, DG ; art. 70 *ter*.

MARINE MARCHANDE, **1** (n° **243**).

PRIX AGRICOLES (QO).

PRODUITS AGRICOLES (QO).

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n°s **36, 66**.

RAPPORTS D'INFORMATION, **4** (n° **259**).

RÉGIONS D'ÉCONOMIE MONTAGNARDE (QO).

TEXTILE (INDUSTRIE) (QO).

TRAITÉS ET CONVENTIONS, **16** (n° **285**), **44** (n° **21**), **45** (n° **22**), **46** (n° **23**), **47** (n° **24**), **48** (n° **25**), **49** (n° **26**), **50** (n° **27**), **51** (n° **28**), **52** (n° **29**), **53** (n° **30**), **54** (n° **31**), **55** (n° **32**).

CEFILAC (Société).

Voir QUESTION ORALE, n° **1960**.

CEINTURES DE SECURITE

Voir SÉCURITÉ ROUTIÈRE (QO).

CENTRALES HYDRAULIQUES

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° **75**.

CENTRALES NUCLEAIRES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Environnement, DG.

ENERGIE NUCLÉAIRE (QO).

QUESTION ORALE, n° **1955, 2091**.

CENTRALES THERMIQUES

Voir CHARBONNAGES (QO).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Recherche, DG ; Industrie, DG.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n°s **36, 110.**

CENTRALES SOLAIRES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Recherche, DG.

CENTRE DES HAUTES ETUDES SUR L'ASIE ET L'AFRIQUE MODERNES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Services du Premier ministre, Services généraux, DG.

CENTRE D'ETUDES PROSPECTIVES D'ECONOMIE MATHEMATIQUE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Commissariat général au Plan, DG.

CENTRE D'ETUDES SU LES REVENUS ET LES COUTS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Commissariat général au Plan, DG.

CENTRE D'EXPERIMENTATION DU PACIFIQUE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Territoires d'outre-mer, DG.

CENTRE FRANÇAIS DU COMMERCE EXTERIEUR

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Agriculture, DG.

CENTRE INTERNATIONAL DE TRANSPORT ROUTIER

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Services du Premier ministre, Aménagement du territoire, DG.

CENTRE NATIONAL D'ART ET DE CULTURE GEORGES-POMPIDOU (Beaubourg).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Culture, DG ; Intérieur, DG.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **3** (n° **113**), DG.

CENTRE NATIONAL D'ETUDES SPATIALES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Industrie, DG.

CENTRE NATIONAL POUR L'AMENAGEMENT DES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Dépôt d'un rapport du Gouvernement [5 octobre 1977] (p. 2253).

CENTRES AGREES DES IMPOTS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Services financiers, DG.

CENTRES CULTURELS EN AFRIQUE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Coopération, DG.

CENTRES D'ANIMATION SPORTIVE (CAS)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Jeunesse et sports, DG.

CENTRES DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Education, DG.

CENTRES DE FORMATION D'APPRENTIS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Education, DG.

CENTRES DE FORMATION DES PROFESSEURS D'ENSEIGNEMENT GENERAL DE COLLEGE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Education, DG.

CENTRES DE GESTION AGREES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), art. 7 ; Commerce et artisanat, DG ; Deuxième délibération, art. 7 ; C. M. P., DG, art. 7.

CENTRES DE GESTION AGRICOLES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), art. 7 ; Deuxième délibération, art. 7.

CENTRES DE JEUNESSE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Jeunesse et sports, DG.

CENTRES D'ESSAIS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Défense, DG.

CENTRES DE VACANCES ET DE LOISIRS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Jeunesse et sports, DG.

CENTRES D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION JEUNESSE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Jeunesse et sports, DG.

CENTRES PEDAGOGIQUES REGIONAUX

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Education, DG.

CENTRES PERMANENTS D'INITIATION A L'ENVIRONNEMENT (CPIE)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Jeunesse et sports, DG.

CENTRES REGIONAUX D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE ET D'EDUCATION POPULAIRE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Jeunesse et sports, DG.

CENTRES REGIONAUX DE PROPRETE FORESTIERE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Agriculture, art. **72.**

CERGY-PONTOISE

Voir POSTES (QO).

CERTIFICATS DE QUALITES

Voir CONSOMMATEURS, **1** (n° **306**).

CERTIFICATS D'URBANISME

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978 (Première partie), DG.

CES (Collèges d'enseignement secondaire)

Voir CONSTRUCTIONS MODULAIRES
DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, **1.**
ETABLISSEMENTS SCOLAIRES (QO).
LOI DE FINANCES POUR 1978. Intérieur, DG ; Education, titre III.
QUESTIONS ORALES n°s **2006, 2110.**

CET (Collèges d'enseignement technique)

Voir APPRENTISSAGE, **1** (n° **432**).

CFA (Centres de formation d'apprentis)

Voir APPRENTISSAGE, **1** (n° **432**).

GGT

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Travail, DG.

CHAILLOT (Théâtre)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Culture, DG.

CHAMBRES D'AGRICULTURE

Voir MINES ET CARRIÈRES, 1 (n° **244**).

CHAMBRES DES METIERS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Commerce et artisanat, DG, art. 68 *bis*.

CHAMBRES DES METIERS (DOM)

Voir LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1 (n° **330**), après l'art. 2 *bis*.

CHAMPAGNE-ARDENNES (région de)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Agriculture, DG.

CHAMPIGNY (CES)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Education, titre III.

CHAMPIONS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Jeunesse et sports, DG.

CHANGE

Voir LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1 (n° **330**), art. 2, 2 *bis* A.

CHANTIERS NAVALS

Voir CONSTRUCTION NAVALE.

CHARBON

Voir CHARBONNAGES.
HOUILLÈRES DU BASSIN DE LORRAINE.
LOI DE FINANCES POUR 1978, Recherche, DG ; Industrie, DG.
MER (DROIT DE LA), 1 (n° **131**).
MINES ET CARRIÈRES.
QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT, n° **110, 111.**

CHARBON (prix).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Industrie, DG.

CHARBONNAGES

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 1.
HOUILLÈRES DU BASSIN DE LORRAINE.
LOI DE FINANCES POUR 1978, Industrie, DG.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1 (n° **330**) DG.
QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° **60, 10, 69, 75, 99.**

CHARGE FISCALE DES FRANÇAIS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), DG.

CHARGES LOCATIVES

Voir LOGEMENT (QO).

CHARGES SOCIALES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Travail, DG ; Agriculture DG.
QUESTION ORALE, n° **2111.**

« CHARTERS »

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Aviation civile et météorologie, DG.

CHARTES CULTURELLES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Culture, DG.

CHASSE

1. — **Projet de loi complétant la loi du 29 juillet 1925 relative à la réparation des dégâts causés par les sangliers dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle** présenté, au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Michel d'Ornano, ministre de la culture et de l'environnement, M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur, M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice, M. Yvon Bourges, ministre de la défense, et M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture [3 mai 1977] (n° **275**) ; renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan ; rapport de M. Alfred Kieffer [26 mai 1977] (n° **319**). Discussion [31 mai 1977] (p. 1078, 1081). — Adoption [31 mai 1977] (n° **126**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [1er juin 1977] (n° **2945**) ; renvoi à la commission de la production et des échanges ; rapport de M. Hausherr [16 juin 1977] (n° **3004**). — Discussion [28 juin 1977]. — Adoption modifiée [28 juin 1977] (n° **726**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (DEUXIÈME LECTURE) [29 juin 1977] (n° **442**) ; renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan ; rapport de M. Alfred Kieffer [30 juin 1977] (n° **466**). — Discussion [30 juin 1977] (p. 1995, 1996). — Adoption [30 juin 1977] (n° **195**).

PROMULGATION : loi n° 77-751 du 8 juillet 1977 (*JO*, Lois et Décrets, du 10 juillet 1977).

Discussion (première lecture) [31 mai 1977] (p. 1078, 1081).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1078, 1081) : *MM. Jean Bertaud, président de la commission des affaires économiques et du Plan, au nom de M. Alfred Kieffer, rapporteur ; Louis Courroy, Michel d'Ornano, ministre de la culture et de l'environnement, Michel Kauffmann.*

a) *Intervention des sénateurs* (p. 1078) : les ressources, pour les communes, provenant de la location de parcelles du territoire communal. Les dédommagements des agriculteurs pour les dommages causés par les sangliers. Le syndicat général des chasseurs en forêt institué par la loi du 29 juillet 1925. Le financement des dédommagements. (p. 1079) : la non-application de la réglementation à l'office national des forêts, aux sociétés de chasse militaires. Le projet en discussion tend à combler cette double lacune. (p. 1079 et 1080) : la situation privilégiée dont bénéficient Electricité de France et le port autonome de Strasbourg.

L'arrêté de 1971 concernant l'ornithologie. L'existence d'une réserve de chasse qui n'est pas protégée. La position de la fédération départementale des chasseurs du Haut-Rhin et du Bas-Rhin.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1079) : la concertation qui doit s'établir plus particulièrement pour régler le problème de l'indemnisation des dégâts occasionnés par le gibier. En Alsace et en Moselle, l'intermédiaire d'un syndicat obligatoire dit « des chasseurs en forêt ». Les cotisations permettant l'indemnisation des agriculteurs. L'office national des forêts ; (p. 1080) : la nécessité de soumettre à cotisation les personnes physiques ou morales exerçant le droit de chasse sur les terrains militaires.

Réponse à M. Louis Courroy : les cas d'Electricité de France et du port autonome de Strasbourg. Les îles du Rhin. L'intérêt cynégétique des terrains qui ont été mis en réserve. Le caractère ornithologique de cette protection. La position des fédérations de chasseurs du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Réponse à M. Michel Kauffmann : la loi donne à la fédération des chasseurs la possibilité de prélever des cotisations aussi bien sur le port autonome de Strasbourg que sur E. D. F. ; (p. 1081) : les terrains d'E. D. F. ont été en quelque sorte placés en réserve.

II. — *Discussion de l'article unique* (p. 1081).

Article unique *(réparation des dégâts causés par les sangliers dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle : extension de la cotisation cynégétique prévue par l'article 4 de la loi du 29 juillet 1925).* — Adopté (p. 1081).

Adoption [31 mai 1977] (p. 1081).

Discussion (deuxième lecture) [30 juin 1977] (p. 1995, 1996).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1995, 1996) : *M. Jean Bertaud, président de la commission des affaires économiques et du Plan, au nom de M. Alfred Kieffer, rapporteur ; Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale.*

a) *Intervention du rapporteur* (p. 1995) : les divers changements apportés par l'Assemblée nationale au texte voté par le Sénat en première lecture ; la participation de l'office national des forêts au syndicat général des chasseurs en forêt ; l'alignement du régime accordé aux sociétés militaires de chasse sur le régime de droit commun. Ces sociétés continueront à bénéficier de locations à l'amiable et moyennant le paiement de sommes symboliques.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1995) : l'intégration de l'office national des forêts au syndicat des chasseurs en forêt ; la contribution imposée aux membres des sociétés de chasse militaires. Le statut des terrains d'E. D. F. et du port autonome de Strasbourg au regard de la loi du 29 juillet 1925 ; (p. 1996) : aucun motif d'intérêt général ne justifie la non-perception de cotisations sur les terrains d'E. D. F. pour lesquels il n'y en a pas eu jusqu'à présent ; la régularisation par incorporation aux bans communaux.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1996).

Articles 1er et 2. — Adoptés dans le texte de l'Assemblée nationale (p. 1996).

Adoption [30 juin 1977] (p. 1996).

Voir aussi QUESTION ORALE, n° **2011.**

CHAUFFAGE

Voir CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE.
ENERGIE, **1** (n° **339**).

CHAUFFAGE ELECTRIQUE

Voir ENERGIE (QO).

CHAUNU (Professeur) [Citation]

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Travail, DG.

CHAUSSURES (Industrie)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Industrie, DG.

CHEMIN DE FER FRANCO-ETHIOPIEN

Voir PENSIONS DE RETRAITES CIVILES ET MILITAIRES, **1** (n° **352**).

CHEMINOTS

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, **1.**
LOI DE FINANCES POUR 1978, Transports, Section commune et Transports terrestres, DG.

CHEQUES

Voir IMPÔTS, **1** (n° **89**), art. 11, après l'art. 11.
LOI DE FINANCES POUR 1978, INTÉRIEUR, DG.

CHEQUES POSTAUX

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Postes et télécommunications, DG.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **1** (n° **330**).
QUESTION ORALE, n° **2083.**

CHEQUES VACANCES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Tourisme, DG.

CHERCHEURS (Situation des).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Recherche, DG ; Universités, DG.

CHINE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Recherche, DG ; Commerce intérieur, DG.

CHILI

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Affaires étrangères, DG.

CHIRAC JACQUES (citation)

Voir ENTREPRISES, **3** (n° **175**) DG.

CHIRURGIE (instruments de)

Voir QUESTION ORALE, n° **2057.**

CHOISY-LE-ROI (CES)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Education, titre III.

CHOMAGE

1. — Proposition de loi tendant à promouvoir des mesures urgentes en faveur des chômeurs et de leur famille, présentée par M. Hector Viron, sénateur, et plusieurs de ses collègues [20 décembre 1977] (n° **213**) ; renvoi à la commission des affaires sociales.

Voir aussi APPRENTISSAGE, **1** (n° **432**).
DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, **1.**
EMPLOI (QO).
EMPRUNT, **1** (n° **293**).
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (QO).
ENTREPRISES, **3** (n° **175**) DG.
FONCTION PUBLIQUE, **1** (n° **218**).
IMPÔTS LOCAUX, **1** (n° **320**).
LOI DE FINANCES POUR 1978 (Première partie), DG ; Commissaire général au Plan, DG ; Poste et télécommunications, DG ; Industrie, DG ; Travail, DG ; Agriculture, DG ; Logement, DG.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **1** (n° **330**).
PRESTATIONS FAMILIALES, **1** (n° **346**).
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° **75.**
SIDÉRURGIE (QO).
TEXTILE (INDUSTRIES) (QO).
TRAVAIL DES FEMMES (QO).

CHOMAGE (indemnisation du)

Voir ALLOCATION DE CHÔMAGE.

CHOSE JUGEE

Voir TRIBUNAUX (QO).

CHYPRE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Affaires étrangères, DG.
ONU (QO).
POLITIQUE EXTÉRIEURE (QO).
TRAITÉS ET CONVENTIONS, **46** (n° **23**), DG.

CIMETIERES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Anciens combattants, DG.
QUESTION ORALE, n° **2037.**

CINEMA

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, CULTURE, DG, art. 73 *bis* ; CMP, art. 73 *bis*.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° **30.**
QUESTION ORALE, n° **2026.**

CINEMA (industrie)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, CMP, art. 73 *bis*.

CIRCONSCRIPTIONS LEGISLATIVES

Voir COMMUNES, **3** (n° **104**).

CIRCUIT MOTOCYCLISTE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Jeunesse et sports, DG.

CIRCULATION DES PERSONNES

Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS, **25** (n° **345**) ; **33** (n° **415**).

CIRCULATION ROUTIERE

1. — **Proposition de loi tendant à prévenir la conduite d'un véhicule sous l'empire d'un état alcoolique**, présentée par M. Boudet, député [20 décembre 1973] (n° **898**). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; rapport de M. Bouvard [28 avril 1977] (n° **2844**). — Discussion [16 juin 1977]. — Adoption [16 juin 1977] (n° **701**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [17 juin 1977] (n° **335**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Voir aussi BRUITS (QO).

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° **83**.

CITES UNIVERSITAIRES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Universités, DG.

CITROEN

Voir ELECTIONS PROFESSIONNELLES (QO).

CIVELLES (Pêche).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Marine marchande, DG ; après l'art. 83.

CLASSES-ATELIERS

Voir ENSEIGNEMENT, **1**, (n° **452**).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Education, DG.

CLAUSES ABUSIVES

Voir CONSOMMATEURS, **1** (n° **306**).

CLEMENCEAU (Citation).

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° **75**.

CLERMONT-FERRAND (Unité pédagogique d'architecture et d'urbanisme).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Culture, DG.

CLINIQUES

Voir HÔPITAUX.
QUESTION ORALE, n° **1998**.

CLUBS DU TROISIEME AGE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Santé et sécurité sociale, DG.

CLUBS SPORTIFS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978 (Première partie), après l'art. 29 ; Jeunesse et sports, DG ; CMP, DG.

CNEXO (Centre national pour l'exploitation des océans).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Recherche, DG ; Industrie, DG ; Territoires d'outre-mer, DG.

CNPF (Centre national du patronat français).

Voir APPRENTISSAGE, **1** (n° **432**).

CNRS (Centre national de la recherche scientifique).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Commissariat général au Plan, DG ; Recherche, DG ; Universités, DG.

CODE CIVIL

Voir ABSENCE, **1** (n° **95**).
ARTISANS (QO).
ETAT CIVIL, **1** (n° **100**).
SUCCESSIONS, **1** (n° **86**).

CODE DE JUSTICE MILITAIRE

Voir PROCÉDURE PÉNALE, **1** (n° **9**).

CODE DE LA NATIONALITE FRANÇAISE

Voir ETAT CIVIL, **1** (n° **100**).

CODE DE LA ROUTE

Voir PERMIS DE CONDUIRE (QO).
PROCÉDURE PÉNALE, **1** (n° **9**).

CODE DE LA SANTE PUBLIQUE

Voir ETAT CIVIL, **1** (n° **100**).
MATERNITÉ, **1** (n° **120**).
PHARMACIE, **1** (n° **265**), **2** (n° **463**).

CODE DE LA SECURITE SOCIALE

Voir PRESTATIONS FAMILIALES, **2** (n° **127**).

CODE DE L'URBANISME

Voir URBANISME, **3** (n° **110**).

CODE DES PENSIONS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Anciens combattants, DG.

CODE DES P. T. T.

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Information, DG.

CODE DU TRAVAIL MARITIME

Voir MARINE MARCHANDE, **1** (n° **243**).

CODE ELECTORAL

Voir PARLEMENTAIRES, **2** (n° **336**).
RADIODIFFUSION - TÉLÉVISION, **1** (n° **100**).

CODE FORESTIER

Voir FORÊTS, **2** (n° **250**).

CODE MINIER

Voir MINES ET CARRIÈRES, **1** (n° **244**).

CODE PENAL

Voir QUESTION ORALE, n° **2125.**

CODE RURAL

Voir PRESTATIONS FAMILIALES, **2** (n° **127**).

COGNAC

Voir COMMERCE EXTÉRIEUR (QO).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Agriculture, DG.

COKEFACTION

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Industrie, DG.

COLBERT (Citation).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978 (Première partie), DG.

COLLECTIVITES LOCALES

Voir AIDE SOCIALE (QO).
ASSOCIATIONS (QO).
DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, **1, 2.**
EQUIPEMENTS SPORTIFS ET SOCIO-ÉDUCATIFS (QO), **1** (n° **100**).
FONCTIONNAIRES ET AGENTS PUBLICS, **1** (n° **218**).
IMPÔTS, **1** (n° **89**), art. 7, 10 *bis*, 25.
IMPÔTS LOCAUX, **1** (n° **320**).
JUSTICE, **1** (n° **117**).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Santé et sécurité sociale, DG ; Education, DG ; Jeunesse et sports, DG ; Départements d'outre-mer, DG ; Tourisme, DG ; Justice, DG ; Intérieur, DG ; Equipement et aménagement du territoire, DG.
LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES, **1** (n° **330**) ; **3** (n° **113**), art. 10.
MARCHÉS ADMINISTRATIFS, **2** (n° **157**), art. 1er.
MER (DROIT DE LA), **1** (n° **131**).
MINES ET CARRIÈRES, **1** (n° **244**).
POLITIQUE FONCIÈRE.
QUESTIONS ORALES, n° **2088.**
QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° **9, 13, 35, 81, 90, 118.**
SIDÉRURGIE (QO).

COLLECTIVITES LOCALES (Réforme des —).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Intérieur, DG.

COLLECTIVITES RELIGIEUSES

Voir SÉCURITÉ SOCIALE, **2** (n° **129**).

COLLEGES « NATIONALISES »

Voir ENSEIGNEMENT, **1** (n° **452**).

COLONIES DE VACANCES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Jeunesse et sports, DG.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° **64.**
SPORTS (QO).

COMBES (ministre).

Voir ENSEIGNEMENT, **1** (n° **452**).

COMITE DES SPORTS DE HAUT NIVEAU

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, CMP, DG.

COMITE D'ETUDES SUR LA VIOLENCE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Justice, DG.

COMITE DU TRAVAIL FEMININ

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Travail, DG.

COMITE INTERMINISTERIEL POUR L'AMELIORATION DES STRUCTURES INDUSTRIELLES (CIASI)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Industrie, DG ; Comptes spéciaux du Trésor, DG.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **3** (n° **113**), DG.

COMITE INTERMINISTERIEL POUR LA PROMOTION DE L'EMPLOI (CIPE)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Services du Premier ministre, Aménagement du territoire, DG.

COMITE INTERPARLEMENTAIRE DE LIAISON ET D'ANIMATION CULTURELLE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Coopération, DG.

COMITE INTERPROFESSIONNEL DU VIN DE CHAMPAGNE

Voir IMPÔTS, **1** (n° **89**), après l'art. 33.

COMITE NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, CMP, DG.

COMITES DE LA FLAMME

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Anciens Combattants, DG.

COMITES D'ENTREPRISES

Voir EMPLOI, **1** (n° **322**), art. 3.
ENTREPRISE, **1** (n° **300**).
INFORMATIQUE, **1** (n° **5**), après l'art. 13.

COMITES DE PARENTS D'ELEVES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Education, DG.

COMITES D'HYGIENE ET DE SECURITE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Travail, DG.

COMITES PROFESSIONNELS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Voir POLITIQUE ÉCONOMIQUE, **1** (n° **485**).

COMITES REGIONAUX DE TOURISME

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Tourisme, DG.

COMMERÇANTS

Voir COMMERÇANTS ET ARTISANS, **1** (n° **199**).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Commerce et artisanat, DG.
TRAVAIL DES FEMMES (QO).
VEUVES (QO).

COMMERÇANTS ET ARTISANS

1. — **Projet de loi modifiant la loi n° 72-657 du 13 juillet 1972 instituant des mesures en faveur de certaines catégories de commerçants et artisans âgés,** présenté au nom de M. Jacques Chirac, Premier ministre, par M. Vincent Ansquer, ministre du commerce et de l'artisanat [29 juin 1976] (n° **2430**) ; renvoi à la commission de la production et des échanges ; pour avis à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; rapport de M. Darnis [1er décembre 1976] (n° **2659**). — Avis de M. Vauclair. — Discussion [20 décembre 1976]. — Adoption [20 décembre 1976] (n° **632**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE). — Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1976 [2 avril 1977] (n° **199**) ; renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan ; rapport de M. Jean Proriol [14 avril 1977] (n° **246**). — Discussion [21 avril 1977] (p. 587, 602). — Adoption modifiée [21 avril 1977] (n° **97**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [26 avril 1977] (n° **2822**) ; renvoi à la commission de la production et des échanges ; rapport de M. Darnis [28 avril 1977] (n° **2840**). — Discussion [5 mai 1977]). — Adoption [5 mai 1977] (n° **661**).

PROMULGATION : loi n° 77-531 du 26 mai 1977 (*JO* Lois et décrets du 27 mai 1977).

Discussion (première lecture) [21 avril 1977] (p. 587, 602).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 587) : *MM. Jean Proriol, rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan ; Georges Berchet, Jean Colin, Michel Moreigne, René Monory, ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.*

a) *Interventions des sénateurs :* la situation du commerce et de l'artisanat (p. 587, 591) ; le régime d'assurance vieillesse des artisans et commerçants (p. 588, 590) ; la contribution sociale de solidarité des sociétés (p. 588) ; l'aide spéciale compensatrice (p. 588, 589, 590, 592, 593) ; la taxe additionnelle frappant les grandes surfaces de vente (p. 589) ; les retraites des travailleurs non salariés (p. 590) ; l'artisanat (p. 591) ; l'emploi des jeunes dans l'artisanat (p. 591) ; la TVA et le travail noir (p. 591) ; l'aménagement de la taxe professionnelle (p. 591) ; la formation et l'information des chefs d'entreprise (p. 591).

b) *Intervention du Gouvernement :*

Réponse à M. Jean Colin (p. 593) : la place du commerce et de l'artisanat dans la société française. L'utilité d'un ministère unique pour le commerce et l'artisanat. Les raisons pour lesquelles, ces dernières années, une incompréhension s'est fait jour entre les pouvoirs publics et les commerçants et artisans. L'importance des formalités administratives. L'égalité sociale et l'égalité fiscale.

(p. 594) : un point de saturation a été atteint en ce qui concerne l'installation des grandes surfaces. Décision des commissions départementales et avis de la commission nationale. Les primes d'installation accordées aux artisans. L'apprentissage. Des formules vont être étudiées pour simplifier, sur le plan administratif et sur le plan financier, l'entrée des jeunes en apprentissage.

Réponse à M. Jean Colin : les crédits du fonds de développement économique et social.

Réponse à M. Georges Berchet : le taux élevé des taxes ; leur pérennisation.

Réponse à M. Michel Moreigne : retard avec lequel ce texte vient en discussion devant le Sénat. La suppression d'incompréhensions et l'institution de dérogations et d'effets rétroactifs qui permettront d'examiner les dossiers actuellement en instance.

Réponse à M. Jean Proriol : référence au plafond de ressources. L'état actuel des disponibilités. Ce texte tend à une plus grande compréhension des difficultés rencontrées par les artisans et commerçants âgés.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 594) : *MM. Jean Proriol, rapporteur ; Fernand Chatelain, Jean Colin, René Monory, ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat ; Georges Berchet.*

Article 1er (*prorogation d'un an de l'application du régime de l'aide sociale compensatrice*) (p. 594). — Retrait de l'amendement n° 1 de M. Jean Proriol, rapporteur : suppression de toute limitation de la durée d'application du régime de l'aide spéciale compensatrice instaurée par la loi du 13 juillet 1972 (p. 595) ; rejet de l'amendement n° 7, identique au précédent, de M. Fernand Chatelain et plusieurs de ses collègues ; adoption de l'amendement n° 10 de M. Jean Colin et plusieurs de ses collègues : prorogation de la durée d'application de l'aide spéciale compensatrice instaurée par la loi du 13 juillet 1972 pour une durée de huit ans (p. 596) ; retrait du sous-amendement de M. René Monory, ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat : prorogation de la durée d'application de l'aide spéciale compensatrice instaurée par la loi du 13 juillet 1972 pour une durée de sept ans.

— L'article 1er, ainsi modifié, est adopté (p. 598).

Après l'article 1er. — Rejet de l'amendement n° 8 (article additionnel) de M. Roger Gaudon et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Fernand Chatelain : relèvement du plancher d'application de la taxe d'entraide (p. 596) ; rejet de l'amendement n° 9 (article additionnel) de M. Gérard Ehlers et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Fernand Chatelain : relèvement du plafond de ressources pour l'aide spéciale aux commerçants et artisans (p. 597) ; retrait de l'amendement n° 14 (article additionnel) de M. Jean Proriol, rapporteur : aide dégressive accordée lorsque le plafond de ressources est compris entre une fois et demie et deux fois et demie le plafond limite d'attribution du fonds national de solidarité.

Article 2 (*conditions d'attribution de l'aide spéciale compensatrice au conjoint survivant ou à certaines personnes succédant au commerçant ou artisan*) (p. 597). — Retrait de l'amendement n° 11 de M. Jean Colin et plusieurs de ses collègues : cas du commerçant qui décède en remplissant les conditions nécessaires pour bénéficier des dispositions du texte et dont le conjoint est moins âgé (p. 598) ; retrait du sous-amendement n° 16 de M. Proriol, rapporteur : délai dans lequel le conjoint survivant doit présenter sa demande ; cas du commerçant qui décède en remplissant les conditions nécessaires pour bénéficier des dispositions du texte mais dont le conjoint est moins âgé ; adoption de l'amendement n° 2 de M. Jean Proriol, rapporteur : possibilités d'addition de carrière pour l'ouverture du droit à l'aide (p. 599) ;

— l'article 2, ainsi modifié, est adopté (p. 599).

Article 2 *bis* (*cas d'incapacité assimilable au décès*). — Adopté (p. 599).

Après l'article 2 *bis*. — Retrait de l'amendement n° 12 (article additionnel) de M. Jean Colin et plusieurs de ses collègues : mise en vente des fonds facultative (p 600)

Article 4 (*modalités de calcul et de versement de l'aide spéciale compensatrice*) (p 600). — Adoption de l'amendement n° 3 de M. Jean Proriol, rapporteur : mode de calcul et de paiement de l'aide spéciale compensatrice ; prise en compte des trois meilleurs des cinq derniers exercices clos avant la demande de l'aide (p. 600) ;

— l'article 4, ainsi modifié, est adopté (p. 600).

Article 5 (*modalités d'attribution, de dispense d'âge ou de durée d'activité*) (p 600). — Adoption de l'amendement n° 4 de M. Jean Proriol, rapporteur : conditions et limites dans lesquelles des dispenses d'âge et de durée d'activité peuvent être accordées pour l'attribution de l'aide ; dispense d'immatriculation au registre du commerce ou au répertoire des métiers au jour de la demande ; dispense d'accomplir pendant trois mois la formalité de mise en vente par affichage (p. 601) ; sous-amendement n° 15 à l'amendement n° 4, de M. Georges Berchet et plusieurs de ses collègues : bénéfice des mesures de dérogation pour les commerçants et artisans situés en zones de rénovation urbaine ; rejet de l'amendement n° 13 de M. Jean Colin et plusieurs de ses collègues : dispenses pour l'attribution de l'aide sont prises en considération exclusive de l'âge et de la durée d'activité ;

— l'article 5, ainsi modifié, est adopté (p. 601).

Article 6 (*dispositions de coordination*). — Adopté (p. 601).

Article 7 (*conditions de restitution de l'aide en cas de fourniture d'informations inexactes ou incomplètes*) (p. 601). — Adoption de l'amendement n° 5 de M. Jean Proriol, rapporteur : sanctions pour l'obtention de l'aide sur le fondement d'informations inexactes ou incomplètes (p. 602) ;

— l'article 7, ainsi modifié, est adopté (p. 602).

Article 8 (*exigibilité immédiate des annuités d'aide spéciale compensatrice*). — Adopté (p. 602).

Article 9 (*conditions d'attribution de l'aide spéciale compensatrice aux personnes ayant cessé leur activité avant l'entrée en vigueur de la loi*) (p. 602). — Adoption de l'amendement n° 6 de M. Jean Proriol, rapporteur : conditions dans lesquelles pourront faire valoir leurs droits les commerçants ou les artisans qui, tout en remplissant les conditions de fond prévues par la loi du 13 juillet 1972, n'ont pu bénéficier de l'aide faute d'avoir suivi la procédure suivie par cette loi ;

— l'article 9, ainsi modifié, est adopté (p. 602).

Adoption [21 avril 1977] (p. 602).

Voir aussi LOI DE FINANCES POUR 1978, Commerce et artisanat, DG.

COMMERCE ET ARTISANAT

1. — **Proposition de loi tendant à modifier l'article 29 de la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat (n° 73-1193 du 27 décembre 1973)**, présentée par M. Jean Cluzel, sénateur, et plusieurs de ses collègues [26 mai 1977] (n° **324**), renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan. — Retrait [20 octobre 1977].

2. — **Proposition de loi tendant à modifier l'article 29 de la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat (n° 73-1193 du 27 décembre 1973),** présentée par M. Jean Cluzel, sénateur, et plusieurs de ses collègues [20 octobre 1977] (n° **38**) ; renvoi à la commission des affaires écoomiques et du plan.

COMMERCE DE DETAIL

1. — **Proposition de loi tendant à modifier la loi n° 72-652 du 11 juillet 1972 relative aux sociétés coopératives de commerçants détaillants,** présentée par M. Paul Guillard, sénateur [25 novembre 1976] (n° **78**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement d'administration générale ; rapport de M. Paul Guillard [3 mai 1977] (n° **277**). — Discussion [10 mai 1977] (p. 850, 851). — Adoption [10 mai 1977] (n° **105**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [10 mai 1977] (n° **2864**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; rapport de M. Richomme [23 juin 1977] (n° **3045**). — Discussion [28 juin 1977]. — Adoption modifiée [28 juin 1977] (n° **737**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (DEUXIÈME LECTURE) [29 juin 1977] (n° **450**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; rapport de M. Paul Guillard [29 juin 1977] (n° **454**). — Discussion [30 juin 1977] (p. 1972). — Adoption [30 juin 1977] (n° **188**).

PROMULGATION : loi n° 77-746 du 8 juillet 1977 (*J.O.* lois et décrets du 10 juillet 1977).

Discussion [10 mai 1977] (p. 850, 851).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE : *MM. Paul Guillard, rapporteur ; Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice.*

a) *Intervention du rapporteur* (p. 850) : la loi du 11 juillet 1972 a pour objet de faciliter l'activité des commerçants en mettant à leur disposition une formule de coopération souple. La diminution du nombre des points de vente ces dernières années. Petits commerces et grandes surfaces. Les difficultés occasionnées aux vieillards et aux handicapés par la disparition du petit commerce. Une extension de l'objet social des coopératives. L'acquisition de la propriété de fonds de commerce. Une mesure qui favorisera l'installation de jeunes commerçants. L'obligation pour les sociétés coopératives de conclure un contrat de location-gérance. L'augmentation de la capacité financière des sociétés coopératives. L'incorporation au capital social des ristournes bloquées dans des comptes ouverts au nom des associés (p. 851) : l'abrogation des dispositions concernant l'institution d'un fonds mutuel de garantie.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 851) : l'actualisation de la loi de 1972. La possibilité pour les coopératives de racheter des fonds de commerce pour les rétrocéder à leurs membres. Les avantages de ce texte pour les jeunes commerçants et pour les coopérateurs âgés. L'autorisation pour les coopératives d'incorporer à leur capital tout ou partie des ristournes bloquées en comptes courants ou individualisés. Le risque pour certains coopérateurs d'augmenter leur capital pour échapper à tout remboursement. La suppression de deux dispositions de la loi de 1972 qui prévoyait l'intervention de deux décrets d'application.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 851) : *M. Paul Guillard, rapporteur.*

Article 1er. — *(acquisition de fonds de commerce par des sociétés coopératives de commerçants avec conclusions obligatoires d'un contrat de location-gérance).* — Adopté (p. 851).

Article 2 *(abrogation du dernier alinéa de l'article 5 de la loi n° 72-652 du 11 juillet 1972 : contrôle de la comptabilité des coopératives).* — Adopté (p. 851).

Article 3 *(abrogation de l'article 13 de la loi n° 72-652 du 11 juillet 1972 : institution d'un fonds mutuel de garantie).* — Adopté (p. 851).

Article 4 *(modification de l'article 14 de la loi n° 72-652 du 11 juillet 1972 : transformation en parts sociales des ristournes distribuées mais bloquées).* — Adopté (p. 851).

Adoption [10 mai 1977] (p. 851).

Discussion (deuxième lecture) [30 juin 1977] (p. 1972).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1972) : *M. Paul Guillard, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice.*

a) *Intervention du rapporteur* (p. 1972) : un texte pour étendre l'objet social de ces coopératives et augmenter leur capacité financière. Le délai à l'expiration duquel la coopérative est tenue de vendre le fonds de commerce qu'elle avait acquis et concédé en location-gérance à l'un de ses membres ; un délai porté à sept ans par l'Assemblée nationale.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1972) : la modification apportée par l'Assemblée nationale au texte adopté par le Sénat ; la prolongation à sept ans du délai à l'expiration duquel la coopérative est tenue de vendre le fond de commerce qu'elle avait acquis et concédé en location-gérance à l'un de ses membres.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1972).

Article 1er. — Adopté dans le texte de l'Assemblée nationale (p. 1972).

Adoption [30 juin 1977] (p. 1972).

COMMERCE EXTERIEUR

1. — **Proposition de loi tendant à créer une commission de contrôle de l'ensemble des services administratifs et interventions publiques ayant pour mission ou pour objet de favoriser l'équilibre de nos échanges extérieurs,** présentée par M. Edgard Pisani, sénateur, et plusieurs de ses collègues [15 septembre 1977, rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 juin 1977, *JO* Lois et Décrets, 16 septembre 1977. — 3 octobre 1977] (n° **433**) ; renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan

Voir aussi ARTISANS (QO).
CHIRURGIE (INSTRUMENTS DE) (QO).
DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, **1.**
ELEVAGE (QO).
EMPLOI, **1** (n° **332**).
EMPRUNT, **1** (n° **293**).
ENERGIE, **1** (n° **339**) (QO).
INDUSTRIE MÉCANIQUE (QO).
LOI DE FINANCES POUR 1978, DG, Commissariat général au Plan, DG ; INDUSTRIE, DG ; Commerce extérieur, DG.
PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT (QO).
PRIX AGRICOLES (QO).
QUESTIONS ORALES, n°s **1966, 2104.**
RAPPORTS D'INFORMATION, **1** (n° **213**).
TEXTILE INDUSTRIE (QO).
TRAITÉS ET CONVENTIONS, **13** (n° **101**).
VIANDES, **1** (n° **305**).

COMMISSAIRES DE POLICE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Intérieur, DG.
PROCÉDURE PÉNALE, **1** (n° **9**).

COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Recherche, DG ; Industrie, DG ; Territoires d'outre-mer, DG ; Services du Premier ministre - Secrétariat général de la défense nationale, DG.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° **75.**
RAPPORTS D'INFORMATION, **7** (n° **375**).

COMMISSARIAT GENERAL AU PLAN

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Commissariat général au Plan, DG.

COMMISSION ADMINISTRATIVE REGIONALE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Intérieur, DG.

COMMISSION AUSSEL

Voir PROCÉDURE PÉNALE, **1** (n° **9**).

COMMISSION CHAVANON

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, **n° 30.**

COMMISSION CHENOT (Informatique).

Voir INFORMATIQUE, 1 (n° 5).

COMMISSION DE DEVELOPPEMENT DES RESPONSABILITES LOCALES (commission Guichard).

Voir COLLECTIVITÉS LOCALES (QO).
IMPÔTS LOCAUX, 1 (n° 320).

COMMISSION DE LA CONCURRENCE

Voir CONCURRENCE, 1 (n° 371).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Services financiers, DG.

COMMISSION DE L'ENERGIE DU VII^e PLAN

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 75.

COMMISSION DE L'ENERGIE HYDRAULIQUE ET MAREMOTRICE

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 75.

COMMISSION DES CLAUSES ABUSIVES

Voir CONSOMMATEURS, 1 (n° 306).

COMMISSION DES SUITES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), DG.

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE (ONU)

Voir POLLUTION (AIR) (QO).

COMMISSION LAVIGNE

Voir LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1 (n° 330).

COMMISSION MONDON

Voir IMPÔTS LOCAUX, 1 (n° 320).

COMMISSION NATIONALE DE L'INFORMATIQUE

Voir INFORMATIQUE, 1 (n° 5).

COMMISSION PEDAGOGIQUE NATIONALE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Education, DG.

COMMISSION PEYSSARD

Voir PHARMACIE, 1 (n° 265).

COMMISSION RACINE (Police).

Voir PROCÉDURE PÉNALE, 1 (n° 9).

COMMISSIONS D'ARRONDISSEMENT

Voir PARIS, 1 (n° 220).

COMMISSIONS D'ENQUETE ET MISSIONS D'INFORMATION

I. — Commission d'enquête et de contrôle.

1. — **Proposition de loi tendant à compléter l'article 6 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires en vue de préciser les moyens d'action des commissions d'enquête et de contrôle,** présentée par M. Auguste Billiemaz, sénateur [10 décembre 1968] (n° 85, 1968-1969) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelle, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Caduque le 20 juin 1969.

Proposition de loi tendant à modifier l'article 6 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires en vue de préciser les moyens d'action des commissions d'enquête et de contrôle, présentée par M. Etienne Dailly, sénateur [28 mai 1970] (n° 240) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; rapport de M. Etienne Dailly [28 mai 1970] (n° 241). — Discussion [11 juin 1970] (p. 761, 764). — Adoption [11 juin 1970] (n° 120).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [2 mai 1973] (n° 1242) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; rapport de M. Gerbet [24 novembre 1976] (n° 2642). — Discussion [26 mai 1977 et 2 juin 1977]. — Adoption modifiée [2 juin 1977] (n° 688).

TRANSMISSION AU SÉNAT (DEUXIÈME LECTURE) [7 juin 1977] (n° 354) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; rapport de M. Etienne Dailly [17 juin 1977] (n° 393). — Discussion [22 juin 1977] (p. 1637, 1645). — Adoption modifiée [22 juin 1977] (n° 156).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [23 juin 1977] (n° 3018) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; rapport de M. Gerbet [27 juin 1977] (n° 3035). — Discussion [28 juin 1977]. — Adoption modifiée [28 juin 1977] (n° 735).

TRANSMISSION AU SÉNAT (TROISIÈME LECTURE) [29 juin 1977] (n° 448) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; rapport de M. Etienne Dailly [29 juin 1977] (n° 455). — Discussion [30 juin 1977] (p. 1979, 1981). — Adoption modifiée [30 juin 1977] (n° 190).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (TROISIÈME LECTURE) [30 juin 1977] (n° 3107). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; rapport de M. Gerbet [30 juin 1977] (n° 3108). — Adoption [30 juin 1977] (n° 760).

PROMULGATION : loi n° 77-807 du 19 juillet 1977 (*J.O.*, Lois et décrets du 20 juillet 1977).

Discussion (deuxième lecture) [22 juin 1977] (p. 1637, 1645).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1637, 1639) : *MM. Etienne Dailly, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Alain Peyrefitte, ministre de la justice, garde des sceaux.*

a) Intervention du rapporteur (p. 1637) : le premier dépôt de ce texte remonte à 1968. La pratique des commissions d'enquête et de contrôle est indissolublement liée à la démocratie parlementaire. Sous la V^e République, c'est le Sénat qui, le Premier, a fait revivre cette pratique. Les redoutables inconvénients rencontrés par les parlementaires dans l'exercice de leurs missions. La commission d'enquête et de contrôle sur l'ORTF entravée par l'impossibilité d'entendre ceux dont elle voulait obtenir des renseignements. La législation en la matière sous la III^e et la IV^e République. A l'heure actuelle, personne ne peut faire à quiconque l'obligation de venir devant une commission d'enquête parlementaire. Le texte en discussion prévoit la possibilité de faire intervenir le procureur de la République et d'appliquer les sanctions prévues en cas de faux témoignage. L'extension aux commissions d'enquête et de contrôle de la loi relative à la Cour des comptes : une communication de renseignements indispensables. L'extension aux rapporteurs des commissions d'enquête et de contrôle du droit d'enquête sur place et sur pièce actuellement dévolu aux rapporteurs spéciaux des commissions des finances. (p. 1638) : les dispositions concernant le secret auquel sont tenus les membres des commissions d'enquête et de contrôle, ceux qu'elles entendent ou qui sont amenés à travailler avec elles. Les dispositions de la proposition de loi de M. Prélot tendant à prolonger le délai de viduité des commissions d'enquête et de contrôle ; la franchise des intersessions. Espère que dorénavant l'Assemblée nationale fera un meilleur sort aux initiatives du Sénat qui attend depuis sept ans le retour du texte en discussion. Les dispositions adoptées par l'Assemblée nationale : le délai d'enquête et de contrôle porté à six mois ; l'impossibilité de reconstitution avec le même objet avant l'expiration d'un délai de douze mois à compter de la fin de la mission ; les dispositions prévoyant l'action des commissions d'enquête et de contrôle « sous réserve du respect du principe de la séparation des pouvoirs » aboutirait, dans la pratique, à supprimer ces commissions. Les précautions qui devront entourer l'exception de secrets. Les amendes prévues pour

sanctionner la non-comparution des témoins. La suppression par l'Assemblée nationale des dispositions prévoyant l'intervention du procureur de la République. (p. 1639) : le secret auquel sont tenus les membres des commissions d'enquête et de contrôle et l'autorisation de publier leur rapport accordé par l'Assemblée. Un texte qui n'est empreint d'aucune arrière-pensée politique.

b) Intervention du Gouvernement (p. 1639) : les sept années nécessaires au retour de ce texte de l'Assemblée nationale devant le Sénat. L'importance des commissions d'enquête et de contrôle. Les dispositions adoptées en 1970 proposées par M. Prélot et par M. Etienne Dailly et plusieurs de ses collègues. L'allongement du temps dont les commissions d'enquête et de contrôle disposeront pour accomplir leurs travaux. La publication du rapport. La possibilité de se faire communiquer tous les documents de service jugés nécessaires, à l'exception de ceux qui doivent demeurer couverts par un secret particulier. La comparution des témoins dont l'audition est indispensable sera garantie par l'application des sanctions du code pénal. Le Gouvernement ne partage pas le scepticisme d'André Tardieu sur l'efficacité des commissions d'enquête et de contrôle.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1639, 1645) : *MM. Etienne Dailly, rapporteur de la commission des lois ; Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice.*

Article 1er A (*durée des commissions d'enquête et de contrôle*). — Adopté (p. 1640).

Article 1er (*pouvoirs des commissions d'enquête et de contrôle*) (p. 1640). — Adoption de l'amendement n° 1 de M. Etienne Dailly, rapporteur : les rapporteurs des commissions d'enquête et de contrôle sont habilités à se faire communiquer tout document de service « sous réserve du respect du principe de la séparation de l'autorité judiciaire et des autres pouvoirs » ; adoption de l'amendement n° 2 de M. Etienne Dailly, rapporteur : l'exception de secret ne peut être opposée que sur décision prise en conseil des ministres, après avis du Conseil d'Etat ; rectifié pour supprimer mention de l'avis du Conseil d'Etat ; les difficultés rencontrées par les commissions d'enquête et de contrôle sur les écoutes téléphoniques, sur l'O. R. T. F. et sur la Villette. Les précisions apportées par M. Pierre Marcilhacy pendant les travaux en commission (p. 1642) ; amendement n° 3 de M. Etienne Dailly, rapporteur : possibilité de délivrer un mandat d'amener à l'encontre d'une personne qui ne déférerait pas à une convocation d'une commission d'enquête et de contrôle, mandat d'amener devant la commission ; devenu sans objet ; adoption de l'amendement n° 5 de M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice ; possibilité de contrainte par la force publique sur réquisition du président de l'assemblée intéressée (p. 1644) ;

— l'article 1er, ainsi modifié, est adopté (p. 1644).

Article 2 (*publication du rapport des commissions d'enquête et de contrôle*) (p. 1644). — Adoption de l'amendement n° 4 de M. Etienne Dailly : suppression des dispositions prévoyant l'autorisation par l'assemblée de la publication d'un rapport, par un vote spécial. La non-publication du rapport établi par la mission d'information sur les constructions scolaires, eu égard aux poursuites en cours relatives à l'incendie du C. E. S. Pailleron ; le bureau du Sénat fera sans doute en sorte qu'il n'y ait plus constitution d'une mission d'information lorsqu'une information judiciaire sera ouverte (p. 1645) ;

— l'article 2, ainsi modifié, est adopté (p. 1645).

Article 3 (*application des dispositions de la présente loi aux commissions d'enquête et de contrôle déjà constituées*). — Adopté (p. 1645).

Adoption [22 juin 1977] (p. 1645).

Discussion (troisième lecture) [30 juin 1977] (p. 1979, 1981).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE : *MM. Etienne Dailly, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Pierre Marcilhacy, Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice.*

a) *Interventions des sénateurs :* le secret des documents et le secret d'Etat (p. 1979, 1980) ; la parution des témoins récalcitrants (p. 1979) ; l'interdiction de publication de tout ou partie d'un rapport d'enquête et de contrôle (p. 1979, 1980) ; la séparation des pouvoirs (p. 1980) ; l'information judiciaire fait cesser la mission de la commission d'enquête (p. 1980) ; la commission d'enquête sur les écoutes téléphoniques (p. 1980).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1981) : le Gouvernement s'en remet à la sagesse du Sénat pour les dispositions restant en discussion.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1981).

Article 1er. — Adoption de l'amendement n° 1 de M. Etienne Dailly, rapporteur : communication des documents aux rapporteurs des commissions d'enquête et de contrôle « sous réserve du respect du principe de la séparation de l'autorité judiciaire et des autres pouvoirs » (p. 1981) ;

— l'article 1er, ainsi modifié, est adopté (p. 1981).

Article 2. — Adopté dans le texte de l'Assemblée nationale (p. 1981).

Adoption [30 juin 1977] (p. 1981).

2. — **Proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête parlementaire sur les conditions d'implantation du barrage de Naussac en Lozère,** présentée par M. Jules Roujon, sénateur [2 juin 1977] (n° **349**) ; renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, pour avis à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

3. — **Proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête parlementaire chargée de s'informer sur les graves préoccupations des contrôleurs du trafic aérien français relatives à l'amélioration des moyens technologiques assurant le contrôle et la sécurité de la circulation aérienne,** présentée par M. André Méric, sénateur, et plusieurs de ses collègues [7 décembre 1977] (n° **125**) ; renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, pour avis à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

II. — **Missions d'information.**

1. — Demande par M. Marcel SOUQUET, président de la commission des affaires sociales tendant à obtenir du Sénat l'autorisation de désigner une mission d'information chargée d'étudier certains **problèmes sanitaires et sociaux se posant au Cameroun, au Gabon et au Congo** [26 mai 1977] (p. 991). — Octroi de l'autorisation demandée [24 juin 1977] (p. 1714).

2. — Demandes de M. Jean BERTAUD, président de la commission des affaires économiques et du Plan, tendant à obtenir du Sénat l'autorisation de désigner : 1° une mission d'information ayant pour objet l'étude des problèmes posés par l'**agriculture et l'élevage en Australie ;** 2° une mission d'information chargée de suivre les travaux de la **Xe conférence mondiale sur l'énergie,** qui doit se tenir **à Istanbul** du 19 au 23 septembre 1977 [31 mai 1977] (p. 1060). — Octroi des autorisations demandées [24 juin 1977] (p. 1714).

3. — Demande de M. Jean de BAGNEUX, président de la commission des affaires culturelles, tendant à obtenir du Sénat l'autorisation de désigner une mission d'information chargée d'étudier les **problèmes concernant l'information et la presse, la radiodiffusion, l'enseignement et la recherche scientifique en Polynésie et Mélanésie françaises ainsi qu'en Nouvelle-Zélande** [16 juin 1977] (p. 1382). — Octroi de l'autorisation demandée [24 juin 1977] (p. 1714).

4. — Demande de M. Léon EECKHOUTTE, président de la commission des affaires culturelles, tendant à obtenir du Sénat l'autorisation de désigner une mission d'information sur les **relations culturelles entre la France et l'Egypte** [8 décembre 1977] (p. 3682). — Octroi de l'autorisation demandée [21 décembre 1977] (p. 4389).

Voir aussi NOUVELLE-CALÉDONIE, **2** (n° **361**).
RAPPORTS D'INFORMATION.

COMMISSION DU PLAN

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Commissariat général au Plan, DG.

COMMISSIONS D'URBANISME COMMERCIAL

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Commerce et artisanat, DG.

COMMISSIONS LICHNESOWICZ ET LAGARRIGUE

Voir EDUCATION (QO).

COMMISSIONS MIXTES PARITAIRES

1. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI COMPLÉTANT ET MODIFIANT LE CODE MINIER [26 mai 1977] (p. 1029).

Nominations par l'Assemblée nationale [18 mai 1977] et par le Sénat [17 mai 1977].

Membres titulaires.

Députés : MM. Bertrand Denis, André Billoux, Yves Cornic, Maurice Cornette, Jean Begault, Lucien Dutard, Charles Erhmann.

Sénateurs : MM. Jean Bertaud, Michel Chauty, Jean Filippi, Fernand Chatelain, Maxime Javelly, Louis Marré, Robert Parenty.

Membres suppléants.

Députés : MM. Maurice Dousset, Jean Bernard, Robert Wagner, André Glon, Jean Desanlis, Parfait Jans, Christian Chauvel.

Sénateurs : MM. Maurice Lalloy, Rémi Herment, Léandre Létoquart, René Debesson, Richard Pouille, Bernard Legrand, Maurice Prevoteau.

Bureau [25 mai 1977].

Président : M. Bertrand Denis ; *vice-président :* M. Jean Bertaud ; *rapporteurs :* M. André Billoux, à l'Assemblée nationale ; M. Michel Chauty, au Sénat.

2. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ORDRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER [26 mai 1977] (p. 1029).

Nominations par l'Assemblée nationale [25 mai 1977] et par le Sénat [26 mai 1977].

Membres titulaires.

Députés : MM. Augustin Chauvet, Jean Foyer, Henri Ginoux, Fernand Icart, Alain Mayoud, Bernard Pons, Jean-Paul de Rocca Serra.

Sénateurs : MM. Edouard Bonnefous, Yvon Coudé du Foresto, Maurice Blin, Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan.

Membres suppléants.

Députés : MM. Robert-André Vivien, Bernard Destremeau, Roger Partrat, Jacques Marette, Pierre Cornet, Edouard Schloesing, Maurice Plantier.

Sénateurs : MM. Joseph Raybaud, Modeste Legouez, Yves Durand, Maurice Schumann, Jacques Thyraud, Edmond Sauvageot, Auguste Amic.

Bureau [26 mai 1977].

Président : M. Edouard Bonnefous ; *vice-président :* M. Fernand Icart ; *rapporteur :* M. Chauvet à l'Assemblée nationale ; M. Yvon Coudé du Foresto au Sénat.

3. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI AMÉNAGEANT LA TAXE PROFESSIONNELLE [10 juin 1977] (p. 1296).

Nominations par l'Assemblée nationale [2 juin 1977] et par le Sénat [1° juin 1977].

Membres titulaires.

Députés : MM. Jean Foyer, Jean-Claude Burckel, Maurice Papon, Claude Gerbet, André Fanton, Charles Bignon, Jacques Richomme.

Sénateurs: MM. Edouard Bonnefous, Yvon Coudé du Foresto, Maurice Blin, Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan.

Membres suppléants.

Députés : MM. Claude Dhinnin, Jacques Limouzy, Jacques Piot, Marc Lauriol, Eugène Authier, Charles Magaud, Pierre-Charles Krieg.

Sénateurs : MM. Joseph Raybaud, Jean Francou, Yves Durand, Maurice Schumann, André Mignot, Raymond Marcellin, Auguste Amic.

Bureau [8 juin 1977].

Président : M. Jean Foyer ; *vice-président :* M. Edouard Bonnefous ; *rapporteurs :* M. Jean-Claude Burckel à l'Assemblée nationale ; M. Yvon Coudé du Foresto au Sénat.

4. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI PORTANT DIVERSES MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI [21 juin 1977] (p. 1590).

Nominations par l'Assemblée nationale [15 juin 1977] et par le Sénat [9 juin 1977].

Membres titulaires.

Députés : MM. Henry Berger, Pierre Buron, Pierre Courier, André Delehedde, Gilbert Gantier, Jacques Guinebretière, Lucien Pignion.

Sénateurs : MM. Lucien Grand, Jean Mézard, André Rabineau, Bernard Talon, Albert Sirgue, Robert Schwint, Jacques Maury.

Membres suppléants.

Députés : Mme Anne-Marie Fritsch, MM. Henri Bayard, Marcelin Berthelot, Jean Degraeve, Jean Delaneau, Jean Pascal, Henri Vin.

Sénateurs : MM. Marcel Mathy, Jean Amelin, Hector Viron, Mlle Gabrielle-Marie Scellier, MM. Eugène Romaine, Jacques Henriet, Bernard Lemarié.

Bureau [21 juin 1977].

Président, rapporteur au Sénat : M. Lucien Grand ; *vice-président,* rapporteur à l'Assemblée nationale : M. Henry Berger.

5. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI PORTANT RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1975 [30 juin 1977] (p. 2007).

Nomination par l'Assemblée nationale [23 juin 1977] et par le Sénat [21 juin 1977].

Membres titulaires.

Députés : MM. Augustin Chauvet, Pierre Cornet, Fernand Icart, Rémy Montagne, Maurice Papon, Pierre Ribes, Robert-André Vivien.

Sénateurs : MM. Edouard Bonnefous, Maurice Blin, Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, Yves Durand.

Membres suppléants.

Députés : MM. Robert Bisson, Bernard Destremau, Henry Ginoux, Marcel Hoffer, Maurice Tissandier, Roger Partrat, Jean-Paul de Rocca-Serra.

Sénateurs : MM. Joseph Raybaud, Jean Cluzel, Maurice Schumann, Georges Lombard, Modeste Legouez, Auguste Amic, Josy Moinet.

Bureau [29 juin 1977].

Président : M. Fernand Icart ; *vice-président :* M. Edouard Bonnefous ; *rapporteurs :* M. Maurice Papon à l'Assemblée nationale ; M. Maurice Blin au Sénat.

6. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU LIVRE V DU CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE RELATIVES AUX PRÉPARATEURS EN PHARMACIE ET AUX RÈGLES GÉNÉRALES DE LA PHARMACIE D'OFFICINE [30 juin 1977] (p. 2007).

Nominations par l'Assemblée nationale [28 juin 1977] et par le Sénat [27 juin 1977].

Membres titulaires.

Députés : MM. Henry Berger, Jean-Marie Daillet, Jean Delaneau, Jacques Delhalle, Louis Joanne, René Métayer, Jean Pascal.

Sénateurs : MM. Charles Cathala, Lucien Grand, Michel Labèguerie, Victor Robini, Mlle Gabrielle-Marie Scellier, MM. Robert Schwint, Bernard Talon.

Membres suppléants.

Députés : MM. Marcel Beraud, Jean Bichat, Pierre Buron, René Caille, Jacques Guinebretière, Jean Laborde, André Saint-Paul.

Sénateurs : MM. Jean Amelin, André Bohl, Marcel Mathy, Michel Moreigne, André Rabineau, Pierre Sallenave, René Touzet.

Bureau [28 juin 1977].

Président : M. Henry Berger ; *vice-président :* M. Lucien Grand ; *rapporteurs :* M. Jean Delaneau à l'Assemblée nationale ; M. Charles Cathala au Sénat.

7. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI INSTITUANT UN CONGÉ PARENTAL D'ÉDUCATION [30 juin 1977] (p. 2007).

Nominations par l'Assemblée nationale [28 juin 1977] et par le Sénat [27 juin 1977].

Membres titulaires.

Députés : MM. Henry Berger, Marcel Beraud, Pierre Buron, Jacques Delhalle, Jacques Guinebretière, Louis Joanne, André Saint-Paul.

Sénateurs : MM. André Bohl, Lucien Grand, Michel Labèguerie, André Rabineau, Victor Robini, Robert Schwint, Bernard Talon.

Membres suppléants.

Députés : MM. Jean Bichat, René Caille, Jean-Marie Daillet, Jean Delaneau, Jean Laborde, René Métayer, Jean Pascal.

Sénateurs : MM. Jean Amelin, Jacques Henriet, Marcel Mathy, Michel Moreigne, Pierre Sallenave, Mlle Gabrielle-Marie Scellier, M. René Touzet.

Bureau [28 juin 1977].

Président : M. Henry Berger ; *vice-président :* M. Lucien Grand ; *rapporteurs :* M. Jacques Delhalle à l'Assemblée nationale ; M. Bernard Talon au Sénat.

8. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF A L'AMÉLIORATION DE LA SITUATION DES CONJOINTS SURVIVANTS [30 juin 1977] (p. 2007).

Nominations par l'Assemblée nationale [28 juin 1977] et par le Sénat [27 juin 1977].

Membres titulaires.

Députés : MM. Henry Berger, Marcel Beraud, Emmanuel Aubert, Jacques Delhalle, Jacques Guinebretière, Louis Joanne, André Saint-Paul.

Sénateurs : MM. Jean Amelin, André Bohl, Lucien Grand, Michel Labèguerie, Michel Moreigne, André Rabineau, Robert Schwint.

Membres suppléants.

Députés : MM. Jean Bichat, René Caille, Jean-Marie Daillet, Jean Delaneau, Jean Laborde, René Métayer, Jean Pascal.

Sénateurs : MM. Jacques Henriet, Marcel Mathy, Victor Robini, Pierre Sallenave, Mlle Gabrielle-Marie Scellier, MM. Bernard Talon, René Touzet.

Bureau [28 juin 1977].

Président : M. Henry Berger ; *vice-président :* M. Lucien Grand ; *rapporteurs :* M. Emmanuel Aubert à l'Assemblée nationale ; M. Lucien Grand au Sénat.

9. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DE LA LOI DU 29 OCTOBRE 1974 RELATIVE AUX ÉCONOMIES D'ÉNERGIE [30 juin 1977] (p. 2008).

Nominations par l'Assemblée nationale [24 juin 1977] et par le Sénat [29 juin 1977].

Membres titulaires.

Députés : MM. Jacques Fouchier, Guy Guermeur, Bertrand Denis, Eugène Claudius-Petit, Alex Raymond, Jean Chambon, Maurice Cornette.

Sénateurs : MM. Jean Bertaud, Jean-François Pintat, Michel Chauty, René Debesson, Robert Parenty, Fernand Chatelain, Auguste Billiemaz.

Membres suppléants.

Députés : MM. Maurice Dousset, Maurice Brugnon, Xavier Hamelin, Mme Aliette Crépin, MM. Jean Desanlis, Robert Wagner, Henry Canacos.

Sénateurs : MM. Paul Mistral, Pierre Marzin, Richard Pouille, Pierre Jeanbrun, Louis Marré, Jacques Coudert, Raymond Brun.

Bureau [30 juin 1977].

Président : M. Jean Bertaud ; *vice-président :* M. Fouchier ; *rapporteurs :* M. Guy Guermeur à l'Assemblée nationale ; M. Jean-François Pintat au Sénat.

10. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF AU CONTRÔLE DE LA CONCENTRATION ÉCONOMIQUE ET A LA RÉPRESSION DES ENTENTES ILLICITES ET DES ABUS DE POSITION DOMINANTE [30 juin 1977] (p. 2008).

Nominations par l'Assemblée nationale [29 juin 1977] et par le Sénat [29 juin 1977].

Membres titulaires.

Députés : MM. Claude Gerbet, Joël Le Theule, Mme Aliette Crépin, MM. Maurice Cornette, Alain Bonnet, Augustin Chauvet, Maurice Papon.

Sénateurs : MM. Jean Bertaud, Octave Bajeux, Guy Petit, Robert Laucournet, Michel Chauty, Charles Beaupetit, Fernand Chatelain.

Membres suppléants.

Députés : MM. Jean Foyer, Gilbert Gantier, Marc Masson, Georges Mesmin, Jean Poperen, Hector Riviérez, Henri Torre.

Sénateurs : M. Rémi Herment, Louis Marré, Etienne Dailly, René Debesson, Jacques Coudert, Maxime Javelly, Robert Parenty.

Bureau [29 juin 1977].

Président : M. Claude Gerbet ; *vice-président :* M. Jean Bertaud ; *rapporteurs :* M. Joël Le Theule à l'Assemblée nationale ; M. Octave Bajeux au Sénat.

11. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU TITRE PREMIER DU LIVRE PREMIER DU CODE DU TRAVAIL RELATIVES AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE [30 juin 1977] (p. 2008).

Nominations par l'Assemblée nationale [29 juin 1977] et par le Sénat [28 juin 1977].

Membres titulaires.

Députés : MM. Emmanuel Aubert, Henri Bayard, Henry Berger, Louis Besson, Jean Briane, Pierre Buron, Jacques Guinebretière.

Sénateurs : MM. Jean de Bagneux, Adolphe Chauvin, René Tinan, Pierre Petit, Maurice Fontaine, Maurice Verillon, Michel Miroudot.

Membres suppléants.

Députés : MM. Marcel Beraud, René Caille, Jean Delaneau, André Delehedde, Jean Pascal, Etienne Pinte, Louis Joanne.

Sénateurs : Mme Hélène Edeline, MM. Louis de la Forest, Jean Fleury, Roger Moreau, Hubert Martin, Georges Lamousse, Roland Ruet.

Bureau [30 juin 1977].

Président : M. Jean de Bagneux ; *vice-président :* M. Berger ; *rapporteurs :* M. Aubert à l'Assemblée nationale ; M. Adolphe Chauvin au Sénat.

12. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF A L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS A L'ASSEMBLÉE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES [30 juin 1977] (p. 2008).

Nominations à l'Assemblée nationale [30 juin 1977] et au Sénat [28 juin 1977].

Membres titulaires.

Députés : MM. Jean Foyer, Georges Donnez, Pierre-Charles Krieg, Claude Gerbet, Henri Baudoin, Charles Bignon, Roch Pidjot.

Sénateurs : MM. Léon Jozeau-Marigné, Yves Estève, Jean Geoffroy, Pierre Marcilhacy, Marcel Nuninger, Jacques Pelletier, Louis Virapoullé.

Membres suppléants.

Députés : MM. Claude Dhinnin, Eugène Claudius-Petit, Jacques Piot, Raymond Forni, Xavier Deniau, Charles Magaud, Mme Yvonne Stephan.

Sénateurs : MM. Baudoin de Hauteclocque, Edgar Tailhades, Etienne Dailly, Paul Guillard, James Marson, Paul Pillet, Pierre Jourdan.

Bureau [30 juin 1977].

Président : M. Léon Jozeau-Marigné ; *vice-président :* M. Jean Foyer ; *rapporteurs :* M. Georges Donnez à l'Assemblée nationale ; M. Pierre Marcilhacy au Sénat.

13. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF A L'ORGANISATION DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE [30 juin 1977] (p. 2009).

Nominations par l'Assemblée nationale [30 juin 1977] et par le Sénat [28 juin 1977].

Membres titulaires.

Députés : MM. Jean Foyer, Pierre-Charles Krieg, Georges Donnez, Claude Gerbet, Henri Baudoin, Charles Bignon, Roch Pidjot.

Sénateurs : MM. Léon Jozeau-Marigné, Yves Estève, Jean Geoffroy, Pierre Marcilhacy, Daniel Millaud, Jacques Pelletier, Louis Virapoullé.

Membres suppléants.

Députés : MM. Claude Dhinnin, Eugène Claudius-Petit, Jacques Piot, Raymond Forni, Xavier Deniau, Charles Magaud, Mme Yvonne Stephan.

Sénateurs : MM. Baudoin de Hauteclocque, Edgar Tailhades, Etienne Dailly, Paul Guillard, James Marson, Paul Pillet, Pierre Jourdan.

Bureau [30 juin 1977].

Président : M. Léon Jozeau-Marigné ; *vice-président :* M. Jean Foyer ; *rapporteurs :* M. Jacques Pelletier au Sénat ; M. Pierre-Charles Krieg à l'Assemblée nationale.

14. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF AU BILAN SOCIAL DE L'ENTREPRISE [30 juin 1977] (p. 2009).

Nominations par l'Assemblée nationale [30 juin 1977] et par le Sénat [28 juin 1977].

Membres titulaires.

Députés : MM. Henri Bayard, Henry Berger, Marcel Beraud, Jean Bichat, Gilbert Gantier, Pierre Buron, René Caille.

Sénateurs : MM. André Bohl, Lucien Grand, Jacques Henriet, André Rabineau, Victor Robini, Robert Schwint, Bernard Talon.

Membres suppléants.

Députés : MM. Emmanuel Aubert, Louis Besson, Fernand Berthouin, Paul Caillaud, Jean Delaneau, Jacques Guinebretière, Etienne Pinte.

Sénateurs : MM. Jean Amelin, Louis Boyer, Marcel Mathy, Jacques Maury, Pierre Sallenave, Mlle Gabrielle-Marie Scellier, M. René Touzet.

Bureau [30 juin 1977].

Président : M. Lucien Grand ; *vice-président :* M. Henry Berger ; *rapporteurs :* M. André Bohl au Sénat ; M. René Caille à l'Assemblée nationale.

15. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DE LA PROPOSITION DE LOI TENDANT A MODIFIER LES ARTICLES 2 ET 7 DE LA LOI N° 52-1310 DU 10 DÉCEMBRE 1952, MODIFIÉE, RELATIVE A LA COMPOSITION ET A LA FORMATION DE L'ASSEMBLÉE TERRITORIALE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE ET DÉPENDANCES [30 juin 1977] (p. 2009).

Nominations par l'Assemblée nationale [30 juin 1977] et par le Sénat [30 juin 1977].

Membres titulaires.

Députés : MM. Eugène Claudius-Petit, Roch Pidjot, Claude Gerbet, Jacques Piot, Claude Dhinnin, Marc Lauriol, Jean Foyer.

Sénateurs : MM. Léon Jozeau-Marigné, Jacques Pelletier, Pierre Jourdan, Pierre Marcilhacy, Marcel Nuninger, Edgar Tailhades, Yves Estève.

Membres suppléants.

Députés : MM. Raymond Forni, Georges Donnez, Jacques Richomme, Henri Baudouin, Charles Magaud, Mme Yvonne Stephan, M. André Fanton.

Sénateurs : MM. Baudouin de Hauteclocque, Marcel Champeix, Jacques Thyraud, Daniel Millaud, Paul Guillard, Raymond Brosseau, Paul Pillet.

Bureau [30 juin 1977].

Président : M. Jean Foyer ; *vice-président :* M. Léon Jozeau-Marigné ; *rapporteurs :* M. Jacques Piot à l'Assemblée nationale ; M. Jacques Pelletier au Sénat.

15 *bis.* — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI MODIFIANT LE TITRE IX DU LIVRE III DU CODE CIVIL [commission n° 12 du 4 novembre 1976, voir table 1976].

Nominations de sénateurs par suite de vacances [13 octobre 1977] (p. 2322).

Membre titulaire.

Sénateur : M. Lionel de Tinguy.

Membre suppléant.

Sénateur : M. Louis Virapoullé.

16. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF A L'INFORMATION ET A LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS DANS LE DOMAINE DE CERTAINES OPÉRATIONS DE CRÉDIT [16 décembre 1977] (p. 4135).

Nominations par l'Assemblée nationale [15 décembre 1977] et par le Sénat [14 décembre 1977].

Membres titulaires.

Députés : MM. Jean Foyer, Jean-Claude Burckel, Roland Huguet, Claude Gerbet, Charles Bignon, Mme Arlette Crépin, M. Michel Inchauspé.

Sénateurs : MM. Léon Jozeau-Marigné, Jacques Thyraud, Lionel de Tinguy, Jean Geoffroy, Yves Estève, Etienne Dailly, Baudouin de Hauteclocque.

Membres suppléants.

Députés : MM. Charles Magaud, Jacques Piot, Marc Lauriol, Eugène Claudius-Petit, Marcel Massot, Jacques Richomme, Maurice Brun.

Sénateurs : MM. Edgar Tailhades, Lionel Cherrier, Pierre Marcilhacy, Marcel Rudloff, Marc Jacquet, Charles Lederman, Hubert Peyou.

Bureau [15 décembre 1977].

Président : M. Léon Jozeau-Marigné ; *vice-président :* M. Jean Foyer ; *rapporteurs :* M. Jean-Claude Burckel à l'Assemblée nationale ; M. Jacques Thyraud au Sénat.

17. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI INSTAURANT LA GRATUITÉ DES ACTES DE JUSTICE DEVANT LES JURIDICTIONS CIVILES ET ADMINISTRATIVES [16 décembre 1977] (p. 4135).

Nominations par l'Assemblée nationale [15 décembre 1977] et par le Sénat [14 décembre 1977].

Membres titulaires.

Députés : MM. Jean Foyer, Claude Gerbet, Jean-Claude Burckel, Maurice Brun, Eugène Claudius-Petit, Charles Bignon, Jacques Piot.

Sénateurs : MM. Léon Jozeau-Marigné, Jacques Thyraud, Lionel de Tinguy, Jean Geoffroy, Yves Estève, Etienne Dailly, Baudouin de Hauteclocque.

Membres suppléants.

Députés : MM. Charles Magaud, Marc Lauriol, Roland Huguet, Mme Aliette Crépin, MM. Marcel Massot, Michel Inchauspé, Jacques Richomme.

Sénateurs : MM. Edgar Tailhades, Lionel Cherrier, Pierre Marcilhacy, Marcel Rudloff, Marc Jacquet, Charles Lederman, Hubert Peyou.

Bureau [15 décembre 1977].

Président : M. Léon Jozeau-Marigné ; *vice-président :* M. Jean Foyer ; *rapporteurs :* M. Jean-Claude Burckel à l'Assemblée nationale ; M. Jacques Thyraud au Sénat.

18. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 1978 [21 décembre 1977] (p. 4453).

Nominations par l'Assemblée nationale [14 décembre 1977] et par le Sénat [11 décembre 1977].

Membres titulaires.

Députés : MM. Pierre Baudis, Bernard Destremau, Henri Ginoux, Jacques Marette, Maurice Papon, Pierre Ribes, Robert-André Vivien.

Sénateurs : MM. Edouard Bonnefous, Maurice Blin, Marcel Fortier, Paul Ribeyre, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, André Fosset.

Membres suppléants.

Députés : MM. Lucien Neuwirth, Gilbert Gantier, Rémy Montagne, Jacques Cressard, Emmanuel Hamel, Augustin Chauvet, Arthur Dehaine.

Sénateurs : MM. Joseph Raybaud, Jean Francou, Christian Poncelet, Yves Durand, Modeste Legouez, Henri Duffaut, Jean-Pierre Fourcade.

Bureau [15 décembre 1977].

Président : M. Pierre Baudis ; *vice-président :* M. Edouard Bonnefous ; *rapporteurs :* M. Maurice Papon à l'Assemblée nationale ; M. Maurice Blin au Sénat.

19. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF A L'INFORMATION ET A LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS DANS LE DOMAINE DE CERTAINES OPÉRATIONS DE CRÉDIT [21 décembre 1977] (p. 4453).

Nominations par l'Assemblée nationale [15 décembre 1977] et par le Sénat [14 décembre 1977].

Membres titulaires.

Députés : MM. Jean Foyer, Jean-Claude Burckel, Roland Huguet, Claude Gerbet, Charles Bignon, Mme Aliette Crépin, M. Michel Inchauspé.

Sénateurs : MM. Léon Jozeau-Marigné, Jacques Thyraud, Lionel de Tinguy, Jean Geoffroy, Yves Estève, Etienne Dailly, Baudouin de Hauteclocque.

Membres suppléants.

Députés : MM. Charles Magaud, Jacques Piot, Marc Lauriol, Eugène Claudius-Petit, Marcel Massot, Jacques Richomme, Maurice Brun.

Sénateurs : MM. Edgard Tailhades, Lionel Cherrier, Pierre Marcilhacy, Marcel Rudloff, Marc Jacquet, Charles Lederman, Hubert Peyou.

Bureau [15 décembre 1977].

Président : M. Léon Jozeau-Marigné ; *vice-président :* M. Jean Foyer ; *rapporteurs :* M. Jean-Claude Burckel à l'Assemblée nationale ; M. Jacques Thyraud du Sénat.

20. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF A L'INDEMNISATION DES FRANÇAIS RAPATRIÉS D'OUTRE-MER DÉPOSSÉDÉS DE LEURS BIENS [21 décembre 1977] (p. 4453).

Nominations par l'Assemblée nationale [16 décembre 1977] et par le Sénat [14 décembre 1977].

Membres titulaires.

Députés : MM. Pierre Baudis, Jacques Cressard, Henri Ginoux, Pierre Ribes, Jean-Paul de Rocca Serra, Maurice Tissandier, Alain Vivien.

Sénateurs : MM. Edouard Bonnefous, Maurice Blin, Jean Francou, Geoffroy de Montalembert, Modeste Legouez, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan.

Membres suppléants.

Députés : MM. Frédéric Gabriel, Bernard Destremau, Georges Mesmin, Lucien Neuwirth, Gilbert Gantier, Maurice Papon, Jacques Marette.

Sénateurs : MM. Joseph Raybaud, André Fosset, Charles de Cuttoli, Christian Poncelet, Yves Durand, Raymond Marcellin, Henri Duffaut.

Bureau [20 décembre 1977].

Président : M. Edouard Bonnefous ; *vice-président :* M. Pierre Baudis ; *rapporteurs :* M. Maurice Tissandier à l'Assemblée nationale ; M. Jean Francou au Sénat.

21. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF A DIVERSES DISPOSITIONS EN MATIÈRE DE PRIX [21 décembre 1977] (p. 4454).

Nomination par l'Assemblée nationale [19 décembre 1977] et par le Sénat [16 décembre 1977].

Membres titulaires.

Députés : MM. Pierre Baudis, Jacques Cressard, Henri Ginoux, Pierre Ribes, Jean-Paul de Rocca Serra, Maurice Tissandier, Alain Vivien.

Sénateurs : MM. Edouard Bonnefous, Maurice Blin, Geoffroy de Montalembert, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, André Fosset, Jean-Pierre Fourcade.

Membres suppléants.

Députés : MM. Lucien Neuwirth, Bernard Destremau, Georges Mesmin, Maurice Papon, Gilbert Gantier, Charles Bignon, Frédéric Gabriel.

Sénateurs : MM. Joseph Raybaud, Jean Francou, Marcel Fortier, Lionel de Tinguy, Yves Durand, Henri Duffaut, Modeste Legouez.

Bureau [20 décembre 1977].

Président : M. Edouard Bonnefous ; *vice-président :* M. Pierre Baudis ; *rapporteurs :* M. Jacques Cressard, à l'Assemblée nationale ; M. Maurice Blin, au Sénat.

22. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1977 [21 décembre 1977] (p. 4454).

Nominations par l'Assemblée nationale [19 décembre 1977] et par le Sénat [16 décembre 1977].

Membres titulaires.

Députés : MM. Pierre Baudis, Jacques Cressard, Henri Ginoux, Pierre Ribes, Jean-Paul de Rocca Serra, Maurice Tissandier, Alain Vivien.

Sénateurs : MM. Edouard Bonnefous, Maurice Blin, Geoffroy de Montalembert, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, André Fosset, Jean-Pierre Fourcade.

Membres suppléants.

Députés : MM. Frédéric Gabriel, Bernard Destremau, Georges Mesmin, Lucien Neuwirth, Gilbert Gantier, Maurice Papon, Jacques Marette.

Sénateurs : MM. Joseph Raybaud, Jean Francou, Marcel Fortier, Raymond Marcellin, Yves Durand, Henri Duffaut, Modeste Legouez.

Bureau [20 décembre 1977].

Président : M. Edouard Bonnefous ; *vice-président :* M. Pierre Baudis ; *rapporteurs :* M. Pierre Ribes, à l'Assemblée nationale ; M. Maurice Blin, au Sénat.

23. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF AUX RÉGIMES DE PROTECTION SOCIALE DES MINISTRES DES CULTES ET MEMBRES DES CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES [21 décembre 1977] (p. 4454).

Nominations par l'Assemblée nationale [19 décembre 1977] et par le Sénat [19 décembre 1977].

Membres titulaires.

Députés : MM. Henry Berger, Jean Delaneau, Jean Foyer, Jean Bastide, Jean Pascal, Antoine Gissinger, Joseph Legrand.

Sénateurs : MM. Robert Schwint, Michel Crucis, Georges Dagonia, Jean Chérioux, Louis Boyer, Jean Béranger, André Bohl.

Membres suppléants.

Députés : MM. Henri Bayard, Pierre-Roger Gaussin, Jean Bichat, Jacques Guinebretière, René Caille, Jean Laborde, Alexandre Bolo.

Sénateurs : MM. Jean Mézard, André Méric, Lucien Grand, Hubert d'Andigné, Noël Berrier, Jacques Henriet, Roland du Luart.

Bureau [20 décembre 1977].

Président : M. Robert Schwint ; *vice-président :* M. Henry Berger ; *rapporteurs :* M. Jean Delaneau, à l'Assemblée nationale ; M. Michel Crucis, au Sénat.

24. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF A LA GÉNÉRALISATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE [21 décembre 1977] (p. 4454).

Nominations par l'Assemblée nationale [19 décembre 1977] et par le Sénat [19 décembre 1977].

Membres titulaires.

Députés : MM. Henry Berger, Jean Delaneau, Jean Bastide, Jean Pascal, Antoine Gissinger, Joseph Legrand, Henri Jouffroy.

Sénateurs : MM. Robert Schwint, Louis Boyer, Georges Dagonia, Jean Chérioux, Michel Crucis, Jean Béranger, André Bohl.

Membres suppléants.

Députés : MM. Henri Bayard, Pierre-Roger Gaussin, Jean Bichat, Jacques Guinebretière, René Caille, Jean Laborde, Alexandre Bolo.

Sénateurs : MM. Jean Mézard, André Méric, Lucien Grand, Hubert d'Andigné, Noël Berrier, Jacques Henriet, Roland du Luart.

Bureau [20 décembre 1977].

Président : M. Robert Schwint ; *vice-président :* M. Henry Berger ; *rapporteurs :* M. Jean Delaneau à l'Assemblée nationale ; M. Louis Boyer au Sénat.

25. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF A LA MISE EN VALEUR DES TERRES INCULTES RÉCUPÉRABLES [21 décembre 1977] (p. 4455).

Nominations par l'Assemblée nationale [20 décembre 1977] et par le Sénat [18 décembre 1977].

Membres titulaires.

Députés : MM. Jacques Fouchier, Bertrand Denis, Emile Bizet, Roland Huguet, Maurice Cornette, Maurice Dousset, Charles Ceyrac.

Sénateurs : MM. Léon Jozeau-Marigné, Baudouin de Hauteclocque, Lionel de Tinguy, Lionel Cherrier, Yves Estève, Jean Nayrou, Pierre Labonde.

Membres suppléants.

Députés : MM. André Billoux, Jean Desanlis, Gilbert Sénès, Jean Valleix, Jean-Pierre Huchon, Jean Bernard, Lucien Dutard.

Sénateurs : MM. Jacques Thyraud, Jean Geoffroy, François Giacobbi, Marcel Rudloff, Charles Lederman, Pierre Marcilhacy, Edgar Tailhades.

Bureau [20 décembre 1977].

Président : M. Jacques Fouchier ; *vice-président :* M. Léon Jozeau-Marigné ; *rapporteurs :* M. Emile Bizet à l'Assemblée nationale ; M. Baudouin de Hauteclocque au Sénat.

26. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF A L'INFORMATIQUE ET AUX LIBERTÉS [21 décembre 1977] (p. 4455).

Nominations par l'Assemblée nationale [20 décembre 1977] et par le Sénat [19 décembre 1977].

Membres titulaires.

Députés : MM. Jean Foyer, Jacques Piot, Pierre Raynal, Claude Gerbet, Eugène Claudius-Petit, Maurice Brun, Jacques Richomme.

Sénateurs : MM. Léon Jozeau-Marigné, Jacques Thyraud, Yves Estève, Edgar Tailhades, Baudouin de Hauteclocque, Lionel de Tinguy, Marcel Rudloff.

Membres suppléants.

Députés : MM. Jacques Dumas-Lairolle, Pierre-Charles Krieg, André Fanton, Marc Lauriol, Henri Baudouin, Charles Bignon, Jacques Limouzy.

Sénateurs : MM. Pierre Marcilhacy, Jean Geoffroy, Jacques Pelletier, Etienne Dailly, Lionel Cherrier, Charles Lederman, Paul Pillet.

Bureau [21 décembre 1977].

Président : M. Léon Jozeau-Marigné ; *vice-président :* Claude Gerbet ; *rapporteurs :* M. Jean Foyer à l'Assemblée nationale ; M. Jacques Thyraud au Sénat.

27. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI SUR LA PROTECTION ET L'INFORMATION DES CONSOMMATEURS DE PRODUITS ET DE SERVICES [21 décembre 1977] (p. 4455).

Nominations par l'Assemblée nationale [20 décembre 1977] et par le Sénat [20 décembre 1977].

Membres titulaires.

Députés : M. Jacques Fouchier, Mme Aliette Crépin, MM. Jean Foyer, Bertrand Denis, Roland Huguet, Julien Schvartz, Pierre-Alexandre Bourson.

Sénateurs : MM. Marcel Chauty, Jean Proriol, Jacques Thyraud, Maxime Javelly, Raoul Vadepied, Fernand Chatelain, Auguste Billiémaz.

Membres suppléants.

Députés : MM. Emile Bizet, Jean Jarosz, Maurice Brugnon, Maurice Dousset, Claude Michel, Guy Guermeur, Pierre Couderc.

Sénateurs : MM. René Debesson, Paul Malassagne, Jean Filippi, Raymond Brun, Jacques Eberhard, Paul Kauss, Marcel Brégégère.

Bureau [21 décembre 1977].

Président : M. Michel Chauty ; *vice-président :* Jacques Fouchier ; *rapporteurs :* Mme Aliette Crépin à l'Assemblée nationale ; M. Jean Proriol au Sénat.

28. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI PORTANT DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX SALARIÉS CANDIDATS OU ÉLUS A L'ASSEMBLÉE NATIONALE OU AU SÉNAT [21 décembre 1977] (p. 4455).

Nominations par l'Assemblée nationale [19 décembre 1977] et par le Sénat [19 décembre 1977].

Membres titulaires.

Députés : MM. Henry Berger, Jean Briane, André Fanton, Jean Bichat, Marcelin Berthelot, Alexandre Bolo, Jean Delaneau.

Sénateurs : MM. Robert Schwint, Jean Béranger, Georges Dagonia, Jean Chérioux, Michel Crucis, Louis Boyer, André Bohl.

Membres suppléants.

Députés : MM. Jean Laborde, Jean Brocard, Henri Jouffroy, Henri Bayard, René Caille, Marcel Béraud, Jean Pascal.

Sénateurs : MM. Jean Mézard, André Méric, Lucien Grand, Hubert d'Andigné, Noël Berrier, Jacques Henriet, Roland du Luart.

Bureau [21 décembre 1977].

Président : M. Henry Berger ; *vice-président :* M. Robert Schwint ; *rapporteurs :* M. Jean Briane à l'Assemblée nationale ; M. André Bohl au Sénat.

29. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI MODIFIANT ET COMPLÉTANT CERTAINES DISPOSITIONS DE LA LOI N° 76-535 DU 30 JUIN 1975 RELATIVE AUX INSTITUTIONS SOCIALES ET MÉDICO-SOCIALES ET DE LA LOI N° 70-1318 DU 31 DÉCEMBRE 1970 PORTANT RÉFORME HOSPITALIÈRE ET PORTANT DÉROGATION, A TITRE TEMPORAIRE, POUR CERTAINS ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS PUBLICS OU PARTICIPANT AU SERVICE PUBLIC HOSPITALIER, AUX RÈGLES DE TARIFICATION AINSI QUE, POUR LES SOINS DONNÉS DANS CES ÉTABLISSEMENTS, AUX MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE [21 décembre 1977] (p. 4456).

Nominations par l'Assemblée nationale [21 décembre 1977] et par le Sénat [21 décembre 1977].

Membres titulaires.

Députés : MM. Jean Bichat, Jean Bastide, Jean Briane, Jean Delaneau, Alexandre Bolo, Henry Berger, Jacques Guinebretière.

Sénateurs : MM. Georges Dagonia, Michel Crucis, Louis Boyer, Jean Béranger, André Bohl, Robert Schwint, Jean Chérioux.

Membres suppléants.

Députés : MM. Jean Pascal, Pierre-Roger Gaussin, Henri Jouffroy, Jean Laborde, Joseph Legrand, Pierre Léval, Marcel Béraud.

Sénateurs : MM. Jean Mézard, André Méric, Lucien Grand, Hubert d'Andigné, Noël Berrier, Jacques Henriet, Roland du Luart.

Bureau [21 décembre 1977].

Président : M. Henry Berger ; *vice-président :* Robert Schwint ; *rapporteurs :* M. Jacques Guinebretière à l'Assemblée nationale ; M. Jean Chérioux au Sénat.

30. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF A CERTAINS PERSONNELS EXERÇANT DANS DES ÉTABLISSEMENTS SPÉCIALISÉS POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS HANDICAPÉS [21 décembre 1977] (p. 4456).

Nominations par l'Assemblée nationale [20 décembre 1977] et par le Sénat [20 décembre 1977].

Membres titulaires.

Députés : MM. Henry Berger, Henri Bayard, Jean Foyer, Jean Bastide, Jean Delaneau, Alexandre Bolo, Jean Briane.

Sénateurs : MM. Léon Eeckhoutte, Paul Séramy, René Tinant, Michel Miroudot, Philippe de Bourgoing, Adolphe Chauvin, Jean Sauvage.

Membres suppléants.

Députés : MM. Jean Bichat, Jean Brocard, Henri Jouffroy, Jean Laborde, Marcelin Berthelot, Marcel Béraud, André Delehedde.

Sénateurs : MM. Jacques Carat, Michel Caldaguès, Franck Sérusclat, Jean de Bagneux, Maurice Vérillon, Jacques Habert, Dominique Pado.

Bureau [21 décembre 1977].

Président : M. Henry Berger ; *vice-président :* M. Michel Miroudot ; *rapporteurs :* M. Henri Bayard à l'Assemblée nationale ; M. Paul Séramy au Sénat.

31. — COMMISSIONS MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF A LA MENSUALISATION ET A LA PROCÉDURE CONVENTIONNELLE [21 décembre 1977] (p. 4456).

Nominations par l'Assemblée nationale [20 décembre 1977] et par le Sénat [20 décembre 1977].

Membres titulaires.

Députés : MM. Henry Berger, Jean Brocard, Jean Delaneau, Jean Briane, Alexandre Bolo, Marcelin Berthelot, Jean Bastide.

Sénateurs : MM. Robert Schwint, André Bohl, Jean Béranger, Georges Dagonia, Jean Chérioux, Michel Crucis, Louis Boyer.

Membres suppléants.

Députés : MM. Jean Bichat, Henri Jouffroy, Jacques Guinebretière, René Caille, Jean Laborde, Pierre Weber, Joseph Legrand.

Sénateurs : MM. Jean Mézard, André Méric, Lucien Grand, Hubert d'Andigné, Noël Berrier, Jacques Henriet, Roland du Luart.

Bureau [21 décembre 1977].

Président : M. Henry Berger ; *vice-président :* M. Robert Schwint ; *rapporteurs :* M. Jean Brocard à l'Assemblée nationale ; M. André Bohl au Sénat.

32. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI PORTANT MODIFICATION DE L'ARTICLE 7 DE LA LOI N° 62-933 DU 8 AOÛT 1962 COMPLÉMENTAIRE A LA LOI D'ORIENTATION AGRICOLE RELATIF AU DROIT DE PRÉEMPTION DES SOCIÉTÉS D'AMÉNAGEMENT FONCIER ET D'ÉTABLISSEMENT RURAL ET DE L'ARTICLE 15 DE LA LOI N° 60-808 D'ORIENTATION AGRICOLE DU 5 AOÛT 1960 [21 décembre 1977] (p. 4456).

Nominations par l'Assemblée nationale [21 décembre 1977] et par le Sénat [21 décembre 1977].

Membres titulaires.

Députés : MM. Emile Bizet, Bertrand Denis, Charles Ceyrac, Maurice Cornette, Maurice Dousset, Roland Huguet, Jacques Fouchier.

Sénateurs : MM. Jean Geoffroy, Lionel de Tinguy, Yves Estève, Michel Sordel, Michel Chauty, Octave Bajeux, Geoffroy de Montalembert.

Membres suppléants.

Députés : MM. André Billoux, Jean Desanlis, Gilbert Sénès, Jean Valleix, Jean-Pierre Huchon, Jean Bernard, Lucien Dutard.

Sénateurs : MM. Baudouin de Hauteclocque, Pierre Labonde, André Rabineau, Jean Nayrou, Bernard Legrand, Etienne Dailly, Jacques Coudert.

Bureau [21 décembre 1977].

Président : M. Jacques Fouchier ; *vice-président :* M. Michel Sordel ; *rapporteurs :* M. Michel Bizet à l'Assemblée nationale ; M. Jean Geoffroy au Sénat.

33. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF A LA RESPONSABILITÉ ET A L'ASSURANCE DANS LE DOMAINE DE LA CONSTRUCTION [21 décembre 1977] (p. 4457).

Nominations par l'Assemblée nationale [21 décembre 1977] et par le Sénat [21 décembre 1977].

Membres titulaires.

Députés : MM. Jean Foyer, Jacques Richomme, Gilbert Mathieu, Claude Gerbet, Eugène Claudius-Petit, Nicolas Alfonsi, Maurice Brun.

Sénateurs : MM. Léon Jozeau-Marigné, Paul Pillet, Edgar Tailhades, Yves Estève, Etienne Dailly, Jacques Thyraud, Baudouin de Hauteclocque.

Membres suppléants.

Députés : MM. Pierre-Charles Krieg, Jacques Dumas-Lairolle, Jacques Limouzy, André Fanton, Jacques Piot.

Sénateurs : MM. Marcel Champeix, Lionel de Tinguy, Marcel Rudloff, Charles Lederman, Pierre Jourdan, Jacques Pelletier, Michel Giraud.

Bureau [21 décembre 1977].

Président : M. Léon Jozeau-Marigné ; *vice-président :* M. Jean Foyer ; *rapporteurs :* M. Jacques Richomme à l'Assemblée nationale ; M. Paul Pillet au Sénat.

COMMISSIONS PERMANENTES

Composition du 31 décembre 1977 avec les modifications intervenues au cours de l'année :

I. — Commission des affaires culturelles.

I. — *Membres :* MM. Jean de Bagneux, René Billères, Jean-Pierre Blanc, Jacques Bordeneuve, Jacques Boyer-Andrivet, Michel Caldaguès, Gabriel Calmels, Jacques Carat, Adolphe Chauvin, Charles Durand, Charles Ferrant, Maurice Fontaine, Louis de la Forest, Claude Fuzier, Mme Brigitte Gros, MM. Bernard Hugo, Robert Lacoste, Christian de La Malène, Mme Hélène Luc, MM. Kléber Malécot, James Marson, Hubert Martin, Roger Moreau, Dominique Pado, Sosefo Makape Papilio, Guy Pascaud, Maurice Pic, Roland Ruet, François Schleiter, Guy Schmaus, Franck Serusclat, Georges Spénale, Pierre-Christian Taittinger, René Tinant, Edmond Valcin, Pierre Vallon, Frédéric Wirth.

II. — *Bureau :* président : M. Léon Eeckhoutte ; vice-présidents : MM. Henri Caillavet, Michel Miroudot, Jean Sauvage, Charles Pasqua ; secrétaires : MM. Pierre Bouneau, Jacques Habert, Paul Séramy, Maurice Vérillon.

Est nommé membre de cette commission : M. François Schleiter [21 décembre 1977].

Cessent d'appartenir à cette commission : MM. Philippe de Bourgoing [21 décembre 1977], Pierre Petit [21 décembre 1977].

2. — Commission des affaires économiques et du Plan.

I. — *Membres :* MM. Octave Bajeux, Charles Beaupetit, Georges Berchet, Auguste Billiémaz, Jean-Marie Bouloux, Amédée Bouquerel, Raymond Bouvier, Jacques Braconnier, Marcel Brégégère, Raymond Brun, Pierre Ceccaldi-Pavard, Fernand Chatelain, Auguste Chupin, Jean Colin, Jacques Coudert, Raymond Courrière, Pierre Croze, Léon David, René Debesson, François Dubanchet, Hector Dubois, Emile Durieux, Gérard Ehlers, Jean Filippi, Pierre Gaudin, Léon-Jean Grégory, Roland Grimaldi, Paul Guillaumot, Rémi Herment, Maxime Javelly, Pierre Jeambrun, Paul Kauss, Pierre Labonde, France Léchenault, Fernand Lefort, Charles-Edmond Lenglet, Léandre Létoquart, Paul Malassagne, Pierre Marzin, Daniel Millaud, Paul Mistral, Jacques Mossion, Jean Natali, Pierre Noé, Henri Olivier, Louis Orvoen, Bernard Parmantier, Bernard Pellarin, Albert Pen, Pierre Perrin, André Picard, Jean-François Pintat, Richard Pouille, Maurice Prévoteau, Jean Proriol, Roger Quilliot, Jean-Marie Rausch, Roger Rinchet, Jules Roujon, Maurice Schumann, Michel Sordel, Pierre Tajan, René Travert, Raoul Vadepied, Charles Zwickert.

II. — *Bureau :* président : M. Michel Chauty ; vice-présidents : MM. Robert Laucournet, Bernard Legrand, Joseph Yvon, Marcel Lucotte ; secrétaires : MM. Francisque Collomb, Marcel Lemaire, Jacques Eberhard, André Barroux.

Est nommé membre de cette commission : M. Bernard Pellarin [28 octobre 1977].

Est nommé secrétaire de cette commission : M. Jacques Eberhard.

Cesse d'appartenir à cette commission : M. Michel d'Aillières [28 octobre 1977].

3. — Commission des affaires étrangères, de la défense nationale et des forces armées.

I. — *Membres :* MM. Michel d'Aillières, Gilbert Belin, Jean Bénard-Mousseaux, André Bettencourt, Eugène Bonnet, Charles Bosson, Raymond Bourgine, Louis Brives, Jacques Chaumont, Georges Constant, Gilbert Devèze, Jean Garcia, Lucien Gautier, Alfred Gérin, Mme Marie-Thérèse Goutmann, MM. Marcel Henry, Louis Jung, Jean Lecanuet, Max Lejeune, Louis Le Montagner, Louis Longequeue, Louis Martin, Michel Maurice-Bokanowski, Jean Mercier, Claude Mont, André Morice, Paul d'Ornano, Jean Péridier, Edgard Pisani, Robert Pontillon, Roger Poudonson, Eugène Romaine, Abel Sempé, Edouard Soldani, Jean-Louis Vigier, Emile Vivier, Albert Voilquin, Michel Yver.

II. — *Bureau :* président : M. André Colin ; vice-présidents : MM. Jacques Ménard, Emile Didier, Antoine Andrieux, Georges Repiquet ; secrétaires : MM. Jacques Genton, Serge Boucheny, Philippe Machefer, Francis Palmero.

Sont nommés membres de cette commission : MM. Charles Bosson [18 octobre 1977], Louis Jung [18 octobre 1977], Michel d'Aillières [28 octobre 1977].

Cessent d'appartenir à cette commission : MM. Daniel Hoeffel [18 octobre 1977], René Jager [18 octobre 1977], Bernard Pellarin [28 octobre 1977].

4. — Commission des affaires sociales.

I. — *Membres :* MM. Jean Amelin, Hamadou Barkat Gourat, Jean Béranger, Noël Berrier, André Bohl, Louis Boyer, Jean-Pierre Cantegrit, Jean Chérioux, Michel Crucis, Georges Dagonia, Michel Darras, Jean Desmarets, Pierre Gamboa, Marcel Gargar, Henri Goetschy, Jean Gravier, Marceau Hamecher, Michel Labèguerie, Edouard Le Jeune, Roger Lise, Pierre Louvot, Serge Mathieu, Marcel Mathy, André Méric, Michel Moreigne, Mme Rolande Perlican, MM. Jean-Jacques Perron, Guy Robert, Victor Robini, Pierre Sallenave, Albert Sirgue, Marcel Souquet, Bernard Talon, Henri Terré, René Touzet, Georges Treille, Jean Varlet, Jacques Verneuil.

II. — *Bureau :* président : M. Robert Schwint ; vice-présidents : MM. Lucien Grand, Jacques Henriet, Bernard Lemarié, Hector Viron ; secrétaires : MM. Hubert d'Andigné, Roland du Luart, Jean Mézard, André Rabineau.

Est nommé membre de cette commission : M. Guy Robert [3 novembre 1977].

Cesse d'appartenir à cette commission : M. René Monory [2 novembre 1977].

5. — Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

I. — *Membres :* MM. Charles Alliès, René Ballayer, Roland Boscary-Monsservin, Jean Chamant, René Chazelle, Bernard Chochoy, Jean Cluzel, Marcel Debarge, Henri Duffaut, Marcel Fortier, André Fosset, Jean-Pierre Fourcade, Jean Francou, Gustave Héon, Daniel Hoeffel, Marc Jacquet, René Jager, Tony Larue, Anicet Le Pors, Georges Lombard, Raymond Marcellin, Josy Moinet, Gaston Pams, Louis Perrein, Christian Poncelet, Robert Schmitt, Camille Vallin.

II. — *Bureau :* président : M. Edouard Bonnefous ; vice-présidents : MM. Geoffroy de Montalembert, Paul Ribeyre, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan ; secrétaires : MM. Joseph Raybaud, Modeste Legouez, Paul Jargot, Yves Durand ; rapporteur général : M. Maurice Blin.

Sont nommés membres de cette commission : MM. Daniel Hoeffel [18 octobre 1977], René Jager [18 octobre 1977], Marc Jacquet [15 décembre 1977], Robert Schmitt [21 décembre 1977].

Cessent d'appartenir à cette commission : MM. Charles Bosson [18 octobre 1977], Louis Jung [18 octobre 1977], Robert Schmitt [15 décembre 1977], François Schleiter [21 décembre 1977].

6. — Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

I. — *Membres :* MM. Armand Bastit Saint-Martin, Roger Boileau, Philippe de Bourgoing, Pierre Carous, Lionel Cherrier, Félix Ciccolini, Etienne Dailly, Georges Dayan, Yves Estève, Henri Fréville, Jean Geoffroy, François Giacobbi, Michel Giraud, Jean-Marie Girault, Léopold Heder, Pierre Jourdan, Jacques Larché, Pierre Marcilhacy, Jean Nayrou, Jean Ooghe, Guy Petit, Hubert Peyou, Paul Pillet, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Roger Romani, Marcel Rosette, Marcel Rudloff, Pierre Schiélé, Edgar Tailhades, Jacques Thyraud, Lionel de Tinguy.

II. — *Bureau :* président : M. Léon Jozeau-Marigné ; vice-présidents : MM. Marcel Champeix, Baudouin de Hauteclocque, Louis Virapoullé ; secrétaires : MM. Jacques Pelletier, Charles Lederman, Pierre Salvi, Charles de Cuttoli.

Est nommé membre de cette commission : M. Philippe de Bourgoing [21 décembre 1977].

Commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

I. — *Membres :* MM. Raymond Bourgine, Yves Estève, René Jager, Paul Jargot, Pierre Jeambrun, Tony Larue, Paul Séramy, Pierre-Christian Taittinger.

II. — *Bureau :* président : M. François Schleiter ; secrétaire-rapporteur : M. Henri Tournan.

COMMISSION SPINETTA

Voir CONSTRUCTION, 1 (n° 483).

COMMISSION TRIPARTITE (ANCIENS COMBATTANTS)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Anciens combattants, DG ; après l'art. 83.

COMMUNAUTE FRANÇAISE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Anciens combattants, DG.

COMMUNAUTES EUROPEENNES

Voir ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES.

COMMUNAUTES INTERURBAINES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Intérieur, DG.

COMMUNES

1. — **Proposition de loi tendant à modifier l'article L. 122-17 du code des communes relatif à la responsabilité des communes,** présentée par M. René Touzet, sénateur, et plusieurs de ses collègues [13 avril 1977] (n° **244**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; rapport de M. André Mignot [16 juin 1977] (n° **382**). — Discussion [29 juin 1977] (p. 1925, 1930). — Adoption modifiée [29 juin 1977](n° **180**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [30 juin 1977] (n° **3065**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation et de l'administration générale de la République.

Discussion (première lecture) [29 juin 1977] (p. 1925, 1930).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1925, 1926) ; *MM. André Mignot, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; René Touzet, Marc Bécam, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (collectivités locales).*

a) *Interventions des sénateurs :* la responsabilité des communes pour les accidents survenus aux maires et adjoints dans l'exercice de leurs fonctions (p. 1925) ; la jurisprudence du Conseil d'Etat (p. 1925) ; la responsabilité en cas de faute intentionnelle ou inexcusable (p. 1925) ; la responsabilité dans la législation sur les accidents du travail (p. 1925) ; la responsabilité des départements pour les accidents survenus aux conseillers généraux (p. 1925).

b) *Intervention du Gouvernement :* (p. 1925) : la jurisprudence du Conseil d'Etat a admis, dans certains cas, que la faute simple de la victime pouvait exonérer la commune de tout ou partie de sa responsabilité. (p. 1926) : la disparition d'une lacune dans le dispositif de protection des élus locaux. Les lourdes responsabilités des élus locaux. Il n'est pas question d'assimiler la nature du lien qui unit le maire à sa commune à celle de la relation entreprise-salariés. L'extension proposée par la commission des dispositions de la loi à la responsabilité des dommages subis par les élus locaux, communaux ou départementaux. La prise en compte de la notion de responsabilité de plein droit proposée par la commission des lois, tend à mettre en place un régime de responsabilité exorbitant du droit commun. L'influence de la faute lourde et inexcusable, voire intentionnelle, commise par la victime sur la responsabilité de la commune. L'engagement de plein droit de la responsabilité de la collectivité entraînerait une augmentation des charges d'assurances de responsabilité civile des collectivités locales. Il importe de préciser que les dommages indemnisés ne seront pas seulement « corporels et matériels » ce qui risque d'entraîner des interprétations divergentes et restrictives.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1926, 1930) : *MM. André Mignot, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Marc Bécam, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (collectivités locales) ; René Touzet, Marcel Champeix.*

Article 1er. — (*Articles L. 122-17 du code des communes :* responsabilité des communes pour les dommages causés aux maires et adjoints dans l'exercice de leurs fonctions) (p. 1926). — Rejet de l'amendement n° 1 de M. Marc Bécam, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (collectivités locales) : responsabilité des communes, sauf faute inexcusable ou intentionnelle de la victime pour les dommages résultant des accidents subis par les maires, les adjoints et les présidents de délégations spéciales dans l'exercice ou à l'occasion de leurs fonctions (p. 1929) ; la prise en considération des dommages moraux ; la petite commune a le devoir de s'assurer ; l'élu n'est pas un salarié de la collectivité locale ; la réparation du dommage en cas de faute. — Adoption de l'amendement de M. André Mignot, rapporteur : responsabilité des communes : de plein droit, sauf faute intentionnelle, pour les dommages, notamment corporels ou matériels, résultant des accidents subis par les maires, les adjoints et les présidents de délégations spéciales dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions.

— L'article 1er, ainsi modifié, est adopté (p. 1929).

Article 2. — (*Article L. 121-25 du code des communes : responsabilité des communes pour les dommages causés aux conseillers municipaux et aux délégués spéciaux dans l'exercice de leurs fonctions*). — Adopté (p. 1930).

Article 3. — (*Article 36 bis de la loi du 10 août 1871 : responsabilité des départements pour les dommages causés aux présidents des conseils généraux dans l'exercice de leurs fonctions*). — Adopté (p. 1930).

NOUVEL INTITULÉ. — Adoption de l'amendement de M. André Mignot : rédactionnel : « **proposition de loi relative à la responsabilité des communes et des départements** » (p. 1930).

Adoption [29 juin 1977] (p. 1930).

2. — **Proposition de loi tendant à compléter les dispositions du code des communes relatives à la coopération intercommunale,** présentée par M. Jean Foyer, député [18 mai 1977] (n° **2899**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelle, de la législation et de l'administration générale de la République ; rapport de M. Limouzy [26 mai 1977] (n° **2928**). — Discussion [2 juin 1977]. — Adoption modifiée [2 juin 1977] (n° **685**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [7 juin 1977] (n° **353**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; rapport de M. Jean Bac [16 juin 1977] (n° **383**). — Discussion [22 juin 1977] (p. 1602. 1616). — Adoption modifié [22 juin 1977] (n° **152**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [23 juin 1977] (n° **3017**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; rapport de M. Limouzy [28 juin 1977] (n° **3041**). — Discussion [28 juin 1977]. — Adoption [28 juin 1977] (n° **724**). — Décision du conseil constitutionnel du 20 juillet 1977 (*J.O.* Lois et décrets du 22 juillet 1977).

PROMULGATION : loi n° 77-825 du 22 juillet 1977 (*J.O.* Lois et décrets du 23 juillet 1977).

Discussion (première lecture) [22 juin 1977] (p. 1602, 1616).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1602, 1608) : *MM. Jean Bac, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Edgar Tailhades, Guy Petit, René Debesson, Jacques Eberhard, Christian Bonnet, ministre de l'intérieur.*

a) *Interventions des sénateurs :* l'application de la loi du 31 décembre 1966 relative aux communautés urbaines (p. 1602, 1605) ; la législation sur le regroupement communal depuis 1890 (p. 1602) ; les communautés urbaines (p. 1603, 1604, 1606, 1607, 1608) ; les syndicats de communes (p. 1603) ; les districts (p. 1603) ; la dissolution des institutions de regroupement (p. 1603. 1604, 1607, 1608) ; la situation des personnels employés par les communautés urbaines dissoutes (p. 1604, 1605, 1607, 1608) ; la répartition des sièges aux conseils des communautés (p. 1604, 1606) ; le principe de la coopération intercommunale (p. 1604, 1608) ; les villes nouvelles (p. 1605) ; la commission de développement des responsabilités locales présidée par M. Olivier Guichard (p. 1606) ; la communauté urbaine de Bordeaux (p. 1606, 1607) ; les communautés urbaines de Lille et de Dunkerque (p. 1607) ; la répartition de la charge des travaux communautaires (p. 1608).

b) *Intervention du Gouvernement :* (p. 1605) : *réponse à M. Edgar Tailhades* . le Gouvernement n'a en rien engagé une consultation sur la base du rapport de la commission de développement des responsabilités locales présidées par M. Guichard. (p. 1608) : ce texte permet de tirer les leçons de l'expérience. *Réponse à MM. Edgar Tailhades et René Debesson :* leurs arguments ne peuvent emporter la conviction d'un homme d'expérience qui a souvent constaté l'application tolérente des dispositions antérieures. *Réponse à M. René Debesson :* si le Gouvernement avait été amené à s'expliquer sur la motion de renvoi, il aurait souligné l'importance de combler au plus vite les lacunes de notre législation.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1609, 1616) : *MM. Jean Bac, rapporteur de la commission des lois ; Christian Bonnet, ministre de l'intérieur ; René Debesson, Marcel Lucotte, Guy Petit, Max Monichon, Jacques Eberhard, Armand Kientzi, Maurice Schumann, Pierre Vallon.*

Article 1er. — (*Article L. 163-1 du code des communes : création des syndicats de communes*). — Adopté (p. 1608).

Article 1er bis. — (*Article L. 163-18 du code des communes : retrait d'un syndicat de communes*). — (p. 1608). — Adoption de l'amendement n° 3 de M. Jean Bac, rapporteur ; possibilité de retrait du syndicat intercommunal, entre autres conditions,

pour la commune dont la population totale représente plus du quart de la population du syndicat (p. 1609) ; adoption de l'amendement n° 11 de M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur : harmonisation.

— L'article 1er *bis* ainsi modifié est adopté (p. 1609).

Article 2. — (*Article L. 164-1 du code des communes : création du district*). — Adopté (p. 1609).

Article 3. — (*Art. L. 164-9 nouveau du code de l'urbanisme : durée et dissolution du district. — Art. L. 164-10 nouveau du code de l'urbanisme : retrait d'une commune du district*). — Adopté (p. 1609).

Après l'article 3. — Rejet de l'amendement n° 4 (article additionnel) de M. René Debesson et plusieurs de ses collègues : limitation de l'application du texte en discussion aux créations intercommunales qui interviendront après sa promulgation (p. 1609).

Article 4. — (*Article L. 165-4 du code des communes : création d'une communauté urbaine*). — Adopté (p. 1609).

Après l'article 4. — Rejet de l'amendement n° 9 de M. Marcel Lucotte : les membres du conseil de communauté doivent obligatoirement être choisis parmi les conseillers municipaux de la commune qu'ils représentent [article L. 165-24 du code des communes] (p. 1610).

Article 5. — (*Article L. 165-38 nouveau du code des communes : durée de la communauté urbaine. — Article L. 165-39 nouveau du code des communes : retrait d'une commune des communautés urbaines*). — (p. 1610). — Amendement n° 2 de M. Max Monichon et plusieurs de ses collègues : situation des personnels des communautés dissoutes ; maintien des droits acquis ; prise en charge par l'ensemble des communes qui composait la communauté en attendant le reclassement des personnels recrutés directement par la communauté ; interdiction de licenciement du personnel pour « suppression d'emplois par mesures d'économies », adopté après le retrait des dispositions concernant le non-licenciement du personnel pour suppression d'emplois par mesures d'économies. (p. 1614) ; retrait de l'amendement n° 5 de M. René Debesson : impossibilité de faire application au personnel d'une communauté dissoute du licenciement pour « suppression d'emplois pour cause d'économies » ; devenu sans objet ; rejet du sous-amendement n° 14 de M. Jacques Eberhard à l'amendement n° 2 : les charges financières du maintien du droit statutaire garanti et des traitements assurés au personnel d'une communauté dissoute sont supportées par les communes qui n'ont pas pris l'initiative de la dissolution ; adoption de l'amendement n° 1 de MM. Pierre Carous et Maurice Schumann, soutenu par M. Maurice Schumann : possibilité de retrait pour une commune faisant partie d'une communauté à l'expiration d'un délai de six années ; rejet de l'amendement n° 6 de M. René Debesson et plusieurs de ses collègues : suppression des dispositions permettant le retrait d'une commune d'une communauté volontaire (p. 1615) ; rejet de l'amendement n° 10 de M. Marcel Lucotte : substitution, à la double condition posée pour qu'une commune puisse se retirer d'une communauté, d'une condition alternative : un certain pourcentage de la population ou un certain pourcentage de ressources fiscales ; le cas des communautés de Bordeaux et du Creusot-Montceau ; adoption de l'amendement n° 12 de M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur : recettes prises en considération pour le retrait d'une commune d'une communauté (p. 1616).

— l'article 5 ainsi modifié est adopté (p. 1616).

Article 6. — (*Nouvelle répartition des sièges au conseil de comunauté à la demande d'une commune*). — (p. 1616). — Adoption de l'amendement n° 13 de M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur : prorogation de six mois du délai d'exercice du droit de retrait si un accord n'est pas réalisé sous une nouvelle répartition des sièges.

— l'article 6 ainsi modifié est adopté (p. 1616).

Scrutin public (n° 53. — Liste des votants (p. 1653, 1654).

Adoption [22 juin 1977] (p. 1616).

3. — Proposition de loi tendant à modifier certaines circonscriptions législatives pour les rendre conformes aux mesures d'application de la loi du 16 juillet 1971 concernant les fusions de communes, présentée par MM. Jean Colin et Pierre Ceccaldi-Pavard, sénateurs [30 novembre 1977] (n° **104**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; rapport de M. Pierre Salvi [8 décembre 1977] (n° **135**). — Discussion [13 décembre 1977] (p. 3978, 3979).

NOUVEL INTITULÉ : **Proposition de loi tendant à adapter les limites des circonscriptions électorales aux limites des départements.** — Adoption [13 décembre 1977] (n° **46**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [13 décembre 1977] (n° **3301**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; rapport de M. Fanton [20 décembre 1977] (n° **3391**). — Discussion [20 décembre 1977]. — Adoption [20 décembre 1977] (n° **844**).

Promulgation : loi n° 77-1409 du 23 décembre 1977 (*JO*, Lois et décrets du 24 décembre 1977).

Discussion (première lecture) [13 décembre 1977] (p. 3978, 3979).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 3978, 3979) : *MM. Pierre Salvi, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Marc Bécam, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (collectivités locales) ; Pierre Ceccaldi-Pavard.*

a) *Interventions des sénateurs :* la nécessité d'une loi pour répercuter sur le découpage des circonscriptions électorales les modifications intervenues dans la limite des communes, cantons et départements (p. 3978) ; les transferts de communes d'un département à l'autre par suite d'une fusion (p. 3978) ; le cas de la fusion des communes d'Angerville, précédemment située dans l'Essonne et de Dommerville, située en Eure-et-Loir (p. 3978).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 3978) : la nécessité d'une loi pour répercuter sur le découpage des circonscriptions législatives les modifications intervenues dans les limites communales et départementales. Les fusions de communes en application de la loi du 16 juillet 1971. La précédente mise à jour, réalisée par la loi du 29 juin 1972, avant les élections législatives de mars 1973. Les modifications intervenues depuis 1972. Le faible nombre des électeurs concernés. (p. 3979) : en réponse à *M. Pierre Ceccaldi-Pavard :* espère l'aboutissement de cette proposition avant l'achèvement de la session en cours.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 3979).

Article unique. — (*Adaptation des limites des circonscriptions électorales aux limites des départements*). — Adopté (p. 3979).

NOUVEL INTITULÉ : « **Proposition de loi tendant à adapter les limites des circonscriptions électorales aux limites des départements** ».

Adoption [13 décembre 1977] (p. 3979).

Voir aussi ASSAINISSEMENT (QO).
CIMETIÈRES (QO).
IMPÔTS LOCAUX, **1** (n° **320**).
LOI DE FINANCES POUR 1978. Territoires d'outre-mer, DG ; Intérieur, DG, après l'art. 70.
MER (DROIT DE LA), **1** (n° **131**).
NOUVELLE-CALÉDONIE, **1** (n° **264**).
PARTS DE MARAIS, **1** (n° **96**).
POLYNÉSIE FRANÇAISE, **3** (n° **116**).
QUESTIONS ORALES n°s **2029, 2034, 2071.**
RÉGIONS D'ÉCONOMIE MONTAGNARDE, **1** (n° **181**).
VOIRIE (QO).

COMMUNES (DEPENSES D'EDUCATION)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Education, DG.

COMMUNES (FUSION DE)

Voir ASSAINISSEMENT (QO).
COMMUNES, **3** (n° **104**).

COMMUNES-DORTOIR

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Intérieur, DG.

COMMUNICATIONS DU GOUVERNEMENT

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT.

COMMUNICATION DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

Voir ASSEMBLÉE NATIONALE.

COMORES

Voir RAPATRIÉS, **2** (n° **106**) DG, avant l'art. 1er ; **3** (n° **484**, 1974-1975).

COMPAGNIES AERIENNES

Voir AIR FRANCE.

LOI DE FINANCES POUR 1978, Information, DG ; Aviation civile et météorologie, DG.

COMPAGNIES AERIENNES REGIONALES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Aviation civile et météorologie, DG.

« COMPLEMENT FAMILIAL »

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Départements d'outre-mer, DG.

PRESTATIONS FAMILIALES, **1** (n° **346**) ; **2** (n° **127**).

COMPTABILITE PUBLIQUE

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT n° **54.**

COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), DG. Comptes spéciaux du Trésor.

COMPTOIR DES ENTREPRENEURS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Logement, art. 74.

CONCENTRATIONS

Voir CONCURRENCE, **1** (n° **371**).

LOI DE FINANCES POUR 1978, Information, DG.

CONCHYLICULTURE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Marine marchande, DG.

CONCILIATEURS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Justice, DG.

CONCOURS

Voir EXAMENS ET CONCOURS

FONCTIONNAIRES ET AGENTS PUBLICS, **1** (n° **218**).

CONCORDE

Voir AÉRONAUTIQUE (INDUSTRIE).

LOI DE FINANCES POUR 1978, Aviation civile et météorologie, DG.

TRANSPORTS AÉRIENS.

QUESTIONS ORALES, n° **2044, 2049.**

CONCUBINAGE

Voir SÉCURITÉ SOCIALE, **3** (n° **173**), art. 13.

CONCURRENCE

1. — **Projet de loi relatif au contrôle de la concentration économique et à la répression des ententes illicites et des abus de position dominante,** présenté, au nom de M. Jacques Chirac, Premier ministre, par M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances [15 juin 1976] (n° **2388**) ; renvoi à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; commission spéciale constituée le 6 juillet 1976 ; rapport de M. Le Theule [2 juin 1977] (n° 2954). — Urgence. — Discussion [9 juin 1977]. — Adoption modifiée [9 juin 1977] (n° **692**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [14 juin 1977] (n° **371**) ; renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan ; pour avis à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [15 juin 1977] ; rapport de M. Octave Bajeux [23 juin 1977] (n° **417**) ; avis de M. Guy Petit [23 juin 1977] (n° **409**). — Discussion [28 juin 1977]. — Adoption modifiée [28 juin 1977] (n° **174**).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (ASSEMBLÉE NATIONALE) ; rapport de M. Le Theule, rapporteur pour l'Assemblée nationale [29 juin 1977] (n° **3058**). — Discussion [30 juin 1977]. — Adoption [30 juin 1977] (n° **747**).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (SÉNAT) ; rapport de M. Octave Bajeux, rapporteur pour le Sénat [29 juin 1977] (n° **459**). — Discussion [30 juin 1977] (p. 1982, 1987). — Adoption [30 juin 1977] (n° **191**).

PROMULGATION : loi n° 77-806 du 19 juillet 1977 (*JO*, Lois et Décrets du 20 juillet 1977).

Discussion (première lecture) [28 juin 1977] (p. 1834, 1868).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1834, 1841) : *MM. Octave Bajeux, rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan ; Guy Petit, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Robert Laucournet, Jacques Eberhard, Mme Christiane Scrivener, secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie et aux finances (Consommation).*

a) *Intervention des sénateurs :* la lutte contre l'inflation (p. 1835, 1837) ; les dispositions législatives en vigueur en matière de concurrence et leurs insuffisances (p. 1835, 1837) ; les ententes illicites (p. 1835, 1839) ; la commission technique des ententes et positions dominantes (p. 1835, 1837, 1838, 1839) ; les concentrations d'entreprises (p. 1835, 1836, 1837, 1838) ; les sanctions pénales, pécuniaires et administratives (p. 1835, 1836) ; les concentrations d'entreprises à l'étranger (p. 1836) ; les sociétés multinationales (p. 1836, 1839) ; le contrôle de la concentration en France, en Allemagne et aux U. S. A. (p. 1836, 1837, 1838) ; la papeterie-cartonnerie (p. 1838) ; les conglomérats exerçant des activités diverses (p. 1838) ; les concentrations financières (p. 1838) ; l'absence de contrôle sur les banques d'affaires (p. 1838) ; le pouvoir discrétionnaire du ministre des finances (p. 1838) ; les poursuites engagées contre les sociétés pétrolières coupables d'ententes illicites (p. 1839).

b) *Intervention du Gouvernement :* (p. 1839) : la nécessité de procédures de contrôle des opérations de concentration afin d'éviter des phénomènes de monopolisation sur le marché ; l'aménagement du dispositif en matière de politique de la concurrence, inadapté notamment au plan des sanctions. La constitution d'une commission de la concurrence. Les modifications apportées par l'Assemblée nationale au texte initial. Le contrôle de la concentration ; un complément de la politique industrielle, un contrôle sélectif. (p. 1840) : des concentrations horizontales et verticales. Les opérations de concentration jugées souhaitables du point de vue du progrès économique et social. Le caractère non obligatoire de la notification des actes et conventions. Le problème de l'appréciation de la notion de progrès économique et social. Les pouvoirs du ministre chargé de l'économie ou des ministres dont relève le secteur économique concerné. La possibilité pour les entreprises de présenter des observations aux injonctions de l'administration. L'extension de la procédure de contrôle de la concentration aux cas où les entreprises ont, par croissance interne, un chiffre d'affaires qui dépasse les bases de 40 p. 100 et de 25 p. 100. Les ententes et les abus de position dominante ; le mécanisme de répression des pratiques anticoncurrentielles inscrit dans l'ordonnance du 30 juin 1945 modifiée en 1953. Le rôle de la commission technique des ententes et des positions dominantes. La procédure actuellement en vigueur. Les dispositions nouvelles : sanctions pécuniaires ; la publication des avis de la commission de la concurrence ; la procédure spéciale d'amende administrative ; la possibilité pour les tiers lésés de se porter partie civile devant la juridiction pénale. (p. 1841) : le respect des droits de la défense. L'importance d'une concurrence saine et loyale sur les marchés. L'institution de la commission de la concurrence. La commission sera dotée de pouvoirs d'injonction plus larges ; le nombre de ses membres ; son champ d'intervention ; les conditions de saisine. Les dispositions adoptées par l'Assemblée nationale prévoyant que le ministre de l'économie et le ministre de tutelle peuvent, au vu et dans les limites de l'avis de la commission, subordonner l'entrée ou le maintien en vigueur d'un acte de concentration à l'observation de prescriptions particulières. Un texte qui s'inscrit dans le cadre de la lutte contre les causes structurelles de l'inflation.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1841, 1868) : *MM. Guy Petit, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage uinversel, du règlement et d'administration générale ; Octave Bajeux, rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan ; Mme Christiane Scrivener, secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie et aux finances (Consommation) ; MM. Robert Laucournet, Etienne Dailly, Gilbert Devèze, Michel Chauty, Auguste Amic, Robert Parenty, Philippe de Bourgoing, Jean Bac.*

Article 1er (*création d'une commission de la concurrence*). — Adopté (p. 1841).

Article 1er bis (*composition de la commission de la concurrence*) (p. 1842). — Adoption de l'amendement n° 9 de M. Guy Petit, rapporteur pour avis, identique à l'amendement n° 31 de M. Octave Bajeux, rapporteur : suppression des dispositions prévoyant le choix du président de la commission de la concurrence parmi les membres du Conseil d'Etat et les magistrats de l'ordre administratif ou judiciaire ; adoption de l'amendement n° 4 de M. Robert Laucournet et plusieurs de ses collègues : augmentation du nombre des membres de la commission de la concurrence. (p. 1843) : le problème des suppléants au sein de la commission de la concurrence ; adoption de l'amendement n° 32 de M. Octave Bajeux, rapporteur : limitation à une fois de la possibilité de renouvellement des mandats du président et des commissaires ; la procédure de renouvellement des mandats des présidents et des commissaires de la commission de la concurrence (p. 1843, 1844) ;

— l'article 1er *bis*, ainsi modifié, est adopté (p. 1844).

Article 1er ter (*fonctionnement de la commission de concurrence ; formation plénière et sections*). — Adoption de l'amendement n° 5 de M. Robert Laucournet et plusieurs de ses collègues : suppression des dispositions prévoyant la présence de suppléants aux réunions de la commission de la concurrence (p. 1844) ;

— l'article 1er *ter*, ainsi modifié, est adopté (p. 1844).

Article 2 (*contrôle de la concentration économique et opérations qui y seront soumises*) (p. 1844). — Adoption de l'amendement n° 10 de M. Guy Petit, rapporteur pour avis ; définition juridique de la concentration (p. 1844, 1846) ; amendement n° 33 de M. Octave Bajeux, rapporteur : appréciation du critère d'une concurrence suffisante dans le cadre du marché national ; devenu sans objet ; la notion d'acte ayant pour objet ou pour effet de réaliser une concentration ; adoption de l'amendement n° 11 de M. Guy Petit, rapporteur pour avis ; possibilité de contrôle sur les concentrations ayant ou pouvant avoir pour conséquence de porter atteinte à une concurrence suffisante sur un marché (p. 1846) ; adoption de l'amendement n° 62 de Mme Christiane Scrivener, secrétaire d'Etat (Consommation) : prise en considération, pour le contrôle, du chiffre d'affaires réalisé par les entreprises concernées, sur le marché national ou à destination des marchés étrangers (p. 1847) ; adoption de l'amendement n° 6 de M. Robert Laucournet et plusieurs de ses collègues : abaissement à 33 p. 100 du seuil de chiffre d'affaires pris en considération pour le contrôle des concentrations (p. 1849) ; le cas des entreprises travaillant pour l'exportation ; amendement n° 34 de M. Octave Bajeux, rapporteur : abaissement à 35 p. 100 du seuil de chiffre d'affaires pris en considération pour le contrôle des concentrations ; devenus sans objet ; rejet de l'amendement n° 7 de M. Robert Laucournet et plusieurs de ses collègues : abaissement à 20 p. 100 du seuil de chiffre d'affaires pris en considération dans le cas des concentrations verticales ; adoption de l'amendement n° 63 de Mme Christiane Scrivener, secrétaire d'Etat (Consommation) : coordination ; rejet de l'amendement n° 8 de M. Robert Laucournet et plusieurs de ses collègues : contrôle des entreprises employant plus de 10 000 salariés ou réalisant un chiffre d'affaires annuel excédant 500 millions de francs (p. 1850) ; le choix, pour le contrôle des concentrations entre le critère des entreprises et celui de la part de marché ; adoption de l'amendement n° 12 de M. Guy Petit, rapporteur pour avis ; rédactionnel ; adoption de l'amendement n° 35 de M. Octave Bajeux, rapporteur : contrôle des entreprises dont l'activité est économiquement déterminée par les entreprises comprises dans la concentration ; adoption de l'amendement n° 36 de M. Octave Bajeux, rapporteur : année civile de référence pour la consommation nationale prise en compte ; adoption de l'amendement n° 13 de M. Guy Petit, rapporteur pour avis : appréciation de la contribution apportée par les entreprises pour compenser les atteintes à la concurrence (p. 1851) ; adoption de l'amendement n° 37 de M. Octave Bajeux, rapporteur : rédactionnel ;

— l'article 2, ainsi modifié, est adopté (p. 1851).

Article 6 (*contrôle des projets d'acte, convention ou opération juridique de concentration*) (p. 1851). — Adoption de l'amendement n° 38 de M. Octave Bajeux, rapporteur : rédactionnel ; adoption de l'amendement n° 14 de M. Guy Petit, rapporteur pour avis : rédactionnel ; adoption de l'amendement n° 39 de M. Octave Bajeux, rapporteur. rédactionnel ; adoption de de l'amendement n° 40 de M. Octave Bajeux, rapporteur : ministre ayant l'initiative d'engager les recherches sur les concentrations ; information du président de la commission de l'engagement des recherches ;

— l'article 6, ainsi modifié, est adopté (p. 1851).

Article 7 (*soumission à la commission de la concurrence par le ministre chargé de l'économie de tout acte, convention ou opération juridique de concentration*) (p. 1852). — Adoption de l'amendement n° 41 de M. Octave Bajeux, rapporteur : rédactionnel ; rejet de l'amendement n° 15 de M. Guy Petit, rapporteur pour avis : abus de position dominante dans le cas d'une concentration ayant fait l'objet d'une modification et devenue définitive ;

— l'article 7, ainsi modifié, est adopté (p. 1852).

Article 8 (*examen par la commission de la concurrence des actes, conventions et opérations juridiques de concentration*). (p. 1852). — Adoption de l'amendement n° 42 de M. Octave Bajeux, rapporteur : rédactionnel ; adoption de l'amendement n° 43 de M. Octave Bajeux, rapporteur : conditions dans lesquelles les parties en cause recevront communication du dossier et pourront présenter leurs observations ;

— l'article 8, ainsi modifié, est adopté (p. 1852).

Article 9 (*pouvoir d'injonction du ministre de l'économie, du ou des ministres dont relève le secteur économique concerné*). (p. 1852). — Adoption de l'amendement n° 44 de M. Octave Bajeux, rapporteur : rédactionnel (p. 1853) ; rejet de l'amendement n° 3 de M. Robert Parenty : possibilité pour les parties d'apporter la preuve d'une stipulation contraire antérieure de plus de cinq ans à une injonction faite de rétablir la situation de droit antérieure ; amendement n° 45 de M. Octave Bajeux, rapporteur : rédactionnel ; retiré ; repris par M. Etienne Dailly ; adopté (p. 1854) ; rejet de l'amendement n° 60 de Mme Christiane Scrivener, secrétaire d'Etat (Consommation) : possibilité pour les ministres de subordonner leur accord à la concentration, à l'acceptation par les entreprises en cause de mesures particulières favorables à l'intérêt général ; adoption de l'amendement n° 16 de M. Guy Petit, rapporteur pour avis : rédactionnel (p. 1855) ; adoption de l'amendement n° 46 de M. Octave Bajeux, rapporteur : rédactionnel ;

— l'article 9, ainsi modifié, est adopté (p. 1855).

Article 10 bis (*soumission à la commission de la concurrence du cas des entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse par croissance interne les parts de marchés autorisées*). (p. 1855). — Adoption des amendements identiques n° 18 de M. Guy Petit, rapporteur pour avis, et n° 47 de M. Octave Bajeux, rapporteur : suppression des dispositions prévoyant la saisine de la commission de la concurrence pour les entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse par croissance interne les parts de marchés prises en considération ;

— l'article 10 *bis* est supprimé (p. 1855).

Après l'article 14. — Adoption de l'amendement n° 19 (article additionnel) de M. Guy Petit, rapporteur pour avis : caractère pleinement contradictoire de la procédure à l'égard de toute partie intéressée (p. 1857) ;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 1857).

Article 15 (*caractère obligatoire des injonctions et prescriptions ; sanction pécuniaire*) (p. 1857). — Adoption de l'amendement n° 20 de M. Guy Petit, rapporteur pour avis : rédactionnel ; adoption de l'amendement n° 48 de M. Octave Bajeux, rapporteur : non-application de la procédure à mettre en œuvre pour les sanctions administratives aux sanctions pécuniaires ;

— l'article 15, ainsi modifié, est adopté (p. 1857).

Après l'article 15. — Adoption de l'amendement n° 21 (article additionnel) de M. Guy Petit, rapporteur pour avis : détermination des sanctions pécuniaires en fonction du rôle joué par chaque entreprise en cause (p. 1857) ;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 1857).

Article 16 bis (*pouvoirs des agents habilités à poursuivre les enquêtes*) (p. 1857). — Adoption de l'amendement n° 49 de M. Octave Bajeux, rapporteur : de forme (p. 1858) ; adoption de l'amendement n° 61 de Mme Christiane Scrivener, secrétaire d'Etat (Consommation) : pouvoir dont disposent les agents habilités à conduire les enquêtes ;

— l'article 16 *bis*, ainsi modifié, est adopté (p. 1858).

Article 17 (*modifications de l'ordonnance n° 45-1483 du 30 juin 1945 relative aux prix*). — Adopté (p. 1858).

Article 18 (*modifications de l'ordonnance n° 45-1484 du 30 juin 1945 relative à la constatation, la poursuite et la répression des infractions à la législation économique*). — Adopté (p. 1858).

Article 19 (*modification de l'avant-dernier alinéa de l'article 50 de l'ordonnance n° 45-1483 du 30 juin 1945 relative aux prix*). — Adopté (p. 1858).

Article 20 (*modification de l'article 52 de l'ordonnance n° 45-1483 du 30 juin 1945 relative aux prix*). — Adoption de l'amendement n° 65 de Mme Christiane Scrivener, secrétaire d'Etat (Consommation) ; de forme ; adoption de l'amendement n° 50 de M. Octave Bajeux, rapporteur : motivation des décisions de la commission de la concurrence (p. 1858) ;

— l'article 20, ainsi modifié, est adopté (p. 1859).

Article 20 *bis* (*conditions de procédure précisées par décret en Conseil d'Etat*) (p. 1859). — Amendement n° 51 de M. Octave Bajeux, rapporteur : décret en Conseil d'Etat précisant les conditions de procédure devant la commission de la concurrence ; réservé ; adoption de l'amendement n° 22 de M. Guy Petit, rapporteur pour avis : caractère pleinement contradictoire de la procédure devant la commission de la concurrence ;

— l'article 20 *bis* est réservé jusqu'après le vote de l'article 24 (p. 1859).

Article 21 (*articles 53 à 59 nouveaux de l'ordonnance n° 45-1483 du 30 janvier 1945 relative aux prix : sanctions administratives et pécuniaires*) (p. 1859). — Retrait de l'amendement n° 23 de M. Guy Petit, rapporteur pour avis : suppression des dispositions prévoyant l'application de sanctions pécuniaires à des personnes morales (p. 1860) ; adoption de l'amendement n° 52 de M. Octave Bajeux, rapporteur : sanctions pécuniaires selon qu'elles sont applicables aux entreprises ou à des organismes qui n'en sont point (p. 1861) ; les profits considérables réalisés par certaines entreprises après la constitution d'ententes ; les créations d'entreprises diminueront si les pénalités applicables sont trop importantes ; adoption de l'amendement n° 53 de M. Octave Bajeux, rapporteur : prise en considération pour la fixation du montant de la sanction pécuniaire, de la gravité des faits reprochés et de l'importance des dommages causés, de la dimension de l'entreprise et de sa situation financière ; adoption de l'amendement n° 25 de M. Guy Petit, rapporteur pour avis ; suppression des dispositions, qui ne sont pas à leur place dans cet article, selon lesquelles le ministre ne peut plus prendre de sanctions une fois le dossier transmis au Parquet (p. 1862) ; adoption de l'amendement n° 55 de M. Octave Bajeux, rapporteur : rédactionnel. La distinction entre le délit économique et la faute personnelle grave des individus qui ont mis en œuvre l'entente ; l'inculpation, en vertu de l'article 419 du code pénal, des dirigeants de sociétés pétrolières. La nécessité d'une voie de passage parallèle entre la procédure judiciaire et la procédure administrative (p. 1863) ; le problème posé par les affaires en cours fondées sur l'ordonnance de 1945 et non sur l'article 419 du code pénal ; rejet de l'amendement n° 27 de M. Guy Petit, rapporteur pour avis ; possibilité pour les magistrats de l'ordre judiciaire de décider si, sur la demande de l'une des parties intéressées, le dossier doit être transmis au ministre chargé de l'économie ; extinction de l'action publique ; application de la procédure des amendes administratives (p. 1864) ; adoption de l'amendement n° 26 de M. Guy Petit, rapporteur pour avis ; possibilité pour les tiers lésés d'assigner devant le juge pénal les auteurs d'ententes ou d'abus de position dominante dans tous les cas où le ministre chargé de l'économie et la commission de la concurrence auraient constaté une infraction aux règles de la concurrence, même si le ministre n'a pas jugé utile de déférer le dossier au parquet (p. 1865) ; amendement n° 56 de M. Octave Bajeux, rapporteur : possibilité pour le tiers lésé d'assigner devant le juge pénal les auteurs d'ententes illicites ou d'abus de position dominante dans tous les cas où le ministre et la commission de la concurrence ont estimé qu'il y avait infraction, même s'ils ont jugé préférable de prononcer une injonction ou une amende administrative sans avoir déféré le dossier au parquet ; retiré, au profit de l'amendement n° 26 de M. Guy Petit de même sens (p. 1864) ; retrait de l'amendement n° 66 de Mme Christiane Scrivener, secrétaire d'Etat (Consommation) : de forme (p. 1865) ;

— l'article 21, ainsi modifié, est adopté (p. 1865).

Article 22 (*avis de la commission de la concurrence sur les pratiques anticoncurrentielles* (p. 1865). — Adoption de l'amendement n° 28 de M. Guy Petit, rapporteur pour avis : si elle est saisie, la commission de la concurrence est tenue de rendre un avis sur les pratiques anticoncurrentielles ;

— l'article 22, ainsi modifié, est adopté (p. 1865).

Article 23 (*abrogation de l'alinéa 2 de l'article 45 de la loi n° 73-1193 du 27 décembre 1973 d'orientation du commerce et de l'artisanat : action civile en réparation du dommage causé*). — Adopté (p. 1865).

Après l'article 23. — Rejet de l'amendement n° 29 (article additionnel) de M. Guy Petit, rapporteur pour avis : nouvelle saisine de la commission de la concurrence, après un délai de trois ans, lorsque, par suite d'une évolution économique, la concentration autorisée, l'entente admise, la position dominante acceptée ne répond plus à une concurrence suffisante (p. 1866).

Article 24 (*conditions d'application déterminées par décret en Conseil d'Etat*). — Adopté (p. 1866).

Article 20 *bis* (*suite, précédemment réservé*) (p. 1866). — Adoption de l'amendement n° 51 (précédemment réservé) de M. Octave Bajeux, rapporteur : décret en Conseil d'Etat précisant les conditions de procédure devant la commission de la concurrence ;

— l'article 20 *bis*, ainsi modifié, est adopté (p. 1866).

Article 25 (*entrée en vigueur de la loi*) (p. 1866). — Adoption de l'amendement n° 58 de M. Octave Bajeux, rapporteur : décret d'application dans un délai de six mois à compter de la publication de la présente loi (p. 1867) ;

— l'article 25, ainsi modifié, est adopté (p. 1867).

Article 26 (*champ d'application du titre 1er de la loi limité aux actes et conventions passés ou conclus postérieurement à la publication de la loi ; déclaration dans les trois mois pour les actes passés ou conclus avant cette date*) (p. 1867). — Adoption de l'amendement n° 59 de M. Octave Bajeux, rapporteur : rédactionnel ; adoption de l'amendement n° 30 de M. Guy Petit, rapporteur pour avis : coordination ;

— l'article 26, ainsi modifié, est adopté (p. 1867).

Article 27 (*exercice provisoire des compétences de la commission de la concurrence par la commission technique des ententes et des positions dominantes*). — Adopté (p. 1867).

Explications de vote :

— *M. Robert Parenty* (p. 1867) : regrette qu'un plus long délai de réflexion n'ait pas été accordé au Sénat pour un texte d'une telle importance. Ce texte ne devra être appliqué qu'avec modération ;

— *M. Robert Laucournet* (p. 1867) : le groupe socialiste est favorable au contrôle de la concentration économique et à la répression des ententes illicites et des abus de position dominante, mais il n'est pas favorable au texte en discussion ;

— *M. Jacques Eberhard* (p. 1867) : le groupe communiste votera contre le texte en discussion ;

— *M. Etienne Dailly* (p. 1867) : regrette que le Gouvernement ait saisi le Parlement d'un texte de cette importance au bénéfice de l'urgence.

Adoption [28 juin 1977] (p. 1868).

Discussion (commission mixte paritaire) [30 juin 1977] (p. 1982, 1987).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1982, 1983) : *M. Octave Bajeux, rapporteur pour le Sénat ; Mme Christiane Scrivener, secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie et aux finances (Consommation)*.

a) *Intervention du rapporteur* (p. 1982) : le choix par le Gouvernement du président de la commission de la concurrence. Le nombre des membres de cette commission. Le contrôle de la concentration économique ; la définition de cette dernière ; la détermination du seuil de concentration à partir du chiffre d'affaires global ; le seuil retenu en matière de concentration horizontale. L'information du président de la commission de la concurrence de l'engagement de recherches et la communication des conclusions de l'enquête par le ministre. Le régime des injonctions et des sanctions ; le montant maximum de la sanction pécuniaire ; la prise en considération de la situation financière de l'entreprise. L'exercice de l'action publique et de l'action civile devant la juridiction pénale. La situation des personnes poursuivies devant les juridictions pénales.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1983) : les amendements du Gouvernement porteront sur la composition et le fonctionnement de la commission ; le nombre des membres de cette commission de la concurrence ; la constitution de partie civile.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1983, 1987) : *Mme Christiane Scrivener, secrétaire d'Etat (Consommation) ; MM. Guy Petit, Etienne Dailly.*

Article 1er *bis* (p. 1983). — Amendement n° 4 de Mme Christiane Scrivener, secrétaire d'Etat : composition de la commission de la concurrence.

Articles 1er *ter*, 2, 6, 7 (p. 1983).

Articles 8, 9, 15, 15 *bis*, 16 *bis*, 20, 20 *bis* (p. 1984).

Article 21 (p. 1984). — Amendement n° 5 de Mme Christiane Scrivener, secrétaire d'Etat : exercice dans les conditions de droit commun de l'action publique et de l'action civile devant la juridiction en réparation du dommage causé. L'affaire des pétroliers de Marseille ; le règlement d'affaires en cours citées à l'Assemblée nationale relatives, l'une au prix de construction des autoroutes, l'autre au prix des tuyaux de plastique ; les marchés de l'Etat ; les adjudications des collectivités locales. Amendement n° 3 de Mme Christiane Scrivener, secrétaire d'Etat : suppression de cet article qui introduit une confusion entre le délit économique applicable aux entreprises et la responsabilité personnelle de leurs dirigeants (p. 1985 et 1986).

Articles 22, 25 et 26 (p. 1987).

Explication de vote :

M. Raymond Brosseau (p. 1987) : le groupe communiste vote contre le projet de loi.

Adoption [30 juin 1977] (p. 1987).

Voir aussi ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, **1** (n° **394**).
CONSOMMATEURS, **1** (n° **306**).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Commerce et artisanat, DG ; Aviation civile et météorologie, DG ; Commerce extérieur, DG ; Marine marchande, DG.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° **36.**

CONDITION FEMININE (Secrétariat d'Etat à la).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Services du Premier ministre. Services généraux, DG.

CONDITION MILITAIRE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Défense, DG.

CONDITIONS DU TRAVAIL (enquête du docteur Villermé).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Travail, DG.

CONFERENCE AFRIQUE - CARAIBES - PACIFIQUE

Voir RELATIONS INTERNATIONALES (QO).

CONFERENCE D'HELSINKI

Voir DROITS DE L'HOMME (QO).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Affaires étrangères, DG.

CONFERENCE DE PARIS

Voir PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT (QO).

CONFERENCE D'ISTANBUL

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Industrie, DG.

CONFERENCE FRANCO-AFRICAINE DE DAKAR

Voir AVIATION MILITAIRE (QO).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Coopération, DG.

CONFERENCE INTERNATIONALE DU THERMALISME

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Tourisme, DG.

CONFERENCE NORD-SUD

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Coopération, DG.

CONFERENCES INTERNATIONALES

Voir AVIATION MILITAIRE (QO).
DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, **1.**
LOI DE FINANCES POUR 1978, Affaires étrangères, DG.
MER (DROIT DE LA), **1** (n° **131**).

CONGE INDIVIDUEL DE FORMATION

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Services du Premier ministre, services généraux, DG.

CONGE PARENTAL D'EDUCATION

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Travail, DG.
TRAVAIL DES FEMMES (QO).

CONGES

Voir CONGÉS PAYÉS.
LOI DE FINANCES POUR 1978, Tourisme, DG.

CONGES DE MALADIE

Voir ENSEIGNANTS (QO).

CONGES DE MATERNITE

Voir ENSEIGNANTS (QO).
PRESTATIONS FAMILIALES, **1** (n° **346**).

CONGES PAYES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Tourisme, DG ; Imprimerie nationale, DG.
PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE, **1** (n° **242**), art. 3 *bis*.

CONGO

Voir COMMISSIONS D'ENQUÊTE ET MISSIONS D'INFORMATION (missions d'information, **1**).
RAPATRIÉS, **2** (n° **106**), DG, avant l'art. 1er.
TRAITÉS ET CONVENTIONS, **6** (n° **125**).

CONGREGATIONS RELIGIEUSES

Voir SÉCURITÉ SOCIALE, **2** (n° **129**).

CONGRES DE LA HAYE (1948)

Voir ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, **1** (n° **394**).

CONGRES DES MAIRES DE FRANCE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), DG.

CONJOINTS

Voir PENSIONS DE RETRAITE, **4** (n° **391**).
TRAVAIL DES FEMMES (QO).

CONJOINTS SURVIVANTS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Commerce et artisanat, DG.
PENSIONS DE RETRAITE, **4** (n° **391**) (QO).

CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Décisions :

Sept décisions [2 avril 1977] (p. 360 et 367) :

1° Décision du 28 décembre 1976, publiée au *Journal officiel* du 29 décembre 1976, qui a déclaré non conformes à la Constitution les dispositions des articles 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17 et 18 de la loi de finances rectificative pour 1976, dispositions soumises au Conseil constitutionnel par M. le président de l'Assemblée nationale en application de l'article 61, alinéa 2 de la Constitution ;

2° Décision du 28 décembre 1976, publiée au *Journal officiel* du 29 décembre 1976, qui a déclaré non conformes à la Constitution les dispositions des articles 16, 61-VI et 87 de la loi de finances pour 1977, dispositions soumises au Conseil constitutionnel par plus de soixante députés à l'Assemblée nationale et par le Premier ministre, en application de l'article 61, alinéa 2, de la Constitution ;

3° Deux décisions du 28 décembre 1976, publiées au *Journal officiel* du 29 décembre 1976, qui ont déclaré conformes à la Constitution : la loi organique relative à l'élection des députés de Mayotte et de Saint-Pierre et Miquelon ; la loi organique relative à l'élection des sénateurs de Mayotte et de Saint-Pierre et Miquelon ;

4° Décision du 30 décembre 1976, publiée au *Journal officiel* du 31 décembre 1976, qui a déclaré que la décision du Conseil des communautés européennes en date du 20 septembre 1976 et l'acte qui y est annexé ne comportent pas de clause contraire à la Constitution, décision soumise au Conseil constitutionnel par M. le Président de la République en application de l'article 54 de la Constitution ;

5° Décision du 12 janvier 1977, publiée au *Journal officiel* du 13 janvier 1977, qui a déclaré conforme à la Constitution la loi autorisant le Gouvernement à modifier par ordonnances les circonscriptions pour l'élection des membres de la chambre des députés du Territoire français des Afars et des Issas, loi soumise au Conseil constitutionnel par plus de soixante députés à l'Assemblée nationale, en application de l'article 61, alinéa 2, de la Constitution ;

6° Décision du 12 janvier 1977, publiée au *Journal officiel* du 13 janvier 1977, qui a déclaré conforme à la Constitution la loi organique modifiant l'article 3 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 ;

7° Décision du 12 janvier 1977, publiée au *Journal officiel* du 13 janvier 1977, qui a déclaré non conforme à la Constitution les dispositions de l'article unique de la loi autorisant la visite des véhicules en vue de la recherche et de la prévention des infractions pénales, dispositions soumises au Conseil constitutionnel, d'une part, par plus de soixante députés à l'Assemblée nationale et, d'autre part, par plus de soixante sénateurs, en application de l'article 61, alinéa 2 de la Constitution.

Cinq décisions [3 octobre 1977] (p. 2242, 2244 à 2246) :

1° Décision du 5 juillet 1977, publiée au *Journal officiel* du 6 juillet 1977, qui a déclaré conformes à la Constitution les dispositions de la loi portant diverses mesures en faveur de l'emploi et complétant la loi n° 75-574 du 4 juillet 1975 tendant à la généralisation de la sécurité sociale, dispositions soumises au Conseil constitutionnel par plus de soixante députés à l'Assemblée nationale, en application de l'article 61, alinéa 2, de la Constitution ;

2° Décision du 5 juillet 1977, publiée au *Journal officiel* du 6 juillet 1977, qui a déclaré contraires à la Constitution les lois organiques complétant, l'une l'article L. O. 176 du code électoral, l'autre les articles L. O. 319 et L. O. 320 du même code ;

3° Décision du 20 juillet 1977, publiée au *Journal officiel* du 22 juillet 1977, qui a déclaré non recevable la demande de soixante-trois députés à l'Assemblée nationale tendant à l'appréciation de la conformité à la Constitution du texte de la loi complétant les dispositions du code des communes relatives à la coopération intercommunale ;

4° Décision du 20 juillet 1977, publiée au *Journal officiel* du 22 juillet 1977, qui a déclaré conforme à la Constitution les dispositions de l'article unique de la loi modifiant l'article 4 de la loi du 29 juillet 1961 portant loi de finances rectificative pour 1961, dispositions soumises au Conseil constitutionnel par plus de soixante députés à l'Assemblée nationale, en application de l'article 61, alinéa 2, de la Constitution ;

5° Décision du 20 juillet 1977, publiée au *Journal officiel* du 22 juillet 1977, qui a déclaré conforme à la Constitution la loi organique complétant l'article 5 de la loi organique n° 76-97 du 31 janvier 1976 sur le vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République.

Une décision [17 novembre 1977] (p. 2750 et 2808). Décision du 16 novembre 1977 rejetant une requête en contestation d'opérations électorales (Rhône).

Trois décisions [24 novembre 1977] (p. 3029 et 3055) :

1° Décision du 23 novembre 1977 rejetant une requête en contestation d'opérations électorales (Yvelines) ;

2° Décision du 23 novembre 1977 qui a déclaré conforme à la Constitution la loi organique modifiant, en ce qui concerne les territoires d'outre-mer, l'ordonnance n° 58-1065 du 7 novembre 1958 relative à la composition et à la durée des pouvoirs de l'Assemblée nationale ;

3° Décision du 23 novembre 1977 qui a déclaré conforme à la Constitution la loi complémentaire à la loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959 modifiée par la loi n° 71-400 du 1er juin 1971 et relative à la liberté de l'enseignement.

CONSEIL DE L'EUROPE

Rapport d'information, présenté par M. Jean Péridier au nom des délégués élus par le Sénat, établi par la délégation française à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et à l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale sur l'activité de ces assemblées, respectivement au cours de leurs XXVIIIe et XXIIe sessions ordinaires (mai 1976-1977), [25 octobre 1977] (n° **40**).

Election de délégués à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Délégués titulaires : MM. Jacques Pelletier, René Jager, Jean Péridier, Bernard Talon, François Schleiter, Serge Boucheny ; délégués suppléants : MM. Marcel Lemaire, Louis Jung, Jacques Ménard, Pierre Jeanbrun, Noël Berrier, Gilbert Belin [20 décembre 1977] (p. 4320).

Voir aussi ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, **1** (n° **394**).
IMPÔTS, **1** (n° **89**).
PROCÉDURE PÉNALE, **1** (n° **9**).
VIANDES, **1** (n° **305**).

CONSEIL DE GOUVERNEMENT DE NOUVELLE-CALEDONIE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Territoires d'outre-mer, DG.

CONSEIL DE L'EUROPE

Voir ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, **1** (n° **394**).
TRAITÉS ET CONVENTIONS, **2** (n° **204**).

CONSEILS D'ENSEMBLES URBAINS

Voir VILLES NOUVELLES, **1** (n° **98**).

CONSEIL DES RECHERCHES ET ETUDES DE DEFENSE (CRED)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Défense, DG.

CONSEIL D'ETAT

Voir ASTREINTES, **1** (n° **273**).
CONSOMMATEURS, **1** (n° **306**).
FONCTIONNAIRES ET AGENTS PUBLICS, **2** (n° **362**).
IMPÔTS, **1** (n° **89**).
INFORMATIQUE, **1** (n° **5**).
JUSTICE, **1** (n° **117**) art. 6.
TRAVAILLEURS ÉTRANGERS (QO).

CONSEIL D'INFORMATION ELECTRO-NUCLEAIRE

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° **75**.

CONSEIL DU CONTENTIEUX

Voir NOUVELLE-CALÉDONIE, **1** (n° **264**), art. 37 *bis*.

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Voir ENTREPRISES, **1** (n° **300**).
INFORMATIQUE, **1** (n° **5**), art. 6.
LOI DE FINANCES POUR 1978, Conseil économique et social, DG.
PENSIONS DE RETRAITE, **2** (n° **338**).

CONSEILS GENERAUX

1. — **Proposition de loi relative aux sessions et à la tenue des conseils généraux,** présentée par M. René Chazelle, sénateur, et et plusieurs de ses collègues [11 juin 1975] (n° **377**, 1974-1975) ; renvoi à la commission des lois contitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; rapport de M. Edgar Tailhades [28 octobre 1976] (n° **42**). — Discussion [26 mai 1977] (p. 1021, 1026). — Renvoi en commission.

Discussion [26 mai 1977] (p. 1021, 1026).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1021, 1026) : *MM. Edgar Tailhades, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration*

générale ; Marc Bécam, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (Collectivités locales), Philippe de Bourgoing, Guy Petit, Etienne Dailly.

a) *Intervention des sénateurs :* la simultanéité des sessions des conseils généraux, des conseils régionaux et du Parlement (p. 1022, 1025) ; le cumul des mandats (p. 1022, 1025) ; les différentes modifications de date des sessions des conseils généraux depuis 1871 (p. 1022) ; les sessions extraordinaires des conseils généraux prévues par la loi du 26 juin 1964 (p. 1022) ; le contenu de la présente proposition de loi ; 1re session des conseils généraux entre le 1er et le 31 mars, 2e session à partir du 10 décembre (p. 1022, 1024, 1025) ; les sessions des conseils régionaux (p. 1022, 1024, 1025) ; la proposition de loi constitutionnelle de M. Edouard Bonnefous du 11 décembre 1974 (n° 135) adoptée le 30 octobre 1975 portant révision des articles 28, 47 et 48 de la Constitution (sessions parlementaires) (p. 1023, 1025) ; les différentes solutions d'harmonisation des dates des sessions des conseils généraux, des conseils régionaux et du Parlement proposées par MM. Chazelle, Dailly, de Bourgoing (p. 1023, 1024, 1025) ; la proposition de loi de M. Joseph Raybaud du 21 novembre 1973 (n° 45) adoptée le 21 novembre 1974, tendant à compléter l'article 30 de la loi du 10 août 1871 de façon à autoriser la délégation de vote dans les conseils généraux (p. 1024) ; l'absentéisme (p. 1026).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1023) : la proposition de loi a pour objet d'éviter que les conseils généraux tiennent leurs sessions aux mêmes périodes que le Parlement. Difficulté d'une solution satisfaisante. L'interdiction pour les conseils généraux de se réunir quand le Parlement tient séance. Les inconvénients de la proposition. Les difficultés tenant à la clôture de l'exercice financier, fixée au 28 février. La seconde session proposée serait écourtée par les fêtes de fin d'année. Le calendrier des travaux des conseils généraux doit tenir compte des réunions des conseils régionaux. La perte de liberté pour les conseils généraux dans la fixation de la date de leurs réunions dans le cadre des sessions ordinaires. L'incitation aux sessions extraordinaires. (p. 1024) : le système actuel présente des inconvénients mais il a l'avantage de la souplesse.

Rappelle la proposition de loi adoptée par le Sénat le 21 novembre 1974, de MM. Joseph Raybaud et Victor Robini, qui tend à permettre aux conseils généraux de voter par procuration. L'inscription de ce texte à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale. Demande que la proposition de loi en discussion ne soit pas adoptée.

Réponse de M. Philippe de Bourgoing (p. 1025) : la fixation de l'ouverture de la session parlementaire de printemps au 15 mars. Le mois de mars est souvent consacré aux élections.

Réponse de M. Guy Petit (p. 1026) : les restrictions du texte concernant la délégation de vote dans les conseils généraux.

Réponse de M. Etienne Dailly : l'absentéisme dans les conseils généraux ne s'accroît guère. Confirme l'hostilité du Gouvernement au texte proposé.

Les conseils généraux veulent tenir de courtes sessions successives.

Renvoi en commission [26 mai 1977] (p. 1026).

CONSEILLERS GENERAUX

Voir MANDATS, **1** (n° **109**), **2** (n° **114**).

CONSEILLERS MUNICIPAUX

Voir MANDATS, **1** (n° **109**), **2** (n° **114**).
QUESTION ORALE, n° **2081**.

CONSEILLERS TECHNIQUES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Jeunesse et sports, DG.

CONSEIL NATIONAL D'ETUDE D'AIDE AU LOGEMENT

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Logement, DG.

CONSEIL NATIONAL DE L'ACCESSION A LA PROPRIETE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Logement, DG.

CONSEIL NATIONAL DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Voir APPRENTISSAGE, **1** (n° **432**).

CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES MEDECINS

Voir INFORMATIQUE, **1** (n° **5**) art. **6**.

CONSEILS ARCHITECTURAUX

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Equipement et aménagement du territoire, DG.

CONSEILS D'ENSEMBLES URBAINS

Voir VILLES NOUVELLES, **1** (n° **98**).

CONSEILS DE PRUD'HOMMES

Voir JUSTICE, **1** (n° **117**) art. 18.

CONSEILS GENERAUX

1. — **Proposition de loi relative aux sessions des conseils généraux,** présentée par MM. René Ballayer et Gustave Héon, sénateurs [8 novembre 1977] (n° **65**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Voir aussi LOI DE FINANCES POUR 1978, Départements d'outre-mer, DG ; Intérieur, DG.

CONSEILS MUNICIPAUX

1. — **Proposition de loi relative à la durée du mandat des délégués des conseils municipaux,** présentée par M. Joseph Raybaud, sénateur [21 octobre 1976] (n° **35**, 1976-1977) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; rapport de M. Roger Boileau [3 mai 1977] (n° **279**). — Discussion [2 juin 1977] (p. 1133, 1135). — Adoption [2 juin 1977] (n° **130**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [3 juin 1977] (n° **2959**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

Discussion (première lecture) [2 juin 1977] (p. 1133, 1135).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1133, 1134) : *MM. Roger Boileau, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Marc Bécam, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (collectivités locales).*

a) *Intervention du rapporteur* (p. 1133) : la complexité croissante de l'administration des communes. La création de bureaux d'aide sociale, d'offices d'H.L.M., de syndicats intercommunaux. La représentation des municipalités dans chacun des organismes, selon les proportions définies. La proposition de loi de M. Joseph Raybaud, déposée en 1973, prévoyant le cas des délégués au sein des syndicats intercommunaux. Il appartient au conseil municipal et à lui seul de décider s'il y a lieu ou non de remplacer ces délégués.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1134) : les conditions dans lesquelles les conseils municipaux sont appelés à désigner leurs délégués dans les différents organismes où les communes sont représentées. La possibilité de procéder à de nouvelles désignations lorsqu'il y a lieu, pour quelque cause que ce soit, à une nouvelle élection du maire. Les conséquences de ces dispositions. Les délégués d'un conseil municipal ne sont pas liés à l'assemblée qui les a désignés par un mandat impératif.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1134, 1135) : *MM. Roger Boileau, rapporteur de la commission des lois ; Marc Bécam, secrétaire d'Etat (collectivités locales).*

Article 1er (*article L. 122-9 du code des communes : en cas de nouvelle élection du maire, nouvelle élection des adjoints et, si le conseil municipal le décide, des délégués du conseil municipal*) (p. 1134). — Adopté (p. 1135).

Article 2 (*abrogation des dispositions contraires à la présente loi*). — Adopté (p. 1135).

Adoption [2 juin 1977] (p. 1135).

Voir aussi IMPÔTS LOCAUX (QO), **1** (n° **320**).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Information, DG.
NOUVELLE-CALÉDONIE, **1** (n° **264**).

CONSEIL SUPERIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE

Voir FONCTIONNAIRES ET AGENTS PUBLICS, **2** (n° **362**).

CONSEIL SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Justice, DG.

CONSEIL SUPERIEUR DE LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Travail, DG.

CONSEIL SUPERIEUR DES EXPORTATIONS AGRICOLES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Commerce extérieur, DG.

CONSEIL SUPERIEUR DES FORMATIONS AU COMMERCE EXTERIEUR

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Commerce extérieur, DG.

CONSEIL SUPERIEUR DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Affaires étrangères, DG

CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Universités, DG, état B, titre III.

CONSERVATOIRE SUPERIEUR DE MUSIQUE DE LYON

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Culture, DG.

CONSOMMATEURS

1. — **Projet de loi sur la protection de l'information des consommateurs,** présenté, au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par MM. Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances, Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice, Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture, René Monory, ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, Christian Beullac, ministre du travail et Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale [17 mai 1977] (n° **306**) ; renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan ; pour avis à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; rapport de M. Jean Proriol [16 juin 1977] (n° **376**). — Avis de M. Jacques Thyraud [13 octobre 1977] (n° **10**). — Discussion [13 octobre 1977] (p. 2292, 2321). — Adoption [13 octobre 1977] (n° **1**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [18 octobre 1977] (n° **3143**) ; renvoi à la commission de la production et des échanges ; pour avis à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; rapport de Mme Crépin [6 décembre 1977] (n° **3278**). — Discussion [8, 9, 12 décembre 1977]. Adoption modifiée [12 décembre 1977] (n° **801**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (DEUXIÈME LECTURE) [13 décembre 1977] (n° **159**) ; renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan ; rapport de M. Jean Proriol [15 décembre 1977] (n° **180**). — Discussion [18 décembre 1977] (p. 4207, 4221). — NOUVEL INTITULÉ : « **Projet de loi sur la protection et l'information des consommateurs de produits et de services** ». Adoption modifiée [18 décembre 1977] (n° **64**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [19 décembre 1977] (n° **3377**) ; renvoi à la commission de la production et des échanges ; rapport de Mme Crépin [19 décembre 1977] (n° **3382**). — Discussion [20 décembre 1977]. — Adoption modifiée [20 décembre 1977] (n° **851**).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (ASSEMBLÉE NATIONALE) ; rapport de Mme Crépin [21 décembre 1977] (n° **3436**). — Discussion [21 décembre 1977]. — Adoption [21 décembre 1977] (n° **864**).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (SÉNAT) ; rapport de M. Proriol [21 décembre 1977] (n° **234**). — Discussion [21 décembre 1977] (p. 4427, 4429). — Adoption [21 décembre 1977] (n° **91**).

PROMULGATION : loi n° 78-23 du 10 janvier 1978 (*J.O.*, Lois et décrets du 11 janvier 1978).

Discussion (première lecture) [13 octobre 1977] (p. 2292, 2321).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 2292, 2301) : *MM. Jean Proriol, rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan ; Jacques Thyraud, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Mme Christiane Scrivener, secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie et aux finances (Consommation) ; MM. Marcel Brégégère, Fernand Chatelain, Bernard Legrand.*

a) *Interventions des sénateurs :* la naissance d'un droit de la consommation (p. 2292, 2294) ; le postulat de l'égalité juridique des personnes remis en cause par l'avènement d'une société de production de masse (p. 2292, 2298) ; la politique de la consommation (p. 2292, 2295, 2299) ; la liberté de choix des consommateurs et la liberté de concurrence (p. 2293, 2295, 2300, 2301) ; la réglementation des produits ou services dangereux (p. 2293) ; l'information et l'éducation des consommateurs (p. 2293, 2298) ; l'étiquetage informatif certifié (p. 2293) ; le rôle de l'association française pour l'étiquetage d'information (AFED) (p. 2293) ; le « certificat de qualité » des produits industriels (p. 2293, 2296) ; les clauses abusives des contrats prérédigés par les professionnels (p. 2294, 2295) ; la définition des droits des consommateurs (p. 2294) ; le rôle de la commission des clauses abusives prévue par le projet de loi (p. 2295) ; l'intervention éventuelle du Conseil d'Etat (p. 2295) ; la protection des consommateurs au sein de la Communauté économique européenne (p. 2297, 2299) ; le rôle des organisations de consommateurs (p. 2299, 2300) ; le programme préliminaire de la CEE du 14 avril 1975 et les mesures proposées par le Parlement européen en septembre 1977 en vue d'une politique communautaire des consommateurs (p. 2299) ; le pouvoir d'achat et la protection des consommateurs (p. 2299) ; le programme commun de gouvernement de la gauche (p. 2299) ; le rôle du laboratoire national d'essais (p. 2299) ; les pressions des producteurs sur les administrations et les organisations de consommateurs (p. 2300) ; l' « agression permanente » de la publicité (p. 2301).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 2295) : le rôle d'une politique de la consommation dans un régime de libertés : le rétablissement de la liberté de choix des consommateurs. (p. 2296) : le caractère interministériel de la politique de la consommation. Les travaux de la Communauté économique européenne. Le projet vise d'abord à mieux assurer la sécurité des consommateurs. L'accroissement des moyens d'intervention des pouvoirs publics, notamment en cas d'urgence pour suspendre la distribution d'un produit dangereux. L'extension du champ d'application de la loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes. Les dispositions du projet relatives à la qualification des produits. Pour les produits agricoles, les précisions apportées au régime des labels déjà existants. Pour les produits industriels, la notion nouvelle de certificat de qualité à caractère plus descriptif que sélectif. (p. 2297) : l'association française d'étiquetage d'information et le laboratoire national d'essais seront largement associés à la mise en œuvre des dispositions de la loi. Les dispositions du projet relatives à l'élimination des clauses contractuelles abusives. Le rôle de l'institution judiciaire et celui de la commission *ad hoc*. Les sanctions encourues en cas de publicité mensongère. La mise en place progressive d'un véritable droit de la consommation.

Réponse à M. Jean Proriol (p. 2300) : le rôle des associations de consommateurs.

Réponse à M. Jacques Thyraud : du code civil au présent projet de loi, l'évolution de nos conceptions juridiques.

Réponse à M. Marcel Brégégère : la convergence des travaux menés dans les différents pays de la Communauté économique européenne.

Réponse à M. Fernand Chatelain (p. 2301) : les précautions prises par le Gouvernement pour éviter de donner au texte un caractère bureaucratique. La concertation avec les organisations de consommateurs. L'opération « boîtes postales 5000 ».

Réponse à M. Bernard Legrand : la réglementation de la publicité.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 2301, 2321) : *MM. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis ; Fernand Chatelain, Jean Proriol, rapporteur ; Mme Christiane Scrivener, secrétaire d'Etat ; MM. Jacques Habert, Etienne Dailly, Pierre Carous.*

Article 1er *(réglementation par décret en Conseil d'Etat des conditions de fabrication et de commercialisation des produits pouvant présenter un danger pour la santé ou la sécurité des consommateurs* (p. 2301). — Adoption de l'amendement n° 43 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis : interdiction des

produits, objets ou appareils présentant un danger pour la santé ou la sécurité des consommateurs ; application par décret en Conseil d'Etat ; possibilité pour le Gouvernement, sans aucune consultation, de prononcer des interdictions aux réglementations en cas de danger grave et immédiat ; amendement n° 35 de M. Fernand Chatelain et plusieurs de ses collègues : réglementation par la loi ou décrets en Conseil d'Etat, pris après avis du conseil national de la consommation, des produits, objets ou appareils présentant ou pouvant présenter un danger pour la santé et la sécurité des consommateurs ; prise en considération des conditions normales ou prévisibles d'utilisation ; organismes consultatifs concernés ; devenu sans objet (p. 2302) ; adoption du sous-amendement n° 1 de M. Jean Proriol, rapporteur, à l'amendement n° 43 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis ; fixation par décrets en Conseil d'Etat du conditionnement des catégories de produis, objets ou appareils concernés ; adoption du sous-amendement n° 2 de M. Jean Proriol, rapporteur, à l'amendement n° 43 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis : fixation par décrets des conditions dans lesquelles les organismes scientifiques ou techniques donneront leur avis ;

— l'article 1er, ainsi modifié, est adopté (p. 2303).

Article 2 (*suspension de la fabrication et de la commercialisation d'un produit présentant un danger pour le consommateur ; destruction de ce produit*) (p. 2303). — Adoption de l'amendement n° 44 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis ; suppression de cet article en conséquence de l'adoption de l'amendement n° 43 ;

— l'article 2 est supprimé (p. 2303).

Après l'article 2. — Retrait de l'amendement n° 37 (article additionnel) de M. Fernand Chatelain et plusieurs de ses collègues : possibilité pour les tribunaux administratifs de retirer du marché tout bien ou service présentant ou susceptible de présenter un danger pour la santé ou la sécurité des consommateurs (p. 2303).

Article 3 (*réglementation des prestations de services pouvant présenter un danger pour la santé ou la sécurité des consommateurs*). (p. 2303). — Adoption de l'amendement n° 45 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis : coordination ;

— l'article 3, ainsi modifié, est adopté (p. 2303).

Après l'article 3. — Adoption de l'amendement n° 4 (article additionnel) de M. Jean Proriol, rapporteur ; fixation d'une liste d'agents disposant d'un pouvoir de contrôle et habilités à constater les infractions aux nouvelles dispositions (p. 2304) ;

— un article additionnel est inséré après l'article 3 (p. 2304).

Article 4 (*exclusion de l'application des dispositions nouvelles des produits et prestations de services faisant l'objet de dispositions législatives particulières ayant pour but la protection de la santé et de la sécurité du consommateur*). (p. 2304). — Rejet de l'amendement n° 46 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis : suppression de l'article 4 ;

— l'article 4 est adopté (p. 2304).

Intitulé du chapitre II (*la répression des fraudes et la falsification des produits*). — Adoption de l'amendement n° 5 de M. Jean Proriol, rapporteur : rédactionnel ; modification de l'intitulé de la loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes (p. 2305).

Avant l'article 5. — Adoption de l'amendement n° 6 (article additionnel) de M. Jean Proriol, rapporteur ; coordination intitulé de la loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes (p. 2305) ;

— un article additionnel est inséré avant l'article 5 (p. 2305).

Article 5 (*modification de l'article 1er de la loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes : délit de tromperie*). (p. 2305). Adoption de l'amendement n° 7 de M. Jean Proriol, rapporteur ; coordination ; adoption de l'amendement n° 8 de M. Jean Proriol, rapporteur : de forme ;

— l'article 5, ainsi modifié, est adopté (p. 2305).

Article 6 (*modification de l'article 2 de la loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes : aggravation des peines*). (p. 2305). — Adoption de l'amendement n° 9 de M. Jean Proriol, rapporteur : de forme ;

— l'article 6, ainsi modifié, est adopté (p. 2306).

Article 7 (*modification de l'article 3 de la loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes : délit de falsification*). — Adopté (p. 2306).

Article 8 (*modification de l'article 4 de la loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes ; répression de la détention de produits ou objets pouvant servir à des fraudes ou à des falsifications*). — Adopté (p. 2306).

Article 9 (*modification de l'article 9 de la loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes ; liste des lois prises en compte pour l'application des peines prévues en cas de récidive*). (p. 2306). — Adoption des amendements nos 10, 11, 57 et 12 de M. Jean Proriol, rapporteur : de forme (p. 2307) ; l'utilisation abusive de termes étrangers dans les textes législatifs français ; l'exemple de la loi du 5 août 1960 dite « sur les labels agricoles » ;

— l'article 9, ainsi modifié, est adopté (p. 2307).

Article 10 (*modification de l'article 6 de la loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes : confiscation ou destruction des objets constituant le délit*). (p. 2307). — Adoption de l'amendement n° 13 de M. Jean Proriol, rapporteur : suppression des dispositions prévoyant la possibilité pour le tribunal d'ordonner que soient répandus les marchandises, objets ou appareils dont les ventes, usages ou détentions constituent un délit (p. 2308) ;

— l'article 10, ainsi modifié, est adopté (p. 2308).

Article 11 (*modification de l'article 7 de la loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes : affichage des jugements de condamnation ; délit de lacération d'affiche*). — Adopté (p. 2308).

Article 12 (*modification de l'article 12 de la loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes : domaine du règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi*). (p. 2308). — Adoption de l'amendement n° 14 de M. Jean Proriol, rapporteur : de forme ;

— l'article 12, ainsi modifié, est adopté (p. 2308).

Article 13 (*modification de l'article 11 de la loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes : modalités des saisies et procédure à suivre quand l'infraction à la loi du 1er août 1905 se double d'une infraction fiscale*). (p. 2308). — Adoption de l'amendement n° 15 de M. Jean Proriol, rapporteur : rédactionnel ;

— l'article 13, ainsi modifié, est adopté (p. 2308).

Article 14 (*article 12-1 nouveau de la loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes : autorités qualifiées pour rechercher et constater les infractions*). (p. 2308). — Adoption de l'amendement n° 16 de M. Jean Proriol, rapporteur : de forme ;

— l'article 14, ainsi modifié, est adopté (p. 2309).

Article 15 (*modification de l'article 13 de la loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes : réévaluation du montant des amendes*). (p. 2309). — Adoption de l'amendement n° 17 de M. Jean Proriol, rapporteur : suppression des dispositions prévoyant la réévaluation du montant de certaines amendes contraventionnelles ;

— l'article 15, ainsi modifié, est adopté (p. 2309).

Article 16 (*article 13-1 nouveau de la loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes : application des règlements de la Communauté économique européenne*). (p. 2309). — Cet article tend à permettre de sanctionner par des contraventions les infractions aux règlements communautaires. Ceux-ci sont exécutoires de plein droit et par eux-mêmes sur le territoire des Etats membres ;

— l'article 16 est adopté (p. 2309).

Article 17 (*abrogation de certaines dispositions des articles 14 et 16 de la loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes*). (p. 2309). — Adoption de l'amendement n° 18 de M. Jean Proriol, rapporteur : suppression des dispositions prévoyant l'abrogation de l'alinéa premier de l'article 16 de la loi du 1er août 1905 ;

— l'article 17, ainsi modifié, est adopté (p. 2309).

Article 18 (*nouvel article 15-1 de la loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes : application de la présente loi aux prestations de services*). (p. 2309). — Adoption de l'amendement n° 19 de M. Jean Proriol, rapporteur : coordination ;

— l'article 18, ainsi modifié, est adopté (p. 2309).

Article 19 (*définition et régime juridique des certificats de qualités*). (p. 2310). — Les travaux accomplis par l'association française pour l'étiquetage d'information. L'amélioration de la qualité générale des produits ne doit pas avoir pour conséquence la disparition des produits de qualité courante ; adoption de l'amendement n° 20 de M. Jean Proriol, rapporteur ; définition du certificat de qualification ; contrôle effectué par un orga-

nisme distinct du fabricant, de l'importateur ou du vendeur ; adoption de l'amendement n° 21 de M. Jean Proriol, rapporteur : coordination ; le certificat de qualification doit faire apparaître dans son mode de présentation les caractéristiques du produit (p. 2311) ; adoption de l'amendement n° 39 de Mme Christiane Scrivener, secrétaire d'Etat : dépôt par l'organisme certificateur, comme marque collective, d'un signe distinctif ; adoption de l'amendement n° 23 de M. Jean Proriol, rapporteur : décret précisant les conditions de délivrance, d'utilisation et de retrait des certificats de qualification ;

— l'article 19, ainsi modifié, est adopté (p. 2311).

Article 20 (*exclusion du champ d'application de l'article 19 des produits alimentaires, médicaments, poinçons et « label »*). (p. 2311). — Adoption de l'amendement n° 24 de M. Jean Proriol, rapporteur : coordination ;

— l'article 20, ainsi modifié, est adopté (p. 2311).

Article 21 (*sanctions relatives aux certificats de qualités*). (p. 2311). — Adoption de l'amendement n° 25 de M. Jean Proriol, rapporteur : coordination ; définition de la tromperie, notamment par l'utilisation d'un mode de présentation prêtant à confusion (p. 2312) ;

— l'article 21, ainsi modifié, est adopté (p. 2312).

Article 22 (*agents habilités à constatater les infractions en matière de certificats de qualification*). (p. 2312). — Adoption de l'amendement n° 26 de M. Jean Proriol, rapporteur : de forme ; adoption de l'amendement n° 27 de M. Jean Proriol, rapporteur : lieux sur lesquels pourront s'efectuer les constatations des infractions en matière de certificats de qualification ;

— l'article 22, ainsi modifié, est adopté (p. 2312).

Article 23 (*abrogation des articles 7 et 8 de la loi de finances n° 63-628 du 2 juillet 1963 rectificative pour 1963, relatifs aux certificats de qualité en tant qu'ils s'appliquent aux produits industriels*). — Adopté (p. 2312).

Après l'article 23. — Adoption de l'amendement n° 40 (article additionnel) de Mme Christiane Scrivener, secrétaire d'Etat : l'organisme certificateur dépose le signe distinctif du certificat de qualification comme marque collective (p. 2312) ; adoption de l'amendement n° 28 (article additionnel) de M. Jean Proriol, rapporteur : le régime juridique général des marques collectives s'applique aux certificats de qualification, sans préjudice des dispositions particulières propres à ces certificats (p. 2313) ;

— deux articles additionnels sont insérés dans le projet de loi (p. 2313).

Article 24 (*le laboratoire d'essais, établissement public*). (p. 2313). — Le statut du personnel et le financement du laboratoire national d'essais transformé en établissement public à caractère industriel et commercial ; adoption de l'amendement n° 29 de M. Jean Proriol, rapporteur : le laboratoire d'essais pourra effectuer des prestations d'assistance technique utiles à l'amélioration de la qualité des produits (p. 2314) ; adoption de l'amendement n° 30 de M. Jean Proriol, rapporteur : coordination ;

— l'article 24, ainsi modifié, est adopté (p. 2314).

Article 25 (*composition du conseil administrant l'établissement public Laboratoire d'essais*). — Adopté (p. 2314).

Article 26 (*abrogation des dispositions de la loi du 9 juillet 1901 relatives au laboratoire national d'essais*). — Adopté (p. 2314).

Article 27 (*articles 28-1 et 28-2 nouveaux de la loi n° 60-808 du 5 août 1960 d'orientation agricole : labels agricoles*). (p. 2314). — Adoption de l'amendement n° 31 de M. Jean Proriol, rapporteur : rédactionnel ;

— l'article 27, ainsi modifié, est adopté (p. 2314).

Intitulé du chapitre IV (*les clauses abusives dans certains contrats*). — Adoption de l'amendement n° 47 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis : référence aux contrats d'adhésion en matière de consommation (p. 2314).

Article 28 (*nullité de certaines clauses des contrats entre consommateurs et professionnels*) (p. 2315). — Adoption de l'amendement n° 48 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis : définition du contrat d'adhésion ; portée de l'annulation de la clause abusive par le juge ;

— l'article 28, ainsi modifié est adopté (p. 2315).

Article 29 (*institution et constitution d'une commission des clauses abusives*). — Adopté (p. 2315).

Article 30 (*rôle de la commission des clauses abusives*) (p. 2315). — Adoption de l'amendement n° 49 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis : de forme ; adoption de l'amendement n° 50 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis : suppression de l'indication selon laquelle la recommandation concernant les clauses abusives s'adresse aux professionnels (p. 2316) ; retrait de l'amendement n° 51 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : substitution du terme de décision à celui de recommandation pour ce qui est publié par la commission des clauses abusives ;

— l'article 30, ainsi modifié, est adopté (p. 2316).

Article 31 (*règles de fonctionnement de la commission des clauses abusives*) (p. 2316). — Adoption de l'amendement n° 52 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis : suppression ;

— l'article 31 est supprimé (p. 2316).

Article 32 (*interdiction par décret de clauses estimées abusives par la commission*) (p. 2316). — Adoption de l'amendement n° 55 de Mme Christiane Scrivener, secrétaire d'Etat : non-application au projet de contrat de l'interdiction par décret de clauses estimées abusives par la commission ; possibilité d'interdiction par décret de la diffusion auprès des professionnels des projets de contrats comportant des clauses ou stipulations estimées abusives (p. 2317) ; amendement n° 53 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis : non-application aux projets de contrats de l'interdiction par décret de clauses estimées abusives par la commission ; devenu sans objet ; rejet de l'amendement n° 41 de M. Fernand Chatelain et plusieurs de ses collègues : obligation d'interdiction par décret en Conseil d'Etat des clauses ou stipulations dont la suppression était recommandée par la commission des clauses abusives ;

— l'article 32, ainsi modifié, est adopté (p. 2317).

Article 33 (*nullité de la clause ou stipulation interdite*) (p. 2317). — Rejet de l'amendement n° 54 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis : le tribunal « peut » constater la nullité de la clause ou stipulation interdite (p. 2318) ;

— l'article 33 est adopté (p. 2318).

Article 34 (*agents habilités à constater les infractions à la réglementation des clauses abusives*). — Adopté (p. 2318).

Article 35 (*article 44-II de la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat n° 73-1193 du 27 décembre 1973 : constatation des infractions en matière de publicité mensongère*) (p. 2318). — Adoption de l'amendement n° 33 de M. Jean Proriol, rapporteur : de forme ;

— l'article 35, ainsi modifié, est adopté (p. 2318).

Article 36 (*nouvel alinéa de l'article 44-II de la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat n° 73-1193 du 27 décembre 1973 : en cas de publicité mensongère, proportionnalité de l'amende infligée aux dépenses engagées*) (p. 2318). — Adoption de l'amendement n° 56 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis : le maximum de l'amende peut être porté à 30 p. 100, et non plus à 50 p. 100, des dépenses de la publicité mensongère (p. 2318, 2321) ; la qualification des infractions s'effectue en fonction du montant de la peine ; le maximum résultant du calcul d'un pourcentage ne doit pas être inférieur à l'amende normalement applicable aux délits ; les dispositions de la loi du 31 décembre 1973 ont élargi le champ de la publicité mensongère pour laquelle la preuve de la mauvaise foi de l'annonceur n'est plus requise. La possibilité pour le tribunal d'ordonner la diffusion aux frais du condamné de plusieurs annonces de même importance que la publicité dite mensongère (p. 2319) ; adoption du sous-amendement n° 58 de M. Pierre Carous : augmentation du maximum de l'amende de 30 à 50 p. 100 des dépenses de la publicité mensongère (p. 2321) ;

— l'article 36, ainsi modifié, est adopté (p. 2321).

Article 37 (*alinéa 10 de l'article 44-II de la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat n° 73-1193 du 27 décembre 1973 : pénalités en cas de refus de communication des éléments de justification ou des publicités diffusées*). — Adopté (p. 2321).

Après l'article 37. — Adoption de l'amendement n° 34 (article additionnel) de M. Jean Proriol, rapporteur : articles L. 551 et 552 du code de la santé publique : publicité mensongère ou incomplète dans les domaines touchant à la santé ou à l'intégrité corporelle (p. 2321) ;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 2321).

Article 38 (*décrets d'application en Conseil d'Etat*). — Adopté (p. 2321).

Adoption [13 octobre 1977] (p. 2321).

Discussion (deuxième lecture) [18 décembre 1977] (p. 4207, 4221).

I. — **Discussion générale** (p. 4207, 4210) : *M. Jean Proriol, rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan ; Jacques Thyraud, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Mme Christiane Scrivener, secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie et aux finances (Consommation).*

a) *Interventions des sénateurs :* les modifications apportées par l'Assemblée nationale (p. 4207, 4209) ; la santé et la sécurité des consommateurs (p. 4207) ; les produits régis par des dispositions réglementaires (p. 4207) ; les fraudes et falsifications en matière de produits ou de services (p. 4208) ; les certificats « descriptifs de caractéristiques » et « de qualification » (p. 4208) ; les clauses abusives et les clauses léonines (p. 4208, 4209) ; les rapports entre fournisseurs et consommateurs (p. 4208) ; la liste des clauses abusives établie par le comité des ministres du Conseil de l'Europe (p. 4209).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 4209) : par-delà les techniques juridiques, le Gouvernement est soucieux avant tout de la vie quotidienne des consommateurs français. Les modifications apportées à la loi du 1er août 1905 sur les fraudes. La qualification des produits. Les dispositions divergentes adoptées par l'Assemblée nationale et le Sénat sur les clauses préjudiciables aux consommateurs dans les contrats que leur imposent les professionnels.

II. — Discussion des articles (p. 4210, 4221) : *M. Jean Proriol, rapporteur ; Mme Christiane Scrivener, secrétaire d'Etat ; M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis ; MM. Lionel de Tinguy, Pierre Ceccaldi-Pavard, Jean Ooghe.*

Article 1er (p. 4210). — Adoption de l'amendement n° 11 de M. Jean Proriol, rapporteur : consultation des organisations de consommateurs agréées avant la parution des décrets pris en Conseil d'Etat ; adoption de l'amendement n° 12 de M. Jean Proriol, rapporteur : détermination de la liste des organisations de consommateurs agréées qui doivent être consultées par décret en Conseil d'Etat ; adoption de l'amendement n° 37 de Mme Christiane Scrivener, secrétaire d'Etat : ne sont rendus obligatoirement publics que les avis des organismes scientifiques et techniques ;

— l'article 1er, ainsi modifié, est adopté (p. 4210).

Article 2. — Adopté (p. 4210).

Article 3. — Adopté (p. 4210).

Article 3 *bis*. — Adopté (p. 4210).

Article 4 *bis* (p. 4210). — Adoption de l'amendement n° 33 de Mme Christiane Scrivener, secrétaire d'Etat : suppression de cet article prévoyant la publication de tous les avis du conseil supérieur d'hygiène publique ;

— l'article 4 *bis* est supprimé (p. 4211).

Article 9 (p. 4211). — Adoption de l'amendement n° 13 de M. Jean Proriol, rapporteur : régime de la récidive ; liste des lois pour lesquelles les délits sont assimilés à ceux de la loi de 1905 ;

— l'article 9, ainsi modifié, est adopté (p. 4211).

Article 10. — Adopté (p. 4212).

Article 12 (p. 4212). — Adoption de l'amendement n° 34 de Mme Christiane Scrivener, secrétaire d'Etat : suppression des dispositions prévoyant que les définitions et dénominations réglementaires données aux marchandises doivent être conformes aux usages commerciaux ;

— l'article 12, ainsi modifié, est adopté (p. 4212).

Article 13 (p. 4212). — Amendement n° 14 de M. Jean Proriol, rapporteur : cas dans lesquels les saisies peuvent s'effectuer sans autorisation judiciaire ; produits reconnus corrompus, toxiques ou falsifiés ; appareils ayant servi ou pouvant servir à la falsification ;

— l'article 13, ainsi modifié, est adopté (p. 4212).

Article 18 *bis*. — Adopté (p. 4212).

Intitulé du chapitre III (p. 4213). — Adoption de l'amendement n° 15 de M. Jean Proriol, rapporteur : modification de l'intitulé de la section I du chapitre III : « La qualification des produits industriels ».

Article 19 (p. 4213). — Adoption de l'amendement n° 16 de M. Jean Proriol, rapporteur : harmonisation ; adoption de l'amendement n° 17 de M. Jean Proriol, rapporteur : les organismes certificateurs ne doivent pas être fabricants, importateurs ou vendeurs d'un produit agricole non alimentaire transformé ; adoption de l'amendement n° 18 de M. Jean Proriol, rapporteur : harmonisation ;

— l'article 19, ainsi modifié, est adopté (p. 4213).

Article 20. — Adopté (p. 4213).

Article 21 (p. 4214). — Adoption des amendements n°s 19 et 20 de M. Jean Proriol, rapporteur : coordination ;

— l'article 21, ainsi modifié, est adopté (p. 4214).

Article 22 *bis*. — Adopté (p. 4214).

Article 23. — Adopté (p. 4214).

Article 23 *bis* (p. 4214). — Adoption de l'amendement n° 21 de M. Jean Proriol, rapporteur : coordination ;

— l'article 23 *bis*, ainsi modifié, est adopté (p. 4214).

Article 23 *ter* (p. 4214). — Adoption de l'amendement n° 22 de M. Jean Proriol, rapporteur : coordination ;

— l'article 23 *ter*, ainsi modifié, est adopté (p. 4214).

Article 23 *quater*. — Adopté (p. 4214).

Article 24 (p. 4214). — Adoption de l'amendement n° 1 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard ; compétence de l'organisme nouvellement créé pour délivrer les certificats de qualification dans les secteurs pour lesquels n'existe pas d'organisme certificateur capable de le faire (p. 4215) ; rejet de l'amendement n° 32 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jean Ooghe : garantie des droits du personnel en fonction au laboratoire national d'essais ;

— l'article 24, ainsi modifié, est adopté (p. 4215).

Article 27. — Adopté (p. 4216).

Intitulé du chapitre IV (p. 4216). — Amendements n° 2 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis, et n° 24 de M. Jean Proriol, rapporteur ; nouvel intitulé : « Les clauses abusives dans les contrats d'adhésion en matière de consommation » ; réservés (p. 4216) et adoptés (p. 4218).

Article 28 (p. 4216). — Adoption de l'amendement n° 3 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis : rétablissement du texte adopté en première lecture ; définition des clauses abusives ; application aux contrats d'adhésion ; sous-amendement n° 36 de M. Jean Proriol, rapporteur, à l'amendement n° 3 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis : interdiction de l'insertion dans un contrat d'adhésion de toute clause ou stipulation relative à la consistance de la chose lorsqu'elle confère aux professionnels des avantages excessifs ; retiré après la rectification de l'amendement n° 3 ; amendement n° 35 de Mme Christiane Scrivener, secrétaire d'Etat : possibilité d'interdiction, de limitation ou de réglementation, dans les contrats conclus entre professionnels et non-professionnels, des clauses relatives au « caractère déterminé ou déterminable du prix ainsi qu'à son versement » lorsque de telles clauses confèrent aux professionnels un avantage exorbitant ; devenu sans objet (p. 4218) ; les limites entre le domaine réglementaire et le domaine législatif ;

— l'article 28, ainsi modifié, est adopté (p. 4218).

Article 29 (p. 4219). — Adoption de l'amendement n° 4 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis : rétablissement de la rédaction adoptée en première lecture par le Sénat ; nombre des membres de la commission des clauses abusives ; suppression des dispositions prévoyant la présence de « trois juriconsultes qualifiés » ;

— l'article 29, ainsi modifié, est adopté (p. 4219).

Article 30 (p. 4219). — Adoption de l'amendement n° 5 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : coordination ; adoption de l'amendement n° 6 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis, et de l'amendement identique n° 29 de M. Jean Proriol, rapporteur : coordination ;

— l'article 30, ainsi modifié, est adopté (p. 4219).

Article 31 (p. 4219). — Adoption des amendements n° 7 et n° 8 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis : de forme ;

— l'article 31, ainsi modifié, est adopté (p. 4220).

Article 32 (p. 4220). — Retrait de l'amendement n° 9 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis : rétablissement de cet article supprimé par l'Assemblée nationale ; possibilité d'in-

terdiction par des décrets en Conseil d'Etat de l'insertion dans des contrats de clauses ou de stipulations estimées abusives par la commission ; adoption de l'amendement n° 31 de M. Jean Proriol, rapporteur : rétablissement de cet article supprimé par l'Assemblée nationale ; possibilité d'interdiction par décret en Conseil d'Etat, après avis de la commission, de l'insertion dans les contrats de clauses ou stipulations abusives et de la diffusion auprès des professionnels de projets de contrats comportant de telles clauses ;

— l'article 32 est rétabli (p. 4220).

Article 33 (p. 4220). — Adoption de l'amendement n° 10 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : rétablissement de cet article supprimé par l'Assemblée nationale ; réglementation de la présentation des documents contractuels proposés habituellement par les professionnels ;

— l'article 33 est rétabli (p. 4220).

Explications de vote :

— *M. Maxime Javelly* (p. 4221) : le groupe socialiste votera le projet en discussion ;

— *M. Jean Ooghe* (p. 4221) : le groupe communiste votera contre le projet de loi.

Adoption [18 décembre 1977] (p. 4221).

Discussion (commission mixte paritaire) [21 décembre 1977] (p. 4427, 4429).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 4427, 4428) : *M. Michel Chauty, au nom de M. Jean Proriol, rapporteur pour le Sénat ; Mme Christiane Scrivener, secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie et aux finances (Consommation).*

a) *Intervention du rapporteur* (p. 4427) : intervient à la place de M. Jean Proriol, empêché. Le consommateur, personne juridique dont les intérêts spécifiques sont pris en compte dans le droit des contrats. Le respect des règles de droit. Le texte établi par la commission mixte paritaire, très proche de celui qu'avait voté l'Assemblée nationale. La rédaction des articles 9 et 13. L'article 24 : l'adoption du point de vue de l'Assemblée nationale sur l'extension du domaine dans lequel le laboratoire d'essais pourra délivrer des certificats de qualification. Le chapitre IV relatif aux clauses abusives : le ralliement pour l'essentiel au dispositif voté par l'Assemblée nationale ; le champ de l'application de la loi ; la réglementation par décret des clauses abusives, ce qui limite le pouvoir du juge. Les améliorations néanmoins apportées à la législation. Demande au Sénat de voter le texte de la commission mixte paritaire.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 4427, 4428) : les améliorations apportées par le texte.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 4428, 4429).

Articles 9, 13, 24 (p. 4428).

Articles 28, 29, 31 (p. 4429).

Explication de vote :

M. Jacques Thyraud (p. 4429) : la suppression du contrôle judiciaire par le Gouvernement à l'occasion de la navette. Le ralliement pour l'essentiel de la commission mixte paritaire au texte voté par l'Assemblée nationale. Ses inconvénients : la délégation de pouvoirs donnée par le Parlement au pouvoir réglementaire dans le domaine des contrats. La notion vague d'abus de puissance économique. Le risque de régression par rapport à la situation actuelle : le blocage, dans l'attente des décrets, de la jurisprudence déjà ancienne sur les abus en matière de contrats d'adhésion. S'abstiendra dans le vote.

Adoption [21 décembre 1977] (p. 4429).

CONSOMMATION

Voir CONSOMMATEURS, 1 (n° **306**).
CRÉDIT, 1 (n° **349**).
DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 1.
IMPÔTS, 1 (n° **89**), art. 30.
LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), DG ; Services financiers, DG.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1 (n° **330**).
PRIX AGRICOLES (QO).
QUESTIONS ORALES, n°s **1969, 2099.**
TRAITÉS ET CONVENTIONS, 11 (n° **174**).
VIANDES, 1 (n° **305**).

CONSOMMATION MEDICALE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Santé et sécurité sociale, DG.

CONSOMMATION POPULAIRE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Commerce et artisanat, DG.

CONSTANTINE (Plan de).

Voir RAPATRIÉS, 2 (n° **106**), DG.

CONSTITUTION

Voir ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, 1 (n° **394**).
DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT (1).
ENSEIGNEMENT, 1 (n° **452**).
TRAVAIL DES FEMMES (QO).
TRAVAILLEURS ÉTRANGERS (QO).

CONSTRUCTION

1. — **Projet de loi relatif à la responsabilité et à l'assurance dans le domaine de la construction,** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par MM. Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances, Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire, Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice, Christian Bonnet, ministre de l'intérieur, Yvon Bourges, ministre de la défense, Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale, ministre de la culture et de l'environnement par intérim, MM. René Haby, ministre de l'éducation, Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture, et René Monory, ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat [26 juillet 1977, rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1977, *J.O.* Lois et décrets du 27 juillet 1977] (n° **483**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel du règlement et d'administration générale ; rapport de M. Paul Pillet [27 octobre 1977] (n° **56**). — Discussion [3 novembre 1977] (p. 2539, 2560). — Adoption [3 novembre 1977] (n° **16**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [4 novembre 1977] (n° **3199**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. — Pour avis à la commission de la production et des échanges ; rapport de M. Richomme [15 décembre 1977] (n° **3368**). — Discussion [19 décembre 1977]. — Adoption modifiée [19 décembre 1977] (n° **839**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (DEUXIÈME LECTURE) [20 décembre 1977] (n° **203**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; rapport de M. Paul Pillet [20 décembre 1977] (n° **223**). — Discussion [21 décembre 1977] (p. 4390, 4399). — Adoption modifiée [21 décembre 1977] (n° **82**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [21 décembre 1977] (n° **3444**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; rapport de M. Richomme [21 décembre 1977] (n° **3452**). — Discussion [21 décembre 1977]. — Adoption modifiée [21 décembre 1977] (n° **870**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (TROISIÈME LECTURE) [21 décembre 1977] (n° **239**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (ASSEMBLÉE NATIONALE) ; rapport de M. Richomme [21 décembre 1977] (n° **3454**). — Discussion [21 décembre 1977]. — Adoption [21 décembre 1977] (n° **872**).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (SÉNAT) ; rapport de M. Paul Pillet [21 décembre 1977] (n° **241**). — Discussion [21 décembre 1977] (p. 4450, 4451). — Adoption [21 décembre 1977] (n° **100**).

PROMULGATION : loi n° 78-12 du 4 janvier 1978 (*J.O.* Lois et décrets du 5 janvier 1978).

Discussion (première lecture) [3 novembre 1977] (p. 2539, 2560).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 2539, 2544) : *MM. Paul Pillet, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Charles Lederman, Robert Laucournet, Jacques Barrot, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire (Logement).*

a) *Interventions des sénateurs :* la construction (p. 2539, 2542) ; les malfaçons dans la construction (p. 2539, 2541, 2542) ; les insuffisances de la législation en matière de responsabilité (p. 2539, 2542) ; la jurisprudence en matière de construction (p. 2539, 2541) ; la responsabilité du constructeur à travers l'étude « Le clair obscur de la responsabilité des constructeurs » de Mme Fossereau (p. 2539) ; la commission Spinetta (p. 2539) ; la responsabilité de l'architecte (p. 2539) ; la garantie des articles 1792 et 2270 du code civil (p. 2539, 2541) ; la responsabilité de droit commun des articles 1382 et 1384 du code civil (p. 2540) ; l'assurance construction (p. 2540) ; l'assurance dommages-construction instituée par le présent projet de loi (p. 2540) ; les dispositions du projet de loi (p. 2540, 2541, 2542) ; la présomption de responsabilité (p. 2540) ; le contrôle de la construction (p. 2541) ; les problèmes de la résidence « Alcyon » à Créteil (p. 2541) ; les garanties accordées aux accédants à la propriété (p. 2541, 2542) ; les recours judiciaires (p. 2541) ; la suppression de la garantie biennale (p. 2541) ; les intérêts des promoteurs et des compagnies d'assurance (p. 2541) ; les commentaires sur les insuffisances de la législation par l'union nationale des HLM (p. 2542) ; les amendements de la commission (p. 2542).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 2542) : la politique de la construction ; l'aide personnalisée au logement. L'exigence de qualité croissante. (p. 2543) : la recherche d'une meilleure efficacité du système. Devant les lacunes des textes, l'effort de la jurisprudence pour accroître la protection de l'usager. La nécessité d'adapter un dispositif légal ancien et incomplet.

Réponse à M. Charles Lederman : les garanties accordées à l'usager seront renforcées et non réduites par le projet. La réforme du système de l'assurance-construction. La concertation préalable. La commission Spinetta. Le mécanisme prévu : les différentes garanties pouvant être mises en jeu ; le préfinancement par l'assureur de la réparation du dommage ; l'assurance obligatoire pour tous les participants. Le rôle attendu des sociétés d'assurances dans l'incitation à la prévention (p. 2544) : le principe de la présomption de responsabilité des architectes et entrepreneurs doit être clarifié et précisé. Les avantages financiers globaux pour la collectivité. La triple finalité : sociale, économique et moralisatrice.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 2544, 2559) : *MM. Paul Pillet, rapporteur ; Charles Lederman, Jacques Barrot, secrétaire d'Etat ; Jean Cluzel, Louis Virapoullé, Paul Guillard, Pierre Ceccaldi-Pavard, Léon Jozeau-Marigné, président de la commission des lois.*

Article 1er (*article 1792 du code civil : présomption de responsabilité du locateur d'ouvrage*) (p. 2544). — Adoption de l'amendement n° 1 de M. Paul Pillet, rapporteur : application de la présomption de responsabilité aux dommages qui rendent les ouvrages impropres à leur destination, même sans en interdire l'utilisation (p. 2546) ; retrait de l'amendement n° 29 de M. Charles Lederman : application de la présomption de responsabilité aux dommages qui interdisent l'utilisation des ouvrages dans des conditions normales d'habitabilité ;

— l'article 1er, ainsi modifié, est adopté (p. 2546).

Article 2 (*articles 1792-1 à 1792-6 du code civil : présomption de responsabilité pour les éléments d'équipement, responsabilité solidaire des fabricants et des importateurs de composants ou d'éléments d'équipement, interdiction des clauses d'exclusion ou de limitation de la présomption de responsabilité, réception et garantie de parfait achèvement*) (p. 2546). — Adoption de l'amendement n° 2 de M. Paul Pillet, rapporteur : coordination ; retrait de l'amendement n° 3 de M. Paul Pillet, rapporteur : précision sur les éléments d'équipement couverts par la garantie décennale (p. 2547) ; adoption de l'amendement n° 4 de M. Paul Pillet, rapporteur ; précision sur le point de départ de la garantie de bon fonctionnement ; adoption de l'amendement n° 5 de M. Paul Pillet, rapporteur : présomption de responsabilité solidaire des sous-traitants et des fabricants (p. 2549) ; adoption du sous-amendement n° 25 de M. Jean Cluzel à l'amendement n° 5 de M. Paul Pillet, rapporteur : présomption de responsabilité solidaire du fabricant écartée si le composant a été altéré ou modifié ; adoption de l'amendement n° 6 de M. Paul Pillet, rapporteur : rédactionnel ; adoption de l'amendement n° 7 de M. Paul Pillet, rapporteur : rédactionnel ; adoption du sous-amendement n° 24 à l'amendement rédactionnel n° 7 de M. Paul Pillet, rapporteur : rédactionnel ;

— l'article 2, ainsi modifié, est adopté (p. 2549).

Après l'article 2. — Adoption de l'amendement n° 33 (article additionnel) de M. Louis Virapoullé : définition nouvelle de la retenue de garantie (p. 2550) ;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 2550).

Article 3 (*article 2270 du code civil : prescription décennale*) (p. 2551). — Adoption de l'amendement n° 26 de M. Jean Cluzel : application aux personnes solidairement responsables avec le locateur d'ouvrage de la décharge de responsabilités et de garanties dans les mêmes délais qu'à celui-ci ; précision relative à la responsabilité visée à l'article 1792-3 du code civil ; adoption de l'amendement n° 8 de M. Paul Pillet, rapporteur : précision concernant la décharge des responsabilités et des garanties « contractuelles » ; retrait de l'amendement n° 9 de M. Paul Pillet, rapporteur : interruption de la prescription décennale par une assignation en référé (p. 2552) ; adoption de l'amendement n° 40 de M. Jacques Barrot, secrétaire d'Etat : interruption de la prescription décennale par toute demande en justice, y compris en référé ;

— l'article 3, ainsi modifié, est adopté (p. 2552).

Article 4 (*article 1646-1 du code civil : obligations des vendeurs d'immeubles à construire*). — Adopté (p. 2552).

Article 5 (*article 1831-1 du code civil : obligations des promoteurs immobiliers*) (p. 2552). — Adoption de l'amendement n° 10 de M. Paul Pillet, rapporteur : rédactionnel ;

— l'article 5, ainsi modifié, est adopté (p. 2552).

Article 6 (*garantie de parfait achèvement pour l'isolation phonique*) (p. 2552). — Adoption de l'amendement n° 11 de M. Paul Pillet, rapporteur : délai d'un mois laissé au premier occupant de chaque logement pour invoquer les défauts d'isolation phonique (p. 2553) ;

— l'article 6, ainsi modifié, est adopté (p. 2553).

Article 7 (*mission du contrôleur technique des travaux du bâtiment*). — Adopté (p. 2553).

Article 8 (*présomption de responsabilité du contrôleur technique*) (p. 2553). — Adoption de l'amendement n° 12 de M. Paul Pillet, rapporteur : prescription en dix ans de la présomption de responsabilité du contrôleur technique ;

— l'article 8, ainsi modifié, est adopté (p. 2553).

Article 9 (*incompatibilité de l'activité de contrôle technique avec toute activité relative à un ouvrage de bâtiment ; agrément du contrôleur*) (p. 2553). — Adoption de l'amendement n° 13 de M. Paul Pillet, rapporteur : incompatibilité de l'activité de contrôle technique avec toute activité d'étude, d'exécution ou d'expertise d'un ouvrage de bâtiment ;

— l'article 9, ainsi modifié, est adopté (p. 2553).

Article 10 (*contrôle technique obligatoire pour certaines constructions*). — Adopté (p. 2553).

Article 11 (*titre IV du livre II du code des assurances, articles L. 241-1 à L. 241-12 : assurance des travaux de bâtiment*) (p. 2553). — Adoption de l'amendement n° 14 de M. Paul Pillet, rapporteur : de codification (p. 2554) ; adoption de l'amendement n° 15 de M. Paul Pillet, rapporteur : extension du régime d'assurance obligatoire à tous les travaux de bâtiment sans dérogation (p. 2555) ; l'extension du régime de l'assurance obligatoire aux bâtiments d'exploitation agricole ; adoption de l'amendement n° 36 de M. Paul Pillet, rapporteur : précision sur la durée de couverture de l'assurance obligatoire, égale à la durée pendant laquelle reste engagée la responsabilité du souscripteur ; adoption de l'amendement n° 16 de M. Paul Pillet, rapporteur : de codification ; adoption de l'amendement n° 17 de M. Paul Pillet, rapporteur : modalités d'intervention de l'assurance dommages obligatoire ; extension aux personnes qui construisent leur propre logement (p. 2556) ; adoption de l'amendement n° 34 de M. Paul Guillard : liberté du choix de l'assureur-dommages laissée au maître d'ouvrage ; adoption de l'amendement n° 18 de M. Paul Pillet, rapporteur : de codification ; adoption de l'amendement n° 19 de M. Paul Pillet ; rapporteur : possibilités de dérogations à l'obligation d'assurance en faveur des collectivités locales justifiant de moyens permettant la réparation rapide et complète des dommages (p. 2557) ; adoption de l'amendement n° 20 de M. Paul Pillet, rapporteur : de codification ; adoption de l'amendement n° 41 de M. Jacques Barrot, secrétaire d'Etat : possibilité de recourir à une simple contravention pour sanctionner le constructeur individuel non assuré ; adoption de l'amendement n° 21 de M. Paul Pillet, rapporteur : exclusion des clauses compromissoires (p. 2558) ;

— l'article 11, ainsi modifié, est adopté (p. 2558).

Article 12 (*définition du maître de l'ouvrage*) (p. 2558). — Adoption de l'amendement n° 22 de M. Paul Pillet, rapporteur : non-application de l'assimilation à un maître d'ouvrage à l'entreprise générale qui est elle-même locateur d'ouvrage ;

— l'article 12, ainsi modifié, est adopté (p. 2558).

Article 13 (*décrets d'application en Conseil d'Etat*) (p. 2558). — Retrait de l'amendement n° 38 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard : suppression de l'article 13 ; adoption de l'amendement n° 27 de M. Jean Cluzel : définition par les décrets d'application des éléments d'équipement, ouvrages et parties d'ouvrages visés aux articles 1792-1 à 1792-4 du code civil (p. 2559) ;

— l'article 13, ainsi modifié, est adopté (p. 2559).

Article 14 (*date d'entrée en vigueur de la loi*) (p. 2559). — Adoption de l'amendement n° 23 de M. Paul Pillet : report de la date d'entrée en vigueur de la loi au 1er janvier 1979 ;

— l'article 14, ainsi modifié, est adopté (p. 2559).

Explications de vote :

— *M. Pierre Ceccaldi-Pavard* (p. 2559) : les améliorations qu'apporte le texte ; le groupe UCDP votera pour le projet de loi ;

— *M. Charles Lederman* (p. 2560) : les améliorations apportées par les amendements de la commission ; le groupe communiste s'abstiendra ;

— *M. Robert Laucournet* (p. 2560) : se félicite de l'adoption d'amendements importants, mais regrette de voir introduites dans la loi des dispositions qui n'y avaient pas leur place. Le groupe socialiste votera le texte.

Scrutin public (n° 4 ; liste des votants, p. 2570, 2571).

Adoption [3 novembre 1977] (p. 2560).

Discussion (deuxième lecture) [21 décembre 1977] (p. 4390, 4399).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 4390, 4391) : *MM. Paul Pillet, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Jacques Barrot, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire (Logement).*

a) *Intervention du rapporteur* (p. 4390) : les modifications apportées par l'Assemblée nationale.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 4390) : remerciements à la commission des lois.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 4391, 4399) : *MM. Paul Pillet, rapporteur ; Jacques Barrot, secrétaire d'Etat ; Robert Laucournet.*

Rappels au règlement (p. 4394, 4395, 4396) : MM. André Méric, Robert Schwint, Etienne Dailly, Fernand Chatelain, Léon Jozeau-Marigné, président de la commission des lois, Lionel de Tinguy (protestations contre l'inscription du présent projet de loi à l'ordre du jour).

Article 1er (p. 4391). — Adoption de l'amendement n° 1 de M. Paul Pillet, rapporteur : article 1792 du code civil : présomption de responsabilité de l'architecte, de l'entrepreneur ou de toute autre personne liée au maître de l'ouvrage par un contrat de louage d'ouvrage ;

— l'article 1er, ainsi modifié, est adopté (p. 4391).

Article 2 (p. 4391). — Adoption de l'amendement n° 2 de M. Paul Pillet, rapporteur : article 1792-1 nouveau du code civil : coordination ; adoption de l'amendement n° 3 de M. Paul Pillet, rapporteur : article 1792-4 nouveau du code civil : responsabilité solidaire des fabricants ; adoption de l'amendement n° 4 de M. Paul Pillet, rapporteur : article 1792-6 nouveau du code civil : absence d'accord sur les délais nécessaires à l'exécution des travaux de réparation ;

— l'article 2, ainsi modifié, est adopté (p. 4392).

Article 3. — Adopté (p. 4392).

Article 5 *bis* (p. 4393). — Adoption de l'amendement n° 5 de M. Paul Pillet, rapporteur : article 45 de la loi du 16 juillet 1971 relative à diverses opérations de construction : rédactionnel ;

— l'article 5 *bis*, ainsi modifié, est adopté (p. 4393).

Articles 6, 7 et 9. — Adoptés (p. 4393).

Article 11 (p. 4393). — Adoption de l'amendement n° 6 de M. Paul Pillet, rapporteur : article L. 241-1 du code des assurances : rédactionnel (p. 4394) ; adoption de l'amendement n° 7 de M. Paul Pillet, rapporteur : article L. 241-2 du code des assurances : rédactionnel ; adoption de l'amendement n° 8 de M. Paul Pillet, rapporteur : article L. 242-1 du code des assurances : rédactionnel (p. 4396) ; adoption de l'amendement n° 9 de M. Paul Pillet, rapporteur : article L. 242-1 du code des assurances : obligation pour l'assureur de verser une provision dans un délai de cinq mois ; mention de cette provision sur les polices d'assurance ; habilitation de toute entreprise d'assurance agréée à prendre en charge les risques dans le domaine de la construction (p. 4397) ; retrait de l'amendement n° 15 de M. Robert Laucournet et plusieurs de ses collègues : article 242-1 du code des assurances : obligation pour l'assureur de verser une provision dans un délai de cinq mois ; mention de cette provision dans les polices d'assurances ; adoption de l'amendement n° 10 de M. Paul Pillet, rapporteur : article L. 243-2 du code des assurances : mention à porter sur tout acte intervenant à l'expiration du délai de dix ans prévu par le code civil et ayant pour effet de transférer la propriété ou la jouissance du bien ;

— l'article 11, ainsi modifié, est adopté (p. 4397).

Article 11 *bis* (p. 4397). — Adoption de l'amendement n° 11 de M. Paul Pillet, rapporteur : suppression de cet article : coordination ;

— l'article 11 *bis* est supprimé (p. 4397).

Article 11 *ter* (p. 4397). — Adoption de l'amendement n° 12 de M. Paul Pillet, rapporteur : suppression de cet article : coordination ;

— l'article 11 *ter* est supprimé (p. 4398).

Après l'article 11 *ter*. — Rejet de l'amendement n° 16 (article additionnel) de M. Paul Pillet, rapporteur : compétence de la commission de la concurrence pour examiner les conditions d'exercice de celle-ci dans l'assurance-construction.

Article 12 (p. 4399). — Adoption de l'amendement n° 13 de M. Paul Pillet, rapporteur : rétablissement de cet article : attribution de la qualité de maître d'ouvrage à la personne physique ou morale qui, sans être elle-même locateur d'ouvrage, fait procéder, par un ou plusieurs contrats de louage d'ouvrages, à la réalisation de travaux ;

— l'article 12 est rétabli (p. 4399).

Article 13 (p. 4399). — Adoption de l'amendement n° 14 de M. Paul Pillet, rapporteur : rétablissement de cet article : cation fixée par décret en Conseil d'Etat ;

— l'article 13, ainsi modifié, est adopté (p. 4399).

Article 14. — Adopté (p. 4399).

Adoption [21 décembre 1977] (p. 4399).

Discussion (commission mixte paritaire) [21 décembre 1977] (p. 4450, 4451).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 4450) : *M. Paul Pillet, rapporteur pour le Sénat.*

Intervention du rapporteur (p. 4450) : le texte adopté par la commission mixte paritaire ; l'article 1792 du code civil ; la présomption de responsabilité du constructeur de l'ouvrage ; la responsabilité de plein droit.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 4450, 4451).

Articles 1er et 2 (p. 4450).

Articles 5 *bis*, **11 et 13** (p. 4451).

Adoption [21 décembre 1977] (p. 4451).

Voir aussi ENVIRONNEMENT (QO).

LOI DE FINANCES POUR 1978, Départements d'outre-mer, DG ; Logement, DG ; Universités, DG ; Territoires d'outre-mer, DG.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **1** (n° **330**), avant l'art. 2.

QESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° **108.**

URBANISME, **2** (n° **216**).

CONSTRUCTION AERONAUTIQUE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Aviation civile et météorologie, DG.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **3** (n° **113**), DG.

CONSTRUCTION NAVALE

Voir EMPLOI (QO).

LOI DE FINANCES POUR 1978, Marine marchande, DG ; Comptes spéciaux du Trésor, DG ; Défense, DG ; Tourisme, DG.

QUESTIONS ORALES, n° **2020, 2027.**

CONSTRUCTION PUBLIQUE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Intérieur, DG.

« CONSTRUCTIONS MODULAIRES » DES BATIMENTS SCOLAIRES (CES EDOUARD-PAILLERON)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Education, DG.

CONSTRUCTIONS SCOLAIRES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Intérieur, DG ; Education, DG.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **3** (n° **113**), après l'art. 16.
LYCÉES (QO).
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° **78.**

CONSTRUCTEUR (responsabilité du).

Voir CONSTRUCTION, **1** (n° **483**).

CONSUMERISME

Voir CONSOMMATION

CONTRACTUELS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Services du Premier ministre, services généraux, DG.

CONTRATS D'ASSOCIATION

Voir ENSEIGNEMENT, **1** (n° **452**).

CONTRATS EMPLOI-FORMATION

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, **1.**
TRAVAIL DES FEMMES (QO).

« CONTRE-BUDGET »

Voir CADRES (QO).

CONTRATS DE PAYS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Commerce et artisanat, DG ; Services du Premier ministre, Aménagement du territoire, DG.

CONTRATS DE PROGRAMME

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Industrie, DG.

CONTRIBUABLES (garanties).

Voir FRAUDE FISCALE, **1** (n° **423**).

CONTRIBUTIONS INTERNATIONALES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Charges communes, Etat C, titre V.

CONTRIBUTION SOCIALE DE SOLIDARITE DE SOCIETES

Voir COMMERÇANTS ET ARTISANS, **1** (n° **199**).

CONTROLE DES NAISSANCES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Départements d'outre-mer, DG.

CONTROLE DES PRIX

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Commerce et artisanat, DG.

CONTROLE DU TRAVAIL

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Travail, DG.

CONTROLE PARLEMENTAIRE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), DG.

CONTROLE TECHNIQUE DE LA CONSTRUCTION

Voir CONSTRUCTION, **1** (n° **483**), art. 7, 8, 9, 10.

CONVENTION DE LOME

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Coopération, DG ; Départements d'outre-mer, DG ; Territoires d'outre-mer, DG.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° **36.**
TRAITÉS ET CONVENTIONS, **19** (n° **97**), **51** (n° **28**).

CONVENTIONS

Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS.

CONVENTIONS COLLECTIVES

Voir MARINE MARCHANDE, **1** (n° **243**).
MENSUALISATION, **1** (n° **230**).

COOPERANTS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Affaires étrangères, DG ; Coopération, DG.
PUPILLES DE LA NATION, **1** (n° **451**).

COOPERATION

Voir AVIATION MILITAIRE (QO).
COOPÉRATION CULTURELLE.
COOPÉRATION MILITAIRE.
COOPÉRATION TECHNIQUE.
LOI DE FINANCES POUR 1978, Universités, DG ; Affaires étrangères, DG ; Coopération, DG ; Deuxième lecture art 35.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **3** (n° **113**) DG.
QUESTIONS ORALES, n° **1989, 2038.**
RAPATRIÉS, **2** (n° **106**) DG, avant l'art. 1er.
TRAITÉS ET CONVENTIONS, **21** (n° **99**), **22** (n° **100**), **29** (n° **411**), **30** (n° **412**), **34** (n° **420**).

COOPERATION (ministère de la)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Coopération, DG.

COOPERATION CULTURELLE

Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS, **12** (n° **93**), **14** (n° **94**), **15** (n° **95**).

COOPERATION INTERCOMMUNALE

Voir COMMUNES, **2** (n° **353**).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Intérieur, DG.

COOPERATION MILITAIRE

Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS, **18** (n° **96**), **29** (n° **411**), **61** (n° **140**).

COOPERATION TECHNIQUE

Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS, **17** (n° **92**), **20** (n° **98**), **31** (n° **413**), **32** (n° **414**).

COOPERATION INTERNATIONALE

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, **1.**
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° **47.**

COOPERATIVES (sociétés)

Voir COMMERCE DE DÉTAIL, **1** (n° **78**).
HLM, **1** (n° **118**).

COOPERATIVE DE LA VANILLE DE LA REUNION

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Départements d'outre-mer, DG.

COOPERATIVE DES HUILES ESSENTIELLES DE BOURBON

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Départements d'outre-mer, DG.

COORDINATION DES TRANSPORTS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Transports - section commune et transports terrestres, DG ; Equipement et aménagement du territoire, DG ; Aviation civile et météorologie, DG.

COPROPRIETE

Voir ACCESSION A LA PROPRIÉTÉ.
ENERGIE, **1** (n° **339**), art. 4.
LOGEMENT (QO).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Logement, DG.

CORPS DIPLOMATIQUE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Affaires étrangères, DG ; Commerce extérieur, DG.

CORPS PREFECTORAL

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Intérieur, DG.

CORSE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, art. 33 ; Intérieur, DG ; Aviation civile et météorologie, DG ; Radiodiffusion-télévision française, DG ; Marine marchande, DG ; Transports — section commune et transports terrestres, DG.

CORVETTE (Programme)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, DG.

COTISATIONS (Sécurité sociale)

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, **1.**
TRAVAILLEURS ÉTRANGERS (QO.).

COTONOU (Port de)

Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS, **20** (n° **98**).

COUR DE CASSATION

Voir INFORMATIQUE, **1** (n° **5**).
PROCÉDURE PÉNALE, **1** (n° **9**).

COUR DE DISCIPLINE BUDGETAIRE

Voir ASTREINTES, **1** (n° **273**), art. 6.

COUR DES COMPTES

Dépôt du rapport de la Cour des comptes [29 juin 1977] (p. 1877-1878).

Interventions : MM. Désiré Arnaud, premier président de la cour des comptes, Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

1. — **Projet de loi modifiant la loi du 16 mai 1941 relative à l'organisation de la cour des comptes** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances [27 mai 1977] (n° **2935**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; rapport de M. Jean Foyer [15 juin 1977] (n° **2993**). — Discussion [16 juin 1977]. — Adoption [16 juin 1977] (n° **696**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [17 juin 1977] (n° **389**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; rapport de M. Pierre Jourdan [21 juin 1977] (n° **400**).

Voir aussi INFORMATIQUE, **1** (n° **5**), art. 5.
LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), DG ; Services financiers, DG.

COUR DES COMPTES EUROPEENNE

Voir ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, **1** (n° **394**).

COUR EUROPEENNE DE JUSTICE (LUXEMBOURG)

Voir ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, **1** (n° **394**).

COURS D'EAU

Voir CALAMITÉS (Q. O.).

COURTAGE MARITIME

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, art. 24.

CREANCES

1. — **Projet de loi relatif à la répression de l'organisation frauduleuse de l'insolvabilité,** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice [23 août 1977, rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1977, *J. O.*, Lois et décrets du 25 août 1977] (n° **486**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; rapport de M. Jean Geoffroy [20 octobre 1977] (n° **35**). — Discussion [16 novembre 1977] (p. 2707, 2710). — Adoption [16 novembre 1977] (n° **22**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [17 novembre 1977] (n° **3224**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; rapport de M. Claude Gerbet [2 décembre 1977] (n° **3276**). — Discussion [9 décembre 1977]. — Adoption modifiée [9 décembre 1977] (n° **799**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (DEUXIÈME LECTURE) [9 décembre 1977] (n° **151**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Discussion (première lecture) [16 novembre 1977] (p. 2707, 2710).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 2707, 2708) : *MM. Jean Geoffroy, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice.*

a) *Intervention du rapporteur* (p. 2707) : l'organisation frauduleuse de l'insolvabilité. L'action paulienne prévue par l'article 1167 du code civil en faveur des créanciers. Dans le domaine fiscal, les sanctions pénales prévues par l'article 1741 du code général des impôts. Le champ l'application de la loi : la protection des créanciers les plus démunis. Les décisions de justice accordant des aliments ou des dommages et intérêts. La destruction ou la dissimulation de biens. Les donations ; les ventes fictives ou lésionnaires. Les sanctions pénales prévues. (p. 2708) : la garantie de recouvrement de créances. La responsabilité solidaire de l'acquéreur ou du donataire de mauvaise foi considéré comme complice. La dérogation au principe de non-cumul des peines et aux règles de la prescription de l'action publique.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 2708) : l'organisation frauduleuse de l'insolvabilité. Les procédés utilisés ; les ventes, les donations, les rémunérations fictives. Les précédents dans l'Antiquité, rapportés par Isocrate dans le *Trapézitique*. Une forme de violence économique. Cite son rapport sur la violence à propos de la « délinquance en col blanc ». L'étude faite par la commission de revision du code pénal. La situation actuelle. Les dispositions existant en matière commerciale et en matière fiscale. L'action paulienne prévue par l'article 1167 du code civil : sa complexité. Les bénéficiaires prévus : l'exclusion des créanciers contractuels : le bénéfice des dispositions proposées réservé aux titulaires de créances nées d'une faute. L'exception concernant la créance d'aliments. La prévention des agissements frauduleux. Les sanctions proposées. La dissuasion exercée sur les tiers complaisants. La complexité du cocontractant. L'adaptation de la justice pénale à des formes nouvelles de délinquance. La confiance des citoyens dans la justice.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 2709, 2710) : *MM. Jean Geoffroy, rapporteur ; Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice.*

Article unique (p. 2709) (*article* 404-1 *nouveau du code pénal : sanctions pénales à l'égard des personnes organisant ou aggravant leur insolvabilité en vue de soustraire tout ou partie de leur patrimoine à l'exécution d'une décision de justice les condamnant au paiement d'aliments ou de dommages-intérêts*). — Adoption de l'amendement n° 1 de M. Jean Geoffroy, rapporteur : 1° précision sur la notion d'acte manifestement lésionnaire ; 2° reconnaissances fictives d'obligations (p. 2710) ; adoption du sous-amendement n° 3 de M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice, à l'amendement n° 1 de M. Jean Geoffroy, rapporteur : rédactionnel ;

— l'article unique, ainsi modifié, est adopté (p. 2710).

Adoption [16 novembre 1977] (p. 2710).

Voir aussi MARCHÉS ADMINISTRATIFS, **2** (n° **157**).

CREANCES DE L'ETAT

1. — Proposition de loi relative à la publicité du privilège du Trésor en matière fiscale et du privilège de la sécurité sociale présentée par M. Etienne Dailly, sénateur [30 juin 1977] (n° 472) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

CREATION ARTISTIQUE (Aide à la)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Culture, DG.

CREATION (Télévision)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Radiodiffusion télévision française, DG.

CRECHES

Voir EXPLOITANTS AGRICOLES (QO).
FAMILLE (QO).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Santé et sécurité sociale, DG.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° **1**.
VEUVES (QO).

CREDIT

1. — **Projet de loi relatif à l'information et à la protection du public dans le domaine des opérations de crédit,** présenté, au nom de M. Jacques Chirac, Premier ministre, par Mme Christiane Scrivener, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances (Consommation) [15 juin 1976] (n° **349**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; rapport de M. Jacques Thyraud [7 octobre 1976] (n° **9**). — Discussion [12 octobre 1976] (p. 2695, 2720). — NOUVEL INTITULÉ : « **Projet de loi relatif à l'information et à la protection des consommateurs dans le domaine des opérations de crédit** ». — Adoption [12 octobre 1976] (n° **2**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [13 octobre 1976] (n° **2547**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation et d'administration générale de la République ; pour avis à la commission de la production et des échanges ; rapport de M. Burckel [1er juin 1977] (n° **2950**). Rapport supplémentaire [3 octobre 1977] (n° **3123**). — Discussion [6 octobre 1977]. — NOUVEL INTITULÉ : « **Projet de loi relatif à l'information et à la protection des consommateurs dans le domaine de certaines opérations de crédit** ». — Adoption modifiée [6 octobre 1977] (n° **765**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (DEUXIÈME LECTURE) [11 octobre 1977] (n° **8**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; rapport de M. Jacques Thyraud [3 novembre 1977] (n° **60**). — Discussion [8 novembre 1977] (p. 2623, 2636). — Adoption modifiée [8 novembre 1977] (n° **17**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [9 novembre 1977] (n° **3206**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; rapport de M. Burckel [1er décembre 1977] (n° **3275**). — Discussion [8 décembre 1977]. — Adoption modifiée [8 décembre 1977] (n° **798**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (TROISIÈME LECTURE) [9 décembre 1977] (n° **150**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (ASSEMBLÉE NATIONALE) : rapport de M. Burckel, rapporteur pour l'Assemblée nationale [15 décembre 1977] (n° **3363**). — Discussion [20 décembre 1977]. — Adoption [20 décembre 1977] (n° **850**).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (SÉNAT) ; rapport de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour le Sénat [15 décembre 1977] (n° **183**). — Discussion [21 décembre 1977] (p. 4425, 4427). — Adoption [21 décembre 1977] (n° **90**).

PROMULGATION : loi n° 78-22 du 10 janvier 1978 (*JO*, lois et décrets, du 11 janvier 1978).

Discussion (deuxième lecture) [8 novembre 1977] (p. 2623, 2636).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 2623, 2624) : *M. Jacques Thyraud, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Mme Christiane Scrivener, secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie et aux finances (Consommation.)*

a) *Intervention du rapporteur* (p. 2623) : les dispositions adoptées par l'Assemblée nationale. Pour le droit de rétractation, une autre base juridique a été recherchée que celle présentée par le Sénat. Le délai de rétractation lorsque la livraison est exigée par l'acheteur. L'adoption de dispositions permettant aux consommateurs de connaître le taux effectif global de l'opération de crédit. Le champ d'application de la loi (p. 2624) : le droit de la consommation perdrait beaucoup de son intérêt s'il n'était pas une exception au droit commun. Le plafond prévu pour l'application du texte. Le Gouvernement, même avec l'avis du Conseil d'Etat et de l'institut national de la consommation, n'a pas à rédiger des contrats ou modèles types.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 2624) : les dispositions adoptées par l'Assemblée nationale avec l'accord du Gouvernement, l'information préalable et personnelle du consommateur avant la conclusion du contrat de prêt ; le principe du délai de réflexion accordé à l'emprunteur, la vente conclue sous la condition résolutoire de la non-obtention du prêt. Le cas où l'acheteur demande à être livré immédiatement.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 2625, 2636) : *M. Jacques Thyraud, rapporteur ; Mme Christiane Scrivener, secrétaire d'Etat ; MM. Louis Virapoullé, Etienne Dailly, Victor Robini, Richard Pouille, Fernand Chatelain.*

Article 1er (p. 2625). — Adoption de l'amendement n° 1 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : rédactionnel ;

— l'article 1er, ainsi modifié, est adopté (p. 2625).

Article 1er *bis* (p. 2625). — Adoption de l'amendement n° 2 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : exclusion du champ d'application des nouvelles dispositions des prêts, contrats et opérations de crédit dont le montant est supérieur à une somme fixée par décret ; adoption de l'amendement n° 3 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : rédactionnel (p. 2626) ;

— l'article 1er *bis*, ainsi modifié, est adopté (p. 2626).

Article 2 A (p. 2626). — Adoption de l'amendement n° 4 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : mention obligatoire pour toute publicité faite, reçue ou perçue en France sur les prêts, contrats ou opérations de crédit (p. 2627) ; adoption de l'amendement n° 30 de M. Louis Virapoullé : mention du taux annuel et des perceptions forfaitaires par dossier et par échéance dans les publicités sur les crédits ;

— l'article 2 A, ainsi modifié, est adopté (p. 2627).

Article 2 (p. 2627). — Le droit de timbre de dimension pour les contrats de prêts ; adoption de l'amendement n° 5 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : coordination (p. 2628) ; amendement n° 31 de M. Louis Virapoullé : coordination ; réservé (p. 2628) et retiré (p. 2631) ; amendement n° 6 de M. Jacques Thyraud, rapporteur. mention, le cas échéant, des conditions d'une assurance dans l'offre préalable ; réservé (p. 2628) et adopté (p. 2631) ; retrait de l'amendement n° 18 de M. Jacques Pelletier et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Victor Robini : établissement d'un seul contrat, conformément à la loi du 22 décembre 1972, en cas d'opérations de crédit liées à des ventes à domicile (p. 2629) ; rejet de l'amendement n° 7 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : suppression des dispositions prévoyant des modèles types pris par décret en Conseil d'Etat après consultation du comité national de la consommation (p. 2630) ; adoption de l'amendement n° 21 de Mme Christiane Scrivener, secrétaire d'Etat : établissement de l'offre préalable selon l'un des modèles types fixés par décret, en application

des conditions prévues par les nouvelles dispositions : réserves sur la constitutionnalité de l'amendement n° 21 de Mme Christiane Scrivener, secrétaire d'Etat ;

— l'article 2, ainsi modifié, est adopté (p. 2631).

Article 2 *ter*. — Adopté dans le texte voté par l'Assemblée nationale (p. 2631).

Article 4 (p. 2631). — Adoption de l'amendement n° 8 de M. Jacques Thyraud, rapporteur ; rédactionnel (p. 2632);

— l'article 4, ainsi modifié, est adopté (p. 2632).

Article 4 *ter* (p. 2632). — Rejet de l'amendement n° 9 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : suppression des dispositions prévoyant que le juge d'instance statuant en référé peut ordonner que, durant le délai de grâce, les sommes dues ne produiront point intérêt au cas où il y a suspension de l'exécution du débiteur (p. 2633) ; le licenciement ou toute autre cause créant des difficultés dans une famille doit entraîner des mesures effectives ;

— l'article 4 *ter* est adopté dans le texte voté par l'Assemblée nationale (p. 2633).

Article 5 (p. 2633). — Adoption de l'amendement n° 10 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : rédactionnel ; adoption de l'amendement n° 22 de Mme Christiane Scrivener, secrétaire d'Etat : en cas de suspension d'exécution du contrat de crédit, de résolution ou d'annulation de plein droit, intervention du prêteur à l'instance, sa mise en cause par le vendeur ou l'emprunteur ;

— l'article 5, ainsi modifié, est adopté (p. 2633).

Article 5 *bis*. — Adopté dans le texte voté par l'Assemblée nationale (p. 2633).

Article 6 (p. 2633). — Adoption de l'amendement n° 12 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : sanction à l'obligation d'indiquer que le paiement du prix est acquitté à l'aide d'un crédit (p. 2634) ; rejet de l'amendement n° 13 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : obligation pour le vendeur d'indiquer sur un « livre-journal » l'exigence de son client quant à la livraison ; adoption de l'amendement n° 14 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : rédactionnel ; adoption de l'amendement n° 29 de M. Jean Proriol, soutenu par M. Richard Pouille : délai de rétractation en cas de vente à domicile indépendant de la date de livraison ou de fourniture ; interdiction de tout paiement comptant avant l'expiration de ce délai ;

— l'article 6, ainsi modifié, est adopté (p. 2634).

Article 6 *bis*. — Adopté dans le texte voté par l'Assemblée nationale (p. 2694).

Article 7 (p. 2634). — Adoption de l'amendement n° 15 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : de forme (p. 2635) ;

— l'article 7, ainsi modifié, est adopté (p. 2635).

Article 9. — Adopté dans le texte voté par l'Assemblée nationale (p. 2635).

Article 11 (p. 2635). — Adoption de l'amendement n° 16 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : conditions auxquelles doit répondre l'offre préalable dont le prêteur doit saisir l'emprunteur ;

— l'article 11, ainsi modifié, est adopté (p. 2635).

Article 12. — Adopté dans le texte voté par l'Assemblée nationale (p. 2635).

Article 13 (p. 2635). — Adoption de l'amendement n° 17 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : sanction de la disposition interdisant que l'on fasse signer simultanément plusieurs offres de crédit ;

— l'article 13, ainsi modifié, est adopté (p. 2635).

Article 19 (p. 2636). — Rejet de l'amendement n° 28 de M. Fernand Chatelain et plusieurs de ses collègues : entrée en application des nouvelles dispositions au plus tard le 1er mars 1978 ;

— l'article 19 est adopté dans le texte voté par l'Assemblée nationale (p. 2636).

Article 20. — Adopté dans le texte voté par l'Assemblée nationale (p. 2636).

Adoption [8 novembre 1977] (p. 2636).

Discussion (commission mixte paritaire) [21 décembre 1977] (p. 4425, 4427).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 4425, 4426) : *M. Jacques Thyraud, rapporteur pour le Sénat.*

Intervention du rapporteur (p. 4425) : le champ d'application du projet : la réintroduction des prêts d'argent, à l'exclusion des prêts de moins de trois mois : le retour au texte primitif. La détermination par décret, conformément au vœu du Sénat, du plafond des prêts au-delà duquel les dispositions de la loi ne s'appliqueront pas. Le texte sur les clauses abusives. (p. 4426) : la publicité et le contenu des contrats : la réintroduction de la référence au taux effectif global, mention rendue obligatoire par la loi sur l'usure de 1966. Les modifications rédactionnelles apportées à l'article 6 sur la proposition de M. Foyer ; la référence à la vente et au démarchage à domicile introduite sur proposition de M. Gerbet ; la coordination avec la loi de 1972.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 4426, 4427).

Articles 1er, 1er *bis*, 2 A, 2, 6, 6-1, 6-2 (p. 4426).

Articles 6-3, 6-4, 6-5, 6 *ter* (p. 4427).

Adoption [21 décembre 1977] (p. 4427).

CREDIT

Voir aussi DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT, **1**.
EMPRUNT, **1** (n° **293**).
IMPÔTS, **1** (n° **89**), art. 27.
LOI DE FINANCES POUR 1978, Commissariat général au Plan, DG.

CREDIT AGRICOLE

Voir CALAMITÉS AGRICOLES (QO).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Commerce et artisanat, DG ; Territoires d'outre-mer, DG ; Agriculture, DG ; Logement, art. 56.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **3** (n° **113**), DG.
QUESTION ORALE, n° **1973.**
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° **68.**

CREDIT FONCIER DE FRANCE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Logement, art. 74.

CREDIT HOTELIER

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Commerce et artisanat, DG.

CREDIT IMMOBILIER

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, art. 18.

CREDOC (centre de recherche et de documentation sur la consommation).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Commissariat général au Plan, DG.

CRETEIL (tribunal de).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Justice, DG.

CRETEIL (université).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Universités, DG.

CRIMES ET DELITS

1. — **Proposition de loi tendant à la répression des prises d'otages et de la piraterie aérienne,** présentée par M. Pierre Marcilhacy, sénateur [27 octobre 1977] (n° **43**), renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Voir aussi LIBERTÉ SURVEILLÉE (QO).

CROISIERES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Tourisme, DG.

CROISSANT (Klaus)

Voir BAADER (BANDE A).
EXTRADITION.
LOI DE FINANCES POUR 1978, Affaires étrangères, DG ; Justice, DG.

CUBA

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Comptes spéciaux du Trésor, art. 76.

CULTURE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Coopération, DG ; Deuxième délibération, art. 35 ; Culture, DG.
RADIODIFFUSION ET TÉLÉVISION (QO).

CULTES (ministres des)

Voir SÉCURITÉ SOCIALE, **2** (n° **129**).

CULTURE (ministère de la)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, DG

CUMA (coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole)

Voir CEE (QO).

CUMULS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Charges communes, DG.

CUMUL DE MANDATS

Voir ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, **1** (n° **394**).

CUMUL DE PENSIONS

Voir IMPÔTS, **1** (n° **89**), art. 19.

D

DAHOMEY

Voir BÉNIN.

DASSAULT (construction aéronautique)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Aviation civile et météorologie, DG.

DATAR (délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale)

Voir AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (QO).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Services du Premier ministre - aménagement du territoire, DG.

DEBITS DE BOISSONS

1. — **Proposition de loi tendant à modifier le code des débits de boissons en ce qui concerne l'implantation des débits de boissons dans les communes de moins de 2 000 habitants,** présentée par M. René Ballayer, sénateur [28 juin 1977] (n° **436**) ; renvoi à la commission des affaires sociales.

DECENTRALISATION

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), DG ; Intérieur, DG ; Services du Premier ministre - aménagement du territoire, DG.

DECHETS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Environnement, DG.

DECHETS D'EXPLOITATION

Voir MINES ET CARRIÈRES, **1** (n° **244**).

DECLARATIONS FISCALES

Voir IMPÔTS, QO.
IMPÔTS LOCAUX, **1** (n° **320**).

DECLARATIONS DU GOUVERNEMENT

1. — **Déclaration de politique générale du Gouvernement.**

a) Lecture par M. Alain PEYREFITTE, *garde des sceaux, ministre de la justice* d'une **déclaration du Gouvernement** sur son programme d'action (n° **267**) [26 avril 1977] (p. 632, 636) : la double tâche assignée au Gouvernement « choisie et conçue pour l'action des douzes prochains mois ». Ce programme s'inscrit dans la ligne du « plan Barre ». Une action fondamentalement politique qui doit s'inscrire dans la durée. Une politique globale de redressement économique et financier. Le sentiment de malaise et même d'inquiétude qui persiste dans le pays. L'élévation du coût des matières premières. Les difficultés d'emplois. L'intensification de la concurrence internationale. Les difficultés des Français les plus modestes, principales victimes de l'inflation. Le Gouvernement conduira une action de remise en ordre profonde de l'économie. L'action doit être menée dans un esprit de solidarité nationale. Aujourd'hui les facteurs clefs de l'inflation sont contrôlés, même s'ils ne sont pas complètement maîtrisés. (p. 633) : le cours du franc. Le niveau de nos réserves de change. Le commerce extérieur de la France. La hausse des prix. La production industrielle continue de croître. L'évolution de l'emploi. Le Gouvernement refuse une relance globale de l'économie. Cependant il ne combat pas l'inflation en plongeant le pays dans la récession. Les crédits et prêts mis à la disposition des entreprises. Le Gouvernement entend mettre en œuvre un programme d'action susceptible de produire à brève échéance des effets positifs sur l'emploi et notamment sur l'emploi des jeunes. L'ampleur du chômage est le trait caractéristique de toutes les économies modernes. (p. 634) : dans une société de liberté les problèmes de l'emploi doivent être résolus en faisant appel à la solidarité nationale. Toutes les possibilités doivent être mobilisées pour offrir un emploi aux jeunes : exonération de la part patronale des cotisations de sécurité sociale jusqu'au 1er janvier 1978 ; exonération de la part patronale des cotisations de sécurité sociale pendant toute la durée de l'apprentissage ; recrutement à titre temporaire de 20 000 personnes par l'Etat. La possibilité pour des travailleurs de moins de soixante-cinq ans de bénéficier d'un régime de préretraite, excluant tout cumul avec un nouvel emploi. Le retour des travailleurs immigrés privés d'emploi dans leur pays d'origine ; l'aide individuelle qui leur sera accordée. Une meilleure préparation des demandeurs d'emploi à l'exercice de leur futur métier : l'organisation de stages ; la rémunération des stagiaires ; les contrats emploi-formation pour les femmes seules et les veuves. La mobilisation des moyens disponibles dans chaque région et dans chaque département. Le recensement et la coordination des facilités de financement existantes. Un effort important doit être fait en faveur des familles et des personnes âgées. La revalorisation annuelle des prestations familiales. (p. 635) : la dotation accrue du fonds national d'action sanitaire et sociale. L'élévation du montant du minimum vieillesse. Maintien à domicile des personnes âgées. L'amélioration de la situation des veuves. Les pensions des retraités du régime général. Les difficultés financières tenant au passage de l'activité professionnelle à la retraite. Le financement du programme sera obtenu pour partie par effort fiscal, pour partie par une contribution des entreprises, pour partie par emprunt. Le relèvement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers. Le découvert budgétaire pour 1977. L'échéance des élections législatives de 1978. La politique du Gouvernement s'inscrit dans le droit fil de celle qui a été poursuivie par les Gouvernements successifs de la Ve République. (p. 636) : le Gouvernement demande la confiance du Sénat conformément à l'article 49, alinéa 4, de la Constitution. Le Gouvernement veut éviter à la France l'aventure politique, économique et sociale.

b) **Discussion de la déclaration** [5 mai 1977] (p. 774, 805 ; 807, 819) : *MM. Raymond Barre, Premier ministre, ministre de l'économie et des finances, Marcel Champeix, Mme Marie-Thérèse Goutmann, MM. Yvon Coudé du Foresto, Jacques Boyer-Andrivet, Max Monichon, Michel Maurice-Bokanowski, Hector Viron, Joseph Raybaud, Pierre Marcilhacy, Fernand Chatelain, Jean Cluzel, Guy Petit, Maurice Schumann, Edouard Grangier,*

Jacques Eberhard, Louis Jung, Paul Guillard, Georges Marie-Anne, Paul Jargot, Auguste Pinton, Jean Proriol, Charles de Cuttoli, Etienne Dailly.

Intervention de M. Raymond Barre, Premier ministre, ministre de l'économie et des finances : (p. 774) : une atmosphère politique caractérisée par l'agitation et la fébrilité. La philosophie de l'action du Gouvernement. Il importe de préparer l'avenir à cause de la Communauté économique européenne et de la situation mondiale. La réunion prochaine de la conférence au sommet des chefs d'Etat des pays industrialisés. La situation économique en septembre 1976 quand a été présenté le programme de redressement économique et financier du Gouvernement. L'importance d'une stabilisation de la monnaie. La réduction progressive du déficit du commerce extérieur. Les statistiques de la production industrielle. Le problème de l'emploi présente une double dimension : à long et à moyen terme, à court terme. Les raisons de l'accroissement du chômage à l'heure actuelle : les effectifs ont été maintenus longtemps en surnombre dans les entreprises françaises (les allègements d'effectifs réalisés dans la sidérurgie allemande, belge, luxembourgeoise et britannique). (p. 775) : le chômage des jeunes. Le problème de leur formation et de leur qualification. Le Gouvernement a voulu mettre en place un système qui offre aux jeunes gens un emploi par incitation à l'embauche et offre des possibilités de formation et de stages. L'effort de solidarité devra concerner : les familles, les personnes âgées, les retraités, les veuves. Le déficit budgétaire sera supportable. Les modalités de son financement. Les ressources d'épargne à moyen terme seront complétées par l'émission d'un emprunt à long terme. La continuité de l'action gouvernementale telle qu'elle a été définie sera maintenue.

Débat sur cette déclaration : le vote de confiance à l'Assemblée nationale et les élections législatives (p. 775, 781, 789, 797) ; le plan de redressement de 1976 (p. 776, 779, 783, 799) ; la politique internationale et européenne de la France (p. 776, 785) ; le réquisitoire dressé par le Gouvernement contre la politique de ses prédécesseurs (p. 776) ; l'aggravation de l'indice des prix à la consommation (p. 776) ; l'inflation et le pouvoir d'achat (p. 776, 779, 783, 784, 785, 791, 799, 800, 802, 807, 808) ; le problème de l'emploi et du chômage (p. 776, 779, 783, 784, 786, 787, 793, 794, 795, 803, 808) ; la qualification des personnes à la recherche d'un emploi (p. 777) ; le chômage et l'emploi des jeunes (p. 777, 779, 782, 786, 791, 792, 799, 801, 803, 808) ; les faillites (p. 777) ; le commerce extérieur (p. 777, 784, 799, 808, 809) ; le budget (p. 777, 778, 784, 808) ; les fournitures d'armes (p. 777) ; le compte rendu présenté au nom du conseil régional de la Banque de France par M. Clappier (p. 777) ; les mouvements de capitaux (p. 777, 778) ; la crise de la sidérurgie (p. 777, 779, 807) ; la hausse des prix des produits pétroliers (p. 777, 782, 784) ; les conditions et les conséquences de l'emprunt à long terme (p. 778, 780) ; les travailleurs immigrés (p. 777, 780, 784, 786, 795, 809) ; les créations d'emplois dans les services publics (p. 778, 780, 807) ; l'incitation à l'emploi des jeunes (p. 778, 807) ; la compensation du manque à recevoir de la sécurité sociale (p. 778) ; les charges des collectivités locales (p. 778, 785, 799, 800, 801) ; les difficultés des dockers (p. 779, 791) ; les difficultés des enseignants (p. 779) ; les difficultés des cheminots (p. 779) ; les loyers HLM dits sociaux (p. 779) ; le système scolaire destiné à fabriquer des millions d'OS (p. 780) ; le recrutement de 20 000 vacataires dans la fonction publique (p. 780, 807) ; la baisse de pouvoir d'achat des prestations familiales (p. 800, 802, 805) ; l'assurance vieillesse et les personnes âgées (p. 802, 807, 808) ; la fiscalité des produits pétroliers (p. 780) ; la politique économique et sociale du parti communiste (p. 780) ; les postes d'enseignants en Seine-Saint-Denis (p. 780) ; les nationalisations (p. 781, 797) ; le programme commun de Gouvernement (p. 781, 790, 795) ; la démographie (p. 781) ; la dépendance vis-à-vis des producteurs de matières premières (p. 781) ; le risque de « stagflation » (p. 782) ; la réforme du système fiscal (p. 782, 787) ; l'ère des gadgets s'est ouverte avec la Ve République (p. 782) ; l'activité législative de la Ve République (p. 782) ; la nécessité des investissements (p. 783) ; les charges fiscales des entreprises (p. 783) ; l'institution d'une nouvelle prestation « le complément familial » (p. 783) ; les vins blancs et le gemmage en Aquitaine (p. 784) ; les exportations agricoles (p. 784, 804) ; l'artisanat (p. 785, 787, 803, 807) ; les rapatriés (p. 785, 810) ; les revendications des anciens combattants (p. 785) ; les investissements collectifs agricoles (p. 785) ; l'électrification rurale (p. 785, 788) ; la concurrence mondiale et le protectionnisme (p. 785, 793, 808) ; les agences pour l'emploi et les agences pour la formation professionnelle (p. 785) ; l'emploi dans les houillères (p. 786) ; l'établissement d'un statut du travailleur de force (p. 786) ; la récession à Fougères en Bretagne (p. 786) ; la tutelle du ministère des finances sur les autres administrations (p. 786, 787) ; l'opposition du ministère des finances à des programmes d'investissement accéléré de l'équipement téléphonique (p. 787) ; l'aménagement du territoire de la façade atlantique (p. 787) ; l'amélioration des rapports entre l'administration et les administrés (p. 787, 792) ; le programme complémentaire traitant des équipements publics (p. 787, 788) ; la nécessité d'une coordination des règles de financement de tous les départements ministériels (p. 788) ; la publication des sondages avant les élections (p. 789) ; la règle de l'alternance des partis au Gouvernement (p. 789, 790) ; la situation des grosses sociétés industrielles et commerciales (p. 786) ; Peugeot-Citroën (p. 790) ; la grève des éboueurs parisiens (p. 791) ; la modification de la taxe professionnelle (p. 791, 792, 801, 807) ; l'épargne-logement (p. 791) ; l'épargne populaire (p. 791) ; l'implantation de Rhône-Poulenc en Indonésie (p. 791) ; la réforme du langage administratif (p. 792) ; la création de sociétés de gestion d'emplois temporaires (p. 792) ; la création d'emplois en milieu rural (p. 792) ; le transfert des industries en direction du tiers monde (p. 793) ; l'épuisement du gaz de Lacq (p. 794) ; la productivité (p. 794) ; les emplois artificiels en URSS (p. 794) ; l'évolution économique de la France depuis vingt ans (p. 794) ; l'emploi des femmes et la notion de « salaire maternel » (p. 797, 803) ; l'ouvrage « Démocratie française » (p. 797) ; la réforme électorale (p. 798, 810, 811) ; l'industrie textile (p. 798, 808) ; l'intervention de la France au Zaïre (p. 798) ; la taxation des plus-values (p. 797, 799) ; la politique de la famille (p. 798, 802, 807, 808) ; la spéculation (p. 799) ; la nationalisation des CES (p. 799) ; les dépenses d'aide sociale des communes (p. 799) ; le développement de la politique contractuelle dans le domaine des salaires (p. 800) ; la conférence annuelle de l'agriculture (p. 800) ; la politique agricole du Gouvernement (p. 800, 801) ; la construction de l'Europe (p. 801) ; les difficultés économiques des territoires d'outre-mer (p. 801) ; le tourisme dans les territoires d'outre-mer et les départements d'outre-mer (p. 801, 804) ; les difficultés financières des syndicats de voirie (p. 801) ; l'histoire du peuple tchèque et de son amitié avec la France (p. 801) ; les problèmes des départements d'outre-mer (p. 803, 804) ; le chômage dans les départements d'outre-mer (p. 803, 804, 805) ; la démographie dans les départements d'outre-mer (p. 804) ; les productions traditionnelles des départements d'outre-mer (p. 804, 805) ; la rémunération de la canne à sucre fixée par la Communauté économique européenne (p. 804) ; les problèmes politiques et sociaux de la Guadeloupe (p. 804, 805) ; l'amendement Hardy frappant les alcools des départements d'outre-mer d'une majoration de 10 p. 100 (p. 805) ; les élections à la Réunion et à la Guadeloupe (p. 805) ; l'expression de Tardieu « la politique du chien crevé au fil de l'eau » (p. 807) ; les crédits de paiement attendus par les entreprises de travaux publics et de construction (p. 808) ; l'industrie chimique (p. 808) ; indemnisation du chômage à 90 p. 100 (p. 809) ; le travail noir (p. 809) ; le cumul retraite-travail (p. 809) ; le pseudo-emploi de type atelier national (p. 809) ; l'aide aux travailleurs immigrés privés d'emploi désireux de retourner dans leur pays (p. 810) ; les coopérants culturels et techniques (p. 810) ; les Français de l'étranger (p. 810) ; l'enseignement pour les Français de l'étranger (p. 810) ; la réforme de la Constitution (p. 811) ; le financement des campagnes électorales (p. 811) ; les accords de la Jamaïque (p. 811).

Intervention de M. Raymond Barre, Premier ministre, ministre de l'économie et des finances (p. 811) : la situation de la France ne permet pas de satisfaire toutes les revendications légitimes.

Réponse à M. Etienne Dailly : ce programme d'action n'a pas de fin électorale.

Réponse à M. Georges Marie-Anne : les problèmes des territoires et départements d'outre-mer.

La position du Gouvernement à l'égard de l'agriculture. La nécessité d'une agriculture exportatrice et moderne. (p. 812) : une action vigoureuse sera exercée pour régler le problème des montants compensatoires. Il faut sauvegarder la spécificité de la politique agricole commune.

Réponse à M. Charles Cuttoli : la situation des Français de l'étranger ; particulièrement de ceux qui sont privés d'emploi.

La situation financière des collectivités locales et les subventions qui leur sont attribuées. Un effort spécial sera fait en matière de crédits de paiement. Le déblocage du fonds d'action conjoncturel. Les propositions du Gouvernement en matière d'équipements publics. Les subventions aux collectivités locales. Le versement représentatif de la taxe sur les salaires. Le rapport sur l'Etat et les collectivités locales. Les réalisations du programme mis en œuvre en septembre 1976. Une continuité de politique. Les actions proposées sont financées dans des conditions saines.

Réponse à M. Auguste Pinton : une politique mûrement réfléchie.

(p. 813) : les réformes structurelles ont fait l'objet d'études appronfondies. Le rapport de M. de la Genière, sous-gouverneur de la Banque de France. Les études en matière d'aménagement du territoire. Une réforme fondamentale est celle de certaines structures industrielles. Le problème de la sidérurgie. Le secteur des engrais. Il importe de trouver des solutions à long terme. En matière d'emploi, il faut distinguer une politique à moyen et long terme d'une politique à court terme. Il importe de redonner aux entreprises la capacité d'investir et d'embaucher. La situation de l'emploi en Allemagne fédérale, en Grande-Bretagne, en Italie et aux Etats-Unis. La structure financière de nos entreprises a été profondément détériorée par l'inflation. la réévaluation des actifs amortissables du bilan. Les effectifs. A l'occasion du prochain budget sera abordé le problème de la réévaluation des actifs amortissables du bilan. Les effectifs conservés en surnombre par les entreprises. La mesure d'exonération de la part patronale des charges sociales.

Le Gouvernement n'a pas voulu recourir à un système nouveau ou complémentaire d'allocation. Il refuse le système des ateliers nationaux ou la multiplication d'emplois tertiaires. La création de postes de vacataires dans la fonction publique ou dans les activités liées à la fonction publique.

Réponse à M. Charles de Cuttoli : il ne s'agit pas d'inciter les jeunes Français à s'expatrier.

(p. 814) : les Français doivent constituer l'infrastructure à l'étranger de notre commerce extérieur. La stabilisation du franc a été réussie. D'ici à la fin de l'année, les importations pourront être couvertes par les exportations. Il n'y a pas antinomie entre la lutte contre l'inflation et la lutte contre le chômage. En matière de lutte contre l'inflation, existe une tendance à la modération des prix. L'augmentation du prix de l'essence. Le blocage des prix ne pouvait être maintenu qui risquait d'asphyxier les entreprises françaises. L'élévation du cours des matières premières. Les hausses du taux de salaire horaire dans différents pays européens. Ces hausses aux Etats-Unis et au Japon. Les petites et moyennes entreprises respectent le blocage des prix. L'évolution des tarifs des services publics. La politique du crédit et la stabilisation du franc. Fin 1977 le taux d'inflation en France sera nettement inférieur à celui qui a été connu en 1976. (p. 815) : le besoin d'une grande vision de l'avenir. L'inquiétude des Français. Une récession la plus importante depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

Réponse à M. Yvon Coudé du Foresto : la modification des termes de l'échange entre les pays producteurs de pétrole et de matières premières et les pays importateurs de ces mêmes produits. Les problèmes de la France ne seront pas traités par le Gouvernement en termes de plate-forme électorale. Des promesses ne seront pas faites qui ne pourraient être tenues. L'avenir de la France est dans une participation croissante à la vie nationale. Il ne faut pas sombrer dans la tentation de l'isolement. La France se protégera, en contact avec les institutions communautaires, contre une concurrence internationale anarchique.

Réponse à M. Maurice Schumann : la situation monétaire internationale. (p. 816) : la situation relative des différents pays est telle qu'il n'est pas question de revenir à des taux de change fixes. Les accords de Washington et de Nairobi en matière de négociations monétaires internationales.

Réponse à M. Etienne Dailly : le scrutin à la proportionnelle. L'utilisation de la procédure du référendum.

Réponse à M. Pierre Marcilhacy : la montée de la gauche. En attendant les échéances électorales, il existe une majorité et un gouvernement. Les sondages ne détourneront pas le Gouvernement de sa mission. Le courant de la gauche n'est pas inexorable.

Explications de vote :

— *M. Pierre Carous* (p. 817) : l'inquiétude devant une situation influencée par le cadre international. L'importance du chômage. Il faut rendre à nos concitoyens l'espoir qu'ils ont perdu. La possibilité d'un armistice entre l'administration fiscale et les classes moyennes. La victoire des supporters du programme commun n'est pas inévitable. La domination de l'administration et de la technocratie. Se doivent être le Gouvernement et les élus qui dirigent le pays.

— *M. Adolphe Chauvin* (p. 817) : annonce que le vote des sénateurs du groupe de l'union centriste des démocrates de progrès aura jugement de valeur sur l'ensemble de l'action gouvernementale. Le soutien de ce groupe à la politique gouvernementale. L'intervention au Zaïre. Le Premier ministre est le chef de la majorité parlementaire. (p. 818) : les succès possibles dans le domaine de l'emploi ne doivent pas être compromis par une guérilla politique.

— *M. Philippe de Bourgoing* (p. 818) : l'importance du plan de redressement de septembre 1976. Les effets de ce plan. La grave préoccupation causée par le sort des travailleurs sans emploi. La situation des jeunes. Les mesures en faveur de la famille. Les problèmes des collectivités locales. La difficulté d'amélioration de la balance commerciale. La crise est internationale.

— *M. René Billières* (p. 818) : les radicaux de gauche ne voteront pas le programme du Gouvernement. La hausse des prix entame le pouvoir d'achat des travailleurs. Le chômage, élément majeur de la crise. Faute de le combattre, le Gouvernement a été conduit à le minimiser. (p. 819) : les mesures prises restent limitées, provisoires. Le morne succès des contrats-formation. Les emplois vacataires. Les départs en préretraite. La crise revêt une signification historique. La demande féminine d'emplois. Les revendications du tiers monde. La fièvre de la majorité. Il est grand temps de changer de politique et de majorité.

— *M. Auguste Amic* (p. 819) : le Premier ministre, en septembre 1976, paraissait l'homme de la situation. La hausse des prix. Le chômage. La crédibilité du Gouvernement est mise en doute. Le budget de 1977 a limité les créations d'emplois au niveau le plus faible retenu depuis dix ans. Pour la majorité, le tableau politique est encore moins brillant que celui de l'économie. Le Gouvernement ne pourra plus, une seconde fois, user de l'arme de la question de confiance. (p. 820) : le groupe socialiste ne votera pas le programme du Gouvernement.

— *M. Robert Schmitt* (p. 820) : les problèmes de la sidérurgie. L'avenir de la Lorraine, de la société Usinor-Thionville. Rappelle sa question orale avec débat sur ce sujet. Regrette que le dialogue n'ait pu être ouvert et que les Lorrains soient mis devant le fait accompli. Annonce qu'il s'abstiendra de voter le programme du Gouvernement.

— *M. Jean Mézard* (p. 820) : les Républicains indépendants d'action sociale voteront le programme du Gouvernement. La nécessité de diminuer les difficultés des collectivités locales ; l'importance de l'agriculture dans l'économie française.

Approbation (p. 820) **de la déclaration de politique générale du Gouvernement** par scrutin public (n° 48 ; liste des votants p. 835, 836).

2. — **Communication du Gouvernement sur la synthèse effectuée à la suite de la réponse des maires au questionnaire sur les problèmes des collectivités locales** [15 décembre 1977] (n° 184).

Intervention de M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur (p. 4058 et 4059) ; (p. 4058) : la consultation de tous les maires de France mise en œuvre à partir du 30 juin 1977. La primeur de cette communication donnée au Sénat. La commission Aubert. L'établissement du rapport de synthèse. La représentativité des seize mille réponses reçues. La double lecture qualitative et quantitative. La « photographie » des réponses reçues. Les points forts : le principe fondamental de l'autonomie communale. Le refus des regroupements autoritaires. La critique de la tutelle ; (p. 4059) : l'aspiration à de plus grandes responsabilités, impliquant des moyens financiers accrus. Le souci de concertation du Gouvernement.

M. Marc Bécam, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (collectivités locales) (p. 4059, 4060) : le dépouillement des réponses et l'établissement du rapport de synthèse par la commission Aubert. Les quatre thèmes du questionnaire : la tutelle ; la clarification des compétences entre l'Etat et les collectivités locales ; le problème des finances communales ; la coopération intercommunale. La participation de l'INSEE et de la SOFRES pour l'analyse des réponses. Donne lecture des cinq pages de conclusions du rapport de la commission.

Réponse au Gouvernement : MM. Marcel Rosette et Edgard Pisani (p. 4061).

— *M. Marcel Rosette* (p. 4061) : le problème des rapports entre l'Etat et les collectivités locales. Le rapport Guichard. La consultation de tous les maires de France par questionnaire. Les seize mille réponses reçues, pour trente-six mille quatre cents maires. L'absence de consultation de l'association des maires de France et des associations d'élus. Le projet de réforme démocratique des collectivités locales présenté par les élus communistes.

— *M. Edgard Pisani* (p. 4061) : à propos de la primeur des informations données au Sénat sur le rapport de la commission Aubert, évoquée par M. Christian Bonnet, souligne que la com-

munication de ce rapport aux parlementaires a été précédée de la publication dans la presse de diverses informations en la matière.

— *M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur.*

Réponse à M. Marcel Rosette (p. 4061) : le rapport n'a pas pour but de faire l'éloge de ce qui existe, mais de donner la photographie des réponses faites par les élus.

Réponse à M. Edgard Pisani (p. 4062) : le document dont il donne communication au Sénat n'a pas été au préalable communiqué à la presse.

3. **Déclaration du Gouvernement sur la protection des ressortissants français en Mauritanie** [21 décembre 1977] (p. 4445, 4446).

— *M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères* (p. 4445) : les attaques du front Polisario en territoire mauritanien. La possibilité pour l'aviation française de concourir à la sécurité des quelque trois mille ressortissants Français en Mauritanie. Le meurtre ou l'enlèvement de plusieurs d'entre eux au cours des derniers mois. (p. 4446) : il n'est pas question de rappeler ces techniciens, qui ne sont pas des coopérants. Le chantage du Polisario.

Réponse au Gouvernement : MM. Henri Caillavet et Serge Boucheny (p. 4446).

— *M. Henri Caillavet* (p. 4446) : remercie le ministre des indications apportées à la suite du souhait qu'il avait personnellement exprimé devant les événements douloureux de Mauritanie.

— *M. Serge Boucheny* (p. 4446) : la dangereuse escalade de l'agression française au Sahara occidental. L'aventure militaire du Zaïre. Les armese utilisées par l'aviation française. La libération de huit Français détenus par le Polisario. La responsabilité du Gouvernement français : le risque de l'affrontement avec l'Algérie. Exige l'arrêt de l'intervention au Sahara et le retrait immédiat des coopérants français.

DECONCENTRATION

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), DG ; Intérieur, DG.

DECORATIONS

1. — 1) **Proposition de loi tendant à rétablir le mérite social,** présentée par M. René Jager, sénateur, et plusieurs de ses collègues [Rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1976, 2 avril 1977] (n° **212**) ; renvoi à la commission des affaires sociales.

2) **Proposition de loi tendant à rétablir le mérite social,** présentée par M. Marcel Souquet, sénateur, et plusieurs de ses collègues [21 avril 1977] (n° **255**) ; renvoi à la commission des affaires sociales ; rapport commun aux propositions de loi n°s 212 et 255 de M. Pierre Sallenave [1er juin 1977] (n° **342**). Discussion [16 juin 1977] (p. 1399, 1402). — Irrecevabilité des deux propositions de loi aux termes de l'article 41 de la Constitution.

Discussion (première lecture) [16 juin 1977] (p. 1399, 1402).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1399, 1402) : *M. Pierre Sallenave, rapporteur de la commission des affaires sociales ; M. Francis Palmero, Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale.*

a) *Interventions des sénateurs :* les Français et les décorations (p. 1400) ; la création de l'ordre national du mérite par décret du 3 décembre 1963 et la suppression des décorations spécialisées (p. 1400) ; l'ancien mérite social créé par décret du 25 octobre 1936 (p. 1400) ; le maintien du mérite agricole, du mérite maritime, des palmes académiques (p. 1401) ; le contingent de l'ordre national du mérite au titre du ministère de la santé et au titre du ministère de la sécurité sociale (p. 1402) ; la création de décorations par voie réglementaire (p. 1402).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1401) : rappelle les raisons qui ont guidé les auteurs du décret du 3 décembre 1963 portant création d'un ordre national du mérite et suppression de seize distinctions honorifiques sociales. La revalorisation des décorations ; la simplification et l'harmonisation du système des distinctions honorifiques. Rappelle le nombre des personnes qui ont été décorées de l'ordre national du mérite au titre du ministère de la santé et du ministère du travail depuis quelques années. Le cas des mères de familles particulièrement exemplaires et des infirmières de grande valeur ; des membres d'associations d'œuvres. La représentation des catégories socio-professionnelles les plus modestes. Le nombre de fonctionnaires nécessaire pour décerner environ six mille décorations par an. La création et les règles d'attribution des distinctions honorifiques ne figurent pas dans le domaine de compétence de la loi défini par l'article 34 de la Constitution. Les propositions de loi en discussion ne sont pas recevables au regard de l'article 41 de la Constitution.

Réponse à M. Pierre Sallenave (p. 1402) : les contingents de l'ordre national du mérite sont fixés par le Président de la République, et au sein de ces contingents le Premier ministre effectue la répartition.

Irrecevabilité des deux propositions de loi aux termes de l'art. 41 de la Constitution (p. 1402).

DEDOUANEMENT

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Services financiers, DG.

DEFENSE (politique de la).

Voir ASSEMBLÉES PARLEMENTAIRES DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, **1** (n° **394**).

LOI DE FINANCES POUR 1978, Services du Premier ministre - secrétariat général de la défense nationale DG ; Défense, DG.

DEFENSE CIVILE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Défense, DG ; Services du Premier ministre - secrétariat général de la défense nationale, DG.

DEFRICHEMENT

Voir FORÊTS, **2** (n° **250**).

DELEGATION A LA RECHERCHE INDUSTRIELLE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Recherche, DG.

DELEGATION A L'INFORMATION (livre blanc).

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° **75.**

DELEGATION AUX ECONOMIES DE MATIERES PREMIERES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Industrie, DG.

DELEGATION DE VOTE (conseils généraux).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Intérieur, DG.

DELEGATION GENERALE A L'INFORMATION

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Information, DG.

DELEGATION PARLEMENTAIRE RADIODIFFUSION TELEVISION

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Radiodiffusion télévision française, DG.

DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX

Voir CONSEILS MUNICIPAUX, **1** (n° **35**, 1976-1977).

DELEGUES REGIONAUX DE TOURISME

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Tourisme, DG.

DELINQUANCE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Intérieur, DG.

DEMARCHAGE

Voir IMPÔTS, **1** (n° **89**), art. 30.

DEMENAGEMENT (frais de)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Justice, DG.

DEMOCRATISATION (enseignement)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Universités, DG.

DEMOGRAPHIE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Santé et sécurité sociale, DG ; Travail, DG ; Coopération, DG ; Education, DG.

DEMOGRAPHIE AFRICAINE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Coopération, DG.

DEMOGRAPHIE SCOLAIRE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Education, DG.

DEONTOLOGIE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Radiodiffusion-télévision française, DG.

DEPARTEMENTS

Voir COMMUNES, **1** (n° **104**).
DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, **1**.
IMPÔTS LOCAUX, **1** (n° **320**).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Intérieur, DG ; Equipement et aménagement du territoire, DG, art. 78 *ter*.
MER (DROIT DE LA), **1** (n° **131**).
TOURISME (QO).

DEPARTEMENTALISATION

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Départements d'outre-mer, DG.
RAPPORTS D'INFORMATION, **3** (n° **253**).

DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER (DOM)

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, **1**.
EMPLOI, **1** (n° **332**).
IMPÔTS LOCAUX, **1** (n° **320**), art. 5.
LOI DE FINANCES POUR 1978, Universités, DG ; Education, DG ; Tourisme, DG ; Agriculture, DG ; Equipement et aménagement du territoire, DG ; Départements d'outre-mer, DG ; Imprimerie nationale, DG.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **1** (n° **330**), après l'art. 2 *bis*.
MATERNITÉ, **1** (n° **128**).
MER (DROIT DE LA), **1** (n° **131**).
MINES ET CARRIÈRES, **1** (n° **244**).
PHARMACIE, **1** (n° **265**).
PRESTATIONS FAMILIALES, **1** (n° **346**), **2** (n° **127**).
RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION, **1** (n° **101**), art. 3 et **4**.
SÉCURITÉ SOCIALE, **3** (n° **173**), DG, art. 16.

DEPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER (secrétariat d'Etat)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Départements d'outre-mer, DG ; Territoires d'outre-mer, DG.

DEPENSES ELECTORALES

Voir ELECTIONS, **1** (n° **214**).

DEPENSES MILITAIRES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Comptes spéciaux du Trésor, DG, art. 75 ; Défense, DG.

DEPENSES MILITAIRES (étranger).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Défense, DG.

DEPORTES OU INTERNES

1. — 1) **Proposition de loi tendant à autoriser les anciens déportés ou internés résistants ou politiques à faire liquider leur retraite à cinquante-cinq ans au taux applicable à l'âge de soixante-cinq ans,** présentée par M. Philibert, député [9 octobre 1974] (n° **1223**) ; renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

2) **Proposition de loi tendant à faire bénéficier les assurés de tous les régimes obligatoires de sécurité sociale, anciens déportés ou internés, titulaires de la carte de déporté ou interné de la Résistance ou de la carte de déporté ou interné politique, d'une pension de retraite calculée à cinquante-cinq ans au taux normalement applicable à soixante-cinq ans,** présentée par M. de Gastines, député [30 juin 1975] (n° **1863**) ; renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

3) **Proposition de loi tendant à l'abaissement de l'âge de la retraite pour tous les anciens déportés et internés de la Résistance,** présentée par M. Jean Brocard, député [12 mai 1976] (n° **2282**) ; renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

4) **Proposition de loi tendant à abaisser l'âge d'ouverture du droit à la retraite des anciens déportés et internés,** présentée par M. Gilbert Schwartz, député [26 mai 1976] (n° **2328**) ; renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Rapport, commun aux propositions de loi n°s 1223, 1863, 2282 et 2328, de M. Brocard [28 avril 1977])n° **2845**). — Discussion [23 juin 1977]. — NOUVEL INTITULÉ : « **Proposition de loi tendant à l'abaissement de l'âge de la retraite pour les anciens déportés ou internés** ». — Adoption modifiée [23 juin 1977] (n° **719**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [24 juin 1977] (n° **418**). — Renvoi à la commission des affaires sociales ; rapport de M. André Rabineau [28 juin 1977] (n° **433**). — Discussion [30 juin 1977] (p. 1971). — Adoption modifiée [30 juin 1977] (n° **192**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [30 juin 1977] (n° **3101**). — Renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; rapport de M. Brocard [30 juin 1977] (n° **3102**). — Discussion [30 juin 1977]. — Adoption [30 juin 1977] (n° **758**).

PROMULGATION : loi n° 77-773 du 12 juillet 1977 (*JO*, Lois et décrets, du 13 juillet 1977).

Discussion (première lecture) [30 juin 1977] (p. 1971, 1972. — 1987, 1990).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1971, 1972. — 1987, 1989) : *M. André Rabineau, rapporteur de la commission des affaires sociales ; Mme Hélène Edeline, Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale, M. Guy Petit.*

a) *Interventions des sénateurs* (p. 1971) : une proposition de loi relative à la retraite anticipée des anciens déportés et internés a été déposée au Sénat par *M. Fernand Lefort* et plusieurs de ses collègues. Le Gouvernement a estimé préférable de faire bénéficier les intéressés d'une pension d'invalidité plutôt que d'une pension de retraite. Le Parlement a depuis longtemps pris en considération la situation de ces personnes particulièrement dignes d'intérêt. Les améliorations apportées en 1965. Le cas des déportés et internés âgés de moins de vingt-huit ans à la fin de la guerre. Le droit à la pension d'invalidité est soumis à trois conditions : un âge de cinquante-cinq ans ; la justification d'un taux d'invalidité minimum de 60 p. 100 ; la cessation de toute activité professionnelle. Le calcul de la pension d'invalidité qui sera accordée. La possibilité de cumul avec la pension militaire. Sont visés les ressortissants du régime général, des régimes spéciaux, des régimes agricoles et des régimes de travailleurs indépendants. (p. 1972) : les nouvelles dispositions ne concerneront pas les personnes qui peuvent bénéficier dans d'autres régimes de la retraite à cinquante-cinq ans. L'inclusion dans le champ d'application des ressortissants des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle. L'application du texte aux fonctionnaires. (p. 1987) : le champ d'application des nouvelles dispositions. Un grand nombre de déportés et d'internés n'auront pas pu bénéficier d'une législation attendue depuis longtemps. (p. 1988) : les mesures que le Gouvernement compte prendre contre les diffamateurs de la Résistance et les apologistes de la trahison, de plus en plus nombreux. La protection dont bénéficient les criminels nazis. (p. 1989) : l'application des nouvelles dispositions aux anciens prisonniers de guerre, internés dans des camps de représailles comme celui de Rawa-Ruska.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1988) : les mesures prises depuis 1965 par le Gouvernement en faveur des anciens déportés et internés. Le cas des hommes et des femmes qui étaient encore adolescents lorsqu'ils furent internés ou déportés. La reconnaissance d'un droit à la retraite sans condition d'âge pour les anciens déportés et internés ne constituait pas, selon le Gouvernement, une mesure forcément avantageuse. Le Gouvernement a choisi une solution qui s'inscrit dans le cadre des

régimes d'assurance invalidité et non dans celui de l'assurance vieillesse. Les deux principes des dispositions en discussion : la présomption d'invalidité ; le droit au cumul total de la pension militaire. Les conditions de la présomption d'invalidité automatique : la carte de déporté ou d'interné ; le taux minimal d'invalidité ; la cessation de toute activité professionnelle ; (p. 1939) : le bénéfice automatique des avantages que comporte toute pension d'invalidité en matière de droit à la pension de vieillesse.

Réponse à M. Guy Petit : l'application des nouvelles dispositions à ceux qui ont été internés dans des camps de travail comme celui de Rawa-Ruska.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1989, 1990) : *M. André Rabineau, rapporteur de la commission des affaires sociales ; Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale.*

Article 1er (*pensions d'invalidité des anciens déportés ou internés*) (p. 1989). — Adoption de l'amendement n° 1 de M. André Rabineau, rapporteur : suppression des dispositions prévoyant que les déportés et internés seront, pour avoir droit à la pension d'invalidité, présumés atteints d'une incapacité des deux tiers. — Le cas des non-salariés et des exploitants agricoles. — (p. 1989). — Adoption de l'amendement n° 2 de M. André Rabineau, rapporteur : l'avantage offert n'est qu'une faculté pour les anciens déportés ou internés ; adoption de l'amendement n° 3 de M. André Rabineau, rapporteur : rédactionnel (p. 1990) ;

— l'article 1er, ainsi modifié, est adopté (p. 1990).

Article 2 (*décrets d'application*) (p. 1990). — Adoption de l'amendement n° 4 de Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale : fixation par décret en Conseil d'Etat, pour chaque régime, des conditions d'application des nouvelles dispositions (p. 1990) ;

— l'article 2, ainsi modifié, est adopté (p. 1990).

Adoption [30 juin 1977] (p. 1990).

Voir aussi LOI DE FINANCES POUR 1978, Anciens combattants, DG.
PRISONNIERS DE GUERRE (QO).

DEPURGATION (Dépôts de)

Voir MINES ET CARRIÈRES, **1** (n° **244**).

DEPUTES DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER A L'ASSEMBLEE NATIONALE

Voir ELECTIONS (LÉGISLATION), **4** (n° **6**).

DESARMEMENT

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Défense, DG ; Affaires étrangères, DG.

DESHERBANTS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Agriculture, DG.

DETENTION PROVISOIRE

Voir LIBERTÉ SURVEILLÉE (QO).
LOI DE FINANCES pour 1978, Justice, DG.

DETTE PUBLIQUE

Voir EMPRUNT.
LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), DG.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **1** (n° **330**).

DEUX-ROUES

Voir CIRCULATION ROUTIÈRE (QO).
CIRCUIT MOTOCYCLISTE.

DIALOGUE NORD-SUD

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Affaires étrangères, DG.

DIGUES (de l'Isère)

Voir LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **1** (n° **330**).

DIPLOMATIE (Restructuration)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Affaires étrangères, DG.

DIPLOMES

Voir HERBORISTE, **1** (n° **269**).
IMPÔTS, **1** (n° **89**), art. 21 *bis*.
LOI DE FINANCES POUR 1978, Education, DG.

DIRECTEURS D'ECOLE

Voir ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRÉ (QO).

DIRECTEURS D'ECOLES PRIMAIRES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Education, DG.

DIRECTIONS DEPARTEMENTALES DU TRAVAIL

Voir EMPLOI, **1** (n° **322**), art. 1er.

DIRIGEANTS SALARIES DE SOCIETES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, CMP, art. 6.

DISPOSITIONS D'ORDRE ECONOMIQUE ET FINANCIER (DDOF)

Voir IMPÔTS, **1** (n° **89**).

DISQUES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Culture, DG.

DISTRIBUTION (Coût de)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Agriculture, DG.

DISTRIBUTIONS GRATUITES (Agriculture)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Agriculture, DG.

DIVIDENDES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), art. 14.

DJIBOUTI

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Affaires étrangères, DG ; Coopération, DG ; Comptes spéciaux du Trésor, DG, art. 76.
RAPATRIÉS, **2** (n° **106**), DG, avant l'art. 1er.

DOCUMENTATION ETRANGERE ET CONTRE-ESPIONNAGE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Défense, DG.

DOCUMENTATION FRANÇAISE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Services du Premier ministre. Services généraux, DG.

DOCKERS

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, **1**.
GRÈVES (QO).

DOMAINE PUBLIC DE L'ETAT

Voir IMPÔTS, **1** (n° **89**), art. 26.

DOUAI (Imprimerie nationale)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Imprimerie nationale, DG.

DOUAI (Tribunal de)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Justice, DG.

DOUANE

Voir FRAUDE FISCALE, 1 (n° 423).
IMPÔTS, 1 (n° 89), art. 4, 5.
LOI DE FINANCES POUR 1978, Services financiers, DG ; Départements d'outre-mer, DG, art. 70 *ter*.
TRAITÉS ET CONVENTIONS, 31 (n° 413).

DOUGLAS (Construction aéronautique)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Aviation civile et météorologie, DG.

DROIT D'ASILE

Voir BAADER (BANDE A).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Affaires étrangères, DG.
QUESTION ORALE, n° 2123.

DROIT DE VOTE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Education, DG.

DROITS DE L'HOMME

Voir ENSEIGNEMENT, 1 (n° 452).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Affaires étrangères, DG.
QUESTIONS ORALES, n°s 1949, 1950.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 26.
TRAITÉS ET CONVENTIONS, 46 (n° 23), DG.

DROGUE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Santé et sécurité sociale, DG.
STUPÉFIANTS

DROIT COMMUNAUTAIRE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Information, DG.

DROIT DE GRACE

Voir PEINE DE MORT (QO).

DROITS D'ENREGISTREMENT

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), art. 23.

DROITS DE MUTATION

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), art. 24 *bis*.

DROIT ECRIT

Voir ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, 1 (n° 394).

DROIT PENAL

Voir PROCÉDURE PÉNALE, 1 (n° 9).

DROITS DE L'HOMME

Voir ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, 1 (n° 394).
DROIT D'ASILE (QO).
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 26.
TRAITÉS ET CONVENTIONS, 33 (n° 415).
TRAVAILLEURS ÉTRANGERS (QO).

DUNKERQUE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Industrie, DG ; Equipement et aménagement du territoire, DG ; Marine marchande, DG.

E

EAU

1. — **Proposition de loi tendant à promouvoir une politique globale de l'eau, un aménagement rationnel des ressources hydrauliques, un développement des recherches et études en matière d'eau et de météorologie et la limitation de la consommation d'eau et de sa pollution par l'industrie,** présenté par Mme Hélène Edeline, sénateur, et plusieurs de ses collègues [rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1976. — 2 avril 1977] (n° 202) ; renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan.

2. — **Proposition de loi tendant à promouvoir une nouvelle politique pour la maîtrise des phénomènes de pollution des eaux dans le bassin parisien, par un contrôle plus strict des sources mêmes de cette pollution, une programmation sur cinq ans visant à réduire de 80 p. 100 les rejets polluants déversés dans le bassin, par une nouvelle définition des redevances à percevoir auprès des utilisateurs d'eau du bassin,** présenté par M. Jacques Eberhard, sénateur, et plusieurs de ses collègues [12 mai 1977] (n° 303) ; renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan.

Voir aussi PRIX, 1 (n° 147), DG, art. 7, après l'art. 7.
QUESTION ORALE, n° 1909.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, 5.

EAUX (Protection contre les)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Equipement et aménagement du territoire, DG.

ECOLE DES ELEVES INSPECTEURS DE POLICE DE CANNES-ECLUSE

Voir PROCÉDURE PÉNALE, 1 (n° 9).

ECOLE DES MINES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Industrie, DG.

ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Services du Premier ministre - services généraux, DG.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 27.
TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS. 1 (n° 321).

ECOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Justice, DG.
MAGISTRATS (QO).

ECOLE NATIONALE DE SANTE DE RENNES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Santé et sécurité sociale, DG.

ECOLE POLYTECHNIQUE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Université, DG.

ECOLE PUBLIQUE

Voir ENSEIGNEMENT, 1 (n° 452).

ECOLES COMMUNALES DE SPORT

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Jeunesse et sports, DG.

ECOLES D'INGENIEURS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Deuxième délibération, art. 35.

ECOLES FRANÇAISES DE L'ETRANGER

Voir ENSEIGNEMENT, **1** (n° **452**).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Universités, DG.

ECOLES MATERNELLES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Education, DG.
VEUVES (QO).

ECOLES MULTILINGUES (Europe)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Education, DG.

ECOLES NATIONALES SUPERIEURES D'INGENIEURS DE MULHOUSE

Voir ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, **1** (n° **227**).

ECOLES NORMALES D'INSTITUTEURS

Voir INSTITUTEURS (QO).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Education, DG.
QUESTION ORALE, n° **2103.**

ECOLE SUPERIEURE D'ELECTRICITE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Industrie, DG.

ECOLES NORMALES NATIONALES D'APPRENTISSAGE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Education, DG.

ECOLES VETERINAIRES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Agriculture, DG.

ECOLOGIE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Environnement, DG.

ECONOMIES D'ENERGIE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, DG ; Industrie, DG.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° **75.**

ECONOMIE ET FINANCES (Ministère).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Economie et finances.

ECOUEN (Château d')

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Ordre de la Légion d'honneur et ordre de la libération, DG.

ECOUTES TELEPHONIQUES

Voir INFORMATIQUE, **1** (n° **5**), après l'art. 22.

E.D.F. (Electricité de France)

Voir ENERGIE
LOI DE FINANCES POUR 1978, Industrie, DG ; Travail, DG, état B, titre III ; Agriculture, DG.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° **75.**
T. V. A. (QO).
SAISIES (QO).

EDUCATEURS SCOLAIRES

Voir ENSEIGNEMENT, **2** (n° **189**).

EDUCATION

Dépôt du rapport du Gouvernement sur l'application de la loi n° 75-620 du 11 juillet 1975 relative à l'Education [23 novembre 1977] (p. 2917).

Voir aussi LOI DE FINANCES POUR 1978, DG ; Départements d'outre-mer, DG, deuxième déclaration, art. 35 et 36.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **1** (n° **330**), DG ; **3** (n° **113**), DG.
PROGRAMMES SCOLAIRES (QO).
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° **80.**

EDUCATION (Ministère de l').

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Education.
ENSEIGNANTS, **1** (n° **189**).

EDUCATION ARTISTIQUE

Voir EDUCATION (QO).

EDUCATION CIVIQUE

Voir EDUCATION (QO).

EDUCATION PHYSIQUE

Voir EDUCATION (QO).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Education, DG ; Jeunesse et sports, DG.

EDUCATION SURVEILLEE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Justice, DG.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **1** (n° **330**).

EFFECTIFS SCOLAIRES

Voir ENSEIGNEMENT (QO).

EGYPTE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Comptes spéciaux du Trésor, DG, art. 76.
TRAITÉS ET CONVENTIONS, **45** (n° **22**), **59** (n° **112**).

EKOFISK (catastrophe d').

Voir MER (DROIT DE LA MER), **1** (n° **131**).
RESPONSABILITÉ CIVILE, **1** (n° **31**, 1975-1976).

ELECTIONS

Liste par département des sénateurs proclamés élus dans les départements de la métropole et d'outre-mer à la suite des opérations électorales du 25 septembre 1977 (renouvellement de la série C) [3 octobre 1977] (p. 2240 et 2243) :

Métropole.

Bas-Rhin.

MM. Hoeffel (Daniel), Jung (Louis), Kauss (Paul), Rudloff (Marcel).

Haut-Rhin.

MM. Goetschy (Henri), Schiélé (Pierre), Zwickert (Charles).

Rhône.

MM. Collomb (Francisque), Gérin (Alfred), Mathieu (Serge), Mercier (Jean), Serusclat (Franck), Vallin (Camille), Vallon (Pierre).

Haute-Saône.

MM. Louvot (Pierre), Miroudot (Michel).

Saône-et-Loire.

MM. Lechenault (France), Lucotte (Marcel), Mathy (Marcel).

Sarthe.

MM. Aillières (Michel d'), Chaumont (Jacques), Luart (Roland du).

Savoie.

MM. Blanc (Jean), Rinchet (Roger).

Savoie (Haute-).

MM. Bosson (Charles), Bouvier (Raymond), Pellarin (Bernard).

Paris.

MM. Boucheny (Serge), Bourgine (Raymond), Caldagues (Michel), Chérioux (Jean), Dayan (Georges), Malène (Christian de la), Padovani (Dominique), dit Dominique Pado, Parmentier (Bernard), Mme Perlican (Rolande), MM. Romani (Roger), Taittinger (Pierre-Christian), Vigier (Jean-Louis).

Seine-Maritime.

MM. Bettencourt (André), Eberhard (Jacques), Ferrant (Charles), Larue (Tony), Lecanuet (Jean), Montalembert (Geoffroy de).

Seine-et-Marne.

MM. Dailly (Etienne), Jacquet (Marc), Larché (Jacques), Seramy (Paul).

Yvelines.

MM. Béranger (Jean), Bonnefous (Edouard), Mme Gros (Brigitte), MM. Hugo (Bernard), Machefer (Philippe).

Sèvres (Deux-).

MM. Ménard (Jacques), Treille (Georges).

Somme.

MM. Lejeune (Max), Lenglet (Charles-Edmond), Mossion (Jacques).

Tarn.

MM. Brives (Louis), Spénale (Georges).

Tarn-et-Garonne.

MM. Hamecher (Marceau), Tajan (Pierre).

Var.

MM. Gaudin (Pierre), Perron (Jean-Jacques), Soldani (Edouard).

Vaucluse.

MM. Duffaut (Henri), Geoffroy (Jean).

Vendée.

MM. Crucis (Michel), Durand (Yves), Tinguy du Poüet (Lionel de).

Vienne.

MM. Bouloux (Jean-Marie), Monory (René).

Haute-Vienne.

MM. Laucournet (Robert), Longequeue (Louis).

Vosges.

MM. Poncelet (Christian), Voilquin (Albert).

Yonne.

MM. Chamant (Jean), Guillaumot (Paul).

Essonne.

MM. Ceccaldi Pavard (Pierre), Colin (Jean), Gamboa (Pierre), Noe (Pierre), Ooghe (Jean).

Hauts-de-Seine.

MM. Fosset (André), Fourcade (Jean-Pierre), Le Pors (Anicet), Maurice-Bokanowski (Michel), Pasqua (Charles), Pontillon (Robert), Schmaus (Guy).

Seine-Saint-Denis.

MM. Debarge (Marcel), Fuzier (Claude), Garcia (Jean), Mme Goutmann (Marie-Thérèse), MM. Lefort (Fernand), Marson (James).

Val-de-Marne.

MM. Carat (Jacques), Giraud (Michel), Lederman (Charles), Mme Luc (Hélène), MM. Poher (Alain), Rosette (Louis).

Val-d'Oise.

MM. Chatelain (Fernand), Chauvin (Adolphe), Perrein (Louis), Salvi (Pierre).

Outre-mer.

Guadeloupe.

MM. Dagonia (Georges), Gargar (Marcel).

Martinique.

MM. Lise (Roger), Valcin (Edmond).

Saint-Pierre-et-Miquelon.

M. Pen (Albert).

Mayotte.

M. Henry (Marcel).

Nomination de deux sénateurs représentant les Français établis hors de France [3 octobre 1977] (p. 2240, 2241) : MM. Paul d'Ornano et Frédéric Wirth.

Voir aussi DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, **1**.
FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER, **1** (n° **274**).
FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER (QO).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Intérieur, DG.
POLYNÉSIE FRANÇAISE, **1** (n° **261**). **2** (n° **395**).
SÉNAT.

ELECTIONS (législation).

1. — **Proposition de loi tendant à assurer le contrôle des dépenses électorales par le citoyen,** présentée par M. Pierre Marcilhacy, sénateur [rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1976. — 2 avril 1977] (n° **214**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

2. — **Proposition de loi tendant à inclure les bulletins blancs parmi les suffrages exprimés,** présentée par M. René Chazelle, sénateur, et plusieurs de ses collègues [26 avril 1977] (n° **268**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

3. — **Proposition de loi organique tendant à compléter l'article 5 de la loi organique n° 76-97 du 31 janvier 1976 sur le vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République, présentée par M. Charles de Cuttoli, sénateur** [21 octobre 1976] (n° **31**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; rapport de M. Charles de Cuttoli [1er décembre 1976] (n° **90**). — Discussion [15 décembre 1976] (p. 4519, 4520). — Adoption [15 décembre 1976] (n° **47**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [16 décembre 1976] (n° **2699**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; rapport de M. Krieg [28 juin 1977] (n° **3043**). — Discussion [28 juin 1977]. — Adoption modifiée [28 juin 1977] (n° **773**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (DEUXIÈME LECTURE) [29 juin 1977] (n° **447**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; rapport de M. Charles de Cuttoli [29 juin 1977] (n° **457**). — Discussion [30 juin 1977] (p. 1964). — Adoption [30 juin 1977] (n° **185**). — Décision du Conseil constitutionnel du 20 juillet 1977 (*JO* lois et décrets du 22 juillet 1977). — PROMULGATION : loi n° 77-820 du 21 juillet 1977 (*JO*, Lois et décrets, du 22 juillet 1977).

Discussion (deuxième lecture) [30 juin 1977] (p. 1964).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1964) : *M. Charles de Cuttoli, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.*

Intervention du rapporteur (p. 1964) : la proposition de loi organique tend à donner au bureau permanent du conseil supérieur des Français de l'étranger compétence pour désigner, dans l'intervalle des sessions, les membres des commissions administratives chargés d'établir les listes de centres de vote. Le bureau permanent n'interviendrait qu'en cas de nécessité.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 1964).

Article unique. — Adopté dans le texte de l'Assemblée nationale (p. 1964).

Scrutin public (n° **63,** liste des votants p. 2019, 2020).

Adoption [30 juin 1977] (p. 1964).

4. — **Projet de loi organique, modifiant l'ordonnance n° 58-1065 du 7 novembre 1958 portant loi organique relative à la composition et à la durée des pouvoirs de l'Assemblée nationale (territoires d'outre-mer),** présenté, au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur [3 octobre 1977] (n° **3118**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; rapport de M. Piot [5 octobre 1977] (n° **3143**). — Urgence. — Discussion [6 octobre 1977]. — Adoption [6 octobre 1977] (n° **763**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [11 octobre 1977] (n° **6**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; rapport de M. Jacques Pelletier [20 octobre 1977] (n° **33**). — Discussion [27 octobre 1977] (p. 2488, 2491). — Adoption [27 octobre 1977] (n° **5**). — Décision du conseil constitutionnel du 23 novembre 1977 (*JO* Lois et décrets du 25 novembre 1977).

PROMULGATION : loi n° 77-1339 du 8 décembre 1977 (*JO* Lois et décrets du 9 décembre 1977).

Discussion (première lecture) [27 octobre 1977] (p. 2488, 2491).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 2488, 2491) : *MM. Jacques Pelletier, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Charles Lederman, Lionel Cherrier, Gilbert Belin, Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (départements et territoires d'outre-mer).*

a) *Interventions des sénateurs :* l'évolution de la représentation des territoires d'outre-mer au cours des dernières années (p. 2488) ; le but du projet de loi organique est de porter de un à deux le nombre des députés de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie (p. 2489) ; l'expansion démographique de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie (p. 2489) ; la démographie et la représentation à l'Assemblée nationale de certains départements de la région parisienne (p. 2489) ; les pressions politiques exercées par la majorité dans les départements et territoires d'outre-mer par le contrôle de la presse, la radio et la télévision (p. 2489) ; la libre expression du suffrage universel (p. 2489) ; la fermeture du foyer néo-calédonien de Paris (p. 2489) ; la violation du délai de procédure lors de la présentation du projet de loi organique à l'Assemblée nationale (p. 2490).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 2490) : le quasi-doublement de la population de Polynésie et de Nouvelle-Calédonie depuis 1959. La représentation par deux députés des départements français les moins peuplés, tels que la Lozère et les Hautes-Alpes.

Réponse à M. Charles Lederman : l'augmentation récente du nombre des sénateurs des départements de la région parisienne. Il est faux de dire que les territoires d'outre-mer seraient une réserve électorale pour la majorité : les résultats obtenus par les candidats aux élections présidentielles de 1974. Les critiques relatives à de prétendues fraudes électorales ne sont pas sérieuses. La liberté de la presse et de la télévision.

Réponse à M. Gilbert Belin : la critique relative au délai de procédure n'a pas de sens (p. 2491) : le projet était connu depuis longtemps et les commissions ont été consultées.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 2491).

Article unique (*article* 1er *de l'ordonnance n° 58-1065 du 7 novembre 1958 portant loi organique relative à la composition et à la durée des pouvoirs de l'Assemblée nationale : le nombre des députés à l'Assemblée nationale est de cinq pour les territoires d'outre-mer*). — (p. 2491).

Scrutin public (n° **3,** liste des votants p. 2509, 2510).

Adoption [27 octobre 1977] (p. 2491).

5. — **Projet de loi modifiant l'ordonnance n° 59-227 du 4 février 1959 relative à l'élection des députés à l'Assemblée nationale représentant les territoires d'outre-mer,** présenté, au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur [3 octobre 1977] (p. **3119**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; rapport de M. Piot [5 octobre 1977] (n° **3144**). — Urgence. — Discussion [6 octobre 1977]. — Adoption [6 octobre 1977] (n° **764**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [11 octobre 1977] (n° **7**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; rapport de M. Jacques Pelletier [20 octobre 1977] (n° **34**). — Discussion [27 octobre 1977] (p. 2491, 2495). — Adoption modifiée [27 octobre 1977] (n° **6**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [2 novembre 1977] (n° **3176**). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; rapport de M. Piot [24 novembre 1977] (n° **3261**). — Discussion [1er décembre 1977]. — Adoption [1er décembre 1977] (n° **783**).

PROMULGATION : loi n° 77-1340 du 8 décembre 1977 (*JO* lois et décrets du 9 décembre 1977).

Discussion (première lecture) [27 octobre 1977] (p. 2491, 2495).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 2491, 2494) : *MM. Jacques Pelletier, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Gilbert Belin, Daniel Millaud, Lionel Cherrier, Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (départements et territoires d'outre-mer).*

a) *Interventions des sénateurs :* le tableau de répartition des députés représentant les territoires d'outre-mer contenu dans l'ordonnance n° 59-227 du 4 février 1959 (p. 2491) ; les modifications de statut de plusieurs territoires (p. 2491) ; le découpage en deux circonscriptions de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie (p. 2491, 2492, 2493) ; la démographie et la représentation des territoires d'outre-mer (p. 2491) ; la dispersion des îles de Polynésie (p. 2491) ; les amendements formels de la commission au présent projet de loi (p. 2491) ; la démographie et la représentation à l'Assemblée nationale de certains départements de la région parisienne (p. 2491) ; la position des socialistes en faveur de la représentation proportionnelle (p. 2492) ; le rattachement des ressortissants français des Nouvelles-Hébrides à la Nouvelle-Calédonie (p. 2492, 2493) ; l'accès de tous les candidats en Polynésie aux antennes locales de FR 3 (p. 2492) ; la réforme du code électoral (p. 2492).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 2493) : ce projet est le corollaire du projet de loi organique qui vient d'être adopté.

Réponse à M. Gilbert Belin : le choix du scrutin proportionnel n'aurait pas paru justifié. Les critiques concernant le découpage des circonscriptions : le découpage est-ouest retenu en Nouvelle-Calédonie ; le partage de Tahiti et le regroupement des autres îles en Polynésie. (p. 2494) : un découpage cohérent. La juste place faite aux représentants des territoires d'outre-mer au sein du Parlement français.

Réponse à M. Daniel Millaud : sa demande relative à des dispositions particulières pendant les campagnes électorales en Polynésie a été transmise au ministre de l'intérieur, qui l'étudie.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 2494, 2495) : *MM. Charles Lederman, Gilbert Belin, Jacques Pelletier, rapporteur ; Olivier Stirn, secrétaire d'Etat.*

Article 1er (*article* 2 *de l'ordonnance n° 59-227 du 4 février 1959 : députés à l'Assemblée nationale représentant les territoires d'outre-mer*). — Adopté (p. 2494).

Article 2 (*abrogation des articles* 3, 6, 2e *alinéa,* 9, 12 *de l'ordonnance n° 59-227 du 4 février 1959 : listes pour le territoire des Comores, déclarations de candidatures pour le territoire des Comores, la Côte française des Somalis et Saint-Pierre-et-Miquelon*) (p. 2494). — Adoption de l'amendement n° 1 de M. Jacques Pelletier, rapporteur : suppression des références au scrutin de liste (p. 2495) ;

— l'article 2, ainsi modifié, est adopté (p. 2495).

Après l'article 2. — Adoption de l'amendement n° 2 de M. Jacques Pelletier, rapporteur : suppression de la référence au territoire des Comores à l'article 1er de la loi n° 66-1023 du 29 décembre 1966 relative à l'élection des députés à l'Assemblée nationale représentant les territoires d'outre-mer (p. 2495) ;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 2495).

NOUVEL INTITULÉ. — Adoption de l'amendement n° 3 de M. Jacques Pelletier, rapporteur : intitulé : « **Projet de loi modifiant l'ordonnance n° 59-227 du 4 février 1959 et la loi n° 66-1023 du 29 décembre 1966 relatives à l'élection des députés à l'Assemblée nationale représentant les territoires d'outre-mer.** » (p. 2495).

Adoption [27 octobre 1977] (p. 2495).

6. — **Projet de loi portant dispositions particulières applicables aux salariés candidats ou élus à l'Assemblée nationale ou au Sénat,** présenté, au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Christian Beullac, ministre du travail [9 novembre 1977] (n° **3207**). — Renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; pour avis à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; rapport de M. Briane [8 décembre 1977] (n° **3288**). — Urgence. — Discussion [12 décembre 1977]. — Adoption modifiée [12 décembre 1977] (n° **803**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [13 décembre 1977] (n° **155**) ; renvoi à la commission des affaires sociales ; rapport de M. André Bohl [14 décembre 1977] (n° **176**). — Discussion [17 décembre 1977] (p. 4183, 4188). — Adoption modifiée [17 décembre 1977] (n° **61**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [19 décembre 1977] (n° **3376**) ; renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (ASSEMBLÉE NATIONALE) : rapport de M. Briane, rapporteur pour l'Assemblée nationale [21 décembre 1977] (n° **3435**). — Discussion [21 décembre 1977]. — Adoption [21 décembre 1977] (n° **866**).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (SÉNAT) ; rapport de M. André Bohl, rapporteur pour le Sénat [21 décembre 1977] (n° **228**). — Discussion [21 décembre 1977] (p. 4429, 4430). — Adoption [21 décembre 1977] (n° **92**).

PROMULGATION : loi n° 78-3 du 2 janvier 1978 (*JO*, Lois et décrets, du 3 janvier 1978).

Discussion (première lecture) [17 décembre 1977] (p. 4183, 4188).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 4183, 4185) : *MM. André Bohl, rapporteur de la commission des affaires sociales ; Bernard Hugo, Christian Beullac, ministre du travail ; Bernard Legrand.*

a) *Interventions des sénateurs :* la représentation des salariés dans les assemblées parlementaires (p. 4183, 4184) ; le contrôle du financement des campagnes électorales (p. 4183) ; la notion de suspension de contrat de travail pour les salariés élus (p. 4183) ; l'extension des nouvelles dispositions aux élections locales (p. 4184) ; la non-rémunération du congé exceptionnel de vingt jours accordé aux salariés pour participer à la campagne électorale (p. 4185).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 4184) : les difficultés rencontrées par les salariés désireux d'exercer des responsabilités politiques. L'impossibilité de s'absenter pour les besoins de la campagne électorale ; la rupture du contrat de travail pour exercer le mandat électif. Les modifications apportées par l'Assemblée nationale.

Réponse à M. Bernard Legrand (p. 4185) : les entreprises ne peuvent tout payer.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 4185, 4188) : *MM. Bernard Hugo, André Bohl, rapporteur de la commission des affaires sociales ; Christian Beullac, ministre du travail ; René Touzet, Bernard Legrand.*

Article unique (*règles particulières aux salariés candidats ou élus à l'Assemblée nationale ou au Sénat. — Article L. 122-24-1 nouveau du code du travail : absences de vingt jours ouvrables pour la campagne électorale. — Article L. 122-24-2 nouveau du code du travail : suspension du contrat de travail jusqu'à l'expiration du mandat*) (p. 4185). — Rejet de l'amendement n° 6 de M. Bernard Hugo et plusieurs de ses collègues : extension aux élections aux conseils généraux et aux conseils municipaux des nouvelles dispositions facilitant la participation des salariés à la campagne électorale (p. 4186) ; amendement n° 1 de M. André Bohl, rapporteur : possibilité de récupération des absences dues à la campagne électorale ; devenu sans objet ; adoption de l'amendement n° 10 de M. Christian Beullac, ministre du travail ; possibilité, en accord avec l'employeur, de récupérer les absences dues à la campagne électorale qui ne sont pas imputées sur le congé payé annuel ; rejet de l'amendement n° 7 de M. Bernard Hugo et plusieurs de ses collègues : suppression des dispositions précisant que, pour bénéficier des nouvelles dispositions, le salarié doit justifier d'une ancienneté minimale (p. 4187) ; adoption de l'amendement n° 8 de M. André Bohl, rapporteur : coordination ; adoption de l'amendement n° 2 de M. André Bohl, rapporteur : bénéfice d'une réadaptation professionnelle pour le salarié qui réintègre son entreprise ; adoption de l'amendement n° 3 de M. André Bohl, rapporteur : durée de suspension du contrat de travail pour les salariés qui sont obligés d'interrompre leur mandat électif fixée à cinq ans ; adoption de l'amendement n° 9 de M. Christian Beullac, ministre du travail : fin de la suspension du contrat de travail lorsqu'un salarié membre de l'une des assemblées est élu dans l'autre ; adoption de l'amendement n° 4 de M. André Bohl, rapporteur : fixation par décret des conditions dans lesquelles les droits des salariés leur seront conservés pendant la durée du mandat (p. 4188) ; adoption de l'amendement n° 5 de M. André Bohl, rapporteur : application des nouvelles dispositions aux agents non titulaires de l'Etat, aux personnels des collectivités locales, des établissements et entreprises publiques ne bénéficiant pas de dispositions plus favorables ;

— l'article unique ainsi modifié, et adopté (p. 4188).

Adoption [17 décembre 1977] (p. 4188).

Discussion (commission mixte paritaire) [21 décembre 1977] (p. 4429, 4430).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 4429) ; *M. André Bohl, rapporteur pour le Sénat.*

Intervention du rapporteur (p. 4429) : l'adoption par la commission mixte paritaire du texte voté par le Sénat.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 4430).

Article unique (p. 4430).

Adoption [21 décembre 1977] (p. 4430).

ELECTIONS LEGISLATIVES (DE MARS 1978)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Aviation civile et météorologie, DG ; Radiodiffusion télévision française, DG.

ELECTRICITE

Voir ENERGIE
LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), DG ; Départements d'outre-mer, DG.
QUESTION ORALE, n° **2096.**
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° **75.**

ELECTRICITE ET GAZ D'ALGERIE

Voir RAPATRIÉS, **2** (n° **106**) après l'art. 13 *bis.*

ELECTRIFICATION (lignes ferroviaires).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Transports - section commune et transports terrestres, DG.

ELECTRIFICATION RURALE

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, **1.**
LOI DE FINANCES POUR 1978, Industrie, DG ; Agriculture, DG ; Deuxième délibération, art. 36.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **3** (n° **113**) après l'art. 16 *quinquies.*

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Voir QUESTION ORALE, n° **1982.**

ELEVAGE

Voir IMPÔTS LOCAUX, **1** (n° **320**) après l'art. 4.
LOI DE FINANCES POUR 1978, Agriculture, DG.
MALADIES DU BÉTAIL, **1** (n° **219**) (QO).
PRIX AGRICOLES (QO).
QUESTIONS ORALES, n°s **1961, 2058, 2082.**
VIANDES, **1** (n° **305**).
VIANDES (QO).

ELOGES FUNEBRES

Hommage à la mémoire de M. Ernest Reptin (Somme) décédé le 15 décembre 1976. M. le président du Sénat prononce son éloge funèbre [5 avril 1977] (p. 422, 423). M. André Bord, secrétaire d'Etat aux anciens combattants associe le Gouvernement [5 avril 1977] (p. 423).

Hommage à la mémoire de M. Pouvanaa Oopa Tetuaapua (Polynésie française) décédé le 10 janvier 1977. M. le président du Sénat prononce son éloge funèbre [5 avril 1977] (p. 423, 424). M. André Bord, secrétaire d'Etat aux anciens combattants associe le Gouvernement [5 avril 1977] (p. 424).

Hommage à la mémoire de M. Max Monichon (Gironde) décédé le 5 octobre 1977. M. le président du Sénat prononce son éloge funèbre [18 octobre 1977] (p. 2357, 2358). M. René Monory, ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat associe le Gouvernement [18 octobre 1977] (p. 2358).

ELUS LOCAUX (statut des)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Intérieur, DG.

EMIGRATION

Voir DROIT D'ASILE (QO).

EMPLOI

1. — **Projet de loi portant diverses mesures en faveur de l'emploi,** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Christian Beullac, ministre du travail [12 mai 1977] (n° **2871**) ; renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; rapport de M. Gissinger [18 mai 1977] (n° **2905**). — Discussion [25 mai 1977]. — Adoption modifiée [25 mai 1977] (n° **672**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [26 mai 1977] (n° **332**) ; renvoi à la commission des affaires sociales ; rapport de M. Jean Mézard [2 juin 1977] (n° **348**). — Discussion [9 juin 1977] (p. 1232, 1250). — Adoption modifiée [9 juin 1977] (n° **136**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [10 juin 1977] (n° **2974**) ; renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (ASSEMBLÉE NATIONALE) rapport de M. Berger [21 juin 1977] (n° **3008**). — Discussion [21 juin 1977]. — Adoption [21 juin 1977] (n° **702**).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (SÉNAT) rapport de M. Lucien Grand [21 juin 1977] (n° **398**). — Discussion [22 juin 1977] (p. 1634, 1637). — Adoption [22 juin 1977] (n° **155**). — Décision du conseil constitutionnel du 5 juillet 1977 (*JO*, Lois et décrets du 6 juillet 1977).

PROMULGATION : loi n° 77-704 du 5 juillet 1977 (*JO*, Lois et décrets du 6 juillet 1977).

Discussion (première lecture) [9 juin 1977] (p. 1232, 1250).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1232, 1241) : *MM. Jean Mézard, rapporteur de la commission des affaires sociales ; Robert Schwint, François Dubanchet, Pierre Sallenave, Guy Petit, Hector Viron, Christian Beullac, ministre du travail.*

a) *Intervention des sénateurs :* le chômage des jeunes (p. 1232, 1233, 1234, 1235, 1236, 1238) ; l'emploi des jeunes dans les sept pays de l'OCDE (p. 1233) ; l'emploi des jeunes dans les DOM-TOM (p. 1233, 1234) ; l'apprentissage (p. 1233, 1238) ; le travail dans l'agriculture (p. 1233) ; le tourisme (p. 1233) ; l'artisanat en milieu rural (p. 1233) ; les inscrits à l'Agence pour l'emploi du Cantal (p. 1233) ; la formation professionnelle et l'opération 50 000 jeunes (p. 1234, 1235, 1236, 1237, 1238) ; les contrats emploi-formation (p. 1234) ; la prime d'incitation à la création d'emplois (p. 1234) ; les créations d'emplois dans les services publics (p. 1234) ; l'assurance au titre du régime général de la sécurité sociale (p. 1234) ; le rôle du service national (p. 1234, 1238) ; les bourses d'enseignement (p. 1234) ; le salariat féminin dans les DOM (p. 1235) ; les mesures en faveur de l'emploi des jeunes proposées par le présent projet de loi (p. 1235, 1236, 1238) ; la prise en charge des cotisations de sécurité sociale par l'Etat (p. 1235, 1237) ; les stages de formation professionnelle (p. 1235, 1236, 1237, 1238) ; la prime de mobilité et d'expatriation (p. 1235, 1238, 1240) ; le coût des mesures d'incitation prévues (p. 1235) ; le chômage des femmes (p. 1235) ; la politique de l'emploi (p. 1235, 1236, 1237, 1238) ; l'enseignement (p. 1236) ; les conditions de travail (p. 1236) ; la durée minimale de l'embauche des salariés fixée par décret (p. 1237) ; l'âge de la retraite (p. 1238) ; les licenciements dans les usines du Nord (p. 1238) ; l'imposition des Français qui partent travailler à l'étranger (p. 1241).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1239) : la situation de l'emploi en France. Les objectifs prioritaires du programme d'action gouvernemental. Les priorités retenues : créer des emplois pour les jeunes, leur donner une qualification. Les dispositions du projet en discussion. La prise en charge par l'Etat des cotisations patronales de sécurité sociale. Son application, y compris dans les départements d'outre-mer. Le bénéfice de ces dispositions n'est pas limité aux emplois nouveaux créés. Les difficultés structurelles des entreprises de main-d'œuvre ne seront pas réglées. Les dispositions incitatives prévues pour l'artisanat et le petit commerce. L'importance de l'apprentissage pour l'insertion professionnelle des jeunes. Le développement de la formation professionnelle et des stages pratiques. La possibilité de stages de formation dans des centres agréés ou de stages pratiques en entreprises. Le financement de ce programme de formation et de stages. Les entreprises garderont la maîtrise de plus de la moitié du financement en jeu. La mobilité des jeunes à l'étranger (p. 1240) : l'intérêt de la prospection des marchés extérieurs pour les entreprises françaises.

Réponse à M. Hector Viron : l'objectif de cette prime d'incitation. La France est un pays condamné à avoir des frontières ouvertes. L'industrialisation des pays en voie de développement. La prise en charge temporaire par l'Etat des cotisations patronales de sécurité sociale pour ses salariés détachés.

Réponse à M. François Dubanchet : l'application de ces mesures sur le plan local. L'ensemble de la politique du Gouvernement en faveur de l'emploi.

Réponse à M. Robert Schwint : le système économique occidental n'est pas responsable de la situation. Le chômage dans les principaux pays de l'économie occidentale. Les crédits que représentent l'ensemble des mesures publiques et interprofessionnelles de protection, d'incitation et d'aide à l'emploi.

Réponse à M. Pierre Sallenave : l'importance donnée par le Gouvernement au problème de l'emploi.

Réponse à M. Robert Schwint : lutter contre l'inflation et lutter pour l'emploi, c'est un seul et même combat.

Réponse à M. Jean Mézard : l'adéquation de la formation et des emplois disponibles est prévisible.

Réponse à M. Hector Viron : le redressement de l'emploi après 1968. Le programme à court terme proposé par le Gouvernement est très ambitieux, mais cohérent avec des objectifs à long terme de sa politique de l'emploi. La concertation entre les partenaires sociaux sur le départ en préretraite des salariés de soixante à soixante-cinq ans. La réunion, le 6 mai, du comité supérieur de l'emploi et de la délégation permanente pour la formation professionnelle. (p. 1241) : quelques milliers d'hommes partent travailler à l'étranger et peuvent faire vivre des dizaines de milliers de personnes en France.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1241, 1250) : *MM. Robert Schwint, Jean Mézard, rapporteur de la commission des affaires sociales ; Christian Beullac, ministre du travail ; Hector Viron, Paul Guillard, André Rabineau, Mme Janine Alexandre-Debray.*

Article 1er (*prise en charge par l'Etat des cotisations sociales des entreprises qui embaucheront des jeunes soit pour augmenter leurs effectifs, soit pour compenser des départs à la retraite*) (p. 1241). — Rejet de l'amendement n° 6 de M. Robert Schwint et plusieurs de ses collègues : non-bénéfice de la prise en charge par l'Etat de la part patronale des cotisations pour l'établissement ayant effectué des licenciements pour cause économique ou réduit le niveau moyen de l'effectif de ses salariés (p. 1242) ; le rôle du directeur départemental du travail ; rejet de l'amendement n° 1 de M. Jean Mézard, rapporteur : pour le calcul du niveau moyen de l'effectif des salariés, référence au premier trimestre 1977 et pour la prise en considération des licenciements pour cause économique, référence au 1er avril 1977 ; la pénalisation des entreprises ayant une activité saisonnière ; adoption de l'amendement n° 11 de M. Christian Beullac, ministre du travail ; un décret fixant les conditions dans lesquelles les périodes de référence pourront être différentes ;

— l'article 1er, ainsi modifié, est adopté (p. 1242).

Article 2 (*prise en charge par l'Etat des cotisations sociales pour la durée du contrat d'apprentissage, dans la limite maximale de deux ans*) (p. 1242). — Adoption de l'amendement n° 7 de M. Robert Schwint et plusieurs de ses collègues : conditions d'augmentation du niveau moyen de l'effectif employé pour la prise en charge par l'Etat des exonérations dont bénéficieront les maîtres d'apprentissage ; l'impossibilité d'un contrôle du secteur artisanal par l'inspection du travail ; l'opposition de « l'appareil administratif » à l'application d'un texte de loi (p. 1243) ;

— l'article 2, ainsi modifié, est adopté (p. 1243).

Article 2 *bis* (*maintien pour les jeunes, après leurs études et pour une durée de six mois, du droit aux prestations en nature des assurances maladie et maternité pour eux-mêmes et leurs familles*) (p. 1243). — Adoption de l'amendement n° 12

de M. Christian Beullac, ministre de travail : insertion dans la loi du 4 juillet 1975 des dispositions concernant le maintien au profit des jeunes qui sortent de leurs études du droit aux prestations en nature des assurances maladie et maternité pour eux-mêmes et leur famille dans le régime dont ils bénéficiaient à la fin de leurs études ; application aux personnes ayant cessé depuis douze mois au plus leurs études scolaires ou universitaires (p. 1244) ; retrait de l'amendement n° 2 de M. Jean Mézard, rapporteur ; rédactionnel ;

— l'article 2 *bis* ainsi modifié est adopté (p. 1244).

Article 3 (*il ne sera pas tenu compte des salariés engagés avant le 1er janvier 1978 dans les conditions prévues aux articles 1er et 2 pour l'application des dispositions législatives ou réglementaires du code du travail qui se réfèrent à une condition d'effectifs du personnel*) (p. 1244). — Rejet de l'amendement n° 10 de M. Hector Véron et plusieurs de ses collègues : suppression des dispositions prévoyant que les salariés engagés à la suite d'une incitation à l'emploi n'entrent pas dans la condition d'effectif pour la représentation du personnel, par scrutin public (n° 50. — Liste des votants p. 1259) ;

— l'article 3 est adopté (p. 1245).

Article 4 (*financement des stages de formation des jeunes sur le « 1 p. 100 » de la formation continue ; versement d'une cotisation exceptionnelle ayant la même assiette que la taxe d'apprentissage*) (p. 1245). — Rejet de l'amendement n° 3 de M. Jean Mézard, rapporteur : extension du bénéfice de la cotisation de 0,2 p. 100 sur les salaires à des actions de formation en faveur des jeunes salariés embauchés par les entreprises depuis le 1er janvier 1977 (p. 1246) ; rejet de l'amendement n° 8 de M. Robert Schwint et plusieurs de ses collègues : non-imputation sur le 1 p. 100 de la formation continue de l'effort des entreprises en faveur des jeunes chômeurs ; adoption de l'amendement n° 4 de M. Jean Mézard, rapporteur : rédactionnel ; adoption de l'amendement n° 9 de M. Robert Schwint et plusieurs de ses collègues : reversement au Trésor des fonds non utilisés pour les actions de formation ; contrôle, recouvrement et contentieux de ces versements (p. 1247) ;

— l'article 4 ainsi modifié est adopté (p. 1247).

Article 5 (*extension de la prime de mobilité pour les jeunes embauchés par une entreprise française à l'étranger*). — Adopté (p. 1247).

Après l'article 5. — Retrait de l'amendement n° 5 (article additionnel) de M. André Bohl soutenu par M. André Rabineau : dépôt par le Gouvernement avant le 15 décembre 1977 d'un rapport sur l'emploi des jeunes ; dépôt d'un projet de loi proposant des mesures pour l'augmentation de l'embauche des jeunes si la situation ne s'est pas améliorée par rapport à fin 1976 (p. 1249).

INTITULÉ. — Adoption de l'amendement n° 13 de M. Jean Mézard, rapporteur : coordination ; nouvel intitulé « **Projet de loi portant diverses mesures en faveur de l'emploi et complétant la loi n° 75-574 du 4 juillet 1975 tendant à la généralisation de la sécurité sociale** » (p. 1249).

Explications de vote :

— *M. Robert Schwint* (p. 1249) : le groupe socialiste comprend l'utilité de ces mesures qu'il estime insuffisantes et s'abstiendra de voter le texte.

— *M. Hector Viron* (p. 1249) : ce projet porte atteinte aux institutions élues du personnel. Le groupe communiste ne votera pas ce texte.

— *M. Auguste Pinton* (p. 1249) : les sénateurs radicaux de gauche s'abstiendront de voter le texte en discussion.

Adoption [9 juin 1977] (p. 1250).

Discussion (commission mixte paritaire) [22 juin 1977] (p. 1634, 1637).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1634, 1636) : *MM. Lucien Grand, rapporteur pour le Sénat, Robert Schwint, Christian Beullac, ministre du travail.*

a) *Interventions des sénateurs* (p. 1635) : le texte adopté laisse au Gouvernement le soin de fixer par décret dans certaines branches d'activités des périodes de référence différentes de celles prévues en règle générale. N'ont pas été retenues les dispositions qui subordonnaient l'exonération de la part patronale des cotisations sociales afférentes à la rémunération des apprentis à une augmentation du niveau de l'effectif employé à partir du 1er mai 1977. Le maintien de la couverture sociale au profit des jeunes ayant cessé leurs études depuis un an ou plus. Le reversement au Trésor des fonds de formation inutilisés. Les dispositions qui concernent particulièrement l'emploi des jeunes. Le dépôt d'un rapport au Parlement avant le 1er décembre 1977 dans ce domaine ; les dispositions prévoyant l'exonération des charges sociales patronales pour les salariés en dessous de vingt-cinq ans et pour les apprentis n'inciteraient pas à la création d'emplois nouveaux. Les employeurs vont bénéficier de cette exonération sans que l'effectif moyen des salariés soit augmenté. Les problèmes posés par l'équilibre de la sécurité sociale. (p. 1636) : les dangers de l'engrenage de l'exonération des charges sociales. La nécessité d'une discussion sur une véritable réforme de la sécurité sociale.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1635) : le texte adopté par la commission mixte paritaire recueille l'accord du Gouvernement. Le reversement au Trésor des fonds de formation inutilisés.

Réponse à M. Robert Schwint : les employeurs bénéficieront de l'exonération des charges sociales patronales pour les salariés de moins de vingt-cinq ans et pour les apprentis, sans que l'effectif moyen des salariés soit augmenté. Les entreprises auraient peut être été tentées de réduire leurs effectifs à l'occasion des départs en retraite. Les difficultés particulières des jeunes au chômage. (p. 1636) : il est essentiel que les dispositifs pour l'emploi des jeunes soient mis en place dans les départements dans les tout premiers jours de juillet.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1636, 1637).

Articles 1er, 2, 2 *bis*, 4 (p. 1636). — Adoptés.

Adoption [22 juin 1977] (p. 1637).

2. — **Proposition de loi sur les interventions des établissements publics régionaux en faveur de l'emploi et du développement économique,** présentée par M. Marcel Lucotte, sénateur [17 septembre 1977, rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1977, *JO* Lois et décrets 18 septembre 1977] (n° **489**). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Voir aussi AÉRONAUTIQUE (INDUSTRIE) (QO).
APPRENTISSAGE, **1** (n° **432**).
ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, **1** (n° **394**).
CADRES (QO).
CEE (QO).
CHARBONNAGES (QO).
COMMERÇANTS ET ARTISANS, **1** (n° **199**).
CONSTRUCTION NAVALE (QO).
DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT.
EMPRUNT, **1** (n° **293**).
ENERGIE (QO).
ENSEIGNEMENT, **1** (n° **452**).
ENTREPRISE, **1** (n° **300**).
ENVIRONNEMENT (QO).
FONCTION PUBLIQUE, **1** (n° **218**).
HANDICAPÉS (QO).
IMPÔTS LOCAUX, **1** (n° **320**).
LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), DG ; Culture, DG ; Recherche, DG ; Santé, DG ; Postes et télécommunications, DG ; Services financiers, DG ; Universités, DG ; Commerce et artisanat, DG ; Affaires étrangères, DG ; Départements d'outre-mer, DG ; Tourisme, DG ; Travail, DG ; Justice, DG ; Intérieur, DG ; Services du Premier ministre - services généraux, DG ; Transports - section commune et transports terrestres, DG ; Aviation civile et météorologie, DG ; Marine marchande, DG.
PAPIERS ET PAPETERIE (QO).
POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS (QO).
QUESTIONS ORALES, n° **1960, 1984, 1993, 2063.**
QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° **15, 29, 37, 67, 69, 125.**
RÉGIONS D'ÉCONOMIE MONTAGNARDE (QO).
SIDÉRURGIE (QO).
TEXTILE (INDUSTRIE) (QO).
TRANSPORTS ROUTIERS (QO).
TRAVAIL DES FEMMES (QO).
TRAVAILLEURS ÉTRANGERS (QO).
VEUVES (QO).

EMPLOIS RESERVES

1. — Projet de loi tendant à la reconduction de la législation sur les emplois réservés, présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. André Bord, secrétaire d'Etat aux anciens combattants, M. Michel Durafour, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'économie et des finances, et M. Maurice Ligot, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique [rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1976. — 2 avril 1977] (n° **206**) ; renvoi à la commission des affaires sociales ; rapport de M. André Robineau [7 avril 1977] (n° **237**). — Discussion [14 avril 1977] (p. 528, 530). — Adoption [14 avril 1977] (n° **94**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE [19 avril 1977] (n° **2807**). — Renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; rapport de M. Valenet [20 avril 1977] (n° **2812**). — Discussion [21 avril 1977]. — Adoption [21 avril 1977] (n° **645**).

PROMULGATION : loi n° 77-465 du 4 mai 1977 (*J.O.* Lois et décrets du 5 mai 1977).

Discussion (première lecture) [14 avril 1977] (p. 528, 530).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 528) : *MM. André Rabineau, rapporteur de la commission des affaires sociales ; Pierre Sallenave, André Bord, secrétaire d'Etat aux anciens combattants.*

a) *Interventions des sénateurs :* la reconduction de la législation sur les emplois réservés (p. 528, 529) ; le problème des emplois réservés (p. 528, 529) ; les droits et avantages des anciens combattants et victimes de guerre (p. 528, 529) ; les pensionnés et veuves à la suite des opérations d'Afrique du Nord (p. 528) ; les propositions de recrutement (p. 528) ; le droit au travail des victimes de guerre (p. 528) ; les lenteurs de la procédure d'attribution (p. 528) ; les emplois réservés dans les administrations (p. 529).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 529) : la reconduction de la législation sur les emplois réservés en ce qui concerne les pensionnés pour invalidité de guerre et les veuves de guerre. La permanence de la législation intéressant les anciens militaires et les travailleurs handicapés ; (p. 530) : la variété et le nombre des emplois offerts et le délai de nomination des candidats. La nomenclature des emplois réservés concerne les administrations de l'Etat, des départements, des communes, des établissements publics et la plupart des entreprises para-publiques. Les raisons de l'écart entre les candidatures et les postes pourvus : le choix du département ; la répartition géographique des emplois offerts. La mise en informatique du système de répartition des emplois. La célérité nécessaire dans la nomination des candidats aux emplois réservés. La durée de la période pendant laquelle les candidatures pourront être formulées. Afin d'obtenir une meilleure réinsertion sociale des améliorations aux dispositions en vigueur devront être appliquées dans un proche avenir. L'échéance de 1980.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 530) : *MM. André Rabineau, rapporteur ; André Bord, secrétaire d'Etat aux anciens combattants.*

Article unique (p. 530). — Adoption de l'amendement n° 1 de M. André Rabineau, rapporteur : prorogation des dispositions de la loi de six ans et non point de trois ans.

— l'article unique, ainsi modifié, est adopté (p. 530).

Adoption [14 avril 1977] (p. 530).

Voir aussi LOI DE FINANCES POUR 1978, Anciens combattants, DG.

EMPRUNT

1. — Projet de loi autorisant le Gouvernement à émettre un emprunt bénéficiant d'avantages fiscaux, présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, ministre de l'économie et des finances, par M. Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances [27 avril 1977] (n° **2828**) ; renvoi à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; rapport de M. Papon [5 mai 1977] (n° **2861**). — Urgence. — Discussion [10 mai 1977]. — Adoption modifiée [10 mai 1977] (n° **663**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [12 mai 1977] (n° **293**) ; renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; rapport de M. Maurice Blin, rapporteur général [12 mai 1977] (n° **294**). — Discussion [12 mai 1977] (p. 872, 879). — Adoption [12 mai 1977] (n° **106**).

PROMULGATION : loi n° 77-486 du 13 mai 1977 (*J. O.* Lois et décrets du 14 mai 1977).

Discussion (première lecture) [12 mai 1977] (p. 872, 879).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE : *MM. Maurice Blin, rapporteur général ; Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances ; Henri Tournan, Paul Jargot, Guy Petit.*

a) *Interventions des sénateurs :* l'application du programme d'action du gouvernement (p. 872) ; l'opportunité d'un emprunt à long terme (p. 872, 875, 876) ; avantages fiscaux de l'emprunt (p. 872, 875) ; l'indexation sur l'unité de compte européenne (p. 872, 875) ; la conjoncture économique et financière (p. 872, 874, 877) ; le déficit du budget de l'Etat (p. 872, 875) ; la dette intérieure de l'Etat à court terme (p. 873, 875) ; la proportion endettement de l'Etat et produit intérieur brut (p. 873) ; la Bourse (p. 873) ; l'inflation (p. 874) ; le chômage (p. 874, 877) ; les dépôts d'épargne effectués sur les livrets A de la caisse d'épargne (p. 875) ; la réforme fiscale (p. 875) ; le report de crédits de paiement dus aux collectivités locales (p. 875) ; les conséquences de l'encadrement du crédit (p. 875) ; le déficit des entreprises nationalisées (p. 876) ; le commerce extérieur (p. 877) ; le chiffrage du programme commun de la gauche (p. 877) ; l'exode rural (p. 877) ; la crise de l'industrie textile [Rhône Poulenc Textiles] (p. 877).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 873) : un emprunt sain sur le plan monétaire et sur le plan financier. Le Gouvernement s'attaque à l'inflation parce que c'est le seul moyen de résoudre à terme le problème de l'emploi. L'augmentation de la monnaie et de la quasi-monnaie fixée par le Gouvernement pour 1977. Le choix d'une stricte application de la politique du crédit. Le trésor ne devra pas en 1977 recourir à la création de monnaie. Le financement du déficit pour 1977 sera pour moitié effectué par l'épargne à long terme. Le crédit de l'Etat en France n'est pas obéré par le poids de la dette publique. Vingt années viennent de s'écouler de gestion ordonnée des finances publiques. (p. 874) : l'endettement extérieur de la France est peu important. L'importance de la dette publique dans les pays de même niveau de développement économique. La garantie du capital souscrit. La composition de la nouvelle unité de compte européenne. Rappelle qu'un des objectifs primordiaux de la politique du Gouvernement est le maintien de la valeur externe du franc. L'importance de la stabilité du franc. Le régime fiscal de l'emprunt. En mobilisant une épargne à long terme le Gouvernement n'a pas voulu priver les investisseurs de moyens de financement qu'ils peuvent escompter sur le marché financier. L'abattement spécial de 1 000 francs sur le revenu imposable attaché aux intérêts de cet emprunt. Le régime général des revenus obligataires s'appliquera au-delà de l'abattement spécial. (p. 876) : la situation de l'économie française.

Réponse à M. Henri Tournan : l'évolution du déficit d'exécution des budgets français. La hausse des prix s'est ralentie. L'amélioration du commerce extérieur français. Les méthodes de lutte contre l'inflation utilisées par les partenaires européens sont les mêmes que celles qu'emploie le Gouvernement français. Un emprunt à long terme n'est pas inflationniste. Evoque les chiffres publiés dans le journal *l'Humanité* pour la présentation des comptes du programme commun de la gauche. (p. 877) : il ne s'agit pas de couvrir spécifiquement des dépenses de fonctionnement mais aussi des dépenses d'investissement ou des prêts du Trésor. La référence à l'unité de compte européenne. La rémunération des livrets de caisse d'épargne. La préservation de l'épargne populaire. Cet emprunt ne représente qu'une proportion assez faible des ressources du marché obligataire.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 878) : *MM. Maurice Blin, rapporteur général ; Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances, Jacques Descours Desacres.*

Article 1er (*autorisation d'émettre un emprunt dont le capital est garanti par référence à l'unité de compte européenne définie en avril* 1975) (p. 878). — Retrait de l'amendement n° 1 de M. Maurice Blin, rapporteur général : suppression des dispositions prévoyant la fixation par décret de modalités de garantie équivalentes à la référence à l'unité de compte européenne. Faculté d'option pour un remboursement, accordée aux souscripteurs, au cas où les conditions initiales du contrat ne pourraient plus être respectées du fait de l'impossibilité de fixer une unité de référence ;

— l'article 1er est adopté (p. 878).

Article 2 (*régime fiscal de l'emprunt*). Adopté (p. 879).

Adoption [12 mai 1977] (p. 879).

Voir aussi CALAMITÉS AGRICOLES (QO).

CONSTRUCTION (QO).

DÉCLARATIONS AU GOUVERNEMENT, **1**.

IMPÔTS, **1** (n° **89**), art. 10, 13.

LOI DE FINANCES POUR 1978, Charges communes, DG.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **1** (n° **330**). — **3** (n° **113**), art. 8, 9, 10.

ENERGIE

1. — **Projet de loi modifiant certaines dispositions de la loi du 29 octobre 1974 relative aux économies d'énergie,** présenté, au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. René Monory, ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, par M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice, par M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur, par M. Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances, et par M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire [31 mai 1977] (n° **339**) ; renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan ; rapport de M. Jean-François Pintat [9 juin 1977] (n° **363**). — Urgence [14 juin 1977]. — Discussion [16 juin 1977] (p. 1412, 1423). — Adoption [16 juin 1977] (n° **148**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [7 juin 1977] (n° **3007**). — Renvoi à la commission de la production et des échanges ; pour avis à la commission des lois ; rapport de M. Guermeur [23 juin 1977] (n° **3027**). — Discussion [27 et 28 juin 1977]. — Adoption modifiée [28 juin 1977] (n° **723**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (DEUXIÈME LECTURE) [28 juin 1977] (n° **440**) ; renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (ASSEMBLÉE NATIONALE) rapport de M. Guermeur [30 juin 1977] (n° **3069**). — Discussion [30 juin 1977]. — Adoption [30 juin 1977] (n° **748**).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (SÉNAT) rapport de M. Jean-François Pintat, rapporteur pour le Sénat [30 juin 1977] (n° **471**). — Discussion [30 juin 1977] (p. 1990, 1994). — Adoption [30 juin 1977] (n° **193**).

PROMULGATION : loi n° 77-804 du 19 juillet 1977 (*JO* Lois et décrets du 20 juillet 1977).

Discussion (première lecture) [16 juin 1977] (p. 1412, 1423).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1412, 1414) : *MM. Jean-François Pintat, rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan ; Claude Coulais, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.*

a) *Intervention du rapporteur* (p. 1412) : la loi du 29 octobre 1974 relative aux économies d'énergie. Un texte qui se situait dans la ligne de recommandation des communautés européennes. Les nombreux textes réglementaires intervenus dans ce domaine depuis lors. La création en novembre 1974 de l'agence pour les économies d'énergie, établissement public national. Rappelle les dispositions de la loi de finances pour 1975 prévoyant des déductions fiscales pour les travaux d'isolation des locaux et de régulation thermique et les différents textes intervenus en matière d'économies d'énergie. L'influence du volume des achats français de produits énergétiques sur le bilan de nos échanges extérieurs. L'évolution du coût des hydrocarbures. L'augmentation du prix du charbon et du gaz achetés à l'extérieur. Les objectifs énergétiques définis par le VII[e] Plan. Les résultats les plus spectaculaires ont été perceptibles dans le secteur tertiaire et résidentiel où la consommation énergétique a été réduite d'environ 15 p. 100 (p. 1413) : la diminution des pertes liée à la production et à la distribution d'énergie. Regrette que le texte en discussion soit limité au chauffage des immeubles et plus particulièrement les rapports entre les chauffagistes et les organismes d'H. L. M. La nécessité d'économies d'énergie en général. Les conclusions de la commission de l'énergie hydraulique ; la procédure de déclaration d'utilité publique pour les installations de moins de 4 500 kilowatts de puissance installée ; l'ouverture de dossiers d'enquêtes administratives ; l'intéressement du système bancaire au développement des petites installations hydrauliques ; le financement facilité des nouveaux équipements hydrauliques.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1413) : le grave déséquilibre introduit dans les échanges commerciaux français par le quadruplement du prix du pétrole et des autres énergies importées. La politique gouvernementale pour pallier ces difficultés. L'importance considérable de la recherche d'économies d'énergie. Les efforts commencent à porter leurs fruits ; l'élimination des gaspillages. Rappelle les principales dispositions de la loi du 29 octobre 1974. Les principaux éléments du texte en discussion ; les solutions à apporter aux problèmes posés par les distorsions de concurrence entre les diverses formes d'énergie et à l'éventualité d'une situation de crise. La prise en considération de cas supplémentaires de consommation d'énergie ; la réforme des contrats d'exploitation de chauffage. La limitation de la durée des contrats de chauffage, la transparence de ces contrats, l'incitation à la réalisation de travaux économisant l'économie d'énergie. (p. 1414) : la modification du statut de la copropriété. Les dispositions de caractère technique sont complexes. Le Gouvernement attend une relance des investissements pour atteindre une deuxième étape en matière d'économie d'énergie. La collaboration instaurée entre la commission des affaires économiques et du Plan et les départements ministériels concernés.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1414, 1423) : *MM. Jean-François Pintat, rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan ; Claude Coulais, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat ; Pierre Tajan, Jean Fleury, Robert Parenty, Georges Lamousse, Maxime Javelly.*

Avant l'article 1[er]. — Adoption de l'amendement n° 1 (article additionnel) de M. Jean-François Pintat, rapporteur : pouvoirs du Gouvernement en vue de remédier à la pénurie et au déséquilibre des échanges extérieurs ;

— un article additionnel est inséré avant l'article 1[er] (p. 1414).

Article 1[er] (*troisième alinéa de l'article 1[er] de la loi n° 74-908 du 29 octobre 1974 ; pouvoirs du Gouvernement en matière de consommation énergétique*) (p. 1414) : le texte en discussion tend à rapprocher les coûts de la thermie fournie par les différents produits énergétiques et à freiner toutes surconsommations compensatrices. Le problème du chauffage électrique ; le problème de l'énergie hydraulique. L'équipement hydro-électrique du Haut-Rhône. Les ouvrages de Chautagne et de Belley (p. 1415) ; adoption de l'amendement n° 2 de M. Jean-François Pintat, rapporteur : de forme ; adoption de l'amendement n° 3 de M. Jean-François Pintat, rapporteur : les mesures prises par le Gouvernement peuvent comporter la fixation des conditions techniques et financières de la mise à disposition et de vente des produits ; adoption de l'amendement n° 4 de M. Jean-François Pintat, rapporteur : de forme ; rejet de l'amendement n° 26 de M. Jean Fleury : en cas de nécessité, utilisation pour le chauffage des locaux d'une partie du fuel calorifique rejeté par une centrale thermique ; Electricité de France n'utilise environ qu'un tiers des rejets des centrales thermiques (p. 1416) ;

— l'article 1[er], ainsi modifié, est adopté (p. 1417).

Article 2 (*articles 2 et 3 de la loi du 29 octobre 1974 : limitation de température de chauffage des locaux, climatisation, chauffage des eaux sanitaires et des piscines*) (p. 1417). — Adoption de l'amendement n° 5 de M. Jean-François Pintat, rapporteur : de forme ; adoption de l'amendement n° 6 de M. Jean-François Pintat, rapporteur : rédactionnel ; contrat passé entre des exploitants qui mettent en œuvre et financent des travaux ayant pour effet de réaliser des économies d'énergie ou de faire appel à des techniques nouvelles ; situation des contrats en cours dont la durée doit être mise en conformité avec les nouvelles dispositions ; adoption du sous-amendement n° 20 de M. Claude Coulais, secrétaire d'Etat, à l'amendement n° 6 : durée des contrats lorsque l'exploitant met en œuvre et finance des travaux ayant pour effet de faire appel aux énergies et techniques nouvelles (p. 1418) ; retrait du sous-amendement n° 16 de M. Robert Laucournet et plusieurs de ses collègues, à l'amendement n° 6, soutenu par M. Robert Parenty : point de départ des durées et limites pour les contrats en cours à la date de publication des nouvelles dispositions. (p. 1419) ; retrait du sous-amendement n° 18 de MM. Amédée Bouquerel et Robert Parenty, soutenu par M. Robert Parenty, à l'amendement n° 6 : possibilité d'inclure dans les contrats avec garantie totale une clause prévoyant la modification par avenant du contrat type ; adoption du sous-amendement n° 29 de M. Claude Coulais, secrétaire d'Etat, à l'amendement n° 6 : application aux contrats en cours dont la durée totale à compter de leur date de conclusion ou de reconduction ne peut excéder les limites prévues ; durée minimale de maintien en application du contrat à compter de la date d'entrée en application des nouvelles dispositions (p. 1420) ; adoption des amendements n° 7 et n° 8 de M. Jean-François Pintat, rapporteur : coordination ; adoption de l'amen-

dement n° 9 de M. Jean-François Pintat, rapporteur : communication aux cocontractants à la fin de chaque saison de chauffe des informations relatives aux quantités de combustible ou d'énergie consommée ; adoption de l'amendement n° 10 de M. Jean-François Pintat, rapporteur : possibilité d'avenants aux contrats d'exploitation de chauffage ou de climatisation lorsque sont réalisés des travaux permettant une réduction de l'énergie consommée ; possibilité d'avenants en cas de mise en œuvre d'énergie ou de techniques nouvelles ; la faculté de résilier unilatéralement le contrat ne peut être justifiée par l'insuffisance des moyens financiers nécessaires aux travaux à entreprendre pour le fournisseur d'énergie (p. 1421) ; adoption du sous-amendement n° 19 de MM. Amédée Bouquerel et Robert Parenty, soutenu par M. Robert Parenty à l'amendement n° 10 : possibilité d'un avenant au contrat lorsque sont adoptées des dispositions relevant de la technique d'exploitation ; rejet du sous-amendement n° 23 de M. Claude Coulais, secrétaire d'Etat, à l'amendement n° 10 : possibilité de fin du contrat, avec un dédommagement correspondant au préjudice subi, si l'exploitant déclare ne pas être en mesure de mettre en œuvre les énergies et techniques nouvelles ; adoption de l'amendement n° 11 de M. Jean-François Pintat, rapporteur : présence de clause stipulant une facturation des dépenses correspondant aux quantités d'énergie livrées dans les contrats de fourniture d'énergie calorifique ou frigorifique conclus ou reconduits à compter de la date d'application des nouvelles dispositions (p. 1422) ; adoption de l'amendement n° 12 de M. Jean-François Pintat, rapporteur : coordination ; amendement n° 13 de M. Jean-François Pintat, rapporteur : non-application des dispositions nouvelles au régime municipal urbain de chauffage, au contrat public de concession ou d'affermage des installations de chauffage ou de climatisation ; aux contrats privés de chauffage urbain et d'installations de production et de distribution de fuel industriel ; adopté après modification tenant compte de l'amendement n° 24 de M. Claude Coulais rendant applicables les dispositions nouvelles aux contrats passés avec des clients par les régimes municipaux de chauffage urbain (p. 1423) ; amendement n° 24 de M. Claude Coulais, secrétaire d'Etat : non-application des nouvelles dispositions aux contrats autres que ceux passés avec des clients, passés par le régime municipal de chauffage urbain, aux contrats publics de concession et d'affermage des installations de chauffage ou de climatisation ; aux contrats privés de chauffage urbain et d'installations de production et de distribution de fuel industriel, autres que ceux passés avec des clients : adopté, après modification tenant compte de l'amendement n° 13 de M. Jean-François Pintat ; retrait de l'amendement n° 14 de M. Jean-François Pintat, rapporteur : non-application des nouvelles dispositions des contrats arrivant à expiration dans les douze mois suivant la publication du texte ; adoption de l'amendement n° 25 de M. Claude Coulais, secrétaire d'Etat : non-application des nouvelles dispositions aux contrats arrivant à expiration dans les douze mois suivant la mise en application du nouveau texte ; adoption de l'amendement n° 15 de M. Jean-François Pintat, rapporteur : suppression des dispositions prévoyant la possibilité pour le pouvoir exécutif de suspendre l'application des mesures législatives par décret en Conseil d'Etat ; la nécessité pour le Gouvernement de pouvoir revenir à un autre régime économique dès qu'il aura été remédié à la pénurie ou au déséquilibre des échanges ; le prix de l'énergie condamné à augmenter inexorablement d'ici à la fin du siècle ;

— l'article 2, ainsi modifié, est adopté (p. 1423).

Article 3 (*art. 92 du code de l'urbanisme : décrets en Conseil d'Etat pour les règles de construction et d'aménagement des ouvrages ou locaux de toute nature, pour les caractères définissant les normes d'équipement, de fonctionnement et de contrôle des installations consommant de l'énergie*). — Adopté (p. 1423).

Article 4 (*art. 25 de la loi du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété : régime des votes dans les assemblées de copropriétaires pour les travaux d'amélioration de l'isolation thermique ou du rendement des installations*). — Adopté (p. 1423).

Explication de vote :

— *M. Léandre Létoquart* (p. 1423) : le groupe communiste ne votera pas le texte en discussion. Les problèmes de l'énergie ne sont pas réglés. Les gaspillages, l'abandon des gisements de charbon, les retards dans l'exploitation d'énergies nouvelles. Il importe de donner des moyens aux organismes d'HLM pour améliorer l'isolation thermique des logements anciens. Le texte ne propose pas la suppression de la TVA sur les produits énergétiques servant au chauffage. Le nécessaire allégement des charges de chauffage qui pèsent sur les locataires.

Adoption [16 juin 1977] (p. 1423).

Discussion (commission mixte paritaire) [30 juin 1977] (p. 1990, 1994).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1990, 1991) : *MM. Jean-François Pintat, rapporteur pour le Sénat ; Auguste Billiemaz, Claude Coulais, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.*

a) *Interventions des sénateurs :* les contrats de chauffage en particulier les relations entre les chauffagistes et les organismes HLM (p. 1990) ; la nécessité d'un projet de loi complémentaire sur les économies d'énergie (p. 1990) ; le prix de l'énergie (p. 1990) ; la récupération d'eau chaude dans les centrales thermiques (p. 1990) ; la géothermie (p. 1990) ; l'énergie hydraulique (p. 1990) ; l'aménagement du Haut-Rhône (p. 1990) ; la centrale hydraulique de Bregnier-Cordon (p. 1990) ; les centrales de Sault-Brenaz et de Loyettes (p. 1990).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1991) : le Gouvernement a mis à l'étude un projet de loi complémentaire sur les économies d'énergie.

Réponse à M. Auguste Billiemaz : l'aménagement du Haut-Rhône. L'aménagement du site de Brégnier-Cordon. L'engagement d'autres programmes de travaux publics.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1991, 1994).

Articles A, B, C, 1er A (p. 1991).

Article 2 (p. 1991). — Amendement n° 2 de M. Claude Coulais, secrétaire d'Etat : revision des contrats aux termes de quatre ans, qu'ils soient établis pour huit ou seize ans lorsque ce sont des contrats en cours (p. 1992).

Article 2 *bis* (p. 1992). — Amendement n° 3 de M. Claude Coulais, secrétaire d'Etat : suppression des dispositions prévoyant la construction de centrales nucléaires produisant en même temps de l'électricité et de la chaleur pour les agglomérations.

Les études que le Gouvernement a demandées à EDF et aux préfets de région. L'examen de cas concrets à Nantes, Lyon et dans le Nord ; (p. 1993) : la nécessité de servitudes de passage ; les garanties vis-à-vis des formes d'énergie concurrentes.

Article 2 *ter* (p. 1993). — Amendement n° 4 de M. Claude Coulais, secrétaire d'Etat : suppression des dispositions concernant l'extension du régime de l'autorisation pour la création de centrales hydrauliques aux puissances à installer comprises entre 500 et 4 000 kilowatts.

Le problème des aménagements hydro-électriques servant à la production autonome sera étudié. Ces équipements sont souvent à l'origine de dommages pour l'environnement, particulièrement pour les rivières de montagne. La procédure actuelle de la concession prévoit notamment une enquête d'utilité publique (l'exemple du Cantal).

Les soucis des écologistes ; l'opposition soulevée par la construction de l'usine marée-motrice de Normandie (p. 1994).

Article 4 (p. 1994).

NOUVEL INTITULÉ : « **Proposition de loi concernant certains contrats de fourniture et d'exploitation de chauffage et relatif aux économies d'énergie.** »

Explication de vote :

— *M. Raymond Brosseau* (p. 1994) : le groupe communiste votera contre le projet en discussion.

Adoption [30 juin 1977] (p. 1994).

Voir aussi CHARBON.
CHARBONNAGES (QO).
ENERGIE NUCLÉAIRE.
LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), DG ; Recherche, DG ; Commissariat général au Plan, DG ; Industrie, DG.
PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT (QO).
QUESTIONS ORALES n°s **2091, 2096, 2114.**
QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n°s **75, 119.**

ENERGIE EOLIENNE

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° **75.**

ENERGIE GEOTHERMIQUE

Voir GÉOTHERMIE.

ENERGIE HYDRAULIQUE

Voir ENERGIE, **1** (n° **339**).
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° **122.**

ENERGIE MAREMOTRICE

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° **75.**

ENERGIE NUCLEAIRE

Voir ENERGIE.

LOI DE FINANCES POUR 1978, Industrie, DG ; Affaires étrangères, DG.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **3** (n° **113**), art. 15.

MER (DROIT DE LA), **1** (n° **131**).

QUESTION ORALE, n° **1948.**

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n°s **61, 97, 120, 121, 123.**

ENERGIES NOUVELLES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Recherche, DG ; Industrie, DG.

ENERGIE SOLAIRE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Industrie, DG ; Agriculture, DG.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° **75.**

ENFANTS

Voir PRESTATIONS FAMILIALES, **2** (n° **127**).

ENFANTS (de militaires).

Voir PUPILLES DE LA NATION.

ENFANTS NATURELS

Voir IMPÔTS (n° **89**), art. 17 *bis*.

ENGAGEMENT (Contrat d')

Voir MARINE MARCHANDE, **1** (n° **243**).

ENGRAIS

VOIR DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, **1.**

PRIX, **1** (n° **147**), après l'art. 7.

ENQUETE EVELYNE SULLEROT (Travail des femmes)

Voir LOI DES FINANCES POUR 1978, Travail, DG.

ENREGISTREMENT

Voir JUSTICE, **1** (n° **117**), art. 10.

LOI DES FINANCES RECTIFICATIVE, **3** (n° **113**), après l'art. 16 *quinquies*.

ENSEIGNANTS

1. — **Projet de loi relatif à certains personnels exerçant dans des établissements spécialisés pour enfants et adolescents handicapés** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. René Haby, ministre de l'éducation [8 décembre 1977] (n° **3293**) ; renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; rapport de M. Bayard [9 décembre 1977] (n° **3294**). — Urgence. — Discussion [15 décembre 1977]. — Adoption [15 décembre 1977] (n° **819**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [16 décembre 1977] (n° **189**) ; renvoi à la commission des affaires culturelles ; rapport de M. Paul Séramy [18 décembre 1977] (n° **197**). — Discussion [20 décembre 1977] (p. 4310, 4320). — Adoption modifiée [20 décembre 1977] (n° **72**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [20 décembre 1977] (n° **3428**).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (ASSEMBLÉE NATIONALE) ; rapport de M. Bayard, rapporteur pour l'Assemblée nationale [21 décembre 1977] (n° **3440**). — Discussion [21 décembre 1977]. — Adoption [21 décembre 1977] (n° **867**).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (SÉNAT) ; rapport de M. Paul Séramy, rapporteur pour le Sénat [21 décembre 1977] (n° **237**). — Discussion [21 décembre 1977] (p. 4431, 4432). — Adoption [21 décembre 1977] (n° **94**).

PROMULGATION : loi n° 77-1458 du 29 décembre 1977 (*JO* Lois et décrets du 30 décembre 1977).

Discussion (première lecture) [20 décembre 1977] (p. 4310, 4320).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 4310, 4313) : *MM. Paul Séramy, rapporteur de la commission des affaires culturelles ; Bernard Hugo, René Lenoir, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la sécurité sociale.*

a) *Interventions des sénateurs :* la loi d'orientation du 30 juin 1975 en faveur des personnes handicapées (p. 4310, 4312) ; l'obligation éducative et l'obligation scolaire (p. 4310, 4312) ; les groupes d'aide psychopédagogique (p. 4311) ; le détachement d'instituteurs dans les instituts pédagogiques et les instituts médico-professionnels (p. 4311) ; les dispositions du statut de la fonction publique prévoyant l'intégration des fonctionnaires (p. 4311) ; l'intégration dans les corps de fonctionnaires de l'éducation des éducateurs scolaires et des maîtres chargés de l'enseignement dans les établissements spécialisés pour les jeunes handicapés (p. 4311, 4312, 4313) ; l'exclusion de l'intégration des personnels spécialisés et des auxilaires médicaux (p. 4311) ; la notion d' « enseignant à titre principal » (p. 4311) ; la charge financière de la gestion des établissements spécialisés (p. 4312, 4313) ; la convention collective de 1966 régissant les conditions de travail du personnel employé par les instituts médico-pédagogiques et les instituts médico-professionnels (p. 4312) ; la prise en charge de l'indemnité de logement dans le cadre de l'externat médico-pédagogique ne doit pas être à la charge des collectivités locales (p. 4313).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 4313) : la loi d'orientation du 30 juin 1975. L'obligation éducative dépasse et englobe l'obligation scolaire. L'enseignement spécialisé ; les établissements privés. Les modalités de prise en charge par l'Etat. L'ouverture par la loi de finances pour 1978, au budget de l'éducation, d'un crédit permettant de prendre en charge 2 800 enseignants en fonction dans les établissements privés ou relevant des départements et des communes. La prise en charge par l'Etat dépendra du choix effectué librement par les établissements spécialisés et privés. L'intégration des personnels enseignants dans les corps existant du ministère de l'éducation. La fixation par décret en Conseil d'Etat des conditions d'intégration, de vérification d'aptitude pédagogique et de classement.

Réponse à M. Bernard Hugo : les rapports entre les niveaux d'éducateur, d'instructeur et d'instituteur. La date d'entrée en application des nouvelles dispositions.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 4314, 4320) : *MM. Paul Séramy, rapporteur de la commission des affaires culturelles ; René Lenoir, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la sécurité sociale ; Michel Darras, Bernard Hugo, Léon Eeckhoutte, président de la commission des affaires culturelles ; Bernard Talon, Etienne Dailly, Michel Caldaguès.*

Article 1er (*intégration des éducateurs scolaires et des maîtres chargés à titre principal de l'enseignement ou de la première formation professionnelle, dans les corps de personnels enseignants relevant du ministère de l'éducation*) (p. 4314). — Rejet de l'amendement n° 3 de M. Paul Séramy, rapporteur : intégration dans les corps de personnels enseignants des éducateurs scolaires et des maîtres relevant d'autres départements ministériels que du ministère de l'éducation ; retrait de l'amendement n° 4 de M. Paul Séramy, rapporteur : titularisation des éducateurs scolaires et des maîtres en fonction dans les établissements ou services spécialisés créés ou entretenus par des personnes morales de droit public, y compris par l'Etat ; adoption de l'amendement n° 5 de M. Paul Séramy, rapporteur : détermination par décret de l'organisation et de l'exercice du contrôle de la pédagogie dans les établissements privés ayant signé une convention avec le ministère de l'éducation (p. 4315) ;

— l'article 1er ainsi modifié, est adopté (p. 4315).

Article 2 (*caractères et limites de l'intégration*) (p. 4315). — Retrait de l'amendement n° 6 de M. Paul Séramy, rapporteur : intégration des personnels qui exercent habituellement dans les établissements et suivent des stages de formation depuis moins de six mois ; rejet de l'amendement n° 7 de M. Paul Séramy, rapporteur : intégration dans la limite des emplois créés par les lois de finances (p. 4316) ;

— l'article 2 est adopté (p. 4316).

Article 3 (*date d'effet des intégrations*). — Adopté (p. 4316).

Article 4 (*conditions et modalités d'application de l'intégration fixées par décret en Conseil d'Etat*) (p. 4317). — Retrait de l'amendement n° **9** de M. Paul Séramy, rapporteur : prise en compte des services déjà accomplis par les intéressés dans les fonctions d'enseignement ou de première formation professionnelle, non point pour la détermination de leur classement mais pour leur intégration ; rejet de l'amendement n° 1 de M. Bernard Hugo et plusieurs de ses collègues : garantie des avantages acquis pour les personnels intégrés ;

— l'article 4 est adopté (p. 4317).

Après l'article 4. — Rejet de l'amendement n° 2 (article additionnel) de M. Bernard Hugo et plusieurs de ses collègues : détermination par décret des conditions dans lesquelles les personnels qui n'ont pas en 1978 les titres et qualifications nécessaires à l'intégration pourront les acquérir (p. 4318).

Article 5 (*équivalence du baccalauréat accordée aux directeurs d'établissements spécialisés titulaires d'un diplôme d'éducateur spécialisé*) (p. 4318). — Adoption de l'amendement n° 10 de M. Paul Séramy, rapporteur : suppression de cet article ;

— l'article 5 est supprimé (p. 4318).

Après l'article 5. — Adoption de l'amendement n° 11 (article additionnel) de M. Bernard Talon : l'accès aux fonctions de directeur d'établissement peut se faire par la possession des titres requis pour diriger un établissement d'enseignement, pour les personnes qui justifient de diplômes dont la liste sera fixée par arrêté (p. 4320) ;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 4320).

Explications de vote :

— *M. Bernard Hugo* (p. 4320) : les garanties nécessaires n'ont pas été données aux personnels en place. Le groupe communiste s'abstiendra dans le vote de ce projet ;

— *M. Franck Sérusclat* (p. 4320) : aucune des améliorations proposées n'a été acceptée par le Gouvernement. Le groupe socialiste s'abstiendra dans le vote du projet.

Adoption [20 décembre 1977] (p. 4320).

Discussion (commission mixte paritaire) [21 décembre 1977] (p. 4431, 4432).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 4432) : *M. Paul Séramy, rapporteur pour le Sénat.*

Intervention du rapporteur (p. 4432) : les conventions conclues entre l'Etat et les établissements privés ; l'assentiment donné par la commission mixte paritaire, sous réserve d'une légère modification rédactionnelle, à la rédaction adoptée par le Sénat ; l'intégration des personnels enseignants dans les corps de titulaires du ministère de l'éducation ; les possibilités de contrôle accordées en contrepartie à ce ministère. L'article 5 : le ralliement de la commission mixte paritaire à la rédaction du Sénat, résultant de l'amendement de M. Bernard Talon. Demande au Sénat d'adopter le texte proposé par la commission mixte paritaire.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 4432).

Articles 1er et 5 (p. 4432).

Adoption [21 décembre 1977] (p. 4432).

Voir aussi EDUCATION (QO).

ENSEIGNEMENT, 1 (n° **452**) (QO).

ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRÉ (QO).

LOI DE FINANCES POUR 1978, Universités, DG ; Education, DG.

QUESTION ORALE, n° **1946.**

ENSEIGNEMENT

1. — **Proposition de loi complémentaire à la loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959 modifiée par la loi n° 71-400 du 1er juin 1971 et relative à la liberté de l'enseignement,** présentée par M. Guermeur et plusieurs de ses collègues [15 juin 1977] (n° **2980**) ; renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; rapport de M. Bolo [28 juin 1977] (n° **3048**). — Discussion [28 juin 1977]. — Adoption [28 juin 1977] (n° **739**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [29 juin 1977] (n° **452**) ; renvoi à la commission des affaires culturelles ; rapport de M. Jean Sauvage [20 octobre 1977] (n° **37**). — Discussion [25 octobre 1977] (p. 2432, 2446). — Adoption [25 octobre 1977] (n° **3**).

PROMULGATION : loi n° 77-1285 du 25 novembre 1977 (*JO* Lois et décrets du 26 novembre 1977).

Discussion (première lecture) [25 octobre 1977] (p. 2432, 2446).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 2432, 2444) : *MM. Jean Sauvage, rapporteur de la commission des affaires culturelles, Franck Serusclat, Serge Mathieu, Jean-Marie Girault, Mme Hélène Luc, MM. Jean Chérioux, Jacques Habert, Adolphe Chauvin, Maxime Javelly, René Haby, ministre de l'éducation.*

a) *Interventions des sénateurs :* la liberté de l'enseignement et le pluralisme scolaire (p. 2432, 2434, 2436, 2439, 2441) ; la répartition des crédits entre les différents systèmes d'enseignement (p. 2432, 2433, 2435, 2436, 2437, 2441, 2444) ; la législation sur l'enseignement depuis la IVe République (p. 2432) ; la déclaration des droits de l'homme et le préambule de la Constitution de 1946 (p. 2432) ; les lois Guizot, Falloux, Dupanloup, Astier, Debré (p. 2432, 2434) ; la réforme du système éducatif par la loi du 11 juillet 1975 (p. 2433) ; l'enseignement privé (p. 2433, 2434, 2435, 2437, 2438, 2440, 2444) ; les dispositions de la présente proposition de loi Guermeur (p. 2433, 2434, 2436) ; le statut des maîtres de l'enseignement privé (p. 2433, 2434, 2441) ; le contrat d'association (p. 2433) ; l'aide de l'Etat à l'enseignement privé du second degré (p. 2434) ; la formation technologique (p. 2434, 2436, 2439) ; le forfait d'externat à la charge de l'Etat (p. 2434, 2436, 2438) ; l'enseignement libre et l'enseignement privé (p. 2435) ; le nombre des Français favorables à l'enseignement privé d'après les sondages d'opinion (p. 2435, 2437) ; les crédits à l'enseignement privé dans le budget de 1977 (p. 2435, 2436) ; les enseignants publics et privés (p. 2435, 2436) ; l'endoctrinement et l'enseignement politisé (p. 2435, 2438, 2440) ; l'attachement socialiste à l'école publique (p. 2436) ; les classes-ateliers (p. 2436) ; le programme commun de gouvernement de la gauche (p. 2437, 2440) ; les problèmes des enfants et des jeunes (p. 2439) ; l'emploi (p. 2439) ; la nationalisation de l'enseignement privé (p. 2440) ; les années agitées du « petit père » Combes (p. 2440) ; les écoles françaises de l'étranger (p. 2441) ; les crédits pour l'application de la présente proposition de loi (p. 2441) ; la charge des collèges « nationalisés » pour les communes, les syndicats de communes ou les départements (p. 2441) ; l'utilisation des subventions à l'enseignement privé sous contrat simple (p. 2444).

b) *Intervention du Gouvernement :* (p. 2441) : la loi de 1959 a établi des relations modernes entre les écoles privées et l'Etat. Le principe contractuel implique que l'enseignement des établissements privés suive les programmes et les règles d'organisation en vigueur dans l'enseignement public. L'introduction par la loi de 1975 des options pré-professionnelles ouvertes à tous. Les dispositions en discussion permettront aux établissements privés sous contrat de faire face à la charge nouvelle imposée par cette réforme. Les éléments du calcul du « forfait d'externat » doivent être précisés. Les maîtres de l'enseignement sous contrat doivent être traités sur un pied d'égalité avec les maîtres de l'enseignement public. (p. 2442) : la législation actuelle admet déjà une certaine aide financière aux activités de formation des maîtres de l'enseignement privé.

Réponse à MM. Serge Mathieu et Adolphe Chauvin : la mise en œuvre des dispositions en discussion doit être étalée sur un délai de cinq ans. L'application des mesures relatives au personnel assimilé aux instructeurs ou aux professeurs de collège, aux chefs d'établissement qui participent à l'enseignement.

Réponse à M. Jacques Habert : la nécessité d'étudier des mesures permettant aux établissements français à l'étranger de bénéficier de dispositions d'aides particulières.

Réponse à M. Franck Sérusclat : le Gouvernement n'a pas eu recours à des astuces à l'Assemblée nationale pour tourner les irrecevabilités auxquelles la proposition Guermeur risquait de se heurter.

Réponse à M. Jean-Marie Girault : le caractère propre de l'enseignement privé.

Réponse à M. Franck Sérusclat : l'existence d'une sorte de contrat moral à l'intérieur de la communauté éducative. Le respect de la laïcité s'applique aux problèmes religieux mais aussi politiques et idéologiques. La reconnaissance du caractère propre de chaque établissement implique l'initiative de ce dernier en matière de choix des maîtres, le recteur gardant la décision finale de nomination. La querelle scolaire a été relancée par certains adversaires traditionnels de la liberté d'enseignement. L'église d'aujourd'hui échappe au dogmatisme et à la volonté du pouvoir. (p. 2443) : le régime contractuel applicable à chaque établissement depuis 1959 est la meilleure façon d'éviter la division de l'enseignement. Certains types de formation jugés trop originaux ne doivent pas être enfermés dans un secteur strictement commercial. La nationalisation de l'enseignement prévue par le programme commun de la gauche. La distinction établie par les marxistes entre libertés réelles et libertés formelles. L'exercice d'une liberté réclamée par la grande majorité des Français ne doit pas être subordonné à l'aisance financière des familles. Les contrats sont établis essentiellement entre les écoles privées et l'Etat, sans intervention

des municipalités. Le parti socialiste est hostile au contrat simple, il veut généraliser le contrat d'association. Rappelle que, dans l'enseignement public, le pourcentage des classes de plus de trente-cinq élèves a fortement diminué. Rend hommage au sens du service public et à l'esprit de tolérance des enseignants français. Il n'est pas question de diminuer l'importance et l'efficacité de l'école publique. (p. 2444) : le droit à la différence ne doit pas être un privilège de la richesse.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 2444, 2446) : *MM. Franck Sérusclat. Jean Sauvage, rapporteur ; René Haby, ministre de l'éducation.*

Article 1er (*article 4 de la loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959 : contrat d'association, règles générales de l'enseignement, programmes, maîtres assurant l'enseignement*) (p. 2444). — Rejet de l'amendement n° 1 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues : suppression des dispositions prévoyant que les maîtres sont tenus au respect du « caractère propre » de l'établissement (p. 2445).

— l'article 1er est adopté (p. 2445).

Article 2 (*article 14 nouveau de la loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959 : subventions pour investissements*). — Adopté (p. 2445).

Article 3 (*article 15 nouveau de la loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959 : situation des maîtres de l'enseignement privé*) (p. 2445). — Rejet de l'amendement n° 2 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues : attribution d'avantages identiques aux maîtres de l'enseignement privé qui justifient non pas « du même niveau de formation », mais « de titres ou de grades équivalents » à ceux des maîtres titulaires de l'enseignement public.

— l'article 3 est adopté (p. 2445).

Article 4 (*article 4 de la loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959 : dépenses de fonctionnement des classes, contribution forfaitaire par élève et par an*). — Adopté (p. 2446).

Explications de vote :

— *M. Pierre Carous* (p. 2446) : les nouvelles dispositions doivent s'appliquer dans un climat d'entente et d'union. La totalité des voix du groupe RPR se portera sur ce texte ;

— *M. Adolphe Chauvin* (p. 2446) : le groupe UCDP unanime votera le texte en discussion. La loi Debré devait être modernisée. Le choix des parents est orienté par le désir de trouver l'établissement qui correspond le mieux au tempérament de leurs enfants. Regrette que le Gouvernement n'ait pas suivi M. Guermeur qui proposait une aide de l'Etat pour le développement de l'enseignement privé ;

— *M. Michel Crucis* (p. 2446) : le groupe des républicains et des indépendants votera le texte en discussion. L'aide de l'Etat pour la construction de bâtiments destinés à la formation professionnelle.

Scrutin public (n° 1, liste des votants, p. 2453, 2454).

Adoption [25 octobre 1977] (p. 2446).

Voir aussi APPRENTISSAGE, 1 (n° **432**).
EDUCATION (QO).
EMPLOI, 1 (n° **332**) (QO).
ETUDIANTS.
LOI DE FINANCES POUR 1978, Universités, DG ; Affaires étrangères, DG ; Coopération, DG.
PROGRAMMES SCOLAIRES.
QUESTION ORALE, n° **2051**.
QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n°s **44, 92, 93, 106**.
TRAITÉS ET CONVENTIONS, **40** (n° **6**).

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

1. — **Proposition de loi complémentaire à la loi n° 60-791 du 2 août 1960 et relative aux rapports entre l'Etat et l'enseignement agricole privé**, présentée par M. Jean Sauvage, sénateur et plusieurs de ses collègues [3 novembre 1977] (n° **58**) ; renvoi à la commission des affaires culturelles.

2. — **Proposition de loi complémentaire à la loi n° 60-791 du 2 août 1960 et relative aux rapports entre l'Etat et l'enseignement agricole privé**, présentée par M. Guermeur [19 octobre 1977] (n° **3164**) ; renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; rapport de M. Gissinger [13 décembre 1977] (n° **3299**). — Discussion [16 décembre 1977]. — Adoption [16 décembre 1977] (n° **820**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [16 décembre 1977] (n° **194**) ; renvoi à la commission des affaires culturelles ; rapport de M. René Tinant [18 décembre 1977] (n° **198**). — Discussion [20 décembre 1977] (p. 4333, 4339). — Adoption [20 décembre 1977] (n° **76**).

DÉCISION DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL DU 18 JANVIER 1978 : non conforme à la Constitution (*JO*, Lois et Décrets, du 19 janvier 1978).

Discussion (première lecture) [20 décembre 1977] (p. 4333, 4339).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 4333, 4338) : *MM. René Tinant, rapporteur de la commission des affaires culturelles ; Franck Sérusclat, Paul Guillard, Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture.*

a) Interventions des sénateurs : la législation relative à l'aide à l'enseignement agricole privé (p. 4333) ; les aides financières apportées en contrepartie d'un contrôle administratif, financier et pédagogique (p. 4334, 4335, 4336) ; l'importance des effectifs scolarisés dans l'enseignement agricole privé (p. 4334, 4337) ; le conseil national de l'enseignement agricole privé (p. 4334) ; les maisons familiales et rurales d'éducation et d'orientation (p. 4334, 4335, 4336) ; la situation des personnels enseignants de l'enseignement agricole privé (p. 4334, 4336) ; le régime d'agrément (p. 4335) ; les déclarations des organisations syndicales sur le contrôle de l'utilisation des subventions (p. 4335) ; la politique de désengagement de l'Etat à l'égard de l'enseignement agricole (p. 4335).

b) Intervention du Gouvernement (p. 4337) : le texte répond à des exigences de justice, d'efficacité et d'équilibre. Une pièce essentielle du dispositif de formation au service de l'agriculture. Les conséquences de la loi Haby ; l'orientation de l'enseignement agricole vers un enseignement de type technologique. L'enseignement agricole privé est largement adapté aux réalités économiques et sociales. La nécessaire adaptation aux besoins nouveaux. Le pluralisme en matière d'enseignement est souhaité par tous. L'affirmation du respect des méthodes pédagogiques et du caractère propre des établissements agricoles privés. Le montant de l'aide financière de l'Etat aux établissements agréés doit être égal au montant de la charge supportée par l'Etat dans les établissements publics. La participation aux frais de formation professionnelle et de perfectionnement du personnel. (p. 4338) : l'enseignement agricole public est de haute qualité. L'effort accompli par l'Etat pour l'un et l'autre de ces enseignements n'est pas de même nature.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 4338, 4339) : *MM. René Tinant, rapporteur de la commission des affaires culturelles ; Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture ; Paul Guillard, Adolphe Chauvin.*

Article 1er (*article 7 bis nouveau de la loi n° 60-791 du 2 août 1960 relative à l'enseignement et à la formation professionnelle agricole ; agrément des établissements d'enseignement agricole reconnus ; contrôle de l'Etat*) (p. 4338). — Retrait de l'amendement n° 1 de M. René Tinant, rapporteur : de forme. — L'article 1er est adopté (p. 4338).

Article 2 (*articles 7 ter, 7 quater, 7 quinquies nouveaux de la loi n° 60-791 du 2 août 1960 relative à l'enseignement et à la formation professionnelle agricole : aide financière de l'Etat*). — Adopté (p. 4339).

Article 3 (*l'application des mesures prévues par la présente loi sera conduite progressivement sur la période des cinq prochaines années*). — Adopté (p. 4339).

Explications de vote :

— *M. James Marson* (p. 4339) : les graves difficultés que connaît l'enseignement agricole public ou privé. Un prolongement de la loi Guermeur dont l'objectif est l'utilisation de l'université française pour susciter des oppositions entre Français. Le groupe communiste votera contre cette proposition de loi.

— *M. Adolphe Chauvin* (p. 4339) : une amélioration de la qualité pédagogique de l'enseignement professé par les établissements privés. Le groupe UCDP unanime votera cette proposition de loi.

Adoption [20 décembre 1977] (p. 4339).

Voir aussi LOI DE FINANCES POUR 1978, Agriculture, DG.
QUESTION ORALE, n° **1987**.
RAPPORTS D'INFORMATION, **2** (n° **251**).

ENSEIGNEMENT A L'ETRANGER

Voir EDUCATION (QO).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Affaires étrangères, DG.

ENSEIGNEMENT MANUEL

Voir EDUCATION (QO).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Education, DG.

ENSEIGNEMENT MEDICAL

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Santé et sécurité sociale, DG.

ENSEIGNEMENT PRE-SCOLAIRE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Education, DG.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Voir EDUCATION (QO).
ENSEIGNEMENT (QO).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Education, DG.
QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n°s **67, 94.**

ENSEIGNEMENT PRIVE

Voir ENSEIGNEMENT, **1** (n° **452**) (QO).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Education, DG.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Voir EDUCATION (QO).
ENSEIGNEMENT, **1** (n° **452**) (QO).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Education, DG.
LYCÉES (QO).
PROGRAMMES SCOLAIRES (QO).
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° **74.**

ENSEIGNEMENT SPECIALISE

Voir ENSEIGNANTS, **1** (n° **189**).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Education, DG.
QUESTION ORALE, n° **2112.**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

1. — **Proposition de loi relative à l'intégration dans la fonction publique de certaines catégories de personnels en fonction auprès des écoles nationales supérieures d'ingénieurs de Mulhouse** présentée par M. Muller, député [14 décembre 1977] (n° **3306**) ; renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; rapport de M. Gissinger [19 décembre 1977] (n° **3381**). — Discussion [20 décembre 1977]. — Adoption [20 décembre 1977] (n° **852**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [20 décembre 1977] (n° **227**) ; renvoi à la commission des affaires culturelles.

Voir aussi LOI DE FINANCES POUR 1978, Universités, DG.
QUESTIONS ORALES, n°s **1970, 2030, 2113.**
QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n°s **75, 45.**

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Voir ENSEIGNEMENT (QO).
QUESTION ORALE, n° **2126.**

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

Voir ENSEIGNEMENT AGRICOLE, **2** (n° **194**).

ENSEMBLES URBAINS

Voir VILLES NOUVELLES, **1** (n° **98**).

ENSET (Enseignement technique).

Voir ENSEIGNEMENT TECHNIQUE (QO).

ENTENTES

Voir CONCURRENCE, **1** (n° **371**).

ENTRAINEMENT

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Jeunesse et sports, DG.

ENTREPRISE

1. — **Projet de loi relatif au bilan social de l'entreprise** présenté, au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Christian Beullac, ministre du travail [2 avril 1977] (n° **2755**) ; renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; rapport de M. Caille [4 mai 1977] (n° **2858**). — Discussion [11 mai 1977]. — Adoption [11 mai 1977] (n° **664**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [12 mai 1977] (n° **300**) ; renvoi à la commission des affaires sociales ; rapport de M. André Bohl [1er juin 1977] (n° **341**). — Discussion [7 juin 1977] (p. 1176, 1194). — Adoption modifiée [7 juin 1977] (n° **133**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [9 juin 1977] (n° **2969**) ; renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; rapport de M. Caille [23 juin 1977] (n° **3029**). — Discussion [28 juin 1977]. Adoption modifiée [28 juin 1977] (n° **725**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (DEUXIÈME LECTURE) [28 juin 1977] (n° **441**) ; renvoi à la commission des affaires sociales ; rapport de M. André Bohl [29 juin 1977] (n° **444**). — Discussion [29 juin 1977] (p. 1930, 1933). — Adoption modifiée [29 juin 1977] (n° **181**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (TROISIÈME LECTURE) [30 juin 1977] (n° **3062**) ; renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (ASSEMBLÉE NATIONALE) ; rapport de M. Caille, rapporteur pour l'Assemblée nationale [30 juin 1977] (n° **3063**). — Discussion [30 juin 1977]). — Adoption [30 juin 1977] (n° **753**).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (SÉNAT) ; rapport de M. André Bohl, rapporteur pour le Sénat [30 juin 1977] (n° **467**). — Discussion [30 juin 1977] (p. **2001**). — Adoption [30 juin 1977] (n° **200**).

PROMULGATION : loi n° 77-769 du 12 juillet 1977 (*J. O.* Lois et Décrets du 13 juillet 1977).

Discussion (première lecture) [7 juin 1977] (p. 1176, 1194).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1176, 1184) : *MM. Corentin Calvez, rapporteur de la section du travail et des relations professionnelles du Conseil économique et social ; André Bohl, rapporteur de la commission des affaires sociales ; Michel Moreigne, Jean Proriol, Christian Beullac, ministre du travail ; Hector Viron.*

Présentation de l'avis du Conseil économique et social par M. Corentin Calvez : (p. 1177) : les conditions d'adoption du projet d'avis par le Conseil économique et social. L'importance des observations des partenaires sociaux. Les syndicats sont hostiles au bilan social et les milieux patronaux réticents. La prise en considération accrue de la dimension sociale de l'entreprise. Le bilan social est un bilan rétrospectif pouvant servir de préparation à l'action ; les raisons évoquées par les groupes qui se sont abstenus dans le vote du projet d'avis ou qui ont voté contre ; la possibilité de ne rendre obligatoire le bilan social que pour les entreprises de plus de 2 000 salariés. Les sanctions en cas de manquement. La réserve des syndicats de salariés. (p. 1178) : la position de la C. G. T., de la C. F. D. T., de Force ouvrière, de la C. F. T. C., du groupe de la confédération générale des cadres et du groupe de l'agriculture. Le champ d'application de la loi sur le bilan social. La nécessité de ne pas imposer aux petites et moyennes entreprises un surcroît de tâches administratives ; le champ d'application ne doit pas être trop restreint ; une certaine cohérence doit être conservée avec la réglementation existante. Le seuil de 750 salariés adopté par l'Assemblée nationale ne paraît pas être une bonne formule. Peu d'entreprises seraient atteintes, l'exemple du département de l'Ardèche. Le bilan social est une des propositions du rapport Sudreau. Il ne peut y avoir de compétitivité économique sans un minimum de consensus social. La possibilité du contrôle pour la représentation ouvrière. L'extension du bilan social, avec les adaptations nécessaires, aux secteurs public et parapublic. (p. 1179) : les textes d'application feront l'objet de consultations des organisations syndicales les plus représentatives dans les entreprises intéressées. Le contenu d'un bilan social peut être élargi par accords contractuels.

a) *Interventions des sénateurs :* l'étude du projet de loi par le Conseil économique et social (p. 1179, 1180, 1184) ; le seuil d'assujettissement aux obligations légales déterminé par le chiffre des effectifs des entreprises (p. 1179, 1181) ; les informations fournies par le bilan social [les indicateurs] (p. 1179, 1180, 1181) ; l'adaptation des informations à l'établissement ou l'entreprise (p. 1179) ; les caractéristiques des indicateurs (p. 1179) ; la vérification par un expert comptable de l'exactitude des infor-

mations (p. 1179, 1181, 1184) ; les modalités de communication aux comités d'entreprises (p. 1179, 1184) ; l'information des actionnaires dans les sociétés anonymes (p. 1179) ; les sanctions (p. 1180, 1181) ; la participation à la gestion des entreprises (p. 1180) ; la commission Sudreau et la réforme de l'entreprise (p. 1180) ; les expériences de bilan social à l'étranger (p. 1180) ; les responsabilités et les pouvoirs respectifs du salariat et du patronat (p. 1180) ; l'application du bilan social aux petites et moyennes entreprises (p. 1181) ; les incitations financières pour amener les entreprises à se placer dans le régime du bilan social (p. 1181) ; les événements de Reims [assassinat du piquet de grève, et grèves] (p. 1183, 1184) ; le syndicat CFT (p. 1184) ; les incidents survenus chez Peugeot (p. 1184) ; les licenciements dans la sidérurgie [Usinor] (p. 1184) ; les recours exercés auprès des inspecteurs du travail pour utilisation de procédures anormales en matière d'emploi (p. 1184).

b) *Intervention du Gouvernement :* (p. 1181) : le dépôt d'un texte différent devant l'Assemblée nationale et devant le Conseil économique et social. Les moyens que le projet met en œuvre pour atteindre les objectifs fixés par le Gouvernement. Le but n'est pas de modifier la répartition actuelle des pouvoirs entre les partenaires en présence ; un nouveau moyen pour qu'ils assument leurs responsabilités. Une meilleure information, plus globale. Les informations sociales sont données au comité d'entreprise d'une manière dispersée actuellement. Une véritable discussion ne peut jamais avoir lieu sur la gestion sociale passée de l'entreprise. Les discussions sectorielles ne sont pas inutiles. (p. 1182) : parce qu'aucun plan d'ensemble complet et cohérent n'est présenté, les salariés expriment des vœux que les directions sont incapables de satisfaire. Le bilan social sera un document exclusivement rétrospectif. Un même indicateur devra être fourni pour les trois dernières années. L'exemple de l'indicateur relatif aux travailleurs temporaires. Le bilan social doit être un document objectif. Le bilan social n'a pas pour ambition de décrire exclusivement la réalité sociale d'une entreprise. Le bilan social doit être un document récapitulatif ; tout risque de double emploi sera évité. La liste des indicateurs sera décidée après consultation des organisations professionnelles, salariales et patronales. L'abaissement du seuil de 750 à 300 salariés. La possibilité que le bilan social ne devienne obligatoire pour certaines entreprises qu'après quelques années d'expérimentation.

Réponse à M. Jean Proriol : des charges nouvelles ne devront pas être assumées par les entreprises.

Le bilan social ne doit pas être imposé à toutes les entreprises dotées d'un comité d'entreprise. (p. 1183) : le Gouvernement ne serait pas opposé à ce que, après quelques années d'application, la loi s'impose aux entreprises de 300 salariés et plus.

Réponse à M. Michel Moreigne : la non-application dans les entreprises d'un certain nombre de lois ou de décrets. L'insuffisance des effectifs de l'inspection du travail.

Le champ d'application du projet en discussion. Le Gouvernement ne pense pas que le texte doive être appliqué à tous les établissements publics, administratifs et aux services de l'Etat et des collectivités locales. Le risque d'une rupture de l'égalité de traitement des fonctionnaires provenant de la détermination des cas dans lesquels les conditions de fonctionnement seraient assimilables à celles des entreprises.

Réponse à M. Jean Proriol : les sanctions pénales prévues par le projet. Certains agissements constitueront un délit d'entrave au fonctionnement normal du comité d'entreprise. La saisine du juge civil pour imposer la fourniture d'une indication obligatoire. Les problèmes sociaux ne peuvent être séparés de ceux de l'environnement sociologique dans lequel opèrent les entreprises.

Réponse à M. Hector Viron (p. 1184) : les salariés jugeront qui défend véritablement leurs intérêts.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1184, 1194) : *MM. André Bohl, rapporteur ; Christian Beullac, ministre du travail ; Michel Moreigne, Jean Bac, Hector Viron, Adolphe Chauvin, Paul Guillard.*

Article 1er (*introduction d'un chapitre VIII nouveau au titre troisième du livre IV du code du travail, intitulé : « Bilan social de l'entreprise » et comprenant les articles L. 438-1 à L. 438-11*) (p. 1184). — Adoption de l'amendement n° 5 de M. André Bohl, rapporteur : modification de l'intitulé : « Bilan social » (p. 1185).

Article L. 438-1 du code du travail (obligation annuelle pour certaines entreprises soumises à la législation sur les comités d'entreprise de présenter un bilan social) (p. 1185). — Rejet de l'amendement n° 1 de M. André Méric et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Michel Moreigne : suppression de la référence à un effectif de l'entreprise supérieur à 750 salariés (p. 1186) ; amendement n° 6 de M. André Bohl, rapporteur : fixation à 300 salariés du seuil à partir duquel le bilan sera obligatoire ; réservé ; rejet de l'amendement n° 22 de M. Jean Bac : fixation à 1 000 salariés du seuil à partir duquel le bilan sera obligatoire.

— l'article L. 438-1 est réservé (p. 1186).

Après l'article L. 438-1. — Amendement n° 9 (article additionnel L. 438-1 *bis*) de M. André Bohl, rapporteur : entrée et sortie du champ d'application du bilan social, en fonction des variations de l'effectif habituel ; réservé (p. 1186) et adopté (p. 1187).

Article L. 438-2 (présentation du bilan social et informations qu'il contient) (p. 1186). — Adoption de l'amendement n° 10 de M. André Bohl, rapporteur : rétroactivité de la présentation du bilan social ; indicateur présenté sur trois années.

— l'article L. 438-2, ainsi modifié, est adopté (p. 1186).

Article L. 438-3 (fixation de la liste des informations [indicateurs] contenues dans le bilan social) (p. 1187). — Adoption de l'amendement n° 11 de M. André Bohl, rapporteur : décrets fixant le nombre d'indicateurs en fonction de la taille des entreprises ou des établissements ; arrêtés prévoyant l'adaptation de la teneur des informations (p. 1188) ; rejet de l'amendement n° 23 de M. Jean Bac : la loi laisse aux entreprises le soin de déterminer les indicateurs sociaux qui, pris sur les listes fixées par décret, devraient figurer sur le bilan d'entreprise ou sur les bilans d'établissement.

— l'article L. 438-3, ainsi modifié, est adopté (p. 1188).

Article L. 438-4 (bilan social d'établissement) (p. 1188). — Rejet de l'amendement n° 2 de M. André Méric et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Michel Moreigne : bilan social particulier à chaque établissement dont l'effectif habituel est supérieur à 50 salariés.

— l'article L. 438-4 est réservé (p. 1188).

Article L. 438-5 (avis du comité d'entreprise sur le bilan social) (p. 1188). — Adoption de l'amendement n° 13 de M. André Bohl, rapporteur : délai de présentation du projet de bilan social au comité d'entreprise compétent (p. 1189) ; rejet de l'amendement n° 14 de M. André Bohl, rapporteur : autorisation pour le comité d'entreprise de se faire assister d'un expert-comptable de son choix pour analyser le projet de bilan social (p. 1190) ; retrait de l'amendement n° 3 de M. André Méric et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Michel Moreigne : autorisation du comité d'entreprise de se faire assister d'un expert-comptable de son choix pour analyser le projet de bilan social ; amendement n° 15 de M. André Bohl, rapporteur : coordination ; réservé ; adoption de l'amendement n° 16 de M. André Bohl, rapporteur : communication du bilan social aux délégués syndicaux.

— l'article L. 438-5 est réservé (p. 1190).

Article L. 438-6 (communication du bilan social d'entreprise et d'établissement à l'inspecteur du travail). — Adopté (p. 1190).

Article L. 438-7 (dans les sociétés par actions, envoi du bilan social et de l'avis du comité d'entreprise aux actionnaires) (p. 1190). — Adoption de l'amendement n° 17 de M. André Bohl, rapporteur : mise à la disposition des actionnaires, dans les sociétés par actions, du dernier bilan social et de l'avis du comité d'entreprise ; adoption de l'amendement n° 18 de M. André Bohl, rapporteur : de forme.

— l'article L. 438-7, ainsi modifié, est adopté (p. 1190).

Article L. 438-9 (bilan social base d'établissement de programmes annuels). — Adopté (p. 1190).

Article L. 438-10 (application du bilan social aux entreprises publiques). — Adopté (p. 1190).

Article L. 438-11 (les dispositons légales ne font pas obstacle à l'application des conventions comportant des clauses plus favorables). — Adopté (p. 1190).

— l'article 1er est réservé (p. 1190).

Article 2 (*titre sixième du livre IV du code du travail : article L. 463-2 : sanction des infractions relatives au bilan social*) (p. 1191). — Adoption de l'amendement n° 19 de M. André Bohl, rapporteur : nombre de cas limités susceptibles de constituer une infraction ; sanctions.

— l'article 2, ainsi modifié, est adopté (p. 1191).

Article 3 (*entrée en vigueur de la loi*) (p. 1191). — Amendement n° 20 de M. André Bohl, rapporteur : première présentation du bilan social au cours de l'année 1978 pour les entreprises de 750 salariés ; première présentation au cours

de l'année 1979 pour les entreprises comptant au moins 300 salariés ; devient sans objet (p. 1192) ; les grands établissements produisent des bilans sociaux depuis quinze années avec des précisions, des rétrospectives de dix à quinze ans ; l'exemple des houillères du bassin de Lorraine et de la SAVIEM ; adoption de l'amendement n° 26 de M. Christian Beullac, ministre du travail ; année de première présentation du bilan social en 1979 pour les entreprises de 750 salariés ; première présentation en 1982 pour les entreprises de 300 salariés ; entrée en vigueur progressive de la loi pour les entreprises assujetties.

— l'article 3, ainsi modifié, est adopté (p. 1192).

Article 1er (*suite*). — (*Article* L. 438-1 [suite]). — Adoption de l'amendement n° 6 (précédemment réservé) de M. André Bohl, rapporteur : fixation à 300 salariés du seuil à partir duquel le bilan sera obligatoire (p. 1193) ; adoption de l'amendement n° 7 de M. André Bohl, rapporteur : fixation du seuil à 300 salariés pour la présentation d'un bilan social dans un établissement ; adoption de l'amendement n° 8 de M. André Bohl, rapporteur : coordination.

— l'article L. 438-1, ainsi modifié, est adopté (p. 1193).

Article L. 438-4 (suite). — Adoption de l'amendement n° 12 de M. André Bohl, rapporteur : suppression pour coordination (p. 1193).

— l'article L. 438-4 est supprimé (p. 1193).

Article L. 438-5 (suite). — Adoption de l'amendement n° 15 de M. André Bohl, rapporteur : coordination (p. 1193) ;

— l'article L. 438-5, ainsi modifié, est adopté (p. 1193) ;

— l'article 1er, ainsi modifié, est adopté (p. 1193).

Article 4 (*exclusion de l'obligation du bilan social aux services de l'Etat et des collectivités locales* (p. 1193). — Adoption de l'amendement n° 27 de M. Christian Beullac, ministre du travail : coordination ; non-application du bilan social aux « services de l'Etat et des collectivités locales dont les conditions de fonctionnement seraient assimilables à celles d'une entreprise » (p. 1194) ; aucun service de l'Etat et aucun service des collectivités locales ne fonctionne dans des conditions assimilables à celles d'une entreprise. L'exemple de l'administration des postes et télécommunications que le tribunal des conflits a qualifiée de service public administratif. Il peut ne pas être dénué d'intérêt d'appliquer le bilan social à certains établissements publics administratifs, par exemple aux hôpitaux ; amendement n° 21 de M. André Bohl, rapporteur : coordination ; repris par M. Christian Beullac dans l'amendement n° 27 auquel se rallie la commission.

— l'article 4, ainsi modifié, est adopté (p. 1194).

Adoption [7 juin 1977] (p. 1194).

Discussion (deuxième lecture) [29 juin 1977] (p. 1930, 1933).

I. — Discussion générale (p. 1930, 1931) : *MM. André Bohl, rapporteur de la commission des affaires sociales ; Christian Beullac, ministre du travail.*

a) *Intervention du rapporteur* (p. 1930) : les modifications apportées par l'Assemblée nationale au texte adopté par la Haute Assemblée ; le seuil d'application du bilan social ; la procédure d'élaboration des indicateurs ; la limitation de l'application des sanctions au seul cas d'absence de présentation du bilan social dans les établissements ou les entreprises soumises à cette obligation ; la date d'entrée en application du texte ; l'extension du bilan social aux services de l'Etat dont les conditions de fonctionnement sont assimilables à celles des entreprises. Les amendements proposés par la commission. (p. 1931) : la législation doit être établie pour les entreprises et non pour les branches d'activité. L'indicateur soulève un problème fondamental pour l'appréciation du bilan social. Les sanctions doivent s'appliquer non seulement au défaut de présentation du bilan social mais également à la présentation d'un bilan social incomplet.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1931) : un accord peut s'établir entre les différentes positions sur le bilan social de l'entreprise.

II. — Discussion des articles (p. 1931, 1933) : *MM. André Bohl, rapporteur de la commission des affaires sociales ; Christian Beullac, ministre du travail.*

Article 1er (p. 1931). — Adoption de l'amendement n° 1 de M. André Bohl, rapporteur : fixation à 300 salariés de l'effectif habituel des entreprises auxquelles sera applicable le bilan social (p. 1931) ; adoption de l'amendement n° 2 de M. André Bohl, rapporteur : liste des informations figurant dans le bilan social en fonction de la taille de l'entreprise ou de l'établissement ; adaptation aux branches d'activité (p. 1932). La distinction entre bilan d'entreprise et bilan d'établissement. Les différences entre les branches d'activité. Les matières les plus importantes doivent être laissées aux décrets. L'arrêté doit pouvoir adapter le nombre et la teneur des informations à la taille de l'entreprise et de l'établissement.

— l'article 1er, ainsi modifié, est adopté (p. 1932).

Article 2 (p. 1932). — Adoption de l'amendement n° 3 de M. André Bohl, rapporteur : sanctions pour la présentation de bilans incomplets (p. 1933).

— l'article 2, ainsi modifié, est adopté (p. 1933).

Article 3 (p. 1933). — Adoption de l'amendement n° 4 de M. André Bohl, rapporteur : date d'entrée en application du bilan social pour les entreprises de 750 salariés et pour celles comptant au moins 300 salariés.

— l'article 3, ainsi modifié, est adopté (p. 1933).

Article 4 (p. 1933). — Rejet de l'amendement n° 5 de M. Christian Beullac, ministre du travail : suppression des dispositions prévoyant l'application du bilan social aux « services de l'Etat » dont les conditions de fonctionnement sont assimilables à celles d'une entreprise.

— l'article 4 est adopté (p. 1933).

Adoption [29 juin 1977] (p. 1933).

Discussion (commission mixte paritaire) [30 juin 1977] (p. 2001).

I. — Discussion générale (p. 2001) : *MM. André Bohl, rapporteur pour le Sénat ; Jacques Legendre, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail.*

a) *Intervention du rapporteur* (p. 2001) : les points de divergence portaient sur le seuil d'application du bilan social ; la méthode de fixation des indicateurs ; les sanctions.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 2001) : le Gouvernement accepte les conclusions de la commission mixte paritaire.

II. — Discussion des articles (p. 2001).

Articles 1er, 2 et 3 (p. 2001).

Adoption [30 juin 1977] (p. 2001).

2. — **Proposition de loi sur des statuts nouveaux de l'entreprise. Articles premier à 17 : dispositions relatives à la société anonyme à gestion participative,** présentée par M. Edgar Faure, député, et plusieurs de ses collègues [30 juin 1976] (n° **2467**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; pour avis à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; rapport de M. Jean Foyer [23 novembre 1977] (n° **3236**). — Discussion [1er décembre 1977]. — Nouvel intitulé : « **Proposition de loi instituant la société anonyme à gestion participative** ». Adoption [1er décembre 1977] (n° **784**).

Transmission au Sénat (première lecture) [1er décembre 1977] (n° **108**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; pour avis à la commission des affaires sociales [9 décembre 1977].

3. — **Projet de loi tendant au développement de la concertation dans les entreprises avec le personnel d'encadrement,** présenté, au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Christian Beullac, ministre du travail [7 novembre 1977] (n° **3203**) ; renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; rapport de M. René Caille [1er décembre 1977] (n° **3273**). — Discussion [12 décembre 1977]. — Adoption [12 décembre 1977] (n° **804**).

Transmission au Sénat (première lecture) [13 décembre 1977] (n° **156**) ; renvoi à la commission des affaires sociales ; rapport de M. Jean Béranger [14 décembre 1977] (n° **175**). — Discussion [17 décembre 1977] (p. 4175, 4183). — Adoption modifiée [17 décembre 1977] (n° **60**).

Transmission a l'Assemblée nationale (deuxième lecture) [19 décembre 1977] (n° **3375**) ; renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; rapport de M. Caille [20 décembre 1977] (n° **3392**). — Discussion [20 décembre 1977]. — Adoption [20 décembre 1977] (n° **854**).

Promulgation : loi n° 78-5 du 2 janvier 1978 (***J.O.* Lois et décrets** du 3 janvier 1978).

Discussion (première lecture) [17 décembre 1977] (p. 4175, 4183).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 4175, 4180) : *MM. Jean Béranger, rapporteur de la commission des affaires sociales ; Marcel Gargar, Jean Chérioux, Maxime Javelly, Christian Beullac, ministre du travail.*

a) *Interventions des sénateurs :* les réformes du fonctionnement de l'entreprise envisagées depuis 1974 (p. 4175, 4176) ; le malaise et la responsabilité des cadres (p. 4175, 4176, 4178, 4179) ; le chômage (p. 4176) ; la déclaration de juin 1974 du conseil national du patronat français et de la Confédération générale des cadres (p. 4176) ; la participation, la réforme de l'entreprise et le rapport Sudreau (p. 4176, 4178, 4179) ; l'attitude des organisations syndicales des cadres (p. 4176, 4177) ; les entreprises concernées (p. 4177) ; les propos tenus par M. Jacques Chirac le 19 novembre 1977 devant le congrès national de l'action ouvrière et professionnelle (p. 4178) ; les nationalisations (p. 4178) ; la révolte des travailleurs de Gdansk et de Budapest (p. 4178) ; la position du général de Gaulle sur la participation (p. 4179).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 4179) : les notions de « personnel d'encadrement » et de « concertation ». L'importance des organes représentant le personnel. (p. 4180) : l'action des cadres sur la base d'une délégation de compétence du chef d'entreprise. La diffusion des responsabilités dans l'entreprise ; le Gouvernement ne veut pas développer une sorte de paternalisme rénové. L'importance de la concertation. Cet état d'esprit ne saurait être créé par la crainte de sanctions. Les principales dispositions du projet.

Réponse à M. Jean Béranger : ce texte ne risque pas de séparer le personnel d'encadrement des autres salariés de l'entreprise. La position des organisations syndicales.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 4180, 4183) : *MM. Jean Béranger, rapporteur de la commission des affaires sociales ; Christian Beullac, ministre du travail ; Bernard Legrand, Jacques Henriet, André Bohl.*

Article 1er *(information et consultation du personnel d'encadrement)* (p. 4180). — Adoption de l'amendement n° 1 de M. Jean Béranger, rapporteur : obligation, dans les entreprises de moins de 500 salariés, de consulter les représentants élus du personnel d'encadrement et leurs délégués syndicaux (p. 4181) ; adoption de l'amendement n° 2 de M. Jean Béranger, rapporteur : consultation obligatoire des représentants élus du personnel d'encadrement et de leurs délégués syndicaux pour l'élaboration du rapport sur l'amélioration des relations entre la direction de l'entreprise et les cadres ; rejet par scrutin public (n° 28, liste des votants p. 4195, 4196) de l'amendement n° 3 de M. Jean Béranger, rapporteur ; communication pour avis au comité d'entreprise du rapport sur l'amélioration des relations entre la direction de l'entreprise et les cadres (p. 4182) ; adoption de l'amendement n° 4 de M. Jean Béranger, rapporteur : communication du rapport sur l'amélioration de la concertation entre la direction de l'entreprise et le personnel d'encadrement à l'inspection du travail (p. 4183).

— l'article 1er, ainsi modifié, est adopté (p. 4183).

Article 2 *(rapport du Gouvernement au Parlement sur les conditions d'application de la présente loi).* — Adopté (p. 4183).

Explication de vote :

M. Adolphe Chauvin (p. 4183) : ce texte ne saurait dispenser le Gouvernement d'aller plus loin dans le sens d'une redéfinition du rôle des cadres au sein de l'entreprise. Le groupe U. C. D. P. votera le texte en discussion.

Adoption [17 décembre 1977] (p. 4183).

Voir aussi AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (QO).
CADRES (QO).
CHARGES SOCIALES (QO).
CONCURRENCE, **1** (n° **371**).
DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT.
EMPLOI, **1** (n° **322**).
IMPÔTS LOCAUX, **1** (n° **320**).
LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), DG, art. 13 à 19 ; Recherche, DG ; Services du Premier ministre - Aménagement du territoire, DG, art. 63, 64, 65, 65 *bis*, 67 ; CMP, art. 15, 18, 63, 65 *bis*.
QUESTIONS ORALES, nos **1956, 1958.**
RAPATRIÉS, **2** (n° **106**), art. 11 *ter*, après l'art. 11 *ter*, après l'art. 12.
TRAVAIL (CONDITIONS DU) (QO).

ENTREPRISE (Chef d')

Voir COMMERÇANTS ET ARTISANS, **1** (n° **199**).

ENTREPRISES MULTINATIONALES

Voir CONCURRENCE, **1** (n° **371**).
EMPLOI (QO).
SOCIÉTÉS MULTINATIONALES.

ENTREPRISES PUBLIQUES

Voir EMPRUNT, **1** (n° **293**).
ENTREPRISE, **2** (n° **300**), DG et art. **4**.
LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), DG ; Industrie, DG.
LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES, **1** (n° **330**) ; **3** (n° **113**).
RAPPORTS D'INFORMATION, **8** (n° **379**).

ENVIRONNEMENT

1. — **Proposition de loi tendant à réaliser des travaux de couverture sur le boulevard périphérique de Paris** présentée par M. Serge Boucheny, sénateur, et plusieurs de ses collègues [2 avril 1977] (n° **222**) ; renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan.

Voir aussi CENTRALES NUCLÉAIRES (QO).
ENERGIE (QO).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Environnement, DG.
MINES ET CARRIÈRES, **1** (n° **244**).
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° **79.**
TRANSPORTS EN COMMUN (QO).

EPAD (Etablissement public d'aménagement de la Défense)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, DG.
URBANISME (QO).

EPARGNE

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, **1.**
EMPRUNT, **1** (n° **293**).
LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), DG ; Commissariat général au Plan, DG.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **1** (n° **330**).
QUESTIONS ORALES, nos **1968, 2053.**

EPARGNE LOGEMENT

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Territoires d'outre-mer, DG.

EQUIPEMENT

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, **1.**
LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), DG ; Postes et télécommunications, DG ; Universités, DG ; Affaires étrangères, DG ; Equipement et aménagement du territoire, DG.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **1** (n° **330**).
PRESTATIONS FAMILIALES, **1** (n° **346**).
TRAVAIL DES FEMMES (QO).

EQUIPEMENT (Administration)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Equipement et aménagement du territoire, DG.

EQUIPEMENTS SPORTIFS ET SOCIO-EDUCATIFS

1. — **Proposition de loi tendant à créer un fonds d'amortissement pour alléger les charges des collectivités locales en matière d'équipement sportif et socio-éducatif,** présentée par M. Auguste Chupin, sénateur, et plusieurs de ses collègues [24 novembre 1977] (n° **99**) ; renvoi à la commission des affaires culturelles.

Voir aussi LOI DE FINANCES POUR 1978, Education, DG.
QUESTION ORALE, n° **1959.**

EROSION (des terres)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Coopération, DG.

ESPACE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Industrie, DG.
QUESTION ORALE, n° **2117.**

ESPACE JUDICIAIRE EUROPEEN

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Intérieur, DG.

ESPACE RURAL

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Agriculture, DG.

ESPACES VERTS

Voir ENVIRONNEMENT.
LOI DE FINANCES POUR 1978, Environnement, DG ; Equipement et aménagement du territoire, DG.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **1** (n° **330**).

ESPAGNE

Voir CEE (QO).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Affaires étrangères, DG.
TRAITÉS ET CONVENTIONS, **40** (n° **16**) ; **51** (n° **28**).

ESPECES MENACEES D'EXTINCTION

Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS, **37** (n° **481**).

ESSENCES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Défense, DG.

« ESSENCE VACANCES »

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Tourisme, DG.

ETABLISSEMENT NATIONAL DES INVALIDES DE LA MARINE (ENIM)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Marine marchande, DG.

ETABLISSEMENTS DANGEREUX, INSALUBRES OU INCOMMODES

Voir TRANSPORTS AÉRIENS (QO).

ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT AFRICAINS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Coopération, DG.

ETABLISSEMENTS PUBLICS

Voir ENTREPRISE, **1** (n° **300**), art. 4.
ENVIRONNEMENT (QO).
NOUVELLE-CALÉDONIE, **1** (n° **264**), art. 1er *undecies*, art. 33.
POLITIQUE ÉCONOMIQUE, **1** (n° **485**, 1976-1977).

ETABLISSEMENTS PUBLICS REGIONAUX

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Intérieur, DG ; art. 70 *bis*, après l'art. 70 *bis*.
MANDATS, **1** (n° **109**), **2** (n° **114**).

ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Voir CONSTRUCTIONS SCOLAIRES (QO).
ENSEIGNEMENT (QO).
EQUIPEMENTS SPORTIFS ET SOCIO-ÉDUCATIFS (QO).

ETAIN

Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS, **27** (n° **380**).

ETAT CIVIL

Projet de loi relatif à l'état civil des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité française, au nom de M. Jacques Chirac, Premier ministre, par M. Michel Durafour, ministre du travail [13 avril 1976] (n° **2179**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation et d'administration générale de la République ; rapport de M. Jean Foyer [18 mai 1977] (n° **2907**). — Discussion [22 novembre 1977]. — NOUVEL INTITULÉ : **« Projet de loi complétant et modifiant diverses dispositions du code civil, du code de la nationalité française et du code de la santé publique ».** — Adoption [22 novembre 1977] (n° **774**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [24 novembre 1977] (n° **100**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

ETATS-UNIS

Voir ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, **1** (n° **394**).
COMMERCE EXTÉRIEUR (QO).
DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, **1.**
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° **75.**

ETIQUETAGE

Voir CONSOMMATEURS, **1** (n° **306**).

ETRANGERS

Voir EXTRADITION (QO).

ETUDIANTS

Voir EMPLOI, **1** (n° **322**), art. 2 *bis*.
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (QO).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Universités, DG.
PHARMACIE, **1** (n° **265**), art. 4.
TRAITÉS ET CONVENTIONS, **25** (n° **345**).

EUROPE

Voir ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, **1** (n° **394**) ; **2** (n° **404**).
CEE (COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Universités, DG ; Affaires étrangères, DG ; Justice, DG.
TÉLÉCOMMUNICATIONS (QO).

EUROPE 1

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Radiodiffusion télévision française, DG.

EVADES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Anciens combattants, DG.

EXAMENS ET CONCOURS

Voir ENSEIGNEMENT TECHNIQUE (QO).
FONCTION PUBLIQUE, **1** (n° **218**).
INSTITUTEURS (QO).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Education, DG.
MAGISTRATS (QO).
QUESTION ORALE, n° **2108.**

EXAMENS PRENATAUX

Voir MATERNITÉ, **1** (n° **128**).

EXODE RURAL

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Agriculture, DG ; Services du Premier ministre ; Aménagement du territoire, DG.
SOCIÉTÉS D'AMÉNAGEMENT FONCIER ET D'ÉTABLISSEMENT RURAL (SAFER), **1** (n° **139**).

EXPLOITANTS AGRICOLES

Voir IMPÔTS LOCAUX, **1** (n° **320**), après l'art. 4.
LOI DE FINANCES POUR 1978, Santé et sécurité sociale, DG ; Services du Premier ministre - Services généraux, DG.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **3** (n° **113**), après l'art. 5.
PENSION DE RÉVERSION (QO).
QUESTION ORALE, n° **2119**.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° **124**.
VEUVES (QO).

EXPLOITATIONS AGRICOLES

Voir CENTRE NATIONAL POUR L'AMÉNAGEMENT DES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES.
LOI DE FINANCES POUR 1978, Tourisme, DG ; Agriculture, DG.

EXPOSITIONS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Culture, DG.

EXPORTATIONS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), DG ; Industrie, DG ; Affaires étrangères, DG ; Coopération, DG ; Agriculture, DG ; Commerce extérieur, DG.

EXPROPRIATION

Voir IMPÔTS, **1** (n° **89**), après l'art. 33.
URBANISME (QO).

EXPULSIONS

Voir IMPÔTS, **1** (n° **89**), art. 23.
LOI DE FINANCES POUR 1978, Environnement, état B, titre III.
PRESTATIONS FAMILIALES (QO).
PRIX, **1** (n° **147**), DG.
QUESTION ORALE, n° **1975**.
SAISIES.
URBANISME (QO).

EXTRADITION

1. — **Proposition de loi tendant à compléter l'article 18 de la loi du 10 mars 1927 relative à l'extradition des étrangers,** présentée par MM. Henri Caillavet et Jean Mercier, sénateurs [1er décembre 1977] (n° **105**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Voir aussi INFORMATIQUE, **1** (n° **5**).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Affaires étrangères, DG ; Justice, DG.
PROCÉDURE PÉNALE, **1** (n° **9**).
QUESTION ORALE, n° **1937**.

F

FAC-SIMILES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Information, DG.

FAILLITE, REGLEMENT JUDICIAIRE, LIQUIDATION DE BIENS

1. — **Proposition de loi tendant à modifier la compétence d'attribution des juridictions d'Alsace-Lorraine en matière de règlement judiciaire et de liquidation de biens,** présentée par M. Ferretti, député [18 mai 1977] (n° **2890**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; rapport de M. Richomme [14 décembre 1977] (n° **3353**). — Discussion [20 décembre 1977]. — Adoption [20 décembre 1977] (n° **847**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [20 décembre 1977] (n° **209**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; rapport de M. Marcel Rudloff [21 décembre 1977] (n° **231**). — Discussion [21 décembre 1977] (p. **4447**). — Adoption [21 décembre 1977] (n° **98**).

PROMULGATION : loi n° 78-6 du **2** janvier 1978 (*JO*, Lois et décrets du 2 janvier 1978).

Discussion (première lecture) [21 décembre 1977] (p. 4447).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. **4447**) : *M. Marcel Rudloff, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.*

Intervention du rapporteur : l'organisation judiciaire spéciale des départements d'Alsace et de Moselle ; son harmonisation. Les dispositions proposées : la plénitude de compétence conférée au tribunal de grande instance ; la confirmation du tribunal d'instance dans ses fonctions de juge-commissaire.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 4447) :

Article 1er (*article 23 de la loi commerciale du 1er juin 1924 modifiée : compétence des juridictions en matière de règlement judiciaire et liquidation de biens dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle*). — Adopté (p. **4447**).

Article 2 (*procédures en cours*). — Adopté (p. **4447**).

Adoption [21 décembre 1977] (p. **4447**).

FAIT PERSONNEL

Voir SÉNATEURS, Fait personnel.

FAMILLE

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, **1**.
LOI DE FINANCES POUR 1978, Jeunesse et sports, DG.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **1** (n° **330**).
PRESTATIONS FAMILIALES, **1** (n° **346**) ; **2** (n° **127**).
QUESTION ORALE, n° **1967**.
QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n°s **72, 33, 46**.
TRAVAILLEURS ÉTRANGERS (QO).

FAUNE

Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS, **37** (n° **481**).

FDES (Fonds de développement économique et social)

Voir HÔTELS ET RESTAURANTS (QO).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Commerce et artisanat, DG ; Comptes spéciaux du Trésor, DG.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **3** (n° **113**), DG.

FECL (fonds d'équipement des collectivités locales).

Voir : COLLECTIVITÉS LOCALES (QO).
IMPÔTS LOCAUX, **1** (n° **320**).
LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), DG, après l'art. 12 ; Intérieur, DG ; CMP, DG, art. 60 *bis*.

FEMMES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978 (Première partie), DG ; Travail, DG ; Intérieur, DG.
PROCÉDURE PÉNALE, **1** (n° **9**).

FEMME (condition de la).

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, **1**.
EMPLOI (QO).
PENSIONS DE RETRAITE, **3** (n° **344**).

FEMMES (formation professionnelle).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Services du Premier ministre - services généraux, DG.

FEOGA (Fonds européen d'orientation et de garantie agricole).

Voir CEE (QO).
LOI DE FINANCES POUR 1978, art. 70 *ter*.

FETE DU 8 MAI

Voir FÊTES LÉGALES.

FETES LEGALES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Anciens combattants, DG.

FIANE (Fonds d'intervention et d'action pour la nature et l'environnement).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Environnement, DG ; Deuxième délibération, art. 7.

FIAT (Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Services du Premier ministre - Aménagement du territoire, DG.

FICHIERS

Voir INFORMATIQUE, **1** (n° **5**).

FICHIERS ELECTORAUX

Voir INFORMATIQUE, **1** (n° **5**), art. 26 *bis*.

FIDOM (fonds d'investissement des départements d'outre-mer)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Départements d'outre-mer, DG.

« FIL BLEU »

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Radiodiffusion-télévision française, DG.

FILMS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Radiodiffusion-télévision française, DG.

FILMS PORNOGRAPHIQUES OU DE VIOLENCE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Culture, DG.

FINANCES LOCALES

Voir IMPÔTS LOCAUX.

FINANCES PUBLIQUES

Voir COMPTABILITE PUBLIQUE (QO).

FLORE

Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS, **37** (n° **481**).

FLOTTE DE COMMERCE

Voir MARINE MARCHANDE.

FONCTIONNAIRES ET AGENTS PUBLICS

1. — **Projet de loi instituant des modalités exceptionnelles d'accès au corps de fonctionnaires,** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Maurice Ligot, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique ; M. Michel Durafour, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'économie et des finances, et M. Christian Beullac, ministre du travail [rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1976. — 2 avril 1977] (n° **218**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; rapport de M. Pierre Schiélé [5 mai 1977] (n° **281**). — Discussion [12 mai 1977] (p. 895, 898). — Adoption [12 mai 1977] (n° **110**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [17 mai 1977] (n° **2877**). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation et d'administration générale de la République ; rapport de M. Gerbet [23 juin 1977] (n° **3015**). Discussion [23 juin 1977]. — Adoption modifiée [23 juin 1977] (n° **718**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (DEUXIÈME LECTURE) [24 juin 1977] (n° **424**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; rapport de M. Pierre Schiélé [28 juin 1977] (n° **435**). — Discussion [29 juin 1977] (p. 1924). — Adoption [29 juin 1977] (n° **179**).

PROMULGATION : loi n° 77-730 du 7 juillet 1977 (*JO*, lois et décrets du 8 juillet 1977).

Discussion [12 mai 1977] (p. 895, 898).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE : *MM. Pierre Schiélé, rapporteur ; James Marson, Maurice Ligot, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (fonction publique) :*

a) Interventions des sénateurs (p. 895) : un projet de loi de caractère essentiellement conjoncturel. Les dispositions visent les cadres privés d'emploi pour cause économique et tendent à leur permettre de se présenter aux emplois de la catégorie « A » de la fonction publique, avec un recul de la limite d'âge et la dispense des diplômes exigés par les règlements. Une atténuation de l'opposition traditionnelle entre le secteur public et le secteur privé. Les dispositions valables pour quatre ans. L'ouverture de la catégorie « B » serait intéressante. Le champ d'application du projet en discussion : il n'y a aucune mesure de créations d'emplois. La difficulté pour les cadres d'une quarantaine d'années à se présenter à des concours souvent théoriques. Le projet n'amènera aucune diminution du chômage ; (p. 896) : la journée de grève du 24 mai 1977.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 896) : le remède au sous-emploi ne peut être trouvé que dans la prise de mesures multiples et diverses. Le texte tend à donner à la fonction publique la possibilité d'accueillir cette année un nombre important de personnes à la recherche d'emplois. La création de 20 000 postes de vacataires. Le développement d'une publicité systématique des emplois vacants de non-titulaires du niveau de la catégorie « A ». L'extension de cette publicité à l'association pour l'emploi des cadres (APEC). Le texte se propose de lever, pour une durée fixe dans le temps, les conditions d'âge et de diplômes nécessaires au recrutement dans la catégorie « A ». Les conséquences fâcheuses en matière de pensions de retraite qu'emporterait la fixation d'un âge supérieur à quarante-cinq ans. La prise en compte partielle des services accomplis par les intéressés dans le secteur privé ; (p. 897) : l'intérêt pour le service public à rechercher la collaboration de cadres du secteur privé.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 897) : *MM. Pierre Schiélé, rapporteur ; Maurice Ligot, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Fonction publique).*

Article 1er *(accès de cadres privés d'emploi pour cause économique au concours de recrutement des fonctionnaires de la catégorie « A »)* (p. 897). — Adoption de l'amendement n° 1 de M. Pierre Schiélé, rapporteur : extension du champ d'application des mesures aux catégories « B » de fonctionnaires et aux corps assimilés des collectivités locales, des établissements publics, des entreprises publiques et des services concédés (p. 898) ;

— l'article 1er, ainsi modifié, est adopté (p. 898).

Article 2 (*dispense de justification de titres ou diplômes*) (p. 898). — Adoption de l'amendement de coordination n° 2 de M. Pierre Schiélé, rapporteur ;

— l'article 2, ainsi modifié, est adopté (p. 898).

Article 3 (*prise en compte partielle des années accomplies en qualité de cadre pour le classement dans le grade de début*). — Adopté (p. 898).

Adoption [12 mai 1977] (p. 898).

Discussion (deuxième lecture) [29 juin 1977] (p. 1924). I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1924) : *MM. Pierre Schiélé, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Maurice Ligot, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Fonction publique).*

a) *Intervention du rapporteur* (p. 1924) : l'accès à des emplois de la catégorie A de la fonction publique doit être favorisé pour les cadres de l'industrie privée qui n'auraient pas les titres requis pour passer les concours normaux. Les modifications apportées par l'Assemblée nationale ; l'âge limite pour accéder à ces emplois ; l'extension, jusqu'à l'année 1985, de l'application des nouvelles dispositions.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1924) : les modifications apportées par l'Assemblée nationale ; l'âge des intéressés ; la durée d'application des nouvelles dispositions ; l'application au recrutement des collectivités locales, des établissements publics, des entreprises publiques et des services concédés ; l'organisation des concours.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1924).

Article 1er. — Adopté dans le texte de l'Assemblée nationale (p. 1924).

Article 2. — Adopté dans le texte de l'Assemblée nationale (p. 1924).

Adoption [29 juin 1977] (p. 1924).

2. — **Projet de loi modifiant l'article 4 de la loi de finances rectificative pour 1961 (n° 61-825 du 29 juillet 1961),** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Maurice Ligot, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Fonction publique) et par M. Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances [9 juin 1977] (n° **362**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; déclaration d'urgence [10 juin 1977] (p. 1280) ; rapport de M. Pierre Jourdan [21 juin 1977] (n° **399**). — Discussion [27 juin 1977] (p. 1779, 1784). — Adoption [27 juin 1977] (n° **163**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [27 juin 1977] (n° **3037**). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; rapport de M. Bouvard [29 juin 1977] (n° **3051**). — Discussion [29 juin 1977]. — Adoption modifiée [29 juin 1977] (n° **742**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (DEUXIÈME LECTURE) [29 juin 1977] (n° **460**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; rapport de M. Pierre Jourdan [30 juin 1977] (n° **474**). — Discussion [30 juin 1977] (p. 1994, 1995). — Adoption [30 juin 1977] (n° **194**). — Décision du Conseil constitutionnel du 20 juillet 1977 (*J. O.* Lois et décrets du 22 juillet 1977).

PROMULGATION : loi n° 77-826 du 22 juillet 1977 (*J. O.* Lois et décrets du 23 juillet 1977).

Discussion (première lecture) [27 juin 1977] (p. 1779, 1784).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1779, 1784) : *MM. Pierre Jourdan, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Raymond Brosseau, Jean Nayrou, Maurice Ligot, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Fonction publique).*

a) *Interventions des sénateurs :* le « service fait » dans la fonction publique (p. 1779, 1780, 1781) ; la jurisprudence du Conseil d'Etat en matière de « service fait » (p. 1780) ; les droits et les obligations des fonctionnaires (p. 1780, 1781, 1784) ; le droit de grève des fonctionnaires et sa réglementation (p. 1780, 1781, 1782, 1783) ; la consultation du conseil supérieur de la fonction publique (p. 1780, 1783, 1784) ; les circulaires du Gouvernement (p. 1781) ; le service des PTT (p. 1781) ; l'inexécution totale ou partielle des obligations de service (p. 1782) ; la procédure d'urgence pour l'examen des textes en discussion (p. 1782) ; la validation de dispositions annulées par le Conseil d'Etat (p. 1782) ; les conflits entre les services publics (p. 1782) ; la position de M. André Colin et du président Poher en 1963 sur la réglementation du droit de grève dans la fonction publique (p. 1782, 1783).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1783) : l'application de la règle du trentième indivisible depuis la IIIe République. Les dispositions de la loi du 29 juillet 1961. Les fonctionnaires ne doivent avoir droit à rémunération que s'ils ont accompli leur tâche. La consultation du conseil supérieur de la fonction publique ; (p. 1783) : l'urgence du texte. L'autorité compétente chargée de définir la nature et les modalités des obligations de service des fonctionnaires.

II. — DISCUSSION NE L'ARTICLE UNIQUE (p. 1784).

Article unique (*art. 4 de la loi de finances rectificative pour 1961 n° 61-825 du 29 juillet 1961 : le service fait*) (p. 1784).

Scrutin public (n° 58, liste des votants) (p. 1806, 1807).

Adoption [27 juin 1977] (p. 1784).

Discussion (deuxième lecture) [30 juin 1977] (p. 1994, 1995).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1994) : *MM. Pierre Jourdan, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Maurice Ligot, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Fonction publique).*

a) *Intervention du rapporteur* (p. 1994) : un texte qui précise la notion de « service fait ». Une disposition adoptée par l'Assemblée nationale accroît les garanties des fonctionnaires.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1994) : une des critiques émises à l'égard de ce texte portait sur l'autorité compétente chargée d'assurer la constatation du service fait. L'amendement adopté par l'Assemblée nationale précise que la constatation du service fait est effectuée par l'autorité compétente « dans le cadre des lois et des règlements ».

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 1995).

Article unique. — Adopté dans le texte de l'Assemblée nationale (p. 1995).

Explication de vote :

— *M. Raymond Brosseau* (p. 1995) : vote défavorable du groupe communiste.

Adoption [30 juin 1977] (p. 1995).

3. — **Proposition de loi tendant à ouvrir la possibilité de la retraite à cinquante-cinq ans à toutes les catégories des PTT,** présentée par M. Camille Vallin, sénateur, et plusieurs de ses collègues [20 décembre 1977] (n° **214**) ; renvoi à la commission des affaires sociales.

Voir aussi ENTREPRISES (QO).
FONCTION PUBLIQUE.
IMPÔTS, **1** (n° **89**), art. 15, 15 *bis*, 16, 18, après l'art. 18, art. 19, après l'art. 19, art. 20, après l'art. 20, art. 22 *bis*, 30 *ter*.
LOI DE FINANCES POUR 1978, Charges communes, DG ; Services financiers, DG.
LOI DE FINANCE RECTIFICATIVE, **1** (n° **330**).
QUESTION ORALE, n° **1081**.
VEUVES (QO).

FONCTION PUBLIQUE

Voir CADRES (QO).
DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, **1**.
FONCTIONNAIRES ET AGENTS PUBLICS, **1** (n° 218), **2** (n° **362**).
HANDICAPÉS (QO).
LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), DG ; Universités, DG ; Travail, DG ; Services du Premier ministre - services généraux, DG ; Logement, DG.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **3** (n° **113**), DG, art. **12**, art. 13.
QUESTION ORALE, n° **2100**.
VEUVES (QO).

FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT

Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS, **26** (n° **358**).

FONDS D'ACTION CONJONCTURELLE

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, **1**.
LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), DG.

FONDS D'ACTION LOCALE

Voir ASTREINTES, **1** (n° **273**), art. 3 et 5.
COLLECTIVITÉS LOCALES (QO).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Tourisme, DG.

FONDS D'ACTION SOCIALE POUR L'AMENAGEMENT DES STRUCTURES AGRICOLES (FASASA)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Agriculture, DG.

FONDS D'AIDE A L'EXPANSION DE LA PRESSE FRANÇAISE A L'ETRANGER

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Information, DG.

FONDS D'AIDE AU DEVELOPPEMENT DE L'INTERIEUR ET DES ILES (FADIL)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Territoires d'outre-mer, DG.

FONDS D'AIDE AUX ENTREPRISES DE PRESSE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Information, DG.

FONDS D'AIDE ET DE COOPERATION (FAC)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Coopération, DG.

FONDS D'AMENAGEMENT FONCIER ET D'URBANISME

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Comptes spéciaux du Trésor, DG.

FONDS DE COMMERCE

Voir COMMERCE DE DÉTAIL, **1** (n° **78**).

FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA PAYEE PAR LES COLLECTIVITES LOCALES

Voir FECL.
LOI DE FINANCES POUR 1978, CMP, DG, art. 60 *bis*.

FONDS DE COOPERATION DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION POPULAIRE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Jeunesse et sports, DG.

FONDS DE DEVELOPPEMENT DES ADDUCTIONS D'EAU

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Comptes spéciaux du Trésor, DG.

FONDS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL (FDES)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Industrie, DG ; Tourisme, DG.

FONDS DE GARANTIE AUTOMOBILE

Voir IMPÔTS, **1** (n° **89**) art. 30 *bis*.

FONDS DE RENOVATION RURALE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Services du Premier ministre - Aménagement du territoire, DG.

FONDS DE SOLIDARITE AFRICAIN

Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS, **34** (n° **420**).

FONDS DE SOUTIEN AUX HYDROCARBURES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), art. 20 ; Industrie, DG.

FONDS D'EXPANSION DE LA CORSE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), art. 33.

FONDS D'INTERVENTION ET D'ORGANISATION DES MARCHES (FIOM)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Marine marchande, DG ; après l'art. 83.

FONDS D'INVESTISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL (FIDES)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Territoires d'outre-mer, DG.

FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Affaires étrangères, DG.

FONDS EUROPEEN D'ORGANISATION ET DE GARANTIE AGRICOLE (FEOGA)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Agriculture, DG, état B, titre III.

FONDS FORESTIER NATIONAL

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), art. 28.

FONDS INTERCOMMUNAL DE PEREQUATION (FIP)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Territoires d'outre-mer, DG.

FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS, **42** (n° **19**).

FONDS INTERNATIONAL D'INDEMNISATION POUR LES DOMMAGES DUS A LA POLLUTION PAR LES HYDROCARBURES

Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS, **66** (n° **148**).

FONDS MARINS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Industrie, DG.

FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), DG.

FONDS NATIONAL D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

Voir DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT, **1**.

FONDS NATIONAL D'AIDE AU LOGEMENT

Voir LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **3** (n° **113**), DG.

FONDS NATIONAL D'AIDE AUX SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), après art. 29 ; Jeunesse et sports, DG ; CMP, article 29 *bis*.

FONDS NATIONAL D'AIDE AUX SPORTS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, C.M.P., DG.

FONDS NATIONAL DE L'EMPLOI

Voir VEUVES (QO).

FONDS NATIONAL DE SOLIDARITE

Voir COMMERÇANTS ET ARTISANS, **1** (n° **199**) article **1er**.
VEUVES (QO).

FONDS SPECIAUX

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978. Services du Premier ministre - Services généraux, DG.

FONTAINES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Culture, DG.

FORAGE (Plates-formes de).

Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS, **66** (n° **148**).

FORETS

1. — **Proposition de loi tendant à rénover la politique forestière de la France,** présentée par M. Paul Jargot, sénateur et plusieurs de ses collègues [rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1976. — 2 avril 1977] (n° **204**) ; renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan.

2. — **Projet de loi relatif aux bois et forêts du département de la Réunion,** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture [30 avril 1976] (n° **2260**) ; renvoi à la commission de la production et des échanges ; rapport de M. Cointat [24 juin 1976] (n° **2423**). — Discussion [14 avril 1977]. — Adoption [14 avril 1977] (n° **639**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [19 avril 1977] (n° **250**) ; renvoi à la commission des affaires économiques et au Plan ; rapport de M. Raymond Brun [5 mai 1977] (n° **282**). — Discussion [10 mai 1977] (p. 838, 847). — Adoption modifiée [10 mai 1977] (n° **103**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [11 mai 1977] (n° **2866**). — Renvoi à la commission de la production et des échanges ; rapport de M. Cointat [25 mai 1977] (n° **2922**). — Discussion [1er juin 1977]. Adoption [1er juin 1977] (n° **678**).

PROMULGATION : loi n° 77-618 du 16 juin 1977 (*J. O.* Lois et décrets du 17 juin 1977).

Discussion (première lecture) [10 mai 1977] (p. 838, 847).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE : *MM. Raymond Brun, rapporteur, Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture.*

a) *Intervention du rapporteur :* (p. 838) : adapter à la situation actuelle la mise en valeur et la protection du patrimoine forestier. Le remplacement d'une législation locale datant de 1941. Certains aspects originaux de l'île de la Réunion imposent le maintien d'une législation spécifique. Les caractéristiques propres à la forêt de la Réunion. (p. 839) : les objectifs de ce projet de loi. Les dispositions spéciales au département de la Réunion. Le défrichement. L'inaliénabilité et l'imprescriptibilité du domaine forestier départemental ; la protection contre les occupations illicites. La délimitation avant exploitation. Les forêts de protection et les zones particulièrement sensibles à l'érosion. La constatation et la poursuite des infractions. La police de la pêche et la mise en valeur des eaux douces. Un régime forestier applicable aux forêts et aux terrains. Ce texte n'est pas toujours clair. Modifications apportées par l'Assemblée nationale.

b) *Intervention du Gouvernement :* (p. 839) : la forêt réunionaise est essentiellement une forêt d'altitude. Son utilité prioritaire est la protection du sol contre les érosions et les glissements de terrains. La législation en vigueur depuis la loi du 5 septembre 1941. Rapprochement de la nouvelle législation forestière de la Réunion de celle applicable en métropole. Les mesures particulières adaptées aux circonstances locales. (p. 840) : les dispositions introduites dans le texte par l'Assemblée nationale : la législation spécifique du défrichement ; l'extension de la réglementation relative à la circulation de certains produits forestiers.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 840) : *MM. Raymond Brun, rapporteur ; Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture ; Louis Virapoullé.*

Article 1er (*extension du code forestier à la Réunion*). — Adopté (p. 840).

Article 2 (*extension de diverses dispositions législatives à la Réunion*). — Adopté (p. 840).

Article 3 (*forêts et terrains soumis au régime forestier appartenant au département*) (p. 840). — Adoption de l'amendement n° 1 de M. Raymond Brun, rapporteur : possibilité d'acquisition par le département ou par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique de tout ou partie des propriétés riveraines afin de permettre l'accès à la voie publique ;

— l'article 3, ainsi modifié, est adopté (p. 840).

Article 4 (*délimitation des bois et forêts soumis au régime forestier*). — Adopté (p. 840).

Article 6 (*protection de la forêt contre toute occupation illicite ou tout empiètement*). — Adopté (p. 841).

Article 7 (*peines applicables aux propriétaires d'animaux trouvés en délit dans les bois, forêts et terrains soumis au régime forestier, incendiés depuis moins de dix ans*). — Adopté (p. 841).

Article 8 (*délimitation et exploitation des bois des particuliers*). — Adopté (p. 841).

Article 8 *bis* (*interdiction de défrichement*) (p. 841). — Retrait de l'amendement n° 2 de M. Raymond Brun, rapporteur ; possibilité de dérogation à l'interdiction de défrichement des bois et forêts lorsque la conservation des bois ou des massifs qu'ils complètent n'est pas nécessaire ;

— l'article 8 *bis* est adopté (p. 841).

Article 8 *ter* (*exception à l'interdiction de défrichement*) (p. 841). — Adoption de l'amendement n° 3 de M. Raymond Brun, rapporteur : suppression de ces dispositions qui seront rétablies dans d'autres articles ;

— l'article 8 *ter* est supprimé (p. 841).

Article 9 (*conditions auxquelles le ministre de l'agriculture peut subordonner l'autorisation de défricher*). — Adopté (p. 842).

Article 10 (*sanctions applicables en cas d'infraction à la législation sur le défrichement*). — Adopté (p. 842).

Article 10 *bis* **A** nouveau. — Adoption de l'amendement n° 4 (article additionnel 10 *bis* A nouveau) de M. Raymond Brun, rapporteur : interdiction de défrichement et sanctions prévues en cas d'infraction à la législation sur le défrichement applicables aux semis et plantations exécutés en remplacement des bois défrichés (p. 842) ;

— un article 10 *bis* A nouveau est inséré dans le projet de loi.

Article 10 *bis* **B** nouveau. — Adoption de l'amendement n° 5 (article additionnnel 10 *bis* B nouveau) de M. Raymond Brun, rapporteur : exception aux dispositions sur le défrichement (p. 842) ;

— un article 10 *bis* nouveau est inséré dans le projet de loi.

Article 10 *bis* (*autorisation de défrichement nécessaire avant toute demande d'autorisation de lotissement*). — Adoption de l'amendement de coordination n° 6 de M. Raymond Brun, rapporteur ;

— l'article 10 *bis*, ainsi modifié, est adopté (p. 843).

Article 10 *ter* (*prescription de l'action ayant pour objet les défrichements effectués en contravention de la loi*). — Adopté (p. 843).

Article 11 (*extension de la législation relative au défrichement aux terrains portant des végétations éricoïdes semi-arborescentes ou de formations ligneuses secondaires*). — Adoption de l'amendement de coordination n° 7 de M. Raymond Brun, rapporteur ;

— l'article 11, ainsi modifié, est adopté (p. 843).

Article 12 (*extension de la législation relative au défrichement aux semis et plantations exécutés en remplacement des bois défrichés par suite de décisions administratives ou judiciaires*). — Adoption de l'amendement de coordination n° 8 de M. Raymond Brun, rapporteur ;

— l'article 12, ainsi modifié, est adopté (p. 843).

Article 14 (*classement en forêts de protection*). — Adoption de l'amendement n° 9 de M. Raymond Brun, rapporteur : possibilité de classer comme forêts de protection des forêts ayant une fonction écologique ou d'environnement ;

— l'article 14, ainsi modifié, est adopté (p. 843).

Article 15 (*travaux de restauration et de reboisement pouvant être déclarés d'utilité publique*). — Adopté (p. 844).

Article 16 (*travaux nécessaires à la protection des dunes et des côtes*). — Adoption de l'amendement n° 10 de M. Raymond Brun, rapporteur : suppression de dispositions mieux placées dans un autre article ;

— l'article 16, ainsi modifié, est adopté (p. 844).

Article 17 A (*interdiction de concession de droit d'usage dans les bois et forêts*). — Adopté (p. 844).

Article 17 (*interdiction de défricher et d'exploiter certains terrains soumis à l'érosion des sols*). — Adoption de l'amendement de coordination n° 11 de M. Raymond Brun, rapporteur : Possibilité de déclaration d'utilité publique pour les travaux reconnus nécessaires sur la forêt réunionnaise ;

— l'article 17, ainsi modifié, est adopté (p. 844).

Article 18 (*opérations de gestion et d'équipement effectuées par l'office national des forêts*). — Adopté (p. 844).

Article 19 (*sanctions applicables en cas de défrichement et d'exploitation de certains terrains soumis à l'érosion des sols*). — Adopté (p. 844).

Article 20 (*réglementation de la coupe et de l'enlèvement des choux-palmistes*). — Adoption de l'amendement n° 15 de M. Louis Virapoullé : autorisation de l'autorité administrative indispensable pour la coupe ou l'enlèvement de choux-palmistes ;

— l'article 20, ainsi modifié, est adopté (p. 845).

Article 20 *bis* (*réglementation de la coupe et de l'enlèvement des fougères arborescentes*). — Adopté (p. 845).

Article 21 (*ingénieurs et agents de l'office national des forêts chargés de rechercher et constater les délits et contraventions*). — Adopté (p. 845).

Article 22 (*poursuites ; signification et exécution des jugements*). Adoption de l'amendement n° 12 de M. Raymond Brun, rapporteur : application des dispositions de l'article 105 du code forestier aux délits et contraventions commis sur les fougères arborescentes ;

— l'article 22, ainsi modifié, est adopté (p. 846).

Article 23 (*délinquants admis à se libérer par voie de prestation en nature*). — Adopté (p. 846).

Article 24 (*calcul de l'amende à l'hectare, toute fraction d'hectare étant comptée pour un hectare*). — Adopté (p. 846).

Article 25 (*abrogation de la loi n° 3815 du 5 septembre 1941 fixant le régime forestier de la Réunion*). — Adopté (p. 846).

Article 25 *bis* (*pêche fluviale*). — Adoption de l'amendement n° 13 de M. Raymond Brun, rapporteur : rédactionnel pour le premier alinéa, modifiant le second alinéa : extension, dans l'attente du dépôt d'un projet de loi spécifique à la Réunion, des dispositions du code rural relatives à la police de la pêche ;

— l'article 25 *bis*, ainsi modifié, est adopté (p. 846).

Article 26 (*forêts et terrains appartenant aux collectivités et autres personnes morales de droit public soumis de plein droit au régime forestier*). — Adopté (p. 846).

Article 27 (*application de la présente loi aux îles Tromelin, Glorieuses, Juan de Nova et Europa*). — Adopté (p. 846).

Article 28 (*modalités d'application de la présente loi déterminées par décret en Conseil d'Etat*). — Adopté (p. 847).

Article 29 (*extension et adaptation par voie réglementaire de la présente loi à l'île de Mayotte, après consultation des représentants locaux*). — Adoption de l'amendement rédactionnel n° 14 de M. Raymond Brun, rapporteur ;

— l'article 29, ainsi modifié, est adopté (p. 847).

Adoption [10 mai 1977] (p. 847).

Voir aussi Bois (industrie du).

Loi de finances pour 1978 (première partie), art. 28, Environnement, DG ; Tourisme, DG ; Agriculture, DG, article 72 ; Aviation civile et météorologie, DG ; Commerce extérieur, DG.

Questions orales, n°s **1944, 2095.**

Régions d'économie montagnarde (QO).

Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural SAFER, **1** (n° **139**).

FORFAIT D'EXTERNAT

Voir Enseignement, **1** (n° **452**).

FORMATION CONTINUE

Voir Loi de finances pour 1978, Commerce et artisanat, DG.

FORMA (Fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles)

Voir Loi de finances pour 1978, Agriculture, DG.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Voir Apprentissage, **1** (n° **432**).

Déclarations du Gouvernement, **1.**

Emploi, **1** (n° **332**).

Enseignement, **1** (n° **452**).

Loi de finances pour 1978 (première partie), DG, après l'art. 29 ; Santé et sécurité sociale, DG ; Industrie, DG ; Education, DG ; Commerce et artisanat, DG ; Coopération, DG ; Travail, DG ; Intérieur, DG ; Services du Premier ministre - services généraux, DG.

Loi de finances rectificative, **1** (n° **330**), DG ; **2** (n° **111**), DG ; **3** (n° **113**), DG.

Procédure pénale, **1** (n° **9**).

Question orale, n° **2050.**

Sidérurgie (QO).

Travail des femmes (QO).

Veuves (QO).

FORMATION PROFESSIONNELLE ET PROMOTION SOCIALE

Voir Loi de finances pour 1978, Services du Premier ministre - services généraux, DG.

FORMATION PROFESSIONNELLE (Secrétariat d'Etat à la)

Voir Loi de finances pour 1978, Services du Premier ministre - services généraux, DG.

FOS (Usines de)

Voir Loi de finances pour 1978 (première partie), DG ; Industrie, DG.

Sidérurgie (QO).

FOSSEREAU (Etude « Le clair-obscur de la responsabilité du constructeur »)

Voir Construction, **1** (n° **483**).

FOYERS DE TRAVAILLEURS MIGRANTS

Voir Travailleurs étrangers (QO).

FOYERS RURAUX

Voir Loi de finances pour 1978, Agriculture, DG.

FRANÇAIS DE L'ETRANGER

1. — **Projet de loi tendant à faciliter le vote des Français établis hors de France,** présenté, au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur, par M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères, par M. Norbert Segard, secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications, et par M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (Départements et territoires d'outre-mer) [3 mai 1977] (n° **274**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; rapport de M. Charles de Cuttoli [26 mai 1977] (n° **333**). — Discussion [7 juin 1977] (p. 1170, 1176). — Renvoi en commission ; suite de la discussion [21 juin 1977] (p. 1582, 1589). — Adoption [21 juin 1977] (n° **151**).

Transmission a l'Assemblée nationale (première lecture) [22 juin 1977] (n° **3011**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; rapport de M. Fanton [28 juin 1977] (n° **3042**). — Discussion [28 juin 1977]. — Adoption modifiée [28 juin 1977] (n° **732**).

Transmission au Sénat (deuxième lecture) [29 juin 1977] (n° **446**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; rapport de M. Charles de Cuttoli [29 juin 1977] (n° **456**). — Discussion [30 juin 1977] (p. 1962, 1964). — Adoption modifiée [30 juin 1977] (n° **184**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [30 juin 1977] (n° **3099**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; rapport de M. Fanton [30 juin 1977] (n° **3100**). — Discussion [30 juin 1977]. — Adoption [30 juin 1977] (n° **756**).

PROMULGATION : loi n° 77-805 du 19 juillet 1977 (*JO* Lois et décrets du 20 juillet 1977).

Discussion (première lecture) [7 juin 1977] (p. 1170, 1176).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1170, 1174) : *MM. Charles de Cuttoli, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Pierre Croze, Marc Bécam, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (Collectivités locales) ; Jean Francou.*

a) *Intervention des sénateurs :* la loi organique du 31 janvier 1976 sur le vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République (p. 1170, 1172) ; le vote des Français de l'étranger (p. 1170) ; les modalités d'inscription sur les listes électorales (p. 1170, 1172) ; les procurations (p. 1170, 1172) ; l'immatriculation obligatoire dans les consulats de France (p. 1170, 1171) ; les centres de vote à l'étranger (p. 1170) ; l'inscription simultanée dans les centres de vote à l'étranger et sur une liste électorale en France (p. 1171) ; le secret du vote (p. 1171) ; l'interdiction des scrutins sur les territoires d'Allemagne fédérale et de Suisse (p. 1171) ; les opérations préparatoires aux scrutins (p. 1171) ; le dépouillement à la commission électorale centrale à Paris et le transport du contenu de l'urne (p. 1171, 1174) ; le souhait de l'union centriste des démocrates de progrès de prendre en considération le projet en discussion (p. 1174).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1172) : la loi du 4 décembre 1972 permettant l'inscription sur les listes électorales de villes de plus de 50 000 habitants des électeurs qui ne disposent d'aucune commune de rattachement en France. La loi organique du 31 janvier 1976 pour l'élection du Président de la République et des référendums ; la création de centres de vote. Les principales dispositions du projet en discussion : le vote par procuration. De nouvelles possibilités d'inscription. Le calcul du pourcentage, secteur par secteur, à Paris, à Marseille, Lyon, Toulouse et Nice. En ce qui concerne les élections législatives, l'extension du système de vote dans les ambassades et les consulats déjà applicable dans l'élection du Président de la République et aux référendums L'ouverture de centres de vote est subordonnée à l'accord de l'état de séjour. (p. 1173) : l'inscription d'un électeur dans un centre de vote à l'étranger est subordonnée à son inscription sur une liste électorale en France. L'obligation d'immatriculation aux consulats. La fixation par décret de la liste des centres de vote qui seront ouverts à l'occasion des élections législatives générales. La propagande entre les deux tours. Les réserves émises par le rapporteur de la commission des lois sur le transport et le dépouillement des bulletins. Le dépouillement n'aura pas lieu sur place. Le transport de l'urne, sous la responsabilité des magistrats de l'ordre judiciaire.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1174, 1176) : *MM. Charles de Cuttoli, rapporteur ; Marc Bécam, secrétaire d'Etat ; Léon Jozeau Marigné, président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.*

Section I. « *Les procurations établies hors de France* » (p. 1174). — Amendement n° 1 de M. Charles de Cuttoli, rapporteur : suppression de l'intitulé : « Section I. Des procurations établies hors de France » ; réservé ainsi que l'intitulé.

Article 1er (*dernier alinéa de l'article L. 12 du code électoral : conditions d'inscription sur les listes électorales des Français établis hors de France*). Adopté (p. 1174).

Article 2 (*article L. 73 du code électoral : vote par procuration : possibilité pour les mandataires des Français établis hors de France de détenir cinq procurations*). — Adoption de l'amendement n° 2 de M. Charles de Cuttoli, rapporteur : rédactionnel (p. 1174) ;

— l'article 2 ainsi modifié est adopté (p. 1174).

Section II. « *Vote des Français établis hors de France en cas de renouvellement intégral de l'Assemblée nationale* » (p. 1175) : les difficultés auxquelles se heurtent les Français de l'étranger qui veulent prendre part aux scrutins ; les formalités à accomplir ; l'envoi de deux bulletins avant le premier tour. (p. 1176) : le respect du secret des élections.

Intervention de M. Marc Bécam, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (collectivités locales) (p. 1175) : la suppression du vote par correspondance. La fixation des centres de vote. Les bulletins seront décomptés dans les centres de vote. Le transport par des magistrats ou des officiers de police judiciaire. Il ne faut pas rejeter ce texte qui apporte des améliorations certaines sous prétexte que toute le monde ne serait pas concerné. (p. 1176) : les conditions dans lesquelles les consuls peuvent refuser une inscription sont précisées strictement par le décret du 8 mai 1961. Accepte le renvoi en commission du texte en discussion.

RENVOI EN COMMISSION (p. 1176).

Suite de la discussion [21 juin 1977] (p. 1582, 1589).

SUITE DE LA DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1582, 1589) : *MM. Charles de Cuttoli, rapporteur de la commission des lois ; Jacques Habert, Marc Bécam, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (collectivités locales) ; Robert Schwint.*

Section II. « *Vote des Français établis hors de France en cas de renouvellement intégral de l'Assemblée nationale* » (p. 1582). — Retrait de l'amendement n° 3 de M. Charles de Cuttoli, rapporteur ; suppression de cette section et en conséquence des articles 3 à 15 du texte en discussion (p. 1583) ; la non-inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale de la proposition de loi organique (n° 31) de M. Charles de Cuttoli et les sénateurs représentant les Français établis hors de France sur l'élection du Président de la République et sur les référendums adoptée par le Sénat le 15 décembre 1976 (n° 47) ; le travail imposé aux consulats pour devenir centres de vote ; la nécessité d'un personnel supplémentaire et l'engagement de dépenses additionnelles. Les sénateurs des Français établis hors de France voteront le texte en discussion.

Article 3 (*participation des Français établis hors de France à l'élection des députés à l'Assemblée nationale par l'intermédiaire d'un centre de vote figurant sur une liste établie par décret*) (p. 1583). — Adoption de l'amendement n° 8 de M. Marc Bécam, secrétaire d'Etat : choix des centres de vote en fonction de l'importance du nombre d'électeurs susceptibles d'être inscrits dans ces centres et en fonction des facilités de communication avec la France (p. 1584) ; les centres de vote dont la création est envisagée par le Gouvernement ; leur nombre : la création de centres de vote prévue pour les Français résidant en Suisse dans les départements français limitrophes de la frontière ;

— l'article 3, ainsi modifié, est adopté (p. 1584).

Article 4 (*inscription des Français établis hors de France à la fois sur la liste établie dans un centre de vote et sur une liste électorale en France*) (p. 1584). — Adoption de l'amendement n° 9 de M. Marc Bécam, secrétaire d'Etat ; de forme ; l'information des Français établis hors de France sur les dispositions de la loi ;

— l'article 4, ainsi modifié, est adopté (p. 1584).

Article 5 (*inscription sur une seule liste de centre de vote entraînant impossibilité de voter en France*). — Adopté (p. 1585).

Article 6 (*établissement des listes de centres de vote*). — Adopté (p. 1585).

Article 7 (*condition de propagande*) (p. 1585). — Adoption de l'amendement n° 10 de M. Marc Bécam, secrétaire d'Etat : information des électeurs dans les centres de vote sur les noms des candidats au deuxième tour de scrutin ;

— l'article 7, ainsi modifié, est adopté (p. 1585).

Article 8 (*application des articles L. 49, L. 50 et L. 52-1 du code électoral : interdiction de certaines formes de propagande*). — Adopté (p. 1585).

Article 9 (*articles L. 54, L. 56 à L. 64, L. 69 et L. 70 du code électoral ; modalités du vote* (p. 1585). — Adoption de l'amendement n° 11 de M. Marc Bécam, secrétaire d'Etat : surveillance de la régularité des opérations de vote par les magistrats de l'ordre judiciaire ; les crédits et les personnels nécessaires aux consulats pour faire face aux opérations électorales ;

— l'article 9, ainsi modifié, est adopté (p. 1585).

Article 10 (*article L. 72 à L. 77 du code électoral : vote par procuration*). — Adopté (p. 1585).

Article 11 (*transmission du contenu des urnes et des listes d'émargement à la commission électorale*) (p. 1585). — Adoption de l'amendement n° 12 de M. Marc Bécam, secrétaire d'Etat :

opération de dépouillement du scrutin ; transport en France des urnes scellées ; surveillance des magistrats ; liste d'émargement jointe aux urnes à chaque tour de scrutin (p. 1586) ; adoption du sous-amendement n° 15 de M. Charles de Cuttoli, rapporteur, à l'amendement n° 12 : transport des urnes « obstruées » avant d'avoir été scellées ; les conditions matérielles du transport par la valise diplomatique sous la surveillance du magistrat de l'ordre judiciaire devront être précisées par les décrets d'application ;

— l'article 11, ainsi modifié, est adopté (p. 1586).

Article 12 (*dépouillement des plis et décompte des voix par la commission électorale*) (p. 1586). — Adoption de l'amendement n° 13 de M. Marc Bécam, secrétaire d'Etat : possibilité pour les partis politiques habilités à utiliser les antennes de la radiodiffusion et de la télévision au cours de la campagne électorale pour les élections législatives de désigner des scrutateurs pour les dépouillements des scrutins (p. 1587) ;

— l'article 12, ainsi modifié, est adopté (p. 1587).

Article 13 (*sanctions*). — Adopté (p. 1587).

Article 14 (*prise en charge par l'Etat des frais occasionnés par l'organisation du vote dans les centres de vote*). — Adopté (p. 1587).

Article 15 (*non-applicabilité de la loi aux militaires stationnés sur le territoire de l'Allemagne fédérale et à Berlin-Ouest*). — Adopté (p. 1587).

Article 16 (*applicabilité de la loi dans le département de Saint-Pierre-et-Miquelon, dans la collectivité territoriale de Mayotte et dans les territoires d'outre-mer*) (p. 1587). — Retrait de l'amendement n° 5 de M. Charles de Cuttoli, rapporteur : rédactionnel ; adoption de l'amendement n° 14 de M. Marc Bécam, secrétaire d'Etat : rédactionnel ;

— l'article 16, ainsi modifié, est adopté (p. 1587).

Article 17 (*art. L. 71 et L. 73 du code électoral : vote par procuration à l'étranger*) (p. 1587). — Adoption de l'amendement n° 6 de M. Charles de Cuttoli, rapporteur : suppression de l'article : dispositions prévoyant que les articles du code électoral concernant les élections en pays étranger s'appliquent à toutes les élections qui ont lieu dans les territoires d'outre-mer (p. 1588) ;

— l'article 17 est supprimé (p. 1588).

Article 18 (*décret d'application en Conseil d'Etat pour les articles 3 à 15 de la présente loi*). — Adopté (p. 1588).

Section I « *Des procurations établies hors de France* ». — Retrait de l'amendement n° 1 (précédemment réservé) de M. Charles de Cuttoli, rapporteur : suppression de l'intitulé « section I. Des procurations établies hors de France » (p. 1588).

Explication de vote :

— *M. James Marson* (p. 1588) : se déclare satisfait de l'assouplissement des règles de vote par procuration. Estime contestable l'institution des centres de vote dans les consulats. Des garanties suffisantes n'ont pas été élaborées en ce qui concerne les critères d'implantation des centres de vote, la communication des noms des candidats au deuxième tour de scrutin, le transport des urnes, les conditions du dépouillement. Complexité des opérations prévues. Risque de violation du secret du vote. L'accueil par les électeurs d'une circonscription du résultat arbitré par les Français installés hors de France. Le groupe communiste ne peut approuver le texte en discussion.

Intervention de M. Marc Bécam, secrétaire d'Etat (p. 1588) : toutes les tendances politiques sont représentées à l'étranger. L'importance des résultats qui peuvent être obtenus par le texte en discussion. *Réponse à M. Charles de Cuttoli :* l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale de la proposition de loi organique (n° 31), adoptée par le Sénat, sur l'élection du Président de la République et sur les référendums.

— *M. Maurice Coutrot* (p. 1589) : le groupe socialiste votera contre le texte en discussion.

Adoption [21 juin 1977] (p. 1589).

Discussion (deuxième lecture) [30 juin 1977] (p. 1962, 1964).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1962) : *M. Charles de Cuttoli, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.*

Intervention du rapporteur (p. 1962) : les difficultés en ce qui concerne l'organisation du vote des Français à l'étranger pour les futures élections législatives. Les articles concernant les territoires d'outre-mer. Le vote par procuration des Français à l'étranger est facilité. La suppression des dispositions tendant à organiser le vote lui-même dans des centres de vote à l'étranger lors des futures élections législatives.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1962, 1964) : *MM. Charles de Cuttoli, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Christian Bonnet, ministre de l'intérieur ; Léon Jozeau-Marigné, président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.*

Article 1er (p. 1962). — Adoption de l'amendement n° 1 de M. Charles de Cuttoli, rapporteur : cas des communes ayant plusieurs circonscriptions électorales, Paris, Lyon, Marseille, Toulouse et Nice, pour lesquelles la proportion limite de 2 p. 100 d'inscrits de l'étranger doit être respectée dans chacune des circonscriptions ; cas des communes dont le territoire est réparti entre plusieurs circonscriptions pour l'élection des députés, application de la limite de 2 p. 100 du nombre total des électeurs inscrits dans chacune des circonscriptions (p. 1963) ; il n'y a pas coïncidence entre le pourcentage des électeurs par commune et celui des électeurs par circonscription. L'exemple de la ville d'Angers et de Tarbes ;

— l'article 1er ainsi modifié et adopté (p. 1963).

Article 16. — Adopté dans le texte de l'Assemblée nationale (p. 1963).

Deuxième délibération (p. 1963, 1964).

Article 1er (p. 1963). — Adoption de l'amendement n° 1 de M. Claude de Cuttoli, rapporteur, avec une modification rédactionnelle (p. 1964) ;

— l'article 1er, ainsi modifié, est adopté (p. 1964).

Article 16. — Adopté dans le texte de l'Assemblée nationale (p. 1964).

Explication de vote :

— *M. Raymond Brosseau* (p. 1964) : les sénateurs communistes voteront ce texte de garantie d'un vote démocratique.

Adoption [30 juin 1977] (p. 1964).

Voir aussi COOPÉRATION (QO).
DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, **1.**
ECOLES FRANÇAISES DE L'ÉTRANGER.
EDUCATION (QO).
ELECTIONS, **3** (n° **447**).
EMPLOI, **1** (n° **322**).
GENDARMERIE (QO).
HANDICAPÉS (QO).
INFORMATION, **1** (n° **5**) art. 16.
LOI DE FINANCES POUR 1978, Anciens combattants, DG ; Santé et sécurité sociale, DG ; Universités, DG ; Education, DG ; Affaires étrangères, DG ; Coopération, DG ; après l'art. 70 ; Deuxième délibération, art. 36.
QUESTIONS ORALES, n°s **2066, 2097, 2098, 2122.**
TRAITÉS ET CONVENTIONS, **13** (n° **101**), **17** (n° **92**), **46** (n° **23**) DG.
SÉCURITÉ SOCIALE, **3** (n° **173**) art. 2.
VEUVES (QO).

FRANÇAIS MUSULMANS

Voir ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ (QO).
RAPATRIÉS, **2** (n° **106**) DG, art. 13 *bis*.

FRANCE (paquebot).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Affaires étrangères, DG, Marine marchande, DG.

FRANCE DUNKERQUE (chantiers navals).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Marine marchande, état C, titre V.

FRANCE-MUSIQUE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Radiodiffusion-télévision française, DG.

FRANCOPHONIE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Affaires étrangères, DG.

« FRANC VERT »

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Agriculture, DG.

FRAUDE FISCALE

1. — **Projet de loi accordant des garanties de procédure aux contribuables en matière fiscale et douanière,** présenté, au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Michel Durafour, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'économie et des finances [2 avril 1977] (n° **2769**) ; renvoi à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; pour avis à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; rapport de M. Papon [16 juin 1977] (n° **2997**). — Discussion [22 et 23 juin 1977]. — Adoption [23 juin 1977] (n° **717**).

TRANSMIS AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [24 juin 1977] (n° **423**) ; renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; pour avis à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [20 octobre 1977] ; rapport de M. Maurice Blin [13 octobre 1977] (n° **11**). — Avis de M. Louis Virapoullé [20 octobre 1977] (n° **36**). — Discussion [27 octobre 1977] (p. 2459, 2488). — Adoption modifiée [27 octobre 1977] (n° **4**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [2 novembre 1977] (n° **3175**). — Renvoi à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; rapport de M. Papon [7 décembre 1977] (n° **3280**). — **Discussion** [13 décembre 1977]. — Adoption modifiée [13 décembre 1977] (n° **807**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (DEUXIÈME LECTURE) [14 décembre 1977] (n° **171**) ; renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; rapport de M. Maurice Blin [16 décembre 1977] (n° **190**). — Discussion [17 décembre 1977] (p. 4171, 4172). — Adoption [17 décembre 1977] (n° **58**).

PROMULGATION : loi n° 77-1453 du 29 décembre 1977 (*JO* Lois et décrets du 30 décembre 1977).

Discussion (première lecture) [27 octobre 1977] (p. 2459, 2488).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 2459, 2464) : *MM. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation ; Louis Virapoullé, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances ; Paul Jargot, Henri Duffaut.*

a) *Interventions des sénateurs :* les services fiscaux (p. 2459) ; la direction générale des relations avec le public au ministère de l'économie et des finances (p. 2459) : les poursuites judiciaires (p. 2459) ; les dispositions du présent projet de loi (p. 2459) ; les pouvoirs de l'administration et les pouvoirs du juge (p. 2459) ; les nouvelles sanctions pour infraction en matière de contributions directes et de douane (p. 2459) ; l'interdiction par le juge d'exercer toute profession industrielle, commerciale ou libérale (p. 2459, 2460) ; la suppression du permis de conduire par le juge (p. 2459, 2460) ; les garanties de procédure (p. 2459) ; la commission des infractions fiscales (p. 2460) ; la preuve de la mauvaise foi incombant à l'administration (p. 2459) ; le présent projet de loi « charte du bon usage » (p. 2459) ; le problème psychologique des rapports administration des impôts et contribuables (p. 2460, 2463) ; le droit pénal douanier français (p. 2460) ; les circonstances atténuantes (p. 2460) ; le principe de l'autorité de la chose jugée (p. 2460) ; l'encouragement à la libre entreprise (p. 2460) ; la fraude et la spéculation (p. 2463) ; les avantages fiscaux accordés par la loi (p. 2463) ; la nécessité d'un impôt sur les grandes fortunes et le capital (p. 2463) ; le barème de l'impôt sur le revenu (p. 2463) ; la TVA sur les biens de consommation courante (p. 2463) ; la cadence des vérifications (p. 2463) ; les moyens en matériel et en personnel de l'administration des impôts (p. 2463).

b) *Interventions du Gouvernement* (p. 2461) : un texte de portée limitée qui devrait améliorer les relations entre les services fiscaux et les redevables. La législation fiscale française est faite de couches stratifiées. Les réformes qui ont déjà vu le jour. L'importance des fonds collectés sous une forme fiscale. L'importance de la lutte contre la fraude fiscale. La distinction entre fraudeur occasionnel et fraudeur organisé. Les agences chargées de l'établissement, du recouvrement et du contrôle de l'impôt, doivent être défendus contre les attaques dont ils peuvent être l'objet. L'effort réalisé dans la personnalisation des voies de recours offertes aux contribuables vérifiés. Les contrôles dans les petites et moyennes entreprises sont des événements assez rares. (p. 2462) : l'effort consenti en faveur des centres de gestion agréés dont les adhérents vont bénéficier d'un abattement de 20 p. 100. Les dispositions législatives existantes en ce qui concerne les garanties des contribuables. Le texte en discussion modifie les règles du contentieux fiscal et douanier relatif à l'engagement des poursuites judiciaires, à la répartition des compétences entre l'administration et le juge, aux pouvoirs de transaction et de remise. Le remplacement de pénalités à taux fixe par un régime de minimum et de maximum ; la prise en considération des circonstances atténuantes. L'amélioration des garanties de procédure en l'absence de poursuites judiciaires. Les garanties supplémentaires introduites par l'Assemblée nationale : l'envoi préalable d'une mise en demeure par l'administration avant la taxation d'office pour défaut de déclaration ; l'encadrement des visites domiciliaires. Le renversement de la charge de la preuve dans les juridictions administratives.

Réponse à M. Louis Virapoullé : une amnistie fiscale qui bénéficierait à un certain nombre de personnes importantes encourant des sanctions très graves ne saurait intervenir.

Réponse à M. Paul Jargot (p. 2464) : l'administration ne fait pas preuve de plus de rigueur à l'égard des contribuables modestes qu'à l'égard des gros fraudeurs. Les effectifs insuffisants de l'administration des impôts. Les problèmes au service du cadastre. Le système fiscal prévu par le programme du parti communiste.

Réponse à M. Henri Duffaut : un texte positif qui apporte un certain nombre d'améliorations. L'opposition doit savoir apporter une pierre à la construction de l'édifice. La hausse des prix. La hausse des prix dont il est tenu compte dans le barème de l'impôt sur le revenu perçu en 1978. L'importance du problème de la fraude fiscale.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 2464, 2488) : *MM. Louis Virapoullé, rapporteur pour avis ; Maurice Blin, rapporteur général ; Jean-Pierre Fourcade, Pierre Bernard-Raymond, secrétaire d'Etat ; Jacques Descours-Desacres, Jean Colin, Georges Lombard, André Fosset, Guy Petit, Etienne Dailly, Yves Durand, Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances.*

Article 1er (*création de la commission des infractions fiscales*) (p. 2464). — Adoption de l'amendement n° 2 de M. Louis Virapoullé, rapporteur pour avis ; dépôt des plaintes par l'administration sur avis conforme d'une commission des infractions fiscales « sous peine d'irrecevabilité » (p. 2465) ; adoption de l'amendement n° 20 de M. Maurice Blin, rapporteur général ; la commission examine les affaires qui lui sont soumises par le ministre de l'économie et des finances et non plus par « l'administration » ; adoption de l'amendement n° 21 de M. Maurice Blin ; obligation de secret professionnel du président et des membres de la commission des infractions fiscales (p. 2466) ; amendement n° 3 de M. Louis Virapoullé, rapporteur pour avis : suppression des dispositions prévoyant que le ministre de l'économie et des finances peut, dans un délai de deux mois, demander à la commission une seconde délibération ; réservé (p. 2467).

— l'article 1er est réservé (p. 2467).

Après l'article 1er. — Rejet de l'amendement n° 33 (article additionnel) de M. Jean Colin : application immédiate des dispositions de la présente loi ; dessaisissement de l'autorité judiciaire et transmission du dossier au ministre de l'économie et des finances (p. 2468) ; retrait de l'amendement n° 36 (article additionnel) de M. Georges Lombard : en cas de poursuite pénale, la preuve de la fraude incombe au ministère public (p. 2470) ; adoption de l'amendement n° 11 (article additionnel) de M. Louis Virapoullé, rapporteur pour avis : en cas de poursuite pénale, il incombe à l'administration de rapporter la preuve de la fraude ; adoption du sous-amendement n° 43 de M. Pierre Bernard-Raymond, secrétaire d'Etat, à l'amendement n° 11 de M. Louis Virapoullé, rapporteur pour avis : la charge de la preuve, en cas de poursuite pénale, incombe « aux parties poursuivantes, ministère public et administration » ; la preuve porte sur le caractère intentionnel de la faute ; prise en considération de la soustraction « à l'établissement et au paiement des impôts » ;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 2470).

Article 1er *bis* (*impositions d'office*) (p. 2470). — Adoption de l'amendement n° 5 de M. Louis Virapoullé, rapporteur pour avis : rédactionnel ; adoption de l'amendement n° 6 de M. Louis

Virapoullé, rapporteur pour avis : coordination ; rejet de l'amendement n° 7 de M. Louis Virapoullé, rapporteur pour avis : dans le cas où le juge ne retient pas la mauvaise foi, non-recours à la procédure de taxation d'office (p. 2471) ; retrait de l'amendement n° 30 de M. André Fosset : garanties accordées aux contribuables en cas de rectification d'office effectuée par l'administration ; recours à la commission départementale (p. 2472) ; la notion d'erreur grave et répétée introduite par l'Assemblée nationale ; adoption de l'amendement n° 8 de M. Louis Virapoullé ; rapporteur pour avis : possibilité d'introduire un recours devant le tribunal administratif en cas de taxation d'office ;

— l'article 1er *bis*, ainsi modifié, est adopté (p. 2472).

Article 1er (*suite*) (p. 2472). — Adoption de l'amendement n° 3 (précédemment réservé) de M. Louis Virapoullé, rapporteur pour avis, par **scrutin public** (n° 2, liste des votants p. 2508, 2509) ; rejet de l'amendement n° 4 de M. Louis Virapoullé, rapporteur pour avis : l'action publique ne peut plus être exercée en cas d'avis défavorable de la commission ; notification aux contribuables de cet avis (p. 2473) ; le ministre doit-il être lié par les décisions de la commission : en droit français, une commission n'a jamais lié obligatoirement le ministre ;

— l'article 1er, ainsi modifié, est adopté (p. 2473).

Article 1er *ter*. — (*Article* 1649 septies *du code général des impôts : assistance d'un conseil auprès du contribuable en cas de vérification approfondies de sa situation fiscale*). (p. 2473). — Adoption de l'amendement n° 9 de M. Louis Virapoullé, rapporteur pour avis : la procédure de vérification comporte toujours l'envoi d'un avis de vérification ; expiration d'un délai de quinze jours à partir de l'envoi de la lettre (p. 2475) ; adoption de l'amendement n° 42 de M. Pierre Bernard-Reymond, secrétaire d'Etat à l'amendement n° 9 de M. Louis Virapoullé, rapporteur pour avis : non précision dans l'avis de vérification des modalités de la procédure ; suppression des dispositions prévoyant que la procédure de vérification ne peut commencer qu'à l'expiration d'un délai de quinze jours à partir de l'envoi de la lettre. — La constatation du flagrant délit par l'administration (p. 2474) ; les pouvoirs exorbitants de l'administration des douanes. Un système fiscal inquisitorial ; une analogie des méthodes avec celles pratiquées par certains personnages pendant la seconde guerre mondiale (p. 2475) ;

— l'article 1er *ter*, ainsi modifié, est adopté (p. 2475).

Article 1er *quater*. — (*Article* 1649 quinquies *A-2 du code général des impôts : procédure en matière de redressements, notifications*) (p. 2476). — Adoption de l'amendement n° 22 de M. Maurice Blin, rapporteur général : motivation des notifications de redressement ;

— l'article 1er *quater*, ainsi modifié, est adopté (p. 2476).

Après l'article 1er *quater* (p. 2476). — Adoption de l'amendement n° 23 (article additionnel) de B. Maurice Blin, rapporteur général : motivation des confirmations de redressement ; rejet du sous-amendement n° 44 de M. Pierre Bernard-Reymond, secrétaire d'Etat à l'amendement n° 23 de M. Maurice Blin, rapporteur général : après un redressement, indication par l'administration de la suite donnée aux observations formulées par le contribuable ; amendement n° 10 de M. Louis Virapoullé, rapporteur pour avis : remise sur le redressement dont ont fait l'objet certains contribuables avant le 1er septembre 1977 ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 2477) ; la dureté du droit fiscal français à l'encontre de certains artisans âgés ; retrait de l'amendement n° 1 (article additionnel) de M. Etienne Dailly : amnistie de certaines infractions prévues en matière pénale (p. 2479).

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 2477).

Article 2. — (*En matière de contributions indirectes et de douanes, remplacement des amendes fiscales par des pénalités proportionnelles*). — Adopté (p. 2480).

Article 3. — (*Taux minimal et maximal des amendes fiscales en matière de douanes*). — Adopté (p. 2480).

Article 4. — (*Minimum des condamnations encourues en cas d'infractions en matière de contributions directes lorsque les tribunaux reconnaissent les circonstances atténuantes*). — Adopté (p. 2480).

Article 5. — (*Article* 369 *du code des douanes : les circonstances atténuantes en matière de douanes* (p. 2480). — Adoption de l'amendement n° 40 de M. Robert Boulin, ministre délégué : possibilité pour le tribunal de moduler les règles de la solidarité entre les coprévenus bénéficiant des circonstances atténuantes, en fonction du degré de participation à l'infraction ; adoption de l'amendement n° 41 de M. Robert Boulin, ministre délégué : portée générale des dispositions prévoyant que les tribunaux ne peuvent donner mainlevée des marchandises saisies qu'en jugeant définitivement le tout et ne peuvent dispenser le redevable du paiement des sommes fraudées ou indûment obtenues ;

— l'article 5, ainsi modifié, est adopté (p. 2480).

Après l'article 5 (p. 2481). — Adoption de l'amendement n° 39 (article additionnel) de M. Yves Durand : article 450 du code des douanes : consultation de la commission de conciliation et d'expertise douanière après le dédouanement des marchandises et avant la saisine des tribunaux ; adoption de l'amendement n° 38 de M. Yves Durand : article 443 du code des douanes : augmentation de l'effectif de la commission de conciliation et d'expertise douanière ;

— deux articles additionnels sont insérés dans le projet de loi (p. 2481).

Article 6. — (*Interdiction au condamné pour fraude fiscale, d'exercer toute profession industrielle, commerciale ou libérale, suspension du permis de conduire*) (p. 2481). — Rejet de l'amendement n° 12 de M. Louis Virapoullé, rapporteur pour avis : choix pour le tribunal, à titre de peine complémentaire, entre interdire au condamné l'exercice de sa profession et suspendre son permis de conduire (p. 2483) ; le cas des voyageurs et représentants de commerce (p. 2482) ; adoption de l'amendement n° 13 de M. Louis Virapoullé, rapporteur pour avis : limitation de la durée de l'interdiction ou de la suspension du permis de conduire; le cas de la récidive (p. 2483) ; adoption de l'amendement n° 14 de M. Louis Virapoullé, rapporteur pour avis : sanctions applicables en cas de violation de l'interdiction ou de la suspension du permis de conduire ; adoption de l'amendement n° 15 de M. Louis Virapoullé, rapporteur pour avis : application des nouvelles dispositions « même pour les délits commis avant l'entrée en vigueur de la présente loi » (p. 2484) ; le principe de la non-rétroactivité des lois ; adoption de l'amendement n° 16 de M. Louis Virapoullé, rapporteur pour avis : suppression des dispositions prévoyant que les sanctions administratives prononcées au titre de l'ancienne législation seront confirmées par le juge d'instruction avant le 30 juin 1978 ; amendement n° 24 de M. Maurice Blin, rapporteur général : suppression des dispositions prévoyant que le juge d'instruction confirme les sanctions administratives prononcées au titre de l'ancienne législation ; retiré au profit de l'amendement n° 16 de M. Louis Virapoullé ;

— l'article 6, ainsi modifié, est adopté (p. 2484).

Après l'article 6. — Adoption de l'amendement n° 17 (article additionnel) de M. Louis Virapoullé, rapporteur pour avis : abrogation de certaines dispositions de la loi du 30 août 1947 relative à l'assainissement des professions commerciales en matière de fraude fiscale (p. 2484).

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 2484).

Article 7. — (*Abrogation de l'article* 364 *du code des douanes et du deuxième alinéa de l'article* 1866 *du code général des impôts : cautionnement garantissant le paiement des condamnations pécuniaires ; modification de l'article* 388 *du code des douanes et du troisième alinéa de l'article* 1866 *du code général des impôts : détention des personnes condamnées pour infractions en matière de contributions indirectes ou de douanes*). — Adopté (p. 2485).

Article 8. — (*Demandes de remise de sanctions fiscales, de modération ou de transaction en matière de contributions indirectes, de douanes, de législation et de réglementation relative aux relations financières avec l'étranger*) (p. 2485). — Adoption de l'amendement n° 25 de M. Maurice Blin, rapporteur général : prise en compte des « circonstances particulières » dans l'instruction des demandes de remise, totale ou partielle, des sanctions fiscales ;

— l'article 8, ainsi modifié, est adopté (p. 2485).

Article 8 *bis*. — (*Visites domiciliaires*) (p. 2485). — Adoption de l'amendement n° 18 de M. Louis Virapoullé, rapporteur pour avis : suppression des dispositions conférant au procureur de la République la possibilité d'ordonner les visites domiciliaires pour la recherche et la constatation des infractions (p. 2486) ; rejet de l'amendement n° 19 de M. Louis Virapoullé, rapporteur pour avis : suppression des dispositions prévoyant que les visites domiciliaires effectuées en application du code des douanes restent soumises à la législation antérieure ; le

droit de suite permet d'importantes prises (p. 2847) ; adoption de l'amendement n° 26 de M. Maurice Blin, rapporteur général : abrogation de certaines dispositions de l'article 1858 du code général des impôts, présentement applicables aux seules contributions indirectes ;

— l'article 8 *bis*, ainsi modifié, est adopté (p. 2487).

Article 8 *ter*. — (*Abrogation de l'article* 1754 *du code général des impôts : publication et affichage des infractions, redressements et pénalités fiscales*). — Adopté (p. 2487).

Article 9 A. — (*En cas de contestation juridictionnelle des pénalités fiscales, la preuve de la mauvaise foi ou des manœuvres frauduleuses incombe à l'administration*). — Adopté (p. 2487).

Article 9. — (*Institution d'un comité du contentieux fiscal, douanier et des changes*) (p. 2487). — Adoption de l'amendement n° 27 de M. Maurice Blin, rapporteur général : composition du comité du contentieux fiscal, douanier et des changes ; adoption de l'amendement n° 28 de M. Maurice Blin, rapporteur général : possibilité pour le contribuable de se faire assister d'un conseil devant le comité du contentieux fiscal, douanier et des changes (p. 2488) ;

— l'article 9, ainsi modifié, est adopté (p. 2488).

Article 10. — (*Consultation du comité du contentieux fiscal, douanier et des changes par le ministre de l'économie et des finances ; recommandations ; information du comité par les assujettis*). — Adoption (p. 2488).

Après l'article 10. — Adoption de l'amendement n° 29 (article additionnel) de M. Maurice Blin, rapporteur général : article 1932 du code général des impôts : modification du délai pendant lequel le contribuable peut exercer son droit de réclamation (p. 2488) ;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 2488).

Explications de vote.

— *M. Henri Tournan* (p. 2488) : le groupe socialiste s'abstiendra dans le vote du texte en discussion.

— *M. Guy Petit* (p. 2488) : votera les dispositions en discussion. Le système fiscal français est très mauvais. Se félicite de la création de centres agréés qui permettent une meilleure connaissance du montant des impositions fixées aux contribuables.

Adoption [27 octobre 1977] (p. 2488).

Discussion (deuxième lecture) [17 décembre 1977] (p. 4171, 4172).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 4171) : *MM. Maurice Blin, rapporteur général ; Pierre Bernard-Reymond, secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie et aux finances (Budget)*.

a) *Intervention du rapporteur général* (p. 4171) : les modifications apportées par l'Assemblée nationale ; une première étape est franchie vers l'objectif de garanties sérieuses accordées aux contribuables.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 4171) : le renforcement des garanties des contribuables est parallèle à l'intensification de la lutte contre la fraude fiscale. Les conditions d'engagement des poursuites correctionnelles ; le barème des pénalités applicables ; le régime des transactions et remises.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 4171, 4172).

Article 1er *bis* A. — Adopté (p. 4171).

Articles 1er *bis*, 1er *quater*, 1er *quinquies*, 5, 6, 6 *bis*, 8, 11. — Adoptés (p. 4172).

Adoption [17 décembre 1977] (p. 4172).

FRAUDES

Voir CONSOMMATEURS, 1 (n° **306**).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Territoires d'outre-mer, DG.

FRAUDES (REPRESSION DES)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Agriculture, DG.

FRUITS ET LEGUMES

Voir CALAMITÉS AGRICOLES (QO).
CEE (QO).
LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), art. 11 ; Agriculture, DG.
QUESTION ORALE, n° **2056.**

FSIR (FONDS SPECIAL D'INVESTISSEMENT ROUTIER)

Voir CALAMITÉS (QO).
LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), DG, art. 27 ; Intérieur, DG ; Equipement et aménagement du territoire, DG ; Comptes spéciaux du Trésor, DG ; Deuxième délibération, après l'article 24 *bis* ; CMP, art. 26 *bis*.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1 (n° **330**), art. 1er *ter*.
VOIRIE (QO).

FUSION DE COMMUNES

Voir COMMUNES (QO).

G

GABON

Voir COMMISSIONS D'ENQUÊTE ET MISSIONS D'INFORMATION (missions d'information, 1).

G. A. E. C. (Groupements agricoles d'exploitation en commun).

Voir RÉGIONS D'ÉCONOMIE MONTAGNARDE, 1 (n° **181**).

G. A. M. I. N. (Gestion automatisée de médecine infantile).

Voir INFORMATIQUE, 1 (n° **5**).

GARAGES

Voir QUESTION ORALE, n° **1951.**

GARANTIE DE PARFAIT ACHEVEMENT

Voir CONSTRUCTION, 1 (n° **483**), art. 2.

GARANTIE DE RESSOURCES DES VEUVES

Voir VEUVES (QO).

GARANTIES (Construction).

Voir CONSTRUCTION, 1 (n° **483**).

GARANTIES DE PROCEDURE (Contribuables).

Voir FRAUDE FISCALE, 1 (n° **423**).

GARDE A VUE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Intérieur, DG.
PROCÉDURE PÉNALE, 1 (n° **9**), art. 7.

GARDERIES D'ENFANTS

Voir FAMILLE (QO).
VEUVES (QO).

GARDIENNES D'ENFANTS

Voir PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE, 1 (n° **242**).

GAZ

Voir CHARBON (QO).
TVA (QO).

GAZ NATUREL

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Industrie, DG.

GAZEIFICATION

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Recherche, DG ; Industrie, DG.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° **75.**

GDANSK (Révoltes).

Voir ENTREPRISES, **3** (n° **175**), DG.

GENDARMERIE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Défense, DG.
QUESTION ORALE, n°s **2039, 2046.**

GENERAL DE GAULLE (Citation).

Voir ENTREPRISES, **3** (n° **175**), DG.

GEOGRAPHIE

Voir EDUCATION (QO).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Education, DG.

GEOLOGIE

Voir MINES ET CARRIÈRES, **1** (n° **244**).

GEOTHERMIE

Voir ENERGIE, **1** (n° **339**).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Recherche, DG ; Industrie, DG ; Départements d'outre-mer, DG.
MINES ET CARRIÈRES, **1** (n° **244**).
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° **75.**

GERS (Département du —).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Logement, art. 56.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1977, **2** (n° **111**).

G. I. E. (Groupement d'intérêt économique).

Voir QUESTION ORALE, n° **2012.**

GIRAUDOUX (Citation).

Voir ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, **1** (n° **394**).

GITES RURAUX

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Tourisme, DG.

GOLF (Clubs de).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), art. 9.

GOUVERNEMENT

Voir MINISTÈRES.

GRANDE-BRETAGNE

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, **1.**
IMPÔTS LOCAUX, **1** (n° **320**).
LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), DG ; Agriculture, DG.
PRIX AGRICOLES (QO).

GRANDES SURFACES DE VENTES

Voir COMMERÇANTS ET ARTISANS, **1** (n° **199**).
COMMERCE DE DÉTAIL, **1** (n° **78**).
LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), DG ; Services financiers, DG ; Commerce et artisanat, DG.

GRATUITE DES ACTES DE JUSTICE

Voir JUSTICE, **1** (n° **117**).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Justice, DG.

GRATUITE SCOLAIRE

Voir ENSEIGNEMENT (QO).

GRAVIERES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Environnement, DG.
MINES ET CARRIÈRES, **1** (n° **244**).

GRECE

Voir C. E. E. (QO).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Affaires étrangères, DG.
TRAITÉS ET CONVENTIONS, **47** (n° **24**) ; **51** (n° **28**).

GREFFES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Justice, DG.

GREFFIERS

Voir IMPÔTS, **1** (n° **89**), art. 20 *ter*.
JUSTICE, **1** (n° **117**), DG ; art. 4, après l'art. **4**, après l'art. 18 A.
MAGISTRATS, **1** (n° **266**).

GREVES

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, **1.**
ENTREPRISE, **1** (n° **300**).
FONCTIONNAIRES ET AGENTS PUBLICS, **2** (n° **362**).
LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), DG ; Travail, DG ; Etat B, titre III ; *Journaux officiels*, DG ; Equipement et aménagement du territoire, DG ; Transports, section commune et transports terrestres, DG ; Aviation civile et météorologie, DG ; Radiodiffusion télévision française, DG.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° **20.**

GROUPE DE TRAVAIL (Théâtre).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Culture, DG ; après l'art. 73 *bis*.

GROUPE D'ETUDES SENATORIAL SUR LE PROBLEME DU VEUVAGE

Voir VEUVES (QO).

GROUPEMENT D'ENTREPRISES

1. — **Projet de loi relatif au contrat de groupement momentané d'entreprises** présenté, au nom de M. Jacques Chirac, Premier ministre, par M. Jean Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice [29 juin 1976] (n° **2432**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; rapport de M. Inchauspé [2 avril 1977] (n° **2760**). — Discussion [4 mai 1977]. — Adoption [4 mai 1977] (n° **658**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [5 mai 1977] (n° **291**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; rapport de M. Jacques Thyraud [26 mai 1977] (n° **329**). — Discussion [31 mai 1977] (p. 1081, 1089). — Adoption modifiée [31 mai 1977] (n° **127**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [1er juin 1977] (n° **2944**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de de la République ; rapport de M. Inchauspé [15 juin 1977] (n° **2994**).

Discussion (première lecture) [31 mai 1977] (p. 1081, 1089).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1081, 1082) : *MM. Jacques Thyraud, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice.*

a) *Intervention du rapporteur* (p. 1081) : l'utilité de la coopération de la collaboration d'entreprise. Le cadre juridique fourni par l'ordonnance du 23 septembre 1967 sur les groupements d'intérêt économique et par la loi du 31 décembre 1975 sur la sous-traitance. Les conditions particulières du groupement momentané d'entreprise. L'Etat a favorisé le groupement d'entreprises. Le cahier des clauses administratives générales applicable aux marchés publics de travaux. Un cadre juridique applicable à de très nombreuses situations. La jurisprudence des cours et tribunaux en matière de solidarité et de sociétés de faits ; (p. 1082) : le groupement momentané d'entreprises ne doit pas être un moyen de tourner la loi sur les sociétés ou celle sur la sous-traitance. L'indispensable présence d'un mandataire.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1082) : la notion même de groupement momentané d'entreprises. Contrats de sociétés. Développement d'un mode d'association moins contraignant depuis la fin de la guerre. Le groupement momentané n'est que la juxtaposition passagère d'intérêts particuliers des différents partenaires. Aucun lien juridique ne peut naître entre le groupement et des tiers. La jurisprudence a eu tendance à assimiler les groupements momentanés à des sociétés de fait. Le projet tend, par ailleurs, à assurer un minimum de protection des tiers. La publicité de la convention. Le mandataire commun doit être solidairement responsable des autres entreprises dans la bonne exécution des marchés.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1083, 1089) : *MM. Robert Parenty, Jacques Thyraud, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice.*

Article 1er (*objet et nature juridique du contrat de groupement momentané d'entreprises*) (p. 1083). — Retrait de l'amendement n° 1 de M. Robert Parenty : le contrat de groupement momentané d'entreprises est conclu en vue de l'obtention d'un marché. La suppression de la possibilité de « groupement de hasard » serait néfaste aux adjudications en matière de marchés de l'Etat et des collectivités publiques (p. 1083). L'intérêt commun qui pousse les entreprises à constituer le groupement momentané ne doit pas être confondu avec l'*affectio societatis*. L'absence d'unité de jurisprudence ; la définition d'une société de fait échappe au contrôle de la Cour de cassation (p. 1084). L'amendement n° 6 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : objectifs poursuivis par les entreprises groupées, devient sans objet ; adoption de l'amendement n° 18 de M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice : l'objet du contrat est une concentration temporaire de moyens destinés à réaliser une opération commune déterminée ; adoption de l'amendement n° 5 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : le contrat de groupement momentané d'entreprises existe même si l'ensemble des prestations est stipulé dans un acte unique (p. 1085) ; adoption de l'amendement n° 7 de M. Jacques Thyraud : rédactionnel ;

— l'article 1er, ainsi modifié, est adopté (p. 1085).

Article 2 (*indications contenues dans l'acte créant le groupement momentané d'entreprises*) (p. 1085). — Adoption de l'amendement n° 8 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : rédactionnel ; adoption de l'amendement n° 9 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : obligation de publicité du contrat ; publication du contrat constitutif et des modifications pouvant lui être apportées (p. 1086) ; adoption de l'amendement n° 10 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : le contrat doit obligatoirement indiquer la désignation d'un mandataire et l'étendue de ses pouvoirs ; adoption de l'amendement n° 11 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : inopposabilité aux tiers du contrat à défaut de publication d'une des indications obligatoires ;

— l'article 2, ainsi modifié, est adopté (p. 1086).

Article 3 (*responsabilité des membres du groupement à l'égard du bénéficiaire de l'opération commune ou du maître de l'ouvrage*) (p. 1086). — Adoption de l'amendement n° 12 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : responsabilité directe et personnelle du mandataire vi-à-vis du bénéficiaire de l'opération ; adoption du sous-amendement n° 19 de M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice, à l'amendement n° 12 ; rédactionnel (p. 1087) :

— l'article 3, ainsi modifié, est adopté (p. 1087).

Article 3 *bis* (*frais communs, paiement direct des créances individualisées à chaque membre du groupement*) (p. 1087). — Retrait de l'amendement n° 3 de M. Robert Parenty : suppression des dispositions concernant la mise à la charge du mandataire commun des frais communs à l'exécution du contrat ; adoption de l'amendement n° 13 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : ces frais communs relatifs à la réalisation de l'opération commune sont acquittés par le mandataire ;

— l'article 3 *bis*, ainsi modifié, est adopté (p. 1087).

Article 4 (*responsabilité des co-traitants à l'égard des tiers, mention « groupement momentané d'entreprises, loi n° du » sur les documents relatifs au contrat et à l'exécution du marché*) (p. 1087). — Retrait de l'amendement n° 4 de M. Robert Parenty : suppression des dispositions prévoyant la mention « groupement momentané d'entreprises » sur les documents relatifs au contrat et à l'exécution du marché conclu (p. 108) ; adoption de l'amendement n° 14 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : mention sur les actes, bons de commande et documents émanant des membres du groupe de la formule : « groupement momentané d'entreprises, sans personnalité morale » ;

— l'article 4, ainsi modifié, est adopté (p. 1088).

Article 5 (*mesures de publicité, fixation des conditions d'application et des modalités de publicité par décret en Conseil d'Etat*) (p. 1088). — Adoption de l'amendement n° 15 de M. Jacques Thyraud, rapporteur ; suppression de l'article pour coordination ;

— l'article 5 est supprimé (p. 1088).

Article 6 (*application de la loi aux départements de Saint-Pierre-et-Miquelon et aux territoires d'outre-mer, entrée en vigueur de la loi*) (p. 1088). — Adoption de l'amendement n° 16 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : application des dispositions de la présente loi à Mayotte ; adoption de l'amendement n° 17 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : rédactionnel (p. 1089) ;

— l'article 6, ainsi modifié, est adopté (p. 1089).

Adoption [31 mai 1977] (p. 1089).

GROUPEMENTS FONCIERS AGRICOLES

Voir CRÉDIT AGRICOLE (QO).

GROUPEMENTS PASTORAUX

Voir RÉGIONS D'ÉCONOMIE MONTAGNARDE, **1** (n° **181**).

GROUPES POLITIQUES

I. — DÉCLARATIONS POLITIQUES [5 octobre 1977] (p. 2257, 2260).

II. — MEMBRES DES GROUPES.

1. **Groupe communiste.**

Liste des membres du groupe remise à la présidence du Sénat le 4 octobre 1977 (22 membres) [5 octobre 1977] (p. 2261) : MM. Serge Boucheny, Fernand Chatelain, Léon David, Jacques Eberhard, Gérard Ehlers, Pierre Gamboa, Jean Garcia ; Mme Marie-Thérèse Goutmann ; MM. Bernard Hugo, Paul Jargot, Charles Lederman, Fernand Lefort, Léandre Létoquart, Anicet Le Pors ; Mme Hélène Luc ; MM. James Marson, Jean Ooghe ; Mme Rolande Perlican ; MM. Marcel Rosette, Guy Schmaus, Camille Vallin, Hector Viron.

Président du groupe : Mme Marie-Thérèse Goutmann.

Rattachés administrativement aux termes de l'article 6 du règlement (1 membre) [5 octobre 1977] (p. 2261) : M. Marcel Gargar.

2. **Groupe de la gauche démocratique.**

Modifications intervenues entre le 1er janvier et le 4 octobre 1977 : inscription de M. Jean-Pierre Cantegrit (8 mars 1977) ; inscription de M. Charles de Cuttoli (4 mars 1977).

Liste des membres du groupe remise à la présidence du Sénat le 4 octobre 1977 (23 membres) [5 octobre 1977] (p. 2261) : MM. Charles Beaupetit, Georges Berchet, Edouard Bonnefous, Jacques Bordeneuve, Henri Caillavet, Gabriel Calmels, Jean-Pierre Cantegrit, Charles de Cuttoli, Etienne Dailly, Maurice Fontaine, Lucien Grand, Gustave Héon, Pierre Jeambrun, Bernard Legrand, Max Lejeune, Pierre Marzin, André Morice, Guy Pascaud, Jacques Pelletier, Joseph Raybaud, Victor Robini, Eugène Romaine, René Touzet.

Président du groupe : M. Lucien Grand.

Rattachés administrativement aux termes de l'article 6 du règlement (3 membres) [5 octobre 1977] (p. 2261) : MM. Georges Constant, Charles Lenglet, Jacques Verneuil.

Formation des radicaux de gauche rattachée administrativement aux termes de l'article 6 du règlement au groupe de la gauche démocratique (14 membres) [5 octobre 1977] (p. 2261) : MM. Jean Béranger, René Billères, Auguste Billiemaz, Louis Brives, Emile Didier, Jean Filippi, François Giacobbi, Marceau Hamecher, France Lechenault, Jean Mercier, Josy Moinet, Gaston Pams, Hubert Peyou, Pierre Tajan.

3. **Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès.**

Modifications intervenues entre le 1er janvier et le 4 octobre 1977 : décès de M. Pouvanaa Oopa Tetuaapua (10 janvier 1977), remplacé par M. Daniel Millaud (28 janvier 1977) ; démission de M. René Monory (30 avril 1977, devenu ministre), remplacé par M. Guy Robert (4 mai 1977).

Liste des membres du groupe remise à la présidence du Sénat le 4 octobre 1977 (54 membres) [5 octobre 1977] (p. 2261) : MM. Octave Bajeux, René Ballayer, Jean-Pierre Blanc, Maurice Blin, André Bohl, Charles Bosson, Jean-Marie Bouloux, Raymond Bouvier, Jean Cauchon, Pierre Ceccaldi-Pavard, Adolphe Chauvin, Auguste Chupin, Jean Cluzel, André Colin, François Dubanchet, Charles Ferrant, André Fosset, Jean Francou, Henri Fréville, Henri Goetschy, Jean Gravier, Marcel Henry, René Jager, Louis Jung, Michel Labéguerie, Jean Lecanuet, Edouard Le Jeune, Bernard Lemarié, Georges Lombard, Kléber Malécot, Daniel Millaud, René Monory, Claude Mont, Louis Orvoen, Dominique Pado, Francis Palmero, Paul Pillet, Alain Poher, Roger Poudonson, Maurice Prévoteau, André Rabineau, Jean-Marie Rausch, Marcel Rudloff, Pierre Salvi, Jean Sauvage, Pierre Schiélé, Paul Seramy, René Tinant, Lionel de Tinguy, Raoul Vadepied, Pierre Vallon, Louis Virapoullé, Joseph Yvon, Charles Zwickert.

Président du groupe : M. Adolphe Chauvin.

Modifications intervenues entre le 5 octobre et le 31 décembre 1977 : démission de M. Bernard Pellarin (14 octobre 1977) ; démission de M. René Monory (2 novembre 1977), remplacé par M. Guy Robert (3 novembre 1977).

Apparenté aux termes de l'article 6 du règlement (1 membre) [5 octobre 1977] (p. 2261) : M. Jacques Mossion.

Rattachés administrativement aux termes de l'article 6 du règlement (6 membres) [5 octobre 1977] (p. 2261) : MM. Roger Boileau, Jean Colin, Daniel Hoeffel, Louis Le Montagner, Bernard Pellarin, Georges Treille.

4. **Groupe de l'union des républicains et des indépendants.**

Modifications intervenues entre le 1er janvier et le 4 octobre 1977 : démission de M. Louis Gros (22 février 1977).

Liste des membres du groupe remise à la présidence du Sénat le 4 octobre 1977 (49 membres) [5 octobre 1977] (p. 2261) : MM. Michel d'Aillières, Jean de Bagneux, Jean Bénard Mousseaux, André Bettencourt, Roland Boscary-Monsservin, Philippe de Bourgoin, Louis Boyer, Jacques Boyer-Andrivet, Lionel Cherrier, Pierre Croze, Michel Crucis, Jacques Descours Desacres, Jean Desmarets, Louis de la Forest, Jean-Pierre Fourcade, Jean-Marie Girault, Paul Guillard, Paul Guillaumot, Jacques Henriet, Pierre Jourdan, Léon Jozeau-Marigné, Pierre Labonde, Jacques Larché, Modeste Legouez, Marcel Lucotte, Raymond Marcellin, Hubert Martin, Serge Mathieu, Jacques Ménard, Michel Miroudot, Henri Olivier, Paul d'Ornano, Guy Petit, André Picard, Jean-François Pintat, Richard Pouille, Jean Proriol, Jules Roujon, Roland Ruet, François Schleiter, Albert Sirgue, Michel Sordel, Pierre-Christian Taittinger, Henri Terré, Jacques Thyraud, René Travert, Albert Voilquin, Frédéric Wirth, Michel Yver.

Président du groupe : M. Philippe de Bourgoing.

Apparenté aux termes de l'article 6 du règlement (1 membre) [5 octobre 1977] (p. 2261) : M. Eugène Bonnet.

Rattachés administrativement aux termes de l'article 6 du règlement (2 membres) [5 octobre 1977] (p. 2261) : MM. Pierre Louvot, Louis Martin.

Modifications intervenues entre le 5 octobre et le 31 décembre 1977 : démission de M. Jean Desmarest (19 octobre 1977) ; inscriptions de M. Henri Olivier en qualité de rattaché administrativement aux termes de l'articles 6 du règlement (20 octobre 1977) et de M. Bernard Pellarin (28 octobre 1977) ; inscription de M. Robert Schmitt (29 novembre 1977).

5. **Groupe des républicains indépendants d'action sociale,** devenu **groupe du centre national des indépendants et paysans** à compter du 20 octobre 1977.

Liste des membres du groupe remise à la présidence du Sénat le 4 octobre 1977 (15 membres) [5 octobre 1977] (p. 2261) : MM. Pierre Bouneau, Raymond Bourgine, Raymond Brun, Jean Chamant, Gilbert Devèze, Hector Dubois, Charles Durand, Jacques Genton, Baudouin de Hauteclocque, Rémi Herment, Marcel Lemaire, Jean Mézard, Max Monichon, Paul Ribeyre, Pierre Sallenave.

Président du groupe : M. Max Monichon, puis Paul Ribeyre.

Modifications intervenues entre le 5 octobre et le 31 décembre 1977 : décès de M. Max Monichon (5 octobre 1977), remplacé par M. Armand Bastit-Saint-Martin (5 octobre 1977) ; inscription de M. Jean Desmarets (19 octobre 1977).

6. **Groupe du rassemblement pour la République.**

Modifications intervenues entre le 1er janvier et le 4 octobre 1977 : inscription de M. Michel Chauty (2 juin 1977).

Liste des membres du groupe remise à la présidence du Sénat le 4 octobre 1977 (30 membres) [5 octobre 1977] (p. 2261) : MM. Jean Amelin, Hubert d'Andigné, Hamadou Barkat Gourat, Amédée Bouquerel, Jacques Braconnier, Michel Caldaguès, Pierre Carous, Jacques Chaumont, Michel Chauty, Jean Chérioux, Yves Estève, Marcel Fortier, Lucien Gautier, Michel Giraud, Marc Jacquet, Paul Kauss, Christian de la Malène, Michel Maurice-Bokanowski, Geoffroy de Montalembert, Roger Moreau, Jean Natali, Sosefo Makape Papilio, Charles Pasqua, Christian Poncelet, Georges Repiquet, Roger Romani, Maurice Schumann, Bernard Talon, Edmond Valcin, Jean-Louis Vigier.

Président du groupe : M. Pierre Carous.

Modifications intervenues entre le 5 octobre et le 31 décembre 1977 : démission de M. Robert Schmitt (29 novembre 1977).

Apparentés aux termes de l'article 6 du règlement (2 membres) [5 octobre 1977] (p. 2261) : MM. Jacques Coudert, Paul Malassagne.

Rattaché administrativement aux termes de l'article 6 du règlement (1 membre) [5 octobre 1977] (p. 2261) : M. Robert Schmitt.

7. **Groupe socialiste.**

Modifications intervenues entre le 1er janvier et le 4 octobre 1977 : Albert Pen devient rattaché administrativement [21 juin 1977].

Liste des membres du groupe remise à la présidence du Sénat le 4 octobre 1977 (59 membres) [5 octobre 1977] (p. 2261) : MM. Charles Alliès, Antoine Andrieux, André Barroux, Gilbert Belin, Noël Berrier, Marcel Brégegère, Jacques Carat, Marcel Champeix, René Chazelle, Bernard Chochoy, Félix Ciccolini, Raymond Courrière, Georges Dagonia, Michel Darras, Georges Dayan, Marcel Debarge, René Debesson, Henri Duffaut, Emile Durieux, Léon Eeckhoutte, Claude Fuzier, Pierre Gaudin, Jean Geoffroy, Roland Grimaldi, Maxime Javelly, Robert Lacoste, Tony Larue, Robert Laucournet, Louis Longequeue, Philippe Machefer, Marcel Mathy, André Méric, Gérard Minvielle, Paul Mistral, Michel Moreigne, Jean Nayrou, Pierre Noé, Bernard Parmantier, Jean Péridier, Louis Perrein, Jean-Jacques Perron,

Pierre Petit, Maurice Pic, Edgard Pisani, Robert Pontillon, Roger Quilliot, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Roger Rinchet, Robert Schwint, Abel Sempé, Franck Serusclat, Edouard Soldani, Marcel Souquet, Georges Spénale, Edgar Tailhades, Henri Tournan, Jean Varlet, Maurice Vérillon, Emile Vivier.

Président du groupe : M. Marcel Champeix.

Modifications intervenues entre le 5 *octobre et le* 31 *décembre* 1977 : décès de M. Pierre Petit (21 décembre 1977).

Apparenté aux termes de l'article 6 *du règlement* (1 membre) [5 octobre 1977] (p. 2261) : M. Léopold Heder.

Rattachés administrativement aux termes de l'article 6 *du règlement* (2 membres) [5 octobre 1977] (p. 2261) : MM. Léon-Jean Grégory, Albert Pen.

8. Sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe.

Modifications intervenues entre le 1er *janvier et le* 4 *octobre* 1977 : inscription de M. Daniel Millaud (10 janvier 1977) puis démission (28 janvier 1977) ; démission de M. Charles de Cuttoli (4 mars 1977) ; inscription de M. Jean-Pierre Cantegrit (4 mars 1977), puis démission (8 mars 1977) ; inscription de M. Guy Robert (1er mai 1977) ; démission de M. Michel Chauty (2 juin 1977).

Liste des membres de la réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe remise à la présidence du Sénat le 4 *octobre* 1977 (9 membres) [5 octobre 1977] (p. 2261) : MM. Francisque Collomb, Yves Durand, Alfred Gérin, Mme Brigitte Gros, MM. Jacques Habert, Roger Lise, Roland du Luart, Pierre Marcilhacy, Pierre Perrin.

Modifications intervenues entre le 5 *octobre et le* 31 *décembre* 1977 : inscription de M. Robert Guillaume (21 décembre 1977).

GUADELOUPE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Santé et sécurité sociale, DG ; Education, DG ; Départements d'outre-mer, DG.
MATERNITÉ, **1** (n° **128**).

GUIDAGE RADIO-ELECTRIQUE DES NAVIRES DE PECHE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Marine marchande, DG.

GUINEE

Voir RAPATRIÉS, **2** (n° **106**), DG, avant l'art. 1er.
TRAITÉS ET CONVENTIONS, **60** (n° **115**).

GUINEE-BISSAU (République de)

Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS, **63** (n° **144**).

GUYANE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Départements d'outre-mer, DG.
MATERNITÉ, **1** (n° **128**).

H

HABITAT

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Santé et sécurité sociale, DG.

HABITAT ANCIEN (Amélioration de l')

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Equipement et aménagement du territoire, DG ; Logement, DG.

HABITATIONS A LOYER MODERE (H. L. M.)

1. — **Proposition de loi sur la régularisation de la situation des logements construits par les sociétés coopératives d'H. L. M. de location-coopérative,** présentée par M. Marcel Lucotte, sénateur [5 décembre 1977] (n° **118**) ; renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan.

2. — **Proposition de loi tendant à la défense des sociétés coopératives de production H. L. M. et à l'extension de leurs prérogatives à œuvrer dans le secteur locatif,** présentée par M. Fernand Lefort, sénateur, et plusieurs de ses collègues [20 décembre 1977] (n° **215**) ; renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan.

Voir aussi CONSTRUCTION, **1** (n° **483**).
ENERGIE, **1** (n° **339**).
LOGEMENT, **1** (n° **221**).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Tourisme, DG ; Logement, DG.
MARCHÉS ADMINISTRATIFS, **2** (n° **157**), art. 1er.
PRIX, **1** (n° **147**), art. 5 *ter*.
QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n°s **4, 105.**
OFFICES D'H. L. M.

HABITAT LOCATIF

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Logement, DG ; art. 55.

HABITAT RURAL

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Agriculture, état B, titre III ; Logement, DG.

HABITAT SOCIAL

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Départements d'outre-mer, DG.

HABITAT URBAIN

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Logement, DG.

HACHETTE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Culture, DG.

HAITI

Voir DROIT D'ASILE (QO).

HANDICAPES

Voir ENSEIGNANTS, **1** (n° **189**).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Santé et sécurité sociale, DG ; Education, DG, art. 78 ; Tourisme, DG ; Travail, DG.
QUESTIONS ORALES n° **1942, 1990, 1994, 2102.**
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° **76.**

HARAS

Voir LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **3** (n° **113**) DG.

HARENG (Pêche au)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Marine marchande, DG.

HARKIS

Voir ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ (QO).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Charges communes, DG.
QUESTION ORALE n° **1997.**
RAPATRIÉS, **2** (n° **106**) DG, art. 13 *bis*.

HAUT COMITE DE L'ENVIRONNEMENT

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° **75.**

HAUT CONSEIL DE L'AUDIOVISUEL

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, INFORMATION, DG.

HAUTE COUR DE JUSTICE

Membres élus par le Sénat.

Juges titulaires. — MM. Pierre Jourdan, Amédée Bouquerel, Jacques Bordeneuve, Léon Jozeau-Marigné, Octave Bajeux, René Chazelle, Gilbert Devèze, Louis Brives, Jean Colin, Jean Geoffroy et Félix Ciccolini [27 octobre 1977] (p. 2467).

Prestation de serment de huit juges titulaires. — MM. Pierre Jourdan, Amédée Bouquerel, Jacques Bordeneuve, Léon Jozeau-Marigné, Octave Bajeux, René Chazelle, Jean Colin et Jean Geoffroy [3 novembre 1977] (p. 2527).

Prestation de serment de deux juges titulaires. — MM. Gilbert Devèze et Félix Ciccolini [22 novembre 1977] (p. 2881).

Prestation de serment d'un juge titulaire. — M. Louis Brives [30 novembre 1977] (p. 3295).

HEBERTISME

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Jeunesse et sports, DG.

HERBORISTE

1. — **Proposition de loi tendant à créer un diplôme d'herboriste,** présentée par M. Charles Cathala, sénateur [26 avril 1977] (n° **269**) ; renvoi à la commission des affaires culturelles.

HISTOIRE

Voir EDUCATION (QO).

LOI DE FINANCES POUR 1978, Education, DG.

PROGRAMMES SCOLAIRES.

HONEYWELL-BULL

Voir INFORMATIQUE, **1** (n° **5**).

HOPITAUX

1. — **Projet de loi modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 75-535 du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales et de la loi n° 70-1318 du 31 décembre 1970 portant réforme hospitalière et portant dérogation, à titre temporaire, pour certains établissements hospitaliers publics ou participant au service public hospitalier, aux règles de tarification ainsi que, pour les soins donnés dans ces établissements, aux modalités de prise en charge,** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale [14 novembre 1977] (n° **3210**) ; renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; rapport de M. Guinebretière [8 décembre 1977] (n° **3289**). — Urgence [9 décembre 1977]. — Discussion [14 décembre 1977]. — Adoption [14 décembre 1977] (n° **812**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [15 décembre 1977] (n° **178**) ; renvoi à la commission des affaires sociales ; rapport de M. Jean Chérioux [16 décembre 1977] (n° **193**). — Discussion [20 décembre 1977] (p. 4296, 4310). — Adoption modifiée [20 décembre 1977] (n° **71**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [20 décembre 1977] (n° **3427**) ; renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (ASSEMBLÉE NATIONALE) ; rapport de M. Guinebretière, rapporteur pour l'Assemblée nationale [21 décembre 1977] (n° **3434**). — Discussion [21 décembre 1977]. — Adoption [21 décembre 1977] (n° **860**).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (SÉNAT) ; rapport de M. Jean Chérioux, rapporteur pour le Sénat [21 décembre 1977] (n° **229**). — Discussion [21 décembre 1977] (p. 4423, 4425). — Adoption [21 décembre 1977] (n° **89**).

PROMULGATION : loi n° 78-11 du 4 janvier 1978 (*J. O.* Lois et Décrets du 5 janvier 1978) (rectificatif *J. O.* Lois et Décrets du 22 janvier 1978, p. 462).

Discussion (première lecture) [20 décembre 1977] (p. 4296, 4310).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 4296, 4302) : *MM. Jean Chérioux, rapporteur de la commission des affaires sociales ; Fernand Chatelain, Louis Jung, Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale.*

a) *Interventions des sénateurs :* les soins aux personnes âgées (p. 4297) ; la tarification des prestations hospitalières (p. 4297, 4298, 4299) ; le forfait soins (p. 4297) ; le mécanisme de la « caisse-pivot » (p. 4297, 4298) ; la prise en charge de soins prodigués par les services de soins à domicile (p. 4297) ; les hôpitaux psychiatriques hébergeant des personnes âgées (p. 4297) ; le transfert de charges des budgets locaux au budget de la sécurité sociale (p. 4297, 4299) ; la médecine libérale et les cliniques privées à but non lucratif (p. 4297, 4299) ; le déficit du groupe hospitalier Bichat (p. 4299) ; le rôle des trusts pharmaceutiques (p. 4299).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 4300) : la loi hospitalière du 31 décembre 1970 ; la loi sociale de 1975. La politique des soins et de l'hébergement des personnes âgées. L'imbrication étroite du social et du médical. L'hospitalisation des personnes âgées atteintes de troubles mentaux. Il ne faut pas construire des unités particulières qui risquent d'être des « dépotoirs ». Le rôle des infirmières libérales. La création de services de soins à domicile développera leurs activités. L'introduction dans la loi hospitalière de la distinction entre longs et moyens séjours. La diminution des dépenses des collectivités locales par le biais de l'aide sociale. (p. 4301) : le déficit du groupe hospitalier Bichat. Le régime actuel de tarification est anormal. L'éclatement du prix de journée en deux blocs correspondant aux dépenses d'hébergement et aux dépenses de santé. Les conséquences du forfait ; la création de « caisses-pivots » ; la suppression du ticket modérateur ; l'introduction d'un tiers payant pour les soins hors forfait. Les pensionnaires conserveront la possibilité de faire appel au médecin de leur choix et seront remboursés dans les conditions du droit commun. Les incidences financières de la politique gouvernementale dans les établissements à caractère social, dans les services sous régime hospitalier. La médicalisation des hospices. L'expérimentation de deux nouvelles méthodes de tarification : celle « du prix de journée éclaté », celle « du budget global ».

Réponse à M. Louis Jung (p. 4302) : l'application des nouvelles dispositions aux établissements privés à but non lucratif. L'expérience en cours à l'Institut du cancer de Villejuif.

La fixation des prix à Paris ; les dérogations instruites et décidées par les caisses d'assurance maladie. La politique de suppression des hospices doit être complétée par une action souple qui évite le transfert des personnes âgées dans les services lourds.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 4304, 4310) : *MM. Jean Chérioux, rapporteur de la commission des affaires sociales ; René Lenoir, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la sécurité sociale ; Louis Jung, Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale ; M. Jean Mézard.*

Article 1er (*article 1er de la loi n° 75-535 du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales : adjonction du maintien à domicile au profit des personnes âgées*). — Adopté (p. 4304).

Article 2 (*article 19 de la loi n° 75-535 du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales : exception à l'érection en établissements publics en faveur de petits établissements pour personnes âgées et d'autres établissements de petite taille gérés par les bureaux d'aide sociale*). — Adopté (p. 4304).

Article 3 (*article 27* bis *nouveau de la loi n° 75-535 du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales : le forfait soins dans les établissements sociaux ou médico-sociaux publics ou privés*) (p. 4304). — Adoption de l'amendement n° 1 de M. Jean Chérioux, rapporteur : rédactionnel ; retrait de l'amendement n° 2 de M. Jean Chérioux, rapporteur : procédure de conclusion et d'homologation des conventions conclues avec la sécurité sociale par les établissements privés ; la fixation du prix de journée dans les cliniques à but non lucratif (p. 4305). — Adoption de l'amendement n° 3 de M. Jean Chérioux, rapporteur : versement par la caisse d'un régime autre que le régime général lorsque dans l'établissement le nombre de ressortissants d'un autre régime obligatoire d'assurance maladie est le plus élevé ; centralisation des documents comptables et répartition des charges par les caisses des régimes de l'assurance maladie des travailleurs salariés ; adoption du sous-amendement n° 17 de M. René Lenoir, secrétaire d'Etat, à l'amendement n° 3 de M. Jean Chérioux, rapporteur : caractère facultatif du remplacement des caisses du régime général par d'autres caisses ; adoption des sous-amendements n°s 18 et 19 de M. René Lenoir, secrétaire d'Etat, à l'amendement n° 3 de M. Jean Chérioux, rapporteur : modalités d'application du versement des sommes dues, de la centralisation des documents comptables et de la répartition des charges, dans des conditions fixées par décret.

— l'article 3, ainsi modifié, est adopté (p. 4306).

Article 4 (*article 27 ter nouveau de la loi n° 75-535 du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales : prise en charge par l'assurance maladie ou l'aide sociale des soins prodigués par les équipes de soins à domicile*). — Adopté (p. 4306).

Article 5 (*article 32 de la loi n° 75-355 du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales : extension aux hospices et sections d'hospices du système de forfait global*). — Adopté (p. 4306).

Article 5 *bis* (*article 23 de la loi n° 75-535 du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales : décision de transformation des hospices publics par arrêté du ministre chargé de la santé*). — Adopté (p. 4306).

Article 6 (*article 4 de la loi n° 70-1318 du 31 décembre 1970 portant réforme hospitalière : définition des centres de moyen séjour et des centres de long séjour*) (p. 4306). — Adoption de l'amendement n° 4 de M. Jean Chérioux, rapporteur : de forme.

— l'article 6, ainsi modifié, est adopté (p. 4306).

Article 6 *bis* (*article 52-1 nouveau de la loi n° 70-1318 du 31 décembre 1970 portant réforme hospitalière : double prix de journée, hébergement et soins, dans les unités et centres de long séjour dans le secteur public et le secteur privé parapublic*) (p. 4306). — Adoption de l'amendement n° 5 de M. Jean Chérioux, rapporteur : définition des unités ou centres de long séjour ; adoption de l'amendement n° 6 de M. Jean Chérioux, rapporteur : de forme ; adoption de l'amendement n° 7 de M. Jean Chérioux, rapporteur : compétence contentieuse de la section permanente du conseil supérieur de l'aide sociale (p. 4307).

— l'article 6 *bis*, ainsi modifié, est adopté (p. 4307).

Article 6 *ter* (*article 52-2 nouveau de la loi n° 70-1318 du 31 décembre 1970 portant réforme hospitalière : financement des soins dans les unités ou centres de long séjour par le régime d'assurance maladie ou l'aide sociale*) (p. 4307). — Adoption de l'amendement n° 8 de M. Jean Chérioux, rapporteur : de forme ; adoption de l'amendement n° 9 de M. Jean Chérioux, rapporteur : coordination ; adoption de l'amendement n° 10 de M. Jean Chérioux, rapporteur : réduction ou suppression dans des conditions fixée par décret en Conseil d'Etat de la participation des assurés sociaux hébergés dans les unités ou centres de long séjour ; adoption de l'amendement n° 11 de M. Jean Chérioux, rapporteur : versement des sommes dues effectué lorsque, dans une unité ou un centre de long séjour, le nombre de ressortissants d'un autre régime obligatoire d'assurance maladie est plus élevé que celui du régime général, par la caisse de ce régime ; seuls sont pris en compte les assurés sociaux hébergés dans les unités ou centres de long séjour ; adoption des amendements n°s 20 et 21 de Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale, à l'amendement n° 11 de M. Jean Chérioux, rapporteur : détermination par décret des modalités d'application de ces dispositions.

— l'article 6 *ter*, ainsi modifié, est adopté (p. 4307).

Article 6 *quater* (*article 52-3 nouveau de la loi n° 70-1318 du 31 décembre 1970 portant réforme hospitalière : établissements privés, prise en charge de soins*) (p. 4307). — Adoption de l'amendement n° 12 de M. Jean Chérioux, rapporteur : rédactionnel (p. 4308).

— l'article 6 *quater*, ainsi modifié, est adopté (p. 4308).

Article 6 *quinquies* (*article 52-4 nouveau de la loi n° 70-1318 du 31 décembre 1970 portant réforme hospitalière : participation des assurés sociaux*) (p. 4308). — Adoption de l'amendement n° 13 de M. Jean Chérioux, rapporteur : suppression de cet article dont les dispositions ont été transférées à l'article 6 *ter*.

— l'article 6 *quinquies* est supprimé (p. 4308).

Article 6 *sexies*. (*Articles L. 291 et L. 231 du code de la sécurité sociale : exceptions à la réduction des indemnités journalières et des pensions d'invalidité en cas d'hospitalisation*). — (p. 4308). — Adoption de l'amendement n° 14 de M. Jean Chérioux, rapporteur : rédactionnel.

— l'article 6 *sexies* ainsi modifié, est adopté (p. 4308).

Après l'article 6 *sexies*. — Adoption de l'amendement n° 15 (article additionnel) de M. Jean Chérioux, rapporteur : aménagement temporaire, au sein des établissements hospitaliers, de structures d'accueil en faveur des personnes invalides qui vivent au sein de leur famille (p. 4309) ; adoption du sous-amendement n° 22 de Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale à l'amendement n° 15 de M. Jean Chérioux, rapporteur : référence à la définition des invalides telle qu'elle résulte de la loi du 31 décembre 1970.

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 4309).

Article 7 (*Expérience de tarification hospitalière : prix de journée éclaté, budget global*). — Adopté (p. 4309).

Article 8 (*Budget global, système de caisse-pivot*). — Adopté (p. 4309).

Article 9 (*Tarifs opposables aux tiers ; recours contentieux*). — Adopté (p. 4309).

Article 10 (*Article 21 de la loi n° 70-1318 du 31 décembre 1970 portant réforme hospitalière ; délégation d'un membre de la commission médicale consultative au conseil d'administration de l'établissement hospitalier*). — Adopté (p. 4309).

Après l'article 10. — Adoption de l'amendement n° 16 (article additionnel) de M. Jean Chérioux, rapporteur ; codification : article L. 286-1 du code de la sécurité sociale (p. 4310).

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 4310).

Explications de vote.

— *M. Jean Chérioux, rapporteur* (p. 4310) : la date d'entrée en application des nouvelles dispositions.

Réponse de Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale (p. 4310) : la date d'entrée en application des nouvelles dispositions en ce qui concerne les services de soins, la tarification.

— *M. Jacques Henriet* (p. 4310) : le problème des personnes âgées se trouve quasiment réglé. Votera le projet en discussion grâce auquel le problème de la tarification du prix de journée dans les hôpitaux publics et privés est en cours de solution.

Adoption [20 décembre 1977] (p. 4310).

Discussion (Commission mixte paritaire) [21 décembre 1977] (p. 4423, 4425).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE : *M. Jean Chérioux, rapporteur pour le Sénat ; Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale ; M. Robert Schwint, président de la commission des affaires sociales.*

a) *Intervention des sénateurs :* la prise en charge par la sécurité sociale des frais de soins dans les centres de longs séjours sanitaires (p. 4423) ; système de caisse-pivot (p. 4423) ; le souhait unanime de la commission des affaires sociales est qu'au cours des prochaines sessions, il lui soit donné le temps nécessaire pour examiner sérieusement les textes (p. 4424).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 4424) : les améliorations apportées au texte rédigé par le Gouvernement.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 4424, 4425).

Articles 3, 6, 6 *bis*, **6** *ter*. — (p. 4424).

Articles 6 *quater*, **6** *sexies*, **6** *septies*, **11.** — (p. 4425).

Adoption [21 décembre 1977] (p. 4425).

2. — **Proposition de loi tendant à assurer le développement de l'aide médicale urgente,** présentée par Mme Rolande Perlican, sénateur, et plusieurs de ses collègues [20 décembre 1977] (n° **218**) ; renvoi à la commission des affaires sociales.

Voir aussi CLINIQUES (QO).

ENTREPRISE, **1** (n° **300**), art. 4.

LOI DE FINANCES POUR 1978, Santé et sécurité sociale, DG.

PHARMACIE, **1** (n° **265**).

QUESTIONS ORALES n°s **1964, 2017, 2077.**

HORTICULTURE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Agriculture, DG.

HOSPITALISATIONS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Santé et sécurité sociale, DG.

HOTEL DES MONNAIES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Monnaies et médailles, DG.

HOTELLERIE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, art. 10, Territoires d'outre-mer, DG ; Tourisme, DG ; Agriculture, DG.

QUESTIONS ORALES n[os] **1924, 2022, 2052, 2054.**

HOTELS RESIDENCES DE TOURISME

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Tourisme, DG.

HOUILLERES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Travail, DG.

HOUILLERES DU BASSIN DE LORRAINE

Voir CHARBONNAGES.

ENTREPRISE, **1** (n° **300**), art. 3.

HUGO (Citation)

Voir ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, **1** (n° **394**).

HUILES VEGETALES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, art. 28 *bis*.

HUISSIERS

Voir SAISIES.

HYDRAULIQUE AGRICOLE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Agriculture, DG.

HYDROCARBURES

Voir ENERGIE, **1** (n° **339**).

LOI DE FINANCES POUR 1978 (Première partie), art. 19.

MER (DROIT DE LA), **1** (n° **131**).

PÉTROLE.

TRAITÉS ET CONVENTIONS, **23** (n° **322**), **66** (n° **148**).

HYDROGENE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Recherche, DG.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° **75.**

HYPOTHEQUES

Voir IMPÔTS **1** (n° **89**), art. 10.

I

I. A. T. A. (ASSOCIATION INTERNATIONALE DES TRANSPORTS AERIENS)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Aviation civile et météorologie, DG.

I. D. H. E. C. (INSTITUT DES HAUTES ETUDES CINEMATOGRAPHIQUES)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Culture, DG.

ILE-DE-FRANCE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Justice, DG ; art. 58 ; Intérieur, DG ; art. 60 ; CMP, DG.

RÉGION PARISIENNE, **1** (n° **94**).

ILE-DE-FRANCE (V. R. T. S.)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Intérieur, DG ; article **60** ; CMP, DG.

INFORMATION (Ministère de l')

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Information, DG.

INFORMATIONS TELEVISEES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Coopération, DG.

IMMIGRATION

Voir DROIT D'ASILE (QO).

LOI DE FINANCES POUR 1978, Départements d'outre-mer, DG.

TRAVAILLEURS ÉTRANGERS (QO).

TRAVAILLEURS IMMIGRÉS

IMMIGRATION (Limitation de l')

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Travail, DG.

IMMIGRATION FAMILIALE

Voir TRAVAILLEURS ÉTRANGERS (QO).

IMMUNITES DIPLOMATIQUES

Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS, **2** (n° **205**).

IMMUNITE PARLEMENTAIRE

1. — **Proposition de résolution tendant à requérir la suspension de poursuites engagées contre M. Jacques Dardel, sénateur des Hauts-de-Seine,** présentée par M. Georges Dardel, sénateur [19 avril 1977] (n° **252**) ; renvoi à la commission prévue par l'article 105 du règlement du Sénat. — Nomination des membres de cette commission [17 mai 1977] (p. 958) : Mme Janine Alexandre-Debray, MM. Jean Auburtin, Noël Berrier, Pierre Bouneau, Henri Caillavet, Paul Caron, Jean Cauchon, Bernard Chochoy, Raymond Courrière, Charles de Cuttoli, Jacques Descours Desacres, Gilbert Devèze, Jacques Eberhard, Yves Estève, Jean Fonteneau, Edouard Grangier, Paul Guillard, Maxime Javelly, Georges Lamousse, Louis Le Montagner, Kléber Malécot, James Marson, Marcel Mathy, Michel Maurice-Bokanowski, Jacques Ménard, André Mignot, Robert Parenty, Auguste Pinton, Jacques Thyraud, Louis Virapoullé ; rapport de M. Charles de Cuttoli [15 juin 1977] (n° **373**). — Discussion [29 juin 1977] (p. 1934, 1940). — Adoption [29 juin 1977] n° **182**).

Discussion [29 juin 1977] (p. 1934, 1940).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1934, 1938) : *MM. Charles de Cuttoli, rapporteur de la commission ; Georges Dardel, Pierre Carous.*

Première proposition de résolution demandant une suspension de poursuites examinée par le Sénat (p. 1934) ; les pricipes généraux du droit en matière d'immunité parlementaire (p. 1934) ; les poursuites en cas de flagrant délit (p. 1934) ; la souveraineté et l'indépendance des assemblées parlementaires (p. 1934, 1935) ; la doctrine : Eugène Pierre et le doyen Prélot (p. 1934) ; les deux plaintes déposées contre M. Georges Dardel ; délit d'ingérence commis en tant que maire de Puteaux, tentative d'escroquerie à l'assurance ; les travaux de la commission (p. 1935) ; le préjudice soi-disant subi par la ville de Puteaux (p. 1935) ; les lenteurs de la procédure judiciaire (p. 1935, 1936) ; les dispositions constitutionnelles depuis 1875 relatives à la durée de la suspension de poursuites (p. 1935, 1937) ; l'unique précédent de demande de suspension de poursuites pendant la V[e] République introduite devant l'Assemblée nationale par M. Raymond Smittlein, député de Belfort (p. 1936) ; l'immunité parlementaire en matière de délits de presse (p. 1936) ; les campagnes de diffamation contre les parlementaires (p. 1937) ; l'utilité de prévoir des délais limitant le temps pendant lequel un élu peut être interrogé par la justice (p. 1937).

II. — DISCUSSION DE LA PROPOSITION DE RÉSOLUTION (p. 1938, 1940).

Proposition de résolution (suspension, jusqu'à la fin de son mandat des poursuite engagées contre M. Georges Dardel du chef de délit d'ingérence, sur plainte de la ville de Puteaux, et du chef de tentative d'escroquerie à assurances, sur plainte de la société « La Prévoyance ») (p. 1938) ; le problème de la durée des suspensions de poursuites ; la Cour de cassation a estimé que l'immunité était indépendante du régime des ses-

sions (p. 1939) ; rejet de l'amendement n° 1 de M. Marcel Nuninger, soutenu par M. Pierre Schiélé : suppression des dispositions prévoyant la suspension des poursuites engagées contre M. Georges Dardel « jusqu'à la fin de son mandat » (p. 1940).

Scrutin public (n° 62, liste des votants, p. 1950).

Adoption [29 juin 1977] (p. 1940).

IMPORTATIONS

Voir COMMERCE EXTÉRIEUR

LOI DE FINANCES POUR 1978, Industrie, DG ; Coopération, DG ; Commerce extérieur, DG.

TEXTILE (INDUSTRIE) (QO).

VITICULTURE (QO).

IMPORTATIONS SAUVAGES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Industrie, DG ; Affaires étrangères, DG ; Commerce extérieur, DG.

INFORMATION

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Tourisme, DG ; Radiodiffusion-télévision française, DG.

PROCÉDURE PÉNALE, 1 (n° 9).

QUESTION ORALE, n° 2070.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n°s 30, 75.

RADIODIFFUSION ET TÉLÉVISION (QO).

IMPOTS

1. — **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier,** présenté au nom de M. Jacques Chirac, Premier ministre, par M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances, et par M. Christian Poncelet, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances [2 avril 1976] (n° 2148) ; renvoi à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; lettre rectificative de M. Raymond Barre, Premier ministre, ministre de l'économie et des finances, complétant le projet de loi [19 novembre 1976] (n° 2634) ; renvoi pour avis à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; rapport de M. Chauvet [24 novembre 1976] (n° 2636) ; urgence. — Discussion [30 novembre 1976]. — Adoption [30 novembre 1976] (n° 564).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [1er décembre 1976] (n° 89) ; renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; pour avis à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale : rapport de M. Yvon Coudé du Foresto [5 avril 1977] (n° 235) ; avis de M. Jean Auburtin [7 avril 1977] (n° 241). — Discussion [13 avril 1977] (p. 477, 502), [14 avril 1977] (p. 517, 528). — Adoption modifiée [14 avril 1977] (n° 93).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [19 avril 1977] (n° 2808) ; renvoi à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; rapport de M. Chauvet [27 avril 1977] (n° 2826). — Discussion [3 et 4 mai 1977]. — Adoption modifiée [4 mai 1977] (n° 650).

TRANSMISSION AU SÉNAT (DEUXIÈME LECTURE) [5 mai 1977] (n° 289) ; renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; rapport de M. Yvon Coudé du Foresto [12 mai 1977] (n° 296). — Discussion [17 mai 1977] (p. 968, 977). — Adoption modifiée [17 mai 1977] (n° 112).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (TROISIÈME LECTURE) [17 mai 1977] (n° 2884) ; renvoi à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (ASSEMBLÉE NATIONALE) ; rapport de M. Chauvet, rapporteur pour l'Assemblée nationale [26 mai 1977] (n° 2925). — Discussion [2 juin 1977]. — Adoption [2 juin 1977] (n° 683).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (SÉNAT) ; rapport de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur pour le Sénat [26 mai 1977] (n° 327). — Discussion [2 juin 1977] (p. 1131, 1133). — Adoption [2 juin 1977] (n° 129).

PROMULGATION : loi n° 77-574 du 7 juin 1977 (*J. O.*, Lois et décrets du 8 juin 1977) ; (rectificatif, *J. O.*, Lois et décrets du 21 juin 1977).

Discussion (première lecture) [13 avril 1977] (p. 477, 502).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE : *MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur ; Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances :*

a) *Intervention du rapporteur* (p. 477) : hommage à M. René Monory, précédent rapporteur général nommé ministre. Dispositions financières comportant des incidences juridiques ; nombreux amendements improvisés par l'Assemblée nationale. Procédure condamnable : validation par voie législative des décisions gouvernementales annulées par le Conseil d'Etat pour vice de forme. (p. 478) : validation de textes adoptés par les assemblées et annulés par le Conseil constitutionnel. Rétablissement d'un texte voté et qui n'a pas été annulé.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 478) : texte « balai » tendant à éviter l'introduction dans les lois de finances de cavaliers budgétaires. Dispositions classées selon quatre rubriques : simplification administrative, amélioration de la situation des personnels, validation de situations juridiques, dispositions diverses.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 478) : *MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur de la commission des finances ; Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances ; Auguste Amic ; Henri Caillavet ; Jean Auburtin, rapporteur pour avis de la commission des lois ; Maurice Schumann ; Paul Jargot ; Marcel Souquet, président de la commission des affaires sociales ; Henri Tournan ; Lucien Gautier ; Mme Catherine Lagatu ; MM. Pierre Giraud ; Pierre Vallon ; Robert Schwint ; Robert Parenty ; Max Monichon ; Jacques Descours Desacres ; Paul Guillard.*

Article 1er (*détermination du revenu foncier des bailleurs d'immeubles assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée*). (p. 478). — Retrait de l'amendement n° 8 de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur : détermination du revenu imposable à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés ; loyer des immeubles (p. 478) ;

— l'article 1er est adopté (p. 478).

Après l'article 1er. — Retrait de l'amendement n° 59 (article additionnel) de M. Auguste Amic et plusieurs de ses collègues : modification du code général des impôts ; modalités de restitution de la taxe à la valeur ajoutée facturée contrairement à la loi (p. 479).

Article 2 (*marchands en gros de boissons. — Déclaration annuelle des stocks*) (p. 479). — Adoption de l'amendement n° 9 de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur : obligation de déclarer, chaque année, au service des impôts, les quantités de boissons soumises aux droits indirects ; date de la déclaration (p. 479) ;

— l'article 2, ainsi modifié, est adopté (p. 479).

Article 3 (*régime fiscal et douanier des produits pétroliers et des houilles destinés à l'avitaillement des navires*). — Adopté (p. 479).

Article 4 (*régime fiscal et douanier applicable aux dépôts spéciaux de produits pétroliers*). — Adopté (p. 480).

Article 5 (*simplification des procédures de dédouanement à la sortie des entrepôts de douane de produits pétroliers et des usines exercées par la douane*) (p. 480). — Adoption de l'amendement n° 10 de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur : suppression de cet article : dans les cadres des procédures simplifiées de dédouanement, possibilité pour les produits pétroliers d'être enlevés sans déclaration initiale et de faire l'objet seulement de déclaration globale (p. 480) ;

— l'article 5 est supprimé (p. 480).

Article 6 (*intérêts moratoires dus aux contribuables à la suite d'instances fiscales*). — Adopté (p. 480).

Article 6 *bis* (*substitution du terme « avis d'imposition » au mot « avertissement » dans divers articles du code général des impôts*) (p. 480). — Adoption de l'amendement n° 70 de M. Robert Boulin, ministre délégué : compléter la liste des articles du code général des impôts dans lesquels l'expression « avis d'imposition » est substituée au mot « avertissement » (p. 480) ;

— l'article 6 *bis*, ainsi modifié, est adopté (p. 480).

Article 7 (*régime de mise en recouvrement des créances de faible montant dues aux collectivités locales et aux établissements publics locaux*). — Adopté (p. 480).

Article 9 (*autorisation de précompter les cotisations mutualistes sur les arrérages de pensions*) (p. 481). — Adoption de l'amendement n° 11 de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur : conditions dans lesquelles les fonctionnaires et militaires retraités peuvent obtenir le prélèvement sur les arrérages de leurs pensions des cotisations dues aux sociétés mutualistes (p. 481) ;

— l'article 9, ainsi modifié, est adopté (p. 481).

Article 10 (*autorisation de conférer le caractère authentique aux actes d'affectation hypothécaire et de mainlevée d'hypothèques prises en contrepartie de l'octroi de la garantie de l'Etat à des emprunts contractés par des entreprises industrielles ou commerciales*). — Adopté (p. 481).

Article 10 *bis* (*possibilité pour les avocats d'accomplir des actes professionnels au profit de communes qu'ils administrent*) (p. 481). — Adoption de l'amendement n° 12 de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur : suppression de cet article : possibilité pour les avocats membres d'un conseil municipal de plaider pour leur commune (p. 481) ; l'amendement n° 29 de M. Jean Auburtin, rapporteur pour avis : possibilité pour les avocats membres d'un conseil municipal de plaider pour leur commune, gratuitement ; devient sans objet (p. 481) ;

— l'article 10 *bis* est supprimé (p. 481).

Article 11 (*relèvement du seuil à partir duquel le règlement des salaires doit être effectué par chèque ou par virement*). — Adopté (p. 482).

Après l'article 11. — Adoption de l'amendement n° 2 (article additionnel) de M. Maurice Schumann : dispense d'utilisation d'un chèque barré ou d'un virement en banque ou à un compte courant postal pour les règlements d'un montant inférieur à 2 500 F au bénéfice des commerçants forains sans domicile fixe (p. 482) ; rejet de l'amendement n° 45 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues : obligation pour les entreprises d'effectuer les virements des salaires sur un compte en banque au plus tard le 20 du mois à considérer (p. 483).

Article 12 (*régime de l'émission et de la circulation monétaires d'une part, dans le Territoire des Terres australes et antarctiques françaises et dans les petites îles de l'océan Indien, d'autre part, à Mayotte*). — Adopté (p. 483).

Article 13 (*simplification de la procédure d'émission des emprunts contractés par le ministre des postes et télécommunications*) (p. 483). — Adoption de l'amendement n° 13 de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur : suppression de cet article : procédure suivie pour l'émission des emprunts des P. T. T. (p. 483) ;

— l'article 13 est supprimé (p. 483)

Article 13 *bis* (*extension aux départements d'outre-mer de la compétence du Crédit foncier de France pour l'attribution de prêts spéciaux à la construction*). — Adopté (p. 483).

Article 14 (*recrutement dans le corps de l'inspection du travail de personnes n'ayant pas la qualité d'agent public*). — Adopté (p. 483).

Après l'article 14. — Adoption de l'amendement n° 23 (article additionnel) de M. Robert Boulin, ministre délégué : conséquences de la réforme des services extérieurs du ministère de l'industrie et de la recherche ; services interdépartementaux de l'industrie et des mines (p. 484).

Article 15 (*possibilité pour les administrateurs des affaires d'outre-mer de solliciter leur intégration dans les corps de fonctionnaires de l'Etat ou des établissements publics de l'Etat*) (p. 484). — Adoption de l'amendement n° 30 du M. Jean Auburtin, rapporteur pour avis : intégration dans les corps des fonctionnaires de l'Etat des fonctionnaires du corps autonome des administrateurs des affaires d'outre-mer en activité au 1er mai 1976 (p. 485) ; l'amendement n° 1 de M. Henri Caillavet : intégration dans le corps des fonctionnaires de l'Etat des fonctionnaires du corps autonome des administrateurs des affaires d'outre- mer en activité au 1er janvier 1977, devient sans objet (p. 485) ;

— l'article 15, ainsi modifié, est adopté (p. 485).

Article 15 *bis* (*possibilité pour les conseillers aux affaires administratives de solliciter leur intégration dans le corps des administrateurs des affaires d'outre-mer*) (p. 485). — Adoption de l'amendement n° 14 de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur : suppression de cet article ; intégration dans le corps des administrateurs des affaires d'outre-mer des fonctionnaires du corps des conseillers aux affaires administratives (p. 485) ;

— l'article 15 *bis* est supprimé (p. 485).

Article 16 (*extension de plein droit aux agents hospitaliers des éléments de rémunération des fonctionnaires de l'Etat*). — Adopté (p. 485).

Article 17 (*code des pensions civiles et militaires de retraite, suppression de la condition d'antériorité de l'adoption par rapport à la date du départ à la retraite pour l'ouverture du droit à pension d'orphelin*) (p. 485). — Retrait de l'amendement n° 31 de M. Jean Auburtin, rapporteur pour avis : suppression dans tous les cas de la condition d'antériorité de l'adoption par rapport au départ à la retraite de l'adoptant (p. 486) ; adoption de l'amendement n° 72 de M. Robert Boulin, ministre délégué : aucune condition d'antériorité de l'adoption par rapport à la radiation des cadres de l'adoptant n'est exigée (p. 486) ;

— l'article 17, ainsi modifié, est adopté (p. 486).

Article 17 *bis* (*code des pensions civiles et militaires de retraite, reconnaissance des mêmes droits aux enfants naturels qu'aux enfants légitimes en cas de pluralité d'ayants cause de lits différents*). — Adopté (p. 486).

Article 18 (*code des pensions civiles et militaires de retraite, allongement de la durée de la prescription des créances sur les pensions de retraite*). — Adopté (p. 486).

Après l'article 18. — Adoption de l'amendement n° 4 (article additionnel) de M. Robert Boulin, ministre délégué : allongement du délai pendant lequel le retraité de la fonction publique peut demander la rectification des erreurs de droit commises dans la liquidation des pensions (p. 486).

Article 19 (*code des pensions civiles et militaires de retraite, autorisation du cumul des majorations de pensions en faveur des retraités ayant élevé au moins trois enfants*) (p. 487). — Adoption de l'amendement rédactionnel n° 24 de M. Marcel Souquet (p. 487) ;

— l'article 19, ainsi modifié, est adopté (p. 487).

Après l'article 19. — Irrecevabilité de l'amendement n° 25 de M. Marcel Souquet : applicabilité de majorations pour enfants aux catégories de titulaires de retraites proportionnelles dont les droits ont été ouverts avant le 1er décembre 1964 (p. 487) ; irrecevabilité de l'amendement n° 63 de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues : extension aux retraités proportionnels ayant pris leur retraite avant le 1er décembre 1964 des droits à majoration pour enfants (p. 487).

Article 20 (*conditions d'accès aux échelons exceptionnels des grades de colonel et de major*) (p. 488). — Retrait de l'amendement n° 60 de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues : suppression de cet article ; accès au choix aux échelons exceptionnels des grades de colonel et de major (p. 488) ; adoption de l'amendement n° 28 de M. Lucien Gautier : report au 1er janvier 1977 de la date d'entrée en vigueur des dispositions prévoyant l'accès au choix pour les échelons exceptionnels des grades de colonel et de major (p. 488) ;

— l'article 20, ainsi modifié, est adopté (p. 488).

Après l'article 20. — Irrecevabilité de l'amendement n° 26 de M. Marcel Souquet : péréquation des pensions dans les cas de création d'un échelon exceptionnel ou fonctionnel de rémunération (p. 489).

Article 20 *bis* (*code des pensions civiles et militaires de retraite, situation des fonctionnaires détachés sur des emplois supérieurs de la ville de Paris et des attachés d'administration de la ville de Paris*) (p. 489). — Adoption des amendements identiques n° 22 de Mme Catherine Lagatu et plusieurs de ses collègues et n° 61 de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues : intégration future des attachés d'administration de la ville de Paris dans les corps de nouvelles collectivités (p. 490) ; adoption de l'amendement n° 32 de M. Jean Auburtin, rapporteur pour avis : intégration postérieure des attachés d'administration de la ville de Paris dans les corps de nouvelles collectivités (p. 490) ;

— l'article 20 *bis*, ainsi modifié, est adopté (p. 490).

Article 20 *bis* 1 (*reclassement des agents statutaires relevant de l'ex-O.R.T.F.*) (p. 490). — Adoption de l'amendement n° 5 de M. Robert Boulin, ministre délégué : intégration des agents de l'ex-O.R.T.F. dans des conditions analogues à celles dont on bénéficié les agents ex-fonctionnaires réintégrés dans la fonction publique (p. 491) ;

— l'article 20 *bis* 1, ainsi modifié, est adopté (p. 491).

Article 20 *ter* (*intégration dans les services judiciaires français des greffiers en chef des cours suprêmes des restitutions d'Herford et de Berlin*). — Adopté (p. 491).

Article 21 (*validation du tableau d'avancement des commissaires de la marine au titre de* 1968) (p. 491). — Rejet de l'amendement n° 52 de M. Pierre Vallon : suppression de cet article ; validation d'un tableau d'avancement des commissaires de la marine et des promotions individuelles prononcées pour son application (p. 492) ;

— l'article 21 est adopté (p. 492).

Article 21 *bis* (*validation des diplômes d'Etat de psychorééducateur et de pédicure délivrés depuis* 1974) (p. 492). — La validation d'un certain nombre de dispositions réglementaires annulées par le Conseil d'Etat pour vice de forme et relatives à la formation des psychorééducateurs et des pédicures. La valeur des diplômes. Les conditions d'agrément des centres de formation de psychorééducateurs ;

— l'article 20 *bis* est adopté (p. 492).

Article 22 (*validation des codes douaniers des territoires de la Polynésie française et de la Nouvelle-Calédonie et dépendances*). — Adopté (p. 492).

Article 22 *bis* (*validation de la rétroactivité des nouvelles règles de classement des fonctionnaires ou des agents de l'Etat en catégorie A*) (p. 493). — Adoption des amendements identiques n° 57 de M. Robert Boulin, ministre délégué, et n° 62 de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Robert Schwint : fixation de la date de prise d'effet des nouvelles règles de classement des fonctionnaires ou des agents de l'Etat accédant à la catégorie A (p. 493) ; retrait de l'amendement n° 53 de MM. Robert Parenty et Jean Colin : date de mise en effet des nouvelles règles de classement des fonctionnaires et des agents de l'Etat accédant à la catégorie A (p. 493) ;

— l'article 22 *bis*, ainsi modifié, est adopté (p. 493).

Article 23 A (*sanctions pénales contre la discrimination raciale en matière économique*) (p. 493). — Les dispositions de la loi du 1er juillet 1972 relatives à la lutte contre le racisme. Les sanctions s'appliquent soit aux dépositaires de l'autorité publique qui auront refusé à une personne le bénéfice d'un droit auquel elle pourrait prétendre, soit aux particuliers qui refusent de fournir un bien ou un service. L'extension du dispositif au domaine des activités économiques et commerciales (p. 494) : l'exemple de la Rhodésie ; ce texte tend à refuser toute condamnation du boycott visant une nation. — Adoption de l'amendement n° 16 de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur : suppression de cet article : sanctions encourues par les personnes ayant contrevenu à la loi du 1er juillet 1972 relative à la lutte contre le racisme (p. 495) ;

— l'article 23 A est supprimé (p. 495).

Article 23 (*institution d'une action récursoire de l'Etat en cas de décision judiciaire d'expulsion non suivie d'effet en raison du refus opposé ou du retard apporté à l'octroi du concours de la force publique*) (p. 495). — Retrait de l'amendement n° 65 de M. Jean Auburtin : cas dans lesquels l'Etat a différé ou refusé le concours de la force publique pour exécuter une décision judiciaire ordonnant une expulsion ; subrogation de l'Etat dans les droits du propriétaire indemnisé du préjudice ; adoption de l'amendement n° 73 de M. Robert Boulin, ministre délégué : indemnisation par l'Etat d'un propriétaire à qui a été refusé ou différé le concours de la force publique pour exécuter une décision de justice ordonnant une expulsion ; subrogation de plein droit (p. 496) ; rejet du sous-amendement n° 46 de M. Fernand Lefort et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Paul Jargot à l'amendement n° 73 : subrogation de l'Etat dans les droits des propriétaires à l'encontre de la ou des personnes faisant l'objet d'une expulsion sous réserve que la situation des intéressés se soit rétablie ; calendrier de remboursement ;

— l'article 23, ainsi modifié, est adopté (p. 496).

Article 24 (*plafonnement du taux de la contribution sociale de solidarité et de la taxe d'entraide au bénéfice des entreprises à faible marge*). — Adopté (p. 496).

Article 25 (*régime des avances accordées par l'Etat aux collectivités et organismes publics sur le produit des impositions leur revenant*) (p. 496). — Adoption de l'amendement n° 48 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues ; attribution avant le 31 janvier des taxes et impositions perçues par voie de rôles pour le compte de départements (p. 497) ; les douzièmes d'avance sur le budget antérieur et les douzièmes d'avance sur le budget de l'année en cours ; les finances départementales et communales ;

— l'article 25, ainsi modifié, est adopté (p. 497).

Article 26 (*dispositions relatives à la gestion du domaine de l'Etat*). — Adopté (p. 497).

Article 27 (*extension aux territoires d'outre-mer de l'application de la loi du 1er juillet* 1971 *instituant de nouvelles modalités de contrats de crédit différé*). — Adopté (p. 497).

Article 28 (*aménagement de certaines dispositions relatives à l'actionnariat du personnel dans les banques nationales et les entreprises nationales d'assurances*) (p. 497). — Adoption de l'amendement n° 36 de M. Jean Auburtin, rapporteur pour avis : codification ; adoption de l'amendement n° 18 de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur : codification ; adoption du sous-amendement n° 74 de M. Robert Boulin, ministre délégué, à l'amendement n° 36 (p. 499) ;

— l'article 28, ainsi modifié, est adopté (p. 499).

Article 29 (*transfert à l'Agence nationale pour l'emploi de la gestion des aides à la mobilité*) (p. 499). — Adoption de l'amendement rédactionnel n° 19 de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur ;

— l'article 29, ainsi modifié, est adopté (p. 499).

Après l'article 29. — Irrecevabilité de l'amendement n° 66 (article additionnel) de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues : attribution d'une indemnité égale à l'allocation de chômage habituellement versée aux chefs d'entreprises qui engageront des jeunes gens n'ayant jamais exercé d'activités professionnelles (p. 500).

Article 30 (*extension de la protection des consommateurs en matière de démarchage et de vente à domicile*) (p. 500). — Rejet de l'amendement n° 37 de M. Jean Auburtin, rapporteur pour avis : dispenses de l'application des dispositions relatives aux ventes à domicile pour les personnes exerçant une activité ambulante ;

— l'article 30 est adopté (p. 501).

Article 30 *bis* (*indemnisation par le fonds de garantie automobile, des victimes d'accidents causés par le fait des usagers de la voie publique*) (p. 501). — L'amendement rédactionnel n° 20 de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur, devient sans objet ; adoption de l'amendement n° 38 de M. Jean Auburtin, rapporteur pour avis : indemnisation par le fonds de garantie dans le cas où le responsable des dommages demeure inconnu lorsque les accidents ont été causés par des cycles qu'ils soient à moteurs ou non ainsi que par des piétons ; intégration de ces dispositions dans le code des assurances (p. 502) ; adoption du sous-amendement n° 58 de M. Paul Guillard et plusieurs de ses collègues à l'amendement n° 38 : indemnisation par le fonds de garantie des personnes victimes de dommages causés par des animaux errants ; adoption du sous-amendement n° 75 de M. Robert Boulin ministre délégué, à l'amendement n° 38 : indemnisation par un fonds de garantie des victimes de dommages causés par des responsables demeurés inconnus, piétons circulant sur la voie publique ;

— l'article 30 *bis*, ainsi modifié, est adopté (p. 502).

Article 30 *ter* (*calcul de la pension allouée aux magistrats radiés des cadres pour atteinte de la limite d'âge*). — Adopté (p. 502).

Suite de la discussion [14 avril 1977] (p. 517, 528).

DISCUSSION DES ARTICLES (suite) : *MM. Jean Auburtin, rapporteur pour avis de la commission des lois ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur ; Pierre Bernard-Reymond, secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie et aux finances (Budget) ; Auguste Pinton, Auguste Amic, Jacques Descours Desacres, Paul Jargot, Robert Schwint, au nom de la commission des affaires sociales, Claudius Delorme, au nom de la commission des affaires culturelles, Maurice Schumann, au nom de la commission des finances, Jean Amelin, Robert Parenty.*

Article 30 *quater* (*prorogation du délai prévu pour le dépôt d'un projet de loi relatif à la constitution de sociétés par les membres de certaines professions judiciaires et juridiques*) (p. 517). — Adoption de l'amendement n° 39 de M. Jean Auburtin, rapporteur pour avis : article 63 de la loi du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et

juridiques ; sociétés de conseils créées sous la forme commerciale entre le 1er janvier 1977 et la promulgation de la présente loi ;

— l'article 30 *quater*, ainsi modifié, est adopté (p. 517).

Article 30 *quinquies* (*prorogation du délai prévu pour proposer les mesures propres à réaliser l'unification des professions d'avocat et de conseil juridique*) (p. 517). — Adoption de l'amendement n° 40 de M. Jean Auburtin, rapporteur pour avis : suppression de cet article : loi du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques ; date à laquelle des propositions devront être faites par la commission chargée d'étudier l'unification des professions d'avocats et de conseils juridiques (p. 518). La constitutionnalité de certaines dispositions de la loi du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires ou juridiques ;

— l'article 30 *quinquies* est supprimé (p. 518).

Article 30 *sexies* (*restitution éventuelle de la qualification d'association à certaines sociétés civiles ou commerciales*) (p. 518). — Adoption de l'amendement rédactionnel n° 41 de M. Jean Auburtin, rapporteur pour avis. (p. 519) : les incidences fiscales de la restitution à la personne morale de la qualification d'association ; la possibilité de taxation des plus-values latentes et l'imposition sur le revenu au titre des bénéfices supposés distribués ; la transformation en association d'une société civile propriétaire d'un certain nombre de biens et les droits patrimoniaux des associés. — Adoption de l'amendement n° 42 de M. Jean Auburtin, rapporteur pour avis : date à laquelle la personne morale est soumise aux droits des associations ; prise en considération non point de la publication au *Journal officiel* mais de la publication de justice (p. 520) ; adoption du sous-amendement n° 76 de M. Pierre Bernard-Reymond, secrétaire d'Etat, à l'amendement n° 42 : date à laquelle la personne morale est soumise aux droits des associations ; déclaration à effectuer dans un délai d'un mois après que la déclaration judiciaire soit devenue définitive ; adoption du sous-amendement rédactionnel n° 77 de M. Jacques Descours Desacres à l'amendement n° 42 ; retrait de l'amendement n° 43 de M. Jean Auburtin, rapporteur pour avis : prolongation du délai pendant lequel les associés peuvent demander la transformation d'une société civile ou commerciale en association ; adoption de l'amendement n° 78 de M. Pierre Bernard-Reymond, secrétaire d'Etat : prolongation du délai pendant lequel les associés peuvent demander la transformation de sociétés civiles ou commerciales en associations (p. 521) ;

— l'article 30 *sexies*, ainsi modifié, est adopté (p. 521).

Article 31 (*transfert des biens résultant de la réforme du régime administratif de la ville de Paris*). — Adopté (p. 521).

Article 32 (*droit d'inscription à l'examen du permis de chasser*) (p. 521). — Adoption des deux amendements identiques, n° 21, de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur, et n° 49, de M. Fernand Lefort et plusieurs de ses collègues, soutenus par M. Paul Jargot : suppression de cet article : droit d'examen du permis de chasser ;

— l'article 32 est supprimé (p. 521).

Article 33 (*modification de l'article L. 613-4 du code de la sécurité sociale : sécurité sociale des artistes et auteurs*) (p. 521). — Adoption de l'amendement n° 27 de M. Robert Schwint, au nom de la commission des affaires sociales : financement du régime de sécurité sociale des artistes, auteurs d'œuvres littéraires et dramatiques, musicales et chorégraphiques, audiovisuelles et cinématographiques ; contribution versée par les diffuseurs des œuvres créées ; part contributive des auteurs directement proportionnelle à leurs revenus, quel qu'en soit le montant ; ouverture du droit, quel que soit le montant de la cotisation payée (p. 524) ; adoption de l'amendement n° 3 de M. Georges Lamousse, au nom de la commission des affaires culturelles, soutenu par M. Claudius Delorme : calcul de la contribution des diffuseurs au financement du régime de la sécurité sociale des artistes, auteurs d'œuvres littéraires et dramatiques, musicales et chorégraphiques, audiovisuelles et cinématographiques. La diffusion et l'exploitation commerciales des œuvres artistiques ; le financement du régime de sécurité sociale ; la fixation du montant du chiffre d'affaires ; le contrat entre éditeur et auteur ; le cas spécifique de la musique jouée ; l'opposition du Gouvernement à un système qui introduirait une distinction entre les œuvres musicales et les œuvres littéraires et dramatiques. Le risque de complexité de gestion et de recouvrement de la contribution des diffuseurs au régime de sécurité sociale des artistes, auteurs d'œuvres littéraires et dramatiques, musicales et chorégraphiques, audiovisuelles et cinématographiques ;

— l'article 33, ainsi modifié, est adopté (p. 525).

Après l'article 33. — Rejet de l'amendement n° 6 (article additionnel) de M. Pierre Bernard-Reymond, secrétaire d'Etat : approbation des statuts des centres techniques industriels ; limitation de la durée des mandats et de l'âge des administrateurs et des directeurs de ces centres (p. 526) ; adoption de l'amendement n° 7 (article additionnel) de M. Pierre Bernard-Reymond, secrétaire d'Etat : suspension de la validité des contrats privés basés sur un intéressement au chiffre d'affaires ou un pourcentage des bénéfices, nonobstant toutes dispositions législatives, réglementaires ou conventionnelles contraires ; un article additionnel sera inséré dans le projet de loi (p. 526) ; retrait de l'amendement n° 44 (article additionnel) de M. Jean Auburtin, rapporteur pour avis : possibilité de demander l'emprise totale des parcelles ou des parties de parcelles devenues inexploitables à la suite de l'expropriation d'une exploitation agricole (p. 527) ; adoption de l'amendement n° 64 de M. Marcel Lemaire, soutenu par M. Jean Amelin : sanctions applicables en cas d'infractions aux décisions prises par le comité interprofessionnel du vin de Champagne ; un article additionnel sera inséré dans le projet de loi ; adoption de l'amendement n° 69 de M. Robert Parenty : article 39 de la loi du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques ; délai prorogé jusqu'au 1er janvier 1979 (p. 528) ;

— un article additionnel sera inséré dans le projet de loi.

Adoption [14 avril 1977] (p. 528).

Discussion (deuxième lecture) [17 mai 1977] (p. 968, 977).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 968) : *M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur.*

Intervention du rapporteur (p. 968) : les dispositions à examiner relèvent plutôt de la commission des lois ou de la commission des affaires culturelles ou même de la commission des affaires étrangères.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 968, 977) : *MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur ; Pierre Bernard-Reymond, secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie et aux finances (Budget) ; Jacques Thyraud, au nom de la commission des lois ; Jacques Descours Desacres, Maurice Schumann, Max Monichon, André Méric, au nom de la commission des affaires sociales ; Jacques Carat, au nom de la commission des affaires culturelles.*

Article 10 *bis*. — Adoption de l'amendement n° 7 de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur : suppression de l'article : dispositions concernant les actes accomplis par les avocats, sans attribution d'honoraires, au profit des communes qu'ils administrent (p. 969) ;

— l'article 10 *bis* est supprimé (p. 969).

Article 13. — Adopté dans le texte de l'Assemblée nationale (p. 969).

Article 14 *bis*. — Adoption de l'amendement n° 5 de M. Pierre Bernard-Reymond, secrétaire d'Etat au budget : extension aux fonctionnaires et agents d'un niveau équivalent aux ingénieurs techniciens des services départementaux de l'industrie et des mines de la possibilité d'exercer des pouvoirs de constatation des infractions et du droit d'accès aux installations industrielles (p. 969) ;

— l'article 14 *bis*, ainsi modifié, est adopté (p. 969).

Article 23 A. — Retrait de l'amendement n° 1 de M. Jacques Thyraud, au nom de la commission des lois : qualification pénale des discriminations tenant à la race, à l'ethnie, à la religion ou à la nation [articles 187-2 et 416-1 du code pénal] (p. 969, 972) ; la convention de New York de mars 1966. Les discussions ayant eu lieu dans ce domaine à l'Assemblée nationale (p. 970) ; la nécessité de se référer au concept de nation. L'obligation internationale de la France. L'exclusion de la responsabilité des fonctionnaires ou des détenteurs de l'autorité publique lorsqu'ils obéissent aux directives du Gouvernement. La différence de situation entre la France et les Etats-Unis : l'existence de lois antiboycott aux Etats-Unis à l'échelon des Etats seulement ; l'interdiction de discrimination fondée sur l'appartenance à une communauté (p. 971) ; retrait de l'amendement n° 2 de M. Jacques Thyraud, au nom de la commission des lois : non-application des dispositions concernant l'interdiction des discriminations lorsque les faits visés sont conformes à des directives prises par le Gouvernement à l'encontre d'une nation dans le cadre de sa politique économique et sociale ou en application de ses engagements internationaux (p. 972) ; adoption de l'amendement n° 10 de M. Pierre Bernard-Reymond, secrétaire d'Etat au budget : interdiction de discrimination pour toute personne physique à raison de son origine nationale ; pour toute personne morale à raison de l'origine nationale de ses membres ou de certains d'entre eux ;

adoption de l'amendement n° 11 de M. Pierre Bernard-Reymond, secrétaire d'Etat au budget : application des peines à quiconque aura contribué à rendre plus difficile l'exercice d'une quelconque activité économique dans des conditions normales par toute personne physique à raison de son origine nationale ; par toute personne morale à raison de l'origine nationale de ses membres ;

— l'article 23 A, ainsi modifié, est adopté (p. 973).

Article 25. — Le nouveau régime des avances accordées par l'Etat aux collectivités locales. L'attribution mensuelle de douzièmes sur le montant du budget de l'année en cours (p. 973). Tant que le budget en cours n'est pas devenu définitif, les attributions mensuelles ne peuvent être faites que dans la limite du douzième du montant des cotisations mises en recouvrement au titre de l'année précédente. La possibilité d'effectuer des rappels lorsque le budget en cours est adopté (p. 974) ; l'article 25 est adopté dans le texte de l'Assemblée nationale (p. 974).

Article 30 *bis*. — Adoption de l'amendement n° 8 de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur : énumération des accidents pour lesquels le fonds de garantie sera chargé de payer des indemnités allouées aux victimes d'accidents corporels ou à leurs ayants droit lorsque le responsable demeure inconnu ou insolvable [article L. 420-1 du code des assurances] (p. 975) ; l'amendement n° 3 de M. Jacques Thyraud, au nom de la commission des lois : prise en considération pour le remboursement par le fonds de garantie, lorsque le responsable des dommages est inconnu ou insolvable, des accidents résultant de la circulation sur le sol [article L. 420-1 du code des assurances] devient sans objet ; adoption de l'amendement n° 9 de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur : fixation des modalités d'application par un règlement d'administration publique ;

— l'article 30 *bis*, ainsi modifié, est adopté (p. 975).

Article 33. — Rejet de l'amendement n° 6 de M. Robert Schwint, au nom de la commission des affaires sociales, soutenu par M. André Méric : financement du régime de protection sociale des artistes (p. 975, 977) ; la mise en application de la loi qui étend le bénéfice de la sécurité sociale aux auteurs ne doit pas être retardé. Les cotisations des artistes peintres, graveurs et sculpteurs. Le recouvrement des cotisations auprès des diffuseurs. L'assouplissement par décret des dispositions concernant les cotisations, en faveur des catégories de peintres les plus défavorisées ; l'article 33 est adopté dans le texte de l'Assemblée nationale (p. 977).

Adoption [17 mai 1977] (p. 977).

Discussion (commission mixte paritaire) [2 juin 1977] (p. 1131, 1133).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1131, 1132) : *M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur pour le Sénat ; Pierre Bernard-Reymond, secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie et aux finances (Budget).*

a) *Intervention du rapporteur* (p. 1132) : la possibilité pour les avocats d'accomplir des actes professionnels pour le compte de la commune dont ils sont maires ou conseillers municipaux. La réforme des services extérieurs du ministère de l'industrie ; la possibilité pour les fonctionnaires non techniciens de ces services d'un niveau au moins équivalent aux techniciens de disposer des mêmes pouvoirs que ces derniers. Les discriminations raciales. L'extension des compétences du fonds de garantie en faveur des victimes d'accidents causés par des piétons, par des véhicules sans moteur.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1132) : le Gouvernement accepte ce texte. L'extension du champ d'application du fonds de garantie aux accidents résultant de « la circulation sur le sol ». Le champ d'application couvert par la notion de « circulation sur le sol ».

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1132, 1133).

Articles 14 *bis* **et 23 A** (p. 1132).

Article 30 *bis* (p. 1133).

Adoption [2 juin 1977] (p. 1133).

2. — Proposition de loi relative à l'imposition des plus-values immobilières réalisées à l'occasion des cessions consenties à l'amiable au profit des collectivités publiques, présentée par **M. François Dubanchet, sénateur** [23 novembre 1977] (n° **97**) ; **renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation.**

Voir aussi CADRES (QO).

DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, **1.**

EMPLOI (QO).

ENERGIE, **1** (n° **339**).

LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), DG ; Commerce et artisanat, DG.

QUESTION ORALE, n° **2004**.

TRAITÉS ET CONVENTIONS, **13** (n° **101**) ; **38** (n° **482**) ; **40** (n° **16**).

IMPOTS (FONCTIONNAIRES)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Services financiers, DG.

IMPOTS LOCAUX

1. — **Projet de loi aménageant la taxe professionnelle** présenté, au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances [11 mai 1977] (n° **2869**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; pour avis à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; rapport de M. Burckel [12 mai 1977] (n° **2875**). — Urgence [11 mai 1977]. — Discussion [17 mai 1977]. — Adoption [17 mai 1977] (n° **667**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [26 mai 1977] (n° **320**) ; renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; pour avis à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; rapport de M. Yvon Coudé du Foresto [26 mai 1977] (n° **335**) ; avis de M. André Mignot [26 mai 1977] (n° **334**). — Discussion [1er juin 1977] (p. 1098, 1124). — Adoption modifiée [1er juin 1977] (n° **128**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [1er juin 1977] (n° **2949**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (ASSEMBLÉE NATIONALE) ; Rapport de M. Burckel, rapporteur pour l'Assemblée nationale [8 juin 1977] (n° **2961**). — Discussion [8 juin 1977]. — Adoption [8 juin 1977] (n° **690**).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (SÉNAT) : Rapport de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur pour le Sénat [8 juin 1977] (n° **355**); discussion [9 juin 1977] (p. 1231, 1232). — Adoption [9 juin 1977] (n° **135**).

PROMULGATION : loi n° 77-616 du 16 juin 1977 (*J. O.*, Lois et décrets, du 17 juin 1977).

Discussion (première lecture) [1er juin 1977] (p. 1098, 1124).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1098, 1114) : MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; André Mignot, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances ; Mlle Irma Rapuzzi, MM. Paul Jargot, Jacques Descours Desacres, Pierre Carous, Joseph Raybaud, Auguste Amic, Edouard Grangier.

a) *Interventions des sénateurs :* les examens successifs de la taxe professionnelle « serpent de mer » (p. 1098) ; les injustices créées par la loi du 29 juillet 1975 instituant la taxe professionnelle (p. 1098, 1099, 1105, 1106, 1107, 1109, 1110, 1111, 1113) ; les conséquences pour les collectivités locales (p. 1099, 1110, 1111) ; les amendements de la commission (p. 1098, 1099) ; les conclusions du groupe de travail députés-sénateurs relatif à la loi du 29 juillet 1975 instituant la taxe professionnelle (p. 1098, 1110) ; les modifications apportées par la loi de finances rectificative pour 1976 (p. 1099) ; impôt de répartition et impôt de quotité (p. 1099, 1109, 1110) ; la réforme des finances locales (p. 1099, 1103, 1105, 1106, 1108, 1110, 1112, 1113) ; la loi contre le chômage (p. 1099, 1109, 1110) ; les principes d'une réforme d'ensemble de la taxe professionnelle (p. 1099, 1100, 1104, 1105, 1108, 1110, 1111) ; le rapport de la commission Guichard sur le développement des responsabilités communales (p. 1103, 1105, 1112) ; le remboursement de la T. V. A. aux collectivités locales (p. 1104, 1105) ; la taxe conjoncturelle (p. 1105) ; le fonds d'équipement des collectivités locales (p. 1105) ; la commission Mondon (p. 1105, 1108) ; les grandes sociétés (p. 1105) ; la reconduction de la date d'application de la loi du 29 juillet 1975 instituant la taxe professionnelle (p. 1105, 1109, 1111, 1113) ; la décentralisation (p. 1105) ; les

informations insuffisantes fournies au Parlement (p. 1106) ; la situation des entreprises nouvelles (p. 1107) ; les conclusions du soixante-quatorzième congrès des notaires de France consacré à la fiscalité et à la gestion des biens (p. 1109) ; les petites communes (p. 1111) ; la taxe d'habitation (p. 1111) ; l'aide à l'artisanat (p. 1111) ; l'emploi de la main-d'œuvre familiale (p. 1112) ; le système des subventions aux collectivités locales (p. 1112).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1101) : le texte proposé définit un système transitoire et ne constitue pas une solution satisfaisante. La difficulté du passage à une solution définitive. Le vote de la loi du 29 juillet 1975 par les deux assemblées. L'application a révélé de fortes amplitudes vers le bas et vers le haut. L'éclatement des cotisations pour 1976 opéré par l'article 7 de la loi de finances rectificative. La prise en charge des dégrèvements par l'Etat (2 200 millions de francs). Si le texte proposé n'est pas adopté, application de la loi de 1975 sans les écrêtements. Nécessité de trouver une solution transitoire. L'impossibilité de garder le plafond de 170 p. 100 dans lequel on ne peut réintégrer l'augmentation des impôts nouveaux. L'Etat peut-il prendre en charge les augmentations exigées par les conseils municipaux. La proposition de porter le plafond à 170 p. 100 et de créer la taxe nationale de 7 p. 100. Les critiques formulées par l'Assemblée nationale et ses commissions. Le nouveau projet de loi déposé par le Gouvernement : porter le plafond à 170 p. 100 et la taxe nationale à 6,50 p. 100. Les avantages en faveur des entreprises recrutant du personnel. L'archaïsme du système de la patente. L'esprit de la loi du 29 juillet 1975 : remédier aux inégalités et aboutir à une assiette fiscale plus équitable. L'objet du texte n'est pas d'apporter des ressources nouvelles aux collectivités locales. Les éléments de l'assiette de la taxe professionnelle. (p. 1102) : l'impossibilité de prendre comme élément d'assiette le chiffre d'affaires, le bénéfice ou les salaires. La réfaction de 50 p. 100 en faveur des artisans. L'amplitude des transferts de charge : mauvaise évaluation.

Réponse à M. Yvon Coudé du Foresto : l'évaluation a été faite en raisonnant sur des moyennes.

Réponse à M. André Mignot : nécessité de faire des simulations localisées. Impossibilité de faire des propositions d'ici au 31 décembre 1977. L'importance des allégements de cotisations en faveur des petits redevables a reporté le poids de la charge sur les autres. Les conséquences du maintien d'un impôt de répartition. L'aggravation du phénomène par la localisation : transfert de charges « exacerbé ».

(p. 1103) : les inconvénients du système de l'impôt de quotité : pour la taxe foncière des propriétés non bâties ; risque de voir la charge de l'impôt reportée sur les entreprises. L'amendement n° 73, déposé par M. Foyer à l'Assemblée nationale en 1975, repoussant le principe de l'impôt de quotité. Le problème de la localisation de l'impôt : les inconvénients pour certaines communes. On ne peut contraindre les communes à une solidarité à leur détriment. La difficulté de trouver une solution. L'inadaptation du système actuel rendue plus difficile par le caractère pesant et lourd de l'impôt de répartition. L'accroissement des charges des collectivités locales et l'augmentation des infrastructures.

Réponse à Mlle Irma Rapuzzi : nécessité pour les élus de réfléchir et de trouver des solutions. Le problème de l'assiette de la fiscalité locale : laisser aux communes la charge d'assumer leurs dépenses ou bien opérer des transferts par l'Etat. L'impossibilité d'accroître l'impôt sur le revenu et la T. V. A. Le transfert de charges : faux problèmes. La difficulté des solutions : faut-il imaginer des ressources nouvelles (création d'impôts complémentaires à l'impôt sur le revenu ou à la T. V. A.). (p. 1104) : cite un propos de M. Callaghan (Premier ministre anglais) rappelant la transformation des finances locales qui a été réalisée en plusieurs décennies en Angleterre. On ne peut déposer un texte qui n'a pas fait l'objet de simulations précises. Nécessité d'un système transitoire pour les années 1977 et 1978.

Réponse à M. André Mignot : face aux inconvénients du texte, et notamment la perte de recettes de l'Etat, le Gouvernement a proposé des remèdes : inscription de 1 040 millions dans la loi de finances ; institution de la cotisation nationale de 6,50 p. 100 ; dispositions incitatives à la création d'emplois. Nécessité d'adopter le texte dans les meilleurs délais afin de ne pas provoquer de retard dans l'émission des rôles. (p. 1107) : les débours ou les avances du Trésor seraient comptabilisés dans la loi d'exécution de 1977. (p. 1112) : la nécessité de réfléchir rapidement à un texte nouveau.

Réponse à M. Auguste Amic : refuser d'adopter le texte c'est revenir à la loi de 1975.

Réponse à M. Pierre Carous : les propositions de la commission des collectivités locales de 1959 n'aboutissaient pas à une réforme de la fiscalité locale mais se résumaient à un transfert de charges. Le conflit entre la thèse du ministre des finances et celle des collectivités locales. Difficulté de garantir l'indépendance des collectivités locales et de faire supporter les charges par l'Etat. Le projet de loi de finances rectificative pour 1977 : 20 milliards de francs de crédits supplémentaires traduisant les charges gigantesques pour l'Etat dans le domaine social. L'adéquation des ressources aux dépenses. Les collectivités locales doivent recouvrer des ressources supplémentaires en toute indépendance. La meilleure adaptation du V. R. T. S. ; une répartition supplémentaire de la T. V. A. Personne n'a suggéré un complément de l'impôt sur le revenu. (p. 1113) : le Parlement ne veut ni « délocalisation » ni « instauration » d'un impôt de quotité. L'importance des charges de fonctionnement. Le coût des crèches. Le caractère provisoire du texte proposé.

Réponse à M. André Mignot : le Gouvernement n'a pas repris les dispositions permettant de moduler le taux des taxes afin de ne pas ajouter des transferts de taxes considérables.

Réponse à M. Paul Jargot : le caractère utopique de la position du programme commun. Les allégements non financés consistent à augmenter la charge de la fiscalité de l'Etat. Les propositions du parti communiste au sujet des collectivités locales : risque d'aboutir à des inégalités criardes.

Réponse à M. Jacques Descours Desacres : inapplicabilité du système proposé : prise en compte de toutes les entreprises nouvelles aboutirait à une complexité plus grande du texte.

Réponse à M. Pierre Carous : si la perception des titres de recettes intervient après la fin de l'année le Trésor devrait consentir à des avances. Le déséquilibre de l'exécution de la loi de finances de 1977. Les dispositions de l'article 6 du projet de loi permettront d'effectuer le recouvrement de l'impôt à des dates normales.

Réponse à M. Joseph Raybaud : sa proposition risquerait de compliquer encore le texte.

Réponse à M. Auguste Amic : on pourrait revoir et aménager le V. R. T. S. Nécessité de rechercher un système adapté avec des simulations nécessaires.

Réponse à M. Edouard Grangier : les avantages du système de globalisation des subventions et des prêts. Le Gouvernement s'engage à verser aux débats le fruit de sa réflexion à condition que le problème soit traité au fond avec les simulations nécessaires.

(p. 1114) : *réponse à M. Pierre Carous :* rappelle que certains membres de la commission des réformes des finances locales souhaitaient qu'une partie des charges des collectivités locales soit supportée par l'Etat. Une fois les charges des collectivités locales et celles de l'Etat connues, on pourra savoir si un transfert est possible dans un sens ou dans un autre. Le problème du recouvrement en 1978 : le problème d'exécution du budget de 1977. Nécessité de mettre l'intégralité des titres de perception dans les meilleurs délais.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1114, 1124) : *MM. Jacques Descours Desacres, Yvon Coudé du Foresto, rapporteur de la commission des finances ; Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances ; Maurice Schumann, Fernand Lefort, Maurice Bayrou, Paul Jargot, André Mignot, rapporteur pour avis de la commission des lois ; Auguste Amic, Jacques Maury.*

Article 1er. — (*Etablissement d'un plafond des cotisations et dégagement de recettes complémentaires par l'institution d'une cotisation nationale à la charge des assujettis à la taxe professionnelle à l'exception de ceux dont la cotisation se trouve plafonnée*). — (p. 1114). — Adoption de l'amendement n° 8 de M. Jacques Descours Desacres : modulation du plafond des cotisations des entreprises en fonction de l'évolution de la valeur locative de leur immobilisation corporelle (p. 1115) ; retrait de l'amendement n° 9 de M. Jacques Descours Desacres : plafond limitant les cotisations imposées aux entreprises créées depuis le 1er janvier 1976 ; amendement n° 1 de M. Maurice Schumann : plafonnement de la taxe professionnelle mise à la charge des entreprises à 6 p. 100 de la valeur ajoutée ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 1117) ;

— l'article 1er, ainsi modifié, est adopté (p. 1117).

Après l'article 1er. — Rejet de l'amendement n° 5 de M. Fernand Lefort et plusieurs de ses collègues : limitation du bénéfice du plafonnement aux entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 25 millions de francs (p. 1117).

Article 2. — (*Dégrèvement de 10 p. 100 de la taxe professionnelle pour les entreprises ayant accru leur effectif salarial*) (p. 1117). — Adoption de l'amendement n° 3 de M. Maurice Schumann : Dégrèvement de 10 p. 100 de la taxe professionnelle pour les entreprises ayant augmenté leur personnel d'au moins 500 salariés entre 1976 et 1977 (p. 1118) ;

— l'article 2, ainsi modifié, est adopté (p. 1118).

Article 3. — (*maintien de la réduction de la base de calcul de la taxe professionnelle en 1978 pour les artisans qui en ont bénéficié en 1977, quel que soit le nombre de salariés employé en 1977*). — Adopté (p. 1118).

Après l'article 3. — Adoption de l'amendement n° 10 de M. Jacques Descours Desacres (article additionnel) : valeur locative des immobilisations corporelles acquises à la suite d'apports, de scissions et de fusions de sociétés (p. 1118) ; la réévaluation des bilans ; rejet de l'amendement n° 11 de M. Maurice Bayrou (article additionnel) : possibilité pour les collectivités locales de renoncer à la perception de tout ou partie de la taxe professionnelle dont sont redevables des contribuables subissant un arrêt ou un ralentissement grave de leur activité du fait de l'exécution de travaux d'intérêt général (p. 1119) ;

— un article additionnel est inséré après l'article 3.

Article 4. — (*Taux des impôts directs locaux pour 1978*) (p. 1119). — Rejet de l'amendement n° 6 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues : prise en compte pour le calcul de la taxe professionnelle des variations intervenues dans les éléments de calcul de la base d'imposition (p. 1121) ; rejet de l'amendement n° 4 de M. André Mignot, rapporteur pour avis : fixation, par une loi, avant le 31 décembre 1977, du mode définitif de détermination des taux de la taxe professionnelle (p. 1122) ;

— l'article 4 est adopté (p. 1122).

Après l'article 4. — Amendement n° 2 de M. Auguste Amic et plusieurs de ses collègues (article additionnel) : exonération de la taxe professionnelle pour la gestion des ports de plaisance gérés par les collectivités locales ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 1122) ; rejet de l'amendement n° 7 de M. Auguste Amic et plusieurs de ses collègues ; non-exonération de la taxe professionnelle pour les entreprises d'élevage qui utilisent pour les besoins de leur exploitation des procédés industriels et ne sont pas pour l'essentiel de leur production rattachées à une exploitation agricole (p. 1124) ; rejet du sous-amendement n° 12 de M. Jacques Maury à l'amendement n° 7 ; non-exonération de la taxe professionnelle pour les entreprises d'accouvage qui utilisent pour les besoins de leur production des procédés industriels qui ne sont pas pour l'essentiel de cette production rattachées à une exploitation agricole.

Article 5. — (*Date d'entrée en vigueur de la taxe professionnelle pour les départements d'outre-mer*). — Adopté (p. 1124).

Article 6. — (*Modification du calendrier de perception des cotisations de taxe professionnelle*). — Adopté (p. 1124).

Explications de vote :

— *M. René Jager* (p. 1124) : le Parlement a été insuffisamment informé au cours de l'examen du projet de loi. Le projet actuel n'apporte pas de solution définitive à la réforme des finances locales.

— *M. Paul Jargot* (p. 1124) : le groupe communiste votera contre un projet qui ne fait que reporter les difficultés.

— *M. Auguste Amic* (p. 1124) : le groupe socialiste votera contre le projet en discussion.

Adoption [1er juin 1977] (p. 1124).

Discussion (commission mixte paritaire) [9 juin 1977] (p. 1231, 1232).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1231, 1232) : *MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur pour le Sénat ; Pierre Bernard-Reymond, secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie et aux finances (budget)*.

a) *Intervention du rapporteur* (p. 1231) : s'étonne des déclarations de M. Papon, rapporteur général de la commission des finances de l'Assemblée nationale, qui s'est étonné de ce que le Sénat ayant adopté des amendements à un projet de loi adopté en première lecture à l'Assemblée nationale, le texte soit soumis directement à une commission mixte paritaire. Le conseil constitutionnel s'est prononcé contre la recevabilité des amendements présentés pour la première fois devant le Sénat par le Gouvernement, seulement quand ceux-ci concernent une mesure financière nouvelle. (p. 1232) : le sort des dispositions ayant pour origine des amendements de MM. Jacques Descours Desacres et Maurice Schumann.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1232) : le Gouvernement approuve le contenu du texte tel qu'il ressort des travaux parlementaires.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1232).

Articles 1er et 2 (p. 1232).

Explication de vote :

— *M. Jacques Descours Desacres* (p. 1232) : le groupe des républicains indépendants votera le texte élaboré par la commission mixte paritaire. Les injustices contenues dans le texte actuellement élaboré sont moindres que celles qui résulteraient du maintien en 1977 des dispositions adoptées pour 1976.

Adoption [9 juin 1977] (p. 1232).

Voir AIDE SOCIALE (QO).

CADASTRE (QO).

COLLECTIVITÉS LOCALES (QO).

COOPÉRATION (QO).

DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, **1.**

ENVIRONNEMENT (QO).

GENDARMERIE (QO).

HLM (QO).

LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), DG ; Services financiers, DG ; Territoires d'outre-mer, DG ; Intérieur, DG.

QUESTION ORALE, n° **2116.**

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° **6.**

TRÉSOR (QO).

IMPOTS SUR LES BENEFICES

Voir IMPÔTS (QO).

IMPOT SUR LE CAPITAL

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), DG, après l'article 1er, après l'article 12 ; Universités, DG.

IMPOT SUR LE REVENU

Voir CALAMITÉS AGRICOLES (QO).

IMPÔTS, **1** (n° **89**), article 1er.

IMPÔTS LOCAUX, **1** (n° **320**).

LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), article **2** à 9 ; CMP, articles 2, 3, 6, 7 *ter*, 9.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **3** (n° **113**) DG, article 1er *bis*.

PRESTATIONS FAMILIALES, **1** (n° **346**).

IMPRIMERIE

Voir QUESTION ORALE n° **2036.**

IMPRIMERIE DE FRANCE-SOIR

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Information, DG.

IMPRIMERIE DE LABEUR

Voir ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES, **1** (n° **263**).

IMPRIMERIE MONT-LOUIS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Information, DG.

IMPRIMERIE NATIONALE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Imprimerie nationale.

IMPRIMERIE PAUL-DUPONT

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Information, DG.

INCENDIES

Voir aussi ETABLISSEMENTS SCOLAIRES (QO).

FORÊTS (QO).

LOI DE FINANCES POUR 1978, Intérieur, DG.

INCOMPATIBILITE PARLEMENTAIRE

1. — **Proposition de loi tendant à modifier les articles 23 et 25 de la Constitution,** présentée par M. Jean Cluzel, sénateur [9 décembre 1976] (n° **138**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; retirée par son auteur [31 mai 1977] (p. 1060).

2. — **Proposition de loi organique tendant à renforcer le contrôle en matière d'incompatibilités parlementaires,** présentée par Mme Marie-Thérèse Goutmann, sénateur, et plusieurs de ses collègues [12 mai 1977] (n° **298**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

INDEMNITE (Licenciement).

Voir MARINE MARCHANDE, **1** (n° **243**).

INDEMNITE DE CHOMAGE

Voir IMPÔTS, **1** (n° **89**), art. 29.

INDEMNITE DE RESIDENCE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Charges communes, DG.

INDEMNITE VIAGERE DE DEPART (IVD)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Agriculture, DG.

INDEMNITES D'ABATTAGE

Voir MALADIES DU BÉTAIL, **1** (n° **219**).

INDEMNITES D'ELOIGNEMENT

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), après l'art. 3.

INDEMNITES DE RESIDENCE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Services du Premier ministre - services généraux, DG.

INDICATEURS

Voir ENTREPRISE, **1** (n° **300**).

INDICE DES PRIX

Voir PRIX, **1** (n° **147**), avant l'art. 1er.

INDIVISION

1. — **Proposition de loi tendant à abroger l'article 1873-4, alinéa 3, du code civil relatif à l'indivision conventionnelle,** présentée par M. Foyer, député [18 mai 1977] (n° **2901**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; rapport de M. Foyer [2 juin 1977] (n° **2953**). — Discussion [16 juin 1977]. — Adoption [16 juin 1977] (n° **699**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [17 juin 1977] (n° **386**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; rapport de M. Jean Geoffroy [20 décembre 1977] (n° **236**).

INDOCHINE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Anciens combattants, DG.

RAPATRIÉS, **2** (n° **106**), DG, avant l'art. 1er.

INDRE (routes).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Equipement et aménagement du territoire, DG ; état B, titre V.

INDUSTRIALISATION

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Coopération, DG.

INDUSTRIE (aide à l').

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Industrie, DG.

INDUSTRIE AERONAUTIQUE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Aviation civile et météorologie, DG.

INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Services du Premier ministre - Aménagement du territoire, DG ; Commerce extérieur, DG.

INDUSTRIE CHIMIQUE

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, **1**.

LOI DE FINANCES POUR 1978, Industrie, DG.

TRAVAIL (HYGIÈNE ET SÉCURITÉ DU) (QO).

INDUSTRIE ELECTRIQUE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Industrie, DG.

INDUSTRIE ET RECHERCHE (ministère).

Voir IMPÔTS, **1** (n° **89**), après l'art. 14.

INDUSTRIE GRAPHIQUE

Voir IMPRIMERIE (QO).

INDUSTRIE INFORMATIQUE

Voir INFORMATIQUE, **1** (n° **5**).

LOI DE FINANCES POUR 1978, Industrie, DG.

INDUSTRIE MECANIQUE

Voir QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n°s **91, 104.**

INDUSTRIE METALLURGIQUE

1. — **Proposition de loi portant nationalisation des mines de fer et des principales entreprises sidérurgiques françaises,** présentée par M. Gérard Ehlers, sénateur, et plusieurs de ses collègues [rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1976. — 2 avril 1977] (n° **203**) ; renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan.

INDUSTRIE PETROLIERE

Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS, **66** (n° **148**).

INDUSTRIES

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, **1**.

LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), DG ; Commissariat général au Plan, DG ; Départements d'outre-mer, DG ; Travail, DG ; Services du Premier ministre - Aménagement du territoire, DG.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **1** (n° **330**).

POLLUTION INDUSTRIELLE.

QUESTION ORALE, n° **1953**.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° **36**.

Voir aussi à l'objet.

INDUSTRIES. AGRO-ALIMENTAIRES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Industrie, DG ; Agriculture, DG.

INDUSTRIES ALIMENTAIRES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), DG ; Recherche, DG.

QUESTIONS ORALES, n°s **1957, 2069.**

INDUSTRIES DE MAIN-D'ŒUVRE

Voir ARTISANS (QO).

INDUSTRIE TEXTILE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), DG.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° **75.**

INFIRMIERS, INFIRMIERES

Proposition de loi tendant à la modification des articles L. 473 à L. 477 du code de la santé publique relatifs à la profession d'infirmier ou d'infirmière, présentée par M. Tissandier [13 avril 1977] (n° **2795**) ; renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; rapport de M. Joanne [17 novembre 1977] (n° **3221**). — Discussion [7 décembre 1977]. — NOUVEL INTITULÉ : « Proposition de loi tendant à la modification des **articles L. 473, L. 475 et L. 476 du code de la santé publique relatifs à la profession d'infirmier ou d'infirmière** ». — Adoption [7 décembre 1977] (n° **792**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [7 décembre 1977] (n° **130**) ; renvoi à la commission des affaires sociales.

Voir aussi LOI DE FINANCES POUR 1978, Santé et sécurité sociale, DG ; Défense, DG.

INFLATION

Voir CONCURRENCE, **1** (n° **371**).

DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, **1.**

EMPLOI, **1** (n° **322**).

EMPLOI (QO).

EMPRUNT, **1** (n° **293**).

LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), DG ; Commissariat général au Plan, DG ; commerce et artisanat, DG.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **1** (n° **330**).

RAPATRIÉS, **2** (n° **106**), DG, art. 7 *ter*.

INFORMATIQUE

1. — **Projet de loi relatif à l'informatique et aux libertés,** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Jean Lecanuet, ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice [2 octobre 1976] (n° **2516**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; rapport commun aux dépôts n°s 2516, 1004 et 3092 de M. Jean Foyer [4 octobre 1977] (n° **3125**). — Discussion [4 et 5 octobre 1977]. — Adoption [5 octobre 1977] (n° **762**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [6 octobre 1977 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 11 octobre 1977] (n° **5**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; rapport de M. Jacques Thyraud [10 novembre 1977] (n° **72**). — Discussion [17 novembre 1977] (p. 2750, 2806). — Adoption modifiée [17 novembre 1977] (n° **25**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [18 novembre 1977] (n° **3226**) ; renvoi à la commission des lois ; rapport de M. Jean Foyer [14 décembre 1977] (n° **3352**). — Discussion [16 décembre 1977]. — Adoption modifiée [16 décembre 1977] (n° **821**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (DEUXIÈME LECTURE) [17 décembre 1977] (n° **195**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; rapport de M. Jacques Thyraud [19 décembre 1977] (n° **199**). — Discussion [19 décembre 1977] (p. 4248, 4258). — NOUVEL INTITULÉ : « **Projet de loi relatif à l'informatique, aux fichiers et aux libertés** ». — Adoption modifiée [19 décembre 1977] (n° **67**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (TROISIÈME LECTURE) [19 décembre 1977] (n° **3384**) ; renvoi à la commission des lois.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (ASSEMBLÉE NATIONALE) ; rapport de M. Jean Foyer, rapporteur pour l'Assemblée nationale [21 décembre 1977] (n° **3432**). — Discussion [21 décembre 1977]. — Adoption [21 décembre 1977] (n° **862**).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (SÉNAT) ; rapport de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour le Sénat [21 décembre 1977] (n° **232**). — Discussion [21 décembre 1977] (p. 4432, 4439). — Rejet [21 décembre 1977] (n° **95**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (NOUVELLE LECTURE) [19 décembre 1977] (n° **3384**) ; renvoi à la commission des lois ; rapport de M. Gerbet [21 décembre 1977] (n° **3453**). — Discussion [21 décembre 1977]. — Adoption modifiée [21 décembre 1977] (n° **871**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (NOUVELLE LECTURE) [21 décembre 1977] (n° **240**) ; renvoi à la commission des lois. — Discussion [21 décembre 1977] (p. 4448, 4449). — Adoption [21 décembre 1977] (n° **99**).

PROMULGATION : loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 (*JO* Lois et décrets du 7 janvier 1978 (rectificatif *JO* Lois et décrets du 25 janvier 1978, p. 491).

Discussion (première lecture) [17 novembre 1977] (p. 2750, 2756. — 2763, 2806).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 2750, 2756. — 2763, 2767) : *MM. Jacques Thyraud, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Henri Caillavet, Félix Ciccolini, Marcel Rudloff, Bernard Talon, Charles Lederman, Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice.*

a) *Intervention des sénateurs :* le développement de l'informatique (p. 2750, 2751, 2752, 2764) ; le rapport Tricot [Informatique] (p. 2750, 2751, 2752, 2763, 2764) ; la commission Chenot [informatique] (p. 2750, 2753, 2763) ; le but du projet de loi : place de l'informatique dans la société et réglementation des informations nominatives (p. 2750, 2752) ; les fichiers informatiques (p. 2750, 2752, 2753, 2763, 2764) ; les sondages d'opinion (p. 2751) ; les bons et les mauvais usages de l'informatique (p. 2751, 2753, 2754) ; la création de la commission nationale de l'informatique (p. 2751, 2752, 2754, 2763, 2764) ; les prévisions d'Isaac Asimov et les écrits du père Teilhard de Chardin (p. 2751) ; les conséquences internationales de l'informatique (p. 2752, 2764) ; la concentration en Amérique de l'industrie informatique (p. 2752) ; la micro-informatique (p. 2752) ; les fichiers manuels (p. 2752) ; la création nécessaire d'une section « Informations et libertés du citoyen » au Conseil d'Etat (p. 2753) ; la création nécessaire d'une chambre des informations nominatives et individuelles à la cour de cassation (p. 2753) ; le système automatisé pour les fichiers administratifs et le répertoire des individus S.A.F.A.R.I. (p. 2753) ; la prolifération des fichiers privés (p. 2753, 2763, 2764) ; le recensement et l'immatriculation des machines informatiques (p. 2754) ; le réseau Swift entre les banques, au-dessus des frontières (p. 2754) ; le réseau de l'American Express (p. 2754) ; les « pouvoirs parallèles » (p. 2754) ; l'informatique médicale (p. 2755) ; l'irruption de l'informatique rapprochée de la terreur de l'an 1000 (p. 2755) ; la réglementation de la collecte des données (p. 2764) ; l'utilisation du répertoire national d'identification des personnes physiques par des personnes privées (p. 2765) ; le droit d'asile et l'extradition de Me Klaus Croissant, avocat de Baader (p. 2765).

b) *Intervention du Gouvernement :*

(p. 2765) : *réponse à M. Charles Lederman* : la décision prise par les juges souverains de la chambre d'accusation, à propos de l'extradition de M. Klaus Croissant ne doit pas être critiquée.

Réponse à M. Henri Caillavet : la politique de développement de l'informatique du gouvernement. La constitution du groupe Honeywell-Bull. (p. 2766) : l'action menée dans le secteur de la péri-informatique et la micro-informatique. Le rapport que M. Simon Nora doit rédiger pour M. le Président de la République sur l'informatisation de la société française. Les avantages et les inconvénients des « cartes de crédit ». Le danger de « décervellement » évoqué par M. Henri Caillavet. Les travaux de la commission présidée par M. Chenot, le rapport Tricot. Les progrès de l'informatique ne sont pas encore à l'heure actuelle dangereux pour les libertés.

Réponse à M. Félix Ciccolini : les problèmes posés par certains fichiers publics, notamment par le fichier Gamin, gestion automatisée de médecine infantile. Seuls les médecins ont accès à ce fichier. Les informations seront effacées au bout de six ans.

Les innovations apportées par le texte. (p. 2767) : le projet établi par l'administration des postes et télécommunications d'envoi aux intéressés des factures détaillées de téléphone. La « commission nationale de l'informatique et des libertés ».

Réponse à MM. Henri Caillavet, Charles Lederman et plusieurs autres orateurs : l'impartialité de cette commission ; sa composition.

Réponse à M. Henri Caillavet : la commission ne doit pas avoir un caractère juridictionnel. Ne croit pas souhaitable la création au Conseil d'Etat d'une section spécialisée et à la cour de cassation d'une chambre spécialisée.

Désormais, chaque citoyen pourra prendre connaissance des informations qui auront abouti à la décision qui lui est opposable. Tout citoyen aura la possibilité d'obtenir qu'un renseignement inutile soit effacé. L'oubli ne viendra pas. La possibilité d'un effacement obligé des données informatiques est prévue. La voie est ouverte à une réglementation internationale des transferts de données. Le débat doit être placé sous le signe de Jules Verne plutôt que sous celui de Georges Orwell.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 2767, 2806) : *MM. Jacques Thyraud, rapporteur ; Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice ; Félix Ciccolini, Charles Lederman, Lionel de Tinguy, Henri Caillavet, Maurice Schumann, Daniel Millaud, Pierre Gaudin, Louis Virapoullé, vice-président de la commission des lois ; Jacques Habert.*

Avant l'article 1er. — Adoption de l'amendement n° 7 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : « Chapitre premier. — Principes et définitions » (p. 2767).

— un intitulé du chapitre ainsi rédigé est inséré dans le projet de loi (p. 2767).

Article 1er (*l'informatique doit être au service des citoyens et se développer dans le respect de la vie privée, des libertés individuelles et des libertés publiques*) (p. 2768). — Adoption de l'amendement n° 8 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : l'informatique doit être au service de chaque citoyen ; notions de coopération internationale, de droits de l'homme, d'identité humaine ; rejet de l'amendement n° 78 de M. Félix Ciccolini : recensement et immatriculation des ordinateurs (p. 2769).

— l'article 1er, ainsi modifié, est adopté (p. 2769).

Article 2 (*aucune décision juridictionnelle ou administrative impliquant une appréciation sur un comportement humain ne peut avoir pour seul fondement un traitement automatisé d'informations*) (p. 2769). — Le bureau d'ordre pénal informatisé au palais de justice de Nanterre ; adoption de l'amendement n° 9 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : aucune décision de justice ne peut avoir pour fondement un traitement automatisé d'informations ; aucune décision administrative ou privée ne peut avoir pour seul fondement un tel traitement ; définition du profil ou de la personnalité de l'intéressé (p. 2770).

— l'article 2, ainsi modifié, est adopté (p. 2770).

Article 3 (*droit d'accès pour tout citoyen aux informations nominatives le concernant*) (p. 2770). — Rejet de l'amendement n° 61 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues : droit pour chaque citoyen d'être informé sur l'utilisation des données constituées à son nom (p. 2771) ; fichiers automatisés et fichiers manuels ; rejet de l'amendement n° 10 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : droit pour toute personne physique, toute personne morale sans but lucratif de connaître et de contester les informations nominatives qui la concernent (p. 2772) ; rejet de l'amendement n° 79 de M. Félix Ciccolini et plusieurs de ses collègues : droit pour toute personne de connaître et de contester l'information nominative qui la concerne.

— l'article 3 est adopté (p. 2772).

Après l'article 3. — Adoption des amendements identiques (article additionnel) n° 11 de M. Jacques Thyraud, rapporteur, et n° 80 de M. Félix Ciccolini et plusieurs de ses collègues : droit pour toute personne de connaître et de contester les raisonnements utilisés dans les traitements automatisés dont les résultats lui sont opposés (p. 2773).

— un article additionnel 3 *bis* est inséré dans le projet de loi (p. 2773).

Adoption des amendements identiques (article additionnel) n° 12 de M. Jacques Thyraud, rapporteur, et n° 81 de M. Félix Ciccolini et plusieurs de ses collègues : définition des informations nominatives.

— un article additionnel 3 *ter* est inséré dans le projet de loi (p. 2773).

Adoption de l'amendement n° 13 (article additionnel) de M. Jacques Thyraud, rapporteur : définition des traitements automatisés d'information ; adoption de la première partie et rejet de la seconde partie du sous-amendement n° 92 de M. Henri Caillavet à l'amendement n° 13 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : définition du traitement informatisé d'informations nominatives, application : 1° à la détention de fichiers ; 2° aux fichiers informatisés ou non (p. 2774) ; adoption du sous-amendement n° 120 de M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice, à l'amendement n° 13 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : définition du traitement automatisé d'informations nominatives par « tout ensemble public ou privé d'opérations » réalisées par des moyens automatiques.

— un article additionnel 3 *quater* est inséré dans le projet de loi (p. 2775).

Rejet de l'amendement n° 62 (article additionnel) de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues : création des fichiers publics informatisés après une large information des personnes et après consultation des associations intéressées ; rejet de l'amendement n° 63 (article additionnel) de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues : interdiction, en dehors des cas exceptionnels expressément prévus par la loi, de recueillir des renseignements sur la vie privée d'une personne ; utilisation de tels renseignements ; rejet de l'amendement n° 82 (article additionnel) de M. Félix Ciccolini et plusieurs de ses collègues : droit pour toute personne physique ou morale de s'opposer au traitement de certaines informations qui pourraient nuire à leur vie privée (p. 2775).

Adoption de l'amendement n° 14 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (**intitulé du chapitre II**) : « **commission nationale de l'informatique et des libertés** » (p. 2776) ; rejet du sous-amendement n° 96 de M. Henri Caillavet à l'amendement n° 14 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : « commission nationale de l'informatique, des fichiers et des libertés » ; l'amendement n° 93 de M. Henri Caillavet : coordination, devient sans objet.

Article 4 (*commission nationale de l'information : institution, rôle et pouvoir*) (p. 2776). — Amendements identiques n° 1 de M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice, et n° 15 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : coordination ; retrait du premier et adoption du second (p. 2776).

— l'article 4, ainsi modifié, est adopté (p. 2776).

Article 5 (*moyens financiers à la disposition de la commission nationale de l'informatique*) (p. 2776). — Adoption de l'amendement n° 16 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : non-application à la gestion des crédits nécessaires à la commission des dispositions de la loi du 10 août 1922 ; contrôle des comptes de la commission par la Cour des comptes (p. 2777) ; retrait de l'amendement n° 97 de M. Félix Ciccolini et plusieurs de ses collègues : perception des taxes qui doivent couvrir les frais entraînés par l'examen des dossiers, dans les conditions définies par l'ordonnance du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances ; rejet de l'amendement n° 17 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : suppression des dispositions prévoyant la perception d'une taxe pour services rendus au profit de la commission (p. 2778) ; adoption de l'amendement n° 109 de M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice : les frais entraînés par l'accomplissement de certaines formalités peuvent donner lieu à la perception de redevances pour services rendus dans les conditions définies par l'ordonnance du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances.

— l'article 5, ainsi modifié, est adopté (p. 2778).

Article 6 (*composition de la commission nationale de l'informatique*) (p. 2778). — Adoption de l'amendement n° 18 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : caractère d'autorité administrative indépendante de la commission nationale de l'informatique et des libertés ; présence en son sein de parlementaires, de membres du conseil économique et social, d'un professeur de l'enseignement supérieur, d'avocats et de journalistes ; élaboration de son règlement intérieur (scrutin public n° 7, liste des votants p. 2816 ; pour les 12 premiers alinéas de l'amendement) (p. 2783) ; sous-amendement n° 94 de M. Henri Caillavet à l'amendement n° 18 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : présentation des deux personnes qualifiées pour leur compétence dans le domaine de l'informatique par le président de l'Assemblée nationale et le président du Sénat ; incorporé à l'amendement n° 18 et adopté avec celui-ci ; sous amendement n° 122 de M. Maurice Schumann à l'amendement n° 18 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : participation à la commission nationale de l'informatique et des libertés d'un journaliste élu par les titulaires de la carte professionnelle ; incorporé dans l'amendement n° 18 de M. Jacques Thyraud et adopté avec lui ; sous-amendement n° 108 de MM. Jean

Mézard et Michel Labèguerie, soutenu par M. Daniel Millaud : participation d'un membre du conseil national de l'ordre des médecins à la commission nationale de l'informatique et des libertés ; incorporé à l'amendement n° 18 et adopté avec celui-ci ; rejet du sous-amendement n° 123 de M. Félix Ciccolini et plusieurs de ses collègues à l'amendement n° 18 de M. Jacques Thyraud, rapporteur, soutenu par M. Pierre Gaudin : participation de « deux syndicalistes élus par la représentation syndicale au conseil économique et social, (d')un représentant du secteur privé désigné par les organisations patronales » à la commission nationale de l'informatique et des libertés ; nombre des membres de cette commission (scrutin public n° 8, liste des votants p. 2816, 2817) ; amendement n° 64 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues : composition de la commission nationale de l'informatique et des libertés ; représentation du Parlement, membres élus par les organisations syndicales représentatives, présence de spécialistes informaticiens ; choix du président et du vice-président parmi les représentants du Gouvernement ; devenu sans objet (p. 2783) ; amendement n° 99 de M. Félix Ciccolini et plusieurs de ses collègues : composition de la commission nationale de l'informatique et des libertés ; représentation de l'Assemblée nationale et du Sénat, participation d'un avocat et d'un journaliste désignés par leur profession, de syndicalistes élus par la représentation syndicale au conseil économique et social, d'un représentant du secteur privé désigné par les organisations patronales, de deux experts en informatique ; devenu sans objet ; amendement de M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice : participation de trois membres ou anciens membres du Conseil d'Etat, de la Cour de cassation et de la Cour des comptes à la commission nationale de l'informatique et des libertés ; devenu sans objet.

— l'article 6, ainsi modifié, est adopté (p. 2783).

Après l'article 6. — Amendement n° 65 (article additionnel) de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues : création possible de commissions régionales composées pour moitié d'élus locaux ; possibilité pour la commission nationale de déléguer l'exercice de certaines de ses attributions ; réservé (p. 2783), puis retiré (p. 2785).

Article 7 (*commissaire du Gouvernement auprès de la commission de l'informatique*) (p. 2783). — Adoption de l'amendement n° 19 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : désignation par le Premier ministre d'un commissaire du Gouvernement auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés (p. 2784).

— l'article 7, ainsi modifié, est adopté (p. 2784).

Article 8 (*organisation des services de la commission de l'informatique*) (p. 2784). — Amendement n° 20 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : 1° direction des services de la commission à attribuer au président ou sur délégation à un vice-président ; 2° nomination et obligations des collaborateurs de la commission ; réservé ; amendement n° 110 de M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice : exercice de certaines des attributions de la commission nationale de l'informatique et des libertés par le président ou, sur délégation, par un vice-président ; réservé.

— l'article 8 est réservé (p. 2784).

Article 9 (*délégations régionales de la commission de l'informatique*) (p. 2784). — Rejet de l'amendement n° 98 de M. Félix Ciccolini et plusieurs de ses collègues : création dans chaque région, d'une commission régionale informatique et libertés ; composition de cette commission ; attributions que peut lui déléguer la commission nationale ; possibilité d'un recours contre toute décision d'une commission régionale devant la commission nationale informatique et libertés (p. 2785) ; adoption de l'amendement n° 21 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : possibilité pour la commission de demander la désignation d'un magistrat du ressort de la cour d'appel ou du tribunal administratif, éventuellement assisté d'experts, pour des missions d'investigation et de contrôle.

— l'article 9, ainsi modifié, est adopté (p. 2785).

Article 10 (*secret professionnel des membres et agents de la commission de l'informatique et des délégations régionales*) (p. 2785). — Adoption de l'amendement n° 22 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : coordination.

— l'article 10, ainsi modifié, est adopté (p. 2785).

Article 10 *bis* (*indépendance des membres de la commission de l'informatique et des délégations régionales*) (p. 2785). — Retrait de l'amendement n° 101 de M. Félix Ciccolini et plusieurs de ses collègues : immunité des membres de la commission nationale informatique et libertés qui ne reçoivent d'instructions d'aucune autorité (p. 2786) ; adoption de l'amendement n° 119 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : immunité des membres de la commission nationale de l'informatique et des libertés ; les informaticiens appelés devant elle ne pourront être sanctionnés par leur employeur en raison de leurs déclarations (p. 2787) ; rejet du sous-amendement n° 102 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues à l'amendement n° 119 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : les informaticiens appelés devant la commission nationale de l'informatique et des libertés bénéficient de la même protection légale que les délégués du personnel.

— l'article 10 *bis*, ainsi modifié, est adopté (p. 2787).

Après l'article 10 *bis*. — Rejet de l'amendement n° 105 de M. Félix Ciccolini et plusieurs de ses collègues : admission du public à toute réunion de la commission nationale de l'informatique et des libertés ; possibilité pour le président ou son remplaçant de déclarer le huis-clos de tout débat (p. 2787).

Adoption de l'amendement n° 24 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : **intitulé du chapitre II** : coordination (p. 2787).

Article 11 (*la commission nationale de l'informatique veille à ce que les traitements automatisés d'informations nominatives publics ou privés soient effectués conformément aux dispositions de la présente loi*) (p. 2787). — Adoption de l'amendement n° 25 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : application des dispositions de la présente loi aux traitements automatisés ou non, sous la surveillance de la commission nationale de l'informatique et des libertés ; adoption de l'amendement n° 26 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : coordination.

— l'article 11, ainsi modifié, est adopté (p. 2787).

Après l'article 11. — Retrait de l'amendement n° 95 (article additionnel) de M. Henri Caillavet : création par voie législative, après avis de la commission, de tout traitement automatisé d'informations nominatives s'opposant à un principe de garantie des libertés contenu dans le préambule de la Constitution ou portant atteinte aux garanties fondamentales accordées aux citoyens pour l'exercice des libertés publiques ; rejet de l'amendement n° 66 (article additionnel) de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues : autorisation par la loi de la création des traitements automatisés pouvant porter atteinte à la vie privée ou aux libertés (p. 2788).

Article 12 (*traitements automatisés d'informations nominatives : fichiers publics*) (p. 2788). — Adoption de l'amendement n° 27 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : coordination ; adoption de l'amendement n° 111 de M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice : au cas où l'avis de la commission est défavorable à certains traitements automatisés d'informations nominatives, il ne peut être passé outre que, s'agissant d'une collectivité territoriale, en vertu d'une décision de son organe délibérant approuvée par décret pris sur avis conforme du Conseil d'Etat (p. 2789).

— l'article 12, ainsi modifié, est adopté (p. 2789).

Après l'article 12. — Rejet de l'amendement n° 68 (article additionnel) de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues : information et avis des comités techniques paritaires, des commissions paritaires communales ou intercommunales sur l'informatisation des tâches administratives concernant leurs services (p. 2789).

Article 13 (*traitements automatisés d'informations nominatives : fichiers privés*) (p. 2789). — Adoption de l'amendement n° 28 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : coordination ; rejet de l'amendement n° 103 de M. Félix Ciccolini et plusieurs de ses collègues : lorsque des traitements automatisés d'informations nominatives seront décidés, la déclaration préalable auprès de la commission devra être accompagnée de l'avis du comité technique paritaire ou du comité d'entreprise ; adoption des amendements identiques n° 29 de M. Jacques Thyraud, rapporteur, et n° 112 de M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice : coordination.

— l'article 13, ainsi modifié, est adopté (p. 2789).

Après l'article 13. — Adoption de l'amendement n° 30 (article additionnel) de M. Jacques Thyraud, rapporteur : application des nouvelles dispositions aux fichiers manuels qui présenteraient un danger pour les libertés ou la vie privée, soit par eux-mêmes, soit par leur combinaison avec un fichier automatisé (p. 2790) ; rejet de l'amendement n° 69 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues : avis des comités d'entreprise sur tous les traitements automatisés d'informations nominatives mis

en place dans leur entreprise ; possibilité de refuser la réalisation de traitements relatifs au personnel employé par l'entreprise.

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 2790).

Article 14 (*formalités pour les fichiers ne comportant pas de risques pour la vie privée ou les libertés*) (p. 2790). — Adoption de l'amendement n° 31 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : rédactionnel.

— l'article 14, ainsi modifié, est adopté (p. 2790).

Article 15 (*décret d'autorisation pour l'utilisation du répertoire national d'identification des personnes physiques*). — Adopté (p. 2790).

Article 15 *bis* (*application des règles relatives aux fichiers publics informatisés à certains fichiers publics non informatisés*) (p. 2790). — Adoption de l'amendement n° 32 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : suppression de cet article dont les dispositions ont été adoptées en tant qu'article additionnel après l'article 13 (p. 2791).

— l'article 15 *bis* est supprimé (p. 2796).

Article 16 (*informations à l'appui de la demande d'avis ou de la déclaration de traitements automatisés*) (p. 2791). — Adoption de l'amendement n° 33 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : la demande d'avis ou de déclaration doit préciser le nom du représentant en France de la personne qui réside à l'étranger ; adoption de l'amendement n° 113 de M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice : mesures prises pour faciliter le droit d'accès qui doivent être précisées dans la demande d'avis ou la déclaration ; adoption de l'amendement n° 2 de M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice : mention des catégories de personnes qui, à raison de leurs fonctions ou pour les besoins du service, ont directement accès aux informations enregistrées ; adoption de l'amendement n° 3 de M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice : mention dans la demande d'avis ou la déclaration des destinataires ou catégories de destinataires habilités à recevoir communication des informations nominatives traitées ; adoption de l'amendement n° 34 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : mention dans la demande d'avis ou la déclaration de la cession à des tiers des informations ; adoption de l'amendement n° 35 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : application de la demande d'avis ou de la déclaration aux traitements automatisés d'informations nominatives destinés à l'expédition d'informations hors du territoire (p. 2792) ; les dispositions du texte intéressent les Français résidant à l'étranger : si un Français de l'étranger vient en métropole et présente lui-même une demande d'avis, il ne lui sera pas fait obligation de passer par l'intermédiaire d'un représentant habitant en France.

— l'article 16, ainsi modifié, est adopté (p. 2792).

Article 17 (*fichiers publics : informations devant être publiées en même temps que l'acte réglementaire autorisant la création des fichiers*) (p. 2792). — Adoption de l'amendement n° 4 de M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice ; coordination ; rejet de l'amendement n° 104 de M. Félix Ciccolini et plusieurs de ses collègues : suppression des dispositions prévoyant que des décrets en Conseil d'Etat peuvent disposer que les actes réglementaires relatifs à certains traitements d'informations intéressant la sécurité publique ne seront pas publiés.

— l'article 17, ainsi modifié, est adopté (p. 2792).

Article 18 (*pouvoirs de la commission nationale de l'informatique*) (p. 2792). — Adoption de l'amendement n° 116 de M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice : coordination (p. 2793) ; adoption de l'amendement n° 37 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : rédactionnel.

— l'article 18, ainsi modifié, est adopté (p. 2793).

Article 8 (*suite, précédemment réservé*) (p. 2793). — Adoption de l'amendement n° 20 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (précédemment réservé) ; rejet du sous-amendement n° 124 de M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice, à l'amendement n° 20 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : nomination et obligations des collaborateurs de la commisison ; l'amendement n° 110 de M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice (précédemment réservé) devient sans objet (p. 2794).

— l'article 8, ainsi modifié, est adopté (p. 2794).

Article 19 (*publicité des traitements automatisés et de leurs caractéristiques*) (p. 2794). — Adoption de l'amendement n° 5 de M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice : coordination ; rejet de l'amendement n° 83 de M. Félix Ciccolini et plusieurs de ses collègues : la commission fait connaître, à la demande de toute personne physique ou morale, les caractéristiques d'un traitement d'informations résultant des actes d'autorisations ou des déclarations.

— l'article 19, ainsi modifié, est adopté (p. 2794).

Après l'article 19. — Rejet de l'amendement n° 84 de M. Félix Ciccolini et plusieurs de ses collègues : mise à la disposition du public du texte des décisions prises par la commission nationale de l'informatique avec leurs motivations, les avis et recommandations, les instructions de service (p. 2794).

Article 20 (*rapport annuel présenté au Président de la République par la commission de l'informatique*) (p. 2794). — Adoption de l'amendement n° 38 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : présentation d'un rapport annuel, par la commission, au Parlement (p. 2795).

— l'article 20, ainsi modifié, est adopté (p. 2795).

Article 21 (*déclaration des traitements automatisés d'informations nominatives destinées à l'étranger*) (p. 2795). — Adoption de l'amendement n° 39 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : suppression de cet article dont les dispositions ont été précédemment adoptées avec l'article 16.

— l'article 21 est supprimé (p. 2795).

Article 22 (*traitements automatisés d'informations privées nominatives destinées à l'étranger*) (p. 2795). — Adoption de l'amendement n° 40 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : transmission des informations nominatives entre les territoires français et l'étranger.

— l'article 22, ainsi modifié, est adopté (p. 2795).

Après l'article 22. — Adoption de l'amendement n° 41 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (**intitulé du chapitre IV**) : coordination (p. 2795) ; rejet de l'amendement n° 71 (article additionnel) de M. Charles Lederman : interdiction de toute constitution de fichier par des moyens frauduleux, et notamment par écoutes téléphoniques ; adoption de l'amendement n° 85 (article additionnel) de M. Félix Ciccolini et plusieurs de ses collègues : dispositions relatives au droit d'accès s'appliquant aux fichiers mécanographiques et aux fichiers non automatisés autres que ceux utilisés à des fins purement personnelles ; possibilité de décision individuelle ou réglementaire (p. 2796).

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 2796).

Article 23 A (*interdiction des collectes de données opérées par tout moyen frauduleux, déloyal ou illicite*). — Adopté (p. 2796).

Article 23 B (*droit pour toute personne physique ou morale de s'opposer au traitement des informations nominatives la concernant*). — Adopté (p. 2796).

Après l'article 23 B. — Adoption de l'amendement (article additionnel) n° 86 de M. Félix Ciccolini et plusieurs de ses collègues : utilisation des informations nominatives concernant la vie privée, uniquement dans le but pour lequel elles ont été collectées (p. 2796) ; rejet de l'amendement (article additionnel) n° 87 de M. Félix Ciccolini, et plusieurs de ses collègues : obligation pour toute personne qui ordonne un traitement d'informations nominatives de démontrer que ce traitement est nécessaire à l'accomplissement de ses activités habituelles et légitimes (p. 2797).

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 2796).

Article 23 (*modalités de collecte des informations*) (p. 2797). — Adoption de l'amendement n° 43 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : information des personnes auprès desquelles sont recueillis des renseignements nominatifs sur l'utilisation prévue de ceux-ci, sur l'existence d'un droit d'accès et de rectification ; adoption de l'amendement n° 107 de MM. Jean Mézard et Michel Labèguerie, soutenu par M. Daniel Millaud : information des personnes auprès desquelles sont recueillis des renseignements nominatifs sur la durée de conservation de ces renseignements ; adoption de l'amendement n° 44 de M. Jacques Thyraud, rapporteur ; non-application des dispositions concernant les déclarations qui doivent être faites aux personnes auprès desquelles sont recueillies les informations nominatives en cas de collecte de renseignements nécessaires à la poursuite des infractions « dans le cadre d'une enquête judiciaire » (p. 2798).

— l'article 23, ainsi modifié, est adopté (p. 2798).

Article 24 (*durée de conservation des informations sous une forme nominative*) (p. 2798). — Adoption de l'amendement n° 6 de M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice ; coordination.

— l'article 24, ainsi modifié, est adopté (p. 2798).

Article 25 (*traitement par les juridictions et autorités publiques des informations nominatives concernant les infractions, condamnations ou mesures de sûreté*) (p. 2798). — Adoption de l'amendement n° 45 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : application aux traitements non automatisés des informations nominatives relatives aux infractions, condamnations ou mesures de sûreté, du monopole prévu pour les juridictions et les autorités publiques ; retrait du sous-amendement n° 121 de M. Jacques Thyraud, rapporteur, à l'amendement n° 73 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues : impossibilité applicable aux traitements non automatisés d'informations nominatives ; rejet de l'amendement n° 73 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues : impossibilité de traitement automatisé d'informations nominatives sur les infractions couvertes par l'amnistie, la prescription, la réhabilitation, les sanctions prononcées pour des décisions annulées ou infirmées (scrutin public n° 9. — Liste des votants (p. 2817, 2818) (p. 2799).

— l'article 25 ainsi modifié, est adopté (p. 2799).

Article 26 (*traitement des informations nominatives faisant apparaître les origines raciales ou les opinions politiques, philosophiques, religieuses ou les appartenances syndicales*) (p. 2799). — Retrait de l'amendement n° 46 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : suppression des dispositions prévoyant qu'avec l'accord exprès de l'intéressé, il est possible de mettre ou conserver en mémoire informatisée des données nominatives qui font apparaître les origines raciales ou les opinions politiques, philosophiques, religieuses ou syndicales des personnes ; l'amendement précédent n° 46 est repris par M. Charles Lederman et rejeté (p. 2800) ; deux amendements identiques, n° 47 de M. Jacques Thyraud, rapporteur, et n° 75 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues : possibilité, pour des motifs d'intérêt public, de faire exception à l'interdiction de mettre en mémoire des renseignements sur la race, les opinions politiques ou philosophiques ; le second est retiré et le premier est rejeté (p. 2801).

— l'article 26 est adopté (p. 2801).

Article 26 *bis* (*conditions d'accès aux fichiers électoraux*). — Adopté (p. 2801).

Article 26 *ter* (*exceptions pour les informations nominatives traitées par les organismes de presse*). — Adopté (p. 2801).

Avant l'article 27. — Rejet de l'amendement n° 88 (article additionnel) de M. Félix Ciccolini et plusieurs de ses collègues : obligation de notification à la personne intéressée lorsque les informations qui lui sont relatives sont classées dans un fichier privé où ne figurait jusqu'alors aucun renseignement la concernant (p. 2801) ; adoption de l'amendement n° 48 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : (**intitulé du chapitre V**) ; coordination.

Article 27 (*conditions d'exercice du droit d'accès aux informations nominatives faisant l'objet d'un traitement automatisé*). — Adopté (p. 2801).

Article 28 (*mise en œuvre du droit d'accès*). (p. 2801). — Adoption de l'amendement n° 50 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : rédactionnel ; adoption de l'amendement n° 51 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : la commission saisie contradictoirement par le responsable des fichiers peut lui accorder des délais de réponse ou l'autorisation de ne pas tenir compte de certaines demandes manifestement abusives ; adoption de l'amendement n° 52 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : possibilité pour toute personne qui, dans l'exercice de son droit d'accès, se heurte à un refus de communication, de saisir le juge des référés ; ce dernier peut ordonner la communication sous astreinte non comminatoire (p. 2802) ; adoption du sous-amendement n° 125 de M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice, à l'amendement n° 52 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : suppression de l'expression « non comminatoire » en ce qui concerne les astreintes que peut ordonner le juge des référés.

— l'article 28, ainsi modifié, est adopté (p. 2802).

Article 29 (*droit de rectification du titulaire du droit d'accès*). (p. 2802). — Adoption de l'amendement n° 53 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : possibilité pour le titulaire du droit d'accès d'exiger la rectification ou la suppression de certaines informations ; retrait de l'amendement n° 54 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : sanctions en cas de refus de communication ou de contestation.

— l'article 29, ainsi modifié, est adopté (p. 2802).

Article 29 *bis* (*obligation de complément ou de correction d'office*). — Adopté (p. 2802).

Article 29 *ter* (*notification de la rectification ou de l'annulation de l'information*). — Adopté (p. 2802).

Artilce 29 *quater* (*précautions préservant la sécurité des informations*). — Adopté (p. 2802).

Avant l'article 30. — Rejet de l'amendement n° 89 (article additionnel) de M. Félix Ciccolini et plusieurs de ses collègues : dans tout organisme du secteur public ou privé, l'instance la plus représentative du personnel désigne parmi les salariés un ou plusieurs commissaires aux fichiers nominatifs ; fonctions de ces commissaires (p. 2803).

Article 30 (*traitements intéressant la sûreté de l'Etat, la défense et la sécurité publique*). (p. 2803). — Adoption de l'amendement n° 55 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : en ce qui concerne les traitements d'informations intéressant la sûreté de l'Etat, la défense et la sécurité publique, la commission désigne l'un de ses membres pour mener toute investigation utile et faire procéder aux modifications nécessaires, sans appréciation sur l'opportunité de la demande du titulaire du droit d'accès ; rejet de l'amendement n° 76 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues : possibilité pour le requérant, s'il n'a pas obtenu satisfaction, de porter l'affaire devant les juridictions compétentes ; la sûreté de l'Etat et le secret de la défense nationale ne peuvent être opposés au tribunal.

— l'article 30, ainsi modifié, est adopté (p. 2803).

Article 31 (*communication des informations à caractère médical*). (p. 2803). — Adoption de l'amendement n° 106 de MM. Jean Mézard et Michel Labèguerie, soutenu par M. Daniel Millaud : au cas où l'exercice du droit d'accès s'applique à des informations à caractère médical, le médecin reste seul juge de ce qui doit être communiqué à l'intéressé, compte tenu de l'intérêt de celui-ci.

— l'article 31, ainsi modifié, est adopté (p. 2803).

Avant l'article 32. — Adoption de l'amendement n° 56 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : (**intitulé du chapitre VI**) coordination (p. 2804).

Article 32 (*peines applicables en cas d'infraction aux articles 12 et 13*). — Adopté (p. 2804).

Article 33 (*peines applicables au cas d'infraction aux articles 24 à 26*). (p. 2804). — Retrait de l'amendement n° 91 de M. Félix Ciccolini et plusieurs de ses collègues : coordination ; adoption de l'amendement n° 57 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : coordination.

— l'article 33, ainsi modifié, est adopté (p. 2804).

Article 34 (*peines applicables en cas de divulgation d'informations nominatives portant atteinte à la réputation ou à la considération de la personne ou à l'intimité de la vie privée*). — Adopté (p. 2804).

Article 35 (*peines applicables en cas d'informations nominatives détournées de leur finalité*). — Adopté (p. 2804).

Article 36 (*décrets d'application en Conseil d'Etat ; entrée en vigueur de la loi*). (p. 2804). — Retrait de l'amendement n° 58 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : délais, déterminés par décret, dans lesquels les dispositions du texte en discussion entreront en vigueur ramenés à un an (p. 2805) ; adoption de l'amendement n° 126 de M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice : délais, déterminés par décret, dans lesquels les dispositions en discussion entreront en vigueur, ramenés à deux ans.

— l'article 36, ainsi modifié, est adopté (p. 2805).

Article 36 *bis* (*la présente loi applicable à Mayotte et dans les territoires d'outre-mer*). — Adopté (p. 2805).

Article 37 (*délais d'harmonisation des traitements informatiques publics avec l'article* 12). (p. 2805). — Adoption de l'amendement n° 59 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : coordination ; adoption de l'amendement n° 117 de M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice : coordination adoption de l'amendement n° 60 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : choix de la date de promulgation de la loi comme point de départ du délai de trois ans à l'expiration duquel tous les traitements d'informations nominatives devront répondre aux nouvelles prescriptions.

— l'article 37, ainsi modifié, est adopté (p. 2805).

Renvoi pour coordination (p. 2805). — A la demande de M. Jacques Thyraud, rapporteur, suppression de l'article 3 *bis* (p. 2805).

— l'article 3 *bis* est supprimé (p. 2805).

Explications de vote :

— *M. Charles Lederman* (p. 2805) : le groupe communiste s'abstiendra dans le vote du texte en discussion ;

— *M. Félix Ciccolini* (p. 2806) : le groupe socialiste s'abstiendra dans le vote sur le texte en discussion.

Adoption [17 novembre 1977] (p. 2806).

Discussion (deuxième lecture) [19 décembre 1977] (p. 4248, 4258).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 4248, 4249) : *MM. Jacques Thyraud, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice.*

a) *Intervention du rapporteur* (p. 4248) : les divergences entre le texte adopté par l'Assemblée nationale et celui voté par le Sénat. La composition de la commission de l'informatique et des libertés. (p. 4249) : le caractère non juridictionnel de cette commission. La nomination de parlementaires parmi ses membres. Les délégations régionales ; leur composition.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 4249) : seuls les traitements informatiques intéressant les personnes physiques seront soumis aux nouvelles dispositions. La composition de la commission de l'informatique et des libertés ; ses travaux ne seront aucunement secrets. Les travaux accomplis par la commission Chenot Tricot.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 4250, 4258) : *MM. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice ; Jacques Thyraud, rapporteur de la commission des lois ; Henri Caillavet, Charles Lederman, Jean Mézard, Jacques Henriet.*

Articles 3 *bis* et 3 *ter*. — Adoptés (p. 4250).

Intitulé du chapitre II : la commission nationale de l'information et des libertés. (p. 4250) ; retrait de l'amendement n° 18 de M. Henri Caillavet : nouvel intitulé : « **la commission nationale de l'informatique, des fichiers et des libertés** ».

Article 5. — Adopté (p. 4250).

Article 6 (p. 4250). — Adoption de l'amendement n° 1 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : composition de la commission nationale de l'informatique et des libertés ; présence de parlementaires (p. 4251) ; amendement n° 14 de M. Henri Caillavet : composition de la commission nationale ; présence de deux députés et de deux sénateurs, de deux membres du Conseil économique et social, d'un avocat, d'un journaliste élu par les titulaires de la carte professionnelle, de deux professionnels de l'informatique et d'un médecin ; devenu sans objet ; adoption du sous-amendement n° 15 de M. Henri Caillavet à l'amendement n° 1 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : présence de deux membres du Conseil économique et social, d'un professeur ou ancien professeur de l'enseignement supérieur, d'un avocat, d'un journaliste et d'un médecin ; par scrutin public (n° 30. — liste des votants p. 4283, 4284).

— l'article 6, ainsi modifié, est adopté (p. 4253).

Article 8 (p. 4253). — Rejet de l'amendement n° 2 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : durée pour laquelle les collaborateurs de la commission sont nommés : définition de leurs obligations et de leurs garanties dans le cadre du statut général des fonctionnaires.

— l'article 8 est adopté (p. 4253).

Article 9 (p. 4253). — Adoption de l'amendement n° 3 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : suppression des dispositions prévoyant la possibilité de créer des délégations régionales ; à la place possibilité pour la commission de demander qu'un magistrat soit délégué pour les missions d'investigation ou de contrôle.

— l'article 9, ainsi modifié, est adopté (p. 4253).

Article 10 (p. 4253). — Adoption de l'amendement n° 4 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : coordination.

— l'article 10, ainsi modifié, est adopté (p. 4254).

Article 10 *bis* (p. 4254). — Rejet de l'amendement n° 5 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : protection des membres de la commission nationale similaire à celle accordée par l'immunité parlementaire ; adoption de l'amendement n° 6 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : suspension de l'obligation de discrétion imposée aux informaticiens appelés devant la commission.

— l'article 10 *bis*, ainsi modifié, est adopté (p. 4254).

Article 11. — Adopté (p. 4254).

Article 12. — Réservé (p. 4254) ; adoption de l'amendement n° 7 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : décision des traitements automatisés d'informations nominatives opérés pour le compte de l'Etat prise par un acte réglementaire mais aussi par une loi (p. 4256).

— l'article 12, ainsi modifié, est adopté (p. 4256).

Article 14 (p. 4254). — Adoption de l'amendement n° 8 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : formalités nécessaires à la constitution d'un fichier pour les catégories les plus courantes de traitement ; déclaration de conformité ; adoption du sous-amendement n° 17 de M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice : rédactionnel.

— l'article 14, ainsi modifié, est adopté (p. 4255).

Articles 16 et 18. — Adoptés (p. 4255).

Article 19 (p. 4255). — Adoption de l'amendement n° 9 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : mise à la disposition du public, par la commission, de la loi décidant de la création du traitement informatique.

— l'article 19, ainsi modifié, est adopté (p. 4256).

Articles 20 et 23 B. — Adoptés (p. 4256).

Article 23 (p. 4256). — Retrait de l'amendement n° 10 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : information des personnes auprès desquelles sont recueillies les informations nominatives sur l'utilisation prévue de celles-ci ; adoption de l'amendement n° 11 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : information de ces personnes sur la durée de conservation des informations collectées.

— l'article 23, ainsi modifié, est adopté (p. 4257).

Article 24 *bis*. — Adopté (p. 4257).

Article 25 (p. 4257). — Adoption de l'amendement n° 12 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : contrôle de la commission nationale sur les entreprises d'assurances autorisées à traiter elles-mêmes les informations relatives aux infractions

— l'article 25, ainsi modifié, est adopté (p. 4257).

Article 28 (p. 4257). — Adoption de l'amendement n° 16 de M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice : possibilité pour le juge compétent, avant tout recours juridictionnel, de prendre les mesures de nature à éviter la dissimulation ou la disparition des informations concernant le titulaire du droit d'accès ; retrait de l'amendement n° 13 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : possibilité de saisine du juge des référés de demandes d'ordonnance sur requête pour toute personne qui, dans l'exercice de son droit d'accès, se heurte à un refus de communication, craint la dissimulation ou la disparition des informations.

— l'article 28, ainsi modifié, est adopté (p. 4258).

Articles 31, 33, 35, 36 A et 37. — Adoptés (p. 4258).

NOUVEL INTITULÉ (p. 4258). — Adoption de l'amendement n° 19 de M. Henri Caillavet : « **Projet de loi relatif à l'informatique, aux fichiers et aux libertés** ».

Explication de vote :

M. Charles Lederman (p. 4258) : le groupe communiste votera contre ce projet de loi.

Adoption [19 décembre 1977] (p. 4258).

Discussion (commission mixte paritaire) [21 décembre 1977] (p. 4432, 4439).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 4432, 4436) : *M. Jacques Thyraud, rapporteur pour le Sénat.*

Intervention du rapporteur (p. 4432) : la solution de synthèse et de transaction élaborée par les membres de la commission mixte paritaire. La composition de la commission nationale « informatique et libertés » : la place faite, comme le souhaitait de Sénat à deux députés et deux sénateurs au sein de cette commission, ainsi qu'à deux membres du conseil économique ; les personnalités qualifiées. Les délégations régionales ; le ralliement de la commission mixte paritaire à la position du Sénat, qui avait souligné l'inconvénient que présenterait la multiplication des filiales de la commission nationale. Demande au Sénat d'adopter le texte élaboré par la commission mixte paritaire.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 4436, 4439) : *MM. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice ; Jacques Thyraud, rapporteur ; Henri Caillavet, Edgar Tailhades.*

Article 6 (p. 4433). — Amendement n° 1 de M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice : composition de la commission nationale de l'informatique et des libertés ; historique de la question de la représentation des parlementaires au sein de la commission nationale de l'informatique et des libertés ; le comité de l'informatique ; le rapport Tricot ; les prérogatives de la fonction parlementaire (p. 4434) ; la défense des libertés (p. 4436).

Articles 9 et 10 (p. 4436).

Article 10 *bis* (p. 4437).

Article 12 (p. 4437). — Amendement n° 2 de M. Alain Peyrefitte, gardes des sceaux, ministre de la justice : rédactionnel.

Articles 14, 19, 23, 25, 28 (p. 4437).

INTITULÉ : « **Projet de loi relatif à l'informatique, aux fichiers et aux libertés** ».

Vote unique à la demande du Gouvernement sur l'ensemble du texte de la commission mixte paritaire modifié par les deux amendements du Gouvernement (p. 4437).

Explications de vote :

— *M. Léon Jozeau-Marigné*, président de la commission des lois (p. 4438) : la commission mixte paritaire, la plus utile des institutions de la V^e^ République ; le dialogue entre les deux assemblées ; les concessions réciproques. La volonté très clairement exprimée par le Sénat quant à la composition de la commission nationale informatique et libertés : la nécessité de la présence des parlementaires au sein de cette commission. Le ralliement de la commission mixte paritaire, à une très grosse majorité, à ces propositions. L'amendement déposé par le Gouvernement, sans concertation. Il est encore temps de renoncer à cet amendement : la possibilité du rejet du texte par le Sénat, et d'une nouvelle lecture à l'Assemblée nationale.

— *M. Pierre Carous* (p. 4438) : estime que c'est une erreur pour les parlementaires de vouloir être membre de la commission nationale de l'informatique et des libertés ; l'exemple de la présence des parlementaires dans les conseils régionaux. Le Gouvernement devrait cependant respecter ce désir des parlementaires. Proposera au groupe R.P.R. de s'abstenir dans le vote.

— *M. Paul Pillet* (p. 4439) : le débat de fond sur la composition de la commission nationale de l'informatique et des libertés. La place naturelle des parlementaires au sein de ce nouvel organisme essentiel à la vie du pays. Le groupe de l'U.C.D.P. votera contre le projet ainsi soumis au Sénat ;

— *M. Charles Lederman* (p. 4439) : le caractère discutable de tous les arguments invoqués par le Gouvernement pour refuser la représentation des parlementaires au sein de la commission nationale de l'informatique et des libertés. Le groupe communiste votera contre le texte ainsi soumis au Sénat.

Réponse de M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice (p. 4439) : après le rejet du texte par le Sénat, annonce que dans un esprit de conciliation, le Gouvernement demandera à l'Assemblée nationale de revenir sur le vote qu'elle a émis, pour instituer une nouvelle navette.

Scrutin public (n° 35 ; liste des votants, p. 4465).

Rejet [21 décembre 1977] (p. 4439).

Discussion (nouvelle lecture) [21 décembre 1977] (p. 4448, 4449).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 4448) : *M. Léon Jozeau-Marigné, président de la commission des lois ; Jacques Thyraud, rapporteur ; Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice.*

a) *Intervention des sénateurs :* le ralliement du Gouvernement au texte voté par la commission mixte paritaire (p. 4448).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 4448) : la volonté de conciliation du Gouvernement ; son acceptation de voir les parlementaires siéger au sein de la commission nationale de l'informatique et des libertés.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 4448, 4449).

Article 6. — Adopté (p. 4448).

Articles 9, 10 et 10 *bis.* — Adoptés (p. 4449).

Article 12 (p. 4449). — Adoption de l'amendement n° 2 de M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice ; rédactionnel ;

— l'article 12, ainsi modifié, est adopté (p. 4449).

Articles 14, 19, 23, 25 et 28. — Adoptés (p. 4449).

Adoption [21 décembre 1977] (p. 4449).

2. — **Proposition de loi sur les libertés, les fichiers et l'informatique,** présentée par M. Charles Lederman, sénateur, et plusieurs de ses collègues [25 octobre 1977] (n° **39**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Voir aussi LOI DE FINANCES POUR 1978, Défense, DG ; Industrie, DG ; Justice, DG.

TRÉSOR (QO).

INFORMATISATION

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Industrie, DG.

INFRACTION

Voir MINES ET CARRIÈRES, **1** (n° **244**).

INGENIEURS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Universités, DG.

INGERENCE (Délit d')

Voir MARCHÉS ADMINISTRATIFS, **1** (n° **290**).

INONDATIONS

Voir CALAMITÉS

INNOVATION (Ateliers régionaux d')

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Services du Premier ministre - Aménagement du territoire, DG.

INSEE (INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Tourisme, DG ; Travail, DG.
TRAVAILLEURS ÉTRANGERS (QO).

INSERM (INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Santé et sécurité sociale, DG.

INSOLVABILITE

Voir CRÉANCES, **1** (n° **486**).

INSOLVABILITE DES MAGISTRATS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Justice, DG.

INSPECTION D'ACADEMIE

Voir EDUCATION (QO).

INSPECTION DU TRAVAIL

Voir ENTREPRISE, **1** (n° **300**).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Travail, DG.
TRAVAIL (CONDITIONS DU) (QO).

INSTITUT DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL (IDI)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Industrie, DG.

INSTITUT DE FRANCE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Universités, DG ; état **B**, titre III.

INSTITUT DE PREPARATION A L'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Education, DG.

INSTITUT DE RECHERCHE DES TRANSPORTS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Transports - Section commune et Transports terrestres, DG.

INSTITUT DE RECHERCHE D'INFORMATIQUE ET D'AUTOMATIQUE (IRIA).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Industrie, DG.

INSTITUT DE RECHERCHE SUR L'ENSEIGNEMENT DES MATHEMATIQUES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Education, DG.

INSTITUT DE TECHNOLOGIE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Universités, DG.

INSTITUT DES HAUTES ETUDES DE DEFENSE NATIONALE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Services du Premier ministre - Secrétariat général de la défense nationale, DG.

INSTITUT DU CANCER (de Villejuif)

Voir HÔPITAUX, **1** (n° **193**).

INSTITUT DU RADIUM

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Santé et sécurité sociale, DG.

INSTITUT DU TRAVAIL PROTEGE (de Saint-Julien-lès-Metz)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Travail, DG.

INSTITUTEURS

Voir ENSEIGNANTS.
LOI DE FINANCES POUR 1978, Education, DG.
QUESTION ORALE, n° **2008.**

INSTITUT FRANÇAIS DU PETROLE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Industrie, DG.

INSTITUT GEOGRAPHIQUE NATIONAL

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Equipement et aménagement du territoire, DG.

INSTITUT INTERNATIONAL D'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Services du Premier ministre - Services généraux, DG.

INSTITUT NATIONAL DE LA CONSOMMATION.

Voir CONSOMMATION (QO).

INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Agriculture, DG.

INSTITUT NATIONAL DE L'AUDIOVISUEL (INA)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Coopération, DG ; Radiodiffusion télévision française, DG.

INSTITUT NATIONAL DE METROLOGIE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Universités, DG.

INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHES PEDAGOGIQUES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Education, DG.

INSTITUT NATIONAL DES INVALIDES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Anciens combattants, DG.

INSTITUT NATIONAL POUR LA RECHERCHE DE LA SECURITE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Travail, DG.

INSTITUT NATIONAL DU SPORT ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Jeunesse et sports, DG.

INSTITUT PASTEUR

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Santé et sécurité sociale, DG.

INSTITUT TECHNIQUE DE L'ELEVAGE OVIN ET CAPRIN (ITOVIC)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Agriculture, DG.

INSTITUTS MEDICO-PEDAGOGIQUES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Education, titre III.

INSTITUTS REGIONAUX D'ADMINISTRATION (IRA)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Services du Premier ministre - Services généraux, DG.

INSTITUT VIVIOZ (à la Martinique).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Education, DG.

INSTRUCTION (Procédure).

Voir PROCÉDURE PÉNALE, **1** (n° **9**).

INSTRUCTION CIVIQUE

Dépôt d'un rapport du Gouvernement sur les mesures prises pour assurer le **développement de l'instruction civique et la formation aux responsabilités du citoyen** [18 octobre 1977] (p. 2359).

Voir aussi ENSEIGNEMENT (Q. O.).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Education, DG.
QUESTION ORALE, n° **2101.**

INSTRUCTION MILITAIRE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Défense, DG.

INTENDANCE (Education).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Education, DG.

INTERETS MORATOIRES

Voir IMPÔTS, **1** (n° **89**), art. 6.

INTERIEUR (ministère de l')

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Intérieur, DG.

INVALIDES DE GUERRE

Voir ANCIENS COMBATTANTS (QO).

INVESTISSEMENTS

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, **1.**
ENERGIE (QO).
ENSEIGNEMENT, **1** (n° **452**), art. 2.
LOI DE FINANCES POUR 1978, DG, RECHERCHE, DG ; Commissariat général au Plan, DG ; Charges communes, DG ; Départements d'outre-mer, DG ; Territoires d'outre-mer, DG.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° **84.**
TRAITÉS ET CONVENTIONS, **35** (n° **421**).

INVESTISSEMENTS PUBLICS

Voir COLLECTIVITÉS LOCALES (QO).
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **1** (n° **330**).

INVESTISSEMENTS TOURISTIQUES A L'ETRANGER

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Tourisme, DG.

IRCAM (Institut de recherche et de coordination acoustique-musique)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Culture, DG.

IRRIGATION

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Départements d'outre-mer, DG.

ISOGLUCOSE

Voir LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **3** (n° **113**), art. 5.

ISOLATION PHONIQUE

Voir CONSTRUCTION, **1** (n° **483**), art. 6.

ISOLATION THERMIQUE

Voir ENERGIE, **1** (n° **339**).

ISRAEL

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Affaires étrangères, DG ; Comptes spéciaux du Trésor, DG, art. 76.
TRAITÉS ET CONVENTIONS, **48** (n° **25**) ; **51** (n° **28**).

ITALIE

Voir CEE (QO).
TRAITÉS ET CONVENTIONS, **38** (n° **482**).

ITALIE (Vins)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Agriculture, DG.

J

JAPON

Voir COMMERCE EXTÉRIEUR (QO).
DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, **1.**
LOI DE FINANCES POUR 1978, DG ; Commerce extérieur, DG ; Marine marchande, DG.
TRANSPORTS AÉRIENS (QO).

JEUNES

Voir APPRENTISSAGE, **1** (n° **432**).
ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, **1** (n° **394**).
DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, **1.**
ENSEIGNEMENT, **1** (n° **452**).
EMPLOI (QO).
EMPLOI, **1** (n° **332**).
LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), DG ; Santé et sécurité sociale, DG ; Postes et télécommunications, DG ; Industrie, DG ; Education, DG ; Jeunesse et sports, DG ; Travail, DG ; Agriculture, DG ; Intérieur, DG.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° **75.**
TRAVAIL DES FEMMES (QO).

JEUNES AGRICULTEURS

Voir CRÉDIT AGRICOLE (QO).
EMPLOI, **1** (n° **332**).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Agriculture, DG.

JEUNES MENAGES (Prêts)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Travail, DG.

JEUNESSE ET SPORTS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, DG ; Départements d'outre-mer, DG ; CMP, art. 35.

JEUX ET PARIS

1. — **Projet de loi modifiant la loi du 15 juin 1907 réglementant le jeu dans les casinos des stations balnéaires, thermales et climatériques** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Michel Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, M. Olivier Guichard, ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice, et M. Michel Durafour, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'économie et des finances [4 novembre 1976] (n° **48**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; rapport de M. Guy Petit [9 décembre 1976] (n° **131**). — Discussion [15 décembre 1976] (p. 4518, 4519). — NOUVEL INTITULÉ : **projet de loi modifiant la loi du 15 juin 1907 réglementant le jeu dans les casinos des stations balnéaires, thermales et climatiques.** Adoption [15 décembre 1976] (n° **46**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [16 décembre 1976] (n° **2708**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; rapport de M. Donnez [28 avril 1977] (n° **2842**). Discussion [5 mai 1977]. — Adoption modifiée [5 mai 1977] (n° **660**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (DEUXIÈME LECTURE) [10 mai 1977] (n° **292**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; rapport de M. Guy Petit [26 mai 1977] (n° **325**). — Discussion [26 mai 1977] (p. 1021, 1022). — Adoption [26 mai 1977] (n° **125**).

PROMULGATION : loi n° 77-584 du 9 juin 1977 (*JO* Lois et décrets du 10 juin 1977).

Discussion (deuxième lecture) [26 mai 1977] (p. 1021, 1022).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1021) : *MM. Guy Petit, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Marc Bécam, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (collectivités locales).*

a) *Intervention du rapporteur* (p. 1021) : harmonisation de la législation française concernant le personnel des casinos avec le traité de Rome et les divers traités communautaires. La possibilité pour le personnel employé pour les jeux dans les casinos d'avoir la nationalité d'un Etat membre de la communauté. La suppression de la notion gênante de « saison des

étrangers ». La différence entre les termes « climatique » et « climatérique ». Les modifications apportées au texte par l'Assemblée nationale et par le Gouvernement.

b) *Intervention du Gouvernement :* (p. 1021) : le principe de libre établissement des ressortissants des Etats membres de la Communauté dans le domaine des activités de jeux. Elargissement de la période de fonctionnement des casinos. (p. 1022) : la substitution de l'épithète « climatique » à celui de « climatérique ».

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1022).

Article 1er. — Adopté dans le texte de l'Assemblée nationale (p. 1022).

Adoption [26 mai 1977] (p. 1022).

Voir aussi LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), art. 22.

JEUX OLYMPIQUES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Jeunesse et sports, DG.

JEUX OLYMPIQUES (Moscou)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), après l'art. 29.

JORDANIE (Royaume hachéménite de)

Voir TRAITÉS ET CONSULTATIONS, **52** (n° **29**).

JOURNALISTES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Information, DG.

JOURNAUX OFFICIELS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Journaux officiels.

JOURNEE DE L'ARBRE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Environnement, DG.

JUGE DE L'ACCUEIL

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Justice, DG.

JUGE UNIQUE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Justice, DG.

JURES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Justice, DG.

JURIDICTIONS PRUD'HOMALES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Justice, DG.

JURY D'ASSISES

Voir PROCÉDURE PÉNALE, **1** (n° **9**).

JUS DE FRUITS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), après l'article 30, Santé et sécurité sociale, DG.

JUSTICE

1. — **Projet de loi instaurant la gratuité des actes de justice devant les tribunaux civils et administratifs,** présenté, au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice [2 novembre 1977] (n° **3177**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; rapport de M. Gerbet [23 novembre 1977] (n° **3237**) ; urgence. — Discussion [2 décembre 1977].

NOUVEL INTITULÉ : « **Projet de loi instaurant la gratuité des actes de justice devant les juridictions civiles et administratives** ». — Adoption [2 décembre 1977] (n° **787**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [5 décembre 1977] (n° **117**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; rapport de M. Jacques Thyraud [8 décembre 1977] (n° **136**). — Discussion [13 décembre 1977] (p. 3958, 3976). — Adoption modifiée [13 décembre 1977] (n° **45**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [14 décembre 1977] (n° **3322**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (ASSEMBLÉE NATIONALE) ; rapport de M. Gerbet, rapporteur pour l'Assemblée nationale [15 décembre 1977] (n° **3364**). — Discussion [20 décembre 1977]. — Adoption [20 décembre 1977] (n° **846**).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (SÉNAT) ; rapport de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour le Sénat [15 décembre 1977] (n° **182**). — Discussion [20 décembre 1977] (p. 4328, 4330). — Adoption [20 décembre 1977] (n° **74**).

PROMULGATION : loi n° 77-1468 du 30 décembre 1977 (*JO* Lois et décrets du 31 décembre 1977).

Discussion (première lecture) [13 décembre 1977] (p. 3958, 3976).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 3958, 3962) : *MM. Jacques Thyraud, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Charles Lederman, Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice ; Jacques Descours Desacres, Guy Petit.*

a) *Interventions des sénateurs :* le principe de la gratuité de la justice (p. 3959, 3960) ; le coût des formalités (p. 3959) ; le financement du fonds d'indemnisation des avoués (p. 3959) ; l'allégement des tâches comptables des greffes (p. 3959) ; les incidences de la réforme sur les collectivités locales et le remplacement de la ristourne sur le produit des redevances de greffe par une dotation d'Etat comparable au VRTS (p. 3959, 3960) ; l'extension de la réforme aux conseils de prud'hommes et la gratuité des expertises devant les conseils de prud'hommes (p. 3959, 3961) ; le maintien de la charge des droits en matière pénale (p. 3959, 3960) ; le maintien du droit de plaidoirie au profit de la caisse de retraite des avocats (p. 3959).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 3960) : un texte qui vise à améliorer les relations des Français et de la justice. La complexité du système de taxes, de droits et de redevances, devenu archaïque. L'allégement des frais. Le sacrifice financier de la collectivité. L'allégement des tâches administratives et comptables des greffes. La notion de gratuité du service public. L'aide judiciaire. La rémunération de l'avocat. La simplification des relations entre l'avocat et le client. Les honoraires des auxiliaires de justice : les barèmes indicatifs d'honoraires ; l'indépendance de ces professions. Le versement du droit de plaidoirie à la caisse des retraites des avocats. (p. 3961) : la contribution à cette caisse de retraites des avocats qui ne plaident pas. Le projet de loi sur le régime de retraite complémentaire des avocats ; la délivrance gratuite aux avocats associés à l'aide judiciaire ou commis d'office, de la copie des pièces de procédure. Le problème de la rémunération des avocats commis d'office en matière pénale. La concertation avec la profession. La gratuité du service public pour toutes les instances civiles ou administratives et pour la partie civile devant les instances pénales. Le risque de recours abusif à la justice. La simplification des frais administratifs devant les juridictions répressives. La revision en hausse du barème des amendes pénales, notamment pour les grands délits économiques et financiers. Les recommandations du comité d'études sur la violence.

Réponse à M. Jacques Descours Desacres : les frais entraînés par les expertises devant les conseils de prud'hommes. L'impossibilité de fonctionnariser la profession. L'éventualité de prévoir une tarification professionnelle indicative.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 3962, 3976) : *MM. Jacques Thyraud, rapporteur ; Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice ; Charles Lederman, Lionel de Tinguy, Jacques Descours Desacres, vice-président de la commission des finances ; Guy Petit, Emile Didier, Paul Jargot.*

Titre Ier. — Dispositions relatives à la gratuité des actes de justice devant les juridictions judiciaires et administratives. — Amendement n° 2 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : modification de l'intitulé de ce titre : dispositions relatives à la gratuité des actes de justice devant les juridictions judiciaires et administratives (p. 3962) ; l'incident récemment survenu au sujet des paroles prononcées lors d'un congrès professionnel d'avocats par l'un d'entre eux, Me Grumbach. L'émotion suscitée dans les barreaux de France (p. 3962, 3963) ; l'amendement n° 2 de M. Jacques Thyraud, rapporteur, est adopté (p. 3963) ;

— l'intitulé du titre Ier est ainsi rédigé (p. 3963).

Article 1er (*gratuité des actes de justice devant les juridictions judiciaires et administratives*). — Adoption de l'amendement n° 3 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : rédactionnel (p. 3963) ;

— l'article 1er, ainsi modifié, est adopté (p. 3963).

Article 2 (*gratuité de délivrance des copies d'actes ou de décisions juridictionnelles*) (p. 3963). — Adoption de l'amendement n° 4 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : extension de la gratuité des copies à un plus grand nombre de bénéficiaires (p. 3964) ; adoption du sous-amendement n° 18 de M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice, à l'amendement n° 4 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : suppression de la mention des juridictions prud'homales ;

— l'article 2, ainsi modifié, est adopté (p. 3964).

Article 3 (*frais de transport et de séjour des magistrats ; frais postaux des secrétariats-greffes*) (p. 3964, 3971 et 3972). — Réservé (p. 3964) ; les transferts abusifs de charges de l'Etat vers les collectivités locales (p. 3971) ; amendement n° 5 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : prise en charge par l'Etat des frais postaux des conseils de prud'hommes ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 3972) ;

— l'article 3 est adopté (p. 3972).

Article 4 (*suppression des redevances de greffes*) (p. 3964, 3972, 3973). — Réservé (p. 3964) ; amendement n° 22 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : compensation par l'Etat de la suppression des émoluments perçus par les secrétaires des conseils de prud'hommes ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 3973) ; adoption de l'amendement n° 6 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : coordination ;

— l'article 4, ainsi modifié, est adopté (p. 3973).

Après l'article 4. — Adoption de l'amendement n° 1 (article additionnel) de M. Lionel de Tinguy : indemnisation des greffiers titulaires de charges (p. 3966) ;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 3966).

Article 5 (*suppression du droit d'enregistrement et du droit de timbre perçus sur les décisions des juridictions de l'ordre judiciaire*). — Adopté (p. 3966).

Article 6 (*suppression des droits de frais de justice devant le Conseil d'Etat et les tribunaux administratifs*). — Adopté (p. 3966).

Article 7 (*droit fixe de procédure pour les décisions des juridictions répressives*). — Adopté (p. 3966)

Article 8 (*les actes de procédure ne sont pas soumis au droit de timbre de dimension*). — Adopté (p. 3966).

Article 9 (*exonération fiscale des actes des secrétariats de toutes les juridictions ; droit forfaitaire pour la délivrance des ampliations*). — Adoption de l'amendement n° 8 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : suppression à cet article des dispositions relatives au droit forfaitaire perçu sur les ampliations pour les reporter dans un article 9 *bis* (p. 3967) ;

— l'article 9, ainsi modifié, est adopté (p. 3967).

Après l'article 9. — Adoption de l'amendement n° 9 (article additionnel) de M. Jacques Thyraud, rapporteur : dispositions relatives au droit forfaitaire perçu sur les ampliations (p. 3967) ;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 3967).

Article 10 (*dispense du droit et de la formalité de l'enregistrement pour certains actes d'huissier*) (p. 3967). — Adoption des amendements n° 10 et n° 23 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : suppression des droits d'enregistrement et non de l'enregistrement lui-même pour certains actes des huissiers de justice ;

— l'article 10, ainsi modifié, est adopté (p. 3967).

Article 11 (*prise en charge par l'Etat des frais d'indemnisation des charges d'avoués ; suppression de la taxe parafiscale*). — Adopté (p. 3967).

Article 12 (*droits de plaidoirie*) (p. 3968). — Adoption de l'amendement n° 11 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : suppression des dispositions relatives aux modalités de contribution des avocats, dont l'activité principale est la consultation, à la caisse des retraites de la profession ; l'amendement n° 19 de M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice : définition des avocats ayant une activité principale de consultation ; devenu sans objet ;

— l'article 12, ainsi modifié, est adopté (p. 3968).

Article 13 (*frais de justice : dispositions particulières aux départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle*) (p. 3968). — Adopté (p. 3969).

Intitulé du chapitre VII (*recouvrement des dépens en matière d'aide judiciaire*). — Amendement n° 12 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : modification de l'intitulé du chapitre VII ; réservé ; devenu sans objet (p. 3969).

Après l'article 13. — Amendement n° 13 (article additionnel) de M. Jacques Thyraud, rapporteur : possibilité pour le bénéficiaire de l'aide judiciaire de demander la prise en charge par l'Etat des dépens auquels il a été condamné ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 3969).

Article 14 (*relèvement du taux maximum des amendes pénales en matière correctionnelle*) (p. 3969). — Adoption de l'amendement n° 14 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : suppression de la référence au taux minimum des amendes (p. 3970) ;

— l'article 14, ainsi modifié, est adopté (p. 3970).

Article 15 (*taux maximum de l'amende encourue en cas de récidive ou de réitération*). — Adopté (p. 3970).

Article 16 (*majoration du taux maximum des amendes infligées pour fraude fiscale*). — Adopté (p. 3970).

Article 17 (*majoration du taux maximum des amendes infligées pour délits économiques ou financiers*). — Adopté (p. 3970).

Article 18 A (*extension de l'application des dispositions du présent projet de loi aux territoires d'outre-mer*). — Adopté (p. 3970).

Après l'article 18 A. — Adoption de l'amendement n° 20 (article additionnel) de M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice : fixation au 1er janvier 1978 du terme du régime de gestion provisoire des anciens greffiers titulaires de charges (p. 3971) ;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 3971).

Article 18 (*dates d'entrée en vigueur de la loi et des dispositions relatives aux conseils de prud'hommes*) (p. 3973). — Retrait de l'amendement n° 15 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : suppression du délai prévu pour l'application des dispositions relatives aux conseils de prud'hommes (p. 3975) ; retrait de l'amendement n° 17 de M. Bernard Legrand, soutenu par M. Emile Didier : entrée en vigueur du statut des secrétaires des conseils de prud'hommes ; adoption de l'amendement n° 21 de M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice : application immédiate des dispositions relatives aux conseils de prud'hommes ; entrée en vigueur du statut des secrétaires au plus tard le 1er janvier 1979 ;

— l'article 18, ainsi modifié, est adopté (p. 3975).

Explications de vote :

— *M. Pierre Ceccaldi-Pavard* (p. 3975) : le groupe de l'U. C. D. P. votera ce projet de loi. L'accès de tous à la justice. La clarification des procédures judiciaires ;

— *M. Pierre Carous* (p. 3975) : le groupe R. P. R. votera le projet de loi. L'effort financier fait par le Gouvernement. L'accès de tous à une justice gratuite. La nécessité d'une justice objective et sans passion ;

— *M. Guy Petit* (p. 3976) : le groupe de l'U. R. E. I. votera le projet de loi.

Adoption [13 décembre 1977] (p. 3976).

Discussion (commission mixte paritaire) [20 décembre 1977] (p. 4328, 4330).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 4328, 4329) : *MM. Jacques Thyraud, rapporteur pour le Sénat ; Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice.*

a) Intervention du rapporteur (p. 4328) : la possibilité pour le prévenu qui a bénéficié d'un acquittement, d'un non-lieu ou d'une relaxe d'obtenir gratuitement une copie du jugement le concernant. Le rétablissement des dispositions prévoyant la contribution, au régime spécial de retraite de la profession, des avocats dont l'activité principale n'est pas la plaidoirie ; les modalités de cette contribution. L'accès des Français à la justice va être facilité.

b) Intervention du Gouvernement (p. 4328) : l'extension de la gratuité des actes de justice au conseil de prud'hommes ; les droits de plaidoirie.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 4329, 4330).

Articles 1er, 2, 4, 4 *bis*, 9, 9 *bis*, 10, 12, 14 (p. 4329).

Articles 18 B et 18 (p. 4330).

Adoption [20 décembre 1977] (p. 4330).

JUSTICE (Indépendance de la)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), DG ; Justice, DG ;

JUSTICE (Ministère de la)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), DG ; Justice, DG.

JUSTICE (Organisation de la)

Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS, **22** (n° **100**), **32** (n° **414**).

K

KILOWATT (Prix)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° **75.**

L

« LABELS »

Voir CONSOMMATEURS, **1** (n° **306**).

LABELS AGRICOLES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Agriculture, DG.

LABORATOIRE NATIONAL D'ESSAIS

Voir CONSOMMATEURS, **1** (n° **306**).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Universités, DG.

LABORATOIRES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Universités, DG ; Education, DG.
QUESTION ORALE, n° **2002.**
TRAITÉS ET CONVENTIONS, 7 (n° **126**).

LA CELLE-SAINT-CLOUD (Incendie du lycée de)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Education, DG.

LA COURNEUVE (Rapatriés de)

Voir RAPATRIÉS, **2** (n° **106**), DG, avant l'art. 1er.

LAICITE

Voir EDUCATION (QO).
ENSEIGNEMENT, **1** (n° **452**).
ENSEIGNEMENT (QO).

LAINE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Agriculture, DG.

LAIT

Voir C. E. E. (QO).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Agriculture, DG.
MALADIES DU BÉTAIL, **1** (n° **219**).
PRIX AGRICOLES (QO).

LA MARTINIQUE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Départements d'outre-mer, DG.

LANGUEDOC

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Services du Premier ministre - Aménagement du territoire, DG.

LANGUEDOC - ROUSSILLON

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Intérieur, DG, Etat C, titre VI.

LANGUEDOC - ROUSSILLON (Aménagement)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Tourisme, DG.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° **75.**

LANGUE FRANÇAISE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Affaires étrangères, DG.

LANGUES LOCALES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Territoires d'outre-mer, DG.

LANGUES REGIONALES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Education, DG.
RÉGIONS (QO).

LANGUES VIVANTES

Voir EDUCATION (QO).

LA QUEUE-EN-BRIE (C. E. S.)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Education, titre III.

LA REUNION

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Départements d'outre-mer, DG.

LA ROCHEFOUCAULD

Voir VEUVES (QO).

LA ROGEILLE (Barrage)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Agriculture, DG.

LATERITE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Territoires d'outre-mer, DG.

LA VILLETTE

Voir URBANISME, **1** (n° **200**).

LEGION D'HONNEUR

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Anciens combattants, DG.
Défense, DG.

LEGION D'HONNEUR (maison d'éducation)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, ordre de la Légion d'honneur et ordre de la Libération, DG.

LEGUMES

Voir CEE (QO).

LE HAVRE (centrale thermique)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Industrie, DG.

LEJAUD (aérodrome)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Equipement et aménagement du territoire, DG.

LIAISON FLUVIALE MER DU NORD—MEDITERRANEE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Equipement et aménagement du territoire, DG.

LIAISON FLUVIALE PARIS-NORD ET PARIS-EST

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Equipement et aménagement du territoire, DG.

LIAISON FLUVIALE RHIN—RHONE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Equipement et aménagement du territoire, DG.

LIBAN (République libanaise)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Affaires étrangères, DG.
RAPATRIÉS, **3** (n° **484**, 1974-1975).
TRAITÉS ET CONVENTIONS, **53** (n° **30**).

LIBERALITES (fiscalité)

Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS, **38** (n° **482**).

LIBERATION CONDITIONNELLE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Justice, DG.

LIBERTES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Intérieur, DG.

LIBERTES PUBLIQUES

Voir CONSOMMATEURS, **1** (n° **306**).
DROITS DE L'HOMME.
ENSEIGNEMENTS, **1** (n° **452**) (QO).
INFORMATIQUE, **1** (n° **5**), **2** (n° **39**).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Justice, DG.
PROCÉDURE PÉNALE, **1** (n° **9**).
QUESTIONS ORALES n°s **2109, 2081.**
RÉGIONS (QO).

LIBERTE SURVEILLEE

Voir QUESTION ORALE n° **2094.**

LICENCIEMENTS

Voir APPRENTISSAGE, **1** (n° **432**).
CHARBONNAGES (QO).
EMPLOI, **1** (n° **322**)-(QO).
INDUSTRIE MÉCANIQUE (QO).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Aviation civile et météorologie, DG.
MARINE MARCHANDE, **1** (n° **243**).
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° **38.**
TRAVAIL DES FEMMES (QO).

LICENCIEMENTS ECONOMIQUES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Travail, DG.

LITTORAL (Aménagement du)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Tourisme, DG, Services du Premier ministre - Aménagement du territoire, DG.

LIVRE

Voir PROCÉDURE PÉNALE, **1** (n° **9**).

LIVRE BLANC DU BASSIN PARISIEN

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Services du Premier ministre - Aménagement du territoire, DG.

LIVRE BLANC SUR LA RECHERCHE EN FRANCE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Recherche, DG.

LIVRES SCOLAIRES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Information, DG.

LIVRET D'EPARGNE MANUEL

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Travail, DG.

LOCATAIRES

Voir LOGEMENT.

LOCATEUR D'OUVRAGE

Voir CONSTRUCTION, **1** (n° **483**), articles 3, 12.

LOGEMENT

1. — **Proposition de loi tendant à réaliser les travaux de modernisation et de confort du parc H.L.M. existant de l'office public H.L.M. de la ville de Paris,** présentée par M. Serge Boucheny, sénateur, et plusieurs de ses collègues [2 avril 1977] (n° **221**) ; renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan.

2. — **Proposition de loi tendant à assurer l'utilisation des locaux d'habitation vacants ou inoccupés au profit des mal logés,** présentée par M. Léandre Létoquart, sénateur, et plusieurs de ses collègues [12 mai 1977] (n° **302**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Dépôt d'un rapport sur la fiscalité dans le secteur du logement par M. le secrétaire d'Etat auprès du ministère de l'équipement et de l'aménagement du territoire (logement) [21 décembre 1977] (p. 4389).

Voir aussi ENVIRONNEMENT (QO).
H. L. M. (QO).
LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), DG ; Défense, DG ; Affaires étrangères, DG ; Départements d'outre-mer, DG ; Logement, DG.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1 (n° **330**).
PRIX, 1 (n° **147**).
QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n°s **86, 107.**
TRANSPORTS AÉRIENS (QO).
TRAVAILLEURS ÉTRANGERS (QO).

LOGEMENTS VIDES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Logement, DG.

LOGEMENT SOCIAL

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Logement, DG, art. 56.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **3** (n° **133**), art. 10.

LOGEMENT TOURISTIQUE (chez l'habitant)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Tourisme, DG.

LOGIS DE FRANCE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Tourisme, DG.

LOI (Application de la)

Voir LOIS.
EDUCATION, (QO).

LOI (Boscher) du 10 juillet 1970 tendant à faciliter la création de villes nouvelles.

Voir ENVIRONNEMENT (QO).

LOI (Boulin) du 31 décembre 1971, sur les pensions de retraite.

Voir PENSIONS DE RETRAITE, **2** (n° **338**).

LOI DE FINANCES

Projet de loi de finances pour 1978, présenté par M. Raymond Barre, Premier ministre, ministre de l'économie et des finances, M. Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances, et par M. Pierre Bernard-Raymond, secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie et aux finances (budget) [30 octobre 1977] (n° **3120**) ; renvoi à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; rapport de M. Papon, rapporteur général [5 octobre 1977] (n° **3131**). — Discussion [12 octobre au 18 novembre 1977]. — Adoption [18 novembre 1977] (n° **770**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [22 novembre 1977] (n° **87**) ; renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; pour avis à la commission des affaires culturelles ; la commission des affaires économiques et du Plan ; la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; la commission des affaires sociales ; la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; rapport de M. Maurice Blin, rapporteur général (n° **88**).

Discussion (première lecture) [22 novembre 1977] (p. 2860, 2901), [23 novembre 1977] (p. 2917, 2967), [24 novembre 1977] (p. 2980, 3052), [25 novembre 1977] (p. 3068, 3114), [26 novembre 1977] (p. 3123, 3160), [28 novembre 1977] (p. 3164, 3200), [29 novembre 1977] (p. 3204, 3257), [30 novembre 1977] (p. 3276, 3327), [1er décembre 1977] (p. 3332, 3376), [2 décembre 1977] (p. 3386, 3444), [3 décembre 1977] (p. 3449, 3478), [5 décembre 1977] (p. 3482, 3540), [6 décembre 1977] (p. 3546, 3594), [7 décembre 1977] (p. 3602, 3671), [8 décembre 1977] (p. 3682, 3723), [9 décembre 1977] (p. 3730, 3794), [10 décembre 1977] (p. 3802, 3859), [11 décembre 1977] (p. 3867, 3925). Adoption [11 décembre 1977] (n° **27**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [12 décembre 1977] (n° **3295**) ; demande de commission mixte paritaire [13 décembre 1977].

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (ASSEMBLÉE NATIONALE) ; rapport de M. Papon, rapporteur pour l'Assemblée nationale [15 décembre 1977] (n° **3356**) ; discussion [15 décembre 1977]. — Adoption [15 décembre 1977] (n° **818**).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (SÉNAT) ; rapport de M. Maurice Blin, rapporteur pour le Sénat [15 décembre 1977] (n° **177**) ; discussion [16 décembre 1977] (p. 4099, 4103). — Adoption [16 décembre 1977] (n° **53**).

Décision du Conseil constitutionnel le 30 décembre 1977 (*JO*, Lois et décrets du 31 décembre 1977).

PROMULGATION : loi n° 77-1467 du 30 décembre 1977 (*JO*, Lois et décrets du 31 décembre 1977).

ASSEMBLEE NATIONALE

Rapporteur général.

N° **3131.** — Rapport présenté au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ;

Rapporteur général : M. Maurice Papon.

Tome I. — Rapport général.

Tome II. — Examen de la première partie du projet de loi de finances. — Conditions générales de l'équilibre financier.

Tome III. — Examen de la deuxième partie du projet de loi de finances. — Moyens des services et dispositions spéciales.

Rapporteurs spéciaux.

I. — *Budgets civils.*

A. — Budget général :	MM.
1. — Affaires étrangères et relations culturelles	MARETTE.
Agriculture :	
2. — Dépenses ordinaires	TISSANDIER.
3. — Dépenses en capital	PIERRE JOXE.
4. — Forma et Onibev	PRANCHÈRE.
5. — Industries agro-alimentaires	CARO.
6. — Anciens combattants	GINOUX.
7. — Commerce extérieur	BENOIST.
8. — Coopération	VOISIN.
Culture et environnement :	
9. — Culture	JOSSELIN.
10. — Environnement	RIEUBON.
11. — Tourisme	Alain BONNET.
Economie et finances :	
12. — Charges communes	CHAUVET.
13. — Services financiers	HAMEL.
Education :	
14. — Education	Mario BÉNARD.
15. — Constructions scolaires et universitaires	NEUWIRTH.
Equipement et aménagement du territoire :	
16. — Aménagement du territoire	Louis SALLÉ.
17. — Equipement	PLANTIER.
18. — Logement	TORRE.
19. — Urbanisme	MONTAGNE.
20. — Transports terrestres et section commune	CORNET.
21. — Aviation civile	BAUDIS.
22. — Marine marchande	ROHEL.

Industrie, commerce et artisanat :

	MM.
23. — Industrie	Schloesing.
24. — Commerce	Denvers.
25. — Artisanat	Bardol.

Intérieur :

26. — Intérieur et rapatriés	Fossé.
27. — Départements d'outre-mer	de Rocca Serra.
28. — Territoires d'outre-mer	de Rocca Serra.
29. — Jeunesse et sports	Destremau.
30. — Justice	Sprauer.
31. — Condition pénitentiaire	Benoist.

Santé et sécurité sociale :

32. — Santé	Crépeau.
33. — Sécurité sociale	Robert Bisson.

Services du Premier ministre :

34. — I. — Services généraux (formation professionnelle, promotion sociale, services divers)	Ribadeau Dumas.
35. — Fonction publique	Partrat.
36. — Information	R.-A. Vivien.
37. — II. — Journaux officiels	Madrelle.
34. — III. — S. G. D. N.	Ribadeau Dumas.
37. — IV. — Conseil économique et social	Madrelle.
38. — V. — Commissariat général du Plan.	Boulloche.
39. — VI. — Recherche	Mesmin.
40. — Travail	Frelaut.
41. — Universités	Bernard Marie.

B. — Budgets annexes.

42. — Imprimerie nationale	Lamps.
43. — Légion d'honneur et ordre de la Libération	Madrelle.
44. — Monnaies et médailles	Combrisson.
45. — Postes et télécommunications	Ribes.
46. — Prestations sociales agricoles	Pons.

C. — Divers.

47. — Comptes spéciaux du Trésor	Savary.
48. — Taxes parafiscales	Vizet.
49. — Radiodiffusion et télévision française.	Le Tac.

II. — *Budgets militaires.*

50. — Considérations générales et titre V	Le Theule.
51. — Titre III	Cressard.
52. — Service des essences	Cressard.

Avis (n° **3148**), présenté au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sur le projet de loi de finances pour 1978 :

	MM.
I. — Affaires étrangères (relations culturelles, scientifiques et techniques).	Pierre Weber.
II. — Agriculture : enseignement agricole.	Brocard.
III. — Anciens combattants	Valenet.
IV. — Culture et environnement (culture).	Fillioud.
V. — Culture et environnement (cinéma).	Ralite.
VI. — Culture et environnement (environnement)	Alloncle.
VII. — Education	Pinte.
VIII. — Equipement et aménagement du territoire, logement, problème social.	Maurice Andrieu.
IX. — Jeunesse et sports	Rickert.
X. — Services du Premier ministre (information)	Boinvilliers.
XI. — Services du Premier ministre (recherche)	Buron.
XII. — Santé et sécurité sociale (santé)	Delaneau.
XIII. — Santé et sécurité sociale (sécurité sociale)	Legrand.
XIV. — Travail et formation professionnelle (travail)	Ehm.
XV. — Travail et formation professionnelle (formation professionnelle)	Juquin.
XVI. — Travail et formation professionnelle (population)	Daillet.
XVII. — Travail et formation professionnelle (travailleurs immigrés)	Franceschi.
XVIII. — Université	Le Pensec.
XIX. — Prestations sociales agricoles	Briane.
XX. — R. T. F.	de Préaumont.

Avis (n° **3149**), présenté au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi de finances pour 1978 :

Tomes	MM.
I. — Affaires étrangères	Louis Joxe.
II. — Relations culturelles et coopération technique (crédits du ministère des affaires étrangères)	Chandernagor.
III. — Coopération	Frédéric-Dupont.

Avis (n° **3150**), présenté au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées :

Tomes	
I. — Dépenses en capital	Honnet.
II. — Dépenses ordinaires	de Bennetot.
III. — Section commune et budget annexe du service des essences	Paul Rivière.
IV. — Section Air	Péronnet.
V. — Section Forces terrestres	Noal.
VI. — Section Marine	Crespin.
VII. — Section Gendarmerie	Commenay.

Avis (n° **3151**), présenté au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale, sur le projet de loi de finances pour 1978 :

Tomes	
I. — Justice	Gerbet.
II. — Intérieur	Limouzy.
III. — Fonction publique	Bouvard.
IV. — Départements d'outre-mer	Sablé.
V. — Territoires d'outre-mer	Piot.

Avis (n° **3152**), présenté au nom de la commission de la production et des échanges, sur le projet de loi de finances pour 1978 :

Tomes	
I. — Agriculture	Bertrand Denis.
II. — Développement rural	Huguet.
III. — F. O. R. M. A.	Hausherr.
IV. — Départements d'outre-mer	de Gastines.
V. — Industrie	Schvartz.
VI. — Recherche	Barthe.
VII. — Charges communes	Brugnon.
VIII. — Consommation	Poperen.
IX. — Commerce extérieur	Fouchier.
X. — Commerce intérieur	Favre.
XI. — Artisanat	Maujoüan du Gasset.
XII. — Equipement	Valleix.
XIII. — Logement	Weisenhorn.
XIV. — Urbanisme	Canacos.
XV. — Tourisme	Bégault.
XVI. — Aménagement du territoire	Guermeur.
XVII. — Environnement	Raymond.
XVIII. — Plan	La Combe.
XIX. — Territoires d'outre-mer	Couderc.
XX. — Transports terrestres	Boudet.
XXI. — Aviation civile	Labbé.
XXII. — Marine marchande	Duroméa.
XXIII. — Postes et télécommunications	Wagner.
XXIV. — B. A. P. S. A.	Bizet.

SENAT

Rapporteur général.

N° **88.** — Rapport général fait, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi de finances pour 1978, adopté par l'Assemblée nationale.

Cf. AN. — Rapporteur général : M. Maurice Blin.

Tome I. — Le budget de 1978 et son contexte économique et financier.

Tome II. — Les conditions générales de l'équilibre financier (première partie de la loi de finances).

Tome III. — Les moyens des services et les dispositions spéciales (deuxième partie de la loi de finances).

Rapporteurs spéciaux.

I. — *Budgets civils.*

A. — Budget général.

	MM.
Affaires étrangères	Gustave HEON.
Agriculture	Roland BOSCARY-MONSSERVIN.
Anciens combattants	François SCHLEITER.
Coopération	Robert SCHMITT.
Culture et environnement :	
	MM.
I. — Culture	J.-Pierre FOURCADE.
II. — Environnement	Raymond MARCELLIN.
III. — Tourisme	Yves DURAND.
Départements d'outre-mer	René JAGER.
Economie et finances :	
I. — Charges communes	Henri TOURNAN.
II. — Services financiers	Henri TOURNAN.
— Commerce extérieur	Tony LARUE.
Education	Charles ALLIÈS.
Equipement et aménagement du territoire (1) :	
I. — Equipement et logement	Josy MOINET.
— Ports	Tony LARUE.
II. — Transports. — Section commune	Marcel DEBARGE.
III. — Transports terrestres	
IV. — Transports. — Aviation civile et météorologie	Marcel FORTIER.
V. — Transports. — Marine marchande	Anicet LE PORS.
Industrie, commerce et artisanat :	
I. — Industrie	Jacques DESCOURS DESACRES.
II. — Commerce et artisanat	René BALLAYER.
Intérieur	Joseph RAYBAUD.
Jeunesse et sports	Gaston PAMS.
Justice	Georges LOMBARD.
Services du Premier ministre :	
I. — Services généraux	Henri DUFFAUT.
— Aménagement du territoire	Geoffroy de MONTALEMBERT.
— Information	André FOSSET.
II. — Journaux officiels	Paul JARGOT.
III. — Secrétariat général de la défense nationale	Raymond MARCELLIN.
IV. — Conseil économique et social	Paul JARGOT.
V. — Commissariat général du Plan	Anicet LE PORS.
VI. — Recherche	Jacques DESCOURS DESACRES.
Territoires d'outre-mer	René JAGER.
Travail et santé :	
I. — Section commune	Daniel HOEFFEL.
II. — Travail	
III. — Santé	Paul RIBEYRE.
— Sécurité sociale	Marcel FORTIER.
Universités	René CHAZELLE.

B. — Budgets annexes.

Imprimerie nationale	Camille VALLIN.
Légion d'honneur et ordre de la Libération	Henri DUFFAUT.
Monnaies et médailles	François SCHLEITER.
Postes et télécommunications	Louis PERREIN.
Prestations sociales agricoles	Jean CHAMANT.

II. — *Crédits militaires.*

A. — Budget général.

Dépenses ordinaires	Modeste LEGOUEZ.
Exposé d'ensemble. — Dépenses en capital	Jean FRANCOU.

B. — Budget annexe.

Essences	Henri DUFFAUT.

(1) Les crédits de l'aménagement du territoire sont inscrits dans les services généraux du Premier ministre. Ils sont rapportés par M. Geoffroy de Montalembert.

III. — *Autres dispositions.*

Comptes spéciaux du Trésor	Christian PONCELET.
R. T. F. (organismes créés par la loi n° 74-696 du 7 août 1974 relative à la radiodiffusion et à la télévision)	Jean CLUZEL.

Avis (n° **89**) présenté, au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 1978, adopté par l'Assemblée nationale :

Tome I — Culture, par M. Michel Miroudot.
Tome II. — Cinéma - Théâtre dramatique, par M. Jacques Carat.
Tome III. — Environnement, par M. Hubert Martin.
Tome IV. — Education, par M. Adolphe Chauvin.
Tome V. — Enseignement agricole, par M. René Tinant.
Tome VI. — Enseignements supérieurs, par M. Jean Sauvage.
Tome VII. — Recherche scientifique et technique, par M. Edmond Valcin.
Tome VIII. — Formation professionnelle continue, par M. Paul Séramy.
Tome IX. — Jeunesse et sports, par M. Roland Ruet.
Tome X. — Information - Presse, par M. Henri Caillavet.
Tome XI. — Radiodiffusion - Télévision, par M. Henri Caillavet.
Tome XII. — Relations culturelles, scientifiques et techniques, par M. Jacques Habert.
Tome XIII. — Coopération, par M. Maurice Vérillon.

Avis (n° **90**) présenté, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi de finances pour 1978, adopté par l'Assemblée nationale :

Tome I. — Agriculture, par M. Michel Sordel.
Tome II. — F. O. R. M. A., par M. Jules Roujon.
Tome III. — Industrie, par M. Francisque Collomb.
Tome IV. — Energie, par M. Jean-François Pintat.
Tome V. — Recherche scientifique, par M. Maurice Schumann.
Tome VI. — Commerce et artisanat, par M. Raymond Brun.
Tome VII. — Consommation et concurrence, par M. Jean Proriol.
Tome VIII. — Commerce extérieur, par M. Maurice Prévoteau.
Tome IX. — Aménagement du territoire, par M. André Barroux.
Tome X. — Plan, par M. Marcel Lucotte.
Tome XI. — Routes et voies navigables, par M. Amédée Bouquerel.
Tome XII. — Ports maritimes, par M. Daniel Millaud.
Tome XIII. — Logement et urbanisme, par M. Robert Laucournet.
Tome XIV. — Tourisme, par M. Paul Malassagne.
Tome XV. — Environnement, par M. Richard Pouille.
Tome XVI. — Transports terrestres, par M. Auguste Billiemaz.
Tome XVII. — Aviation civile, par M. Bernard Legrand.
Tome XVIII. — Marine marchande, par M. Joseph Yvon.
Tome XIX. — Postes et télécommunications, par M. Pierre Marzin.

Avis (n° **91**) présenté, au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi de finances pour 1978, adopté par l'Assemblée nationale :

Tome I. — Affaires étrangères, par M. Claude Mont.
Tome II. — Affaires étrangères. — Relations culturelles, par M. Francis Palmero.
Tome III. — Coopération, par M. Louis Martin.
Tome IV. — Défense. — Section commune, par M. Jacques Genton.
Tome V. — Défense. — Section Gendarmerie, par M. Lucien Gautier.
Tome VI. — Défense. — Section Forces terrestres, par M. Jacques Chaumont.
Tome VII. — Défense. — Section Air, par M. Albert Voilquin.
Tome VIII. — Défense. — Section Marine, par M. Max Lejeune.

Avis (n° **92**) présenté, au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi de finances pour 1978, adopté par l'Assemblée nationale.

Tome I — Anciens combattants, par M. Marcel Souquet.
Tome II. — Travail et santé. — Section commune et Santé, par M. Lucien Grand.
Tome III. — Travail, emploi et population, par M. André Méric.
Tome IV. — Sécurité sociale, par M. Louis Boyer.
Tome V — Prestations sociales agricoles, par M. Jean Gravier.

Avis (n° **93**) présenté, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi de finances pour 1978, adopté par l'Assemblée nationale :

Tome I. — Intérieur, par M. Jean Nayrou.
Tome II. — Justice, par M. Jacques Thyraud.

Tableau de concordance des articles du projet de loi de finances pour 1978 et des articles de la loi de finances n° 77-1467 du 30 décembre 1977.

ARTICLES		OBJET	DATES DE DISCUSSION au Sénat (première lecture et commission mixte paritaire).	PAGES du J. O.	ARTICLES de la loi de finances.
Projet de loi.	Additionnels.				
		PREMIERE PARTIE			
		CONDITIONS GENERALES DE L'EQUILIBRE FINANCIER			
		TITRE Ier			
		Dispositions relatives aux ressources.			
		I. — IMPÔTS ET REVENUS AUTORISÉS			
		A. — *Dispositions antérieures.*			
1		Autorisation de percevoir les impôts existants et interdiction de percevoir les impôts non autorisés.	23 novembre 1977	2917	(*) 1
		B. — *Mesures d'ordre fiscal.*			
		1. Impôts sur le revenu.			
2		Fixation du barème et mesures d'accompagnement	23 novembre 1977 16 décembre 1977	2920 4105	2
3		Allégements en faveur des personnes âgées et des retraités	23 novembre 1977 11 décembre 1977 16 décembre 1977	2926 4106	3
4		Exonération des salaires versés aux apprentis	23 novembre 1977	2937	4
5		Unification des taux de déduction des dons consentis aux œuvres et organismes d'intérêt général.	23 novembre 1977	2938	5
6		Fixation d'une nouvelle limite d'application de l'abattement de 20 p. 100 pour certains dirigeants salariés de sociétés.	23 novembre 1977 16 décembre 1977	2938 4106	6
7		Relèvement de l'abattement accordé aux adhérents des centres de gestion agréés et des associations agréées des membres des professions libérales.	23 novembre 1977 11 décembre 1977 16 décembre 1977	2939 4106	7
	7 *bis* (A. N.)	Application des franchises et décotes en matière de T. V. A. prévues par l'article 282 du C. G. I. aux redevables qui se seront placés par option sous le régime simplifié de liquidation des taxes sur le chiffre d'affaire.	23 novembre 1977	2946	8
	7 *ter* (Sénat)	Amendement n° 119. — Application des franchises et décotes en matière de T. V. A. prévues par l'article 282 du C. G. I. aux organismes et œuvres sans but lucratif.	24 novembre 1977 16 décembre 1977	3003 4106	9
8		Relèvement de la limite de déduction du salaire du conjoint de l'exploitant.	23 novembre 1977	2948	10
9		Reconduction en 1978 de la taxe sur certains éléments du train de vie.	23 novembre 1977 16 décembre 1977	2948 4106	11
		2. Taxe sur la valeur ajoutée.			
10		Application du taux réduit aux maisons de retraite	23 novembre 1977 16 décembre 1977	2949 4106	12
11		Majoration du taux de remboursement forfaitaire aux agriculteurs pour les vins et les fruits et légumes commercialisés par l'intermédiaire de groupements de producteurs.	23 novembre 1977	2953	13
12		Remboursement de la T. V. A. afférente aux biens et services utilisés pour les opérations d'assurance et de réassurance en dehors de la C. E. E.	23 novembre 1977	2954	14
		3. Fiscalité des entreprises.			
13		Régime fiscal des revenus mobiliers perçus par les compagnies d'assurances et les associations reconnues d'utilité publique.	23 novembre 1977	2956	15
14		Extension aux petites et moyennes entreprises du régime de déduction des dividendes prévu par l'article 60 de la loi de finances pour 1977.	23 novembre 1977	2957	16
15		Institution d'un abattement sur le bénéfice imposable des entreprises industrielles nouvelles.	23 novembre 1977 16 décembre 1977	2957 4106	17
16		Provision pour prêts d'installation consentis par les entreprises à leurs salariés.	23 novembre 1977	2959	18
17		Augmentation des coefficients d'amortissement dégressif pour les matériels destinés à économiser les matières premières.	23 novembre 1977	2959	19
18		Contribution exceptionnelle des institutions financières	23 novembre 1977 16 décembre 1977	2960 4107	20

(*) Dispositions déclarées conformes à la Constitution par décision du Conseil constitutionnel du 30 décembre 1977.

ARTICLES		OBJET	DATES DE DISCUSSION au Sénat (première lecture et commission mixte paritaire).	PAGES du J. O.	ARTICLES de la loi de finances.
Projet de loi.	Additionnels.				
		4. Mesures diverses.			
19		Nouveau barème de la taxe intérieure de consommation applicable aux carburants.	23 novembre 1977	2963	21
20		Modification de la redevance perçue au profit du fonds de soutien aux hydrocarbures applicable à l'essence et au supercarburant.	23 novembre 1977	2964	22
21		Nouveau barème de la taxe différentielle sur les véhicules à moteur .	23 novembre 1977	2964	23
	21 *bis* (A. N.)	Fixation du tarif du droit de consommation prévu à l'article 403 (4°) du C. G. I.	23 novembre 1977	2965	24
22		Régime fiscal du loto national	23 novembre 1977	2965	25
23		Droits d'enregistrement. — Exonération des ventes de biens meubles corporels imposables à la T. V. A.	23 novembre 1977	2965	26
24		Réduction du droit dû en cas d'apport d'une charge de courtage maritime à une société de courtages d'assurances.	23 novembre 1977	2965	27
	24 *bis* (A. N.)	Augmentation de l'abattement personnel pour la perception des droits de succession ou de donation afférents aux mutations en ligne directe ou entre époux et de l'abattement en faveur des handicapés.	23 novembre 1977 (supprimé)	2965	
	24 *ter* (Sénat)	Amendement n° 207. — Abattement au total imposable des plus-values immobilières.	11 décembre 1977 16 décembre 1977	3911 4107	28
25		Suppression des redevances de greffe (supprimé à l'A. N.)			
		II. — Ressources affectées			
26		Dispositions relatives aux affectations	24 novembre 1977	2980	29
	26 *bis* (Sénat)	Amendement n° 185. — Rétablissement du prélèvement effectué sur le produit de la taxe intérieure sur les produits pétroliers au profit du F. S. I. R.	11 décembre 1977 16 décembre 1977	3912 4107	30
27		Fonds spécial d'investissement routier	24 novembre 1977 (supprimé)	2980	
28		Taux de la taxe unique sur les produits forestiers	24 novembre 1977 11 décembre 1977 16 décembre 1977	2984 4107	31
	28 *bis* (A. N.)	Relèvement du produit de la taxe sur les huiles et corps gras d'origine végétale perçue au profit du B. A. P. S. A.	24 novembre 1977	2988	32
29		Reconduction du prélèvement sur les recettes de l'Etat au profit de la sécurité sociale au titre du remboursement des charges de compensation démographique.	24 novembre 1977	2988	33
	29 *bis* (Sénat)	Amendement n° 9. — Attributions du fonds national d'aide au sport de haut niveau.	24 novembre 1977 16 décembre 1977	2988 4107	
		III. — Mesures diverses			
30		Détaxation du carburant agricole	24 novembre 1977 11 décembre 1977	2998	34
		Titre II			
		Dispositions relatives aux charges.			
31		Confirmation des dispositions législatives antérieures	24 novembre 1977	3000	35
32		Majoration des rentes viagères	24 novembre 1977 16 décembre 1977	3000 4107	36
	32 *bis* (Sénat)	Amendement n° 117. — Relèvement du plafond d'imposition des rentes viagères constituées à titre onéreux.	24 novembre 1977 16 décembre 1977	3003 4108	37
		Titre III			
		Dispositions relatives à l'équilibre des ressources et des charges.			
33		Equilibre général du budget	24 novembre 1977 11 décembre 1977 16 décembre 1977	3004	(*) 38

(*) Dispositions déclarées conformes à la Constitution par décision du Conseil constitutionnel du 30 décembre 1977.

ARTICLES		OBJET	DATES DE DISCUSSION au Sénat (première lecture et commission mixte paritaire).	PAGES du J. O.	ARTICLES de la loi de finances.
Projet de loi.	Additionnels.				
		DEUXIEME PARTIE			
		MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPECIALES			
		TITRE Ier			
		Dispositions applicables à l'année 1978.			
		A. — OPÉRATIONS A CARACTÈRE DÉFINITIF			
		I. — *Budget général.*			
34		Budget général. — Services votés	11 décembre 1977	3867	39
35		Mesures nouvelles. — Dépenses ordinaires des services civils	11 décembre 1977 16 décembre 1977	3867 4109	40
36		Mesures nouvelles. — Dépenses en capital des services civils	11 décembre 1977 16 décembre 1977	3867 4110	41
37		Mesures nouvelles. — Dépenses ordinaires des services militaires	29 novembre 1977	3231	42
38		Mesures nouvelles. — Dépenses en capital des services militaires	29 novembre 1977	3232	43
	38 *bis* (A. N.)	Charges transférées au ministère de la défense	29 novembre 1977 (supprimé)	3233	
39		Autorisations d'engagement par anticipation	11 décembre 1977	3868	44
		II. — *Budgets annexes.*			
40		Budgets annexes. — Services votés	11 décembre 1977	3868	45
41		Budgets annexes. — Mesures nouvelles	11 décembre 1977	3868	46
		III. — *Opérations à caractère définitif des comptes d'affectation spéciale.*			
42		Comptes d'affectation spéciale. — Opérations définitives. — Services votés.	10 décembre 1977 11 décembre 1977	3826	47
43		Comptes d'affectation spéciale. — Opérations définitives. — Mesures nouvelles.	10 décembre 1977 11 décembre 1977 16 décembre 1977	3826 4111	48
		B. — OPÉRATIONS A CARACTÈRE TEMPORAIRE			
44		Comptes retraçant des opérations à caractère temporaire. — Services votés.	10 décembre 1977	3827	49
45		Comptes d'affectation spéciale. — Opérations à caractère temporaire. — Mesures nouvelles.	10 décembre 1977	3822	50
46		Comptes de commerce. — Mesures nouvelles	10 décembre 1977	3827	51
47		Comptes de règlement avec les gouvernements étrangers. — Mesures nouvelles.	10 décembre 1977	3827	52
48		Comptes d'avances. — Mesures nouvelles	10 décembre 1977	3827	53
49		Ouverture d'une subdivision à un compte d'avance	10 décembre 1977	3827	54
50		Comptes de prêts et de consolidation. — Mesures nouvelles	10 décembre 1977	3827	55
		C. — DISPOSITIONS DIVERSES			
51		Perception des taxes parafiscales	11 décembre 1977	3868	56
52		Crédits évaluatifs	11 décembre 1977	3884	57
53		Crédits provisionnels	11 décembre 1977	3885	58
54		Reports de crédits	11 décembre 1977	3886	59
55		Prime à l'amélioration de l'habitat locatif	10 décembre 1977	3351	60
56		Aide au logement social	10 décembre 1977	3851	61
57		Nombre des logements susceptibles d'ouvrir à leurs occupants droit à l'aide personnalisée au logement.	10 décembre 1977	3859	62
58		Financement de grands travaux intéressant la région d'Ile-de-France	11 décembre 1977	3888	63
59		Répartition du produit des droits constatés de la redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de télévision.	10 décembre 1977 16 décembre 1977	3521 4111	64
60	Après l'art. 59 (C. M. P.)	Modalités de répartition du versement représentatif de la taxe sur les salaires. — Amendement n° 7.	7 décembre 1977 16 décembre 1977	3666 4112	65
	60 *bis* (Sénat)	Amendement n° 169 et sous-amendements n°s 172 et 171. — Répartition transitoire des ressources du fonds de compensation pour la T. V. A., nouvelle dénomination du F. E. C. L.	7 décembre 1977 16 décembre 1977	3669 4112	66
		TITRE II			
		Dispositions permanentes.			
		A. — MESURES FISCALES			
		1. Impôts sur le revenu.			
61		Relèvement de l'abattement sur les dividendes d'actions perçus par les épargnants.	11 décembre 1977	3888	67
		2. Plus-values.			
62		Report au 1er janvier 1979 de la taxation des plus-values de cession des valeurs mobilières.	11 décembre 1977	3888	68

ARTICLES		OBJET	DATES DE DISCUSSION au Sénat (première lecture et commission mixte paritaire).	PAGES du J. O.	ARTICLES de la loi de finances.
Projet de loi.	Additionnels.				
		3. Fiscalité des entreprises.			
63		Réévaluation des immobilisations amortissables	11 décembre 1977 (supprimé) 16 décembre 1977	3888 4112	69
64		Reconduction du dispositif fiscal prévu pour l'amélioration des structures industrielles et de diverses mesures temporaires.	11 décembre 1977	3893	70
65		Assouplissement des modalités d'option pour le régime simplifié d'imposition des petites et moyennes entreprises industrielles, commerciales et artisanales.	11 décembre 1977	3894	71
	65 *bis* (A. N.)	Application du régime simplifié de liquidation des taxes sur le chiffre d'affaire.	11 décembre 1977 16 décembre 1977	3894 4113	72
66		Aménagement du régime fiscal des sociétés de copropriétaires de navires.	11 décembre 1977	3895	73
		4. Fiscalité directe locale.			
67		Extension aux reprises d'établissements en difficulté de l'exonération temporaire de taxe professionnelle prévue à l'article 1473 *bis* du C. G. I.	11 décembre 1977	3896	74
	68 A (Sénat)	Amendement n° 142. — Document annexe à la loi de finances concernant le budget des départements et territoires d'outre-mer.	2 décembre 1977	3444	
68		Modification de l'assiette de la taxe pour frais de chambres de métiers perçus dans les départements d'outre-mer. — Application anticipée de l'article 13-III de la loi du 29 juillet 1975.	2 décembre 1977	3444	75
	68 *bis* (A. N.)	Relèvement de la taxe pour frais de chambres des métiers	1er décembre 1977	3446	76
69		Report de la date de première actualisation biennale des valeurs locatives foncières.	11 décembre 1977 16 décembre 1977	3896 4113	77
70		Report de la date d'application du taux unique de la taxe d'habitation dans les communautés urbaines et les districts à fiscalité propre.	11 décembre 1977	3897	78
	70 *bis* A (Sénat)	Amendement n° 155. — Faculté donnée aux conseils généraux d'exonérer de la taxe départementale d'espaces verts les organismes d'H. L. M.	11 décembre 1977 16 décembre 1977	3901 4113	79
	70 *bis* B (Sénat)	Amendement n° 173. — Exonération de la taxe sur les salaires des services départementaux de lutte contre l'incendie.	11 décembre 1977 16 décembre 1977	3902	80
	70 *bis* C (Sénat)	Amendement n° 156. — Report de l'excédent de ressources des établissements publics régionaux.	11 décembre 1977	3903	
	70 *bis* (A. N.)	Relèvement du plafond de ressources des établissements publics régionaux.	11 décembre 1977	3902	81
	70 *ter* (A. N.)	Recouvrement des créances résultant d'opérations faisant partie du système de financement du F. E. O. G. A., ainsi que de prélèvements agricoles et de droits de douane nées dans un Etat membre de la C. E. E.	11 décembre 1977	3905	82
	70 *quater* (A. N.)	Fixation du taux maximum de la taxe spéciale de consommation sur les carburants.	11 décembre 1977	3905	83
	70 *quinquies* (Sénat)	Amendement n° 154. — Montant annuel maximum de la taxe spéciale d'équipement instituée au profit de l'établissement public de la métropole Lorraine.	11 décembre 1977 16 décembre 1977	3905 4113	84
		B. — Mesures diverses d'ordre financier			
71		Retraite du combattant	25 novembre 1977	3109	85
72		Financement des centres régionaux de la propriété forestière	7 décembre 1977	3620	86
	72 *bis* (A. N.)	Périmètre de protection autour de boulangeries rachetées ou reconverties avec l'aide de la profession.	11 décembre 1977 (supprimé)	3906	
73		Taux d'intérêt applicable aux sommes dues par les propriétaires de monuments historiques en cas de travaux exécutés par l'Etat.	24 novembre 1977	3051	87
	73 *bis* (A. N.)	Réforme du régime d'imposition à la T. V. A. de l'industrie cinématographique.	24 novembre 1977 16 décembre 1977	3051 4113	88
74		Extension de la garantie de l'Etat à certains prêts accordés par le crédit foncier de France et le comptoir des entrepreneurs.	10 décembre 1977	3859	89
75		Extension de l'objet d'un compte d'affectation spéciale et d'un compte de règlement avec les gouvernements étrangers.	10 décembre 1977	3827	90
76		Clôtures d'un compte de prêt, de subdivisions d'un compte de règlement avec les gouvernements étrangers et d'un compte d'opérations monétaires.	10 décembre 1977	3827	91
77		Aménagement de la procédure de financement du lancement et de la fabrication de produits nouveaux.	11 décembre 1977	3909	92
78		Application de la loi n° 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées.	30 novembre 1977	3327	93
	78 *bis* (A. N.)	Propositions pour le financement de l'équipement, de l'encadrement et de l'aide aux fédérations et groupements sportifs.	2 décembre 1977	3403	94
	78 *ter* (A. N.)	Augmentation de la subvention versée aux départements pour l'entretien du réseau déclassé.	9 décembre 1977 16 décembre 1977	3744 4113	95
79		Relèvement du plafond de ressources de l'aide judiciaire	5 décembre 1977	3537	96
80		Taxe annuelle applicable aux spécialités pharmaceutiques	26 novembre 1977	3158	97
81		Suppression du recouvrement sur succession de l'allocation aux vieux travailleurs salariés.	26 novembre 1977	3159	98
82		Suppression du recouvrement des créances de l'aide sociale contre les débiteurs d'aliments des mineurs et des adultes handicapés.	26 novembre 1977	3159	99
	83 (A. N.)	Modifications du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.	25 novembre 1977	3109	100

Ordre de discussion des budgets par ministère.

Environnement [24 novembre 1977] (p. 3014).

Culture [24 novembre 1977] (p. 3033).

Commissariat général du Plan [25 novembre 1977] (p. 3068).

Recherche [25 novembre 1977] (p. 3077).

Anciens combattants [25 novembre 1977] (p. 3088).

Santé et sécurité sociale [26 novembre 1977] (p. 3124).

Postes et télécommunications [28 novembre 1977] (p. 3164).

Charges communes [28 novembre 1977] (p. 3186).

Services financiers [28 novembre 1977] (p. 3194).

Défense [29 novembre 1977] (p. 3204).

Industrie [29 novembre 1977] (p. 3233).

Universités [30 novembre 1977] (p. 3276).

Education [30 novembre 1977] (p. 3295).

Commerce et artisanat [1er décembre 1977] (p. 3332).

Affaires étrangères [1er décembre 1977] (p. 3346).

Jeunesse et sports [2 décembre 1977] (p. 3386).

Légion d'honneur et Ordre de la Libération [2 décembre 1977] (p. 3403).

Coopération [2 décembre 1977] (p. 3405).

Départements d'outre-mer [2 décembre 1977] (p. 3423).

Territoires d'outre-mer [3 décembre 1977] (p. 3449).

Tourisme [3 décembre 1977] (p. 3462).

Travail [5 décembre 1977] (p. 3482).

Justice [5 décembre 1977] (p. 3507).

Information [6 décembre 1977] (p. 3546).

Prestations sociales agricoles [6 décembre 1977] (p. 3554).

Agriculture [6 décembre 1977] (p. 3563).

Agriculture (suite) [7 décembre 1977] (p. 3602).

Intérieur [7 décembre 1977] (p. 3620).

Services généraux [8 décembre 1977] (p. 3682).

Conseil économique et social [8 décembre 1977] (p. 3695).

Journaux officiels [8 décembre 1977] (p. 3695).

Secrétariat général de la défense nationale [8 décembre 1977] (p. 3698).

Aménagement du territoire [8 décembre 1977] (p. 3699).

Equipement [8 décembre 1977] (p. 3713).

Equipement (suite) [9 décembre 1977] (p. 3730).

Transports, section commune, et transports terrestres [9 décembre 1977] (p. 3744).

Aviation civile et météorologie [9 décembre 1977] (p. 3756).

Marine marchande [9 décembre 1977] (p. 3772).

Commerce extérieur [9 décembre 1977] (p. 3787).

Radiodiffusion-télévision française [10 décembre 1977] (p. 3802).

Comptes spéciaux du Trésor [10 décembre 1977] (p. 3821).

Imprimerie nationale [10 décembre 1977] (p. 3827).

Monnaies et médailles [10 décembre 1977] (p. 3831).

Logement [10 décembre 1977] (p. 3834).

Discussion générale [22 novembre 1977] (p. 2860, 2901) : *MM. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation ; Raymond Barre, Premier ministre ; André Fosset, au nom de la commission des finances ; Henri Tournan, Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances ; Jacques Pelletier, Mme Marie-Thérèse Goutmann, MM. Marcel Fortier, Jacques Descours Desacres, Georges Lombard, Josy Moinet, Camille Vallin, Maurice Schumann, Jean-Pierre Fourcade, Jean Cluzel, Anicet Le Pors.*

a) *Interventions des sénateurs :* la situation économique et financière (p. 2860, 2871, 2872, 2873, 2874, 2878, 2883, 2890, 2891, 2892) ; la hausse des prix et l'inflation (p. 2860, 2861, 2871, 2872, 2874, 2876, 2878, 2883, 2884, 2885, 2890, 2892, 2900) ; l'emploi (p. 2860, 2871, 2874, 2876, 2878, 2881, 2888, 2900) ; le chômage (p. 2860, 2873, 2874, 2876, 2878, 2885, 2892, 2900) ; l'indemnisation du chômage (p. 2860) ; les investissements (p. 2860, 2874, 2878, 2885, 2886, 2900) ; les exportations (p. 2860, 2871, 2872, 2874, 2878, 2886, 2890) ; les expériences tentées à l'étranger pour surmonter la crise (p. 2860) ; la situation des entreprises industrielles et commerciales (p. 2860, 2861, 2863, 2874, 2882, 2884, 2886, 2887, 2889, 2891, 2900) ; les dépenses publiques (p. 2861, 2873) ; les recettes fiscales (p. 2861, 2878, 2889) ; les impôts (p. 2861) ; la suppression du Fonds d'action conjoncturelle (p. 2861, 2873, 2889) ; le déficit (p. 2861, 2871, 2873, 2875, 2878, 2886) ; la dette publique (p. 2861) ; les rémunérations des salariés (p. 2861, 2875, 2885) ; les entreprises publiques (p. 2861, 2878, 2885) ; les mesures sociales, la sécurité sociale (p. 2861, 2873, 2875, 2882, 2884) ; la consommation (p. 2861, 2872, 2890) ; les équipements publics (p. 2861, 2887) ; l'augmentation des crédits de la justice (p. 2861, 2875) ; l'augmentation des crédits de la culture (p. 2861) ; la réduction des crédits de l'éducation (p. 2861) ; la jeunesse et les sports (p. 2862) ; l'aide de l'Etat aux collectivités locales (p. 2862, 2873, 2875, 2881, 2882, 2886) ; la récupération de la TVA sur les dépenses d'équipement des collectivités locales (p. 2862, 2888) ; les programmes d'action prioritaires du VIIe Plan (p. 2862, 2875) ; la liaison fluviale Rhin—Rhône (p. 2862) ; les petites et moyennes entreprises (p. 2862, 2875, 2880) ; l'artisanat (p. 2862, 2882) ; la formation professionnelle (p. 2862, 2878, 2882) ; l'augmentation des dépenses militaires (p. 2862) ; les comptes spéciaux du Trésor (p. 2862) ; le fonds spécial d'investissement routier (p. 2862, 2873, 2881) ; les aides au secteur industriel privé (p. 2862, 2863, 2888) ; la réforme du statut de l'entreprise (p. 2863, 2886) ; l'étatisation de l'économie (p. 2863) ; une révolution industrielle plus difficile que celle qui a été opérée il y a vingt ans (p. 2863) ; le budget des charges communes (p. 2863, 2891) ; le rapport annuel de la Cour des comptes (p. 2869) ; les travaux de la « commission des suites » (p. 2870) ; la construction aéronautique (p. 2870) ; la SNIAS (p. 2870) ; le programme « Corvette » (p. 2870) ; l'aménagement du golfe de Fos (p. 2870) ; l'établissement public de la Défense (p. 2870) ; les villes nouvelles d'Ile-de-France (p. 2870) ; les équipements des collectivités locales (p. 2870) ; la charge fiscale supportée par les Français (p. 2870, 2873, 2876, 2882, 2885) ; la phase de redressement économique [le plan « Barre »] (p. 2871, 2872, 2873, 2874, 2884) ; la « facture pétrolière » (p. 2871, 2879) ; le prélèvement conjoncturel contre l'inflation (p. 2871, 2885) ; la taxation des plus-values (p. 2871) ; la taxe professionnelle (p. 2871) ; la balance commerciale (p. 2871, 2878, 2881, 2884, 2890) ; les bénéfices des banques (p. 2872, 2884) ; la fonction publique (p. 2873) ; le budget annexe des P et T (p. 2873) ; les trusts et les sociétés multinationales (p. 2874, 2876, 2878) ; la société socialiste n'est pas « bureaucratique » (p. 2874) ; les chômeurs « professionnels » (p. 2874) ; la crise de l'industrie textile (p. 2874, 2883) ; la crise de l'industrie de la machine-outil (p. 2874) ; la hausse des prix alimentaires (p. 2874, 2880, 2890) ; les entreprises nationalisées (p. 2875) ; les réformes fiscales (p. 2875, 2889) ; le rapport Guichard [collectivités locales] (p. 2875) ; décentralisation et déconcentration (p. 2875) ; les régions (p. 2875) ; la multiplicité des services dirigés par le ministre de l'économie et des finances (p. 2873) ; les usagers des services publics (p. 2876) ; le logement (p. 2876) ; la santé publique (p. 2876) ; la « vignette automobile » (p. 2876) ; les problèmes des femmes (p. 2877) ; la modification à apporter à la structure de la société actuelle (p. 2877) ; la politique économique et sociale du parti communiste (p. 2877) ; le budget présenté par le parti communiste (p. 2877, 2900) ; la situation des pays en voie de développement (p. 2878, 2891) ; les propos d'André Siegfried sur l'Angleterre du XIXe siècle (p. 2878) ; la réorganisation du marché de Rungis (p. 2880) ; les « grandes surfaces » (p. 2880) ; la réévaluation des bilans des entreprises (p. 2880, 2889, 2893) ; la nécessaire réforme des finances locales (p. 2880, 2887) ; la recherche scientifique et technique (p. 2880) ; les sources nouvelles d'énergie (p. 2880, 2882) ; les propos de Colbert sur l'importance des finances (p. 2880) ; les problèmes du Proche-Orient et le voyage du président Sadate à Jerusalem (p. 2881) ; le contrôle parlementaire (p. 2881) ; la publication tardive des décrets d'application des lois (p. 2881) ; les certificats d'urbanisme (p. 2881) ; le versement représentatif de la taxe sur les salaires, VRTS (p. 2881, 2887) ; le fonds d'équipement des collectivités locales (p. 2882, 2887) ; les indemnités d'abattage du bétail malade (p. 2882) ; les problèmes sociaux des mères de famille (p. 2882) ; les pensions de guerre (p. 2882) ; la situation économique et monétaire de l'Allemagne et du Japon (p. 2883, 2892, 2900) ; l'épargne (p. 2884) ; le programme d'investissement d'EDF (p. 2885) ; 60 p. 100 des Français favorables à l'impôt sur les fortunes (p. 2885) ; la restructuration des industries agro-alimentaires (p. 2886, 2890, 2893) ; l'industrie dans les départements de l'Ouest (p. 2886) ; le mécontentement des élus locaux exprimé au 60e congrès des maires de France (p. 2887) ; les engagements pris par M. Poniatowski, ministre de l'intérieur en 1975 devant le Sénat en faveur des collectivités locales (p. 2887, 2888) ; l'industrie automobile (p. 2888, 2890) ; la taxation des dividendes (p. 2889) ; la politique financière et monétaire (p. 2890, 2891, 2892) ; les tarifs

de la RATP (p. 2891) ; la réforme du statut du fonds monétaire international (p. 2891) ; la stagflation (p. 2892) ; la grève du 1er décembre 1977 (p. 2900).

b) *Interventions du Gouvernement :*

— *M. Raymond Barre, Premier ministre* (p. 2863) : il importe de prendre du recul et d'apprécier à leur juste valeur les difficultés de la France. La situation économique actuelle par rapport à ce qu'elle était à l'automne 1976. Les causes de l'inflation ; une action énergique devait être entreprise pour stopper un « processus à l'italienne ». (p. 2864) : la mise en œuvre du programme de redressement économique et financier. Les problèmes de la France ne sont pas d'abord des problèmes internes mais des problèmes de relations avec l'extérieur. La priorité donnée à la stabilisation de la monnaie. Le franc français n'est pas la seule monnaie qui se soit dépréciée par rapport au deutschemark ou au franc suisse. Le franc n'a pas glissé avec le dollar, monnaie de paiement du pétrole. La réévaluation des réserves en or, les rentrées en devises. L'augmentation de l'endettement extérieur de la France. Le crédit de la France sur les marchés internationaux reste intact. L'amélioration de la balance commerciale : les entreprises ont fait un effort considérable à l'exportation. Les économies d'énergie. Le problème de la progression des rémunérations ; les Français ont, dans leur ensemble, compris l'exigence de stabilisation du pouvoir d'achat. (p. 2865) : les mesures prises par le Gouvernement pour soutenir l'activité économique et l'emploi. La situation de la Grande-Bretagne. En France, c'est l'investissement qui a été favorisé. Le taux d'investissement de la France pour 1977 sera le second de tous les pays industrialisés, derrière le Japon. Ces investissements permettront d'économiser un certain nombre d'importations. La production industrielle n'a pas diminué ; en 1977, la croissance ne pouvait être que modérée. Les difficultés de prévisions précises que l'on constate aussi dans les institutions internationales. La situation de l'emploi, particulièrement de l'emploi des jeunes, est restée difficile. Le taux de chômage des différents pays industriels. Le retour au plein emploi implique la poursuite d'une politique de redressement économique et financier. (p. 2866) : les actions spécifiques menées en faveur des jeunes ; l'effort du Gouvernement a été activement soutenu par les administrations et les chefs d'entreprise. Dans les chiffres de demandes d'emploi figure la comptabilisation de demandes qui n'ont rien à voir avec des situations de chômage. L'évolution des prix. Aucun programme ne peut surmonter les aléas internationaux ou climatiques. Les mesures qui ont été prises pour mettre fin à des hausses abusives de prix constatées sur les produits alimentaires. La taxation sera utilisée toutes les fois qu'il s'agira de réprimer des abus ou des excès. Le plus important n'est pas de combattre les facteurs exceptionnels responsables des poussées épisodiques sur les prix. (p. 2867) : le Gouvernement de la République ne doit pas présenter au pays des orientations limitées à un horizon de trois mois. La situation économique mondiale ne se modifiera pas au lendemain des élections générales. Les orientations de la politique économique pour 1978. Le choix du taux de croissance. La politique de stimulation d'activité économique que doit mettre en œuvre le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne. Sur le plan de la monnaie, la stabilité du franc restera une priorité. La modération de la progression de la masse monétaire en République fédérale d'Allemagne et en Suisse, la politique menée en Grande-Bretagne. La nécessité de poursuivre la réduction du déficit commercial en stimulant les exportations. Les économies d'énergie. Le programme nucléaire. En matière de revenus et de prix, il ne doit y avoir ni rattrapage, ni anticipation. En 1978, le principe du maintien du pouvoir d'achat devra être encore respecté. Les efforts particuliers qui devront être consentis en faveur des travailleurs au SMIC, des familles, des personnes âgées et des travailleurs manuels. (p. 2868) : en ce qui concerne la politique des prix industriels, il importe de restaurer une économie de concurrence interne et externe. L'importance du respect de la norme de prix fixée à 6 p. 100 pour 1978.

Réponse à M. Maurice Blin : le budget présenté est en déficit. Son financement ne peut provenir d'une création de monnaie à la Banque centrale. Les ressources normales d'épargne ne doivent pas être retirées aux entreprises qui désirent financer leurs investissements. La prévision immédiate d'un fonds d'action conjoncturel n'est pas souhaitable. Le concours important à l'industrie privée ; le rétablissement de la vérité des tarifs des entreprises publiques ; la reconstitution des fonds propres des entreprises ; la réévaluation des bilans, le déblocage progressif des provisions constituées par les entreprises. (p. 2869) : le budget présenté témoigne de l'effort accompli en matière de justice sociale. La majoration nécessaire en 1978 des crédits de paiement. Des efforts sont indispensables pour sauvegarder à long terme l'économie de la France.

— *M. Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances :*

Réponse à M. Henri Tournan (p. 2872) : la confusion entre la hausse des prix constatée et la norme 6,5 p. 100 qui avait été fixée, pour les loyers et les transports.

Réponse à M. Josy Moinet (p. 2885) : le rétablissement de la balance commerciale est dû en partie à la diminution de l'activité économique de la France.

(p. 2894) : une doctrine d'action commune est née dans le domaine économique et financier entre les pays socialistes, libéraux et communistes. La théorie keynesienne est morte ; on ne peut plus relancer les économies par la consommation.

Réponse à M. Jean-Pierre Fourcade : la situation internationale ; le prélèvement du pétrole ; la France doit tenir compte de la situation de ses partenaires. Le flottement des monnaies depuis la remise en cause des accords de Bretton Woods. L'évolution de l'indice des prix. Les pays en voie de développement. L'implantation d'usines dans ces pays permet la production à des prix plus bas que les nôtres. (p. 2895) : Montesquieu disait que la république implique de la vertu. L'effort doit être longuement poursuivi avant de juger le plan de M. Barre ; l'exemple de la République fédérale d'Allemagne. La situation de la Grande-Bretagne.

Réponse à MM. Jean Cluzel et Jean-Pierre Fourcade : une croissance plus modérée devra être plus qualitative.

La nécessité d'une politique d'aménagement du territoire, de favoriser l'investissement intellectuel. Les transformations de la France depuis les années 50 ; un pays agricole qui s'est adapté à la compétition industrielle ; l'exode rural et la concentration urbaine.

Les problèmes de la décolonisation ; il ne faut pas faire croire aux Français en des mirages. L'éloge de la France pour son effort de rétablissement, le maintien de son crédit et de sa monnaie fait par M. Witteveen, directeur du fonds monétaire international.

Réponse à M. Jean-Pierre Fourcade : le Gouvernement français n'est inactif ni à Washington, ni à Brazzaville. Le processus d'ajustement entre les pays excédentaires. Les problèmes des pays de la zone franc étudiés à Brazzaville. Les propositions faites au nom de la commission européenne par M. Ortoli sur l'unité monétaire, la banque européenne de développement, le problème des montants compensatoires. La ratification des accords concernant le fonds monétaire international.

(p. 2896) : les problèmes des collectivités locales. Les engagements pris, du temps où ils étaient membres du Gouvernement, par MM. Michel Poniatowski et Jean-Pierre Fourcade sur la prise en charge de la TVA des collectivités locales. Les subventions globales d'équipement inscrites au FECL. Les départements ont été ajoutés au nombre des bénéficiaires de ce fonds d'équipement des collectivités locales. L'augmentation de crédits prévue pour les communes. La répartition du VRTS.

Réponse à M. Maurice Blin : il n'y a pas de « dotations inutiles » dans le budget des charges communes ; la répartition des crédits qui lui sont affectés.

Les crédits consacrés aux entreprises nationalisées. Le rapport Nora relatif à ces entreprises ; les travaux de M. de la Genière. Le problème de la vérité des tarifs ; les augmentations qui risquent d'en découler, particulièrement pour la SNCF, la RATP et EDF.

Réponse à M. André Fosset (p. 2897) : le rapport de la commission des suites pour 1977. L'amélioration notable qu'a constitué la création d'une commission interministérielle chargée d'examiner les suites.

Réponse à M. Henri Tournan : le déficit de la balance des paiements s'est réduit de moitié ; la balance commerciale est équilibrée, la tenue du franc. L'évolution des prix et de l'emploi ; les prix alimentaires. Demander à des commerçants de répercuter des baisses qu'ils ont enregistrées n'est pas une critique adressée à l'égard du secteur commercial. Le cas du croissant. La décélération des prix, assez forte, constatée en Allemagne, en Grande-Bretagne et en Italie. Les nécessités de la politique de l'investissement. L'obligation de reconstituer les fonds propres des entreprises. La surcapacité d'emploi des entreprises françaises avant la crise. L'importance de la maîtrise des coûts ; l'exemple de la Grande-Bretagne. Nos créances à l'étranger.

Réponse à M. Jacques Pelletier : les problèmes d'emploi. La France est tributaire de ses partenaires pour augmenter le taux de sa production nationale brute. La comparaison du taux de chômage par rapport à la population active de la France et des principaux pays industrialisés. L'identité des problèmes

entre tous les pays pour ce qui est du chômage des jeunes. (p. 2898) : l'effort de formation et de promotion accompli. La justice sociale. Le budget des prestations sociales est d'un montant supérieur à celui du budget de l'Etat. Les orientations choisies par le Gouvernement.

Réponse à Mme Marie-Thérèse Goutmann et M. Camille Vallin : la majorité n'a jamais pu s'opposer à la grande majorité des Français puisqu'ils votent pour elle. Pour la première fois, le parti communiste a établi un programme chiffré, une catastrophe nationale érigée en institution. Les variations de recettes et de dépenses prévues. Aucune allusion n'est faite au commerce extérieur.

Réponse à M. Marcel Fortier : les problèmes d'adaptation de la main-d'œuvre ; le déséquilibre budgétaire. L'impôt sur le capital ne saurait être confondu avec l'imposition des plus-values. La relance ; les réformes de structures.

Réponse à M. Jacques Descours-Desacres : le fonds spécial d'investissement routier ; le versement représentatif de la taxe sur les salaires ; le fonds d'équipement des collectivités locales.

Réponse à M. Georges Lombard (p. 2899) : l'augmentation des concours accordés aux entreprises nationales.

Réponse à M. Josy Moinet : la hausse des prix ; l'inégalité fiscale ; la lutte contre la fraude ; l'investissement est difficilement le moteur de la croissance quand les capacités de production des entreprises ne sont pas intégralement utilisées. La consommation a augmenté en France depuis quatre ans plus vite que dans tous les autres pays industrialisés.

Réponse à M. Maurice Schumann : la nécessité pour les entreprises d'investir ; les recommandations du comité de financement du VII[e] Plan ; les travaux du comité interministériel pour l'aménagement des structures industrielles ; la libération des prix ; l'avoir fiscal ; la suppression du décalage d'un mois dans la perception de la TVA ; la réévaluation des bilans ; l'échéance électorale de mars 1978.

PREMIERE PARTIE

CONDITIONS GENERALES DE L'EQUILIBRE FINANCIER

Discussion des articles [23 novembre 1977] (p. 2917, 1967), [24 novembre 1977] (p. 2980, 3014) : *MM. Henri Duffaut, Maurice Blin, rapporteur général ; Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances ; Anicet Le Pors, Guy Petit, Paul Jargot, Mme Rolande Perlican, MM. Paul Malassagne, Francis Palmero, Charles de Cuttoli, Lionel de Tinguy, Louis Jung, Henri Tournan, Etienne Dailly, Jean Cluzel, Jean Francou, Edouard Bonnefous, président de la commission des finances ; Roger Boileau, Jacques Descours Desacres, Henri Caillavet, Jean-Pierre Fourcade, Lucien Grand, Georges Lombard, Robert Laucournet, Bernard Legrand, Jacques Mossion, Marcel Fortier, Jacques Henriet, Jean Chérioux, Jacques Carat, Camille Vallin, Adolphe Chauvin, Léon Jozeau-Marigné, Charles Durand, Philippe de Bourgoing, Pierre Carous, Raymond Brun, Daniel Hoeffel, Georges Berchet, Jacques Blanc, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture, Jacques Ménard, Robert Schwint, Roland Boscary-Monsservin, Josy Moinet, Henri Gœtschy, Pierre Bernard-Reymond, secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie et aux finances (budget) ; Michel Chauty, Roland Ruet, Dominique Pado, André Méric, Jacques Habert, Pierre Louvot, Jean Filippi.*

Article 1[er] (*autorisation de percevoir les impôts existants et interdiction de percevoir les impôts non autorisés*). — Adopté (p. 2917).

Après l'article 1[er]. — Rejet de l'amendement n° 16 de M. Henri Duffaut et plusieurs de ses collègues (article additionnel) : création d'un impôt annuel progressif sur les fortunes supérieures à 2 millions de francs au 1[er] janvier 1977, à l'égard des personnes physiques ayant en France une résidence habituelle (p. 2919) ; rejet de l'amendement n° 8 de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues (article additionnel) : instauration d'un impôt annuel et progressif sur le capital des sociétés privées et nationalisées (p. 2920).

Article 2 (*fixation du barème de l'impôt sur le revenu et mesures d'accompagnement*) (p. 2920). — Rejet de l'amendement n° 17 de M. Henri Duffaut et plusieurs de ses collègues ; modification des tranches de revenus imposables auxquels sont applicables les taux de l'impôt sur le revenu (p. 2921) ; rejet de l'amendement n° 79 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues : modification du barème de l'impôt sur le revenu ; rejet de l'amendement n° 43 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues : relèvement des premières tranches du barème de l'impôt sur le revenu (p. 2922) ; rejet de l'amendement n° 44 de Mme Rolande Perlican et plusieurs de ses collègues : limitation des effets du quotient familial, par scrutin public (n° 10, liste des votants p. 2974) ; adoption de l'amendement n° 18 de M. Henri Duffaut et plusieurs de ses collègues : limites assignées à l'atténuation d'impôt sur le revenu résultant de la prise en compte des enfants à charge dans le cadre du quotient familial ; limites applicables lorsque l'enfant ouvre droit pour lui-même à une part entière de quotient familial, par scrutin public (n° 11, liste des votants p. 2974, 2975) ; rejet de l'amendement n° 45 de Mme Rolande Perlican et plusieurs de ses collègues : exonération de l'impôt sur le revenu des personnes âgées dont le revenu net de frais professionnels est inférieur ou égal à 23 500 francs ; abrogation des dispositions du code général des impôts relatives à l'avoir fiscal (p. 2924) ; rejet de l'amendement n° 46 de Mme Rolande Perlican et plusieurs de ses collègues : création en faveur des bénéficiaires de pension de retraite ou d'invalidité d'une déduction spéciale égale à 10 p. 100 du montant brut de leur pension ; instauration d'un impôt de 2 p. 100 sur l'actif net des établissements bancaires et financiers ; rejet de l'amendement n° 47 de Mme Rolande Perlican et plusieurs de ses collègues : non-mise en recouvrement des cotisations initiales d'impôt sur le revenu dont le montant, avant l'imputation de tout crédit d'impôt, est inférieur à 250 francs ; abrogation des dispositions du code général des impôts relatives à l'avoir fiscal ; rejet de l'amendement n° 81 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues, soutenu par Mme Rolande Perlican : extension de la déduction pour frais de garde des enfants à toutes les mères de famille qui ont une activité professionnelle salariée permanente ; application de l'impôt sur le revenu aux rémunérations des présidents-directeurs généraux, directeurs généraux, administrateurs provisoirement délégués, membres de directoires qui ne doivent pas être considérés comme salariés ; déduction de frais (p. 2925) ; rejet de l'amendement n° 82 de Mme Rolande Perlican et plusieurs de ses collègues : demi-part supplémentaire dans le calcul du quotient familial au profit des assujettis à l'impôt sur le revenu bénéficiaires de la carte d'invalidité ou de cécité ; abrogation des dispositions du code général des impôts relatives à l'avoir fiscal.

— l'article 2, ainsi modifié, est adopté (p. 2925).

Après l'article 2. — Rejet de l'amendement (article additionnel) n° 48 de Mme Rolande Perlican et plusieurs de ses collègues : report du versement du solde de l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année 1977 pour les contribuables qui se trouvent en situation de chômage total ou partiel ; abrogation des dispositions du code général des impôts relatives à l'avoir fiscal (p. 2926).

Article 3 (*allégements de l'impôt sur le revenu en faveur des personnes âgées et des retraités*) (p. 2926) : l'abattement spécial en faveur des titulaires de pensions ou de retraites. Les dispositions adoptées à l'Assemblée nationale prévoyant que le taux majoré de la TVA s'appliquera aux opérations de location portant sur les biens neufs ou d'occasion. L'application aux contrats de leasing en cours. (p. 2927) : les locations de véhicules ne doivent pas être surtaxées. La location sur place d'automobiles de tourisme doit être favorisée pour éviter les grandes traversées de la France à certaines époques de l'année ; retrait de l'amendement n° 25 de M. Henri Caillavet, soutenu par M. Charles de Cuttoli : doublement de l'abattement appliqué sur les revenus imposables lorsque le contribuable ou son conjoint part à la retraite après l'âge de cinquante-cinq ans ; rétrocession en cas de reprise d'activité (p. 2928) ; adoption de l'amendement n° 61 de M. Maurice Blin, rapporteur général : revalorisation, dans la même proportion que la limite de la première tranche du barème de l'impôt sur le revenu, chaque année, du plafond de l'abattement de 10 p. 100 que sont autorisés à pratiquer les contribuables titulaires de pensions ou de retraites (p. 2929) ; rejet de l'amendement n° 49 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Paul Jargot : abattement de 6 000 francs applicable sur le revenu imposable lorsque le contribuable ou son conjoint part à la retraite après l'âge de cinquante-cinq ans (p. 2930) ; adoption de l'amendement n° 106 de M. Robert Boulin, ministre délégué : abattement de 10 p. 100 que sont autorisés à pratiquer les contribuables titulaires de pensions ou de retraites ; pas d'application lorsque les contribuables sont âgés de moins de soixante ans ou, s'il s'agit de contribuables mariés lorsque les deux conjoints ont moins de soixante ans ; la notion de revenu familial ; rejet de l'amendement n° 50 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Paul Jargot : augmentation de la déduction dont les personnes âgées de plus de soixante-cinq ans ou invalides bénéficient pour le calcul de l'impôt sur le revenu ; instauration d'un impôt sur l'actif net des établissements

bancaires et financiers ; l'assujettissement des véhicules au taux majoré de la TVA pour la location et le leasing. Le système ancien demeure applicable aux sommes perçues au titre des contrats de location conclus avant le 1er novembre 1977. (p. 2932) : la location évite la transhumance des fins de semaine sur les routes. Au-delà d'une période de trois mois, la location est un leasing déguisé ; retrait de l'amendement n° 13 de M. Jean Francou : application du taux majoré de la taxe sur la valeur ajoutée aux opérations de crédit-bail et de location portant sur des biens neufs ou d'occasion « à l'exception des locations de courte durée n'excédant pas trois mois non renouvelables » (p. 2933) ; retrait de l'amendement n° 88 de MM. Jean Cluzel et René Ballayer, identique au précédent (p. 2934) ; retrait de l'amendement n° 89 de MM. Jean Cluzel et René Ballayer : application du taux majoré de la taxe sur la valeur ajoutée aux opérations de crédit-bail portant sur des biens neufs ou d'occasion ; rejet du sous-amendement n° 104 de M. Etienne Dailly à l'amendement n° 62 de M. Maurice Blin, rapporteur général : non-application du taux majoré de la taxe sur la valeur ajoutée aux locations dont le contrat exclut toute possibilité, même ultérieure, d'achat au bénéfice du locataire ou d'un tiers qui s'y trouve désigné (p. 2935) ; retrait de l'amendement n° 7 de M. Paul Malassagne : application du taux majoré de la taxe sur la valeur ajoutée aux opérations de location portant sur des biens neufs ou d'occasion à l'exception des locations de courte durée n'excédant pas trois mois, non renouvelables et portant sur des véhicules de tourisme non cessibles à la fin du contrat (p. 2936) ; adoption de l'amendement n° 62 de M. Maurice Blin, rapporteur général : application du taux majoré de la taxe sur la valeur ajoutée aux opérations de location portant sur des biens neufs ou d'occasion à l'exception des locations de courte durée n'excédant pas trois mois non renouvelables ; adoption de l'amendement n° 63 de M. Maurice Blin, rapporteur général ; relèvement de 20 p. 100 du tarif des droits de timbre à l'exclusion du droit de timbre sur les cartes grises, du droit de timbre de dimension, du droit de timbre sur les affiches, les passeports, les permis de chasse, du tarif de l'impôt sur les opérations de bourse ;

— l'article 3, ainsi modifié, est adopté (p. 2936).

Après l'article 3. — Retrait de l'amendement (article additionnel) n° 26 de M. Henri Caillavet : déduction des frais d'une tierce personne sur le montant de leurs revenus, au bénéfice des retraités paralysés ; retrait de l'amendement n° 27 de M. Henri Caillavet : non-imposition des indemnités dites « d'éloignement » versées aux fonctionnaires en service dans les DOM-TOM (p. 2937).

Article 4 (*exonération de l'impôt sur le revenu des salaires versés aux apprentis*) (p. 2937). — Retrait de l'amendement de MM. Jean Cluzel et René Ballayer : exonération de l'impôt sur le revenu pour les salaires versés aux apprentis dans la limite de la fraction n'excédant pas 75 p. 100 de la valeur du SMIC annuel ;

— l'article 4 est adopté (p. 2937).

Article 5 (*unification des taux de déduction du revenu imposable des dons consentis aux œuvres et organismes d'intérêt général*). — Adopté (p. 2938).

Après l'article 5. — Rejet de l'amendement (article additionnel) n° 19 de M. Henri Duffaut et plusieurs de ses collègues : les présidents directeurs généraux, directeurs généraux, administrateurs, membres du directoire possédant plus de 10 p. 100 du capital social ne peuvent bénéficier du régime salarial ; cas des gérants associés minoritaires des sociétés à responsabilité limitée ; assujettissement à l'impôt sur le revenu (p. 2938) ; scrutin public (n° 12, liste des votants p. 2975, 2976).

Article 6 (*fixation d'une nouvelle limite d'application de l'abattement de 20 p. 100 pour certains dirigeants salariés de sociétés*) (p. 2938). — Amendement n° 72 de M. Jacques Descours Desacres : bénéfice du seuil d'application de l'abattement de 20 p. 100 accordé à toutes les personnes détenant directement ou indirectement plus de « 50 p. 100 » des droits sociaux ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 2939) ; adoption de l'amendement n° 23 de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues : baisse de la limite d'application de l'abattement de 20 p. 100 dont bénéficient certains dirigeants de sociétés ;

— l'article 6, ainsi modifié, est adopté (p. 2939).

Article 7 (*relèvement de l'abattement accordé aux adhérents des centres de gestion agréés et des associations agréées de membres de professions libérales*) (p. 2939). — L'application de la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat du 27 décembre 1973 ; la connaissance des revenus ; le rapprochement des régimes fiscaux (p. 2940, 2941) ; les centres de gestion agréés ; les revenus des professions médicales et le secret professionnel ; la crainte de l'inquisition fiscale pour les artisans et petits commerçants (p. 2942) ; les centres de gestion agricoles ; l'ouverture de centres de gestion non agréés (p. 2943) ; retrait de l'amendement n° 94 de M. Lucien Grand : abattement sur son bénéfice imposable de tout contribuable imposé selon un régime réel ; modulation de cet abattement (p. 2944) ; retrait de l'amendement n° 28 de M. Henri Caillavet : chiffre d'affaires maximum prévu pour l'octroi des abattements accordés aux adhérents de centres de gestion agréés ; retrait de l'amendement n° 6 de M. Georges Lombard : élévation des chiffres d'affaires ou des recettes maxima prévus pour l'octroi des abattements accordés aux adhérents des centres de gestion agréés ou des associations agréées de membres des professions libérales ; retrait de l'amendement n° 8 de MM. Jean Cluzel et René Ballayer et soutenu par M. Jean Cluzel : plafonds applicables pour les personnes assujetties au régime simplifié d'imposition dit « mini réel simplifié » ; retrait de l'amendement n° 87 de M. Robert Laucournet et plusieurs de ses collègues : non-obligation d'adhésion à un centre de gestion agréé pour les redevables placés sous le régime réel simplifié d'imposition ; majoration des recettes fiscales sur l'alcool ; amendement n° 34 de M. Pierre Schiélé, soutenu par M. Jean Cluzel : application des mesures nouvelles aux membres de sociétés autres que les sociétés civiles professionnelles ou les associations d'avocats constituées en application de la loi du 31 décembre 1971 ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution ; amendement n° 35 de M. Jacques Mossion : substitution de l'idée de bénéfice à celle de recette ou de chiffre d'affaires pour les modalités d'octroi d'abattement aux professions libérales employant plus de deux personnes ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 2945) ; retrait de l'amendement n° 91 de M. Jean Cluzel et plusieurs de ses collègues : imposition des revenus des entreprises assujetties à un régime réel d'imposition ; fraction n'excédant pas le plafond des rémunérations servant de base au calcul des cotisations de sécurité sociale ; retrait de l'amendement n° 95 de M. Pierre Tajan, soutenu par M. Bernard Legrand : bénéfice de l'abattement de 20 p. 100 prévu pour les contribuables adhérents des centres de gestion agréés ou des associations agréées de membres de professions libérales, accordé aux redevables inscrits au répertoire des métiers, placés sous le régime réel simplifié d'imposition (p. 2946) ; adoption de l'amendement n° 99 de M. Jean Cluzel : possibilité pour les centres de gestion agréés de tenir et présenter la comptabilité de leurs adhérents industriels, commerçants et artisans dont le chiffre d'affaires n'excède pas les limites du forfait ; visa des documents fiscaux effectué par le centre ;

— l'article 7, ainsi modifié, est adopté (p. 2946).

Article 7 *bis* (*conditions d'exercice de l'option pour le régime simplifié d'imposition*). — Adopté (p. 2947).

Après l'article 7 *bis*. — Amendement n° 4 (article additionnel) de MM. Marcel Fortier et Lucien Gautier : application à certains organismes et œuvres sans but lucratif, pour les affaires réalisées à compter du 1er janvier 1978, de la franchise et de la décote prévues en matière de T. V. A. ; réservé (p. 2948) ; repris par M. Pierre Bernard-Reymond, secrétaire d'Etat, sous le n° 119 et adopté [24 novembre 1977] (p. 3003) ;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 3003).

Article 8 (*relèvement de la limite de déduction du salaire du conjoint de l'exploitant*). — Adopté (p. 2948).

Article 9 (*reconduction en 1978 de la taxe sur certains éléments du train de vie*) (p. 2948). — Adoption de l'amendement n° 64 de M. Maurice Blin, rapporteur général : suppression des abonnements à des clubs de golf de la liste des signes extérieurs de richesse ;

— l'article 9, ainsi modifié, est adopté (p. 2948).

Après l'article 9. — Rejet de l'amendement n° 51 (article additionnel) de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues : instauration d'un taux zéro sur les produits de première nécessité ; d'un impôt sur les fortunes ; d'un abattement d'un million sur la personne imposable (p. 2949).

Article 10 (*application du taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée aux maisons de retraite*) (p. 2949). — L'extension du bénéfice du taux réduit aux prix de pension ou de demi-pension pratiqués dans les hôtels non homologués de tourisme et aux locations meublées. La majoration du taux de TVA sur les produits de parfumerie à base d'alcool ; retrait de l'amendement n° 5 de M. Paul Malassagne : application du taux réduit de TVA aux prestations relatives à la fourniture de logements, aux prix de pension ou de demi-pension dans les hôtels non homologués ;

application de ce taux aux locations de meublés saisonniers classés (p. 2951) ; adoption du sous-amendement n° 111 de M. Robert Boulin, ministre délégué, à l'amendement n° 65 de M. Maurice Blin, rapporteur général : application du taux réduit de TVA aux locations meublées dans les mêmes conditions que pour les hôtels non homologués de tourisme ; amendement n° 77 de M. Jacques Henriet : application du taux réduit de TVA à toutes les formes d'hébergement et notamment à tous les établissements d'hospitalisation agréés, conventionnés avec la sécurité sociale ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution ; adoption de l'amendement n° 65 de M. Maurice Blin, rapporteur général : application du taux réduit de TVA aux prestations de logement et de nourriture dans les maisons de retraite, aux prestations de logement et, partiellement, de prix de pension dans les hôtels non homologués de tourisme ; retrait de l'amendement n° 70 de M. Francis Palmero : application du taux réduit de TVA aux perceptions de droit d'entrée aux spectacles cinématographiques, aux locations et cessions de droits portant sur les films ; application du taux majoré de TVA aux représentations théâtrales à caractère pornographique ; taxation des billets de la loterie nationale et des enjeux du loto (p. 2953) ;

— l'article 10, ainsi modifié, est adopté (p. 2953).

Article 11 (*majoration du taux du remboursement forfaitaire aux agriculteurs pour les vins et les fruits et légumes commercialisés par l'intermédiaire de groupements de producteurs*) (p. 2953). — Rejet de l'amendement n° 54 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues : augmentation des taux du remboursement forfaitaire dont bénéficient les exploitants agricoles non assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée ; institution d'une taxe sur l'ensemble des importations de produits agricoles et alimentaires ne provenant pas de la Communauté économique européenne (p. 2954) ;

— l'article 11 est adopté (p. 2954).

Article 12 (*remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée afférente aux biens et services utilisés pour les opérations d'assurances et de réassurances en dehors de la Communauté économique européenne*). — Adopté (p. 2954).

Après l'article 12. — Rejet de l'amendement n° 83 (article additionnel) de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues : remboursement intégral de la TVA payée par les communes, groupements de communes et départements ; instauration d'un impôt annuel et progressif sur le capital des sociétés privées et nationalisées (p. 2954) ; rejet de l'amendement n° 52 (article additionnel) de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues : affectation au fonds d'équipement des collectivités locales de 60 p. 100 du produit de la TVA versée par ces dernières à l'Etat ; abrogation des dispositions du code général des impôts relatives à l'avoir fiscal ; instauration d'un impôt sur l'actif net des établissements bancaires et financiers (p. 2956) ; scrutin public (n° 13, liste des votants, p. 2976, 2977).

Article 13 (*régime fiscal des revenus mobiliers perçus par les compagnies d'assurances et les associations reconnues d'utilité publique*) (p. 2956). — Rejet de l'amendement n° 55 de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues : abrogation des dispositions du code général des impôts relatives à l'avoir fiscal (p. 2957) ; scrutin public (n° 14, liste des votants, p. 2977, 2978) ; retrait de l'amendement n° 15 de M. Jean Francou : extension à toutes personnes morales, associations et collectivités visées à l'article 206.5 du code général des impôts des avantages dérogatoires au régime de droit commun accordés aux associations reconnues d'utilité publique en matière de crédits d'impôts attachés aux dividendes perçus ;

— l'article 13 est adopté (p. 2957).

Article 14 (*extension aux petites ou moyennes entreprises du régime de déduction des dividendes prévu par l'article 60 de la loi de finances pour 1977 en cas d'incorporation au capital de comptes courants d'associés dirigeants*). — Adopté (p. 2957).

Article 15 (*institution d'un abattement sur le bénéfice imposable des entreprises industrielles nouvelles*) (p. 2957). — Adoption de l'amendement n° 66 de M. Maurice Blin, rapporteur général : rétablissement des dispositions supprimées par l'Assemblée nationale concernant certains avantages accordés pendant une période limitée aux sociétés en voie de création (p. 2958) ; retrait du sous-amendement n° 75 de M. Geoffroy de Montalembert et plusieurs de ses collègues à l'amendement n° 66 de M. Maurice Blin, rapporteur général, soutenu par M. Jacques Descours Desacres : bénéfice de ces avantages accordé aux exploitations agricoles ;

— l'article 15 est rétabli ainsi modifié (p. 2958).

Après l'article 15. — Retrait de l'amendement n° 92 (article additionnel) de MM. Jean Cluzel et René Ballanger, soutenu par M. Jean Cluzel : barème des droits d'enregistrement exigibles sur les cessions de fonds de commerce et autres biens (p. 2959).

Article 16 (*provision pour prêts d'installation consentis par les entreprises à leurs salariés*) (p. 2959). — Retrait de l'amendement n° 76 de M. Geoffroy de Montalembert et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jacques Descours Desacres : bénéfice du régime de la provision constituée en franchise d'impôt étendu aux entreprises qui favorisent l'installation en agriculture d'un de leurs membres ;

— l'article 16 est adopté (p. 2959).

Article 17 (*augmentation des coefficients d'amortissement dégressif pour les matériels destinés à économiser les matières premières*) (p. 2959). — Rejet de l'amendement n° 84 de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues : fixation par décret en Conseil d'Etat des taux d'amortissement linéaire pour chaque profession et chaque nature d'équipement ; taux d'amortissement dégressifs (p. 2960) ;

— l'article 17 est adopté (p. 2960).

Article 18 (*contribution exceptionnelle des institutions financières*) (p. 2960). — Amendement n° 56 de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues : institution d'un impôt sur l'actif net des banques et établissements financiers ; retrait de l'amendement n° 67 de M. Maurice Blin, rapporteur général : application de la contribution exceptionnelle à la charge des institutions financières aux caisses d'épargne ; augmentation de l'abattement dont bénéficient les entreprises soumises à cette contribution exceptionnelle (p. 2961) ; retrait de l'amendement n° 3 de M. Adolphe Chauvin : exclusion des sociétés anonymes de crédit immobilier du champ d'application de la contribution exceptionnelle à la charge des institutions financières (p. 2962) ; retrait de l'amendement n° 96 de M. Bernard Legrand : exclusion des sociétés anonymes de crédit immobilier à but non lucratif du champ d'application de la contribution exceptionnelle à la charge des institutions financières ; rejet de l'amendement n° 100 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues : exclusion des caisses d'épargne, de la caisse de crédit agricole et des caisses de crédit mutuel du champ d'application de la contribution exceptionnelle à la charge des institutions financières ; rejet de l'amendement n° 12 de M. Louis Jung : augmentation de l'abattement dont bénéficient les entreprises soumises à la contribution exceptionnelle mise à la charge des institutions financières ; adoption de l'amendement n° 68 de M. Maurice Blin, rapporteur général : possibilité de report du déficit résultant de la contribution exceptionnelle ;

— l'article 18, ainsi modifié, est adopté (p. 2962).

Article 19 (*nouveau barème de la taxe intérieure de consommation applicable aux carburants*) (p. 2963). — Rejet de l'amendement n° 78 de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues : suppression de la déductibilité de la provision pour reconstitution de gisements d'hydrocarbures liquides ou gazeux ; suppression du pétrole brut sur la liste des matières donnant droit à la provision pour fluctuation des cours ; rejet de l'amendement n° 101 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues : les carburants nécessaires à l'activité agricole sont exonérés de l'augmentation des tarifs (p. 2964) ;

— l'article 19 est adopté (p. 2964).

Article 20 (*modification de la redevance perçue au profit du fonds de soutien aux hydrocarbures applicable à l'essence et au supercarburant*). — Adopté (p. 2964).

Article 21 (*nouveau barème de la taxe différentielle sur les véhicules à moteur*) (p. 2964). — Rejet des amendements identiques n° 21 de M. Henri Duffaut et plusieurs de ses collègues et n° 58 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues : suppression de cet article prévoyant les majorations de tarifs de la taxe différentielle sur les véhicules à moteur ;

— l'article 21 est adopté (p. 2964).

Article 21 *bis* (*barème des droits indirects applicables aux rhums*). — Adopté (p. 2965).

Article 22 (*régime fiscal du Loto national*) (p. 2965). — Le régime fiscal du Loto ; la nécessité d'une réflexion plus générale sur le statut des jeux de hasard dans notre société ; une étude doit-être menée sur le montant financier des gains distribués ; la situation aux Etats-Unis ; les règles de ce jeu de hasard ;

— l'article 22 est adopté (p. 2965).

Article 23 (*droits d'enregistrement. — Exonération des ventes de biens meubles corporels imposables à la taxe sur la valeur ajoutée*). — Adopté (p. 2965).

Article 24 (*réduction du droit dû en cas d'apport d'une charge de courtage maritime à une société de courtage d'assurances*). — Adopté (p. 2965).

Article 24 *bis* (*révision des tarifs des droits applicables en matière de mutations à titre gratuit*) (p. 2965). — Adoption de l'amendement n° 69 de M. Maurice Blin, rapporteur général : suppression de l'article (p. 2966) ;

— l'article 24 *bis* est supprimé (p. 2966).

Après l'article 24 *bis*. — Amendement n° 98 de M. Léon Jozeau-Marigné et plusieurs de ses collègues : application d'un abattement à toutes les ventes aux collectivités publiques ayant bénéficié d'une déclaration d'utilité publique, sur expropriation ou à l'amiable ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 2967).

Article 26 (*dispositions relatives aux affectations de recettes*). — Adopté (p. 2980).

Article 27 (*fonds spécial d'investissement routier*) (p. 2980). — Retrait de l'amendement n° 73 de M. Jacques Descours Desacres ; suppression de l'article (p. 2982) ; amendement n° 22 de M. Henri Duffaut et plusieurs de ses collègues : fixation à 16,22 p. 100 au lieu de 16 p. 100 du taux du prélèvement opéré sur le produit de la taxe intérieure sur les produits pétroliers ; irrecevable aux termes de l'article 18 de l'ordonnance du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances (p. 2983) ; amendement n° 85 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Paul Jargot : 1° fixation à 25 p. 100 au lieu de 16 p. 100 du taux de prélèvement opéré sur le produit de la taxe intérieure sur les produits pétroliers ; 2° affectation de la moitié de la dotation du fonds spécial d'investissement routier à la voirie départementale et communale ; irrecevable aux termes de l'article 18 de l'ordonnance du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances ; le regroupement des trois lignes du fonds spécial d'investissement routier : le pouvoir d'appréciation donné ainsi aux conseils régionaux et aux conseils généraux ; la majoration des crédits de paiement de la tranche locale du F.S.I.R. de l'ordre de 6,5 p. 100 ; les crédits supplémentaires inscrits au collectif ; amendement n° 112 de M. Pierre Bernard-Reymond, secrétaire d'Etat : fixation à 16,12 p. 100 au lieu de 16 p. 100 du taux de prélèvement prévu au profit du fonds spécial d'investissement routier ; réservé (p. 2984) ; rejeté (p. 2988). — Scrutin public (n° 15, liste des votants p. 3064) ;

— l'article 27 est rejeté (p. 2988).

Article 28 (*article* 1613 *du code général des impôts : taux de la taxe unique sur les produits forestiers*) (p. 2984). — Rejet de l'amendement n° 59 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues : application d'un taux réduit pour les petites scieries ; suppression de la discrimination entre bois d'importation et bois de la production intérieure (p. 2986) ; retrait de l'amendement n° 30 de M. Georges Berchet et plusieurs de ses collègues : maintien du taux de la taxe à 4,30 p. 100 en élargissant son assiette et suppression de l'exonération pour les produits d'importation (p. 2987) ; rejet de l'amendement n° 2 de M. Daniel Hoeffel : application aux importations de produits d'exploitation forestière et de sciage de feuillus de la taxe permettant d'assurer le financement du fonds forestier national ; abaissement du taux de la taxe (p. 2988) ;

— l'article 28 est adopté (p. 2988).

Article 28 *bis* (*article* 1618 quinquiès *du code général des impôts : taxe sur les corps gras alimentaires*) (p. 2988). — Rejet de l'amendement n° 102 de M. Pierre Bernard-Reymond, secrétaire d'Etat : fixation par décret de la date d'entrée en vigueur de la majoration de la taxe sur les huiles végétales ;

— l'article 28 *bis* est adopté (p. 2988).

Article 29 (*reconduction du prélèvement sur les recettes de l'Etat au profit de la sécurité sociale au titre du remboursement des charges de compensation démographique*). — Adopté (p. 2988).

Après l'article 29. — Retrait de l'amendement n° 86 (article additionnel) de M. Roland Ruet, au nom de la commission des affaires culturelles : financement par un prélèvement sur les gains du P.M.U. d'une aide aux clubs sportifs, par l'intermédiaire du fonds national d'aide aux sportifs de haut niveau (p. 2990) ; l'article 78 *bis* du projet de loi : l'ouverture à des personnalités qualifiées de la commission chargée de la gestion du fonds national d'aide au sport de haut niveau ; les crédits des clubs sportifs ; le prélèvement opéré au profit de l'Etat sur le P.M.U. ; la situation privilégiée du Loto (p. 2991) ; l'institution d'un prélèvement supplémentaire progressif sur les gains du Loto (p. 2992) ; les Jeux olympiques de Moscou en 1980 (p. 2993) ; les problèmes d'application des articles 18 et 24 de l'ordonnance portant loi organique relative aux lois de finances (p. 2990, 2991, 2995) ; adoption de l'amendement n° 9 de M. Jean Francou et plusieurs de ses collègues modifié selon la suggestion de M. Edouard Bonnefous : 1° aide aux clubs sportifs par l'intermédiaire du fonds national d'aide au sport de haut niveau ; 2° institution d'un prélèvement spécial sur les rapports du Loto (p. 2996) ; scrutin public n° 16, liste des votants (p. 3064, 3065) ;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 2996).

Rejet de l'amendement n° 37 (article additionnel) de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Paul Jargot : fixation à 2 p. 100 à compter de 1978 du taux de la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue (p. 2997) ; amendement n° 38 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Paul Jargot : prise en charge de la part patronale de sécurité sociale relative à l'emploi d'assistante maternelle par des particuliers, par la protection maternelle et infantile (P.M.I.) ; majoration à cet effet des cotisations patronales au régime général de sécurité sociale ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution ; rejet de l'amendement n° 39 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Paul Jargot : minimum de revenu garanti de 1 200 F par mois pour les personnes âgées ; création à cet effet d'un impôt de 2 p. 100 sur l'actif net des établissements bancaires et financiers et abrogation des dispositions relatives à l'avoir fiscal (p. 2998).

Article 30 (*détaxation des carburants agricoles*). — Adopté (p. 2998).

Après l'article 30. — Les importations d'alcool de la France ; la lutte contre l'alcoolisme ; la production de jus de fruits (p. 2998) ; l'Etat, principal producteur d'alcool ; distinguer la défense des producteurs de fruits et l'action du lobby de l'alcool (p. 2999) ; adoption de l'amendement n° 11 (article additionnel) de M. Louis Jung : franchise fiscale portant sur un maximum de 1 000 degrés d'alcool pur par an en faveur des récoltants producteurs de fruits (p. 3000) ;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 3000).

Article 31 (*confirmation de dispositions législatives antérieures*). — Adopté (p. 3000).

Article 32 (*majoration des rentes viagères*) (p. 3000). — Retrait de l'amendement n° 103 de M. Francis Palmero : majoration de 60 000 p. 100 des rentes antérieures au 1er août 1914 (p. 3001); adoption de l'amendement n° 116 de M. Pierre Bernard-Reymond, secrétaire d'Etat : majoration de 32 200 p. 100 des rentes antérieures au 1er août 1914 (p. 3002) ; amendement n° 40 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues : aménagement des rentes ayant pris naissance entre le 1er septembre 1944 et le 1er janvier 1977 ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution ; amendement n° 41 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues ; indexation des rentes viagères sur l'évolution des prix à la consommation ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution ;

— l'article 32, ainsi modifié, est adopté (p. 3002).

Après l'article 32. — Retrait de l'amendement n° 1 (article additionnel) de M. Francis Palmero : relèvement de 22 000 à 30 000 francs du plafond au-dessus duquel l'imposition sur le revenu des personnes physiques s'appliquant aux crédits rentiers est de 80 p. 100 (p. 3003) ; adoption de l'amendement n° 117 (article additionnel) de M. Pierre Bernard-Reymond, secrétaire d'Etat : relèvement de 22 000 à 25 000 francs du plafond au-dessus duquel l'imposition sur le revenu des personnes physiques s'appliquant aux crédits rentiers est de 80 p. 100 ;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 3003).

Amendement n° 10 (article additionnel) de M. Francis Palmero : relèvement progressif de 50 à 60 p. 100 du taux de la pension de réversion prévu à l'article L. 38 du code des pensions civiles et militaires de retraite ; première majoration accordée à partir du 1er janvier 1978 portant le taux de 50 à 52 p. 100 ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 3003).

Article 33 (équilibre général du budget) (p. 3004). — En Corse, l'affectation de recettes de la vignette automobile au budget régional à travers un compte spécial du Trésor ; la sous-évaluation des ressources du fonds d'expansion de la Corse dans le projet du Gouvernement ; l'importance des prévisions pour

la préparation et le vote du budget régional ; amendement n° 97 de M. Jean Filippi : majoration de 1 800 000 francs des ressources des comptes d'affectation spéciale ; irrecevable aux termes de l'article 18 de l'ordonnance portant loi organique relative aux lois de finances (p. 3013) ; adoption de l'amendement n° 118 de M. Pierre Bernard-Reymond, secrétaire d'Etat : amendement d'équilibre modifiant plusieurs évaluations de recettes en fonction des votes du Sénat intervenus au cours de la première partie (p. 3014).

DEUXIEME PARTIE

MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPECIALES

I. — Budgets civils.

A. — *Budget général.*

CULTURE ET ENVIRONNEMENT

II. — Environnement

Discussion [24 novembre 1977] (p. 3014, 3033) : *MM. Raymond Marcellin, rapporteur spécial de la commission des finances ; Hubert Martin, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; Richard Pouille, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan ; Michel d'Ornano, ministre de la culture et de l'environnement ; Bernard Parmantier, Edouard Bonnefous, président de la commission des finances ; Bernard Legrand, James Marson, Camille Vallin, Henri Goetschy, Jean-Pierre Perron, Pierre Petit, Louis Perrein, Marcel Brégégère, Maurice Vérillon, Jean Mézard.*

a) *Interventions des sénateurs :* l'augmentation des crédits du budget environnement pour 1978 (p. 3014, 3016, 3018, 3022, 3024, 3026) ; les personnels et les structures du ministère de l'environnement (p. 3014, 3018, 3026, 3029) ; les délégations régionales (p. 3014, 3018, 3023) ; les ateliers régionaux de l'environnement (p. 3014, 3018, 3023) ; les parcs naturels nationaux et régionaux (p. 3014, 3015, 3016, 3018, 3019, 3024, 3026, 3027, 3030) ; les espaces verts (p. 3015, 3016, 3020) ; la dotation du fonds d'intervention et d'action pour la protection de la nature et de l'environnement, FIANE (p. 3015, 3016, 3018, 3026, 3027, 3029, 3030) ; la pollution de l'air (p. 3015, 3023) ; la pollution marine et lacustre (p. 3015, 3019, 3026) ; les crédits pour les barrages de Villerest et Naussac (p. 3015) ; les réserves naturelles (p. 3015, 3009) ; les décharges (p. 3015, 3028) ; les déchets et le comité national pour l'élimination des déchets présidée par M. Rausch (p. 3016, 3009, 3028) ; les responsabilités des pollueurs (p. 3015, 3023) ; le pétrolier *Boehlen* (p. 3015) ; la pollution industrielle (p. 3015, 3023, 3025) ; l'inspection des établissements classés (p. 3025) ; le rôle de coordination du ministère de l'environnement (p. 3015, 3008, 3020) ; le comité interministériel de l'environnement (p. 3015) ; la lutte contre le bruit (p. 3016, 3026) ; la commission européenne de lutte contre le bruit (p. 3017) ; l'affichage sauvage, notamment à l'occasion des élections législatives (p. 3017) ; la pollution des eaux continentales (p. 3019, 3025, 3026, 3009, 3030) ; le rôle des agences de bassin et des stations d'épuration (p. 3019, 3023, 3009, 3030) ; la définition d'une taxe sur les emballages (p. 3019) ; la politique des contrats de branches (p. 3020) ; l'agence des espaces verts (p. 3022, 3023) ; la mise en œuvre de la loi sur la protection de la nature (p. 3023) ; l'aménagement du temps (p. 3023) ; la réduction de la pollution des papeteries en Finlande (p. 3023) ; la nécessité d'intervenir sur les futures causes de pollution industrielle lors de la procédure de dépôt des brevets (p. 3023) ; la sensibilisation de l'opinion publique à l'environnement (p. 3024, 3029, 3030) ; l'éducation sur l'environnement dès l'enfance (p. 3024, 3030) ; l'urbanisme (p. 3024) ; la coopération communautaire dans le domaine écologique (p. 3024) ; le colloque de Nice : la « délinquance écologique » (p. 3025) ; Pechiney Ugine Kuhlmann (p. 3025) ; le renforcement nécessaire de la législation antipollution (p. 3025, 3029) ; les dommages causés à l'environnement par la spéculation immobilière (p. 3025) ; les dépenses antipollution des collectivités locales (p. 3025, 3027, 3028, 3030) ; les sociétés multinationales (p. 3026) ; la politique de l'environnement dans le programme commun de la gauche (p. 3026) ; le budget proposé par le parti communiste (p. 3026) ; l'institution de la redevance sur les aéroports annoncée depuis 1976 (p. 3026) ; les plans d'aménagement et de protection des sites de montagne (p. 3026, 3030) ; l'octroi d'aides spécifiques aux activités non agricoles pour les parcs naturels régionaux (p. 3026) ; la pêche et la taxe piscicole (p. 3027) ; la situation de Port-Cros et des îles d'Hyères (p. 3027) ; l'élimination des ordures ménagères dans la Nièvre (p. 3028) ; les usines d'incinération de déchets (p. 3028) ; la protection du patrimoine forestier (p. 3028, 3030) ; la lutte contre les incendies de forêts (p. 3028, 3030) ; la pollution thermique (p. 3029) ; les centrales nucléaires (p. 3029) ; la journée de l'arbre (p. 3030) ; le remembrement (p. 3030) ; les populations rurales de montagne (p. 3030) ; le tourisme rural (p. 3030) ; les exploitations de graviers (p. 3030) ; les sites (p. 3030).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 3020) : l'aspiration des Français à l'amélioration du cadre de vie. Une conséquence du progrès économique et social obtenu depuis vingt ans. La création du ministère de l'environnement en 1971. Les dix-huit mesures intéressant le cadre de vie présentées par M. Giscard d'Estaing dans son programme électoral de 1974. La nécessité d'un consensus dans une société de libertés. L'effort financier sans précédent proposé pour 1978. L'augmentation de 63 p. 100 des crédits par rapport à 1977. L'enveloppe globale consacrée à la protection de la nature et de l'environnement. La lutte contre les pollutions et les nuisances. (p. 3021) : l'entrée en vigueur de la loi du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux. La préparation des textes d'application de la loi du 12 juillet 1977 sur le contrôle des produits chimiques. Les décrets du 21 septembre 1977 pris pour l'application de la loi du 19 juillet 1976 relative aux installations classées. Les mesures prises en décembre 1976 pour la lutte contre le bruit. Les résultats obtenus pour la lutte contre la pollution de l'air et des cours d'eau. L'agence de l'air. Les contrats de branches et les programmes de lutte contre la pollution des eaux continentales et marines. Le crédit destiné aux deux barrages de Villerest et de Naussac. La loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature : le maintien du patrimoine national ; les études d'impact ; la participation de l'atelier central de l'environnement et des ateliers régionaux des sites et paysages. L'amendement proposé par le Gouvernement pour augmenter le nombre des ateliers régionaux. La protection de la faune et de la flore. Le renforcement du contrôle sur le commerce des espèces rares ou en voie de disparition. Le programme des cent réserves naturelles. Le succès des cinq parcs nationaux. Le parc de la Vanoise. La protection des sites du Mercantour, de la haute Ariège et des îles d'Hyères. Le projet de parc national de la Guadeloupe. Les îles Chausey et la Guyane. La subvention de l'Etat au fonctionnement des vingt parc naturels régionaux. Le supplément proposé par amendement du Gouvernement. Le doublement des crédits affectés à de grandes opérations d'aménagement des espaces verts. (p. 3022) : l'aménagement du parc de Sevran et du jardin de La Villette. La réalisation des « plans verts d'agglomération » de plusieurs grandes villes de province. Le rôle d'animation et d'impulsion du ministère de l'environnement. La vie de quartier : les lois récentes sur l'urbanisme, l'architecture et la protection de la nature. La commission d'études pour la réduction des inégalités d'accès aux vacances, présidée par M. Jacques Blanc. L'action en faveur de l'aménagement du temps. Les efforts faits par la Régie Renault. Le groupe interministériel d'aménagement du temps. Le dynamisme des associations spécialisées dans la défense de la qualité de la vie. La présence accrue des représentants des associations dans les organismes consultatifs nationaux ou départementaux. L'élargissement du champ des enquêtes publiques. L'institution de la procédure d'audition publique.

Réponse à M. Raymond Marcellin (p. 3031) : l'effort fait en vue d'une meilleure connaissance des crédits qui, dans les différents ministères, sont consacrés à la protection de l'environnement.

Réponse à M. Raymond Marcellin, à M. Bernard Legrand, à M. Henri Goetschy, à M. Maurice Vérillon, à M. Jean-Pierre Perron et à M. Richard Pouille : le progrès considérable que constitue, par rapport à la circulaire de 1973, la présence d'une ligne budgétaire spéciale fixant la participation de l'Etat au fonctionnement des parcs naturels régionaux. L'actualisation des crédits. Le déplafonnement envisagé. L'effort de l'Etat accompagnera l'effort des régions.

Réponse à M. Richard Pouille : la concertation avec les commissions du Parlement pour suivre le déroulement des opérations du FIANE.

Réponse à M. Hubert Martin : la campagne très vigoureuse de lutte contre le bruit.

Réponse à M. Edouard Bonnefous : l'augmentation des crédtis pour 1978 devrait permettre de renforcer les moyens de l'agence des espaces verts. L'installation en 1978 de l'agence de l'air sur les crédits du FIANE. Les études d'impact.

Réponse à M. James Marson : un amendement du Gouvernement permettra de disposer de moyens supplémentaires pour contrôler et vérifier les études d'impact. (p. 3032) : le caractère non indispensable des variantes.

Réponse à M. Edouard Bonnefous : la difficulté pour l'Etat d'exercer un contrôle sur les brevets. L'intervention de l'Etat à un autre stade : les aides au développement pour l'industrialisation, subordonnées à la preuve que les mesures nécessaires ont été prises en matière d'élimination des nuisances. La nécessité de la formation au respect de la nature dès le plus jeune âge. L'action que pourrait mener l'Europe.

Réponse à M. James Marson : les associations écologiques. Le montant des investissements industriels dans la lutte contre les nuisances.

Réponse à M. Henri Goetschy : l'aide que le Gouvernement peut apporter aux régions pour la création de parcs naturels régionaux.

Réponse à M. Pierre Petit : le montant global des crédits affectés à la protection de l'environnement : les agences de bassin, les interventions des autres ministères. L'agence pour la récupération des déchets : le plan d'élimination des décharges sauvages en cinq ans.

Réponse à M. Marcel Brégégère : l'effort fait dans la lutte contre la pollution de l'eau pour le budget 1978.
Les problèmes de pollution thermique posés par les centrales, qu'elles soient nucléaires ou non. L'impulsion donnée par le Président de la République à la lutte pour la protection de l'environnement.

Réponse à M. Jean Mézard : la concertation possible avec les autres départements ministériels. Les dispositions législatives relatives aux gravières.

Examen des crédits [24 novembre 1977] (p. 3032, 3033) : *M. Bernard Parmentier.*

Etat B. — TITRE III : les expulsions de logements opérées par la police dans le 14e arrondissement de Paris ; adoption du titre III (p. 3033).

TITRE IV : adopté (p. 3033).

Etat C. — TITRE V : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 3033).

TITRE VI : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 3033).

CULTURE ET ENVIRONNEMENT

I. — CULTURE

Discussion [24 novembre 1977] (p. 3033, 3052) : *MM. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur spécial de la commission des finances ; Michel Miroudot, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, Jacques Carat, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (cinéma, théâtre dramatique) ; Bernard Hugo, Jean de Bagneux, Francis Palmero, Noël Berrier, Serge Mathieu, Gilbert Belin, Michel d'Ornano, ministre de la culture et de l'environnement, Bernard Legrand.*

a) *Interventions des sénateurs :* les crédits du budget de la culture (p. 3033, 3035, 3036, 3040, 3042, 3045) ; la nouvelle présentation du budget (p. 3033) ; les musées (p. 3033, 3036, 3042) ; le musée de la gare d'Orsay (p. 3033) ; le livre (p. 3033) ; la lecture publique (p. 3033, 3036, 3040, 3043, 3045) ; les bibliothèques (p. 3033, 3036, 3045, 3046) ; le fonds culturel du livre (p. 3033) ; les monuments historiques (p. 3034, 3036, 3043) ; le taux d'intérêt applicable aux sommes dues par les propriétaires de monuments historiques dans le cadre de travaux exécutés par l'Etat (p. 3034) ; le VIIe Plan (p. 3034) ; le programme d'action prioritaire intitulé « défendre le patrimoine architectural » (p. 3034) ; le centre national d'art et de culture Georges-Pompidou (p. 3034, 3036, 3037, 3045) ; les mesures fiscales de dissuasion à l'encontre des films pornographiques ou de violence (p. 3034, 3039) ; la mise en place des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (p. 3034, 3036) ; la réunion des théâtres lyriques nationaux (p. 3034, 3036, 3037, 3041) ; l'institut de recherche et de coordination acoustique — musique (IRCAM) (p. 3034, 3035, 3036) ; le théâtre national de Chaillot (p. 3034, 3039, 3041, 3043) ; les métiers d'art (p. 3034, 3036, 3043) ; la réforme du service des eaux et fontaines de Versailles, Marly et Saint-Cloud (p. 3034) ; l'enseignement de l'architecture et des arts plastiques (p. 3034, 3041, 3042, 3046) ; la musique (p. 3034, 3035, 3037, 3042, 3041) ; les crédits des écoles et conservatoires de musique (p. 3035, 3041, 3042, 3043) ; le cinéma (p. 3035, 3038, 3041, 3043) ; la diffusion de la culture à l'école et par la télévision (p. 3035, 3041, 3045, 3046, 3050) ; la crise de l'art dramatique et la décentralisation (p. 3035, 3039) ; le réseau des chartes culturelles (p. 3035) ; l'aide à la création artistique (p. 3035) ; les créations d'emplois au ministère de la culture (p. 3036) ; les architectes en chef des monuments historiques (p. 3036) ; la sécurité et les vols dans les musées (p. 3036) ; le musée instrumental du conservatoire (p. 3036) ; les archives départementales et communales (p. 3036) ; l'Opéra-studio, école d'art lyrique (p. 3037, 3041) ; les cahiers des charges des sociétés de programmes de radio-télévision (p. 3037, 3038, 3043) ; la télévision (p. 3037, 3038, 3042, 3043) ; la concurrence cinéma-télévision (p. 3038, 3043) ; l'union générale cinématographique (p. 3038) ; l'institut des hautes études cinématographiques (IDHEC) (p. 3038) ; le festival de Cannes (p. 3038, 3039) ; la taxe additionnelle au prix des places de spectacles cinématographiques (p. 3038) ; le théâtre privé et les subventions (p. 3039) ; les théâtres nationaux (p. 3039, 3040, 3041) ; le rapport de M. Pierre Dux devant le Conseil économique et social (théâtres) (p. 3040, 3042) ; le marché du disque dominé par trois sociétés (p. 3040) ; le trust Hachette (p. 3040) ; la cinémathèque (p. 3041) ; les centres dramatiques nationaux (p. 3041, 3043) ; les maisons de la culture (p. 3041, 3044) ; la création d'un conservatoire supérieur de musique à Lyon (p. 3041, 3045) ; le budget de la culture du parti communiste (p. 3042) ; la charge des écoles nationales de musique assumée par les communes (p. 3042, 3043) ; la musique à l'école primaire (p. 3043) ; les constructions publiques (p. 3043) ; le marché Saint-Germain à Paris (p. 3043) ; la tapisserie française (p. 3043) ; le fonds d'aide aux expositions (p. 3043) ; l'unité pédagogique d'architecture et d'urbanisme de Clermont-Ferrand (p. 3046).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 3047) : la transformation des mentalités : l'appétit pour la culture et la qualité de la vie. L'augmentation des crédits pour 1978.

Réponse à M. Bernard Hugo : le taux d'augmentation des crédits de 26 p. 100, si l'on exclut les crédits consacrés au centre Georges-Pompidou. L'enveloppe totale de la culture : ministère et autres organismes. Le 1 p. 100 dépassé si l'on ajoute l'enseignement artistique dans les établissements scolaires, etc. Le lancement en 1978 d'une action sans précédent en faveur du patrimoine architectural. La croissance des dotations d'équipement affectée aux monuments historiques, et des crédits d'entretien.

Réponse à M. Michel Miroudot : le projet de décret sur la réforme du statut des architectes en chef des monuments historiques. L'inventaire général des monuments historiques : la mise en place de la dix-septième commission régionale. Le fonds d'intervention pour l'archéologie. La cité des archives de Fontainebleau. Le projet de loi sur les archives. L'architecture : le renforcement des moyens mis à la disposition des directions régionales des affaires culturelles et des agences des bâtiments de France. Les conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement.

Réponse à M. Francis Palmero : les crédits accordés à la mission interministérielle, présidée par M. Bernard Tricot, pour améliorer la qualité architecturale des constructions publiques.

Réponse à MM. Michel Miroudot et Jean-Pierre Fourcade : l'action entreprise en faveur des musées : les créations d'emplois ; les crédits d'équipement ; la loi pluriannuelle de progression des crédits.

Réponse à M. Jean-Pierre Fourcade (p. 3048) : la transformation de la gare d'Orsay en musée. L'aide que l'Etat apportera aux collectivités locales pour créer de nouveaux musées ou rénover ceux qu'elles possèdent déjà.

Réponse à MM. Jean-Pierre Fourcade et Michel Miroudot : les crédits d'aide aux métiers d'art. Annonce le dépôt d'un amendement du Gouvernement pour dégager un crédit complémentaire en faveur des métiers d'art. La rénovation des musées. La commission présidée par M. Mandelkern chargée de définir de nouvelles utilisations pour les monuments historiques. L'incitation à la création dans une société de libertés. La formation : la réforme de l'enseignement de l'architecture. La mise en place de l'institut d'études architecturales accueillant des professionnels pour des stages de perfectionnement et de recherche.

Réponse à M. Bernard Hugo : le nombre des créations d'emplois dans le domaine de l'enseignement de l'architecture depuis 1968. L'enseignement de la musique. L'amendement gouvernemental sur l'accroissement des crédits destinés aux conservatoires et écoles de musique.

Réponse à MM. Jean-Pierre Fourcade, Michel Miroudot, Jean de Bagneux, Francis Palmero et Serge Mathieu : l'explosion de la « demande musicale ».

Réponse à M. Serge Mathieu : le conservatoire national supérieur de musique de Lyon. Le plan de développement de la musique de dix ans : son caractère non contraignant. Les dépen-

ses très importantes entraînées par les conservatoires nationaux supérieurs de musique. La création à Lyon d'un centre d'enseignement supérieur auprès des conservatoires régionaux.

Réponse à M. Jacques Carat : les crédits de l'IDHEC. L'adaptation de sa formation aux débouchés réels. Les crédits prévus pour la nouvelle implantation. L'incitation et l'accompagnement à la création littéraire et artistique. (p. 3049) : la procédure du 1 p. 100. L'achat par l'Etat pour ses collections. Les commandes musicales.

Réponse à M. Francis Palmero : la situation de la tapisserie ; les commandes de l'Etat.

Les bourses de création dans les différents domaines artistiques. Les interventions de l'Etat dans le domaine du cinéma. Le système d'avances sur recettes.

Réponse à M. Bernard Hugo : la crise mondiale du cinéma : les groupes de travail mis en place sur les rapports entre cinéma et télévision, sur la fiscalité et l'aide aux exportations, etc. Les difficultés matérielles des artistes : le nouveau régime de sécurité sociale. La préservation des cités d'artistes. La contribution à l'œuvre de construction et de restauration d'ateliers. L'impulsion donnée à la décentralisation culturelle.

Réponse à MM. Bernard Hugo et Noël Berrier : la multiplication des compagnies dramatiques. Les maisons de la culture et les centres d'action culturelle. Les orchestres régionaux.

Réponse à M. Serge Mathieu : le soutien aux associations musicales éducatives.

Réponse à M. Jean-Pierre Fourcade : les amendements proposés par le Gouvernement. La mise en œuvre des chartes culturelles, instrument de décentralisation. La concertation entre l'Etat et les collectivités locales.

Réponse à MM. Francis Palmero et Gilbert Belin : l'action conduite en faveur du livre. L'égalité d'accès à la culture. Les bibliothèques municipales et les bibliothèques centrales de prêt. L'augmentation des crédits de fonctionnement et d'équipement. La diversification du rôle des bibliothèques : photothèques, discothèques. (p. 3050) : les grandes institutions culturelles nationales : l'effet d'entraînement, de sensibilisation et d'éveil du public. Le centre Georges-Pompidou : l'afflux du public. La Comédie-Française. La nécessité d'une attention vigilante à la rigueur de la gestion. La réforme de l'Opéra : la poursuite de l'effort de production et l'accent mis sur la diffusion. Les expositions itinérantes du centre Georges-Pompidou. Les journées musicales décentralisées de l'IRCAM. La relance de la décentralisation culturelle est subordonnée au renforcement de l'implantation territoriale des services administratifs de la culture. Le prochain décret donnant aux directeurs régionaux des affaires culturelles l'autorité de direction et de coordination au niveau régional et départemental. Le crédit destiné à confier à certains directeurs régionaux, à titre expérimental, des moyens d'intervention dont ils auront la libre disposition.

Examen des crédits et des articles [24 novembre 1977] (p. 3050, 3052) : *MM. Jacques Carat, rapporteur pour avis ; Michel Miroudot, rapporteur pour avis ; Michel d'Ornano, ministre de la culture et de l'environnement ; Jean-Pierre Fourcade, rapporteur spécial.*

Etat B. — TITRE III : adopté (p. 3050).

TITRE IV : retrait de l'amendement n° 107 de MM. Michel Miroudot et Jacques Carat, soutenu par M. Jacques Carat, rapporteur pour avis : diminution des crédits du titre IV (réduction indicative sur la décentralisation dramatique) ; adoption du titre IV (p. 3051).

Etat C. — TITRE V : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiements (p. 3051).

TITRE VI : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 3051).

Article 73 *(taux d'intérêt applicable aux sommes dues par les propriétaires de monuments historiques en cas de travaux exécutés par l'Etat).* — Adopté (p. 3051).

Article 73 *bis (obligation pour le Gouvernement de mettre à l'étude une réforme du régime d'imposition à la TVA de l'industrie cinématographique* (p. 3051). — La taxation des théâtres pornographiques, des enjeux du loto. — Retrait de l'amendement n° 108 de MM. Michel Miroudot et Jacques Carat, soutenu par M. Jacques Carat, rapporteur pour avis : modifications du régime fiscal du cinéma (p. 3052) ; adoption de l'amendement n° 109 de MM. Michel Miroudot et Jacques Carat, soutenu par M. Jacques Carat, rapporteur pour avis : fixation au 1er février 1978, au lieu du 1er avril 1978, de la date avant laquelle le Gouvernement devra mettre à l'étude la réforme du régime d'imposition à la TVA de l'industrie cinématographique ;

— l'article 73 *bis*, ainsi modifié, est adopté (p. 3052).

Après l'article 73 *bis.* — Retrait de l'amendement n° 110 (article additionnel) de M. Jacques Carat ; article 1473 *ter* nouveau du code général des impôts : possibilité pour les collectivités locales de réduire de 50 p. 100 le taux de la taxe professionnelle pour les activités de théâtre dramatique, lyrique, chorégraphique, etc. (p. 3052) ; proposition du ministre de créer un groupe de travail sur la taxation des activités théâtrales.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

V. — COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN

Discussion [25 novembre 1977] (p. 3068, 3077) : *MM. Anicet Le Pors, rapporteur spécial de la commission des finances ; Marcel Lucotte, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques ; Jacques Sourdille, secrétaire d'Etat à la recherche ; Michel Chauty, président de la commission des affaires économiques ; Maxime Javelly, Edgard Pisani.*

a) *Interventions des sénateurs :* les crédits de fonctionnement du commissariat général du Plan (p. 3068) ; le centre de recherche et de documentation sur la consommation (CREDOC) (p. 3068, 3069) ; le centre d'études prospectives d'économie mathématique (p. 3069) ; le taux d'exécution budgétaire des vingt-cinq programmes d'action prioritaires du VIIe Plan (p. 3069, 3072) ; les retards dans l'exécution des programmes d'initiative régionale ou locale (p. 3069, 3072) ; les prévisions et objectifs du VIIe Plan (p. 3069) ; la production industrielle (p. 3069) ; le chômage et l'emploi (p. 3069, 3070, 3071) ; l'inflation (p. 3069) ; la situation économique en France et à l'étranger (p. 3070, 3071) ; les investissements (p. 3070, 3071) ; le commerce extérieur (p. 3070) ; les produits agricoles (p. 3070) ; les industries agro-alimentaires (p. 3070) ; l'industrie automobile (p. 3070) ; la CEE (p. 3071) ; la monnaie (p. 3071) ; le crédit (p. 3071) ; l'épargne (p. 3071) ; la politique régionale (p. 3072) ; la collaboration du Parlement et des commissions du Plan (p. 3075, 3076) ; l'autoroute du Val de Durance (p. 3075) ; planification et liberté d'entreprendre (p. 3076).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 3072) : depuis ses origines, le commissariat général du Plan a évité d'être une superstructure administrative omnipuissante et omniprésente. Les travaux des successeurs de Jean Monnet. Les moyens consacrés à la planification dans les différents ministères. Le programme d'action prioritaire consacré à la recherche. (p. 3073) : les effectifs en personnel du commissariat général du Plan. La participation du commissaire au Plan à la préparation des décisions gouvernementales. L'affaiblissement des dotations affectées au comité d'organisation des recherches appliquées sur le développement économique et social ; l'intégration de certains chercheurs aux effectifs du centre national de la recherche scientifique. Les moyens du centre d'étude sur les recherches et les coûts. La situation du centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie ; l'éventuelle consolidation du centre grâce à la délégation générale à la recherche scientifique et technique. Les difficultés d'exécution du Plan dans une conjoncture de crise. Un guide pour l'action à moyen terme des pouvoirs publics qui demeure inchangée. La nécessaire maîtrise de l'évolution des prix et des revenus. L'influence de la crise de l'énergie et de la récession mondiale.

Réponse à M. Marcel Lucotte : l'aménagement du territoire ; les schémas de massif du Jura et des Alpes du Sud ; plan pluriannuel pour le Languedoc-Roussillon. (p. 3074) : les aménagements prévus dans la Basse-Loire et en Lorraine ; le programme d'action prioritaire consacré au désenclavement de l'Ouest ; les autoroutes dans les régions du Nord et de l'Est. Le renforcement du soutien aux petites et moyennes entreprises. Le succès de l'aide spéciale rurale. La réduction des inégalités ; les travaux du centre d'études des revenus et des coûts ; l'impact des actions de revalorisation du SMIC, de mensualisation et de relèvement privilégié des basses rémunérations. La progression des transferts sociaux. Beaucoup reste à faire pour réduire les distorsions entre les cas d'extrême opulence et ceux d'extrême pauvreté. L'exécution financière des programmes d'action prioritaires du VIIe Plan. Les délais de mise en route des programmes d'action prioritaires d'initiative régionale et locale. Une planification autoritaire serait inadéquate face aux incertitudes de l'environnement international. (p. 3075) : les bienfaits d'une planification de coresponsabilité.

Réponse à M. Maxime Javelly (p. 3076) : l'autoroute du Val-de-Durance.

Réponse à M. Michel Chauty (p. 3077) : l'absence de membres du Sénat en tant que tel à l'intérieur des commissions du Plan.

Réponse à M. Edgard Pisani : la nécessité de l'examen du Plan à mi-parcours. Les décisions des entreprises privées aux Etats-Unis et leur dépendance par rapport aux prévisions de la puissance publique. La planification autoritaire des pays de l'Est.

Examen des crédits [25 novembre 1977] (p. 3077).

Etat B. — TITRE III : adopté (p. 3077).

TITRE IV : adopté (p. 3077).

Etat C. — TITRE VI : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 3077).

VI. — RECHERCHE

Discussion [25 novembre 1977] (p. 3077, 3088) : *MM. Jacques Descours Desacres, rapporteur spécial de la commission des finances ; Edmond Valcin, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; Maurice Schumann, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques ; Jacques Sourdille, secrétaire d'Etat à la recherche ; Edgard Pisani, James Marson.*

a) *Interventions des sénateurs :* les crédits de la recherche (p. 3078, 3080, 3081, 3086, 3087) ; la délégation générale à la recherche scientifique et technique (p. 3078, 3081) ; l'aide au développement et la répartition des crédits (p. 3078, 3082) ; l'aide au secteur de l'énergie (p. 3079, 3080, 3081, 3086, 3088) ; la publication d'un livre blanc sur la recherche en France (p. 3079) ; la part de la recherche dans le produit national brut (p. 3079, 3081, 3087) ; la participation des entreprises au financement de la recherche (p. 3079) ; les brevets (p. 3079) ; les créations d'emplois (p. 3080, 3081) ; le centre national pour l'exploitation des océans (CNEXO) (p. 3080) ; les énergies nouvelles (p. 3080, 3081, 3086) ; les centrales solaires (p. 3080, 3081, 3086) ; la recherche chez les puissances occidentales (p. 3081) ; la recherche fondamentale (p. 3081) ; les centrales électriques réalisées à Cuba, au Brésil ou en Côte d'Ivoire (p. 3081) ; la situation des chercheurs (p. 3082, 3086, 3087) ; la planification de la recherche (p. 3086, 3087) ; la coopération Nord-Sud avec les pays en voie de développement (p. 3086) ; le charbon et la gazéification (p. 3088).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 3082) : un budget méritoire dans une conjoncture économique contraignante. En matière d'investissement, ont été délibérément préférés les équipements scientifiques et les crédits de soutien des laboratoires aux constructions et au béton. La part des mesures nouvelles de fonctionnement réservée aux créations d'emplois. La poursuite de l'intégration des personnels hors statut. Les allocations de recherche permettront un renouvellement régulier des équipes de chercheurs. (p. 3083) : le budget proposé traduit clairement l'orientation scientifique prioritaire fixée par le VII[e] Plan. L'attention portée à la recherche fondamentale ; le CNRS. La progression des crédits de la recherche biomédicale. La tâche d'animation et de coordination du secteur biologique médical qui va être confiée au professeur Royer. L'aide au développement des résultats de la recherche ; la décentralisation au niveau des préfets de région ; l'augmentation des crédits.

Réponse à M. Jacques Descours Desacres : le contenu de l'enveloppe recherche ; le commissariat à l'énergie atomique et le plan Calcul. L'importance du prélèvement sur la production intérieure brute consacré à la recherche. Les crédits du centre national pour l'exploitation des océans.

Réponse à M. Edmond Valcin : la recherche agronomique ; les industries agro-alimentaires. Les opérations lancées au sein des régions. L'adhésion des établissements publics régionaux. Le rang de la France dans le domaine de la recherche.

Réponse à M. Maurice Schumann : aucune tutelle n'a été dévolue au secrétariat d'Etat à la recherche. L'importance du rôle d'évaluation critique. (p. 3084) : l'accroissement privilégié progressif du fonds de la recherche et du fonds d'aide au développement. Le rôle du CNRS. La création d'un comité de coordination de la recherche technique. Le comité consultatif à la recherche scientifique et technique. Les énergies nouvelles : le perfectionnement des recherches minières concernant la houille ; le bureau de recherches géologiques et minières. La recherche du pétrole sous-marin ; l'assistance demandée par l'Union soviétique pour essayer de mettre en valeur la mer de Barents. Les recherches tentées en matière de fusion de l'hydrogène ; la décision pour le Joint European Torus (JET). Les crédits consacrés à la géothermie ; à l'énergie solaire. La thermodynamique ; l'implantation de la centrale Thémis. La mise en place de la centrale à éléments dispersés dite « centrale à procédé Bertin ». Les programmes de l'habitat et des panneaux solaires. Les développements de la photosynthèse. La technique thermomarine.

L'aide au développement. (p. 3085) : le soutien aux entreprises en difficulté n'a pas été un secteur privilégié de l'action résultant de l'aide au développement. L'attention portée par le Président de la République et le Premier ministre à la recherche nationale. Les efforts faits par la France dans le domaine de la recherche. Les entreprises grandes et petites doivent prendre conscience de la place que tiennent la recherche et l'innovation dans leur expansion. La mise en place du délégué à la recherche industrielle au sein du ministère de l'industrie. Les grandes entreprises menacées de nationalisation assurent actuellement 80 p. 100 de l'effort de recherche privée. La nécessité d'une sélectivité des objectifs, d'une circulation des idées et des hommes, de l'ouverture de la recherche internationale. L'indispensable coopération avec les Européens. Les relations avec les pays de l'Est et avec la Chine. (p. 3086) : le refus du transfert des connaissances ne peut pas plus être accepté que le chantage alimentaire.

Réponse à M. James Marson (p. 3087) : la dégradation de la recherche. Il existe d'autres secteurs d'appel que la recherche. L'influence des multinationales ; les capacités de recherche des moyennes et petites entreprises. (p. 3088) : le projet de démocratisation de la recherche du parti communiste français.

Réponse à M. Edgard Pisani : la nécessité d'un livre blanc sur la recherche. L'établissement d'un tableau de bord de l'avancement des sciences et techniques françaises en comparaison avec les enseignements et renseignements d'origine internationale. La fusion de l'hydrogène ; l'énergie solaire ; le développement du nucléaire. La coopération Nord-Sud ; l'augmentation du prélèvement sur la richesse nationale, au profit de la recherche.

Réponse à M. Maurice Schumann (p. 3088) : les travaux de la délégation générale à la recherche scientifique et technique dans le domaine charbonnier.

Examen des crédits [25 novembre 1977] (p. 3088).

Etat B. — TITRE III : adopté (p. 3088).

TITRE IV : adopté (p. 3088).

Etat C. — TITRE V : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 3088).

TITRE VI : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 3088).

ANCIENS COMBATTANTS

Discussion [25 novembre 1977] (p. 3088, 3114) ; *MM. François Schleiter, rapporteur spécial de la commission des finances ; Robert Schwint, président de la commission des affaires sociales, au nom de M. Marcel Souquet, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales ; Jean-Jacques Beucler, secrétaire d'Etat aux anciens combattants ; Jean-Louis Vigier, Victor Robini, Jean-Marie Bouloux, Noël Berrier, René Touzet, James Marson, Pierre Bouneau, Charles Ferrant, Jean Mercier, Alain Poher, président du Sénat, Jacques Habert.*

a) *Interventions des sénateurs :* les crédits des anciens combattants (p. 3089, 3090, 3098, 3100) ; l'action sociale (p. 3089, 3090) ; les personnels des anciens combattants (p. 3089, 3102) ; la rénovation de l'institut national des invalides (p. 3089, 3091) ; les pensions d'invalidité (p. 3089, 3093, 3099) ; la retraite du combattant (p. 3089, 3090, 3091, 3095) ; les veuves de guerre (p. 3089, 3091, 3095, 3096, 3098, 3103, 3104) ; le rapport constant (p. 3089, 3090, 3091, 3093, 3095, 3096, 3097, 3099, 3100, 3101, 3102, 3103, 3104) ; la création d'une commission tripartite pour examiner l'évolution du rapport constant et de la situation des fonctionnaires et des pensionnés (p. 3089, 3094, 3095, 3096, 3097, 3099, 3100, 3101, 3103, 3105) ; l'attribution de la carte de combattant aux anciens prisonniers de guerre (p. 3092, 3096, 3098, 3099, 3101, 3104) ; les droits des anciens combattants d'Afrique du Nord et des combattants des conflits antérieurs (p. 3090, 3091, 3095, 3096, 3097, 3098, 3099, 3100, 3101, 3103) ; la retraite mutualiste (p. 3090, 3101, 3103, 3105) ; la célébration de la fête anniversaire du 8 mai 1945 (p. 3090, 3092, 3097, 3098, 3099, 3101, 3104, 3105) ; les honoraires des médecins experts des centres de réforme (p. 3090) ; l'appareillage des mutilés de guerre (p. 3090, 3095) ; les anciens déportés ou internés (p. 3090, 3091, 3095,

3101, 3102, 3103) ; la suppression des forclusions (p. 3091, 3097) ; l'abaissement de l'âge du droit à la retraite (p. 3091, 3096, 3097, 3098) ; les pensions d'ascendant (p. 3091, 3093, 3095, 3099, 3101, 3103) ; les comités de la flamme (p. 3092) ; les pensions et retraites des anciens combattants de la communauté française (p. 3093) ; l'actualisation indispensable du code des pensions (p. 3093) ; le statut de l'évadé (p. 3093) ; le protocole d'accord entre le Gouvernement belge et les associations patriotiques (p. 3096) ; racisme et nazisme en Allemagne fédérale (p. 3101) ; les déportés de Rawa-Ruska (p. 3101) ; les requis du travail obligatoire en Allemagne (p. 3101) ; les monuments de la Résistance (p. 3101) ; l'entretien des cimetières militaires (p. 3101) ; la situation des Alsaciens-Lorrains internés ou incorporés (p. 3102) ; les anciens du camp russe de Tambow (p. 3102) ; le cas des veuves de militaires de carrière et de fonctionnaires (p. 3103) ; les orphelins et les emplois réservés (p. 3103) ; le cas des veuves d'anciens combattants d'Afrique du Nord (p. 3104) ; le cas des agents de l'Etat et assimilés avant effectué leur service en Algérie (p. 3104) ; les prisonniers d'Indochine (p. 3104) ; le transfert au Panthéon des cendres de René Cassin (p. 3104) ; les anciens combattants de l'étranger (p. 3105) ; les étrangers anciens combattants des armées françaises, tels les Sénégalais (p. 3105).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 3093) : rend hommage à ses prédécesseurs MM. Duvillard et Bord. Le contentieux a diminué d'importance. L'augmentation de ce budget. La mise à parité des retraites des différentes générations du feu. L'amélioration du fonctionnement de l'office national des anciens combattants. L'appareillage des victimes de guerre et des victimes civiles ; dans ce domaine, la France est à la pointe du progrès. L'application de la loi sur la levée des forclusions pour les déportés et les internés. L'amélioration des honoraires des médecins experts. (p. 3094) : le crédit inscrit au budget pour 1978 afin de permettre l'application rigoureuse du rapport constant. La déclaration commune du ministère des finances et du secrétariat d'Etat aux anciens combattants dans ce domaine ; la réunion tripartite d'information qui a examiné en juin 1976 les conditions d'application de ce rapport. L'évolution respective de la situation des fonctionnaires et des pensionnés. La création d'une commission tripartite. Le crédit consacré aux pensions des veuves de guerre. La nomination dans l'ordre de la Légion d'honneur des anciens combattants de 1914-1918. La délivrance de la carte du combattant aux anciens d'Afrique du Nord sera accélérée.

Réponse à M. Robert Schwint (p. 3095) : la composition de la commission tripartite chargée d'étudier l'évolution du rapport constant.

Réponse à MM. François Schleiter, Jean-Marie Bouloux, Noël Berrier, René Touzet et James Marson (p. 3106) : l'âge de la retraite professionnelle ; les mesures exceptionnelles prises en faveur des anciens combattants et victimes de guerre. La limite abaissée à cinquante-cinq ans par la loi du 12 juillet 1977. La loi du 21 novembre 1973 a permis aux anciens combattants et anciens prisonniers de guerre d'anticiper à partir de soixante ans leur retraite professionnelle. L'accord patronat-syndicats du 13 juin 1977 qui accorde une possibilité de retraite anticipée à toutes les personnes salariées.

Réponse à MM. François Schleiter, Noël Berrier, James Marson, Charles Ferrant et Jean Mercier : le relèvement du plafond de la retraite mutualiste.

Réponse à MM. François Schleiter, Robert Schwint, Jean-Marie Bouloux, Noël Berrier, René Touzet, James Marson et Pierre Bouneau : l'attribution de la carte du combattant aux anciens d'Afrique du Nord. La publication des listes d'unités combattantes. Le traitement des dossiers par des commissions départementales de l'office national des anciens combattants. La campagne double. La trop grande sévérité du paramètre de rattrapage. La mention « opérations d'Afrique du Nord ».

Réponse à MM. Robert Schwint et Jacques Habert : le problème des anciens combattants de l'ex-communauté française. Des mesures sont périodiquement prises pour les pensions qui sont cristallisées. Le cas des ressortissants algériens, anciens combattants.

Réponse à MM. François Schleiter, Robert Schwint, Jean-Marie Bouloux, Noël Berrier, René Touzet, James Marson et Charles Ferrant : l'attribution de la carte du combattant aux anciens prisonniers de guerre. L'unité du monde combattant doit être maintenue. La « liste noire » publiée par les fédérations d'anciens prisonniers de guerre. (p. 3107) : l'application souple de l'article R. 227 du code des pensions permet de traiter convenablement l'ancien prisonnier de guerre n'ayant pas eu un seul jour de présence dans une unité combattante. La concertation qui s'établit avant l'élaboration des circulaires.

Les contacts constants entre le secrétariat d'Etat aux anciens combattants et les associations.

Réponse à MM. François Schleiter et Jean-Louis Vigier : le statut de l'évadé.

Le problème des ascendants. La nécessité de faire bénéficier de l'affiliation à la sécurité sociale dès l'âge de soixante-cinq ans tous les ascendants qui n'avaient aucune protection sociale.

Réponse à M. Charles Ferrant : le problème des descendants. La reconnaissance par jugement de la qualité de pupille de la nation. La protection légale qui leur est assurée par l'office national des anciens combattants et victimes de guerre. Les crédits destinés à aider les pupilles majeurs ne sont généralement pas totalement utilisés. La commémoration du 8 mai 1945. L'aspect officiel de la cérémonie est désormais laissé à l'initiative des associations d'anciens combattants et des municipalités.

Réponse à MM. Robert Schwint et Charles Ferrant : la proportionnalité des pensions. Dès 1920, le législateur a voulu privilégier les invalides les plus gravement atteints.

Réponse à M. Charles Ferrant qui intervenait au nom de M. André Bohl : la situation des patriotes résistant à l'occupation. La divergence d'interprétation des textes entre les services du secrétariat d'Etat et ceux du ministère de l'économie et des finances. L'appréciation de la validité des « filiations de soins ». (p. 3108) : le petit nombre de cas signalés. Les camps de Tambow ; les autorités soviétiques se sont toujours refusées à donner la liste des annexes de ce camp. La notion utilisée de « détention dans les camps soviétiques ».

Réponse à MM. Charles Ferrant et James Marson : les prisonniers de guerre détenus dans les camps les plus durs : Rawa-Ruska, Colditz et les commandos, Tambow et ses camps annexes, les camps d'Indochine. Le régime adopté, après une étude approfondie des conséquences physiologiques de captivité dans ces camps. L'augmentation des délais de reconnaissance de l'imputabilité au service de certaines affections.

Réponse à M. Robert Schwint : le comité de la flamme. Le rétablissement des distinctions à titre posthume.

Réponse à M. Jean Mercier : le transfert au Panthéon des cendres du président René Cassin.

Réponse à MM. Jean-Louis Vigier, Jean-Marie Bouloux, René Touzet, Charles Ferrant et Jean Mercier : la situation des veuves ; leur nombre.

Réponse à M. Robert Schwint : la mission d'organisation et d'exploitation statistique et informatique, dite Oresti ; son fonctionnement. Les progrès enregistrés en ce qui concerne les statistiques relatives aux déportés et internés. Les travaux en cours sur les anciens combattants d'Afrique du Nord et les mutilés appareillés.

Réponse à MM. James Marson et François Schleiter : les cimetières et nécropoles ; les « carrés militaires ». Il faut éviter voire réprimer les dégradations et profanations dont sont l'objet certaines nécropoles.

Réponse à MM. François Schleiter et Robert Schwint : l'humanisation et la rénovation de l'institution nationale des Invalides. (p. 3109) : les problèmes du monde combattant qui ont déjà été réglés ; la retraite des anciens combattants de 1914-1918 a été revalorisée ; la situation des anciens d'Afrique du Nord ; la retraite professionnelle.

Le monde combattant est un ensemble d'hommes qui sont les gardiens du souvenir, les témoins d'une solidarité.

Article 71 (*article L. 256 du code des pensions : retraite du combattant*). — Adopté (p. 3109).

Article 83 (*article L. 51 du code des pensions : retraite des veuves de guerre*). — Adopté (p. 3110).

Après l'article 83. — Amendement n° 115 (article additionnel) de M. Marcel Souquet, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales, soutenu par M. Robert Schwint, président de la commission des affaires sociales : augmentation des indices de pensions d'ascendants ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 3111) ; retrait de l'amendement n° 114 (article additionnel) de M. René Touzet et plusieurs de ses collègues : élévation de l'indice de référence du rapport constant qui passe de 170 à 175 (p. 3111) ; la création d'une commission tripartite chargée d'examiner les problèmes posés par l'application du rapport constant (p. 3112) ; amendement n° 113 (article additionnel) de M. Marcel Souquet, rapporteur de la

commission des affaires sociales, soutenu par M. Robert Schwint, président de la commission des affaires sociales : élévation de l'indice de référence du rapport constant qui passe de 170 à 175 ; rectifié pour ne porter l'indice qu'à 171 ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 3113).

Examen des crédits et des articles [25 novembre 1977] (p. 3109, 3114) : *MM. Robert Schwint, président de la commission des affaires sociales ; Jean-Jacques Beucler, secrétaire d'Etat aux anciens combattants ; Jacques Henriet, René Touzet, François Schleiter, rapporteur spécial.*

Etat B. — TITRE III : adopté (p. 3113).

TITRE IV (p. 3113).

Explications de vote sur le titre IV :

— *M. Noël Berrier* (p. 3113) : il faut obtenir le « dégel » du rapport constant. Le groupe socialiste ne votera pas les crédits du titre IV ;

— *M. Lucien Grand* (p. 3113) : la gauche démocratique votera contre les crédits du titre IV ;

— *M. James Marson* (p. 3113) : le groupe communiste votera contre les crédits du titre IV ;

— *M. Bernard Talon* (p. 3113) : le groupe RPR votera les crédits du titre IV ;

— *M. Jean Mézard* (p. 3113) : la majorité du groupe des indépendants et paysans s'abstiendra dans le vote du titre IV ;

— *M. Adolphe Chauvin* (p. 3113) : le secrétaire d'Etat n'a pas la possibilité de prendre le moindre engagement. (p. 3114) : la plus grande majorité des membres du groupe UCDP votera les crédits du titre IV ;

— *M. Paul Guillard* (p. 3114) : le groupe URI votera les crédits du titre IV.

Scrutin public (n° 17, liste des votants, p. 3120, 3121).

— Adoption du titre IV (p. 3114).

TRAVAIL ET SANTE

III. — SANTÉ ET SÉCURITÉ SOCIALE

Discussion [26 novembre 1977] (p. 3124, 3160) : *M. Paul Ribeyre, rapporteur spécial de la commission des finances (santé) ; Marcel Fortier, rapporteur spécial de la commission des finances (sécurité sociale) ; Lucien Grand, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales (santé) ; Louis Boyer, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales (sécurité sociale) ; Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale ; MM. René Lenoir, secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale ; Paul Guillard, Jean Cluzel, Louis Perrein, Jean-Pierre Cantegrit, Mme Rolande Perlican, MM. Jean Mézard, Jean Chérioux, Jacques Henriet, Bernard Lemarié, Robert Schwint, Pierre Gamboa, Marcel Gargar.*

a) *Intervention des sénateurs :* les crédits de la santé (p. 3124, 3127, 3140, 3141, 3150) ; les programmes d'action prioritaires de la santé (p. 3124, 3125, 3138) ; la fusion des directions régionales de la sécurité sociale et des directions de l'action sanitaire et sociale (p. 3124, 3128) ; les créations d'emplois (p. 3124) ; l'école nationale de la santé publique de Rennes (p. 3124) ; la recherche médicale (p. 3125, 3128, 3144, 3145, 3146) ; l'institut national de la santé et de la recherche médicale INSERM (p. 3125, 3144) ; l'institut du radium fondation Curie (p. 3125) ; la lutte contre le cancer (p. 3125, 3144) ; les hôpitaux et l'hospitalisation (p. 3125, 3126, 3128, 3131, 3140, 3144, 3149, 3150, 3151) ; les infirmières et les auxiliaires médicaux (p. 3125, 3141, 3148) ; les études médicales (p. 3125, 3143) ; la protection et la prévention sanitaire (p. 3125, 3128, 3142) ; l'éducation sanitaire (p. 3125, 3128, 3142, 3146, 3147) ; les vaccinations (p. 3125, 3142) ; la lutte contre l'alcoolisme (p. 3125, 3128, 3142, 3144) ; la régulation des naissances et la contraception (p. 3125, 3141, 3143, 3144) ; la médecine scolaire (p. 3125, 3128) ; l'aide médicale (p. 3126) ; les centres sociaux (p. 3126) ; les personnes âgées (p. 3126, 3127, 3128, 3130, 3138, 3139, 3140, 3141, 3143, 3147, 3148, 3149, 3157) ; les crèches (p. 3126) ; l'action sociale en faveur des jeunes (p. 3126, 3147) ; la répartition des charges d'aide sociale entre les collectivités locales et l'Etat (p. 3126, 3129, 3144, 3149) ; le contrôle du Parlement sur le budget de la sécurité sociale (p. 3126, 3144) ; la sécurité sociale (p. 3126, 3127, 3129, 3130, 3131, 3137, 3139, 3148, 3150) ; la démographie française (p. 3127, 3130, 3143, 3146) ; la politique familiale (p. 3127, 3144, 3146, 3148) ; le statut de la mère de famille (p. 3127) ; l'adaptation à la retraite, les clubs et les loisirs du troisième âge (p. 3127, 3141, 3147) ; les médecins inspecteurs de la santé (p. 3128) ; les tarifs hospitaliers (p. 3128, 3141, 3151) ; la lutte contre le tabagisme et la drogue (p. 3128, 3142, 3144, 3147) ; l'institut Pasteur (p. 3128) ; les handicapés (p. 3128, 3138, 3140, 3143) ; l'aide ménagère (p. 3129, 3143) ; l'amélioration de l'habitat (p. 3129, 3139, 3143) ; le solde positif de la sécurité sociale au lieu du déficit attendu (p. 3130) ; la généralisation de la protection sociale des Français (p. 3130, 3139, 3150) ; l'assurance maladie (p. 3130) ; les prestations sociales des exploitants agricoles (p. 3130) ; le projet de réforme de l'assiette des cotisations de sécurité sociale (p. 3130) ; la surconsommation médicale et pharmaceutique (p. 3131, 3137, 3145) ; le taux de remboursement des médicaments (p. 3131) ; les hôpitaux de Nantes (p. 3136, 3137) ; le thermalisme (p. 3137) ; l'exonération des cotisations de l'assurance maladie des artisans retraités (p. 3138) ; l'appareillage des mutilés du travail (p. 3138) ; les pensions de retraite (p. 3138, 3140, 3144, 3148) ; le VII[e] Plan (p. 3138) ; les handicapés du quatrième âge (p. 3138) ; le téléphone pour les personnes âgées (p. 3139, 3143) ; la création souhaitable d'un commissariat chargé des problèmes des personnes du troisième âge (p. 3139) ; la protection sociale des Français établis hors de France (p. 3139) ; les salariés Français de l'étranger (p. 3139) ; les maladies professionnelles des pays tropicaux (p. 3139, 3142) ; les Français de l'étranger (p. 3139, 3140) ; les enfants handicapés (p. 3140) ; le projet de budget santé du parti communiste (p. 3140, 3151) ; les hôpitaux Bichat, Claude-Bernard et Broussais, à Paris (p. 3141) ; l'exportation d'un brevet relatif à un dispositif cardiaque (p. 3141) ; l'assistance publique (p. 3141) ; les trusts pharmaceutiques (p. 3141) ; la périnatalité (p. 3142) ; l'enseignement de la biologie (p. 3143) ; les obligations alimentaires (p. 3144, 3148) ; la formation professionnelle des femmes seules, chefs de famille (p. 3144) ; la retraite mutualiste des anciens combattants (p. 3144) ; le prix Nobel du professeur Guillemin d'origine française (p. 3144) ; la TVA perçue sur les jus de fruits (p. 3144) ; les cliniques privées (p. 3144, 3146) ; les nuisances de l'environnement sur la santé (p. 3145) ; les nuisances nucléaires en génétique (p. 3146) ; le rapport Peyrefitte sur la violence (p. 3147) ; la préretraite préconisée par le Président de la République (p. 3147) ; l'âge de la retraite (p. 3147, 3148) ; le minimum social garanti instauré à Besançon (p. 3149) ; la campagne contre la sécurité sociale orchestrée par le CNPF et le Gouvernement (p. 3150) ; la politique démocratique de la santé (p. 3151) ; la santé dans les territoires d'outremer (p. 3151) ; les hôpitaux de la Guadeloupe (p. 3151) ; le minimum de ressources garanti aux personnes du troisième âge à Paris (p. 3157).

b) *Interventions du Gouvernement.*

— *Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale* (p. 3131) : la réunion des secteurs de la santé et de la sécurité sociale. L'évolution des dépenses de santé. Le problème du meilleur emploi possible des ressources. La lutte contre le gaspillage et le sous-emploi des équipements. Les réformes de gestion. Les instructions adressées aux préfets le 1[er] août 1977 pour leur demander de refuser toute augmentation des capacités en lits hospitaliers. La reconversion des anciens dispensaires de prévention de la tuberculose : les fonctions nouvelles de l'hygiène mentale ou de la protection maternelle et infantile. Les crèches. (p. 3132) : l'assouplissement des dispositions réglementaires qui les concernent, prévues par un arrêté du 5 novembre 1975 et une circulaire du 16 décembre 1975 : l'assouplissement des normes des locaux des crèches collectives. Les formules expérimentales de gardes en crèche familiale. Les résultats obtenus dans la rationalisation de la gestion du secteur hospitalier. Les revalorisations statutaires accordées aux directeurs d'hôpitaux. La réforme du prix de journée hospitalier. L'expérience de double tarification des dépenses hospitalières. La formation des personnels médicaux. La limitation du nombre des étudiants en médecine. La carte sanitaire. La décélération du taux de croissance des dépenses de santé. La vigilance demeure nécessaire. L'équilibre obtenu en 1977 malgré les prévisions de déficit. La croissance raisonnable des dépenses de santé, condition nécessaire du maintien des avantages acquis en matière de protection sanitaire et de politique sociale. La politique de la famille : allocations familiales, allocation de rentrée scolaire, congé parental, revenu minimum garanti, allocation d'orphelin, complément familial. Les mesures en faveur des personnes âgées : doublement du minimum vieillesse en quatre ans ; améliorations du régime des pensions. L'article 81 du projet de loi de finances met fin au recouvrement sur la succession de ceux qui ont bénéficié de l'allocation aux vieux travailleurs salariés. (p. 3133) : la publication imminente des mesures d'application de la loi du 31 décembre 1976 relative à la situation des travailleurs salariés à l'étranger au regard de la sécurité sociale. L'extension de la sécurité sociale à l'ensemble des Français. La loi du 4 juillet 1975 : la généralisation de l'assurance vieillesse et des prestations familiales. Les lois du 24 décembre 1974 et du 4 juillet 1975 sur la généralisation de l'assurance maladie.

Le budget de la santé et de la sécurité sociale : la croissance très satisfaisante des crédits. La cohérence de l'action menée. Les priorités retenues : la relance de la politique de prévention : éducation sanitaire, lutte contre le tabagisme, protection de la mère et de l'enfant, périnatalité, dépistage des handicaps, examens obligatoires. Le plan de dix ans de lutte contre l'alcoolisme annoncé par le Président de la République aux entretiens de Bichat. La santé scolaire : le groupe permanent et le comité consultatif chargé d'en étudier les problèmes ; la formation permanente des personnels de santé scolaire. L'amélioration des soins. La situation des infirmières : améliorations indiciaires, promotion sociale, meilleures conditions de travail, triplement des crédits consacrés à la construction des écoles. (p. 3134) : les crédits de bourses. L'accès aux écoles d'infirmières. L'humanisation des hôpitaux. La suppression des salles communes en 1981. L'amélioration de la qualité de l'accueil, des repas ; le changement de mentalité. Les établissements pour personnes âgées. La prise en charge par la sécurité sociale des dépenses de soins médicaux dans les établissements de long séjour, et d'une part correspondant aux soins dispensés aux personnes âgées dans les foyers-logement et les maisons de retraite. Le prochain dépôt d'un projet de loi à ce sujet. L'étude de rationalisation des choix budgétaires menée par M. Pierre Massé sur les prévisions en besoins d'établissements pour les personnes âgées. Les difficultés et les incertitudes de la planification en la matière. Les crédits d'équipement sanitaire : les constructions ou reconstructions d'hôpitaux. La recherche médicale : son caractère prioritaire reconnu par le Gouvernement. L'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) : les créations d'emplois ; les chercheurs d'origine scientifique et les médecins ; le développement des secteurs prioritaires du plan. L'Institut Pasteur : l'équilibre retrouvé grâce au soutien massif des pouvoirs publics. (p. 3135) : le renforcement de l'administration au ministère de la santé et de la sécurité sociale ; l'étude entreprise sur la refonte du corps des médecins inspecteurs ; les créations d'emplois. La fusion des services extérieurs de l'action sanitaire et sociale et de la sécurité sociale. Le laboratoire national de la santé. La création, à l'administration centrale du ministère, d'une direction de la pharmacie.

Réponse à M. Paul Guillard (p. 3152) : confirme la construction du nouvel hôpital Nord de Nantes : son classement comme opération prioritaire pour 1979.

Réponse à M. Jean Cluzel : les dispositions de l'arrêté du 30 novembre 1976 subordonnant l'attribution de prestations supplémentaires servies à l'occasion de cures thermales à une condition de ressources. L'institution d'un ticket modérateur de 30 % sur les frais de transport engagés à l'occasion de la cure thermale. L'action engagée par le Gouvernement pour équilibrer les comptes de la sécurité sociale. L'effort d'investissement consenti par le ministère de la santé en faveur de la modernisation du patrimoine du thermalisme.

Réponse à M. Jean-Pierre Cantegrit : la parution imminente des textes pris pour l'application de la loi du 31 décembre 1976 relative à la protection sociale des Français à l'étranger. L'effort d'information qui sera fait dès leur publication. L'ouverture du ministère à toute suggestion concernant les prestations relatives aux maladies professionnelles spécifiques des pays tropicaux, au problème des transferts de cotisations ou au rachat de cotisations. La protection sociale des non-salariés résidant hors de France. L'assurance sociale des non-salariés résidant hors de France. L'assurance maladie des pensionnés français vivant à l'étranger : la diversité des situations selon le lien existant entre le pays d'accueil et la France, en ce qui concerne la sécurité sociale.

Réponse à M. Louis Perrein : la culpabilisation des Français au sujet d'un prétendu manque de solidarité n'est pas fondé. L'effort considérable fait depuis dix ans en faveur des personnes âgées. (p. 3153) : les efforts faits par les générations actuelles en faveur des personnes âgées. Le doublement du minimum vieillesse en quatre ans. L'amélioration substantielle du pouvoir d'achat. Le maintien à domicile des personnes âgées : l'effort des collectivités locales en ce domaine. Les résultats obtenus.

Réponse à Mme Rolande Perlican et à M. Pierre Gamboa . la politique de la santé, et notamment l'hospitalisation, ne doivent pas être examinées sous l'aspect de la rentabilité. Les travaux en cours à l'hôpital Bichat. La part très limitée des dépenses pharmaceutiques dans la somme globale des dépenses hospitalières.

Réponse à MM. Jean Mézard et Jacques Henriet : la lutte contre l'alcoolisme.

Réponse à M. Jean Mézard : la pathologie des travailleurs migrants et les maladies contractées dans les pays tropicaux. Les actions menées en concertation avec le secrétariat d'Etat chargé des travailleurs immigrés. La formation continue des médecins. La proposition de loi déposée à l'Assemblée nationale par M. Delong, et les inquiétudes de certains médecins quant au développement de la place faite en biologie aux pharmaciens : la concertation en cours. La pléthore médicale.

Réponse à M. Jean Chérioux : le problème des aides spécifiques aux femmes chefs de famille : les allocations de parent isolé et d'orphelin. Le recyclage professionnel des femmes. La revalorisation du plafond des rentes des anciens combattants : le relèvement demandé par la commission des affaires sociales de 2 000 à 2 200 F pourra être réalisé.

Réponse à M. Jacques Henriet : les travaux effectués par les chercheurs de l'INSERM sur le cerveau. (p. 3154) : le contrôle parlementaire sur la sécurité sociale ; le rôle législatif du Parlement dans ce domaine. Le caractère privé des organismes de sécurité sociale.

Réponse à MM. Jacques Henriet et Bernard Lemarié : l'hospitalisation privée ; la possibilité de conventions entre les organismes de sécurité sociale et les établissements privés. Les suites données à l'intervention du docteur Bernard Pons à l'Assemblée nationale. Les études menées sur le système de tarification. La nécessité du recours à certains forfaits : la difficulté de respecter la vérité des prix pour chaque cas individuel. La mise en œuvre d'une classification par catégorie d'établissement.

Réponse à M. Jacques Henriet : les problèmes d'écologie de la santé. La compétence conjointe du ministère de la santé et du ministère de l'environnement. Les études menées par l'INSERM. La protection de l'environnement en matière de cancérologie. Les travaux menés par l'INSERM en liaison avec le centre international de recherche sur le cancer de Lyon. La présidence du comité d'information sur l'énergie nucléaire. La place des convictions personnelles en ce domaine. La nécessité d'une information objective. Les médicaments chimiques : la commission d'éthique mise en place par la Direction générale à la recherche scientifique et technique (DGRST). Le groupe de travail sur le contrôle des manipulations génétiques.

Réponse à M. Bernard Lemarié : le problème démographique : la conférence internationale sur la démographie tenue à Mexico pendant l'été 1977. Les connaissances très limitées en ce domaine. Les mesures prises dans les pays de l'Est : leur efficacité temporaire. Le respect de la dignité de la personne humaine mise en cause par des mesures très contraignantes. La situation des jeunes femmes qui travaillent, dans les pays de l'Est. La durée des congés de maternité ; le placement en crèche. (p. 3155) : la réflexion nécessaire ayant de recourir à certains moyens. La toxicomanie. L'inopportunité d'une grande campagne semblable à celle menée contre le tabagisme. Le risque que cette campagne de prévention soit reçue comme une incitation. La formation professionnelle dans les centres de post-cure et le rôle de la créativité : la réussite du centre de Metz. Les difficultés de dispenser la formation professionnelle à ce stade. Les problèmes posés par la préretraite. L'application de l'article L. 120 du code de la sécurité sociale sur l'assujettissement à cotisation de la partie du traitement versé qui ne correspond pas effectivement à une prestation de travail. L'interprétation donnée par l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS) dans sa circulaire du 24 avril 1973. La recherche de solution possible dans le cadre des textes relatifs au temps partiel.

Réponse à M. Marcel Gargar : l'effort considérable fait depuis deux ans pour parvenir à une véritable égalité des prestations dans les départements d'outre-mer et les départements métropolitains. L'effort d'équipement hospitalier : l'hôpital de La Ménard à Fort-de-France. Les crédits d'action sociale. L'extension du bénéfice des prestations familiales et de l'allocation de parent isolé. Le projet de texte relatif au complément familial. (p. 3156) : la consultation des conseils généraux sur l'extension aux non-salariés du régime de l'assurance maladie.

Réponse à M. Robert Schwint : la diminution de la participation de l'Etat pour les dépenses d'humanisation des hôpitaux s'imposait compte tenu de l'urgence du rattrapage nécessaire. L'effort accompli en matière d'économie de la santé : le manque de spécialistes. L'intérêt croissant des médecins pour ces questions. Le problème de la longueur des ordonnances : la campagne menée sur ce thème pour l'information des médecins et du public. L'information des Français sur les choix nécessaires en matière de santé.

— *M. René Lenoir, secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale* (p. 3135) : la progression des crédits d'aide sociale. Les programmes d'action prioritaires retenus. La nouvelle politique de la famille : maisons familiales de vacances, centres sociaux, centres de jeunes travailleurs. Le groupe « habitat et vie sociale ». Les premiers centres d'information sociale. L'aide aux

associations : formation des responsables et aide financière. Le guide du promoteur social. Le programme prioritaire consacré aux personnes âgées : leur maintien à domicile et leur participation à la vie de la cité. L'habitat des personnes âgées : les crédits du ministère de l'équipement : prêts remboursables à la première mutation, possibilité d'achat en viager par les collectivités locales. (p. 3136) : l'application du taux réduit de la TVA aux maisons de retraite. Les mesures de déduction fiscale supplémentaires. La suppression de l'obligation alimentaire en matière d'aide ménagère à domicile. L'aide aux personnes handicapées : la loi d'orientation du 30 juin 1975 ; la parution des décrets d'application ; la mise en place des commissions départementales. La campagne de sensibilisation du public lancée par le comité français d'éducation pour la santé. L'insertion sociale des handicapés. L'article 82 de la loi de finances relatif à la suppression du recouvrement des créances de l'aide sociale contre les débiteurs d'aliments des mineurs et des adultes handicapés : une mesure de justice annoncée par le Président de la République au Congrès de l'union nationale des associations de parents d'enfants inadaptés (UNAPEI). La formation de personnels qualifiés ; services extérieurs du ministère, travailleurs sociaux, travailleuses familiales. L'aide sociale ; l'importance des dépenses d'hébergement et de soins en établissement. Les contacts pris dans les régions par une mission de fonctionnaires de la direction de l'action sociale. La synthèse des informations recueillies. La répartition des dépenses d'aide sociale entre l'Etat et les collectivités locales. La réforme de cette répartition, liée à la réforme des finances locales. L'augmentation de la part de l'Etat.

Réponse à MM. Jean Cluzel et Jean Chérioux (p. 3156) : la parution des principaux textes d'application de la loi d'orientation du 30 juin 1975 sur les personnes handicapées, avant la fin de l'année 1977. L'arbitrage du Premier ministre sur la question de la garantie de ressources aux travailleurs handicapés. Les taux retenus par rapport au SMIC. L'imputation de ces crédits dans plusieurs budgets, et au budget de la sécurité sociale. Le groupe chargé d'étudier les problèmes d'appareillage. La liaison avec le secrétariat d'Etat aux anciens combattants.

Réponse à M. Jean-Pierre Cantegrit : les études menées pour améliorer la protection des Français handicapés à l'étranger.

Réponse à Mme Roland Perlican : l'allocation aux handicapés adultes. Son montant ; les 300 000 personnes concernées. L'imputation budgétaire des crédits relatifs aux enseignants des établissements pour handicapés. Le problème des personnes âgées.

Réponse à M. Jean Mézard : les loisirs des personnes âgées, les clubs du troisième âge. La préparation à la retraite choisie comme thème d'une des campagnes du comité d'éducation français pour la santé en 1978.

Réponse à M. Louis Perrein : le minimum social : l'aide sociale à l'hébergement et l'aide médicale. Le maintien à domicile : l'exécution du VI[e] Plan ; les crédits prévus pour l'application du VII[e] Plan. (p. 3157) : l'aide ménagère aux personnes âgées ; l'adaptation des logements. La construction des foyers-restaurants. La concertation avec les personnes âgées et les collectivités locales : les précontrats.

Réponse à M. Jean Chérioux : le maintien à domicile des personnes âgées. La politique d'accompagnement en matière d'habitat. Les crédits prévus pour l'amélioration des logements des personnes âgées. Les dispositions relatives aux logements destinés aux personnes isolées dans les constructions des logement neufs. La revalorisation des rémunérations des aides ménagères. Le problème de l'obligation alimentaire.

Réponse à M. Bernard Lemarié : l'encouragement à la vie associative : la formation des responsables ; les autorisations d'absence ; l'attitude des administrations à l'égard des associations.

Réponse à M. Robert Schwint : la répartition des dépenses d'aide sociale entre l'Etat et les collectivités locales. Le problème, distinct, de la répartition entre les collectivités locales elles-mêmes. La nécessité de réviser les critères de répartition ; l'impossibilité pour le ministère de la santé d'étudier les critères de richesse réelles ou potentielles des collectivités locales. L'inscription de cette réforme dans le cadre de la grande réforme des finances des collectivités locales prévue par le ministère de l'intérieur et le ministère de l'économie et des finances. Le problème du remboursement des frais d'enquête aux bureaux d'aide sociale. L'effort accompli par la ville de Besançon en faveur de certaines catégories. (p. 3158) : l'effort fait par la ville de Paris et par certaines collectivités locales en faveur des personnes âgées.

Examen des crédits et des articles [26 novembre 1977] (p. 3158, 3160) : *M. Robert Schwint, président de la commission des affaires sociales ; Mmes Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale ; Rolande Perlican.*

Etat B. — TITRE III : adopté (p. 3158).

TITRE IV : le plafond de la retraite mutualiste complémentaire des anciens combattants ; adoption du titre IV (p. 3158).

Etat C. — TITRE V : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 3158).

TITRE VI : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 3158).

Article 80 (*article L. 602 du code de la santé publique : taxe annuelle spéciale aux produits pharmaceutiques*) (p. 3158) un meilleur contrôle des spécialités pharmaceutiques, pour éviter la mise sur le marché de produits qui n'apporteraient pas une réelle innovation thérapeutique. L'amélioration de la prestation fournie aux consommateurs. Le contrôle des prix.

— l'article 80 est adopté (p. 3159).

Article 81. — (*Articles L. 631, L. 698 et L. 700 du code de la sécurité sociale : suppression du recouvrement sur succession de l'allocation aux vieux travailleurs salariés*) (p. 3159) : le décret en cours de préparation qui prévoit que le recouvrement des arrérages servis au titre de l'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité ne s'exercera plus que dans la limite comprise entre le montant de l'actif net et un plafond fixé à 150 000 F, au lieu de 100 000 F actuellement.

— l'article 81 est adopté (p. 3159).

Article 82. — (*Suppression du recouvrement des créances de l'aide sociale contre les débiteurs d'aliments des mineurs et des adultes handicapés*). — Adopté (p. 3160).

POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Discussion [28 novembre 1977] (p. 3164, 3186) : *MM. Louis Perrein, rapporteur spécial de la commission des finances ; Pierre Marzin, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques ; Norbert Segard, secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications ; Charles Ferrant, Gérard Minvielle, Fernand Chatelain, Louis Martin, Jean Colin, Bernard Parmantier, Adolphe Chauvin.*

a) *Interventions des sénateurs :* les crédits du budget annexe des postes et télécommunications (p. 3164, 3173, 3175, 3177, 3180) ; le programme d'action prioritaire n° 4 du VII[e] Plan : « améliorer l'équipement téléphonique public » (p. 3164, 3166, 3167) ; les télécommunications (p. 3164, 3168, 3174, 3176, 3178, 3181) ; la poste (p. 3164, 3165, 3167, 3175) ; les tarifs préférentiels de la presse (p. 3164, 3166, 3174, 3176) ; les personnels (p. 3164, 3165, 3166, 3175, 3176, 3177, 3179, 3180) ; l'intervention des sociétés de financement (p. 3164, 3166, 3174, 3176, 3178, 3180, 3181) ; les chèques postaux (p. 3164, 3166, 3167, 3173, 3175) ; le téléphone (p. 3165, 3166, 3167, 3168, 3175, 3176, 3177, 3178, 3179, 3184) ; la résorption de l'auxiliariat (p. 3165, 3175, 3176, 3177, 3179) ; les emplois de vacataires pour lutter contre le chômage des jeunes (p. 3165, 3177) ; la distribution postale « à découvert », procédé à caractère anti-service public (p. 3165) ; la réforme du corps des receveurs (p. 3165, 3177, 3180) ; les bons d'épargne des PTT (p. 3166, 3176) ; l'encombrement du service des renseignements téléphoniques (p. 3166) ; les annuaires téléphoniques et l'usine de Douai (p. 3166, 3180) ; l'implantation des télé-boutiques dans les agglomérations (p. 3166) ; l'intervention des sociétés privées dans les raccordements d'abonnés au téléphone (p. 3166, 3178) ; l'équipement (p. 3166, 3167, 3173, 3177) ; les emprunts (p. 3166, 3173) ; les créations d'emplois (p. 3166, 3174, 3179) ; le tri postal et sa mécanisation (p. 3167, 3174, 3176, 3180, 3181) ; les postes et téléphones dans les zones rurales (p. 3167, 3174, 3179) ; l'introduction de la commutation électronique dans le réseau téléphonique français (p. 3168) ; la télé-information (p. 3168) ; la télécopie (p. 3168, 3181) ; le téléphone pour les personnes âgées (p. 3168, 3174, 3178, 3179) ; les tarifs téléphoniques français et étrangers (p. 3168, 3174) ; le relèvement du plafond des retraits de fonds aux guichets de poste (p. 3169, 3175) ; la rémunération des dépôts de chèques postaux mis à la disposition du Trésor (p. 3173, 3175, 3179) ; la création des agences commerciales

des télécommunications (p. 3174) ; le système Transpac (p. 3174, 3178) ; l'effort entrepris pour la sécurité des fonds et des postes (p. 3175, 3177, 3180) ; la fiscalisation des logements de fonction (p. 3175, 3177) ; l'appel à une société privée le cabinet Benoit de Ferney-Voltaire pour établir un programme de besoins en matière de bâtiments (p. 3176) ; les sous-traitants (p. 3176) ; l'effort des collectivités locales pour la construction de bureaux de poste (p. 3177, 3178, 3180) ; la société Swift chargée de l'exploitation d'une partie du réseau des télécommunications internationales, transmission de données à l'usage des grandes banques (p. 3178) ; le budget proposé par le parti communiste (p. 3178) ; les supports de lignes téléphoniques (p. 3177, 3184) ; la création d'un corps d'encadrement à côté des chefs d'établissement (p. 3181) ; la création d'un corps de l'inspection de sécurité pour les établissements postaux (p. 3180) ; la location des locaux des services administratifs des PTT (p. 3181).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 3169) : l'ampleur de ce budget. Les objectifs fixés aux services de la poste et des télécommunications ; la priorité accordée à l'amélioration de la qualité du service postal. La poursuite du programme d'action prioritaire du VII[e] Plan consacré à la mécanisation du tri. Le renforcement de la présence postale sur l'ensemble du territoire, et notamment en zone rurale. Les sommes considérables qui seront consacrées aux télécommunications. Les PTT seront en 1978 le premier investisseur français. Le franchissement d'une nouvelle étape dans la progression du parc d'abonnés. La quasi-disparition du téléphone manuel ; l'installation de cabines publiques nouvelles ; (p. 3170) : l'introduction de la commutation électronique dans le réseau électronique français. L'effort de recherche qui sera effectué ; les circuits intégrés destinés aux télécommunications. La télé-informatique ; le réseau Transpac et ses objectifs. Le service « Euro-signal » désormais offert au tiers Nord-Est de la France. Les dépenses d'équipement consacrées à la poste. La modernisation des centres financiers et d'informatique, particulièrement à Nantes, Bordeaux et Ajaccio. Le programme de création de bureaux de poste en milieu urbain et d'aménagement de bureaux existants ; le renforcement de la présence postale en zone rurale. L'équipement et l'organisation des services en matière de protection des personnes et des fonds. Les créations d'emplois ; les vacataires ; les PTT sont devenus les plus importants demandeurs de main-d'œuvre du pays. Les mesures indemnitaires et catégorielles prévues en faveur du personnel des PTT (p. 3171) : l'application du relevé de propositions de novembre 1974. La réforme du statut des chefs d'établissement. L'amélioration de la situation du personnel du service général. La prime de résultat d'exploitation et la prime de rendement. La mesure de titularisation portant sur 10 500 emplois d'auxiliaires. L'effort accru pour le logement d'accueil des jeunes agents, principalement en région parisienne ; le caractère prioritaire des équipements sociaux liés aux postes de travail ; le développement de la médecine préventive. Le développement de la politique de concertation avec les usagers ; les mesures prises en faveur des personnes âgées : l'exonération de la taxe de raccordement ; l'aménagement du régime de priorité. La mise à l'étude d'un réseau national d'appels de détresse ; (p. 3172) : la clientèle jeune doit connaître la gamme des prestations auxquelles elle peut accéder. Les débouchés professionnels sont mis en relief par une campagne d'information. Un très vaste réseau postal constitue un facteur important de lutte contre la dévitalisation des zones rurales ; les bureaux de poste qui sont les correspondants des autres administrations. L'expérience lancée avec l'Agence nationale pour l'emploi. La décision du comité interministériel d'aménagement du territoire portant sur une véritable politique de service polyvalent en milieu rural ; les quatre départements pilotes choisis. L'équipement des zones rurales en téléphone. L'exécution du programme d'action prioritaire consacré aux télécommunications ; la création de nouveaux emplois. La décentralisation des services. Les moyens de financement utilisés en 1978 ; la capacité d'emprunt du budget annexe des PTT est suffisante ; la solution du problème des charges indues pesant sur le budget annexe. La rémunération des fonds collectés par les chèques postaux ; (p. 3173) : l'élévation du taux de rémunération. L'augmentation de la capacité d'emprunt du budget annexe par la possibilité accordée aux PTT d'émettre des bons à moyen terme. L'effort entrepris a été exceptionnel, les progrès sont spectaculaires.

Réponse à M. Fernand Chatelain (p. 3181) : les déclarations du directeur général des postes. La progression importante des moyens consacrés au développement et à la modernisation de la poste. La mise en œuvre du programme d'action prioritaire consacré à l'amélioration des conditions de travail manuel. La modernisation des bureaux de poste et des guichets. L'augmentation des effectifs ; le développement de la formation de l'ensemble du personnel.

Réponse à M. Bernard Parmantier (p. 3182) : les travaux d'impression de l'Imprimerie nationale ; la part de sous-traitance.

Réponse à M. Jean Colin : la qualité du service ; le rôle des chefs d'établissement, du service général et des receveurs distributeurs.

Réponse à M. Louis Perrein : l'unité des postes et télécommunications.

Réponse à M. Gérard Minvielle : l'augmentation de la prime de rendement en 1978.

Réponse à MM. Fernand Chatelain et Louis Perrein : le financement des sociétés de télécommunications. L'augmentation de la dette du budget annexe des PTT. Il n'y a pas de freinage des opérations en capital.

Réponse à M. Gérard Minvielle : il est impossible de compenser l'aide à la presse, la rémunération accrue des chèques postaux par des contributions considérables du budget général. La modernisation et l'informatisation des centres de tri, la télécopie. La titularisation des agents auxiliaires. Les dispositions particulières prises en faveur des agents chargés de famille. La création, inscrite au budget de 1978, d'heures d'auxiliaires ; (p. 3183) : le recrutement de vacataires se situe dans le cadre de l'effort gouvernemental en faveur des jeunes demandeurs d'emploi. L'application du relevé de propositions en ce qui concerne le réaménagement de la structure du corps de l'imprimerie des timbres-poste, de l'inspection principale, des lignes et de la distribution ; pour la réforme concernant les chefs d'établissement ; pour les primes de rendement et la résoption de l'auxiliariat.

Réponse à MM. Charles Ferrant et Louis Perrein : le problème de la sécurité des transports de fonds ; la protection du personnel.

Réponse aux mêmes orateurs et à M. Fernand Chatelain : les tarifs de presse. Le plan d'augmentation progressive de ces tarifs.

Réponse à M. Charles Ferrant : le rôle de l'annuaire du téléphone qui fait partie intégrante du service « renseignements ». Les télé-boutiques ; le développement du réseau commercial de télécommunications ; les agences commerciales ; les bureaux publics de télécommunications. L'existence de tournées « à découvert ».

Réponse à M. Charles Ferrant (p. 3184) ; la qualité comparée des raccordements effectués par l'administration et par l'industrie privée. Les statistiques de dérangement ne font pas apparaître des différences significatives.

Réponse à M. Pierre Marzin : l'augmentation du montant maximum que les usagers des chèques postaux peuvent retirer à vue dans les bureaux de poste.

Réponse à M. Charles Ferrant : l'équipement téléphonique des zones rurales. Bientôt les ménages d'agriculteurs seront mieux équipés que la moyenne des Français. Aucun bureau de poste n'a été fermé depuis trois ans.

Réponse à M. Louis Martin : les poteaux de bois et les poteaux métalliques. Il n'y a pas eu d'importation de poteaux de bois d'origine étrangère en 1977.

Réponse à M. Adolphe Chauvin : l'accroissement considérable du nombre des supports.

Réponse à M. Louis Martin : une région comme celle du Nord où il n'y a pas de forêt ne doit pas avoir exclusivement des poteaux métalliques ; (p. 3185) : l'utilisation possible d'un nombre accru d'appuis EDF. La poste française doit rester l'une des meilleures du monde.

Examen des crédits [28 novembre 1977] (p. 3185, 3186) : *MM. Norbert Segard, secrétaire d'Etat ; Robert Laucournet, Jean Colin, Jules Roujon, Francis Palmero.*

Crédits figurant à l'article 40 (p. 3185) : la politique de suppression de l'auxiliariat ; les jeunes fonctionnaires de la région parisienne ; primes de mobilité ; concours locaux. — Adoption des crédits (p. 3185).

Crédits figurant à l'article 41 (p. 3185) : les nouveaux emplois répartis sur l'ensemble du territoire ; les régions sous-équipées comme le Massif central ; le centre des chèques postaux pour les Alpes-Maritimes. — Adoption des crédits (p. 3186). — Scrutin public (n° 18. — Liste des votants, p. 3200, 3201).

ECONOMIE ET FINANCES

I. — CHARGES COMMUNES

Discussion [28 novembre 1977] (p. 3186, 3194) : *MM. Henri Tournan, rapporteur spécial de la commission des finances ; Philippe Machefer, Fernand Chatelain, Francis Palmero, Félix Ciccolini, Pierre Bernard-Reymond, secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie et aux finances (Budget) ; Adolphe Chauvin.*

a) *Interventions des sénateurs :* l'allégement du budget charges communes et les transferts de crédits (p. 3186, 3187, 3188) ; la dette publique et les emprunts (p. 3187) ; la dette extérieure de l'Etat (p. 3187) ; l'indemnisation des rapatriés (p. 3187, 3190) ; la majoration de rentes viagères (p. 3187) ; les crédits afférents aux pouvoirs publics (Présidence de la République, Parlement et Conseil constitutionnel) (p. 3187) ; les traitements des fonctionnaires et les pensions de retraite (p. 3188, 3189) ; les interventions relatives à l'action économique (p. 3188) ; les investissements exécutés par l'Etat : EDF, GDF, SNIAS, SNECMA (p. 3188) ; les entreprises publiques ou d'économie mixte (p. 3188) ; les subventions d'investissement accordées par l'Etat (p. 3188) ; les soldes des sous-officiers (p. 3188) ; les pensions de veuves (p. 3188, 3189) ; la seconde carrière des militaires (p. 3188) ; les clauses restrictives des conventions collectives visant à empêcher les cumuls excessifs (p. 3188) ; le paiement mensuel des pensions (p. 3189, 3193) ; l'intégration au traitement de l'indemnité de résidence (p. 3189) ; l'intégration des agents des établissements publics du Maroc et de Tunisie à la fonction publique (p. 3189) ; les agents contractuels de l'agence nationale pour l'indemnisation des Français d'outre-mer (p. 3190) ; les associations de Français d'Agadir (p. 3191) ; les harkis (p. 3191) ; l'institution d'une journée nationale en souvenir des Français rapatriés d'outre-mer (p. 3191) ; l'automatisation du centre des pensions de Toulon (p. 3193).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 3191) : la progression globale de la dette publique ; l'évolution de sa structure ; une proportion raisonnable du produit national brut. La quasi-neutralité monétaire des opérations du Trésor. La dette extérieure. Les garanties ; les crédits consacrés à l'assurance foire et à l'assurance prospection. L'accroissement du montant des contrats éligibles depuis 1974 qui restent à indemniser ; (p. 3192) : la diminution à partir de 1979 de la charge budgétaire de la garantie du risque économique. L'étude en cours sur le rapport coût-efficacité des aides au commerce extérieur.

Réponse à M. Henri Tournan : les rémunérations de la fonction publique ; la revalorisation des traitements des fonctionnaires de catégorie A ; les mesures de protection sociale des personnels non titulaires de l'Etat. La politique de mensualisation des pensions.

Réponse à M. Francis Palmero : au début de 1978, 522 000 retraités bénéficieront du paiement mensuel de leur pension. La mise en informatique coûte très cher.

Réponse à MM. Henri Tournan et Félix Ciccolini : le problème des rapatriés ; les crédits correspondant à l'application des textes déjà adoptés par le Parlement. Les demandes satisfaites ; le rythme de liquidation des dossiers sera maintenu. Le problème des personnels de l'agence nationale d'indemnisation des Français d'outre-mer.

Réponse à MM. Francis Palmero et Félix Ciccolini : le reclassement des personnels contractuels de l'ANIFOM. Les améliorations proposées en ce qui concerne les rentes viagères. Les concours budgétaires aux entreprises publiques ; la faible progression des subventions d'exploitation. (p. 3193) : la politique menée de restauration progressive d'un niveau satisfaisant de l'autofinancement des entreprises publiques. L'augmentation des concours de l'Etat consacrés en 1978 au financement des investissements. L'effort de clarification des rapports entre l'Etat et les principales entreprises publiques ; les conditions de redressement durable de la compagnie nationale Air France. La suppression des dépenses publiques inutiles. Les dépenses de caractère inéluctable du budget des charges communes. L'effort effectué pour redistribuer ces dotations entre les différents budgets ministériels. Le Gouvernement va demander à la Cour des comptes d'accélérer l'examen du budget des charges communes au titre de la revision des services votés.

Examen des crédits [28 novembre 1977] (p. 3193, 3194) : *MM. Pierre Bernard-Reymond, secrétaire d'Etat ; Henri Tournan, rapporteur spécial ; Jacques Habert.*

Etat B. — TITRES Ier, II et III : adoptés (p. 3193).

TITRE IV : adoption de l'amendement n° 138 de M. Pierre Bernard-Reymond, secrétaire d'Etat : augmentation des crédits du titre IV (revalorisation des rentes viagères d'avant 1914) (p. 3194) ; adoption des crédits (p. 3194).

Etat C. — TITRE V : un certain nombre de chapitres pourrait être sorti du budget des charges communes. Les contributions de la France aux organismes internationaux ; adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 3194).

TITRE VI : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 3194).

II. — SERVICES FINANCIERS

Discussion [28 novembre 1977] (p. 3194, 3200) ; *MM. Henri Tournan, rapporteur spécial de la commission des finances ; Jules Roujon au nom de M. Jean Proriol, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques ; Pierre Bernard-Reymond, secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie et aux finances (Budget) ; Mme Christiane Scrivener, secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie et aux finances (Consommation).*

a) *Interventions des sénateurs :* l'augmentation des crédits du budget services financiers (p. 3194, 3196) ; les créations d'emplois (p. 3194) ; les fonctionnaires des impôts (p. 3194, 3195, 3196) ; la commission de la concurrence instituée par la loi du 19 juillet 1977 (p. 3195, 3197) ; le contrôle des entreprises publiques (p. 3195) ; les vérifications de la Cour des comptes (p. 3195) ; les services extérieurs des impôts (p. 3195) ; le cadastre (p. 3195) ; les centres agréés des impôts (p. 3195) ; les services du Trésor (p. 3195, 3196) ; le paiement mensuel de l'impôt sur le revenu (p. 3196) ; le paiement mensuel des pensions (p. 3196) ; le recouvrement de la redevance radio-télévision (p. 3196) ; les activités économiques des trésoriers payeurs généraux (p. 3196) ; la direction des douanes (p. 3196) ; le dédouanement automatisé (p. 3196) ; la direction de la concurrence et des prix (p. 3196) ; la consommation (p. 3196, 3197) ; l'avis « consommation et concurrence » de la commission des affaires économiques et du Plan (p. 3196) ; l'information du consommateur (p. 3196) ; les dangers de l'amiante et le filtrage des vins (p. 3196) ; la publication d'une circulaire sur les pratiques de ventes (p. 3197) ; le conflit des grandes marques françaises d'appareils ménagers et de radio-télévision et des grandes surfaces (p. 3197).

b) *Interventions du Gouvernement :*

— *M. Pierre Bernard-Reymond, secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie et aux finances (Budget).* (p. 3197) : un budget en augmentation moyenne ; les créations d'emplois. L'accroissement des tâches des services financiers. La progression des crédits de matériel et de fonctionnement des services. Le renforcement à partir de 1978 des actions d'orientation et de contrôle des pouvoirs publics sur le mécanisme de la concurrence et l'activité du secteur public. Les programmes d'action prioritaires concernant le commerce extérieur, les actions en faveur de l'emploi. Les crédits de l'institut national de la statistique et des études économiques. Les moyens mis en œuvre pour la réalisation du programme d'action prioritaire. La réorganisation et la modernisation des services extérieures du Trésor. La sécurité des personnels, des locaux et des fonds. (p. 3198) : la réorganisation des services fiscaux ; son extension au secteur foncier. L'accélération de l'automatisation des rôles d'impôts locaux. La généralisation de l'envoi à domicile des déclarations de revenus préidentifiées. L'amélioration de la lutte contre la fraude effectuée par la direction générale des douanes et droits indirects. Le dédouanement en région parisienne et l'extension du système automatisé aux gares routières de La Chapelle, Garonor et Le Bourget. La généralisation de la formule des « boîtes postales 5000 » par la direction générale de la concurrence et des prix. Les difficultés du public dans ses contacts avec l'administration. La création de la direction générale pour les relations avec le public. L'action des services extérieurs du Trésor, des Impôts et des Douanes. Les moyens donnés par le Gouvernement à la commission de la concurrence. Le renforcement du contrôle de la Cour des comptes sur les entreprises publiques. Le contrôle d'Etat. La qualité des personnels des services financiers.

— *Mme Christiane Scrivener, secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie et aux finances (Consommation)* (p. 3198) : l'importance attachée par le Gouvernement à la politique de la concurrence. (p. 3199) : l'évolution de la structure de l'appareil commercial français. Le contrôle des concertations et la création de la com-

mission de la concurrence. Le rôle accru des consommateurs. Les moyens destinés à la mise en application du programme d'action prioritaire du VII[e] Plan. Les créations d'emplois nouveaux. L'aide aux associations de consommateurs. La réalisation d'actions concertées avec les associations régionales ou locales. La réalisation d'émissions d'informations télévisées. Les conventions qui seront conclues pour développer le programme de l'association d'aide à la formation des animateurs d'organisations de consommateurs. La « boîte postale 5000 » n'a pas d'autre objet que d'aider les consommateurs. L'indication en clair de la date de fabrication des conserves. La mention du prix unitaire ; le décret de septembre 1973 concernant certaines catégories de produits alimentaires préemballés. La fixation de gammes de prix obligatoires pour certains produits depuis 1973. L'amiante. Les mesures prises en ce qui concerne les revêtements dans les locaux d'habitation ; les mesures d'hygiène applicables dans les établissements où le personnel est exposé à l'action des poussières d'amiante ; le transport de ce produit. Un grand nombre d'industriels ont renoncé spontanément à l'utilisation des filtres en amiante, notamment pour le vin. La préparation d'une circulaire en matière de concurrence qui précise certaines dispositions nouvelles de la loi d'orientation sur le commerce et l'artisanat du 27 décembre 1973. (p. 3200) : la pratique des prix d'appel. Les fabriquants ne doivent pas imposer à leurs revendeurs des conditions telles que leur liberté commerciale et la concurrence en soient compromises.

Examen des crédits [28 novembre 1977] (p. 3200).

Etat B. — TITRES III ET IV : adoptés (p. 3200).

Etat C. — TITRE V : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 3200).

DEFENSE

Discussion [29 novembre 1977] (p. 3204, 3233) : *MM. Jean Francou, rapporteur spécial de la commission des finances (dépenses en capital) ; Modeste Legouez, rapporteur spécial de la commission des finances (dépenses ordinaires) ; Jean Francou, rapporteur spécial (service des essences) ; Jacques Genton, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section commune) ; Lucien Gautier, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section gendarmerie) ; Jacques Chaumont, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section forces terrestres) ; Yvon Bourges, ministre de la défense ; Albert Voilquin, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section air) ; Max Lejeune, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section marine) ; Edouard Bonnefous, président de la commission des finances ; Serge Boucheny, Raymond Bourgine, Paul Kauss, Michel d'Aillières, Francis Palmero, Louis Longequeue, Jean-Jacques Perron.*

b) *Interventions des sénateurs :* le budget (p. 3204, 3209, 3213, 3215, 3217, 3226, 3227, 3228, 3229, 3230) ; l'application de la loi de programmation militaire du 19 juin 1976 (p. 3204, 3206, 3207, 3215, 3228, 3230) ; comparaison du budget de la défense et du produit intérieur brut (p. 3204, 3227) ; comparaison des dépenses militaires françaises avec celles de divers pays étrangers (p. 3204, 3228) ; la répartition des dépenses ordinaires et des dépenses en capital (p. 3220) ; les personnels militaires (p. 3205, 3207, 3209, 3210, 3213, 3215, 3218) ; les crédits d'équipement (p. 3205, 3229) ; la flotte et la construction navale (p. 3205, 3217, 3218, 3228) ; la marine (p. 3205, 3217, 3218, 3226, 3228, 3230) ; la force nucléaire de la France (p. 3205, 3211, 3225, 3226, 3228, 3230) ; les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins SNLE (p. 3205, 3206, 3211, 3217, 3226, 3228, 3230) ; les missiles (p. 3206, 3211, 3212, 3215) ; la section air (p. 3206, 3215, 3216, 3230) ; les matériels de l'armée de l'air (p. 3206, 3216) ; les matériels de la marine (p. 3206) ; l'aéronautique navale (p. 3206) ; la force océanique stratégique (p. 3206) ; les pensions militaires (p. 3207, 3210, 3228, 3229) ; les personnels civils (p. 3207, 3208) ; les ouvriers de l'armée (p. 3207, 3208) ; les infirmières et aides-soignantes (p. 3207, 3210) ; les rémunérations (p. 3207, 3213, 3215) ; la réforme des statuts de la fonction militaire (p. 3207, 3213, 3215) ; le prêt du soldat (p. 3207, 3210) ; les subventions à la SNCF pour compenser les réductions de tarifs (p. 3208, 3209) ; les essences (p. 3208, 3209, 3213, 3215, 3216, 3217) ; la condition militaire (p. 3208, 3209, 3212, 3215, 3225) ; le service d'information et de relations publiques des armées SIRPA (p. 3208, 3210) ; la gendarmerie (p. 3208, 3212, 3213, 3227, 3229) ; les corps d'officiers techniques et administratifs des essences et de l'armement (p. 3209) ; le service de santé des armées (p. 3210) ; les médecins et pharmaciens militaires (p. 3210) ; la délégation générale pour l'armement ; la recherche scientifique pour la défense (p. 3210) ; le service de documentation étrangère et de contre-espionnage (p. 3210) ; le logement du personnel de gendarmerie (p. 3212, 3227, 3229) ; l'informatique à la direction de la gendarmerie (p. 3213) ; les camps de manœuvres (p. 3213) ; la réorganisation de l'armée de terre (p. 3213, 3228, 3229, 3230) ; les casernements (p. 3213, 3227) ; le service national et les exemptions (p. 3213, 3224, 3228) ; le recrutement des sous-officiers de l'armée de l'air (p. 3215) ; l'entraînement des pilotes (p. 3216, 3229) ; l'accident d'avion du 25 novembre 1977 dans lequel trente-deux jeunes gens ont trouvé la mort (p. 3217) ; les missions annexes de la marine : sauvetage et lutte antipollution (pétrolier *Bohlen*) (p. 3217) ; la surveillance par la marine de la zone économique des deux cents milles (p. 3217, 3218) ; la marine dans l'océan Indien (p. 3218) ; l'escale de Mayotte (p. 3218) ; les arsenaux (p. 3218) ; comparaison de la flotte française et anglaise (p. 3218) ; l'orientation vers une armée de métier (p. 3224) ; la participation à l'OTAN (p. 3224) ; les exportations d'armes (p. 3225) ; la politique de défense préconisée par le parti communiste (p. 3225) ; le désarmement (p. 3225, 3228) ; la pension de réversion des veuves de fonctionnaires tués en service (p. 3229) ; les crédits du secrétariat général de la défense nationale SGDN (p. 3229) ; la défense civile et le plan de défense non militaire (p. 3220) ; l'indemnisation des dommages causés par les manœuvres des armées, tels les exercices de dragage en rade d'Hyères (p. 3230, 3231) ; la pêche (p. 3231) ; les marins pêcheurs (p. 3231).

b) *Intervention du Gouvernement ;* (p. 3214) *réponse à M. Jacques Chaumont :* le pourcentage de jeunes gens d'une classe d'âge dispensés ou exemptés de service actif. La proportion de 40 p. 100, citée par le rapporteur pour avis, n'a pu être fournie par une note du ministère de la défense ; il s'agit sans doute d'une estimation sans base réelle. (p. 3219) : l'accident du 25 novembre 1977 au cours duquel un avion « Nord 2501 » s'est écrasé, occasionnant la mort de trente-deux militaires officiers et sous-officiers. L'insertion du projet de budget de la défense pour 1978 dans le cadre de la loi de programmation militaire du 19 juin 1976. L'expression en crédits de paiement de la loi de programmation. Son extension aux dépenses de fonctionnement aussi bien qu'aux dépenses d'équipement. Les précisions qu'elle donne : la part accordée à chacun des titres III, V et VI ; la répartition des crédits entre les cinq sections : air, mer, terre, gendarmerie et section commune ; la liste des matériels dont la commande ou la livraison aura lieu pendant la période de programmation. Le Gouvernement fournira, en outre, d'ici au printemps 1978, l'échéancier indicatif des programmes majeurs. L'évolution de la part du budget de la défense dans le produit national brut. La décroissance des crédits de fonctionnement du titre III au profit des crédits d'équipement du titre V. La décroissance des charges de personnel ; (p. 3220) : l'augmentation du prêt des appelés, le recrutement de gendarmes, les mesures catégorielles prises en faveur des corps de sous-officiers. Les dépenses d'équipement : la forte progression des autorisations de programme. La priorité donnée aux armes nucléaires.

Réponse à M. Jacques Genton : la réduction du coût des expérimentations du Pacifique a permis d'en augmenter le nombre. L'activité des forces : l'incidence sur la capacité opérationnelle des unités et sur le moral des appelés. Les crédits d'études et de recherche. La nomination d'un conseiller scientifique auprès du ministre de la défense. La création d'un conseil des recherches et études de défense (CRED). La transformation de la direction des recherches et moyens d'essais : le rattachement des deux centres d'essais des Landes et de la Méditerranée à la direction des techniques des engins ; la création de la direction des recherches, études et techniques rattachée au délégué général à l'armement. L'armement nucléaire : les autorisations de programme et les crédits de paiement. L'accroissement du pouvoir d'achat des crédits d'équipement affectés aux armes nucléaires. La priorité maintenue en faveur de la politique de dissuasion.

Réponse à M. Jacques Chaumont (p. 3221) : l'armement tactique est une partie intégrante de la dissuasion nucléaire.

Le plan de développement des armements nucléaires : le remplacement des missiles M 2 par les missiles M 20, puis par les missiles M 4. La modernisation du « Mirage IV ». La transformation des missiles du plateau d'Albion. Le maintien en mer en permanence de deux, puis de trois sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE) opérationnels. La multiplication des objectifs pouvant être atteints par les armes nucléaires ; la puissance de ces armes. Le débat sur la construction du sixième sous-marin nucléaire lanceur d'engins ; la cohérence du programme de refonte de ces sous-marins avec le calendrier de réalisations des missiles M 4 ; le report de la construction du sixième sous-marin pour en faire le premier bâtiment d'une

nouvelle génération, conformément à la loi de programmation ; le lancement du programme d'études nécessaires a été réalisé en 1977. Cite sur ce point la récente déclaration du Premier ministre à la tribune de l'Assemblée nationale. La réorganisation de l'armée de terre. L'allégement des effectifs : la transformation des régiments permettant l'économie d'une compagnie de commandement et de soutien pour douze unités combattantes ; (p. 3222) : la suppression de l'échelon de la brigade. Chaque division sera dotée d'une pleine efficacité opérationnelle.

Réponse à M. Jacques Chaumont : le sens de la réorganisation de l'armée de terre : la substitution à une conception binaire, distinguant corps de bataille et forces de défense opérationnelle du territoire, d'une conception polyvalente beaucoup plus souple. Les modifications apportées à l'équipement du « corps de bataille ». Le renforcement de l'efficacité de la défense du territoire. La réduction des effectifs en Allemagne et dans l'Est de la France au bénéfice du Sud-Est et du Sud-Ouest. L'importance de la défense opérationnelle du territoire : le rôle d'unités mobiles et opérationnelles dotées de moyens modernes. Les facilités ainsi apportées à l'affectation de jeunes appelés dans une unité ou un régiment proche de leur résidence. La formation d'un deuxième régiment de réserve. La mobilisation régionale.

Réponse à MM. Modeste Legouez et Jacques Chaumont : l'effort fait au titre V pour l'infrastructure de l'armée de terre ; l'accent mis sur l'amélioration de la formation au sein des forces armées. De nouvelles méthodes d'instruction fondées sur un enseignement participatif et global ont été appliquées à titre expérimental dans ces régiments. La réussite de cette expérience. Sa prochaine extension ; sa généralisation. Le recours aux moyens audio-visuels pour l'instruction. Le problème du service national : l'extension de la période d'incorporation entre 17 et 29 ans (p. 3223) : les chiffres d'incorporation pour la classe 1976. La proportion moyenne de 75 p. 100 d'appelés au service national. Ne sont accordées que les dispenses prévues par la loi. Le rôle des commissions réunies dans les préfectures ou siègent notamment des conseillers généraux et des maires. Les dispenses accordées pour motifs sociaux ou motifs économiques. La diminution des besoins en hommes de l'armée de terre : la création de formes de service national autres que le motif militaire. Les crédits de la marine : une progression supérieure aux prévisions de la loi de programmation. La progression des crédits de 61 p. 100 de 1975 à 1978. L'impossibilité de se référer aux objectifs du « plan bleu », définis en 1972 hors de toute programmation. Les commandes et les livraisons de navires. La réduction du tonnage de la flotte de combat. Le souhait du Président de la République de voir analysées les missions de la marine, sans avoir le « fétichisme du tonnage ». Le rendez-vous pris pour l'automne 1979 afin de faire le bilan des trois premières années d'exécution de la loi de programmation.

Réponse à M. Max Lejeune : le problème de l'avancement des officiers de marine est à l'étude ; des mesures transitoires pourront être prises pour éviter les goulets d'étranglement. La surveillance de la zone économique des deux cents milles, n'étant pas une mission de défense, ne peut incomber à la seule marine. (p. 3224) : les pouvoirs administratifs et la mission de coordination confiés aux préfets maritimes. L'annonce par le Gouvernement du dépôt, le 1er juillet 1978, d'un rapport sur les conditions de mise en œuvre des responsabilités des différentes administrations concernées. Les programmes d'équipement en cours de l'armée de l'air. L'industrialisation de l'avion « Mirage 2000 ». Ses capacités équivalentes à celles de ses concurrents soviétique ou américain. Les problèmes de la gendarmerie : le crédit supplémentaire accordé pour permettre l'approvisionnement en carburant jusqu'à la fin de l'année 1977. Les dotations supérieures prévues pour 1978. Les créations de postes en faveur de la gendarmerie. Les constructions neuves de casernes. La récente modification des statuts des officiers et sous-officiers de gendarmerie. La réévaluation des droits à pension. Le problème de l'accession à la propriété : les premiers résultats obtenus. Le classement dans les échelles de soldes des sous-officiers retraités : la concertation avec les associations. Le regain d'intérêt dont bénificie l'armée dans l'esprit de la population.

Réponse à M. Raymond Bourgine (p. 3226) : confirme que les forces armées ont l'aptitude à maintenir deux sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE) en permanence à la mer. Chaque sous-marin possède deux équipages.

En réponse à M. Louis Longequeue (p. 3229) : souligne que la commission de la défense de l'Assemblée nationale avait déjà repoussé en 1976, en première lecture, les crédits d'équipement du ministère de la défense. Fait observer également que les crédits du secrétariat général de la défense nationale ne dépendent pas du ministère de la défense.

Réponse à M. Jean-Jacques Perron (p. 3230) : en ce qui concerne l'indemnisation des marins pêcheurs de la rade d'Hyères, répondra par écrit.

Réponse à M. Paul Kauss (p. 3231) : l'examen avec le ministre de l'économie et des finances de sa suggestion quant au financement des logements de la gendarmerie.

Examen des crédits et des articles [29 novembre 1977] (p. 3231, 3233) : *M. Max Lejeune, Yvon Bourges, ministre de la défense, Robert Schwint, président de la commission des affaires sociales ; Modeste Legouez, rapporteur spécial de la commission des finances.*

Article 37 (*Mesures nouvelles. — Dépenses ordinaires des services militaires*). — (p. 3231). — L'abandon du port de l'uniforme ; le képi ; les exemptés du service militaire ; les contacts entre l'armée et la nation ; les opérations « portes ouvertes » ; l'attribution de Légions d'honneur à titre posthume ; la campagne double pour les fonctionnaires anciens combattants d'Afrique du Nord (p. 3232). — Adopté (p. 3232).

Article 38 (*Mesures nouvelles. — Dépenses en capital des services militaires*). — Adopté (p. 3232).

Article 38 *bis* (*Obligation du Gouvernement de communiquer au Parlement avant le 1er janvier 1978 des informations sur l'évolution des charges des pensions des personnels du ministère de la défense*). — (p. 3233). — Adoption de l'amendement n° 143 de M. Yvon Bourges, ministre de la défense : suppression de l'article ;

— l'article 38 *bis* est supprimé (p. 3233).

Article 40 (*Services votés*). — Adopté (p. 3233).

Article 41 (*Mesures nouvelles : autorisation de programme et crédits de paiement*). — Adopté (p. 3233).

INDUSTRIE, COMMERCE ET ARTISANAT

I. — INDUSTRIE

Discussion [29 novembre 1977] (p. 3233, 3257) : *MM. Jacques Descours Desacres, rapporteur spécial de la commission des finances ; Francisque Collomb, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (industrie) ; Jean-François Pintat, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (énergie) ; Maurice Schumann, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (recherche scientifique) ; René Monory, ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat ; Edouard Bonnefous, président de la commission des finances ; Jean Cluzel, René Debesson, Gérard Ehlers, Jean Francou, Roland Grimaldi, Léandre Létoquart, Antoine Rufenacht, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.*

a) *Interventions des sénateurs :* les crédits de l'industrie (p. 3233) ; la politique industrielle (p. 3233, 3235, 3237, 3238, 3239, 3255) ; les programmes d'action prioritaires du VIIe Plan (p. 3233) ; EDF et GDF (p. 3233, 3240, 3241, 3250) ; le fonds de développement économique et social (FDES) (p. 3233) ; le fonds de soutien aux hydrocarbures (p. 3233, 3235) ; l'énergie (p. 3233, 3234, 3235, 3239, 3240, 3241, 3253, 3254) ; la taxation de l'énergie (p. 3233, 3235) ; l'institut français du pétrole (p. 3233, 3235) ; le pétrole (p. 3234, 3235, 3239, 3240) ; l'électrification rurale (p. 3234) ; les Charbonnages de France (p. 3234, 3255) ; le commissariat à l'énergie atomique (p. 3234, 3235, 3236) ; le plan calcul (p. 3234, 3236) ; les centrales thermiques (p. 3234) ; les énergies nouvelles (p. 3234, 3235, 3240) ; Le Havre (centrale thermique) (p. 3234) ; l'énergie nucléaire (p. 3234, 3235, 3236, 3240) ; les économies d'énergie (p. 3234, 3235, 3239, 3241) ; le charbon (p. 3234, 3235, 3240, 3250, 3253, 3254) ; les industries agro-alimentaires (p. 3234) ; la pâte à papier (industrie) (p. 3233, 3250) ; les industries électriques (p. 3234) ; le Parlement (p. 3234) ; le contrôle budgétaire (p. 3234) ; les satellites (p. 3234, 3236, 3241) ; les contrats de programme (p. 3234) ; le service du traitement de l'information et des statistiques industrielles à Caen (p. 3234) ; les statistiques (p. 3234) ; la formation professionnelle (p. 3234) ; les écoles des mines (p. 3234, 3235) ; l'école supérieure d'électricité (p. 3234) ; les matières premières (p. 3234, 3235, 3241, 3242) ; la recherche scientifique (p. 3234, 3236) ; les recherches géologiques (p. 3234) ; le plan cuivre (p. 3235) ; les pays en voie de développement (p. 3235, 3240, 3241) ; la délégation aux économies de matières premières (p. 3235) ; l'uranium (p. 3235) ; l'électricité (p. 3235, 3240, 3241) ; le Rhin (chutes) (p. 3235) ; l'énergie solaire (p. 3235) ; la géothermie (p. 3235) ; Superphénix (centrale) (p. 3236) ; les mines et carrières (p. 3236, 3240, 3250, 3254) ; l'informatique (p. 3236, 3242) ; l'informatique dans le secteur public (p. 3236) ; l'aide aux entreprises pour

leur informatisation (p. 3236, 3242) ; l'aide à l'industrie (p. 3236, 3237, 3238, 3255) ; l'industrie de l'informatique (p. 3236, 3242) ; l'espace (p. 3236, 3241) ; le centre national d'études spatiales (p. 3236, 3241) ; le programme spatial (p. 3236) ; l'agence spatiale européenne (p. 3236, 3241) ; le CNEXO (centre national pour l'exploitation des océans) (p. 3236, 3237, 3241) ; l'océanographie (p. 3237) ; l'institut de recherche d'informatique et d'automatique (IRIA) (p. 3237) ; machine-outil (industrie) (p. 3237, 3238, 3250) ; chaussure (industrie) (p. 3237) ; textile (industrie) (p. 3237, 3238, 3250, 3251, 3253) ; l'institut de développement industriel (IDI) (p. 3237) ; le comité interministériel pour l'amélioration des structures industrielles (p. 3237) ; la sous-traitance (p. 3237) ; sidérurgie (industrie) (p. 3237, 3238, 3249, 3250, 3253) ; Fos (usines de) (p. 3237, 3252) ; la préretraite (p. 3238) ; Usinor (industrie) (p. 3238, 3251) ; les exportations (p. 3238) ; l'automobile (industrie) (p. 3238, 3253) ; l'industrie chimique (p. 3238) ; les importations sauvages (p. 3238, 3255) ; le protectionnisme (p. 3238, 3255) ; la conférence d'Istanbul (énergie) (p. 3239) ; gaz naturel (p. 3240) ; les nuisances nucléaires (p. 3240) ; les barrages (p. 3240) ; la politique de l'énergie (p. 3241) ; Ariane (fusée) (p. 3241) ; l'aquaculture (p. 3241) ; les nodules polymétalliques (p. 3241) ; Aumance (charbon) (p. 3250) ; le chômage (p. 3250, 3251, 3252) ; Nord-Pas-de-Calais (p. 3250, 3253, 3255) ; Lorraine (minerai de fer) (p. 3250) ; entreprises nationales (p. 3250) ; Dunkerque (région de) (p. 3251) ; nationalisations (p. 3252) ; prix du charbon français (p. 3254) ; la cokéfaction (p. 3253) ; la gazéification souterraine du charbon (p. 3254) ; la CECA, Communauté européenne du charbon et de l'acier (p. 3255) ; bilans (réévaluation des) (p. 3255).

b) *Interventions du Gouvernement :*

— *M. René Monory, ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat* (p. 3243) : l'évolution de l'opinion parlementaire en faveur de l'industrie nucléaire. Le projet de budget de l'industrie pour 1978 : la priorité donnée aux crédits d'accompagnement de l'investissement sur les crédits de fonctionnement. La politique industrielle de la France : l'augmentation du prix des produits de base importés : la concurrence commerciale des pays en voie de développement ; l'augmentation de l'endettement. Le problème de l'emploi. Le taux d'expansion de la production intérieure brute. La nécessité de développer sur le territoire français la production de valeur ajoutée. Il faut doter le pays d'un outil industriel fort et dynamique, en donnant la priorité aux investissements de l'industrie. (p. 3244) : l'orientation des capitaux vers l'industrie. La liberté des prix. Le maintien de l'évolution de la masse monétaire au rythme de l'augmentation de la production intérieure brute. La maîtrise du déficit de la balance commerciale. Le consensus en faveur de l'abandon du contrôle des prix industriels. Améliorer les structures des entreprises : la rentabilité des entreprises de taille humaine. L'aménagement du territoire. Les excès de la concentration peuvent amener des surcoûts de production. Les primes régionales à l'industrialisation. L'orientation des jeunes vers la formation professionnelle. Les mesures prises en faveur de l'emploi des jeunes. Le développement des petites et moyennes entreprises. L'accès des PME au marché international. La politique sectorielle : les secteurs performants qui peuvent être développés : l'exemple des composants utilisés par la péri-informatique. (p. 3245) : le déficit de l'industrie du meuble : le rééquilibrage possible. Les secteurs faibles qui ont besoin d'investissements considérables : l'exemple de la pâte à papier. Les mesures décidées. L'industrie automobile du poids lourd : les implantations industrielles nouvelles en Lorraine. La concurrence très dure sur le marché international. Les investissements importants décidés par la Régie Renault après sa fusion avec Berliet. Le lancement d'une industrie du moteur de poids lourd. Le secteur des engrais : l'encouragement à certains regroupements dans le secteur privé. La relance de l'industrie de la machine-outil. Le développement de la recherche et de l'innovation. Le rattachement au ministère de l'industrie du délégué à la recherche industrielle et technologique. Le cas particulier de l'industrie textile, qui subit de plein fouet une concurrence extrêmement vive de la part des pays en voie de développement. Le caractère illusoire des mesures de protection. L'excédent commercial avec le Maroc et la Tunisie. (p. 3246) : la prise de conscience des problèmes du textile au niveau de la Communauté économique européenne. La nécessaire reconversion de l'industrie textile vers les créneaux où la France reste compétitive.

Réponse à M. Francisque Collomb : le plan de restructuration de l'industrie sidérurgique : les mesures prises par la Communauté économique européenne à l'initiative de M. Davignon, membre de la commission. Le plan communautaire de limitation des importations. Le relèvement des prix pour 1978 et la surveillance des marchandises en provenance de pays membres de la Communauté. Les accords particuliers portant sur les ronds à béton ou sur les laminés marchands.

Réponse à MM. Jacques Descours Desacres et Maurice Schumann : le premier bilan de la convention CII-Honeywell-Bull. L'accomplissement du programme de commandes publiques. Les projets pour 1978 et 1979 : la diminution progressive de la subvention à CII-Honeywell-Bull. Les assurances données au Gouvernement par les dirigeants américains d'Honeywell.

Réponse à M. Jean-François Pintat : La dépendance énergétique de la France. Le risque de pénurie souligné par les experts de la conférence d'Istanbul. Le rôle du commissariat à l'énergie atomique (CEA) dans le développement de l'industrie nucléaire ; l'avance acquise par la France dans ce domaine. L'impropriété du terme de « tout nucléaire » : la recherche d'une indépendance relative grâce à la diversification. (p. 3247) : la totale indépendance rendue possible, à terme, par la technologie du surgénérateur. La place du gaz dans le bilan énergétique de la France. Les investissements nécessaires. L'importance maintenue du pétrole : le développement de la recherche pour assurer la sécurité des approvisionnements et de l'industrie du raffinage. Le maintien de la production charbonnière, sans augmentation envisageable. La difficulté des investissements d'électricité. Le développement de l'autofinancement d'Electricité de France et Gaz de France. L'augmentation nécessaire du prix de l'électricité. La modération du développement du « tout électrique », afin de ne pas s'exposer à des ruptures d'approvisionnement. Les réserves hydrauliques de la France : le quasi-épuisement des sites possibles. L'augmentation du prix du gaz industriel. Les économies d'énergie et le développement des énergies nouvelles : le rapport présenté par M. Coulais au conseil des ministres. Les investissements, financés par une taxe sur les surconsommations de fuel lourd, puis par une taxe générale sur l'ensemble des sources d'énergie. Les investissements sur fonds budgétaires. (p. 3248) : le développement des énergies nouvelles : l'augmentation des crédits consacrés à l'énergie solaire et à la géothermie.

Réponse à M. Maurice Schumann : le budget du CNEXO. La possibilité d'exporter non seulement les ressources de la mer, mais aussi les techniques de son exploitation. La conquête des fonds marins : la COMEX. Les forages en fonds profonds. L'aquaculture. L'exploitation des nodules polymétalliques. Le centre national d'études spatiales (CNES). Les accords conclus avec l'Agence spatiale européenne. La mise au point du lanceur « Ariane ». La concurrence avec la navette spatiale américaine.

Réponse à M. Jacques Descours Desacres : la décision de réaliser au niveau national le satellite d'observation de la Terre, prise après l'échec de la tentative de collaboration avec les partenaires européens de la France. La possibilité de contrats avec des pays étrangers. Les recherches menées par deux équipes auprès de la SNIAS et de la société Matra. La conquête d'une certaine indépendance européenne. (p. 3249) : le bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) : l'accord imminent avec le Québec pour l'extraction du cuivre. L'exploitation du nickel de Nouvelle-Calédonie. Les succès obtenus dans la recherche de matières premières. Les Charbonnages de France : l'élaboration du contrat de programme préparé conformément à la recommandation de la commission de La Genière. L'accélération de la consommation des crédits. Les crédits destinés au CIASI. Le crédit prévu pour CII-HB Intelsat : la part des contrats donnée à l'industrie européenne. L'orientation de CII-HB vers les grands ordinateurs. Les efforts réalisés en faveur de la fabrication de composants, de façon à ne pas dépendre de la société américaine.

Réponse à M. Roland Grimaldi (p. 3256) : les mutations de la région Nord-Pas-de-Calais : la nécessité de dépasser les divisions artificielles pour sortir la France de la crise.

Réponse à M. Jean Cluzel : les études menées sur l'exploitation du bassin de l'Aumance : les contacts entre Electricité de France et les Charbonnages de France.

Réponse à M. Jean Francou : l'effort fait pour rendre la sidérurgie française plus compétitive : le Gouvernement ne compte pas abandonner ou réduire la production des installations les plus performantes.

— *M. Antoine Rufenacht, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat :*

Réponse à M. Jean Cluzel (p. 3256) : les mesures prises en faveur du secteur de la machine-outil : l'augmentation considérable des crédits à la recherche ; l'accélération de la mise en place de machines-outils de technologie avancée, par mise à l'essai de ces matériels chez les industriels utilisateurs La politique de restructuration du secteur de la machine-outil engagée par le Gouvernement : la signature de contrats de développement avec les entreprises les plus intéressantes. Les difficultés conjoncturelles de cette industrie. L'amélioration de la balance des échanges extérieurs. La constitution de représen-

tations commerciales, notamment dans les pays de l'Est. L'urgence de la création d'un réseau commercial. Le soutien apporté par le Gouvernement au projet des industriels relatif à la constitution d'une société financière de la machine-outil (SOFIMO).

Réponse à M. Maurice Schumann : la fermeté du Gouvernement dans les négociations de Genève pour le renouvellement de l'accord multifibre.

Examen des crédits [29 novembre 1977] (p. 3257) : *MM. François Dubanchet, René Monory, ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.*

Etat B. — TITRE III : maintien de l'affiliation au régime spécial de la sécurité sociale des mineurs reconvertis. — Adopté (p. 3257).

TITRE IV : adopté (p. 3257) .

Etat C. — TITRE V : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 3257).

TITRE VI : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 3257).

UNIVERSITES

Discussion [30 novembre 1977] (p. 3276, 3295) : *MM. René Chazelle, rapport spécial de la commission des finances ; Jean Sauvage, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; Léon Eeckhoutte, président de la commission des affaires culturelles ; Mme Alice Saunier-Seïté, secrétaire d'Etat aux universités ; MM. Jacques Habert, Eugène Bonnet, Marcel Rudloff, Roger Quilliot, Bernard Hugo, Marcel Gargar.*

a) *Interventions des sénateurs :* les crédits budgétaires (p. 3276, 3285, 3287, 3288) ; les difficultés de gestion financière de nombreuses universités (p. 3276, 3286) ; les enseignements supérieurs (p. 3276, 3286) ; les personnels enseignants (p. 3276, 3278, 3279, 3283, 3284, 3285, 3287) ; les transformations d'emplois de maîtres de conférences, maîtres assistants et assistants (p. 3276, 3278, 3279, 3283, 3284, 3285, 3289) ; la revalorisation des taux de rémunération des heures complémentaires (p. 3276, 3278, 3289, 3291) ; le laboratoire national d'essai (p. 3276, 3289, 3290) ; l'institut national de métrologie (p. 3276, 3290) ; les effectifs d'étudiants (p. 3276, 3278) ; l'action sociale en faveur des étudiants (p. 3276, 3285, 3290) ; les bourses (p. 3276, 3285, 3286, 3287, 3290) ; la démocratisation de l'enseignement supérieur (p. 3276, 3285, 3289) ; l'organisation d'un système de prêt bancaire aux étudiants (p. 3277) ; les étudiants handicapés (p. 3277, 3285) ; les cités et restaurants universitaires (p. 3277, 3286) ; les crédits d'équipement (p. 3277, 3285, 3286, 3287) ; les constructions (p. 3277, 3278) ; la recherche (p. 3277, 3278, 3284, 3285, 3289) ; le CNRS, centre national de la recherche scientifique (p. 3277, 3284, 3285, 3289) ; le muséum d'histoire naturelle (p. 3277) ; les bibliothèques universitaires (p. 3277, 3278, 3287) ; les grandes écoles (p. 3278, 3286, 3287) ; les échanges européens de personnels enseignants (p. 3278) ; la réforme du deuxième cycle universitaire (p. 3278) ; le projet d'élaboration d'une carte universitaire (p. 3278, 3286) ; la Bibliothèque nationale (p. 3279) ; les étudiants étrangers (p. 3279, 3286) ; les problèmes d'ordre psychologique des universités (p. 3279, 3286) ; la réintégration en métropole de professeurs d'enseignement supérieur détachés à l'étranger, notamment en coopération (p. 3283) ; les Français résidant aux Etats-Unis comptent quatre prix Nobel (p. 3284) ; le programme d'action prioritaire du VII[e] Plan « renforcer le potentiel scientifique du pays » (p. 3284) ; les conclusions de la mission d'information constituée au sein de la commission des affaires culturelles sur la recherche scientifique (p. 3284) ; la carrière de chercheur (p. 3284) ; l'autonomie des universités (p. 3285, 3286) ; l'université de médecine de Montpellier (p. 3285) ; le non-paiement des bourses par un certain nombre d'Etats étrangers, surtout africains. (p. 3286) : l'école polytechnique (p. 3287) : la création de postes de professeurs sans chaire (p. 3287) ; la situation du personnel administratif, technique ouvrier et de service dans l'université (p. 3287) ; l'intégration des personnels hors statut (p. 3287) ; l'implantation nécessaire d'une université dans le département des Yvelines (p. 3289) ; les problèmes des jeunes de Saint-Quentin-en-Yvelines (p. 3289) ; la situation des étudiants de la région parisienne (p. 3289) ; la garantie de l'emploi pour les enseignants (p. 3289) ; le conservatoire national des arts et métiers (p. 3290) ; le statut des personnels de laboratoires (p. 3290) ; le budget universitaire proposé par le parti communiste français (p. 3290) ; l'instauration d'un impôt sur le capital et sur les fortunes (p. 3290) ; la situation du centre universitaire Antille-Guyanes (p. 3290, 3291) ; les frais de transports pour les professeurs en mission aux Antilles et en Guyane (p. 3291).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 3279) : la situation actuelle des enseignements supérieurs justifie les frais budgétaires (p. 3280) ; l'importance des effectifs et des établissements. La création des écoles de cadres supérieurs ; les instituts universitaires de technologie ; les réformes intervenues depuis 1974. Les universités sont tenues à l'écart des besoins normaux de recherche ; les laboratoires universitaires ne sont considérés que comme des entreprises de sous-traitance. Le pourcentage des nouveaux entrants dans l'université ; le nombre élevé de cadres et de retraités inscrits, qui ne se présentent pas aux examens. L'orientation et la motivation des étudiants doivent être étudiées pour réduire le taux d'échec en premier cycle. L'adéquation aux aspirations personnelles et aux débouchés dans la vie professionnelle des formations organisées dans les universités. La ventilation du flux d'entrées entre les régions et entre les formations. L'actualisation des programmes d'IUT. L'adaptation des écoles d'ingénieurs à l'évolution scientifique, technologique et sociale. La mise en place des licences et maîtrises technologiques ne concurrence pas les écoles d'ingénieurs. Les jeunes universités de province se sont délibérément orientées vers des formations professionnelles de haut niveau scientifique. La meilleure ventilation du flux d'entrée entre les disciplines. (p. 3281) : les raisons de la réduction des crédits d'équipement pour 1978. Les problèmes posés par l'entretien de cet immense patrimoine immobilier. La croissance massive des effectifs d'étudiants s'est traduite par le développement des constructions mais aussi par l'augmentation des créations d'emplois pour encadrer les premiers cycles. L'accès au rang magistral, maîtrise de conférence et professorat, est fermé. La promotion des meilleurs assistants et maîtres assistants.

Réponse à M. Léon Eeckhoutte : dans les disciplines juridiques, économiques et de gestion, le nombre d'assistants non inscrits sur la liste d'aptitude est très important. La promotion au grade supérieur dans les corps universitaires est soumise à l'avis du comité consultatif des universités. La promotion de 250 maîtres assistants aux fonctions de maîtres de conférences. L'élévation du nombre des professeurs sans chaire dans les jeunes universités. L'instauration, en concertation avec les établissements, d'une politique de redéploiement de certains emplois qui ne correspondent plus aux besoins réels des régions et des disciplines. La recherche est devenue un sous-produit des enseignements supérieurs. L'importance des universités et des laboratoires du CNRS dans la recherche fondamentale française a été soulignée par l'association de l'enseignement, de la recherche et de la formation. En mathématiques, en physique et en droit, la France conserve un des premiers rangs, mais, en chimie et en bio-chimie, elle se laisse peu à peu distancer Le nombre des universitaires et des chercheurs français qui travaillent à l'étranger. Les conventions passées par le centre national de la recherche scientifique avec des organismes étrangers. La priorité accordée aux relations du niveau troisième cycle et « recherche » (p. 3282) : la réorientation de la coopération avec le tiers monde dans le développement des transferts technologiques et des formations de formateurs. Le renforcement de la politique de qualité. La rénovation de nos écoles à l'étranger. La création d'une banque d'emplois pour faire venir les étrangers en France ou envoyer les Français à l'étranger. Les grandes institutions historiques, comme l'Institut de France, la Bibliothèque nationale ou le Collège de France ont été négligées. Le rôle essentiel des académies de l'Institut de France et des académies de médecine et de pharmacie.

Les nouvelles missions de la Bibliothèque nationale ; ses nouveaux statuts. Les problèmes des bibliothèques universitaires ; leur travail est indépendant des universités dont elles relèvent ; les laboratoires et les UER se constituent leur propre documentation ; la fréquentation des bibliothèques universitaires est insuffisante. La reconversion du Conservatoire national des arts et métiers ; le nouveau directeur, la définition de nouvelles missions avec le président du conseil d'administration, M. *Edouard Bonnefous.* Les emplois de l'Institut national de métrologie, du laboratoire national d'essais. La participation des enseignements supérieurs à la vie des régions ; les organismes régionaux du CNRS. Le soutien aux jeunes universités qui passent des contrats de recherche avec les entreprises locales. La préparation des diplômes nationaux doit recevoir la même aide de l'Etat quelle que soit l'université. (p. 3283) : la nécessité d'une définition nouvelle des conseils régionaux de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les grandes lignes d'une carte universitaire française. Le grand mérite de la V[e] République de faire la démonstration de l'ouverture à toutes les classes sociales des enseignements supérieurs dans une société libérale. L'importance de

l'aide sociale aux étudiants ; son appréciation dans un cadre très large d'aide aux familles. L'effort de gestion dans les universités est incontestable. L'insuffisance de la centralisation des engagements de dépenses. La gestion est meilleure dans les écoles d'ingénieurs.

Réponse à M. Jacques Habert (p. 3291) : la participation des scientifiques français qui résident à l'étranger aux accords internationaux contractés par la France. Ces accords conclus entre les universités françaises et étrangères relèvent des établissements eux-mêmes. L'affectation d'un certain nombre de Français de l'étranger peut être ignorée. Les emplois des Français qui enseignaient à l'étranger au titre de la coopération et qui rentrent en France. (p. 3292) : le centre national de la recherche scientifique ; ses commissions ont tendance à subordonner la politique scientifique à une politique dictée par les personnels. L'alternance enseignement-recherche. La possibilité qui sera donnée aux enseignants de faire des stages non seulement dans les laboratoires du CNRS mais aussi dans d'autres organismes de recherche.

Réponse à MM. Léon Eeckhoutte et Eugène Bonnet : les enseignants de droit et de sciences économiques. Le nombre des assistants ; l'inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de maître assistant.

Réponse à M. Jacques Habert : la France ne peut pas entretenir soixante-quinze universités. Certaines de celles-ci ont été obtenues par des multiplications, des créations *ex nihilo* ou la résurrection d'universités supprimées à la Révolution. Les nouvelles formations ancrées sur les réalités régionales et économiques. Le problème des UER médicales.

Réponse à M. Marcel Rudloff : le projet de décret relatif à la participation des membres de l'enseignement supérieur à des recherches et des études effectuées pour le compte de tiers. Les nouveaux critères de répartition des crédits de fonctionnement entre les établissements universitaires. Les bourses d'études. Leur seuil d'attribution. Le retard pris par les Etats africains dans le versement des bourses à leurs étudiants. La qualité de la vie dans les restaurants universitaires dépend aussi des étudiants. C'est un projet de restaurant universitaire de type nouveau qui est à envisager pour le campus d'Illkirch.

Réponse à M. Roger Quilliot : l'augmentation du nombre des professeurs titulaires ; les professeurs sans chaire. (p. 3293) : le nombre de fonctionnaires se situant dans les échelles lettres. Le niveau de maître de conférences est important dans la fonction publique française. L'intégration des « hors statut » sur des emplois de titulaires. Le restaurant de Tolbiac n'est pas une priorité nationale. Les formations technologiques de l'université de Clermont-II. Les conditions de fonctionnement du centre universitaire, scientifique et technique. Les travaux pratiques supplémentaires ont bénéficié d'importants crédits d'équipement.

Réponse à M. Marcel Gargar : les heures complémentaires accordées au centre universitaire Antilles-Guyane. L'augmentation des crédits de fonctionnement.

Réponse à M. Bernard Hugo : les locaux de l'université de Créteil.

Ce projet de budget tient compte loyalement de la situation économique.

Examen des crédits [30 novembre 1977] (p. 3293, 3295) : *MM. Pierre Carous, Michel Darras, Mme Hélène Luc, MM. Guy Petit, Adolphe Chauvin, Edouard Bonnefous, président de la commission des finances :*

Etat B. — TITRE III : le centre universitaire de Valenciennes ; les UER de médecine ; les travaux d'équipement de la faculté de Créteil ; l'ordre dans les universités ; les assistants ; les moyens du Muséum d'histoire naturelle ; la rénovation de la Bibliothèque nationale ; l'Institut de France ; l'académie de médecine ; le Conservatoire national des arts et métiers ; l'orientation des jeunes vers des débouchés intéressants. — Adoption des crédits (p. 3295).

TITRE IV : adopté (p. 3295).

Etat C. — TITRE V : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 3295).

TITRE VI : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 3295).

EDUCATION

Discussion [30 novembre 1977] (p. 3295, 3327) : *MM. Charles Alliès, rapporteur spécial de la commission des finances ; Adolphe Chauvin, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; Léon Eeckhoutte, président de la commission des affaires culturelles ; René Haby, ministre de l'éducation ; Edmond Valcin, Philippe de Bourgoing, Kléber Malécot, Frank Sérusclat, Louis Brives, Mme Hélène Luc, MM. Pierre Sallenave, Jacques Habert, Jean Francou, Roland Grimaldi, André Rabineau au nom de M. Jean Cluzel, Gilbert Belin, François Dubanchet, René Chazelle, Marcel Rudloff, Jean Nayrou, Marcel Gargar.*

a) *Intervention des sénateurs :* les crédits éducation (p. 3295, 3296, 3297, 3303, 3304, 3305, 3308, 3310, 3312, 3313, 3315, 3316, 3317, 3318) ; les constructions scolaires (p. 3295, 3297, 3299, 3300, 3302, 3303, 3308, 3312, 3313, 3315, 3317, 3318, 3319, 3320) ; les enseignants (p. 3295, 3296, 3298, 3299, 3303, 3304, 3307, 3309, 3310, 3311, 3317, 3318, 3320) ; les enseignants rapatriés du Maghreb (p. 3295) ; le recrutement pour les centres pédagogiques régionaux (p. 3295) ; l'institut de préparation à l'enseignement du second degré (p. 3295) ; les écoles normales nationales d'apprentissage (p. 3295) ; l'apprentissage (p. 3295, 3303, 3305, 3306, 3317) ; les instituteurs (p. 3295, 3303, 3311, 3314, 3315, 3318, 3320) ; les inspecteurs départementaux de l'éducation (p. 3295) ; les directeurs d'écoles primaires (p. 3295, 3298) ; les centres de formation d'apprentis (p. 3296) ; l'institut national de recherche pédagogique (p. 3296) ; l'office national d'information sur les enseignements et les professions (p. 3296) ; l'orientation professionnelle (p. 3296, 3309) ; la formation professionnelle (p. 3296) ; l'agence pour le développement de la formation professionnelle (p. 3296) ; les bourses (p. 3296, 3298, 3303, 3309, 3313, 3318) ; les transports scolaires (p. 3296, 3298, 3303, 3304, 3309, 3310) ; les manuels scolaires (p. 3296, 3303, 3306, 3307, 3314) ; la nationalisation des établissements du second degré (p. 3296, 3308, 3316, 3318) ; le programme d'action prioritaire « assurer l'égalité des chances pour l'éducation et la culture » (p. 3296, 3303, 3306) ; l'enseignement préscolaire (p. 3296, 3297, 3298, 3308, 3318, 3319) ; l'enseignement manuel et technique (p. 3296, 3303, 3309, 3311, 3315, 3317) ; les écoles maternelles (p. 3296, 3298, 3304, 3306, 3310, 3313, 3314, 3315) ; les équipements sportifs ou socio-éducatifs (p. 3296, 3315) ; l'enseignement privé (p. 3297, 3298, 3307) ; l'application de la loi Guermeur sur la liberté de l'enseignement (p. 3297) ; l'enseignement primaire (p. 3297, 3298, 3310, 3312, 3314, 3315, 3318, 3320) ; l'enseignement du second degré (p. 3297, 3298, 3303, 3312, 3316, 3318, 3320) ; l'enseignement spécialisé des enfants handicapés (p. 3297, 3303, 3315, 3318) ; l'auxiliariat (p. 3298, 3309, 3311, 3320) ; les écoles normales d'instituteurs (p. 3298, 3311, 3318) ; la réforme scolaire dite réforme Haby de la loi du 11 juillet 1975 (p. 3298, 3303, 3304, 3308, 3312, 3318) ; la scolarisation (p. 3298, 3302, 3306, 3313, 3320) ; les écoles maternelles en zone rurale (p. 3298, 3304, 3306, 3315) ; l'indemnité de direction pour les chefs d'établissement du second degré (p. 3299, 3317) ; le procédé de « constructions modulaires » du modèle CES Edouard-Pailleron et la sécurité des bâtiments scolaires (p. 3299, 3300, 3306, 3308, 3312, 3313, 3319, 3320) ; l'éducation aux Antilles (p. 3302, 3320) ; les enseignants des départements d'outre-mer (p. 3302, 3320) ; la situation de l'institut Vivioz à la Martinique (p. 3302) ; la plaquette « une certaine idée de l'éducation » publiée par le RPR (p. 3303) ; la composition de la commission pédagogique nationale (p. 3303) ; l'indemnité de logement des enseignants (p. 3304) ; les insuffisances de la médecine scolaire (p. 3304) ; les moyens de l'institut de recherches sur l'enseignement des mathématiques (p. 3304, 3307) ; les collèges d'enseignement général CEG dans les zones rurales (p. 3304) ; les élections aux comités de parents d'élèves (p. 3304, 3305, 3319) ; la participation des élèves qui suivent un enseignement alterné aux stages professionnels prévus par la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat du 27 décembre 1973 dite loi Royer (p. 3305) ; les matières sacrifiées dans les programmes scolaires : l'histoire, la géographie, l'instruction civique, la musique, les arts (p. 3307, 3309, 3316, 3317) ; les réformes à apporter dans les méthodes et l'esprit de l'enseignement (p. 3307) ; la réduction du nombre de postes d'agrégation, de CAPES et de IPES (p. 3307, 3310) ; la comparaison des crédits d'éducation et du produit intérieur brut (p. 3308) ; la démographie scolaire (p. 3308, 3313, 3317, 3319) ; les conséquences de la crise économique sur l'éducation (p. 3308, 3310) ; l'apprentissage de la lecture (p. 3308) ; l'importance des crédits d'éducation dans les budgets communaux (p. 3308, 3309, 3312, 3315, 3316, 3318) ; le sport à l'école (p. 3309, 3314, 3315) ; les centres de documentation et d'information (p. 3309) ; la dévalorisation des diplômes (p. 3309) ; la « ségrégation sociale » dans le système capitaliste (p. 3311) ; le budget éducation présenté par le parti communiste (p. 3311) ; les constructions sco-

laires de l'Aquitaine (p. 3313) ; la scolarisation des enfants des Français de l'étranger (p. 3313) ; l'association nationale des écoles françaises de l'étranger (p. 3314) ; l'aménagement du tiers temps pédagogique (p. 3314, 3315) ; les ateliers des CES (p. 3315) ; les personnels d'entendance et de service (p. 3316) ; le désintérêt des jeunes pour le droit de vote (p. 3316) ; l'adaptation du système éducatif aux besoins immédiats du grand patronat (p. 3317, 3318) ; l'incendie du lycée Corneille à La Celle-Saint-Cloud (p. 3318) ; la situation des personnels de laboratoire (p. 3318) ; l'enseignement des langues régionales (p. 3319, 3320) ; les établissements scolaires multilingues pour les enfants de fonctionnaires européens à Strasbourg, Bruxelles et Luxembourg (p. 3319) ; l'importance de la langue pour le maintien des habitants, particulièrement dans les zones de montagne (p. 3320) ; les écoles de la Guadeloupe (p. 3320) ; la création d'une académie à Pointe-à-Pitre (p. 3320).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 3300) : le meilleur emploi doit être trouvé pour l'ensemble des ressources qui sont dégagées au profit de l'éducation ; la nécessaire convergence avec les collectivités locales. L'application de la réforme votée en 1975. En ce qui concerne les classes maternelles et primaires, la généralisation de la technique des séances de soutien ; l'élection des comités de parents. Le résultat des élections qui ne se sont pas déroulées sous le régime de l'association unique, sinon obligatoire. L'effort d'allègement des classe au niveau de l'école primaire et maternelle. La formation continue devrait pallier les risques nés des titularisations de nombreux auxiliaires. L'application de la réforme au niveau des collèges ; la nouvelle répartition du temps hebdomadaire entre les disciplines. (p. 3301) : la revalorisation de la condition des enseignants par la promotion massive des instituteurs spécialisés. La rénovation de la pédagogie. Le sondage de l'IFOP montre que l'immense majorité des parents se trouve favorable aux séances de soutien. Les résultats inverses du sondage paru dans *Sud-Ouest*. Le budget de 1978 assurera la gratuité des livres en classe de cinquième. Les objectifs du Gouvernement : élever le niveau général de l'instruction des Français et préparer des élites et des cadres de très haute qualification dans l'esprit de la démocratie. Les améliorations qui seront apportées à l'enseignement technique. Les jeunes sont de plus en plus nombreux à se tourner vers les formations techniques et professionnelles. Les effectifs nouveaux à scolariser ne se trouveront plus guère qu'au niveau du second cycle. A l'accueil des élèves doit succéder, dans les priorités, la promotion des enseignants. La clarification des rapports entre l'Etat et les collectivités locales. Pour la première fois depuis vingt ans, ce budget ne prévoit plus pour 1978 aucune nationalisation d'établissement secondaire. Le coût total de l'opération pour l'Etat. (p. 3302) : les communes doivent honorer une quote-part de un tiers des frais de fonctionnement matériel. La péréquation de financement et de responsabilités dans le fonctionnement des transports scolaires. La nécessité d'une révision générale et cohérente des dépenses et des ressources respectives de l'Etat et des collectivités locales. La politique sociale et les problèmes de bourses. La diminution de l'effectif total des boursiers et l'augmentation considérable des aides aux familles les plus défavorisées sont constatées dans le budget pour 1978.

Réponse à M. Marcel Gargar (p. 3321) : on ne saurait parler de préjugés raciaux à propos d'un recteur en fonction dans l'académie qui comporte les trois départements français d'outre-mer.

Réponse à M. Philippe de Bourgoing : les établissements techniques n'enseignent pas que la soudure autogène ; les industriels sont représentés dans les commissions nationales qui composent les programmes de formation.

Réponse à M. André Rabineau remplaçant *M. Jean Cluzel* : l'instruction civique ; l'intégration des jeunes dans la vie sociale. La formation des maîtres. La diminution des heures de décharge de service prévue pour le fonctionnnement des instituts de recherche sur l'enseignement des mathématiques.

Réponse à M. Jean Francou : l'éducation physique à l'école primaire et à l'école maternelle.

Réponse à M. Louis Brives : l'instituteur doit avoir la responsabilité de la formation sportive de l'élève. Les responsabilités ne doivent être spécialisées qu'à partir d'un certain niveau. Le recyclage des instituteurs dans le domaine de l'éducation physique ; l'effort accompli en liaison avec le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports. L'augmentation du nombre des conseillers pédagogiques départementaux.

Réponse à M. Jean Francou : la formation initiale dans les écoles normales. (p. 3322) : la pratique de l'éducation physique ne doit pas être confondue avec la préparation sportive.

Réponse à M. Adolphe Chauvin : la formation des maîtres en général et les problèmes spécifiques posés par la titularisation des auxiliaires. Le niveau de formation de ces derniers ; leur expérience professionnelle. Les filières étroites du CAPES et de l'agrégation. La formation des maîtres est liée à leur recrutement. La concertation qui doit s'instaurer dans ce domaine.

Réponse à M. François Dubanchet : le centre de formation des professeurs d'enseignement général de collège. La situation des chefs d'établissement.

Réponse à M. Léon Eeckhoutte : la prise en considération de la situation des sous-directeurs.

Réponse à M. Kléber Malécot : l'indemnité qui sera attribuée aux sous-directeurs et aux adjoints des chefs d'établissement. La responsabilité du chef d'établissement.

Réponse à M. Adolphe Chauvin : le directeur d'école n'est plus qu'un simple coordonateur de ses collègues instituteurs

Réponse à M. Edmond Valcin (p. 3323) : le développement de la préscolarisation dans les départements d'outre-mer. Les problèmes des enfants élevés dans la langue créole. L'institut Vivioz est dans le domaine de compétence du secrétariat d'Etat aux universités.

Réponse à M. Jacques Habert : les écoles françaises à l'étranger ; la dotation pour les classes de sixième ; la fourniture gratuite demandée des manuels aux écoles qui, statutairement, sont des écoles libres sans contrat. Les modalités d'inspection des établissements français à l'étranger.

Réponse à M. Kléber Malécot : les petits collèges appelés « maisons des élèves ». Les implantations retenues.

Réponse à M. Charles Alliès : les transports scolaires ; le taux moyen de subvention. Les crédits prévus sont alignés sur le coût actuel des transports. Les collectivités, associations, établissements sont encouragés à acquérir eux-mêmes des véhicules de transport. L'aide au transport des élèves des écoles maternelles en zone rurale.

Réponse à M. Kléber Malécot : les transports d'élèves en maternelle.

La sécurité dans les établissements, les constructions acquises ; la politique qui pouvait faire état d'un CES créé par jour. Le drame du CES Edouard-Pailleron ; la justice doit statuer dans la sérénité. Le décret du 31 décembre 1973 prévoit un responsable depuis l'ouverture du dossier de construction jusqu'à la livraison des bâtiments. (p. 3324) : les constructions modulaires de type Pailleron et de type Bender. La diffusion dans les établissements scolaires de systèmes de détection d'incendie ; d'escaliers extérieurs supplémentaires d'évacuation, de portes coupe-feu. Les visites effectuées dans les établissements par les commissions de sécurité compétentes. Le coût moyen des travaux entrepris à la suite de ces visites.

Réponse à M. Léon Eeckhoutte : chacun des établissements construits selon le procédé « construction modulaire » du type Pailleron a été révisé par l'entreprise afin que soient corrigées les malfaçons éventuelles. Les travaux des commissions locales de la protection civile. Les travaux de la mission d'information formée au Sénat.

Réponse à M. Jean Sallenave : la modicité des crédits d'investissement. La répartition entre les régions ; la prise en considération des besoins évalués par la région elle-même, des effectifs scolaires existants et de la carte scolaire.

Réponse à M. Adolphe Chauvin : les crédits affectés aux collèges d'enseignement technique ne font l'objet d'aucune ligne budgétaire.

Réponse à MM. Charles Alliès et Marcel Rudloff : les procédés de préfabrication. Le ministère de l'éducation doit être le promoteur essentiel de la constitution des groupes d'entreprises régionales moyennes en concurrence avec des groupes nationaux importants ou internationaux. (p. 3325) : la répartition du chiffre d'affaires correspondant aux constructions du second degré entre les différentes catégories d'entreprises. Le risque que ferait courir le retour à des appels d'offres locaux. Les établissements à base d'éléments préfabriqués qui ont suscité des réactions favorables de la part de visiteurs français ou étrangers. Le cas de l'école normale de Cergy-Pontoise évoqué par *M. Adolphe Chauvin*. Les communes doivent conserver leur libre choix ; l'exemple des communautés de Lille ou de Lyon. Les crédits d'équipement de l'éducation ont été augmentés en deuxième délibération de la première lecture devant l'Assemblée nationale.

Réponse à Mme Hélène Luc : les propositions du parti communiste français, leur coût. La croissance envisagée par ce parti est fort éloignée de celle prévue par l'OCDE. La proportion des fils d'ouvriers dans les élèves qui redoublent. La position du Président de la République à propos de la formation professionnelle qui doit permettre d'accéder au plus haut niveau de compétence et de responsabilité. Les notions de tronc commun et de filières.

Réponse à M. Franck Sérusclat (p. 3326) : on ne doit pas faire reproche à certains programmes de sixième d'être du niveau du certificat d'études. Le contenu des manuels. L'évolution des dépenses d'éducation dans le budget de la France depuis 1957. Il n'y a pas eu de « dégradation ».

Examen des crédits et de l'article 78 [30 novembre 1977] (p. 3326, 3327) : *M. Franck Sérusclat, Mme Hélène Luc, M. James Marson.*

Etat B. — TITRE III : les CES de Choisy-le-Roi et de La Queue-en-Brie et de Champigny ; l'intégration au ministère de l'éducation des éducateurs des instituts médico-pédagogiques ; la fermeture des établissements déconventionnés. — Adoption des crédits (p. 3327).

TITRE IV : adopté (p. 3327).

Etat C. — TITRE V : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 3327).

TITRE VI : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 3327).

Article 78 (*application de la loi n° 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées*). — Adopté (p. 3327).

INDUSTRIE, COMMERCE ET ARTISANAT

II. — COMMERCE ET ARTISANAT

Discussion [1er décembre 1977] (p. 3332, 3346) : *MM. René Ballayer, rapporteur spécial de la commission des finances ; Raymond Brun, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (commerce et artisanat) ; Jean Proriol, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (consommation et concurrence) ; René Monory, ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat ; Raymond Bouvier, Robert Laucournet, Fernand Chatelain, André Rabineau.*

a) *Interventions des sénateurs :* les crédits du budget du commerce et de l'artisanat (p. 3332) ; l'application de la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat du 27 septembre 1973 dite loi Royer (p. 3332, 3339, 3340, 3342, 3343) ; les centres de gestion agréés (p. 3332, 3335, 3339, 3340, 3341) ; les mesures fiscales en faveur des commerçants et artisans (p. 3332, 3333, 3334, 3335, 3339, 3341, 3345) ; le rapport de Mme Claudé sur le statut de l'épouse de commerçant ou artisan (p. 3332) ; la formation professionnelle (p. 3332, 3340) ; le pré-apprentissage (p. 3333) ; l'apprentissage (p. 3333, 3334, 3340) ; les assistants techniques de l'artisanat (p. 3333, 3334) ; les primes d'installation aux entreprises artisanales et commerciales (p. 3333, 3340) ; le programme d'action gouvernementale en faveur des moyennes et petites entreprises (p. 3333) ; le blocage et le contrôle des prix ou des marges bénéficiaires (p. 3333, 3341, 3342) ; les revenus des petits commerçants (p. 3333) ; les prix alimentaires (p. 3333) ; le prix du café (p. 3333) ; la concurrence (p. 3335) ; l'inflation (p. 3334) ; l'absence de contrôle des prix en Allemagne et en Suisse (p. 3334) ; les possibilités d'emplois (p. 3334, 3340) ; la formation continue (p. 3334) ; les regroupements d'entreprises artisanales pour accéder aux marchés publics (p. 3334) ; l'aide financière au commerce et à l'artisanat (p. 3334, 3340, 3345) ; l'harmonisation des statuts fiscal et social des commerçants et artisans avec les autres catégories de la nation (p. 3334, 3335, 3339, 3340, 3342) ; l'assurance vieillesse (p. 3334, 3342) ; l'assurance maladie maternité (p. 3334, 3340, 3342) ; la situation des conjoints survivants (p. 3334) ; les grandes surfaces (p. 3335, 3342, 3343) ; les interventions de la commission nationale et des commissions départementales d'urbanisme commercial (p. 3335, 3336, 3343) ; le commerce traditionnel (p. 3336, 3342, 3343) ; la création de moyennes surfaces et de supérettes (p. 3336, 3343) ; les prêts du crédit agricole du FDES et du crédit hôtelier (p. 3340, 3345) ; le relèvement du montant de la déduction fiscale du salaire du conjoint de l'exploitant (p. 3340) ; les difficultés et le rôle de l'artisanat (p. 3340, 3341) ; les contrats de pays (p. 3341) ; les moyens accordés aux chambres de métiers (p. 3341) ; les problèmes des artisans selon la note de l'union professionnelle artisanale de la Haute-Vienne (p. 3341) ; la relance de la consommation populaire préconisée par le programme commun de gouvernement de la gauche (p. 3342) ; l'action des municipalités communistes en faveur du petit commerce (p. 3342) ; la proposition de loi n° 38 du 20 octobre 1977 de M. Jean Cluzel, tendant à modifier l'article 29 de la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat : grandes surfaces de moins de 1 000 mètres carrés (p. 3343).

b) *Intervention du Gouvernement :*

Réponse à M. René Ballayer (p. 3336) : le rôle déterminant reconnu au commerce et à l'artisanat. Le regroupement avec le ministère de l'industrie permet des arbitrages favorables au commerce et à l'artisanat. Il n'y a pas eu de retenue dans l'application de la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat du 27 décembre 1973. L'estime du Premier ministre à l'égard des commerçants et des artisans. (p. 3337) : l'harmonisation sociale entre les commerçants et les artisans et les salariés : sa réalisation au 1er janvier 1978 sous la seule réserve du retard dans l'exonération des cotisations des retraités ; la poursuite des négociations sur ce point ; la protection contre le « gros risque ». La situation sur le plan fiscal : l'application de l'article 5 de la loi Royer sur l'égalité fiscale : l'abattement de 20 p. 100 subordonné à l'adhésion à un centre agréé ; la décision prise par le Premier ministre d'accepter l'amendement présenté par *M. Jean Cluzel* sur l'assouplissement du fonctionnement des centres agréés. Le passage devant la commission mixte paritaire. La déduction de 20 p. 100 acquise aux commerçants et artisans sous réserve du respect des exigences de connaissance des revenus. Les centres agréés formés auprès des chambres de commerce et des chambres de métiers : la fin du monopole des experts-comptables. L'augmentation des plafonds. L'augmentation de la déduction fiscale pour le salaire du conjoint. L'implantation des grandes surfaces : l'accroissement de la participation des parlementaires à la commission nationale d'urbanisme commercial : le projet de modification du décret relatif aux modalités de fonctionnement de la CNUC. Les réactions suscitées par chacune des autorisations d'implantation délivrées par le ministre. La proportion de 35 à 40 p. 100 de décisions favorables. (p. 3338) : la complémentarité et l'égale valeur des différentes formes de distribution. Le renouveau du petit commerce indépendant traditionnel. Les mesures d'aide à la modernisation du petit commerce dans le centre des villes : le relèvement du plafond des prêts accordés par le Crédit hôtelier industriel et commercial. L'augmentation du taux des interventions du FDES. Le développement des interventions du Crédit agricole dans la création de commerces en zone rurale. La réunion prévue avec le Premier ministre sur les tarifs des prestations de service : l'action du Gouvernement pour sortir des excès du contrôle des prix et de la réglementation. La suppression de cent une formalités administratives tracassières. L'artisanat : les crédits destinés aux primes à l'installation en milieu rural. Les crédits supplémentaires accordés à deux reprises par le Premier ministre. Le renouveau de l'artisanat. La relance donnée par ce biais à l'esprit industriel. La nouvelle loi de juin 1977 sur l'apprentissage : les dispositions relatives aux contrats d'apprentissage conformes aux souhaits des organisations professionnelles. L'exonération pendant deux ans des charges sociales, pour tous les contrats signés avant le 31 décembre 1977. (p. 3339) : la remontée du nombre des jeunes en apprentissage. La poursuite de la concertation ; le succès obtenu aux élections professionnelles par l'union professionnelle artisanale. Les aides financières accordées aux installations : les prêts bonifiés du FDES ; l'emprunt lancé par les banques populaires pour consentir de nouveaux prêts. Les crédits en faveur de l'investissement. Le récent entretien du Premier ministre avec le président des artisans ; les contacts en cours avec le ministre délégué à l'économie et aux finances : la concertation permanente.

Réponse à M. Raymond Bouvier (p. 3343) : l'harmonisation de la protection sociale : l'absence d'indemnité journalière pour les petits risques ; elle n'a pas été demandée par les intéressés. La protection accordée pour les gros risques, sans augmentation de la cotisation de plus de 1 p. 100. Les améliorations apportées au système des centres de gestion agréés par l'adoption d'un amendement à la première partie de la loi de finances.

Réponse au même orateur et à M. André Rabineau : l'égalité fiscale entre les salariés et les travailleurs indépendants du commerce et de l'artisanat, subordonnée par l'article 5 de la loi d'orientation à une meilleure connaissance des revenus : l'intérêt pour les commerçants et artisans eux-mêmes de mieux connaître la gestion de leur affaire. Le développement des centres de gestion agréés sous l'impulsion des chambres consulaires. Le renouveau de l'apprentissage ; la réforme du contrat d'apprentissage. L'orientation très heureuse des jeunes vers l'apprentissage en artisanat. Le rôle des artisans dans le pacte national pour l'emploi. (p. 3344) : les taux de prêts accordés aux jeunes artisans : le développement des prêts avec taux bonifiés. L'augmentation de la déduction fiscale au titre du salaire du conjoint ; la nouvelle augmentation prévue pour 1979.

Réponse à M. Robert Laucournet : le budget global de la France ne s'exprime pas seulement en dépenses, mais aussi en recettes, c'est-à-dire en prélèvements sur le revenu des Français. La forte augmentation du projet de budget du commerce et de l'artisanat pour 1978. Les primes à l'installation de jeunes artisans en zone rurale : le doublement du montant des primes attribuées pour le Limousin par rapport à 1977. La démarche de la délégation de la Haute-Vienne de l'Union professionnelle artisanale s'explique à quelques jours des élections professionnelles.

Réponse à M. Fernand Chatelain : l'avis favorable donné par les municipalités communistes à chaque demande d'implantation de grandes surfaces. (p. 3345) : la grève du 1er décembre.

Réponse à M. André Rabineau, au sujet de l'intervention de *M. Jean Cluzel* qu'il a lue : le progrès considérable apporté par l'article 5 de la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat sur l'égalité fiscale et plus récemment par le vote de l'amendement à la loi de finances, de M. Jean Cluzel, concernant les centres de gestion agréés. Le dépôt d'une proposition de loi sur les surfaces de moins de 1 000 mètres carrés, destinée à modifier la loi Royer, ne paraît pas opportune.

Réponse à M. Raymond Brun : la prudence nécessaire pour toute refonte éventuelle du système des primes, qui risquerait d'aboutir à une restriction plutôt qu'à une amélioration. Le problème du salaire du conjoint : la diversité de situations selon que l'entreprise est en nom personnel ou en société ; la prudence également nécessaire ; la réflexion entreprise avec des responsables des commerçants ; la mise à l'étude d'une nouvelle forme de société.

Examen des crédits et de l'article 68 *bis* [1er décembre 1977] (p. 3346).

Etat B. — TITRE III : adopté (p. 3346).

TITRE IV : adopté (p. 3346).

Etat C. — TITRE VI : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 3346).

Article 68 *bis* (*taxe pour frais de chambre des métiers*). — Adopté (p. 3346).

AFFAIRES ETRANGERES

Discussion [1er décembre 1977] (p. 3346, 3376) : *MM. Gustave Héon, rapporteur spécial de la commission des finances ; Claude Mont, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères ; Francis Palmero, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères (relations culturelles) ; Jacques Habert, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (relations culturelles, scientifiques et techniques) ; Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères ; Henri Caillavet, Louis Jung, Jean Péridier, Jean Garcia, Serge Boucheny, Jacques Genton, Pierre Marcilhacy, Paul d'Ornano, Antoine Andrieux, Jean-François Deniau, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.*

a) *Interventions des sénateurs :* les crédits du budget des affaires étrangères (p. 3346, 3347, 3348, 3349, 3350, 3351, 3358, 3363, 3367, 3368) ; les personnels (p. 3346, 3347, 3348, 3352, 3358, 3361, 3368, 3369) ; la création d'emplois (p. 3346, 3347, 3367) ; les bourses (p. 3346, 3350, 3352) ; l'aide au développement scientifique : les boursiers stagiaires des pays producteurs de pétrole (p. 3346) ; le programme d'action prioritaire « accompagnement de l'aide à l'exportation » (p. 3346) ; les exportations (p. 3348) ; les contributions aux organisations internationales (p. 3346, 3347, 3363) ; la participation de la France aux divers programmes des Nations Unies (p. 3347, 3348, 3363) ; l'action sociale et l'aide aux Français nécessiteux de l'étranger (p. 3347, 3367) ; les équipements administratifs et culturels (p. 3347) ; l'enseignement français à l'étranger (p. 3347, 3352, 3367) ; l'alliance française et la mission laïque française (p. 3347, 3349) ; les « petites écoles » créées par l'initiative privée (p. 3347, 3350, 3352, 3351) ; les relations culturelles, scientifiques et techniques (p. 3347, 3349, 3350, 3351, 3352, 3353, 3358, 3366) ; le Maghreb (p. 3347) ; le logement des personnels français à l'étranger (p. 3347, 3367, 3369) ; le regroupement des crédits pour l'action internationale (p. 3347) ; l'abattement sur les indemnités de résidence des personnels en congé en France (p. 3347) ; le plan de restructuration de la diplomatie (p. 3347, 3348) ; les immeubles diplomatiques (p. 3348) ; la réorganisation du ministère des affaires étrangères (p. 3348, 3352, 3368, 3369) ; les problèmes de l'Europe communautaire (p. 3348, 3357, 3361, 3362, 3364, 3365, 3366) ; les demandes d'adhésion à la CEE présentées par l'Espagne, la Grèce et le Portugal (p. 3348, 3354, 3364) ; la politique énergétique européenne (p. 3348, 3366) ; l'agence internationale pour l'énergie (p. 3348) ; l'élection du Parlement européen au suffrage universel (p. 3348, 3354, 3361, 3364) ; le dialogue Nord-Sud, collaboration des pays industrialisés du Nord et des pays en développement du Sud (p. 3348, 3351, 3352, 3359, 3363, 3365, 3366) ; le fonds commun de stabilisation des cours des matières premières (p. 3348) ; le désarmement (p. 3349, 3360, 3362, 3364) ; les coopérants (p. 3349, 3351, 3358) ; les établissements culturels à l'étranger (p. 3349, 3352) ; l'alliance israélite universelle (p. 3350) ; la diffusion de la langue et de la culture française (p. 3350, 3358) ; la crise de l'organisation internationale du travail OIP (p. 3350) ; les émissions de radiodiffusion française à l'étranger (p. 3350) ; la convention entre le ministère des affaires étrangères et la société nationale Radio-France (p. 3350) ; la sécurité des coopérants (p. 3351) ; les Français prisonniers ou otages à l'étranger (p. 3351, 3359, 3362) ; le refus de ratification par le Sénat d'un accord de coopération entre la CEE et l'Algérie (p. 3351) ; les otages du front Polisario des Sahraouis (p. 3351, 3359, 3360, 3365, 3366, 3368) ; la libération des deux Français prisonniers du Chili (p. 3351) ; l'indemnisation des rapatriés (p. 3351) ; la DGRCST, direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques (p. 3351, 3352, 3353, 3358, 3366) ; les problèmes du Moyen-Orient et d'Israël (p. 3357, 3358, 3360, 3361, 3362, 3366, 3368, 3370) ; le rapatriement des Français du Vietnam (p. 3358, 3368) ; l'évolution de la situation au Cambodge (p. 3358, 3368) ; la France et l'OTAN, les déclarations du général Haig (p. 3359, 3362, 3363) ; les sociétés multinationales financées par les capitaux étrangers (p. 3359, 3369) ; les importations sauvages pour le textile et l'habillement (p. 3359, 3365) ; les interventions de la France en Afrique (p. 3359, 3363, 3365, 3366) ; les relations de la France avec les pays arabes producteurs de pétrole (p. 3360) ; la vente du paquebot France (p. 3360) ; le contrat conclu par la société Matra pour la vente de fusées à l'armée saoudienne (p. 3360) ; les livraisons d'armes et d'avions à l'étranger (p. 3360, 3366) ; le respect des droits de l'homme dans le monde (p. 3361, 3366) ; les Français de Chypre spoliés par les Turcs et les problèmes de Chypre (p. 3361, 3366) ; le refus de la France de s'associer à la déclaration européenne de Bruxelles relative à la visite du président Sadate en Israël (p. 3361, 3366, 3370) ; l'extradition de Klauss Croissant, avocat de Baader (p. 3361, 3362) ; le respect du droit d'asile (p. 3361, 3362, 3363) ; la réunion en septembre 1977 de l'assemblée de l'Atlantique Nord dans les locaux du Parlement (p. 3370) ; la politique étrangère préconisée par le parti communiste (p. 3362) ; la mission confiée par le Président de la République à M. Pierre-Christian Taittinger (affaires étrangères) (p. 3364) ; les règlements communautaires relatifs aux productions méditerranéennes (p. 3364) ; la dotation du fonds européen de développement régional (p. 3364) ; l'indépendance de Djibouti (p. 3365) ; les crédits du conseil supérieur des Français de l'étranger (p. 3367) ; la scolarisation des jeunes Français de l'étranger (p. 3367) ; la participation de la France aux conférences internationales (p. 3369) ; le rôle du ministre des affaires étrangères et la prééminence du Président de la République (p. 3369) ; les résurgences de la diplomatie secrète (p. 3369).

b) *Interventions du Gouvernement :*

— *M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères* (p. 3353) : le début de redressement des moyens accordés au ministère des affaires étrangères. La priorité donnée au renforcement de l'outil diplomatique : la progression des crédits de rémunération des personnels ; les œuvres sociales ; le logement des agents en poste. L'évolution des crédits dans le domaine des interventions : les améliorations sensibles dans certains secteurs : la contribution de la France au programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ; le doublement des secours apportés aux Français de l'étranger les plus démunis. La couverture du déficit des émissions radiophoniques à l'étranger. Les crédits de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques (DGRCST) : l'augmentation de la rémunération des coopérants, des moyens de fonctionnement des services culturels et des établissements à l'étranger. La stabilisation ou la diminution de nombreuses interventions. L'insuffisance des autorisations de programme et des crédits de bourses. L'intérêt porté à la francophonie. La diffusion de la langue française. L'action culturelle, soutien de l'effort d'expansion économique et commerciale. La poursuite du redéploiement : la diminution de la part du Maghreb (p. 3354) : la réorganisation de l'administration centrale : le contrôle des affaires politiques, économiques et culturelles de chaque région confié aux directeurs géographiques : l'expérience de « géographisation » menée, depuis le début de l'année 1977, dans le cadre de la direction d'Asie. Le regroupement au profit des ambassadeurs de l'autorité sur tous les services de l'Etat représentés dans leur pays de résidence. Les principes de la politique étrangère de la France : indépendance, solidarité et dialogue.

Le renforcement de la solidarité de la France avec ses partenaires de l'Europe des Neuf. Le refus de voir remises en cause les bases de l'édifice communautaire. La nécessaire mise en place de nouvelles politiques communes. Le recours à un programme de convergence des politiques économiques : le mécanisme de consultation entre la France et l'Allemagne. L'institution, à l'initiative du Président de la République, du Conseil européen. L'élection du Parlement européen au suffrage universel. Les demandes d'adhésion à la CEE présentées par la Grèce, le Portugal et l'Espagne.

Réponse à M. Henri Caillavet : la mise en œuvre de la procédure nécessaire pour l'entrée de la Grèce dans la CEE ; l'enregistrement des candidatures déposées par le Portugal et l'Espagne.

L'élargissement de la Communauté à trois nouveaux membres doit être préparée par un approfondissement de la solidarité économique et politique entre les Etats membres. Le dialogue avec l'Est : le rôle de la France dans la détente : la conception française de la détente ; ses implications quant au respect des droits et des libertés individuelles, et quant à la libre circulation des hommes et des idées. L'application de l'acte final de la conférence d'Helsinki. La récente conférence de Belgrade. Les manquements au septième principe posé par l'acte final de la conférence d'Helsinki, relatif au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. (p. 3355) : la contribution de la France à l'élaboration d'un nouvel ordre économique international. La crise économique actuelle des pays industrialisés. La participation du Gouvernement aux négociations commerciales multilatérales qui se tiennent à Genève ; son attachement au cadre libéral. La recherche de discipline collective : l'élaboration progressive d'un nouvel ordre économique international. Le dialogue entre pays industrialisés et pays en voie de développement. La conférence de Paris sur la coopération économique internationale (conférence Nord-Sud) ; les résultats qu'elle a obtenus ; le consensus sur la création d'un fonds commun pour le financement des accords de produits ; l'insuffisance des résultats dans le domaine de l'énergie. Le recours accru à l'énergie nucléaire. L'exigence de la non-prolifération ; la création en France d'un conseil de politique nucléaire extérieure. La participation de la France au « programme d'évaluation du cycle du combustible ». La contribution positive de la France à la lutte pour le désarmement. Les études menées par le Gouvernement français dans la perspective de la session spéciale que l'organisation des Nations Unies consacrera, en mai 1978, aux problèmes du désarmement. La défense des droits de l'homme : l'accueil des réfugiés politiques ; la dénonciation des violations des droits de l'homme sous les formes les plus appropriées ; la discrétion nécessaire. (p. 3356) : la situation au Cambodge. La réduction des foyers de tension : la visite courageuse du président égyptien en Israël ; la dimension politique de ce geste ; la position prise par la France sur ce voyage. La déclaration du 22 novembre des neuf ministres des affaires étrangères européens. La situation nouvelle créée par le geste du président Sadate. Le voyage du Premier ministre et du ministre des affaires étrangères en Syrie. La nécessité d'un règlement global du problème du Moyen-Orient. La situation du Liban. Les conflits de l'Afrique : sa place dans le concert des nations. Son voyage en Afrique anglophone et lusophone, pour y développer la présence française. La situation en Afrique australe ; la position de la France dans les conflits concernant la Namibie, la Rhodésie, l'Afrique du Sud. La corne de l'Afrique : le différend entre l'Ethiopie et la Somalie ; la menace pour la jeune République de Djibouti. Le dialogue entre la France et l'Afrique francophone : le respect du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Le nouveau statut accordé à Mayotte. Le problème des otages détenus par le front Polisario. Le refus de la France de prendre position dans le conflit concernant l'ancien Sahara espagnol : le droit à l'autodétermination des populations sahraouies, rappelé par deux résolutions des Nations Unies du 10 décembre 1975. (p. 3357) : l'objectif strictement humanitaire des contacts pris avec le Polisario. Les disparitions successives de Français dans le Sud marocain et en Mauritanie. Les interventions de la France, restées sans effet, auprès des Nations Unies et des organisations humanitaires compétentes et des Gouvernements en contact avec les parties intéressées. Le rôle de médiateur de M. Chayet. La confusion entretenue par ses interlocuteurs. L'intervention du comité international de la Croix rouge. La condamnation unanime des prises d'otages par la communauté internationale. Les sentiments du peuple français à l'égard du peuple algérien. La ratification des conventions de coopération économique récemment retirée de l'ordre du jour du Sénat. L'indépendance de la politique étrangère de la France.

Réponse à M. Jean Péridier : (p. 3360) : établir un lien entre la politique française et la détention des otages français par le Polisario, c'est justifier leur détention, et adopter la thèse du Polisario. (p. 3361) : le problème de l'emploi des ouvriers de l'aéronautique et de l'armement.

Réponse à M. Serge Boucheny (p. 3363) : à propos de la déclaration qu'aurait faite le général Haig, s'élève contre toute tentative d'ingérence dans les affaires intérieures de la France.

Réponse à MM. Claude Mont et Jacques Genton (p. 3372) : les difficultés de la construction européenne ; l'élection du Parlement européen au suffrage universel ; le retard pris par la Grande-Bretagne.

Réponse à MM. Jacques Genton et Henri Caillavet : les précautions nécessaires en matière d'élargissement de la Communauté ; les mérites spécifiques de la candidature grecque.

Réponse à M. Jacques Genton : l'importance de la politique régionale de la CEE : le renouvellement du fonds européen de développement régional.

Réponse à MM. Jacques Genton et Jean Péridier : la lutte de la France contre les importations sauvages, notamment de produits textiles en provenance de certains pays d'Extrême-Orient ; le rôle assigné à la commission de la CEE en la matière ; l'accord en cours d'élaboration.

Réponse à MM. Jean Péridier et Jean Garcia : la position de la France à l'égard de l'Afrique australe : le respect par la France de l'embargo sur les livraisons d'armes à l'Afrique du Sud ; la centrale électro-nucléaire de Koeberg, sans aucune utilisation militaire possible.

Regrette les propos tenus par *M. Serge Boucheny* à l'occasion de son voyage en Tanzanie.

Réponse à M. Jean Péridier : l'aide demandée à la France par le Tchad et le Zaïre ; le respect de la souveraineté et de l'indépendance de ces Etats.

Réponse à M. Pierre Marcilhacy : le faux problème des ventes d'armes françaises à l'étranger ; leur volume par rapport aux ventes consenties par les Soviétiques et les Américains ; les motifs qui justifient la politique de la France.

Réponse à MM. Jean Péridier et Jean Garcia (p. 3373) : l'affaire des otages du Polisario ; le partage de l'ancien Sahara espagnol ; les démarches entreprises par la France pour la libération des otages, comme acte humanitaire. La position politique intransigeante du Polisario, reprise par l'Algérie. L'échec de la médiation de M. Claude Chayet. L'aide apportée par la France à la Mauritanie : le chantage au départ des coopérants français. La libération de trois pêcheurs espagnols retenus par le Polisario.

Réponse à MM. Pierre Marcilhacy et Antoine Andrieux : la visite historique du président Sadate à Jérusalem ; le communiqué du parti socialiste ne fait que reprendre la position maintes fois définie par la France. L'initiative « maladroite » prise par la Communauté européenne. Le soutien exprimé par la France, au-delà des émotions, en s'associant à la déclaration de Bruxelles, le 22 novembre.

Réponse à M. Jean Garcia : la réunion à Paris de l'assemblée de l'Atlantique-Nord ; l'invitation lancée à cette assemblée, qui ne fait pas partie des organismes statutaires de l'OTAN, par M. *Pierre Giraud,* sénateur socialiste.

Réponse à MM. Paul d'Ornano et Louis Jung : le rapatriement des nationaux français établis au Sud Viet-Nam ; le règlement des derniers problèmes, préalable au développement de la politique de coopération avec le Viet-Nam. (p. 3374) : la situation au Cambodge : la position prise par la France à la tribune des Nations Unies. L'impuissance des Nations Unies à organiser des commissions d'enquête dans les Etats membres.

Réponse à M. Antoine Andrieux : le bon fonctionnement de l'administration des affaires étrangères. Les moyens matériels nécessaires pour suivre le développement des relations internationales. Les pouvoirs accordés au Président de la République

— M. Jean-François Deniau, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères :

Réponse à MM. Gustave Héon, Claude Mont, Francis Palmero et Jacques Habert (p. 3370) : les crédits du ministère des affaires étrangères : il n'y a pas, cette année, transfert des crédits servant au paiement des pensions du budget des charges communes à celui du ministère des affaires étrangères, mais seulement actualisation du transfert opéré en 1977. Les crédits de « l'enveloppe recherche ». Les ressources extérieures au budget du ministère : la partie de la redevance affectée au comblement du déficit des émissions radiophoniques ; le fonds de concours pour l'acquisition de logements à l'étranger ; la

compensation des pertes de change subies par les rémunérations à l'étranger. La proportion des contractuels par rapport aux titulaires dans les effectifs d'agents du ministère des affaires étrangères : l'évolution dans le sens de la réduction du nombre des contractuels ; le relèvement des contrats dans le cadre d'un plan de cinq ans ; la souplesse que donne l'existence de contractuels à ce budget. Le logement : l'institution du fonds de concours. La sécurité dans les postes diplomatiques : la création d'emplois de gardes de sécurité. Les mesures sociales : la substitution, au système d'assistance, d'interventions à caractère plus systématique. Le problème de la territorialité de la législation sociale. Le regroupement des crédits d'actions internationales au budget des affaires étrangères : le tableau récapitulatif fourni pour la première fois cette année. La ventilation fonctionnelle des dépenses de l'Etat fournie dans le fascicule budgétaire jaune, qui récapitule par ministère les crédits d'actions extérieures. L'augmentation de la contribution de la France au budget des organisations internationales ; l'incitation à la rigueur de la gestion financière. Le redéploiement géographique : la revision de la part des crédits consacrés au Maghreb. Les zones géographiques prioritaires : le Moyen-Orient, l'Amérique latine, l'Afrique francophone. Les nouvelles conventions de coopération renégociées ou en cours de renégociation avec le Maroc, l'Algérie et la Tunisie.

(p. 3371) : la prudence nécessaire en ce domaine. Le budget de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques (DGRCST) : la place faite à l'action culturelle. L'aide au fonctionnement et à la rémunération des personnels pour les services culturels, scientifiques et de coopération à l'étranger. L'amélioration de la situation des personnels recrutés localement pour les établissements culturels et d'enseignement à l'étranger. Les boursiers étrangers en France ; l'effort en faveur des boursiers originaires des pays arabes (« pétro-boursiers ») ; leur importance pour les relations économiques et commerciales de la France. La diffusion de la langue française : son utilisation comme langue de communication dans le monde des techniques et des sciences. Le recours aux moyens audiovisuels. Les opérations en liaison avec l'effort d'expansion économique et commerciale. Les orientations du VII[e] Plan. La présence des Français de l'étranger, élément fondamental des relations économiques et commerciales de la France. Les amendements déposés par le Gouvernement : la diffusion des programmes de la télévision française ; l'aide à l'expansion de la presse française à l'étranger ; les petites écoles.

Réponse à M. Paul d'Ornano (p. 3372) : l'aide aux familles de Français séquestrés ou internés arbitrairement ; les solutions apportées au coup par coup.

Examen des crédits [1[er] décembre 1977] (p. 3374, 3376) : *MM. Serge Boucheny, Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères ; Jacques Descours Desacres, Etienne Dailly.*

Etat B. — TITRE III : le voyage d'une délégation du parti communiste français en Tanzanie ; la politique française en Afrique ; les radars de la société CIT-Alcatel ; le « gouvernement illégal de Ian Smith » de Rhodésie (p. 3374) ; défense du français, langue de communication et condamnation des sigles et du langage ésotérique de la technocratie (p. 3375) ; les attributions du Président de la République et du Gouvernement dans le domaine de la politique étrangère. — Adoption des crédits (p. 3375).

TITRE IV : adopté (p. 3375).

Etat C. — TITRES V ET VI : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 3376).

JEUNESSE ET SPORTS

Discussion [2 décembre 1977] (p. 3386, 3403) : *MM. Gaston Pams, rapporteur spécial de la commission des finances ; Roland Ruet, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; Paul Dijoud, secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports ; Franck Sérusclat, Guy Schmaus, Jean Francou, Jean-Louis Vigier, Jean Mézard, Jean Nayrou, Pierre Vallon.*

a) *Interventions des sénateurs :* les crédits du budget (p. 3386, 3387, 3388, 3392, 3393, 3395, 3397, 3399) ; le sport scolaire et universitaire (p. 3386, 3388, 3393, 3395) ; les centres régionaux d'éducation physique et sportive et d'éducation populaire CREPS (p. 3386) ; les loisirs (p. 3386, 3387, 3392, 3399) ; le sport professionnel (p. 3386) ; le rôle de l'association du sport scolaire et universitaire ASSU et des centres d'animation sportive (CAS) (p. 3386) ; les clubs sportifs (p. 3386, 3388, 3392, 3394, 3395, 3397, 3398) ; la politique des conventions conclues entre le secrétariat d'Etat à la jeunesse et des fédérations sportives (p. 3386) ; le statut social de l'athlète de haute compétition (p. 3386) ; l'institut national du sport et de l'éducation physique (p. 3386, 3395) ; le fonds national d'aide aux sports de haut niveau (p. 3386, 3397) ; les jeux olympiques (p. 3386) ; la médecine du sport (p. 3387) ; le fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire FONJEP (p. 3387, 3388, 3394, 3395, 3400) ; les associations de jeunesse et d'éducation populaire (p. 3387, 3388, 3393, 3394, 3395, 3399) ; le succès des centres d'information et de documentation jeunesse (p. 3387) ; les dotations des centres de vacances et de loisirs (p. 3387, 3394, 3398, 3400) ; les échanges internationaux de jeunes (p. 3387) ; la formation des animateurs (p. 3387, 3394, 3395, 3399) ; les subventions d'équipement aux collectivités (p. 3387) ; les prélèvements sur le Pari mutuel et le Loto (p. 3387, 3388, 3392, 3397, 3399) ; l'institution de concours de pronostics (p. 3387, 3388, 3396) ; la taxe sur le prix des billets des manifestations sportives (p. 3388) ; la médecine scolaire (p. 3388) ; le rôle de la famille (p. 3388) ; l'éducation physique et sportive (p. 3388, 3393) ; l'organisation du « sport optionnel » (p. 3388) ; le ski (p. 3388) ; la natation (p. 3388) ; les centres de jeunesse (p. 3389) ; l'office franco-allemand pour la jeunesse (p. 3389) ; l'office franco-québécois pour la jeunesse (p. 3389) ; le sport dans les communes rurales (p. 3389, 3394) ; l'insuffisance du nombre des conseillers techniques régionaux et départementaux de la jeunesse et des sports (p. 3393, 3399) ; le plan d'action prioritaire prévu par le VII[e] Plan (p. 3393) ; l'éventuelle création d'écoles communales de sport (p. 3394) ; l'aide aux vacances (p. 3394, 3400) ; les protestations des associations groupées au sein du comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire (p. 3395) ; la création d'un circuit pour les motocyclistes en Ile-de-France (p. 3395) ; le contrôle médical de l'entraînement (p. 3395) ; la commercialisation du sport (p. 3396) ; les propositions du programme commun de gouvernement de la gauche (p. 3396) ; l'insertion des champions dans la vie professionnelle (p. 3396) ; les orientations de la politique du sport et de la jeunesse selon les cinquante-huit directions de recherche du secrétariat d'Etat confirmant les conclusions de MM. Missoffe, Pierre Mazeaud et Jean-Pierre Soisson (p. 3396, 3397, 3399) ; les centres permanents d'initiation à l'environnement CPIE (p. 3398, 3399) ; l'hébertisme (p. 3398) ; l'exploitation déficitaire des piscines dans les petites villes (p. 3399) ; l'armée et le sport : le bataillon de Joinville et le 14[e] bataillon divisionnaire de Toulouse (p. 3399).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 3389) : l'importance attachée par le Gouvernement à l'information des jeunes. Le centre d'information et de documentation « jeunesse ». La progression des moyens financiers prévus pour les loisirs éducatifs. L'école est l'endroit le plus commode pour les parents si l'on tient à organiser les loisirs des jeunes hors du temps scolaire. Le développement des programmes municipaux de loisirs. (p. 3390) : la formation des animateurs municipaux. Le haut comité de la jeunesse, des sports et des loisirs ; ses rapports avec les associations. Les activités de plein air se développent. La nécessaire organisation du « sport pour tous » au bénéfice des familles. L'écologie est devenue une composante essentielle de l'attitude des jeunes face au monde. Les fermes pour enfants, les séjours en centres de vacances, les chantiers de jeunes. L'utilité de ces derniers pour la restauration de bâtiments anciens. Les moyens qui seront accordés en 1978 aux associations nationales de chantiers. Le rôle des centres de vacances qui sont complémentaires des vacances familiales. L'aide accordée par les caisses d'allocations familiales aux familles nombreuses des classes moyennes. L'action menée en matière de relations internationales ; les crédits de l'office franco-allemand pour la jeunesse, de l'office franco-québécois. La création, dans l'avenir, d'un office européen de la jeunesse. (p. 3391) : le sport à l'école ; les créations de postes de professeur d'éducation physique et de professeur adjoint. L'importance des obligations assumées par ces enseignants ; la possibilité doit être trouvée de mettre au point un nouvel horaire. L'importance des heures supplémentaires pour la mise en œuvre du sport optionnel ; l'augmentation des crédits de fonctionnement. Le sport universitaire ; l'augmentation des moyens ; la nomination d'un responsable des sports universitaires. Le problème des fédérations et des clubs. Le sport populaire ; les moyens nouveaux accordés aux organisations sportives. Les missions des associations de jeunesse. Les moyens destinés aux activités de loisirs socio-éducatifs et à l'animation sportive en milieu extra-scolaire. Les équipements sportifs ; l'effort qui a été fait depuis quelques années ; le choix des petits équipements polyvalents, en particulier dans le milieu rural. (p. 3392) : l'amendement n° 9 de M. Jean Francou, adopté par le Sénat, concernant l'aide aux clubs sportifs par l'intermédiaire du Fonds national d'aide au sport de haut niveau et prévoyant l'institution d'un prélèvement spécial sur les rapports du Loto.

Réponse à MM. Jean-Louis Vigier et Pierre Vallon (p. 3400) : les problèmes des associations. Leur mission sur le terrain est irremplaçable.

Réponse à M. Jean Mézard : l'action accomplie par les centres permanents d'initiation à l'environnement.

Réponse à M. Franck Sérusclat: le budget de la jeunesse et des sports n'est pas considérable, mais il correspond aux missions actuelles de l'Etat.

Réponse à M. Jean Francou : la consultation nationale des jeunes a pour point de départ un sondage réalisé dans des conditions indiscutables. (p. 3401) : l'exemple de Léo Lagrange.

Réponse à M. Pierre Vallon : les centres de vacances.

Réponse à M. Franck Sérusclat : les inégalités ne disparaîtront pas du fait de l'aide apportée aux enfants.

Réponse à M. Guy Schmaus : le circuit motocycliste de la région parisienne ; son implantation en Seine-Saint-Denis. La manifestation qui a eu lieu lors de l'inauguration de l'institut national du sport et de l'éducation physique.

Réponse à M. Jean Nayrou : la concertation avec les ministères de l'éducation et des armées. Les conseillers techniques régionaux ; les créations d'emplois prévues pour 1978. Les moyens financiers ne doivent pas constituer un obstacle.

Réponse à MM. Gaston Pams et Jean Francou : un grand budget pour la jeunesse et les sports est possible pour 1979.

Examen des crédits et de l'article 78 *bis* [2 décembre 1977] (p. 3401, 3403) : *MM. Guy Schmaus, Gaston Pams, rapporteur spécial de la commission des finances ; Paul Dijoud, secrétaire d'Etat.*

Etat B. — TITRE III : rejet de l'amendement n° 149 de M. Guy Schmaus et plusieurs de ses collègues : réduction des crédits du titre III (centres d'animation sportive) (p. 3401).

Explications de vote sur le titre III :

— *M. Jean Francou* (p. 3402) : l'importance d'une aide extra-budgétaire ; le prélèvement sur les gains du Loto ;

— *M. Pierre Carous* (p. 3402) : le montant du budget prévu pour 1978. Seul le Gouvernement peut présenter des amendements tendant à augmenter le montant des crédits. Les ressources extra-budgétaires ; l'utilisation des fonds provenant du prélèvement instauré par le Sénat à la suite de l'adoption de l'amendement n° 9 de M. Jean Francou, instituant un prélèvement spécial sur les rapports du Loto. Le scandale des jeux de hasard.

— *M. Philippe de Bourgoing* (p. 3402) : le désir du Sénat de donner des moyens accrus à la jeunesse et aux sports en France.

Réponse de M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat :

Réponse à M. Pierre Carous (p. 3402) : la procédure ne doit pas bloquer l'accroissement du budget du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports.

Réponse à MM. Jean Francou et Philippe de Bourgoing : l'utilisation de moyens extra-budgétaires. La France doit se donner une grande politique de la jeunesse et des sports.

Réponse à MM. Pierre Vallon, Jean Colin et Jean-Louis Vigier : les associations de jeunesse (p. 3403) : l'accord devra se faire entre l'Assemblée nationale et le Sénat. — Adoption des crédits du titre III (p. 3403).

TITRE IV : adopté (p. 3403).

Etat C. — TITRES V et VI : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 3403).

Article 78 *bis* (*financement d'une politique globale des sports*). — Adopté (p. 3403).

LEGION D'HONNEUR ET ORDRE DE LA LIBERATION

Discussion [2 décembre 1977] (p. 3403, 3405) : *MM. Henri Duffaut, rapporteur spécial de la commission des finances ; Edouard Bonnefous, président de la commission des finances ; Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice.*

a) *Interventions des sénateurs :* (p. 3403) : la présence de M. le grand chancelier de la Légion d'honneur. Le rôle de la grande chancellerie ; les maisons de jeunes filles des Loges et de Saint-Denis. L'augmentation des autorisations de programme et des crédits de paiement. (p. 3404) : les anciens combattants de la guerre 1914-1918 ; le décret du 19 octobre 1975 augmentant le contingent spécial qui leur est accordé. Les crédits affectés aux traitements de la Légion d'honneur. La nécessaire revalorisation des indemnités. Les maisons d'éducation de la Légion d'honneur ; rend hommage aux dames-éducatrices. Le montant du budget de l'ordre de la Libération. L'accord signé entre la grande chancellerie de la Légion d'honneur et l'agence des espaces verts. La construction en Ile-de-France d'une maison de retraite pour les légionnaires.

b) *Intervention du Gouvernement :* (p. 3404) : la présence du grand chancelier de l'ordre de la Légion d'honneur et chancelier de l'ordre national du Mérite. L'augmentation des dépenses en capital du budget de la Légion d'honneur pour 1978. L'entretien du château d'Ecouen. La maison d'éducation de Saint-Denis. La haute qualité de l'enseignement dispensé dans les maisons d'éducation de la Légion d'honneur ; les résultats obtenus par les élèves. (p. 3405) : le musée de la Renaissance qui sera abrité dans le château d'Ecouen. Le contingent supplémentaire de croix de chevalier accordé en faveur des anciens combattants de la guerre 1914-1918. La possibilité de demander aux légionnaires et médaillés militaires d'abandonner leur traitement. Le budget annexe de l'ordre de la Libération pour 1978.

Examen des crédits figurant aux articles 40 et 41 [2 décembre 1977] (p. 3405) : *MM. Lucien Grand, au nom de la commission des affaires sociales ; Jean Mézard, Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice.*

Article 40 (*Légion d'honneur : services votés*). — Adopté (p. 3405).

Article 41 (*Légion d'honneur : mesures nouvelles : autorisations de programme ; crédits*). — L'attribution de la Légion d'honneur à titre posthume. — Adopté (p. 3405).

Article 40 (*Ordre de la Libération : service votés*). — Adopté (p. 3405).

Article 41 (*ordre de la Libération : mesures nouvelles : crédits*). — Adopté (p. 3405).

COOPERATION

Discussion [2 décembre 1977] (p. 3405, 3422) : *MM. Robert Schmitt, rapporteur spécial de la commission des finances ; Louis Martin, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères ; Maurice Vérillon, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; Robert Galley, ministre de la coopération ; Pierre Croze, René Jager, Jean Péridier, Serge Boucheny, Philippe Machefer.*

a) *Interventions des sénateurs :* la politique à l'égard des pays africains (p. 3406, 3407, 3408, 3409, 3411, 3415, 3416, 3417, 3419, 3420) ; la conférence Nord-Sud (p. 3406, 3409, 3419, 3420) ; la CEE et l'Afrique (p. 3406, 3407, 3420) ; les crédits de la coopération (p. 3406, 3407, 3409, 3410, 3415, 3417, 3418, 3419) ; la République de Djibouti (p. 3406, 3407, 3409, 3410, 3411) ; l'aide aux pays en voie de développement (p. 3406, 3409, 3419, 3420) ; les personnels du ministère de la coopération (p. 3406) ; l'assistance technique civile (p. 3406, 3408, 3411) ; l'assistance sanitaire et sociale (p. 3406, 3408, 3409) ; l'aide technique militaire (p. 3406, 3408, 3409, 3416, 3417, 3418, 3419, 3420) ; la coopération scientifique (p. 3406, 3407, 3408, 3410, 3411) ; l'office de la recherche scientifique et technique d'outre-mer (p. 3407, 3410, 3411) ; l'agronomie tropicale (p. 3407, 3410, 3411, 3416) ; le fonds d'aide à la coopération, FAC (p. 3407, 3408) ; la convention de Lomé (p. 3407, 3409) ; les accords de « globalisation » de l'aide (p. 3407, 3410) ; la conférence franco-africaine de Dakar en avril 1977 (p. 3407, 3418) ; comparaison de l'aide au développement avec le produit national brut français (p. 3408, 3416) ; l'enseignement (p. 3408, 3410, 3415, 3416, 3418) ; la formation professionnelle (p. 3408) ; les coopérants (p. 3409, 3410, 3415, 3416, 3417) ; les coopérants du service national (p. 3409, 3410) ; les otages du Polisario (p. 3409, 3418) ; la situation économique de l'Afrique francophone (p. 3409) ; la démographie africaine (p. 3409) ; l'assassinat d'un Français à Djibouti (p. 3409) ; l'érosion des terres en Afrique (p. 3409) ; la coopération culturelle (p. 3409, 3410, 3411, 3415, 3417, 3419, 3420) ; les émissions de radiodiffusion (p. 3410) ; les actions de Radio-France internationale (p. 3410) ; la fourniture de programmes de télévision assurée par l'institut national de l'audiovisuel, INA (p. 3410) ; les informations des télévisions africaines (p. 3410) ; l'action des centres culturels en Afrique (p. 3410) ; les échanges artistiques avec l'Afrique (p. 3410) ; l'association pour le développement des échanges artistiques et culturels, ADEAC (p. 3410) ; la scolarisation des enfants français à l'étranger et les écoles françaises en Afrique (p. 3411,

3415, 3417) ; l'existence de sections étrangères à l'intérieur d'établissements nationaux d'enseignement de divers pays d'Afrique (p. 3411) ; le comité interparlementaire de liaison et d'animation culturelle organisé par le président Edgar Faure (p. 3411) ; la situation en Mauritanie (p. 3411, 3416) ; les bourses de stages en France (p. 3415, 3417) ; le rapport Abelin sur la politique française de coopération en 1975 (p. 3415) ; la reconversion des coopérants (p. 3416) ; les exportations et les importations en provenance du tiers monde (p. 3416) ; les perturbations causées par les problèmes monétaires internationaux (p. 3417) ; l'enseignement en Tunisie (p. 3417) ; l'association scolaire privée du Niger (p. 3417) ; la politique à l'égard de l'Afrique du Sud (p. 3418) ; les interventions militaires françaises en Afrique (p. 3418) ; la conférence de Genève sur le front commun de stabilisation des matières premières (p. 3418) ; l'industrialisation de l'Afrique (p. 3419) ; la conférence des Nations-Unies sur le commerce et le développement (p. 3420).

b) *Intervention du Gouvernement :* (p. 3412) : les problèmes que vit actuellement l'Afrique ; la persistance d'un sentiment général d'inquiétude ; le développement de mouvements ethniques sporadiques ; les affrontements qui réapparaissent. Les marques profondes de l'Afrique traditionnelle. L'ébauche d'une politique interafricaine. Les influences extérieures qui s'exercent actuellement sur l'Afrique ; les affrontements dans la corne de l'Afrique. La priorité ne doit pas être donnée à la mobilisation et aux armements. Une « magistrature d'influence » doit être la marque de la présence française en Afrique, après l'indépendance ; les positions du général de Gaulle dans ce domaine. L'existence d'une doctrine politico-économique propre à l'Afrique. Un budget en expansion modérée. Le maintien de l'effort global de coopération au niveau atteint en 1977. Les priorités géographiques ; l'effort en faveur des pays enclavés du Sahel ; la dégradation de la situation dans la jeune République de Djibouti. (p. 3413) : la priorité au développement rural ; l'augmentation de la part du fonds d'aide et de coopération consacrée aux investissements agricoles ; le développement des cultures vivrières destinées à la consommation locale ; les actions entreprises au Cameroun et au Zaïre. Les opérations de développement agricole du sud du Tchad. L'aide à la santé ; rend hommage aux médecins français, principalement militaires. La médecine de brousse et les petits hôpitaux de province sont privilégiés. La priorité accordée aux transferts de connaissances ; un coopérant sur trois dans le monde est français. La conférence de Dakar en avril 1977. Dans le domaine de l'enseignement, la France ne doit pas participer à la formation de futurs chômeurs ; l'enseignement professionnel et technique. La recherche pour le développement ; les crédits consacrés à l'office de la recherche scientifique et technique d'outre-mer, aux groupements d'études et de recherches, pour le développement de l'agronomie tropicale. La participation de la France à l'amélioration des systèmes d'information scientifique et technique dans plusieurs pays africains. L'augmentation des crédits en matière de coopération militaire ; l'augmentation du nombre des stages. (p. 3414) : le problème de la radio-télévision ; la responsabilité de l'ensemble des émissions françaises à destination de l'étranger qui incombe au ministère des affaires étrangères ; la portée des émetteurs de Radio-France internationale. Le soutien des établissements de radio et de télévision africains. Les difficultés financières de dépenses qui ne peuvent plus être financées par les redevances payées à l'ORTF. L'adaptation des émissions télévisées réalisées pour l'Afrique au souhait de nos partenaires. La déconcentration des pouvoirs au niveau des ambassadeurs de France et des chefs de mission de coopération. La modulation de la participation des Etats aux dépenses d'assistance technique. Le système de « globalisation » instauré en Côte-d'Ivoire, au Gabon et au Sénégal. Tous les pays, quelles que soient leurs richesses, participent au financement de l'aide en personnels qu'ils reçoivent de la France. La France doit aider les pays en voie de développement à obtenir d'autres financements bilatéraux ou multilatéraux. Les crédits du fonds d'aide et de coopération. L'idée de l'Eurafrique ; l'Afrique aspire à la paix. (p. 3415) : il importe de conserver un respect réciproque et scrupuleux de la souveraineté de chacun.

Réponse à M. Jean Péridier (p. 3420) : l'évolution des effectifs de l'assistance technique ; le cas de la Tunisie. Le nombre des coopérants français à l'étranger. L'augmentation des effectifs à Madagascar dans le cadre des accords de globalisation. L'évolution des effectifs de l'assistance technique dans le secteur de la santé. La disparition de la coopération de substitution ; les instituteurs français remplacés par des instituteurs africains, par exemple au Sénégal.

Réponse à M. Pierre Croze : les liens entre les coopérants, les Français de l'étranger et la France. Leur réinsertion. (p. 3421) : la possibilité de détacher pendant de courtes périodes les professeurs de l'enseignement supérieur dans une université africaine. A l'Université de médecine de Montpellier, par exemple, certains enseignants pourraient être détachés à Abidjan ou à Lomé. La scolarisation des jeunes Français à l'étranger. L'augmentation de la diversification des programmes entre les systèmes d'enseignement des divers pays africains ; l'enseignement du ouolof dans les universités sénégalaises. L'éventuelle construction d'un grand lycée français à Dakar. Il importe de ne pas créer une espèce de ségrégation.

Réponse à MM. Robert Schmitt, Maurice Vérillon et Philippe Machefer : les crédits de coopération culturelle ; le ralentissement apparent ; l'augmentation sensible des crédits affectés à l'échange de programmes de télévision. Le lancement d'une édition encyclopédique fasciculaire tournée vers l'Afrique. La construction d'une maison de la culture aux Seychelles, l'extension du centre de Kigali et la création d'un centre culturel à Djibouti.

Réponse à M. Jean Péridier : le Tchad ; l'abandon de la base de N'Djamena. La révolte des Toubous. (p. 3422) : le Zaïre ; l'attitude de la Belgique. Il faut créer des conditions qui empêcheront les prises d'otages ; le Polisario. L'assassinat d'un enseignant à Djibouti.

Réponse à MM. Jean Péridier, Philippe Machefer et Serge Boucheny : la coopération militaire ; l'augmentation des crédits ; les stages ; les matériels. Nos amis africains se tournent vers leurs amis désintéressés, les Français.

Examen des crédits [2 décembre 1977] (p. 3422).

Etat B. — TITRES III et IV : adoptés (p. 3422).

Etat C. — TITRES V et VI : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 3422).

DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

Discussion [2 décembre 1977] (p. 3423, 3444) : *MM. René Jager, rapporteur spécial de la commission des finances ; Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer ; Marcel Gargar, Roger Lise, Edmond Valcin, Louis Virapoullé, Georges Dagonia, Serge Boucheny, Marcel Henry, Léopold Heder, Albert Pen.*

a) *Interventions des sénateurs :* la départementalisation économique et sociale (p. 3423, 3424, 3432, 3434, 3436, 3437, 3438, 3439) ; le rôle de coordination du secrétariat d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer (p. 3423) ; Saint-Pierre-et-Miquelon (p. 3423, 3430, 3432, 3440) ; Mayotte (p. 3423, 3430, 3432, 3436, 3437, 3438) ; le fonds d'investissements des départements d'outre-mer (FIDOM) (p. 3423, 3424, 3430, 3432, 3433, 3435, 3438) ; le budget des départements d'outre-mer (p. 3423, 3424, 3428, 3430, 3432, 3434, 3435) ; le contrôle du Parlement sur l'utilisation des crédits (p. 3424) ; le service militaire adapté (p. 3424, 3437, 3438) ; le programme d'action prioritaire du VII[e] Plan « accélérer la départementalisation économique des départements d'outre-mer » (p. 3424) ; l'irrigation (p. 3424, 3432) ; l'industrie (p. 3424, 3433, 3434) ; le tourisme (p. 3424, 3432, 3434) ; l'application de la loi de nationalisation de l'électricité de juillet 1975 (p. 3424) ; les départements d'outre-mer et la CEE (p. 3424, 3429, 3433) ; les transports (p. 3424, 3436) ; les investissements (p. 3424, 3437) ; le rôle de la société de crédit pour le développement des départements d'outre-mer (p. 3424) ; les prestations sociales (p. 3424, 3429, 3431, 3432, 3433) ; la maison de la culture de Pointe-à-Pitre (p. 3428) ; le bureau pour le développement des migrations intéressant les départements d'outre-mer BUMIDOM (p. 3429, 3434) ; le contrôle des naissances (p. 3429, 3434) ; l'immigration et le racisme (p. 3429) ; la convention de Lomé (p. 3429, 3435) ; la canne à sucre (p. 3429, 3432, 3433, 3434) ; le rhum (p. 3429, 3432) ; la taxe d'octroi de mer aux Antilles (p. 3429, 3434) ; l'éducation (p. 3428, 3432, 3435, 3436, 3437) ; l'emploi (p. 3429, 3430, 3432, 3434, 3435) ; la Guadeloupe (p. 3429, 3430, 3434, 3435) ; la colonisation (p. 3430, 3434) ; la Martinique (p. 3430, 3431, 3432) ; l'artisanat (p. 3430) ; les collectivités locales (p. 3430, 3435) ; les douanes (p. 3431) ; le décret du 26 avril 1960 selon lequel les projets de loi et les décrets seront adaptés aux départements d'outre-mer et soumis à l'avis des conseils généraux (p. 3435) ; l'allocation de parent isolé à la Martinique (p. 3431) ; le complément familial à la Martinique (p. 3431) ; le rôle des conseils généraux des départements d'outre-mer (p. 3431) ; l'adaptation à la Martinique du décret du 16 juillet 1969 sur les loyers (p. 3431) ; le logement dans les départements d'outre-mer (p. 3431, 3433, 3435) ; les déclarations du Président de la République sur l'évolution de la Martinique (p. 3431) ; la Martinique dans le cadre de la communauté française depuis 1635 (p. 3431) ; la fermeture de l'université Vivioz à la Martinique (p. 3432) ; la Réunion (p. 3432, 3433, 3434) ; l'hydraulique agricole à la Réunion (p. 3432) ; la coopérative des huiles essentielles de Bourbon (p. 3433) ; la coopérative de la vanille à la Réunion

(p. 3433) ; l'agriculture à la Réunion (p. 3433, 3434) ; le classement des hauts de la Réunion en zone de rénovation rurale (p. 3433) ; la pêche à la Réunion (p. 3433) ; la construction à la Réunion (p. 3433) ; l'habitat social à la Réunion (p. 3433) ; le prélèvement communautaire sur le riz à la Réunion (p. 3433) ; les Réunionnais expulsés de Madagascar (p. 3433) ; l'indemnisation des habitants de Piton-Sainte-Rose à la Réunion à la suite d'une éruption volcanique (p. 3434) ; les réserves foncières à la Réunion (p. 3434) ; la situation du centre universitaire Antilles-Guyane (p. 3435) ; la jeunesse et les sports (p. 3435) ; le centre régional d'éducation physique et sportive et d'éducation populaire Antilles-Guyane (p. 3435) ; les ports des départements d'outre-mer (p. 3435, 3438) ; l'activité du port bananier de Basse-Terre à la Guadeloupe (p. 3435) ; l'énergie géothermique de Bouillante à la Guadeloupe (p. 3435) ; les crédits de coopération destinés à des pays ayant une attitude injurieuse à l'égard de la France (p. 3435) ; le droit à l'autodétermination des départements d'outre-mer (p. 3436) ; le programme de développement de Mayotte (p. 3436, 3437, 3438) ; la création d'une ligne aérienne civile entre la Réunion et Mayotte (p. 3436) ; les équipements nécessaires à Mayotte (p. 3437) ; l'éducation à Mayotte (p. 3436) ; la Guyane (p. 3438, 3439, 3443) ; les ports de la Guyane (p. 3438) ; l'implantation de sociétés d'Etat à la Guyane (p. 3438, 3439) ; l'agriculture et l'élevage à la Guyane (p. 3439, 3443) ; le SMIC local à la Guyane (p. 3438) ; l'installation en Guyane de familles Mhongs d'origine vietnamienne (p. 3443).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 3425) : le délai nécessaire pour une départementalisation totalement réussie. Les efforts accomplis en quarante ans. Les objectifs du Gouvernement en ce qui concerne l'adaptation des textes législatifs et réglementaires à la spécificité des DOM ; leur intégration dans la Communauté économique européenne. L'année 1977 a été marquée par l'entrée dans la catégorie des DOM de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Mayotte. Les dotations qui figurent au budget d'autres ministères. Le budget pour 1978 dans le domaine agricole ; le développement de l'irrigation ; le financement assuré par le ministère de l'agriculture et par le Fonds d'investissement des départements d'outre-mer. La mise en valeur de terres défrichées en Guyane. Le désenclavement de zones à vocation agricole ; l'extension des textes législatifs et réglementaires favorables à une modernisation de l'agriculture. La production de sucre de canne pour la campagne 1977 à La Réunion, à la Guadeloupe et à la Martinique. L'implantation future d'une économie sucrière en Guyane. (p. 3426) : les problèmes du rhum ; l'action du Gouvernement pour obtenir des dispositions communautaires plus équitables. La production bananière en 1977. L'aide accordée pour compenser les hausses de carburant qui affectent la pêche maritime. Les actions entreprises pour développer les industries locales, l'hôtellerie et le tourisme. La nécessaire mise en place d'un réseau de petites et moyennes entreprises. Les résultats encourageants obtenus dans le domaine touristique ; le volume des investissements. La constitution d'un groupe de travail dans ce domaine en liaison avec les chambres de commerce et les industriels. La nationalisation de l'énergie électrique par la loi du 11 juillet 1975 a permis un abaissement des tarifs de fourniture. La qualification de l'exploitation forestière en Guyane. Les difficultés d'approvisionnement en bois exotiques en provenance d'Afrique ou d'Asie du sud-est. L'intensification des recherches minières en Guyane. Le rôle de la société de crédit pour le développement des départements d'outre-mer. Les critères de la politique touristique du Gouvernement ; l'obtention de l'aménagement de certains tarifs des transports aériens. La capacité hôtelière et l'accroissement du nombre des touristes. L'insertion des départements d'outre-mer dans le fonds social européen, le FEOGA, les organisations des marchés du sucre brut de canne, du tabac brut, des conserves d'ananas. (p. 3427) : l'application des clauses protectrices de la convention de Lomé. Les départements d'outre-mer sont considérés par nos partenaires du marché commun comme faisant partie intégrante de l'Europe. La réduction des écarts existant avec les départements d'outre-mer dans le domaine social ; la récente augmentation du SMIC avec rattrapage pour la Réunion. La répartition des allocations familiales. L'indemnisation des travailleurs privés d'emploi ; la priorité d'accès aux chantiers de développement local. Les mesures prises, au titre de l'assurance maladie, en faveur des travailleurs indépendants. L'institution de l'allocation de protection maternelle. Le bénéfice de l'allocation de logement sera accordé dans des conditions plus favorables qu'en métropole. La relance de l'industrie du bâtiment. L'aide à l'habitat social ; l'amélioration de l'habitat. Le dépistage et l'élimination des parasitoses. Les mesures prises dans une volonté de décentralisation : la part du FIDOM délibérée souverainement dans les départements d'outre-mer ; l'octroi de mer. (p. 3428) : la diminution du délai d'approbation par l'administration centrale. La possibilité pour les conseils généraux de demander une hausse du prix de vente du tabac au détail dans la limite des tarifs métropolitains ; de relever les droits sur l'essence. La répartition des enveloppes de crédit correspondant à certaines catégories d'équipement. La possibilité pour les conseils généraux d'adapter à leur département les textes métropolitains sans incidence financière. Les mesures de déconcentration. L'action du secrétariat d'Etat s'effectue en liaison avec l'ensemble des ministères techniques. Les départements d'outre-mer pourront par rapport aux départements métropolitains soutenir un rythme de croissance plus important en 1978.

Réponse à M. Marcel Gargar (p. 3440) : le budget des départements d'outre-mer ne représente qu'un dixième de l'effort accompli par l'Etat en faveur de ses départements. Le fonds d'investissement local dans les départements d'outre-mer. L'importance des équipements publics ; la situation il y a trente ans. Le problème de la démographie. L'appartenance des départements antillais à l'Europe. La canne à sucre.

Réponse à M. Léopold Héder : le système départemental.

Réponse à M. Marcel Gargar (p. 3441) : des grèves politiques ont empêché le démarrage de la coupe de cannes à la Guadeloupe. Il est inexact que les avantages sociaux seraient maintenus si l'autonomie existait. Les conséquences de l'autonomie. L'objectif ne peut être l'indépendance de la Guadeloupe. Les positions du parti communiste français.

Réponse à M. Roger Lise : le fonds d'intervention dans les départements d'outre-mer et l'artisanat. La tenue d'une réunion avec les parlementaires pour mettre au point des mesures de décentralisation ou de déconcentration. Possibilité d'une meilleure présentation du budget pour voir plus clairement les crédits accordés par le secrétariat d'Etat et ceux que l'Etat délègue aux départements d'outre-mer dans leur ensemble.

Réponse à MM. Edmond Valcin et Serge Boucheny : le parti communiste français et l'autodétermination. Quand on prédétermine le choix des autres, on ne peut parler d'autodétermination. S'interroge sur l'avenir psychologique des populations qui tous les deux ans, verraient remettre en cause leurs statuts.

Réponse à M. Edmond Valcin : la couverture sociale des artisans et des commerçants. La comparaison avec la coopération.

Réponse à M. Louis Virapoullé : la faible hausse du budget des départements d'outre-mer. La section locale du fonds d'investissement des départements d'outre-mer. Les préoccupations du Gouvernement en ce qui concerne l'agriculture, la pêche, les petites et moyennes entreprises et l'artisanat. Les mesures qui ont déjà été prises à Bruxelles pour l'augmentation du quota sucre de la Réunion. La définition du prix de la canne et sa répartition. Les créations d'emplois dans les Hauts de la Réunion. La dotation d'aide publique de chômage. Le prélèvement sur le riz ; les ministres européens ont été sensibilisés aux problèmes (p. 3442) : l'indemnisation de nos compatriotes expulsés de Madagascar. Les crédits attribués pour Piton-de-la-Fournaise.

Réponse à M. Serge Boucheny : le nombre des chômeurs dans les départements d'outre-mer. Le Français qui se rend dans un autre département n'est pas un émigré.

Réponse à M. Marcel Henry : les problèmes de Mayotte ; le programme quadriennal adopté par le Gouvernement. L'avenir de Mayotte dépendra uniquement des Mahorais.

Réponse à M. Georges Dagonia : l'emploi dans les départements d'outre-mer ; l'action du Bumidom. L'aggravation de la situation dans les secteurs du bâtiment, à la Réunion notamment. Les capitaux locaux s'investissent désormais sur place. L'augmentation du nombre des petites entreprises en Martinique et en Guadeloupe. Le problème de la réforme foncière ; sa réussite à la Réunion. L'attribution d'indemnités viagères de départ. L'action des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural. Le développement de la cluture, particulièrement grâce à l'éducation. La Basse-Terre ; la construction d'un deuxième poste à quai.

Réponse à M. Léopold Heder : la triste litanie du budget. La Guyane n'a pas connu l'évolution économique spectaculaire pendant de nombreuses années (p. 3443) : l'importance des terres nouvellement défrichées. Les décisions de la grande industrie seront prépondérantes. La protection qu'il a fallu assurer aux Mhongs, cinquante familles venant du Viet-Nam. La départementalisation a permis le maintien du sucre à la Guadeloupe et son développement à la Réunion. L'augmentation du taux de fret, proposée par les armateurs.

Réponse à M. Albert Pen : les problèmes de Saint-Pierre-et-Miquelon ; la création d'une nouvelle piste d'aviation ; la poursuite de la construction du quai en eau profonde. Le dialogue ne doit pas être systématiquement rejeté.

Examen des crédits et de l'article 68 [2 décembre 1977] (p. 3444) : *MM. Albert Pen, Olivier Stirn, secrétaire d'Etat ; René Jager, rapporteur spécial de la commission des finances.*

Etat B. — TITRE III : adopté (p. 3444).

TITRE IV : adopté (p. 3444).

Etat C. — TITRE V : adoption des autorisations de programme (p. 3444).

TITRE VI : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 3444).

Avant l'article 68. — Adoption de l'amendement n° 142 (article additionnel) de MM. Maurice Blin, rapporteur général, et René Jager, rapporteur spécial de la commission des finances, soutenu par M. René Jager : dépôt chaque année d'un document annexé à la loi de finances, retraçant les prévisions globales du budget des départements d'outre-mer au titre des ministères techniques ; établissement d'un même état pour les territoires d'outre-mer (p. 3444).

Article 68. — (*Modification de l'assiette de la taxe pour frais de chambres de métiers perçue dans les départements d'outre-mer. — Application anticipée de l'article* 13-III *de la loi du* 29 *juillet* 1975.). — (p. 3444). — Les nouvelles modalités de calcul de la taxe pour frais de chambres de métiers dès le 1er janvier 1978 seront applicables dans les départements d'outre-mer ;

— l'article 68 est adopté (p. 3444).

TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Discussion [3 décembre 1977] (p. 3449, 3461) : *MM. René Jager, rapporteur spécial de la commission des finances ; Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer ; Lionel Cherrier, Daniel Millaud, Maurice Vérillon, Louis Perrein, Marcel Gargar, Serge Boucheny.*

a) *Interventions des sénateurs :* hommage à Jean-Charles Schmitt, gouverneur de Polynésie (p. 3449) ; la Polynésie française (p. 3449, 3450, 3451, 3456, 3457, 3458, 3459) ; l'indépendance du territoire français des Afars et des Issas (TFAI) (p. 3450, 3458) ; les crédits des territoires d'outre-mer (p. 3450, 3454, 3458, 3459) ; les terres australes antarctiques (p. 3450) ; Wallis et Futuna (p. 3450, 3458, 3459) ; Les Nouvelles-Hébrides (p. 3450, 3456, 3459) ; la Nouvelle-Calédonie (p. 3450, 3451, 3453, 3454, 3455, 3456, 3457, 3459) ; les exportations de la Nouvelle-Calédonie (p. 3450, 3453, 3454) ; le tourisme en Polynésie (p. 3450, 3456, 3457) ; le rapport de M. Pierre Galoni au Conseil économique et social sur la Polynésie et la Nouvelle-Calédonie (p. 3451) ; le nickel en Nouvelle-Calédonie (p. 3451, 3453, 3458) ; le centre d'expérimentation du Pacifique en Polynésie (p. 3451, 3457) ; l'exploitation des nodules polymétalliques dans le Pacifique et l'association française pour l'étude et la recherche des nodules (AFERNOD) (p. 3451, 3458) ; les crédits du centre national d'exploitation des océans (CNEXO) (p. 3451, 3457, 3458) ; les crédits du bureau des recherches géologiques et minières (BRGM) (p. 3451, 3456) ; le statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie (p. 3454) ; l'exploitation des gisements de latérite de Goro dans le sud de la Nouvelle-Calédonie (p. 3454) ; les communes dans les TOM (p. 3454, 3456, 3458) ; le voyage à Paris d'une mission du nouveau conseil de gouvernement de la Nouvelle-Calédonie (p. 3454) ; le régime communal de la Nouvelle-Calédonie (p. 3454) ; la fiscalité locale de la Nouvelle-Calédonie (p. 3454) ; le financement des budgets communaux de la Nouvelle-Calédonie par le fonds intercommunal de péréquation (FIP) (p. 3454, 3456) ; les investissements en Nouvelle-Calédonie (p. 3454, 3458) ; la construction en Nouvelle-Calédonie (p. 3454, 3455) ; la situation de la société immobilière et de crédit de la Nouvelle-Calédonie (SICNC) (p. 3454, 3455) ; l'épargne logement en Nouvelle-Calédonie (p. 3455) ; le crédit agricole en Nouvelle-Calédonie (p. 3455) ; le fonds d'aide au développement de l'intérieur et des îles (FADIL) en Nouvelle-Calédonie (p. 3455, 3458) ; la carte géologique de la Nouvelle-Calédonie (p. 3455) ; la zone maritime économique dans les territoires d'outre-mer (p. 3455, 3457) ; l'intégration de la police territoriale dans la police nationale en Nouvelle-Calédonie (p. 3455) ; les retraites en Nouvelle-Calédonie (p. 3456) ; les traitements des fonctionnaires en Nouvelle-Calédonie (p. 3456) ; le statut des Nouvelles-Hébrides (p. 3456) ; la situation des fonctionnaires des corps de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française (p. 3456, 3458) ; le régime communal en Polynésie française (p. 3456) ; la dotation du fonds d'investissement et de développement économique et social (FIDES) (p. 3456, 3458) ; l'aide à l'équipement hôtelier en Polynésie française (p. 3456) ; les conventions entre le territoire de Polynésie et les ministères techniques (p. 3457) ; la nécessaire retransformation du secrétariat d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer en ministère plein (p. 3457) ; le commissariat à l'énergie atomique (CEA) (p. 3457) ; l'extension de la convention de Lomé (p. 3457) ; le Marché commun et les territoires d'outre-mer (p. 3457) ; la pêche en Polynésie (p. 3457, 3458) ; les recherches de l'office de la recherche scientifique et technique d'outre-mer (ORSTOM) et du muséum d'histoire naturelle (p. 3457, 3458) ; le barrage de Papenoo en Polynésie (p. 3457) ; les bases d'une université française du Pacifique (p. 3457) ; la formation du personnel communal dans les territoires français du Pacifique (p. 3458) ; l'agriculture (p. 3458) ; les sociétés multinationales et les paradis fiscaux de Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna et des Nouvelles-Hébrides (p. 3458, 3459) ; la décolonisation et l'autodétermination des territoires d'outre-mer (p. 3459) ; l'enseignement des langues locales, tel le canaque (p. 3459).

b) *Intervention du Gouvernement :* (p. 3451) : l'hommage du gouvernement à Jean-Charles Schmitt, gouverneur de la Polynésie française. L'accession à l'indépendance, dans le calme, de l'ancien Territoire français des Afars et des Issas (T. F. A. I.). L'adoption de nouveaux statuts pour les territoires français du Pacifique : les résultats des élections territoriales. La crise économique en Nouvelle-Calédonie. La mission envoyée à Paris par le nouveau conseil de gouvernement. La mission envoyée par l'assemblée territoriale des îles Wallis et Futuna. Les perspectives d'évolution du statut du condominium franco-britannique des Nouvelles-Hébrides : l'autonomie interne prévue pour 1978 et l'indépendance dans un délai maximum de trois ans. L'effort particulier de l'Etat rendu nécessaire par la stagnation de l'activité économique en Nouvelle-Calédonie. (p. 3452) : la clarification des rapports entre l'Etat et les territoires : la politique de la fonction publique. La prise en charge à 80 % des frais occasionnés par les corps de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française ; la budgétisation des postes. La prise en charge à 100 % prévue pour 1979 avec le transfert des postes aux budgets des différents ministères. La remise en ordre des rémunérations des fonctionnaires de l'Etat : la réduction progressive de l'écart entre les rémunérations du secteur public et celles du secteur privé ; la répercussion dans les territoires d'outre-mer des deux tiers seulement de la dernière augmentation des traitements publics. Les études sur le coût de la vie confiées à l'Institut national de la statistique et des études économiques (I. N. S. E. E.). La fixation des modalités de l'aide apportée par l'Etat aux territoires dans les domaines qui relèvent de leur compétence : l'extension de la procédure conventionnelle fixée par les articles 69 et 70 de la loi du 12 juillet 1977. La sauvegarde des subventions d'équilibre et des dotations d'équipement des différents territoires. L'action en faveur des populations de l'intérieur et des archipels dans les territoires du Pacifique. Le déséquilibre des économies de ces territoires : l'hypertrophie du secteur tertiaire, la stagnation du secteur agricole, les difficultés de diversification industrielle, l'accentuation des clivages économiques et sociaux. La correction nécessaire de ces déséquilibres. La politique de restructuration foncière engagée dès 1978 en Nouvelle-Calédonie : la dotation prévue à cet effet. La promotion de l'ethnie mélanésienne : l'intervention du fonds d'aide au développement intérieur et des îles (F. A. D. I. L.) créé à la fin de 1975. L'effort de restructuration et de rééquilibrage géographique entre les principaux centres urbains et le reste de ces territoires. L'intervention des ministères techniques : (p. 3453) : la décision prise le 10 juillet 1975 ; l'action des ministères techniques représente déjà les deux tiers de l'action de l'Etat en faveur de ces territoires. Le rapprochement du régime des communes d'outre-mer avec celui des communes métropolitaines. Le texte adopté en juin 1977 pour la Nouvelle Calédonie ; le texte en cours d'examen sur la Polynésie : l'allégement de la tutelle exercée sur les communes, les pouvoirs de police conférés aux maires ; les nouvelles ressources des budgets communaux. L'image de la France dans le Pacifique. La politique de la mer dans ces territoires. La surface maritime que possède la France grâce aux T. O. M. Les études menées à ce sujet avec une représentation qualifiée de la Polynésie française.

Réponse à M. Lionel Cherrier (p. 3459) : le progrès des projets industriels encouragés par le Gouvernement en Nouvelle-Calédonie : l'engagement de la société Inco pour le projet de Goro au Sud du territoire ; le développement de la capacité de production de l'usine de Doniambo ; la mise en place du projet de Tiébaghi, au nord du territoire. (p. 3460) : la participation, pour plus de moitié des capitaux nécessaires, du Gouvernement, par l'intermédiaire du bureau des recherches géologiques et minières (B. R. G. M.). Le statut de décentralisation, et les mesures de déconcentration qui l'accompagneront. Le futur projet de loi pour l'extension à la Nouvelle-Calédonie des titres III et IV du code des communes. La situation préoccupante de la société immobilière et de crédit de la Nouvelle-Calédonie (SICNC) : les ressources nouvelles nécessaires. Le texte sur l'extension des eaux territoriales. Le projet de loi sur la police. L'inscription

au budget du FIDES d'un crédit affecté à la carte géologique. L'imposition des retraités calédoniens. La rémunération des fonctionnaires. Le calendrier fixé pour l'établissement du statut d'autonomie interne, puis pour l'accession à l'indépendance des Nouvelles-Hébrides.

Réponse à M. Daniel Millaud : les problèmes de la Polynésie française : l'intégration de quarante postes nouveaux de normaliens au budget du territoire. L'augmentation des ressources fiscales des communes sera permise par la nouvelle loi communale en cours de discussion ; le recours des communes aux emprunts. La prime d'équipement hôtelier : le prochain décret sur la reconduction du régime de 1975. L'intervention des ministères techniques : l'agriculture, les sports, l'équipement et l'artisanat. Le rôle de coordination du secrétariat d'Etat. L'évolution du forfait douanier pour le commissariat à l'énergie atomique et le centre d'essai nucléaire du Pacifique ; la réévaluation prévue pour 1978. Les conséquences du marché commun pour la Polynésie. Le montant de l'aide du quatrième programme du fonds européen de développement (FED). La rencontre envisagée entre une mission des responsables des territoires d'outre-mer et les responsables européens à Bruxelles. La parution prochaine du texte sur la zone économique ; les mesures prises pour la surveillance de cette zone. Le problème des énergies nouvelles à l'ordre du jour du prochain comité directeur du FIDES.

Réponse au même orateur et à M. Lionel Cherrier : les chances des deux territoires de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française. Les problèmes de la culture : l'introduction de l'enseignement supérieur technique dans les deux territoires ; l'influence régionale de l'école d'Oponohou. Le rôle de représentation économique et culturelle de la France que ces deux territoires jouent dans le Pacifique.

Réponse à M. Maurice Vérillon : l'inscription dans une ligne budgétaire des crédits du Fonds d'aide au développement de l'intérieur et des îles (FADIL) : il n'y a pas diminution des crédits pour les territoires d'outre-mer. Les interventions de l'Etat pour favoriser le développement économique et le progrès social : l'exemple de la réforme foncière en matière d'agriculture en Nouvelle-Calédonie.

Réponse à M. Louis Perrein (p. 3461) : les travaux en cours sur le financement du projet de formation du personnel communal.

Réponse à M. Marcel Gargar : les populations des TOM ne sont pas « en lutte » ; l'autonomie accordée par les nouveaux statuts.

Réponse à M. Serge Boucheny : la méconnaissance des problèmes et le mépris du parti communiste à l'égard de ces territoires. Il n'y a pas de brutalités ; l'occupation pendant plusieurs mois en Polynésie française de l'Assemblée territoriale ; l'absence d'intervention des forces de l'ordre ; la mise au point par le Gouvernement du nouveau statut. La prétendue fraude électorale. La contradiction entre sa déclaration sur le droit à l'autodétermination des Mahorais et le vote au Sénat du groupe communiste contre l'organisation d'un référendum à Mayotte. L'Etat ne doit pas seulement aider ces populations, mais aussi leur donner le goût de se prendre en charge elles-mêmes ; le rôle joué en ce sens par les représentants de ces territoires. La méconnaissance des problèmes par les communistes : l'existence, non d'un dialecte canaque, mais de quatre-vingts dialectes mélanésiens.

Examen des crédits [3 décembre 1977] (p. 3461).

Etat B. — TITRES III ET IV : adoptés (p. 3461).

Etat C. — TITRES V ET VI : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 3461).

CULTURE ET ENVIRONNEMENT

III. — TOURISME

Discussion [3 décembre 1977] (p. 3462, 3478) : *MM. Yves Durand, rapporteur spécial de la commission des finances ; Paul Malassagne, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques ; Paul d'Ornano, Raymond Bouvier, Maurice Vérillon, Bernard Hugo, Jacques Médecin, secrétaire d'Etat au tourisme ; Jean Chérioux.*

a) *Interventions des sénateurs :* l'importance du tourisme, phénomène économique et social (p. 3462, 3463, 3464, 3466, 3467, 3468, 3469) ; le tourisme social (p. 3462, 3463, 3465, 3466, 3468, 3470, 3471) ; l'étalement des vacances (p. 3462, 3464, 3465, 3470) ; les crédits du secrétariat d'Etat au tourisme (p. 3462, 3464, 3467, 3468, 3469) ; les terrains de camping et de caravaning, les gîtes ruraux (p. 3462, 3465, 3466, 3468, 3470, 3471) ; les programmes d'action prioritaires n[os] 9, 23 et 24 du VII[e] Plan (p. 3462, 3467, 3468, 3470) ; les villages de vacances (p. 3462, 3466, 3468, 3470) ; l'aménagement touristique du Languedoc-Roussillon et de l'Aquitaine (p. 3462, 3465) ; le tourisme rural (p. 3462, 3465, 3466, 3467) ; les créations d'emplois dans le tourisme (p. 3462, 3463, 3465) ; la préservation des espaces naturels (p. 3462) ; la concertation avec les collectivités locales pour le développement des activités de tourisme et de loisirs (p. 3462) ; les structures administratives du tourisme, comités régionaux de tourisme, délégués régionaux, assistants techniques du tourisme (p. 3462, 3465, 3467, 3468) ; la promotion touristique (p. 3463) ; le tourisme étranger en France (p. 3463, 3465, 3467, 3468, 3470) ; l'aménagement touristique de la montagne (p. 3463, 3465, 3468, 3469) ; les sports d'hiver (p. 3463) ; les chantiers navals en zone rurale (p. 3463) ; les ports et la navigation de plaisance (p. 3463, 3465, 3470) ; la balance des paiements touristique et l'accélération des dépenses des Français à l'étranger (p. 3463, 3465, 3466, 3470) ; la rentabilité des investissements en faveur du tourisme en Espagne, en Yougoslavie et en Grèce (p. 3464) ; les congés en France (p. 3464, 3469, 3470) ; la régression du thermalisme en France (p. 3465, 3469) ; les déclarations de Mme Simone Veil, ministre de la santé, lors de la conférence internationale du thermalisme en Auvergne (p. 3465) ; la nécessité d'une aide à la personne pour permettre l'exercice du droit aux loisirs pour tous, les « chèques vacances » (p. 3465, 3467, 3468, 3469, 3471) ; l'étalement des vacances chez Renault (p. 3465) ; l'hôtellerie (p. 3466, 3467, 3468, 3469) ; les primes d'équipement hôtelier dans les départements et territoires d'outre-mer (p. 3466, 3467, 3468) ; le fonctionnement des comités régionaux de tourisme (p. 3465) ; le logement chez l'habitant et les exemples étrangers (p. 3467) ; l'information des ruraux et des citadins (p. 3468) ; les aides financières aux collectivités locales et le fonds d'action locale (p. 3468) ; la tentative d'ouverture des résidences secondaires dans les périodes dites hors saison (p. 3468) ; l'accès des forêts domaniales au public (p. 3468) ; la part du tourisme dans le produit intérieur brut (PIB) (p. 3468) ; les missions interministérielles d'aménagement régional (p. 3469) ; le développement des hôtels de luxe et la disparition de la petite hôtellerie (p. 3469, 3470) ; les logis de France (p. 3469) ; le rapport Jacques Blanc, accès de tous aux vacances (p. 3469, 3470, 3471) ; la croisière de luxe organisée par M. Hersant (p. 3470) ; l'association Tourisme et travail (p. 3470) ; l'intervention du fonds de développement économique et social (FDES) en faveur de l'hôtellerie de luxe (p. 3470) ; la cinquième semaine de congés payés en France (p. 3470) ; le deuxième billet de congés payés à tarif réduit (p. 3470) ; l'allégement des péages routiers et l'attribution de bons d'essence vacances à tarif réduit (p. 3470) ; le remplacement des exploitants agricoles pour permettre à ceux-ci de partir en vacances (p. 3470) ; la lutte contre la spéculation boursière et immobilière dans le tourisme (p. 3470) ; la baisse du taux de la TVA sur les divers types d'hébergement (p. 3470) ; l'aide aux associations et aux communes (p. 3470, 3471) ; les bons vacances distribués par les caisses d'allocations familiales (p. 3471) ; l'impact de l'action Nord-Sud, Est-Ouest sur les vacances du troisième âge (p. 3471).

b) *Intervention du Gouvernement : réponse à M. Yves Durand* (p. 3471) : le tourisme de moyenne montagne ; l'aide accordée aux grandes stations ; le discours du Président de la République à Vallouise ; la récente circulaire sur l'aménagement de la montagne. Le programme d'action prioritaire n° 24 du VII[e] Plan, intitulé « Valoriser les zones rurales ». La concertation avec les populations résidentes, conformément au rapport Brocard. La démocratisation de la navigation de plaisance ; les crédits qui y sont affectés par le ministère de l'équipement et le secrétariat d'Etat au tourisme. Les crédits d'études : les études fondamentales ; les études techniques et pré-opérationnelles pour les actions sur le terrain ; la mesure des impacts économiques et sociaux, sur l'environnement, des actions à réaliser. L'exemple des études menées sur les possibilités d'aménagement de la zone agricole proche du littoral en Vendée, confiées à la SAFER Poitou-Charentes ; le développement de l'arrière-pays. L'étude entreprise avec la participation de l'INSEE sur l'ouverture d'un compte « tourisme » dans la comptabilité nationale française. La découverte de la France par les Français : l'opération Nord-Sud—Est-Ouest : l'étalement des vacances dans l'espace et le temps ; (p. 3472) : la coopération avec les différents organismes professionnels du tourisme ; la publication de magazines. L'information du public. La création envisagée d'un office national du tourisme, placé sous la tutelle du secrétariat d'Etat, mais qui aurait une liberté opérationnelle totale.

Réponse à M. Paul Malassagne : les loisirs, élément essentiel de la qualité de la vie. La concertation interministérielle nécessaire dans le domaine du tourisme. L'importance économique du tourisme. L'étalement des vacances : l'échelonnement des départs dans les grandes industries automobiles, entrepris en 1976 à l'initiative de M. Michel d'Ornano ; la dégradation de la situation de la balance des paiements touristiques ; les actions de promotion du tourisme français vis-à-vis de l'étranger et des Français eux-mêmes : la création de l'Association française d'action touristique. La campagne nationale en faveur du thermalisme. La création, à la faculté de médecine de Nice, d'une chaire d'enseignement d'hydrologie ; le patrimoine thermal de la France ; la modernisation des établissements thermaux. L'accès de tous aux vacances : l'aide à la personne ; le rapport Blanc. Les prêts du FDES à l'hôtellerie. Les commissions régionales d'équipement hôtelier, consultées sur l'attribution des aides publiques. L'apport de devises du tourisme de luxe.

Réponse au même orateur et à M. Paul d'Ornano (p. 3473) : la réforme des structures territoriales. La formation professionnelle : les besoins de personnel compétent dans l'hôtellerie ; la main-d'œuvre importée. Le marché de la formation professionnelle. La concertation avec les professionnels. Les contrats de coopération internationale avec les pays qui souhaitent bénéficier d'une formation française : le prestige de la formation hôtelière française sur le marché international. La nomination de dix assistants techniques dans l'hôtellerie. Le projet de budget du secrétariat d'Etat au tourisme pour 1978 : les hausses obligatoires ; la reconduction des crédits des dotations du programme d'action prioritaire n° 9 sur la promotion touristique à l'étranger ; les efforts nécessaires en ce domaine. L'augmentation sensible des crédits affectés aux PAP n° 23 « Valoriser les zones rurales » et n° 24 « Défendre le patrimoine naturel ». L'accroissement des autorisations de programme consacrées aux villages de vacances et aux terrains de camping-caravaning. La priorité reconnue au tourisme social : l'abaissement du taux applicable aux locations de logements meublés. L'encouragement à la mise en location des résidences secondaires : une meilleure utilisation du patrimoine immobilier. L'accueil en zone rurale : le crédit exceptionnel consenti par le ministère de l'agriculture pour la réalisation d'équipements d'accueil et d'animation en milieu rural : les gîtes ruraux et le camping à la ferme. (p. 3474) : l'intervention de plusieurs autres ministères pour favoriser la création de gîtes ruraux par des non-agriculteurs. L'aide privilégiée aux hôtels une et deux étoiles de faible capacité. Les prêts du FDES. La prime spéciale d'équipement hôtelier. La création ou la rénovation en moins de vingt ans de la moitié du parc hôtelier français. L'hôtellerie à gestion familiale. L'allongement de la période de différé d'amortissement pour les prêts du FDES. La déconcentration de la procédure d'attribution de la prime spéciale d'équipement hôtelier. La modernisation des petits hôtels ruraux. L'aide aux jeunes professionnels. L'accélération de la formation d'assistants techniques de l'hôtellerie ; les incitations aux groupements en chaînes volontaires régionales. L'abaissement du taux de la TVA pour les hôtels non classés : la substitution au taux de 17,6 p. 100 du taux réduit de 7 p. 100. L'incitation faite aux hôteliers de zone rurale pour qu'ils demandent le classement de leur établissement. Les opérations à caractère para-hôtelier : les hôtels-résidences de tourisme ; le projet de loi définissant le statut juridique et fiscal de la formule de la propriété spatio-temporelle. Le camping : l'incitation aux investissements privés ; les acquisitions foncières des communes pour la réalisation de terrains ; le rôle des prêts de la caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales (CAECL). La réglementation de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

Réponse à M. Raymond Bouvier : les nouveaux hébergements de plein air ; le projet de décret relatif à l'implantation d'unités d'habitations légères de loisirs et aux parcs résidentiels de loisirs. Les réalisations des associations sans but lucratif : la dotation du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports ; les résidences locatives de vacances, nouveau secteur d'activité des organismes d'HLM. La réalisation d'hébergements à caractère familial par des communes et des associations sans but lucratif dans le cadre de la mission pour l'aménagement de la côte aquitaine, avec l'aide du secrétariat d'Etat au tourisme et d'autres administrations ; le débat sur l'aide à la personne : le bilan social exceptionnel de la France : un Français sur deux part en vacances. (p. 3475) : l'aide personnalisée aux plus défavorisés : l'augmentation de l'aide aux vacances des caisses d'allocations familiales. La procédure du « titre vacances » préconisée par le rapport Blanc. La complexité du problème. L'incapacité où s'est trouvé le conseil supérieur du tourisme, saisi en 1975 de ce problème, d'y apporter des solutions. Le problème des non-salariés : les handicapés physiques ; les retraités, les fonctionnaires, etc. Les quatre millions de Français « non-partants » pour des raisons financières. L'insertion du tourisme à la vie régionale et locale, dans le respect de l'environnement. La concertation avec les régions d'accueil. L'aménagement touristique de la montagne : la création d'emplois dans les zones qui se dépeuplent ; le développement d'un tourisme de neige accessible à une clientèle élargie ; le ski nordique et les stades de neige. L'étalement dans le temps de la fréquentation touristique de la montagne, pour assurer la stabilité des emplois et la rentabilité des équipements. Les activités et l'animation d'été. La concurrence avec les stations étrangères. L'amélioration de la qualité des sites. La protection de l'espace littoral : l'aménagement et l'exploitation des plages. La vulgarisation de la navigation de plaisance. L'accès aux espaces naturels ; le rééquilibrage avec les zones à forte pression touristique ; l'ouverture des domaines privés. La protection du réseau des chemins ruraux. L'accès au littoral. L'association des préfets de région et de départements aux structures administratives du tourisme. L'échelon administratif régional du secrétariat d'Etat au tourisme : la délégation régionale au tourisme ; le comité régional du tourisme, créé par les actes dits lois de Vichy du 12 janvier 1942 et du 5 juin 1943. L'absence de structures administratives du secrétariat d'Etat au tourisme à l'échelon départemental : la présence de correspondants d'origine privée ou élective ; les associations régies par la loi de 1901, chargées du développement touristique de la collectivité, créées par la plupart des conseils généraux. (p. 3476) : leurs dénominations diverses. Le projet de décret tendant à leur donner une structure juridique. La concertation avec les instances locales. Les dotations du fonds d'action locale (FAL) touristique. La taxe de séjour. Les études menées pour réviser les critères utilisés pour la répartition des allocations du FAL aux communes touristiques et aux stations nouvelles. Sa déclaration devant le dernier congrès de l'Association des maires de France sur le classement des stations en six catégories, fixé par les lois de 1919 et 1942. La simplification du classement. L'encouragement aux efforts faits par les stations.

Réponse à M. Paul d'Ornano : le développement du logement chez l'habitant : les précisions qui devront être apportées sur les modalités d'aides financières. Le rôle de l'Association française d'action touristique pour la promotion à l'étranger.

Réponse à M. Raymond Bouvier : l'hôtellerie en secteur rural : la suppression de la carte et des seuils. L'assouplissement des critères de classement décidé par le conseil des ministres du 30 novembre. L'aide financière accordée aux collectivités locales : les travaux menés sur les critères d'attribution du FAL. La décentralisation des services du tourisme. Le transfert à Chambéry du service d'études et d'aménagement touristique de la montagne.

Réponse à M. Maurice Vérillon : les contributions des différents départements ministériels à l'action globale de l'Etat en matière de tourisme. Le respect et le dépassement des objectifs du VII[e] Plan en matière de création de places de camping. (p. 3477) : l'aménagement du littoral : le développement du tourisme perpendiculairement au rivage, afin d'y associer l'immédiat arrière-pays.

Réponse à M. Bernard Hugo : les statistiques du secrétariat d'Etat. Les taux de départs en vacances des ouvriers, conformes sinon supérieurs à celui de la moyenne des Français. Les taux les plus faibles concernent les agriculteurs et les commerçants et artisans. La progression annuelle des départs en vacances. Les 4 millions de « non-partants » pour difficultés financières. Les congés payés : les progrès réalisés depuis le Front populaire ; la cinquième semaine de congés payés. L'incitation aux voyages à l'étranger : le nombre des Français qui ont passé leurs vacances dans les démocraties populaires. Les emplois créés par le tourisme de luxe. La navigation de plaisance. La rade de Villefranche : l'aménagement de la citadelle, proposé par « Tourisme et travail » ; la défaite de la liste soutenue par le parti communiste ; le respect de la volonté de la majorité en régime démocratique. Les prix compétitifs de l'hôtellerie française. (p. 3478) : les trois lignes consacrées au tourisme dans le programme commun de gouvernement. L'importance économique, sociale et humaine du budget du tourisme excède largement le débat sur la citadelle de Villefranche.

Réponse à M. Jean Chérioux : le principe de l'opération Nord-Sud - Est-Ouest : les forfaits avantageux hors saison proposés aux populations de région à forte densité. La croissance de l'intérêt manifesté cette année par les régions réceptrices. L'attribution de ces forfaits par les bureaux d'aide sociale.

Examen des crédits [3 décembre 1977] (p. 3478).

Etat B. — TITRES III ET IV : adoptés (p. 3478).

Etat C. — TITRES V ET VI : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 3478).

TRAVAIL ET SANTE

I. — SECTION COMMUNE

II. — TRAVAIL

Discussion [5 décembre 1977] (p. 3482, 3506) : *MM. Daniel Hoeffel, rapporteur spécial de la commission des finances ; André Méric, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales ; Christian Beullac, ministre du travail ; Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat au travail ; Jean-Jacques Perron, Hector Viron, Louis Jung, Jacques Henriet, André Bohl.*

a) *Interventions des sénateurs :* les crédits du budget (p. 3482, 3483) ; l'insertion professionnelle des handicapés (p. 3484) ; le travail manuel (p. 3482, 3497) ; l'amélioration des conditions de travail (p. 3482, 3488, 3493) ; le programme d'action prioritaire du VII[e] Plan concernant la revalorisation du travail manuel (p. 3482) ; l'agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT) (p. 3482, 3494) ; l'institut national pour la recherche de la sécurité (p. 3482) ; la politique de l'emploi (p. 3482, 3483, 3484, 3487, 3488, 3494) ; le chômage (p. 3482, 3483, 3484, 3496, 3498, 3499, 3503) ; l'emploi des femmes (p. 3483, 3484, 3496, 3499, 3501) ; l'emploi des jeunes (p. 3483, 3484, 3485, 3496, 3497, 3499) ; l'indemnisation du chômage (p. 3482, 3485, 3489, 3498) ; les structures de l'agence nationale pour l'emploi (p. 3483, 3484, 3500) ; la formation professionnelle (p. 3483, 3484, 3485) ; le programme d'action prioritaire du VII[e] Plan concernant la formation professionnelle des jeunes (p. 3483) ; la participation des employeurs à la formation professionnelle (p. 3483) ; les travailleurs immigrés (p. 3483, 3487, 3497, 3498) ; les mesures de limitation de l'immigration et le droit au travail (p. 3483, 3487) ; les enquêtes de l'INSEE sur l'emploi et le chômage (p. 3484, 3497) ; les licenciements économiques (p. 3484, 3496) ; les créations d'emplois (p. 3484, 3485, 3486) ; la création de 20 000 emplois vacataires dans la fonction publique (p. 3486) ; la résorption de l'auxiliariat (p. 3486) ; l'emploi dans les petites et moyennes entreprises (p. 3486) ; la situation des femmes salariées (p. 3486) ; les travaux du comité du travail féminin présidé par Mme Marcelle Devaud (p. 3486) ; le droit au séjour familial pour les travailleurs immigrés (p. 3487) ; le sondage de l'institut français d'opinion publique sur la politique d'immigration (p. 3487) ; l'aide au retour pour les travailleurs immigrés (p. 3497, 3498) ; l'implantation d'usines à l'étranger par l'Allemagne et les Pays-Bas (p. 3487) ; les conséquences de l'automatisation du travail (p. 3488) ; les accidents du travail (p. 3488, 3494, 3495, 3500) ; le bilan des accidents du travail en 1975 (p. 3488) ; les mutilés du travail (p. 3488, 3495) ; les corps de l'inspection du travail et du contrôle du travail (p. 3488, 3494, 3495, 3500) ; le salaire parental d'éducation (p. 3488) ; les conséquences de la démographie sur le marché du travail (p. 3488) ; le temps de travail hebdomadaire (p. 3488) ; l'enquête du docteur Vuillermé sur les conditions du travail au XIX[e] siècle (p. 3494) ; les accidents de trajet (p. 3494, 3500) ; la loi du 6 décembre 1976 relative au développement de la prévention des accidents du travail (p. 3494) ; les comités d'hygiène et de sécurité (p. 3495) ; l'évolution de l'emploi depuis 1974 (p. 3496, 3501) ; les licenciements chez Rhône-Poulenc (p. 3496) ; les licenciements chez Berliet et Saviem (p. 3496) ; l'emploi dans les régions Provence—Côte-d'Azur et Nord—Pas-de-Calais (p. 3496) ; les conséquences du plan Barre sur l'emploi (p. 3496) ; les licenciements en fin de contrat (p. 3497) ; le blocage des salaires (p. 3497) ; la prime de 120 F en faveur des travailleurs manuels (p. 3497) ; les propositions relatives à l'emploi présentées par le parti communiste (p. 3497) ; l'implantation par la France d'usines à l'étranger (p. 3498) ; les causes économiques du chômage (p. 3498) ; le chômage dans les pays de l'OCDE (p. 3499) ; la femme au foyer (p. 3499) ; le congé parental d'éducation (p. 3499, 3500) ; la dénatalité en France et à l'étranger (p. 3499, 3500) ; le travail des femmes et l'enquête d'Evelyne Sullerot (p. 3499) ; le poids futur des inactifs sur les actifs (p. 3499) ; les propos du professeur Chaunu sur la disparition des grandes civilisations annoncée par la baisse de la natalité (p. 3499) ; les propos d'Alfred Sauvy sur le « perfectionnement » des techniques contraceptives (p. 3499) ; le prêt aux jeunes ménages (p. 3500) ; l'institut de travail protégé de Saint-Julien-lès-Metz (p. 3500) ; la reconversion des salariés dans la sidérurgie (p. 3500) ; l'absence d'obligation de réembauche en faveur des jeunes astreints au service national (p. 3501) ; les grèves à Electricité de France en décembre 1977 (p. 3501) ; les implantations industrielles en Moselle (p. 3501).

b) *Intervention du Gouvernement :*

— *M. Christian Beullac, ministre du travail :* (p. 3489) la présentation budgétaire ne rend pas compte de toutes les actions du ministère du travail. L'amélioration de la situation de l'emploi sous ses aspects conjoncturels et structurels et la conséquence de la politique générale du Gouvernement. L'action de l'administration en ce qui concerne l'emploi et les conditions de travail ne saurait être solitaire. L'effort de solidarité engagé au travers d'opérations de sauvegarde de l'emploi et d'indemnisation du chômage. L'objectif du Gouvernement est la mise en place d'un système plus égalitaire de protection des travailleurs et plus incitatif à la reprise du travail ; la concertation entre l'administration et les partenaires sociaux gestionnaires des A. S. S. E. D. I. C. La minorité des fraudeurs. Le renforcement du corps d'enquêteurs de l'Agence nationale pour l'emploi chargés de l'instruction des dossiers litigieux. Les caractéristiques nouvelles de la crise de l'emploi ; la mutation de l'économie mondiale ; l'augmentation de la population active française ; la nécessaire adaptation des secteurs entiers de l'industrie. Le Gouvernement se refuse à un abaissement massif et brutal de la durée du travail ou de l'âge de la retraite. L'aide accordée aux travailleurs immigrés qui souhaitent retourner dans leur pays d'origine. (p. 3490) : le Gouvernement veut faciliter la liaison entre les travailleurs et leur emploi ; le nombre d'offres d'emplois qui ne trouvent pas preneur chaque mois. La mise en place d'actions de formation professionnelle et de formation continue. Les difficultés de l'association nationale pour la formation professionnelle des adultes. Le développement de l'Agence nationale pour l'emploi ; les tâches administratives qui gênent la réalisation du placement des personnes. La revalorisation du travail manuel. L'amélioration des conditions de travail ; l'aide à l'évolution des mentalités et à la sensibilisation du patronat, du personnel d'encadrement et des salariés. La vocation de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail ; le fonds pour l'amélioration des conditions de travail. La lettre du 28 septembre 1976 qui conseille la limitation du travail au rendement. Les assises nationales du patronat ont tenu compte des directives demandant aux entreprises de favoriser l'expression directe des salariés sur leur travail. La nécessité d'une intervention réglementaire de l'Etat. L'information et la concertation dans l'entreprise. L'accroissement de l'intervention des cadres dans l'organisation et la gestion. L'entrée en application en 1979 de la loi du 12 juillet 1977 sur le bilan social. La protection en matière d'hygiène et de sécurité. La loi du 6 décembre 1976 relative au développement de la prévention des accidents du travail. (p. 3491) : l'installation du conseil supérieur de la prévention des risques professionnels. La situation démographique ; la reprise de la natalité ; l'insuffisance de l'indicateur conjoncturel de fécondité ; le taux de mortalité. La politique gouvernementale d'aide et de soutien à la famille. Les actions envisageables impliquent une réflexion approfondie sur une nouvelle répartition du revenu national. L'insuffisance des crédits alloués pour la sensibilisation du public aux problèmes de population.

Réponse à M. Daniel Hoeffel : la législation et la réglementation sont devenues d'une trop grande complexité. La suppression de certaines obligations désuètes que subissaient les entreprises. La généralisation du formulaire commun de demande d'aide publique et de l'aide ASSEDIC au moment de l'inscription à l'agence nationale pour l'emploi. La politique contractuelle n'a cessé d'être mise en œuvre tout au long de l'année 1977. Le domaine des négociations salariales ; le Gouvernement souhaite éviter la réduction du pouvoir d'achat intervenue dans la plupart des pays occidentaux ces dernières années (p. 3492) : la priorité accordée à la revalorisation des rémunérations les plus basses. La signature de l'accord sur la pré-retraite en juin 1977.

Réponse à M. Hector Viron (p. 3501) : la CGT n'utilise pas les normes du bureau international du travail. Le pacte national pour l'emploi ; le problème Berliet. La crise que connaissent les pays de l'Ouest existe aussi à l'Est.

Réponse à M. André Méric : la loi du 5 juillet 1977. La situation s'est améliorée dans les mois de septembre et octobre 1977. (p. 3502) : le pacte national pour l'emploi des jeunes.

Réponse à M. Daniel Hoeffel : les efforts prévus par le pacte national pour l'emploi en matière de formation professionnelle. Les résultats obtenus par l'association pour la formation professionnelle des adultes. La réunion des comités départementaux pour la formation professionnelle et l'emploi. L'apprentissage ; les stages pratiques en entreprises.

Réponse à MM. Louis Jung et Jacques Henriet : la possibilité, par solidarité, pour dix emplois créés, d'occuper onze ou douze salariés. La réduction du temps de travail. Le « corset » pour les entreprises qui découle de la volonté trop grande de protéger les salariés. Les charges sociales ; l'étude menée par le commissariat général du Plan. La possibilité de demander l'avis du Conseil économique et social sur les conséquences d'une modification de base des charges sociales sur l'économie générale. Le système d'indemnisation du chômage, mis en place

il y a quelques années, n'est pas suffisamment incitatif à la reprise du travail. L'éventualité d'un salaire maternel d'éducation.

Réponse à MM. Daniel Hoeffel, André Bohl et Jean-Jacques Perron (p. 3503) : le problème des accidents du travail ; les handicapés. Le fonctionnement depuis le mois d'août 1977 des COTOREP dans la France entière. Les textes d'application de la loi du 6 décembre 1976 ; l'inspection du travail pourra mettre en demeure les chefs d'entreprise de rétablir la sécurité même lorsqu'ils n'auront violé aucune disposition législative ou réglementaire existante. Les décrets qui seront soumis au Conseil supérieur de la prévention des risques professionnels. Les moyens de l'agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail. La dotation du service central de protection contre les rayonnements ionisants.

Réponse à M. André Méric : la nécessité d'une campagne d'information sur les accidents de travail.

Les conditions imposées à l'économie française doivent être acceptées avec lucidité.

— *M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat au travail* (p. 3492) : la revalorisation du travail manuel ; le programme d'action prioritaire prévu dans ce domaine par le VII[e] Plan ; le taux de réalisation. Le développement des congés individuels de formation. Les crédits consacrés à la revalorisation du travail manuel qui n'apparaissent pas dans le budget du secrétariat d'Etat. L'insertion du travail manuel à l'école. Le lancement du livret d'épargne manuel. La lettre adressée par M. Raymond Barre aux partenaires sociaux, le 24 novembre 1977, définit la politique de revalorisation salariale du travail manuel. Les améliorations doivent être apportées tout au long de l'échelle des salaires des travailleurs manuels. Les négociations qui devront commencer, dès 1978, dans six branches prioritaires. L'objectif de rattrapage est assez proche de la philosophie qui avait inspiré le président Pompidou en 1968. Le rattrapage n'est que le strict reflet des exigences de la justice sociale.

Réponse à M. Daniel Hoeffel (p. 3493) : l'agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT) ne doit pas devenir un organisme bureaucratique. L'importance de la considération qui doit être accordée au travail manuel.

En matière de politique d'immigration, les efforts qui ont été faits pour le logement, la formation et l'action culturelle. Les mesures prises pour accompagner l'évolution économique après la crise de 1973. La création et le développement de l'aide au retour. Celle-ci n'entraîne l'abandon d'aucun droit social, ni de la retraite, ni des indemnités de licenciement. La disparition des allocations familiales.

Réponse à MM. Daniel Hoeffel et André Méric : le nombre des demandes d'aide au retour. Le processus doit être progressif. En ce qui concerne l'immigration familiale, la séparation du droit au séjour du droit à l'emploi. La présence en France de communautés ethniques ne doit pas donner lieu à des vagues d'attentats.

Examen des crédits [5 décembre 1977] (p. 3504, 3506).

I. — **Section commune. — Etat B.** — TITRE III : adopté (p. 3504).

Etat C. — TITRE V : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 3504).

II. — **Travail. — Etat B.** — TITRE III : *MM. Maurice Schumann, Christian Beullac, ministre du travail ; Hector Viron* (p. 3504) : les problèmes de l'emploi dans la région Nord - Pas-de-Calais ; les coupures de courant électrique dans les hôpitaux ; la préretraite dans la construction navale ; l'UNEDIC ; les mobiles politiques de la grève de décembre 1977 à Electricité de France. (p. 3505) : les accidents du travail agricole, les problèmes de sécurité posés par les tracteurs agricoles.

Explications de vote :

— *M. Guy Petit* (p. 3505) : le groupe de l'Union des républicains et des indépendants votera ce projet de budget. Les problèmes de chômage sont communs à tous les pays développés. Les répercussions du travail féminin. La création d'un salaire maternel ;

— *M. Hubert Martin* (p. 3505) : les difficultés de la commune de Briey ; la crise dans la sidérurgie et les mines de fer. L'attitude des banques. (p. 3506) : l'entreprise propriétaire belge fait procéder par les Domaines à l'estimation des maisons habitées par les mineurs. La vente de minerai, à perte, par les Suédois. *Réponse de M. Christian Beullac* (p. 3506) : les concurrences auxquelles sont soumises les industries déclinantes ne doivent pas être des concurrences sauvages ; les houillères du Nord et du Pas-de-Calais ;

— *M. Charles Lederman* (p. 3506) : la multiplication du nombre des chômeurs depuis juin 1974. Le budget proposé à l'Assemblée nationale par M. Georges Marchais. Le droit de grève ; le groupe communiste votera contre ce projet de budget ;

— *M. Louis Jung* (p. 3506) : le groupe UCDP votera ce projet de budget. Les conséquences de la mise en pratique du droit de grève en Roumanie.

Adoption du titre III (p. 3506).

TITRE IV : adopté (p. 3506).

Etat C. — TITRE VI : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 3506).

JUSTICE

Discussion [5 décembre 1977] (p. 3507, 3540) : *MM. Georges Lombard, rapporteur spécial de la commission des finances ; Jacques Thyraud, rapporteur pour avis de la commission des lois ; Etienne Dailly, Charles Lederman, Pierre Marcilhacy, Bernard Talon, Guy Petit, Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice ; Louis Virapoullé, Félix Ciccolini, Marcel Rudloff, Edgar Tailhades, René Chazelle, Léon Jozeau-Marigné, président de la commission des lois.*

a) *Interventions des sénateurs :* les crédits de la justice (p. 3507, 3509, 3510, 3513, 3516, 3526) ; l'éducation en milieu ouvert et l'éducation surveillée (p. 3507, 3510 ; 3517, 3529, 3530) ; les services judiciaires (p. 3507, 3517) ; les créations d'emplois à la justice (p. 3507, 3508, 3516, 3526) ; les subventions aux collectivités locales pour les opérations à leur charge (p. 3507, 3532) ; les greffes (p. 3507, 3509, 3510, 3517, 3526, 3531) ; le maintien des vacataires (p. 3508, 3517) ; les magistrats (p. 3508, 3509, 3511, 3513, 3515, 3518, 3527, 3528, 3530) ; l'Ecole nationale de la magistrature (p. 3508, 3509, 3512, 3528, 3531, 3532) ; les services pénitentiaires (p. 3508, 3510, 3517, 3529, 3530) ; la parité indiciaire et de carrière des surveillants et gradés des services pénitentiaires avec la police nationale (p. 3508) ; les prisons (p. 3508, 3510, 3513, 3517, 3531) ; la formation générale et professionnelle dans les prisons (p. 3508, 3531) ; le développement de l'informatique au ministère de la justice (p. 3508, 3509) ; l'ouverture de la prison de Bois-d'Arcy dans les Yvelines (p. 3508, 3517, 3531) ; la gratuité des frais de justice (p. 3509, 3513) ; le tribunal de Blois (p. 3509) ; le remboursement des frais de déménagement des auditeurs sortant de l'école nationale de la magistrature (p. 3509) ; l'expérience informatique du bureau d'ordre pénal de Nanterre (p. 3509) ; l'informatique appliquée aux textes législatifs et réglementaires et à la jurisprudence (p. 3509) ; les conséquences de la loi sur l'informatique et les libertés (p. 3509) ; l'aide judiciaire (p. 3509, 3513, 3526, 3528, 3532) ; le juge de l'accueil (p. 3509) ; l'indemnisation des témoins et des jurés (p. 3510) ; l'institution des « juges conciliateurs » (p. 3510) ; la restructuration des tribunaux de la région d'Ile-de-France (p. 3511, 3531) ; le tribunal de grande instance de Créteil (p. 3511, 3531) ; les magistrats dans les pays d'Europe (p. 3511) ; les positions du syndicat national de la magistrature (p. 3511, 3512, 3518, 3527, 3529) ; la violation du secret de l'instruction (p. 3511) ; l'attitude de certains magistrats membres du syndicat national de la magistrature (p. 3511, 3512, 3514, 3525) ; la responsabilité du juge unique et l'affectation nécessaire des jeunes magistrats dans des juridictions collégiales (p. 3512, 3533) ; les libérations conditionnelles et les permissions de sortir (p. 3512) ; la création d'une commission des permissions (p. 3512) ; les propos de M. Thiers sur les « juges propriétaires » (p. 3513) ; les mineurs détenus (p. 3513) ; le principe de l'indépendance de la justice (p. 3513, 3515, 3518, 3525, 3526, 3527, 3529, 3530, 3531) ; les positions de l'union syndicale de la magistrature (p. 3514, 3515, 3527, 3533) ; les propos tenus par le président Braunschweig au colloque de l'union fédérale des magistrats (p. 3514, 3529) ; l'extradition de Klaus Croissant, avocat de Baader (p. 3514, 3515, 3529, 3530, 3533) ; l'affaire des micros du Canard enchaîné (p. 3515, 3527) ; les crimes de la bande à Baader (p. 3515) ; la réforme du conseil supérieur de la magistrature (p. 3515, 3527, 3530) ; le greffe d'instance de la région parisienne (p. 3517) ; les magistrats ayant exercé pendant l'occupation (p. 3518) ; la situation des avocats (p. 3525, 3526, 3528, 3532) ; la formation du magistrat complétée par un stage auprès d'un avocat, dans une entreprise ou dans une juridiction administrative (p. 3525) ; les visiteurs de prison (p. 3525, 3526, 3532) ; l'abolition de la peine de mort (p. 3526) ; les lenteurs de la justice (p. 3527, 3532) ; le fonctionnement des bureaux de l'assistance judiciaire (p. 3527, 3528) ; la suppression d'une chambre civile à la cour d'appel d'Aix-en-Provence (p. 3527) ; l'affectation des magistrats en fonction de leurs opinions (p. 3528, 3530) ; l'indemnisation des avocats désignés dans les affaires devant le tribunal des pensions (p. 3528) ; l'inamovibilité des

magistrats du siège (p. 3530) ; la détention provisoire (p. 3531) ; le programme d'action prioritaire du VII[e] Plan « faciliter l'accès à la justice » (p. 3531) ; la création de juridictions spécialisées en matière économique et financière par la loi du 6 août 1975 (p. 3531) ; les juridictions prud'homales (p. 3531, 3532).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 3519) : le relèvement du budget de la justice. La progression réelle est plus modérée que l'augmentation apparente. Les pensions ; la rémunération des vacataires et agents temporaires recrutés pour les greffes depuis juillet 1977 ; les dépenses nécessaires à la réforme instituant la gratuité des actes de justice devant les tribunaux civils et administratifs. La place modeste des investissements.

Réponse à M. Charles Lederman : les conséquences du rapport sur la violence.
L'évolution des effectifs.

Réponse à MM. Etienne Dailly, Bernard Talon et Georges Lombard : les vacataires et les agents temporaires ; la titularisation des auxiliaires. Le problème des greffes ; la progression des affaires jugées. L'importance attachée par le Gouvernement à la logistique des cours, des tribunaux et des services de l'éducation surveillée.

Réponse à MM. Georges Lombard et Jacques Thyraud (p. 3520) : les problèmes de la magistrature ; l'accélération des départs à la retraite et le nombre trop élevé de postes budgétaires vacants. L'école nationale de la magistrature. Les magistrats ne doivent pas faire le travail des greffiers et ceux-ci le travail des dactylographes. Le délai nécessaire à la production des extraits de jugements. L'utilisation de l'informatique. L'expérience des conciliateurs bénévoles. La priorité dont feront l'objet les services judiciaires et l'administration pénitentiaire. Le chemin à parcourir pour atteindre l'objectif de la bonne protection judiciaire de mineurs.

Réponse à M. Etienne Dailly : les fonctions de juge unique qui sont confiées à de jeunes magistrats. L'attitude inadmissible de certains magistrats, membres du syndicat de la magistrature. Les raisons pour lesquelles certaines sanctions disciplinaires n'ont pas été prises. Le cas de Mlles Joly, Arnaud, Roy et Guemann.

Réponse à M. Charles Lederman (p. 3521) : il est anormal qu'un magistrat, représentant le ministère public, s'arroge une liberté de paroles nullement prévue par sa déontologie. Les sanctions qui n'ont pas été prises à l'encontre d'un médecin inspecteur de l'administration pénitentaire qui aurait fait des déclarations au sujet de Patrick Henry.

Réponse à M. Etienne Dailly : les permissions de sortir des détenus ; l'excessive jeunesse de certains juges de l'application des peines. Le décret du 25 novembre 1977 établit la collégialité de la décision de permissions de sortir. La composition de la commission de l'application des peines.

Réponse à M. Charles Lederman : les déclarations de l'union syndicale des magistrats qui n'est pas fondamentalement d'accord avec le syndicat de la magistrature.

Réponse à M. Pierre Marcilhacy (p. 3522) : les fausses nouvelles selon lesquelles les magistrats du parquet seraient placés sous l'autorité du ministère de l'intérieur.

Réponse à MM. Charles Lederman et Pierre Marcilhacy : l'affaire Klaus Croissant ; le recours contre une décision d'extradition n'est pas suspensif lorsqu'il s'agit d'un pourvoi en cassation ou d'un recours devant le Conseil d'Etat. (p. 3523) : tout acte administratif est immédiatement exécutoire ; un recours devant le Conseil d'Etat n'a point d'effet suspensif. Le Gouvernement est seul juge de l'opportunité de l'urgence. Le droit d'asile n'a pas été bafoué. La convention de Genève du 28 juillet 1951 ratifiée par la France et portant statut des réfugiés politiques ne contient aucune disposition au sujet de l'extradition. L'office de protection des réfugiés n'était pas saisi du cas de Klaus Croissant. La République fédérale allemande respecte ses engagements internationaux.

Réponse à MM. Etienne Dailly et Guy Petit (p. 3524) : les inquiétudes que l'on peut éprouver pour la justice ; les réactions de méfiance de l'opinion publique à l'égard de certains juges qui prétendent que l'acte de juger est un acte politique. Selon l'article 40 du statut de la magistrature « toute délibération politique est interdite au corps judiciaire ». Il n'y a pas de « chasse aux sorcières ».

Réponse à M. Louis Virapoullé (p. 3533) : la formation du magistrat ; les stages effectués dans le cadre de l'école nationale de la magistrature.

Réponse à M. Etienne Dailly : le choix des postes à la sortie de l'école. L'importance du classement. Les responsabilités de juge unique. Le problème de l'appel à des personnels de magistrature d'origine latérale.

Réponse à M. Jacques Thyraud (p. 3534) : le dédommagement des auditeurs de justice de leurs frais de déménagement de l'école de Bordeaux jusqu'à leur premier lieu d'affectation.

Réponse à M. Félix Ciccolini : les créations d'emplois de fonctionnaires ; les secrétaires greffiers. La cour d'appel de Versailles et le tribunal de grande instance de Créteil.

Réponse à M. Marcel Rudloff : le problème de l'indemnisation des avocats chargés de plaider devant les tribunaux de pensions militaires.

Réponse à M. Félix Ciccolini : l'inégalité des indemnités versées aux avocats qui apportent leur concours à l'aide judiciaire. La chancellerie a proposé la suppression des fourchettes d'indemnisation. La retraite des avocats sera sensiblement améliorée. La loi sur la gratuité ne risque pas de perturber le régime de cette retraite. La suppression d'une chambre de la cour d'appel d'Aix-en-Provence.

Réponse à M. Léon Jozeau-Marigné : les postes vacants ; s'il n'y a pas un certain pourcentage de vides, aucun mouvement n'est possible.

Réponse à M. Edgar Tailhades : la distinction entre les magistrats du parquet et les magistrats du siège. Les magistrats du parquet agissent selon leur conscience, sans recevoir d'instruction de la chancellerie. Les représentants du ministère public sont, par définition, soumis aux principes hiérarchiques. Les rôles différents du parquet et du siège.
La motion de l'Union syndicale de la magistrature. Le système existant en Angleterre, où le ministère public est sous la dépendance du ministère de l'intérieur.

Réponse à M. René Chazelle : la prise en charge des probationnaires ; le sursis avec mise à l'épreuve, la libération conditionnelle sous contrôle de la justice. (p. 3535) : les comités de probation seront de mieux en mieux organisés.

Réponse à MM. Louis Virapoullé et Léon Jozeau-Marigné : les visiteurs de prison. Les subventions versées aux diverses œuvres de visiteurs. Il importe que dans la société française des hommes et des femmes agissent bénévolement.

Réponse à M. René Chazelle : les juges conciliateurs. L'expérience tentée dans les Alpes-Maritimes, la Gironde, la Loire-Atlantique et la Haute-Marne. L'expérience doit être étendue.

Réponse à M. Louis Virapoullé : la peine de mort. L'abolition pure et simple ne peut intervenir dans une période où le sentiment d'insécurité s'est considérablement aggravé.

Réponse à MM. Marcel Rudloff et René Chazelle : le développement de l'action postpénale. L'isolement du monde pénitentiaire. Les travaux de la commission d'études sur la violence.

Réponse à M. Charles Lederman : les recommandations du comité d'études sur la violence. Les mesures d'application qui ont déjà été prises. Le projet de loi portant gratuité des actes de justice ; le relèvement du taux maximum de certaines amendes concernant la « délinquance en col blanc ». La composition des commissions qui étudient le problème des permissions de sortie des prisonniers. (p. 3536) : le temps nécessaire à la mise au point des différents textes de nature législative ou réglementaire, les décisions administratives.

Réponse à MM. Edgar Tailhades et Charles Lederman : l'affaire Guemann et l'affaire Klaus Croissant. La suspension du magistrat. L'analyse de l'affaire par M. Maurice Duverger. Le Gouvernement a estimé qu'il ne pouvait attendre que le Conseil d'Etat se soit prononcé sur le recours. Dans l'affaire du décret d'extradition de M. Astudillo, la demande d'extradition provenait du Gouvernement espagnol. Le nouveau mandat d'arrêt délivré à l'encontre de M. Klaus Croissant dès son retour en Allemagne. (p. 3537) : l'image d'une bonne justice peut être implantée en France à condition que certains magistrats ne s'acharnent pas à la ruiner.

Examen des crédits et de l'article 79 [5 décembre 1977] (p. 3537, 3540) : *MM. Charles Lederman, Georges Lombard, rapporteur spécial de la commission des finances ; Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice.*

Etat B. — TITRES III ET IV : adoptés (p. 3537).

Etat C. — TITRES V ET VI : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 3537).

Article 79 (*relèvement des plafonds de ressources pour l'aide judiciaire*) (p. 3537). — Amendement n° 161 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues : relèvement des plafonds de ressources pour l'aide judiciaire totale et partielle ; instauration d'un impôt sur l'actif net des établissements bancaires et financiers à l'exclusion des caisses d'épargne, des caisses de crédit agricole et du crédit mutuel ; relèvement du plafond de l'indemnité forfaitaire perçue de l'Etat par l'avocat en cas d'aide judiciaire totale ; irrecevable aux termes de l'article 18 de l'ordonnance de 1959 portant loi organique relative aux lois de finances (p. 3538).

Explications de vote :

— *M. Charles Lederman* (p. 3538) : le choix privilégié du ressort de Douai par les jeunes de l'école nationale de la magistrature. S'élève avec force contre l'appel lancé au Gouvernement pour l'inviter à prendre et à aggraver les sanctions. Le groupe communiste votera contre le budget de la justice ;

— *M. Louis Jung* (p. 3539) : l'affaire Klaus Croissant. Des actions concertées doivent s'engager pour la défense des libertés. Votera le budget ;

— *M. Etienne Dailly* (p. 3539) : rien ne permet d'approuver le syndicat de la magistrature qui harangue les auditeurs, les jeunes magistrats qui vont sortir de l'école nationale de la magistrature. La délibération du conseil de l'ordre des avocats de Béthune ; votera le budget ;

— *M. Bernard Talon* (p. 3539) : le groupe RPR votera le budget.

L'article 79 est adopté (p. 3539).

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

I. — Services généraux

b) Information

Discussion [6 décembre 1977] (p. 3546, 3554) : *MM. André Fosset, rapporteur spécial de la comission des finances ; Henri Caillavet, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; Félix Ciccolini, Guy Schmaus, André Bord, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement ; Edouard Bonnefous, président de la commission des finances.*

a) *Interventions des sénateurs :* la nécessité d'un responsable politique, au sein du Gouvernement, spécialement chargé de l'information (p. 3546, 3547) ; le régime fiscal de la presse (p. 3546, 3548) ; les réductions consenties à la presse sur le tarif SNCF, des postes et des communications téléphoniques (p. 3546, 3552) ; le fonds d'aide à l'expansion de la presse française à l'étranger (p. 3546, 3548) ; les aides à la presse (p. 3546, 3548) ; le budget de l'information (p. 3546, 3547, 3549, 3550) ; l'agence France-Presse (p. 3547, 3548, 3549, 3553) ; la délégation générale à l'information (p. 3547) ; la SOFIRAD, société financière de radiodiffusion (p. 3547, 3549) ; la concentration et les groupes de presse (p. 3547, 3549, 3550) ; l'appareil d'information du parti communiste (p. 3547) ; *Le Parisien libéré* (p. 3547, 3550) ; droit interne et droit communautaire (p. 3547) ; le développement de la presse gratuite (p. 3547, 3553) ; la fiscalité des périodiques politiques (p. 3547) ; la politique de l'information (p. 3548, 3549, 3550) ; la SOMERA, société méditerranéenne de radiodiffusion (p. 3548) ; la lutte contre l'alcoolisme (p. 3548) ; les dérogations au monopole constatées par le Haut Conseil de l'audiovisuel (p. 3548) ; les services juridiques et techniques de l'information (p. 3548) ; le développement de la presse française à l'étranger (p. 3548, 3549) ; la presse et les postes de radio-télévision périphériques (p. 3548) ; le compte équilibré de la SNEP, société nationale des entreprises de presse (p. 3548, 3550) ; les imprimeries Mont-Louis et Paul Dupont (p. 3549, 3550, 3553) ; la nécessité d'un statut du journaliste (p. 3549) ; la création nécessaire d'une société nationale d'édition pour les livres scolaires et universitaires (p. 3549) ; l'information à la charge des conseils municipaux (p. 3549) ; l'instauration souhaitée de tarifs postaux préférentiels pour l'acheminement des bulletins municipaux (p. 3550, 3553) ; la création nécessaire d'un fonds d'aide aux entreprises de presse (p. 3550) ; les propos de Léon Blum sur le caractère de service public de la presse politique (p. 3550) ; l'imprimerie de *France-Soir* (p. 3550, 3553) ; la publication des comptes des journaux (p. 3552) ; les journaux d'annonces légales (p. 3553) ; l'objectivité des municipalités dans les bulletins municipaux (p. 3553) ; l'application du scrutin proportionnel aux élections municipales (p. 3553) ; la publicité dans les bulletins municipaux (p. 3553).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 3550) : les aides de l'Etat à la presse ; indirectes et directes. L'application du nouveau régime fiscal résultant de la loi du 29 décembre 1976. Le principe de l'assujettissement à la TVA des recettes des journaux et publications. (p. 3551) : l'assimilation des périodiques au régime fiscal des quotidiens. L'aide postale ; les tarifs postaux préférentiels consentis à la presse. L'évolution des aides directes ; les liaisons téléphoniques.

Réponse à MM. André Fosset et Henri Caillavet : les modalités de remboursement prévues dans le cadre des transmissions par fac-similés. Le code des PTT. L'institution d'un taux d'abattement adapté à chaque journal et proportionnel à la surface publicitaire de celui-ci.

Réponse à MM. André Fosset, Henri Caillavet et Félix Ciccolini : l'insuffisance des dotations accordées au fonds d'aide à l'expansion de la presse française à l'étranger. Les négociations pour obtenir des tarifs préférentiels auprès des compagnies aériennes.

L'agence France-Presse ; le montant des abonnements souscrits par l'Etat. Le problème de la présentation des crédits du budget de l'information. Le service d'information et de diffusion ; son rattachement direct au Premier ministre. La presse gratuite ; l'intérêt qu'y portent *MM. Edouard Bonnefous, André Fosset et Henri Caillavet.* (p. 3552) : l'étude demandée dans ce domaine à M. Mottin. Les participations étrangères dans la presse. L'ordonnance du 26 août 1944. Sa compatibilité avec les dispositions du traité instituant la Communauté économique européenne. La SOFIRAD ; le groupe Europe 1 - Images et sons. Le transfert des actions de la SOMERA détenues par Radio-France au profit de télédiffusion de France. La diminution de la part des recettes publicitaires dont bénéficie la presse ; sa résistance à l'expansion du phénomène audiovisuel. La tendance à la diversification de la presse.

Réponse à M. Edouard Bonnefous (p. 3554) : les journaux d'annonces légales. La diffusion des bulletins d'information municipaux.

Réponse à M. Guy Schmaus : la situation de l'imprimerie de France-Soir à La Plaine-Saint-Denis et de l'imprimerie Paul Dupont.

Examen des crédits [6 décembre 1977] (p. 3554), [8 décembre 1977] (p. 3712, 3713).

Etat B. — Titres III et IV : adopté (p. 3712).

Etat C. — Titres V et VI : adoption des autorisations de programme et de crédits de paiement (p. 3713).

PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES

Discussion [6 décembre 1977] (p. 3554, 3563) : *MM. Jean Chamant, rapporteur spécial de la commission des finances ; Jean Gravier, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales ; Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture ; Lucien Grand, Jacques Eberhard, Guy Robert, Michel Moreigne, René Tinant, Pierre Louvot.*

a) *Interventions des sénateurs :* les dépenses sociales de l'agriculture et de la nation (p. 3554, 3556) ; les recettes et les dépenses du budget annexe des prestations sociales agricoles (p. 3554, 3555, 3556, 3559) ; les prestations sociales agricoles (p. 3554, 3556, 3559, 3560, 3561) ; l'harmonisation du régime social agricole avec le régime général (p. 3554, 3557, 3561, 3562) ; la charge de la profession et le revenu brut agricole (p. 3555, 3556) ; les cotisations (p. 3555, 3556, 3559) ; l'exonération du paiement des cotisations d'assurance maladie en faveur des retraités inactifs (p. 3555) ; la protection sociale de la conjointe de l'exploitant (p. 3555, 3557, 3560) ; l'aide ménagère à domicile (p. 3555, 3557, 3559, 3560, 3561, 3562) ; la mutualité sociale agricole (p. 3555, 3556, 3559, 3560, 3561) ; les travailleuses familiales (p. 3555, 3557, 3559, 3560) ; l'affectation d'une partie du produit de la taxe sur les corps gras alimentaires (p. 3555, 3559, 3560, 3561, 3562) ; le contrôle parlementaire de la sécurité sociale (p. 3556) ; le financement extérieur du BAPSA (p. 3556, 3561) ; les taxes du BAPSA supportées par le consommateur (p. 3556) ; le « marginaux de l'agriculture » (p. 3556) ; le remboursement au budget général de la rémunération des agents de l'Etat dont l'activité est consacrée au service des prestations sociales agricoles (p. 3557) ; l'inspection des lois sociales en agriculture (p. 3557) ; l'allocation de remplacement en cas de maternité (p. 3557, 3561 ; l'action de la caisse nationale l'allocations familiales (p. 3559) ; la diminution de la population active agricole (p. 3559) ; la spéculation foncière (p. 3559) ; le niveau des pensions de retraite (p. 3560, 3561) ; le fonds d'action sanitaire et sociale (p. 3560, 3561) ; la consommation

médicale des exploitants agricoles (p. 3561) ; les prêts aux jeunes ménages (p. 3561) ; les veuves d'exploitants (p. 3561) ; le programme d'action prioritaire du VII[e] Plan tendant à développer le maintien à domicile des personnes âgées (p. 3561).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 3557) : un contexte économique difficile. Le rapport actifs-inactifs dans l'agriculture. L'effort de correction des disparités à l'intérieur de l'agriculture ; pour un même niveau de prestations, l'évolution des cotisations. L'augmentation des dépenses grâce à la solidarité interprofessionnelle et à la solidarité nationale. L'harmonisation des différents régimes de sécurité sociale et leur généralisation à tous les Français. La mise en œuvre du complément familial à partir du 1[er] janvier 1978. La redéfinition du seuil d'assujettissement à l'assurance maladie en raison de la notion d'exploitation type. (p. 3558) : le minimum vieillesse ; la croissance de la retraite de base plus rapide que celle du fonds national de solidarité. L'effort consenti en matière de prestations familiales. L'alignement avec le régime général en ce qui concerne l'invalidité n'est pas complet. L'indemnité de remplacement pour les femmes d'agriculteurs qui interrompent leur activité en raison d'une maternité. Les aides ménagères. Le statut des conjoints. L'exonération des cotisations des retraités. La place de la compensation démographique dans le budget annexe des cotisations professionnelles. La participation directe des exploitants au financement de leur protection sociale. Le taux de croissance des cotisations cadastrales. L'amélioration de l'appréhension de toutes les productions, notamment des productions dites « hors sol » pour l'évaluation de l'assiette et dans le calcul des coefficients d'adaptation. La substitution du revenu brut d'exploitation au revenu cadastral pour représenter la faculté contributive des exploitants. L'effort que doivent produire les pouvoirs publics pour aboutir à la parité du régime de l'agriculture avec les autres régimes.

Réponse à M. Jacques Eberhard (p. 3562) : l'évolution du revenu agricole.

Réponse à M. Michel Moreigne : la progressivité des cotisations sociales ; l'effort à accomplir pour aboutir à une parité des prestations notamment en matière de vieillesse. L'important effort financier accompli.

Réponse à M. Guy Robert : la priorité à accorder à la retraite de base. L'octroi des pensions d'invalidité.

Réponse à M. Michel Moreigne : la faiblesse du montant des prêts aux jeunes ménages.

L'aide ménagère à domicile en milieu rural. Les problèmes posés à la mutualité sociale agricole par ces prestations de service qui sont financées normalement sur les fonds d'action sanitaire et sociale des caisses. L'utilisation des ressources provenant de la taxe sur les corps gras. L'importance de l'effort qui sera accompli en 1978 pour la retraite vieillesse, pour l'invalidité et pour les prestations familiales. La revalorisation de l'indemnité viagère de départ. L'attribution aux femmes d'agriculteurs, dès soixante ans, de l'équivalent de la retraite de base.

Examen des crédits [6 décembre 1977] (p. 3562, 3563).

Crédits figurant à l'article 40 : adoptés (p. 3563).

Crédits figurant à l'article 41 : adoptés (p. 3563).

AGRICULTURE

Discussion [6 décembre 1977] (p. 3563, 3594) [7 décembre 1977] (p. 3602, 3620) : *MM. Roland Boscary-Monsservin, rapporteur spécial de la commission des finances ; Michel Sordel, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques ; Jules Roujon, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (FORMA) ; René Tinant, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (enseignement agricole) ; Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculure ; Edouard Bonnefous, président de la commission des finances ; Jacques Eberhard, Marcel Lemaire ; Alfred Gérin ; Geoffroy de Montalembert ; Serge Mathieu, Edouard Le Jeune, Emile Durieux, Pierre Tajan, Paul Jargot, Jean Mézard, Paul Kauss ; Louis de La Forest ; Jean Cluzel ; Michel Moreigne ; Georges Berchet ; Pierre Louvot ; Francis Palméro ; Marcel Brégégère ; Josy Moinet ; Jules Roujon ; Jacques Mossion ; Raymond Courrière ; Guy Robert ; Edgar Tailhades ; Jean Nayrou ; Charles Alliès ; Pierre Gaudin ; Pierre Petit ; Jacques Blanc, secrétaire d'Etat à l'agriculture ; Maxime Javelly ; Paul Jargot ; Edouard Le Jeune ; Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture.*

a) *Interventions des sénateurs :* les crédits de l'agriculture (p. 3563, 3564, 3565, 3566, 3567, 3569, 3570, 3579, 3583, 3585, 3586, 3587, 3590, 3603, 3604, 3609, 3610) ; le poids des dépenses sociales en agriculture (p. 3563, 3579, 3603) ; la politique agricole (p. 3563, 3569, 3577, 3584, 3585, 3602, 3603, 3607, 3608) ; les subventions et les prêts avec bonification d'intérêts (p. 3563, 3565, 3592, 3610) ; l'hydraulique agricole (p. 3563, 3566) ; le remembrement et les crédits d'amélioration foncière (p. 3563, 3566, 3583, 3591, 3605) ; le fonds d'action sociale pour l'aménagement des structures agricoles (FASASA) (p. 3563, 3566, 3590) ; les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) (p. 3563, 3566, 3578, 3585) ; l'indemnité viagère de départ (IVD) (p. 3565, 3566) ; le fonds européen d'organisation et de garanties agricoles (FEOGA) (p. 3564, 3565, 3567, 3568, 3590) ; l'aide aux bâtiments d'élevage (p. 3564, 3566) ; les adductions d'eau (p. 3564, 3567, 3581, 3589) ; l'électrification rurale (p. 3564, 3567, 3581, 3588, 3589, 3592, 3604, 3605, 3606, 3610, 3612) ; les maladies du bétail et la prophylaxie (p. 3564, 3580, 3583, 3586, 3588, 3592) ; les industries agro-alimentaires (p. 3564, 3567, 3579, 3586, 3591, 3604) ; les exportations agricoles et les montants compensatoires (p. 3564, 3567, 3569, 3578, 3579, 3585, 3586, 3591, 3593, 3604, 3609) ; l'insertion de l'agriculture dans le Marché commun (p. 3564, 3567, 3568, 3569, 3577, 3590, 3591, 3602, 3603, 3607, 3608) ; la politique agricole de la République fédérale d'Allemagne (p. 3364, 3378, 3379, 3386, 3390, 3392) ; l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun (p. 3564) ; l'ajustement du « franc vert » (p. 3564, 3568, 3579, 3584, 3590, 3591, 3592, 3602) ; l'enseignement agricole (p. 3565, 3570, 3571, 3582, 3583, 3587) ; les bourses (p. 3565, 3570, 3582, 3585), la recherche agronomique et l'institut national de la recherche agronomique (p. 3565, 3569, 3570, 3571, 3580, 3583, 3586) ; le programme d'action prioritaire du VII[e] Plan « adapter la production agricole et alimentaire aux nouvelles conditions du marché » (p. 3565, 3569) ; la politique des plans de développement (p. 3566, 3592) ; l'élevage (p. 3566, 3569, 3579, 3580, 3586, 3593) ; les organisations économiques des producteurs (p. 3566) ; le FORMA, Fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles (p. 3566, 3568, 3569, 3586) ; les interventions des groupements de défense sanitaire (p. 3567) ; la répression des fraudes (p. 3567) ; la conservation et l'aménagement de l'espace rural (p. 3567, 3586, 3592, 3608) ; les revenus agricoles (p. 3567, 3578, 3579, 3584, 3585, 3590, 3591, 3593, 3602, 3603, 3608, 3609, 3616) ; les calamités agricoles (p. 3567, 3603, 3606, 3608, 3609) ; l'agriculture méditerranéenne et le Marché commun (p. 3567, 3569, 3581, 3584, 3593, 3603, 3604, 3608, 3609) ; les produits laitiers (p. 3568, 3578, 3585, 3586, 3592, 3593, 3605) ; l'agriculture de montagne (p. 3568, 3586, 3592, 3593, 3608, 3613) ; le prix des machines agricoles (p. 3581) ; la taxation des matières grasses végétales importées (p. 3568, 3593) ; les distributions gratuites d'excédents (p. 3569) ; la production bovine (p. 3569, 3579, 3590, 3603) ; l'insuffisance d'effectifs de la division d'inspection du FORMA (p. 3569) ; les fruits et légumes (p. 3569, 3581, 3608) ; l'enseignement agricole privé et les propositions de loi de MM. Jean Sauvage et Guy Guermeur (p. 3570, 3582, 3583, 3587) ; les maisons familiales rurales d'éducation (p. 3570, 3582) ; les écoles vétérinaires (p. 3570) ; l'apprentissage dans l'agriculture (p. 3571) ; l'association nationale pour le développement agricole (p. 3571) ; la nécessité de limiter l'agrandissement des exploitations agricoles (p. 3577) ; les exploitations agricoles (p. 3577, 3581, 3585, 3590, 3602, 3608) ; l'agriculture, cause de l'inflation (p. 3578) ; l'adhésion de l'Espagne, de la Grèce et du Portugal au Marché commun (p. 3578, 3579, 3584, 3593, 3606, 3608, 3609) ; la politique agricole proposée par le parti communiste (p. 3578, 3586) ; le crédit agricole (p. 3579, 3591, 3592, 3610) ; les productions de betterave sucrière et de luzerne dans la région Champagne-Ardennes (p. 3580) ; l'alimentation animale (p. 3580, 3590) ; la production ovine (p. 3580, 3589, 3590, 3607) ; le marché de la laine (p. 3580) ; les conditions de travail dans l'agriculture (p. 3581, 3584, 3606) ; la taxation du prix de vente du vin dans les restaurants (p. 3581, 3593, 3610) ; les problèmes des communes des Monts d'Arrée et de celles du Ménez-Hom, des îles du Ponant, le parc régional d'Armorique (p. 3583, 3613) ; la parasitologie et les ravages de certains parasites dans le Pas-de-Calais (p. 3584) ; les importations de vin d'Italie (p. 3584, 3609) ; les prêts d'installation aux jeunes agriculteurs (p. 3585, 3590, 3593, 3606) ; les vaccinations contre le tétanos (p. 3586) ; les accidents spéciaux dus à la canne à sucre dans les départements d'outre-mer (p. 3587) ; les intoxications dues à la manipulation des pesticides et des désherbants (p. 3587) ; la lutte contre la pollution des eaux (p. 3587, 3604) ; les agences de bassin (p. 3587) ; la dépendance de la France à l'égard des Etats-Unis en matière d'aliments protéiques (p. 3589) ; les conséquences de la baisse autoritaire du prix du poulet (p. 3589) ; le financement d'un programme de construction de chemins ruraux dans le département de la Creuse (p. 3589) ; l'entretien des chemin ruraux (p. 3589, 3608) ; l'aide du FEOGA pour la réalisation du barrage du syndicat des eaux de la Rogeille (p. 3590) ; la délimitation et l'aménagement du piémont des zones montagneuses (p. 3590, 3608) ; la production porcine (p. 3592) ; la forêt (p. 3592) ; l'horticulture (p. 3593) ; l'énergie

solaire pour chauffer les serres (p. 3593) ; l'oléiculture (p. 3593) ; l'application du plan Barre (p. 3593) ; l'incidence du coût de la distribution sur les prix à la consommation (p. 3602) ; l'exode rural (p. 3602, 3605, 3608, 3610) ; la destruction des ordures ménagères (p. 3604) ; la pollution des huîtres dans le bassin de Marennes-Oléron (p. 3604) ; le cognac (p. 3604) ; la famine dans les pays en voie de développement (p. 3605) ; les abattoirs (p. 3606) ; les vins du Midi et les problèmes de la viticulture (p. 3606, 3607, 3609, 3616) ; la création d'un office du vin (p. 3608, 3609) ; les foyers ruraux et l'animation des villages (p. 3608) ; Montredon (drame viticole de) (p. 3608) ; le chômage dans la viticulture (p. 3609, 3616) ; la promotion par EDF du « tout électrique » (p. 3611) ; la ventilation de la taxe sur la distribution affectée à l'électrification rurale (p. 3612).

b) *Intervention du Gouvernement :*

— *M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture* [6 décembre 1977] (p. 3571) : la préparation de l'avenir de l'agriculture française ; les exigences de la compétitivité. Les progrès accomplis depuis vingt ans. La politique de production ; l'action sur les marchés. La parité doit être assurée aux exploitants agricoles avec les autres catégories sociales. La progression du revenu par exploitation. (p. 3572) : les disparités à l'intérieur de l'agriculture française ; les comparaisons avec les autres pays européens. La nécessité d'assurer la régularité de nos approvisionnements ; la balance commerciale agro-alimentaire ; les insuffisances de l'agriculture française. Le déficit commercial de l'industrie du bois ; le rapport de M. Bertrand de Jouvenel. Les difficultés dans le secteur des protéines. La production de viande porcine ; le plan de relance de la production adopté en 1969. La subvention consacrée aux bâtiments d'élevage. Les fruits et légumes ; la valorisation de la production agricole française grâce aux industries agro-alimentaires. Les variations de production selon les années ; tout est fait pour éviter la destruction de produits ; les distributions gratuites et la prise en charge du transport. L'évolution des prix alimentaires depuis un an. La diminution de la part moyenne des dépenses alimentaires dans le budget des ménages. L'effort qui doit être accompli en matière de qualité des produits alimentaires ; la création d'une direction de la qualité. (p. 3573) : l'agriculture, facteur de création et de bonne répartition des emplois sur le territoire. Le redéploiement des crédits vers des secteurs prioritaires : l'hydraulique et la maîtrise technique et sanitaire. L'institut national de recherche agronomique.

Réponse à M. René Tinant : il ne s'agit pas d'un budget d'attente en ce qui concerne l'enseignement agricole privé.

Les crédits de recherche affectés aux industries agricoles et alimentaires. Les secteurs qui dépendent de la politique agricole commune. Se félicite de ce que n'ait pas été obtenu, au Parlement européen, le plafonnement des dépenses du Fonds européen d'organisation et de garantie agricole. Les lacunes de l'organisation du marché communautaire ; les productions méditerranéennes ; la production bovine. Le nécessaire démantèlement des montants compensatoires monétaires. Les échanges avec les pays tiers ; l'ouverture de marchés au Moyen-Orient. (p. 3574) : les agriculteurs ne sont pas toujours sensibles à l'évolution du revenu qui s'est produit depuis vingt ans ; les prix de la terre. La modification du régime des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural ; la correction de certains abus ; la modification du décret sur les prêts fonciers. L'irrigation et le drainage ; l'effort en matière d'équipements productifs. Les adductions d'eau ; le redéploiement des crédits affectés aux bâtiments d'élevage ; la progression des crédits de paiement pour 1978. L'électrification ; il ne saurait être question de se décharger sur EDF de l'effort à accomplir. Aucun progrès de revenu ne peut être obtenu sans amélioration de la productivité. L'exploitation familiale ne peut être défendue si l'on soumet la répartition des terres à un contrôle bureaucratique et la production agricole à une planification totale. Le bond prodigieux accompli par l'agriculture française depuis vingt ans.

Réponse à M. Jacques Eberhard (p. 3579) : les montants compensatoires ; la position de l'Allemagne. L'augmentation des prix devra résulter essentiellement de la suppression des montants compensatoires monétaires.

[7 décembre 1977] (p. 3613) : se félicite du complément de financement décidé par la commission des finances du Sénat en faveur des actions d'équipement. La notion d'exode agricole et d'exode rural. Le prochain projet de loi relatif aux SAFER. L'établissement des schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme de toutes les grandes villes de France en fonction d'une certaine désertification du milieu rural.

Réponse à MM. Georges Berchet et Pierre Louvot (p. 3614) : le revenu disponible pour la consommation des agriculteurs. Capitaliser en vue de la retraite. Le problème de l'adaptation des lois foncières et des lois d'orientation de 1960 et 1962. L'endettement. Le soutien de la France à la politique de réduction des montants compensatoires monétaires, condition de la disparition de certaines distorsions de concurrence. Les problèmes méditerranéens et l'élargissement de la Communauté ; ses propositions, les recommandations de la France sur la mise en place de mécanismes régulateurs des échanges au sein de la CEE.

Réponse à M. Josy Moinet : les exportations : la position très claire de la France en matière de politique agricole ; l'exportation par des contrats à moyen terme vers les pays tiers. Les crédits supplémentaires débloqués à l'occasion de la conférence annuelle agricole par le Gouvernement pour les exportations agricoles et alimentaires, affectés à la Société pour l'expansion des ventes des produits agricoles et alimentaires (SOPEXA), au Centre français du commerce extérieur et aux offices de gestion des marchés agricoles.

Réponse à M. Jules Roujon : la taxe de coresponsabilité en matière laitière : son intervention auprès de la commission de Bruxelles pour demander l'affectation de la plus grande partie de ce prélèvement au développement des exportations laitières, liées à la réalisation de contrats à moyen terme.

Réponse à M. Marcel Lemaire : le problème de la viande bovine : les garanties offertes aux éleveurs ; l'attribution de primes serait contraire à la dignité des éleveurs et à l'orientation de la politique de l'élevage menée depuis dix ans.

Réponse au même orateur et à M. Guy Robert : la transposition sur le plan européen de l'organisation française du marché de la viande ovine.

Réponse à MM. Roland Boscary-Monsservin, Pierre Louvot, Serge Mathieu, Marcel Lemaire et Michel Moreigne : le programme communautaire d'aide à l'éradication de la tuberculose, de la brucellose et de la leucose bovine. Pour ce qui concerne les problèmes de l'Institut technique de l'élevage ovin et caprin (ITOVIC) et de la laine, évoqués par *M. Marcel Lemaire,* la question des abattoirs évoquée par *M. Jacques Mossion,* et le problème des chevaux lourds, évoqué par *M. Jean Mézard,* le problème de la baisse de 5 p. 100 du prix des poulets évoqué par *M. Jean Cluzel,* répondra par écrit.

Réponse à M. Pierre Louvot : les contraintes de l'économie laitière en France-Comté : l'accord interprofessionnel homologué par les pouvoirs publics concernant la production des gruyère, emmenthal et beaufort.

Réponse à MM. Raymond Courrière, Edgar Tailhades, Pierre Gaudin et Josy Moinet : les problèmes de la viticulture. Le solde commercial favorable de la balance viticole en liqueurs. La situation des AOC et celle de la viticulture des vins de table. La croissance des exportations de vins de table. La politique définie le 19 janvier 1977. L'approbation de l'accord interprofessionnel sur les vins de table : l'introduction d'un critère de qualité.

Réponse à M. Pierre Gaudin (p. 3615) : le problème des calamités agricoles. Le versement avant le mois de mars 1978 des indemnités du Fonds national des calamités agricoles. L'accélération des procédures. L'abondance des dossiers en instance de règlement.

Réponse à MM. René Tinant, Marcel Lemaire et Emile Durieux : l'importance pour l'avenir de l'effort dans le domaine de la recherche agronomique. La dotation supplémentaire qui y sera affectée, pour accroître la dotation des équipements : le développement de la station de recherche porcine de Rennes et de la station génétique microbienne de Toulouse.

Réponse à MM. René Tinant, Louis de La Forest et Serge Mathieu : l'aide de l'Etat à l'enseignement agricole privé.

Réponse à M. Serge Mathieu : les dotations accordées aux maisons familiales. L'effort consenti en matière de prise en charge du temps passé en alternance, grâce au système de conventions. L'importance du pluralisme en matière d'enseignement agricole. Le problème de la prise en charge des classes préparatoires à l'apprentissage.

Réponse à M. Michel Sordel : l'augmentation des crédits de bourse, prévue dans la loi de finances rectificative.

Réponse à M. Serge Mathieu : la disparité du taux des bourses. La priorité donnée au cycle long par rapport au cycle court.

Réponse à M. Jean Cluzel : la politique des labels en matière de viande bovine ; les variations de qualité à l'intérieur d'une même production. L'examen de ce dossier par la commission

nationale des labels agricoles lors d'une prochaine session. En ce qui concerne les questions sanitaires et l'emploi des pesticides et des désherbants, évoqués par *M. Jean Mézard,* répondra par écrit.

Réponse à M. Geoffroy de Montalembert : le problème fiscal. Le rôle précurseur du ministère de l'agriculture pour l'aide à la création d'entreprises et à l'installation des jeunes. La question de la maîtrise foncière et de la répartition des terres, désormais plus urgente que celle du nombre des candidats à l'installation. La création de la dotation aux jeunes agriculteurs, les prêts bonifiés.

Réponse à M. Georges Berchet : le budget social agricole : il faut éviter d'opposer un budget social qui serait un budget du passé et un budget de modernisation qui serait un budget de l'avenir. La contribution de la collectivité au financement du budget social, pour diminuer les cotisations des agriculteurs, leur permet de dégager plus de moyens financiers pour leur modernisation.

Réponse à M. Josy Moinet : la totalité des crédits du ministère de l'agriculture ne bénéficie pas uniquement aux agriculteurs. Ce n'est cependant pas un petit budget ni un budget de routine. La nécessité de maîtriser et faciliter l'amélioration du niveau de la production agricole française. La compétition européenne. Le progrès de la compétitivité, condition de l'amélioration du revenu. (p. 3616) : les choix en matière d'équipement : la progression des crédits de l'hydraulique. L'amélioration de la productivité.

Réponse à M. Pierre Gaudin : la concertation avec les organismes viticoles.

— *M. Jacques Blanc, secrétaire d'Etat à l'agriculture* [7 décembre 1977] (p. 3611) : les problèmes de l'aménagement de l'espace rural.

Réponse à M. Marcel Lemaire : l'aménagement rural ne peut être qu'un aménagement global : le maintien du commerce, de l'artisanat et des services au même titre que de l'activité agricole. La coordination interministérielle pour l'aménagement de l'espace rural.

Réponse à MM. Georges Berchet, Pierre Louvot, Pierre Petit et Charles Alliès : si l'on tient compte des crédits de la conférence annuelle et des crédits dégagés au titre du FAC, le volume des travaux réalisés en 1978 en faveur de l'espace rural sera supérieur à celui de 1977.

Réponse à M. Jacques Mossion : l'importance du problème foncier ; les interventions des SAFER, le remembrement.

Les mesures prises pour favoriser l'installation des jeunes en pays rural : les prêts et dotations « jeunes agriculteurs » consentis même s'ils ne disposent pas d'une surface minimale d'installation (SMI). La priorité reconnue dans l'octroi des prêts aux jeunes qui s'installent et aux fermiers qui préemptent.

Réponse à MM. Jean Cluzel, Louis de La Forest, Jules Roujon, Jacques Mossion et Pierre Petit : le problème de l'électrification rurale. La progression considérable de la consommation du monde rural ; la mécanisation de l'exploitation ; l'amélioration des conditions de vie.

Réponse à M. Maxime Javelly (p. 3612) : la nécessité d'un effort particulier en matière d'électrification. Les solutions intervenues à la suite de la réunion tenue au ministère en mars 1977 : les délais de mise en œuvre et les clés de répartition ; la déconcentration de la procédure pour les programmes d'électrification rurale, qui sont des investissements d'intérêt départemental. Le raccourcissement des procédures obtenu grâce à la réunion anticipée du conseil d'administration du Fonds d'amortissement des charges d'électrification. Le choix par le conseil de clés de répartition.

Réponse à MM. Paul Kauss, Josy Moinet et Jacques Mossion : les résultats obtenus dans le domaine de l'adduction d'eau ; le problème du développement de l'assainissement. Les crédits du Fonds d'action conjoncturelle et de la conférence annuelle. L'expérience de globalisation des crédits d'équipement menée en Alsace.

Réponse à MM. Francis Palmero, Michel Moreigne, Jean Mézard et Jean Nayrou : les problèmes de la montagne et des piémonts. La protection de l'espace naturel doit être conciliée avec le développement économique. Le groupe de travail mis en place à la suite du discours du Président de la République à Vallouise. Le développement de l'agriculture en pays de montagne ; la pluri-activité. La maîtrise d'un seuil minimum de population.

Réponse à M. Edouard Le Jeune : les vingt et une communes du parc naturel régional d'Armorique qui n'ont pu être classées en zone défavorisée. La présence du parc devrait constituer un atout pour le développement réel de cette région.

L'amélioration de la qualité du cadre de vie rurale. La lutte contre l'isolement ; l'amélioration des communications ; la réaction à la dégradation des services collectifs. La décision prise par M. Michel Poniatowski, ministre de l'intérieur chargé de l'aménagement du territoire, d'interdire la suppression des services publics en dehors d'un accord des populations. Les expériences menées pour créer des services publics polyvalents en zone rurale. (p. 3613) : l'effort considérable fait par la France pour concevoir une politique spécifique de la montagne.

Réponse à M. Raymond Courrière : l'importance du plan de développement du Massif central. L'effort prévu pour 1978 pour accélérer la décision par le comité interministériel pour l'aménagement du territoire (CIAT). Le caractère exemplaire de cette opération : la prise en compte de l'ensemble des problèmes du développement de la région.

Réponse à M. Edouard Le Jeune : se déclare disposé à réétudier le dossier du parc naturel régional d'Armorique et à examiner ce qui peut être fait au niveau de la CEE.

Examen des crédits et de l'article 72 [7 décembre 1977] (p. 3616, 3620) : *MM. André Méric, Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture ; Jacques Eberhard, Michel Moreigne, Guy Robert, Roland Boscary-Monsservin, rapporteur spécial ; Jacques Descours Desacres, Paul Jargot, Jean Nayrou.*

Etat B. — TITRE III (p. 3616) : l'équipement rural ; l'habitat rural ; l'intervention des conseils généraux des départements pyrénéens. (p. 3617) : les productions méditerranéennes, la viticulture dans le Midi et la politique communautaire. (p. 3618) : la prophylaxie des maladies animales ; l'application de la directive communautaire sur l'accélération de l'éradication des maladies animales ; l'aide du FEOGA ; le cumul des primes d'abattage existantes et des primes communautaires ; rejet par scrutin public (n° 19, liste des votants p. 3678, 3679) de l'amendement n° 163 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues : diminution des crédits du titre IV (réduction indicative sur la nécessité d'augmenter les indemnités d'abattage pour les animaux atteints de fièvre aphteuse, de tuberculose et de brucellose) ; retrait de l'amendement n° 164 de M. Guy Robert et plusieurs de ses collègues, identique à l'amendement n° 162 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues : augmentation des crédits du titre IV (relèvement du taux de la prime d'abattage des animaux atteints de fièvre aphteuse, de tuberculose et de brucellose, en ramenant le délai d'abattage à un mois, conformément aux recommandations communautaires) (p. 3620) ; l'amendement n° 162 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues, identique à l'amendement n° 164 de M. Guy Robert et plusieurs de ses collègues, est déclaré irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution ;

— le crédit du titre III est adopté (p. 3620).

Etat C.— TITRES V ET VI : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 3620).

Article 72 (*financement des centres régionaux de la propriété forestière*). — Adopté (p. 3620).

INTERIEUR

Discussion [7 décembre 1977] (p. 3620, 3671) : *MM. Joseph Raybaud, rapporteur spécial de la commission des finances ; Jean Nayrou, rapporteur pour avis de la commission des lois ; Christian Bonnet, ministre de l'intérieur ; Mme Brigitte Gros ; MM. Michel Giraud, Richard Pouille, Roger Boileau, Félix Ciccolini, Gustave Héon, Marcel Rosette, Pierre Jourdan, Francis Palmero ; Mlle Irma Rapuzzi ; MM. Jean Mercier, Jean Ooghe, Guy Petit, René Tinant, Maurice Pic, Jean-Marie Girault, Pierre Gaudin, Jacques Descours Desacres, Edouard Bonnefous, président de la commission des finances ; Etienne Dailly, Camille Vallin.*

a) *Interventions des sénateurs :* les crédits de l'intérieur (p. 3620, 3623, 3624, 3632, 3635, 3644, 3649, 3650, 3652) ; le corps préfectoral (p. 3620, 3639, 3642) ; la réforme du régime administratif de la ville de Paris (p. 3620) ; les personnels de préfecture (p. 3620, 3623, 3625, 3640) ; les magistrats des tribunaux administratifs (p. 3620, 3623, 3624, 3643, 3644, 3646, 3649) ; les élections générales à l'Assemblée nationale de mars 1977 (p. 3621, 3626) ; les élections au Parlement européen (p. 3621) ; le service central des rapatriés (p. 3621) ; la police nationale (p. 3621, 3623, 3624, 3625, 3626, 3633, 3634, 3635, 3638, 3641, 3648) ; la formation des personnels de police (p. 3621, 3625,

3635, 3636, 3648) ; l'école des officiers de paix de Nice (p. 3621, 3625) ; la sécurité civile (p. 3621, 3623, 3625, 3644) ; les sapeurs-pompiers et la lutte contre l'incendie (p. 3621, 3625, 3644) ; la direction générale des collectivités locales (p. 3621) ; les adductions d'eau (p. 3621) ; l'assainissement (p. 3621) ; le VRTS (versement représentatif de la taxe sur les salaires) (p. 3621, 3622, 3623, 3624, 3625, 3631, 3632, 3633, 3634, 3635, 3637, 3643, 3649, 3650, 3651, 3653) ; les impôts locaux (p. 3621, 3622, 3623, 3624, 3625, 3631, 3632, 3633, 3634, 3635, 3637, 3641, 3643, 3649, 3651, 3653, 3654) ; le rapport du Gouvernement sur l'évolution du financement des budgets locaux par le VRTS (p. 3622, 3633) ; l'équipement et le fonds d'équipement des collectivités locales (FECL) (p. 3622, 3623, 3624, 3625, 3631, 3632, 3634, 3636, 3638, 3641, 3643, 3648, 3650, 3651, 3652, 3653, 3660, 3661) ; les constructions publiques (p. 3623, 3632) ; le problème des petites communes (p. 3623, 3626, 3643, 3650, 3652) ; le FSIR (fonds spécial d'investissement routier) (p. 3623, 3626, 3642, 3650, 3653) ; les propositions de l'association des maires de France (p. 3623, 3626, 3633, 3636, 3637, 3643, 3661) ; les commissaires de police (p. 3625, 3634, 3635, 3641) ; le personnel communal (p. 3625, 3633, 3634, 3639) ; la formation du personnel communal (p. 3625, 3633, 3639) ; le regroupement de communes et la coopération intercommunale (p. 3625, 3632, 3637, 3650, 3651, 3662) ; les communautés interurbaines (p. 3625, 3650) ; les villes nouvelles (p. 3625) ; les établissements publics régionaux (p. 3625) ; l'ordre public, la violence et la délinquance (p. 3625, 3635, 3638, 3639, 3647, 3654) ; la procédure de garde à vue (p. 3625) ; les calamités atmosphériques (p. 3625) ; la sécurité routière (p. 3625) ; l'accueil des populations citadines pendant les vacances (p. 3626) ; la déconcentration et la décentralisation (p. 3626, 3631, 3639, 3641) les finances des départements (p. 3626, 3636, 3640, 3650) ; le statut des élux locaux (p. 3626, 3633, 3639) ; la rémunération des services techniques travaillant pour les communes (p. 3626) ; la réforme des collectivités locales et la consultation des maires par questionnaire (p. 3625, 3626, 3632, 3634, 3636, 3637, 3641, 3645, 3646, 3650, 3651) ; citation du Président de la République sur les pouvoirs et le rôle des communes (p. 3631) ; la répartition du VRTS en Ile-de-France (p. 3632, 3650) ; la réforme des finances locales et le rapport Guichard (p. 3632, 3633, 3636, 3641, 3643) ; la répartition des ressources et des charges publiques entre les collectivités locales et l'Etat (p. 3632, 3633, 3645, 3646, 3652, 3653) ; les crédits de voirie (p. 3632, 3642, 3649, 3650) ; les syndicats de communes à vocation multiple (SIVOM) (p. 3632, 3650) ; le régime de retraite des anciens maires et maires adjoints (p. 3633) ; la création d'un corps d'attachés communaux (p. 3633, 3639) ; le VRTS dans les communes-dortoir (p. 3634) ; le rapport Peyrefitte sur la violence (p. 3635) ; le projet Caillaux de 1917 de réforme des finances locales (p. 3636) ; les nationalisations des CES (p. 3636, 3646) ; les conseils généraux (p. 3637, 3639, 3640) ; la proposition de la loi de MM. Raybaud, Robini et Boileau sur les délégations de vote dans les conseils généraux (p. 3637, 3640) ; les polices privées (p. 3638, 3647) ; la mensualisation des retraites de la police (p. 3638) ; les agressions contre les femmes et les personnes âgées (p. 3638) ; les chèques sans provision (p. 3637) le terrorisme politique (p. 3639, 3655) ; la suppression demandée par les socialistes du corps préfectoral (p. 3639, 3642) la construction des établissements scolaires (p. 3640) ; la participation des présidents de conseils généraux aux travaux de la commission administrative régionale (p. 3640) ; l'adaptation des sessions des conseils généraux aux sessions du Parlement (p. 3640) ; l'aide de l'Etat aux sociétés privées comme Peugeot (p. 3641) ; le projet de réforme des collectivités locales, du Parlement, du ministère de l'intérieur, de la région, du département et de la commune publié par le parti communiste (p. 3642) ; les communes de montagne (p. 3643) ; la lutte contre les incendies de forêt en Corse et dans la région méditerranéenne (p. 3644) ; les crédits du centre Beaubourg (p. 3644) ; l'étude des règles parasismiques dans la construction (p. 3644) ; la construction d'abris anti-atomiques (p. 3644) ; les difficultés de certaines municipalités élues en 1977 (p. 3645) ; la répartition des dépenses d'aide sociale entre l'Etat et les collectivités locales, en particulier à Marseille et dans les Alpes-Maritimes (p. 3645) ; les propos du président Poher au congrès des maires de France sur la réforme des collectivités locales et de leurs finances (p. 3646) ; le rattachement éventuel des magistrats du parquet au ministère de l'intérieur (p. 3646) ; les jeunes et la violence (p. 3648, 3654) ; les communes touristiques (p. 3649) ; le financement de la reconstruction des ponts détruits par faits de guerre (p. 3649) ; les spectacles de la violence à la télévision (p. 3654) ; le laxisme de la justice (p. 3654) ; l'emploi des jeunes (p. 3654) ; la revalorisation du travail manuel (p. 3654) ; la natalité (p. 3654) ; les mesures nécessaires pour lutter contre la piraterie aérienne (p. 3655) ; la convention européenne sur la répression du terrorisme (p. 3655) ; l'extension au service départemental de lutte contre l'incendie de l'exonération de la taxe sur les salaires de leurs personnels accordée aux collectivités locales et à leurs groupements (p. 3659).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 3626) : le contexte économique d'ensemble qui a présidé à la construction du projet de budget de l'intérieur pour 1978. Les disciplines imposées au budget de 1978 pour permettre de rétablir les grands équilibres économiques. La progression des crédits de l'intérieur par rapport à 1977. L'effort particulier consenti pour les crédits de paiement. Les missions essentielles du ministère de l'intérieur : le conseil et la tutelle des collectivités locales. (p. 3627) : renouvelle les assurances formelles données devant l'association des présidents de conseils généraux, présidée par *M. Gustave Héon* et devant l'association des maires de France, présidée par *M. Alain Poher* touchant au maintien des deux échelons d'administration : département et commune. Le refus du bouleversement des structures. Le renforcement de l'exercice de la démocratie au sein des structures départementales et communales. Cite le maréchal de Lattre de Tassigny sur la nécessité de tenir compte du passé sans immobilisme. Les caractéristiques du département français, sans équivalent chez nos partenaires européens. Sa reconnaissance par la Constitution. Sa pérennité, liée à sa position de lieu de rencontre privilégiée entre les représentants des communes et l'administration de l'Etat. Son adaptation continue. Le choix par le Gouvernement de ce niveau privilégié pour la décentralisation et la déconcentration des compétences. La déclaration du Président de la République sur le respect scrupuleux du principe de l'autonomie communale. La lettre du Premier ministre aux maires de France, développant les mêmes considérations. L'importance de l'existence des communes dans un monde où le gigantisme a engendré l'anonymat. Cite le président de l'un des groupes parlementaires du Sénat, sur le dévouement au bien public, lié au port de l'écharpe. La sauvegarde du département et de la commune n'exclut pas certaines formes de coopération. Les moyens d'existence des collectivités territoriales : l'étude entreprise à la demande du chef de l'Etat conformément à sa déclaration de Vallouise, sur la possibilité d'octroyer aux communes les plus démunies un plancher de ressources minimales. L'augmentation des concours de l'Etat aux collectivités locales dans le projet de budget de l'intérieur pour 1978 : les subventions de fonctionnement. Le versement représentatif de la taxe sur les salaires : sa progression de 1970 à 1976, comparée à celle du budget de l'Etat. Le progrès qu'a constitué pour les collectivités locales la substitution du VRTS à la TVA comme base de calcul de l'aide de l'Etat. La progression comparée du VRTS et des dépenses des collectivités locales. La proposition du Gouvernement de maintenir en 1978 le système transitoire appliqué en 1977 pour la répartition des crédits du VRTS. La persistance des motifs qui avaient justifié la suspension de l'application de la loi du 6 janvier 1966. Le mécanisme prévu par la loi de 1966, de progression en fonction de l'impôt sur les ménages ; les variations de cet impôt à la suite de la réforme de la fiscalité locale. La nécessité d'une reprise d'ensemble de la loi de 1966. (p. 3628) : la valeur du corps préfectoral : sa fonction de conseil, développée dans le cadre de la tutelle allégée par la loi de 1970. L'inanité des projets de suppression du corps préfectoral. Les regrets exprimés par les orateurs quant à la suspension des créations d'emplois pour le personnel des préfectures ; le recrutement de nombreux vacataires ; le recrutement de personnels titulaires reprendra en 1979. La prochaine entrée en vigueur de la création d'un grade fonctionnel pour les chefs de division des préfectures chargés de responsabilités importantes. La critique relative aux tribunaux administratifs : l'effort accompli depuis quatre ans. L'équipement des collectivités locales : l'augmentation des dotations, même en tenant compte des versements par anticipation. Le traitement privilégié réservé aux programmes d'action prioritaires (P.A.P.) : l'exemple de l'assainissement. La modification de la conjoncture économique depuis la création du FECL. Le ralentissement de la croissance. La restitution de la TVA aux collectivités locales pour les régies et les concessions. L'exemple des crédits ainsi récupérés par le SIVOM regroupant les dix-neuf communes du pays d'Auray, qu'il préside, pour 1977. Les quinze cents collectivités bénéficiaires du régime optionnel de l'article 14 ; la formule supplémentaire de l'affermage. Les deux innovations concernant la répartition des crédits du FECL pour 1978 : l'extension du bénéfice de ce fonds aux regroupements de communes même s'ils ne bénéficient pas d'une fiscalité directe, et aux départements. La liaison entre les investissements réalisés par les collectivités locales et les versements au titre du FECL. Le décret du 31 octobre 1977, pris pour l'application de l'article 54 de la loi du 29 décembre 1976. Les divergences d'opinions quant à la vocation du FECL : l'insistance sur son rôle d'aide aux communes qui investissent, ou sur le risque de pénalisation des petites communes.

Réponse à M. Joseph Raybaud (p. 3629) : indique, en accord avec le ministre délégué à l'économie et aux finances, son accord sur le principe de la déglobalisation du fonds spécial

d'investissement routier (FSIR). La défense de la sécurité des Français : la sécurité civile : la sécurité routière ; les dangers de la vie domestique et des loisirs. Les interventions des sapeurs-pompiers ; celles de la police nationale sur les plages et des sections spécialisées de CRS en montagne. La prévention. La formation : la construction en 1978 à Nainville-les-Roches d'une école de sapeurs-pompiers. Le renouvellement du parc d'hélicoptères de la sécurité civile. Les subventions pour l'acquisition de véhicules d'intervention destinés aux médecins des sapeurs-pompiers ; la médicalisation des secours d'urgence. Les nouveaux systèmes de lutte contre les incendies. Les inondations du Sud-Ouest : le crédit ouvert par la Communauté économique européenne en faveur des départements sinistrés ; la collecte organisée par l'association permanente des présidents de conseils généraux présidée par *M. Gustave Héon* et celle entreprise par la presse régionale. Le rôle des personnels de secours. La solidarité nationale. La sécurité publique : le régime démocratique de la France ; la protection des libertés. La montée des violences. Le rapport Peyrefitte. L'urbanisation de la France ; le déracinement et la frustration ; le succès des moyens de communication ; la stratégie de la terreur élaborée par certaines minorités ; l'image de la civilisation de consommation. Les mutations psychologiques : la disparition des interdits. (p. 3630) : cite *M. Edouard Bonnefous* sur le problème politique de la conciliation entre la libération des mœurs et la sécurité. Les inquiétudes exprimées par les chefs d'établissement des postes et télécommunications : la croissance inquiétante du nombre des agressions contre les convoyeurs de fonds et les préposés. Les formes nouvelles de la violence : le terrorisme ; la prise en otages ou le meurtre de civils français travaillant en Mauritanie. Le climat de peur engendré par le terrorisme en Allemagne et dans plusieurs pays européens. En France, les attentats aux biens, aux édifices et aux personnes. Les affrontements sur la voie publique. La diversité des motivations. Le terrorisme international. L'identité des méthodes : le cycle infernal de la provocation et de la répression. La coordination entre les gouvernements européens pour la lutte contre le terrorisme. La réunion, à l'initiative du Président de la République française, des chefs d'Etat et de Gouvernement des Neuf, à Bruxelles pour la définition d'un espace judiciaire européen. Les moyens d'action et de prévention du ministère de l'intérieur : l'accroissement des effectifs ; leur utilisation plus rationnelle. La formation du personnel ; l'amélioration des équipements ; l'accroissement de l'efficacité de la police. Le défi de la violence sera relevé. La tentation autoritaire prête à se réveiller au sein d'une population menacée par la violence. L'ordre inséparable de la liberté. Cite Gambetta, sur les principes fondamentaux de la démocratie, d'ordre et de liberté.

Réponse à M. Roger Boileau (p. 3637) : le délai de vingt ans nécessaire à Joseph Caillaux, entre 1897 et 1917, pour faire adopter son impôt sur le revenu.

Réponse à M. Félix Ciccolini (p. 3640) : prend note de la confirmation de la position du parti socialiste en faveur de la suppression du corps préfectoral. Les bureaux d'études : le lien très direct de certains d'entre eux avec des formations politiques ; l'exemple de Sud-Est-Equipement et ORGECO.

Réponse à M. Edouard Bonnefous (p. 3655) : la montée des violences l'efficacité des services de police ; les statistiques sur la criminalité : la comparaison avec les autres pays développés.

Réponse à M. Roger Boileau : les revendications des personnels de la police ; le développement de leur formation ; l'amélioration de la pension de reversion des veuves de policiers victimes de leur devoir. Le versement de trois années de traitement au titre du capital décès.

Réponse à Mlle Irma Rapuzzi : ses remarques sur l'aide sociale et la nationalisation des CES seront transmises aux ministres compétents.

Réponse à M. Marcel Rosette (p. 3656) : le démembrement de l'Etat, objectif constant du parti communiste.

Réponse à M. Jean Mercier : le caractère fantaisiste des bruits touchant au rattachement des magistrats du parquet au ministère de l'intérieur.

Réponse à MM. Jean Nayrou, Jean Colin, Jean Mercier et Francis Palmero : sa volonté d'accroître le nombre des magistrats des tribunaux administratifs.

Réponse à M. Guy Petit : la situation des communes touristiques mérite réflexion.

Réponse à M. René Tinant à propos de la reconstruction des ouvrages détruits par faits de guerre : s'engage à réexaminer les cas qu'il lui a signalés.

Réponse à M. Jean-Marie Girault : la répartition du FECL en fonction des comptes de la pénultième année, c'est-à-dire de 1976.

Réponse à M. Pierre Gaudin : la définition du minimum à garantir aux communes : l'hétérogénéité des situations et des handicaps naturels. L'étude en cours. L'évaluation des dépenses incompressibles, fonction de la surface utile du territoire communal ; la pauvreté des communes, mesurée par la valeur du centime kilométrique.

Réponse à M. Gustave Héon : l'harmonisation des sessions des conseils généraux et des sessions du Parlement ; le renvoi en commission, décidé par le Sénat, de la proposition de loi venue en discussion à la session de printemps.

Réponse au même orateur, à M. Roger Boileau et à M. Joseph Raybaud : le Gouvernement a donné un avis favorable à l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale de la proposition de loi sur la délégation de vote des conseillers généraux.

Réponse à MM. Michel Giraud et Félix Ciccolini : le statut de l'élu local : le caractère de compensation des indemnités consenties ; il ne saurait être question de fonctionnariser les élus locaux ; les dispositions du code des communes sur le temps disponible que les employeurs doivent laisser aux salariés membres d'un conseil municipal ; pour les maires, le décret de 1959 permettant le détachement des fonctionnaires pour remplir leurs fonctions électives ou, s'ils continuent de travailler, les journées de dispense nécessaires. La revalorisation substantielle des indemnités ; le régime de retraite en vigueur depuis 1972. Les études entreprises pour compléter ces textes, notamment en ce qui concerne les travailleurs salariés des entreprises privées. La création d'une fonction communale : les propositions de constitution d'un corps d'attachés communaux : les études menées en collaboration avec l'Association des maires de France.

Réponse à M. Francis Palmero (p. 3657) : la lutte contre l'incendie : les Canadair et les DC 6. L'apport du contingent pour renforcer les effectifs de sapeurs-pompiers.

Réponse à MM. Joseph Raybaud, Jean Nayrou et Roger Boileau : le questionnaire adressé à tous les maires de France : la commission Aubert chargée de la synthèse des réponses. La diversité des problèmes rencontrés par les maires dans leur commune. Les évolutions nécessaires, mais sans révolution de structures : l'opposition des maires à une réforme de la vie locale : leur profonde conviction du bon fonctionnement des collectivités locales. Les évolutions indispensables : la mise à jour des systèmes de répartition des ressources ; la clarification des responsabilités ; l'élargissement du pouvoir de décision. Le refus de la bureaucratie : la concertation avec l'Association nationale des maires de France.

Réponse à Mme Brigitte Gros et à MM. Michel Giraud, Roger Boileau, Gustave Héon, Pierre Jourdan, Maurice Pic, Jean-Marie Girault, Pierre Gaudin et Jacques Descours Desacres : les ressources des collectivités locales. Le versement représentatif de la taxe sur les salaires : son mode de répartition. Le dispositif proposé par l'amendement de *M. Jacques Descours Desacres :* le rétablissement des bases fiscales de la loi du 6 janvier 1966. L'abandon du système inauguré par cette loi, justifié par les inégalités qu'il avait engendrées. Le risque de pénalisation des petites collectivités dépourvues de potentiel fiscal. Les réformes fiscales intervenues depuis 1977 (p. 3658) ; les difficultés de calcul de la valeur du point. La décision prise en 1977 d'adopter un système transitoire garantissant à toutes les collectivités locales une progression du VRTS égale à la moyenne nationale. Le fonds d'investissement des collectivités locales (FECL) : l'amendement présenté à cet égard par *M. Jacques Descours Desacres ;* sa proposition de modifier la répartition des ressources du FECL. Les nouveaux bénéficiaires du FECL : les départements et les groupements de communes n'ayant pas de fiscalité propre. Le sous-amendement possible à l'amendement de *M. Descours Desacres.*

Réponse à MM. Joseph Raybaud, Jean Nayrou et Pierre Jourdan : le problème du fonds spécial d'investissement routier (FSIR) : la déglobalisation du FSIR ; le dépôt par le Gouvernement de plusieurs amendements lors de la seconde délibération, pour majorer les autorisations de programme et les crédits

de paiement des dotations consacrées à l'assainissement et au réseau urbain. Le rétablissement des tranches de voirie communale et départementale. La majoration de la dotation de la tranche communale.

Pour le FECL, l'accord du Gouvernement pour accélérer le prélèvement sur les recettes correspondant au dépassement du plafond légal de densité ; la réussite de l'entreprise de dissuasion de la loi sur l'urbanisme ; le dépôt d'amendements du Gouvernement pour traduire cette majoration de recettes. L'insertion de ce budget dans un contexte économique difficile. Les équilibres précaires et nécessaires de la démocratie.

Réponse à M. Etienne Dailly (p. 3659) : indique à l'orateur que le ministre délégué à l'économie et aux finances, consulté sur sa demande relative à l'extension aux services départementaux de lutte contre l'incendie de l'exonération de la taxe sur les salaires de leurs personnels accordée aux collectivités locales et à leurs groupements, est décidé à lui donner une suite favorable.

Réponse à M. Camille Vallin (p. 3660) : les dotations du FECL en faveur des communes et de leurs groupements depuis 1976. Cite quelques chiffres relatifs à la gestion des communes communistes : la pression fiscale exercée ; l'importance des dépenses de fonctionnement ; la part des dépenses de personnel ; les fournitures et subventions ; les équipements de prestige social ; les commandes de matériel.

Réponse à M. Jean-Marie Girault (p. 3661) : le montant de la TVA payée par les communes sur leurs investissements en 1976 peut être estimé à 4,5 milliards de francs, compte non tenu des remboursements déjà effectués, qui réduisent ce chiffre à moins de 4 milliards de francs. Il faut compléter le crédit destiné aux communes par celui versé à leurs groupements. Les remboursements effectués au titre de l'article 14 et des contrats d'affermage.

Réponse à M. Jean Ooghe (p. 3662) : l'augmentation par rapport à 1977 des crédits destinés aux communes et à leurs groupements.

Réponse à M. Jean-Marie Girault : l'augmentation des crédits en faveur des groupements de communes, du fait de l'extension pour 1978 du bénéfice du FECL à ceux de ces groupements qui n'ont pas de fiscalité directe. La difficulté des comparaisons dès lors que le système a été modifié.

Examen des crédits et de l'article 60 [7 décembre 1977] (p. 3662, 3671) : *MM. Jean Nayrou, rapporteur pour avis de la commission des lois ; Victor Robini, au nom de la commission des affaires sociales ; Christian Bonnet, ministre de l'intérieur ; Raymond Courrière, Auguste Billiemaz, Joseph Raybaud, rapporteur spécial de la commission de finances ; Camille Vallin, Paul Jargot ,Jean-Pierre Fourcade, Jacques Descours Desacres ; André Fosset, Guy Petit, Pierre Carous, Lionel de Tinguy, Pierre Ceccaldi-Pavard.*

Etat B. — TITRE III (p. 3662) : le recrutement des magistrats des tribunaux administratifs ; la répartition des dépenses d'aide sociale entre l'Etat, les départements et les communes ; les crédits sont adoptés (p. 3663).

Etat C. — TITRE V : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 3663).

TITRE VI (p. 3663) : la démoustication dans le Languedoc-Roussillon, la côte d'Aquitaine et la Corse, retrait de l'amendement n° 165 de M. Auguste Billiemaz et plusieurs de ses collègues : réduction des autorisations de programme et des crédits de paiement du titre VI (répartition des dépenses de lutte contre les moustiques entre l'Etat, les régions et les collectivités locales) (p. 3664).

Avant l'article 60. — Amendement n° 133 (article additionnel) de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Camille Vallin : calcul du VRTS sur la totalité du produit fictif de la taxe sur les salaires au taux en vigueur au 1er janvier 1968, soit 5 p. 100 ; irrecevable aux termes de l'article 12 de l'ordonnance du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances (p. 3665) ; rejet de l'amendement n° 134 (article additionnel) de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Paul Jargot. Prise en compte du montant des indemnités de chômage pour le calcul du VRTS.

Article 60 (*modalités de répartition du VRTS, versement représentatif de la taxe sur les salaires entre les collectivités locales*) (p. 3666) : l'historique du VRTS ; le régime des VRTS en vigueur dans la région d'Ile-de-France (p. 3667) : le rapport du Gouvernement prévu pour 1977 sur l'évolution du financement des budgets locaux par le VRTS ; adoption de l'amendement n° 168 de M. Jacques Descours Desacres ; suppression du blocage de la clé de répartition du VRTS sur le plan national (p. 3669) ; retrait de l'amendement n° 166 de MM. André Fosset et Jean-Pierre Fourcade ; maintien du fonds de péréquation de la région parisienne ; amendement n° 135 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Camille Vallin : maintien du régime particulier de la région d'Ile-de-France ; devenu sans objet ;

— l'article 60, ainsi modifié, est adopté (p. 3669).

Après l'article 60. — Retrait de l'amendement n° 136 (article additionnel) de M. Jacques Descours Desacres : référence à l'article 54 de la loi de finances pour 1977 fixant le principe de la répartition des dotations au prorata des dépenses d'investissements des collectivités (p. 3669) ; adoption de l'amendement n° 169 (article additionnel) de M. Jacques Descours Desacres : échelonnement sur deux ans du passage à un système de répartition des ressources du FECL au prorata des dépenses réelles d'investissement des bénéficiaires ; adopté (p. 3671) ; adoption du sous-amendement n° 172 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard à l'amendement n° 169 de M. Jacques Descours Desacres : modification de l'appellation du FECL qui deviendrait Fonds de compensation pour la TVA ; adoption du sous-amendement n° 171 de M. Lionel de Tinguy à l'amendement n° 169 de M. Jacques Descours Desacres : réduction pour 1978 de la moitié de la part revenant aux départements et aux collectivités publiques, afin d'augmenter à due concurrence la part des communes ;

— un article additionnel est ainsi inséré dans le projet de loi (p. 3671).

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

I. — SERVICES GÉNÉRAUX

c) FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Discussion [8 décembre 1977] (p. 3682, 3694) : *MM. Henri Duffaut, rapporteur spécial de la commission des finances ; Paul Seramy, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (formation professionnelle continue) ; Pierre Salvi, Louis Perrein, René Chazelle, Maurice Ligot, secrétaire d'Etat à la fonction publique ; Jacques Legendre, secrétaire d'Etat au travail ; Henri Tournan, Edouard Bonnefous, président de la commission des finances.*

a) *Interventions des sénateurs :* le budget (p. 3682, 3683) ; la fonction publique (p. 3682, 3683, 3684, 3685, 3686, 3687, 3694) ; la rémunération des fonctionnaires et la politique contractuelle (p. 3682, 3685, 3686, 3693) ; l'intégration dans le traitement de l'indemnité de résidence (p. 3682, 3694) ; les créations d'emplois (p. 3682) ; la résorption de l'auxiliariat (p. 3682, 3685, 3686, 3687) ; l'école nationale d'administration (p. 3682, 3683, 3693) ; les instituts régionaux d'administration (p. 3683) ; l'institut international d'administration publique (p. 3683) ; le centre des hautes études sur l'Asie et l'Afrique modernes (p. 3683) ; la formation professionnelle et la promotion sociale (p. 3683, 3684, 3686, 3687) ; la formation professionnelle des femmes (p. 3683, 3687) ; le dépôt d'un projet de loi relatif à la généralisation de la formation professionnelle (p. 3683) ; la Documentation française (p. 3683) ; la dotation des fonds spéciaux (p. 3683) ; la formation professionnelle continue (p. 3684, 3686) ; les programmes d'action prioritaires du VIIe Plan (p. 3684) ; les loisirs (p. 3684) ; la formation professionnelle (secrétariat d'Etat à) (p. 3684) ; les indemnités et les primes (p. 3685) ; le personnel communal (p. 3685) ; la mensualisation des pensions de retraite des anciens fonctionnaires (p. 3686, 3687) ; les pensions de réversion des veuves de fonctionnaires (p. 3686) ; la condition féminine (secrétariat d'Etat à) (p. 3686) ; le recouvrement des pensions alimentaires (p. 3686) ; la lutte contre la prostitution (p. 3686) ; les femmes des exploitants agricoles (p. 3686) ; le recrutement des vacataires (p. 3687) ; la retraite des contractuels de l'Etat (p. 3687) ; l'extension de la procédure du congé individuel de formation (p. 3687).

b) *Intervention du Gouvernement :*

— *M. Maurice Ligot, secrétaire d'Etat à la fonction publique* (p. 3688) : la modestie relative des crédits affectés à la direction générale de la fonction publique. Les principales actions entreprises dans le secteur de la fonction publique en 1977.

Réponse à M. Pierre Salvi : la poursuite de la politique contractuelle. Les accords signés en 1976 ; les propositions du Gouvernement pour 1977 ; aucun accord n'a pu intervenir ; les représentants des organisations syndicales se sont refusés à discuter.

Réponse à M. Louis Perrein : des améliorations auraient eu lieu si un accord avait pu être négocié et signé avec les partenaires sociaux. Les mesures conservatoires prises par le Gouvernement en l'absence d'accords pour 1977.

Réponse à M. Henri Duffaut : il n'y a pas eu de dégradation des rémunérations. L'indemnité de résidence ; le nombre des zones.

Les suites données par le Gouvernement au rapport demandé à M. Martin, président de la section des travaux publics du Conseil d'Etat, sur les ressources particulières provenant de l'exécution de travaux pour le compte des collectivités locales. La transposition du régime de l'ingéniérie privée aux concours apportés par les services techniques de l'Etat ; la revision du système de répartition de la masse. La poursuite de la réforme de la catégorie A ; les nouvelles règles de classement des fonctionnaires et agents de l'Etat accédant à la catégorie A.

Réponse à MM. Pierre Salvi et Henri Duffaut : la poursuite du programme de titularisation des auxiliaires. (p. 3689) : la promotion interne ; les modalités exceptionnelles de recrutement dans les corps de catégorie C.

Le comité interministériel des services sociaux est resté un instrument privilégié d'études et de recherches concertées avec les organisations syndicales ; l'amélioration de l'habitat des fonctionnaires retraités.

Réponse à M. Louis Perrein : la mensualisation du paiement des pensions ; les centres déjà créés.

Réponse à M. Pierre Salvi : la situation des veuves ; la protection des ayants cause des fonctionnaires victimes d'attentats dans l'exercice de leurs fonctions. Les mesures d'application du congé post-natal. Les reculs de limite d'âge pour l'accès aux concours administratifs en faveur des mères de famille ; le développement du travail à mi-temps, l'assouplissement des conditions de son obtention. L'effort réalisé en faveur du reclassement des handicapés ; l'application stricte de la législation à l'occasion des ouvertures de concours de recrutement ; la commission d'orientation chargée d'examiner la candidature des personnes handicapées à des emplois de l'Etat. L'aide apportée à l'emploi par la fonction publique ; la loi du 7 juillet 1977 permettant à certains cadres de se présenter à des concours d'accès à la fonction publique alors même qu'ils ne remplissent pas toutes les conditions requises ; le recrutement de 20 000 vacataires dans le cadre du programme d'action pour l'embauche des jeunes. Les problèmes de formation ; les missions du secrétariat d'Etat à la fonction publique ; l'accroissement du nombre des bénéficiaires d'actions de formation. Les instituts régionaux d'administration.

Réponse à M. Henri Duffaut : l'école nationale d'administration ; la modification du régime social des élèves et la diversification géographique des candidats admis. (p. 3690) : l'amélioration du régime du cycle préparatoire au concours interne. L'amélioration de la formation des élèves. L'augmentation des crédits pour 1978 ; le déplacement de l'école hors des locaux de la rue des Saints-Pères. Le budget de l'institut international d'administration publique ; la formation de fonctionnaires étrangers. Les accusations excessives de bureaucratie et de technocratie. Les crédits du Premier ministre ; la nécessité d'éviter le rattachement aux services du Premier ministre des organismes créés en fonction de besoins divers ; leur rôle de coordination interministérielle ou la possibilité qu'ils donnent au Premier ministre d'exercer des pouvoirs qui lui sont confiés par des textes spéciaux. Le rattachement aux services généraux ne présente pas obligatoirement un caractère définitif. Les transferts à d'autres départements ministériels. Les missions d'études créées auprès du Premier ministre ont en général une durée brève. Les moyens de fonctionnement prévus au budget des services généraux peuvent être fort réduits.

Réponse à M. Pierre Salvi (p. 3691) : la condition féminine ; l'importance que lui attache le Président de la République et l'ensemble du Gouvernement. Le statut des femmes d'agriculteurs.

Réponse à M. Henri Tournan (p. 3693) : l'utilité de la politique contractuelle ; les propositions du Gouvernement ont été rejetées ; le Gouvernement a fait son devoir en prenant des mesures conservatoires. L'amélioration du pouvoir d'achat n'a de sens que s'il y a négociation. La prise en compte d'un point d'indemnité de résidence.

(p. 3694) : depuis neuf ans, le Gouvernement supprime progressivement l'indemnité de résidence au profit du traitement principal.

Réponse à M. Edouard Bonnefous : l'école nationale d'administration. Les critiques formulées à l'encontre de l'administration bureaucratique et technocratique. Le contrôle doit être vigilant sur l'organisation des stages, des déplacements, sur le contenu et les modalités de l'enseignement.

— M. Jacques Legendre, secrétaire d'Etat au travail (p. 3691) : l'extension de la compétence du ministre du travail aux problèmes de la formation professionnelle. Le ministre du travail et le secrétaire d'Etat chargé de la formation professionnelle exercent leurs attributions par délégation du Premier ministre. Le nombre des travailleurs du secteur privé qui ont bénéficié d'une action de formation professionnelle continue ; la concentration des aides de l'Etat sur les actions en faveur de l'emploi ; la place accordée aux travailleurs manuels et au personnel féminin. L'action en faveur des jeunes sans emploi menée en 1977. Les efforts accomplis par les entreprises et par les administrations.

Réponse à M. Paul Séramy : les lenteurs constatées dans le déroulement de certaines procédures. La réalisation du pacte national en faveur de l'emploi des jeunes ; l'objectif fixé par le Président de la République à Carpentras : « substituer à l'alternative emploi-chômage, l'alternative emploi-formation ». Les nouveaux programmes de stages ; les demandes d'habilitation pour l'accueil de stagiaires en entreprises. Les sommes consacrées par ces dernières à la formation professionnelle continue de leurs salariés. (p. 3692) : la stabilité du taux réel de participation des employeurs.

Réponse à M. René Chazelle : l'effort reste inégal selon la taille des entreprises ; le nombre des bénéficiaires appartenant aux catégories les plus défavorisées. La part des stagiaires féminins.

Les perspectives pour 1978 ; la place de la formation individuelle dans la formation continue ; les possibilités de promotion et les perspectives de carrières professionnelles constituent un élément non négligeable pour la revalorisation du travail manuel. L'avenant signé par les partenaires sociaux à l'accord paritaire de 1970. Les dispositions contractuelles n'entrent en application que lorsqu'elles ont été reprises par le législateur et étendues à l'ensemble des salariés. Le dépôt d'un projet de loi prévoyant l'extension à tous les salariés des nouvelles dispositions contractuelles en matière de congé-formation. L'insertion professionnelle des jeunes ; ceux qui entrent dans la vie active sans formation professionnelle. La coordination entre le ministère du travail et le ministère de l'éducation. Les grandes lignes du budget de la formation professionnelle pour 1978. Le fonctionnement et l'équipement de l'association pour la formation professionnelle des adultes ; le fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale. La progression des crédits. (p. 3693) : la réalisation des programmes d'action prioritaires prévus par le VII[e] Plan. Les moyens de contrôle de la participation des entreprises ; l'effectif des agents mis à la disposition des préfets de région ; le nombre des redressements effectués.

Examen des crédits [8 décembre 1977] (p. 3694).

Etat B. — TITRE III (p. 3694) : le problème du bénéfice de la campagne double pour les fonctionnaires anciens combattants d'Afrique du Nord ; les crédits sont adoptés (p. 3694).

TITRE IV : adopté (p. 3694).

Etat C. — TITRES V ET VI : les autorisations de programme et les crédits de paiement sont adoptés (p. 3694).

IV. — CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL.

Discussion [8 décembre 1977] (p. 3695) : *MM. Paul Jargot, rapporteur spécial de la commission des finances, Maurice Ligot, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Fonction publique).*

a) *Intervention du rapporteur* (p. 3695) : les crédits de fonctionnement ; la dotation en capital. L'insuffisance des crédits de matériel, de diffusion des publications du Conseil économique et social ; le nécessaire développement des publications, en livres de poche, des avis du conseil.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 3695) : le Gouvernement n'a aucun commentaire à formuler sur une assemblée qui, sans être parlementaire, participe très étroitement aux travaux du Parlement.

Examen des crédits [8 décembre 1977] (p. 3695).

Etat B. — TITRE III : adopté (p. 3695).

II. — JOURNAUX OFFICIELS.

Discussion [8 décembre 1977] (p. 3695, 3698) : *MM. Paul Jargot, rapporteur spécial de la commission des finances ; Bernard Parmantier, Maurice Ligot, secrétaire d'Etat à la fonction publique ; Jacques Eberhard, Edouard Bonnefous, président de la commission des finances.*

a) *Interventions des sénateurs :* la progression du volume et des tirages des publications (p. 3695) ; les crédits (p. 3695, 3696, 3697) ; le problème du comité social et le rapport Dufour, conseiller d'Etat (p. 3695, 3696, 3697) ; la réglementation des annonces légales (p. 3696) ; la sous-traitance (p. 3696) ; l'association du personnel aux études de modernisation (p. 3696) ; la rentabilité de l'entreprise et des tarifs (p. 3696) ; la grève et la revendication du personnel (p. 3697).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 3696) : la disparité des sommes perçues par le comité d'entreprise et par le comité social. La revision de la réglementation des annonces officielles est un problème d'organisation du fonctionnement intérieur des Journaux officiels, *Le Bulletin des Annonces légales obligatoires.* Le risque de faire disparaître la vérification de la conformité des renseignements donnés aux dispositions réglementaires, vérification qui doit être faite par un service public ; la centralisation facilite l'information des personnes intéressées. (p. 3697) : la participation du personnel aux études concernant les investissements de modernisation des Journaux officiels, Le déficit d'exploitation pourrrait être réduit par une réévaluation des tarifs et par une meilleure définition du coût des contraintes de service public. L'instauration d'un régime de budget annexe pour l'exercice 1979. La présentation des différentes éditions.

Réponse à M. Jacques Eberhard (p 3697) : l'augmentation de la subvention allouée pour le fonctionnement des œuvres du comité social.

Réponse à M. Paul Jargot : le problème posé par *Le Bulletin des Annonces légales obligatoires.* Le relèvement éventuel des tarifs suppose une comptabilité analytique.

Examen des crédits [8 décembre 1977] (p. 3698) : *M. Bernard Parmentier.*

Etat B. — TITRE III : l'insuffisance de la subvention pour les œuvres du comité social ; adoption des crédits (p. 3698).

Etat C. — TITRE V : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 3698).

III. — SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA DÉFENSE NATIONALE

Discussion [8 décembre 1977] (p. 3698, 3699) : *MM. Raymond Marcellin, rapporteur spécial de la commission des finances ; Maurice Ligot, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Fonction publique).*

a) *Intervention du rapporteur* (p. 3698) : l'insuffisance des crédits de matériel du chapitre 34-02 ; le supplément de crédits demandé par la commission des finances. L'augmentation de crédits également demandée au chapitre 35-91 pour les travaux d'entretien immobilier : la dégradation des locaux. Le programme civil de défense. Le retard de la France par rapport aux autres pays européens, aux Etats-Unis, à l'U. R. S. S. : la construction d'abris atomiques. La création d'un dispositif complet de secours pour les blessés. (p. 3699) : la nécessité d'établir un programme de défense civile sur plusieurs années. L'avis favorable de la commission des finances à l'adoption des crédits du secrétariat général de la défense nationale.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 3699) : les priorités définies dans le projet de budget pour 1978. La réalisation d'un système d'alerte pour la protection civile. La création de la deuxième colonne de secours. Le centre d'instruction de Brignolles. Les études de laboratoire confiées au commissariat à l'énergie atomique. L'augmentation des autorisations de programme consentie par le projet de loi de finances rectificative. Les actions spécifiques menées en matière de défense par les différents ministères concernés. Les crédits de fonctionnement : la dotation du secrétariat général de la défense nationale et de l'institut des hautes études de défense nationale ; l'allocation supplémentaire proposée par le Gouvernement en faveur des chapitres 34-02 et 35-91.

Examen des crédits [8 décembre 1977] (p. 3699).

Etat B. — TITRE III : adopté (p. 3699).

Etat C. — TITRE V : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 3699).

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

I — SERVICES GÉNÉRAUX

a) AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Discussion [8 décembre 1977] (p. 3699, 3713) : *MM. Geoffroy de Montalembert, rapporteur spécial de la commission des finances ; Robert Laucournet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques ; Fernand Icart, ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire ; Georges Lombard, Jacques Eberhard, Jacques Braconnier, Hubert Martin, André Rabineau, Richard Pouille.*

a) *Interventions des sénateurs :* le budget (p. 3700, 3701, 3702, 3706, 3707) ; le F. I. A. T., fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire (p. 3700, 3701) ; le F. E. D. E. R., fonds européen de développement régional, et la politique régionale européenne (p. 3700, 3702) ; la D. A. T. A. R., délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (p. 3700) ; le comité interministériel pour la promotion de l'emploi, C. I. P. E. (p. 3700) ; la décentralisation (p. 3700, 3701, 3702, 3706) ; le fonds de rénovation rurale (p. 3701) ; l'aménagement touristique du Languedoc et de l'Aquitaine (p. 3701) ; la conservation du littoral (p. 3701) ; l'aménagement de la montagne (p. 3701) ; la créativité et l'innovation, les ateliers régionaux d'innovation (p. 3701, 3705, 3706) ; les régions (p. 3702, 3706, 3712) ; les contrats de pays (p. 3702, 3706) ; les schémas des transports régionaux de voyageurs (p. 3702) ; l'agence nationale de valorisation de la recherche, ANVAR (p. 3705) ; la prééminence des grandes sociétés industrielles (p. 3706) ; le programme d'aménagement du territoire du parti communiste (p. 3706) ; la construction des autoroutes (p. 3707, 3709) ; la liaison fluviale Seine—Nord (p. 3707) ; le livre blanc de l'organisation d'études d'aménagement des vallées de l'Oise et de l'Aisne, OREAV (p. 3707 ; le consortium de la vallée de l'Oise (p. 3708) ; le programme spécial d'action en faveur du Languedoc-Roussillon (p. 3708, 3709) ; l'absence de programme d'action prioritaire du VII[e] Plan en faveur de la Picardie et de l'Aisne (p. 3708) ; le chômage à Saint-Quentin (p. 3708) ; la restructuration de la sidérurgie en Lorraine et Nord - Pas-de-Calais (p. 3708) ; les routes (p. 3708, 3709) ; l'infrastructure routière du nord de la Lorraine (p. 3708) ; le programme d'action prioritaire n° 23 du VII[e] Plan « stabiliser la part de la population rurale dans la population nationale » (p. 3708) ; l'exode rural (p. 3708) ; l'hypertrophie du secteur tertiaire (p. 3709) ; la crise de la viticulture et les conséquences de l'élargissement éventuel du Marché commun (p. 3709) ; l'industrie agro-alimentaire (p. 3709) ; l'amélioration des ports et voies navigables (p. 3709) ; les primes à l'industrialisation (p. 3709, 3712) ; le centre national du machinisme agricole (p. 3710) ; les zones de montagne ou de piémont (p. 3710).

b) *Intervention du Gouvernement :* (p. 3702) : *réponse à M. Geoffroy de Montalembert :* les conséquences du ralentissement économique sur l'aménagement du territoire. Les reconversions nécessaires. La nécessité d'une politique structurelle volontariste. L'égalisation des chances. La mobilisation des réserves d'espaces du territoire français.

Réponse à M. Robert Laucournet (p. 3703) : l'efficacité de la D. A. T. A. R. : sa vocation interministérielle ; ses échelons opérationnels. Les crédits affectés à la D. A. T. A. R. Les dotations rattachées à d'autres budgets : le fonds de rénovation rurale.

Réponse à M. Geoffroy de Montalembert : l'inscription budgétaire du fonds de décentralisation administrative ; le suivi de l'exécution des opérations du F. I. A. T. ; le rôle de l'ordinateur. Les objectifs de la politique d'aménagement du territoire : le système d'aide aux créations d'entreprises.

La création de plus de vingt mille emplois en trois ans. Les emplois en zones rurales défavorisées. Les mécanismes d'assistance aux entreprises en difficulté : le comité interministériel pour l'aménagement des structures industrielles (C. I. A. S. I.). La reconversion du Nord et de la Lorraine.

La relance des contrats de localisation entre l'Etat et les grandes entreprises. L'aide aux créations d'entreprises : le rôle des régions. Le développement des investissements lourds : l'aide du Gouvernement. La décentralisation tertiaire : l'importance des activités de services pour les implantations industrielles. La prime de localisation d'activités tertiaires. La classification des activités selon la nomenclature des trois secteurs : la remise à jour nécessaire. Retient la suggestion de *M. Geoffroy de Montalembert* de saisir le Conseil économique et social. La répartition sur le territoire des équipements structurants : le programme autoroutier. (p. 3704) : le désenclavement de l'Ouest, du Sud-Ouest et du Massif Central. L'équipement des zones industrielles et portuaires de la façade atlantique : les régions de la Basse-Loire et du Verdon. La réconciliation des Français avec leur cadre de vie : la maîtrise de la croissance urbaine.

Les conséquences de la concentration urbaine sur les conditions de vie et le coût des équipements collectifs. Le danger de dévitalisation des villes petites et moyennes. La maîtrise de la croissance de la région parisienne et des grandes villes de province. Les métropoles d'équilibre. Le ralentissement de l'immigration étrangère. La politique des contrats de pays. La protection et la mise en valeur du littoral : le conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres : l'acquisition de terrains ; les objectifs fixés par le VII[e] Plan. Les schémas d'aménagement du littoral. L'aménagement et la protection de la montagne : la déclaration du Président de la République à Vallouise. Les schémas d'orientation et d'aménagement établis pour plusieurs massifs de montagnes. La concertation avec les élus locaux. La politique régionale européenne : le fonds européen de développement régional (F. E. D. E. R.). (p. 3705) : ses règles de fonctionnement : le quota fixé à chaque étape. La récapitulation des crédits attendus du F. E. D. E. R., fournie en annexe au projet de loi de finances. La renégociation du règlement du F. E. D. E. R. en cours à Bruxelles. La répartition de nouveaux quotas. Les perspectives d'élargissement du Marché commun. Le principe de décentralisation de la politique régionale européenne : la coordination des actions menées par les Etats membres. L'innovation.

Réponse à M. Georges Lombard (p. 3710) : la création d'un office de l'innovation serait de la compétence du ministre chargé de l'industrie et de la recherche. La nécessité de l'adaptation de l'appareil industriel à la concurrence accrue. Le dénuement des petites et moyennes entreprises face aux nécessités de l'innovation. La décentralisation des activités scientifiques et techniques vers les régions. Les aides de l'Etat créées à cet effet. Le dernier train de mesures proposées au comité interministériel pour l'aménagement du territoire (C. I. A. T.). L'extension du système des agences régionales pour l'information scientifique et technique. Le rôle des centres de création industrielle, des ateliers de l'innovation et des centres de contrôle et d'essais. La poursuite de cet effort au cours des cinq prochaines années.

Réponse à M. Jacques Eberhard : l'action considérable du Gouvernement face à la crise économique.

Réponse à M. Jacques Braconnier : le livre blanc du bassin parisien approuvé en 1970. Le développement des quatre zones d'appui prévues. La décentralisation industrielle à l'intérieur du bassin parisien. Le maintien de certaines disparités. (p. 3711) : la création des OREAM dans le cadre de la politique des métropoles d'équilibre. Leur évolution en fonction des besoins ; la nécessité d'éviter la superposition des structures d'études. Le chômage dans l'agglomération de Saint-Quentin ; les compressions d'effectifs de l'entreprise Motobécane ; la décision du comité du F. D. E. S. d'appliquer à cette région l'article 9 du décret sur les aides au développement régional. La vallée de l'Oise. La poursuite des études techniques sur le projet de liaison Seine—Nord. Les calculs de rentabilité économique relatifs aux voies d'eau. Le projet de convention interrégionale en vue du financement de cette opération.

Réponse à M. Hubert Martin : la restructuration de la sidérurgie ; l'effort de développement des infrastructures et de création d'emplois. Le développement des infrastructures routières en Lorraine : l'avancement des travaux d'autoroutes. Les décisions d'extension prises par le groupe Peugeot-Citroën et le groupe Renault ainsi que leurs filiales. Les modifications apportées par le Gouvernement à la carte des aides au développement régional. L'effort fait en faveur des petites et moyennes entreprises de cette région. Le Centre international de transport routier. Le Nord - Pas-de-Calais : les projets d'implantation ou d'extension. La politique de décentralisation : les résultats obtenus depuis 1968 ; la procédure d'agrément ; les chances de la région d'Ile-de-France.

Réponse à M. André Rabineau (p. 3712) : la politique des contrats de pays et la rénovation rurale ; l'aide spéciale rurale, réservée à l'artisanat et aux petites et moyennes entreprises des zones défavorisées. La politique en faveur de la montagne.

Réponse à M. Richard Pouille : les mesures prises en faveur de la région Languedoc-Roussillon : les autoroutes A 9 et B 9 ; les télécommunications ; les aménagements touristiques du littoral. L'irrigation. La crise de la vigne : les aides à la modernisation et à la diversification de l'agriculture. Le développement d'activités industrielles nouvelles. Le renforcement des structures d'accueil. Le classement du Languedoc dans les régions françaises en difficulté. Les mesures de relance : les prêts du F. D. E. S. et les subventions sur les crédits d'aide à la promotion industrielle. Les grandes opérations mises en œuvre par l'Etat. Le bâtiment et les travaux publics. La solidarité nationale en faveur de cette région. La Lozère incluse dans le « plan Massif Central ». Sa dotation au titre de la rénovation rurale.

Examen des crédits [8 décembre 1977] (p. 3712, 3713).

Etat B. — TITRES III ET IV : adoptés (p. 3712).

Etat C. — TITRES V ET VI : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 3713).

EQUIPEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

I. — EQUIPEMENT ET PORTS

Discussion [8 décembre 1977] (p. 3713, 3723), [9 décembre 1977] (p. 3730, 3744) : *MM. Josy Moinet, rapporteur spécial de la commission des finances (Equipement) ; Tony Larue, rapporteur spécial de la commission des finances (Ports) ; Robert Laucournet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (Urbanisme) ; Amédée Bouquerel, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (Routes et voies navigables) ; Daniel Millaud, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (Ports maritimes) ; Fernand Icart, ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire ; Richard Pouille, Roger Boileau, Michel Moreigne, Jean Mézard, René Touzet, Serge Boucheny, Pierre Carous, Daniel Hoeffel, Jacques Carat, Gérard Ehlers, Pierre Tajan, Jean Colin, Fernand Icart, ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire ; Maxime Javelly.*

a) *Interventions des sénateurs : le budget* (p. 3713, 3714, 3715, 3716, 3717, 3718, 3733) ; les travaux publics (p. 3713, 3717) ; les équipements collectifs (p. 3713) ; les routes (p. 3713, 3716, 3717, 3732, 3733, 3734) ; les autoroutes (p. 3713, 3717, 3730, 3731, 3732, 3733, 3743) ; les sociétés d'autoroutes (p. 3713, 3714, 3730) ; la coordination route-fer et voies navigables (p. 3714) ; la voirie urbaine (p. 3714, 3717, 3733) ; les rocades de Paris (p. 3714) ; le F. S. I. R., fonds spécial d'investissement routier (p. 3714, 3717, 3733) ; la dotation attribuée aux départements pour l'entretien du réseau routier déclassé (p. 3714, 3717, 3733) ; les voies navigables (p. 3714, 3718, 3731, 3735) ; le programme d'action prioritaire du VII[e] Plan « assurer la liaison fluviale Mer du Nord—Méditerranée (p. 3714, 3718, 3732, 3734) ; la protection contre les eaux (p. 3714) ; les actions d'urbanisme (p. 3714) ; l'application de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977 en ce qui concerne le développement des conseils architecturaux (p. 3714) ; la mise en place des schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme et des plans d'occupation des sols (p. 3714) ; les prêts de la caisse des dépôts et consignations aux collectivités locales (p. 3715, 3736) ; la rénovation urbaine (p. 3715, 3735) ; l'amélioration de l'habitat ancien (p. 3715) ; les villes moyennes (p. 3715) ; les espaces verts (p. 3715) ; les villes nouvelles (p. 3715, 3739, 3740) ; les ports (p. 3715, 3719, 3720, 3737, 3742) ; les ports de pêche (p. 3715) ; les ports autonomes (p. 3715) ; la signalisation maritime (p. 3715) ; les canaux (p. 3718, 3731) ; la modernisation du canal du Midi (p. 3718) ; la liaison fluviale Rhin—Rhône (p. 3718, 3719, 3731, 3735) ; la liaison fluviale Paris—Nord et Paris—Est (p. 3718, 3719, 3731) ; le port de Dunkerque et les grèves (p. 3719, 3737) ; les ports des départements d'outre-mer et des territoires d'outre-mer (p. 3719) ; océans (exploitation des) (p. 3720) ; les ressources du Pacifique (p. 3720) ; les péages d'autoroutes (p. 3730) ; la liaison de la Lorraine par route, autoroute et voies navigables (p. 3730, 3731, 3732) ; le désenclavement routier et ferroviaire du Massif central (p. 3733, 3743) ; l'aérodrome de Lépaud (p. 3733) ; les routes dans l'Indre (p. 3733) ; la situation de l'institut géographique national (p. 3734, 3736, 3737) ; la nationalisation des filiales cartographiques des groupes financiers (p. 3735) ; les pouvoirs des maires et les attributions des fonctionnaires de l'administration de l'équipement (p. 3735) ; les routes en Alsace (p. 3735) ; Usinor (p. 3737, 3738) ; les accidents de la route (p. 3738) ; la signalisation routière (p. 3738) ; la ville nouvelle de Rougeon-Sénart dans l'Essonne (p. 3739) ; les routes de la vallée de l'Ubaye et du col de Larche (p. 3740) ; l'organisation du débat au Sénat sur la politique portuaire de la France (p. 3742).

b) *Intervention du Gouvernement :* [8 décembre 1977] (p. 3720) : ce projet de budget respecte les priorités du VII[e] Plan. Le degré d'exécution des programmes d'action prioritaires qui auront un taux d'exécution inférieur à la moyenne des programmes concernant le littoral, la réalisation de la liaison à grand gabarit Mer du Nord—Méditerranée. L'aménagement des vallées du Rhin, de la Saône et du Rhône. La longueur des procédures de déclaration d'utilité publique ; l'institution par la loi d'un organisme maître d'ouvrage ; la nécessité d'une participation financière des régions concernées. Une aide substan-

tielle des pays voisins ne doit pas être espérée, à l'exception de la Confédération helvétique. De nouvelles procédures d'aide aux infrastructures d'intérêts communautaires sont étudiées par la commission de Bruxelles. L'extension à la France entière de la réforme de l'aide au logement. Les crédits consacrés au locatif neuf et ancien. (p. 3721) : un nouvel effort de constructions sociales sera possible en 1978. Les moyens mis au service des orientations gouvernementales en matière d'urbanisme.

Réponse à M. Robert Laucournet : les problèmes posés par la date limite de validité des plans d'occupation des sols. La politique du Gouvernement de mieux aider les collectivités locales à constituer des portefeuilles de terrains. Le complément au moyen d'interventions foncière que constituent les prêts de la caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales. Ceux-ci remplaceront les avances du fonds national d'aménagement foncier et d'urbanisme.

Réponse à MM. Robert Laucournet et Josy Moinet : les villes nouvelles ; une alternative au développement désordonné des banlieues. La profonde modification en peu d'années de la conjoncture économique et démographique. Les éléments d'appréciation qui ont été donnés à *M. le Président Edouard Bonnefous* dans ce domaine. Il importe d'assurer les conditions d'un bon équilibre financier aux opérations.

Réponse à MM. Josy Moinet et Amédée Bouquerel : le niveau global du budget des routes ; la forte progression des crédits pour les autoroutes. L'augmentation du trafic sur celles-ci. Le péage est un moyen de financement convenable. Une certaine harmonisation des tarifs est à l'étude. Les difficultés de certaines sociétés privées d'autoroutes. Le cas de l'autoroute de l'Est, « autoroute pour l'Europe ». Le trafic ne correspond pas aux espérances. Une concession d'autoroute connaît toujours une période difficile dans les premières années qui suivent la mise en service. Les conséquences de ce projet de budget sur les entreprises de travaux publics et particulièrement les petites et moyennes entreprises. Le développement des activités à l'exportation de ces dernières.

Réponse à M. Amédée Bouquerel : l'insuffisante augmentation de la subvention versée aux départements pour l'entretien du réseau déclassé.

Les voies navigables ; il importe de remédier aux difficultés éprouvées par la batellerie. L'aménagement et l'équipement des vallées ; le franchissement de trois seuils à grand gabarit (Saône—Rhin, Seine—Nord, Seine—Est). La restructuration du réseau Freycinet. L'appui des région et des collectivités locales est indispensable.

Les ports maritimes ; l'augmentation du montant des subventions de fonctionnement.

Réponse à M. Tony Larue : la signalisation maritime.

Réponse à M. Daniel Millaud : les problèmes commerciaux et financiers des ports français ; la situation des droits de port et des tarifs d'outillage. La déconcentration prévue dans ce domaine. L'utilisation de la comptabilité industrielle est préconisée pour la présentaton des comptes des concessions portuaires. (p. 3723) : la part du trafic réalisé par les ports autonomes. La compétitivité des installations françaises au niveau du fonctionnement, particulièrement de la manutention. L'effort mené à Dunkerque en faveur de la productivité du travail ; la situation à Marseille et au Havre.

Réponse à M. Richard Pouille [9 décembre 1977] (p. 3740) : l'autoroute A 37 Lorraine. L'utilité des péages. La concession de la liaison à la société des autoroutes Paris—Rhin—Rhône est à l'étude. Les procédures de déclaration d'utilité publique. La date de 1981 pour la mise en service de cet axe devrait être respectée.

Réponse à M. Roger Boileau : les difficultés financières de la société des autoroutes Paris—Est—Lorraine. Le tracé adopté pour l'autoroute Paris—Strasbourg. Un juste équilibre doit être établi entre la rentabilité et l'intérêt pour l'aménagement du territoire par une politique de concessions. L'augmentation du trafic.

Réponse à MM. Richard Pouille et Roger Boileau : la canalisation de la Moselle ; son utilité pour les industriels lorrains.

Réponse à M. Michel Moreigne : l'insuffisance des crédits affectés au réseau des routes nationales déclassées.

Réponse à M. Maxime Javelly : l'amélioration des relations concernant Aix-en-Provence—Manosque.

Réponse à MM. Michel Moreigne et Jean Mézard : l'intérêt que présente pour le désenclavement du Massif central la réalisation rapide de l'autoroute A 71 Orléans—Clermont-Ferrand. (p. 3741) : les déclarations d'utilité publique ; les sommes qui seront consacrées au plan routier du Massif central.

Réponse à MM. René Touzet et Michel Moreigne : le sort de la route nationale 20 dans le département de l'Indre ; le problème d'Argenton-sur-Creuse ; l'aménagement de la côte de Rhodes. L'élargissement à deux foix deux voies qui est prévu sur une partie du parcours.

Réponse à M. Pierre Carous : l'action des services locaux de l'équipement ; les rapports des représentants de l'administration de l'équipement avec les élus locaux. La collaboration instaurée avec les maires pour l'établissement des plans d'occupation des sols. L'expérimentation en Lorraine, d'un nouvel imprimé de demande de permis de construire. La réalisation d'imprimés très simplifiés pour les petits aménagements. La mise en place d'un service d'information et d'assistance personnalisée pour le public.

Réponse à MM. Serge Boucheny et Jacques Carat : les conditions de fonctionnement de l'institut géographique national. (p. 3742) : sa vocation essentielle est l'équipement géographique de base du territoire national ; les tâches à accomplir après l'achèvement de la carte au 1/25 000. La réorganisation des services commerciaux de l'institut. La localisation de ses activités. Le transfert des ateliers de production à Saint-Mandé et celui des ateliers d'impression à Villefranche-sur-Cher.

Réponse à M. Daniel Hoeffel : la liaison Mer du Nord—Méditerranée ; l'effort de l'Etat en faveur du réseau routier alsacien. La mise en application du programme d'action prioritaire d'intérêt régional.

Réponse à M. Jacques Carat : les difficultés de la rénovation urbaine ; le fonctionnement du fonds national d'aménagement foncier et d'urbanisme.

Réponse à M. Gérard Ehlers : les difficultés du port de Dunkerque ; l'attitude des dockers. L'accord « quai aux aciers » du 30 avril 1977, dans sa partie salariale, a été dénoncé. La concurrence d'Anvers et de Rotterdam.

L'organisation d'un débat au Sénat sur la politique portuaire de la France.

Réponse à M. Pierre Tajan : les accidents de la route ; l'insuffisance de la signalisation aux intersections des routes n'appartenant pas au réseau à grande circulation. (p. 3743) : un problème financier qui est de la compétence du ministère de tutelle des collectivités locales. La floraison de panneaux de circulation sur les routes est souvent critiquée.

Réponse à M. Jean Colin : les villes nouvelles ; la modification de la loi du 10 juillet 1970 ; le rythme de développement de ces villes. Les liens existants entre les syndicats communautaires et les établissements publics d'aménagement.

Réponse à M. Michel Moreigne : le passage de la future autoroute Paris—Clermont-Ferrand par Montluçon.

Examen des crédits et de l'article 78 *ter* [9 décembre 1977] (p. 3743, 3744) [10 décembre 1977] (p. 3851) : *MM. René Touzet, Auguste Billiemaz, Fernand Icart, ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire ; Jacques Descours Desacres, au nom de la commission des finances.*

Etat B. — TITRES III ET IV : réservés (p. 3743). — Adoptés. [10 décembre 1977] (p. 3851).

Etat C. — TITRES V, VI ET VII : les routes dans l'Indre ; les autoroutes dans la région lyonnaise et la Société du tunnel sous le Mont-Blanc (p. 3744) ; les titres V, VI et VII sont réservés (p. 3744). — Adoptés [10 décembre 1977] (p. 3851).

Article 78 *ter* (*augmentation de la subvention versée aux départements pour l'entretien du réseau routier déclassé*) (p. 3744). — Adoption de l'amendement n° 180 de M. Fernand Icart, ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire : augmentation de la subvention prévue dans l'hypothèse d'un déclassement de la totalité du réseau national secondaire ;

— l'article 78 *ter*, ainsi modifié, est adopté (p. 3744).

II. — TRANSPORTS, SECTION COMMUNE

III. — TRANSPORTS TERRESTRES

Discussion [9 décembre 1977] (p. 3744, 3755) : *MM. Marcel Debarge, rapporteur spécial de la commission des finances ; Auguste Billiémaz, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques; Marcel Cavaillé, secrétaire d'Etat aux transports; Fernand Icart, ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire ; Charles Ferrant, Fernand Chatelain, Jacques Habert, Marcel Champeix.*

a) *Interventions des sénateurs :* l'institut de recherche des transports (p. 3744) ; les transports terrestres (p. 3744, 3746, 3748, 3751, 3752, 3753) ; la S. N. C. F. (p. 3744, 3745, 3746, 3747, 3751, 3752, 3753, 3755) ; les travaux d'interconnexion des réseaux S. N. C. F.-R. A. T. P. (p. 3745, 3747) ; l'électrification des lignes ferroviaires (p. 3745, 3747) ; les transports ferroviaires en Corse (p. 3745) ; la politique des transports (p. 3745, 3754) ; les revendications des cheminots et les grèves (p. 3745, 3751, 3752) ; la R. A. T. P. (p. 3745, 3747, 3751) ; les métros en province (p. 3745, 3748) ; les transports routiers (p. 3746, 3751) ; la coordination des transports rail-route (p. 3746, 3752) ; les transports fluviaux et la batellerie (p. 3746, 3750, 3751) ; les transports en commun à Paris et en province (p. 3746, 3747, 3751) ; la taxe sur les transports (p. 3746, 3748) ; les dépenses d'équipement de la S. N. C. F., les wagons Corail (p. 3747) ; l'emploi dans les transports routiers (p. 3751) ; les travaux du R. E. R., réseau express régional (p. 3751, 3754) ; le syndicat des transports de la région parisienne (p. 3752) ; le projet de train à grande vitesse, T. G. V. (p. 3752, 3753) ; la concurrence des transports aériens et terrestres (p. 3753) ; les projets de la Société nationale industrielle aérospatiale (p. 3753) ; les tarifs des transports aériens (p. 3754).

b) *Intervention du Gouvernement :*

— *M. Marcel Cavaillé, secrétaire d'Etat aux transports* (p. 3748) : l'importance du budget des transports terrestres ; l'éventualité de crédits inscrits dans des lois de finances rectificatives. (p. 3749) : les différentes contributions de l'Etat à la S. N. C. F. ; la priorité accordée à la résorption progressive de l'insuffisance du compte d'exploitation. La nouvelle organisation commerciale distingue mieux les activités voyageurs et marchandises.

Réponse à M. Marcel Debarge : la mise en service du train à grande vitesse entre Paris et Lyon.

Réponse à M. Auguste Billiemaz : la capacité de transport de la S. N. C. F. pour faire face à des situations exceptionnelles et brutales.

La coordination des transports ; le respect des conditions d'une concurrence loyale. La situation du transport de marchandises reflète la conjoncture économique des secteurs industriels lourds. Les crédits consacrés aux transports urbains ; la progression du trafic ; la mise en service de lignes de métro en province. L'interconnexion des réseaux S. N. C. F. et R. A. T. P.

Réponse à M. Auguste Billiemaz : le plafonnement du trafic du métro parisien et du R. E. R. L'exécution du programme d'action prioritaire du VII[e] Plan « mieux vivre en ville ». L'accessibilité des personnes handicapées aux moyens de transport.

Réponse à M. Marcel Debarge : la grève de la S. N. C. F. ; la garantie de l'emploi dont bénéficient les personnels ; le remplacement de certains agents par un équipement radio. (p. 3750) : les efforts de modernisation et d'amélioration de sa compétitivité effectuée par la S. N. C. F.

Réponse à M. Charles Ferrant (p. 3754) : les difficultés des transports fluviaux ; les actions prévues par le Gouvernement. Les problèmes des transporteurs routiers ; la stagnation du trafic.

Réponse à M. Fernand Chatelain : le temps qui aura été nécessaire pour l'accomplissement des travaux destinés au R. E. R.

L'extension du métro et la pénétration en banlieue systématiquement poursuivies. L'inauguration de deux nouvelles lignes de la S. N. C. F. en région parisienne. Le démantèlement de cette société nationale. Le sort préférentiel qui serait fait aux grosses sociétés.

Réponse à M. Jacques Habert (p. 3755) : le train à grande vitesse ; un moyen de transport démocratique dont la rentabilité est assurée. L'aspect écologique a été pris en considération. Une politique commune doit être définie en Europe dans le domaine des transports aériens.

— *M. Fernand Icart, ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire* (p. 3750) : la coordination rail-route. L'étude confiée à M. Pierre Guillaumat sur l'avenir des transports terrestres. Le rail apparaît comme le domaine d'élection des marchandises pondéreuses. Le transport par voie fluviale ; la concurrence de la voie ferrée ; le coût budgétaire élevé du transport fluvial. L'ampleur du déficit de la S. N. C. F. ; l'insuffisance des capacités d'autofinancement entraîne un déficit d'exploitation. Les mesures d'économies qui sont nécessaires. Le projet de train à grande vitesse sur la ligne Paris—Lyon—Méditerranée. La S. N. C. F. n'envisage la réalisation d'investissements que si ceux-ci dégagent une rentabilité suffisante pour en permettre le financement. La modulation des tarifs S. N. C. F. pour les transports de marchandises.

Examen des crédits [9 décembre 1977] (p. 3455) : *MM. Paul Guillard, Marcel Cavaillé, secrétaire d'Etat aux transports.*

Transports, section commune. — Etat B. — TITRE III : adopté (p. 3755).

Etat C. — TITRES V ET VI : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 3755).

Transports terrestres. — Etat B. — TITRE III : adopté (p. 3755).

TITRE IV : l'électrification de la ligne S. N. C. F. Paris—Nantes—Le Croisic ; la nécessité d'une autoroute Nantes—Angers ; le train à grande vitesse dans l'Ouest ; les crédits sont adoptés (p. 3755).

Etat C. — TITRES V ET VI : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 3755).

IV. — AVIATION CIVILE ET MÉTÉOROLOGIE

Discussion [9 décembre 1977] (p. 3756, 3772) : *MM. Marcel Fortier, rapporteur spécial de la commission des finances ; Bernard Legrand, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques ; Marcel Cavaillé, secrétaire d'Etat aux transports ; André Méric, Edouard Bonnefous, président de la commission des finances ; Serge Boucheny, Paul Guillard, Jean Colin, Bernard Parmantier, Guy Petit.*

a) *Interventions des sénateurs :* les compagnies aériennes (p. 3756, 3757, 3758, 3766, 3768, 3769) ; Air France (p. 3756, 3757, 3758, 3766, 3768) ; les créations d'emplois dans l'aviation civile (p. 3756, 3763, 3765, 3768) ; les aéroports (p. 3756, 3758, 3759, 3764, 3768, 3769) ; les personnels de l'aviation civile (p. 3756, 3759, 3762, 3765, 3768, 3769) ; la météorologie (p. 3756) ; l'industrie aéronautique (p. 3756, 3757, 3759, 3760, 3762, 3764, 3765, 3767) ; le Concorde et les supersoniques (p. 3756, 3758, 3759, 3763, 3764, 3769) ; les projets de constructions aéronautiques Dassault et Douglas (p. 3757, 3760, 3762) ; la S.N.I.A.S. (p. 3757, 3762) ; l'Airbus (p. 3757, 3758, 3760, 3763, 3764, 3766, 3767) ; Air Inter (p. 3757, 3759) ; les compagnies aériennes régionales (p. 3757, 3759) ; les problèmes du bruit (p. 3758, 3768) ; la concurrence des compagnies aériennes, la guerre des tarifs et les transporteurs à la demande : charters (p. 3758, 3766, 3767) ; l'association internationale des transports aériens (p. 3758) ; le remplacement de la Caravelle moyen-courrier (p. 3758, 3760, 3762, 3765) ; l'interdiction à Moscou de l'atterrissage d'Airbus (p. 3758) ; U.T.A. (p. 3759, 3769) ; la desserte aérienne de la Corse (p. 3759) ; les grèves dans les compagnies aériennes et les revendications des personnels (p. 3759, 3762, 3765, 3768, 3769) ; la liaison des aéroports d'Orly et de Roissy (p. 3759, 3769) ; la SNECMA (p. 3760) ; les revendications des contrôleurs de la navigation aérienne (p. 3762, 3765, 3768) ; l'aide de l'Etat à Dassault pour le programme Mercure (p. 3762) ; les licenciements dans l'industrie aéronautique (p. 3762, 3763) ; la décision américaine sur l'atterrissage de Concorde et les élections législatives de mars 1978 (p. 3763) ; les aérodromes des Yvelines (p. 3764) ; la protection de la forêt de Rambouillet (p. 3764) ; les fabrications d'armements (p. 3765) ; l'exportation de missiles (p. 3765) ; les revendications de la fédération C.G.T. des métaux relatives à la poursuite du programme Concorde (p. 3765) ; la démocratisation des transports aériens (p. 3765) ; l'action des monopoles américains (p. 3766) ; la coordination des transports air et rail (p. 3768) ; le train à grande vitesse Paris—Lyon (p. 3768) ; les difficultés de l'aéroport de Biarritz (p. 3769).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 3760) : le libéralisme des Etats-Unis à l'égard des vols affrétés (charters). La nécessité de la concertation européenne. Le redressement des compagnies aériennes françaises. La clarification des rapports entre Air France et l'Etat. La négociation d'un contrat portant sur

la période 1977-1980. Le montant des compensations prévues. La coopération d'Air France et d'Air Inter. Le développement du programme Airbus. Le moyen-courrier européen. Les compagnies régionales (compagnies de troisième niveau) : le projet de convention avec l'Etat. La construction aéronautique. La décision favorable obtenue pour Concorde à New York. Les incidents récemment survenus à l'appareil. (p. 3761) : les négociations avec l'U.R.S.S. pour l'atterrissage de l'Airbus à Moscou. Les perspectives du programme Airbus. L'augmentation des commandes. Les différentes versions de l'appareil. Les études de marchés destinées à retenir les meilleurs projets. Le renouvellement des moteurs. Le futur moyen-courrier européen. Le crédit inscrit au budget.

Réponse à M. Marcel Fortier : l'intervention du Parlement dans l'élaboration des décisions concernant l'aviation civile. Les difficultés d'une loi de programme. Les conventions ou les contrats d'entreprises conclus entre l'Etat et les industriels. L'information des commissions des deux assemblées.

La sécurité du trafic aérien : les créations d'emplois pour la navigation aérienne. La grève de 1973. La revalorisation des primes. Les aéroports : la participation des collectivités publiques d'Ile-de-France aux investissements de l'Aéroport de Paris. L'exemple de la province.

Réponse à M. Bernard Legrand : la desserte de la Corse. Les améliorations apportées pour permettre l'accueil des avions moyen-courriers.

La prévention des actes de piraterie. La météorologie : le transfert des services centraux à Toulouse. Les autorisations de programme prévues. Les mesures sociales d'accompagnement.

Réponse à MM. André Méric, Serge Boucheny et Jean Colin (p. 3770) : la concertation avec les officers-contrôleurs de la circulation aérienne (OCCA). L'effet des sanctions infligées à la suite de la grève de 1973. La loi d'amnistie du 16 juillet 1974. Les contraintes du service public.

Réponse à M. André Méric : les difficultés de la division « avions » de la SNIAS. Les études de marché. Les transferts à l'intérieur de la SNIAS en provenance d'autres divisions. La concertation avec Dassault. La nécessité de produire en grande série. Le futur moyen-courrier européen. Les conclusions du groupe de travail. La décision américaine de limiter à seize le nombre des Concorde. Les études de marchés sur le Nord 262. La volonté du Gouvernement de développer la construction aéronautique, attestée par les chiffres du budget.

Réponse à M. Edouard Bonnefous : les nuisances de l'aéroport de Chavenay. Le projet d'aéroport de Sonchamp.

Réponse à M. Serge Boucheny : les crédits en faveur du programme Airbus ; la réussite de Concorde. (p. 3771) : le maintien de l'outil de production en attendant que soient levées les incertitudes sur l'avenir. La définition d'une attitude européenne face à la guerre des tarifs.

Réponse à M. Paul Guillard : le droit d'Airbus d'atterrir à Moscou, en vertu des accords existants. L'amitié franco-soviétique. Le refus de la polémique.

Réponse à M. Jean Colin : le statut particulier des officiers-contrôleurs de la circulation aérienne. Le remplacement des Caravelle d'Air France : la surcapacité des Airbus ; les solutions provisoires envisagées. La coordination rail-transport aérien. La règle de l'économie de marché. Le développement des transports en commun. La répartition du trafic entre les aéroports d'Orly et de Roissy. Les nuisances. La prochaine communication aux élus des résultats des mesures de bruit.

Réponse à M. Bernard Parmantier : la querelle stérile sur la répartition du trafic entre les compagnies aériennes. La clarification des rapports entre l'Etat et la compagnie nationale Air France. Le plan de redressement prévu.

Réponse à M. Guy Petit : la concertation nécessaire pour la prise en charge du déficit résiduel de l'aéroport de Biarritz.

Examen du crédit [9 décembre 1977] (p. 3771, 3772).

Etat B. — TITRES III ET IV : adoptés (p. 3771).

Etat C. — TITRES V ET VI : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 3772).

V. — MARINE MARCHANDE

Discussion [9 décembre 1977] (p. 3772, 3787) : *MM. Anicet Le Pors, rapporteur spécial de la commission des finances ; Joseph Yvon, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques ; Marcel Cavaillé, secrétaire d'Etat aux transports ; Geoffroy de Montalembert, vice-président de la commission des finances ; André Morice, Gérard Ehlers, Maurice Schumann, Paul Guillard, Lionel de Tinguy, Antoine Andrieux, Charles Ferrant.*

a) *Intervention des sénateurs :* le budget (p. 3772, 3773) ; les polices maritimes (p. 3772) ; la société nationale de sauvetage en mer (p. 3772) ; l'association pour la gérance d'écoles d'apprentissage maritime (p. 3772) ; la flotte de commerce (p. 3772, 3773, 3777, 3779, 3782) ; l'emploi dans la marine marchande (p. 3772, 3779) ; la pêche maritime (p. 3772, 3774, 3779, 3780, 3781, 3782, 3783) ; la conchyliculture (p. 3772) ; l'aquaculture (p. 3772) ; l'établissement national des invalides de la marine (E.N.I.M.) (p. 3772) ; les retraites des marins (p. 3772) ; la construction navale (p. 3773, 3774, 3778, 3779, 3780, 3781, 3782) ; l'emploi dans la construction navale (3773, 3774, 3777, 3778) ; le développement des transports sous pavillon français et les pavillons de complaisance (p. 3773, 3774, 3779, 3780, 3782) ; les cars ferries de la Manche (p. 3774, 3783) ; le programme d'action communautaire pour la construction navale adopté par la commission européenne (p. 3774, 3782) ; l'aide aux carburants pour la pêche (p. 3774, 3782) ; les négociations de Bruxelles sur l'accès aux eaux communautaires (p. 3775) ; les objectifs du F.I.O.M., fonds d'intervention et d'organisation des marchés des produits de la mer (p. 3775) ; la liquidation de la société de transformation des produits de la pêche, SOPOMER (p. 3775) ; la construction navale dans les pays étrangers et la concurrence internationale (p. 3778, 3781, 3782) ; la nécessité d'un débat au Sénat sur l'avenir de la marine marchande (p. 3779) ; les modalités d'attribution de l'aide exceptionnelle à la construction navale (p. 3779, 3783) ; le port de Dunkerque et la région du Nord (p. 3779, 3780) ; la crise des chantiers navals de Nantes et Saint-Nazaire (p. 3780) ; les systèmes de guidage radio-électrique des navires de pêche (p. 3780) ; les pêcheurs de petites anguilles dites civelles de la côte atlantique (p. 3780, 3781) ; la situation de la société provençale des ateliers Terrin, S. P. A. T. [construction navale] (p. 3781) ; le recours aux sociétés multinationales pour la réparation des pétroliers (p. 3781) ; la liaison maritime avec la Corse (p. 3782) ; la conférence du droit de la mer (p. 3782) ; la pollution de la mer (p. 3782) ; l'instauration de la zone économique des 200 milles (p. 3782, 3783) ; les boues rouges de Montedison (p. 3782) ; le coût pour l'armement français du pilotage dans les ports britanniques (p. 3783) ; les limitations apportées par la C.E.E. pour la pêche au hareng (p. 3783).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 3776) : les objectifs de ce projet de budget : l'effort de promotion et de défense du pavillon national. L'exécution du plan de croissance de la flotte. L'aménagement du régime des primes d'équipement. La lutte contre les concurrences déloyales. Les accords maritimes bilatéraux et la coopération européenne.

Réponse à M. Joseph Yvon : les difficultés de la concurrence dans la traversée de la Manche. La subvention à l'établissement des invalides de la marines (E.N.I.M.). L'allocation compensatrice.

Réponse au même orateur et à M. Anicet Le Pors : le plan de soutien de la construction navale. Le rétablissement de l'aide de base. La garantie des prix. Les modalités de financement pour les acheteurs étrangers. Les négociations internationales.

Réponse à M. Anicet Le Pors : la vente du paquebot *France*. La discrétion nécessaire sur le montant de la vente. La plus-value réalisée par la Compagnie générale maritime, propriétaire du paquebot.

Réponse à M. Joseph Yvon : la pêche et l'aquaculture. Les difficultés d'exploitation. Le fonds d'intervention et d'organisation des marchés des produits de la mer (F.I.O.M.) créé en 1975. Les négociations de Bruxelles sur l'accès aux eaux communautaires. La préservation des intérêts des pêcheurs français. (p. 3777) : le P.A.P. n° 24 du VII[e] Plan : la protection des biens et des personnes dans l'espace maritime. Les centres de surveillance. La société nationale de sauvetage en mer. La lutte contre la pollution : la nouvelle organisation du plan Polmar. La constitution d'un fonds d'intervention contre les pollutions. La situation des pêcheurs. Les caisses de chômage. Les allocations compensatrices temporaires. L'extension en leur faveur des aides publiques. La préretraite. Les pensions servies par

l'E.N.I.M. La mise à l'étude de l'évolution comparée des salaires forfaitaires et des salaires réels des marins. La non-rétroactivité des dispositions relatives au surclassement catégoriel. Les propositions du médiateur. La subvention à l'association de gérance des écoles d'apprentissage maritime. Les crédits supplémentaires obtenus. (p. 3783) : la crise de la construction navale : le suréquipement de certains pays. Le cas du Japon. (p. 3784) : la restructuration des chantiers français. Le plan de sauvegarde adopté le 27 juillet 1977. Le rétablissement de l'aide de base. La nécessité pour les professionnels d'engager les réformes nécessaires. Le problème de l'emploi dans la flotte de commerce : le plan de développement. La diminution de l'emploi.

Réponse à M. Gérard Ehlers : la vente du paquebot « France ». Les usages, quant au caractère confidentiel de ce type de transaction. Le retard du plan proposé par l'orateur par rapport aux objectifs définis par le Gouvernement. Se déclare disposé à accepter un débat au Sénat sur les problèmes de la mer.

Réponse à M. Maurice Schumann : la part de l'aide publique accordée aux chantiers France-Dunkerque au titre du plan de sauvegarde. La variation du montant de cette aide en fonction des plans de charge des divers chantiers.

Réponse à M. Paul Guillard : l'action menée par la France contre les pavillons de complaisance. Les pavillons des pays de l'Est.

(p. 3785) : *réponse à M. Lionel de Tinguy :* les systèmes radioélectriques de localisation des navires de pêche. Le recours à des systèmes de construction français. Les négociations menées avec l'Espagne sur le problème des débouchés de la civelle.

Réponse à MM. Antoine Andrieux et Charles Ferrant : les ateliers de réparation navale. La réparation des navires français dans les ateliers nationaux. La vente du paquebot *France*, dans l'état où il se trouvait. La liaison entre le continent et la Corse ; la desserte du port de Bastia.

Réponse aux mêmes orateurs et à M. Anicet Le Pors : la réalisation du plan de développement de la flotte de commerce.

Réponse à M. Charles Ferrant : le projet de la commission européenne relatif à l'évolution de la construction navale. Les difficultés de l'exploitation de la traversée de la Manche : les mesures discriminatoires ; la différence des régimes sociaux et d'exploitation en France et en Grande-Bretagne. L'action des armateurs, en liaison avec le Gouvernement français. La pêche au hareng : la défense des intérêts français face à la commission de la C.E.E.

Réponse à M. Anicet Le Pors : le maintien pour 1978 de l'aide exceptionnelle au carburant accordée en 1977.

Examen des crédits [9 décembre 1977] (p. 3785, 3787) : *MM. Maurice Schumann, Marcel Cavaillé, secrétaire d'Etat aux transports ; Joseph Yvon, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques ; Michel Chauty, Anicet Le Pors, rapporteur spécial de la commission des finances ; Gérard Ehlers.*

Etat B. — TITRE III ET IV : adoptés (p. 3785).

Etat C. — TITRE V : le chantier naval de France-Dunkerque ; adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 3786).

TITRE VI : la prévention des accidents de la mer ; adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 3786).

Après l'article 83. — Le marché de la civelle et les exportations ; rejet de l'amendement n° 178 (article additionnel) de M. Michel Chauty et plusieurs de ses collègues : intervention du F.I.O.M. (Fonds d'intervention et d'organisation des marchés) sur le marché de la civelle (p. 3787).

COMMERCE EXTERIEUR

Discussion [9 décembre 1977] (p. 3787, 3794) : *MM. Tony Larue, rapporteur spécial de la commission des finances ; Maurice Prévoteau, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques ; Maurice Schumann, René Jager, René Debesson, André Rossi, ministre du commerce extérieur ; Gérard Ehlers.*

a) *Interventions des sénateurs :* la balance commerciale (p. 3788, 3789) ; les importations pétrolières (p. 3788, 3789) ; les importations agro-alimentaires (p. 3788, 3789) ; la concurrence des pays en voie de développement (p. 3788, 3789, 3790) ; l'aide à l'exportation (p. 3788, 3790, 3791) ; les crédits affectés au développement du commerce extérieur (p. 3788) ; les crédits bancaires au commerce extérieur (p. 3788) ; la progression des prêts publics aux Etats étrangers (p. 3788) ; les échanges avec les huit pays membres de la C.E.E. (p. 3788, 3789, 3790) ; les importations sauvages, la concurrence déloyale et le rapport Limouzy (p. 3789, 3792) ; le renouvellement de l'accord Multifibre (p. 3788, 3790) ; l'encouragement à la production de la luzerne (p. 3790) ; les importations des produits du bois (p. 3790) ; les négociations du « Tokyo round » (p. 3790) ; le protectionnisme des Etats-Unis et du Japon (p. 3790) ; les formalités d'exportation (p. 3790) ; la création par les banques de sociétés pour le commerce international (p. 3791) ; le rôle des attachés commerciaux et du corps diplomatique (p. 3791) ; le marché commercial de la Chine (p. 3791) ; l'évaluation des exportations de capitaux français (p. 3792).

b) *Intervention du Gouvernement :* (p. 3791) : le redressement progressif de la balance commerciale. La stabilisation du franc. Les progrès enregistrés. La diminution du déficit avec les pays industrialisés. Les fruits d'une politique globale. La modération de la charge d'importation : l'attachement au principe de la liberté des échanges. La stabilité monétaire. Les économies d'énergie. La surveillance des importations sauvages. La reconquête, par les industriels français, du marché intérieur. Le déficit des dérivés du bois. Les mesures prises par le Gouvernement pour la valorisation de la forêt et l'incitation aux investissements. Le soja et la luzerne. (p. 3792) : les détournements de trafic : le renforcement des contrôles décidé par le comité interministériel du 12 juillet 1977. L'action très ferme menée à Bruxelles. L'exemple du secteur du textile. La part d'efforts qui incombe aux industriels français. Le développement des exportations : le déploiement géographique ; l'effort en faveur des ventes de biens de consommation, de produits agricoles et de services. La mobilisation des petites et moyennes industries vers le commerce extérieur ; les conditions favorables qui leur sont faites. Les sociétés de commerce international. Les exportations agro-alimentaires. Le conseil supérieur des exportations agricoles. La garantie Coface. Le financement des stocks de vieillissement des vins et alcools. Le développement des exportations de services : leur assimilation aux exportations de marchandises pour l'accès aux procédures d'encouragement aux exportations. La sensibilisation des industriels à l'intérêt des services : les ventes C.A.F. et les achats F.O.B. La création imminente d'un conseil supérieur des formations au commerce international.

(p. 3793) : la déconcentration au niveau régional des procédures d'exportation. L'expérience tentée à Lyon ; l'extension à cinq autres régions de France. Les négociations commerciales multilatérales : l'accord multifibre. Le rapport Limouzy. Le désordre monétaire international. L'existence de cartels de ventes. L'émergence des pays en voie de développement. Les difficultés de la liberté des échanges. La spirale du protectionnisme. La nécessité de la coopération européenne. L'amélioration du cadre des échanges internationaux. La fermeté de la position française dans le cadre de la C.E.E. Les entraves à la liberté des échanges. L'harmonisation tarifaire. Le problème des normes. La clause de sauvegarde. La spécificité de la négociation agricole. L'accord multifibre : la faiblesse de la Communauté économique européenne en 1973. Les exigences de la France pour le renouvellement de cet accord. La conclusion d'accords bilatéraux entre la Communauté et les trente pays exportateurs du monde. (p. 3794) : la vigilance nécessaire tant au niveau des interventions de la puissance publique, qu'à celui des opérateurs privés.

Examen des crédits [9 décembre 1977] (p. 3794).

Etat B. — TITRES III ET IV : adoptés (p. 3794).

Etat C. — TITRE V : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 3794).

RADIODIFFUSION-TELEVISION FRANÇAISE

Discussion [10 décembre 1977] (p. 3802, 3821) : *MM. Jean Cluzel, rapporteur spécial de la commission des finances ; Henri Caillavet, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; Emile Durieux, Guy Schmaus, Félix Ciccolini, André Bord, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement ; Dominique Pado, Jacques Descours Desacres.*

a) *Interventions des sénateurs :* le rapport d'orientation présenté en commission des finances par M. Cluzel le 20 octobre 1977 sur la radio et la télévision (p. 3802) ; le budget de la radiodiffusion-télévision française (p. 3803, 3805) ; les personnels (p. 3803) ; les programmes et les émissions (p. 3803, 3804, 3805, 3806, 3807, 3808, 3809, 3810) ; les conséquences de la réforme de la radiodiffusion-télévision du 7 août 1974 (p. 3803, 3806, 3811, 3812, 3813) ; les sociétés de radiodiffusion-télévision (p. 3803, 3805, 3808, 3811, 3813, 3818, 3819) ; les problèmes de déontologie posés

par la violence et la publicité clandestine (p. 3803) ; la violence à la télévision (p. 3803, 3805, 3816) ; la publicité (p. 3803, 3807, 3810, 3811, 3812, 3818) ; l'ambiguïté des rapports entre le Gouvernement et les sociétés de radiodiffusion-télévision (p. 3803, 3813) ; le statut financier et fiscal des sociétés de télévision (p. 3803, 3818, 3819) ; la création (p. 3803, 3805, 3807, 3808, 3809, 3810, 3813) ; les sommes prélevées par le Trésor au titre de la T.V.A. (p. 3803, 3813) ; la répartition du produit de la redevance télévision (p. 3803, 3807, 3812, 3818) ; la redevance télévision (p. 3803, 3806, 3807, 3810, 3811, 3813) ; le problème des radios pirates (p. 3803, 3809, 3811, 3817) ; l'information (p. 3803, 3811, 3812) ; l'insuffisance des comptes rendus des travaux du Parlement, Assemblée nationale et Sénat (p. 3803, 3804) ; les films américains (p. 3805, 3807) ; l'exportation des produits audiovisuels français (p. 3805, 3809) ; l'arrêt du développement du nombre des postes récepteurs de télévision (p. 3805) ; la télévision par satellites et par câbles (p. 3806) ; la technique de vidéo-caméra (p. 3806) ; les problèmes de la Société française de production (p. 3806, 3811, 3819) ; le coût des grèves (p. 3806) ; les sondages (p. 3807, 3812, 3818) ; la budgétisation éventuelle de la redevance et le projet de réforme de M. Joël Le Tac (p. 3808, 3809, 3812) ; la nécessité d'un statut des producteurs délégués (p. 3808) ; la situation des réalisateurs (p. 3808) ; la nécessaire augmentation du nombre de retransmissions de musique classique et la situation de France-Musique (p. 3809, 3813) ; les risques d'accidents d'avions dus à plusieurs présences sur une même fréquence (p. 3809) ; les stations périphériques et l'importance d'Europe I (p. 3809, 3811) ; les services de la redevance (p. 3810, 3815) ; l'exonération de la redevance télévision pour les personnes âgées (p. 3810) ; l'insuffisance des moyens de l'institut national de l'audiovisuel (p. 3810) ; la répartition du patrimoine social de l'ex-ORTF (p. 3810) ; la Sofirad (p. 3811) ; la nationalisation de Thomson-CSF (p. 3811) ; l'accès des partis politiques, des syndicats, des organisations représentatives à la télévision (p. 3811, 3812, 3818) ; l'élection nécessaire des présidents des conseils d'administration des chaînes (p. 3811, 3813) ; l'utilité d'une nouvelle réforme de la radiodiffusion-télévision après les élections de mars 1978 (p. 3812) ; le poids de la présidence de la République pour la radiodiffusion-télévision (p. 3813) ; le problème des bénéfices des sociétés de radiodiffusion-télévision (p. 3818) ; le préciput pour Télédiffusion de France (p. 3819).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 3813) : la réélection de M. Dominique Pado comme président de la délégation parlementaire.

Réponse à MM. Jean Cluzel, Henri Caillavet, Félix Ciccolini (p. 3814) : les problèmes de la redevance ; la suppression de la taxe de radiodiffusion. La vulnérabilité du réseau TDF récemment apparue en Corse et dans l'Ouest. Le coût des attentats, des vols. Les sommes destinées à financer des équipements de sécurité. La décroissance du coût de perception.

Réponse à M. Jean Cluzel : la budgétisation des ressources de la radiodiffusion et de la télévision.

Le système de répartition de la redevance ; le coût des sondages d'audience. Les commissions de répartition de la redevance ; les transferts dont le principe a été admis par la délégation parlementaire en 1975. Les transferts de redevances sont compensés par des transferts de recettes de publicité. L'heure de passage des publicités ; le maximum de recettes doit être obtenu avec le minimum de temps. La structure actuelle de la Régie française de publicité est satisfaisante.

Réponse à M. Emile Durieux (p. 3815) : le cas des personnes âgées ayant demandé à bénéficier de l'exonération de la taxe et à qui il a été réclamé des majorations pour retard de paiement. Les services des redevances doivent répondre dans les meilleurs délais aux lettres de parlementaires.

Réponse à M. Jean Cluzel : le régime fiscal des sociétés de radio et de télévision ; l'assujettissement des recettes de redevances à la TVA. La modification du régime d'imposition sur les bénéfices.

La qualité des programmes ne se mesure pas uniquement en termes de volume de création. L'appel qui a été fait à de nouveaux auteurs et réalisateurs. Le nombre des heures supplémentaires de programme.

Réponse à M. Jean Cluzel : la redistribution des horaires de programme. Les comparaisons possibles entre la télévision française et les télévisions suisse, allemande et luxembourgeoise. Il n'y a pas de solution miracle pour une meilleure coordination. La concertation qui existe déjà ; les recommandations faites par le Gouvernement aux nouveaux présidents des sociétés. Les problèmes de déontologie ; le protocole d'accord conclu entre les sociétés de télévision, la S. F. P. et les réalisateurs ; la commission paritaire d'homologation des réalisateurs. (p. 3816) : le rapport établi par le Haut Conseil de l'audio-visuel proposant une déontologie permanente pour les responsables de programmes les producteurs et les réalisateurs ; les cumuls de fonctions. La nécessité d'aménager le système des droits d'auteur pour privilégier la création. Le régime complexe de redevances et de rémunérations complémentaires versées aux personnes qui ont contribué à la réalisation des émissions. La violence à la télévision.

Réponse à M. Dominique Pado : il appartient aux présidents des sociétés et à leur conseil d'administration de déterminer le seuil au delà duquel les manifestations de violence ne peuvent plus être considérées comme admissibles. Une commission instituée auprès du ministère de la justice est chargée de préparer les conclusions concrètes d'un rapport sur le rôle possible des moyens de communication dans l'aggravation de la violence. L'accord professionnel passé entre les sociétés de radio et de télévision et les pouvoirs publics concernant l'attitude à adopter en cas de rapts, de prises d'otages ou de manifestations violentes. La Société française de production n'a pas trouvé son point d'équilibre. La réorganisation interne en cours ; les techniques nouvelles de vidéo-transmission et de vidéo-disques. Le projet du centre de production de Bry-sur-Marne. Il importe de créer les conditions d'une présence plus affirmée de l'audio-visuel français à l'étranger. Les compétences de l'actuelle délégation interministérielle à la télévision en couleur ; les perspectives d'exportation ouvertes par les nouveaux moyens de communication (p. 3817) : la création d'un fonds d'aide à l'exportation et à la promotion des programmes de télévision. Le potentiel disponible en France pour la diffusion en ondes décamétriques ; la nécessité d'investissements nouveaux.

Réponse à M. Henri Caillavet : l'ordonnance de non-lieu rendue par le juge d'instruction de Montpellier sur la plainte déposée par T. D. F. contre les promoteurs de l'opération « Fil bleu ».

Les possibilités offertes par la distribution par câbles ; les décrets pris pour organiser l'installation et l'exploitation de tels réseaux. Les antennes communautaires. L'utilisation des satellites de diffusion directe ; la participation au programme expérimental de lancement du satellite de l'agence spatiale européenne. Le projet de décret sur les dérogations aux monopoles. L'objectivité des informations ; l'étude menée par le centre d'études d'opinions sur l'expression des différentes opinions dans les informations télévisées.

Réponse à MM. Félix Ciccolini et Guy Schmaus : l'éventualité d'une nouvelle réforme de la télévision.

La retransmission des débats de la Haute Assemblée par les sociétés de télévision. L'inscription en 1975 dans le cahier des charges des sociétés de la création d'émissions conçues et réalisées par le Parlement.

Réponse à M. Jacques Descours Desacres (p. 3819) : la participation à certaines émissions du centre national des indépendants et paysans.

Réponse à M. Jean Cluzel : les bénéfices des sociétés. Les correctifs envisagés à la publicité ; le matraquage doit être évité, particulièrement en ce qui concerne les jouets. La commission de répartition de la redevance. La TVA qui est perçue sur cette dernière. La modernisation de la société française de production. L'augmentation de la redevance qui est frappée par la TVA.

Examen de la ligne 82 de l'état E et de l'article 59 [10 décembre 1977] (p. 3820, 3821) : *MM. Guy Schmaus, Jean Cluzel, rapporteur spécial de la commission des finances ; André Bord, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement.*

Ligne 2 de l'état E (*redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de télévision*) (p. 3820). — Rejet de l'amendent n° 123 de M. Guy Schmaus et plusieurs de ses collègues : suppression de l'augmentation de la redevance télévision (p. 3820).

Article 59 (*répartition du produit des droits constatés de la redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de télévision*) (p. 3821). — Adoption de l'amendement n° 150 de M. Maurice Blin, rapporteur général et Jean Cluzel, rapporteur spécial de la commission des finances : part de la dotation précipitaire affectée à l'établissement public de diffusion destinée à la réalisation d'équipements de protection des installations de radio et de télévision ;

— l'article 59, ainsi modifié, est adopté (p. 3821).

COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Discussion [10 décembre 1977] (p. 3821, 3827) : *MM. Christian Poncelet, rapporteur spécial de la commission des finances ; Edouard Bonnefous, président de la commission des finances ; Jacques Descours Desacres, Pierre Bernard-Reymond, secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie et aux finances (Budget).*

a) *Intervention des sénateurs :* l'incidence de l'accession de Djibouti à l'indépendance (p. 3821, 3824) ; les opérations financières avec Israël, Cuba et l'Egypte (p. 3821, 3824) ; la composition des comptes spéciaux du Trésor et la nécessité de rationaliser la présentation des opérations (p. 3821, 3824) ; le fonds spécial d'investissement routier (p. 3821, 3824) ; la redevance radiotélévision (p. 3822) ; le fonds pour le développement des adductions d'eau (p. 3822, 3823) ; le fonds d'aménagement foncier et d'urbanisme (p. 3822) ; le FDES, fonds de développement économique et social (p. 3822, 3823) ; la loterie nationale (p. 3822) ; les fabrications d'armement (p. 3822, 3823) ; les constructions navales militaires (p. 3822) ; les avances du Trésor (p. 3822) ; l'émission de monnaie métallique (p. 3822) ; les comptes de relations monétaires avec l'étranger (p. 3822) ; la taxe sur la consommation d'eau potable (p. 3823) ; le comité interministériel pour l'aménagement des structures industrielles (CIASI) ; l'aide à la sidérurgie (p. 3823) ; la concurrence et les importations (p. 3824) ; la conversion des activités industrielles de la Lorraine (p. 3824).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 3825) : le solde comptable des opérations des comptes spéciaux du Trésor. Les caractéristiques générales de ce budget. La clôture de plusieurs comptes : l'indépendance de Djibouti ; le remboursement des prêts consentis à Israël. Les modifications prévues de la structure des comptes spéciaux. La restriction de la charge nette laissée par ce budget. L'évolution des autorisations de programme des opérations à caractère définitif. Les opérations à caractère temporaire : la dotation du FDES. Les investissements des entreprises nationales ; leur autofinancement. Les aides à l'industrie privée. Le nouveau plan d'aide à la sidérurgie. Les prêts extérieurs. Le rôle de la Banque française du commerce extérieur. (p. 3826) : les limites à la rationalisation et à la clarification de ce budget ; la variété des opérations du FDES.

Réponse à M. Christian Poncelet : la protection communautaire du marché de l'acier. Le compte spécial pour la construction des casernements.

Examen des articles [10 décembre 1977] (p. 3826, 3827) : *MM. Christian Poncelet, rapporteur spécial de la commission des finances ; Raymond Brun.*

Article 42 (*comptes d'affectation spéciale, opérations définitives, services votés*) (p. 3826). Adoption de l'amendement n° 174 de M. Pierre Bernard-Reymond, secrétaire d'Etat (Budget) ; coordination [fonds spécial d'investissement routier] ;

— l'article 42 ainsi modifié, est adopté (p. 3826).

Article 43 (*comptes d'affectation spéciale, opérations définitives, mesures nouvelles*) (p. 3826). — Adoption des amendements n°s 175 et 176 de M. Pierre Bernard-Reymond, secrétaire d'Etat (Budget) : coordination ;

— l'article 43, ainsi modifié, est adopté (p. 3826).

Article 44 (*comptes retraçant des opérations à caractère temporaire, services votés*). — Adopté (p. 3827).

Article 45 (*comptes d'affectation spéciale, opérations à caractère temporaire, mesures nouvelles*). — Adopté (p. 3827).

Article 46 (*comptes de commerce, mesures nouvelles*). — Adopté (p. 3827).

Article 47 (*comptes de règlement avec les gouvernements étrangers, mesures nouvelles*). — Adopté (p. 3827).

Article 48 (*comptes d'avances, mesures nouvelles*). — Adopté (p. 3827).

Article 49 (*ouverture d'une subdivision à un compte d'avance*). — Adopté (p. 3827).

Article 50 (*comptes de prêts de consolidtion, mesures nouvelles*). — Adopté (p. 3827).

Article 75 (*extension de l'objet d'un compte d'affectation spéciale et d'un compte de règlement avec les gouvernements étrangers ; dépenses d'intérêt militaire*). — Adopté (p. 3827).

Article 76 (*clôtures d'un compte de prêt, de subdivisions d'un compte de règlement avec les gouvernements étrangers et d'un compte d'opérations monétaires ; Israël, Egypte, Cuba, Djibouti*). — Adopté (p. 3827).

B. — Budgets annexes.

IMPRIMERIE NATIONALE

Discussion [10 décembre 1977] (p. 3827, 3831) : *MM. Camille Vallin rapporteur spécial de la commission des finances ; Bernard Parmantier, Hector Viron, Pierre Bernard-Reymond, secrétire d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie et aux finances (Budget).*

a) *Interventions des sénateurs :* les crédits (p. 3827, 3829) ; les revendications du personnel (p. 3827, 3828, 3829) ; les problèmes de la sous-traitance (p. 3827, 3828, 3829, 3831) ; les interventions du ministre des PTT quant à la publication de l'annuaire téléphonique (p. 3827, 3828, 3829) ; l'établissement de Douai (p. 3828, 3829) ; les congés pour les travailleurs antillais et réunionnais de l'Imprimerie nationale (p. 3828) ; les contrats d'impression en dehors du territoire national (p. 3828) ; la décision du conseil régional du Nord - Pas-de-Calais d'acheter de nouveau des wagons SNCF (p. 3828) ; l'information dans l'entreprise (p. 3828) ; l'équipement de l'imprimerie (p. 3828, 3829).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 3830) : les crédits du budget annexe de l'Imprimerie nationale pour l'année 1978. La rationalisation du programme de commandes des diverses administrations clientes. Le développement des prestations de services annexes, dans le domaine du stockage et de la diffusion. La répartition des activités entre les deux usines de Paris et de Douai ; leur complémentarité. Les créations d'emplois et les crédits d'équipement pour le développement de l'imprimerie de Douai. La sous-traitance : le respect des délais fixés par la clientèle administrative ; l'égalisation de la charge de travail dans le temps ; la part constante qu'elle représente dans le chiffre d'affaires de l'Imprimerie nationale. La production de l'annuaire téléphonique. L'expérience menée depuis un an.

Réponse à M. Camille Vallin : les revendications du personnel quant à l'aménagement d'une sixième semaine de congé et quant à la prise en charge des frais de transport pour les ouvriers originaires des départements d'outre-mer. L'étude en cours sur l'aménagement du régime d'assurance maladie.

Réponse à M. Roger Blin : la lutte contre le gaspillage dans la production des annuaires téléphoniques.

Réponse à MM. Bernard Parmantier et Hector Viron : les deux appels d'offres européens adressés à l'Imprimerie nationale. La consommation en papier des imprimeurs sous-traitants de l'annuaire téléphonique. (p. 3831) : l'avenir de l'usine de Paris. L'évolution des effectifs. L'amélioration des conditions de travail et de sécurité.

Examen des articles [10 décembre 1977] (p. 3831) :*M. Bernard Parmantier.*

Article 40 (*Imprimerie nationale, services votés*). — Adopté (p. 3831).

Article 41 (*Imprimerie nationale, mesures nouvelles*). — Adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 3831).

MONNAIES ET MEDAILLES

Discussion [10 décembre 1977] (p. 3831, 3833) : *MM. Jacques Descours Desacres au nom de M. François Schleiter, rapporteur spécial de la commission des finances ; Anicet Le Pors, Pierre-Bernard-Reymond, secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie et aux finances (Budget).*

a) *Interventions des sénateurs :* les crédits et les recettes du budget annexe des monnaies et médailles (p. 3831) ; les créations d'emploi (p. 3831) ; l'usine de Pessac et le projet d'usine nouvelle (p. 3831, 3832) ; la sous-traitance (p. 3832) ; l'équipement et les matériels (p. 3832) ; la rénovation de l'établissement du quai Conti (p. 3832) ; la diffusion des pièces de monnaie de cinquante francs (p. 3832) ; l'approvisionnement en métaux de base (p. 3832) ; la production des médailles (p. 3832) ; la défense des métiers d'art (p. 3832).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 3833) : la progression des crédits du budget annexe des monnaies et médailles. Le développement des fabrications de monnaies françaises. Le niveau élevé de la demande nationale. Les appareils à perception automatique. La quantité de monnaie métallique actuellement en circulation. Son niveau inférieur à celui des principaux pays européens. L'augmentation du stock en usine de certaines coupures. Les dépenses d'équipement : leur financement par le bénéfice d'exploitation. Le développement des équipements de l'usine de Pessac. La diminution prévue du recours à la sous-

traitance. Les travaux de modernisation de l'établissement du quai Conti. Dément l'hypothèse d'un retour à Paris d'une partie des activités de Pessac. La vocation des ateliers de Paris.

Réponse à M. Jacques Descours Desacres : la circulation des pièces de cinquante francs.

Réponse à M. Anicet Le Pors : l'augmentation du potentiel de production de l'usine de Pessac. L'amélioration des conditions de travail des personnels de l'Hôtel des monnaies.

Examen des crédits [10 décembre 1977] (p. 3833).

Article 40 (*monnaies et médailles, services votés*). — Adopté (p. 3833).

Article 41 (*monnaies et médailles, mesures nouvelles*). — Adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 3833).

IV. — LOGEMENT

Discussion [10 décembre 1977] (p. 3834, 3859) : *MM. Josy Moinet, rapporteur spécial de la commission des finances ; Robert Laucournet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques ; Jacques Barrot, secrétaire d'Etat au logement ; Marcel Lucotte, Pierre Ceccaldi-Pavard, Léandre Létoquart, Paul Kauss, Guy Petit, Louis Boyer.*

a) *Interventions des sénateurs :* l'industrie du bâtiment et la construction (p. 3834, 3836, 3837, 3838, 3843, 3844, 3845) ; la réhabilitation de l'habitat ancien (p. 3834, 3836, 3843, 3845, 3847, 3848) ; l'aide au logement et la mise en œuvre de la loi du 3 janvier 1977 portant réforme de l'aide au logement (p. 3834, 3835, 3837, 3838, 3839, 3842, 3843, 3844, 3846, 3847, 3848) ; le livre blanc de l'union nationale des H. L. M. (p. 3834) ; la situation des offices d'H. L. M. (p. 3834, 3836, 3838, 3842, 3845, 3843, 3849) ; les rapports Barre et Nora (logement) (p. 3834, 3844) ; le marché du logement (p. 3834) ; le logement social (p. 3834, 3845, 3847) ; le rôle des caisses d'épargne (p. 3835) ; la mise en place du conseil national de l'aide au logement (p. 3835) ; la mise en place du conseil national de l'accession à la propriété (p. 3835) ; l'accession à la propriété (p. 3835, 3836, 3837, 3838, 3843, 3846, 3849) ; l'habitat locatif (p. 3835, 3836, 3837, 3843, 3846) ; l'allocation logement (p. 3835, 3846) ; le conventionnement des logements locatifs existants (p. 3835, 3849) ; les logements H. L. M. (p. 3836, 3838, 3842, 3843, 3845, 3846, 3848, 3849) ; les crédits du budget logement (p. 3836, 3837, 3849) ; l'habitat rural (p. 3836) ; l'habitat urbain (p. 3836) ; le principe de la réduction de l'aide à la pierre au profit de l'aide à la personne (p. 3836, 3849) ; l'aide personnalisée au logement, A. P. L. (p. 3836, 3837, 3842, 3849) ; l'échec de la taxe professionnelle (p. 3837, 3838) ; le blocage des loyers (p. 3838, 3842, 3843, 3845, 3846, 3848) ; l'aide du 1 p. 100 patronal pour l'accession à la propriété et l'extension de cette aide (p. 3838, 3843, 3846) ; la dégradation du patrimoine immobilier (p. 3843, 3845) ; les maisons individuelles (p. 3843, 3848) ; les logements vides (p. 3844, 3847) ; l'encouragement à la vie associative dans le logement (p. 3845) ; la copropriété et les insuffisances de la loi de 1965 (p. 3845) ; le chômage dans le bâtiment (p. 3845) ; la spéculation foncière (p. 3846) ; le contre-budget présenté par le parti communiste à l'Assemblée nationale (p. 3846) ; la participation des usagers et des locataires à l'application de la loi du 3 janvier 1977 portant réforme de l'aide au logement (p. 3847) ; le logement des personnes âgées (p. 3847).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 3839) : la loi du 3 janvier 1977, portant réforme de l'aide au logement. Le bilan de l'année 1977. L'évolution du marché du logement en faveur de la maison individuelle et de l'accession à la propriété. L'amélioration de l'habitat ancien. L'adaptation à la demande. La transformation de crédits locatifs en logements accession. L'augmentation des prix plafond dans le secteur locatif. La réhabilitation des logements anciens. Les conventions signées. Les interventions pour le maintien à domicile des personnes âgées. L'effort d'information du public. La diffusion d'un guide de l'habitat ancien. Les difficultés du secteur du bâtiment. Le bilan social de l'année ; la loi du 19 juillet 1977 relative aux économies d'énergie : l'abaissement des charges au profit de l'usager. La loi sur l'assurance construction. (p. 3840) : l'agence nationale de l'information logement et les centres d'information. La convention signée avec l'union des H. L. M. pour l'intégration des catégories les plus défavorisées de la population. Les aides à l'amélioration de l'habitat pour les personnes handicapées physiques. La parution des décrets d'application de la loi du 3 janvier 1977 : leur élaboration en concertation avec les témoins de l'expérimentation menée dans plusieurs départements pilotes. La suite donnée à plusieurs suggestions faites par les sénateurs pour l'application de la réforme. La communication à la commission des affaires économiques et du plan des premiers résultats de l'expérimentation. Le bon fonctionnement des mécanismes juridiques et financiers prévus. L'efficacité sociale incontestable de la réforme. L'absence de justification à un retard de l'application des nouvelles procédures. Le projet de budget pour 1978 : le programme physique de logements aidés. Les nouveaux prêts conventionnés. Les subventions pour surcharge foncière. L'acquisition des terrains.

Réponse à MM. Josy Moinet et Robert Laucournet (p. 3841) : les perspectives d'application de la réforme. L'habitat ancien : le conventionnement des logements locatifs. La construction neuve : la possibilité d'option laissée aux ménages, entre l'ancien et le nouveau système. L'effort de formation réalisé auprès des organismes intéressés pour préparer la mise en œuvre de la réforme. La formation des responsables d'H. L. M. L'inquiétude des sociétés de crédit immobilier. La constitution de l'apport personnel ; l'aide du 1 p. 100 patronal. Le délai de mise en œuvre de l'apport personnel. Le secteur locatif : le blocage des loyers. L'objectif d'une plus grande vérité du loyer. L'amélioration des H. L. M. anciennes. (p. 3842) : les précautions prises pour préparer la mise en œuvre de la réforme. La comparaison faite avec l'application difficile de la nouvelle taxe professionnelle. La possibilité d'option laissée aux organismes, en locatif, entre l'ancien et le nouveau système. La nécessité de remédier au blocage du système précédent.

Réponse à M. Marcel Lucotte (p. 3849) : la prochaine communication au conseil national de l'accession à la propriété du rapport sur les aides fiscales au logement. (p. 3850) : annonce le dépôt de ce rapport avant la fin de la session en cours.

Réponse à MM. Marcel Lucotte, Louis Boyer et Guy Petit : les difficultés de trésorerie des organismes d'H. L. M. Les prêts qui leur seront consentis. La fin du blocage des loyers. La péréquation. Le calcul du plafond de l'A. P. L. sur un loyer inférieur au loyer d'équilibre. Les aléas de la péréquation, du fait du blocage des loyers. Le retour souhaitable à la liberté. L'aide aux H. L. M. pour la réhabilitation des logements anciens. La concertation avec l'union des H. L. M. Les difficultés du secteur locatif. La ségrégation. Les différences de loyers entre les H. L. M. ancien système et les nouveaux logements. L'amélioration de la qualité. Le rapport qualité-prix.

Réponse à MM. Pierre Ceccaldi-Pavard et Paul Kauss : l'augmentation des crédits de réhabilitation de l'habitat ancien. L'intervention de l'A. N. A. H. (agence nationale pour l'amélioration de l'habitat). La procédure très souple utilisée.

Réponse à M. Pierre Ceccaldi-Pavard : les logements vides. L'aménagement de la loi de 1965 sur la copropriété. Les charges locatives et les travaux de la commission Delmon. L'application de ces accords. Le livret du locataire.

Réponse à MM. Paul Kauss et Marcel Lucotte : le développement de la maison individuelle et l'urbanisme de qualité.

Réponse à M. Léandre Létoquart (p. 3851) : les difficultés des familles les plus modestes. La réforme de l'aide au logement, pour une plus grande justice.

Réponse à M. Louis Boyer : la parution des textes d'application

Réponse à M. Marcel Lucotte : la notion de « mise en œuvre progressive de la réforme », préférable à celle d'« expérimentation ». La concertation. La constitution de l'apport personnel. L'aide du 1 % patronal. Le problème des agriculteurs : la prime de décohabitation. Les fonctionnaires.

Examen des crédits et articles [10 décembre 1977] (p. 3851, 3859) : *MM. Robert Laucournet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques ; Marcel Lucotte, Josy Moinet, rapporteur spécial de la commission des finances ; Jacques Barrot, secrétaire d'Etat au logement ; Michel Chauty, président de la commission des affaires économiques ; Marcel Champeix, Abel Sempé, Léandre Létoquart, Etienne Dailly, Louis Boyer, Guy Petit, Adolphe Chauvin, Roland Grimaldi.*

Etat B. — TITRES III ET IV : adoptés (p. 3851).

Etat C. — TITRES V, VI ET VII : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiment (p. 3851).

Article 55. (*Prime à l'amélioration de l'habitat locatif*). — Adopté (p. 3851).

Article 56 (*Aide au logement social*) (p. 3851). — Le dépôt par le Gouvernement des deux rapports prévus aux articles 4 et 36 de la loi du 3 janvier 1977, relatifs à l'expérimentation et à l'application fiscale de la réforme de l'aide au logement (p. 3852) ; le crédit agricole ; les difficultés de l'industrie du bâtiment ; l'application de la réforme de l'aide au logement dans le département du Gers (p. 3855) ; rejet (p. 3857) de l'amendement n° 177 de M. Robert Laucournet, rapporteur pour avis : limitation des crédits destinés à l'application de la réforme à 20 p. 100 maximum du montant des crédits engagés (scrutin public n° 20, liste des votants, p. 3863, 3864) ; amendement n° 120 de M. Léandre Létoquart et plusieurs de ses collègues : extension de l'aide de l'Etat aux prêts consentis par les caisses de crédit mutuel ; irrecevable aux termes de l'article 42 de la loi organique relative aux lois de finances (p. 3858).

Après l'article 56. — Rejet de l'amendement n° 121 (article additionnel) de M. Léandre Létoquart et plusieurs de ses collègues : blocage des loyers ; octroi de compensations aux petits propriétaires et aux offices publics d'H. L. M. (p. 3858) ; rejet de l'amendement n° 122 de M. Léandre Létoquart et plusieurs de ses collègues : suspension des saisies ayant pour cause une dette de loyer, ou d'accession à la propriété d'un logement.

Article 57 (*nombre des logements susceptibles d'ouvrir à leurs occupants droit à l'aide personnalisée au logement*). — Adopté (p. 3859).

Après l'article 57. — Rejet de l'amendement n° 181 (article additionnel) de M. Roger Quilliot et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Roland Grimaldi : mesures sociales pour le financement de l'apport personnel (p. 3859).

Article 74 (*extension de la garantie de l'Etat à certains prêts accordés par le Crédit foncier de France et le Comptoir des entrepreneurs*). — Adopté (p. 3859).

ARTICLES DE TOTALISATION DES CREDITS

Discussion [11 décembre 1977] (p. 3867, 3868).

Article 34 (*budget général, services votés*). — Adopté (p. 3867).

Article 35 et état B (*mesures nouvelles, dépenses ordinaires des services civils*). — Adopté (p. 3867).

Article 36 et état C (*mesures nouvelles, dépenses en capital des services civils*). — Adopté (p. 3867).

Explication de vote.

— *M. Paul Jargot* (p. 3867) : le groupe communiste vote contre tous les articles.

Articles 40 et 41 (*budgets annexes*). — Adopté (p. 3868).

ARTICLES NON JOINTS A L'EXAMEN DES CREDITS ET ARTICLES ADDITIONNELS

Discussion [11 décembre 1977] (p. 3868, 3910) ; *MM. Paul Jargot, Maurice Blin, rapporteur général ; Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances ; Yves Durand, Jacques Descours Desacres, Jean-Pierre Fourcade, Maurice Schumann, Georges Spénale, André Fosset, Michel Caldaguès, René Ballayer, Etienne Dailly, Camille Vallin, Pierre Vallon, Michel Darras, Pierre Schiélé, Charles de Cuttoli, Richard Pouille, Léon Jozeau-Marigné, Henri Duffaut, Jacques Peiletier, Jean Colin, Pierre Carous, Henri Goetschy.*

Article 39 (*autorisations d'engagement par anticipation, état D*). — Adopté (p. 3868).

Article 51 (*perception des taxes parafiscales, état E*). — Adopté (p. 3883).

Article 52 (*crédits évaluatifs, état F*). — Adopté (p. 3884).

Article 53 (*crédits provisionnels, Etat G*). — Adopté (p. 3885).

Article 54 (*reports de crédits, Etat H*). — Adopté (p. 3887).

Article 58. (*financement des grands travaux intéressant la région d'Ile-de-France*). — Adopté (p. 3888).

Article 61 (*relèvement de l'abattement sur les dividendes d'actions perçus par les épargnants*). — Adopté (p. 3888).

Après l'article 61. — Amendement n° 130 (article additionnel) de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues : indexation sur l'indice des prix des sommes placées par les particuliers sur les livrets A dans les caisses d'épargne ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 3888).

Article 62 (*report au 1er janvier 1979 de la taxation des plus-values de cession de valeurs mobilières*). — Adopté (p. 3888).

Article 63 (*réévaluation des immobilisations amortissables* (p. 3888). — Amendement n° 151 de M. Yves Durand : réévaluation des immobilisations amortissables ; possibilité d'imputer sur la provision spéciale les déficits au 31 décembre 1976 ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement ; amendement n° 157 de M. Maurice Blin, rapporteur général : suppression des dispositions selon lesquelles c'est seulement si les déficits excèdent le montant de la provision que les déficits reportables au 31 décembre 1976 peuvent être imputés sur la provision spéciale (p. 3889) ; retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement ; amendement n° 158 de M. Maurice Blin, rapporteur général, soutenu par M. Jacques Descours Desacres : suppression des dispositions prévoyant que la réévaluation des immobilisations amortissables n'aura pas d'effet sur l'assiette des impôts locaux, taxe professionnelle et taxe foncière ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement (p. 3890) ; amendement n° 152 de M. Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances : plafonnement des valeurs réévaluées en appliquant directement aux valeurs nettes comptables des indices représentatifs de l'évolution des biens concernés ; rejet par un vote unique de l'ensemble de l'article 63 et des amendements n °157 de M. Maurice Blin, rapporteur général et n° 152 de M. Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances (p. 3893).

Après l'article 63. — Amendement n° 125 (article additionnel) de MM. Jean Cluzel et René Ballayer, soutenu par M. René Ballayer : imposition des plus-values imposables réalisées sur la cession de leur fonds de commerce par les chefs d'entreprise qui partent à la retraite ; imposition des plus-values réalisées par les entreprises si le contribuable prend l'engagement de réinvestir dans l'acquisition d'un autre fonds avant l'expiration d'un délai de trois ans ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 3893).

Article 64 (*reconduction du dispositif fiscal prévu pour l'amélioration des structures industrielles et de diverses mesures temporaires*). — Adopté (p. 3894).

Article 65 (*assouplissement des modalités d'option pour le régime simplifié d'imposition des petites et moyennes entreprises industrielles, commerciales et artisanales*). — Adopté (p. 3894).

Article 65 *bis* (*application du régime simplifié de liquidation des taxes sur le chiffre d'affaires*) (p. 3894). — Adoption de l'amendement n° 206 de M. Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances : fixation par décret en Conseil d'Etat des modalités d'application de la régularisation de la taxe sur la valeur ajoutée dans le cadre du régime simplifié de liquidation des taxes sur le chiffre d'affaires ;

— l'article 65 *bis*, ainsi modifié, est adopté (p. 3894).

Après l'article 65 *bis*. — Les directives européennes en matière de TVA (p. 3895) ; amendement n° 167 (article additionnel) de M. Maurice Schumann : constitution d'un volant conjoncturel par la suppression de principe de la règle du décalage d'un mois en matière de TVA ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution.

Article 66 (*aménagement du régime fiscal des sociétés de copropriétaires de navires*). — Adopté (p. 3895).

Article 67 (*extension aux reprises d'établissements en difficulté de l'exonération temporaire de taxe professionnelle prévue à l'article* 1473 bis *du code général des impôts*). — Adopté (p. 3896).

Après l'article 67. — Amendement n° 126 (article additionnel) de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Camille Vallin : imposition à la taxe d'habitation des personnes âgées de plus de soixante-cinq ans et des retraités exonérés de l'impôt sur le revenu des personnes physiques ; abrogation des articles du code général des impôts relatifs à l'avoir fiscal ; rejeté (p. 3896).

Article 69 (*report de la date de première actualisation biennale des valeurs locatives foncières*) (p. 3898). — Retrait de l'amendement n° 159 de M. Maurice Blin, rapporteur général : suppression

de l'article (p. 3897) ; adoption de l'amendement n° 210 de M. Maurice Blin, rapporteur général : report au 1er janvier 1979 de la première actualisation biennale des valeurs locatives foncières ;

— l'article 69, ainsi modifié, est adopté (p. 3897).

Article 70 (*report de la date d'application du taux unique de la taxe d'habitation dans les communautés urbaines et les districts à fiscalité propre*) (p. 3897). — Les études entreprises par l'administration pour connaître les incidences du report au 1er janvier 1979 de l'application d'un taux unique pour la taxe d'habitation perçue au profit des communautés urbaines et des districts à fiscalité propre (p. 3898) ; le report au 1er janvier 1979 devrait être étendu aux départements ;

— l'article 70 est adopté (p. 3898).

Après l'article 70. — Rejet de l'amendement n° 129 (article additionnel) de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Camille Vallin : pour le calcul de l'assiette de la taxe d'habitation, prise en compte pour 50 p. 100 de la valeur locative cadastrale et pour 50 p. 100 du revenu imposable ; suppression des articles du code général des impôts relatifs à l'avoir fiscal ; instauration d'un impôt sur l'actif net des établissements bancaires et financiers (p. 3899) ; amendement n° 140 (article additionnel) de M. Charles de Cuttoli et plusieurs de ses collègues : conditions dans lesquelles certains biens immobiliers des Français établis hors de France seraient exonérés de la taxe foncière sur les propriétés bâties ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 3900) ; amendement n° 141 (article additionnel) de M. Charles de Cuttoli et plusieurs de ses collègues : la résidence en France des Français établis hors de France doit être assimilée à une habitation principale pour le calcul des abattements pris en compte dans l'assiette de la taxe d'habitation ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 3901) ; amendement n° 144 (article additionnel) de M. Charles Zwickert et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Pierre Schiélé : augmentation à dix ans du délai pendant lequel les communes bénéficient de subventions accrues pour leurs investissements en cas de fusion ou de regroupement de communes ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution ; amendement n° 155 (article additionnel) de M. Roger Boileau, soutenu par M. Pierre Schiélé : possibilité pour le conseil général d'exonérer de la taxe départementale d'espaces verts les organismes d'HLM ; repris par M. Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances et adopté (p. 3902) ; retrait de l'amendement n° 170 (article additionnel) de MM. Serge Mathieu et Richard Pouille, soutenu par M. Richard Pouille : possibilité pour le conseil général d'exonérer de la taxe départementale d'espaces verts les offices et les sociétés anonymes d'HLM ; obligation de majorer le taux de la taxe à due concurrence des exonérations accordées (p. 3901) ; amendement n° 173 (article additionnel) de M. Etienne Dailly : extension aux services départementaux de lutte contre les incendies de l'exonération de la taxe sur les salaires de leur personnel dont bénéficient les collectivités locales et leurs groupements ; repris par M. Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances et adopté (p. 3902) ;

— deux articles additionnels sont insérés dans le projet de loi (p. 3902).

Article 70 *bis* (*relèvement du plafond de ressources des établissements publics régionaux*) (p. 3902). — Amendement n° 131 de M. Léon-Jozeau-Marigné : suppression des dispositions prévoyant le plafonnement des impositions perçues au profit des régions ; réservé (p. 3903) et retiré (p. 3905) ;

— l'article 70 *bis* est adopté (p. 3905).

Après l'article 70 *bis*. — Adoption de l'amendement n° 156 (article additionnel) de M. Pierre Schiélé et plusieurs de ses collègues : possibilité pour l'établissement public régional de reprendre en compte les excédents de recettes constatés dans les comptes administratifs antérieurs (p. 3905) ;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 3905.)

Article 70 *ter* (*recouvrement des créances résultant d'opérations faisant partie du système de financement du F.E.O.G.A. (fonds européen d'orientation et de garantie agricole), ainsi que de prélèvements agricoles et de droits de douane, nées dans un Etat membre de la Communauté économique européenne*). — Adopté (p. 3905).

Article 70 *quater* (*fixation du taux maximum de la taxe spéciale de consommation sur les carburants*). — Adopté (p. 3905).

Après l'article 70 *quater*. — Adoption de l'amendement n° 154 (article additionnel) de MM. Richard Pouille et Jean-Marie Rausch : augmentation du montant annuel maximum de la taxe spéciale d'équipement instituée au profit de l'établissement public de la métropole lorraine (p. 3906) ;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 3906).

Article 72 *bis*. (*périmètre de protection autour de boulangeries rachetées ou reconverties avec l'aide de la profession*) (p. 3906). — La création d'une taxe parafiscale dans le secteur de la boulangerie ; adoption de l'amendement n° 153 de M. Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances : suppression de l'article (p. 3908) ;

— l'article 72 *bis* est supprimé (p. 3908).

Après l'article 73. — Amendement n° 145 (article additionnel) de M. Francis Palmero, soutenu par M. Henri Goetschy : regroupement des grades des sous-officiers en fonction des échelles de soldes ; création de deux échelons intermédiaires dans la nouvelle grille ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 3909) ; amendement n° 146 (article additionnel) de M. Francis Palmero, soutenu par M. Henri Goetschy : ouverture d'un délai d'un an aux militaires en activité ou en retraite, qui ont séjourné en Allemagne entre le 6 mai 1956 et le 11 octobre 1963, pour demander le paiement de l'indemnité familiale d'expatriation ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution ; amendement n° 147 (article additionnel) de M. Francis Palmero, soutenu par M. Henri Goetschy : le droit au travail est garanti fondamentalement aux militaires admis d'office ou sur leur demande à la position statutaire de retraite ; irrecevable aux termes de l'article 42 de l'ordonnance de 1959 portant loi organique relative aux lois de finances ; amendement n° 148 (article additionnel) de M. Francis Palmero, soutenu par M. Henri Goetschy : bénéfice du droit à pension de réversion à partir du 1er janvier 1978 pour les femmes dont le veuvage est antérieur au 1er décembre 1964 ; droit à majoration pour enfants ; suppression de la distinction entre militaires retraités avant ou après le 3 août 1962 ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution.

Article 77 (*aménagement de la procédure de financement du lancement et de la fabrication de produits nouveaux*). — Adopté (p. 3909).

Deuxième délibération sur le projet de loi [11 décembre 1977] (p. 3910, 3915) : *MM. Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances ; Maurice Blin, rapporteur général ; Etienne Dailly, André Rabineau, Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale, Louis Jung, Pierre Marcilhacy, Michel Moreigne, Bernard Legrand, Edouard Bonnefous, président de la commission des finances.*

a) *Interventions des sénateurs :* les centres de gestion agréés (p. 3911) ; les centres de gestion agricoles (p. 3911) ; la lutte contre l'alcoolisme (p. 3912) ; les droits des producteurs de fruits (p. 3912) ; les importations de whisky, gin et vodka (p. 3913) ; les bouilleurs de crus (p. 3913) ; les tapis et tapisseries d'Aubusson (p. 3914) ; les retraites mutualistes (p. 3914) ; la dotation du F. I. A. N. E., Fonds d'intervention et d'action pour la nature et l'environnement (p. 3915) ; les frais de fonctionnement des parcs naturels régionaux (p. 3915) ; le travail du Sénat en période budgétaire, la durée et la date des sessions parlementaires, le fractionnement du projet de loi de finances (p. 3915).

b) *Intervention du Gouvernement :*

— *M. Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances* (p. 3910) : les engagements pris par le Gouvernement à l'égard des sénateurs ; les majorations de crédits établiront un nouvel équilibre du budget. Les différentes majorations ; les crédits affectés au fonds spécial d'investissement routier, pour l'essentiel à la tranche communale. L'amendement déposé par M. Jean Cluzel, à l'article 7, relatif aux centres de gestion agréés. Le problème des acquisitions foncières par les collectivités publiques souligné par M. Léon Jozeau-Marigné. Il est impossible de proroger le privilège des bouilleurs de cru (p. 3911) : le Gouvernement demande au Sénat de se prononcer par un seul vote sur l'ensemble du projet de loi de finances pour 1978 modifié par les amendements qu'il a présentés en deuxième délibération ;

— *Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale* (p. 3912) : les conséquences de la consommation d'alcool sur la santé. La lutte entreprise par le Gouvernement pour diminuer la consommation d'alcool. Le rapport du VIIe Plan consacré aux conséquences de l'alcoolisme ; le nombre de décès, de personnes hospitalisées.

Article 3 (p. 3911). — Amendement n° 182 de M. Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances : tarifs fixes ou proportionnels de certains droits de timbre.

Article 7 (p. 3911). — Amendement n° 183 de M. Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances : application des dispositions du code général des impôts relatives aux centres de gestion agréés regroupant les exploitants agricoles aux centres de gestion dont les adhérents, industriels, commerçants et artisans sont soumis sur option au régime simplifié d'imposition ; amendement n° 184 de M. Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances : organisations professionnelles habilitées à créer des centres de gestion.

Après l'article 24 *bis* (p. 3911). — Amendement n° 207 (article additionnel) de M. Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances : abattements appliqués au total imposable des plus-values immobilières réalisées à la suite de déclarations d'utilité publique, de cessions à l'amiable aux collectivités locales et à leurs établissements publics, à l'Etat et à ses établissements publics ; amendement n° 185 de M. Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances ; rétablissement du prélèvement effectué sur le produit de la taxe intérieure sur les produits pétroliers au profit du fonds spécial d'investissement routier (p. 3912).

Article 28 (p. 3912). — Amendement n° 186 de M. Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances : de forme.

Article 30 (p. 3912). — La lutte contre l'alcoolisme et le privilège des bouilleurs de cru.

Article 33 (p. 3913). — Amendement n° 209 de M. Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances : harmonisation.

Article 35 (p. 3913). — Amendement n° 188 de M. Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances : augmentation des crédits alloués aux affaires étrangères ; amendement n° 205 de M. Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances : majoration des crédits de la coopération (p. 3914) ; amendements n°s 189 et 190 de M. Robert Boulin, ministre de l'économie et des finances : majoration des crédits de la culture ; amendement n° 191 de M. Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances : majoration des crédits de l'éducation ; amendement n° 192 de M. Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances : majoration des crédits relatifs au développement de l'utilisation de la chaleur ; amendement n° 208 de M. Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances : majoration des crédits de l'intérieur (créations d'emplois dans les tribunaux administratifs) ; amendement n° 193 de M. Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances : majoration du montant des crédits affectés au fonds d'aide à l'expansion de la presse française à l'étranger ; amendement n° 194 de M. Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances : majoration des crédits du secrétariat général de la défense nationale ; amendement n° 195 de M. Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances : majoration des crédits de la santé et de la sécurité sociale (élévation du plafond pour les retraites mutualistes) ; amendement n° 196 de M. Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances : majoration des crédits des universités (réorganisation des écoles d'ingénieurs de province) (p. 3915)

Article 36 (p. 3915). — Amendement n° 197 de M. Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances : majoration des autorisations de programme et des crédits de paiement des affaires étrangères (scolarisation des enfants des Français à l'étranger) ; amendement n° 198 de M. Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances : majoration des autorisations de programme et des crédits de paiement de l'agriculture (électrification rurale ; voirie rurale) ; amendement n° 201 de M. Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances : majoration des dotations du F. I. A. N. E., Fonds d'intervention et d'action pour la nature et l'environnement ; amendement n° 200 de M. Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances : majoration des autorisations de programme et des crédits de paiement des « charges communes » (versement de l'aide spéciale rurale) ; amendement n° 199 de M. Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances : majoration des autorisations de programme et des crédits de paiement de l'éducation (relèvement du montant des subventions allouées aux collectivités locales pour les établissements secondaires du second degré) ; amendement n° 202 de M. Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances : majoration des subventions d'équipement aux collectivités pour les réseaux urbains.

Article 42 (p. 3915). — Amendement n° 203 de M. Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances : totalisation.

Article 43 (p. 3915). — Amendement n° 204 de M. Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances : totalisation.

Explications de vote :

— *M. Pierre Carous* (p. 3917) : le groupe R. P. R. votera le projet de loi de finances pour 1978 afin de marquer son approbation de la politique du Gouvernement. Le prélèvement sur le loto ; le privilège des bouilleurs de cru. Regrette l'utilisation de la procédure du vote bloqué. Il importe d'instaurer un débat global sur l'alcoolisme. Malgré une conjoncture internationale difficile et une situation intérieure délicate, le franc a été défendu. Le fonds d'équipement des collectivités locales ; le fonds spécial d'investissement routier. (p. 3918) : les objectifs à long terme de la politique de la France doivent être dégagés ;

— *M. Philippe de Bourgoing* (p. 3918) : la politique gouvernementale est réaliste. La stabilité du franc. Les crédits destinés à l'éducation et à l'agriculture. L'effort accompli en faveur de l'investissement des entreprises. La progression du fonds d'aide aux collectivités locales ; le versement représentatif de la taxe sur les salaires ; le fonds spécial d'investissement routier. Les membres du groupe de l'union des républicains et des indépendants, dans leur majorité, voteront le projet de loi de finances pour 1978. Les problèmes posés par les dispositions adoptées en ce qui concerne le privilège des bouilleurs de cru ;

— *M. Adolphe Chauvin* (p. 3918) : la seule voie possible est celle où le Gouvernement s'est engagé. La réussite de la bataille pour l'emploi dépendra de l'amélioration de la situation des entreprises. La grève à E. D. F. Le déficit budgétaire modéré qui a été accepté. Les dotations du fonds spécial d'investissement routier. La scolarisation des enfants des Français à l'étranger. La majoration obtenue en deuxième délibération. L'amendement n° 9 de M. Jean Francou ; le fonds destiné à soutenir l'action du mouvement sportif. Le groupe U. C. D. P. votera le projet de loi de finances pour 1978. Une volonté de progrès dans la cohésion sociale est indispensable ;

— *M. Henri Duffaut* (p. 3919) : les conditions de la discussion ont été déplorables. La « réserve parlementaire » évoquée par M. Jean-Jacques Beucler. L'inflation ; la crise pétrolière ; les plans de redressement du Gouvernement. Les causes de l'équilibre de la balance commerciale française. (p. 3920) : la situation en République fédérale d'Allemagne. La situation du franc par rapport aux autres monnaies. La situation des prix, de l'emploi. Le projet de budget n'assure pas le maintien de l'investissement public ; les revenus individuels ont perdu de leur pouvoir d'achat. Les collectivités locales ; le fonds spécial d'investissement routier. La situation des rapatriés. (p. 3921) : un plan de déflation qui rappelle celui de 1935. Le groupe socialiste ne votera pas ce projet de loi de finances ;

— *M. Emile Didier* (p. 3921) : les radicaux de gauche et membres de la gauche démocratique ne voteront pas le projet de loi de finances. L'importance de la crise qui frappe la France semble avoir échappé au Gouvernement. Les prévisions erronées sur le taux de croissance, la hausse des prix et l'emploi ;

— *M. Fernand Chatelain* (p. 3921) : le budget de changement proposé par le parti communiste. Le recours au vote bloqué et à l'article 40 de la Constitution. La grève à E. D. F. (p. 3922) : une campagne organisée à grand renfort de moyens tente de dresser une partie de l'opinion publique contre les travailleurs. Le groupe communiste votera contre le projet de loi de finances pour 1978 ;

— *M. Paul Ribeyre* (p. 3922) : le temps dont dispose le Parlement pour se prononcer sur le projet de loi de finances. La nécessité de modifier la loi organique du 2 janvier 1959. (p. 3923) : le rétablissement d'une troisième session. Un budget d'austérité ; il n'existe pas de remède miracle pour sortir de la crise. Il n'y a pas de mesure de relance de la consommation. Les dépenses de fonctionnement ; les investissements publics. Regrette qu'il n'y ait pas eu de reconduction du fonds d'action conjoncturelle. Le groupe du centre national des indépendants et paysans votera le projet de loi de finances pour 1978 ;

— *M. Etienne Dailly* (p. 3923) : votera le projet de loi de finances. La difficulté d'appartenir à la majorité. L'absence du ministre de l'économie et des finances lors de la discussion de ce texte devant le Sénat. L'amendement déposé par M. Louis Jung tendant à insérer un article additionnel après l'article 30 ; l'exception d'irrecevabilité de l'article 42 de l'ordonnance du 2 janvier 1959 n'a pas été soulevée. (p. 3924) : le Gouvernement doit avoir plus d'égards pour le Sénat ;

— *M. Jacques Pelletier* (p. 3924) : l'utilisation du vote bloqué ; le privilège des bouilleurs de cru ; votera contre ;

— *M. Hector Viron* (p. 3924) : le nombre de chômeurs en juin 1974 et décembre 1977 ; votera contre.

Scrutin public n° 21 (liste des votants, p. 3927, 3928).

Adoption [11 décembre 1977] (p. 3925).

Discussion du texte de la commission mixte paritaire [16 décembre 1977] (p. 4099, 4113).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 4099, 4105) : *MM. Maurice Blin, rapporteur pour le Sénat de la commission mixte paritaire ; Adolphe Chauvin, Roger Romani, Jean-Pierre Fourcade, André Fosset, Edouard Bonnefous, président de la commission des finances ; Henri Tournan, Jean Chérioux, Lionel de Tanguy, Raymond Bourgine, Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances.*

a) *Interventions des sénateurs :* la création d'un fonds national d'aide aux sports (p. 4100) ; le prélèvement sur les recettes du loto (p. 4100, 4101) ; la réévaluation des bilans (p. 4100) ; le blocage du mode de calcul de la répartition du versement représentatif de la taxe sur les salaires (VRTS) (p. 4100, 4101, 4102, 4104) ; les établissements publics régionaux (p. 4100) ; l'avis défavorable du Sénat sur les amendements déposés par le Gouvernement (p. 4100, 4102) ; le quotient familial (p. 4100) ; les centres de gestion agréés (p. 4100) ; le comité national olympique et sportif français (p. 4100) ; la politique en faveur des clubs sportifs (p. 4100) ; le remplacement du fonds d'équipement des collectivités locales par le fonds de compensation de la TVA payée par les collectivités locales (p. 4100) ; les ressources des conseils régionaux (p. 4100) ; la suppression du mécanisme de péréquation du VRTS pour la région d'Ile-de-France (p. 4101, 4102, 4104) ; les relations financières entre Paris et la région d'Ile-de-France (p. 4104) ; la procédure consistant à revenir sur les propositions de la commission mixte paritaire par un vote à l'Assemblée nationale (p. 4105).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 4102) : les modifications apportées par le Gouvernement au texte élaboré par la commission mixte paritaire. La Constitution a été correctement appliquée. Les centres de gestion agréés ; la tenue de leur comptabilité. (p. 4103) : la position de l'organisation des petites et moyennes entreprises. L'extension au secteur industriel et commercial des facilités offertes aux centres agricoles.

Réponse à M. Adolphe Chauvin : la position de l'ordre des experts-comptables a été prise en considération.

Réponse à MM. Edouard Bonnefous et Maurice Blin : les gains scandaleux rendus possibles par le jeu du loto. Les modifications envisagées du règlement intérieur de l'administration du loto. Le problème posé par un prélèvement supplémentaire sur les gains de ce jeu dont les associations d'anciens combattants sont, pour une part, gestionnaires. L'impossibilité constitutionnelle de prévoir des affectations budgétaires. La reprise en séance par le Gouvernement de son amendement de suppression, rejeté par la commission mixte paritaire : les problèmes techniques posés par l'article 29 *bis*, tel qu'il a été voté par le Sénat. Un tel prélèvement entraînerait la mort du loto. Le prélèvement proposé par le Gouvernement. Son produit sera réservé aux associations sportives. (p. 4104) : le comité des sports de haut niveau. La lettre adressée par le secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports à M. Jean Francou. Le VRTS : l'impuissance de la commission mixte paritaire à aboutir à un texte commun pour l'article 60. La proposition du Gouvernement de reconduire le système transitoire adopté pour 1977. La nécessité de reviser le mécanisme de répartition prévu en 1966. Les distorsions qu'il entraîne. Des simulations seront effectuées en 1978. Le Gouvernement s'engage à proposer pour 1979 une réforme complète du VRTS.

Réponse à M. Jean-Pierre Fourcade : le problème de Paris et de l'Ile-de-France. La nécessité de réintroduire dans le budget de la ville de Paris des dépenses qui n'y sont pas imputées.

Réponse à M. André Fosset (p. 4105) : les simulations et les études prévues pour Paris et la région d'Ile-de-France.

Réponses à M. Adolphe Chauvin : les crédits répartis au titre du FECL.

La réévaluation des bilans : les dizaines de milliards de francs en jeu. La charge que constituerait cette perte de recettes pour n'importe quel gouvernement.

II. — EXAMEN DES ARTICLES (p. 4105, 4113) : *M. Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances.*

Article 2 (*impôt sur le revenu. — Fixation du barème et mesures d'accompagnement*) (p. 4105).

Article 3 (*impôt sur le revenu. — Allégements en faveur des personnes âgées et des retraités*) (p. 4106).

Article 6 (*impôt sur le revenu. — Fixation d'une nouvelle limite d'application de l'abattement de 20 p. 100 pour certains dirigeants salariés de sociétés*) (p. 4106).

Article 7 (*impôt sur le revenu. — Relèvement de l'abattement accordé aux adhérents des centres de gestion agréés et des associations agréées des membres des professions libérales*) (p. 4106). — Amendement n° 1 de M. Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances : extension au secteur industriel et commercial des dispositions relatives aux centres de gestion agricoles.

Article 7 ter (*impôt sur le revenu. — Application des franchises et décotes prévues par l'article 282 du CGI aux organismes et œuvres sans but lucratif*) (p. 4106).

Article 9 (*impôt sur le revenu. — Reconduction en 1978 de la taxe sur certains éléments du train de vie*) (p. 4106).

Article 10 (*taxe sur la valeur ajoutée. — Application du taux réduit aux maisons de retraite*) (p. 4106).

Article 15 (*fiscalité des entreprises. — Institution d'un abattement sur le bénéfice imposable des entreprises industrielles nouvelles*) (p. 4106).

Article 18 (*fiscalité des entreprises. — Contribution exceptionnelle des institutions financières*) (p. 4107).

Article 24 ter (*abattement au total imposable des plus-values immobilières*) (p. 4107).

Article 26 bis (*rétablissement du prélèvement effectué sur le produit de la taxe intérieure sur les produits pétroliers au profit du fonds spécial d'investissement routier*) (p. 4107).

Article 28 (*taux de la taxe unique sur les produits forestiers*) (p. 4107).

Article 29 bis (*attributions et ressources du fonds national d'aide au sport de haut niveau*) (p. 4107). — Amendement n° 2 de M. Robert Boulin, ministre de l'économie et des finances : suppression de cet article relatif à l'institution d'un prélèvement supplémentaire sur les rapports du loto, en faveur du fonds national d'aide aux sports de haut niveau.

Article 32 (*majoration des rentes viagères*) (p. 4107).

Article 32 bis (*relèvement du plafond d'imposition des rentes viagères constituées à titre onéreux*) (p. 4108).

Article 33 (*équilibre général du budget*) (p. 4108). — Amendement n° 3 de M. Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances : modification des évaluations de recettes.

Article 35 (*mesures nouvelles. — Dépenses ordinaires des services civils*) (p. 4109). — Amendement n° 4 de M. Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances : majoration des crédits de la jeunesse et des sports (p. 4110).

Article 36 (*mesures nouvelles. — Dépenses en capital des services civils*) (p. 4110).

Article 43 (*comptes d'affectation spéciale. — Opérations définitives. — Mesures nouvelles*) (p. 4111). — Amendement n° 5 de M. Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances : majoration du montant des mesures nouvelles des comptes d'affectation spéciale.

Article 59 (*répartition du produit des droits constatés de la redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de télévision*).

Après l'article 59. — Amendement n° 7 (*article additionnel*) de M. Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances : système transitoire de répartition du VRTS pour 1978, y compris pour la région d'Ile-de-France (p. 4112).

Article 60 bis (*répartition transitoire des ressources du fonds de compensation pour la TVA, nouvelle dénomination du FECL*) (p. 4112).

Article 63 (*fiscalité des entreprises. — Réévaluation des immobilisations amortissables*) (p. 4112). — Amendement n° 6 de M. Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances : limitation des valeurs réévaluées des immobilisations.

Article 65 bis (*fiscalité des entreprises. — Application du régime simplifié de liquidation des taxes sur le chiffre d'affaires*) (p. 4113).

Article 69 (*fiscalité directe locale. — Report de la date de première actualisation biennale des valeurs locatives foncières*) (p. 4113).

Article 70 bis **A** (*fiscalité directe locale. — Faculté donnée aux conseils généraux d'exonérer de la taxe départementale d'espaces verts les organismes d'HLM*) (p. 4113).

Article 70 bis **B** (*fiscalité directe locale. — Exonération de la taxe sur les salaires des services départementaux de lutte contre l'incendie*) (p. 4113).

Article 70 quinquies (*montant annuel maximum de la taxe spéciale d'équipement instituée au profit de l'établissement public de la métropole Lorraine*) (p. 4113).

Article 73 bis (*réforme du régime d'imposition à la TVA de l'industrie cinématographique*) (p. 4113).

Article 78 ter (*augmentation de la subvention versée aux départements pour l'entretien du réseau déclassé*) (p. 4113).

Explication de vote : *M. Adolphe Chauvin* (p. 4113) : le groupe UCDP votera ce budget. Le problème des ressources des collectivités locales ; le projet de charte communale.

Vote unique sur l'ensemble du projet de loi dans la rédaction résultant du texte proposé par la commission mixte paritaire, modifié par les amendements présentés par le Gouvernement.

Scrutin public (n° 24, p. 4113, liste des votants, p. 4138, 4139).

Adoption [16 décembre 1977] (p. 4113).

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

1. — **Projet de loi de finances rectificative pour 1977**, présenté par M. Raymond Barre, Premier ministre, ministre de l'économie et des finances, par M. Michel Durafour, ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de l'économie et des finances, et par M. Christian Poncelet, secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie et aux finances (Budget) [2 avril 1977] (n° **2768**) ; renvoi à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; pour avis à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; rapport de M. Papon, rapporteur général [18 mai 1977] (n° **2903**) ; avis de M. Daillet [11 mai 1977] (n° **2867**). — Discussion [24 et 25 mai 1977]. — Adoption modifiée [25 mai 1977] (n° **671**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [26 mai 1977] (n° **330**) ; renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; rapport de M. Maurice Blin, rapporteur général [3 juin 1977] (n° **350**). — Discussion [8 juin 1977] (p. 1206, 1224). — Adoption [8 juin 1977] (n° **134**).

PROMULGATION : loi n° 77-608 du 14 juin 1977 (*JO* Lois et décrets du 15 juin 1977).

Discussion (première lecture) [8 juin 1977] (p. 1206, 1224).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1206, 1220) : *MM. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances ; Henri Tournan, Marcel Fortier, Pierre Vallon, Paul Jargot.*

a) *Interventions des sénateurs :* « le programme d'action de douze mois » (p. 1206, 1207, 1208) ; l'aménagement de la taxe professionnelle (p. 1206) ; les lois de finances rectificatives depuis 1974 (p. 1206) ; l'emprunt et la dette publique (p. 1206, 1211, 1216) ; les chèques postaux (p. 1206, 1211,) ; la S. N. C. F. (p. 1206, 1207) ; les Charbonnages de France (p. 1206) ; les subventions et les charges d'Air France (p. 1206, 1213) ; le remplacement des Caravelle (p. 1206, 1213) ; l'augmentation des tarifs publics (p. 1206, 1211) ; les trains à grande vitesse (T. G. V.) Paris—Lyon (p. 1206) ; l'équilibre des régimes de la sécurité sociale (p. 1207, 1213) ; les travaux de la commission Lavigne (p. 1207, 1213) ; la sécurité sociale dans les mines (p. 1207) ; les mesures en faveur de l'emploi (p. 1207, 1216) ; les mesures en faveur de la formation professionnelle (p. 1207) ; le logement (p. 1207, 1208) ; le budget des anciens combattants (p. 1207) ; l'éducation surveillée (p. 1207) ; la T. V. A. (p. 1207) ; le recrutement de 20 000 vacataires dans la fonction publique (p. 1207, 1216) ; la majoration de la taxe d'apprentissage (p. 1207) ; les contrats emploi-formation (p. 1207) ; la pré-retraite (p. 1208) ; l'incitation à la mobilité internationale de la main-d'œuvre (p. 1208) ; les mesures en faveur de la famille (p. 1208, 1212) ; la majoration des prestations familiales (p. 1208, 1211, 1214) ; la situation des veuves (p. 1208) ; l'assurance vieillesse (p. 1208, 1213) ; les investissements publics (p. 1208, 1211, 1217) ; l'éducation (p. 1208, 1217) ; les routes (p. 1208) ; les ponts (p. 1208) ; l'aménagement des espaces verts (p. 1208) ; les subventions aux collectivités locales (p. 1208) ; le relèvement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (p. 1208) ; l'accélération du recouvrement de la taxe sur les conventions d'assurance (p. 1208) ; l'information et le rôle du Parlement (p. 1211, 1216, 1217) ; les prévisions et l'équilibre budgétaire (p. 1211, 1216) ; les nationalisations (p. 1212, 1213) ; la lutte contre l'inflation et le plan Barre (p. 1212, 1214, 1220) ; le chômage (p. 1212, 1217, 1220) ; les grandes sociétés multinationales (p. 1213, 1217, 1218, 1220) ; les déclarations de M. Raymond Barre à Strasbourg (p. 1213) ; le regroupement des entreprises françaises aérospatiales (p. 1213) ; la mise en vigueur de la loi du 24 décembre 1974 relative à la protection sociale commune à tous les Français (p. 1213) ; les licenciements à l'entreprise Cadoux dans l'Indre-et-Loire (p. 1214) ; la politique industrielle (p. 1214, 1216) ; les exportations d'usines clés en main (p. 1214) ; l'épargne (p. 1215) ; les rentes viagères (p. 1215) ; la politique agricole (p. 1215, 1217) ; la politique des salaires (p. 1215, 1217) ; le remembrement (p. 1215) ; la réfection des digues de l'Isère (p. 1217) ; la crise de l'économie libérale (p. 1217, 1220) ; le programme commun de la gauche et son actualisation (p. 1217, 1218).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1209) : l'objet du projet de loi : tirer les conséquences financières de l'exécution réelle de l'année 1976. Les résultats obtenus depuis la mise en place de la politique définie par le Gouvernement depuis neuf mois. La situation de l'emploi. Les conséquences de la hausse des prix. Les relèvements des tarifs publics. Les premiers signes visibles du redressement : dans le domaine des prix, du commerce extérieur, de la situation du franc. Les erreurs qu'il convient de ne pas commettre : relance de la consommation, relèvement massif des salaires. Les déséquilibres résultant de la consommation : l'appel aux importations, déséquilibre entre l'évolution des secteurs industriels. Nécessité d'un assainissement en profondeur.

Les trois grands axes de l'assainissement financier : modérer la dépense publique, contrôler la création monétaire, améliorer la situation des entreprises publiques.

Les objectifs du projet de loi de finances rectificative : mise à jour du budget de 1977, traduction de la politique économique du Gouvernement ; financement non monétaire du déficit budgétaire. L'ouverture de crédits supplémentaires (p. 1210) : dette publique, rémunération des fonctionnaires ; crédits sociaux et dépenses diverses. Les actions en faveur des entreprises nationales : la S. N. C. F., Air France, Charbonnages de France. Les actions en faveur de l'emploi des jeunes. Les mesures en faveur des plus défavorisés : prélèvement des prestations familiales et du minimum vieillesse. L'accélération des équipements publics. Le financement des dégrèvements de taxe professionnelle. Le financement du déficit budgétaire. Les ressources supplémentaires en 1977 et 1978 : relèvement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers ; raccourcissement du délai de paiement des conventions d'assurances. Ressources d'épargne à moyen et long terme. L'emprunt de huit milliards. Les modalités de financement du train à grande vitesse : l'emprunt. (p. 1211) : la couverture des opérations d'équipement lancées en 1976 et programmées en 1977. La couverture des opérations de programmes. Les reports de crédits de paiement. Les décisions prises dans le cadre des procédures déconcentrées ne doivent pas mettre obstacle à l'engagement de programmes en 1977.

Utilisation dès le vote du présent texte des crédits ouverts. Bilan d'ensemble des résultats obtenus dressé à la date du 30 juin.

Réponse à MM. Henri Tournan et Paul Jargot (p. 1218) : l'insuffisance d'une position négative face à une crise mondiale. Le mythe de la crise d'un capitalisme international créateur de chômage. Les caractérisques de la crise actuelle : accroissement considérable du prix des matières importées et flottement des monnaies internationales. L'augmentation du pouvoir d'achat et la baisse du revenu national. Les charges et les difficultés pesant sur les entreprises. Le caractère dépassé de la condamnation globale du profit. La nécessité de rester dans une économie de marché, dans une ère de planification. La nécessité de maîtriser les coûts et la croissance des salaires. L'attitude des syndicats aux Etats-Unis, en Allemagne fédérale et en Grande-Bretagne. (p. 1219) : le Gouvernement veut réduire les coûts qui pèsent sur les entreprises. Selon le fonds monétaire international (F. M. I.) la source du chômage réside dans l'inflation.

Réponse à M. Marcel Fortier : la décision du conseil des ministres sur les problèmes de l'aviation et du plan de charge des industries aéronautiques. L'accentuation du programme Airbus. La construction d'un avion européen à moyen-courrier pour l'horizon 1983. La relance du Transal. Les prises de participation dans le capital de la société des avions Marcel Dassault.

Les problèmes de sécurité sociale. L'entrée en vigueur de la loi du 24 décembre 1974 : cessation au 1er janvier 1978 du remboursement par l'Etat au régime général des charges au titre de la compensation. Le déséquilibre de l'ensemble des régimes. Les solutions concernant l'entreprise Cadoux en Indre-et-Loire.

Réponse à M. Pierre Vallon : l'investissement dans le secteur privé. La rationalisation de certains secteurs industriels : la sidérurgie ; l'industrie textile ; le secteur du bâtiment. La situation de l'épargne et de la bourse. Le rapport de M. Lecat sur la Bourse de Paris et celui de M. Donnedieu de Vabres sur la situation des rentiers viagers. Les crédits supplémentaires en matière d'équipement. (p. 1220) : répartition des 20 000 vacataires du secteur public. La politique contractuelle.

Réponse à M. Henri Tournan : la hausse des prix des produits alimentaires et agricoles. Le ralentissement de la croissance des salaires. La baisse des taux d'intérêts.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1220, 1224) : *MM. Paul Jargot, Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances ; Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances ; Pierre Vallon, Louis Virapoullé.*

Article 1er (*ouvertures de crédits au titre des dépenses ordinaires des services civils*). L'article 1er et l'état A sont adoptés (p. 1220).

Article 1er *bis* (*ouvertures de crédits au titre des dépenses en capital des services civils*). — L'article 1er *bis* et l'état B sont adoptés (p. 1221).

Article 1er *ter* (*ouverture de crédit au titre du fonds spécial d'investissement routier*). — Adopté (p. 1221).

Avant l'article 2. — Rejet de l'amendement n° 2 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues : réduction du taux de la T. V. A. sur les produits de consommation courante ; abrogation du prélèvement libératoire sur les produits de placement à revenu fixe ; abrogation du régime spécial de taxation des profits de construction spéculatifs ; abrogation de l'avoir fiscal (p. 1222).

Article 2 (*imputation du compte « Pertes et bénéfices de change »*). — Adopté (p. 1222).

Article 2 *bis* **A** (*garantie de change pour des emprunts contractés en devises étrangères*). — Adopté (p. 1222).

Article 2 *bis* (*majoration de la taxe intérieure sur les produits pétroliers*) (p. 1222). — Rejet de l'amendement n° 3 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues : taxe sur le chiffre d'affaires hors taxes des compagnies pétrolières exerçant leur activité en France ; retrait de l'amendement n° 1 de M. Pierre Vallon et plusieurs de ses collègues : affectation des recettes nouvelles provenant de la majoration de la taxe intérieure sur les produits pétroliers aux tranches communales du fonds d'investissement routier ;

— l'article 2 *bis* est adopté (p. 1222).

Après l'article 2 *bis*. — Retrait de l'amendement n° 4 (article additionnel) de M. Louis Virapoullé : taxe pour frais de chambres de métiers des départements d'outre-mer ; droit additionnel calculé jusqu'au 1er janvier 1979 sur la base d'imposition à la contribution des patentes (p. 1223) ; la taxe professionnelle ne s'appliquera aux départements d'outre-mer qu'en 1979.

Scrutin public (n° 49, liste des votants p. 1227, 1228).

Adoption [8 juin 1977] (p. 1224).

2. — **Projet de loi de finances rectificative pour 1977,** présenté par M. Raymond Barre, Premier ministre, ministre de l'économie et des finances ; par M. Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances, et par M. Pierre Bernard-Reymond, secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie et aux finances (Budget) [3 octobre 1977] (n° **3124**) ; renvoi à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; rapport de M. Ribes [23 novembre 1977] (n° **3233**). — Discussion [1er décembre 1977]. — Adoption [1er décembre 1977] (n° **779**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [2 décembre 1977] (n° **111**) ; renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; rapport de M. Maurice Blin, rapporteur général [8 décembre 1977] (n° **142**). — Discussion [16 décembre 1977] (p. 4132, 4133). — Adoption [16 décembre 1977] (n° **55**).

PROMULGATION : loi n° 77-1399 du 22 décembre 1977 (*JO* Lois et décrets du 23 décembre 1977).

Discussion (première lecture) [16 décembre 1977] (p. 4132, 4133).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 4132, 4133). *MM. Maurice Blin, rapporteur général ; Henri Tournan, Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances.*

a) *Interventions des sénateurs :* le but de ce deuxième collectif budgétaire : ratifier trois décrets d'avance, le premier portant sur des crédits destinés au fonds de secours pour les victimes de sinistres et de calamités, le second destiné au financement de l'aide personnalisée au logement, le troisième concernant un complément de dotation pour les actions de formation et d'initiation à la vie professionnelle des jeunes (p. 4132) ; l'indemnisation des sinistrés après les inondations dans le Gers et les questions orales sur ce sujet de MM. *Henri Tournan* et *Abel Sempé* (p. 4132, 4133).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 4133) : la proposition de ratification de trois décrets d'avance. Le décret du 27 juillet 1977 : le crédit de cent millions de francs ouvert au budget des charges communes à la suite des graves inondations du Sud-Ouest. Les subventions des budgets de l'intérieur et de l'agriculture. Les délégations de crédits exceptionnels consenties par les préfets, égales à 20 p. 100 du montant des dommages, et jusqu'à 50 p. 100 pour certaines allocations individuelles. Les crédits distribués par le fonds de secours dans les départements du Sud-Ouest. La participation des Communautés européennes. L'évaluation des dommages à 243 millions de francs.

Réponse à M. Henri Tournan : l'indemnisation des sinistrés ; la simplification des procédures.

Le décret du 1er septembre 1977 : le crédit ouvert au budget de l'équipement. Le décret du 14 septembre 1977 : le crédit ouvert en faveur de l'emploi des jeunes ; son financement par une cotisation supplémentaire de 0,1 p. 100 mise à la charge des entreprises.

II. — DICUSSION DES ARTICLES (p. 4133).

Article 1er (*ratification du crédit ouvert par le décret d'avance n° 77-847 du 27 juillet 1977, inondation du Sud-Ouest*). — Adopté (p. 4133).

Article 2 (*ratification du crédit ouvert par le décret d'avance n° 77-995 du 1er septembre 1977, aide personnalisée au logement*). — Adopté (p. 4133).

Article 3 (*ratification du crédit ouvert par le décret d'avance n° 77-1034 du 14 septembre 1977, actions de formation et d'initiation à la vie professionnelle*). — Adopté (p. 4133).

Scrutin public (n° 25, liste des votants p. 4139, 4140).

Adoption [16 décembre 1977] (p. 4133).

3. — **Projet de loi de finances rectificative pour 1977,** présenté par M. Raymond Barre, Premier ministre, ministre de l'économie et des finances, par M. Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances et par M. Pierre Bernard-Reymond, secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie et aux finances (Budget) [8 novembre 1977] (n° **3205**) ; renvoi à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; rapport de M. Ribes [23 novembre 1977] (n° **3234**). — Discussion [1er décembre 1977]. — Adoption [1er décembre 1977] (n° **782**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [2 décembre 1977] (n° **113**) ; renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; rapport de M. Maurice Blin [8 décembre 1977] (n° **143**). — Discussion [7 décembre 1977] (p. 4143, 4169). — Adoption modifiée [17 décembre 1977] (n° **56**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [19 décembre 1977] (n° **3374**).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (ASSEMBLÉE NATIONALE) ; rapport de M. P. Ribes, rapporteur pour l'Assemblée nationale [20 décembre 1977] (n° **3390**). — Discussion [20 décembre 1977]. — Adoption [20 décembre 1977] (n° **857**).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (SÉNAT) ; rapport de M. Maurice Blin, rapporteur pour le Sénat [20 décembre 1977] (n° **206**). — Discussion [20 décembre 1977] (p. 4415, 4417). — Adoption [20 décembre 1977] (n° **85**).

DÉCISION DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL DU 30 DÉCEMBRE 1977 (*J. O.* Lois et Décrets du 31 décembre 1977).

PROMULGATION : loi n° 77-1466 du 30 décembre 1977 (*J. O.* Lois et Décrets du 31 décembre 1977).

Discussion (première lecture) [17 décembre 1977] (p. 4143, 4169).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 4143, 4146) : *MM. Maurice Blin, rapporteur général ; Charles Lederman, Pierre Vallon, Pierre Bernard-Reymond, secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie et aux finances (Budget) ; Edouard Bonnefous, président de la commission des finances ; Anicet Le Pors.*

a) *Interventions des sénateurs :* l'analyse du troisième collectif budgétaire pour 1977 (p. 4143, 4144) ; la hausse des rémunérations de la fonction publique (p. 4143) ; les charges de l'éducation pour la rentrée scolaire (p. 4143) ; la coopération technique militaire (p. 4143) ; les subventions aux produits agricoles (p. 4143) ; la rémunération des jeunes stagiaires de la formation professionnelle (p. 4143) ; le fonds national d'aide au logement (p. 4143) ; le fonds d'action conjoncturelle (p. 4143) ; les entreprises publiques et la Régie Renault (p. 4143) ; le comité interministériel pour l'aménagement des structures industrielles (C. I. A. S. I.) (p. 4143) ; le centre Georges-Pompidou (p. 4143) ; l'acquisition par l'Etat des haras de Jardy (p. 4143) ; le coût de la lutte contre la pollution du pétrolier *Böhlen* (p. 4143) ; l'exportation de l'avion de transport Transall (p. 4143) ; le rendement de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les sociétés (p. 4143) ; la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle des jeunes (p. 4143) ; le remboursement par la caisse centrale de crédit hôtelier, avec l'aide de la caisse nationale de crédit agricole des prêts qui lui avaient été consentis par le F. D. E. S. (p. 4144) ; la chute du rendement de la T. V. A. (p. 4144) ; les dégrèvements consentis par l'Etat au titre de la taxe professionnelle (p. 4144) ; le personnel de l'Anifom (agence nationale pour l'indemnisation des Français d'outre-mer) (p. 4144) ; le problème de l'application du rapport constant lors de l'examen du budget des anciens combattants (p. 4145).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 4145) : les sept milliards de francs du troisième collectif pour 1977. Les annulations de crédits et les ressources supplémentaires. Le montant limité de l'accroissement du découvert de l'exercice. Les décisions de politique économique prises depuis six mois. Les crédits d'équipement : les deux déblocages du fonds d'action conjoncturelle. L'aménagement des structures industrielles : le C.I.A.S.I. L'I.D.I. Le plan de développement de la régie Renault. L'entreprise minière et chimique. Les économies d'énergie. L'emploi des jeunes. L'intervention du fonds de la formation professionnelle. La rémunération des stagiaires. L'augmentation des salaires de la fonction publique. Les moyens de fonctionnement de l'éducation et des universités. Les actions internationales : la coopération. Les moyens des ministères. Les interventions agricoles. Les subventions aux collectivités locales. Les crédits militaires. Les ressources supplémentaires : la participation exceptionnelle des entreprises au financement de la formation professionnelle des jeunes. Le remboursement accéléré de prêts du Trésor consentis à la caisse centrale de crédit hôtelier. (p. 4146) : le recours à la caisse nationale de crédit agricole. La limitation des émissions de bons du Trésor. L'assainissement progressif des finances publiques. Les prévisions relative au solde de la loi de règlement. Les mesures législatives contenues dans le collectif.

Réponse à M. Charles Lederman sur le sort des personnels de l'Anifom : l'équité vis-à-vis des autres agents de la fonction publique.

Réponse à M. Maurice Blin : l'accident du pétrolier *Böhlen ;* le projet de loi autorisant l'adhésion de la France à la convention de Bruxelles du 18 décembre 1971, créant un fonds national d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures.

Réponse à M. Pierre Vallon : les déclarations du secrétaire d'Etat aux anciens combattants lors de l'examen de son budget ; la création d'une commission chargée d'étudier le problème du rapport constant.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 4146, 4169) : *MM. Anicet Le Pors, Maurice Blin, rapporteur général, Pierre Bernard-Reymond, secrétaire d'Etat (Budget), Lionel Cherrier, Francisque Collomb, Pierre Carous, Henri Duffaut, André Fosset, Pierre Vallon, Jean Mézard au nom de la commission des affaires sociales ; Henri Tournan, Adolphe Chauvin, Charles Lederman, Michel Chauty, Maxime Javelly.*

Avant l'article 1er. — Rejet de l'amendement n° 6 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Anicet Le Pors : suppression de la taxe sur les salaires pour les organismes sociaux ; abrogation des dispositions du C. G. I. relatives à l'avoir fiscal (p. 4147).

Article 1er (*définition des redevables de la taxe sur les salaires*) (p. 4147). — Retrait de l'amendement n° 2 de M. Maurice Blin, rapporteur général : suppression de la mention relative au caractère interprétatif de la disposition fixée au premier alinéa de cet article, sur l'assujettissement à la taxe sur les salaires des entreprises qui n'ont pas été assujetties à la T. V. A.

— l'article 1er est adopté (p. 4147).

Article 1er *bis* (*modalités de calcul et de paiement de l'impôt sur le revenu : personnes ayant leur domicile fiscal dans les territoires d'Outre-mer et non-résidents en France*) (p. 4147). — Amendement n° 48 de M. Lionel Cherrier : exclusion du champ de l'impôt sur le revenu et de la retenue à la source des traitements, salaires, pensions et rentes viagères, servis par un débiteur établi en France à des personnes domiciliées dans les territoires d'Outre-mer ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 4148) ;

— l'article 1er *bis* est adopté (p. 4148).

Article 2 (*exonération des droits d'enregistrement pour certains transferts de biens, droits et obligations*). — Adopté (p. 4148).

Article 3 (*extension au profit des sociétés anonymes à participation ouvrière du régime des sociétés coopératives de production en matière de participation des salariés*). — Adopté (p. 4148).

Article 4 (*allégement de l'impôt sur les spectacles applicables aux matches de boxe*). — Adopté (p. 4148).

Article 5 (*recouvrement et contrôle de la cotisation à la production d'isoglucose*). — Adopté (p. 4148).

Après l'article 5. — Amendement n° 10 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Anicet Le Pors : abattement de 500 francs sur les cotisations sociales agricoles payées par les petits exploitants ; imposition de l'actif net des établissements bancaires et financiers ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 4149).

Article 5 *bis* (*aménagement des modalités de perception de la taxe sur les blés tendres*). — Adopté (p. 4149).

Article 5 *ter* (*extension de la taxe sur la publicité et relèvement des tarifs*) (p. 4149) : l'assujettissement des supports publicitaires de toute nature implantés sur les voies ou dans les jardins publics à la taxe sur la publicité perçue par les communes ; amendement n° 51 de M. Francisque Collomb : exclusion de l'assujettissement à la taxe des éléments de mobilier urbain ; réservé (p. 4150) et adopté (p. 4151) ; adoption de l'amendement n° 3 de M. Maurice Blin, rapporteur général : suppression de la taxation des installations urbaines servant accessoirement de supports publicitaires ; amendement n° 49 de M. Pierre Bernard-Reymond, secrétaire d'Etat (Budget) : taux réduit de la taxation pour les installations urbaines servant accessoirement de supports publicitaires ; devenu sans objet ; retrait de l'amendement n° 50 de M. Pierre Bernard-Reymond, secrétaire d'Etat (Budget) : taux réduit de la taxe sur la publicité pour certaines affiches, selon leur superficie ; adoption de l'amendement n° 42 de M. Francisque Collomb ; classement en quatrième catégorie du tarif de la taxe de publicité, des affiches éclairées apposées sur des éléments de mobilier urbain (p. 4152) ; l'amendement n° 50 de M. Pierre Bernard-Reymond, secrétaire d'Etat (Budget) retiré par celui-ci est repris par M. Henri Duffaut et adopté ;

— l'article 5 *ter*, ainsi modifié, est adopté (p. 4152).

Après l'article 5 *ter*. — Retrait de l'amendement n° 1 de M. François Dubanchet, soutenu par M. Pierre Vallon : modification du régime d'imposition des plus-values immobilières réalisées à l'occasion des cessions consenties à l'amiable au profit des collectivités publiques (p. 4152).

Article 6 (*augmentation du capital social de la société du tunnel routier du Mont-Blanc*). — Adopté (p. 4153).

Article 7 (*garantie de l'Etat aux emprunts contractés par l'Agence France-Presse*). — Adopté (p. 4153).

Article 8 (*garantie de stabilisation des charges d'emprunts contractés en devises étrangères des établissements de crédit spécialisés*). — Adopté (p. 4153).

Article 9 (*garantie de l'Etat aux emprunts contractés par la mission laïque française*). — Adopté (p. 4153).

Article 10 (*garanties des collectivités locales aux emprunts pour la construction de logements sociaux*). — Adopté (p. 4153).

Article 11 (*pensions de réversion des veuves de fonctionnaires ou de militaires décédés à la suite d'un attentat*) (p. 4153). — Adoption de l'amendement n° 9 de M. Jean Mézard : article L. 37 *bis* du code des pensions civiles et militaires de retraite : fixation de la pension minimum des veuves de fonctionnaires ou militaires décédés des suites d'un attentat ou d'un acte de dévouement, par référence au montant du traitement d'un brigadier chef de police en fin de carrière (p. 4154) ; amendement n° 8 de MM. Roger Boileau et Pierre Schiélé, soutenu par M. Pierre Vallon : montant minimal de la pension versée aux veuves de fonctionnaires ou militaires décédés des suites d'un attentat ou d'un acte de dévouement, fixé au niveau du traitement brut afférent à l'indice brut 515 ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution ;

— l'article 11, ainsi modifié, est adopté (p. 4154).

Article 12 (*harmonisation des dispositions concernant les pensions de retraite des femmes fonctionnaires*) (p. 4154). — Adoption de l'amendement n° 37 de M. Jean Mézard, au nom de la commission des affaires sociales : *b*) de l'article L. 12 du code des pensions civiles et militaires de retraite : suppression de la mention de la puissance paternelle ; amendement n° 38 de M. Jean Mézard, au nom de la commission des affaires sociales : 1° suppression de la notion d'enfant naturel « reconnu » ; retiré ; 2° suppression de la référence à la loi du 24 juillet 1889 ; adopté (p. 4155) ; adoption de l'amendement n° 47 de M. Pierre Bernard-Reymond, secrétaire d'Etat (Budget) : II de l'article L. 18 du code des pensions civiles et militaires de retraite : substitution à la notion d'enfant « naturel reconnu » de la notion « naturel dont la filiation est légalement établie » ;

— l'article 12, ainsi modifié, est adopté (p. 4155).

Article 13 (*revalorisation des pensions servies aux anciens fonctionnaires de nationalité française de la commission du Gouvernement du territoire de la Sarre*). — Adopté (p. 4155).

Article 14 (*baisse applicable au matériel de composition et d'impression de certaines entreprises de presse*). — Adopté (p. 4155).

Article 15 (*redevances dues au titre du contrôle de sûreté des installations nucléaires de base*). — Adopté (p. 4156).

Article 16 (*affectation des droits constatés supplémentaires de redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de radiodiffusion et de télévision pour* 1976). — Adopté (p. 4156).

Après l'article 16. — Rejet de l'amendement n° 11 (article additionnel) de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Anicet Le Pors : amélioration de la sécurité des établissements scolaires ; abrogation des dispositions du C. G. I. relatives à l'avoir fiscal (p. 4156).

Article 16 *bis* (*extension des dispositions instituant le livret d'épargne au profit des travailleurs manuels*). — Adopté (p. 4156).

Article 16 *ter* (*reclassement des personnels de l'agence nationale pour l'indemnisation des Français d'outre-mer [ANIFOM]*) (p. 4156). — Adoption de l'amendement n° 4 de M. Maurice Blin, rapporteur général : de forme (p. 4157) ; amendement n° 12 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues : possibilité pour tous les personnels de l'agence nationale pour l'indemnisation des Français d'outre-mer de se présenter aux concours d'accès à la fonction publique ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 4158) ; amendement n° 29 de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues : possibilité pour les personnels « non titulaires » de l'agence nationale pour l'indemnisation des Français d'outre-mer de se présenter aux concours d'accès à la fonction publique ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution ; amendement n° 13 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues : report des limites d'âge pour passer les concours en faveur de tous les personnels de l'ANIFOM ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution ; adoption de l'amendement n° 14 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues : application des nouvelles dispositions jusqu'au terme d'un délai d'une année suivant l'achèvement de la mission de l'ANIFOM (p. 4159) ; rejet de l'amendement n° 15 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues : possibilité pour les agents de l'ANIFOM, nommés après concours dans des corps de fonctionnaires de l'Etat, d'être détachés à l'agence ; rejet de l'amendement n° 30 de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues : possibilité pour les agents nommés après concours dans des corps de fonctionnaires de l'Etat, d'être maintenus en fonction à l'ANIFOM ; rejet de l'amendement n° 21 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues : maintien en fonction de ces agents à l'ANIFOM en tant que de besoin jusqu'à l'achèvement de la mission de leur service (p. 4160) ; rejet de l'amendement n° 16 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues : stage des agents nommés après concours dans des corps de fonctionnaires de l'Etat et qui seront maintenus en fonction à l'ANIFOM ; adoption de l'amendement n° 18 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues : possibilité de reporter un cycle d'enseignement préalable à la titularisation pendant un délai de trois ans (p. 4161) ; adoption de l'amendement n° 45 de M. Pierre Bernard-Reymond, secrétaire d'Etat (Budget) : bonfication d'ancienneté ; rejet de l'amendement n° 19 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues et de l'amendement identique n° 31 de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues : possibilité de créer des cycles d'adaptation professionnelle spécifiques aux agents de l'ANIFOM ; amendement n° 22 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues : reclassement des agents contractuels de l'ANIFOM, quel que soit leur nombre d'années de service ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution ; amendement n° 23 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues : conditions du reclassement des agents contractuels reclassés dans des emplois d'agent de l'Etat ou de ses établissements publics ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 4162) ; amendement n° 32 de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues : maintien des avantages acquis des agents contractuels de l'ANIFOM reclassés dans des emplois d'agent de l'Etat ou de ses établissements publics, dans des conditions déterminées par décret ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution ; rejet de l'amendement n° 25 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues : répartition des emplois supplémentaires d'attaché d'administration centrale offerts au concours ouvert au titre de l'année 1977 ; rejet de l'amendement n° 27 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues : conditions de répartition des emplois supplémentaires offerts aux concours ouverts pour l'accès aux corps de catégories B et C ; rejet de l'amendement n° 24 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues : répartition des emplois supplémentaires offerts aux concours d'attachés d'administration centrale « en fonction des possibilités d'affectation géographique de chacune des administrations concernées » (p. 4163) ; rejet de l'amendement n° 26 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues et de l'amendement identique n° 33 de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues : majoration du nombre des emplois offerts aux concours ouverts pour l'accès aux corps de catégorie A, B et C ; rejet de l'amendement n° 28 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues et de l'amendement identique n° 34 de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues : possibilité de détachement à l'ANIFOM des fonctionnaires recrutés sur les emplois supplémentaires offerts aux concours ouverts pour l'accès aux corps de catégories B et C ; rejet de l'amendement n° 35 de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues : possibilité de procéder à l'organisation de concours ministériels ou interministériels réservés aux agents de l'ANIFOM ; rejet de l'amendement n° 44 de M. Pierre Vallon, soutenu par M. Adolphe Chauvin : possibilité de dispenser de concours les agents contractuels servant à l'ANIFOM et justifiant au moins de dix années au service de l'Etat ;

— l'article 16 *ter*, ainsi modifié, est adopté (p. 4164).

Article 16 *quater* (*acquisition par les salariés d'une société des actions émises par celle-ci, par ses filiales ou par la société mère*). — Adopté (p. 4164).

Article 16 *quinquies* (*droit de préemption de l'Etat exercé pour le compte de l'Assemblée nationale ou du Sénat*) (p. 4164). — Adoption de l'amendement n° 46 de M. Pierre Bernard-Reymond, secrétaire d'Etat (Budget) : suppression de cet article prévoyant que le droit de préemption pour achat d'œuvre d'art appartient au président de l'Assemblée nationale ou du Sénat lorsqu'il est exercé en faveur d'une de ces assemblées.

— l'article 16 *quinquies* est supprimé (p. 4164).

Après l'article 16 *quinquies*. — Amendement n° 7 (article additionnel) de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues : instauration d'une prime exceptionnelle de fin d'année de 500 francs au bénéfice de certaines catégories défavorisées ; abrogation des articles du code général des impôts relatifs à l'avoir fiscal ; instauration d'un impôt sur l'actif net des établissements bancaires et financiers ; irrecevable aux termes de l'article 42 de la loi organique relative aux lois de finances (p. 4165) ; adoption de l'amendement n° 39 (article additionnel) de M. Adolphe Chauvin et plusieurs de ses collègues : suppression de la formalité de l'enregistrement pour les mandats sous seing privé donnés aux intermédiaires en opérations portant sur des immeubles, des fonds de commerce ou des actions ou parts de sociétés immobilières ; retrait de l'amendement n° 40 (article additionnel) de MM. Pierre Schiélé et Henri Fréville, soutenu par M. Adolphe Chauvin : modulation de la redevance pour pollution en fonction de la quantité de produits chimiques ou organiques, de thermies rejetées dans les eaux du bassin concerné (p. 4166) ; retrait de l'amendement n° 43 (article additionnel) de M. Jean Cluzel, soutenu par M. Michel Chauty : assiette de la taxe communale ou intercommunale sur l'électricité ; affectation du produit de l'accroissement de la taxe ; insuffisance des crédits d'électrification rurale ;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 4165).

Article 17 (*dépenses ordinaires des services civils, ouverture de crédits*). — Adoption de l'article 17 et de l'état A (p. 4167).

Article 18 (*dépenses en capital des services civils, ouverture de crédits*) (p. 4167). — Adoption de l'amendement n° 5 de M. Maurice Blin, rapporteur général : réduction des autorisations de programme et des crédits de paiement du ministère de la culture ; la création d'un musée du XIXe siècle à la gare d'Orsay ;

— l'article 18 et l'état B ainsi modifié, sont adoptés (p. 4168).

Article 19 (*dépenses ordinaires des services militaires, ouverture de crédits*). — Adopté (p. 4168).

Article 20 (*dépenses en capital des services militaires, ouverture de crédits*). — Adopté (p. 4169).

Article 21 (*budgets annexes, ouverture de crédits*). — Adopté (p. 4169).

Explication de vote : *M. Anicet Le Pors* (p. 4169) : le Gouvernement a fait preuve d'une intransigeance résolue à l'égard des revenus des salariés et particulièrement des fonctionnaires ; l'amélioration de la sécurité dans les établissements scolaires sera impossible. L'institution d'une prime de 500 francs, de fin d'année, au bénéfice des catégories les plus défavorisées n'a pas été votée. Le groupe communiste votera contre le projet de loi de finances rectificative pour 1977.

Scrutin public (n° 26, liste des votants p. 4194).

Adoption [17 décembre 1977] (p. 4169).

Discussion (commission mixte paritaire) [21 décembre 1977] (p. 4415, 4417).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 4415, 4416) : *M. Maurice Blin, rapporteur pour le Sénat.*

Intervention du rapporteur (p. 4415) : la taxation des supports publicitaires. La pension des veuves de fonctionnaires et des militaires tués en service. L'harmonisation du code des pensions et du code civil. (p. 4416) : l'agence nationale pour l'indemnisation des Français d'outre-mer. Le droit de préemption donné aux présidents des assemblées pour l'acquisition d'œuvres d'art ou d'archives dans les ventes publiques. La dispense de la formalité de l'enregistrement pour certains mandats sous seing privé. L'achat par l'Etat de la gare d'Orsay ne préjuge en rien de l'utilisation finale de l'objet acquis.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 4416, 4417).

Articles 5 *ter*, **11, 12, 16** *ter* (p. 4417).

Articles 16 *sexies*, **18** (p. 4417).

Scrutin public (n° 34, liste des votants p. 4464, 4465).

Adoption [21 décembre 1977] (p. 4417).

Voir aussi ENSEIGNEMENT, I (n° 452).

LOI DE REGLEMENT

Projet de loi portant règlement définitif du budget de 1975, présenté par M. Raymond Barre, Premier ministre, ministre de l'économie et des finances, par M. Michel Durafour, ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de l'économie et des finances, et par M. Christian Poncelet, secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie et aux finances (Budget) [13 décembre 1976] (n° **2688**) ; renvoi à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; rapport de M. Papon [2 juin 1977] (n° **2951**). — Discussion [8 juin 1977]. — Adoption [8 juin 1977] (n° **89**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [10 juin 1977] (n° **365**) ; renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation ; rapport de M. Maurice Blin [16 juin 1977] (n° **378**). — Discussion [21 juin 1977] (p. 1510, 1578). — Adoption modifiée [21 juin 1977] (n° **149**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [21 juin 1977] (n° **3009**) ; renvoi à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (ASSEMBLÉE NATIONALE) ; rapport de M. Papon, rapporteur pour l'Assemblée nationale [30 juin 1977] (n° **3064**).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (SÉNAT) ; rapport de M. Maurice Blin, rapporteur pour le Sénat [30 juin 1977] (n° **465**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (NOUVELLE LECTURE) [21 juin 1977] (n° **3009**) ; renvoi à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; rapport de M. Papon [30 juin 1977] (n° **3096**). — Discussion [30 juin 1977]. — Adoption modifiée [30 juin 1977] (n° **749**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (NOUVELLE LECTURE) [30 juin 1977] (n° **476**) ; renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation ; rapport de M. Maurice Blin [30 juin 1977] (n° **477**). — Discussion [30 juin 1977] (p. 1997, 2000). — Rejet [30 juin 1977] (n° **198**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (TROISIÈME LECTURE) [30 juin 1977] (n° **3112**) ; renvoi à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; rapport de M. Papon [30 juin 1977] (n° **3113**) ; rapport supplémentaire [7 décembre 1977] (n° **3284**). — Discussion [13 décembre 1977]. — Adoption modifiée [13 décembre 1977] (n° **806**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (TROISIÈME LECTURE) [14 décembre 1977] (n° **169**) ; renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation ; rapport de M. Maurice Blin [14 décembre 1977] (n° **170**). — Discussion [17 décembre 1977] (p. 4169, 4171). — Adoption [17 décembre 1977] (n° **57**).

PROMULGATION : loi n° 77-1397 du 21 décembre 1977 (*JO* Lois et Décrets du 22 décembre 1977).

Discussion (première lecture) [21 juin 1977] (p. 1510, 1578).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1510, 1514) : *MM. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation ; Fernand Lefort, Pierre Bernard-Reymond, secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie et aux finances (Budget).*

a) *Interventions des sénateurs* : l'évolution économique budgétaire de la France et l'instabilité budgétaire (p. 1510) ; la situation économique (p. 1510, 1512) ; le ralentissement de la hausse des prix (p. 1510) ; la balance commerciale (p. 1510) ; le plan de développement de l'économie du 4 septembre 1975 (p. 1510, 1511) ; l'évolution des différentes masses du budget général (p. 1511) ; les dépenses de consommation et les dépenses d'investissement (p. 1511) ; les crédits reportés (p. 1511) ; les observations de la Cour des comptes sur les reports de crédits et sur les autorisations de programme prévisionnelles (p. 1512, 1513) ; les recettes des collectivités locales (p. 1512, 1513) ; le budget de la communauté européenne (p. 1512) ; le soutien aux entreprises industrielles (p. 1512) ; la critique de la politique économique et sociale du Gouvernement (p. 1513).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1513) : 1975 restera une année économiquement difficile pour la France. La politique suivie était la seule possible pour amortir le choc et préserver l'avenir. Le déficit fut le signe d'une politique volontariste de lutte contre la récession. Le déficit pour la même année aux Etats-Unis. Le ralentissement de l'activité économique et l'accroissement du chômage. Le soutien massif apporté à l'économie par le plan de développement de l'économie du mois de septembre 1975. L'aide apportée aux bâtiments et aux tra-

vaux publics. Le soutien de la consommation par des aides aux familles, aux personnes âgées et aux agriculteurs. Le programme de développement de l'économie à partir de septembre 1975 a permis de renverser les tendances récessionnistes. L'accroissement de la dotation du fonds de développement économique et social ; la limitation de la régression du produit national brut marchand. Le déficit n'aura été que temporaire. Comparaison des résultats français avec ceux des nations voisines. La cohérence de la politique budgétaire de 1975. (p. 1514) : le montant des dépassements de crédits. Les délais d'utilisation des crédits ouverts en particulier par le programme de développement. Le rythme des paiements ne pouvait s'accélérer dans les mêmes conditions que celui de l'engagement. Les efforts entrepris pour faciliter la gestion des autorisations de programmes. La présentation des résultats de la comptabilité spéciale des investissements tenue par les comptables du Trésor. Le rapport sur les fonds publics attribués à titre d'aide aux entreprises industrielles comportera une synthèse des aides accordées. La régularisation des dépenses non couvertes par la loi du 4 juin 1975, portant règlement définitif du budget de 1974. La reconnaissance d'utilité publique des dépenses comprises dans la gestion de fait de deniers de l'Etat jugée par la Cour des comptes. Les conventions passées par le ministère de l'agriculture avec la société française d'économie rurale et l'association pour le développement de la recherche rurale. L'abandon d'une créance par le fonds de développement économique et social au profit de la caisse centrale de crédit coopératif. Les réponses de bon sens et d'effort apportées par le Gouvernement à un contexte de crise qui caractérisent le budget de 1975.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1515, 1578) : *MM. Pierre Bernard-Reymond, secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie et aux finances (Budget) ; Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances ; Fernand Lefort, Henri Tournan, Jacques Descours Desacres.*

Article 1er (*résultats définitifs de l'exécution des lois de finances pour* 1975). — Adopté (p. 1515).

Article 2 (*montant définitif des recettes du budget général de l'année* 1975). — Adopté (p. 1516).

Article 3 (*résultats définitifs des dépenses ordinaires civiles du budget de* 1975). — Adopté (p. 1534).

Article 4 (*résultats définitifs des dépenses civiles en capital du budget général de* 1975). — Adopté (p. 1550).

Article 5 (*résultats définitifs des dépenses ordinaires militaires du budget général de* 1975). — Adopté (p. 1552).

Article 6 (*résultats définitifs des dépenses militaires en capital du budget général de* 1975). — Adopté (p. 1554).

Article 7 (*résultat définitif du budget général de* 1975): — Adopté (p. 1554).

Article 8 (*résultats définitifs des budgets annexes (services civils), rattachés pour ordre au budget général de* 1975). — Adopté (p. 1560).

Article 9 (*résultats définitifs des budgets annexes (services militaires), rattachés pour ordre au budget général de* 1975). — Adopté (p. 1562).

Article 10 (*résultats des opérations à caractère définitif des comptes spéciaux du Trésor*). — Adopté (p. 1572).

Article 11 (*résultats des opérations à caractère temporaire des comptes spéciaux du Trésor*). — Adopté (p. 1572).

Article 12 (*soldes, à la date du* 31 *décembre* 1975, *des comptes spéciaux du Trésor dont les opérations se poursuivent en* 1976). — Adopté (p. 1572).

Article 13 (*résultats des opérations à caractère temporaire des comptes spéciaux définitivement clos au titre de l'année* 1975). — Adopté (p. 1572).

Article 14 (*transport en atténuation des découverts du Trésor du solde créditeur du compte spécial n° 908-90 intitulé : « Ressources affectées à la consolidation des prêts spéciaux à la construction »*). — Adopté (p. 1574).

Après l'article 14. — Adoption de l'amendement n° 1 (rétablissant l'article 15) de M. Pierre Bernard-Reymond, secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie et aux finances (Budget) : autorisation du fonds de développement économique et social à abandonner une partie des créances qu'il détient sur la caisse centrale de crédit coopératif (p. 1574, 1577) ; les difficultés de la caisse centrale de crédit coopératif et les mesures de réorganisation proposées par le Gouvernement ; les difficultés commerciales et financières du groupe Transcaup ; le contrôle des finances publiques par la commission des finances du Sénat ; l'extension nécessaire du contrôle de l'activité des banques prévu par les lois de 1941 et 1945 à l'ensemble des établissements financiers et bancaires (établissements de crédit à statut légal spécial) ; adoption du sous-amendement n° 3 de M. Maurice Blin, rapporteur général, à l'amendement n° 1 ; conditions dans lesquelles la caisse centrale de crédit coopératif pourra bénéficier de l'abandon d'une partie des créances détenues par le fonds de développement économique et social (p. 1577) ;

— l'article 15 est rétabli dans une nouvelle rédaction (p. 1577).

Article 16 (*transport en augmentation du découvert du Trésor du solde débiteur du compte de résultats des opérations d'emprunt pour* 1975). — Adopté (p. 1577).

Article 17 (*affectation des résultats définitifs de* 1975 *par transport aux découverts du Trésor*) (p. 1577). — Adoption de l'amendement n° 2 de M. Pierre Bernard-Reymond, secrétaire d'Etat (Budget) : coordination ;

— l'article 17, ainsi modifié, est adopté (p. 1577).

Article 18 (*apurement des dépenses pour lesquelles la loi de règlement de* 1974 *n'a pas ouvert de crédit*). — Adopté (p. 1577).

Article 19 (*reconnaissance d'utilité publique de dépenses effectuées dans l'intérêt du service en dehors des règles de la comptabilité publique*).

Scrutin public (n° 52, liste des votants, p. 1599 et 1560).

Adoption [21 juin 1977] (p. 1578).

Discussion (nouvelle lecture) [30 juin 1977] (p. 1997, 2000).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1997, 1999) : *MM. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; Pierre Bernard-Reymond, secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie et aux finances (Budget), Maurice Schumann, Henri Tournan, Jacques Descours Desacres.*

a) *Interventions des sénateurs :* la situation de la caisse centrale de crédit coopératif (p. 1997, 1998) ; la procédure de retrait de l'article 15 du projet de loi par le Gouvernement en deuxième lecture à l'Assemblée nationale en contradiction avec les dispositions de l'article 42 de la Constitution (p. 1998, 1999) ; le contrôle parlementaire et l'information des commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Sénat (p. 1999).

b) *Intervention du Gouvernement :* (p. 1997) : le Gouvernement a décidé de retirer de ce texte l'article qui stipulait un abandon de créances du F. D. E. S. au profit de la caisse centrale de crédit coopératif. (p. 1998) : les conditions dans lesquelles est exercé le contrôle des établissements à statut légal spécial. Une nouvelle enquête sera ouverte très rapidement par l'inspection des finances. Les rapports élaborés dans le cadre de la nouvelle enquête seront communiqués à la commission des finances de chacune des assemblées. Le Gouvernement prendra ses responsabilités parce qu'il doit être le garant des prêts consentis par le crédit coopératif et de la réputation de cet établissement.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1999, 2000).

Article 17. — Rejet (p. 1999).

Explication de vote : *M. Raymond Brosseau* (p. 1999) : la multiplication des scandales financiers en France. Le groupe communiste votera contre le texte en discussion.

Demande de deuxième délibération de l'article 17 : rejet (p. 2000).

Scrutin public (n° 65, liste des votants p. 2021).

Rejet [30 juin 1977] (p. 2000).

Discussion (troisième lecture) [17 décembre 1977](p. 4169, 4171).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 4169, 4170) : *MM. Maurice Blin, rapporteur général ; Pierre Bernard-Reymond, secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie et aux finances (Budget).*

a) *Intervention du rapporteur général* (p. 4169) : les dispositions restant en discussion sont relatives à l'apurement des dettes contractées par la caisse centrale de crédit coopératif

auprès du **Trésor.** (p. 4170) : les informations apportées par le rapport établi par l'inspection générale des finances sur la gestion de la caisse.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 4170) : l'apurement des dettes contractées par la caisse centrale de crédit coopératif auprès du Trésor.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 4170, 4171).

Article 15. — Adopté (p. 4170).

Article 17. — Adopté (p. 4171).

Scrutin public (n° 27, liste des votants, p. 4195).

Adoption [17 décembre 1977] (p. 4171).

LOI (GUERMEUR) RELATIVE A LA LIBERTE DE L'ENSEIGNEMENT

Voir ENSEIGNEMENT, **1** (n° **452**).

LOI ROYER (Loi du 27 décembre 1973 d'orientation du commerce et de l'artisanat)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Commerce et artisanat, DG.

LOIRE (Aménagement de la)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° **75.**

LOIS

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° **25, 2.**

LOIS SCOLAIRES

Voir ENSEIGNEMENT, **1** (n° **452**).

LOIS DE FINANCES

Voir COLLECTIVITÉS LOCALES (QO).

LOISIRS

Voir COLONIES DE VACANCES (QO).

LOI DE FINANCES POUR 1978, Santé et sécurité sociale, DG ; Jeunesse et sports, DG ; Tourisme, DG ; Services du Premier ministre - Service généraux, DG.

SPORTS (QO).

LORRAINE

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, **1.**

LOI DE FINANCES POUR 1978, Services du Premier ministre - Aménagement du territoire, DG ; après l'article 70 *quater* ; Comptes spéciaux du Trésor, DG.

SIDÉRURGIE (QO).

LORRAINE (Liaison transports)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Equipement et aménagement du territoire, DG.

LORRAINE (Minerai de fer)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Industrie, DG.

LOTERIE NATIONALE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), art. 10 ; Comptes spéciaux du Trésor, DG.

LOTO

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), art 12, 22, après l'art. 29 ; Culture, DG ; art. 73 *bis* ; Jeunesse et sports, DG ; Etat B, titre III ; CMP, DG.

LOYERS

Voir HLM (QO).

LOI DE FINANCES POUR 1978, Départements d'outre-mer, DG.

PRIX, **1** (n° **147**).

QUESTION ORALE, n° **2099.**

LOYERS (Blocage des)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Logement, DG ; après l'art. **56.**

LUTTE ANTIPOLLUTION

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Défense, DG.

LUZERNE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Agriculture, DG ; Commerce extérieur, DG.

LYCEES

Voir QUESTION ORALE, n° **2073.**

LYON (Autoroutes)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Equipement et aménagement du territoire, état C, titre V.

M

MACHINES AGRICOLES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Agriculture, DG ; Services du Premier ministre - Aménagement du territoire, DG.

MACHINES-OUTILS (Industrie)

Voir INDUSTRIE MÉCANIQUE (QO).

LOI DE FINANCES POUR 1978, DG ; Industrie, DG.

MADAGASCAR

Voir RAPATRIÉS, **2** (n° **106**), DG ; avant l'art. 1er, **3** (n° **484**, 1974-1975).

MADAGASCAR (Expulsion de Réunionnais)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Départements d'outre-mer, DG.

MAGHREB

Voir CEE (QO).

LOI DE FINANCES POUR 1978, Education, DG ; Affaires étrangères, DG.

MAGISTRATS

1. — **Projet de loi permettant aux magistrats participant aux sessions de formation d'assister aux délibérations des juridictions,** présenté au nom de M. Jacques Chirac, Premier ministre, par M. Jean Lecanuet, ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice [2 octobre 1976] (n° **2512**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; rapport de M. Gerbet [2 avril 1977] (n° **2758**). Discussion [21 avril 1977]. — NOUVEL INTITULÉ : **« Projet de loi permettant aux magistrats et aux greffiers en chef de participer à l'activité des juridictions auprès desquelles ils accomplissent un stage. »** — Adoption [21 avril 1977] (n° **666**).

TRANSMISSION AU SÉNAT [26 avril 1977] (n° **266**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; rapport de M. Charles de Cuttoli [12 mai 1977] (n° **297**). — Discussion [17 mai 1977] (p. 978, 979). — NOUVEL INTITULÉ : **« Projet de loi permettant aux magistrats participant à des sessions de formation d'assister aux délibérés et aux greffiers en chef admis à suivre une formation spécifique à caractère probatoire avant leur nomination en qualité de magistrat de participer à l'activité des parquets et juridictions de l'ordre judiciaire. »** — Adoption modifiée [17 mai 1977] (n° **113**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [24 mai 1977] (n° **2910**) ; renvoi à la commission des lois ; rapport de M. Gerbet [9 juin 1977] (n° **2971**). — Discussion [28 juin 1977]. — Adoption [28 juin 1977] (n° **734**).

PROMULGATION : loi n° 77-749 du 8 juillet 1977 (*JO*, Lois et décrets du 10 juillet 1977).

Discussion (première lecture) [17 mai 1977] (p. 978, 979).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 978) : *MM. Charles de Cuttoli, rapporteur de la commission des lois ; Pierre Bernard-Reymond, secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie et aux finances (Budget).*

a) *Intervention du rapporteur* (p. 978) : une disposition justifiée qui permettrait aux magistrats effectuant un stage de formation de pénétrer dans la salle des délibérés. Le cas des greffiers en chef, des auditeurs de justice. Il ne saurait être question de participer aux délibérés des cours d'assises. Une réforme mineure. Les protestations tenant à une certaine paralysie de l'exercice de la justice. La lenteur des procédures à la cour de Paris. L'insuffisance du nombre de magistrats, des greffiers et des secrétaires.

b) *Intervention du Gouvernement :* le Gouvernement est particulièrement sensible à la situation de la justice en France. Le développement des sessions de formation permanente auprès de la cour de cassation, des cours d'appel et autres tribunaux de l'ordre judiciaire. L'utilité pour les magistrats d'assister aux délibérés des juridictions ; (p. 979) : les mesures concernant les auditeurs de justice, les greffiers en chef des cours et tribunaux. S'en remet à la sagesse du Sénat pour les deux amendements rédactionnels présentés par M. Charles de Cuttoli.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 979) : *MM. Charles de Cuttoli, rapporteur ; Pierre Bernard-Reymond, secrétaire d'Etat au budget.*

Article 1er *(autorisation pour les magistrats en stage d'assister aux délibérés des juridictions de l'ordre judiciaire).* — Adopté (p. 979).

Article 2 *(participation des greffiers en chef à l'activité des parquets et juridictions auprès desquels ils font un stage* (p. 979) : adoption de l'amendement rédactionnel n° 1 de M. Charles de Cuttoli, rapporteur.

— l'article 2, ainsi modifié, est adopté (p. 979).

Article 3 *(secret professionnel des greffiers en stage)* (p. 979). — Adoption de l'amendement rédactionnel n° 2 de M. Charles de Cuttoli, rapporteur.

— l'article 3, ainsi modifié, est adopté (p. 979).

NOUVEL INTITULÉ : adoption de l'amendement n° 3 de M. Charles de Cuttoli, rapporteur : « **Projet de loi permettant aux magistrats participant à des sessions de formation d'assister aux délibérés et aux greffiers en chef admis à suivre une formation spécifique à caractère probatoire avant leur nomination en qualité de magistrat de participer à l'activité des parquets et juridictions de l'ordre judiciaire.** »

Adoption [17 mai 1977] (p. 979).

Voir aussi IMPÔTS, **1** (n° **89**), art. 30 *ter*.
JUSTICE, **1** (n° **117**), art. 3.
LOI DE FINANCES POUR 1978, Justice, DG.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° **117.**

MAGISTRATURE

Voir PROCÉDURE PÉNALE, **1** (n° **9**).

MAIRES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Intérieur, DG ; Equipement et aménagement du territoire, DG.
NOUVELLE-CALÉDONIE, **1** (n° **264**).
QUESTION ORALE, n° **2072.**
TÉLÉCOMMUNICATIONS, **2** (n° **44**).
URBANISME, **2** (n° **216**).

MAÏS

Voir INDUSTRIES ALIMENTAIRES (QO).

MAISONS DE LA CULTURE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Culture, DG ; Départements d'outre-mer, DG.

MAISONS DE RETRAITE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, CMP, art. 10.

MAISONS FAMILIALES ET RURALES D'EDUCATION ET D'ORIENTATION

Voir ENSEIGNEMENT AGRICOLE, **2** (n° **194**), DG.

MAISONS FAMILIALES RURALES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Agriculture, DG.

MAISONS INDIVIDUELLES

Voir ENVIRONNEMENT (QO).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Logement, DG.

MAJORITE (Age de la)

1. — **Proposition de loi complétant les dispositions transitoires en matière civile de la loi n° 74-631 du 5 juillet 1974 fixant à dix-huit ans l'âge de la majorité,** présentée par MM. Jean Geoffroy et Pierre Jourdan, sénateurs [30 juin 1977] (n° **473**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

MALADIES DU BETAIL

1. — **Proposition de loi relative à l'adoption de mesures obligatoires de prophylaxie collective des maladies des animaux,** présentée par M. Jacques Descours Desacres, sénateur, et plusieurs de ses collègues [rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1976, 2 avril 1977] (n° **219**) ; renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan ; rapport de M. Michel Sordel [28 avril 1977] (n° **270**). — Discussion [10 mai 1977] (p. 847, 850). — Adoption [10 mai 1977] (n° **104**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [10 mai 1977] (n° **2865**) ; renvoi à la commission de la production et des échanges ; rapport de M. Huchon [26 mai 1977] (n° **2927**). — Discussion [2 juin 1977]. — Adoption [2 juin 1977] (n° **684**).

PROMULGATION : loi n° 77-585 du 9 juin 1977 (*JO*, Lois et décrets du 10 juin 1977).

Discussion [10 mai 1977] (p. 847, 850).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE : *MM. Michel Sordel, rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan ; Guy Robert, Jean Mézard, Pierre Sallenave, Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture.*

a) *Interventions des sénateurs :* la proposition de loi reprend une disposition déjà votée par le Sénat sous la forme d'un amendement à la loi de finances du 20 décembre 1976, annulé par le Conseil constitutionnel (p. 847) ; la prophylaxie collective (p. 847, 848) ; l'extension des mesures de prophylaxie collective dans le cas de maladies non réputées légalement contagieuses (p. 847) ; les règlements sanitaires intra-communautaires (p. 848) ; la transmission à l'homme de certaines maladies animales (p. 848) ; les échanges intra-communautaires de produits laitiers, viandes et animaux vivants (p. 848) ; indemnités d'abattage (p. 848, 849) ; la tuberculose bovine (p. 848, 849) ; la lutte contre la brucellose (p. 848) ; la part de l'élevage dans la production agricole (p. 848) ; l'agalaxie dans les Pyrénées-Atlantiques (p. 849).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 849) : les conséquences financières graves des maladies qui se sont développées au cours de ces vingt dernières années. La progression des crédits alloués contre la brucellose.

Réponse à M. Pierre Sallenave : la vaccination expérimentale contre l'agalaxie contagieuse des ovins dans le département des Pyrénées-Atlantiques. Le Conseil d'Etat a estimé qu'il est impossible de rendre obligatoire la prophylaxie contre les maladies qui ne sont pas réputées légalement contagieuses. Les retards affectant les textes d'application de la loi sur la pharmacie vétérinaire. Le décret fixant la composition des commissions chargées de l'agrément des groupements.

Réponse à M. Guy Robert (p. 850) : l'harmonisation européenne des règlements sanitaires nationaux.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 850) : *M. Michel Sordel, rapporteur.*

Article unique (*mesures obligatoires de prophylaxie collective des maladies des animaux*). — Adoption d'une rectification rédactionnelle de M. Michel Sordel, rapporteur ; l'article unique ainsi modifié est adopté (p. 850).

Adoption [10 mai 1977] (p. 850).

Voir aussi LOI DE FINANCES POUR 1978, Agriculture, DG ; Etat B, titre III.

QUESTION ORALE, n° **2016.**

MALADIES PROFESSIONNELLES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Santé et sécurité sociale, DG.

SÉCURITÉ SOCIALE, **1** (n° **4**).

MALRAUX (André)

Voir ENSEIGNEMENT (POLITISATION DE) (QO).

MALTE

Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS, **35** (n° **421**) ; **49** (n° **26**).

MANDAT PARLEMENTAIRE

Voir CUMUL DE MANDATS.

PARLEMENTAIRES, **1** (n° **260**).

MANDATS

1. — **Proposition de loi tendant à favoriser l'exercice des mandats des conseils municipaux, des conseils généraux et des établissements publics régionaux,** présentée par M. Bernard Legrand, sénateur [2 décembre 1977] (n° **109**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

2. — **Proposition de loi tendant à améliorer le statut de l'élu local,** présentée par M. Michel Giraud, sénateur, et plusieurs de ses collègues [2 décembre 1977] (n° **114**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

3. — **Proposition de loi tendant à accorder aux élus locaux et régionaux les droits et les moyens de remplir leur mandat,** présentée par M. Marcel Rosette, sénateur, et plusieurs de ses collègues [13 décembre 1977] (n° **154**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

MANIFESTATIONS

Voir GENDARMERIE (QO).

MANIFESTATIONS SPORTIVES (Taxe)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Jeunesse et sports, DG.

MANŒUVRES (Armée)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Défense, DG.

MANUELS SCOLAIRES

Voir EDUCATION (QO).

LOI DE FINANCES POUR 1978, Education, DG.

MARCEL DASSAULT (Société)

Voir LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **1** (n° **330**).

MARCHE COMMUN

Voir C. E. E. (COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE).

LOI DE FINANCES POUR 1978, Agriculture, DG ; état B, titre III ; Services du Premier ministre. — Aménagement du territoire, DG.

MARCHES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), DG.

QUESTION ORALE, n° **1952.**

VOIRIE (QO).

MARCHES ADMINISTRATIFS

1. — **Projet de loi modifiant le quatrième alinéa de l'article 175 du code pénal,** présenté, au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Olivier Guichard, ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice [30 novembre 1976] (n° **2653**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; rapport de M. Gerbet [21 avril 1977] (n° **2820**). — Discussion [4 mai 1977]. — Adoption [4 mai 1977] (n° **657**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [5 mai 1977] (n° **290**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; rapport de M. Hubert Peyou [1er juin 1977] (n° **340**). — Discussion [7 juin 1977] (p. 1166, 1167). — Adoption [7 juin 1977] (n° **131**).

PROMULGATION : loi n° 77-617 du 16 juin 1977. (*J O* Lois et décrets du 17 juin 1977).

Discussion (première lecture) [7 juin 1977] (p. 1166, 1167).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1166, 1167) : *MM. Hubert Peyou, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice ; Henri Caillavet.*

a) *Interventions des sénateurs* (p. 1166) : l'article 175 du code pénal : définition du « délit d'ingérence »(rapport d'intérêt pouvant exister entre les élus et leurs communes). Les personnes concernées par l'article 175. Le but de l'article 175 : prévenir les ingérences dans les actes, adjudications, entreprises ou régies dont l'intéressé avait l'administration ou la surveillance. La notion de prise d'intérêt. (p. 1167) : préserver la dignité des élus locaux. La rigueur des sanctions. La proposition de loi déposée par Mme Marie-Hélène Cardot et M. René Tinant aboutissant à la loi du 17 juin 1967 : autorisation pour le maire et les conseillers municipaux des communes de moins de 1 500 habitants, entrepreneurs ou fournisseurs de passer des marchés administratifs inférieurs à 10 000 francs. Difficultés pour les petites communes de trouver des fournisseurs. L'objet du présent projet de loi : porter le plafond de 10 000 à 30 000 francs par an. Le texte concerne l'ensemble des travaux réalisés quelle que soit la personne appartenant au conseil municipal. La prestation « courante » (ramassage scolaire) peut être assimilée à une prestation générale de service et rentrer dans le champ d'application de la dérogation à l'article 175 du code pénal.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1167) : principe de l'article 175 du code pénal : l'interdiction à tout élu local de traiter avec la collectivité qu'il représente. La dérogation opérée par la loi du 17 juin 1967. Difficultés des petites communes. Conséquence de l'évolution des prix, la proposition du Gouvernement : porter à 30 000 francs la limite du coût des travaux auxquels peut s'appliquer la procédure dérogatoire.

Réponse à M. Henri Caillavet : le terme « courant » signifie qu'il ne s'agit pas de travaux d'équipements importants.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 1167).

Article unique (*quatrième alinéa nouveau de l'article 175 du code pénal : fixation à 30 000 francs par an du montant maximum global des marchés que les maires, adjoints et conseillers municipaux de communes de moins de 1 500 habitants peuvent passer avec les communes qu'ils représentent*) — Adopté (p. 1167).

Adoption [7 juin 1977] (p. 1167).

2. — **Projet de loi relatif aux procédures d'intervention de la caisse nationale des marchés de l'Etat dans le paiement de certaines créances de petites ou moyennes entreprises,** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances [3 octobre 1977] (n° 3117) ; renvoi à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; rapport de M. Dehaine [8 décembre 1977] (n° **3285**). — Urgence. — Discussion [12 décembre 1977]. — Adoption [12 décembre 1977] (n° **802**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [13 décembre 1977] (n° **157**) ; renvoi à la commission des finances, du contrôle budbétaire et des comptes économiques de la nation ; rapport de M. Yves Durand [14 décembre 1977] (n° **163**). — Discussion [19 décembre 1977] (p. 4272, 4274). — Adoption modifiée [19 décembre 1977] (n° **69**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [19 décembre 1977] (n° **3385**) ; renvoi à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; rapport de M. Dehaine [21 décembre 1977] (n° **3433**). — Discussion [21 décembre 1977]. — Adoption [21 décembre 1977] (n° **865**).

PROMULGATION : loi n° 78-13, du 4 janvier 1978 (*J. O.* Lois et décrets du 5 janvier 1978).

Discussion (première lecture) [19 décembre 1977] (p. 4272, 4274).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 4272, 4273) : *MM. Yves Durand, rapporteur de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation ; Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances.*

a) *Intervention du rapporteur* (p. 4272) : le problème particulier des petites et moyennes entreprises. Les interventions de la Caisse nationale des marchés de l'Etat ; les nantissements de marchés. Le projet en discussion permettra à la CNME de régler à des entreprises petites et moyennes les sommes qui leur sont dues et qui n'auraient pas été mandatées avant l'expiration d'un délai de quarante-cinq jours à compter de l'envoi du projet de décompte. La cession de créances à la CNME sera sans frais par opposition au nantissement.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 4272) : le problème des délais de règlement des marchés publics. Les difficultés de fonds propres connues par l'ensemble des entreprises. Le système existant des intérêts moratoires. La mise en place par le projet d'un système qui, grâce à l'intermédiaire de la Caisse nationale des marchés de l'Etat, permet aux petites et moyennes entreprises de recevoir, en cas de retard de mandatement, des avances gratuites. L'allègement de la procédure de la cession de créances. Les nouvelles dispositions ne concernent pas les opérations d'un montant peu élevé légalisées sous la forme d'achats sur mémoire ou factures. (p. 4273) : les problèmes posés par le retard des paiements des collectivités locales et de leurs établissements publics. Grâce aux nouvelles dispositions, des crédits gratuits et sans garantie pourront être accordés aux petites et moyennes entreprises.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 4273, 4274) : *MM. Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances ; Yves Durand, rapporteur de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.*

Article 1er (*cessions de créances par des petites et moyennes entreprises titulaires d'un marché de l'Etat à la Caisse nationale des marchés de l'Etat*) (p. 4273). — Adoption de l'amendement n° 1 de M. Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances : suppression de l'alinéa prévoyant que les dispositions concernant les cessions de créances à la Caisse nationale des marchés de l'Etat s'appliquent à l'entreprise titulaire ou sous-traitante d'un marché d'une collectivité locale, d'un établissement public ou d'un organisme d'HLM ;

— l'article 1er, ainsi modifié, est adopté (p. 4273).

Article 2 (*réalisation et effets de l'acte de cession de créances ; résiliation de cession de créances*). — Adopté (p. 4273).

Article 3 (*entreprises bénéficiaires de la procédure de cession de créances instituée par le projet de loi*). — Adopté (p. 4274).

Article 5 (*modalités d'application fixées par décret en Conseil d'Etat*). — Adopté (p. 4274).

Adoption [19 décembre 1977] (p. 4274).

Voir aussi ARCHITECTURE (QO).

LOI DE FINANCES POUR 1978, Commerce et artisanat, DG.

NOUVELLE-CALÉDONIE, **1** (n° **264**), art. 1er *duodecies*, art. 33.

MARCHE SAINT-GERMAIN

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Culture, DG.

MARCHES DE TRAVAUX PUBLICS

Voir TÉLÉCOMMUNICATIONS, **2** (n° **44**).

MARENNE-OLERON (Huîtres)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Agriculture, DG.

MARGES BENEFICIAIRES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Commerce et artisanat, DG.

MARINE MARCHANDE

1. — **Projet de loi modifiant la loi du 13 décembre 1926 portant code du travail maritime en ce qui concerne la résiliation du contrat d'engagement,** présenté au nom de M. Jacques Chirac, Premier ministre, par M. Marcel Cavaillé, secrétaire d'Etat aux transports [15 juin 1976] (n° **2387**) ; renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; rapport de M. Brocard [2 décembre 1976] (n° **2662**). — Discussion [7 avril 1977]. — NOUVEL INTITULÉ : « **Projet de loi modifiant la loi du 13 décembre 1926 portant code du travail maritime en ce qui concerne la résiliation du contrat liant le marin à l'armateur.** » — Adoption [7 avril 1977] (n° **634**).

TRANSMISSION AU SÉNAT [13 avril 1977] (n° **243**) ; renvoi à la commission des affaires sociales ; rapport de M. Marcel Gargar [21 avril 1977] (n° **254**). — Discussion [26 avril 1977] (p. 637, 643). — Adoption modifiée [26 avril 1977] (n° **99**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [27 avril 1977] (n° **2827**) ; renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; rapport de M. Brocard [28 avril 1977] (n° **2836**). — Discussion [5 mai 1977]. — Adoption [5 mai 1977] (n° **662**).

PROMULGATION : loi n° 77-507 du 18 mai 1977 (*JO* Lois et décrets du 19 mai 1977).

Discussion (première lecture) [26 avril 1977] (p. 637, 643).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE : *MM. Marcel Gargar, rapporteur de la commission des affaires sociales ; Jacques Barrot, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire (Logement).*

a) *Intervention du rapporteur :*

(p. 637) : l'importance de la marine pour le développement économique et la puissance d'un pays. Les privilèges accordés aux gens de mer, contrepartie de sujétions nombreuses. Le contrat d'engagement qui régit les rapports entre armateurs et marins. Les distinctions entre rupture du contrat d'engagement à durée déterminée ou indéterminée. La notion de « durée indéterminée », les liens créés entre le marin et le navire. Les conventions collectives de titularisation ou de stabilisation. Le champ d'application limité de ce dispositif contractuel. Une protection sociale minimale doit être assurée à la totalité des marins. (p. 638) : le droit commun doit être adapté à la situation particulière des marins. L'élaboration d'une définition du licenciement valable pour les gens de mer. Les dispositions améliorées par l'Assemblée nationale. Des disparités encore excessives subsistent entre les différentes catégories de marins. Souligne la nécessité de la transformation du contrat d'engagement en un véritable contrat de travail maritime.

b) *Intervention du Gouvernement :*

(p. 638) : les nécessités profondes du métier d'armateur et du métier de marin. La spécificité du contrat d'engagement maritime. Les régimes conventionnels de titularisation pour les officiers, de stabilisation pour les personnels d'exécution. Le rapprochement des dispositions du droit du travail maritime de celles du droit commun. La notion de licenciement en ce qui concerne les contrats à durée indéterminée. (p. 639) : le délai congé ; l'obligation pour l'armateur d'informer le marin de ses intentions de le réembarquer ou non ; les contrôles prévus par la loi en cas de licenciement pour causes économiques. Une réforme partielle qui ne concerne que la fin du contrat d'engagement. La situation particulière des entreprises maritimes de petite importance. La réforme a été obtenue grâce à une concertation approfondie avec les organisations professionnelles et les syndicats de marins. L'action générale menée par le Gouvernement en faveur des marins de la pêche et du commerce. Le mémorandum déposé devant la Communauté économique européenne.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 639, 643) : *MM. Marcel Gargar, rapporteur ; Jacques Barrot, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire (Logement).*

Article 1er (*article 10 du code du travail maritime : délai de préavis à observer en cas de résiliation du contrat d'engagement*) (p. 639). — Adoption de l'amendement rédactionnel n° 1 de M. Marcel Gargar, rapporteur ;

— l article 1er, ainsi modifié, est adopté (p. 639).

Article 2 A (*modification d'intitulé du titre V du code du travail maritime*). — Adopté (p. 639).

Article 2 (*insertion avant l'article 93 du titre V du code du travail maritime de l'intitulé du chapitre premier nouveau : « Dispositions communes à tous les contrats d'engagement »*). — Adopté (p. 639).

Article 2 *bis* (*article 93 du code du travail maritime : règles générales relatives à la fin du contrat d'engagement*). — Adopté (p. 639).

Article 3 (*articles 94 à 102 du titre V du code du travail maritime remplacés par trente articles nouveaux : chapitre 1er : dispositions communes à tous les contrats d'engagement, chapitre 2 : dispositions spéciales aux contrats à durée indéterminée, chapitre 3 : dispositions spéciales aux contrats à durée déterminée*) (p. 639). — Adoption de l'amendement n° 2 de M. Marcel Gargar, rapporteur : le marin congédié pour motif légitime n'a droit à aucune indemnité, excepté s'il a une certaine ancienneté et s'il a été licencié en absence de faute grave de sa part (p. 641) ; rejet de l'amendement n° 3 de M. Marcel Gargar, rapporteur : bénéfice d'un mois de délai-congé après quatre mois minimal d'embarquement effectif et continu (p. 642) ; adoption de l'amendement n° 5 de M. Jacques Barrot, secrétaire d'Etat : bénéfice d'un délai-congé d'un mois après six mois au moins d'embarquement effectif chez le même armateur et une ancienneté de service continu inférieure à deux ans ; adoption de l'amendement n° 4 de M. Marcel Gargar, rapporteur : en cas de licenciement abusif, possibilité de réintégration du marin dans l'entreprise que celui-ci soit lié ou pas par un contrat de stabilisation ou de titularisation avec l'armateur ; maintien des avantages acquis (p. 643) ; adoption du sous-amendement n° 6 de M. Jacques Barrot, secrétaire d'Etat, à l'amendement n° 4 : réintégration dans des conditions équivalentes, dans un délai et selon des modalités fixées par voie réglementaire ;

— l'article 3, ainsi modifié, est adopté (p. 643).

Article 4 (*article L. 742-3 du code du travail : délégués du personnel*). — Adopté (p. 643).

Adoption [26 avril 1977] (p. 643).

Voir aussi LOI DE FINANCES POUR 1978, Marine marchande, DG.
TRAITÉS ET CONVENTIONS, **20** (n° **98**).

MARINE NATIONALE

Voir IMPÔTS, **1** (n° **89**), art. 21.

MARINS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Défense, DG ; Marine marchande, DG.
MARINE MARCHANDE, **1** (n° **243**).

MAROC (Royaume du)

Voir AVIATION MILITAIRE (QO).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Charges communes, DG ; Industrie, DG.
RAPATRIÉS, 2 (n° **106**), DG ; avant l'art. 1er.
TRAITÉS ET CONVENTIONS, **51** (n° **28**) ; **55** (n° **32**).

MARSEILLE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Intérieur, DG.

MARTINIQUE

Voir MATERNITÉ, **1** (n° **128**).

MASSIF CENTRAL

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Agriculture, DG ; Services du Premier ministre - aménagement du territoire, DG.

MASSIF CENTRAL (Liaison transports)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Equipement et aménagement du territoire, DG.

MASSIF CENTRAL (P et T)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Postes et télécommunications, DG ; après l'art. 41.

MATCHES DE BOXE

Voir LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **3** (n° **113**), art. 4.

MATERNITE

1. — **Projet de loi relatif à la protection de la maternité dans les départements d'outre-mer,** présenté, au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale [22 novembre 1977] (n° **3232**) ; renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; rapport de M. Bonhomme [23 novembre 1977] (n° **3239**). — Discussion [6 décembre 1977]. — Adoption [6 décembre 1977] (n° **789**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [7 décembre 1977] (n° **128**) ; renvoi à la commission des affaires sociales ; rapport de M. Georges Dagonia [8 décembre 1977] (n° **134**). — Discussion [15 décembre 1977] (p. 4070, 4074). — Adoption [15 décembre 1977] (n° **51**).

PROMULGATION : loi n° 77-1411 du 23 décembre 1977 (*J. O.* Lois et décrets du 24 décembre 1977).

Discussion (première lecture) [15 décembre 1977] (p. 4070, 4074).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 4070, 4072) : *MM. Georges Dagonia, rapporteur de la commission des affaires sociales ; Roger Lise, Marcel Gargar, Mme Simone Veil, ministre de la santé.*

a) *Interventions des sénateurs :* la protection maternelle et infantile dans la métropole et dans les D. O. M. (p. 4070, 4071, 4072) ; les dispositions du projet : le versement d'une prime de 500 francs versée en cinq tranches après chaque examen prénatal (p. 4070, 4072) ; l'inscription des dépenses au budget départemental (p. 4071) ; le but du projet de loi : incitation à se soumettre aux examens prénataux dans les D. O. M. (p. 4071) ; le problème de l'allocation de parent isolé pour les femmes enceintes dans les D. O. M. (p. 4071) ; les statistiques de la natalité dans les D. O. M. (p. 4071) ; les difficultés des familles nombreuses à La Martinique (p. 4071) ; l'amélioration de l'habitat à La Martinique (p. 4071) ; la mortalité infantile à La Martinique (p. 4071).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 4072) : la protection de la maternité dans les départements d'outre-mer : la mortalité périnatale et maternelle ; la prématurité. Les cinq examens obligatoires prévus. Le versement d'une prime de cinq cents francs en cinq tranches. L'évolution du montant de la prime en fonction des variations des prestations familiales versées dans les D. O. M. L'effort d'éducation sanitaire.

Réponse à M. Roger Lise : la conviction des responsables locaux qu'elle a rencontrés lors de son voyage, quant à l'efficacité de cette mesure.

Le respect des délais prévus par le code. Le libre choix du praticien réduit les contraintes de déplacement. La contribution des caisses de sécurité sociale à ces dépenses.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 4072, 4074) : *MM. Marcel Gargar, Georges Dagonia, rapporteur de la commission des affaires sociales ; Mme Simone Veil, ministre de la santé.*

Article 1er (*articles L. 190 et L. 190-1 du code de la santé : institution d'une prime versée après chacun des examens prénataux et après l'examen post-natal*) (p. 4073). — Rejet de l'amendement n° 1 de M. Marcel Gargar et plusieurs de ses collègues : extension de l'allocation prénatale aux femmes résidant dans les départements d'outre-mer ; financement par la cotisation patronale (p. 4073) ; rejet de l'amendement n° 2 de M. Marcel Gargar

et plusieurs de ses collègues ; généralisation des prestations familiales à la naissance ; financement par la cotisation patronale ; rejet de l'amendement n° 3 de M. Marcel Gargar et plusieurs de ses collègues : remboursement par l'Etat aux départements du montant des primes versées à leurs ressortissants ; abrogation des dispositions du code général des impôts relatives à l'avoir fiscal ;

— l'article 1er est adopté (p. 4073).

Article 2 (*date d'entrée en vigueur de la loi*) (p. 4073). — Rejet de l'amendement n° 4 de M. Marcel Gargar et plusieurs de ses collègues : entrée en vigueur au 1er janvier 1978 ;

— l'article 2 est adopté (p. 4074).

Adoption [15 décembre 1977] (p. 4074).

MATIERES PREMIERES

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, **1.**
LOI DE FINANCES POUR 1978, Industrie, DG ; Coopération, DG.

MAURITANIE

Voir COOPÉRATION (QO).
DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, **3.**
FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER (QO).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Intérieur, DG ; Coopération, DG.
ORDRE DU JOUR

MAYOTTE

Voir FORÊTS, **2** (n° **250**), art. 19.
LOI DE FINANCES POUR 1978, Défense, DG ; Affaires étrangères, DG.

MEDIATEUR

Voir ASTREINTES, **1** (n° **273**).

MEDICAMENTS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Santé et sécurité sociale, DG ; art. 80.
PHARMACIE, **1** (n° **265**).

MEDECINE

Voir HÔPITAUX, **1** (n° **193**).
INFORMATIQUE, **1** (n° **5**).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Santé et sécurité sociale, DG.

MEDECINE (Enseignement)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Universités, DG.

MEDECINE DU SPORT

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Jeunesse et sports, DG.

MEDECINE PREVENTIVE

Voir MATERNITÉ, **1** (n° **128**).

MEDECINE SCOLAIRE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Santé et sécurité sociale, DG ; Education, DG ; Jeunesse et sports, DG.

MEDECINS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, art. 7, Recherche, DG ; Anciens combattants, DG ; Santé et sécurité sociale, DG ; Défense, DG.

MEDIAS

Voir ENSEIGNEMENT (QO).

MEGISSERIE

Voir EMPLOI (QO).

MENEZ-HOM (communes des).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Agriculture, DG.

MENSUALISATION

1. — **Projet de loi relatif à la mensualisation et à la procédure conventionnelle,** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Christian Beullac, ministre du travail, et par M. Lionel Stoleru, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail [14 décembre 1977] (n° **3355**) ; renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; rapport de M. Brocard [15 décembre 1977] (n° **3359**). — Urgence. — Discussion [19 décembre 1977]. — Adoption [19 décembre 1977] (n° **841**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [20 décembre 1977] (n° **207**) ; renvoi à la commission des affaires sociales ; rapport de M. André Bohl [20 décembre 1977] (n° **226**). — Discussion [20 décembre 1977] (p. 4348). — Adoption modifiée [20 décembre 1977] (n° **80**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [21 décembre 1977] (n° **3430**) ; renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (ASSEMBLÉE NATIONALE) ; rapport de M. Brocard, rapporteur pour l'Assemblée nationale [21 décembre 1977] (n° **3441**). — Discussion [21 décembre 1977]. — Adoption [21 décembre 1977] (n° **868**).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (SÉNAT) ; rapport de M. André Bohl, rapporteur pour le Sénat [21 décembre 1977] (n° **230**). — Discussion [21 décembre 1977] (p. 4430, 4431). — Adoption [21 décembre 1977] (n° **93**).

PROMULGATION : loi n° 78-49 du 19 janvier 1978 (*J.O.* lois et décrets du 20 janvier 1978).

Discussion (première lecture) [20 décembre 1977] (p. 4348, 4361).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 4348, 4353) : *MM. André Bohl, rapporteur de la commission des affaires sociales ; Gérard Ehlers, Etienne Dailly, Christian Beullac, ministre du travail.*

a) *Interventions des sénateurs :* le projet de loi procède à l'extension législative d'un accord intervenu le 14 décembre 1977 entre le Conseil national du patronat français et la confédération générale des petites et moyennes entreprises, d'une part, la confédération française des travailleurs chrétiens, Force ouvrière et la confédération générale des cadres, d'autre part, concernant la mensualisation (p. 4348, 4349) ; la mensualisation des salaires (p. 4348, 4349, 4350, 4353) ; les « mensualisés », catégorie intermédiaire entre l'ouvrier payé à l'heure et le salarié (p. 4349) ; le paiement des jours fériés (p. 4349, 4351) ; les jours de congé pour événement personnel (p. 4349) ; l'indemnité de départ à la retraite (p. 4349) ; le régime applicable en cas de maladie ou d'accident (p. 4349) ; les catégories de travailleurs exclus de l'application des nouvelles dispositions : salariés agricoles, saisonniers, travailleurs à domicile (p. 4349) ; l'article 3 du projet de loi modifie les modalités d'extension des conventions collectives afin de permettre de passer outre à l'opposition de certaines organisations syndicales (p. 4350, 4351, 4352, 4353) ; le rôle de la commission supérieure des conventions collectives (p. 4350) ; les accidents du travail à Usinor-Dunkerque (p. 4351) ; la responsabilité des patrons dans les accidents du travail (p. 4351) ; les contre-visites médicales patronales (p. 4351) ; la pratique illégale des bulletins de paye sans mention des heures supplémentaires (p. 4351).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 4352) : les avantages apportés aux salariés non encore mensualisés ne sont pas négligeables. Le droit aux congés pour événements familiaux. Le montant de l'indemnité de licenciement. La valeur législative sera donnée aux clauses d'un accord sans les intégrer dans le code du travail. La codification serait prématurée. Les salariés concernés ; ceux qui bénéficient déjà d'un accord de mensualisation. Le Gouvernement soumettra un projet de loi portant généralisation de la mensualisation et codification des clauses correspondantes quand les partenaires sociaux seront parvenus à un accord. Les conséquences d'un arrêté d'extension. (p. 4353) : le rôle de la section spécialisée de la commission supérieure des conventions collectives. Seule la loi permet de passer outre à son veto. L'augmentation du nombre des oppositions à l'extension de conventions collectives depuis 1972. Ce sont les salariés eux-mêmes qui doivent juger si les avantages apportés par une

convention sont suffisants ou pas. Le parti communiste souhaite que la politique contractuelle puisse être menée convenablement parce qu'elle permet de faire des progrès.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 4354, 4361) : *MM. André Bohl, rapporteur de la commission des affaires sociales ; Christian Beullac, ministre du travail ; Etienne Dailly, Jacques Eberhard, Robert Schwint, président de la commission des affaires sociales ; Gérard Ehlers.*

Article 1er (*extension du champ d'application de l'accord national interprofessionnel du 10 décembre 1977 sur la mensualisation*) (p. 4354). — Amendement n° 2 de M. André Bohl, rapporteur : de forme ; réservé (p. 4354) et adopté (p. 4358) ; adoption de l'amendement n° 3 de M. André Bohl, rapporteur : de forme (p. 4354) ; amendement n° 4 de M. André Bohl, rapporteur : fixation par décret en Conseil d'Etat des modalités d'application de la loi, des sanctions pour contravention aux nouvelles dispositions, des formes et conditions de la contre-visite ; réservé (p. 4354) et adopté (p. 4358) ;

— l'article 1er ainsi modifié est adopté (p. 4358).

Après l'article 1er. — Rejet de l'amendement n° 5 (article additionnel) de M. André Bohl, rapporteur : modifications des clauses de l'accord national interprofessionnel du 10 décembre 1977 sur la mensualisation : 1° date d'application de la mensualisation en tant que paiement périodique mensuel ; 2° calcul de l'ancienneté dans le cadre de l'entreprise ; 3° salaire à prendre en considération pour le calcul de l'indemnité de licenciement ; 4° contre-visite effectuée par les services de contrôle médical de la sécurité sociale ; 5° bénéfice des dispositions de la loi pour les ouvriers qui seront soignés sur le territoire français ou dans l'un des pays membre de la communauté économique européenne ou dans un pays ayant signé une convention de sécurité sociale avec la France ; 6° suppression du délai de carence en cas d'accident de trajet ; 7° calcul des indemnités dues au titre de la maladie ou en cas de maladie (p. 4354, 4358). Le droit d'amendement du Parlement sur le texte de l'accord national ; l'analogie avec la ratification d'un accord international (p. 4354).

Article 2 (*rapport au Parlement sur l'application de la présente loi accompagné d'un projet de loi insérant dans le code du travail les droits nouveaux relatifs à la mensualisation*). (p. 4358). — Rejet de l'amendement n° 6 de M. André Bohl, rapporteur : dépôt avant le 30 avril 1980 d'un projet de loi généralisant la mensualisation ;

— l'article 2 est adopté (p. 4358).

Article 2 *bis* (*alinéa 1er de l'article L. 133-1 du code du travail : extension de la procédure concernant les conventions collectives aux accords nationaux interprofessionnels*). — Adopté (p. 4358).

Après l'article 2 *bis*. — Adoption de l'amendement n° 7 de M. André Bohl, rapporteur : article L. 226 du code du travail : introduction dans le code du travail de dispositions concernant les congés pour événements familiaux (p. 4359) ;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 4359).

Article 3 (*article L. 133-12 du code du travail : extension d'un accord national interprofessionnel*) (p. 4359). — Retrait de l'amendement n° 8 de M. André Bohl, rapporteur : suppression de cet article prévoyant la possibilité pour le Gouvernement d'étendre un accord ou une convention en cas de veto au sein de la section spécialisée de la commission supérieure des conventions collectives (p. 4360) ; rejet de l'amendement n° 1 (identique au précédent) de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Gérard Ehlers, par scrutin public (n° 33, liste des votants, p. 4386) ; adoption de l'amendement n° 10 de M. André Bohl, rapporteur : possibilité pour le ministre, à la demande de deux membres de la section spécialisée, l'un représentant les travailleurs, l'autre représentant les employeurs, de passer outre aux oppositions formulées lorsqu'un vote favorable à l'extension a été émis à la majorité des deux tiers des voix des membres présents de la section (p. 4361) ;

— l'article 3, ainsi modifié, est adopté (p. 4361).

Explication de vote :

M. Michel Moreigne (p. 4361) : l'accord signé le 20 avril 1970 dans le but d'apporter au personnel ouvrier les garanties sociales équivalentes à celles des mensuels. Le groupe socialiste votera contre le projet de loi, principalement à cause du sort réservé aux amendements portant sur l'annexe.

Adoption [20 décembre 1977] (p. 4361).

Discussion (commission mixte paritaire) [21 décembre 1977] (p. 4430, 4431).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 4430) : *MM. André Bohl, rapporteur pour le Sénat ; Christian Beullac, ministre du travail.*

a) *Intervention du rapporteur* (p. 4430) : les sanctions qui pourront être prononcées le seront pour contravention aux dispositions de l'article 1er de la loi et non aux dispositions de l'accord annexé. L'article 2 *ter* : l'insertion dans le code du travail des dispositions sur les congés pour événements familiaux figurant à l'article 4 de l'accord : l'adoption du texte du Sénat. L'article 3 : le ralliement au point de vue du Sénat : la possibilité pour le ministre de passer outre à une ou plusieurs oppositions, subordonnée à la demande de deux membres de la section spécialisée ; la majorité des deux tiers des membres présents requise pour le vote favorable à l'extension.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 4430) : les améliorations apportées par le texte.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 4430, 4431).

Article 1er (p. 4430).

Articles 2 *ter* **et 3** (p. 4431).

Adoption [21 décembre 1977] (p. 4431).

Voir aussi PENSIONS DE RETRAITE (QO).

MER

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Recherche, DG.

MER (Droit de la)

1. — **Projet de loi modifiant la loi n° 68-1181 du 30 décembre 1968 relative à l'exploration du plateau continental et à l'exploitation de ses ressources naturelles,** présenté, au nom de M. Jacques Chirac, Premier ministre, par M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche, M. Michel Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, M. Jean Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice, M. Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères, M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances, M. Yvon Bourges, ministre de la défense, M. Robert Galley, ministre de l'équipement, M. André Jarrot, ministre de la qualité de la vie, M. Marcel Cavaillé, secrétaire d'Etat aux transports, et M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer [11 décembre 1975] (n° **131**) ; renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan ; renvoi pour avis à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; rapport de M. Jean-François Pintat [22 avril 1976] (n° **259**) ; avis de M. Jacques Descours Desacres [9 juin 1976] (n° **343**). — Discussion [10 juin 1976]. — Adoption [10 juin 1976] (n° **160**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [11 juin 1976] (n° **2385**) ; renvoi à la commission de la production et des échanges ; rapport de M. André Billoux [23 novembre 1976] (n° **2635**). — Discussion [13 avril 1977]. — Adoption modifiée [13 avril 1977] (n° **637**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (DEUXIÈME LECTURE) [19 avril 1977] (n° **248**) ; renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan ; rapport de M. Jean-François Pintat [21 avril 1977] (n° **258**). — Discussion [28 avril 1977] (p. 679, 685). — Adoption [28 avril 1977] (n° **102**).

PROMULGATION : loi n° 77-485 du 11 mai 1977 (*J. O.*, Lois et décrets du 12 mai 1977).

Discussion (première lecture).

Voir table 1976.

Discussion (deuxième lecture) [28 avril 1977] (p. 679, 685).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE : *MM. Jean-François Pintat, rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan ; Albert Pen, André Colin, Claude Coulais, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.*

a) *Interventions des sénateurs :* les dispositions relatives aux redevances à percevoir sur les produits extraits du sol sous-marin et leur répartition entre l'Etat, les départements et les communes (p. 679, 680) ; les modifications apportées par l'Assemblée nationale (p. 679) ; l'incident technique survenu en mer du Nord sur un puits de gisement Ekofisk (p. 679, 681) ; les pertes subies par la société Philips-Petroleum (p. 680) ; le droit de la mer aux conférences de Caracas et de New York (p. 680) ; les avantages retirés par la France de sa présence à Saint-Pierre-et-Miquelon (p. 680) ; la répartition entre la métropole et les DOM des dividendes éventuellement procurés par l'exploitation des

ressources naturelles de la mer (p. 680) ; le statut de Saint-Pierre-et-Miquelon (p. 681) ; la pollution de la mer et les zones de pêche (p. 681, 682, 683) ; les insuffisances de la recherche dans le domaine de la pollution de la mer (p. 681) ; la pollution des côtes des îles d'Ouessant et de Sein (p. 683).

b) *Intervention du Gouvernement :* (p. 682) : ce texte tend à harmoniser et à unifier les régimes miniers applicables à terre et à mer. La politique énergétique française est conduite avec un souci évident de sécurité et de sûreté. La précision des textes concernant la sûreté nucléaire. Les précautions prises pour la protection charbonnière. L'accident survenu à Ekofisk. Le caractère limité de ces rejets dangereux d'exploitation d'hydrocarbures. L'importance de la pollution accidentelle de la mer par d'autres substances que par les hydrocarbures. La participation de la France aux travaux d'un certain nombre de conférences internationales dans ce domaine.

Réponse à M. Albert Pen : les différences de régimes existant entre les départements et territoires d'outre-mer.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 683, 685) : *MM. Jean-François Pintat, rapporteur ; Albert Pen, Claude Coulais, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.*

Article 3 *bis* (p. 683). — Les redevances dues par les exploitants de gisements en hydrocarbures et autres ressources minérales sur le plateau continental. La part de ces redevances versée aux collectivités locales ; retrait de l'amendement n° 1 de M. Albert Pen : les produits des redevances sont versés aux budgets locaux dans les territoires et départements d'outre-mer (p. 684) ;

— l'article 3 *bis* est adopté dans le texte de l'Assemblée nationale (p. 684).

Articles 4, 4 *bis* **et 5.** — Adoptés dans le texte de l'Assemblée nationale (p. 684).

Articles 6 *bis* **et 7.** — Adoptés dans le texte de l'Assemblée nationale (p. 685).

Adoption [28 avril 1977] (p. 685).

Voir aussi LOI DE FINANCES POUR 1978, Marine marchande, DG. TRAITÉS ET CONVENTIONS, **23** (n° **322**) ; **39** (n° **15**).

MER (Pollution)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978 Marine marchande, DG. MER (DROIT DE LA), **1**, (n° **131**).

MERCURE (Construction aéronautique)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Aviation civile et météorologie, DG.

MERES DE FAMILLE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978 (Première partie), DG ; Santé et sécurité sociale, DG.

MERITE SOCIAL

Voir DÉCORATIONS, **1** (n° **212**) ; **2** (n° **255**).

METAUX

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Monnaies et médailles.

METAUX (Industrie des)

Voir OUVRIERS DE L'ETAT (QO).

METEOROLOGIE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Aviation civile et météorologie, DG.

METIERS D'ART

Voir ARTISANS (QO).

LOI DE FINANCES POUR 1978, Monnaies et médailles, DG.

METRO (Province)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978. Transports - Section commune et transports terrestres, DG.

MEURTRES

Voir QUESTION ORALE, n° 2107.

MHONGS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, **Départements d'outre-mer**, DG.

MICRO-INFORMATIQUE

Voir INFORMATIQUE, **1** (n° **5**).

MILICES PRIVEES

Voir PROCÉDURE PÉNALE, **1** (n° **9**).

MILIEU RURAL

Voir AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (QO).

POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS (QO).

VIEILLESSE (QO).

MILITAIRES

Voir ENTREPRISE (QO).

LOI DE FINANCES POUR 1978, après l'art. 73 ; Défense DG.

MINES ET CARRIERES

1. — **Projet de loi complétant et modifiant le code minier,** présenté au nom de M. Jacques Chirac, Premier ministre par M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche, M. Michel Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, M. Jean Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice, M. Robert Galley, ministre de l'équipement [17 avril 1975] (n° **244**) ; renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan ; rapport de M. Michel Chauty [15 mai 1975] (n° **303**). — Discussion [29 mai 1975] (p. 1123 et suiv.). — Adoption [29 mai 1975] (n° **122**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [29 mai 1975] (n° **1688**) ; renvoi à la commission de la production et des échanges ; rapport de M. André Billoux [25 juin 1975] (n° **1799**). — Discussion [23 novembre 1976] [12 et 13 avril 1977]. — Adoption modifiée [13 avril 1977] (n° **636**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (DEUXIÈME LECTURE) [19 avril 1977] (n° **247**) ; renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan ; rapport de M. Michel Chauty [21 avril 1977] (n° **257**). — Discussion [28 avril 1977] (p. 663, 679). — Adoption modifiée [28 avril 1977] (n° **101**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [3 mai 1977] (n° **2846**) ;renvoi à la commission de la production et des échanges ; rapport de M. Billoux [10 mai 1977] (n° **2863**). — Discussion [12 mai 1977] — Adoption modifiée [12 mai 1977] (n° **665**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (TROISIÈME LECTURE) [13 mai 1977] (n° **304**) ; renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (ASSEMBLÉE NATIONALE) ; rapport de M. André Billoux, rapporteur pour l'Assemblée nationale [25 mai 1977] (n° **2919**). — Discussion [1er juin 1977]. — Adoption [1er juin 1977] (n° **679**).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (SÉNAT) ; rapport de M. Michel Chauty, rapporteur pour le Sénat [26 mai 1977] (n° **323**). — Discussion [7 juin 1977] (p. 1168, 1169). — Adoption [7 juin 1977] (n° **132**).

PROMULGATION : loi n° 77-620 du 16 juin 1977 (*J.O.* Lois et Décrets du 18 juin 1977).

Discussion (première lecture).

Voir table 1975.

Discussion (deuxième lecture) [28 avril 1977] (p. 663, 679).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE : *MM. Michel Chauty, rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan ; Claude Coulais, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.*

a) *Intervention du rapporteur :* (p. 663) : la lenteur de la procédure ayant permis la modification de ce code. La nécessité d'un inventaire géologique plus complet des ressources du terri-

toire national, d'un développement de la géothermie. L'addition de dispositions destinées à assurer un meilleur contrôle dans l'implantation et l'exploitation des carrières. (p. 664) : un équilibre doit être établi entre les appréciations des services dépendant de l'industrie et de l'environnement. Le cas des industriels condamnés à une peine correctionnelle pour une exécution de certaines de leurs obligations. L'application aux départements d'outre-mer. Les redevances départementales et communales des mines. Les critiques formulées à l'encontre du système actuel. L'utilité de la redevance minière au moment où l'on procède aux recherches et pendant la période d'exploitation. La définition de la collectivité bénéficiaire.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 664) : il convient d'assurer une meilleure gestion des ressources tout en protégeant la nature. L'extension du régime juridique des carrières à l'exploitation des haldes, des terrils et des déchets de matériaux de carrière. L'harmonisation des procédures applicables aux carrières au titre du code minier avec celles relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement. La possibilité d'interdire l'exploitation des carrières dans certaines zones pour la concentrer sur d'autres. L'élaboration d'un schéma de coordination de l'exploitation et de réaménagement (p. 665) : la perception des redevances communales et départementales des mines.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 665, 679) : *MM. Claude Coulais, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat ; Michel Chauty, rapporteur ; Jean Mézard, Michel Darras, Jacques Descours Desacres, Pierre Vallon, Etienne Dailly, Jean Cauchon, Richard Pouille, Maurice Lalloy, Fernand Chatelain.*

Article 6. — Adopté dans le texte de l'Assemblée nationale (p. 665).

Articles 7, 7 bis et 13. — Adoptés dans le texte de l'Assemblée nationale (p. 665).

Article 17 (p. 665). — Adoption de l'amendement rédactionnel n° 1 de M. Claude Coulais, secrétaire d'Etat (p. 665, 667) ; adoption du sous-amendement n° 8 de M. Michel Darras et plusieurs de ses collègues à l'amendement n° 1 ; remise en état, notamment à des fins agricoles, des sites et lieux affectés par les travaux ; les nuisances causées par les exploitations de gravières installées sur les cours d'eau (p. 666) ; adoption de l'amendement n° 3 de M. Michel Chauty, rapporteur ; suppression de la prise en considération de la sauvegarde de l'activité agricole dans les améliorations affectant le personnel et les installations (p. 668) ;

— l'article 17, ainsi modifié, est adopté (p. 668).

Article 18 (p. 668). — Retrait de l'amendement n° 12 de M. Pierre Vallon : retrait d'autorisation de recherche ou d'exploitation automatique après certaines infractions présentant un caractère véritable de gravité (p. 669) ; rejet de l'amendement n° 9 de M. Michel Darras et plusieurs de ses collègues : refus automatique de tout nouveau titre ou toute nouvelle autorisation de recherche ou d'exploitation pour tout explorateur ou exploitant de mine ou de carrière ayant fait l'objet d'une condamnation pour inexécution des obligations lui incombant ; adoption de l'amendement n° 4 de M. Michel Chauty, rapporteur : point de départ du délai pendant lequel l'administration peut refuser tout nouveau titre ou autorisation de recherche ou d'exploitation ;

— l'article 18, ainsi modifié, est adopté (p. 669).

Article 21 A (p. 669). — Adoption de l'amendement n° 16 de M. Charles Zwickert, soutenu par M. Pierre Vallon : consultation, à leur demande des chambres d'agriculture pour la mise en exploitation des carrières, par scrutin public (n° 46. — liste des votants, p. 697, 698) ; les chambres d'agriculture devraient être consultées pour la mise en exploitation des carrières ; l'ouverture d'une carrière ne met pas en cause les intérêts des seuls agriculteurs. La procédure de revision et la procédure de modification du POS approuvé (p. 670) ; retrait de l'amendement n° 6 de MM. Jean Cauchon et Gustave Héon, soutenu par M. Jean Cauchon : impossibilité de toute autorisation d'exploitation de carrière dans les vallées alluviales (p. 671, 673) ; l'impossibilité d'interdire l'exploitation de gravières, plus spécialement dans les zones qui constituent des réserves hydrauliques ou hydrogéologiques [exemple de l'extension des dépôts de dépurgation dans la vallée de la Loire] ; les deux intérêts en balance : la protection des ressources en eau et l'exploitation des ressources du sous-sol nécessaires à l'économie (p. 671) ; l'interdiction d'exploitation de carrières dans des vallées alluvionnaires contenant des gîtes destinés à la satisfaction des besoins en eau potable des collectivités publiques (p. 672) ; pas d'impossibilité systématique d'autorisation d'exploitation de carrière dans les vallées alluvionnaires contenant des gîtes destinés à la satisfaction des besoins en eau potable des collectivités publiques ; adoption de l'amendement n° 10 de M. Michel Darras et plusieurs de ses collègues : conditions dans lesquelles l'étude d'impact sera à la disposition du public pour les carrières dont l'importance dépasse un seuil fixé par décret (p. 674) ; la notion d'étude d'impact ne sera pas systématiquement retenue pour les petites carrières ; adoption de l'amendement n° 13 de M. Pierre Vallon : l'autorisation de mise en exploitation d'une carrière peut être refusée si elle est susceptible de faire obstacle à l'application d'une disposition d'intérêt général, et notamment à des documents d'urbanisme (p. 675) ; possibilité de refus de l'autorisation de mise en exploitation d'une carrière si celle-ci est susceptible de faire obstacle à l'application d'une disposition générale et de documents d'urbanisme. POS et SDAU ;

— l'article 21 A, ainsi modifié, est adopté (p. 675).

Article 21 B (p. 675). — Adoption de l'amendement n° 11 de M. Maurice Lalloy : cas dans lesquels l'existence d'une nappe d'eau souterraine a été reconnue apte à satisfaire les besoins des collectivités publiques dans les vallées alluvionnaires comprises dans la zone prédéterminée (p. 676) ; adoption de l'amendement n° 14 de M. Pierre Vallon : schéma d'exploitation coordonné des carrières dans la zone considérée établi conformément aux orientations ou dispositions des documents d'urbanisme ; adoption de l'amendement n° 17 de M. Charles Zwickert, soutenu par M. Pierre Vallon : suppression des dispositions prévoyant de conférer l'exercice du droit de préemption à une SAFER sur une zone d'exploitation coordonnée de carrière ; adoption de l'amendement rédactionnel n° 18 de M. Charles Zwickert, soutenu par M. Pierre Vallon ; rejet de l'amendement n° 19 de M. Michel Darras et plusieurs de ses collègues : vallée alluvionnaire contenant des gîtes réservés à la satisfaction des besoins en eau potable des collectivités publiques (p. 678), par scrutin public (n° 47. — Liste des votants p. 698, 699) ;

— l'article 21 B, ainsi modifié, est adopté (p. 678).

Article 21 C. — Adopte dans le texte de l'Assemblée nationale (p. 678).

Article 21 *bis* (p. 678). — Adoption de l'amendement n° 5 de M. Michel Chauty, rapporteur : application des dispositions du code minier intéressant les carrières dans les départements d'outre-mer.

— l'article 21 *bis*, ainsi modifié, est adopté (p. 678).

Article 23 *bis* (p. 678). — Adoption de l'amendement n° 7 de M. Fernand Chatelain et plusieurs de ses collègues : remise en état des sols applicable aux masses constituées par des haldes terrils de mines et par les déchets d'exploitation des carrières ;

— l'article 23 *bis*, ainsi modifié, est adopté (p. 678).

Article 24 (p. 679). — Adoption de l'amendement n° 2 de M. Claude Coulais, secrétaire d'Etat : publicité des échantillons, documents et renseignements prévus dans la loi du 7 décembre 1964 relative à l'eau ;

— l'article 24, ainsi modifié, est adopté (p. 679).

Article 33. — Adopté dans le texte de l'Assemblée nationale (p. 679).

Adoption [28 avril 1977] (p. 679).

Discussion (commission mixte paritaire) [7 juin 1977] (p. 1168, 1169).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1168) : *MM. Michel Chauty, rapporteur pour le Sénat ; René Monory, ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.*

a) *Intervention du rapporteur* (p. 1168) : la prééminence des documents d'urbanisme opposables au tiers par rapport au schéma d'exploitation coordonné des carrières. Le Sénat avait souhaité établir une hiérarchie des normes d'utilisation de l'espace en conférant une priorité aux documents d'urbanisme opposables au tiers, en particulier au plan d'occupation des sols. L'amendement du Gouvernement selon lequel le « schéma et les documents d'urbanisme opposables au tiers doivent être compatibles entre eux ».

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1168) : l'un des quatre amendements du Gouvernement soulève un problème de fond. La nécessaire compatibilité entre le schéma et les documents d'urbanisme opposables au tiers.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1168, 1169) : *MM. René Monory, ministre de l'industrie, Michel Chauty, rapporteur.*

Article 18 (p. 1168). — Amendement n° 1 de M. René Monory, ministre de l'industrie : rédactionnel.

Article 21 A (p. 1169).

Article 21 B (p. 1169). — Amendement n° 2 de M. René Monory, ministre de l'industrie : rédactionnel ; amendement n° 3 de M. René Monory, ministre de l'industrie : le schéma et les documents d'urbanisme opposables au tiers doivent être compatibles entre eux ; amendement n° 4 de M. René Monory, ministre de l'industrie : rédactionnel.

Vote unique en application de l'article 42, alinéa 12, du règlement du Sénat (p. 1169).

Adoption [7 juin 1977] (p. 1169).

Voir aussi INDUSTRIE MÉTALLURGIQUE, **1** (n° **203**).

LOI DE FINANCES POUR 1978, Industrie, DG ; Territoires d'outre-mer, DG.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **1** (n° **330**).

MER (DROIT DE LA), **1** (n° **131**).

QUESTION ORALE, n° **2018**.

MINEURS (Age)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Justice, DG.

MINISTERE PUBLIC

Voir TRIBUNAUX (QO).

MINISTERES

I. — **Démission de M. Raymond Barre** de ses fonctions de Premier ministre [*J. O.* du 30 mars 1977] (p. 1741).

II. — **Second cabinet Raymond Barre :**

Nomination du Premier ministre le 29 mars 1977 [*J. O.* du 30 mars 1977] (p. 1741).

Nomination des ministres le 30 mars 1977 [*J. O.* du 31 mars 1977] (p. 1756).

	MM.
Premier ministre, ministre de l'économie et des finances	Raymond Barre.
Garde des sceaux, ministre de la justice	Alain Peyrefitte.
Ministre des affaires étrangères	Louis de Guiringaud.
Ministre de l'intérieur	Christian Bonnet.
Ministre de la défense	Yvon Bourges.
Ministre de la coopération	Robert Galley.
Ministre de la culture et de l'environnement.	Michel d'Ornano.
Ministre délégué à l'économie et aux finances.	Robert Boulin.
Ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire	Jean-Pierre Fourcade.
Ministre de l'éducation	René Haby.
Ministre de l'agriculture	Pierre Méhaignerie.
Ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat	René Monory.
Ministre du travail	Christian Beullac.
Ministre de la santé et de la sécurité sociale.	Mme Simone Veil.
Ministre du commerce extérieur	André Rossi.

Nomination des secrétaires d'Etat le 1er avril 1977 [*J. O.* du 2 avril 1977] (p. 1852).

	MM.
Secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications	Norbert Ségard.
Secrétaire d'Etat aux anciens combattants	André Bord.
Secrétaire d'Etat aux universités	Mme Alice Saunier-Seïté.
Secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports.	Jean-Pierre Soisson.
Secrétaires d'Etat auprès du Premier ministre :	
(Relations avec le Parlement)	Christian Poncelet.
(Fonction publique)	Maurice Ligot.
(Recherche)	Jacques Sourdille. Jacques Dominati.
Secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères	Pierre-Christian Taittinger.
Secrétaires d'Etat auprès du ministre de l'intérieur :	
(Départements et territoires d'outre-mer)	Olivier Stirn.
(Collectivités locales)	Marc Bécam.
Secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense	Jean-Jacques Beucler.
Secrétaire d'Etat auprès du ministre de la culture et de l'environnement :	
(Tourisme)	Jacques Médecin.
Secrétaires d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie et aux finances :	
(Budget)	Pierre Bernard-Reymond.
(Consommation)	Mme Christiane Scrivener.
Secrétaires d'Etat auprès du ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire :	
(Logement)	Jacques Barrot.
(Transports)	Marcel Cavaillé.
(Aménagement du territoire)	Paul Dijoud.
Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture	Jacques Blanc.
Secrétaires d'Etat auprès du ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.	Antoine Rufenacht. Claude Coulais.
Secrétaires d'Etat auprès du ministre du travail	Lionel Stoléru. Jacques Legendre.
Secrétaires d'Etat auprès du ministre de la santé et de la sécurité sociale	René Lenoir. Mme Hélène Missoffe.

Modifications intervenues en 1977.

Il est mis fin aux fonctions de M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports [décret du 1er juin 1977, *J. O.* du 2 juin 1977] (p. 3095).

Il est mis fin aux fonctions de M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire (Aménagement du territoire) [décret du 8 juin 1977, *J. O.* du 9 juin 1977] (p. 3175).

M. Paul Dijoud est nommé secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports [décret du 8 juin 1977, *J. O.* du 9 juin 1977] (p. 3175).

M. Fernand Icart est nommé ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire, en remplacement de M. Jean-Pierre Fourcade, dont la démission est acceptée ;

M. André Bord est nommé secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Relations avec le Parlement), en remplacement de M. Christian Poncelet, dont la démission est acceptée ;

M. Jean-François Deniau est nommé secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères, en remplacement de M. Pierre-Christian Taittinger, dont la démission est acceptée.

Il est mis fin aux fonctions de M. Jean-Jacques Beucler, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense.

M. Jean-Jacques Beucler est nommé secrétaire d'Etat aux anciens combattants,
[décret du 6 septembre 1977, *J. O.* du 27 septembre 1977] (p. 4707).

Mme Alice Saunier-Seïté est nommée ministre des universités ;

Mme Monique Pelletier est nommée secrétaire d'Etat auprès du garde des sceaux, ministre de la justice ;

Mme Nicole Pasquier est nommée secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail, chargé de l'emploi féminin,
[décret du 10 janvier 1977, *J. O.* du 11 janvier 1978] (p. 299).

MINISTRE DES FINANCES (Pouvoirs en matière économique).

Voir CONCURRENCE, **1** (n° **371**).

MINISTRES

Ministres devenus sénateurs :

M. Jean-Pierre Fourcade, élu sénateur le 25 septembre 1977, donne sa démission de ministre de l'équipement (deuxième Gouvernement Barre) [décret du 26 septembre 1977, *J. O.* du 27 septembre 1977] (p. 4707).

M. Christian Poncelet, élu sénateur le 25 septembre 1977, donne sa démission de secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Relations avec le Parlement) (deuxième Gouvernement Barre) [décret du 26 septembre 1977, *J. O.* du 27 septembre 1977] (p. 4707).

M. Pierre-Christian Taittinger, élu sénateur le 25 septembre 1977, donne sa démission de secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères (deuxième Gouvernement Barre) [décret du 26 septembre 1977, *J. O.* du 27 septembre 1977] (p. 4707).

M. René Monory, élu sénateur le 25 septembre 1977, conserve ses fonctions de ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, et se démet de son mandat de sénateur [*J. O.*, Débats Sénat du 3 novembre 1977] (p. 2526).

MISSILES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Défense, DG.

MISSILES (Exportations)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Aviation civile et météorologie, DG.

MISSION LAIQUE FRANÇAISE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Affaires étrangères, DG.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **3** (n° **113**), art. **9.**

MISSIONS

Voir SÉNATEURS EN MISSION

MISSIONS D'INFORMATION

Voir COMMISSIONS D'ENQUÊTE ET DE CONTROLE, ET MISSIONS D'INFORMATION.
LOI DE FINANCES POUR 1978, Universités, DG.
RAPPORTS D'INFORMATION.

MOBILIER URBAIN

Voir LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **3** (n° **113**), art. 5 *ter*.

MONNAIE

Voir ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, **1** (n° 394).
DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, **1.**
EMPRUNT, **1** (n° **293**).
IMPOTS, **1** (n° **89**), art. 12.
LOI DE FINANCES POUR 1978, DG ; Commissariat général au Plan, DG ; Coopération, DG ; Commerce extérieur, DG.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **1** (n° **330**).
PRIX AGRICOLES (QO).

MONNAIES ET MEDAILLES (Budget annexe).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Monnaies et médailles.
QUESTION ORALE, n° **1978.**

MONTAGNE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Environnement, DG ; Tourisme, DG ; Agriculture, DG ; Intérieur, DG ; Services du Premier ministre - Aménagement du territoire, DG.
RÉGIONS D'ÉCONOMIE MONTAGNARDE
SOCIÉTÉS D'AMÉNAGEMENT FONCIER ET D'ÉTABLISSEMENT RURAL SAFER, **1** (n° **139**).

MONTANTS COMPENSATOIRES

Voir CEE (QO).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Agriculture, DG.
PRIX AGRICOLES (QO).

MONTEDISON (Boues rouges - pollution).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Marine marchande, DG.

MONTESQUIEU

Voir ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, **1** (n° **394**).

MONTPELLIER

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Universités, DG.

MONTREDON (Drame viticole de).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Agriculture, DG.

MONTS D'ARREE (Communes des).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Agriculture, DG.

MONUMENTS HISTORIQUES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Culture, DG ; art. **78.**

MOSELLE (Industrie).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Travail, DG.

MOTOBECANE (Entreprise).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Services du Premier ministre - Aménagement du territoire, DG.

MOUSTIQUES (Lutte contre les).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Intérieur, DG ; Etat C, titre **VI.**

MOYEN-ORIENT

Voir ISRAËL.
LOI DE FINANCES POUR 1978, Affaires étrangères, DG ; Agriculture, DG.

MUSEES

1. — **Projet de loi de programme sur les musées,** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, ministre de l'économie et des finances, par M. Michel d'Ornano, ministre de la culture et de l'environnement, et par M. Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances [19 décembre 1977] (n° **202**) ; renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; pour avis à la commission des affaires culturelles.
Voir aussi AUTOMOBILES, **1** (n° **256**).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Culture, DG.

MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Universités, DG ; Etat **B,** titre III ; Territoires d'outre-mer, DG.

MUSIQUE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Education, DG ; Radiodiffusion-télévision française, DG.

MUTILES DE GUERRE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Anciens combattants, DG.

MUTILES DU TRAVAIL

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Santé et sécurité sociale, DG ; Travail, DG.

MUTUALITE

Voir IMPÔTS, **1** (n° **89**), art. **9.**

N

NAISSANCES (contrôle des).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Santé et sécurité sociale, DG.

NANTERRE (bureau d'ordre pénal).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Justice, DG.

NANTES (Chantiers navals).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Marine marchande, DG.

NANTES (Hôpitaux).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Santé et sécurité sociale, DG.

NATALITE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Travail, DG ; Intérieur, DG.
PRESTATIONS FAMILIALES, **1** (n° **346**).

NATATION

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Jeunesse et sports, DG.

NATIONALISATIONS

Voir COLLÈGES (NATIONALISÉS).
DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, **1**.
ENTREPRISES, **3** (n° **175**), DG.
LOI DE FINANCES POUR 1978, Industrie, DG ; Education, DG ; Intérieur, DG ; Equipement et aménagement du territoire, DG ; Radiodiffusion-télévision française, DG.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **1** (n° **330**).
PRESSE (QO).
QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n°s **36, 75.**

NATURE (Protection de la)

Voir ASSOCIATIONS (QO).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Environnement, DG.

NAVIGATION AÉRIENNE

Voir TRANSPORTS AÉRIENS, **1** (n° **185**).

NAVIGATION AERIENNE (Contrôleurs de la)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Aviation civile et météorologie, DG.

NAVIGATION FLUVIALE

Voir QUESTION ORALE, n° **2048.**

NAVIRES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, art. 66 ; Marine marchande, DG.
RESPONSABILITÉ CIVILE, **1** (n° **31**, 1975-1976).

NICKEL

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Territoires d'outre-mer, DG.
NOUVELLE-CALÉDONIE, **2** (n° **361**).

NODULES POLYMETALLIQUES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Industrie, DG ; Territoires d'outre-mer, DG.

NORD - PAS-DE-CALAIS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Industrie, DG ; Travail, DG ; Etat B, titre III ; Services du Premier ministre - Aménagement du territoire, DG ; Imprimerie nationale, DG.

NOTAIRES (Congrès des)

Voir IMPÔTS LOCAUX, **1** (n° **320**).

NOURRICES

Voir FAMILLE (QO).
PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE, **1** (n° **242**).

NOUVELLE-CALEDONIE

1. — **Projet de loi modifiant le régime communal dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances,** présenté au nom de M. Jacques Chirac, Premier ministre, par M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer [23 juin 1976] (n° **2418**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; rapport de M. Jacques Piot [2 avril 1977] (n° **2759**). — Discussion [20 avril 1977]. — Adoption [20 avril 1977] (n° **642**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [22 avril 1977] (n° **264**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; rapport de M. Paul Guillard [12 mai 1977] (n° **301**). — Discussion [14 juin 1977] (p. 1311, 1325). — Adoption modifiée [14 juin 1977] (n° **140**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [16 juin 1977] (n° **3005**) ; renvoi à la commission des lois ; rapport de M. Jacques Piot [23 juin 1977] (n° **3022**). — Discussion [29 juin 1977]. — Adoption [29 juin 1977] (n° **743**).

PROMULGATION : loi n° 77-744 du 8 juillet 1977 (*JO*, Lois et décrets du 10 juillet 1977).

Discussion (première lecture) [14 juin 1977] (p. 1311, 1325).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1311, 1314) : *MM. Paul Guillard, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (départements et territoires d'outre-mer) ; Gilbert Belin, Lionel Cherrier, Jacques Eberhard.*

a) *Interventions des sénateurs :* l'historique des institutions communales de la Nouvelle-Calédonie (p. 1311, 1313) ; l'alignement du statut des communes dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie sur le statut métropolitain (p. 1311, 1312, 1313, 1314) ; le décret du 8 mars 1879 déterminant le régime de la capitale Nouméa (p. 1311) ; la loi du 3 janvier 1969 fixant le régime provisoire des autres collectivités locales (p. 1311, 1313) ; le fonds intercommunal de péréquation (p. 1311, 1313) ; l'extension des pouvoirs des maires de Nouvelle-Calédonie (p. 1311) ; la consultation de l'assemblée territoriale (p. 1311, 1313, 1314) ; les travaux de l'association des maires de Nouvelle-Calédonie (p. 1312, 1313) ; le dépôt d'un projet de loi analogue concernant l'organisation communale de la Polynésie française (p. 1313) ; les pouvoirs du Haut commissaire (p. 1313, 1314) ; les revendications de la population du territoire (p. 1313, 1314).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1312) : les lois de 1969 et 1971 créant des communes en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie. L'effective décentralisation des pouvoirs au profit des élus locaux. L'importance des programmes d'équipement et d'aménagements sociaux réalisés dans la plupart des nouvelles communes. Les dispositions vétustes et insuffisantes du décret de 1879. L'extension des principales dispositions du code des communes. L'allégement de la tutelle ; l'élection des conseillers municipaux conformément au code électoral ; l'attribution de pouvoirs de police au maire ; la responsabilité civile allégée des communes en cas de dégâts ou dommages résultant de crimes ou délits commis à l'occasion de désordres et de troubles violents ; les ressources nouvelles apportées aux budgets communaux. L'indemnité de fonction et les régimes de retraite des élus locaux, maires et conseillers municipaux. La discussion d'un projet de loi répondant aux mêmes objectifs concernant les communes de Polynésie française.

Réponse à M. Gilbert Belin (p. 1314) : un texte insuffisant. Un même travail d'adaptation et d'extension sera effectué ultérieurement pour les livres III et IV du code des communes.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1314, 1325) : *MM. Lionel Cherrier, Paul Guillard, rapporteur de la commission des lois ; Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (départements et territoires d'outre-mer) ; Daniel Millaud, Gilbert Belin, Jacques Eberhard.*

Article 1er (*extension des livres I, II, III et IV du code des communes aux communes de Nouvelle-Calédonie et dépendances*). — Adopté (p. 1314).

Article 1er *bis* (*articles L. 111-1 à L. 112-20 du livre Ier, titre Ier du code des communes : nom, limites territoriales et population des communes*). — Adopté (p. 1314).

Article 1er *ter* (*articles L. 121-1 à L. 124-8 du livre Ier, titre II du code des communes : organes de la commune*) (p. 1314). — Adoption de l'amendement n° 15 de M. Lionel Cherrier : coordination (p. 1315) ; adoption de l'amendement n° 4 de M. Daniel Millaud : de forme ; adoption de l'amendement n° 5 de MM. Lionel Cherrier et Daniel Millaud : adaptation pour préserver les attributions de l'assemblée territoriale ; classement des stations ; tourisme (p. 1316) ; adoption de l'amendement n° 6 de MM. Lionel Cherrier et Daniel Millaud : suppression de dispositions concernant l'organisation de l'agriculture qui est de compétence territoriale ;

— l'article 1er *ter*, ainsi modifié, est adopté (p. 1316).

Article 1er *quater* (*articles L. 131-1 à L. 133-8 du livre Ier, titre III du code des communes : police*) (p. 1316). — L'amendement n° 7 de MM. Lionel Cherrier et Daniel Millaud : coordi-

nation, est réservé ; le code de la route est de nature territoriale ainsi que la police de la route ; adoption de l'amendement n° 8 de MM. Lionel Cherrier et Daniel Millaud : numérotage des habitations ; adoption de l'amendement n° 9 de MM. Lionel Cherrier et Daniel Millaud : suppression des dispositions concernant les vignobles et l'agriculture qui sont de compétence territoriale (p. 1317) ; rejet de l'amendement n° 10 de MM. Lionel Cherrier et Daniel Millaud : responsabilité des communes en matière de dégâts consécutifs à des troubles de l'ordre public ; contribution de l'Etat ; en 1879, la commune de Nouméa n'a pas vu son maire doté de pouvoirs de police. Le haut commissaire et le gouverneur sont pleinement responsables ;

— l'article 1er *quater* est réservé (p. 1317).

Article 1er *quinquies* (*articles L. 151-1 à L. 151-14, L. 153-1 à L. 153-8 du livre Ier, titre V du code des communes : intérêts propres à certaines catégories d'habitants*) (p. 1317). — Rejet de l'amendement n° 32 de M. Gilbert Belin et plusieurs de ses collègues : attribution de moyens financiers aux zones de peuplement mélanésien pour construire des équipements publics collectifs (p. 1318) ;

— l'artcle 1er *quinquies* est adopté (p. 1318).

Article 1er *sexies* (*articles L. 161-1 à L. 161-5 du livre 1er, titre VI du code des communes : intérêts communs à plusieurs communes*) (p. 1318). — Adoption de l'amendement n° 11 de MM. Lionel Cherrier et Daniel Millaud : coordination ; adoption de l'amendement n° 16 de M. Lionel Cherrier : mesures d'adaptation relatives aux syndicats intercommunaux ;

— l'article 1er *sexies*, ainsi modifié, est adopté (p. 1318).

Article 1er *septies* (*articles L. 211-1 à L. 211-12 du livre II, titre Ier du code des communes : budget*). — Adopté (p. 1318).

Article 1er *octies* (*articles L. 221-1 à L. 221-10 du livre II, titre II du code des communes : dépenses*) (p. 1318). — Adoption de l'amendement n° 12 de MM. Lionel Cherrier et Daniel Millaud : extension au territoire de la Nouvelle-Calédonie de la prise en charge de la rémunération des personnels communaux par les communes ; rejet de l'amendement n° 25 de M. Gilbert Belin et plusieurs de ses collègues : suppression parmi les dépenses obligatoires des communes des dépenses de police (p. 1319) ; adoption de l'amendement n° 17 de M. Lionel Cherrier ; extension au territoire de la Nouvelle-Calédonie de la prise en charge obligatoire des dépenses relatives à l'instruction publique ; adoption de l'amendement n° 18 de M. Lionel Cherrier : coordination ;

— l'article 1er *octies*, ainsi modifié, est adopté (p. 1319).

Article 1er *quater* (*suite*). — Adoption de l'amendement n° 7 préalablement réservé (p. 1312) ;

— l'article 1er *quater*, ainsi modifié, est adopté (p. 1319).

Article 1er *nonies* (*articles L. 231-13 à L. 236-12 du livre II, titre III, du code des communes : recettes*) (p. 1319). — Adoption de l'amendement n° 13 de MM. Lionel Cherrier et Daniel Millaud : taxation des affiches et panneaux publicitaires à caractère non commercial (p. 1320) ; adoption de l'amendement n° 19 de M. Lionel Cherrier : taxation de l'affichage effectué par les transports régionaux ou locaux ; rejet de l'amendement n° 26 de M. Gilbert Belin et plusieurs de ses collègues : non-fixation par le haut-commissaire des taux de la taxe sur la publicité ; rejet de l'amendement n° 27 de M. Gilbert Belin et plusieurs de ses collègues : non-fixation par le haut-commissaire des taux de la taxe de séjour ; adoption de l'amendement n° 20 de M. Lionel Cherrier : possibilité pour les communes qui assurent le service de l'assainissement d'instituer une redevance (p. 1321) ;

— l'article 1er *nonies*, ainsi modifié, est adopté (p. 1321).

Article 1er *decies* (*articles L. 241-1 à L. 242-1 du livre II, titre IV, du code des communes : comptabilité*) (p. 1321). — Adoption de l'amendement n° 21 de M. Lionel Cherrier : application pour le service des communes des articles relatifs au budget et à la comptabilité du territoire ;

— l'article 1er *decies*, ainsi modifié, est adopté (p. 1321).

Article 1er *undecies* (*articles L. 251-2 à L. 251-7 du livre II, titre V, du code des communes : dispositions applicables à certains établissements communaux*) (p. 1321). — Adoption de l'amendement n° 22 de M. Lionel Cherrier : coordination ;

— l'article 1er *undecies*, ainsi modifié, est adopté (p. 1321).

Article 1er *duodecies* (*articles L. 313-1 à L. 316-13 du livre III, titre Ier, du code des communes : administration de la commune*) (p. 1321). — Adoption de l'amendement n° 23 de M. Lionel Cherrier : dons et legs dans les recettes de la section d'investissement du budget communal ; régularité des procédures de dévolution de l'adjudication ou du marché ; ingérence ; honoraires alloués aux architectes (p. 1322) ;

— l'article 1er *duodecies*, ainsi modifié, est adopté (p. 1322).

Article 1er *tredecies* (*articles L. 412-1 à L. 412-49 du livre IV « Personnel communal », titre Ier, du code des communes : agents permanents à temps complet*) (p. 1322). — Amendement n° 1 de M. Paul Guillard, rapporteur : suppression des dispositions concernant l'application aux communes de la Nouvelle-Calédonie de toutes les dispositions législatives relatives aux droits, garanties et protections dont bénéficient les agents communaux en métropole ; devenu sans objet ; adoption de l'amendement n° 24 de M. Lionel Cherrier : dispositions applicables aux gardes champêtres et aux agents de la police municipale ; rejet de l'amendement n° 28 de M. Gilbert Belin et plusieurs de ses collègues : application aux agents des communes du territoire de toutes les dispositions relatives aux droits, garanties et protections dont bénéficient les agents contractuels de l'administration publique du territoire ;

— l'article 1er *tredecies*, ainsi modifié, est adopté (p. 1322).

Article 33 (*extension des dispositions du code des marchés publics relatives aux marchés passés au nom des collectivités locales et de leurs établissements publics*). — Adopté (p. 1322).

Article 34 (*modification des articles 7, 8 et 9 de la loi n° 69-5* du 3 janvier 1969 : fonds intercommunal de péréquation (p. 1322). — Rejet de l'amendement n° 29 de M. Gilbert Belin et plusieurs de ses collègues : globalisation des dotations du fonds d'investissement et de développement économique et social ; attribution suivant les critères de répartition normaux du fonds intercommunal de péréquation (p. 1323) ;

— l'article 34 est adopté (p. 1323).

Article 35 (*le régime comptable des communes de Nouvelle-Calédonie et dépendances reste régi par le décret du 30 décembre 1912*) (p. 1323). — Rejet de l'amendement n° 30 de M. Gilbert Belin et plusieurs de ses collègues : texte applicable à la comptabilité des communes (code des communes) ;

— l'article 35 est adopté (p. 1323).

Article 36 (*substitution aux références aux codes métropolitains de la mention : « la réglementation territoriale en vigueur »*). — Adopté (p. 1323).

Article 37 (*diverses modifications de terminologie nécessaires à l'extension du code des communes au territoire de la Nouvelle-Calédonie*). — Adopté (p. 1323).

Article 37 *bis* (*conseil du contentieux du territoire : compétence*) (p. 1323). — Adoption de l'amendement n° 2 de M. Paul Guillard, rapporteur : compétence du conseil du contentieux du territoire pour connaître en première instance des recours pour excès de pouvoir contre les actes réglementaires en matière d'administration municipale (p. 1324) ;

— l'article 37 *bis*, ainsi modifié, est adopté (p. 1324).

Article 38 (*abrogation des dispositions législatives ou réglementaires contraires à la présente loi*) (p. 1324). — Adoption de l'amendement n° 14 de MM. Lionel Cherrier et Daniel Millaud : abrogation de l'article 10 de la loi du 3 janvier 1969 concernant la détermination du domaine des communes ; de l'article 18 de la loi du 3 janvier 1969 concernant le délai de prise de décision de l'assemblée territoriale ;

— l'article 38, ainsi modifié, est adopté (p. 1324).

Après l'article 38. — Rejet de l'amendement n° 31 (article additionnel) de M. Gilbert Belin et plusieurs de ses collègues : l'application de la présente loi ne pourra restreindre les attributions statutaires de l'assemblée territoriale et du conseil de gouvernement du territoire de la Nouvelle-Calédonie ; la consultation de l'assemblée territoriale pour la préparation du projet en discussion ; l'avis de l'assemblée territoriale n'était pas obligatoire pour la préparation de ce texte.

Article 39 (*décrets d'application en Conseil d'Etat*). — Adopté (p. 1324).

Article 40 (*texte du code des communes applicable en Nouvelle-Calédonie et dépendances annexé à la présente loi*) (p. 1323).

— Adoption de l'amendement n° 3 de M. Paul Guillard, rapporteur : publication du texte du code des communes applicable en Nouvelle-Calédonie dans un délai de trois mois à compter de la publication de la présente loi (p. 1325) ;

— l'article 40, ainsi modifié, est adopté (p. 1325).

Explications de vote :

— *M. Gilbert Belin* (p. 1325) : abstention du groupe socialiste ;

— *M. Jacques Eberhard* (p. 1325) : vote défavorable du groupe communiste.

Adoption [14 juin 1977] (p. 1325).

2. — **Proposition de loi tendant à modifier les articles 2, 7 et 10 de la loi n° 52-1310 du 10 décembre 1952, modifiée, relative à la composition et à la formation de l'assemblée territoriale de la Nouvelle-Calédonie et dépendances,** présentée par M. Jean Foyer, député, et plusieurs ses collègues [18 mai 1977] (n° **2888**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; rapport de M. Jacques Piot [2 juin 1977] (n° **2952**). — Discussion [8 juin 1977].

NOUVEL INTITULÉ : « **Proposition de loi tendant à modifier les articles 2 et 7 de la loi n° 52-1310** » (le reste sans changement). — Adoption [8 juin 1977] (n° **691**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [9 juin 1977] (n° **361**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; rapport de M. Jacques Pelletier [21 juin 1977] (n° **397**). — Discussion [22 juin 1977] (p. 1617, 1622). — Rejet [22 juin 1977] (n° **153**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [23 juin 1977] (n° **3016**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; rapport de M. Jacques Piot [28 juin 1977] (n° **3044**). — Discussion [29 juin 1977]. — Adoption [29 juin 1977] (n° **744**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (DEUXIÈME LECTURE) [29 juin 1977] (n° **461**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; rapport de M. Jacques Pelletier [29 juin 1977] (n° **462**). — Discussion [30 juin 1977] (p. 1965, 1968). — Rejet [30 juin 1977] (n° **187**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (TROISIÈME LECTURE) [30 juin 1977] (n° **3106**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (ASSEMBLÉE NATIONALE) : rapport de M. Jacques Piot, rapporteur pour l'Assemblée nationale [30 juin 1977] (n° **3111**). — Discussion [13 décembre 1977]. — Rejet [13 décembre 1977] (n° **811**).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (SÉNAT) ; rapport de M. Jacques Pelletier, rapporteur pour le Sénat [30 juin 1977] (n° **478**).

Discussion (première lecture) [22 juin 1977] (p. 1617, 1622).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1617, 1620) : *MM. Jacques Pelletier, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Jacques Thyraud, Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (Départements et territoires d'outre-mer).*

a) Interventions des sénateurs : le but de la proposition de loi ; substituer au système de représentation proportionnelle appliqué depuis 1957 un mode de scrutin majoritaire dans lequel un élément de proportionnalité serait maintenu (p. 1617, 1618) ; le découpage et le nombre des circonscriptions (p. 1617, 1619) ; la réforme des compétences de l'assemblée territoriale et du conseil de Gouvernement (p. 1617) ; la division de la Nouvelle-Calédonie en deux blocs sociaux (p. 1617, 1619) ; la situation économique de la Nouvelle-Calédonie (p. 1617) ; le nickel (p. 1617) ; la visite de la commission sénatoriale en Nouvelle-Calédonie (p. 1617) ; la démographie (p. 1617, 1618) ; la proposition de loi, manœuvre électorale (p. 1618) ; la multiplicité des partis, conséquence du scrutin proportionnel (p. 1618) ; la tendance indépendantiste (p. 1619).

b) Intervention du Gouvernement : (p. 1619) : le statut qui régit actuellement l'élection de l'assemblée territoriale de la Nouvelle-Calédonie est inadapté. Les efforts du Gouvernement pour favoriser, malgré la conjoncture très défavorable pour le nickel, l'implantation d'une industrie. Le projet d'une usine dans le nord du territoire est très avancé. Les dispositions du texte en discussion prévoient l'introduction du scrutin majoritaire dans le scrutin proportionnel existant. Ce texte ne préparera pas un affrontement ethnique, ne défavorisera pas l'ethnie mélanésienne ; (p. 1620) : refuser de discuter de cette proposition jetterait le désarroi en Nouvelle-Calédonie. Une proposition qui a été largement étudiée.

Question préalable : motion (n° 1) de M. Jacques Pelletier, rapporteur de la commission des lois, tendant à opposer la question préalable (p. 1620).

M. Jean Geoffroy, représentant M. Jacques Pelletier, au nom de la commission des lois : (p. 1620) : le texte risque de provoquer à plus ou moins brève échéance des troubles graves en Nouvelle-Calédonie. Un mauvais travail législatif. Ce texte pourrait permettre de priver les Mélanésiens d'une représentation équitable dans la circonscription où se trouve Nouméa. Les positions du synode catholique de Nouméa. L'assemblée territoriale de Nouvelle-Calédonie a rejeté le texte. Demande l'adoption de la motion préalable.

M. Lionel Cherrier : (p. 1620) : la proposition de loi en discussion a suscité bien des réactions. (p. 1621) : proteste énergiquement contre les interventions de hauts fonctionnaires ayant exercé leurs fonctions en Nouvelle-Calédonie auprès de parlementaires et de certaines personnalités gouvernementales afin de démontrer que le texte en discussion serait inopportun et dangereux. Les adversaires du texte craignent peut-être la constitution d'une assemblée territoriale consciente et responsable. Avec le nouveau système proposé, la représentation mélanésienne sera encore plus importante qu'elle ne l'est actuellement. Une réforme souhaitée depuis longtemps par la population. Ne peut que déplorer un état de fait qui a dissocié la modification du statut et celle du mode de scrutin. La mission de M. le député Piot en janvier 1977 dans le territoire de Nouvelle-Calédonie. S'élève contre la motion préalable en qualité de sénateur de la Nouvelle-Calédonie et de membre de la majorité présidentielle. Dénie à quiconque le droit de penser qu'il est un valet du capitalisme. Rappelle le nombre de ceux qui se sont émus d'apprendre que le texte en discussion pourrait être rejeté. (p. 1622) : les différentes ethnies de Nouvelle-Calédonie. Les témoignages de patriotisme des Mélanésiens. Les auteurs de la proposition, et ceux qui l'approuvent, veulent mettre fin à l'émiettement des formations politiques. Souligne la présence d'une délégation d'élus mélanésiens dans les tribunes de la Haute Assemblée.

Intervention de M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat (p. 1622) : le Gouvernement demande que la question préalable soit repoussée. Le scrutin proposé est meilleur que le scrutin actuel. Le Gouvernement n'a pas déposé de projet de loi parce qu'une proposition était en cours d'élaboration.

Scrutin public (n° 54, liste des votants p. 1654, 1655).

Adoption de la question préalable (p. 1622).

Rejet de la proposition de loi [22 juin 1977] (p. 1622).

Discussion (deuxième lecture) [30 juin 1977] (p. 1965, 1968).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1965, 1967) : *MM. Jacques Pelletier, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Lionel Cherrier, Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (départements et territoires d'outre-mer).*

a) *Interventions des sénateurs* : la modification du nombre des circonscriptions électorales (p. 1965, 1966) ; la modification du mode de scrutin pour obtenir un scrutin majoritaire avec correctif proportionnel (p. 1965, 1966) ; les modifications de l'Assemblée nationale (p. 1965, 1966) ; l'inopportunité du vote du présent texte à une date trop rapprochée de la date des élections (p. 1965, 1966) ; la question préalable devant le Sénat a déçu la population néo-calédonienne (p. 1965) ; la paralysie de l'Assemblée territoriale par l'émiettement des formations politiques (p. 1965) ; les pouvoirs du conseil de Gouvernement (p. 1966) ; la prise de position du synode catholique de Nouméa (p. 1966).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1967) : l'instabilité de l'assemblée territoriale. Le dépôt tardif du texte en discussion ; des études engagées depuis deux ans. Le nouveau système combine le scrutin proportionnel et le scrutin majoritaire. La représentation des différentes ethnies. Il importe d'éviter l'enclavement de Nouméa.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1968).

Article 1er (p. 1968). — Adoption de l'amendement n° 1 de M. Jacques Pelletier, rapporteur : découpage des circonscriptions électorales de la Nouvelle-Calédonie par scrutin public (n° 64. — Liste des votants p. 2020) ;

— l'article 1er ainsi modifié est adopté (p. 1970).

Article 2 (p. 1970). — Adopté dans le texte de l'Assemblée nationale.

Explication de vote.

— *M. Raymond Brosseau* (p. 1970) : les sénateurs communistes voteront contre le texte en discussion ; les injustices sont maintenues en ce qui concerne le mode d'élection et le découpage électoral des circonscriptions.

Rejet [30 juin 1977] (p. 1970).

3. — **Projet de loi portant intégration des fonctionnaires du cadre de complément de la police de Nouvelle-Calédonie dans la police nationale** présenté, au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur, et par M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie [16 novembre 1977] (n° **3218**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; rapport de M. Jacques Piot [7 décembre 1977] (n° **3281**). — Discussion [8 décembre 1977]. — Adoption [8 décembre 1977] (n° **797**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [9 décembre 1977] (n° **149**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; rapport de M. Lionel Cherrier [14 décembre 1977] (n° **168**). — Discussion [15 décembre 1977] (p. 4074, 4076). — Adoption [15 décembre 1977] (n° **52**).

PROMULGATION : loi n° 77-1412 du 23 décembre 1977 (*J. O.*, Lois et Décrets du 24 décembre 1977).

Discussion (première lecture) [15 décembre 1977] (p. 4074, 4076).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 4074, 4075) : *MM. Lionel Cherrier, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (départements et territoires d'outre-mer).*

a) *Intervention du rapporteur* (p. 4074) : le statut particulier des fonctionnaires du cadre de complément de la police de Nouvelle-Calédonie. La loi-cadre du 23 juin 1956. Les personnels des douanes. La réorganisation du cadre de complément de la police à compter du 1er octobre 1975. La répartition en quatre corps. Les cent soixante fonctionnaires concernés. Les actions syndicales successives visant à l'intégration. Le voyage de M. Roger Frey à Nouméa en 1973. La venue d'une délégation à Paris. La modification des grilles indiciaires. Les dispositions du projet. L'intégration obligatoire. Les personnels en tenue et les personnels civils (p. 4075) : les avantages apportés aux personnels par cette réforme. La sécurité sociale et les primes. Les possibilités de promotion. L'indemnisation des frais de police. La dérogation prévue aux règles de mutation. Le recrutement mélanésien. L'amendement de la commission. Les incidences financières de la réforme. Le versement par l'Etat de la cotisation employeur à la sécurité sociale. La récente réforme des corps de police métropolitains. L'application de cette revalorisation en Nouvelle-Calédonie. Le maintien de l'imputation des crédits correspondants sur le budget du secrétariat d'Etat aux D. O. M.-T. O. M. : un transfert de chapitre à chapitre. L'entrée en vigueur de la loi. Le décret en Conseil d'Etat. La possibilité d'entrer en vigueur à titre rétroactif. Sous réserve de son amendement, la position de la commission en faveur de l'adoption du texte voté par l'Assemblée nationale.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 4075) : l'adoption de ce texte à l'unanimité par l'Assemblée nationale. Le caractère très limité des dépenses supplémentaires entraînées par la réforme.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 4075, 3076) : *MM. Lionel Cherrier, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Olivier Stirn, secrétaire d'Etat (départements et territoires d'outre-mer).*

Article 1er (*intégration dans les corps homologues de la police nationale des fonctionnaires du cadre de complément de la police de la Nouvelle-Calédonie*). — Adopté (p. 4075).

Article 2 (*les fonctionnaires du cadre de complément de la police intégrés ne pourront être mutés hors de la Nouvelle-Calédonie que sur leur demande ou par mesure disciplinaire*) (p. 4076). — Retrait de l'amendement n° 1 de M. Lionel Cherrier, rapporteur : extension aux personnels recrutés postérieurement à la promulgation de la loi de la garantie accordée en matière de mutation ;

— l'article 2 est adopté (p. 4076).

Adoption [15 décembre 1977] (p. 4076).

Voir aussi IMPÔTS, 1 (n° **89**), art. 22.

LOI DE FINANCES POUR 1978, Territoires d'outre-mer, DG.

NOUVELLES HEBRIDES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Territoires d'outre-mer, DG.

NUISANCES

Voir BRUITS (QO).

LOI DE FINANCES POUR 1978, Environnement, DG ; Aviation civile et météorologie, DG.

MINES ET CARRIÈRES, 1 (n° **244**).

TRANSPORTS AÉRIENS (QO).

TRAVAIL (CONDITIONS DU) (QO).

NUISANCES NUCLEAIRES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Santé et sécurité sociale, DG. Industrie, DG.

O

OBLIGATION ALIMENTAIRE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Santé et sécurité sociale, art. 82.

TRAITÉS ET CONVENTIONS, 8 (n° **127**) ; 9 (n° **128**).

OCEAN INDIEN

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Défense, DG.

OCEANOGRAPHIE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Industrie, DG.

OCEANS (Exploitation des)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Equipement et aménagement du territoire, DG.

OCCUPATION (Magistrats sous l')

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Justice, DG.

OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE OUTRE-MER

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Coopération, DG ; Territoires d'outre-mer, DG.

OFFICE DU VIN

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978. Agriculture, DG.

OFFICE FRANCO-QUEBECOIS DE LA JEUNESSE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Jeunesse et sports, DG.

OFFICE INTERNATIONAL DES EPIZOOTIES

Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS, 43 (n° **20**).

OFFICE NATIONAL DES FORETS

Dépôt par M. le Premier ministre du rapport de gestion pour pour 1976 [11 octobre 1977] (p. 2277).

Voir aussi FORÊTS, **2** (n° **250**), art. 18.

OFFICE NATIONAL D'INFORMATION SUR LES ENSEIGNEMENTS ET LES PROFESSIONS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, EDUCATION, DG.

OFFICE NATIONAL DU TOURISME

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Tourisme, DG.

OFFICES DE GESTION DES MARCHES AGRICOLES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Agriculture, DG.

OFFICES D'H. L. M.

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Logement, DG ; après l'article 56.

OFFICIERS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Défense, DG.
IMPÔTS, **1** (n° **89**), art. 20.

OFFICIERS (MARINE MARCHANDE)

Voir MARINE MARCHANDE, **1** (n° **243**).

OISE (Vallée de l')

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Services du Premier ministre - Aménagement du territoire, DG.

O. I. T. (ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Affaires étrangères, DG.

OLEICULTURE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Agriculture, DG.

O. M. S. (ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE)

Voir TRANSPORTS AÉRIENS (Q. O.)

ONIBEV (OFFICE NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DU BETAIL ET DES VIANDES)

Voir VIANDES, **1** (n° **305**).

O. N. U. (ORGANISATION DES NATIONS UNIES)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Affaires étrangères, DG ; COOPÉRATION, DG.
POLITIQUE EXTÉRIEURE (Q. O.).
QUESTION ORALE, n° **1954.**

OPERA-STUDIO

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Culture, DG.

OPERATION « BOITE POSTALE 5000 »

Voir CONSOMMATEURS, **1** (n° **306**).

OPERATION NORD-SUD, EST-OUEST (Tourisme)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Tourisme, DG.

ORDRE DE LA LEGION D'HONNEUR

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Ordre de la Légion d'honneur et ordre de la Libération, DG ; art. 40 et 41.

ORDRE DE LA LIBERATION

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Ordre de la Légion d'honneur et ordre de la Libération, DG ; art. 40 et **41.**

ORDRE DU JOUR

Modification de l'ordre du jour prioritaire [21 décembre 1977] (p. 4401) : *MM. Henri Caillavet, Etienne Dailly, président de séance ; Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice ; Charles Lederman.*

L'intervention, dans le ciel de Mauritanie, de forces d'intervention aériennes françaises. L'opportunité d'une déclaration du Gouvernement avant la fin de la session sur les événements qui se déroulent en Mauritanie et la conduite du Polisario.

Voir aussi RAPPELS AU RÈGLEMENT, **10, 11.**

ORDRE NATIONAL DU MERITE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Ordre de la Légion d'honneur et ordre de la Libération, DG.

ORDRE PUBLIC

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Intérieur, DG.

ORDURES MENAGERES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Environnement, DG ; Agriculture, DG.

ORESTI (INFORMATIQUE)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Anciens combattants, DG.

ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

1. — **Projet de loi portant validation de divers décrets instituant des organismes professionnels ou interprofessionnels,** présenté, au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture [21 avril 1977] (n° **263**) ; renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan ; rapport de M. Jacques Braconnier [5 mai 1977] (n° **283**). — Discussion [12 mai 1977] (p. 891, 893). — Adoption [12 mai 1977] (n° **108**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [17 mai 1977] (n° **2879**) ; renvoi à la commission de la production et des échanges ; rapport de M. Maurice Cornette [16 juin 1977] (n° **3003**). — Discussion [27 juin 1977]. — Adoption [27 juin 1977] (n° **722**).

PROMULGATION : loi n° 77-731 du 7 juillet 1977 (*J. O.*, Lois et Décrets, du 8 juillet 1977).

Discussion [12 mai 1977] (p. 891, 893).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE : *MM. Jacques Braconnier, rapporteur à la commission des affaires économiques et du Plan ; Claude Coulais, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.*

a) *Intervention du rapporteur* (p. 890) : le Conseil d'Etat estime que la création d'une personne morale de droit privé ne peut se faire que par voie législative ou selon une formule d'association définie précédemment par la loi (p. 891) : les avantages et les inconvénients de ce nouveau corporatisme. Le risque de blocage de l'évolution de notre société souligné par le rapport Rueff-Armand. Certains des organismes visés tendent à la protection de droit acquis. La question des taxes parafiscales. Leur importance. La difficulté de définition des taxes parafiscales rappelée dans le récent rapport de la Cour des comptes. L'étendue du champ d'application des taxes parafiscales. Ces taxes ne jouent parfois qu'un rôle complémentaire limité à une catégorie de producteurs qui se rattachent à un ensemble plus vaste ; l'exemple du F. O. R. M. A. Les seize organismes professionnels et interprofessionnels concernés par le texte en discussion. Analyse les principales dipositions du projet. Le comité de gestion de l'imprimerie de labeur.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 891) : la validation d'une action engagée pour favoriser le développement des petites et moyennes entreprises industrielles (p. 892) : les deux types d'organismes : les centres techniques et les organismes ayant

des objectifs purement économiques. La jurisprudence récente du Conseil d'Etat prévoyant que les organismes sont des personnes morales de droit privé et qu'il n'est donc pas légalement possible de les créer par décret. Le rôle de ces organismes au sein des professions. Réponse à M. Jacques Braconnier : le risque de blocage de la situation. La question de l'imprimerie de labeur. Un projet plus vaste concernant ces organismes est en préparation. Les dispositions concernant l'imprimerie de labeur ayant un caractère législatif selon la nouvelle doctrine du Conseil d'Etat. Les négociations avec la profession pour que celle-ci agréée le principe de la taxe parafiscale. L'usage qui a été fait des fonds pour l'imprimerie de labeur.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 893) : *M. Jacques Braconnier, rapporteur.*

Article unique (*liste des décrets validés instituant des organismes professionnels ou interprofessionnels*) (p. 893) : retrait de l'amendement n° 1 de M. Jacques Braconnier, rapporteur : suppression des dispositions concernant la validation du décret instituant une taxe parafiscale destinée à favoriser la rénovation de l'imprimerie de labeur ; adoption de l'amendement n° 2 de M. Claude Coulais, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat : validation des dispositions instituant une taxe parafiscale destinée à favoriser la rénovation de l'imprimerie de labeur, en ce qu'elles créent un comité de gestion de cette taxe parafiscale et précisent ses attributions et sa capacité ;

— l'article unique, ainsi modifié, est adopté (p. 893).

Adoption [12 mai 1977] (p. 893).

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS, 1 (n° 201).

ORGANISATIONS DE CONSOMMATEURS

Voir CONSOMMATEURS, 1 (n° 306).
CONSOMMATION

ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Affaires étrangères, DG.

ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

Voir ENTREPRISE, 1 (n° 300).
POLITIQUE ÉCONOMIQUE, 1 (n° 485).

ORGANISMES ET ŒUVRES SANS BUT LUCRATIF

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, CMP, article 7 *ter*.

ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

Abattoirs (comité consultatif du fonds national des). — Décret n° 67-909 du 12 octobre 1967.

M. Raoul VADEPIED, commission des affaires économiques et du Plan [23 avril 1968].

Administration pénitentiaire (conseil supérieur de l'). — Art. D. 238 du code de procédure pénale.

M. Léon JOZEAU-MARIGNÉ, commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [26 novembre 1971]. — M. André MIGNOT, commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [10 avril 1973]. — M. René CHAZELLE, commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [4 mai 1976]. — M. Jacques THYRAUD, commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [20 octobre 1977] (en remplacement de M. André Mignot).

Adoption (conseil supérieur de l'). — Décret n° 75-640 du 16 juillet 1975.

M. Jean GEOFFROY, commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [28 octobre 1975].

Adductions d'eau dans les communes rurales (comité consultatif pour la gestion du fonds national pour le développement des). — Décret n° 54-982 du 1er octobre 1954.

M. Yvon COUDÉ DU FORESTO, commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [21 janvier 1959].

Allocations familiales (commission supérieure des). — Décret n° 69-15 du 6 janvier 1969.

M. Jean GRAVIER, commission des affaires sociales [27 avril 1972].

Aménagement rural (conseil supérieur de l'). — Décret n° 64-862 du 3 août 1964.

M. Raymond BRUN, commission des affaires économiques et du Plan [5 avril 1977]. — M. Charles BEAUPETIT, suppléant, commission des affaires économiques et du Plan [5 avril 1977].

Armement (comité du prix de revient des fabrications d'). — Décret n° 66-221 du 14 avril 1966.

M. Yvon COUDÉ DU FORESTO, commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [2 avril 1976]. — M. Jean FRANCOU, commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [3 novembre 1977] (en remplacement de M. Yvon Coudé du Foresto).

Audio-visuel (haut conseil de l'). — Art. 16 de la loi n° 72-553 du 3 juillet 1972 et décret n° 73-325 du 21 mars 1973.

MM. Jacques CARAT et Louis GROS, commission des affaires culturelles [12 juin 1973]. — Mme Catherine LAGATU et M. Roland RUET, suppléants, commission des affaires culturelles [12 juin 1973]. — M. Roland RUET (en remplacement de M. Louis Gros), commission des affaires culturelles [11 octobre 1977]. M. Jacques HABERT, suppléant, commission des affaires culturelles [11 octobre 1977].

Caisse centrale de coopération économique (conseil de surveillance de la). — Ordonnance du 2 février 1944, modifiée notamment par l'article 1er du décret n° 60-69 du 2 janvier 1960.

MM. Georges MARIE-ANNE et Lionel CHERRIER, commission des affaires économiques et du Plan [3 avril 1975]. M. Albert PEN, suppléant, commission des affaires économiques et du Plan [3 avril 1975].

Caisse des dépôts et consignations (commission de surveillance de la). — Article 2 de la loi du 6 avril 1876, modifiée par l'article 1er de la loi du 17 janvier 1948.

M. Yvon COUDÉ DU FORESTO, commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [21 novembre 1975]. — M. Edouard BONNEFOUS, commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [20 octobre 1975].

Caisse nationale de prévoyance (commission supérieure de la). — Décrets du 18 juillet 1959 et du 12 janvier 1960.

M. Jacques HENRIET, commission des affaires sociales [8 juin 1960].

Caisses d'épargne (commission supérieure des). — Article 22 du code des caisses d'épargne.

M. Bernard CHOCHOY, commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [6 décembre 1966]. — M. Louis PERREIN, en remplacement de M. Bernard CHOCHOY [16 décembre 1977].

Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou (conseil d'orientation du). — Décret n° 76-83 du 27 janvier 1976.

MM. Jean DE BAGNEUX et Jacques CARAT, commission des affaires culturelles [5 novembre 1976]. — M. Maurice SCHUMANN, commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [5 novembre 1976].

Codification et simplification des textes législatifs et réglementaires (commission supérieure de). — Décret n° 61-652 du 20 juin 1961, modifié par décrets du 14 mai 1963 et du 18 janvier 1965.

MM. Jean GEOFFROY et Robert BRUYUEEL, commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [10 avril 1973]. — M. Jacques THYRAUD, commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [5 décembre 1974] (en remplacement de M. Robert Bruyneel, non réélu sénateur). — MM. Jacques LARCHÉ et Marcel RUDLOFF, commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [9 décembre 1977] (en remplacement de MM. Jean Geoffroy et Jacques Thyraud).

Collectivités locales (comité d'études chargé de proposer au Parlement les moyens d'améliorer les interventions foncières des collectivités locales). — Article 32 de la loi n° 75-1328 du 31 décembre 1975 portant réforme de la politique foncière.

MM. Max MONICHON et Geoffroy DE MONTALEMBERT, commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [20 décembre 1975]. — M. Josy MOINET, commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [28 octobre 1976]. — M. Joseph RAYBAUD, commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [20 octobre 1977] (en remplacement de M. Max Monichon).

Collectivités locales (commission chargée d'examiner les problèmes posés par la répartition des responsabilités publiques entre l'Etat et les). — Loi n° 68-108 du 2 février 1968 et décret n° 68-394 du 30 avril 1968.

M. Pierre PROST, commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [28 mai 1968]. — M. Joseph RAYBAUD, commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [13 mai 1969].

Conditions de travail (conseil d'administration de l'agence pour l'amélioration des). — Article 8 de la loi n° 73-1195 du 27 décembre 1973 et décret n° 74-318 du 22 avril 1974.

M. André AUBRY, commission des affaires sociales [30 octobre 1974].

Coopération (conseil supérieur de la). — Article 2 du décret n° 76-356 du 20 avril 1976.

M. Marcel SOUQUET, commission des affaires sociales [30 juin 1976]. — M. Pierre CROZE, commission des affaires économiques et du Plan [30 juin 1976]; M. Michel SORDEL, en remplacement de M. Pierre Croze, démissionnaire [26 mai 1977].

Corse (comité consultatif pour les horaires et les tarifs de fret des lignes maritimes de). — Convention entre l'Etat et la Compagnie générale transatlantique du 23 décembre 1948, modifiée par plusieurs avenants et approuvée par la loi n° 51-570 du 20 mai 1951 et l'article 2 de la loi n° 57-882 du 2 août 1957.

MM. François GIACOBBI, Jean FILIPPI, Mlle Irma RAPUZZI, MM. Auguste AMIC et Francis PALMERO [23 novembre 1973].

Crédit agricole (commission plénière de la caisse nationale de). — Décret n° 49-1310 du 12 septembre 1949 [12 novembre 1974].

MM. André PICARD et Raoul VADEPIED, commission des affaires économiques et du Plan [3 décembre 1975]. — M. Paul RIBEYRE, commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [12 novembre 1974] [20 octobre 1977].

Débits de tabac (commission centrale de classement des). — Décret n° 59-740 du 15 juin 1959.

Mlle Irma RAPUZZI, commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [28 octobre 1976]. — M. Henri TOURNAN, commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [4 novembre 1977] (en remplacement de Mlle Irma Rapuzzi).

Documents administratifs (commission chargée de favoriser la communication au public des). — Décret n° 77-127 du 11 février 1977.

M. Marcel LUCOTTE, nomination faite par le président du Sénat [18 février 1977] [2 avril 1977] (p. 371), [25 novembre 1977]. — M. Jacques THYRAUD, suppléant, nomination par le président du Sénat [22 février 1977], [2 avril 1977] (p. 371), [25 novembre 1977].

Emplois réservés (commission de contrôle des déclarations de vacance des). — Article R. 450 du code des pensions militaires d'invalidité.

M. Jacques HENRIET, commission des affaires sociales [17 juin 1959].

Energie (comité consultatif de l'utilisation de l'). — Décret n° 76-561 du 25 juin 1976.

M. Michel CHAUTY, commission des affaires économiques et du Plan [10 juillet 1976].

Enseignement supérieur (conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche). — Décret n° 71-140 du 19 février 1971, modifié par le décret n° 75-1346 du 31 décembre 1975.

M. Jacques DESCOURS DESACRES, commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [20 mai 1976]. M. Maurice VÉRILLON, commission des affaires culturelles [20 mai 1976]. — M. René CHAZELLE, suppléant, commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [20 mai 1976]. — M. Jean FLEURY, suppléant, commission des affaires cuturelles [20 mai 1976].

Espace littoral (conseil d'administration du conservatoire de l'). — Décret n° 75-1136 du 11 décembre 1975.

M. Philippe DE BOURGOING, commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [19 décembre 1975]. — M. Félix CICCOLINI, suppléant, commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — M. Jean de BAGNEUX, commission des affaires culturelles [19 décembre 1975]. — M. Charles FERRANT, suppléant, commission des affaires culturelles [19 décembre 1975].

Fidestom (comité directeur du fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer). — Art. 5 de la loi n° 46-860 du 30 avril 1946, modifiée par le décret n° 60-85 du 22 janvier 1960.

M. Albert PEN [27 décembre 1968]. — M. Maurice BLIN, commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [12 novembre 1974] (en remplacement de M. Georges Lombard, démissionnaire). — M. Gustave HÉON, suppléant, commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [18 mai 1972].

Fidom (comité directeur du fonds d'investissement des départements d'outre-mer). — Art. 1er du décret n° 60-408 du 26 avril 1960.

M. Maurice BLIN, commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [12 novembre 1974]. — M. René JAGER (en remplacement de M. Maurice Blin) [16 décembre 1977].

Fonds d'aide et de coopération (comité directeur du). — Décret n° 59-464 du 27 mars 1959, complété par décret du 30 avril 1963.

M. Robert SCHMITT, commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [11 décembre 1968] (en remplacement de M. André Fosset, démissionnaire).

Fonds forestier national (comité de contrôle du). — Décret n° 66-1077 du 30 décembre 1966.

M. Geoffroy de MONTALEMBERT, commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [29 juin 1967].

Fonds culturel (commission mixte chargée de donner un avis sur l'affectation et l'attribution des crédits du). — Arrêté du 27 mars 1957.

M. Paul D'ORNANO [21 décembre 1974] (*J. O.*, Lois et décrets, des 25 et 26 décembre 1974).

F. O. R. M. A. (représentation des commissaires du Parlement appelés à suivre le fonctionnement du fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles). — Initiative du ministère de l'agriculture lors de la discussion de la loi de finances pour 1962.

M. Emile DURIEUX, commission des affaires économiques et du Plan [28 avril 1971]. — M. Jean FRANCOU, commission des affaires économiques et du Plan [3 avril 1975]. — M. Roland BOSCARY-MONSSERVIN, commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [7 novembre 1974]. — M. Geoffroy de MONTALEMBERT, commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [24 juillet 1962].

F. S. I. R. (commission de gestion du fonds spécial d'investissement routier). — Loi n° 51-1480 du 30 décembre 1951.

M. Amédée BOUQUEREL, commission des affaires économiques et du Plan [5 mai 1970].

Hydrocarbures (comité de contrôle du fonds de soutien aux). — Loi n° 50-586 du 27 mai 1950, modifiée par la loi n° 51-1508 du 31 décembre 1951.

M. Auguste PINTON, commission des affaires économiques [27 avril 1972]. — M. Christian PONCELET, commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [8 décembre 1977].

Hygiène sociale (conseil permanent d'). — Décret n° 52-321 du 18 mars 1952.

M. Jacques HENRIET, commission des affaires sociales [17 décembre 1968].

Invalides de la marine (conseil supérieur de l'établissement national des). — Décrets du 30 septembre 1953, du 6 août 1960 et du 14 mai 1964.

M. Marcel SOUQUET, commission des affaires sociales [14 avril 1977]. — M. Joseph YVON, commission des affaires économiques [14 avril 1977].

Jeux (commission chargée d'examiner les demandes d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation de) [« Commission supérieure des jeux »]. — Décret du 6 novembre 1934, modifié en dernier lieu par l'article 1er du décret n° 75-938 du 22 octobre 1975.

M. Paul RIBEYRE [22 novembre 1971].

Lettres (conseil supérieur des). — Article 6 du décret n° 73-539 du 14 juin 1973.

M. Georges LAMOUSSE, commission des affaires culturelles [8 et 9 avril 1974] [30 mai 1974].

Libertés (commission chargée de proposer un code des libertés fondamentales de l'individu). — Décret n° 74-937 du 8 novembre 1974.

M. Edgar TAILHADES, commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [20 novembre 1974].

Mutualité (conseil supérieur de la). — Article 53 du code de la mutualité.

M. André MÉRIC, commission des affaires sociales [4 avril 1974].

Opérations immobilières et architecture (commission nationale des opérations immobilières et de l'architecture). — Article 37 du décret n° 69-825 du 28 août 1969.

M. Edouard BONNEFOUS, commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [23 novembre 1974] (en remplacement de M. Antoine Courrière, décédé).

M. René BALLAYER, [16 décembre 1977] (en remplacement de M. Edouard Bonnefous).

Ophtalmologie (conseil d'administration du centre national d'ophtalmologie des Quinze-Vingts). — Décret n° 76-169 du 13 février 1976.

M. Victor ROBINI, commission des affaires sociales [30 avril 1976].

Prestations sociales agricoles (conseil supérieur des). — Décret n° 73-251 du 6 mars 1973.

M. Jean GRAVIER, commission des affaires sociales [14 novembre 1974]. — M. Max MONICHON, commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [14 novembre 1974]. — MM. Raymond de WAZIÈRES et Michel MOREIGNE, suppléants, commission des affaires sociales [14 novembre 1974]. — M. Jean CHAMANT [8 décembre 1977] (en remplacement de M. Max Monichon).

Publications destinées à l'enfance ou à l'adolescence (commission de surveillance et de contrôle des). — Décret n° 60-676 du 15 juillet 1960.

MM. René TINANT et Jacques CARAT, commission des affaires culturelles [28 novembre 1976]. — M. Roland RUET et Mme Catherine LAGATU, suppléants, commission des affaires culturelles [28 novembre 1976].

1. — **Radiodiffusion-télévision française** (délégation parlementaire pour la). — Art. 4 de la loi n° 74-696 du 7 août 1974.

M. René MONORY, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; M. Jean CLUZEL, rapporteur spécial de la commission des finances chargé de la R. T. F. ; M. Henri CAILLAVET, rapporteur de la commission des affaires culturelles chargé de la R. T. F. — MM. Jean FLEURY, Félix CICCOLINI et Dominique PADO, commission des finances, scrutin [30 octobre 1974]. — M. Charles PASQUA, commission des finances, scrutin [15 novembre 1977] (en remplacement de M. Jean Fleury).

2. — **Radiodiffusion-télévision française :**

— conseil d'administration de l'établissement public de diffusion. — Art. 5 de la loi n° 74-696 du 7 août 1974 ;

M. Georges LAMOUSSE, commission des affaires culturelles [27 novembre 1974]. — M. Claude FUZIER, commission des affaires culturelles [17 novembre 1977] (en remplacement de M. Georges Lamousse) ;

— comité consultatif des programmes pour les départements et territoires d'outre-mer. — Art. 10 de la loi n° 74-696 du 7 avril 1974 et art. 2 du décret n° 74-951 du 14 novembre 1974 ;

M. François DUVAL, commission des affaires culturelles [26 novembre 1974] ;

— conseils d'administration des sociétés nationales de programme : société nationale de radiodiffusion ; société nationale de la 3e chaîne de télévision. — Art. 11 de la loi n° 74-696 du 7 août 1974 et art. 2 du décret n° 74-791 du 24 septembre 1974 ;

M. Jacques CARAT, commission des affaires culturelles [27 novembre 1974]. — M. Michel MIROUDOT, commission des affaires culturelles [27 novembre 1974].

Rapatriés (commission sociale centrale des). — Décret n° 62-261 du 10 mars 1962.

M. Félix CICCOLINI, commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [10 avril 1973].

Service militaire (conseil permanent du). — Arrêté du 10 janvier 1975.

M. Jacques MÉNARD, commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [28 janvier 1975]. — M. Lucien GAUTIER, commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [28 octobre 1976].

Services publics (comité central d'enquête sur le coût et le rendement des). — Décret du 20 avril 1954.

M. Marcel FORTIER, commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [16 avril 1970]. — M. Edouard BONNEFOUS, commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [12 décembre 1974]. — M. Maurice BLIN, suppléant, commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [12 décembre 1974]. — M. Maurice BLIN (en remplacement de M. Edouard Bonnefous) [23 novembre 1977]. — M. Christian PONCELET, suppléant (en remplacement de M. Maurice Blin) [23 novembre 1977].

Services publics départementaux et communaux (conseil national des). — Ordonnance n° 45-290 du 24 février 1945 et arrêté du 10 mai 1974.

MM. André MIGNOT, Jean NAYROU, Jacques PELLETIER et Pierre SCHIÉLÉ, commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [16 octobre 1974].

Sites (commission supérieure des). — Art. 10 du décret n° 70-288 du 31 mars 1970.

M. Jean de BAGNEUX, commission des affaires culturelles [13 mai 1970].

Statistique (conseil national de la). — Art. 3 du décret n° 72-1103 du 8 décembre 1972.

M. Raymond BRUN, commission des affaires économiques et du Plan [12 avril 1973]. — M. Robert LAUCOURNET, suppléant, commission des affaires économiques et du Plan [12 avril 1973].

Sûreté nucléaire (conseil supérieur de la). — Décret n° 73-278 du 13 mars 1973.

M. Michel CHAUTY, commission des affaires économiques [29 juin 1973].

Travailleurs handicapés (conseil supérieur pour le reclassement professionnel et social des). — Loi n° 75-1223 du 23 novembre 1957 et décrets n° 59-954 du 3 août 1959 et n° 59-1442 du 18 décembre 1959. — Art. R. 323-32 du code du travail.

MM. Marcel SOUQUET et Bernard LEMARIÉ, commission des affaires sociales [30 novembre 1976].

U. N. E. S. C. O. (commission de la République française pour l'). — Décret du 2 mai 1951, modifié par les décrets du 12 avril 1958 et du 19 septembre 1967.

M. Jean LAMOUSSE, commission des affaires culturelles [3 décembre 1973]. — M. Francis PALMERO, commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [3 décembre 1973].

Urbanisme commercial (commission nationale d'). — Art. 33 de la loi n° 73-1193 du 27 décembre 1973.

MM. Marcel LUCOTTE et Robert SCHWINT, commission des affaires économiques et du Plan [18 juin 1974]. — M. Alfred KIEFFER, commission des affaires économiques et du Plan [13 novembre 1975 et 29 juin 1977]. — M. Fernand CHATELAIN, commission des affaires économiques et du Plan [20 novembre 1975 et 29 juin 1977]. — MM. Jean PRORIOL et Pierre JEAMBRUN (en remplacement de MM. Marcel Lucotte et Robert Schwint) [29 juin 1977]. — M. Gérard EHLERS (en remplacement de M. Alfred Kieffer) [8 novembre 1977].

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Universités, état B, titre III ; Education, DG.

ORPHELINS

Voir IMPÔTS 1 (n° 89), art. 17.

LOI DE FINANCES POUR 1978, Anciens combattants, DG.

RAPATRIÉS, 2 (n° 106), DG.

ORSAY (Musée)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Culture, DG.

O. R. T. F. (Office de radiodiffusion-télévision française)

Voir IMPÔTS, 1 (n° 89), art. 20 *bis* 1.

LOI DE FINANCES POUR 1978, Radiodiffusion-télévision française, DG.

RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION, 1 (n° 101).

OTAGES

Voir ATTENTATS (QO).

DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 3.

LOI DE FINANCES POUR 1978. Affaires étrangères, DG ; Coopération, DG ; Intérieur, DG.

TRAITÉS ET CONVENTIONS, 1 (n° 28).

O. T. A. N. (ORGANISATION DU TRAITE DE L'ATLANTIQUE-NORD)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Défense, DG ; Affaires étrangères, DG.

OUESSANT (Ile)

Voir MER (DROIT DE LA), 1 (n° 131).

PORTS (QO).

OUGANDA

Voir DROITS DE L'HOMME (QO).

OUTRAGE AUX BONNES MŒURS

Voir PROCÉDURE PÉNALE, 1 (n° 9).

OUVRIERS DE L'ETAT

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Défense, DG.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 74.

OVINS

Voir ELEVAGE (QO).

LOI DE FINANCES POUR 1978, Agriculture, DG.

P

PACIFIQUE (Océan).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Défense, DG.

PACIFIQUE (Ressources minérales)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Equipement et aménagement du territoire, DG.

PANTHEON (Transfert des cendres de René Cassin)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Anciens combattants, DG.

PAPIERS ET PAPETERIES

Voir BOIS (INDUSTRIE DU).

CONCURRENCE, 1 (n° 371).

QUESTION ORALE, n° 2015.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n°s 32, 39.

SIDÉRURGIE (QO).

PARASITES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Intérieur, DG ; Agriculture, DG.

PARCS NATIONAUX

Voir QUESTION ORALE, n° 2118.

PARCS NATURELS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Environnement, DG ; Tourisme, DG ; Agriculture, DG ; Deuxième délibération, art. 36.

PARENTS D'ELEVES (Elections aux comités de)

Voir ENSEIGNEMENT (QO).

PARFUMERIE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, art. 10.

PARI MUTUEL

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Jeunesse et sports, DG.

PARIS

1. — **Proposition de loi tendant à démocratiser la composition et le fonctionnement des commissions d'arrondissement de la ville de Paris** présentée par Mme Catherine Lagatu, sénateur, et plusieurs de ses collègues [rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1976. — 2 avril 1977] (n° 220) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Voir aussi EMPLOI (QO).

ENVIRONNEMENT, 1 (n° 222).

GARAGES (QO).

IMPÔTS, 1 (n° 89), art. 20 *bis*, 31.

INDUSTRIE (QO).

LOI DE FINANCES POUR 1978, Santé et sécurité sociale, DG ; Intérieur, DG.

MARCHÉS (QO).

URBANISME (QO).

PARIS (Hôpitaux de)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Santé et sécurité sociale, DG.

PARIS (Rocades)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Equipement et aménagement du territoire, DG.

PARIS (Jeux)

Voir JEUX ET PARIS, **1** (n° **48**).

PARISIEN LIBERE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Information, DG.

PARLEMENT

Voir ASSEMBLÉE NATIONALE

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, **1** (n° **394**).

ENERGIE NUCLÉAIRE (QO).

IMPÔTS LOCAUX, **1** (n° **320**).

INFORMATIQUE, **1** (n° **5**), art. 20.

LOI DE FINANCES POUR 1978. Commissariat général au Plan, DG ; Santé et sécurité sociale, DG ; Industrie, DG ; Affaires étrangères, DG ; Départements d'outre-mer, DG ; Intérieur, DG ; Aviation civile et météorologie, DG ; Radiodiffusion-télévision française, DG.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **1** (n° **330**).

PARLEMENTAIRES

SÉNAT

SÉNATEURS

TRAITÉS ET CONVENTIONS, **49** (n° **26**), DG.

PARLEMENT (Sessions).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, deuxième délibération, art. 36.

PARLEMENTAIRES

1. — **Proposition de loi organique tendant à réglementer le cumul des mandats électoraux,** présentée par M. Jacques Pelletier, sénateur, et plusieurs de ses collègues [21 avril 1977] (n° **260**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

2. — **Proposition de loi organique tendant à modifier l'article 5 de l'ordonnance n° 58-1065 du 7 novembre 1958 portant loi organique relative à la composition et à la durée des pouvoirs de l'Assemblée nationale,** présentée par M. Charles Bignon, député, et plusieurs de ses collègues [13 décembre 1974] (n° **1401**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; rapport de M. Georges Donnez [10 avril 1975] (n° **1520**). — Discussion [26 mai 1977]. NOUVEL INTITULÉ : « **Proposition de loi organique tendant à compléter l'article L. O. 176 du code électoral.** — Adoption [26 mai 1977] (n° **676**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [31 mai 1977] (n° 336) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; rapport commun de M. Pierre Jourdan [10 juin 1977] (n° **370**) sur la présente proposition de loi et sur la **proposition de loi organique de M. Jean Cluzel, sénateur,** et plusieurs de ses collègues **tendant à compléter les articles L. O. 319 et L. O. 320 du code électoral** [10 juillet 1976] (n° **426**, 1975-1976). — Discussion [23 juin 1977] (p. 1687, 1688). — Adoption [23 juin 1977] (n° **157**).

DÉCISION DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL DU 5 JUILLET 1977 : non conforme à la Constitution (*JO*, Lois et décrets du 6 juillet 1977).

Discussion (première lecture) [23 juin 1977] (p. 1687, 1688).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1687, 1688) : *MM. Pierre Jourdan, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice ; Jacques Eberhard.*

a) Interventions des sénateurs (p. 1687) : la proposition de M. le député Charles Bignon prévoit le remplacement des titulaires pour cause de décès, d'acceptation de fonctions gouvernementales ou de membre du Conseil constitutionnel ou de prolongation au-delà de six mois d'une mission temporaire confiée par le Gouvernement. La proposition de loi, adoptée par le Sénat, de M. Jean Cluzel relative aux suppléants des sénateurs. La possibilité pour le titulaire qui a cessé ses fonctions ministérielles de reprendre son mandat dans un délai d'un mois. Le texte évite une réforme constitutionnelle ; le suppléant ne perd son siège qu'à la suite d'un acte volontaire, sa démission (p. 1688) : un texte de circonstance ; la nécessaire démission du suppléant ; la majorité ne veut pas courir le risque d'élections partielles.

b) Intervention du Gouvernement (p. 1687) : l'Assemblée nationale a examiné la proposition de loi de M. Jean Cluzel relative aux suppléants des sénateurs. La loi organique ne pourra être promulguée que si le Conseil constitutionnel l'a estimée conforme à la Constitution. Une question délicate et difficile semble en voie d'être résolue.

En réponse à M. Jacques Eberhard (p. 1688) : l'aspect circonstanciel de ce texte. La proposition de loi en discussion a été déposée le 5 juillet 1974.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1688).

Article 1er (*article L. O. 176 du code électoral : possibilité pour les députés ayant été remplacés de retrouver leur siège en cas de décès ou de démission de leur suppléant*). — Adopté (p. 1688).

Article 2 (*application de la loi à partir du prochain renouvellement de l'Assemblée nationale*). — Adopté (p. 1688).

Scrutin public (n° 55, liste des votants, p. 1710, 1711).

Adoption [23 juin 1977] (p. 1688).

Voir aussi INCOMPATIBILITÉS, **1** (n° **298**).

RÉGIONS, **1** (n° **223**).

PARLEMENT EUROPEEN

Rapport d'information par M. André Colin, au nom des délégués élus par le Sénat au Parlement européen sur l'activité de cette assemblée [6 octobre 1977 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 11 octobre 1977] (n° **3**).

Election de délégués au Parlement européen : MM. Emile Didier, André Colin, Jean-François Pintat, Charles Durand, Henri Caillavet, Amédée Bouquerel, Claude Mont, Marcel Brégégère, Pierre Croze, Georges Spénale, Edgard Pisani, Jacques Eberhard [20 décembre 1977] (p. 4321).

Election d'un délégué représentant la France à l'Assemblée unique des communautés européennes (Parlement européen) : M. Georges Spénale [8 novembre 1977] (p. 2623), en remplacement de M. Pierre Giraud.

Voir aussi ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, **1** (n° **394**).

CEE (COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE) (QO).

INSTRUCTION CIVIQUE (QO).

LOI DE FINANCES POUR 1978, Affaires étrangères, DG ; Intérieur, DG.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° **68**.

TRAITÉS ET CONVENTIONS, **51** (n° **28**).

PARLEMENT EUROPEEN (Elections).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Intérieur, DG.

PARLEMENT EUROPEEN (Proposition de loi Paul Raynaud et Edouard Bonnefous).

Voir ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, **1** (n° **394**).

PARQUET (Magistrats du)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Justice, DG ; Intérieur, DG.

PARTICIPATION OUVRIERE

Voir SOCIÉTÉS A PARTICIPATION OUVRIÈRE.

PARTIS POLITIQUES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Radiodiffusion-télévision française, DG.
RADIODIFFUSION ET TÉLÉVISION (QO), **1** (n° **101**).

PARTS DE MARAIS

1. — **Proposition de loi modifiant l'article 8 de la loi n° 67-6 du 3 janvier 1967 tendant à permettre la suppression du régime juridique auquel sont soumis certains terrains communaux, notamment ceux dénommés « parts de marais » ou « parts ménagères »**, présentée par M. Robert Pinte, député [13 octobre 1976] (n° **2539**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; rapport de M. Jean Foyer [14 novembre 1977] (n° **3209**). — Discussion [22 novembre 1977]. NOUVEL INTITULÉ : **« Proposition de loi tendant à abroger le dernier alinéa de l'article L. 311-25 du code des communes relatif au régime juridique de certains terrains communaux »**. — Adoption [22 novembre 1977] (n° **773**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [23 novembre 1977] (n° **96**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; rapport de M. Jean Geoffroy [7 décembre 1977] (n° **126**). — Discussion [13 décembre 1977] (p. 3958). — Adoption [13 décembre 1977] (n° **44**).

PROMULGATION : loi n° 77-1393 du 20 décembre 1977 (*JO*, Lois et décrets du 21 décembre 1977), (rectificatif *JO* du 5 janvier 1978).

Discussion (première lecture) [13 décembre 1977] (p. 3958).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 3958) ; *MM. Jean Geoffroy, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Michel Darras.*

Interventions des sénateurs (p. 3958) : le régime particulier des parts de marais, appelées aussi portions ménagères. Leur ancienne origine. La loi du 3 janvier 1967 permettant aux communes de reprendre les parts de marais et prévoyant un système d'indemnisation. Le droit de préférence conféré aux locataires. La gêne qu'il a constituée pour les communes. La proposition de loi de M. Pinte, député, limitant ce droit de priorité. La décision prise par l'Assemblée nationale d'éteindre ce droit. L'avis de la commission, favorable au texte adopté par l'Assemblée nationale.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 3958).

Article unique (*abrogation du dernier alinéa de l'article L.* 311-25 *du code des communes : droit de priorité des locataires de parts de marais*). — Adopté (p. 3958).

Adoption [13 décembre 1977] (p. 3958).

PASSEPORTS

Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS, **25** (n° **345**), **33** (n° **415**).

PATE A PAPIER (Industrie)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Industrie, DG.

PATENTE

Voir IMPÔTS LOCAUX, **1** (n° **320**).
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **1** (n° **330**), après l'art. 2 *bis*.

PATENTE (D. O. M.)

Voir LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **1** (n° **330**), après l'art. 2 *bis*.

PATINAGE

Voir SPORTS (QO).

PATRONAT

Voir ENTREPRISE, **1** (n° **300**).

PAVILLONS DE COMPLAISANCE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Marine marchande, DG.
TRAITÉS ET CONVENTIONS, **39** (n° **15**).

PAYS-BAS

Voir NAVIGATION FLUVIALE (QO).

PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978 (Première partie), DG ; Recherche, DG ; Industrie, DG ; Coopération, DG ; Agriculture, DG ; Commerce extérieur, DG.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° **88**.
RELATIONS INTERNATIONALES (QO).

PEAGES ROUTIERS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Tourisme, DG ; Equipement et aménagement du territoire, DG.

PECHE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Environnement, DG ; Défense, DG ; Départements d'outre-mer, DG ; Territoires d'outre-mer, DG.

PECHE (aide au carburant)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Marine marchande, DG.

PECHE FLUVIALE

Voir FORÊTS, **2** (n° **250**), art. 25 *bis*.

PECHE MARITIME

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Marine marchande, DG.
MER (DROIT DE LA), **1** (n° **131**).
POLLUTION (MER) (QO).
TRAITÉS ET CONVENTIONS, **23** (n° **322**).

PEDAGOGIE

Voir EDUCATION (QO).
ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRÉ (QO).

PEDICURES

Voir IMPÔTS, **1** (n° **89**), art. 21 *bis*.

PEINE DE MORT

1. — **Proposition de loi tendant à instituer une commission chargée d'examiner les problèmes posés par le maintien ou la suppression de la peine de mort** présentée par M. René Chazelle, sénateur et plusieurs de ses collègues [rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1976. — 2 avril 1977] (n° **207**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Voir aussi ATTENTATS (QO).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Justice, DG.
PROCÉDURE PÉNALE, **1** (n° **9**).
QUESTIONS ORALES, n°s **1938, 1939.**

PENSION ALIMENTAIRE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Services du Premier ministre, Services généraux, DG.

PENSIONS DE RETRAITE

1. — **Proposition de loi tendant à modifier l'article 21 de la loi n° 75-3 du 3 janvier 1975 portant diverses améliorations et simplifications en matière de pensions ou allocations des**

conjoints survivants, des mères de famille et des personnes âgées, présentée par M. Henri Caillavet, sénateur [rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1976. — 2 avril 1977] (n° **215**) ; renvoi à la commission des affaires sociales.

2. — **Projet de loi portant majoration des pensions de vieillesse de certains retraités,** présenté, au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale [12 mai 1977 (n° **2873**) ; renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; rapport de Mme Fritsch [24 mai 1977] (n° **2916**). — Discussion [26 mai 1977]. — Adoption [26 mai 1977] (n° **675**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [31 mai 1977] (n° **338**) ; renvoi à la commission des affaires sociales ; rapport de M. André Rabineau [8 juin 1977] (n° **356**). — Discussion [15 juin 1977] (p. 1332, 1337). — Adoption [15 juin 1977] (n° **141**).

PROMULGATION : loi n° 77-657 du 28 juin 1977 (*J. O.*, Lois et Décrets, du 29 juin 1977).

Discussion (première lecture) [15 juin 1977] (p. 1332, 1337).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1332, 1335) : *MM. André Rabineau, rapporteur de la commission des affaires sociales ; Edouard Le Jeune, Jacques Descours Desacres, Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale.*

a) *Interventions des sénateurs :* les mesures sociales du second programme gouvernemental (plan Barre *bis*) (p. 1332) ; la loi Boulin du 31 décembre 1971 sur les pensions de retraite (p. 1332, 1333) ; les améliorations apportées au régime général d'assurance vieillesse depuis 1971 (p. 1332) ; la revalorisation biannuelle des pensions (p. 1332) ; la majoration forfaitaire de l'article 3 de la loi n° 75-1279 du 30 décembre 1975 (p. 1332) ; le coût des pensions dans le budget social (p. 1332) ; l'inégalité des pensions des régimes spéciaux et des pensions du régime général (p. 1332) ; le sondage publié par la revue *Notre Temps* sur les ressources des retraités (p. 1332) ; la non-rétroactivité des lois sociales pénalise les retraités (p. 1333) ; l'avis du Conseil économique et social du 25 février 1976 sur les conditions de vie à l'âge de la retraite (p. 1333) ; les pensions de retraite des anciens combattants prisonniers de guerre (p. 1333, 1334, 1335).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1333) : la continuité de la politique gouvernementale en matière de vieillesse. La revalorisation du minimum vieillesse ; l'amélioration de la situation des revenus des veuves ; l'abattement fiscal forfaitaire sur le dernier revenu d'activité. Le texte en discussion prévoit la revalorisation des pensions du régime général liquidées avant que n'entre en vigueur la loi du 31 décembre 1971. Les mesures prises au profit des personnes âgées depuis cinq ans ont visé à accroître le niveau des pensions du régime général ; le calcul sur le salaire des dix meilleures années ; la bonification pour les mères de famille de deux années par enfant ; le passage de trente à trente-sept années et demie du plafond d'annuités pris en compte. Les difficultés techniques d'une revalorisation des retraites les plus anciennes. Les difficultés insurmontables d'une nouvelle liquidation. (p. 1334) : la revalorisation forfaitaire de 5 p. 100 des pensions liquidées avant le 1er janvier 1973. Beaucoup plus nombreux sont ceux qui se trouvent avantagés par ce forfait que ceux qui sont désavantagés. 450 000 retraités vont bénéficier du texte en discussion ; le coût du projet. Sont exclus du bénéfice de ce forfait les retraités des années 1973 et 1974 qui ont pu bénéficier de la nouvelle disposition sur le système des dix meilleures années. Le système mis en place est simple. L'importance de l'effort accompli depuis 1974 dans le domaine des pensions vieillesse. Les points faibles du dispositif concernent les veuves et les personnes qui ne relèvent pas d'un système d'assurance obligatoire. Le coût de la vieillesse pour l'économie française et pour les actifs.

Réponse à M. Jacques Descours Desacres : les anciens prisonniers ont bénéficié et bénéficient encore d'une législation particulière. La proposition de loi déposée devant l'Assemblée nationale concernant la situation des déportés et internés. L'impossibilité de reliquider les dossiers un par un.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 1335, 1337) : *MM. Michel Kauffmann, André Rabineau, rapporteur de la commission des affaires sociales ; Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale.*

Article unique (*majoration de 5 p. 100 à compter du 1er octobre 1977 des pensions de vieillesse du régime général liquidées avant que n'entre en vigueur la loi du 31 décembre 1971*). — Adopté (p. 1335).

Après l'article unique. — Amendement n° **1** (article additionnel) de M. André Bohl, soutenu par M. Michel Kauffmann : extension des dispositions du présent projet aux départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle (p. 1335) ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 1336).

Explications de vote :

— *Mme Catherine Lagatu* (p. 1336) : le groupe communiste votera ce projet de loi. L'effort nécessaire en faveur d'un certain nombre de personnes âgées ;

— *M. Robert Schwint* (p. 1336) : le groupe socialiste votera le texte en discussion. Les inconvénients de la non-rétroactivité de la loi du 31 décembre 1971 ;

— *M. André Bohl* (p. 1336) : votera le texte en discussion. Le régime local, en Alsace et en Lorraine, est très compliqué.

3. — **Proposition de loi tendant à accorder aux femmes assurées au régime général de sécurité sociale, atteignant l'âge de soixante ans, la pension de vieillesse au taux normalement applicable à soixante-cinq ans,** présentée par M. Labbé, député, et plusieurs de ses collègues [29 octobre 1975] (n° **1936**) ; renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; rapport de M. Macquet [10 juin 1976] (n° **2376**). — Discussion [1er juin 1977]. — Adoption [1er juin 1977] (n° **681**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [2 juin 1977] (n° **344**) ; renvoi à la commission des affaires sociales ; rapport de Mlle Gabrielle Scellier [17 juin 1977] (n° **387**). — Discussion [27 juin 1977] (p. 1772, 1779). — Adoption modifiée [27 juin 1977] (n° **162**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [27 juin 1977] (n° **3036**) ; renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; rapport de M. Macquet [29 juin 1977] (n° **3053**). — Discussion [29 juin 1977]. — Adoption [29 juin 1977] (n° **740**).

PROMULGATION : loi n° 77-774 du 12 juillet 1977 (*JO*, Lois et décrets du 13 juillet 1977).

Discussion (première lecture) [27 juin 1977] (p. 1772, 1779).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1772, 1777) : *Mlle Gabrielle Scellier, rapporteur de la commission des affaires sociales ; M. Raymond Brosseau, Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale ; M. Jacques Henriet.*

a) *Interventions des sénateurs :* l'avancement de l'âge de la retraite pour les femmes (p. 1772, 1775) ; les textes sur la retraite des femmes (p. 1772) ; les dispositions de la présente proposition (p. 1772) ; les différences entre les régimes d'assurance vieillesse quant à l'âge de la retraite (p. 1773) ; les divers régimes spéciaux (p. 1773) ; les recommandations du VIIe Plan (p. 1774) ; les obstacles à la généralisation de la retraite à soixante ans (p. 1774) ; la pré-retraite (p. 1774) ; l'exigence fondamentale d'une assurance de 37 ans est demi pour pouvoir bénéficier des nouvelles dispositions (p. 1774) ; la retraite dans les pays étrangers (p. 1775) ; la natalité française (p. 1777).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1776) : les difficultés posées par l'abaissement de l'âge de la retraite, démographiques et financières. Les mesures d'abaissement de l'âge de la retraite adoptées pour différentes catégories de la population, inadaptés, anciens combattants et prisonniers de guerre, travailleurs manuels et mères de famille. Pour les femmes, les modalités de la retraite se posent non en termes d'âge mais de montant. Les textes adoptés depuis 1971. La loi du 3 janvier 1975. Analyse les dispositions du projet. L'étalement de son application ; (p. 1777) : le bénéfice des nouvelles dispositions sera réservé aux femmes ayant 37 ans et demi de cotisations.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 1777, 1779) : *Mmes Catherine Lagatu, Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale ; MM. Jacques Descours Desacres, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; André Bohl.*

Article unique (*article L. 332 du code de la sécurité sociale : calcul de la pension de vieillesse pour les femmes assurées au régime général de sécurité sociale atteignant l'âge de soixante ans*) (p. 1777). — Irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution de l'amendement n° 2 de Mme Catherine Lagatu et plusieurs de ses collègues : possibilité pour les femmes de prendre leur retraite à cinquante-cinq ans selon le régime de droit commun (p. 1778) ; adoption de l'amendement n° 4 de Mlle Gabrielle Scellier, rapporteur : rédactionnel ; la nécessité d'un texte particulier pour appliquer les nouvelles dispositions aux agriculteurs ;

— l'article unique, ainsi modifié, est adopté (p. 1778).

Après l'article unique. — Adoption de l'amendement n° 1 (article additionnel) de M. André Bohl : application des nouvelles dispositions sur l'abaissement de l'âge de la retraite aux départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle (p. 1778) ;

— un article additionnel est inséré dans la proposition de loi (p. 1778).

Irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution de l'amendement n° 3 (article additionnel) de Mme Catherine Lagatu et plusieurs de ses collègues : abaissement de l'âge minimum exigé pour la pension de retraite en fonction du nombre d'enfants à charge (p. 1779).

Explication de vote.

— *M. Philippe de Bourgoing* (p. 1779) : la nécessité d'un texte spécial pour les salariés agricoles. Toutes les travailleuses doivent être mises sur un pied d'égalité.

Intervention de Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale (p. 1779) : *réponse à M. Philippe de Bourgoing :* un texte spécial est nécessaire pour les exploitants agricoles.

Adoption [27 juin 1977] (p. 1779).

4. — **Projet de loi relatif à l'amélioration de la situation des conjoints survivants,** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale [12 mai 1977] (n° **2872**) ; renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; rapport de M. Aubert [9 juin 1977] (n° **2972**). — Urgence. — Discussion [16 juin 1977]. — Adoption [16 juin 1977] (n° **698**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [17 juin 1977] (n° **391**) ; renvoi à la commission des affaires sociales ; rapport de M. Michel Moreigne [22 juin 1977] (n° **407**). — Discussion [27 juin 1977] (p. 1766, 1772). — Adoption modifiée [27 juin 1977] (n° **161**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [27 juin 1977] (n° **3034**) ; renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (ASSEMBLÉE NATIONALE) : rapport de M. Aubert, rapporteur pour l'Assemblée nationale [28 juin 1977] (n° **3039**). — Discussion [30 juin 1977]. — Adoption [30 juin 1977] (n° **751**).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (SÉNAT) : rapport de M. Lucien Grand, rapporteur pour le Sénat [28 juin 1977] (n° **431**). — Discussion [30 juin 1977] (p. **1977**). — Adoption [30 juin 1977] (n° **197**).

PROMULGATION : loi n° 77-768 du 12 juillet 1977 (*JO*, Lois et décrets du 13 juillet 1977).

Discussion (première lecture) [27 juin 1977] (p. 1766, 1772).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1766, 1769) : *M. Michel Moreigne, rapporteur de la commission des affaires sociales ; Mmes Catherine Lagatu, Hélène Missoffe, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la sécurité sociale.*

a) *Interventions des sénateurs :* la situation des veuves et veufs de plus de soixante-cinq ans (p. 1766, 1767) ; la législation sur les pensions de réversion avant et après le 1er juillet 1974 (p. 1766, 1767) ; le relèvement du plafond intégral des pensions au profit du conjoint survivant, par le présent projet de loi (p. 1766) ; les travaux du comité des pensions du VIIe Plan (p. 1767) ; l'inégalité des régimes et l'exclusion des professions libérales et des exploitants agricoles du bénéfice du présent texte (p. 1767) ; le déficit des caisses d'assurance vieillesse (p. 1767) ; les veuves de moins de cinquante-cinq ans ayant des enfants à charge (p. 1768) ; l'emploi des veuves (p. 1768) ; le complément familial (p. 1768) ; l'allocation aux personnes isolées (p. 1768).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1768) : l'activité de l'Association nationale des veuves civiles chefs de famille. Les mesures, améliorant la situation des veuves, prises depuis quelques années par le Gouvernement en ce qui concerne la politique familiale et la politique des retraites. L'allocation d'orphelin ; l'allocation de parents isolés. L'amélioration du niveau des pensions de droit propre du régime général et du régime complémentaire ; le minimum vieillesse ; l'ouverture du droit à pension de réversion (p. 1769) : le texte en discussion permet l'élargissement des possibilités de cumul du droit propre et du droit dérivé. Les dispositions de la loi du 3 janvier 1975. Le nombre des bénéficiaires. Le cas des professions libérales et des exploitants agricoles. La situation des épouses d'exploitants agricoles ne peut pas être comparée à celle des épouses de salariés. Le Gouvernement désire développer le droit propre des femmes. La législation française est en avance sur la plupart des systèmes étrangers. L'élargissement des possibilités de cumul avec les droits dérivés devra être étalé dans le temps.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1769, 1772) : *Mme Cathertne Lagatu, M. Michel Moreigne, rapporteur de la commission des affaires sociales ; Mme Hélène Missoffe, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la sécurité sociale ; Jacques Descours Desacres, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; M. Octave Bajeux.*

Avant l'article 1er. — Irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution de l'amendement n° 2 (article additionnel) de Mme Catherine Lagatu et plusieurs de ses collègues : relèvement du taux de reversion à 60 p. 100 du montant de la pension de vieillesse du conjoint décédé (p. 1770).

Article 1er (*article L. 351 du code de la sécurité sociale : cumul de la pension de réversion jusqu'à concurrence de 60 p. 100 du montant maximum de la pension du régime général liquidée à soixante-cinq ans*). — Irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution de l'amendement n° 3 de Mme Catherine Lagatu et plusieurs de ses collègues : suppression de toute limitation du cumul de pension de reversion et des droits propres du conjoint survivant (p. 1770) ;

— l'article 1er est adopté (p. 1770).

Article 2 (*article L. 323 du code de la sécurité sociale : cumul de la pension de veuve ou de veuf jusqu'à concurrence de 60 p. 100 du montant maximum de la pension du régime général liquidée à soixante-cinq ans*). — Adopté (p. 1771).

Article 3 (*article L. 628 du code de la sécurité sociale : cumul du secours viager jusqu'à concurrence de 60 p. 100 du montant maximum de la pension du régime général liquidée à soixante-cinq ans*). — Adopté (p. 1771).

Article 4 (*dates d'application ; fixation à 70 p. 100 du pourcentage au 1er juillet 1978*). — Retrait de l'amendement n° 4 de Mme Catherine Lagatu et plusieurs de ses collègues : date d'entrée en application des nouvelles dispositions (p. 1771) ;

— l'article 4 est adopté (p. 1771).

Après l'article 4. — Adoption de l'amendement n° 1 (article additionnel) de M. Octave Bajeux : pension de réversion des femmes d'exploitants agricoles devenues chefs d'exploitation par suite du décès de leur conjoint, titulaires d'une pension d'invalidité et âgées d'au moins cinquante ans (p. 1772) ;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 1772).

Article 5 (*conditions d'application*). — Adopté (p. 1772).

Adoption [27 juin 1977] (p. 1772).

Discussion (commission mixte paritaire) [30 juin 1977] (p. 1997).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1997) : *M. Lucien Grand, rapporteur pour le Sénat ; Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale.*

a) *Intervention du rapporteur* (p. 1997) : la disposition en discussion a pour but de permettre aux personnes devenues chefs d'exploitation à la suite du décès de leur conjoint et titulaires d'une pension d'invalidité de se voir décerner une attestation provisoire de l'I. V. D. si elles cessent leur activité et ceci dès cinquante ans. Les avantages de l'attestation : maintien d'une protection en matière de sécurité sociale et garantie que l'indemnité viagère de départ sera versée à l'âge requis. Le vœu présenté par l'association nationale des veuves civiles chefs de famille. Ce problème serait mieux réglé d'une manière moins restrictive, dans un texte différent. La commission mixte paritaire a décidé de supprimer l'article 4 *bis*, seul restant en discussion.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1997) : l'article restant en discussion traitait de l'indemnité viagère de départ d'une façon restrictive et non adaptée à la situation des veuves. Se félicite de ce que la commission mixte paritaire ait disjoint l'article 4 *bis* des autres améliorations apportées par le texte en discussion.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1997).

L'article 4 *bis* a été supprimé par la commission mixte paritaire.

Adoption [30 juin 1977] (p. 1997).

Voir aussi DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, **1.**

IMPÔTS, **1** (n° **89**), art. 17, 17 *bis*, 18, après l'art. 18, art. 19, après l'art. 19, après l'art. 20, art. 20 *bis*.

LOI DE FINANCES POUR 1978, Anciens combattants, DG ; Charges communes, DG ; services financiers, DG ; Défense, DG ; art. 38 *bis* ; Territoires d'outre-mer, DG ; Justice, DG ; Intérieur, DG ; Marine marchande, DG.

QUESTIONS ORALES, n°s **1933, 1941, 2040.**

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT. n° **115.**

VEUVES (QO).

PENSIONS DE RETRAITE CIVILES ET MILITAIRES

1. — **Projet de loi relatif à la radiation des cadres et aux droits en matière de pension de retraite des militaires originaires du territoire français des Afars et des Issas,** présenté, au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Yvon Bourges, ministre de la défense [24 mai 1977] (n° **2915**) ; renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; rapport de M. Beraud [1er juin 1977] (n° **2943**). — Urgence. — Discussion [2 juin 1977]. — Adoption [2 juin 1977] (n° **687**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [3 juin 1977] (n° **352**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; rapport de M. Michel Kauffmann [9 juin 1977] (n° **364**). — **Discussion** [14 juin 1977] (p. 1309, 1311). — NOUVEL INTITULÉ : « **Projet de loi relatif à la radiation des cadres et aux droits en matière de pension de retraite des militaires originaires du territoire français des Afars et des Issas, ainsi qu'au paiement des pensions dues aux retraités de nationalité française de la société du chemin de fer franco-éthiopien** ». — Adoption modifiée [14 juin 1977] (n° **139**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [15 juin 1977] (n° **2979**) ; renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; rapport de M. Beraud [22 juin 1977] (n° **3013**). — Discussion [28 juin 1977]. — Adoption [28 juin 1977] (n° **729**).

PROMULGATION : loi n° 77-770 du 12 juillet 1977 (*JO*, Lois et Décrets, du 13 juillet 1977).

Discussion (première lecture) [14 juin 1977] (p. 1309, 1311).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1309, 1310) : *MM. Michel Kauffmann, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; Jean-Jacques Beucler, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense.*

a) *Intervention du rapporteur* (p. 1309) : ce texte s'inscrit dans une jurisprudence constante, inspirée par le droit à l'autodétermination déjà appliquée dans de nombreux Etats d'Afrique. Ce texte constitue la matérialisation de la reconnaissance par la France des services que les intéressés ont effectué sous nos couleurs et tire les conséquences du fait qu'ils ont quitté la nationalité française. La possibilité pour le ministère de la défense de conserver dans les cadres des armées françaises les militaires originaires du territoire français des Afars et des Issas (p. 1310) : la possibilité pour les originaires du territoire qui ont accompli des services dans une unité de l'armée française d'être réintégrés dans la nationalité française. Les conditions de l'indemnisation des services accomplis. La situation des officiers et des militaires non officiers. Le nombre des militaires susceptibles d'être concernés par les mesures de radiation des cadres. Les sous-officiers de gendarmerie du cadre d'outre-mer et les auxiliaires de gendarmerie.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1310) : les excellents commentaires du rapporteur.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1310, 1311) : *MM. Paul d'Ornano, Michel Kauffmann, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; Jean-Jacques Beucler, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense ; Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer.*

Art. 1er (*conditions de radiation des cadres des militaires originaires du territoire français des Afars et des Issas*). — Adopté (p. 1310).

Article 2 (*droits à pension militaire de retraite et d'indemnité des officiers et militaires non officiers rayés des cadres*). — Adopté (p. 1310).

Article 3 (*admission d'office au droit à pension*). — Adopté (p. 1310).

Article 4 (*attribution d'une pension à jouissance immédiate aux officiers réunissant plus de quinze ans de services effectifs et d'une indemnité annuelle aux officiers réunissant moins de quinze ans de services effectifs*). — Adopté (p. 1310).

Article 5 (*attribution d'une pension aux militaires non officiers réunissant plus de onze ans et moins de quinze ans de services effectifs et d'une indemnité aux militaires non officiers réunissant plus de deux ans et moins de onze ans de services effectifs*). — Adopté (p. 1310).

Article 6 (*bonifications de pensions de retraite*). — Adopté (p. 1310).

Après l'article 6. — Adoption de l'amendement n° 1 de M. Paul d'Ornano : garantie par l'Etat du droit acquis par les retraités du chemin de fer franco-éthiopien (p. 1311) ;

— un article additionnel est ainsi inséré à la fin du projet de loi (p. 1311).

INTITULÉ. — Adoption de l'amendement n° 2 de M. Paul d'Ornano : coordination « **Projet de loi relatif à la radiation des cadres et aux droits en matière de pension de retraite des militaires originaires du territoire français des Afars et des Issas, ainsi qu'au paiement des pensions dues aux retraités de nationalité française de la société du chemin de fer franco-éthiopien.** » (p. 1311).

Adoption [14 juin 1977] (p. 1311).

Voir aussi FONCTIONNAIRES ET AGENTS PUBLICS, **3** (n° **124**).

LOI DE FINANCES POUR 1978, Défense, DG ; Services du Premier ministre - Services généraux, D. G.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **3** (n° **113**), art. 12.

QUESTION ORALE, n° **2047.**

RAPATRIÉS, **2** (n° **106**), après l'art. 13 *bis*, après l'art. 14.

PENSIONS MILITAIRES D'INVALIDITE ET DES VICTIMES DE GUERRE

1. — **Proposition de loi tendant à revaloriser les pensions et retraites des anciens combattants et victimes de guerre,** présentée par M. Fernand Lefort, sénateur, et plusieurs de ses collègues [3 novembre 1977] (n° **59**) ; renvoi à la commission des affaires sociales.

PENSIONS DE REVERSION

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, après art. 32 ; Défense, DG ; Services du Premier ministre - Services généraux, DG.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **3** (n° **113**), art. 11.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n°s **57, 63.**

VEUVES (QO).

PERINATALITE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Santé et sécurité sociale, DG.

PERMIS DE CHASSER

Voir IMPÔTS, **1** (n° **89**), art. 32.

PERMIS DE CONDUIRE

Voir QUESTION ORALE, n° **1932.**

PERMISSIONS (de condamnés)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Justice, DG.

QUESTION ORALE, n° **2094.**

PERSONNEL ADMINISTRATIF (Universités)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Universités, DG.

PERSONNEL COMMUNAL

Voir AGENTS COMMUNAUX

PERSONNEL DE PREFECTURE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Intérieur, DG.

PERSONNES AGEES

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, **1.**

HÔPITAUX, **1** (n° **193**).

LOI DE FINANCES POUR 1978 (Première partie), DG, art. 3, après art. 29 ; Santé et sécurité sociale, DG ; Postes et Télécommunications, DG ; Tourisme, DG ; Intérieur, DG ; Logement, DG ; Radiodiffusion télévision française, DG ; C. M. P., art. 3.

RAPATRIÉS, **2** (n° **106**), DG, art. **5.**

TÉLÉPHONE (QO).

T. V. A. (QO).

VEUVES (QO).

VIEILLESSE

PESSAC (Service des monnaies).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Monnaies et médailles.

PESTICIDES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Agriculture, DG.

« PETITES ECOLES »

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Affaires étrangères, DG.

PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (P. M. E.)

VOIR COMMERCE DE DÉTAIL, **1** (n° **78**).

EMPLOI (QO).

ENTREPRISE, **1** (n° **300**) (QO).

LOI DE FINANCES POUR 1978, Commerce et artisanat, DG ; Travail, DG.

SIDÉRURGIE (QO).

PETITIONS

I. — **Dépôt de pétition :**

N° **3153** (12 mai 1977). — M. Jean-Marie Courmenay, 20, rue Bellocq, 40500 Saint-Sever.

II. — **Pétitions examinées :**

N° **3149** (11 octobre 1976). — M. Henri Germain, domicilié à l'aérodrome de Saint-Gatien-des-Bois, 14130 Pont-l'Evêque. — M. Léopold Heder, rapporteur. — Objet : financement par l'Etat de maisons de retraite destinées aux vieillards devenus amnésiques, fugueurs ou grabataires.
Renvoi à l'examen de Mme le ministre de la santé [26 mai 1977] (p. 1032).

N° **127** (30 mai 1974). — Mme Ginestet, clos du Chêne, chemin de l'Oude, 84140 Montfavet. — M. Jean Auburtin, rapporteur. — Objet : congé de longue durée pour maladie mentale.
Classement sans suite [1er juin 1977] (p. 1126).

N° **3152** (4 avril 1977). — Mme Poumerol, 1, rue du Colonel-Juvigny, 94480 Ablon. — M. Jean Bac, rapporteur. — Objet : indemnisation pour intégration et titularisation tardives.
Renvoi au médiateur [23 juin 1977] (p. 1709).

N° **3150** (15 décembre 1976). — M. Albert Rouvier, 83114 Aiguines. — M. Jean Geoffroy, rapporteur. — Objet : retrait d'une permission de voirie.
Classement sans suite [30 juin 1977] (p. 2009).

« PETRO-BOURSIERS »

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Affaires étrangères, DG.

PETROLE

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, **1.**

ENERGIE, **1** (n° **339**).

IMPÔTS, **1** (n° **89**), art. 3, 4, 5.

MER (DROIT DE LA), **1** (n° **131**).

LOI DE FINANCES POUR 1978 (Première partie), DG ; Recherche, DG ; Industrie, DG ; Commerce extérieur, DG.

TAXE INTÉRIEURE SUR LES PRODUITS PÉTROLIERS.

PETROLIER « BOEHLEN »

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Environnement, DG.

PEUGEOT (USINES)

Voir ENTREPRISE, **1** (n° **300**).

LOI DE FINANCES POUR 1978, Intérieur, DG ; Services du Premier ministre - Aménagement du territoire, DG.

PHARMACIE

1. — **Projet de loi modifiant certaines dispositions du Livre V du code de la santé publique relatives aux préparateurs en pharmacie et aux règles générales de la pharmacie d'officine,** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale [2 avril 1977] (n° **2751**). — Renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; rapport de M. Delaneau [14 avril 1977] (n° **2806**). — Discussion [21 avril 1977]. — Adoption [21 avril 1977] (n° **644**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [26 avril 1977] (n° **265**) ; renvoi à la commission des affaires sociales ; rapport de M. Charles Cathala [5 mai 1977] (n° **284**). — Discussion [12 mai 1977] (p. 879, 890). — Adoption modifiée [12 mai 1977] (n° **107**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [17 mai 1977] (n° **2878**) ; renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; rapport de M. Delaneau [26 mai 1977] (n° **2926**). — Discussion [1er juin 1977]. — Adoption modifiée [1er juin 1977] (n° **682**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (DEUXIÈME LECTURE) [2 juin 1977] (n° **347**) ; renvoi à la commission des affaires sociales ; rapport de M. Charles Cathala [17 juin 1977] (n° **388**). — Discussion [27 juin 1977] (p. 1762, 1766). — Adoption modifiée [27 juin 1977] (n° **160**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (TROISIÈME LECTURE) [27 juin 1977] (n° **3033**) ; renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (ASSEMBLÉE NATIONALE) : rapport de M. Delaneau, rapporteur pour l'Assemblée nationale [28 juin 1977] (n° **3046**). — Discussion [30 juin 1977]. — Adoption [30 juin 1977] (n° **750**).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (SÉNAT) : rapport de M. Charles Cathala, rapporteur pour le Sénat [28 juin 1977] (n° **437**). — Discussion [30 juin 1977] (p. 1996, 1997). — Adoption [30 juin 1977] (n° **196**).

PROMULGATION : loi n° 77-745 du 8 juillet 1977 (*JO*, Lois et décrets du 10 juillet 1977).

Discussion (première lecture) [12 mai 1977] (p. 879, 890).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE : *MM. Charles Cathala, rapporteur, Georges Marie-Anne, Jacques Descours Desacres, Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale.*

a) *Interventions des sénateurs :* l'évolution de l'activité des officines (p. 879, 880) ; les travaux de la commission Peyssard (p. 879, 880) ; le monopole du pharmacien diplômé (p. 879, 880) ; les pharmaciens assistants (p. 879) ; les préparateurs en pharmacie (p. 879, 880, 881) ; les grandes lignes du projet en discussion (p. 880) ; la formation professionnelle (p. 880) ; l'utilisation d'un insigne obligatoire pour les personnes travaillant à l'officine (p. 880), l'adaptation du code de la santé publique aux dispositions législatives abaissant la majorité à dix-huit ans (p. 880) ; les employés d'officine non diplômés (p. 880, 881) ; les incidences de la loi nouvelle sur le statut des préparateurs qui exercent à l'hôpital (p. 881) ; le nombre insuffisant des préparateurs diplômés à la Martinique (p. 881).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 881) : les principales dispositions de la loi du 24 mai 1946. L'importance croissante des spécialités pharmaceutiques fabriquées et conditionnées par l'industrie. La transformation des tâches des pharmaciens. Ce projet ne concerne que les préparateurs employés dans les officines non ceux qui travaillent dans les hôpitaux. Les conséquences de l'abaissement de l'âge de la majorité civile. (p. 882) : les conditions de délivrance du brevet professionnel de préparateur. Les fonctions proprement dites des préparateurs et leurs compétences élargies. Le port d'un insigne pour toutes les personnes ayant une activité professionnelle dans une officine de pharmacie. La formation professionnelle. La situation des personnes sans qualification délivrant parfois des médicaments.

Réponse à M. Georges Marie-Anne : l'application des dispositions du projet aux départements d'outre-mer. L'organisation de la formation des préparateurs.

(p. 883) : la situation des personnels exerçant des fonctions dans une officine sans qualification particulière. D'importantes précautions doivent être prises au niveau de la vente au public.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 883, 890) : *MM. Charles Cathala, rapporteur, Jacques Descours Desacres, Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale, MM. Roger Boileau, Richard Pouille, Emile Didier, Jean Mézard, Louis Virapoullé.*

Article 1er (*suppression à l'article L. 582 du code de la santé publique de la mention de l'âge minimum de vingt et un ans pour exercer la profession de préparateur en pharmacie*). — Adopté (p. 883).

Article 2 (*article L. 583 du code de la santé publique : délivrance du brevet professionnel de préparateur en pharmacie*) (p. 883). — Adoption de l'amendement rédactionnel n° 11 de M. Charles Cathala, rapporteur, et du sous-amendement rédactionnel n° 15 de M. Jacques Descours Desacres ; les organisations syndicales de préparateurs en pharmacie les plus représentatives ;

— l'article 2, ainsi modifié, est adopté (p. 883).

Article 3 (*article L. 584 du code de la santé publique : attribution et responsabilité du préparateur en pharmacie*) (p. 884). — Rejet de l'amendement n° 2 de M. Charles Cathala, rapporteur : suppression de la notion de contrôle « effectif » d'un pharmacien sur les travaux des préparateurs en pharmacie ; le contrôle des pharmaciens sur les travaux de préparateurs en pharmacie ; l'article 3 est adopté (p. 884).

Article 3 bis (*article L. 586 du code de la santé publique : protection du titre de préparateur en pharmacie*). — Adopté (p. 884).

Article 4 (*article L. 588 du code de la santé publique : conditions dans lesquelles les étudiants en pharmacie sont autorisés à préparer et à délivrer les médicaments en officine*) (p. 885). — Adoption de l'amendement n° 3 de M. Charles Cathala, rapporteur : abaissement de trois à deux ans du nombre des années d'études exigées pour permettre aux étudiants en pharmacie de travailler en officines avec les mêmes attributions que les préparateurs ; adoption de l'amendement n° 13 de M. Roger Boileau : étudiants en pharmacie travaillant dans une officine avec les mêmes attributions que les préparateurs dans le but non exclusif d'un perfectionnement de leurs connaissances ; adoption de l'amendement n° 7 de Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale : possibilité pour les étudiants en pharmacie de travailler dans une officine après avoir effectué le stage officinal prévu par les dispositions en vigueur ;

— l'article 4, ainsi modifié, est adopté (p. 885).

Article 5 (*article L. 593-1 nouveau du code de la santé publique : port d'un insigne par les personnes autorisées à délivrer des médicaments*) (p. 885). — Adoption de l'amendement rédactionnel n° 4 de M. Charles Cathala, rapporteur (p. 886) ; rejet de l'amendement n° 8 de Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale : obligation pour toutes les personnes travaillant dans une officine de porter un insigne destiné à l'information des consommateurs ; adoption de l'amendement n° 10 de Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale ; un arrêté du ministre chargé de la santé fixera les conditions dans lesquelles le public sera informé de la signification de l'insigne (p. 887) ;

— l'article 5, ainsi modifié, est adopté (p. 887).

Article 6 (*article L. 663 du code de la santé publique : mesures transitoires pour l'exercice de la profession de préparateur en pharmacie*) (p. 887). — Adoption de l'amendement n° 6 de M. Charles Cathala, rapporteur : possibilité, sous la responsabilité et le contrôle du pharmacien, de participer à la délivrance au public des médicaments pour les personnes titulaires du certificat d'aptitude professionnelle d'aide préparateur et pour les vendeurs justifiant d'au moins cinq ans d'activité professionnelle en pharmacie d'officine (p. 890) ; rejet du sous-amendement n° 14 de M. Philippe de Bourgoing soutenu par M. Jacques Descours Desacres, à l'amendement n° 6 de M. Charles Cathala, rapporteur : possibilité, sous la responsabilité et sous le contrôle du pharmacien, de participer à la délivrance au public des médicaments pour les personnes titulaires du certificat d'aptitude professionnelle d'aide préparateur et non pour les vendeurs justifiant de cinq ans au moins d'activité professionnelle ; formation professionnelle pour les personnes non qualifiées employées dans les pharmacies à la date de promulgation de la loi ;

— l'article 6, ainsi modifié, est adopté (p. 890).

Explications de vote :

— *M. Raymond Brosseau* (p. 890) : vote favorable ; le contrôle permanent et effectif du pharmacien ne peut pas être exercé ; un statut doit être prévu pour l'ensemble des personnels travaillant dans les officines pharmaceutiques. Les dispositions devront être rapidement prises concernant les personnels des services hospitaliers ;

— *M. Noël Berrier :* le groupe socialiste s'abstiendra de voter ce texte. Toutes les garanties ne paraissent pas avoir été données aux organisations syndicales. Les préparateurs en pharmacie resteront.

Réponse de Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale : l'enseignement technique sera chargé de l'organisation de la formation des préparateurs. Un texte qui s'inspire largement de la commission Peyssard.

Adoption [12 mai 1977] (p. 890).

Discussion (deuxième lecture) [27 juin 1977] (p. 1762, 1766).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1762, 1764) : *M. Charles Cathala, rapporteur de la commission des affaires sociales ; Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale ; M. Emile Didier.*

a) *Interventions des sénateurs :* (p. 1762) : la participation des préparateurs en pharmacie à l'acte de délivrance des médicaments au public ; la composition de la commission chargée de donner un avis sur les conditions de délivrance du brevet de préparateur ; les représentants des préparateurs ; la participation des étudiants de troisième année ; l'information du public sur les insignes distinctifs. (p. 1763) : la possibilité de délivrance des médicaments pour les personnels de l'officine titulaires d'un certificat professionnel d'aide préparateur et pour les vendeurs justifiant de cinq ans d'activité professionnelle ; la difficulté de trouver sur le marché du travail suffisamment de préparateurs disponibles. La position de l'Assemblée nationale dans ce domaine. Le monopole pharmaceutique ne saurait être remis en cause. (p. 1764) : les étudiants en pharmacie devraient être dispensés pour travailler en officine, du certificat d'aptitude professionnelle ; le tronc-commun des études de médecine et de pharmacie.

b) *Intervention du Gouvernement :* (p. 1763) : l'adoption par l'Assemblée nationale des aménagements apportés par le Sénat. La situation des personnes employées dans les pharmacies à la date de promulgation de la loi et qui n'ont pas qualité de préparateur en ce qui concerne la délivrance des médicaments. Le cas des titulaires du certificat d'aptitude d'aide préparateur et des vendeurs ayant au moins cinq ans d'activité professionnelle dans une officine. La possibilité d'instituer une période transitoire de plus de huit années. Les trois catégories de professionnels travaillant dans les officines. Seul le pharmacien actuellement a le droit de vendre des médicaments. Les vendeurs employés dans les pharmacies pourront continuer d'assurer toutes les ventes de produits non pharmaceutiques. (p. 1764) : la possibilité pour les intéressés d'obtenir la qualification nécessaire à l'obtention du brevet de préparateur.

Réponse à M. Emile Didier : dès la troisième année, les étudiants en pharmacie peuvent être préparateurs dans une officine avec pour finalité l'accomplissement de travaux universitaires. Le problème du tronc-commun des études en pharmacie, des études en médecine et des professions médicales ou para-médicales.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1764, 1766) : *M. Charles Cathala, rapporteur de la commission des affaires sociales ; Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale ; MM. Robert Schmitt, Raymond Brosseau.*

Article 6 (p. 1764). — Adoption de l'amendement n° 1 de M. Charles Cathala, rapporteur : possibilité de participer à la délivrance des produits pharmaceutiques, jusqu'au 31 décembre 1985 pour les personnes titulaires du certificat d'aptitude professionnelle d'aide-préparateur ou justifiant de dix ans au moins d'activité professionnelle en officine, après inscription à la préparation du brevet de préparateur. Le monopole des pharmaciens pour la délivrance des produits pharmaceutiques en France, au Luxembourg et en Allemagne notamment. La situation des collaborateurs de pharmaciens qui n'ont aucun diplôme, particulièrement en milieu rural. La situation des personnes que l'inspection de la pharmacie a toujours laissées participer à la délivrance des produits pharmaceutiques (p. 1765). — Rejet du sous-amendement n° 2 de M. Robert Schmitt à l'amendement n° 1 de M. Charles Cathala, rapporteur : prolongation à vingt ans au moins de l'activité professionnelle en officine nécessaire pour la participation à la délivrance des produits pharmaceutiques (p. 1766) ;

— l'article 6, ainsi modifié, est adopté (p. 1766).

Adoption [27 juin 1977] (p. 1766).

Discussion (commission mixte paritaire) [30 juin 1977] (p. 1996, 1997).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1996) : *MM. Charles Cathala, rapporteur pour le Sénat ; Jacques Descours Desacres, Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale.*

a) *Interventions des sénateurs* (p. 1996) : les personnes titulaire du C. A. P. d'aide-préparateur pourront se perfectionner pour passer le brevet de préparateur et, pendant la période transitoire, elles pourront être autorisées à délivrer des médicaments.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1996) : le problème des personnes qui, à titre transitoire, pourraient délivrer des médicaments dans les pharmacies. Le texte adopté par la commission mixte paritaire prévoit que les personnes titulaires du C. A. P. d'aide-préparateur pourront se perfectionner pour passer le brevet de préparateur et qu'elles pourront, dans la période transitoire, être autorisées à délivrer des médicaments. Cette possibilité n'est pas prévue pour les vendeurs qui n'ont aucune formation.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1996, 1997).

Article 6 (p. 1996).

Adoption [30 juin 1977] (p. 1997).

2. — **Proposition de loi tendant à modifier certaines dispositions du livre V du code de la santé publique,** présentée par M. Delaneau, député [15 juin 1977] (n° **2976**) ; renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; rapport de M. Béraud [22 juin 1977] (n° **3012**). — Discussion [28 juin 1977]. — Adoption [28 juin 1977] (n° **731**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [29 juin 1977] (n° **463**) ; renvoi à la commission des affaires sociales ; rapport de M. Lucien Grand [10 novembre 1977] (n° **67**).

3. — **Proposition de loi relative à l'enseignement hospitalier des étudiants en pharmacie et aux liaisons hospitalo-universitaires pharmaceutiques,** présentée par M. Delong, député [4 mai 1977] (n° **2055**) ; renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; rapport de M. Delong [5 octobre 1977] (n° **3145**). Rapport supplémentaire [30 novembre 1977] (n° **3271**). — Urgence. — Discussion [13 décembre 1977]. — Adoption [13 décembre 1977] (n° **810**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [14 décembre 1977] (n° **161**) ; renvoi à la commission des affaires culturelles ; pour avis à la commission des affaires sociales [16 décembre 1977].

Voir aussi LOI DE FINANCES POUR 1978, Santé et sécurité sociale, DG ; Défense, DG.

QUESTION ORALE, n° **2045.**

PHILIPS-PETROLEUM (Société)

Voir MER (DROIT DE LA), **1** (n° **131**).

PHOTOSYNTHESE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Recherche, DG.

PICARDIE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Services du Premier ministre - Aménagement du territoire, DG.

PIERRE DE TAILLE (Industrie de la)

Voir LICENCIEMENTS (QO).

PIERRELATTE (Usines de)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° **75.**

PILOTAGE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Marine marchande, DG.

PILOTES (Armée)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Défense, DG.

PILULES A BRONZER

Voir PHARMACIE (QO).

PIRATERIE AERIENNE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Intérieur, DG ; Aviation civile et météorologie, DG.

PISCINES

1. — **Projet de loi relatif aux piscines et aux baignades aménagées** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale, MM. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice, Christian Bonnet, ministre de l'intérieur, Michel d'Ornano, ministre de la culture et de l'environnement, Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances, Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire, et Paul Dijoud, secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports [1er septembre 1977, rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1977, *JO* Lois et décrets 2 septembre 1977] (n° **487**) ; renvoi à la commission des affaires sociales ; rapport de M. Victor Robini [10 novembre 1977] (n° **68**).

Voir aussi LOI DE FINANCES POUR 1978, Jeunesse et sports, DG.

PITON-SAINTE-ROSE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Départements d'outre-mer, DG.

PLAGES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Tourisme, DG.

PLAIDOIRIE (Droit de)

Voir JUSTICE, **1** (n° **117**), DG ; art. 12.

PLAISANCE (Navigation)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Tourisme, DG.

PLAN (VII^e^)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978 (Première partie), DG ; Culture, DG ; Recherche, DG ; Commissariat général au Plan, DG.

PRIX AGRICOLES (QO).

RÉGION D'ÉCONOMIE MONTAGNARDE (QO).

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° **7.**

TRANSPORTS EN COMMUN (QO).

PLAN BARRE

Voir COLLECTIVITÉS LOCALES (QO).
DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, **1**.
LOI DE FINANCES POUR 1978 (Première partie), DG ; Travail, DG ; Agriculture, DG.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **1** (n° **330**).
PENSIONS DE RETRAITE, **2** (n° **338**).

PLAN CALCUL

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Recherche, DG ; Industrie, DG.

PLAN CUIVRE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Industrie, DG.

PLAN D'ACTION PRIORITAIRE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Jeunesse et sports, DG.

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Equipement et aménagement du territoire, DG.

PLAN POLMAR

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Marine marchande, DG.

PLAN WERNER

Voir ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, **1** (n° **394**).

PLATEAU CONTINENTAL

Voir MER (DROIT DE LA), **1** (n° **131**).

PLUS-VALUES

Voir DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT, **1**.
FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER (QO).
IMPÔTS, **2** (n° **97**).
LOI DE FINANCES POUR 1978 (Première partie), DG, art. 62, après l'art. 63 ; Deuxième délibération après l'art. 24 *bis*.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **3** (n° **113**), après l'art. 5 *ter*.

P. M. U.

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, après l'art. 29.

POHER (président) [Citation]

Voir ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, **1** (n° **394**).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Intérieur, DG.

POIDS LOURDS

Voir TRANSPORTS ROUTIERS (QO).

POINTE-A-PITRE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Départements d'outre-mer, DG.

POLICE

Voir AMÉNAGEMENT TECHNIQUE (QO).
ENVIRONNEMENT (QO).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Territoires d'outre-mer, DG.
NOUVELLE-CALÉDONIE, **1** (n° **264**), art. 1er *octies*, art. 1er *tredecies* ; **3** (n° **149**).
PROCÉDURE PÉNALE, **1** (n° **9**).
QUESTION ORALE, n° **2005**.

POLICE JUDICIAIRE

Voir PROCÉDURE PÉNALE, **1** (n° **9**).

POLICE MARITIME

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Marine marchande, DG.

POLICE NATIONALE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Justice, DG ; Intérieur, DG.
PROCÉDURE PÉNALE, **1** (n° **9**).

POLICE ROUTIERE

Voir PROCÉDURE PÉNALE, **1** (n° **9**), art. **7**.

POLISARIO

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, **3**.
LOI DE FINANCES POUR 1978, Coopération, DG.
ORDRE DU JOUR.
TRAITÉS ET CONVENTIONS, **51** (n° **28**).

POLITIQUE AGRICOLE

Voir AGRICULTURE.
ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, **1** (n° **394**).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Agriculture, DG.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **1** (n° **330**).
PRIX AGRICOLES.
QUESTION ORALE, n° **2013**.

POLITIQUE (à l'école).

Voir ENSEIGNEMENT, **1** (n° **452**).
EDUCATION (QO).

POLITIQUE CONTRACTUELLE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Services du Premier ministre - services généraux, DG.

POLITIQUE CULTURELLE

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° **24**.

POLITIQUE DE DEFENSE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Défense, DG.

POLITIQUE DE L'INFORMATION

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Information, DG.

POLITIQUE DE LA CONSOMMATION

Voir CONSOMMATION, **1** (n° **306**).

POLITIQUE DE L'IMMIGRATION

Voir TRAVAILLEURS ÉTRANGERS (QO).

POLITIQUE DES SPORTS ET DE LA JEUNESSE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Jeunesse et sports, DG.

POLITIQUE DES TRANSPORTS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Transports - Section commune et transports terrestres, DG.

POLITIQUE ECONOMIQUE

1. — **Projet de loi concernant les comités professionnels de développement économique,** présenté au nom du Premier ministre par MM. René Monory, ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances, et Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture [12 août 1977, rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1977, *JO*, Lois et Décrets, 13 août 1977] (n° **485**) ; renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan ; rapport de M. Auguste Chupin [27 octobre 1977] (n° **53**). — Discussion [10 novembre 1977] (p. 2654, 2657). — Adoption [10 novembre 1977] (n° **18**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [14 novembre 1977] (n° **3212**) ; renvoi à la commission de la production et des échanges ; rapport de M. Maurice Cornette [7 décembre 1977] (n° **3282**). — Discussion [13 décembre 1977]. — Adoption modifiée [13 décembre 1977] (n° **809**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (DEUXIÈME LECTURE) [14 décembre 1977] (n° **172**) ; renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan.

Discussion (première lecture) [10 novembre 1977] (p. 2654, 2657).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 2654, 2656) : *MM. Auguste Chupin, rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan ; Claude Coulais, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat ; Maxime Javelly.*

a) *Interventions des sénateurs* (p. 2654) : ce texte fixe la procédure de création d'organismes professionnels susceptibles de bénéficier du produit de taxes parafiscales. Une question partiellement réglée par la loi du 7 juillet 1977. Le Conseil d'Etat, à l'occasion de l'examen du texte portant création d'un comité interrégional de la montre, a estimé qu'il n'était pas légalement possible de créer par voie réglementaire « une personne morale de droit privé investie d'une mission d'intérêt général ». Le problème des décrets déjà pris et des taxes afférentes à ceux-ci. Les décrets validés par la loi du 7 juillet 1977. Les principales dispositions du texte en discussion. La capacité et les caractéristiques des comités professionnels de développement économique ; l'objet de ceux-ci, le caractère général du rôle qu'ils sont amenés à jouer. L'amendement déposé à l'Assemblée nationale qui concerne la caisse interprofessionnelle de la boulangerie. Les organismes existants. La finalité des comités professionnels se trouve précisée ; les conditions de leur administration et de désignation des membres de leur conseil sont fixées. Certains membres pourront être désignés par le ministre en raison de leur compétence économique particulière et non comme représentants de la profession (p. 2655) : les ressources dont peuvent bénéficier les comités professionnels, principalement les taxes parafiscales ; demande à ce que le Parlement reçoive en temps utile les documents qui lui permettront d'exercer son contrôle. La régularisation éventuelle de la situation de certains organismes. La dissolution possible de comités professionnels et les suites qui en découlent (p. 2656) : les graves inconvénients des taxes parafiscales.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 2655) : le projet en discussion est un complément nécessaire à la loi du 7 juillet 1977. La revision de la position du Conseil d'Etat, à l'occasion de la création d'un comité interrégional de la montre, qui a estimé légalement impossible de créer par décret des organismes relevant du droit privé. La validation des décrets qui avaient institué divers organismes demandée au Parlement. L'importance accordée aux petites et moyennes entreprises industrielles ; le développement de ces dernières peut faire courir le risque qu'un certain nombre de fonctions d'ordre général ne soient pas assumées. Les organismes professionnels répondent à des nécessités techniques et technologiques mais aussi d'ordre économique. La nécessité de donner un cadre précis à l'activité de ces comités. Les dispositions en discussion sont largement inspirées de celles de la loi de 1948 sur les centres techniques. Les comités existants.

Réponse à M. Maxime Javelly (p. 2656) : l'objet du débat n'est pas de créer de nouvelles taxes parafiscales.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 2656, 2657) : *MM. Auguste Chupin, rapporteur, Claude Coulais, secrétaire d'Etat.*

Article 1er (*création et capacité des comités professionnels de développement économique*) (p. 2656). — Adoption de l'amendement n° 1 de M. Auguste Chupin, rapporteur : rédactionnel ;

— l'article 1er, ainsi modifié, est adopté (p. 2656).

Article 2 (*objet et rôle des comités professionnels de développement économique*). — Adopté (p. 2656).

Article 3 (*administration des comités professionnels de développement économique ; nomination des membres du conseil*) (p. 2656). — Adoption de l'amendement n° 2 de M. Auguste Chupin, rapporteur : nomination des membres du conseil représentant la profession sur proposition des organisations professionnelles représentatives des professions intéressées ;

— l'article 3, ainsi modifié, est adopté (p. 2656).

Article 4 (*commissaire du Gouvernement représentant le ministre ; contrôle économique et financier sur les comités professionnels de développement économique*). — Adopté (p. 2656).

Article 5 (*ressources des comités professionnels de développement économique*). — Adopté (p. 2656).

Article 6 (*transformation en comités professionnels de développement économique d'organismes déjà constitués*). — Adopté (p. 2656).

Article 7 (*dissolution des comités professionnels de développement économique*) (p. 2656). — Adoption de l'amendement n° 3 de M. Auguste Chupin, rapporteur : dissolution des comités professionnels de développement économique par décret en Conseil d'Etat) (p. 2657) ;

— l'article 7, ainsi modifié, est adopté (p. 2657).

Adoption [10 novembre 1977] (p. 2657).

Voir aussi ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, **1** (n° **394**).
DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, **1.**
ENERGIE (QO).
INVESTISSEMENTS (QO).
LOI DE FINANCES POUR 1978 (Première partie), DG ; Recherche, DG ; Travail, DG.
LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES, **1** (n° **330**), **3** (n° **113**), DG.
QUESTION ORALE, n° **2012.**

POLITIQUE ENERGETIQUE

Voir ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, **1** (n° **394**).
ENERGIE.
LOI DE FINANCES POUR 1978, Industrie, D G ; Affaires étrangères, D G.
MER (DROIT DE LA), **1** (n° **131**).
QUESTION ORALE, n° **2091.**
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° **75.**

POLITIQUE ETRANGERE

Voir POLITIQUE EXTÉRIEURE.

POLITIQUE EXTERIEURE

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, **1.**
LOI DE FINANCES POUR 1978, Affaires étrangères, D G.
QUESTIONS ORALES, n° **2055, 2078.**
RELATIONS INTERNATIONALES (Q O).

POLITIQUE FAMILIALE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Santé et sécurité sociale, D G ; Travail, D G.

POLITIQUE FONCIERE

Dépôt d'un rapport établi par le comité d'étude institué par l'article 32 de la loi du 31 décembre 1975 portant réforme de la **politique foncière** et chargé de proposer au Parlement les moyens d'améliorer les interventions foncières des collectivités locales [9 décembre 1977] (p. 3795).

Voir aussi SOCIÉTÉS D'AMÉNAGEMENT FONCIER ET D'ÉTABLISSEMENT RURAL SAFER, **1** (n° **139**).

POLITIQUE GENERALE

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, **1.**

POLITIQUE INDUSTRIELLE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Industrie, D G.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **1** (n° **330**).

POLITIQUE MONETAIRE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978 (Première partie), DG.

POLITIQUE PORTUAIRE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Equipement et aménagement du territoire, DG.

POLITISATION

Voir ENSEIGNEMENT (QO).

POLLUTION (Air)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Environnement, DG.
QUESTION ORALE, n° **2092.**

POLLUTION (Eau).

Voir DROITS DE L'HOMME (QO).
EAU, **1** (n° **202**), **2** (n° **303**).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Agriculture, DG.

POLLUTION (Mer)

Voir Dépôt d'un **rapport du Gouvernement** sur la prévention et la lutte contre les pollutions marines accidentelles [31 mai 1977] (p. 1060).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Environnement, DG ; Agriculture, DG.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **3** (n° **113**), DG.
MER (DROIT DE LA), **1** (n° **131**).
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° **41.**
RESPONSABILITÉ CIVILE, **1** (n° **31**, 1975-1976).
TRAITÉS ET CONVENTIONS, **23** (n° **322**), **66** (n° **148**).

POLLUTION INDUSTRIELLE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Environnement, DG.

POLYNESIE FRANÇAISE

1. — **Projet de loi modifiant la loi n° 52-1175 du 21 octobre 1952 relative à la composition et à la formation de l'Assemblée territoriale de la Polynésie française,** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur [8 avril 1977] (n° **2772**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; rapport de M. Krieg [14 avril 1977] (n° **2804**). — Urgence. — Discussion [20 avril 1977]. NOUVEL INTITULÉ : **« Projet de loi relatif au prochain renouvellement de l'Assemblée territoriale de la Polynésie française ».** — Adoption [20 avril 1977] (n° **641**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [21 avril 1977] (n° **261**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; rapport de M. Jacques Pelletier [21 avril 1977] (n° **262**). — Discussion [26 avril 1977] (p. 643, 645). — Adoption [26 avril 1977] (n° **100**).

PROMULGATION : loi n° 77-435 du 26 avril 1977 (*JO*, Lois et décrets du 27 avril 1977 ; rectificatif, *JO* du 28 avril 1977).

Discussion (première lecture) [26 avril 1977] (p. 643, 645).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE : *MM. Charles de Cuttoli, en remplacement de M. Jacques Pelletier, rapporteur ; Christian Bonnet, ministre de l'intérieur ; Yvon Coudé du Foresto, Daniel Millaud, Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (Départements et territoires d'outre-mer).*

a) *Interventions des sénateurs :* une étape dans la réforme du statut du territoire de la Polynésie (p. 643) ; le renouvellement de l'assemblée territoriale et la réduction des délais prévus pour la prochaine élection (p. 643, 644) ; la nécessité d'un vote à une large majorité (p. 644) ; texte conforme aux vœux de tous les élus du territoire de Polynésie française (p. 644).

b) *Intervention du Gouvernement : M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur* (p. 644) : ce texte va permettre à l'Assemblée nationale et au Sénat de se prononcer sans retard sur le statut de la Polynésie française, après avis de la nouvelle assemblée territoriale. Le nouveau statut reflète les aspirations des habitants de la Polynésie française. L'importance de l'espace maritime de la Polynésie française.

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat (Départements et territoires d'outre-mer) (p. 644, 645) : l'intérêt porté par le Sénat à la Polynésie française et à l'élaboration de son futur statut.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 645).

Article 2 (*délais prévus pour l'élection de l'assemblée territoriale de Polynésie française*). — Adopté (p. 645).

Explication de vote :

— *M. Gilbert Belin* (p. 645) : le problème du maintien de l'équilibre économique et politique du territoire de la Polynésie française. L'élaboration d'un nouveau statut. La modification du délai entre la date de convocation et le jour de l'élection de la nouvelle assemblée territoriale. Regrette l'absence de politique globale du Gouvernement dans les territoires et départements d'outre-mer. L'information des parlementaires sur les propositions de statuts.

Réponse de M. Olivier Stirn à M. Gilbert Belin (p. 645) : la célérité du Gouvernement dans l'élaboration d'un nouveau statut de la Polynésie française.

Adoption [26 avril 1977] (p. 645).

2. — Projet de loi relatif à l'organisation de la Polynésie française, présenté, au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par MM. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur, Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (Départements et territoires d'outre-mer) et Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice [17 juin 1977] (n° **395**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; rapport de M. Jacques Pelletier [22 juin 1977] (n° **401**). — Déclaration d'urgence [24 juin 1977] (p. 1714). — Discussion [24 juin 1977] (p. 1721, 1737). — Adoption [24 juin 1977] (n° **159**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [27 juin 1977] (n° **3032**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; rapport, commun au présent projet de loi et à la proposition de loi n° 553 de M. Sanford, député, de M. Krieg [27 juin 1977] (n° **3038**). — Discussion [29 juin 1977]. — Adoption [29 juin 1977] (n° **745**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (DEUXIÈME LECTURE) [29 juin 1977] (n° **464**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (ASSEMBLÉE NATIONALE) : rapport de M. Krieg, rapporteur pour l'Assemblée nationale [30 juin 1977] (n° **3067**). — Discussion [30 juin 1977]. — Adoption [30 juin 1977] (n° **757**).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (SÉNAT) : rapport de M. Jacques Pelletier, rapporteur pour le Sénat [30 juin 1977] (n° **459**). — Discussion [30 juin 1977] (p. 2005). — Adoption [30 juin 1977] (n° **203**).

PROMULGATION : loi n° 77-772 du 12 juillet 1977 (*JO*, Lois et décrets du 13 juillet 1977).

Discussion (première lecture) [24 juin 1977] (p. 1721, 1737).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1721, 1725) : *MM. Jacques Pelletier, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Daniel Millaud, Gilbert Belin, Jacques Henriet, Christian Bonnet, ministre de l'intérieur ; Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (Départements et territoires d'outre-mer).*

a) *Interventions des sénateurs :* la géographie du territoire de la Polynésie française (p. 1721) ; la situation économique du territoire (p. 1721, 1725) ; l'implantation du centre d'expérimentation atomique du Pacifique en 1961 (p. 1721) ; la situation démographique du territoire (p. 1721, 1722) ; l'évolution institutionnelle et politique du territoire (p. 1722) ; le nouveau statut de la Polynésie française et ses institutions : assemblée territoriale,

conseil de gouvernement, haut commissaire, comité économique et social (p. 1722, 1723) ; les compétences nationales et territoriales (p. 1722, 1723) ; la visite de la délégation sénatoriale en Polynésie (p. 1723) ; les investissements étrangers (p. 1724) ; la nécessité de prendre rapidement le décret portant à 200 milles la zone économique (p. 1724) ; l'unanimité de l'Assemblée territoriale sur le présent projet de loi (p. 1724) ; la consultation des habitants de Clipperton (p. 1724) ; l'application du nouveau statut et la décentralisation des pouvoirs (p. 1724).

b) Intervention du Gouvernement : M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur (p. 1724) : ce texte est l'aboutissement des négociations menées avec les élus du territoire. Les compétences de l'Etat et du territoire ; la répartition des responsabilités. Le Gouvernement doit tenir les engagements pris devant les élus polynésiens.

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (Départements et territoires d'outre-mer) (p. 1724) : un statut de large décentralisation. L'urgence de la refonte des pouvoirs en Polynésie française. (p. 1725) : la situation géographique et économique de l'archipel. Le texte a reçu l'accord unanime de l'ensemble des formations politiques de la Polynésie. La définition du champ des compétences du territoire et de l'Etat. Le rôle du haut-commissaire et du vice-président du conseil de Gouvernement. Le haut-commissaire reste le chef de l'administration du territoire. Les missions des conseillers de gouvernement. Une concertation s'établit afin que les décisions qui relèvent des services des différents ministères soient prises à l'échelon du haut-commissaire. Le problème des prochaines années sera celui d'un développement économique équilibré. Les ressources de l'Océanie française sont importantes.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1725, 1737) : *MM. Daniel Millaud, Jacques Pelletier, rapporteur de la commission des lois ; Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (Départements et territoires d'outre-mer).*

Article 1er (*composition et organisation du territoire de la Polynésie française*). — Adopté (p. 1725).

Article 2 (*les institutions territoriales*). — Adopté (p. 1725).

Article 3 (*composition du conseil de gouvernement*). — Adopté (p. 1726).

Article 4 (*élection des conseillers de gouvernement*). — Adopté (p. 1726).

Article 5 (*élection du vice-président du conseil de gouvernement*). — Adopté (p. 1726).

Article 6 (*conditions d'éligibilité des conseillers de gouvernement ; déchéance*). — Adopté (p. 1726).

Article 7 (*conditions d'éligibilité des conseillers non membres de l'assemblée territoriale ; incompatibilités*). — Adopté (p. 1726).

Article 8 (*élection de nouveaux conseillers de gouvernement en cas de vacance de siège*). — Adopté (p. 1726).

Article 9 (*nullité des élections au conseil de gouvernement*). — Adopté (p. 1726).

Article 10 (*notification au haut commissaire des résultats des élections du conseil de gouvernement*). — Adopté (p. 1726).

Article 11 (*durée des fonctions du conseil de gouvernement*). — Adopté (p. 1726).

Article 12 (*démission du vice-président du conseil de gouvernement, d'un ou des conseillers de gouvernement*). — Adopté (p. 1726).

Article 13 (*date des élections des membres du conseil de gouvernement*). — Adopté (p. 1726).

Article 14 (*lieu de réunion du conseil de gouvernement*). — Adopté (p. 1726).

Article 15 (*réunion du conseil de Gouvernement*) (p. 1726). — Adoption de l'amendement n° 1 de M. Jacques Pelletier, rapporteur ; réunion du conseil de Gouvernement au moins une fois tous les quinze jours ; adoption de l'amendement n° 2 de M. Jacques Pelletier, rapporteur : possibilité de réunions extraordinaires du conseil de gouvernement à la demande du vice-président ou de la majorité des membres élus du conseil de gouvernement (p. 1727) ;

— l'article 15, ainsi modifié, est adopté (p. 1727).

Article 16 (*conditions de validité des délibérations du conseil de gouvernement*). — (p. 1727). — Adoption de l'amendement n° 3 de M. Jacques Pelletier, rapporteur : en cas de partage des voix, la voix prépondérante du vice-président ou de son suppléant lorsqu'il préside effectivement le conseil de gouvernement ; adoption de l'amendement n° 4 de M. Jacques Pelletier, rapporteur : nullité de plein droit de tout acte du conseil de gouvernement pris hors la présence du chef de territoire ou de son suppléant légal ; constatation par le haut-commissaire ;

— l'article 16, ainsi modifié, est adopté (p. 1727).

Article 17 (*exécution par le ministre chargé des territoires d'outre-mer d'une décision régulièrement prise par le conseil de gouvernement*). — Adopté (p. 1727).

Article 18 (*débats du conseil de gouvernement non publiés*). — Adopté (p. 1727).

Article 19 (*indemnités des conseillers de gouvernement*). — Adopté (p. 1727).

Article 20 (*attributions du conseil de gouvernement*) (p. 1727). — Adoption de l'amendement rédactionnel n° 5 de M. Jacques Pelletier, rapporteur ;

— l'article 20, ainsi modifié, est adopté (p. 1727).

Article 21 (*projets, arrêtés et décisions délibérés par le conseil de gouvernement*) (p. 1728). — Adoption de l'amendement n° 18 de M. Daniel Millaud : compétence du conseil de gouvernement en matière de préparation des programmes de vols nolisés dans le cadre des quotas et tarifs fixés par l'Etat ; adoption de l'amendement n° 19 de M. Daniel Millaud : compétence du conseil de gouvernement en matière de « préparation et fixation du programme annuel d'importations du territoire dans la limite des allocations de devises consenties par l'Etat » ;

— l'article 21, ainsi modifié, est adopté (p. 1728).

Article 22 (*décision du conseil de gouvernement de suspendre ou réduire à titre provisoire tous droits fiscaux d'entrée ou de sortie et tous droits indirects frappant les articles à la production, à la circulation ou à la consommation*). — Adopté (p. 1729).

Article 23 (*avis et vœux du conseil de gouvernement*). — Adopté (p. 1729).

Article 24 (*contravention aux dispositions des actes réglementaires du conseil de gouvernement*). — Adopté (p. 1729).

Article 25 (*attributions du haut-commissaire, président du conseil de gouvernement*) (p. 1729). — Adoption de l'amendement rédactionnel n° 6 de M. Jacques Pelletier, rapporteur ; adoption de l'amendement n° 7 de M. Jacques Pelletier, rapporteur : 1° possibilité de délégation au haut-commissaire pour autoriser les projets d'investissements de personnes de nationalités étrangères et les programmes de vols nolisés ; retiré ; 2° envoi du compte rendu à l'assemblée territoriale ou à la commission permanente concernant l'état des crédits et les mandats de paiement du budget local ;

— l'article 25, ainsi modifié, est adopté (p. 1729).

Article 26 (*désignation de conseillers délégués*). — Adopté (p. 1729).

Article 27 (*missions des conseillers délégués*). — Adopté (p. 1729).

Article 28 (*rapports annuels sur la situation du territoire et sur le fonctionnement du conseil de gouvernement*). — Adopté (p. 1730).

Article 29 (*élection de l'assemblée territoriale*). — Adopté (p. 1730).

Article 30 (*opérations électorales*). — Adopté (p. 1730).

Article 31 (*inéligibilités et incompatibilités*). — Adopté (p. 1730).

Article 32 (*démission*). — Adopté (p. 1730).

Article 33 (*nullité des élections*). — Adopté (p. 1730).

Article 34 (*siège de l'assemblée territoriale*). — Adopté (p. 1730).

Article 35 (*sessions ordinaires de l'assemblée territoriale*). — Adopté (p. 1730).

Article 36 (*sessions extraordinaires de l'assemblée territoriale*). Adopté (p. 1730).

Article 37 (*président et bureau de l'assemblée territoriale*). — Adopté (p. 1730).

Article 38 (*quorum des délibérations de l'assemblée territoriale*). — Adopté (p. 1730).

Article 39 (*règlement intérieur et procès-verbaux des séances de l'assemblée territoriale*). — Adopté (p. 1730).

Article 40 (*nullité des délibérations de l'assemblée territoriale*). — Adopté (p. 1730).

Article 41 (*entrée aux séances de l'assemblée territoriale du haut-commissaire, du secrétaire général, du vice-président et des conseillers de gouvernement*). — Adopté (p. 1730).

Article 42 (*indemnité allouée aux membres de l'assemblée territoriale*). — Adopté (p. 1731).

Article 43 (*élection, composition et attribution de la commission permanente*) (p. 1731). — Adoption de l'amendement n° 8 de M. Jacques Pelletier, rapporteur : coordination ;

— l'article 43, ainsi modifié, est adopté (p. 1731).

Article 44 (*attributions de l'assemblée territoriale*). — Adopté (p. 1731).

Article 45 (*lois et décrets relatifs aux matières antérieurement de la compétence de l'Etat demeurant en vigueur aux valeurs de règlements territoriaux*). — Adoption de l'amendement rédactionnel n° 9 de M. Jacques Pelletier, rapporteur ;

— l'article 45, ainsi modifié, est adopté (p. 1731).

Article 46 (*peines applicables aux infractions aux règlements édictés par l'assemblée territoriale*). — Adopté (p. 1731).

Article 47 (*avis de l'assemblée territoriale*). — Adopté (p. 1732).

Article 48 (*projets et propositions de délibérations*). — Adopté (p. 1732).

Article 49 (*crédits provisoires et budget d'office*). — Adopté (p. 1732).

Article 50 (*notification au haut commissaire des actes de l'assemblée territoriale et de sa commission permanente*). — Adopté (p. 1732).

Article 51 (*applicabilité des délibérations prises par l'assemblée territoriale ou sa commission permanente en matière de contributions directes ou taxes assimilées*). — Adopté (p. 1732).

Article 53 (*mise en cause de la responsabilité collective des conseillers de gouvernement par le vote d'une motion de censure*). — Adoption de l'amendement n° 10 de M. Jacques Pelletier, rapporteur ; adoption de la motion de censure contre les conseillers de gouvernement par l'assemblée territoriale à la majorité absolue ;

— l'article 53, ainsi modifié, est adopté (p. 1732).

Article 54 (*effets de l'adoption de la motion de censure*). — Adopté (p. 1732).

Article 55 (*composition du comité économique et social de la Polynésie française*). — Adoption de l'amendement n° 11 de M. Jacques Pelletier, rapporteur : présence de représentants des organismes professionnels au sein du comité économique et social de la Polynésie française ;

— l'article 55, ainsi modifié, est adopté (p. 1732).

Article 56 (*représentation de chaque catégorie d'activité au sein du comité économique et social*). — Adopté (p. 1733).

Article 57 (*conditions de nomination des membres du comité économique et social*). — Adoption de l'amendement n° 20 de M. Jacques Pelletier, rapporteur : possibilité de dérogation à la condition de domiciliation depuis plus de cinq ans sur le territoire pour les membres du comité économique et social (p. 1733) ; les directeurs ou les responsables du CNEXO doivent pouvoir participer au comité économique et social ; adoption du sous-amendement de M. Daniel Millaud à l'amendement n° 20 de M. Jacques Pelletier, rapporteur : dérogation aux conditions de domicile pour les membres du comité économique et social « par arrêté du conseil de gouvernement, pris après avis de l'assemblée territoriale » ;

— l'article 57, ainsi modifié, est adopté (p. 1733).

Article 58 (*incompatibilité*). — Adopté (p. 1733).

Article 59 (*nombre et désignation des membres du comité économique et social*). — Adoption de l'amendement n° 21 de M. Jacques Pelletier, rapporteur : harmonisation ;

— l'article 59, ainsi modifié, est adopté (p. 1733).

Article 60 (*sessions du comité économique et social*). — Adopté (p. 1733).

Article 61 (*attributions du comité économique et social*). — Adopté (p. 1733).

Article 62 (*compétences de l'Etat*). — Adoption de l'amendement n° 12 de M. Jacques Pelletier, rapporteur : le domaine de la compétence de l'Etat comprend les changes (p. 1734) ; adoption de l'amendement n° 13 de M. Jacques Pelletier, rapporteur : la compétence de l'Etat comprend les principes fondamentaux des obligations commerciales ; adoption de l'amendement n° 14 de M. Jacques Pelletier, rapporteur : maintien dans la compétence étatique du cadre d'Etat de la fonction publique ; adoption de l'amendement n° 15 de M. Jacques Pelletier, rapporteur : compétence de l'Etat en matière de recherche scientifique sans préjudice de la faculté pour le territoire d'organiser ses propres services de recherche ; adoption de l'amendement n° 16 de M. Jacques Pelletier, rapporteur : l'exploitation des richesse naturelles maritimes est de la compétence du territoire, sous réserve des engagements internationaux et des dispositions législatives qui en découleront (p. 1735) ;

— l'article 62, ainsi modifié, est adopté (p. 1735).

Article 63 (*le haut commissaire de la République*). — Adopté (p. 1735).

Article 64 (*attributions du haut commissaire, représentant de l'Etat*). — Adopté (p. 1735).

Article 65 (*attributions du haut commissaire, représentant des autorités territoriales*). — Adopté (p. 1735).

Article 66 (*inscription d'office de crédits de dépenses provoquée par le ministre chargé des territoires d'outre-mer*). — Adopté (p. 1735).

Article 67 (*dissolution de l'assemblée territoriale et des conseils de gouvernement par décret en conseil des ministres*). Adopté (p. 1736).

Article 68 (*négociations par le haut commissaire avec les gouvernements des pays adhérents à la commission du Pacifique Sud des conventions à caractère culturel, commercial et technique*). — Adopté (p. 1736).

Article 69 (*aide technique et financière de l'Etat*). — Adopté (p. 1736).

Article 70 (*concours d'organismes et établissements publics métropolitains, et notamment utilisation de postes de radiodiffusion et de télévision*). — Adopté (p. 1736).

Article 71 (*attributions de l'assemblée territoriale exercées jusqu'à l'expiration du mandat*). — Adopté (p. 1736).

Article 72 (*abrogation des dispositions législatives ou réglementaires contraires à la présente loi*). — Adopté (p. 1736).

Explications de vote :

— *M. Adolphe Chauvin* (p. 1736) : le groupe U. C. P. D. votera la nouvelle organisation de la Polynésie française : rappelle l'avis favorable unanime de l'assemblée territoriale ;

— *Mme Hélène Edeline* (p. 1736) : ce texte fait apparaître la nécessité d'une véritable décentralisation. La politique de transfert de charges pratiquée à l'égard des Polynésiens. Le chômage dans l'archipel. Le maintien des structures coloniales. Les immenses richesses doivent être mises au service des populations de la Polynésie. Le groupe communiste votera le texte en discussion ;

— *M. Lionel Chevrier* (p. 1736) : le groupe des républicains indépendants votera ce texte, qui apporte une meilleure définition des pouvoirs respectifs de l'Etat et du territoire dans une plus large décentralisation ;

— *Intervention de M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (Départements et territoires d'outre-mer)* (pp. 1736, 1737) : *réponse à Mme Hélène Edeline :* **la**

Polynésie française bénéficiera de mesures économiques. Note que le parti communiste approuve les conséquences bénéfiques de l'implantation du centre d'expérimentation du Pacifique ;

— *M. Jacques Pelletier, rapporteur* (p. 1737) : se félicite de la concertation qui a présidé à l'élaboration de ce texte.

Scrutin public (n° 57, liste des votants, pp. 1759, 1760).

Adoption [24 juin 1977] (p. 1737).

Discussion (commission mixte paritaire) [30 juin 1977] (p. 2005).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 2005) : *MM. Jacques Pelletier, rapporteur pour le Sénat ; Marc Bécam, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur.*

a) *Intervention du rapporteur* (p. 2005) : les divergences entre l'Assemblée nationale et le Sénat portaient sur la périodicité des réunions du conseil de gouvernement ; sur les conditions requises pour être membre du comité économique et social.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 2005) : le Gouvernement accepte le texte issu de la commission mixte paritaire.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 2005) :

Articles 15, 57 et 72 (p. 2005).

Adoption [30 juin 1977] (p. 2005).

3. — **Projet de loi modifiant le régime communal dans le territoire de la Polynésie française,** présenté au nom de M. Jacques Chirac, Premier ministre, par M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (Départements et territoires d'outre-mer) [23 juin 1976] (n° **2417**) ; lettre rectificative du Premier ministre [12 avril 1977] (n° **2779**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; rapport de M. Krieg [24 novembre 1977] (n° **3260**). — Discussion [2 décembre 1977]. — Adoption [2 décembre 1977] (n° **786**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [5 décembre 1977] (n° **116**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; rapport de M. Jacques Pelletier [15 décembre 1977] (n° **181**). — Discussion [20 décembre 1977] (pp. 4344, 4348). — Adoption [20 décembre 1977] (n° **79**).

PROMULGATION : loi n° 77-1460 du 29 décembre 1977 (*JO*, Lois et décrets du 30 décembre 1977).

Discussion (première lecture) [20 décembre 1977] (pp. 4344, 4348).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (pp. 4344, 4345) : *M. Jacques Pelletier, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration publique ; Daniel Millaud, Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (Départements et territoires d'outre-mer).*

a) *Interventions des sénateurs :* la loi du 24 décembre 1971 étendant le système communal à la Polynésie française (p. 4344) ; le texte en discussion concerne les dispositions des livres I[er] et II du code des communes (p. 4344) ; le transfert aux maires des pouvoirs de police (p. 4344) ; les districts de Polynésie (p. 4344) ; l'extension des dispositions des livres III et IV du code des communes devait intervenir au printemps 1978 (p. 4344); le fonds intercommunal de péréquation (p. 4344).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 4344) : la loi portant réforme du statut de la Polynésie française. Il importe de donner aux maires et aux communes de Polynésie les mêmes droits qu'aux maires et aux communes de la métropole. Confirme l'engagement pris de déposer un projet de loi portant réforme des livres III et IV du code des communes. La concertation organisée dans le territoire avec tous les intéressés.

Réponse à M. Jacques Pelletier (p. 4345) : il sera toujours possible, après quelques mois d'application, de modifier certaines dispositions.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (pp. 4345, 4348).

Article 1[er] (*principe de l'extension des livres I[er], II, III et IV du code des communes aux communes de Polynésie française*). — Adopté (p. 4345).

Article 1[er] bis (*articles du livre I[er], titre I[er] « Nom, limites territoriales et population des communes » du code des communes applicables aux communes de Polynésie française*). — Adopté (p. 4345).

Article 1[er] ter (*articles du livre I[er], titre II « Organes de la commune » du code des communes applicables aux communes de Polynésie française*). — Adopté (p. 4345).

Article 3 quater (*articles du livre I[er], titre III « Police » du code des communes applicables aux communes de Polynésie française*). — Adopté (p. 4346).

Article 1[er] quinquies (*articles du livre I[er], titre V « Intérêts propres à certaines catégories d'habitants » du code des communes applicables aux communes de Polynésie française*). — Adopté (p. 4346).

Article 1[er] sexies (*articles du livre I[er], titre VI « Intérêts communs à plusieurs communes » du code des communes applicables aux communes de Polynésie française*). — Adopté (p. 4346).

Article 1[er] septies (*articles du livre II, titre I[er] « Budget » du code des communes applicables aux communes de Polynésie française*). — Adopté (p. 4346).

Article 1[er] octies (*articles du livre II, titre II « Dépenses » du code des communes applicables aux communes de Polynésie française*). — Adopté (p. 4346).

Article 1[er] nonies (*articles du livre III, titre III « Recettes » du code des communes applicables aux communes de Polynésie française*). — Adopté (p. 4347).

Article 1[er] decies (*articles du livre II, titre IV « Comptabilité » du code des communes applicables aux communes de Polynésie française*). — Adopté (p. 4347).

Article 1[er] undecies (*articles du livre II, titre V « Dispositions applicables à certains établissements communaux » du code des communes applicables aux communes de Polynésie française*). — Adopté (p. 4347).

Article 1[er] duodecies (*articles du livre III, titre I[er] « Administration de la commune » du code des communes applicables aux communes de Polynésie française*). — Adopté (p. 4347).

Article 1[er] tredecies (*articles du livre III, titre VIII « Participation à des entreprises privées » du code des communes applicables aux communes de Polynésie française*). — Adopté (p. 4347).

Article 1[er] quaterdecies (*articles du livre IV, titre I[er] « Agents permanents à temps complet » du code des communes applicables aux communes de Polynésie française*). — Adopté (p. 4347).

Article 33 (*dispositions du code des marchés publics applicables, sous réserve d'adaptations par décret, aux communes de Polynésie française*). — Adopté (p. 4347).

Article 34 (*article 10 de la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française : fonds intercommunal de péréquation*). — Adopté (p. 4347).

Article 34 bis (*substitution du régime des communes associées à celui des sections de communes*). — Adopté (p. 4347).

Article 35 (*maintien en vigueur du décret du 30 décembre 1912 : régime financier des territoires d'outre-mer*). — Adopté (p. 4347).

Article 37 (*modifications rédactionnelles nécessaires pour l'application des dispositions du code des communes dans le territoire de la Polynésie française : références*). — Adopté (p. 4347).

Article 38 (*modifications rédactionnelles nécessaires pour l'application des dispositions du code des communes dans le territoire de la Polynésie française : substitutions de termes*). — Adopté (p. 4348).

Article 39 (*abrogation des dispositions contraires à la présente loi*). — Adopté (p. 4348).

Article 40 (*modalités d'application fixées par décrets en Conseil d'Etat*). — Adopté (p. 4348).

Article 41 (*publication au* Journal officiel *du code des communes applicable en Polynésie française*). — Adopté (p. 4348).

Adoption [20 décembre 1977] (p. 4348).

Voir aussi IMPÔTS, **1** (n° **89**), art. 22.
LOI DE FINANCES POUR 1978, Territoire d'outre-mer, DG.
NOUVELLE-CALÉDONIE, **1** (n° **264**).

POMMES DE TERRE

Voir FRUITS ET LÉGUMES.

PONANT (Iles du)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Agriculture, DG.

PONTS

Voir LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **1** (n° **330**), Intérieur, DG.

PORCS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Agriculture, DG.

PORQUEROLLES (Ile de)

Voir LIBERTÉS PUBLIQUES (QO).

PORT-CROS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Environnement, DG.

PORT-LA-NOUVELLE (centrale nucléaire)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° **75**.

PORTS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Départements d'outre-mer, DG ; Tourisme, DG ; Services du Premier ministre - Aménagement du territoire, DG ; Equipement et aménagement du territoire, DG.
QUESTION ORALE, n° **2028**.

PORTS AUTONOMES

Voir GRÈVES (QO).

PORTUGAL

Voir C. E. E. (QO).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Affaires étrangères, DG.
TRAITÉS ET CONVENTIONS, **44** (n° **21**) ; **51** (n° **28**).
TRAVAILLEURS ÉTRANGERS (QO).

P.O.S. (Plan d'occupation des sols)

Voir MINES ET CARRIÈRES, **1** (n° **244**).

POSTES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Postes et télécommunications, DG.
QUESTION ORALE, n° **2105**.

POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

1. — **Proposition de loi relative à l'organisation de l'action sociale au ministère des postes et télécommunications,** présentée par M. Fernand Chatelain, sénateur, et plusieurs de ses collègues [20 décembre 1977] (n° **219**) ; renvoi à la commission des affaires sociales.

Voir aussi ENTREPRISE, **1** (n° **300**), art. **4**.
FONCTIONNAIRES ET AGENTS PUBLICS, **2** (n° **362**) ; **3** (n° **214**).
IMPÔTS, **1** (n° **89**), art. 13.
LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), DG ; Information, DG.
POSTES.
QUESTIONS ORALES, n°s **1995, 2014, 2067.**
TÉLÉCOMMUNICATIONS.
TÉLÉPHONE.

POULET (Prix du)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Agriculture, DG.

POURSUITES

Voir CODE PÉNAL (QO).
IMMUNITÉS PARLEMENTAIRES, **1** (n° **252**).

POUVOIRS (Séparation des)

Voir PROCÉDURE PÉNALE, **1** (n° **9**).

POUVOIRS PUBLICS (Crédits)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Charges communes, DG.

PRE-APPRENTISSAGE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Commerce et artisanat, DG.

PREEMPTION (Droit de)

Voir LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **3** (n° **113**), art. 16 *quinquies*.
SOCIÉTÉS D'AMÉNAGEMENT FONCIER ET D'ÉTABLISSEMENT RURAL SAFER, **1** (n° **139**).

PREFETS

Voir CORPS PRÉFECTORAL

PRELEVEMENT CONJONCTUREL

Voir IMPÔTS LOCAUX, **1** (n° **320**).
LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), DG.

PREPARATEURS EN PHARMACIE

Voir PHARMACIE, **1** (n° **265**).

PRE-RETRAITE

Voir CHARGES SOCIALES(QO).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Santé et sécurité sociale, DG ; Industrie, DG ; Travail, DG ; état B, titre III.

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Voir FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER (QO).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Affaires étrangères, DG, état B, titre III ; Départements d'outre-mer, DG ; Tourisme, DG ; Agriculture, DG ; Radiodiffusion-télévision française, DG.
RAPATRIÉS, **2** (n° **106**), DG, avant l'art. **1er**.

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE (Citation)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, INTÉRIEUR, DG.

PRESOMPTION D'INNOCENCE

Voir PROCÉDURE PÉNALE, **1** (n° **9**).

PRESSE

1. — **Projet de loi relatif au régime fiscal de certaines publications périodiques,** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances [6 décembre 1977] (n° **3277**) ; renvoi à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; pour avis à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; rapport de M. Robert-André Vivien [7 décembre 1977] (n° **3279**). — Urgence. — Discussion [15 décembre 1977]. — Adoption [15 décembre 1977] (n° **817**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [16 décembre 1977] (n° **188**) ; renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; pour avis à la commission des affaires culturelles [18 décembre 1977] ; rapport de M. André Fosset [16 décembre 1977] (n° **191**). — Discussion [20 décembre 1977] (p. 4288, 4296). — Adoption [20 décembre 1977] (n° **70**).

PROMULGATION : loi n° 77-1421 du 27 décembre 1977 (*Journal officiel* Lois et Décrets du 28 décembre 1977).

Discussion (première lecture) [20 décembre 1977] (p. 4288, 4296).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 4288, 4291) : *MM. André Fosset, rapporteur de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; Henri Caillavet, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; Jacques Henriet, Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances.*

a) *Interventions des sénateurs :* le but du projet est d'alléger la fiscalité pour la presse qui publie peu de publicité (p. 4289) ; l'application de la T. V. A. au taux réduit aux périodiques répondant à différents critères (p. 4289) ; la commission appelée à se prononcer sur l'application des critères (p. 4289) ; l'absence de consultation du Parlement lors de l'élaboration du projet de loi (p. 4289) ; la nécessité d'augmenter la T. V. A. sur les journaux acceptant de la publicité pour les boissons alcooliques (p. 4290) ;

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 4290) : la loi du 29 décembre 1976 a été le résultat d'une concertation entre les pouvoirs publics, la profession et les parlementaires. Le classement des publications d'après leur périodicité. La position de la fédération nationale de la presse française et du syndicat de la presse hebdomadaire parisienne. Ne sont concernés que les hebdomadaires qui concourent véritablement au pluralisme de l'information et au débat politique.

Réponse à M. Jacques Henriet : le problème de la publicité sur l'alcool.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 4291, 4296) : *MM. Henri Caillavet, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; Jacques Carat, Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances ; André Fosset, rapporteur de la commission des finances.*

Article 1er (*extension du bénéfice de la T. V. A. au taux réduit aux périodiques politiques*). — Adopté (p. 4291).

Article 2 (*cinq caractéristiques que doivent présenter les périodiques pour bénéficier du taux réduit de T. V. A.*) (p. 4291). — Amendement n° 1 de M. Henri Caillavet, rapporteur pour avis : extension aux mensuels du bénéfice de la T. V. A. au taux réduit de 2,1 p. 100 ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution ; amendement n° 4 de M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues : bénéfice du taux de T. V. A. de 2,1 p. 100 pour les publications paraissant une fois par semaine au moins « pendant au moins onze mois de l'année » ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution ; amendement n° 3 de M. André Fosset, rapporteur : surface rédactionnelle consacrée à l'actualité politique nationale et internationale ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 4294) ;

— l'article 2 est adopté (p. 4294).

Article 3 (*commission chargée d'opérer la sélection en fonction des critères énumérés à l'article* 2) (p. 4295). — Rejet de l'amendement n° 5 de M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues : nomination des membres de la commission, qui auront à donner leur avis sur les publications pouvant bénéficier des nouvelles dispositions, par leurs juridictions respectives ; par scrutin public (n° 31. — liste des votants p. 4384) ;

— l'article 3 est adopté (p. 4295).

Après l'article 3. — Rejet de l'amendement n° 6 (article additionnel) de M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues : attribution du bénéfice de la réfaction par arrêté du Premier ministre lorsque la publication a fait l'objet d'une proposition de la commission (p. 4296).

Article 4 (*retrait du bénéfice de la réfaction prévue à l'article* 1er). — Adopté (p. 4296).

Article 5 (*date d'admission au bénéfice de la réfaction ou du retrait*). — Adopté p. 4296).

Après l'article 5. — Rejet de l'amendement n° 7 (article additionnel) de M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues : contrôle du Parlement sur les activités de la commission (p. 4296).

Explication de vote :

— **M. Jacques Carat** (p. 4296) : le groupe socialiste votera les dispositions en discussion. Le projet aurait pu être amélioré par l'adoption de certains amendements ;

— **M. Jacques Henriet** (p. 4296) : il importe de ne pas diminuer la TVA pour les journaux ou les périodiques qui font de la publicité en faveur des alcools. Votera les nouvelles dispositions.

Adoption [20 décembre 1977] (p. 4296).

Voir aussi LOI DE FINANCES POUR 1978. Postes et télécommunications, DG ; Affaires étrangères, DG ; Information, DG ; Deuxième délibération, art. 35.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 3 (n° **113**), art. 14.

PROCÉDURE PÉNALE, 1 (n° **9**).

PAPIERS ET PAPETERIES (QO).

QUESTION ORALE, n° **2025**.

RADIODIFFUSION ET TÉLÉVISION (QO).

SOCIÉTÉS CIVILES, 1 (n° **166**), CMP, DG, art. 5.

SONDAGES D'OPINION, 1 (n° **83** [1972]).

VIOLENCE (QO).

PRESSE FRANÇAISE A L'ETRANGER

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Information, DG.

PRESSE GRATUITE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Information, DG.

PRESSE POLITIQUE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Information, DG.

PRESSE (Régime fiscal)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Information, DG.

PRESTATION

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Services du Premier ministre - Services généraux, DG.

PRESTATIONS FAMILIALES

1. — **Projet de loi instituant le complément familial,** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale [27 avril 1977] (n° **2829**) ; renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; rapport de M. Pinte [25 mai 1977] (n° **2924**). — Discussion [31 mai et 1er juin 1977]. — Adoption [1er juin 1977] (n° **650**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [2 juin 1977] (n° **346**) ; renvoi à la commission des affaires sociales ; rapport de M. Michel Labèguerie [8 juin 1977] (n° **357**). — Discussion [15 juin 1977] (p. 1337, 1345), [16 juin 1977] (p. 1375, 1399). — Adoption modifiée [16 juin 1977] (n° **142**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [17 juin 1977] (n° **3006**) ; renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; rapport de M. Pinte [23 juin 1977] (n° **3026**). — Discussion [28 juin 1977]. — Adoption [28 juin 1977] (n° **730**).

PROMULGATION : loi n° 77-765 du 12 juillet 1977 (*JO*, Lois et décrets du 13 juillet 1977).

Discussion (première lecture) [15 juin 1977] (p. 1337, 1345). — [16 juin 1977] (p. 1375, 1399).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE [15 juin 1977] (p. 1337, 1345) : *MM. Michel Labèguerie, rapporteur à la commission des affaires sociales ; Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale ; Jean Amelin.*

a) *Interventions des sénateurs :* la politique de la famille et le programme d'action prioritaire n° 14 du VII[e] Plan (p. 1337, 1344, 1345) ; la loi du 9 juillet 1976 portant diverses mesures de protection sociale de la famille (p. 1337) ; la baisse de la natalité en France (p. 1337) ; le statut de la mère de famille (p. 1337, 1345) ; le salaire maternel (p. 1337, 1338, 1344, 1345) ; les caractéristiques du complément familial (p. 1338, 1344) ; les aménagements apportés au complément familial par l'Assemblée nationale (p. 1338) ; les bénéficiaires du complément familial (p. 1338, 1339, 1340, 1344) ; le coût du complément familial (p. 1338, 1339) ; l'allocation d'orphelin (p. 1338, 1340) ; l'allocation de parent isolé (p. 1338) ; l'évolution de la base mensuelle de calcul des allocations familiales (p. 1338, 1344) ; les recettes et les dépenses du régime des prestations familiales (p. 1339) ; les dépenses de maladie (p. 1339) ; la revalorisation des retraites (p. 1339) ; la situation de la sécurité sociale (p. 1339) ; le rôle de l'impôt sur le revenu dans la redistribution des revenus (p. 1339, 1345) ; l'intégration du complément familial dans l'assiette de l'impôt sur le revenu (p. 1339) ; le complément familial dans les départements d'outre-mer (p. 1340) ; le cas des familles du « quart monde » (p. 1340).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1341) : un élément fondamental du dispositif de relance de la politique familiale arrêté par le Gouvernement en décembre 1975. Le montant et le plafond d'exclusion du salaire unique étaient figés, l'un au niveau de 1962, l'autre à celui de 1972. Rappelle les traits essentiels d'un ensemble simple. L'ampleur des moyens financiers engagés. Près de 2,6 millions de familles seront bénéficiaires du complément familial ou de l'indemnité différentielle. L'amélioration de la situation des familles où il n'y a qu'un parent. L'augmentation de 50 p. 100 de l'allocation d'orphelin. L'évolution du complément familial en ce qui concerne son plafond et son montant. Le complément familial est bien adapté aux besoins des familles ; une simplification du système ; le retour à l'unité du statut financier des familles. La concentration des efforts sur les familles ayant un enfant de moins de trois ans ou ayant au moins trois enfants. La suppression de l'allocation de salaire unique au-delà de trois ans pour les familles d'un et deux enfants, sous réserve des droits acquis.

(p. 1342) : une prestation d'un montant significatif. Le complément familial sera versé dans les familles où la mère a une activité professionnelle et dans celles où la mère reste au foyer. L'importance de ce principe de neutralité. La nécessité du développement du travail à temps partiel et des horaires variables ; la généralisation de la garantie de réemploi à l'issue du congé de mère et l'allongement du congé de maternité ; la mise au point d'une politique adéquate d'équipement et de service en faveur des familles. La mise au point d'un véritable statut social de la mère de famille ; la prise en charge par la caisse d'allocations familiales des cotisations vieillesse des mères titulaires d'un salaire unique majoré ; le régime des bonifications de deux ans par enfant. Le projet de complément familial est adapté aux objectifs démographiques ; amélioration de la protection financière des familles après la naissance de l'enfant ; protection du troisième enfant ; précise l'intention du Gouvernement de majorer après le 1[er] janvier 1978 les allocations familiales ; extension d'une protection financière aux classes moyennes. Le texte en discussion est adapté aux objectifs de justice sociale ; l'aide aux familles ou le quotient familial.

(p. 1443) : l'équilibre des prestations familiales par rapport aux autres prestations sociales. En fixant à un niveau élevé le plafond de ressources, le Gouvernement a choisi une conception proche du principe de solidarité horizontale entre les familles. Il n'y a pas réintroduction dans la législation familiale d'un principe nouveau de redistribution verticale des revenus. Le Gouvernement n'a pas choisi de compenser partiellement la suppression du plafond par l'imposition du complément familial ; le rendement financier de l'imposition ; la diminution du montant pour les bénéficiaires actuels ; le transfert financier des familles à revenus modestes vers les familles les plus aisées. Le bouleversement de la progressivité existante qui résulterait des tranches basses du barème de l'impôt sur le revenu. L'imposition des prestations familiales ne peut se concevoir qu'à l'occasion d'une refonte d'ensemble. L'opposition de l'union nationale des associations familiales. Le Gouvernement accepte d'engager l'étude du statut financier et fiscal de la protection des familles. L'avenir du système des prestations familiales. Le poids croissant de l'assurance maladie et le problème de la maîtrise du coût de la santé. L'indexation des prestations familiales. Si des mécanismes régulateurs cohérents ne sont pas apportés, le budget social de la nation sera écrasé par la fonction Santé ; une réduction de l'accroissement des dépenses de santé ne pourrait se faire qu'au détriment des familles les plus défavorisées ; une meilleure maîtrise des dépenses de santé pourrait permettre de dégager des marges de manœuvre plus substantiellees dans le budget social. Le problème des excédents de la caisse nationale des associations familiales. La nécessité d'un rééquilibrage progressif du budget social. (p. 1344) : l'intégration des différents besoins dans une vision plus unitaire. Il est irréaliste de vouloir indexer aujourd'hui les prestations familiales sur les salaires. Cette augmentation des allocations familiales bénéficiera pour la première fois dans les mêmes conditions aux familles des départements d'outre-mer ; elle ne sera pas versée par l'intermédiaire du fonds d'action sociale obligatoire. Le dépôt au cours de la prochaine session adaptant aux départements d'outre-mer les dispositions du texte en discussion.

Réponse à M. Michel Labèguerie : les familles du quart monde. Les enfants retirés à leurs familles. Coût très important que représentent les hébergements pour la collectivité.

SUITE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE [16 janvier 1977] (p. 1375, 1386) : *MM. Maurice Schumann, Jean Cluzel, Mme Hélène Edeline, au nom de M. André Aubry, MM. Jacques Henriet, Paul Guillard, Michel Moreigne, René Touzet, Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale.*

a) *Interventions des sénateurs :* les ressources des caisses d'allocations familiales (1375, 1378, 1379) ; le pouvoir d'achat des familles (1375) ; le statut de la mère de famille (1375, 1382, 1383) ; les caractères et le plafond du complément familial (1375, 1376, 1377, 1378, 1380, 1381, 1382, 1383, 1384) ; la situation de la mère au foyer (1376, 1379, 1383) ; la politique de la famille (1376, 1378, 1379, 1380, 1381, 1382) ; la politique du plein emploi (1376, 1377, 1379) ; la natalité française (1376, 1379) ; la redistribution des revenus par l'impôt et les prestations (1377, 1380) ; la politique sociale et la politique familiale (1377, 1378, 1382) ; la situation des veuves (1377, 1383) ; les contrats emploi-formation (1377) ; la notion d'assistance et de droit à la sécurité (1378) ; les travaux du syndicat des femmes chefs de famille (1378) ; la position et la consultation des organisations féminines syndicales et familiales (1378, 1379, 1383) ; les majorations demandées par l'union nationale des associations familiales (1379) ; la refonte nécessaire du système des prestations familiales (1379) ; l'aide à la famille dans les pays d'Europe (1379) ; le dépôt d'une proposition de loi par M. Jacques Henriet tendant à instituer le salaire maternel (1379) ; les propos du Président de la République à l'occasion du congrès du 30[e] anniversaire de l'union nationale des institutions familiales (1381) ; les équipements collectifs et sociaux (1382, 1384) ; l'allocation d'orphelin (1383) ; l'extension du complément familial dans les départements et territoires d'outre-mer (1383).

b) *Intervention du Gouvernement :*

Réponse à MM. Maurice Schumann, Jean Cluzel, Jacques Henriet, Paul Guillard et René Touzet (p. 1384) : les grandes idées qui ont présidé à l'élaboration du complément familial. L'excédent des caisses d'allocations familiales. L'utilisation d'une partie de cette somme pour la mise en œuvre du statut social de la mère de famille.

Réponse à M. Paul Guillard : l'augmentation substantielle des prestations familiales ; le salaire maternel.

Réponse à M. René Touzet : la nécessité d'aider certaines familles et donc de conserver le plafond de ressources. L'imposition des prestations famiales toucherait des personnes qui actuellement ne paient pas d'impôt.

Réponse à M. Michel Moreigne : la modification des bases d'imposition sur le revenu.

Le problème des compensations familiales et les positions des organisations familiales et de l'union nationale des associations familiales.

Réponse à M. René Touzet : le déplafonnement n'aurait eu aucun effet sur le plan démographique. Le principe de la neutralité. (p. 1385) : l'instauration d'un double plafond pour l'aide personnalisée au logement.

Réponse à M. Maurice Schumann : l'existence de frais supplémentaires ; l'instauration d'un forfait pour limiter les effets du double plafond.

Réponse à M. Jacques Henriet : l'opposition entre les femmes qui travaillent et celles qui restent au foyer ne correspond pas à la réalité. On ne doit pas provoquer un sentiment de culpabilité chez les femmes qui travaillent. Drogue et délinquance ne sont pas les corollaires de la femme au travail. La plupart des femmes françaises qui travaillent ne le font pas pour se distraire.

Réponse à M. Paul Guillard : le devenir de la famille française. Les jeunes restent très attachés à la famille. Les problèmes de démographie ne doivent pas être superposés aux problèmes touchant à la notion de famille.

Réponse à M. Jean Cluzel : la situation des familles monoparentales.

Réponse à Mme Hélène Edeline : le complément familial ne peut pas être donné à toutes les familles pour des raisons financières.

Réponse à M. Michel Moreigne : une ségrégation n'est pas instaurée entre les familles ; M. Jean-Jacques Dupeyroux ne peut pas dire que le texte en discussion est une régression pour les femmes qui travaillent. (p. 1386) : l'insuffisance de la simplification en ce qui concerne le maintien des droits acquis. Les femmes qui travaillent ont des frais professionnels qui justifient un plafond de ressources différent.

Certaines mesures ont été prises dans la voie d'un statut de la mère de famille ; la bonification des droits à la retraite pour les mères de famille, l'action de la caisse nationale des allocations familiales dans ce domaine ; l'amélioration du régime des pensions de réversion.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1386 à 1397) : *MM. François Dubanchet, Michel Moreigne, Mme Catherine Lagatu, M. Michel Labèguerie, rapporteur de la commission des affaires sociales ; Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale ; MM. Jacques Descours Desacres, au nom de la commission des finances ; Jean Cluzel, Georges Marie-Anne.*

Article 1er (*article L. 510 du code de la sécurité sociale : liste des neuf prestations familiales*). — Adopté (p. 1386).

Article 2 (*complément familial : livre V, titre II, chapitre IV, articles L. 533 à L. 535, du code de la sécurité sociale*) (p. 1386). — Retrait de l'amendement n° 13 de M. François Dubanchet et plusieurs de ses collègues : suppression du plafond pour l'attribution du complément familial ; décret fixant le plafond de ressources au-delà desquelles le complément familial sera intégré dans l'assiette de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (p. 1387) ; retrait de l'amendement n° 23 de M. André Méric et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Michel Moreigne : financement du complément familial par les ressources résultant du plafonnement à due concurrence du montant déductible de l'impôt sur le revenu au titre du quotient familial ; amendement n° 8 de M. André Aubry et plusieurs de ses collègues, soutenu par Mme Catherine Lagatu : attribution du complément familial lorsque les ressources du ménage ou du bénéficiaire n'excèdent pas un plafond variable selon le nombre des enfants à charge ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution ; plafond du complément familial variable selon le nombre des enfants à charge ; amendement n° 1 de M. Michel Labèguerie, rapporteur : suppression des dispositions prévoyant un abattement pour les familles à deux revenus ; relèvement du plafond unique au niveau actuellement prévu pour les ménages à deux revenus ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 1388) ; adoption de l'amendement n° 27 de M. Jean Cluzel : bénéfice d'un abattement de 15 p. 100 lorsque le ou les enfants sont à la charge d'une seule personne (p. 1389) ; les difficultés de gestion découlant pour les caisses d'allocations familiales de l'existence d'un double plafond sont inférieures à celles qui découlent du versement des prestations actuellement existantes ; un trop grand écart ne doit pas être créé entre les femmes qui travaillent et celles qui restent au foyer ; suppression de l'abattement pour les familles à deux revenus ; relèvement du plafond unique au niveau actuellement prévu pour les ménages à deux revenus ; amendement n° 19 de M. François Dubanchet et plusieurs de ses collègues : abattement de 20 p. 100 sur les revenus professionnels déclarés, qu'ils soient tirés d'une activité indépendante ou non ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution ; amendement n° 15 de M. François Dubanchet et plusieurs de ses collègues : le montant du complément familial ne pourra être inférieur à la base de calcul des allocations familiales ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 1390) ; amendement n° 20 de MM. Jean Amelin et Marcel Fortier, soutenu par M. Georges Marie-Anne : doublement du complément familial pour les familles de quatre enfants au moins ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution ; adoption de l'amendement n° 28 de M. Jean Cluzel : versement d'une allocation différentielle à toutes les familles dont les revenus dépassent de peu le plafond des ressources (p. 1391) ; amendement n° 9 de M. André Aubry et plusieurs de ses collègues, soutenu par Mme Catherine Lagatu : bénéfice du complément familial pour la personne seule qui n'exerce aucune activité professionnelle et qui a un ou deux enfants à charge ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution ; adoption de l'amendement n° 3 de M. Michel Labèguerie, rapporteur : extension du complément familial à tout parent dans la mesure où il n'exerce pas d'activité professionnelle ; amendement n° 10 de M. André Aubry et plusieurs de ses collègues, soutenu par Mme Catherine Lagatu : le complément familial n'est pas compris dans le calcul des ressources pour l'allocation de parent isolé ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 1392).

M. Jacques Descours Desacres (explication de vote) (p. 1392) : votera contre cet article car la mère au foyer a droit à une compensation particulière qui n'est pas assurée par le texte présenté ;

— l'article 2, ainsi modifié, est adopté (p. 1392).

Article 3 (*abrogation de l'article L. 532 du code de la sécurité sociale : indemnité compensatrice*). — Adopté (p. 1392).

Article 4 (*modification rédactionnelle de l'article L. 536-1 du code de la sécurité sociale : allocation de logement*). — Adopté (p. 1392).

Article 5 (*article L. 544 du livre V du code de la sécurité sociale : bases mensuelles de calcul des prestations familiales*) (p. 1392). — Amendement n° 4 de M. Michel Labèguerie, rapporteur : revision des bases mensuelles de calcul des prestations familiales au moins deux fois par an ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 1393) ; adoption de l'amendement n° 5 de M. Michel Labèguerie, rapporteur : suppression de toute ambiguïté concernant l'évolution des bases mensuelles de prestations familiales en fonction de l'augmentation des prix, de la participation des familles aux progrès de l'économie ; adoption de l'amendement n° 30 de forme de M. Michel Labèguerie, rapporteur ;

— l'article 5, ainsi modifié, est adopté (p. 1393).

Article 6 (*modification rédactionnelle de l'article L. 546 du code de la sécurité sociale : certificats de santé pour le versement de certaines allocations*). — Adopté (p. 1393).

Article 7 (*article L. 550 du code de la sécurité sociale : périodicité du règlement des allocations familiales*). — Adopté (p. 1393).

Article 8 (*modification rédactionnelle de l'article L. 553 du code de la sécurité sociale : incessibilité et insaisissabilité des prestations familiales*). — Adopté (p. 1393).

Article 9 (*article 1090 du code rural : prestations familiales agricoles*). — Adopté (p. 1393).

Article 10 (*abrogation des articles 1092-1 et 1092-3 du code rural : attribution de l'allocation de la mère au foyer aux chefs de famille non salariés des professions agricoles*). — Adopté (p. 1393).

Article 11 (*article L. 242-2 du code de la sécurité sociale : assurance vieillesse des mères de famille*) (p. 1393). — Amendement n° 12 de Mme Catherine Lagatu et plusieurs de ses collègues : affiliation obligatoire à l'assurance vieillesse du régime général des mères de familles et des femmes bénéficiaires du complément familial et de celles qui ne sont pas affiliées à un autre titre ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 1394 et 1395) ; retrait de l'amendement n° 21 de MM. Jean Amelin et Marcel Fortier, soutenu par M. Georges Marie-Anne : suppression des dispositions prévoyant la limite d'un plafond de ressources pour l'affiliation à l'assurance vieillesse des mères de famille ayant un enfant de moins de trois ans ou trois enfants (p. 1394) ; rejet de l'amendement n° 32 de Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale : assurance vieillesse des mères de famille ayant à leur charge un enfant handicapé ; ressources ne dépassant pas le plafond d'octroi du complément familial (p. 1395) ; adoption de l'amendement n° 31 de M. Michel Labèguerie, rapporteur : de forme ; retrait de l'amendement n° 22 de MM. Jean Amelin et Marcel Fortier, soutenu par M. Georges Marie-Anne : validation pour les pensions de vieillesse des années pendant lesquelles les mères de familles de quatre enfants et plus sont restées au foyer ;

— l'article 11, ainsi modifié, est adopté (p. 1395).

Article 12 (*maintien des droits acquis pour les personnes percevant actuellement l'une des trois prestations familiales supprimées mais ne remplissant pas certaines conditions pour l'obtention du complément familial*). — Adopté (p. 1395).

Article 13 (*maintien des droits acquis des personnes percevant, dans le cadre de la législation actuelle, des prestations plus élevées*) (p. 1395). — Retrait de l'amendement n° 29 de M. André Aubry et plusieurs de ses collègues, soutenu par Mme Catherine Lagatu : droits acquis des personnes qui, à la date à laquelle elles deviendraient bénéficiaires du texte en discussion, percevraient des prestations plus élevées au titre des allocations supprimées (p. 1396) ;

— l'article 13 est adopté (p. 1396).

Après l'article 13. — Retrait de l'amendement n° 6 (article additionnel) de M. Michel Labèguerie, rapporteur : attribution aux ménages et personnes résidant dans les départements d'outre-mer de l'allocation dite complément familial (p. 1397).

Article 14 (*date d'entrée en vigueur de la présente loi : 1er janvier* 1978). — Adopté (p. 1397).

Après l'article 14. — Adoption de l'amendement n° 7 (article additionnel) de M. Michel Labèguerie, rapporteur : préparation par le Gouvernement d'une étude en vue de définir les bases d'une politique globale en faveur des familles pour compenser les charges familiales (p. 1397) ; adoption du sous-amendement n° 16 de M. François Dubanchet à l'amendement n° 7 : étude d'une réforme globale de la fiscalité dans le cadre de la définition d'une politique globale en faveur des familles ; retrait du sous-amendement n° 17 de M. François Dubanchet à l'amendement n° 7 : fixation au 31 décembre 1977 de la date à laquelle le Gouvernement devra déposer un rapport sur la politique globale en faveur des familles devant le Parlement ;

— un article additionnel est ainsi inséré après l'article 14 du projet de loi (p. 1397).

Explications de vote :

— *M. Robert Parenty* (p. 1397) : une simplification du régime des prestations familiales. L'institution familiale est l'un des fondements de la société pour les centristes (p. 1398) : une véritable politique familiale devrait mettre fin à la notion d'assistance. Le libre choix des femmes entre une vie professionnelle et l'éducation de leurs enfants. Le groupe de l'union centriste, à sa quasi-unanimité, votera le texte en discussion. L'extension de la retraite ;

— *Mme Catherine Lagatu* (p. 1398) : une politique familiale limitée à l'aménagement des prestations est assez dérisoire. L'insuffisance du montant du complément familial ; le plafond de ressources. Le chômage est le pire ennemi de la famille. Le Gouvernement privilégie les grosses sociétés financières et industrielles ;

— *M. Maurice Schumann* (p. 1398) : la pénalisation, peut-être involontaire, de la mère au foyer. « La société a besoin de femmes silencieuses et efficaces. » Le double plafond du complément familial. Le groupe RPR votera unanime le texte en discussion. La nécessité de réfléchir sur l'opportunité d'une législation qui favoriserait la mère de famille qui demeure à son foyer. (p. 1399) : si la liberté du choix est totale, beaucoup de mères de famille choisiront de se consacrer à l'éducation de leurs enfants. Le statut global de la mère de famille.

Intervention de Mme Simone Veil : sur l'ensemble (p. 1399) : *réponse à M. Maurice Schumann :* la nécessité d'une véritable égalité entre les deux sortes de mères, celles qui travaillent et celles qui restent au foyer. La distinction instituée pour tenir compte des frais professionnels supplémentaires inéluctables pour la femme qui travaille. L'importance de la notion de couple ; du revenu global de la famille. Le SMIC ou un salaire véritable pour la femme au foyer n'est pas possible financièrement dans l'état actuel des choses ;

— *M. Marcel Mathy* (p. 1399) : le groupe socialiste s'abstiendra de voter le texte en discussion ;

— *M. Jacques Descours Desacres* (p. 1399) : le texte n'accroît pas la liberté pour la femme de choisir la possibilité de rester au foyer ou celle de travailler. Votera contre le texte en discussion.

Adoption [16 juin 1977] (p. 1399).

2. — **Projet de loi instituant le complément familial dans les départements d'outre-mer,** présenté, au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale [14 novembre 1977] (n° **3213**) ; renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; rapport de M. Bonhomme [23 novembre 1977] (n° **3238**). — Discussion [6 décembre 1977]. — Adoption [6 décembre 1977] (n° **788**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [7 décembre 1977] (n° **127**) ; renvoi à la commission des affaires sociales ; rapport de M. Georges Dagonia [8 décembre 1977] (n° **133**). — Discussion [15 décembre 1977] (p. 4062, 4070). — Adoption modifiée [15 décembre 1977] (n° **50**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [16 décembre 1977] (n° **3369**) ; renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; rapport de M. Bonhomme [19 décembre 1977] (n° **3380**). — Discussion [19 décembre 1977]. — Adoption [19 décembre 1977] (n° **840**).

PROMULGATION : loi n° 77-1455 du 29 décembre 1977 (*JO*, Lois et décrets du 30 décembre 1977).

Discussion (première lecture) [15 décembre 1977] (p. 4062, 4070).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 4062, 4067) : *MM. Georges Dagonia, rapporteur de la commission des affaires sociales, Roger Lise, Marcel Gargar, Mme Simone Veil, ministre de la santé.*

a) *Interventions des sénateurs :* le complément familial en métropole et dans les D. O. M. (p. 4062, 4063, 4064, 4065) ; le coût de la réforme (p. 4062) ; l'allocation de parent isolé (p. 4062) ; les dispositions sur les allocations familiales en vigueur dans les D. O. M. (p. 4062, 4063, 4064) ; le projet de loi relatif à la protection de la maternité dans les D. O. M. (p. 4063) ; la situation démographique dans les D. O. M. (p. 4063, 4064) ; le marché du travail dans les D. O. M. (p. 4063, 4064) ; les prix et les salaires dans les D. O. M. (p. 4063) ; les modalités d'attribution des crédits du fonds d'action sociale F. A. S. O. (p. 4063, 4064) ; l'affiliation des avocats d'outre-mer au régime d'assurance maladie et maternité (p. 4064) ; le cas des exploitants et salariés agricoles dans les D. O. M. (p. 4064, 4065) ; l'habitat rural dans les D. O. M. (p. 4065) ; l'allocation de rentrée scolaire (p. 4065) ; les améliorations au régime des prestations familiales proposées par le parti communiste (p. 4065).

b) *Interventions du Gouvernement* (p. 4065) : l'engagement qu'elle avait pris au cours de la précédente session parlementaire de déposer ce projet. Les progrès réalisés : le rattrapage avec la métropole. L'extension du nombre des bénéficiaires.

Réponse à M. Roger Lise (p. 4066) : la prise en charge par l'aide sociale du versement de l'allocation de rentrée scolaire.

L'introduction de nouvelles prestations dans la législation des départements d'outre-mer : le cas de l'allocation d'orphelins. Le maintien à un niveau élevé des crédits du fonds d'aide sociale obligatoire (F. A. S. O.). Les progrès accomplis dans la voie de l'harmonisation. L'allocation de parent isolé. Son extension aux femmes enceintes isolées. La consultation des conseils généraux. Le progrès net que constituera l'introduction du complément familial. Les études entreprises sur l'extension du bénéfice du régime des prestations familiales aux travailleurs indépendants du commerce et de l'artisanat et aux membres des professions libérales. Le décret d'application de la loi du 19 juillet 1966, évoqué par *M. Roger Lise.* La consultation des conseils généraux sur l'extension aux travailleurs indépendants de l'assurance maladie. Le dépassement de la parité globale. La compensation du déséquilibre des caisses d'allocations familiales par le régime métropolitain. Les dispositions du projet : les familles bénéficiaires ; l'accent mis sur la protection de l'enfance, puisque l'âge et prolongé de trois à cinq ans. Le niveau du plafond de ressources indexé sur le S. M. I. C. (p. 4067) : le montant du complément familial : le taux de 60 p. 100 environ du montant métropolitain. Les conditions d'ouverture du droit relatives à l'activité professionnelle. L'effort financier ainsi consenti.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 4067, 4070) : *M. Marcel Gargar, Mme Simone Veil, ministre de la santé, MM. Georges Dagonia, rapporteur de la commission des affaires sociales, Joseph Raybaud, au nom de la commission des finances.*

Article 1er (*article L.* 758-3 *nouveau du code de la sécurité sociale ; institution du complément familial dans les départements d'outre-mer*) (p. 4067). — Amendement n° 3 de M. Marcel Gargar et plusieurs de ses collègues : référence aux conditions d'ouverture du droit et aux modalités de versement applicables en métropole ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution ; retrait de l'amendement n° 1 de M. Georges Dagonia, rapporteur : indexation du plafond de ressources sur les variations du S. M. I. C. ; retiré (p. 4068) ; amendement n° 4 de M. Marcel Gargar et plusieurs de ses collègues : montant du complément familial égal au montant versé en métropole ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution ; amen-

dement n° 5 de M. Marcel Gargar et plusieurs de ses collègues : suppression de la condition restrictive relative à l'activité professionnelle ; financement par la cotisation patronale ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution ;

— l'article 1er est adopté (p. 4069).

Article 2 (*article* 1142-12 *du code rural : prestations familiales des exploitants agricoles dans les D. O. M.*). — Adopté (p. 4069).

Article 3 (*abrogation de l'article* 2 *de la loi validée n°* 396 *du* 6 *juillet* 1943 *: allocation de salaire unique des fonctionnaires*). — Adopté (p. 4069).

Article 4 (*date d'entrée en vigueur de la loi et modalités d'application fixées par décret en Conseil d'Etat*) (p. 4069). — Amendement n° 7 de M. Marcel Gargar et plusieurs de ses collègues : entrée en vigueur au plus tard le 1er janvier 1978 ; modalités d'application identiques à celles de la métropole ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution ; adoption de l'amendement n° 2 de M. Georges Dagonia, rapporteur : mention explicite dans le décret d'application de la durée minimale de travail exigible des bénéficiaires ;

— l'article 4, ainsi modifié, est adopté (p. 4070).

Article 5 (*extension aux départements d'outre-mer de l'assurance vieillesse des mères de famille assumant au foyer la charge d'un enfant handicapé*). — Adopté (p. 4070).

Explication de vote :

— *M. Adolphe Chauvin* (p. 4070) : le groupe U. C. D. P. votera unanimement ce projet de loi. Le souhait du groupe de voir appliquer simultanément les lois sociales en métropole et dans les départements d'outre-mer ;

— *M. Edouard Valcin* (p. 4070) : le groupe R. P. R. votera ce projet. Déplore le maintien de certaines différences entre l'application en métropole et dans les D. O. M. ; les familles bénéficiaires ; le plafond des ressources ; le montant des prestations. Le coût de la vie en Martinique. Souhaite une départementalisation totale.

Adoption [15 décembre 1977] (p. 4070).

Voir aussi CADRES (QO).
DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1 (n° **330**).
MATERNITÉ, 1 (n° **128**).
QUESTIONS ORALES, n° **1988.**
TRAVAIL DES FEMMES (QO).
TRAVAILLEURS ÉTRANGERS (QO).

PRESTATIONS SOCIALES

Voir AIDE SOCIALE (QO).
LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), DG ; Commerce et artisanat, DG ; Départements d'outre-mer, DG.

PRET DU SOLDAT

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Défense, DG.

PRETRES

Voir SÉCURITÉ SOCIALE, 2 (n° **129**).

PRETS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Agriculture, DG.

PRETS D'INSTALLATION (Entreprises)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), art. 16.

PREVENU

Voir PROCÉDURE PÉNALE, 1 (n° **9**).

PRIMES A L'INDUSTRIALISATION

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Services du Premier ministre - Aménagement du territoire, DG.

PRIME DE MOBILITE

Voir EMPLOI, 1 (n° **322**), art. 5.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1 (n° **330**).

PRIME EN FAVEUR DES TRAVAILLEURS MANUELS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Travail, DG.

PRIMES D'INSTALLATION

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Commerce et artisanat, DG.

PRISONS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Justice, DG.

PRISONNIERS DE GUERRE

Voir ANCIENS COMBATTANTS, 1 (n° **435**).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Anciens combattants, DG.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° **89.**

PRIVILEGE DE LA SECURITE SOCIALE

Voir CRÉANCES DE L'ETAT, 1 (n° **472**).

PRIVILEGE DU TRESOR

Voir CRÉANCES DE L'ETAT, 1 (n° **472**).

PRIX

1. — **Projet de loi relatif à diverses dispositions en matière de prix,** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances [11 octobre 1977] (n° **3147**) ; renvoi à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; rapport de M. Cressard [16 novembre 1977] (n° **3215**). — Urgence. — Discussion [24 novembre 1977. — Retrait de l'ordre du jour prioritaire. — Suite de la discussion le 8 décembre 1977]. — Adoption [8 décembre 1977] (n° **796**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [9 décembre 1977] (n° **147**) ; renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; pour avis à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [10 décembre 1977] ; rapport de M. Maurice Blin [14 décembre 1977] (n° **162**) ; avis de M. Lionel de Tinguy. — [14 décembre 1977] (n° **165**). — Discussion [16 décembre 1977] (p. **4113,** 4131). — Adoption modifiée [16 décembre 1977] (n° **54**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [17 décembre 1977] (n° **3373**) ; renvoi à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (ASSEMBLÉE NATIONALE), rapport de M. Cressard, rapporteur pour l'Assemblée nationale [20 décembre 1977] (n° **3389**). — Discussion [20 décembre 1977]. — Adoption [20 décembre 1977] (n° **856**).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (SÉNAT) ; rapport de M. Maurice Blin, rapporteur pour le Sénat [20 décembre 1977] (n° **205**). — Discussion [21 décembre 1977] (p. 4413, 4415). — Adoption [21 décembre 1977] (n° **84**).

PROMULGATION : loi n° 77-1457 du 29 décembre 1977 (*JO*, Lois et décrets, du 30 décembre 1977).

Discussion (première lecture) [16 décembre 1977] (p. 4113, 4131).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 4113, 4116) : *MM. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; Lionel de Tinguy, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Serge Boucheny, Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances.*

a) *Interventions des sénateurs :* la lutte contre l'inflation et le plan Barre du 22 septembre 1976 (p. 4113, 4114, 4115) ; les décisions prises en application des ordonnances de 1945 posant le principe du blocage des prix (p. 4113, 4114) ; les secteurs exclus du champ d'application des ordonnances de 1945, transports ferroviaires, produits de monopoles, eau, loyers (p. 4113, 4114, 4115) ; l'indice des prix d'octobre 1976 à octobre 1977, la baisse du taux de la T. V. A. (p. 4114) ; les prix des produits alimentaires (p. 4114) ; le prix du café (p. 4114) ; la limitation de la progression des revenus et salaires (p. 4114) ; les problèmes constitutionnels et juridiques soulevés par les lois de blocage des prix (p. 4114) ; le budget de changement proposé par le parti communiste (p. 4115) ; le blocage des loyers et les expulsions (p. 4115).

b) *Intervention du Gouvernement :* (p. 4115) : l'évolution globale des prix ; les améliorations secteur par secteur. Les produits alimentaires. Les produits manufacturés à la production : les engagements de modération signés par les professionnels. Les prestations de services. Le problème du secteur de l'alimentation (p. 4116) : les coûts de production. Le comportement des agents économiques. L'organisation et l'éducation des consommateurs. La formation des acheteurs publics et les procédures de passation des marchés. Les engagements de modération. L'espoir de s'acheminer en 1978 vers la liberté des prix. L'objet du projet de loi : les loyers. L'eau : les modifications de l'Assemblée nationale ; la pleine responsabilité des communes dans le cadre des régies, en application de la loi du 31 décembre 1970 sur l'autonomie communale ; le contrôle de la distribution par les sociétés fermières aux concessionnaires ; les autorisations d'ajustements de tarifs plafonnés. Les transports : la surveillance actuelle ; la transition prévue pour 1978 vers un régime normal en matière de prix ; certains moyens de transport ne font encore l'objet d'aucun dispositif de surveillance. Les titulaires de hautes rémunérations : les moyens de sortir du dispositif de 1977 (art. 11 de la loi de finances rectificative). Il faut éviter que les entreprises versent au début de 1978 un rattrapage pour compenser le blocage de 1977. Le projet d'amendement. La progression du pouvoir d'achat des catégories sociales prioritaires : personnes âgées, familles, salariés payés au S. M. I. C. L'augmentation du minimum vieillesse. L'augmentation des pensions du régime général. Le pouvoir d'achat des allocations familiales. L'allocation de rentrée scolaire. La revalorisation du S. M. I. C. au 1er juillet et au 1er décembre 1977. L'amendement déposé à l'Assemblée nationale, accepté par le Gouvernement, assouplissant le dispositif pour les bénéficiaires de hautes rémunérations qui auront une promotion en 1978. Le système de transition prévu pour mettre fin au blocage et rétablir la liberté de négociation des salaires.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 4116, 4131) : *MM. Serge Boucheny, Maurice Blin, rapporteur général ; Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances ; Jacques Barrot, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire (Logement) ; Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis ; Michel Chauty, Pierre Vallon, Henri Tournan, Raymond Bourgine.*

Avant l'article 1er. — Rejet de l'amendement n° 12 (article additionnel) de M. Serge Boucheny et plusieurs de ses collègues : mise en place d'une commission chargée d'élaborer un nouvel indice des prix (p. 4116).

Article 1er (*hausse des loyers autorisée en 1978 pour les immeubles à usage d'habitation, à usage professionnel ou à usage d'habitation et professionnel*) (p. 4117). — Rejet de l'amendement n° 17 de M. Serge Boucheny et plusieurs de ses collègues : blocage des loyers ; compensation au profit des organismes publics et des petits propriétaires, au moyen de réformes fiscales ; adoption de l'amendement n° 18 de M. Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis ; rédactionnel (p. 4118) ; retrait du sous-amendement n° 1 de M. Maurice Blin, rapporteur général : rédactionnel à l'amendement n° 18 de M. Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis ;

— l'article 1er, ainsi modifié, est adopté (p. 4118).

Article 2 (*définition du loyer de référence initial*) (p. 4118). — Adoption de l'amendement n° 19 de M. Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis : exclusion de toute majoration des loyers justifiée par l'insuffisance des loyers perçus entre le 15 septembre 1976 et le 31 décembre 1977 en application de la loi du 29 octobre 1976 (p. 4119) ;

— l'article 2, ainsi modifié, est adopté (p. 4119).

Article 4 (*majoration du loyer en cas de nouvelle location*) (p. 4119). — Adoption de l'amendement n° 20 de M. Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis : limitation de la majoration des loyers à l'occasion d'une nouvelle location, appliquée à la seule première année du bail ;

— l'article 4, ainsi modifié, est adopté (p. 4119).

Article 5 (*application des mesures de limitation de prix aux locaux accessoires des locaux d'habitation*). — Adopté (p. 4119).

Article 5 bis (*modalités d'application de la loi au cas particulier des logements II A de la région parisienne*) (p. 4119). — Adoption de l'amendement n° 21 de M. Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis : rédactionnel ;

— l'article 5 *bis*, ainsi modifié, est adopté (p. 4120).

Article 5 ter (*loyers non soumis aux mesures de limitation du présent texte, notamment loyers H. L. M.*) (p. 4120). — Adoption de l'amendement n° 22 de M. Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis : rédactionnel ;

— l'article 5 *ter*, ainsi modifié, est adopté (p. 4120).

Article 5 quater (*plafond applicable aux baux des locaux ou immeubles à usage commercial, industriel ou artisanal*). — Adopté (p. 4120).

Article 6 (*sanctions pénales applicables au cas d'inobservation des dispositions de la présente loi*) (p. 4120). — Amendement n° 23 de M. Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis : suppression de cet article qui entraînerait le transfert de la compétence du juge des loyers au juge correctionnel ou aux agents du contrôle des prix ; réservé (p. 4121) ; adopté (p. 4123) ;

— l'article 6 est supprimé (p. 4123).

Article 6 bis (*prix des baux consentis dans le cadre de la loi n° 64-1247 du 16 décembre 1964 instituant le bail à construction*) (p. 4121). — Adoption de l'amendement n° 37 de M. Jacques Barrot, secrétaire d'Etat : modalités de revision des loyers des preneurs de bail à construction, si leurs revenus sont limités du fait des dispositions législatives relatives à l'encadrement des loyers ; retrait de l'amendement n° 36 de M. Michel Chauty : modalités de revision des loyers des preneurs de bail à construction, pour tenir compte de l'incidence de l'encadrement des loyers qui limite leurs revenus ; retrait de l'amendement n° 9 de M. Maurice Blin, rapporteur général : revision des loyers des preneurs de bail à construction (p. 4122) ;

— l'article 6 *bis*, ainsi modifié, est adopté (p. 4122).

Article 6 ter (*article 79 de l'ordonnance n° 58-1374 du 30 décembre 1958 portant loi de finances pour 1959 : interdiction des clauses d'indexation*). — Adopté (p. 4123).

Après l'article 6 ter. — Adoption de l'amendement n° 24 (article additionnel) de M. Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis : possibilité pour tout locataire ou occupant de bonne foi d'exiger la remise d'une quittance ou d'un reçu à l'occasion d'un règlement qu'il a effectué (p. 4123) ;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 4123).

Article 7 (*prix de l'eau*) (p. 4123). — Rejet de l'amendement n° 13 de M. Serge Boucheny et plusieurs de ses collègues : suppression de cet article relatif à la limitation des hausses du prix de l'eau ; amendement n° 25 de M. Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis : possibilité pour les autorités locales d'autoriser des dépassements des tarifs de fourniture de l'eau supérieurs à ceux découlant du présent article ; adopté avec des modifications rédactionnelles apportées à la demande du Gouvernement (p. 4124) ; retrait des amendements n° 3, 4 et 5 de M. Maurice Blin, rapporteur général : rédactionnels : adoption de l'amendement n° 11 de MM. Pierre Vallon et Paul Séramy, soutenu par M. Pierre Vallon : fixation à 85 p. 100 au lieu de 78 p. 100 du coefficient modérateur appliqué pour la détermination du prix de l'eau ;

— l'article 7, ainsi modifié, est adopté (p. 4125).

Après l'article 7. — Retrait de l'amendement n° 26 (article additionnel) de M. Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis ; limitation à 6 p. 10 pour 1978 de l'augmentation de rémunération des fermiers ou concessionnaires de distribution d'eau (p. 4126) ; rejet de l'amendement n° 14 (article additionnel) de M. Serge Boucheny et plusieurs de ses collègues : facturation au minimum à son prix de revient de l'électricité haute tension fournie à la clientèle industrielle ; rejet de l'amendement n° 15 (article addi-

tionnel) de M. Serge Boucheny et plusieurs de ses collègues : blocage du prix de l'essence et des produits pétroliers ; imposition des sociétés pétrolières ; rejet de l'amendement n° 16 (article additionnel) de M. Serge Boucheny et plusieurs de ses collègues : blocage du prix des engrais agricoles ; abrogation des dispositions relatives à l'avoir fiscal.

Article 8 (*prix des transports*) (p. 4127). — Adoption de l'amendement n° 27 de M. Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis : suppression de cet article, relatif à l'extension du champ d'application de l'ordonnance de 1945 à certains transports routiers de marchandises, à certaines opérations de transport, et aux remontées mécaniques ;

— l'article 8 est supprimé (p. 4127).

Article 9 (*limitation de l'évolution des hautes rémunérations*) (p. 4128). — Rejet de l'amendement n° 29 de M. Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis : codification : division de l'article 9 en plusieurs articles pour des raisons de clarté. Les hauts salaires et la lutte contre l'inflation ; adoption de l'amendement n° 7 de M. Maurice Blin, rapporteur général : rédactionnel ; adoption du sous-amendement n° 39 de M. Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances à l'amendement n° 7 de M. Maurice Blin, rapporteur général (p. 4130) ; rejet de l'amendement n° 38 de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues : limitation de l'accroissement des revenus des capitaux mobiliers (p. 4131) ; adoption de l'amendement n° 8 de M. Maurice Blin, rapporteur général : rédactionnel ; retrait de l'amendement n° 10 de M. Maurice Blin, rapporteur général : sanctions pour infractions à la limitation des hautes rémunérations. — L'article 9 constitue une atteinte à la Constitution : le principe de la liberté des contrats. Les conséquences graves pour l'économie française ;

— l'article 9, ainsi modifié, est adopté (p. 4131).

Adoption [16 décembre 1977] (p. 4131).

Discussion (commission mixte paritaire) [21 décembre 1977] (p. 4413, 4415).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 4413, 4414) : *MM. Maurice Blin, rapporteur pour le Sénat ; Edouard Bonnefous, président de la commission des finances.*

Interventions des sénateurs (p. 4413) : dans la plupart des articles restant en discussion, la commission mixte paritaire a retenu le texte du Sénat. La suppression des sanctions en matière de loyers. La limitation des hausses du prix de l'eau. La tarification routière obligatoire. (p. 4414) : l'évolution des hautes rémunérations ; les conditions de la discussion de ce texte inacceptables et indignes pour le Sénat.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 4414, 4415) : *M. Pierre Bernard-Reymond, secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie et aux finances (Budget).*

Articles 1er, 2, 4, 5 *bis*, **5** *ter* (p. 4414).

Article 6 (p. 4414). — Amendement n° 1 de M. Pierre Bernard-Reymond, secrétaire d'Etat : rétablissement de cet article prévoyant des sanctions aux mesures de limitation de la hausse des loyers.

Articles 6 *bis*, **6** *quater*, **7, 8, 9** (p. 4415).

Vote unique sur le texte de la commission mixte paritaire modifié par l'amendement présenté par le Gouvernement (p. 4415).

Adoption [21 décembre 1977] (p. 4415).

Voir aussi CONCURRENCE, **1** (n° **371**).

INFLATION

LOI DE FINANCES POUR 1978, Industrie, DG ; Commerce et artisanat, DG ; Agriculture, DG.

PRIX AGRICOLES

Voir LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **1** (n° **330**).
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n°s **73, 34.**

PRIX ALIMENTAIRE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), DG.

PRIX NOBEL

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Santé et sécurité sociale, DG ; Universités, DG.

PROCEDURE PENALE

1. — **Projet de loi portant réformes de droit pénal et de procédure pénale sur le secret de l'enquête et de l'instruction, la police judiciaire et le jury d'assises,** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice, par M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur, par M. Yvon Bourges, ministre de la défense, et par M. Fernand Icart, ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire [11 octobre 1977] (n° **9**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; rapport de M. Edgar Tailhades [10 novembre 1977] (n° **73**). — Discussion [16 novembre 1977] (p. 2710, 2739).

NOUVEL INTITULÉ : « **Projet de loi portant réforme de la procédure pénale sur la police judiciaire et le jury d'assises** ». — Adoption [16 novembre 1977] (n° **23**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [17 novembre 1977] (n° **3222**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; rapport de M. Gerbet [16 décembre 1977] (n° **3371**). — Discussion [20 décembre 1977]. — Adoption modifiée [20 décembre 1977] (n° **842**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (DEUXIÈME LECTURE) [20 décembre 1977] (n° **221**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; rapport de M. Edgar Tailhades [20 décembre 1977] (n° **225**). — Discussion [21 décembre 1977] (p. 4402, 4413 et 4453). Renvoi de la suite de la discussion.

Discussion (première lecture) [16 novembre 1977] (p. 2710, 2739).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 2710, 2723) : *MM. Edgar Tailhades, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale; Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice ; Christian Bonnet, ministre de l'intérieur ; Charles Lederman, Louis Virapoullé, Henri Caillavet, Guy Petit.*

a) *Interventions des sénateurs :* le secret de l'enquête et de l'instruction (p. 2710, 2715, 2717, 2722) ; la police judiciaire (p. 2710, 2711, 2712, 2717) ; l'historique du secret de l'instruction (p. 2710) ; la présomption d'innocence en faveur du prévenu (p. 2710) ; l'article 11 du code de procédure pénale (p. 2710, 2715) ; les dispositions du projet de loi (p. 2711, 2712, 2713, 2717) ; la levée du secret et les communications au public (p. 2711, 2715, 2716) ; l'harmonisation avec le code de justice militaire (p. 2711) ; le droit à l'information (p. 2711, 2715, 2716) ; le rôle du procureur de la République pour l'information (p. 2711, 2716) ; le secret de l'instruction et la liberté de la presse (p. 2711, 2715, 2722) ; la commission Racine sur la réorganisation de la police nationale (p. 2712) ; les débats à l'Assemblée nationale sur le budget de l'intérieur (p. 2712) ; la formation professionnelle de la police (p. 2712) ; l'école des élèves inspecteurs de police de Cannes-Ecluses (p. 2712) ; la loi sur la visite des véhicules déclarée non conforme à la Constitution par le Conseil constitutionnel (p. 2712, 2717) ; le décret du 30 août 1977 créant un corps unique de commissaires de police (p. 2712) ; le principe de la séparation des pouvoirs (p. 2712) ; l'emploi de la force publique (p. 2712) ; la réforme des jurys d'assises (p. 2712, 2713, 2717) ; le principe de la juridiction populaire (p. 2713) ; la question préalable sur le présent projet de loi déposée par le groupe communiste (p. 2715) ; la commission Aussel (p. 2715) ; les scandales financiers de la Ve République (p. 2715, 2722) ; les milices privées (p. 2715) ; la peine de mort (p. 2715) ; le droit de communication pour l'avocat (p. 2716) ; l'extradition de Klaus Croissant, avocat de Baader (p. 2716, 2722) ; l'indépendance de la magistrature (p. 2716) ; l'affaire du *Canard enchaîné* et la D. S. T. (p. 2716) ; les poursuites pour outrage aux bonnes mœurs par la voie de la presse et du livre (p. 2716) ; la diffamation (p. 2721, 2722) ; le droit de réponse prévu par l'article 12 de la loi de 1881 en faveur des personnes investies d'un mandat public (p. 2722).

b) *Intervention du Gouvernement :*

— *M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice* (p. 2713) : la cohérence du projet de loi. Les ministres cosignataires. La solidarité gouvernementale.

(p. 2718) : la responsabilité solidaire du Gouvernement. L'extension des libertés et non leur limitation. Le caractère disparate du projet. La fusion de trois textes en un. Leur dénomi-

nateur commun : la contradiction actuelle entre le droit et le fait. Les manquements au secret de l'enquête et de l'instruction. Les officiers et agents de police judiciaire ; l'extension des compétences. L'insuffisante représentativité des jurys d'assises. La nécessité de modifier la législation en fonction de l'évolution des esprits. Ue réforme longuement mûrie. Les travaux préparatoires des commissions : la commission Racine sur les statuts des personnels et les structures de la police nationale ; la commission Bezio sur les rapports entre la police judiciaire et les magistrats. (p. 2719) : la commission Aussel sur le secret de l'enquête et de l'instruction et le jury d'assises. Les procès d'intention faits au Gouvernement. La procédure d'urgence avait été prévue à cause de la fin de la législature à l'Assemblée nationale. Le refus du Conseil constitutionnel d'admettre la fouille des véhicules. La compétence judiciaire étendue au personnel en tenue. Le délit d'atteinte à la présomption d'innocence. Les dispositions légales en matière de diffamation. Les principes généraux du droit. Sa déclaration publique du 27 octobre 1977 sur l'extradition de Klaus Croissant. L'indépendance de la justice. Les actes de terrorisme et les détournements d'avions. Le défi lancé à nos sociétés. Les décisions du Gouvernement français sur les deux demandes d'extradition concernant Klaus Croissant. L'avis favorable donné par la chambre d'accusation de Paris sur l'une de ces demandes. L'assistance à une association de malfaiteurs prévue à l'article 267 du code pénal. Le décret d'extradition limité aux faits concernant le mandat d'arrêt du tribunal de Stuttgart. (p. 2720) : le secret de l'enquête et de l'instruction. La conformité avec les conclusions de la commission Aussel. L'unique modification de vocabulaire substituant « communication » à « communiqué ». L'assouplissement de la règle du secret. Le respect de la liberté. Cite la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 sur la présomption d'innocence. La prétendue atteinte à la liberté de la presse. La complexité du recours au délit de diffamation. La responsabilité, sanction de la liberté. La pluralité des informations.

Réponse à M. Henri Caillavet : l'amendement du Gouvernement aux termes duquel le délit ne prendra corps qu'en cas de mauvaise foi.

(p. 2721) : la concertation avec le Sénat souhaitée par le Gouvernement. La navette entre les deux assemblées. La police judiciaire : ses effectifs ; l'extension de fait de ses compétences. L'amélioration du niveau de recrutement et de formation des inspecteurs et enquêteurs de la police nationale. Les concours. La prolongation de la scolarité des élèves-inspecteurs. La modification des conditions d'accès aux fonctions d'officier et d'agent de police judiciaire. L'attribution de compétences judiciaires aux gardiens de la paix en matière de police de la circulation : les infractions au code de la route. Le contrôle exercé par l'autorité judiciaire et par la chambre d'accusation. L'habilitation accordée par le procureur général. La réforme des jurys d'assises. Le rôle excessif du juge d'instance. L'amélioration de la représentativité. La parité entre les hommes et les femmes.

(p. 2722) : proteste contre l'interprétation donnée par *M. Charles Lederman* de sa déclaration publique dans l'affaire Croissant.

— *M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur : réponse à M. Edgar Tailhades :* le recrutement des officiers et des agents de police judiciaire. Le concours d'inspecteur. (p. 2714) : le système proposé pour la formation des élèves inspecteurs. L'attribution de la qualité d'agent de police judiciaire aux enquêteurs ; la formation qui leur est dispensée. Les crédits budgétaires consacrés à la formation des personnels. Pas d'abaissement du niveau de recrutement. L'article 17 du projet. Le malentendu sur la « confusion des pouvoirs et des compétences ». Les missions de maintien de l'ordre et de police judiciaire. L'exemple des militaires de la gendarmerie. La modification de l'article L. 23 du code de la route : l'extension des compétences dans des conditions très restrictives. Le procès d'intention fait au Gouvernement au sujet d'une extension à la visite des véhicules. L'application de l'article L. 4 du code de la route. L'arrêt de la Cour de cassation du 23 juin 1974 sur la possibilité de refuser l'ouverture d'un coffre de voiture. La fouille des véhicules subordonnée à une poursuite pénale en flagrant délit ou à une commission rogatoire. Le champ d'application du projet limité aux infractions en matière de police de la circulation et à celles de l'article 40, 4° du code pénal.

Question préalable (p. 2722, 2723).

Motion n° 61 présentée par M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues tendant à opposer la question préalable : *MM. Charles Lederman, Edgar Tailhades, rapporteur ; Jean-Marie Girault, Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice.*

Rejet de la motion n° 61 par scrutin public (n° 5, liste des votants, p. 2745).

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 2723, 2739) : *MM. Edgar Tailhades, rapporteur de la commission des lois ; Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice ; Pierre Carous, Marcel Champeix, Charles Lederman, Guy Petit, Louis Virapoullé, Léon Jozeau-Marigné, président de la commission des lois ; Henri Caillavet.*

Avant l'article 1er. — Adoption de l'amendement n° 1 de M. Edgar Tailhades, rapporteur : suppression de l'intitulé du chapitre 1er : Dispositions relatives au secret de l'enquête et de l'instruction (p. 2724).

Art. 1er. (*article 11 du code de procédure pénale : communications par le procureur de la République ou par les avocats portant sur des éléments recueillis au cours de l'enquête ou de l'instruction*) (p. 2724). — Adoption de l'amendement n° 2 de M. Edgar Tailhades, rapporteur : suppression de l'article ;

— l'article 1er est supprimé (p. 2724).

Article 2 (*article 41-1 nouveau du code de procédure pénale : communications par un officier de police judiciaire portant sur des éléments recueillis au cours de l'enquête ou de l'instruction*) (p. 2724). — Adoption des amendements identiques n° 2 de M. Edgar Tailhades, rapporteur, et n° 51 de M. Guy Petit : suppression de l'article ;

— l'article 2 est supprimé (p. 2724).

Article 3 (*article 81-1 nouveau du code de procédure pénale : communications par le juge d'instruction portant sur des éléments recueillis au cours de l'enquête ou de l'instruction*) (p. 2725). — Adoption des amendements identiques n° 4 de M. Edgar Tailhades, rapporteur, et n° 52 de M. Guy Petit : suppression de l'article ;

— l'article 3 est supprimé (p. 2725).

Article 4 (*article 83 du code de justice militaire : communications par le commissaire du gouvernement, un officier de police judiciaire ou les avocats portant sur des éléments recueillis au cours de l'enquête ou de l'instruction*) (p. 2725). — Adoption des amendements identiques n° 5 de M. Edgar Tailhades, rapporteur, et n° 53 de M. Guy Petit : suppression de l'article ;

— l'article 4 est supprimé (p. 2725).

Article 5 (*article 121-1 nouveau du code de justice militaire : communications par le commissaire du gouvernement ou un officier de police judiciaire portant sur des éléments recueillis au cours de l'enquête ou de l'instruction*) (p. 2725). — Adoption des amendements identiques n° 6 de M. Edgar Tailhades, rapporteur, et n° 54 de M. Guy Petit : suppression de l'article ;

— l'article 5 est supprimé (p. 2725).

Article 6 (*article 374 nouveau du code pénal : délit d'atteinte à la présomption d'innocence ou à l'intimité de la vie privée*) (p. 2725). — Amendements identiques n° 7 de M. Edgar Tailhades, rapporteur, et n° 55 de M. Guy Petit : suppression de l'article ; retrait de l'amendement n° 55 et adoption de l'amendement n° 7 ;

— l'article 6 est supprimé (p. 2726).

Avant l'article 7. — Amendement n° 34 de M. Henri Caillavet : suppression de l'intitulé du chapitre II : « Dispositions relatives à la police judiciaire ». Les difficultés de recrutement de la police judiciaire ; le principe de la séparation des pouvoirs et des compétences ; les articles 104 et D. 4 du code pénal sur les attroupements ; la remise en cause des libertés fondamentales (p. 2726) ; retrait, reprise par M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues, et rejet de l'amendement n° 34 (p. 2727).

Article 7 (2° *de l'article 15 du code de procédure pénale : agents de police judiciaire adjoints*) (p. 2727). — Rejet de l'amendement n° 18 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues : suppression des modifications relatives aux agents de police judiciaire et agents de police judiciaire adjoints ;

— l'article 7 est adopté (p. 2727).

Article 8 (3° *de l'alinéa 1er et alinéa 4 de l'article 16 du code de procédure pénale : habilitation des inspecteurs de police en tant qu'officiers de police judiciaire*) (p. 2727). — Adoption des

amendements identiques n° 8 de M. Edgar Tailhades, rapporteur, et n° 36 de M. Henri Caillavet : suppression de l'article (p. 2728) ; la formation des élèves inspecteurs ;

— l'article 8 est supprimé (p. 2728).

Article 9 (*alinéa 3 de l'article 18 du code de procédure pénale : compétence des officiers de police judiciaire dans la circonscription*) (p. 2728). — Adoption des amendements identiques n° 9 de M. Edgar Tailhades, rapporteur, n° 20 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues et n° 37 de M. Henri Caillavet : suppression de l'article ;

— l'article 9 est supprimé (p. 2728).

Article 10 (*article 20 du code de procédure pénale : habilitation des enquêteurs de la police nationale en qualité d'agent de police judiciaire*) (p. 2728). — La formation juridique des enquêteurs de la police nationale ; l'établissement du procès-verbal et la qualification des faits par les agents de police judiciaire de première catégorie ; adoption des amendements identiques n° 10 de M. Edgar Tailhades, rapporteur, n° 21 de M. Charles Ledermann et plusieurs de ses collègues, et n° 38 de M. Henri Caillavet : suppression de l'article (p. 2729) ;

— l'article 10 est supprimé (p. 2729).

Article 11 (*article 21 du code de procédure pénale : attribution aux agents de police judiciaire de deuxième catégorie du titre d'agent de police judiciaire adjoint*) (p. 2729). — Rejet de l'amendement n° 22 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues : suppression de l'article ;

— l'article 11 est adopté (p. 2729).

Article 12 (*intitulé du titre de la section III du chapitre II du titre III du livre Ier du code de procédure pénale : « Du contrôle de l'activité des officiers et agents de police judiciaire »*) (p. 2729). — Rejet de l'amendement n° 23 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues : suppression de l'article : une modification d'intitulé étendant le contrôle de la chambre d'accusation à l'activité des agents de police judiciaire ;

— l'article 12 est adopté (p. 2729).

Article 13 (*article 224 du code de procédure pénale : contrôle de la chambre d'accusation de la Cour de cassation sur l'activité des fonctionnaires civils et des militaires, officiers et agents de police judiciaire, pris en cette qualité*) (p. 2729). — Rejet de l'amendement n° 24 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues : suppression de l'article (p. 2730) ;

— l'article 13 est adopté (p. 2730).

Article 14 (*alinéa 1er de l'article 226 du code de procédure pénale : enquête et auditions de la chambre d'accusation de la Cour de cassation*) (p. 2730). — Rejet de l'amendement n° 25 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues : suppression de l'article : modification apportée pour tenir compte de l'extension du contrôle de la chambre d'accusation à l'activité des agents de police judiciaire ;

— l'article 14 est adopté (p. 2730).

Article 15 (*articles 227 à 229 du code de procédure pénale : contrôle par la chambre d'accusation de la Cour de cassation de l'activité des agents de police judiciaire*) (p. 2730). — Rejet de l'amendement n° 26 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues : suppression d'un article d'harmonisation ;

— l'article 15 est adopté (p. 2730).

Article 16 (*alinéa 2 de l'article 537 du code de procédure pénale : procès-verbaux et rapports établis par les officiers et agents de police judiciaire*) (p. 2730). — Rejet de l'amendement n° 27 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues : suppression d'un article d'harmonisation.

— l'article 16 est adopté (p. 2730).

Article 17 (*article L. 23-1 nouveau du code de la route : extension des compétences de police judiciaire aux personnels en tenue pour le contrôle de la circulation routière*) (p. 2730). — La confusion des compétences. Les dangers pour les libertés individuelles. La garde à vue, la perquisition, la saisie. La constatation de délits connexes aux infractions de la police routière. La loi sur la visite des véhicules déclarée inconstitutionnelle. Le décret du 30 août 1977 sur la fusion des corps de la hiérarchie de la police en tenue et de la police en civil. Le recours devant le Conseil d'Etat (p. 2731). La multiplication des infractions ; les effectifs de la police judiciaire. Le cas des gendarmes. L'avis favorable du Conseil d'Etat sur cet article. Les accidents mortels de la route. La proposition de loi de M. Boudet sur la conduite en état d'ébriété. Les études du professeur Got, à Garches, sur le nombre des accidents mortels dus à l'alcoolisme. L'infraction routière, seule cause possible de garde à vue. L'article 17 n'est pas un article de validation de décret (p. 2732) ; adoption des amendements identiques n° 11 de M. Edgar Tailhades, rapporteur, n° 28 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues et n° 45 de M. Henri Caillavet : suppression de l'article (p. 2733, scrutin public n° 6 ; liste des votants, p. 2745, 2746) ;

— l'article 17 est supprimé (p. 2733).

Article 18 (6°, 7° *et* 8° *de l'article 256 du code de procédure pénale : jurés : incapacités*). — Adopté (p. 2733).

Article 19 (*articles 257 et 258 du code de procédure pénale : jurés : incompatibilités et dispenses*). — Adopté (p. 2733).

Article 20 (*article 258-1 nouveau du code de procédure pénale : exclusions de la liste des jurés*) (p. 2733). — Retrait de l'amendement n° 30 de M. Henri Caillavet : supression de la disposition accordant à la commission le droit d'exclure quelqu'un de la liste annuelle des jurés (p. 2734) ; retrait de l'amendement n° 31 de M. Henri Caillavet : observation présentée par le maire à la suite de la délibération du conseil municipal ; amendement n° 12 de M. Edgar Tailhades, rapporteur : précision apportée à la notion de motifs graves ; retiré ; repris par M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues ; rejeté (p. 2735) ;

— l'article 20 est adopté (p. 2735).

Article 21 (*articles 260 et 261 du code de procédure pénale : liste des jurés*) (p. 2735). — Adoption de l'amendement n° 13 de M. Edgar Tailhades. rapporteur : accroissement des effectifs de jurés d'assises figurant sur la liste annuelle ; adoption de l'amendement n° 57 de M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice : suppression de la limite supérieure fixée pour le nombre des jurés inscrits sur la liste annuelle ;

— l'article 21, ainsi modifié, est adopté (p. 2735).

Article 22 (*article 261-1 nouveau du code de procédure pénale : liste préparatoire des jurés*) (p. 2735). — Amendement n° 14 de M. Edgar Tailhades, rapporteur : inaptitude légale aux fonctions de juré dont le maire doit informer le secrétaire greffier de la cour d'appel ; observations du maire sur les cas de personnes ne pouvant être jurés pour des motifs d'ordre médical ; adopté dans sa première phrase : seconde phrase reprise par M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues et rejetée (p. 2736) ;

— l'article 22, ainsi modifié, est adopté (p. 2736).

Article 23 (*articles 262 à 267 du code de procédure pénale : élaboration des listes de jurés, tirage au sort, notification aux jurés*) (p. 2736). — Adoption de l'amendement n° 15 de M. Edgar Tailhades, rapporteur : rédactionnel (p. 2737) ; adoption de l'amendement n° 16 de M. Edgar Tailhades, rapporteur : augmentation du nombre des jurés suppléants ; adoption de l'amendement n° 17 de M. Edgar Tailhades, rapporteur : possibilité pour le président de la cour d'appel ou du tribunal de grande instance de déléguer à un magistrat la mission de procéder au tirage au sort de la liste de session ;

— L'article 23, ainsi modifié, est adopté (p. 2737).

Article 24 (*article 275 du code de procédure pénale : choix ou désignation du conseil de l'accusé*). — Adopté (p. 2737).

Article 25 (*article 289 du code de procédure pénale : radiation des listes*). — Adopté (p. 2737).

Article 26 (*article 289-1 nouveau du code de procédure pénale : complément des listes de session*). — Adopté (p. 2738).

Article 27 (*articles 291 et 292 du code de procédure pénale : formation du jury de jugement et notification à l'accusé*). — Adopté (p. 2738).

Article 28 (*article 295 du code de procédure pénale : appel des jurés*). — Adopté (p. 2738).

Après l'article 28. — Adoption de l'amendement (article additionnel) n° 46 de M. Etienne Dailly, soutenu par M. Edgar Tailhades, rapporteur : tirage au sort à huis-clos si la sécurité des jurés l'exige ; adoption de l'amendement (article additionnel) n° 47 de M. Etienne Dailly, soutenu par M. Edgar Tailhades, rapporteur : d'harmonisation ; adoption de l'amendement (article additionnel) n° 48 de M. Etienne Dailly, soutenu par M. Edgar Tailhades, rapporteur : d'harmonisation (p. 2738) ;

— Trois articles additionnels sont insérés dans le projet de loi (p. 2738).

Article 29 (*entrée en vigueur de la loi*). — Adopté (p. 2738).

Article 30 (*décret d'application en Conseil d'Etat*). — Adopté (p. 2738).

INTITULÉ : adoption de l'amendement n° 56 de M. Edgar Tailhades, rapporteur : « **Projet de loi portant réforme de la procédure pénale sur la police judiciaire et le jury d'assises** » (p. 2739).

Deuxième délibération sur l'article 29 (p. 2739) : adoption de l'amendement n° 62 de M. Edgar Tailhades : date d'entrée en vigueur des dispositions du chapitre II : dispositions relatives à la police judiciaire (p. 2739) ;

— L'article 29, ainsi modifié, est adopté (p. 2739).

Adoption [16 novembre 1977] (p. 2739).

Discussion (deuxième lecture) [21 décembre 1977] (p. 4402 à 4413) (p. 4451).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 4402 à 4407) : *MM. Edgar Tailhades, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice ; Henri Caillavet, Charles Lederman.*

a) *Interventions des sénateurs :* l'aval de décrets faisant l'objet de recours devant le Conseil d'Etat (p. 4402) ; le régime progressif dans les établissements pénitentiaires (p. 4402, 4404) ; la réforme de la police judiciaire (p. 4402, 4403, 4404, 4405, 4406) ; les écoles d'inspecteurs de police de Cannes-Ecluse et de Toulouse (p. 4402, 4403) ; la création d'une catégorie nouvelle d'officiers et d'agents de police judiciaire de 1re classe à compétence restreinte (p. 4403, 4406) ; le principe de la séparation entre les fonctions de maintien de l'ordre et de police judiciaire (p. 4403, 4405, 4406) ; les travaux de la commission Racine (p. 4403, 4406) ; les CRS (p. 4404) ; les fonctions actuelles des fonctionnaires du corps des commandants et officiers de paix (p. 4404) ; les jurys d'assises (p. 4404) ; la constitutionnalité du texte présenté (p. 4406) ; la fouille des véhicules (p. 4406).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 4404) : le jury d'assises. Aucun article du texte présenté ne valide le décret du 23 mai 1975 portant réforme pénitentiaire. La suppression du régime progressif à l'intérieur d'un établissement unique, son extension à tous les établissements réunis. (p. 4405) : le niveau de recrutement des officiers et agents de police judiciaire. L'amélioration du recrutement et de la formation de l'ensemble des inspecteurs et des enquêteurs de la police nationale. Les accidents de la circulation. Le personnel en tenue doit actuellement faire régulariser ses constats d'infraction par des officiers de police judiciaire. Les officiers de police judiciaire sont étroitement soumis à l'autorité judiciaire.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 4407 à 4413) : *MM. Charles Lederman, Edgar Tailhades, rapporteur ; Christian Bonnet, ministre de l'intérieur, Henri Caillavet, Léon Jozeau-Marigné, président de la commission des lois.*

Article 8 (p. 4407). — Rejet de l'amendement n° 7 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues : suppression de cet article permettant le recrutement des officiers de police judiciaire à partir du grade d'inspecteur de police ayant deux ans d'ancienneté ; rejet de l'amendement n° 1 de M. Edgar Tailhades, rapporteur : nombre d'années de service effectif que doivent compter les inspecteurs de la police nationale pour être recrutés comme officiers de police judiciaire ;

— l'article est réservé (p. 4409).

Article 9 (p. 4409). — Adoption de l'amendement n° 3 de M. Edgar Tailhades, rapporteur : article 18 du code de procédure pénale : rédactionnel ;

— l'article 9, ainsi modifié, est adopté (p. 4409).

Article 10 (p. 4409). — Rejet de l'amendement n° 9 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues : article 20 du code de procédure pénale : suppression de cet article énonçant les différentes catégories d'agents de police judiciaire ; retrait de l'amendement n° 4 de M. Edgar Tailhades, rapporteur : article 20 du code de procédure pénale : suppression de l'alinéa prévoyant que les enquêteurs de la police nationale remplissant certaines conditions d'aptitude et comptant au moins trois ans de service effectif sont agents de police judiciaire ; rectifié de manière à ce que seuls les enquêteurs chefs de la police nationale aient la qualité d'agent de police judiciaire ; le recrutement des enquêteurs chefs ; adoption de l'amendement n° 10 de M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur : article 20 du code de procédure pénale : qualité d'agent de police judiciaire accordée aux enquêteurs de la police nationale comptant au moins trois ans de service effectif comme titulaire (p. 4410) ;

— l'article 10, ainsi modifié, est adopté (p. 4410).

Article 17 (p. 4410). — Amendement n° 5 de M. Edgar Tailhades, rapporteur : article L. 23-1 nouveau du code de la route : suppression de cet article : attribution de la qualité d'officier de police judiciaire à certains fonctionnaires du corps des commandants et officiers de paix, pour rechercher et constater les infractions au code de la route et les infractions commises à l'occasion d'accidents de la circulation, à l'exlusion de toutes autres, sans qu'ils puissent procéder à la visite des véhicules ; qualité d'agent de police judiciaire attribuée à certains gradés et gardiens de la paix de la police nationale, pour rechercher et constater les mêmes catégories d'infractions ; amendement n° 11 de M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur : article L. 23-1 nouveau du code de la route : attribution de la qualité d'officier de police judiciaire aux fonctionnaires du corps des commandants et officiers de paix pour rechercher et constater les infractions au code de la route ou commises à l'occasion d'accidents de la circulation, à l'exclusion de toutes autres, « notamment celles commises à l'occasion de manifestations sur la voie publique ».

Renvoi de la suite de la discussion (p. 4413) et **ajournement** (p. 4451) de la discussion du projet de loi.

PRODUCTEURS (Télévision)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Radiodiffusion télévision française, DG.

PRODUCTION

Voir l'objet.

PRODUCTIONS MEDITERRANEENNES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Affaires étrangères, DG.

PRODUIT INTERIEUR BRUT

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Défense, DG ; Education, DG.

PRODUIT NATIONAL BRUT

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Tourisme, DG.

PRODUITS AGRICOLES

Voir CONSOMMATEURS, **1** (n° **306**).

LOI DE FINANCES POUR 1978, Commissariat général au Plan, DG.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **3** (n° **113**), DG.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° **73**.

PRODUITS CHIMIQUES

Projet de loi sur le contrôle des produits chimiques, présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Vincent Ansquer, ministre de la qualité de la vie [17 novembre 1976] (n° **2620**) ; renvoi à la commission de la production et des échanges ; rapport de M. Weisenhorn [11 mai 1977] (n° **2870**). — Discussion [26 mai 1977]. — Adoption [26 mai 1977] n° **674**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [31 mai 1977] (n° **337**) ; renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan ; pour avis à la commission des affaires culturelles [10 juin 1977] ; rapport de M. Robert Laucournet [16 juin 1977] (n° **374**) ; avis de M. Hubert Martin [17 juin 1977] (n° **384**). — Discussion [22 juin 1977] (p. 1623, 1634). — Adoption modifiée [22 juin 1977] (n° **154**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [23 juin 1977] (n° **3019**) ; renvoi à la commission de la production et des échanges ; rapport de M. Weisenhorn [24 juin 1977] (n° **3031**). — Discussion [28 juin 1977]. — Adoption [28 juin 1977] (n° **727**).

PROMULGATION : loi n° 77-771 du 12 juillet 1977 (*JO*, Lois et décrets du 13 juillet 1977).

Discussion (première lecture) [22 juin 1977] (p. 1623, 1634).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1623, 1628) : *MM. Robert Laucournet, rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan ; Hubert Martin, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; Michel d'Ornano, ministre de la culture et de l'environnement.*

a) *Interventions des sénateurs :* la protection de l'environnement (p. 1623, 1626) ; les textes réglementaires d'application des lois sur la protection de l'environnement tardent à paraître (p. 1623, 1626) ; les dangers des produits chimiques pour la santé humaine (p. 1623, 1625) ; la réglementation actuelle visant certains produits tels que cosmétiques, pesticides et médicaments (p. 1623, 1626) ; les dispositions prises à l'étranger (p. 1624, 1626) ; la notification par les industriels et l'autorisation d'emploi délivrée par l'administration (p. 1624, 1625, 1626) ; les produits visés par la nouvelle réglementation (p. 1624) ; les améliorations apportées au présent projet de loi par l'Assemblée nationale (p. 1625) ; la protection du secret de fabrication (p. 1625) ; la réglementation au sein de la Communauté européenne (p. 1625, 1626) ; l'application de la loi (p. 1625) ; la demande actuelle des consommateurs de produits « naturels » (p. 1626) ; les affaires « Seveso » et « talc Morhange » (p. 1626).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1627) : la participation d'industries chimiques au développement du potentiel industriel français. Les règlements spécifiques déjà élaborés concernant certaines substances. Le problème actuel de la diffusion des produits chimiques et de leur dispersion dans l'environnement. L'application systématique de la loi aux substances chimiques nouvelles. Le devoir des producteurs de se préoccuper de l'emploi des substances. La possibilité d'un réexamen des substances ayant satisfait aux obligations nouvelles et de celles qui ont été commercialisées avant l'entrée en vigueur du texte. L'obligation de déclaration assortie d'un dossier très détaillé. La possibilité pour l'administration de prescrire toutes les mesures nécessaires, des renseignements complémentaires à l'interdiction. Les conditions dans lesquelles ce texte de loi sera appliqué ; la constitution d'une commission d'experts. La coordination dans l'application des diverses législations. L'importance attachée par le Gouvernement au problème de la protection de l'homme et de la préservation de son environnement.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1628, 1634) : *MM. Robert Laucournet, rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan ; Michel d'Ornano, ministre de la culture et de l'environnement ; Hubert Martin, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; Maurice Lalloy, au nom de M. Edouard Bonnefous.*

Article 1er (*finalité du projet de loi ; définition des substances chimiques*). — Adopté (p. 1628).

Article 2 (*substances chimiques et substances radioactives en dehors du champ d'application de la loi*) (p. 1628). — Adoption de l'amendement n° 1 de M. Robert Laucournet, rapporteur : rédactionnel ;

— l'article 2, ainsi modifié, est adopté (p. 1628).

Article 3 (*déclaration du producteur ou importateur à l'autorité administrative*) (p. 1628). — Adoption de l'amendement n° 2 de M. Robert Laucournet, rapporteur : rédactionnel ; rejet de l'amendement n° 3 de M. Robert Laucournet, rapporteur : suppression des risques inacceptables dans les éléments d'appréciation que doit comporter le dossier technique (p. 1629) ; rejet de l'amendement n° 13 de M. Hubert Martin, rapporteur pour avis : indication dans le dossier technique des éléments d'appréciation des dangers et des risques que peut présenter la substance ;

— l'article 3, ainsi modifié, est adopté (p. 1629).

Article 4 (*interdiction de fabrication ou d'importation de toute substance ayant fait l'objet d'une déclaration ; inscription de la substance sur une liste des produits dangereux pour l'environnement*) (p. 1629). — Rejet de l'amendement n° 16 de M. Edouard Bonnefous, soutenu par M. Maurice Lalloy : interdiction dans un délai de six mois de toute fabrication ou mise sur le marché de la substance ayant fait l'objet d'une déclaration ; possibilité pour l'autorité administrative d'inscrire dans le même délai la substance sur une liste de substances dangereuses pour l'homme et pour l'environnement (p. 1630) ; rejet de l'amendement n° 14 de M. Hubert Martin, rapporteur pour avis : l'autorité administrative dispose d'un délai de six mois pour inscrire la substance sur la liste des produits dangereux et prendre les mesures qu'elle juge nécessaires (p. 1631) ; adoption de l'amendement n° 4 de M. Robert Laucournet, rapporteur ; inscription sur une liste de produits dangereux non seulement pour l'environnement mais aussi pour l'homme ; la composition des commissions d'experts ; la représentation des défenseurs de l'environnement et des associations de consommateurs ;

— l'article 4, ainsi modifié, est adopté (p. 1631).

Article 5 (*conditions supplémentaires pouvant, en fonction de la gravité des risques présentés pour l'environnement, être imposées lors de la mise en circulation des substances inscrites sur la liste des produits dangereux*) (p. 1631). — Adoption de l'amendement n° 5 de M. Robert Laucournet, rapporteur : coordination ; adoption de l'amendement n° 6 de M. Robert Laucournet, rapporteur : coordination (p. 1632) ; adoption de l'amendement n° 7 de M. Robert Laucournet, rapporteur : de forme ; rejet de l'amendement n° 15 de M. Hubert Martin, rapporteur pour avis : réglementation d'élimination tant des substances que de leurs emballages ; adoption de l'amendement n° 8 de M. Robert Laucournet, rapporteur : coordination ;

— l'article 5, ainsi modifié, est adopté (p. 1632).

Article 6 (*principe du secret des procédés de fabrication ou d'exploitation*). — Adopté (p. 1632).

Article 7 (*substances anciennes déjà mises sur le marché : examen ou réexamen possible*). — Adopté (p. 1632).

Article 8 (*renseignements complémentaires ou essais de vérification demandés par l'autorité administrative*). — Adopté (p. 1632).

Après l'article 8. — Adoption de l'amendement n° 9 (article additionnel) de M. Robert Laucournet, rapporteur : possibilité pour l'administration de demander aux industriels de participer aux frais d'établissement des dossiers et à la conservation et l'exploitation des documents qui y sont contenus (p. 1633) ;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 1633).

Article 9 (*pénalités et peines accessoires*). — Adopté (p. 1633).

Article 10 (*saisie des substances présentant des dangers pour l'homme ou son environnement*) (p. 1633). — Retrait de l'amendement n° 10 de M. Robert Laucournet, rapporteur : destruction ou neutralisation aux frais de l'auteur de l'infraction, dans les meilleurs délais, des substances et préparations importées ou mises sur le marché et dangereuses pour l'homme ou son environnement (p. 1634) ; adoption de l'amendement n° 17 de M. Michel d'Ornano, ministre de la culture et de l'environnement : dépôt des substances et préparations dangereuses dans les locaux où elles se trouvent ; possibilité de destruction ou de neutralisation aux frais de l'auteur de l'infraction ;

— l'article 10, ainsi modifié, est adopté (p. 1634).

Article 11 (*fonctionnaires ou agents qualifiés pour procéder à la recherche et à la constatation des infractions à la présente loi*) (p. 1634). — Adoption de l'amendement n° 11 de M. Robert Laucournet, rapporteur : rédactionnel ; adoption de l'amendement n° 12 de M. Robert Laucournet, rapporteur : participation des inspecteurs du travail à la recherche et à la constatation des infractions à la présente loi (p. 1634) ;

— l'article 11, ainsi modifié, est adopté (p. 1634).

Article 12 (*les procédures de la loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes sont applicables au contrôle des produits chimiques*). — Adopté (p. 1634).

Article 13 (*sanctions à l'égard des personnes qui auront empêché les fonctionnaires énumérés à l'article 11 d'accomplir leurs fonctions*). — Adopté (p. 1634).

Article 13 *bis* (*application de la loi à Saint-Pierre-et-Miquelon*). — Adopté (p. 1634).

Article 14 (*conditions d'application fixées par décret en Conseil d'Etat ; avis du conseil supérieur d'hygiène publique de France sur les dispositions relatives à l'application de l'article 3*). — Adopté (p. 1634).

Adoption [22 juin 1977] (p. 1634).

Voir aussi LOI DE FINANCES POUR 1978, Environnement, DG.

PRODUITS DANGEREUX

Voir CONSOMMATEURS, 1 (n° 306).

PRODUITS LAITIERS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Agriculture, DG.

PRODUITS NOUVEAUX (Lancement de).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, art. 77.

PRODUITS PHARMACEUTIQUES

Voir HÔPITAUX, **1** (n° **193**).

PROFESSIONS JUDICIAIRES ET JURIDIQUES

Voir AVOCATS

GREFFIERS

IMPÔTS, **1** (n° **89**), art. 30 *quater*, 30 *quinquiès*, après l'art. 33.

PROFESSIONS LIBERALES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), art. **7**, C. M. P., art. 7.

RAPATRIÉS, **2** (n° 106), après l'art. 11 *ter*.

VEUVES (QO).

PROGRAMMATION MILITAIRE (Loi du 19 juin 1976).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Défense, DG.

PROGRAMME COMMUN DE GOUVERNEMENT DE LA GAUCHE

Voir AVIATION MILITAIRE (QO).

C. E. E. (QO).

CONSOMMATEURS, **1** (n° **306**).

DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT, **1**.

EDUCATION (QO).

ENSEIGNEMENT, **1** (n° **452**).

EMPLOI (QO).

INDUSTRIE MÉCANIQUE (QO).

LOI DE FINANCES POUR 1978, Jeunesse et sports, DG.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **1** (n° **330**).

RADIODIFFUSION ET TÉLÉVISION (QO).

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° **75**.

TRAVAIL DES FEMMES (QO).

TRAVAILLEURS ÉTRANGERS (QO).

PROGRAMMES D'ACTION PRIORITAIRE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), DG ; Agriculture, DG ; Intérieur, DG ; Services du Premier ministre - services généraux, DG ; Commissariat général du Plan, DG ; Santé et sécurité sociale, DG ; Postes et télécommunications, DG ; Services financiers, DG ; Industrie, DG ; Universités, DG ; Education, DG ; Commerce et artisanat, DG ; Affaires étrangères, DG ; Départements d'outre-mer, DG ; Tourisme, DG ; Travail, DG ; Justice, DG.

PROGRAMMES D'INITIATIVE REGIONALE ET LOCALE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Commissariat général du Plan, DG.

PROGRAMME SPATIAL

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Industrie, DG.

PROGRAMMES RADIOPHONIQUES

Voir RADIODIFFUSION ET TÉLÉVISION

PROGRAMMES SCOLAIRES

Voir EDUCATION (QO).

ENSEIGNEMENT, **1** (n° **452**, art. 1er).

LOI DE FINANCES POUR 1978, Education, DG ; Universités, DG.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n°s **63, 11, 93,**

PROMOTEURS IMMOBILIERS

Voir CONSTRUCTIONS, **1** (n° **483**).

PRONOSTICS (Concours de).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Jeunesse et sports, DG.

PROPHYLAXIE DES MALADIES DU BETAIL

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Agriculture, DG.

PROTECTION CIVILE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Services du Premier ministre - Secrétariat général de la défense nationale, DG.

PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

1. — **Projet de loi relatif aux personnes pratiquant l'accueil de mineurs à domicile,** présenté au nom de M. Jacques Chirac, Premier ministre, par Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale [8 avril 1976] (n° **231**) ; renvoi à la commission des affaires sociales ; rapport de M. Jean Mézard [14 avril 1976] (n° **251**). — Discussion [22 avril 1976] (p. 636 et suiv.).

NOUVEL INTITULÉ : « **Projet de loi relatif aux assistantes maternelles** ». — Adoption [22 avril 1976] (n° **122**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [27 avril 1976] (n° **2221**) ; renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; rapport de Mme Anne-Marie Fritsch [13 mai 1976] (n° **2295**). — Discussion [5 et 6 avril 1977]. — Adoption modifiée [6 avril 1977] (n° **633**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (DEUXIÈME LECTURE) [13 avril 1977] (n° **242**) ; renvoi à la commission des affaires sociales ; rapport de M. Jean Mézard [14 avril 1977] (n° **245**). — Discussion [19 avril 1977] (p. 555, 566). — Adoption modifiée [19 avril 1977] (n° **96**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [21 avril 1977] (n° **2816**) ; renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; rapport de Mme Anne-Marie Fritsch [27 avril 1977] (n° **2831**). — Discussion [3 mai 1977]. — Adoption [3 mai 1977] (n° **647**).

PROMULGATION : loi n° 77-505 du 17 mai 1977 (*JO*, Lois et décrets du 18 mai 1977).

Discussion (première lecture) voir table 1976.

Discussion (deuxième lecture) [19 avril 1977] (p. 555, 566).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE : *Jean Mézard, rapporteur, Mmes Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale, Catherine Lagatu.*

a) *Intervention des sénateurs :* la garde des enfants à domicile [nourrices et gardiennes] (p. 555, 556) ; les crédits nécessaires à l'extension du bénéfice de la législation nouvelle aux auxiliaires maternelles employées par les services de l'aide sociale à l'enfance et par les collectivités locales (p. 555, 557) ; l'ampleur

du problème d'accueil des enfants (p. 555, 556) ; la nécessité d'un statut pour les nourrices de l'aide sociale à l'enfance (p. 557) ; la formation des gardiennes d'enfants (p. 557) ; l'aide publique pour les enfants placés (p. 557, 558).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 556) : L'importante innovation du texte par rapport à la première lecture : extension des dispositions du texte aux assistantes maternelles du secteur public. Dépenses supplémentaires de 130 millions de francs supportées à plus de 80 p. 100 par le budget de l'Etat. La transformation de l'aide sociale à l'enfance : la diminution du nombre des enfants placés. Le rôle des familles d'accueil pour les enfants placés : substitut à la famille naturelle. Rémunération des assistantes maternelles : référence au salaire minimum de croissance. Bénéfice des avantages sociaux. Possibilité de regrouper des familles d'accueil pour des placements d'urgence. L'amélioration de la qualité du service rendu par des placements familiaux : l'augmentation de la qualification professionnelle. Le maintien des liens affectifs entre les enfants placés et leur famille naturelle.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 558) : *M. Jean Mézard, rapporteur, Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale, M. Hector Viron, Mme Catherine Lagatu.*

Article 1er (p. 558). — Adoption de l'amendement rédactionnel n° 4 de M. Jean Mézard, rapporteur (p. 559) ; adoption de l'amendement rédactionnel n° 5 de M. Jean Mézard, rapporteur ; rejet de l'amendement n° 1 de Mme Marie-Thérèse Goutmann et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Hector Viron : paiement des cotisations patronales à la charge d'organismes de caractère public et notamment des services de la protection maternelle et infantile (P. M. I.), par scrutin public (n° 45. — Liste des votants, p. 583 et 584) ; adoption de l'amendement n° 6 de M. Jean Mézard, rapporteur ; référence tant pour les gardiennes employées par une personne morale privée que par celles employées par une collectivité publique à la notion de couverture englobant la possibilité de recours à un tiers assureur (p. 561) ; adoption de l'amendement rédactionnel n° 7 de M. Jean Mézard, rapporteur ;

— l'article 1er, ainsi modifié, est adopté (p. 561).

Article 2 (p. 561). — Adoption des amendements rédactionnels n° 8 et n° 9 de M. Jean Mézard, rapporteur (p. 562) ; adoption de l'amendement n° 10 de M. Jean Mézard, rapporteur : licenciement de la gardienne à qui aucun enfant n'a été confié depuis trois mois (p. 563) ;

— l'article 2 ainsi modifié est adopté (p. 563).

Article 3. — Adopté (p. 563).

Article 3 *bis*. — Le rôle des gardiennes de l'aide sociale à l'enfance et la nécessité d'une réforme globale de l'aide sociale à l'enfance (p. 563) ; rejet de l'amendement n° 20 de Mme Catherine Lagatu et plusieurs de ses collègues : insérer un article 123-5 *bis* nouveau au code de la famille et de l'aide sociale afin de faire bénéficier des congés payés dans les conditions de droit commun les assistantes maternelles de l'aide sociale (p. 564) ; l'amendement n° 19 de Mme Catherine Lagatu et plusieurs de ses collègues : supprimer la référence à l'article L. 773-6 du code du travail qui devient sans objet ; adoption de l'amendement rédactionnel n° 12 de M. Jean Mézard, rapporteur (p. 565) ; adoption de l'amendement n° 13 de M. Jean Mézard, rapporteur : les assistantes maternelles privées d'emploi involontairement ont droit à un revenu de remplacement ; adoption de l'amendement rédactionnel n° 14 de M. Jean Mézard, rapporteur ; rejet de l'amendement n° 3 de Mme Catherine Lagatu et plusieurs de ses collègues : rattacher au foyer départemental de l'enfance de leur domicile les assistantes maternelles spécialisées dans les accueils urgents et de courte durée (p. 566) ;

— l'article 3 *bis*, ainsi modifié est adopté (p. 566).

Article 4 *bis* (p. 566). — Adoption de l'amendement de coordination n° 15 de M. Jean Mézard, rapporteur ;

— l'article 4 *bis*, ainsi modifié, est adopté (p. 566).

Article 5. — Adopté (p. 566).

Explication de vote :

— *M. Robert Schwint :* le retard apporté à l'examen du projet de loi en deuxième lecture. Un texte important malgré ses insuffisances. Abstention du groupe socialiste (p. 566).

Adoption [19 avril 1977] (p. 567).

Voir aussi LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), après l'art. 29, MATERNITÉ, 1 (n° **128**).

PROTECTIONNISME

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Industrie, DG ; Commerce extérieur, DG.

PROTECTION SOCIALE (Loi du 24 décembre 1974).

Voir LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1 (n° **330**).

PROVENCE - COTE D'AZUR (Emploi).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Travail, DG.

PSYCHO-REEDUCATEURS

Voir IMPÔTS, 1 (n° **89**), art. 21 *bis*.

PUBLICITE

Voir CONSOMMATEURS, 1 (n° **306**).

LOI DE FINANCES POUR 1978, Information, DG ; Radiodiffusion télévision française, DG.

NOUVELLE-CALÉDONIE, 1 (n° **264**), art. 1er *nonies*.

PUBLICITE CLANDESTINE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Radiodiffusion télévision française, DG.

PUBLICITE MENSONGERE

Voir CONSOMMATEURS, 1 (n° **306**).

PUPILLES DE LA NATION

1. — **Proposition de loi tendant à accorder la qualité de pupille de la nation aux enfants des militaires tués accidentellement en temps de paix,** présentée par Lucien Pignion, député, et plusieurs de ses collègues [11 avril 1975] (n° 1526) ; renvoi à la commission de la défense nationale et des forces armées ; rapport de M. Valbrun [26 mai 1977] (n° **2930**). Discussion [28 juin 1977]. NOUVEL INTITULÉ : « **Proposition de loi tendant à accorder une protection particulière aux enfants de certains militaires tués ou blessés accidentellement en temps de paix** ». — Adoption [28 juin 1977] (n° 738).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [29 juin 1976] (n° **451**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; rapport de M. André Morice [7 décembre 1977] (n° **122**). — Discussion [13 décembre 1977] (p. 3976, 3978). — Adoption [13 décembre 1977] (n° **46**).

PROMULGATION : loi n° 77-1408 du 23 décembre 1977 (*JO*, Lois et décrets du 24 décembre 1977).

Discussion (première lecture) [13 décembre 1977] (p. 3976, 3978).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 3976, 3977) : *MM. André Morice, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; Jean-Jacques Beucler, secrétaire d'Etat aux anciens combattants ; Jacques Habert, Paul Jargot.*

a) *Interventions des sénateurs :* l'indemnisation des familles des militaires tués en service hors du temps de guerre (p. 3976) ; les statistiques sur le nombre de militaires tués en service en 1974 et 1975 (p. 3976) ; la qualité de pupille de la nation (p. 3976) ; l'extension éventuelle des mesures à d'autres bénéficiaires, notamment les coopérants (p. 3976, 3977) ; les aides prévues (p. 3976) ; le rôle du service central de l'action sociale des armées (p. 3976) la question posée par *M. Louis Longequeue* sur un récent arrêt du Conseil d'Etat relatif aux droits de l'ascendant d'un militaire victime d'un accident de service (p. 3977) ; la prévention des accidents dans l'armée (p. 3977).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 3977) : le rejet par le Gouvernement d'une première proposition de loi : la qualité de pupille de la nation réservée aux enfants de militaires décédés par faits de guerre. Les trois sortes d'aide prévues dans le cadre de la « protection particulière » instaurée par cette proposition de loi : l'aide financière spéciale, l'octroi de bourses ou

d'exonérations d'impôts, la possibilité de placement auprès d'établissements publics ou privés. Les indemnités prévues par le fonds de prévoyance militaire et le fonds de prévoyance de l'aéronautique militaire.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 3977, 3978).

Article 1er (*protection particulière des enfants mineurs de militaires tués ou blessés accidentellement en temps de paix*). — Adopté (p. 3977).

Article 2 (*application des dispositions de la loi aux enfants mineurs à la date de la promulgation de la loi lorsque l'accident est survenu antérieurement à cette date*). — Adopté (p. 3977).

Article 3 (*octroi de la protection par jugement du tribunal*). — Adopté (p. 3977).

Article 4 (*aide financière spéciale*). — Adopté (p. 3977).

Article 5 (*placement de l'enfant auprès d'établissements publics, de fondations, d'associations, de groupements ou chez des particuliers*). — Adopté (p. 3977).

Article 6 (*octroi de bourses ou d'exonérations*). — Adopté (p. 3977).

Article 8 (*décrets d'application en Conseil d'Etat*). — Adopté (p. 3978).

Adoption [13 décembre 1977] (p. 3978).

Voir aussi ORPHELINS.

Q

QUART MONDE

Voir PRESTATIONS FAMILIALES, 1 (n° 346).

QUESTIONNAIRE AUX MAIRES (Réforme des collectivités locales)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Intérieur, DG.

QUESTIONS ECRITES

Voir QUESTION ORALE, n° **1945**.

QUESTIONS ORALES

N° **1834**. — **Déportés (commission de pathologie de la déportation du travail)**. — Question de M. Michel Labéguerie [5 juillet 1976]. — Réponse de M. André Bord, secrétaire d'Etat aux anciens combattants [5 avril 1977] (p. 424 et 425).

Les infirmités contractées au cours du travail forcé en Allemagne ; le régime de réparation au titre du code des pensions militaires d'invalidité. La création d'une commission de la pathologie. Le régime de réparation des déportés du travail est différent de celui des déportés des camps de concentration. La loi n° 51-588 du 14 août 1951 : droit à pension d'invalidité pour les personnes contraintes au travail en pays ennemi dans les conditions prévues pour les victimes civiles de guerre. Le bénéfice d'une présomption légale et la possibilité de faire reconnaître l'imputabilité au S. T. O. des infirmités non pensionnées si la preuve de l'origine de la maladie et de la continuité des soins est fournie. L'impossibilité d'aller au-delà de la réglementation actuelle : il n'y a pas de pathologie spéciale découlant de la contrainte au travail.

N° **1846**. — **Camping (avenir du plan camping)**. — Question de M. Jean-Pierre Blanc [5 août 1976]. — Réponse de M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture [5 avril 1977] (p. 427).

Le plan camping élaboré par le secrétaire d'Etat au tourisme en 1975 ; l'inscription au VII[e] Plan. La mise à jour de la réglementation sur les terrains et les aires naturelles de camping. L'amélioration des procédures et du rôle de la commission départementale. La désignation d'un responsable départemental. Les documents d'information préparés par l'atelier central technique. La création de nouvelles capacités et le dégagement de terrains à aménager ; l'inventaire des disponibilités foncières dans les départements. Les mesures financières ; la subvention accordée dans le cadre des programmes d'action prioritaire n° 23 et n° 24 ; les prêts du fonds de développement économique et social en faveur des investisseurs ; le prêt spécial d'équipement à l'étude.

N° **1880**. — **Fonction publique (retraite complémentaire)**. — Question de M. Robert Parenty [19 octobre 1976]. — Réponse de M. Maurice Ligot, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Fonction publique) [5 avril 1977] (p. 440).

Le rôle de la caisse nationale de prévoyance de la fonction publique. La difficulté des comparaisons des retraites du secteur public et du secteur privé. Le régime de retraite des fonctionnaires est aussi favorable que le régime général de la sécurité sociale abondé d'une retraite complémentaire ; (p. 441) : la possibilité pour les fonctionnaires de se créer une retraite complémentaire ; la non-participation de l'Etat à son financement. La poursuite de l'effort de l'Etat en faveur des retraités modestes.

N° **1884**. — **Police (situation des personnels de la police nationale)**. — Question de M. Michel Kauffmann [19 octobre 1976]. — Réponse de M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (Départements et territoires d'outre-mer) [5 avril 1977] (p. 425).

La commission interministérielle créée le 30 septembre 1976 et placée sous la présidence de M. Racine : étude d'une réforme des causes et structures de la police, extension des mesures prises en faveur des personnels militaires. Les conclusions de la commission et l'application des mesures préconisées aux 1er janvier 1977 et 1978. Procédure d'élaboration des textes statutaires actuellement en cours après consultation des autorités compétentes.

N° **1885**. — **Sécurité routière (accidents causés par l'éclatement des pneus)**. — Question de M. Michel Kauffmann [19 octobre 1976]. — Réponse de M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (Départements et territoires d'outre-mer) [5 avril 1977] (p. 426 et 427).

L'augmentation générale du nombre des victimes de la route. Action menée dans le contrôle de la réglementation des pneumatiques. Nombre réduit d'accidents ayant pour origine un défaut de structure des pneus. Contrôle individuel des pneus à la sortie de l'usine. Risque accru d'accidents du fait des mauvaises conditions d'utilisation. Campagnes menées par la prévention routière.

N° **1889**. — **Famille (politique en faveur des familles des zones rurales)**. — Question de M. Jean-Pierre Blanc [21 octobre 1976]. — Réponse de M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture [5 avril 1977] (p. 428).

Le rôle du budget annexe des prestations sociales agricoles. La correction des inégalités sociales. Le résultat du groupe de travail de la 5e conférence annuelle ; l'étude des difficultés de la femme et de la famille en milieu rural. Les dépenses à engager ; les problèmes dus à la sécheresse. La création d'un « congé de maternité ». L'attribution forfaitaire permettant de compenser les frais de remplacement ; la formation professionnelle des femmes d'agriculteurs ; le versement aux veuves de plus de cinquante ans de l'indemnité viagère de départ.

N° **1897**. — **Pensions de réversion (amélioration de la situation des retraités)**. — Question de M. Jean Cauchon [26 novembre 1976]. — Réponse de Mme Hélène Missoffe [13 mai 1977] (p. 921, 922).

Volonté des pouvoirs publics de poursuivre leur réforme en faveur des personnes âgées démunies de ressources. La revalorisation du montant minimum global de vieillesse ; l'augmentation des pensions de vieillesse. Les difficultés auxquelles se heurtent les veuves, l'assouplissement des conditions du droit à pension ; la loi du 3 janvier 1975 permettant de cumuler dans certaines limites la pension de réversion avec les avantages de vieillesse et d'invalidité. L'appréciation des ressources du conjoint survivant au jour de la demande de pension de réversion ; l'attribution des pensions ramenée à soixante ans en cas d'inaptitude au travail. L'amélioration de la protection sociale des veuves par un développement des droits propres des femmes. Les mesures prises en faveur des mères de familles pour compenser la privation d'années d'assurance : les dispositions de la loi du 3 janvier 1975 ; les majorations pour enfants à charge, l'affiliation obligatoire des femmes bénéficiaires de l'allocation de salaire unique à l'assurance vieillesse. La suppression de la durée minimum d'assurance pour l'attribution de la pension vieillesse. Les pouvoirs publics s'efforceront de résoudre le problème du veuvage compte tenu des possibilités financières. Les

charges supplémentaires résultant des réformes doivent cependant rester supportables pour les actifs. Le problème de l'extension aux retraités de l'abattement de 10 p. 100 pour frais professionnels est de la compétence du ministre délégué à l'économie et aux finances.

N° **1904. — Obligation alimentaire (versement de pensions alimentaires aux femmes divorcées).** — Question de Mme Catherine Lagatu [4 novembre 1976]. — Réponse de M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice [5 avril 1977] (p. 432).

La revalorisation des pensions alimentaires : les lois du 3 janvier 1972 et du 11 janvier 1975 permettant d'assortir les pensions alimentaires d'une clause de variation compatible avec la législation en vigueur ; pas de limitation à l'indexation qui peut faire l'objet d'une instance en revision. Les inconvénients d'une revalorisation annuelle et automatique des pensions qui entraînerait un déséquilibre entre les partis et multiplierait les instances en revision. La création d'un fonds de garantie par le Parlement ; le problème de son financement. Le système de recouvrement public de ces créances.

N° **1909. — Eau (création de lacs collinaires).** — Question de M. Jean Cluzel [9 novembre 1976]. — Réponse de M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture [5 avril 1976] (p. 425).

Les travaux classés parmi les investissements de catégorie II ; le financement déconcentré à l'échelon des régions et des départements. Les décisions attributives de subventions faites par le préfet dans le cadre du décret du 10 mars 1972. Les subventions autorisées pour les lacs construits par les particuliers. La modification de la clef de répartition des équipements hydrauliques. Les dangers d'une irrigation dans certaines régions selon l'I. N. R. A. L'établissement d'un programme spécifique européen hydraulique par le F. E. O. G. A.

N° **1911. — Urbanisme (définition des normes de construction).** — Question de M. Fernand Chatelain [9 novembre 1976]. — Réponse de M. Jacques Barrot, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire (Logement) [5 avril 1977] (p. 436).

La définition de la surface hors œuvre des bâtiments a été modifiée par les décrets du 29 mars et du 16 août 1976. Les conséquences en ce qui concerne la taxe locale d'équipement et la construction de maisons individuelles dans les plans d'occupation des sols. L'article 4 de la loi n° 76-1285 du 31 décembre 1976 prévoyant la redéfinition, par décret en cours d'examen, de la surface développée hors œuvre. Les déductions prévues de la surface hors œuvre pour le calcul du coefficient d'occupation des sols, de la taxe locale d'équipement et du plafond légal de densité.

N° **1912. — Vacances (chèques vacances en faveur des salariés).** — Question de M. Louis Le Montagner [9 novembre 1976]. — Réponse de M. Jacques Médecin, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la culture et de l'environnement (Tourisme) [16 décembre 1977] (p. 4095). — M. Paul Séramy en remplacement de M. Louis Le Montagner.

Les travaux de la commission d'études pour la réduction des inégalités d'accès aux vacances. Le délai de six mois que s'est accordé le Gouvernement pour étudier les suites à donner à ce rapport. Les quatre millions de Français qui ne partent pas en vacances pour des raisons financières. Les conditions dans lesquelles pourrait être instituée une aide à la personne : une incitation à partir en dehors des périodes de pointe ; une distribution décentralisée des chèques vacances pour respecter le choix des intéressés ; le cas des agriculteurs, des fonctionnaires, des artisans, des commerçants et des retraités. Les difficultés ressenties par le conseil supérieur du tourisme depuis 1975 pour établir une proposition concrète. Les projets de lois seront soumis au Parlement.

N° **1915. — Transports aériens (aéroport de Strasbourg).** — Question de M. Louis Jung [16 novembre 1976]. — Réponse de M. Jacques Barrot, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire (Logement) [5 avril 1977] (p. 437).

L'importance de la desserte de Strasbourg par les moyens courriers. Les caractéristiques techniques de l'aéroport de Strasbourg-Entzhein sont satisfaisantes malgré l'augmentation du trafic. Etudes en cours ; inscription sur la liste des aérodromes internationaux. La complémentarité du réseau Air-Inter et du réseau international Air France à Strasbourg. Les aménagements importants déjà réalisés. Les diverses solutions envisagées à long terme : allongement de la piste ou création d'un nouvel aérodrome.

N° **1917. — Entreprises (application de la loi relative à la sous-traitance).** — Question de M. Robert Laucournet [17 novembre 1976]. — Réponse de M. Antoine Rufenacht, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat [5 avril 1977] (p. 439).

Le dispositif cohérent de protection des sous-traitants institué par la loi du 31 décembre 1975 ; la publication de tous les textes d'application et notamment les décrets du 31 mai et du 5 juillet 1976 concernant les marchés publics, les dispositions du titre III de la loi sont suffisantes en ce qui concerne les contrats de droit privé. Contrats publics : acceptation des sous-traitants par le maître d'ouvrage. Contrats de droit privé : moyens à la disposition des sous-traitants pour exiger l'application de la loi. La possibilité pour les pouvoirs publics de se substituer aux sous-traitants. La protection des sous-traitants, un volet essentiel de la politique en faveur des petites et moyennes entreprises.

N° **1918. — Banques (décentralisation des activités bancaires).** — Question de M. Pierre Vallon [19 novembre 1976]. — Réponse de M. Pierre Bernard-Reymond, secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie et aux finances (budget [19 avril 1977] (p. 545, 546).

L'importance de l'expérience de décentralisation des activités financières et bancaires à Lyon et dans la région Rhône-Alpes ; les deux objectifs : création d'un centre de décision autonome à Lyon ; mise à la disposition des entreprises de la région Rhône-Alpes d'une gamme complète de services bancaires et financiers. Les résultats positifs en matière de procédure de financement des crédits intérieurs, de financement du commerce extérieur et de crédits mobilisables. La suppression de l'intervention parisienne pour les octrois de crédits inférieurs à 1 500 000 francs. La mise en place d'un ordinateur régional de compensation à Lyon ; la participation du centre de chèques postaux ; l'implantation d'un centre de gestion de la caisse nationale de crédit agricole. L'entrée en service d'un centre de tri de chèques de la Banque de France fin 1977. Depuis mai 1975, l'entrée en vigueur des principales mesures de déconcentration du financement du commerce extérieur ; la bourse de valeurs de Lyon (p. 547). Les petites et moyennes entreprises : accession plus facile au marché financier ; faciliter leurs activités d'exportation.

N° **1920. — Accidents du travail (régime de l'assurance accidents agricoles dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle).** — Question de M. Michel Kauffmann [25 novembre 1976]. — Réponse de M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture [5 avril 1976] (p. 430).

Les aides financières de l'Etat au régime local d'assurance accidents agricoles en Alsace et en Moselle. Pour 1977, la part de la subvention réservée aux caisses d'assurance agricole du Rhin et de la Moselle s'élèvera à 5,2 millions de francs.

N° **1922. — Pensions de retraite (regroupement des allocations d'assistance en une pension nationale unique).** — Question de M. Francis Palmero [2 décembre 1976]. — Réponse de Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale [17 mai 1977] (p. 962, 963).

Les problèmes difficiles posés par l'attribution à tous les Français d'une pension nationale unique regroupant les diverses allocations d'assistance. L'importance des deux types d'allocations constituant le minimum vieillesse (23 milliards en 1977). La pension minimum de base n'est pas dans tous les cas une pension d'assistance. L'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité est le type même de l'allocation d'assistance ; les bénéficiaires. L'octroi uniforme d'une prestation vieillesse impliquerait une profonde remise en cause du mode de calcul des pensions et allocations. La conception française de protection de la vieillesse : concilier la volonté des divers groupes professionnels d'assurer une pension proportionnelle à leurs ressortissants ; la nécessité d'assurer aux personnes qui n'ont pas cotisé une allocation minimum. Le développement des régimes contributifs à l'étranger. Les études entreprises sur les réformes possibles du minimum vieillesse ; un objectif à long terme. L'action du Gouvernement : valorisation sensible des prestations les plus basses et simplification des procédures. L'accélération du relèvement de la garantie de revenu accordée aux personnes de plus de soixante-cinq ans. Le relèvement du minimum vieillesse à 10 000 francs au 1er juillet 1977 et à 11 000 francs au 1er décembre.

N° **1923. — Armes (réglementation du régime des armes à feu).** — Question de M. Francis Palmero [2 décembre 1976]. — Réponse de M. Christian Poncelet, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement [17 mai 1977] (p. 962).

Le décret du 11 juin 1967 modifiant et complétant la réglementation du régime des armes a été appliqué dans les délais légaux. La circulaire en commentant les dispositions et en précisant les modalités d'application. Les nouvelles instructions adressées aux préfets au cours de l'année 1976. En ce qui concerne les collectionneurs d'armes à percussion centrale et à canon rayé : il n'y a pas d'obligation de posséder le permis de chasser ; les garanties demandées aux collectionneurs d'armes de grande chasse peuvent permettre à l'administration d'exercer à tout instant son contrôle ; une modification du millésime de référence (1870) alourdirait inutilement la réglementation. Les dispositions permettant d'améliorer la situation des collectionneurs d'armes de grande chasse sont à l'étude. Le caractère peu satisfaisant des solutions étrangères.

N° **1924. — Hôtels et restaurants (situation de l'emploi à l'hôtel Méridien).** — Question de M. Serge Boucheny (3 décembre 1976). — Réponse de M. Christian Beullac, ministre du travail. (p. 751) : la grève du mois de novembre 1976 survenue à l'hôtel Méridien. Son origine, son développement et sa conclusion. (p. 752) : les licenciements de deux salariés et de deux délégués du personnel ont été menés conformément aux procédures légales. La faute lourde commise par les salariés licenciés.

N° **1925. — Charbonnages (rénovation de l'habitat minier).** — Question de M. Léandre Létoquart [3 décembre 1976]. — Réponse de M. Jacques Barrot, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire (Logement) [5 avril 1977] (p. 438) : l'amélioration des logements décidée par le groupe interministériel des zones minières : 4 000 logements en 1977. Les 35 millions d'aides aux propriétaires institutionnels prévus dans le budget de 1977 ; le complément des crédits réservés pour les houillères (204 millions).

N° **1926. — Bois (postes et télécommunications ; pose de poteaux téléphoniques en « lameiles collées »).** — Question de M. Jean Cluzel [4 décembre 1976]. — Réponse de M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture [5 avril 1977] (p. 431).

Les normes auxquelles doivent satisfaire les poteaux téléphoniques. L'insuffisance de l'offre par rapport aux besoins de l'administration malgré l'assouplissement des normes. Actions à mener en vue de permettre aux fournisseurs de répondre aux appels d'offres. La reprise en 1976 de l'étude sur les poteaux en bois lamellés collés. La première expérimentation en exploitation réelle dans certaines régions. L'étude approfondie du niveau des prix. Les instructions données pour réduire au maximum l'usage des poteaux métalliques.

N° **1928. — Textiles (difficultés des industries textiles de la région Rhône-Alpes).** — Question de M. Pierre Vallon [9 décembre 1976]. — Réponse de M. Antoine Rufenacht, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat [29 avril 1977] (p. 715, 716).

La progression de nos importations en textiles au cours de l'année 1976. Les décisions du comité interministériel sur les problèmes économiques et sociaux du 19 décembre 1976 : ordonner les courants d'importation, adapter l'industrie par un renforcement de sa compétitivité et promouvoir nos exportations. La modification nécessaire de l'arrangement multi-fibres venant à échéance le 31 décembre 1977 afin de favoriser un développement stable et propice de notre industrie. L'invocation des clauses de sauvegarde : les mesures conservatoires et la surveillance attentive de nos importations. Il faut renforcer notre appareil de production ; l'effort de recherche. La nécessité d'encourager les investissements : faciliter l'accès des entreprises aux prêts bonifiés, l'autorisation donnée au comité interprofessionnel de rénovation de l'industrie textile d'accorder des aides pour la mise en œuvre de programmes de modernisation. La région Rhône-Alpes : intervention du secteur du moulinage d'expuration. Le plan de développement des exportations mis en œuvre ; l'effort à poursuivre par la soierie lyonnaise. L'intérêt des perspectives de concertation entre producteur et distributeur du textile et de l'habillement. Annonce qu'il réunira les professionnels concernés par les difficultés de l'emploi.

N° **1930. — Papiers et papeteries (licenciements dans les papeteries du Finistère).** — Question de Mme Catherine Lagatu [14 décembre 1976]. — Réponse de M. Christian Beullac, ministre du travail [5 avril 1977] (p. 435).

La demande de licenciement de 195 personnes sur 940 salariés présentée par la société Bolloré dans ses usines d'Audet et de Cascadec. Les nombreuses réunions au cours du mois de janvier entre les services du travail et les partenaires sociaux pour tenter de limiter les conséquences de cette décision ; l'autorisation de licenciement de 143 personnes ; l'établissement d'une convention de chômage partiel afin de mieux répartir la charge du travail. Le bénéfice de la garantie de ressources de l'UNEDIC en faveur de nombreuses personnes licenciées. L'accord permettant de compléter les versements des ASSEDIC au-delà de soixante ans. La nécessité de la mesure de licenciement sous peine de voir disparaître l'entreprise qui traverse une crise grave.

N° **1931. — Constructions scolaires (lenteur de la procédure administrative pour la construction de collèges d'enseignement secondaire de type agréé).** — Question de M. François Dubanchet [16 décembre 1976]. — Réponse de M. René Haby, ministre de l'éducation [5 avril 1977] (pp. 433, 434).

Procédure utilisée pour la construction de collèges d'enseignement secondaire (C. E. S.). Les problèmes posés par les procédures administratives, comptables et financières. Le raccourcissement des délais. Les possibilités de préprogrammation sont limitées du fait du coût des études préalables. Une procédure menée sans perte de temps par les services intéressés.

N° **1932. — Permis de conduire (abaissement de l'âge limite permettant de piloter des tracteurs agricoles).** — Question de M. Paul Guillard [11 janvier 1977]. — Réponse de M. Jacques Barrot, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire (Logement) [3 mai 1977] (p. 742).

Rappelle la réglementation actuelle en matière de conduite des tracteurs agricoles. Les mesures proposées sont l'abaissement à quatorze ans de l'âge minimum et la création d'un permis agricole spécial. Les conséquences seraient contraires à l'intérêt des agriculteurs pour des motifs de sécurité (engins lourds et puissants) et de commodité (obligation pour les agriculteurs de passer un examen spécial). Se déclare disposé à un nouvel examen du dossier.

N° **1933. — Pensions de retraite (mensualisation du paiement des pensions).** — Question de M. Francis Palmero [11 janvier 1977]. — Réponse de M. Pierre-Bernard Reymond, secrétaire d'Etat au budget [17 mai 1977] (p. 963).

La mensualisation du paiement des pensions de l'Etat prévue par l'article 32 de la loi de finances pour 1975 est appliquée à plus de 300 000 personnes depuis avril 1977, réparties dans seize départements. L'extension de la mesure dépend de l'état d'avancement de l'automatisation des procédures et des possibilités d'ouverture de crédit. Le problème de l'accroissement des charges de fonctionnement. Les impératifs budgétaires conduisent à ralentir légèrement le rythme d'extension de la mensualisation en 1977. Les moyens d'intensifier l'effort pour 1978 sont à l'étude.

N° **1934. — Aménagement du territoire (création d'entreprises : efficacité des primes).** — Question de M. Francis Palmero [11 janvier 1977]. — Réponse de M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire [10 juin 1977] (pp. 1262, 1263).

L'importance de l'aménagement du territoire. La décision de confier l'aménagement du territoire au ministre de l'équipement. Création et extension des entreprises industrielles et des entreprises de service. L'importance du volume de création d'entreprises et de demandes de primes en matière de développement régional depuis 1976. Les quatre modes d'intervention pour faciliter la création et le développement des entreprises : la prime de développement régional ; la prime d'installation artisanale ; la prime spécifique accordée dans le cadre du plan Massif Central ; l'aide spéciale rurale dans les zones connaissant une situation démographique difficile. Le nombre des demandes d'aide. Les trois idées essentielles de la politique d'aménagement du territoire : prise en considération des objectifs d'aménagement du territoire avant toute décision en matière d'infrastructure ; intervention en amont du processus de décision d'investissement pour la localisation des investissements industriels ; faire appel à un ensemble de techniques diversifiées. La décentralisation des activités tertiaires de l'Ile-de-France vers d'autres régions. Absence de divergences entre les propos du délégué à l'aménagement du territoire et ceux du chargé de l'aménagement du territoire. La politique d'aménagement du territoire intéresse toutes les régions.

N° **1935. — Accidents du travail (réparation plus efficace des accidents du travail).** — Question de M. André Rabineau [11 janvier 1977]. — Réponse de Mme Hélène Missoffe, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la sécurité sociale [19 avril 1977] (pp. 549, 550).

Les efforts faits en vue d'améliorer la situation des victimes d'accidents du travail et de leurs ayants droit. L'ouverture et l'extension des droits : la revision du tableau des maladies professionnelles ; la modification du décret du 25 novembre 1976 afin de permettre aux victimes atteintes de complications ou infections nouvellement inscrites de bénéficier des prestations et indemnités de l'incapacité temporaire. Loi du 6 décembre 1976. La réforme du système de la faute inexcusable. Le relèvement au 1er janvier 1977 du plafond des rémunérations ou gains soumis à cotisation de sécurité sociale. La protection des membres bénévoles des organismes sociaux : revalorisation de l'indemnité journalière.

N° **1936. — Artisans (garanties concernant le règlement des travaux d'entreprises artisanales.)** — Question de M. Francis Palmero [11 janvier 1977]. — Réponse de Mme Christiane Scrivener, secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie et aux finances (Consommation) [3 juin 1977] (p. 1146).

Les garanties de règlement de travaux dans le code civil. Les autres garanties à la disposition des petites entreprises artisanales : la loi du 31 décembre 1903 modifiée par la loi du 31 décembre 1968 (vente aux enchères d'objets non réclamés) ; la loi du 16 juillet 1976 (consignation par le donneur d'ouvrage) ; la loi du 31 décembre 1975 (cautionnement des sommes dues aux sous-traitants). L'enquête du ministre du commerce et de l'artisanat sur l'importance et le motif du non-paiement des travaux.

N° **1937. — Extraditions (extradition : procédure).** — Question de M. Francis Palmero [18 janvier 1977]. — Réponse de M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice [31 mai 1977] (p. 1071, 1072).

L'extradition d'un ressortissant étranger ne fait l'objet pour le moment et en l'état actuel des textes d'aucune disposition spécifique. Le principe du refus d'extradition affirmé tant par les conventions d'extradition que par la loi du 10 mars 1927. La convention européenne pour la répression du terrorisme signée le 27 janvier 1977 : l'engagement de procéder à l'extradition des terroristes ou de les juger même en cas de mobile politique. Les entretiens ne seront pas considérés comme politiques aux fins de l'extradition : captures illicites d'aéronefs, les conventions de la Haye du 16 décembre 1970 et de Montréal du 23 décembre 1971. Les infractions graves qui ne seront pas considérés comme ayant un caractère politique.

N° **1938. — Peine de mort (condamnés à mort graciés : effectivité de la réclusion criminelle).** — Question de M. Francis Palmero [25 janvier 1977]. — Réponse de M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice [31 mai 1977] (p. 1072, 1073).

Un condamné à mort dont la peine est commuée se trouve dans la même situation qu'un condamné à la réclusion criminelle à perpétuité. Trente-quatre personnes ont bénéficié d'une telle commutation depuis 1960. Les dispositions de l'article 729 du code de procédure pénale : la mise en libération conditionnelle après quinze ans de détention. Obligation de reconsidérer tous les ans la situation des condamnés. La libération conditionnelle d'un condamné à peine perpétuelle est accordée par arrêté du ministre de la justice qui s'entoure de nombreuses garanties. Les obligations auxquelles sont soumises les personnes ayant fait l'objet de libération conditionnelle ; l'objectif recherché : éviter la récidive ; modalité d'exécution de la peine. Une telle mesure intervient toujours après quinze à vingt ans de réclusion. Entre 1965 et 1976 deux révocations partielles et deux révocations totales de libération conditionnelle.

N° **1939. — Peine de mort (maintien et application de la peine de mort).** — Question de M. Edouard Bonnefous [25 janvier 1977]. — Réponse de M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice [31 mai 1977] (p. 1073, 1075).

La peine de mort, problème angoissant que pose la civilisation. Ainsi que l'a déclaré le Président de la République la communauté française doit être appelée à se prononcer sur ce problème. L'inadaptation de la procédure de référendum sur un tel sujet du fait des dispositions des articles 11 et 89 de la Constitution. Il reviendra au Parlement de trancher ce problème en traduisant la volonté du peuple. Les travaux de la commission de revision du code pénal et du comité d'étude sur la violence, la criminalité et la délinquance. S'interroge sur la nécessité de régler le problème de la peine capitale à un moment où des violences inadmissibles rendent la société française sensibilisée à ce problème.

N° **1940. — Sécurité routière (port obligatoire de la ceinture de sécurité dans les voitures).** — Question de M. Edouard Bonnefous [25 janvier 1977]. — Réponse de M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire [10 juin 1977] (p. 1266, 1267).

La décision du Conseil constitutionnel concernant l'irrégularité de la loi sur la fouille des véhicules particuliers modifie certains problèmes portant sur le contrôle des automobiles. Les règles que doivent respecter les automobilistes. Le port obligatoire de la ceinture de sécurité ; les ceintures à enrouleur. La légalité de l'obligation d'utiliser la ceinture de sécurité confirmée par un arrêt du Conseil d'Etat en date du 6 octobre 1976 (sieur Stycket). Pas d'extension possible de la décision du Conseil constitutionnel au port de la ceinture de sécurité. Substituer un système facultatif au système obligatoire se traduirait par une recrudescence des accidents graves. On ne peut dire que le nombre des accidents ait augmenté depuis le port de le ceinture de sécurité. L'exemple des autres pays d'Europe.

N° **1941. — Pensions de retraite (maintien des régimes paritaires de retraite).** — Question de M. Jean Cauchon [15 février 1977]. — Réponse de Mme Hélène Missoffe [13 mai 1977] (p. 922).

Examen approfondi des conclusions du rapport de l'inspection générale des affaires sociales relatif au régime complémentaire de retraite. Le rapport n'engage pas le Gouvernement. Il convient de sauvegarder l'existence des régimes contractuels de retraite. Seule une concertation permettra de dégager des solutions permanentes aux problèmes posés par les complexités de structure, de procédure, de liquidation, de coût de gestion, des inégalités choquantes.

N° **1942. — Handicapés (amélioration du régime de l'appareillage).** — Question de M. Jean-Pierre Blanc [15 février 1977], — Réponse de M. René Lenoir, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la sécurité sociale [26 mai 1977] (p. 993, 994).

Le problème de l'appareillage des handicapés physiques. Le but à atteindre : une meilleure qualité de vie de la personne handicapée et la réduction des dépenses de santé. De nombreux départements ministériels sont concernés par ce problème ainsi que d'autres organismes, leur coopération est indispensable. La proposition d'une association œuvrant en faveur des handicapés moteurs. Les problèmes de structures industrielles de la fabrication du grand appareillage.

Les procédures administratives d'attribution des articles de prothèse et d'appareillage : la loi d'orientation du 30 juin 1975 en faveur des personnes handicapées. La simplification des procédures d'attribution. Les efforts entrepris pour réduire les délais, améliorer l'accueil des handicapés et assurer une plus grande qualité de la prestation médicale. Les centres d'appareillage créés à titre expérimental par certaines caisses régionales d'assurance maladie. L'amélioration de la procédure devant les commissions dépendant des anciens combattants. L'étude comparative des systèmes en cours sur le plan de l'efficacité et du coût. La publication d'un cahier de charges et la prise en charge par l'assurance maladie des fauteuils roulants électriques.

N° **1943. — Architecture (qualité architecturale des bâtiments).** — Question de M. Pierre Vallon [15 février 1977]. — Réponse de M. Michel d'Ornano, ministre de la culture et de l'environnement [19 avril 1977] (p. 547).

Le rapport de M. Claude Cornuaud sur la qualité architecturale des bâtiments édifiés par les pouvoirs publics. L'importance attachée à la qualité de la vie, à la protection de l'environnement et des sites et à une meilleure organisation des villes. La responsabilité de l'Etat et des collectivités locales.

N° **1944. — Forêts (politique de la forêt).** — Question de M. Jean-Pierre Blanc [15 février 1977] .— Réponse de M. Jacques Blanc, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture [17 juin 1977] (p. 1450, 1451).

Le développement harmonieux des trois fonctions de la forêt : protection, production et accueil du public. La loi du 6 août 1963 : organisation de la forêt privée. La loi du 23 décembre 1964 : organisation de la forêt publique et création de l'office national des forêts. La loi de finances rectificative pour 1969 : réglementation et taxation des défrichements. La loi sur la protection de la nature du 10 juillet 1976 : classement des forêts suburbaines en forêts de protection. Les dispositions du code de l'urbanisme. Les moyens permettant de mettre en œuvre la politique forestière. La défense de la forêt méditerranéenne contre l'incendie. Le groupe de travail animé par M. Bertrand de Jouvenel. Le mémoire sur la politique forestière établi par le service des forêts. La création d'aires de stockage. Les demandes des représentants des syndicats de la forêt privée. Le financement des centres régionaux de la propriété forestière. Le rôle « écologique » de la forêt.

N° **1945. — Questions aux ministres (délais de réponse aux questions écrites).** — Question de M. Adolphe Chauvin [15 février 1977]. — Réponse de M. Christian Poncelet, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Relations avec le Parlement) [19 avril 1977] (p. 541).

Les questions écrites, principaux éléments du contrôle parlementaire. Le problème des délais de réponse. L'accroissement du nombre de ces questions ; le délai réglementaire d'un mois est trop court. La nécessité d'une correspondance avec les services locaux. Les instructions adressées le 2 mars 1977 par le Premier ministre afin de redresser la situation.

N° **1946. — Enseignants (Seine-Saint-Denis : problèmes concernant le remplacement de maîtres en congés divers).** — Question de Mme Marie-Thérèse Goutmann [22 février 1977]. — Réponse de M. René Haby, ministre de l'éducation [19 avril 1977] (p. 548).

La situation scolaire dans le département de la Seine-Saint-Denis : le remplacement des enseignants en congé. Les mesures prises : le report des stages de formation à des périodes plus favorables de l'année et la création de stages supplémentaires au cours des mois de mai et de juin. Problèmes posés par le taux de féminisation importante du corps des instituteurs en Seine-Saint-Denis. Mise en place d'un groupe spécialisé chargé d'étudier le problème du remplacement des maîtres en congé.

N° **1947. — Stupéfiants (lutte contre les stupéfiants).** — Question de M. Charles Bosson [1er mars 1977].

N° **1948. — Energie nucléaire (politique nucléaire nationale).** — Question de M. Henri Caillavet [8 mars 1977]. — Réponse de M. Claude Coulais, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat [19 avril 1977] (p. 544 et 545).

L'option nucléaire dans son cadre global. Le poids de l'énergie importée sur l'équilibre de la balance des paiements. L'objectif : économiser, vers 1982 ou 1983, 50 millions de tonnes de pétrole. Politiques complémentaires : économies d'énergie, accroissement des ressources nationales, diversification des sources d'approvisionnement énergétique (gaz ou pétrole). Mise en œuvre du programme Jet et des surgénérateurs. L'absence de problème de sécurité nucléaire. Le Gouvernement est favorable à un débat en séance publique sur le programme nucléaire et l'ensemble du programme énergétique. Le surgénérateur Phœnix : une opération difficile mais dont la technologie est sûre dans le cadre de la coopération industrielle internationale. L'objectif : réaliser un gain quant à la consommation d'uranium.

N° **1949. — Droits de l'homme (situation en Ouganda).** — Question de M. Louis Jung [8 mars 1977]. — Réponse de M. Pierre-Christian Taittinger, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères [19 avril 1977] (p. 542).

La situation des 200 membres de la communauté française en Ouganda. Depuis juillet 1976, la protection des intérêts de la Grande-Bretagne, de l'Australie, du Canada et de la Nouvelle-Zélande ainsi que de leurs ressortissants a été confiée à la France. L'inquiétude du Gouvernement français. Les difficultés pour la France de défendre les droits de l'homme en Afrique depuis son élimination de la commission des droits de l'homme au Conseil économique et social à l'O.N.U. Le souci du Gouvernement de préserver l'intérêt des familles françaises présentes dans ce pays.

N° **1950. — Droits de l'homme (ratification des conventions internationales sur les droits de l'homme).** — Question de M. Pierre Giraud [8 mars 1977]. — Réponse de M. Pierre-Christian Taittinger [13 mai 1977] (p. 924).

L'état des conventions déjà votées ou à la veille d'être soumises au Parlement. L'accélération des délais de ratification des conventions : il y a dix-neuf conventions déjà votées et dix-huit encore en cours d'examen. La France est partie d'un nombre considérable de conventions internationales relatives aux droits de l'homme. La notion de droit de l'homme : les droits civils, politiques, économiques, sociaux, culturels. L'importance qu'attache le Gouvernement aux instruments internationaux susceptibles de faire progresser le respect des droits de l'homme. La résolution du 16 décembre 1966 de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies portant pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et le pacte international relatif aux droits civils et politiques. Le Gouvernement est favorable à la participation de la France à ces deux pactes. Les difficutés qui pourraient naître de l'application simultanée des pactes. Le problème des mécanismes de contrôle internationaux. Le contrôle de la Convention européenne des droits de l'homme a été confié à trois organes : la Commission européenne des droits de l'homme, la Cour européenne des droits de l'homme, le Comité des ministres du Conseil de l'Europe. Le mécanisme institué par le pacte international relatif aux droits civils et politiques. Il faut déterminer les dispositions qui devraient être prises pour qu'il soit donné préférence aux procédures établies par la Convention européenne. Des formulations différentes. Les pactes contiennent des dispositions ne figurant pas dans la Convention européenne des droits de l'homme.

D'autres pays étrangers réfléchissent encore avant de devenir parties aux deux instruments en cause. Notre participation aux actes n'a pas un caractère de nécessité immédiate du fait des garanties assurées par notre législation. Le Gouvernement envisage favorablement la ratification pour marquer sur le plan national l'attachement à ces principes.

N° **1951. — Garages (Paris : disparition des garages privés).** — Question de Mme Janine Alexandre-Debray [15 mars 1977].

N° **1952. — Marchés (Paris : préservation des marchés).** — Question de Mme Janine Alexandre-Debray [15 mars 1977].

N° **1953. — Industrie (Paris : disparition des industries).** — Question de Mme Janine Alexandre-Debray [15 mars 1977].

N° **1954. — O. N. U. (situation à Chypre).** — Question de Mme Marie-Thérèse Goutmann [15 mars 1977]. — Réponse de M. Pierre-Christian Taittinger, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères [19 avril 1977] (p. 542, 543).

Depuis l'été 1974, le vote par la France des résolutions de l'assemblée générale des Nations unies concernant l'indépendance et la souveraineté de l'intégrité territoriale de l'île. La France est satisfaite de la reprise prochaine des pourparlers entre les deux communautés après les rencontres entre monseigneur Makarios et M. Denktash. Malgré les pourparlers de Vienne, les divergences toujours considérables entre les parties concernées.

N° **1955. — Centrales nucléaires (emploi des techniques de la réfrigération sèche dans les centrales nucléaires).** — Question de M. Jean Cluzel [15 mars 1977]. — Réponse de M. Antoine Rufenacht, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat [29 avril 1977] (p. 716, 717).

La technique de réfrigération en circuit fermé ; la réfrigération sèche (aéro-condensation) pose des problèmes économiques et techniques très sérieux dans les centrales nucléaires de faible puissance : surinvestissement. L'étude de nouvelles turbines à des pressions d'échappement plus faibles ; il n'y aura pas de résultat opérationnel avant plusieurs années.

N° **1956. — Entreprises (rapports entre les entreprises privées et les hauts fonctionnaires).** — Question de M. Henri Caillavet [15 mars 1977].

N° **1957. — Industries alimentaires (industries agro-alimentaires : situation).** — Question de M. Paul Caron [22 mars 1977]. — Réponse de M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture [13 mai 1977] (p. 944, 945).

L'évolution des industries agricoles et alimentaires. La France, deuxième exportateur mondial de produits agricoles. La nécessité de développer en priorité les industries agricoles et alimentaires qui constituent les premières branches industrielles de l'économie par le nombre des emplois et le volume des investissements. Les mesures prises en juillet 1976 dans ce domaine. La possibilité de cumuler la prime d'orientation agricole et la prime de développement régional ainsi qu'un prêt du F.D.E.S. L'application au secteur agro-alimentaire des dispositions prises en faveur de la petite et moyenne industrie. La création d'un comité national des industries agricoles et alimentaires qui étudie la politique de développement de ces industries. La réorientation de l'enseignement et de la recherche. Les mesures en cours d'étude. Les rapports entre les industries alimentaires et la distribution ; la mise en place de programmes sectoriels pour fixer les objectifs à moyen terme. Mieux coordonner l'action de l'Etat lorsque les mesures à prendre relèvent de divers départements ministériels. La nomination d'un délégué aux industries agricoles et alimentaires placé auprès du ministre de l'agriculture.

N° **1958. — Entreprises (statut des petites et moyennes entreprises).** — Question de M. Charles Zwickert [22 mars 1977]. — Réponse de M. Antoine Rufenacht, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat [29 avril 1977] (p. 717, 718).

La spécificité des problèmes des petites et moyennes entreprises. L'action des pouvoirs publics : la nomination d'un délégué chargé d'appliquer le programme du 11 mars 1976. Le second train de mesures en préparation qui pourra être examiné prochainement par un comité interministériel. Les avantages de la nou-

velle structure du ministère de l'industrie, du commerce et de l'artisanat : permettre d'examiner de front l'ensemble des problèmes des P. M. E. Les difficultés de la définition d'un statut légal particulier aux P. M. E.

N° **1959. — Etablissements sportifs et socio-éducatifs (financement des installations sportives).** — Question de M. Charles Bosson [22 mars 1977]. — Réponse de M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports à M. Jean Francou, en remplacement de M. Charles Bosson [3 mai 1977] (p. 756, 757).

Dans le cadre du budget de 1978, priorité aux investissements destinés à la satisfaction des besoins scolaires. La participation de l'Etat, qui est régie par le décret de mars 1972, range les installations sportives utilisées à plus de 40 p. 100 par les élèves dans le groupe C permettant l'attribution de subventions de 30 à 80 p. 100. L'assiette de la subvention est indexée sur le coefficient départemental des travaux neufs. Propose de présenter en 1978 un projet de budget comportant une augmentation plus que significative en faveur des installations sportives.

N° **1960. — Emploi (situation de l'emploi à l'entreprise Cefilac).** — Question de M. Fernand Chatelain [22 mars 1977]. — Réponse de M. Antoine Rufenacht, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat [29 avril 1977] (p. 718, 719).

Les mesures de réorganisation prises par le groupe Pechiney-Ugine Kuhlman afin d'assurer une meilleure adaptation des productions de la société Cefilac. Les débouchés de l'usine de Saint-Priest (« division Curty »). La reprise par la société Vallourec de l'usine de Persan. L'activité satisfaisante de l'usine de Saint-Etienne. La concurrence étrangère conduit l'usine de Bellay à renforcer sa compétitivité, à améliorer sa distributiion et à diversifier ses fabrications vers des produits plus élaborés. Il apparaît que les dispositions prises devraient permettre de consolider l'avenir des usines de la société Cefilac.

N° **1961. — Elevage (mesures tendant à assurer la survie de l'élevage ovin).** — Question de M. Jean Cluzel [29 mars 1977]. — Réponse de M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture [13 mai 1977] (p. 948, 949).

L'importance de l'élevage du mouton notamment dans les départements de montagne et ceux du centre-ouest. Les inquiétudes des producteurs quant à l'avenir de la politique communautaire du fait de la variation des prix entre pays producteurs. La modération de la progression des prix en 1976 imputable à la baisse des cours survenue en raison de la sécheresse. La diminution passagère de revenus des producteurs corrigée par l'indemnisation. L'actualisation des éléments de notre organisation nationale de marché. Le relèvement de l'indemnité d'abattage des femelles ovines et caprines pour cause de brucellose. Les solutions dégagées dans le cadre de l'association nationale de développement agricole pour le financement de l'Institut technique de l'élevage ovin et caprin. La difficulté d'une organisation provisoire du marché du mouton par la commission des communautés économiques européennes. La discipline nécessaire. Les mesures utiles seront prises si les détournements de trafic se développaient. La production ovine française, élément d'équilibre de l'ensemble du secteur du marché des viandes et du marché laitier. La mise en place par le directeur de l'office national interprofessionnel du bétail et des viandes d'un programme de rationalisation ovine. Les contrats de production d'agneaux de boucherie. Orienter la production en faisant varier le niveau de garantie des prix par rapport au prix de seuil selon la période de l'année. Améliorer la productivité de l'élevage ovin français. La France n'acceptera en aucun cas la remise en cause de notre élevage ovin.

N° **1962. — Aéronautique (Airbus).** — Question de M. Jean Francou [29 mars 1977]. — Réponse de M. Marcel Cavaillé, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire (Transports), (p. 1076, 1077).

Le programme Airbus, base de la construction aéronautique civile en France. Poursuivre le programme et favoriser les versions dérivées. La réduction de la cadence de fabrication des avions pour éviter d'avoir à supporter des découverts financiers importants. La médiocre situation des ventes en 1976, résultat de l'attitude expectative des compagnies aériennes. Les perspectives devraient s'améliorer à moyen terme ; la location de quatre avions à la société américaine Eastern Airlines. Les gouvernements français et allemand décidés à porter toute l'aide nécessaire à la commercialisation de cet appareil fabriqué en coopération.

N° **1963. — Transports en commun (aide de l'Etat aux établissements régionaux pour les transports collectifs).** — Question de M. Jean-Marie Bouloux [29 mars 1977]. — Réponse de M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire à M. Michel Kauffmann, en remplacement de M. Jean-Marie Bouloux [10 juin 1977] (p. 1268, 1269).

Les schémas de transports régionaux. Les dispositions prévues par le décret portant expérience de décentralisation en matière de transports collectifs régionaux. Les mesures de réorganisation que pourront proposer les établissements publics régionaux. Les conventions avec les transporteurs. L'acquisition de matériel roulant ferroviaire et routier. Les subventions qui seront versées par l'Etat aux établissements publics régionaux. La fin de la fermeture par la S. N. C. F. des lignes omnibus. La Lorraine, le Nord, le Pas-de-Calais et l'Alsace envisagent l'adoption de leur schéma de transport. Les avantages de la procédure de schéma régional de transport. Le caractère facultatif du système proposé.

N° **1964. — Hôpitaux (publication des textes concernant le statut des personnels hospitaliers).** — Question de Mme Catherine Lagatu [2 avril 1977]. — Réponse de Mme Hélène Missoffe [13 mai 1977] (p. 923).

L'extension par la loi du 22 octobre 1974 des dispositions du livre IX du code de la santé publique aux établissements à caractère public pour mineurs inadaptés, autres que les établissements nationaux et les établissements d'enseignement d'éducation surveillée. La publication dans les prochaines semaines de deux décrets d'application : extension du titre IX du code de la santé publique aux établissements de l'aide sociale à l'enfance de Paris et aux instituts médico-éducatifs publics ; l'extension du statut des personnels relevant des établissements départementaux d'aide sociale à l'enfance aux personnels nouvellement régis par le livre IX dudit code.

Les deux projets de décrets en préparation : le statut particulier des directeurs des établissements à caractère social ; codification des différents textes en vigueur en ce qui concerne les autres catégories d'emplois. Les difficultés rencontrées pour harmoniser les statuts de personnels nationaux et départementaux.

N° **1965. — Calamités (Alpes-Maritimes : aide pour la remise en état du réseau routier).** — Question de M. Joseph Raybaud [20 avril 1977].

N° **1966. — Commerce extérieur (résultats du « Tokyo Round »).** — Question de M. Roger Boileau [2 avril 1977].

N° **1967. — Famille (aide aux familles pour la garde des enfants).** — Question de Mme Janine Alexandre-Debray [2 avril 1977]. — Réponse de M. René Lenoir, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la sécurité sociale [26 mai 1977] (p. 994, 995).

L'amélioration des modes de garde des enfants, un objectif prioritaire du VII[e] Plan. Le premier principe de l'action gouvernementale : développer sur les plans quantitatif et qualitatif les modes de garde. Les trois types principaux de prise en charge. La création de 50 000 places dans les crèches. La prise en charge à 80 p. 100 par l'Etat et la caisse nationale des allocations familiales du coût de la construction; la prise en charge partielle du coût de fonctionnement par la caisse nationale des allocations familiales, l'amélioration de la gestion permettant d'accroître le taux d'occupation. Les assistantes maternelles : le statut prévu par la loi du 17 mai 1977 ; la modernisation de l'agrément ; la mise en œuvre d'actions de formation et d'information. La poursuite de l'effort de scolarisation préélémentaire par l'accroissement du taux de scolarisation et le désserrement des classes.

Le deuxième principe du Gouvernement : accroître la capacité financière des familles. La politique de gratuité : effective pour l'école maternelle et partielle pour les crèches. Le développement des prestations en espèces. Le projet de loi portant création du complément familial : 400 000 familles en bénéficieront et pourront assumer la charge financière liée à la garde de leurs enfants.

N° **1968. — Epargne (développement et protection de l'épargne).** — Question de M. Charles Ferrant [2 avril 1977]. — Réponse de M. Pierre Bernard-Reymond, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances (Budget) [13 mai 1977] (p. 918, 919).

Le ralentissement du rythme de la hausse des prix, meilleur moyen de protéger et de développer l'épargne. Politique déterminée de lutte contre l'inflation menée par le Gouvernement. Les mesures adoptées par le Parlement : le livret d'épargne

des travailleurs manuels ; l'abattement de 2 000 francs sur le revenu imposable au profit des revenus d'actions. Les mesures à l'étude : créer un instrument d'épargne assurant aux petits patrimoines une protection convenable contre l'inflation.

N° **1969. — Consommation (interdiction de l'emploi de la saccharine dans l'alimentation).** — Question de M. Francis Palmero [2 avril 1977]. — Réponse de Mme Christiane Scrivener, secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie et aux finances (Consommation) [3 juin 1977] (p. 1146).

L'interdiction de la saccharine à partir de juillet prochain aux Etats-Unis et au Canada. Les risques cancérigènes de la saccharine sur les animaux ; aucune certitude pour l'homme. La loi du 30 mars 1902 : l'interdiction de la saccharine dans la fabrication de produits alimentaires et de produits diététiques ou de régime. L'autorisation de la saccharine dans la fabrication de produits pharmaceutiques.

N° **1970. — Enseignement supérieur (situation de certaines universités).** — Question de M. Pierre Vallon [2 avril 1977]. — Réponse de Mme Alice Saunier-Séïté, secrétaire d'Etat aux universités [26 mai 1977] (p. 997, 998).

L'augmentation des crédits des universités : 3 p. 100 pour les crédits de fonctionnement ; 64 p. 100 pour l'investissement et la recherche. La répartition des crédits selon des critères nationaux : traitement de manière homogène des établissements de taille et d'objectif comparables. Les dotations en heures complémentaires et en crédits de fonctionnement sont suffisantes. Le service public de l'enseignement supérieur doit donner l'exemple en période de lutte contre l'inflation. Les établissements doivent nécessairement équilibrer leur budget. Les exemples d'abus dans certains lieux généralement politisés. Les problèmes posés par le trop grand nombre de personnes engageant des dépenses. On ne peut pénaliser les universités qui reconsidèrent lucidement leur gestion. L'aide supplémentaire sera accordée aux laboratoires de recherche qui connaissent des difficultés réelles.

N° **1971. — Anciens combattants (revendications des blessés du poumon et des chirurgicaux).** — Question de M. Joseph Raybaud [2 avril 1977].

N° **1972. — Aide sociale (aggravation des dépenses d'aide sociale des collectivités locales).** — Question de M. Jacques Eberhard [7 avril 1977]. — Réponse de M. Marc Bécam, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (collectivités locales) [26 mai 1977] (p. 996, 997).

La croissance des dépenses d'aide sociale, conséquence de la politique sociale très active menée par le Gouvernement et les collectivités locales. Les exemples significatifs ; développement rapide de l'aide sociale à l'enfance ; la loi du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées créant une allocation pour les enfants et adolescents et une autre pour les adultes handicapés ; la diversification de l'aide aux personnes âgées afin de favoriser leur maintien à domicile. Le rôle déterminant des collectivités locales en matière d'aide sociale grâce aux bureaux d'aide sociale et aux règlements départementaux établis par les conseils généraux. L'accroissement de la solidarité se traduit par un alourdissement des dépenses. Le problème de la répartition des charges entre l'Etat et les collectivités locales ; le décret du 21 mai 1955. La nécessaire actualisation des critères retenus par le décret de 1955 pour tenir compte de l'évolution des richesses des départements. En attendant une éventuelle réforme du système en vigueur, on doit remarquer que l'évolution s'effectue dans un sens favorable aux collectivités locales : l'importance de la participation de l'Etat dans le financement de l'aide sociale à l'enfance ; la réforme de l'aide sociale aux personnes handicapées ; l'orientation actuelle de l'action publique permet une modération de la croissance de certaines dépenses (maintien à domicile des personnes assistées). Le Gouvernement n'a pas fait de promesse précise en ce qui concerne le problème de répartition des charges entre l'Etat et les collectivités locales. L'importance de la solidarité nationale en France. Les nouvelles prises en charge par l'Etat et les collectivités locales. L'action en faveur des personnes âgées devrait leur permettre de rester à leur domicile au lieu d'être transportées à l'hôpital.

N° **1973. — Crédit agricole (prêt du Crédit agricole mutuel).** — Question de M. Auguste Amic [13 avril 1977]. — Réponse de M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture [13 mai 1977] (p. 946, 947, 948).

L'évolution des prêts du crédit agricole et leurs bonifications. Augmentation de 140 p. 100 des bonifications depuis cinq ans. L'harmonisation européenne demandée par la Communauté. Les deux problèmes qui se posent : la limitation par exploitation et la situation de l'agriculture méditerranéenne. Les dispositions introduites dans le décret du 5 mars 1976 pour permettre l'harmonisation de nos règles de crédit avec les directives communautaires. Le plafond de 500 000 F sera réexaminé lorsque sera relevé le plafond appliqué aux autres prêts de modernisation. Le plafond des prêts bonifiés ordinaires n'inclut ni les prêts au logement ni les prêts fonciers. Il faut définir de façon précise les investissements finançables pour préserver la possibilité de financement des installations aux jeunes agriculteurs. La suppression des prêts bonifiés pour la plantation ou la replantation des vergers résulte de l'application d'une directive communautaire. Un souci de rigueur et de justice conduit à limiter la bonification par exploitation agricole. Résorber le phénomène de « file d'attente » en matière de prêts fonciers. Retenir comme priorités le problème des cultures méditerranéennes. Les moyens d'adaptation pour améliorer le revenu des producteurs et le maintien de nos exportations.

N° **1974. — Calamités agricoles (aide aux agriculteurs sinistrés).** — Question de M. Pierre Tajan [14 avril 1977]. — Réponse de M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture [13 mai 1977] (p. 945, 946).

Les directeurs départementaux de l'agriculture établiront pour le 20 mai l'inventaire des dégâts causés par le gel de printemps ; les indemnisations seront versées par le fonds national de garantie contre les calamités agricoles. Il n'y a pas de nécessité de faire appel à un emprunt ou à des crédits budgétaires spéciaux. L'assouplissement de la procédure des conditions d'assurance exigées pour bénéficier de l'indemnisation. Assurer une plus grande simplicité d'application et une plus grande rapidité d'indemnisation. Le coût d'un régime généralisé de garantie contre les calamités et le risque d'augmentation des rentes de situation aux propriétaires de certaines terres. L'allongement à sept ans de la durée des prêts « calamités ». La bonification de ces prêts ; la prise en charge des intérêts. La concertation avec les organisations professionnelles pour analyser les conséquences de la situation et les remèdes à y apporter. Le fonds de calamité n'est pas une procédure d'assistance, il a pour origine la solidarité à l'intérieur de l'agriculture.

N° **1975. — Expulsions (humanisation des expulsions).** — Question de M. Fernand Chatelain [19 avril 1977]. — Réponse de M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice [31 mai 1977] (p. 1075, 1076).

Le Gouvernement n'est pas insensible à la situation des personnes menacées de saisie et qui ne peuvent faire face à leurs engagements financiers. Un décret vient de moderniser la liste des objets insaisissables. Comment ne pas soumettre aux mêmes dispositions les débiteurs de bonne foi et ceux de mauvaise foi. Un groupe de travail interministériel doit proposer des mesures permettant d'éviter le processus qui conduit aux saisies et aux expulsions. L'impossibilité de méconnaître la voie contentieuse. La diminution des ordonnances d'expulsion de logements qui pour la plupart n'ont pas fait l'objet d'une exécution forcée. La baisse du nombre des expulsions résultat d'une meilleure application judiciaire des règles en vigueur. Les dispositions de l'article 1244 du code civil (délai de paiement) et de la loi du 1er décembre 1951 (moratoire plus large). La compétence du tribunal d'instance pour les litiges nés à propos d'un bail d'habitation ; les dispenses du ministère d'avocats ; la possibilité pour le juge de tenir compte des situations particulières. Dans la moitié des cas les décisions d'expulsion sont rendues en l'absence des locataires. Les possibilités offertes par la loi ne sont pas toujours utilisées. Le problème de l'information du justiciable ; diffusion d'une fiche d'information. Ce problème est l'affaire de tous.

N° **1976. — Calamités (la Réunion, dégâts causés par l'éruption d'un volcan).** — Question de M. Georges Repiquet [21 avril 1977]. — Réponse de M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (départements et territoires d'outre-mer) à M. François Duval en remplacement de M. Georges Repiquet [3 juin 1977] (p. 1152, 1153).

L'éruption du volcan du piton de la Fournaise. Caractéristiques du volcan. L'éruption régulière qui se produit depuis des années. La mise en place d'un réseau de surveillance ne constitue pas un objectif prioritaire au plan de la sécurité des populations. Projet de convention entre l'institut national d'astronomie et de géophysique et le département de la Réunion. La coulée de lave en dehors de l'enceinte de l'enclos s'est produite pour la première fois dans l'histoire de l'île. Le rôle du centre d'opération de la sécurité civile du ministère de l'intérieur. Moyens mis à la disposition des autorités préfectorales par le ministère des armées. La délégation de crédits adressés au préfet. Le vote d'un crédit supplémentaire par le conseil général de la Réunion et par le conseil régional. Le pro-

duit des collectes. Les mesures prises en faveur des populations menacées. L'absence de victimes. Le problème de l'indemnisation des populations évacuées. L'élaboration du bilan chiffré des dégâts. La décision d'indemnisation à prendre par la commission nationale des calamités publiques. Le préjudice matériel évalué à 16 millions de francs. Les dégâts seront indemnisés dans les meilleurs délais.

N° **1977. — Transports routiers (sauvegarde et développement du groupe Saviem-Berliet).** — Question de M. Guy Schmaus [21 avril 1977]. — Réponse de Mme Christiane Scrivener, secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie et aux finances (consommation) [3 juin 1977] (p. 1144).

Le développement des activités de Renault, véhicules industriels (marques Saviem et Berliet). La restructuration des établissements de Suresnes. Le transfert du laboratoire à une quarantaine de kilomètres dans la banlieue Ouest. La décision d'implantation à Suresnes du siège social de Renault.

N° **1978. — Monnaies et médailles (situation du personnel de l'administration des monnaies et médailles).** — Question de M. Serge Boucheny [22 avril 1977]. — Réponse de M. Pierre Bernard-Reymond, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances (Budget) [13 mai 1977] (p. 919, 920).

Pas de transformation de l'hôtel de la Monnaie du quai de Conti en un simple musée. Objectif des transformations : moderniser les ateliers de fabrication et améliorer les conditions de travail des personnels. Un élément d'équilibre pour l'un des plus vieux et attachants quartiers de Paris. Malgré l'ouverture de l'établissement monétaire de Pessac, l'effectif global des ouvriers en fonction à Paris a augmenté de soixante-dix unités. Le programme d'achat d'équipement destiné à augmenter la fabrication des flans des monnaies à Pessac. Il ne serait pas possible de retirer certaines activités au secteur privé sans construire une nouvelle usine pour les monnaies et médailles.

N° **1979. — Textiles (avenir de l'industrie textile).** — Question de M. Maurice Schumann [26 avril 1977]. — Réponse de M. André Rossi, ministre du commerce extérieur [17 mai 1977] (p. 964 et suiv.).

Selon le Premier ministre, il convient de préserver et de développer l'industrie textile en France. La modernisation insuffisante de l'appareil de production. L'arrivée massive sur le marché des importations de produits à bas prix. Les conclusions du comité interministériel du 29 décembre 1976 : chercher une modification de l'arrangement Multifibres, prendre dans l'immédiat les mesures susceptibles d'enrayer la pénétration des importations. Les modifications qui seront demandées par le Gouvernement à l'accord Multifibres : possibilité de fixer un plafond global aux importations des articles textiles dont la situation est critique ; possibilité de réduire au-dessous de 6 p. 100 ou d'annuler le taux de croissance autorisé des importations ; possibilité ouverte aux pays importateurs de choisir des bases de référence plus favorables à leurs intérêts ; il faut soumettre les produits textiles de fabrication artisanale à l'accord.

Dispositions prises sur le plan pratique : efforts diplomatiques pour faire partager notre position par nos partenaires européens ainsi qu'au Canada, aux Etats-Unis et à la Suisse. Les réticences de l'Allemagne et du Danemark à la « clause de globalisation ». La procédure : obtenir les accords d'autolimitation permettant de contenir les importations des produits les plus sensibles ; ceux qui sont déjà intervenus avec la Thaïlande et les Philippines. Les négociations avec la Pologne. Le renforcement des accords d'autolimitation avec Macao, la Malaisie et Singapour. Les mesures de sauvegarde adoptées à l'égard des importations de chemises et de chemisiers venant de l'Inde. La clause de sauvegarde de l'accord C. E. E.-Espagne ; l'engagement d'autolimitation de la part de divers pays fournisseurs ; le renforcement des contrôles douaniers pour vérifier l'origine des produits ; le règlement relatif au contrôle de transformation des produits textiles. L'aide aux industriels français en faveur du développement des exportations : l'augmentation des ressources parafiscales du comité interprofessionnel de rénovation de l'industrie textile. Renouvelle l'assurance que le Gouvernement français fera preuve de toute la vigilance et la fermeté nécessaires dans la négociation de Bruxelles.

N° **1980. — Calamités agricoles (cumul d'échéances fiscales pour certains agriculteurs).** — Question de M. Emile Durieux [26 avril 1977]. — Réponse de M. Pierre Bernard-Reymond, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances (budget) [13 mai 1977] (p. 920).

L'impossibilité de déroger par voie de mesures générales aux conditions de recouvrement de l'impôt en faveur d'une catégorie de contribuables. L'impossibilité de reporter la date de paiement de la majoration exceptionnelle donnant lieu à emprunt. Les instructions adressées aux comptables du Trésor afin d'examiner avec bienveillance les demandes de délai supplémentaire d'acomptes provisionnels ainsi que les demandes en remise gracieuse de majoration.

N° **1981. — Betteraves (situation des betteraviers et sucriers).** — Question de M. Emile Durieux [26 avril 1977]. — Réponse de M. Pierre Bernard-Reymond, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances (Budget) (p. 920, 921).

Difficultés actuelles de la production betteravière et de l'industrie sucrière. Le maintien du quota maximum au plan communautaire restera fixé à 135 p. 100. La taxe sur le sirop de glucose prélevée à partir du 1er juillet 1977. La progression des prix de 6 p. 100 pour la betterave et de 7 p. 100 pour le sucre au cours de la prochaine campagne. Malgré la diminution des superficies qui traduit une adaptation des producteurs aux conditions du marché, on ne doit pas regarder l'avenir avec pessimisme.

N° **1982. — Elections professionnelles (Citroën : régularité du déroulement d'élections professionnelles).** — Question de M. Guy Schmaus [28 avril 1977]. — Réponse de M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail [13 mai 1977] (p. 938).

La surveillance des élections des représentants du personnel par le ministère du travail. Contacts entre les services de l'inspection du travail et les organisations syndicales et la direction des établissements de Nanterre, Clichy, Asnières, Gennevilliers, Levallois à propos de la répartition du personnel et des sièges entre les collèges électoraux. Il n'entre pas dans la mission de l'administration de contrôler le résultat du scrutin ce qui est dans les attributions du tribunal d'instance. Aucune demande d'annulation pour les scrutins qui se sont déroulés entre novembre 1976 et avril 1977. Les seuls incidents à Asnières et à Gennevilliers : mise à pied pour trois jours de deux délégués syndicaux C. G. T. Les agissements de ces deux délégués syndicaux. Négociations entre les organisations syndicales et la direction de Citroën dans le cadre de la procédure réglementaire de la commission régionale de conciliation. Le rapport demandé par le ministre du travail à l'inspection générale des affaires sociales, les élections des représentants du personnel chez Citroën.

N° **1983. — Autoroutes (tracé de la future autoroute A 71).** — Question de M. Pierre Petit (29 avril 1977). — Réponse de M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire [10 juin 1977] (p. 1264).

La liaison autoroutière projetée entre Bourges et Clermont-Ferrand. Les deux préoccupations : le tracé doit s'inspirer de conditions relatives à l'aménagement du territoire et tenir compte des grandes orientations du plan routier du Massif central. Les divers tracés projetés. Le Gouvernement n'a pas encore pris de position sur ce problème. La préférence du ministre pour le tracé par Montluçon. Les travaux en cours.

N° **1984. — Emploi (situation de l'emploi à la Société Air-Equipement).** — Question de M. Guy Schmaus [3 mai 1977]. — Réponse de M. Jean-Jacques Beucler, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense [10 juin 1977] (p. 1275).

La restructuration des usines de la Société Air-Equipement a permis d'éviter les licenciements. La contribution de l'Etat au maintien de l'activité de ce secteur : commandes de matériel militaire (Transall) ; aide au programme civil (Airbus) ; effort pour la promotion des exportations civiles et militaires. La difficulté de maintenir l'industrie aéronautique. Le Gouvernement est déterminé à éviter les licenciements.

N° **1985. — Routes (Alsace : réalisation du programme routier).** — Question de M. Michel Kauffmann [3 mai 1977]. — Réponse de M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire [10 juin 1977] (p. 1265, 1266).

L'axe Nord—Sud de l'Alsace, une opération prioritaire. Les crédits de l'Etat destinés aux opérations routières et autoroutières en rase campagne en Alsace ; le déblocage de 60 millions de francs de crédits du fonds d'action conjoncturelle. Le rythme des travaux en 1978. L'axe Nord—Sud d'Alsace sera terminé en 1980. Précise que l'Alsace a reçu 85 millions de francs en 1976 et 105 millions en 1977.

N° **1986. — Trésor (situation du personnel des services fiscaux).** — Question de M. Michel Kauffmann [3 mai 1977]. — Réponse de Mme Christiane Scrivener, secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie et aux finances, chargée de la consommation [31 mai 1977] (p. 1077, 1078).

Les surcharges pour les agents de la direction générale des impôts dues à la constitution des fichiers magnétiques relatifs à la réforme de la fiscalité directe locale. L'amélioration de

la qualité des fichiers et de l'émission des rôles depuis la résorption des retards. L'augmentation des emplois budgétaires de 22 % entre 1968 et 1976. Les nouvelles structures et l'amélioration des méthodes de travail de la direction générale des impôts. Les moyens supplémentaires accordés aux services extérieurs du Trésor pour faire face aux travaux résultant de la mise en recouvrement des impôts directs locaux.

N° **1987. — Enseignement agricole (enseignement agricole féminin).** — Question de M. Michel Kauffmann [3 mai 1977]. — Réponse de M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture [3 juin 1977] (p. 1146).

Le problème de l'enseignement agricole et la priorité à assurer aux jeunes filles. Les deux catégories d'intéressées : celle qui suffisamment motivée désire recevoir une formation technique agricole appropriée et celle qui souhaite recevoir une formation plus large. Les filières existantes. Le brevet d'études professionnelles (option « économie familiale rurale ») et le certificat d'aptitude professionnelle agricole répondent mal aux besoins et aux objectifs de l'enseignement technique agricole. Les modifications qui pourraient être apportées au contenu des programmes et aux structures d'examen de ces diplômes.

N° **1988. — Prestations familiales (retard dans le paiement des allocations familiales).** — Question de Mme Marie-Thérèse Goutmann [3 mai 1977]. — Réponse de Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale [21 octobre 1977] (p. 2421, 2422).

Le décret du 13 juillet 1973 portant réorganisation de la caisse d'allocations familiales de la région parisienne. Les progrès de la déconcentration. L'amélioration du fonctionnement global de la caisse. Les retards de liquidation dus à des difficultés particulières : le cas des allocations de logement concernant les personnes âgées. Les créations d'emplois en faveur de la caisse d'allocations familiales de la région parisienne. Les améliorations attendues de l'informatisation. La simplification des procédures. Le groupe de travail chargé d'étudier les dossiers de dettes impayées. La complexité des conditions d'attribution des prestations familiales inhérente à l'affinement du système.

N° **1989. — Coopération (sécurité des Français résidant en Mauritanie).** — Question de M. Jean-Pierre Cantegrit [3 mai 1977). — Réponse de M. Pierre-Christian Taittinger, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères (p. 925, 926).

L'opération de Zouerat : l'agression contre des Français, employés d'une société minière mauritanienne, par des éléments du front Polisario. La responsabilité de la sécurité sur le territoire mauritanien appartient au gouvernement de ce pays (il n'y a pas d'accord de défense avec la France) ; la protection de ces ressortissants par le Gouvernement français. L'inefficacité des mesures mises en place par les autorités locales pour protéger les Français. Les mesures arrêtées par le Gouvernement pour soustraire nos compatriotes aux menaces visant leur sécurité. Le rapatriement des Français se trouvant à Zouerat. Les engagements pris par le Gouvernement mauritanien pour renforcer leur sécurité. La situation de nos compatriotes enlevés par le front Polisario. Obtenir que les six Français enlevés recouvrent leur liberté. Les interventions du Gouvernement français auprès de la Croix-Rouge internationale. La convocation de l'ambassadeur d'Algérie par le ministre des affaires étrangères. Les interventions auprès du secrétaire général des Nations Unies. L'interview accordée par une télévision française le 10 mai à un dirigeant du Front Polisario. Rend un hommage solennel à l'action de tous les Français qui apportent leurs concours aux jeunes nations qui ont besoin de la coopération.

N° **1990. — Handicapés (aide sociale aux Français handicapés établis hors de France).** — Question de M. Jean-Pierre Cantegrit [3 mai 1977]. — Réponse de M. René Lenoir, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la sécurité sociale [10 juin 1977] (p. 1276, 1277).

Loi d'orientation en faveur des personnes handicapés et nos compatriotes handicapés résidant à l'étranger, les études réalisées dans ce domaine. Les mesures tendant à assurer le traitement, l'éducation, l'orientation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées ; les aides financières. Les solutions envisagées : conventions internationales assurant l'accès aux moyens de traitement et d'éducation appropriés sous réserve de réciprocité ; le rapatriement. La nécessité d'aménager les procédures et d'éliminer les obstacles administratifs et financiers. Les exigences des règles de la territorialité. Améliorer l'aide financière : utiliser le canal de la représentation consulaire. La difficulté de prendre des engagements formels. La collaboration des Français de l'étranger et de leurs organisations.

N° **1991. — Régions d'économie montagnarde (aide aux zones de montagne).** — Question de M. Francis Palmero [3 mai 1977]. — Réponse de M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture [3 juin 1977] (p. 1147, 1148).

Les politiques communautaire et nationale des zones défavorisées. Les dispositifs visant à corriger les inégalités régionales. Le budget annexe des prestations sociales agricoles. Les développements de la politique de la montagne. Les directives communautaires. Les indemnités spéciales de montagne. L'exemple du département des Alpes-Maritimes. Les priorités accordées aux zones de montagne par le fonds d'aménagement rural. La part de la rénovation rurale en zone de montagne représente 80 % des crédits du ministère de l'agriculture au poste rénovation rurale. Le régime de financement préférentiel du plan de développement en montagne. Le maintien de subventions aux bâtiments d'élevage dans les régions de montagne. La priorité à réserver aux zones de haute montagne et le nécessaire assouplissement des procédures d'intervention. Le projet de loi relatif aux terres incultes (boisement et délimitation des zones boisées).

N° **1992. — Assainissement (majoration des subventions d'équipement attribuées aux communes fusionnées).** — Question de M. Kléber Malécot [10 mai 1977]. — Réponse de M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture [3 juin 1977] (p. 1148).

Les crédits destinés à subventionner les travaux d'assainissement en milieu rural répartis selon le décret du 18 février 1976 par l'établissement public régional sont dévolus par priorité aux collectivités ayant des besoins urgents. La majoration en faveur des communes fusionnées ou regroupées. Le ministre ne peut envisager seul une prorogation du délai de cinq ans prévue par la loi du 16 juillet 1976.

N° **1993. — Emploi (mesures en faveur de l'aéronautique et de la construction navale).** — Question de M. André Morice [12 mai 1977].

N° **1994. — Handicapés (situation des familles d'handicapés ayant besoin d'une assistance maternelle).** — Question de Mme Catherine Lagatu [12 mai 1977]. — Réponse de Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale [3 juin 1977] (p. 1149).

La loi d'orientation du 30 juin 1975 concernant les mineurs handicapés. La création de l'allocation d'éducation spéciale et le complément tenant compte de la nature ou de la gravité du handicap. Les dispositions de l'article 7 : gratuité de l'éducation spéciale et prise en charge intégrale des frais et traitements dans les établissements spécialisés. La prise en charge par l'aide sociale de la rémunération de l'assistante maternelle. Les difficultés d'application des instructions données aux départements. La situation plus avantageuse des familles dont les enfants doivent fréquenter un établissement éloigné du domicile parental.

N° **1995. — Postes et télécommunications (pénurie des effectifs au service des postes de Saint-Ouen).** — Question de M. Fernand Lefort [12 mai 1977]. — Retrait [17 juin 1977].

N° **1996. — Rapatriés (indemnisation).** — Question de M. Jean Francou [13 mai 1977]. — Réponse de M. Jacques Dominati, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre [10 juin 1977] (p. 1278, 1279).

La situation des rapatriés ne s'est pas de nouveau dégradée. Réinsertion des rapatriés dans la communauté nationale. Les dispositions de la loi de 1970 et de la loi de finances de 1977. L'agence nationale pour l'indemnisation des Français d'outre-mer (A. N. I. F. O. M.). Les mesures d'indemnisation. Les difficultés dans les milieux agricoles. Les intentions du Gouvernement : l'aménagement des prêts consentis aux professions non salariés ; la réforme de l'indemnisation. Etude du problème des retraites. Les fonds bloqués. Priorité aux personnes âgées pour le règlement des dossiers de l'A.N. I. F. O. M.

N° **1997. — Harkis (amélioration de la situation des harkis).** — Question de M. Jean Francou [13 mai 1977]. — Réponse de M. Jacques Dominati, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre [10 juin 1977] (p. 1279, 1280).

Premières mesures en faveur des Français musulmans prises dès cet été. Améliorer l'information des intéressés et leur faciliter les conditions quotidiennes de vie. Fournir des conditions de retraite décente aux Français musulmans âgés. Les conditions d'emploi et de rémunération de ceux qui sont dans la vie active. Le problème des jeunes : les intégrer complètement à la société métropolitaine. Les étapes dans le processus d'intégration. La disparition des hameaux de forestage.

N° **1998. — Cliniques (prix de journée dans les cliniques privéos).** — Question de M. Louis Jung [17 mai 1977]. — Réponse de Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale [3 juin 1977] (p. 1149, 1150).

La réglementation des établissements privés à but non lucratif. Les trois types de tarification suivant la situation à l'égard du service public hospitalier : les services soumis à l'ensemble des règles de tarification applicables aux hôpitaux publics ; les établissements conventionnés avec un département (prix de journée préfectorale) ; les établissements soumis à tarification conventionnelle ou dotés d'un tarif de responsabilité. Le régime des augmentations uniformes de prix de journée. L'ajustement tarifaire résultant de l'application des dispositions du décret du 22 février 1973. La procédure de dérogation tarifaire provisoire mise en place.

N° **1999. — Sites (protection des) (situation du massif des Calanques).** — Question de M. Jean Francou [17 mai 1977]. — Réponse de M. Michel d'Ornano, ministre de la culture et de l'environnement [14 octobre 1977] (p. 2345).

Le classement du massif des Calanques, le 2 août 1975. Les deux zones d'aménagement concerté antérieurement prévues aux abords de ce massif. L'un des deux projets a été abandonné. L'autre est en attente.

N° **2000. — Région d'économie montagnarde (aide à l'implantation d'entreprises utilisatrices de main-d'œuvre en Ariège).** — Question de M. Jean Nayrou [17 mai 1977]. — Réponse de M. Jacques Barrot, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire (logement) [28 octobre 1977] (p. 2512).

L'aide spéciale rurale, instituée par le décret du 24 août 1976, vise à la création d'emplois non agricoles ; le choix de l'inscription à la mutualité sociale agricole comme critère d'exclusion n'est pas totalement satisfaisant ; les améliorations à apporter.

N° **2001. — Santé publique (maladie de l'aspirine).** — Question de M. Francis Palmero [17 mai 1977]. — Réponse de Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale [3 juin 1977] (p. 1150, 1151).

Le ministère de la santé publique n'a pas été saisi des résultats du colloque médical sur l'aspirine et son utilisation ; les caractéristiques de ce produit ; les accidents résultant de son absorption ; les précautions d'emploi. L'arrêté du 2 décembre 1976 et la mise en place de pharmacovigilance. Aucune donnée scientifique actuelle n'impose de prendre des mesures aussi rigoureuses que pour l'emploi du bismuth.

N° **2002. — Laboratoires (réglementation des sociétés civiles professionnelles de biologistes.** — Question de M. Francis Palmero [17 mai 1977]. — Réponse de Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale [3 juin 1977] (p. 1151, 1152).

L'organisation de la biologie et les lois du 29 octobre 1966 et du 11 juillet 1975. Les sociétés civiles de moyen et les groupements d'intérêt économique. Les dispositions de l'article L. 754 du code de la santé publique. Le législateur a voulu que grâce aux sociétés civiles professionnelles les biologistes exercent leur profession dans un cadre non exclusivement commercial. Impossibilité de déroger aux règles posées par la loi du 11 juillet 1975. Les dispositions du décret du 4 novembre 1976. L'ensemble des dispositions susvisées n'entraînera pas la disparition des petits laboratoires. Les possibilités d'association offertes aux jeunes biologistes par la loi. Les modalités d'exercice de la profession proposées par M. Palmero sont contraires à la loi. L'impossibilité de disperser les installations de laboratoires d'analyses biologiques. La concertation avec la profession.

N° **2003. — Sécurité routière (avantages et inconvénients du port de la ceinture de sécurité).** — Question de M. Francis Palmero [26 mai 1977]. — Réponse de M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur [17 juin 1977] (p. 1442).

L'obligation du port de la ceinture de sécurité dans les automobiles depuis juin 1973 ; ses avantages. D'après la jurisprudence du Conseil d'Etat la responsabilité n'est pas engagée en cas d'accident relatif à l'usage de la ceinture.

N° **2004. — Impôts (simplification de la procédure de déclaration fiscale).** — Question de M. Louis Boyer [26 mai 1977]. — Réponse de Mme Christiane Scrivener, secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie et aux finances (consommation) [21 octobre 1977] (p. 2428).

Les multiples raisons qui justifient le choix de l'année civile comme base de la déclaration annuelle des taxes sur le chiffre d'affaires.

N° **2005. — Police (insuffisance des effectifs de police à Saint-Ouen).** — Question de M. Fernand Lefort [26 mai 1977]. — Réponse de M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur [17 juin 1977] (p. 1443).

La diminution de la population de Saint-Ouen depuis 1968. Les effectifs de la circonscription de police. Le service de la sûreté urbaine. La situation des auxiliaires féminines. La création de services spécialisés à l'échelon départemental. Le réexamen des besoins de la commune de Saint-Ouen pour l'affectation des élèves gardiens à la sortie de l'école. Les forces de sécurité affectées à la protection du *Parisien libéré*.

N° **2006. — C. E. S. (nationalisation de deux C. E. S. à Saint-Ouen).** — Question de M. Fernand Lefort [26 mai 1977]. — Réponse de M. René Haby, ministre de l'éducation [14 octobre 1977] (p. 2336).

Le Gouvernement a décidé en 1973 de nationaliser tous les C. E. S. de France qui ne l'étaient pas encore. Cette entreprise considérable sera achevée le 15 décembre 1977.

N° **2007. — Voirie (absence d'entretien d'une rue du 16e arrondissement de Paris limitrophe de la commune de Saint-Ouen).** — Question de M. Fernand Lefort [26 mai 1977]. — Réponse de M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur [17 juin 1977] (p. 1443 et 1444).

Le problème des conditions de vie des habitants d'un quartier de Saint-Ouen jouxtant le 16e arrondissement de Paris relève de la compétence municipale. L'affectation des crédits nécessaires au service de la voirie par la ville de Paris. L'impossibilité pour le ministre d'apprécier ce qui se passe au marché aux Puces.

N° **2008. — Instituteurs (revendications des normaliens).** — Question de M. Guy Schmaus [26 mai 1977].

N° **2009. — Relations internationales (résultats de la conférence Afrique - Caraïbes - Pacifique).** — Question de M. Francis Palmero [26 mai 1977]. — Réponse de M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [28 octobre 1977] (p. 2519 et 2520).

Les dispositions de la Convention de Lomé relatives au conseil des ministres : la parité entre la représentation des Etats A. C. P. et des Etats membres de la C. E. E. La première réunion tenue à Bruxelles en juillet 1976. La deuxième réunion tenue à Fidji en avril 1977 : les problèmes étudiés ; les décisions prises. Les difficultés, nées des divergences d'intérêts, ont été surmontées. Le bilan positif de la réunion.

N° **2010. — Sécurité du travail (protection des travailleurs contre le benzène).** — Question de M. Francis Palmero [26 mai 1977]. — Réponse de M. Jacques Legendre, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail [21 octobre 1977] (p. 2425).

Les connaissances médicales sur l'action cancérigène du benzène. La place faite à la prévention des intoxications benzoliques, au sein de l'appareil de prévention des accidents du travail et des maladies d'origine professionnelle : les décrets de 1939, 1947 et 1969 ; les arrêtés de 1950 et 1951. Les études récemment entreprises au ministère du travail pour tenir compte des progrès des connaissances médicales en ce domaine.

N° **2011. — Chasse (situation des entreprises fabriquant des armes de chasse).** — Question de M. François Dubanchet [26 mai 1977]. — Réponse de M. René Monory, ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat [17 juin 1977] (p. 1471).

Les dispositions des décrets du 17 octobre 1975 et du 11 juin 1976 concernant l'acquisition d'armes à canon rayé. Des conséquences limitées sur la production d'armes. L'examen du permis de chasser. Les importations d'armes. Les conséquences de la chute des ventes d'armes. Les études en cours sur la situation de la Manufrance.

N° **2012. — Politique économique (développement des groupements d'intérêt économique).** — Question de M. Jean Cauchon [26 mai 1977]. — Réponse de M. Norbert Segard, secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications [17 juin 1977] (p. 1475 et 1476).

L'institution par l'ordonnance du 23 septembre 1967 du groupement d'intérêt économique. Les avantages du G. I. E. Le développement de cette forme d'entreprise. Le problème des groupements de durée temporaire : le projet de loi n° 1432 relatif au contrat de groupements momentanés d'entreprises actuellement à l'examen du Parlement. Le projet de règlement communautaire relatif au « groupement européen de coopération » présenté au conseil des ministres de la Communauté le 21 décembre 1973. La prudence nécessaire dans l'emploi d'une formule aussi souple. La nécessité d'attendre la publication de la réglementation communautaire avant de modifier la législation française.

N° **2013.** — **Politique agricole (crédits alloués aux agriculteurs).** — Question de M. Jean Francou [26 mai 1977]. — Réponse de M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture [14 octobre 1977] (p. 2339).

La directive communautaire relative à la modernisation des exploitations agricoles. Le décret du 5 août 1976 en tire les conséquences sur le plan national. Le plafonnement des prêts bonifiés accordés aux agriculteurs non titulaires d'un plan de développement. Le recours à des prêts non bonifiés reste possible au-delà des plafonds. Les mesures spécifiques prises en faveur des jeunes agriculteurs des régions méditerranéennes. Le décret du 31 décembre 1976 relatif aux prêts au logement.

N° **2014.** — **Postes (Alsace : instauration du système Cidex dans les communes rurales).** — Question de M. Louis Jung [26 mai 1977]. — Réponse de M. Norbert Segard, secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications à M. Jean Cauchon, en remplacement de M. Louis Jung. [17 juin 1977] (p. 1474 et 1475).

Les actions de modernisation entreprises en matière de distribution du courrier. Le système Cidex : mise à la disposition gratuite des usagers d'une boîte aux lettres dans laquelle ils peuvent à tout moment venir prendre possession de leur courrier. La réorganisation de la distribution : assurer deux passages successifs. L'amélioration des prestations pour les usagers des zones à habitat dispersé. L'extension des attributions des préposés. Les mesures en faveur des personnes qui ne souhaitent pas participer au nouveau service. Les conditions de travail offertes au personnel sont meilleures. Possibilité de substituer aux emplois partiels des postes confiés au personnel titulaire. Pourcentage particulièrement élevé de participation au système est obtenu. Veillera particulièrement à ce que les élus locaux soient consultés. Rappelle que le système est fondé sur le volontariat. Les effectifs ne seront pas diminués.

N° **2015.** — **Papiers et papeteries (sauvegarde de l'industrie papetière).** — Question de M. Charles Zwickert [31 mai 1977]. — Réponse de M. Antoine Rufenacht, secrétaire d'Etat après du ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisaanat à M. Louis Jung, en remplacement de M. Charles Zwickert [28 juin 1977] (p. 1816, 1817).

La situation et les perspectives des industries du bois, des pâtes et des papiers. L'exploitation de la forêt. L'adaptation et le développement de l'outil industriel. Les programmes de réorganisation des structures industrielles ; les investissements prioritaires. Le problème de l'approvisionnement de la presse en papier journal. Le groupe de travail constitué à l'initiative du Premier ministre. La recherche : favoriser l'utilisation des matières de récupération. Il faut étudier et proposer des produits nouveaux.

N° **2016.** — **Elevage. — Maladies du bétail (lutte contre la tuberculose bovine).** — Question de M. Philippe de Bourgoing [31 mai 1977]. — Réponse de M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture [14 octobre 1977] (p. 2342).

La légère tendance à l'augmentation de la tuberculose bovine. Pour stimuler la vigilance des éleveurs, le Gouvernement a décidé de relever, à compter du 1er octobre, l'indemnité d'abattage des bovins tuberculeux.

N° **2017.** — **Hôpitaux (réorganisation de l'hôpital Beaujon de Clichy).** — Question de M. Guy Schmaus [31 mai 1977]. — Réponse de M. René Lenoir, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la sécurité sociale [28 juin 1977] (p. 1818).

Les crédits d'investissement en faveur de l'hôpital Beaujon. Le nouveau plan directeur de l'hôpital. La coordination des activités médicales des hôpitaux Bichat et Beaujon. Les grands axes spécialisés de l'hôpital Beaujon : maladies du cœur, neurologie et neurochirurgie, maladies digestives. Les services spécialisés d'orthopédie, d'endocrinologie et d'hématologie.

N° **2018.** — **Mines et carrières (exploitation des mines du bassin de l'Aumance dans l'Allier).** — Question de M. Jean Cluzel [31 mai 1977].

N° **2019.** — **Sapeurs pompiers (allocation de vétérance aux anciens sapeurs pompiers communaux).** — Question de M. René Ballayer [31 mai 1977].

N° **2020.** — **Construction navale (mesures en faveur de la construction navale).** — Question de M. André Morice [31 mai 1977]. — Réponse de M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire, commune avec la réponse à la question n° 2027 de M. Auguste Amic [10 juin 1977] (p. 1270 et suiv.).

(p. 1270) : la situation de la construction navale. (p. 1271) : la concurrence internationale. L'action engagée par la France au niveau international et européen. Développer la solidarité interne entre les armateurs et les chantiers. Inciter les armateurs à commander des navires aux chantiers navals français. L'adaptation du potentiel de fabrication ; les aides que l'on pourra proposer aux entreprises ayant une structure financière convenable. Le programme de restructuration de la profession. La modification de l'aide apportée aux entreprises pour passer des caps difficiles : les méthodes de crédit ; l'institution d'une aide de base provisoire. La situation de Dubigeon Normandie. (p. 1272) : l'insuffisance des mesures provisoires. La nécessité d'une véritable politique industrielle. (p. 1273) : l'aide à la construction navale représente un crédit d'un milliard de francs.

N° **2021.** — **Aéronautique (mesures en faveur de l'aéronautique).** — Question de M. André Morice [31 mai 1977]. — Réponse de M. Jean-Jacques Beucler, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense [10 juin 1977] (p. 1273, 1274).

(p. 1273) : sauvegarder et développer l'industrie aéronautique française. Les décisions du dernier conseil des ministres. La consolidation du programme Airbus. La construction d'un nouvel avion moyen-courrier équipé de moteur CFM 56. La relance de la production de l'avion Transall. La nécessité de rationaliser les structures de la construction aéronautique française. (p. 1274) : la démarche du Gouvernement français pour obtenir satisfaction en ce qui concerne le Concorde. Les programmes d'avenir : ne pas être tributaire de l'étranger. Le Premier ministre définira publiquement la politique aéronautique au cours du salon du Bourget.

N° **2022.** — **Hôtels et restaurants (prêt spécial à une chaîne hôtelière).** — Question de M. Pierre Tajan [1er juin 1977]. — Réponse de M. Pierre Bernard-Reymond, secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie et aux finances (Budget) à M. Lucien Grand en remplacement de M. Pierre Tajan [28 juin 1977] (p. 1817).

Les prêts à l'hôtellerie financés sur les ressources du fonds de développement économique et social. Le rôle de la caisse centrale de Crédit hôtelier du Crédit national. Le conseil de direction du F.D.E.S. Aucun prêt n'a été consenti à une chaîne hôtelière pour financer la construction d'un hôtel-restaurant dans le Tarn-et-Garonne. Le problème de l'amélioration de l'hôtellerie traditionnelle. L'hôtellerie en zone rurale. Les prêts en faveur des chaînes hôtelières dans les villes de moyenne importance. Les risques de perturbation du marché hôtelier local.

N° **2023.** — **Voirie (financement des travaux de voirie communaux).** — Question de M. Henri Tournan [1er juin 1977]. — Réponse de M. Marc Bécam, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (collectivités locales) [28 juin 1977] (p. 1820).

Le financement des travaux de voirie communale par les Caisses d'épargne et la Caisse des dépôts. Les modalités d'attribution des prêts. Les prêts accordés aux communes et aux syndicats de communes par la Caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales pour le financement d'opérations de voirie. Les difficultés actuelles des communes pour couvrir leurs emprunts. Les établissements prêteurs doivent garder les contingents les plus élevés possibles pour les collectivités locales. Les dangers des emprunts au-delà des limites admises. La situation particulière évoquée par M. Henri Tournan.

N° **2024.** — **Rapatriés (contentieux des rapatriés).** — Question de M. Francis Palmero [1er juin 1977]. — Réponse de M. Jacques Dominati, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre [17 juin 1977] (p. 1471 et suiv.).

(p. 1471) : on ne se trouve pas face à un « contentieux » en ce qui concerne les relations entre le Gouvernement et les rapatriés mais à un problème. (p. 1472) : les problèmes des rapatriés : le problème social. Les aides de l'Etat. Les modalités d'indemnisation. Les mesures en faveur des professiohs non salariées et du monde agricole rapatrié. Nécessité d'atteindre l'objectif de l'équité et de la justice. Les mesures à prendre : en faveur des non-salariés (aide aux agriculteurs). Les petits patrimoines ont été largement indemnisés. La loi de 1970 : contribution nationale à une indemnisation. Des propositions seront faites par le ministre délégué à l'économie et aux finances. Les problèmes des Français musulmans ; la fermeture des camps. Les contacts avec les associations de Français musulmans. (p. 1473) : le problème des rapatriés, question de justice plus qu'une question électorale.

N° **2025.** — **Presse (indemnisation des journaux français nationalisés en Algérie).** — Question de M. Francis Palmero [1er juin 1977]. — Réponse de M. Jacques Dominati, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre [17 juin 1977] (p. 1473).

Les journaux d'expression française nationalisés le 17 septembre 1963 par les autorités algériennes : *La Dépêche d'Algérie, L'Echo d'Oran, La Dépêche de Constantine.* La protestation

élevée par le Gouvernement français. Les modalités d'indemnisation des entreprises industrielles et commerciales victimes de mesures de spoliation en 1963. Les trois entreprises de presse susvisées ont été indemnisées. L'indemnisation des employés et ouvriers licenciés. L'estimation du montant des pertes d'exploitation. La demande de revision du montant de l'indemnité allouée. L'obligation pour l'administration d'appliquer la réglementation. Les problèmes des journalistes ne possédant pas de carte professionnelle. L'indemnisation des biens : les dispositions de la loi du 15 juillet 1970 : nécessité pour les propriétaires d'effectuer les démarches nécessaires.

N° **2026. — Cinéma (crise du cinéma français).** — Question de M. Francis Palmero [1er juin 1977]. — Retrait [17 juin 1977].

N° **2027. — Construction navale (avenir de la construction navale en France).** — Question de M. Auguste Amic [2 juin 1977]. — Réponse de M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire [10 juin 1977] (p. 1270 et suiv.). — Commune avec la question n° 2020 de M. André Morice.

N° **2028. — Ports (aménagement du port du Stiff, à Ouessant).** — Question de M. André Colin [7 juin 1977].

N° **2029. — Communes (majoration des subventions d'équipement aux communes fusionnées).** — Question de M. Kléber Malecot [7 juin 1977]. — Réponse de M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture [28 octobre 1977] (p. 2512).

La loi du 16 juillet 1971 avait créé un régime de caractère dérogatoire pour un temps limité ; la prolongation n'est pas possible.

N° **2030. — Enseignement supérieur (Aix-Marseille : protection des universitaires).** — Question de M. Jean Francou [7 juin 1977]. — Réponse de Mme Alice Saunier-Seïté, secrétaire d'Etat aux universités [14 octobre 1977] (p. 2337).

Les harcèlements d'un parti qui voudrait instaurer à l'université l'intolérance et la dictature. Les responsabilités assumées par les présidents d'universités.

N° **2031. — Vieillesse (aide à domicile aux personnes âgées en milieu rural.** — Question de M. Guy Robert [8 juin 1977]. — Réponse de M. René Lenoir, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la sécurité sociale [28 juin 1977] (p. 1819, 1820).

(p. 1819) : l'aide aux personnes âgées, priorité du Gouvernement. Les dispositions des VIe et VIIe Plans. Le programme d'action prioritaire ; sa mise en œuvre en milieu rural. Le maintien à domicile. Les services d'aides ménagères. L'expérience d'harmonisation des conditions d'attribution de la prestation d'aide ménagère dans la région Rhône-Alpes. L'arrêté interministériel en cours de publication revalorisant le taux de remboursement de la prestation d'aide ménagère. L'obligation alimentaire et l'aide ménagère.

(p. 1820) : les problèmes des personnes âgées. La mutualité sociale agricole. Les problèmes de la mensualisation.

N° **2032. — Transports aériens (usage des rayons X dans le contrôle des passagers des aéroports).** — Question de M. Michel Miroudot [8 juin 1977]. — Réponse de M. René Lenoir, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la sécurité sociale [28 juin 1977] (p. 1820).

Pas de mise en garde de l'O.M.S. concernant la détection des armes par les rayons X dans les aéroports ; une détection utilisée exclusivement pour les bagages. Aucun danger d'irradiation. La politique de limitation des examens radiologiques systématique. Il n'y a pas de danger pour les porteurs de stimulateur cardiaque. La possibilité pour ces personnes de se soumettre à une fouille manuelle.

N° **2033. — Tourisme (organisation touristique départementale).** — Question de M. Raoul Vadepied [10 juin 1977]. — Réponse de M. Michel d'Ornano, ministre de la culture et de l'environnement [14 octobre 1977] (p. 2346).

La réforme des institutions destinée à assurer la représentation du tourisme dans les régions n'a pas été entreprise sans consultation préalable.

N° **2034. — Communes (gestion des sections de communes).** — Question de M. René Chazelle [10 juin 1977]. — Réponse de M. Marc Bécam, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (collectivités locales) [28 juin 1977] (p. 1821, 1822).

Les études entreprises en ce qui concerne les droits et biens des sections de communes. Le régime juridique de ces dernières ; le problème de leur gestion. La diversité des situations locales. Le respect des libertés communales. Le Gouvernement engagera une nouvelle réflexion et mettra en place une concertation, pour rechercher les mesures à prendre pour simplifier la gestion des sections de communes.

N° **2035. — Calamités agricoles (mesures nouvelles pour pallier les calamités agricoles).** — Question de M. Henri Caillavet [15 juin 1977]. — Réponse de M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture [24 juin 1977] (p. 1720, 1721).

(p. 1720) : la loi du 18 juillet 1964 et le régime actuel des calamités agricoles. Les critiques adressées au régime de garantie ; la complexité de la procédure ; les projets de réforme du décret du 19 mars 1976. L'harmonisation des modalités de gestion du fonds national de garantie par la Caisse centrale de réassurance de la section viticole. Les améliorations apportées en matière de rapidité et de simplification. Les perspectives financières : la charge pour les finances publiques de la gestion du régime de garantie contre les calamités agricoles. La caractéristique de notre régime de garantie : la compensation. Le mécanisme des prêts bonifiés complète de système. L'on ne peut envisager une augmentation importante de l'effort financier.

(p. 1721) : les calamités dans certaines régions méditerranéennes. Le problème de l'accumulation des prêts a conduit à préférer les prêts bonifiés à faible taux ; la prise en charge des annuités. Les suggestions faites seront étudiées dans le cadre du dossier « politique des productions méditerranéennes ».

N° **2036. — Imprimerie (situation de l'entreprise Chaix de Saint-Ouen et de l'industrie graphique française).** — Question de M. Fernand Lefort [21 juin 1977]. — Réponse de M. Antoine Rufenacht, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat [14 octobre 1977] (p. 2347).

Le ministère de l'industrie reste prêt à étudier et à soutenir tout projet industriel viable.

N° **2037. — Cimetières (réglementation concernant les cimetières communaux).** — Question de M. René Chazelle [21 juin 1977]. — Réponse de M. Marc Bécam, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (collectivités locales) [14 octobre 1977] (p. 2349, 2350).

(p. 2349) : la réforme des opérations funéraires a allégé les formalités et les frais imposés aux familles. Les décisions du Conseil d'Etat relatives à la liberté de création et d'agrandissement des cimetières. La réforme du régime des concessions funéraires. Les aides financières proposées aux communes.

(p. 2350) : l'évolution des mentalités.

N° **2038. — Coopération (exonérations fiscales pour les fonctionnaires servant en coopération).** — Question de M. Charles de Cuttoli [21 juin 1977].

N° **2039. — Gendarmerie (gendarmes de l'ambassade de France à Alger : situation).** — Question de M. Charles de Cuttoli [21 juin 1977].

N° **2040. — Pensions de retraité (accès à la retraite à soixante ans de certains travailleurs manuels).** — Question de M. Jean Cauchon [29 juin 1977]. — Réponse de Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale [21 octobre 1977] (p. 2422, 2423).

(p. 2422) : la loi du 30 décembre 1975 et ses textes d'application. Le bilan établi par la caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés. Le souci du Gouvernement de permettre à un plus grand nombre de travailleurs manuels de remplir les conditions requises. Le décret du 22 juillet 1977. Les dispositions conventionnelles relatives à la préretraite : l'avenant annexé à l'accord national interprofessionnel du 13 juin 1977 sur la garantie de ressources.

(p. 2423) : la nécessité de coordonner les dispositions légales et conventionnelles.

N° **2041. — Aéronautique (industrie) (bilan financier du Concorde).** — Question de M. Edouard Bonnefous [26 juillet 1977]. — Réponse de M. Marcel Cavaillé, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire (transports) [4 novembre 1977] (p. 2579).

Les dépenses liées au développement du programme Concorde : les taxes et les dépenses propres à la France, en plus de la participation aux dépenses communes franco-britanniques. Le coût total des études et des opérations de développement. Les dépenses liées à la construction de la série. La prise en charge par l'Etat des frais excédentaires de construction en série. Le prêt ouvert par le Trésor à la S.N.I.A.S. et à la S.N.E.C.M.A.

N° **2042. — Autoroutes (préjudices causés par l'interdiction de la vente de vin sur les autoroutes).** — Question de M. Charles Alliès [26 juillet 1977].

N° **2043. — Calamités (mesures financières en faveur des sinistrés du Sud-Ouest).** — Question de M. René Billères [9 août 1977]. — Réponse de M. Marc Bécam, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (collectivités locales) [18 novembre 1977] (p. 2829).

Les pluies et les inondations des mois de mai et juillet 1977. Les dégâts subis par les particuliers. Les crédits attribués par le fonds de secours aux victimes de sinistres et calamités. Les prêts spéciaux du crédit agricole. Les indemnités du fonds national de garantie contre les calamités agricoles. Les crédits dégagés pour la voirie départementale et communale. La réparation du réseau national par le ministère de l'équipement. Les crédits délégués aux préfets de région pour la consolidation des berges. Les concours administratifs proposés aux collectivités locales. La part revenue au département des Hautes-Pyrénées dans la participation financière accordée par le conseil des ministres des communautés auropéennes aux départements du Sud-Ouest sinistrés au mois de juillet.

N° **2044. — Transports aériens : lignes Paris—Tokyo par Concorde.** — Question de M. Francis Palmero [9 août 1977]. — Réponse de M. Fernand Icart, ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire [21 octobre 1977] (p. 2427, 2428).

(p. 2427) : les difficultés du dialogue entrepris en 1974 pour obtenir de l'Union soviétique le droit de survol de la Sibérie à vitesse supersonique et l'octroi d'une escale appropriée en territoire soviétique. L'ouverture de la ligne Paris—Tokyo également subordonnée à l'accord des autorités japonaises et à l'ouverture du futur aéroport de Narita.

(p. 2428) : les récents entretiens entre le Premier ministre et M. Brejnev sur l'autorisation d'atterrissage d'Airbus et le droit de survol du territoire soviétique par Concorde.

N° **2045. — Pharmacie (pilules à bronzer : toxicité).** — Question de M. Francis Palmero [9 août 1977]. — Réponse de Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale [21 octobre 1977] (p. 2423).

L'interdiction en 1975 d'une « pilule à bronzer » dont la composition n'était pas précisée. Les deux autorisations de mise sur le marché accordées en 1977 après des essais satisfaisants. En Suisse, l'interdiction de vente justifiée par l'absence de législation permettant le contrôle. L'obligation faite aux fabricants de mentionner les contre-indications.

N° **2046. — Gendarmerie (tarifs de certaines prestations de la gendarmerie).** — Question de M. Francis Palmero [23 août 1977]. — Réponse de Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale [28 octobre 1977] (p. 2513).

La participation de la gendarmerie à des activités ne relevant pas de ses missions spécifiques. Le cas des manifestations à caractère commercial ou publicitaire. Le taux de remboursement demandé aux organisateurs, publics ou privés.

N° **2047. — Pensions de retraite militaire (amélioration de la situation des retraités militaires).** — Question de M. André Rabineau [23 août 1977]. — Réponse de Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale [28 octobre 1977] (p. 2514).

Les retraités militaires et les veuves de militaires ont déjà bénéficié des répercussions, sur les barèmes de calcul de leurs pensions, de la réforme indiciaire appliquée au personnel militaire en activité depuis le 1er janvier 1976. Un groupe de travail étudie leurs problèmes spécifiques.

N° **2048. — Navigation fluviale (développement de la navigation fluviale).** — Question de M. René Tinant [6 septembre 1977]. — Réponse de M. Marcel Cavaillé, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire (transports) [4 novembre 1977] (p. 2580, 2581).

(p. 2580) : la croissance des trafics de la batellerie est d'abord tributaire des marchés de marchandises eux-mêmes. L'importance des matériaux de construction dans le trafic par voie d'eau. Le cas des produits agricoles et des produits pétroliers. L'aide financière allouée aux mariniers qui cessent d'utiliser les bateaux vétustes ou de conception périmée. La modernisation du réseau fluvial.

(p. 2581) : les crédits concernant le réseau dit traditionnel ; consacrés au raccordement du canal Dunkerque-Valenciennes au réseau de la Belgique ; à la liaison Saône-Rhin, à l'aménagement de la Moselle. Les liaisons Compiègne—Reims et Compiègne—Valenciennes.

N° **2049. — Transports aériens (consolidation des comptes d'Air France).** — Question de M. Jean Francou [6 septembre 1977]. — Réponse de M. Jacques Blanc, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture [18 novembre 1977] (p. 2824).

Le grave déséquilibre financier de la compagnie nationale Air France depuis 1974. Les mesures nécessaires pour le redressement de ses comptes. La clarification des rapports entre l'entreprise et l'Etat, son actionnaire principal ; les efforts de gestion pour améliorer la compétitivité de la compagnie. Le contrat d'entreprise entre l'Etat et Air France pour 1977-1980. Le montant des concours financiers prévus par l'Etat. L'exécution des missions de service public. La subvention inscrite au profit d'Air France dans la loi de finances rectificative du 14 juin 1977. Sa justification par les surcoûts résultant des contraintes qui lui ont été imposées pour 1977 : maintien en exploitation des « Caravelle » ; partition entre les aéroports d'Orly et de Roissy ; déficit d'exploitation de « Concorde ». Le complément de compensation prévu pour la fin 1977.

N° **2050. — Formation professionnelle (développement de la formation professionnelle continue).** — Question de M. Pierre Vallon [6 septembre 1977]. — Réponse de M. Jacques Legendre, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail [21 octobre 1977] (p. 2425). — M. Jean Cauchon, en remplacement de M. Pierre Vallon.

L'évolution très satisfaisante du développement de la formation professionnelle continue en France : le maintien des efforts faits par les entreprises en faveur de leurs salariés en dépit de la conjoncture économique. La poursuite de l'effort en faveur des catégories les moins favorisées. La progression des actions menées par les petites et moyennes entreprises. L'amélioration des conditions d'exercice du congé de formation par voie conventionnelle. Ces améliorations pourraient être étendues par voie législative à l'ensemble des salariés. La participation financière accrue de l'Etat. L'effort exceptionnel consenti par l'Etat et les entreprises en faveur des jeunes de seize à vingt-cinq ans sans emploi.

N° **2051. — Enseignement (formation économique des lycéens).** — Question de M. Charles Ferrant [6 septembre 1977]. — Réponse de M. René Haby, ministre de l'éducation (4 novembre 1977) (p. 2582, 2583).

(p. 2582) : les mesures prises pour rénover l'enseignement de l'histoire et de la géographie dans les nouveaux programmes. Il faut permettre aux élèves de se situer avec précision dans l'espace et dans le temps. Les objectifs généraux assignés à cet enseignement. Le maniement des sources d'information ; l'observation directe du milieu local.

(p. 2583) : la réforme des programmes prévoit que dès la classe de sixième, une formation adaptée à leur âge sera donnée à tous les élèves en ce qui concerne la formation économique. L'information donnée aux maîtres par le centre national de documentation pédagogique.

N° **2052. — Hôtels et restaurants (simplification réglementaire administrative dans l'hôtellerie).** — Question de M. Jean-Pierre Blanc [6 septembre 1977]. — Réponse de M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (départements et territoires d'outre-mer) [4 novembre 1977] (p. 2574). — M. René Tinant en remplacement de M. Jean-Pierre Blanc.

Le nombre des textes à caractère législatif et réglementaire qui devraient être modifiés. La création auprès du secrétariat général du Gouvernement d'une mission d'organisation administrative dans ce domaine. La nécessaire simplification des dispositions en vigueur.

N° **2053. — Epargne (développement de l'épargne à long terme).** — Question de M. Jean Cauchon [6 septembre 1977]. — Réponse de Mme Christiane Scrivener, secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie et aux finances (consommation) [14 octobre 1977] (p. 2338).

Le développement de l'épargne à long terme est indispensable à un financement sain des investissements. Les mesures prises par le Gouvernement pour développer cette épargne à l'occasion de la loi de finances pour 1977 seront renforcées dans le projet de loi de finances pour 1978. Elles concernent : l'abattement fiscal sur le revenu des actions, la restitution de l'avoir fiscal aux investisseurs institutionnels (sociétés d'assurances, etc.), la déductibilité des dividendes rémunérant des augmentations de capital.

N° **2054. — Hôtels et restaurants (apprentissage dans l'industrie hôtelière).** — Question de M. Michel Labèguerie [6 septembre 1977]. — Réponse de Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale [21 octobre 1977] (p. 2420). — M. Jean Cauchon en remplacement de M. Michel Labèguerie.

Le morcellement de la formation professionnelle des métiers du tourisme. La politique du secrétariat d'Etat au tourisme : la restructuration du marché de la formation. La recherche d'une meilleure adéquation entre la formation professionnelle et l'emploi. La définition de critères pédagogiques auxquels doivent répondre les organismes privés de formation. Le développement des possibilités de formation des stagiaires étrangers. Le soutien à l'action des chambres de commerce et d'industrie en matière d'assistance technique à l'hôtellerie-tourisme. Le rôle de l'apprentissage dans la formation aux métiers du tourisme. Les problèmes spécifiques à cette branche. Les études menées avec les organisations professionnelles.

N° **2055. — Politique extérieure (bilan du voyage du ministre en Afrique australe et orientale).** — Question de M. Francis Palmero [6 septembre 1977]. — Réponse de M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [28 octobre 1977] (p. 2518, 2519).

(p. 2518) : l'action de la France en faveur de la paix et de la stabilité sur tout le continent africain ; son désir d'ouvrir le dialogue avec des régions d'Afrique non francophone où sa présence est encore très limitée. Les contacts qui ont précédé le voyage effectué par le ministre des affaires étrangères en août 1977.

(p. 2519) : le déroulement de ce voyage. L'incident survenu en Tanzanie ; les relations maintenues entre les deux pays. Ce voyage a permis de dissiper les malentendus relatifs à la politique de la France à l'égard de l'Afrique du Sud (fourniture de deux centrales nucléaires, vente d'armes). Les informations recueillies dans les pays visités sur la position des gouvernements face aux conflits d'Afrique australe. Les projets de développement de la coopération commerciale avec plusieurs Etats d'Afrique noire non francophone.

N° **2056. — Fruits et légumes (assainissement du marché de la pomme de terre).** — Question de M. Maurice Schumann [13 septembre 1977]. — Réponse de M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture [14 octobre 1977] (p. 2343).

Les variations de la production de pommes de terre pendant les trois dernières années et les fluctuations de cours qui en ont résulté. La récolte pléthorique de 1977 et l'effondrement des cours. La nécessité de constituer des stocks. Le Gouvernement souhaite favoriser la discipline et l'organisation professionnelle. La reconnaissance du comité interprofessionnel de la pomme de terre.

N° **2057. — Chirurgiens (sauvegarde de l'industrie des instruments de chirurgie).** — Question de M. Edgard Pisani [20 septembre 1977].

N° **2058. — Elevage (approvisionnement en aliments du bétail).** — Question de M. Jean Cluzel [20 septembre 1977]. — Réponse de M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture [4 novembre 1977] (p. 2575, 2576).

(p. 2575) : la production d'aliments du bétail commercialisés par le secteur industriel ; la proportion de matières premières d'origine étrangère. La dépendance française concerne uniquement les protéines. Le programme d'action prioritaire présenté dans le cadre du VII[e] Plan. Il n'existe pas de réglementation européenne susceptible de protéger la France de la concurrence internationale. L'amélioration des conditions génétiques et sanitaires de la production porcine et avicole ; la récupération de tous les sous-produits de l'industrie agricole alimentaire ; l'alimentation équilibrée des bovins ; la mise en œuvre d'une technique de traitement des tourteaux. Les cultures concernées en France par le développement de la production et de l'utilisation des protéines métropolitaines. La réduction du niveau des importations ne peut être espérée à court terme.

(p. 2576) : la réduction de la dépendance française n'interviendra pas, probablement, grâce au soja. L'utilisation de la poudre de lait.

N° **2059. — Viande (prix de la viande ovine et bovine).** — Question de M. Jean Cluzel [20 septembre 1977]. — Réponse de M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture [4 novembre 1977] (p. 2576).

La nécessité d'assurer aux éleveurs un revenu décent. Les exigences de la politique agricole. La nécessaire amélioration de la productivité et de l'efficacité en la matière. L'évolution du revenu des éleveurs depuis 1970. Les prix de marchés en matière de viande bovine, de veau de boucherie, pour les animaux maigres et les ovins. Le développement d'une politique d'aide à l'organisation de la production et à la gestion des marchés au niveau national et communautaire.

N° **2060. — Télécommunications (échec du lancement du satellite européen de télécommunications).** — Question de M. Henri Caillavet [20 septembre 1977]. — Réponse de M. Claude Coulais, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat [18 novembre 1977] (p. 2820, 2821).

(p. 2820) : l'explosion en plein vol, le 19 septembre 1977, du lanceur américain « Thor Delta 3914 » portant le satellite expérimental de télécommunication de l'Agence spatiale européenne. L'origine de l'accident. Le précédent échec du 20 avril 1977. L'échec du satellite « Intersat ». Les conséquences de ces accidents. L'effort fait par la N. A. S. A. sur la navette spatiale au détriment des lanceurs classiques. Le lancement du prochain satellite O. T. S. prévu dès avril 1978.

(p. 2821) : la couverture par l'assurance des conséquences financières de l'accident. Le recours à une solution alternative (l'U. R. S. S.) : son irréalisme. L'autonomie de l'Europe en matière de télécommunications : le lanceur « Ariane » prévu pour 1981 ; la mise sur orbite des satellites de télécommunications opérationnels européens E.C.S.

N° **2061. — Accidents de trajet (réduction du nombre des accidents de trajet).** — Question de M. Michel Labéguerie [20 septembre 1977]. — Réponse de Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale [21 octobre 1977] (p. 2424). — M. Jean Cauchon en remplacement de M. Michel Labèguerie.

Le risque « accident de trajet », moins connu que le risque « accident du travail ». Les difficultés de la prévention. Le rôle d'information que peuvent jouer les entreprises. Les initiatives prises par les employeurs dans ce domaine encouragées par le jeu des réductions de cotisations de sécurité sociale. Sur un plan plus global, l'action de prévention menée par les services chargés de la sécurité routière. La réduction du nombre des accidents de trajet attestée par les dernières statistiques disponibles.

N° **2062. — Travail (augmentation du travail irrégulier).** — Question de M. Maurice Schumann [20 septembre 1977]. — Réponse de M. Antoine Rufenacht, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat [14 octobre 1977] (p. 2348).

L'attachement irréductible de la France au principe de la liberté des échanges. Les traités internationaux sur le commerce. Les actions entreprises par le Gouvernement français pour trouver une solution aux distorsions des conditions de la concurrence internationale. Sa détermination à l'égard de ses partenaires européens pour le respect des règles communautaires.

N° **2063. — Emploi (situation de l'emploi dans le Tarn).** — Question de M. Louis Brives [1[er] octobre 1977]. — Réponse de Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale [28 octobre 1977] (p. 2516).

Les premiers signes du redressement : l'évolution favorable des indices relatifs aux demandes d'emploi non satisfaites. La situation dans les diverses branches industrielles : la sidérurgie ; les industries textiles (délainage, tissage, teinture, filature, mégisserie). L'effort réalisé en septembre 1977 pour la création d'emplois en faveur des jeunes.

N° **2064. — Sports (patinage artistique et sportif).** — Question de M. Jacques Thyraud [1[er] octobre 1977].

N° **2065. — Betteraves (récolte betteravière excédentaire).** — Question de M. René Tinant [1[er] octobre 1977]. — Réponse de M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture [4 novembre 1977] (p. 2577).

Les quotas accordés aux entreprises françaises par l'organisation commune du marché du sucre. La répartition de ces quotas entre les entreprises prévue par la réglementation communautaire. Le cas des fabriques antillaises. La compensation envisagée entre les quotas, d'une manière provisoire.

N° **2066. — Français de l'étranger (Français résidant hors de France : imposition des plus-values).** — Question de M. Jean-Pierre Cantegrit [3 octobre 1977]. — Réponse de Mme Christiane Scrivener, secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie et aux finances (consommation) [14 octobre 1977] (p. 2340).

Le principe de portée générale selon lequel l'administration fiscale doit avoir en France un représentant pour tout contribuable résidant hors de France. L'application de ce principe à la loi du 19 juillet 1976 relative à l'imposition des plus-values. Le dépôt d'une caution n'est pas nécessaire.

N° **2067. — Postes (effectifs des bureaux de poste).** — Question de Mme Marie-Thérèse Goutmann [3 octobre 1977]. — Réponse de M. Norbert Segard, secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications [21 octobre 1977] (p. 2426).

Les effectifs de personnel des bureaux de poste de la circonscription du Raincy sont bien adaptés au niveau global du trafic. Le caractère exceptionnel et limité des quelques perturbations enregistrées au cours du dernier trimestre. Pour le paiement des mandats, la prise en compte de certains impératifs de sécurité. Le rythme très rapide des créations d'emplois en faveur des P. T. T. au cours des dernières années.

N° **2068. — Vacances (mesures pour la réduction des inégalités d'accès aux vacances).** — Question de M. Louis Le Montagner [3 octobre 1977]. — Réponse de M. Jacques Médecin, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la culture et de l'environnement (Tourisme) [16 décembre 1977] (p. 4095, 4096, 4097). — M. Paul Séramy en remplacement de M. Louis Le Montagner.

(p. 4095) : le rapport, remis au Président de la République en août 1977, de la commission d'études pour la réduction des inégalités d'accès aux vacances, présidée par M. Jacques Blanc.

(p. 4096) : sa communication au conseil des ministres du 30 novembre. Les mesures destinées à permettre l'accès aux loisirs du plus grand nombre. L'utilisation du patrimoine existant : l'allégement des obligations des loueurs de meublés saisonniers non professionnels. L'abaissement de la T. V. A. Les gîtes ruraux et les campings à la ferme ; le crédit prévu pour 1978. Les mesures prises en faveur de l'hôtellerie de catégorie modeste : l'allégement de la T. V. A. ; les assouplissements en matière de crédits ; l'aide à la formation. Le camping : les acquisitions foncières des communes ; le prochain décret sur les primes à l'investissement privé. Les centres de vacances pour les jeunes. Le programme de places de campings et de lits de villages de vacances dans le cadre de la mission pour l'aménagement de la côte Aquitaine. L'autorisation donnée aux organismes d'H. L. M. d'intervenir dans le secteur des résidences locatives de vacances ; la signature de conventions avec des associations de tourisme sans but lucratif. L'accès aux espaces naturels et aux loisirs de plein air : l'ouverture des forêts privées ; les chemins de randonnée ; la protection du littoral. L'organisation des loisirs les instructions données aux préfets ; les schémas régionaux de développement des loisirs. Le soutien aux initiatives de coopération intercommunale. L'aide aux interventions des organismes locaux de tourisme. L'information. La création d'un office national du tourisme : l'information du grand public sur la diversité des possibilités de vacances. La formation professionnelle : les possibilités d'emplois dans l'hôtellerie. La réputation internationale des techniciens hôteliers français. La demande de formateurs sur les marchés étrangers. L'impulsion que cette formation entraînerait pour l'utilisation de matériels d'équipement hôtelier français. L'amélioration du statut des associations de tourisme et des loisirs. L'exemple suisse de l'aide à la personne : les possibilités de retour dans le pays d'origine pour les travailleurs immigrés.

(p. 4097) : l'aide aux personnes âgées : les allocations de vacances versées par les caisses de retraite. La nécessité en France d'une contribution des entreprises et de tous les organismes d'aide sociale afin que les non-salariés et les non-travailleurs puissent en bénéficier.

N° **2069. — Industries alimentaires (sauvegarde de l'industrie du maïs).** — Question de M. Maurice Schumann [5 octobre 1977]. — Réponse de M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture [14 octobre 1977] (p. 2344).

Le problème des distorsions de concurrence au niveau communautaire, en particulier avec l'Allemagne. L'incompréhension rencontrée sur le rétablissement des restitutions à la production. L'application d'un coefficient trop élevé dans le calcul des montants compensatoires monétaires. Les efforts de la France pour obtenir une diminution sensible de ce coefficient.

N° **2070. — Radiodiffusion et télévision (matière de l'information télévisée en septembre).** — Question de M. Jean Colin [6 octobre 1977]. — Réponse de M. Marc Bécam, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (collectivités locales) [18 novembre 1977] (p. 2830).

La place faite sur les antennes des sociétés de radio et de télévision aux querelles de l'opposition en septembre 1977. Le pluralisme ; le principe de l'égal accès à l'expression des principales tendances de pensée et des grands courants de l'opinion, fixé par l'article 1er de la loi du 7 août 1974 relative à la radiodiffusion et à la télévision. Le respect de ce principe par les sociétés de programme. Les sondages réalisés par le centre d'études d'opinion. La satisfaction du public sur ce point. Les contraintes de l'actualité du mois de septembre. Les débats sur l'actualisation du programme commun : un événement politique intérieur français d'importance. La non-intervention des pouvoirs publics dans l'information télévisée. Les difficultés de réaliser un calcul de minutage. Le progrès réalisé dans le domaine de la liberté de l'information à la télévision par la réforme de la radiodiffusion-télévision votée en 1974.

N° **2071. — Communes (croissance démesurée d'Evry-Ville nouvelle).** — Question de M. Jean Colin [6 octobre 1977].

N° **2072. — Maires (report du délai de réponse au questionnaire adressé aux maires).** — Question de M. Roger Boileau [6 octobre 1977]. — Réponse de M. Marc Bécam, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (Collectivités locales) [14 octobre 1977] (p. 2351, 2352).

(p. 2351) : la consultation entreprise depuis le 30 juin 1977 auprès de tous les maires de France sur la réforme des collectivités locales. Il faut prévoir le temps nécessaire au dépouillement.

(p. 2352) : les travaux de l'association des maires de France ne seront pas négligés.

N° **2073. — Lycées (rénovation du lycée Paul-Bert [Paris-14e]).** — Question de Mme Rolande Perlican [11 octobre 1977]. — Réponse de M. René Haby, ministre de l'éducation [4 novembre 1977] (p. 2583).

Le problème posé par la construction des demi-pensions communes au C.E.S. et au lycée. La restructuration et la modernisation de cet établissement. L'année de financement est laissée à l'initiative du préfet de la région Ile-de-France.

N° **2074. — Urbanisme (rénovation du quartier « Plaisance », à Paris).** — Question de Mme Rolande Perlican [11 octobre 1977]. — Réponse de M. Michel d'Ornano, ministre de la culture et de l'environnement [4 novembre 1977] (p. 2578).

La rue Vercingétorix et la Cité des artistes devraient conserver leur caractère et demeurer un lieu de création artistique. L'actuelle Cité des artistes doit être intégrée dans les constructions neuves. L'abandon du projet de la radiale Vercingétorix. La participation éventuelle du ministère de la culture et de l'environnement au nouveau projet. Les crédits du fonds d'intervention et d'action pour la nature et l'environnement.

N° **2075. — Syndicats de communes (simplification des règles de fonctionnement des syndicats intercommunaux à vocation multiple).** — Question de M. Joseph Raybaud [13 octobre 1977] (p. 2326).

N° **2076. — Transports en commun (utilisation de la carte orange).** — Question de M. Fernand Chatelain [13 octobre 1977] (p. 2326). — Réponse de M. Marcel Cavaillé, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire (Transports) [4 novembre 1977] (p. 2581).

Cette tarification spécifique d'agglomération s'applique dans des limites bien précises. Le périmètre est celui où est perçu le versement de transport à la charge des entrepreneurs. L'extension de la zone de validité de la carte orange et de la carte hebdomadaire de travail jusqu'à 75 kilomètres. L'action ne peut être entreprise que dans le cadre de la nouvelle organisation des transports parisiens, défini en étroite concertation avec la région Ile-de-France.

N° **2077. — Hôpitaux (humanisation des hôpitaux).** — Question de M. Adolphe Chauvin [18 octobre 1977]. — Réponse de Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale [28 octobre 1977] (p. 2515).

L'effort d'équipement : le programme d'action prioritaire inscrit dans le VIIe Plan, visant à la suppression totale, en 1981, des lits en salles communes. L'amélioration du recrutement et de la situation des personnels hospitaliers. Les autres facteurs d'humanisation : accueil, formalités, visites, etc. La part prise dans cet effort par le corps médical hospitalier.

N° **2078. — Politique extérieure (situation à Chypre).** — Question de M. Pierre Marcilhacy [18 octobre 1977]. — Réponse de M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [28 octobre 1977] (p. 2520, 2521).

(p. 2520) : l'occupation par les Turcs d'un immeuble abandonné par ses habitants grecs dans la région de Famagouste. Le recours présenté par le gouvernement chypriote devant le conseil de sécurité de l'O. N. U. La résolution du 15 septembre. La position de la France.

(p. 2521) : l'attachement que le Gouvernement français porte à l'unité et à l'intégrité territoriale de la République de Chypre.

N° **2079. — Sous-officiers (situation des sous-officiers).** — Question de M. Jean Francou [20 octobre 1977].

N° **2080. — Autoroutes (réalisation de l'autoroute A 15 Paris—Pontoise).** — Question de M. Guy Schmauss [20 octobre 1977]. — Réponse de M. Jacques Blanc, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture [18 novembre 1977] (p. 2826).

La liaison entre Gennevilliers et la porte Pouchet à Paris, dans le prolongement de l'autoroute A 15. Le coût très élevé de la réalisation de ce tronçon. Les crédits déjà dégagés. Les délais nécessaires. Les études menées par le ministère de l'équipement sur les moyens spécifiques de dégager les recettes indispensables au financement du réseau des voies rapides de l'agglomération parisienne. La réalisation de la rocade A 86. La section Gennevilliers—carrefour Pleyel. Le raccordement entre la rocade A 86 et l'autoroute A 1 : son coût très élevé.

N° **2081. — Fonctionnaires (sanctions à l'égard d'un fonctionnaire).** — Question de M. Edgar Tailhades [20 octobre 1977]. — Réponse de M. Marc Bécam, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (Collectivités locales) [18 novembre 1977] (p. 2831).

Le devoir de réserve des fonctionnaires. Le cas visé par l'auteur de la question : la position prise par un inspecteur du Trésor dans la commune où il exerçait ses fonctions pour l'une des deux listes en présence. La mise en cause de l'attitude d'un adjoint nommément désigné de la municipalité sortante. La violation délibérée du devoir de réserve. La procédure disciplinaire prévue par l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 portant statut général des fonctionnaires et par le décret n° 59-311 du 14 février 1959 portant règlement d'administration publique. La sanction prise à l'encontre de l'agent : sa mutation d'office dans un autre département. La liberté d'opinion du fonctionnaire n'est pas remise en cause.

N° **2082. — Elevage (recherches concernant les aliments du bétail).** — Question de M. Emile Durieux [20 octobre 1977].

N° **2083. — Chèques postaux (montant des retraits à vue).** — Question de M. Emile Durieux [20 octobre 1977].

N° **2084. — Transports aériens (nuisances aériennes : suspension des vols de nuit).** — Question de M. Louis Perrein [20 octobre 1977].

N° **2085. — Transports aériens (pollution sonore : classement des aéroports).** — Question de M. Louis Perrein [20 octobre 1977].

N° **2086. — Transports aériens (nuisances aériennes : indemnisation des riverains des aéroports).** — Question de M. Louis Perrein [20 octobre 1977].

N° **2087. — Transports aériens (nuisances aériennes : relogement des riverains des aéroports).** — Question de M. Louis Perrein [20 octobre 1977].

N° **2088. — Collectivités locales (ressources des collectivités locales).** — Question de M. Michel Giraud [25 octobre 1977].

N° **2089. — Aide sociale (avances sur prestations sociales).** — Question de M. Jean Chérioux [25 octobre 1977]. — Réponse de Mme Hélène Missoffe, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la sécurité sociale [16 décembre 1977] (p. 4087).

Les fonctions des bureaux d'aide sociale définies par les articles 125 et 137 du code de la famille et de l'aide sociale. Les précisions apportées par l'article 4 du décret du 11 juin 1954, modifié le 16 mars 1963. L'absence de dispositions autorisant les prêts. Les fonds disponibles pour l'aide sociale facultative, très inférieurs aux fonds traités par les Assedic et les caisses de retraite et d'allocations familiales. Les mesures prises pour accélérer les opérations de liquidation de ces organismes. Les récentes instructions de Mme Veil sur le développement des avances sur pensions en cas de liquidation difficile. Les prêts sociaux consentis par les organismes de crédit municipal. Les interventions possibles des bureaux d'aide sociale en matière de pensions.

N° **2090. — Canaux (réouverture du canal du Rove).** — Question de M. Jean Francou [27 octobre 1977].

N° **2091. — Energie (économies d'énergie et chauffage électrique).** — Question de M. Hubert Martin [27 octobre 1977]. — Réponse de M. Claude Coulais, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat [18 novembre 1977] (p. 2821, 2824 — commune avec la réponse à la question n° 2096 de M. Jean Nayrou).

(p. 2821) : la décision prise par le Gouvernement, le 26 juillet 1977, de freiner le chauffage des logements neufs par l'électricité. Sa cohérence avec la politique énergétique globale. Les conséquences de la crise pétrolière de 1973 : la revision des objectifs de consommation d'énergie à l'horizon 1985. Les économies décidées, la diminution de la consommation de produits pétroliers ; le programme d'équipement en centrales électro-nucléaires. Les prévisions concernant le chauffage électrique intégré faites par les experts de la commission d'énergie du Plan. Le développement incontrôlé du « tout électrique ». La surconsommation d'énergie primaire importée. Le retard du programme électronucléaire. L'incompatibilité du rythme de progression du chauffage électrique intégré avec les projections établies en 1975. Les recommandations faites à E. D. F. à la suite de ce dérapage. L'équilibrage entre le coût des différentes formes d'énergie. L'institution d'une avance remboursable qui servira au financement des investissements d'E. D. F. Les effets de cette mesure sur les nouveaux investissements, à l'exclusion de toute pénalisation des installations existantes.

(p. 2824) : l'encouragement donné au recours aux énergies nouvelles. Les pompes à chaleur. Le procès d'intention fait au Gouvernement. Il n'y a pas sélection par la fortune.

N° **2092. — Pollution (équipements évitant l'émission de gaz polluant par les véhicules).** — Question de M. François Palmero [27 octobre 1977]. — Réponse de M. Jacques Blanc, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture [18 novembre 1977] (p. 2825).

La conformité de la réglementation française en matière d'émission de gaz polluants par les moteurs à essence des véhicules automobiles avec les textes internationaux : la directive communautaire en la matière, et le règlement n° 15 annexé à l'accord de Genève du 20 mars 1958. La réglementation française. La modification décidée par l'arrêté du 4 octobre 1977 pour tenir compte d'amendements apportés aux textes internationaux : la vérification effectuée sur tout véhicule par le laboratoire agréé de l'union technique de l'automobile et du cycle. L'exception concernant les véhicules précédemment homologués à l'étranger conformément aux règlements internationaux.

N° **2093. — Traités et conventions (traité de 1959 concernant l'Antarctique).** — Question de M. Francis Palmero [27 octobre 1977]. — Réponse de M. Jean-François Deniau, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères [16 décembre 1977] (p. 4087).

Le traité de l'Antarctique signé à Washington le 1er décembre 1959 : l'interdiction de toute activité militaire ou nucléaire sur le continent polaire, la garantie de la liberté de la recherche scientifique. Le rôle joué par la France pour la réalisation des buts définis par le traité. La neuvième réunion consultative du traité tenue à Londres le 7 octobre 1977 : l'examen des questions économiques concernant les activités minières dans l'Antarctique et la préparation d'un accord sur la pêche. La préparation de la dixième réunion qui se tiendra à Washington.

N° **2094. — Liberté surveillée (permission accordée à un criminel).** — Question de M. Francis Palmero [27 octobre 1977]. — Réponse de M. Marc Bécam, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (Collectivités locales) [18 novembre 1977] (p. 2828, 2829).

(p. 2828) : la réforme de la politique du Gouvernement en matière pénitentiaire après les mutineries de juillet-août 1974. La préparation à la réintégration des condamnés dans la société. L'institution des permissions de sortir. Les recommandations faites aux magistrats et aux chefs d'établissement afin qu'ils prennent les précautions nécessaires. Le nombre des autorisations n'ayant donné lieu à aucun incident, quelques graves exceptions. Le cas particulier évoqué par l'auteur de la question. La bonne conduite de l'intéressé pendant huit ans. Ses précédentes sorties. Le rôle des permissions dans la préparation de la sortie des condamnés. La lutte contre la récidive et l'accroissement de la criminalité. La recommandation du comité d'études sur la violence : le récent décret aux termes duquel un magistrat du parquet assistera désormais le juge de l'application des peines dans son appréciation de l'opportunité d'octroyer une permission. La décision prise au sein de la commission. L'attente des résultats.

(p. 2829) : les sorties des détenus placés en semi-liberté : un régime différent de celui des condamnés en réelle détention.

N° **2095. — Forêts (sauvegarde des forêts de la Nièvre).** — Question de M. Pierre Petit [27 octobre 1977]. — Réponse de M. Claude Coulais, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, en remplacement de M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture [16 décembre 1977] (p. 4093). — M. René Chazelle, en remplacement de M. Pierre Petit.

La place que tiennent les résineux dans le total des surfaces boisées du département de la Nièvre. La protection contre l'incendie. Les aides du fonds forestier national à cet égard.

Les travaux d'infrastructure et de défense contre l'incendie, pris en compte pour le calcul des aides du fonds forestier national dans la limite de 25 p. 100. Le maintien d'une proportion d'au-moins 25 p. 100 de feuillus lors des conversions en forêts de résineux.

N° **2096. — Energie (modification de l'usage du « tout électrique » : conséquences pour certains utilisateurs).** — Question de M. Jean Nayrou [28 octobre 1977]. — Réponse de M. Claude Coulais, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat [18 novembre 1977] (p. 2821, 2824, commune avec la réponse à la question n° 2091 de M. Hubert Martin).

N° **2097. — Français de l'étranger (sécurité des Français en Mauritanie).** — Question de M. Jean-Pierre Cantegrit [28 octobre 1977]. — Retrait [16 décembre 1977] (p. 4088).

N° **2098. — Français de l'étranger (sécurité des Français en Mauritanie).** — Question de M. Henri Caillavet [28 octobre 1977]. — Retrait [16 décembre 1977] (p. 4088).

N° **2099. — Consommation (nature des informations de l'institut national de la consommation).** — Question de M. Jean Chérioux [3 novembre 1977]. — Réponse de Mme Christiane Scrivener, secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie et aux finances (Consommation) [18 novembre 1977] (p. 2826, 2827).

(p. 2826) : le supplément hors série de la revue éditée par l'institut national de la consommation *50 millions de consommateurs :* « Locataires, défendez vos droits ». L'importance des problèmes de logement dans les préoccupations des consommateurs. La complexité de ces problèmes. La part du poste « Loyers et charges » dans le budget des familles. La réaction favorable du public devant le document précité.

(p. 2827) : les droits et obligations des propriétaires et des locataires. Les accords Delmon. Le caractère inutilement agressif de certaines phrases. La remarque faite sur ce point au directeur de l'institut national de la consommation. L'absence de contrôle du secrétariat d'Etat à la consommation sur les publications de l'I. N. C. L'autonomie de l'I. N. C.

N° **2100. — Fonction publique (politique contractuelle dans la fonction publique).** — Question de M. Pierre Schiélé [3 novembre 1977]. — Réponse de M. Marc Bécam, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (collectivités locales) [18 novembre 1977] (p. 2827). — M. Francis Palmero en remplacement de M. Pierre Schiélé.

Les négociations salariales dans la fonction publique au cours de l'année 1977. Les propositions faites par le Gouvernement pour 1977 : progression de la masse salariale permettant d'assurer à la fois le maintien et la progression du pouvoir d'achat des fonctionnaires. Le dialogue interrompu lors de la dernière séance du 29 septembre. Le Gouvernement reste prêt à reprendre le dialogue avec les organisations syndicales.

N° **2101. — Instruction civique (instruction civique des citoyens).** — Question de M. Marcel Rudloff [4 novembre 1977].

N° **2102. — Handicapés (handicapés auditifs : prise en charge des prothèses par la sécurité sociale).** — Question de M. Pierre Noé [4 novembre 1977].

N° **2103. — Ecoles normales (ouverture de l'école normale du Val-de-Marne).** — Question de Mme Hélène Luc [4 novembre 1977]. — Réponse de M. Jacques Médecin, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la culture et de l'environnement (Tourisme) en remplacement de M. René Haby, ministre de l'éducation [16 décembre 1977] (p. 4094).

Le décret d'ouverture de l'école normale du Val-de-Marne étant paru, la question est devenue sans objet.

N° **2104. — Commerce extérieur (mesures fiscales discriminatoires de pays du Marché commun : exportations de Cognac).** — Question de M. Pierre Marcilhacy [8 novembre 1977].

N° **2105. — Postes (Cergy-Pontoise : construction d'un hôtel des postes).** — Question de M. Louis Perrein [8 novembre 1977].

N° **2106. — Téléphone (Soisy-sous-Montmorency : construction de centraux téléphoniques).** — Question de M. Louis Perrein [8 novembre 1977].

N° **2107. — Meurtres (excès de « services d'ordre » privés).** — Question de M. Louis Perrein [8 novembre 1977].

N° **2108. — Examens et concours (choix des sujets à un examen).** — Question de M. Francis Palmero [15 novembre 1977].

N° **2109. — Libertés publiques (destinée de l'île de Porquerolles).** — Question de M. Jean-Jacques Perron [15 novembre 1977]. — Réponse de M. Claude Coulais, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, en remplacement de M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur [16 décembre 1977] (p. 4090).

Le droit d'asile accordé par la France sur son territoire conformément au préambule de la Constitution de 1946. Le séjour en France des chefs d'Etat étrangers. Les mesures provisoires d'assignation à résidence que leur sécurité rend nécessaires. Les avantages présentés à cet égard par l'île de Porquerolles. Le dédommagement intégral des hôteliers de Porquerolles des frais qu'ils ont exposés au cours de ces hébergements.

N° **2110. — C. E. S. (crédits alloués aux C. E. S. nationalisés).** — Question de Mme Hélène Luc [16 novembre 1977]. — Réponse de M. Jacques Médecin, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la culture et de l'environnement (Tourisme), en remplacement de M. René Haby, ministre de l'éducation [16 décembre 1977] (p. 4094).

La procédure de répartition des crédits effectuée dans chaque académie par le recteur. La possibilité pour les établissements d'adresser une demande de décision modificative du budget. L'attribution d'un crédit supplémentaire si la demande est fondée. Les crédits alloués aux collèges de Choisy-le-Roi et de Gentilly. Le collège Jean-Macé de Fontenay. Le lycée d'enseignement professionnel Michelet. Le collège Lakanal de Vitry. Les crédits attribués en début d'année, calculés sur la base d'un crédit par élève équivalent à la dépense réelle de l'année précédente. L'accroissement de la participation du ministère de l'éducation aux dépenses de fonctionnement des lycées et collèges, d'Etat et nationalisés. La faible augmentation des effectifs.

N° **2111. — Charges sociales (entreprises : mise en place d'un système de préretraite pour leurs salariés).** — Question de M. Jean Cauchon [18 novembre 1977].

N° **2112. — Enseignement spécialisé (mesures en faveur des enfants français musulmans).** — Question de M. Jean Francou [18 novembre 1977].

N° **2113. — Enseignement supérieur (situation de l'université Paris - Val-de-Marne).** — Question de Mme Hélène Luc [22 novembre 1977]. — Réponse de M. Claude Coulais, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, en remplacement de Mme Alice Saunier-Seïté, secrétaire d'Etat aux universités [16 décembre 1977] (p. 4089 et 4090).

(p. 4089) : les locaux mis à la disposition de l'université Paris XII - Val-de-Marne lors de sa création.

(p. 4090) : l'intention du secrétariat d'Etat de poursuivre les travaux d'extension de cette université dès 1978.

N° **2114. — Energie (taxe parafiscale portant sur l'ensemble des consommations d'énergie).** — Question de M. Maurice Schumann [22 novembre 1977]. — Réponse de M. Claude Coulais, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat [16 décembre 1977] (p. 4091).

Les objectifs de la France en matière d'économies d'énergie. La contribution de l'industrie à cet effort. Les contrats sectoriels conclus en 1976 et 1977 : le faible montant d'investissements réalisés. Les incitations nécessaires : la reconduction en 1978 des procédures de primes et de financement privilégié. Leur extension à toutes les formes d'énergie. Le projet de taxe parafiscale qui avait été envisagé dans le cadre de ces études n'a pas été retenu.

N° **2115. — Baux ruraux (rétablissement de tribunaux paritaires supprimés en 1964).** — Question de M. René Chazelle [23 novembre 1977]. — Réponse de M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice [16 décembre 1977] (p. 4088, 4089).

(p. 4088) : la composition des tribunaux paritaires de baux ruraux. L'impossibilité constatée en novembre 1963, dans le département de la Haute-Loire, de procéder à l'élection des membres de ces tribunaux, par suite de la défaillance des électeurs et faute d'un nombre de candidats suffisant. Le transfert de leurs attributions aux tribunaux d'instance par un décret du 2 juillet 1964.

(p. 4089) : les conclusions de l'étude menée en 1973 sur le rétablissement éventuel de ces tribunaux. Sa décision, à la suite du souhait exprimé par les propriétaires et les fermiers de la Haute-Loire, de faire procéder à ces élections en novembre 1978. La publication prochaine du décret correspondant.

N° **2116. — Impôts locaux (répartition des augmentations fiscales dans les communes).** — Question de M. Georges Spénale [23 novembre 1977].

N° **2117. — Espace (réglementation des émissions de satellites).** — Question de M. Francis Palmero [23 novembre 1977].

N° **2118. — Parcs nationaux (parc national de Mercantour : réalisation).** — Question de M. Joseph Raybaud [23 novembre 1977].

N° **2119. — Exploitants agricoles (action sanitaire et sociale en faveur des agriculteurs).** — Question de M. Paul Jargot [23 novembre 1977].

N° **2120. — Tribunaux (incident d'audience).** — Question de M. Francis Palmero [25 novembre 1977].

N° **2121. — Textiles (Haut-Rhin : situation de l'industrie du textile).** — Question de M. Jean Garcia [29 novembre 1977]. — Réponse de M. Claude Coulais, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat [16 décembre 1977] (p. 4092). — M. James Masson en remplacement de M. Jean Garcia.

Les efforts entrepris par le secrétariat d'Etat auprès du ministre de l'industrie pour trouver des solutions aux problèmes du département du Haut-Rhin. La concertation avec les élus régionaux. L'intervention effectuée auprès du groupe Courtauld pour qu'il respecte les plans de reclassement, si la fermeture de l'entreprise Berglas-Kiener se révèle nécessaire. La conversion de la société Soparfitex à Masevaux et à Krutte. Les pourparlers en cours pour l'implantation à Malmerspach de nouvelles activités industrielles. Les décisions prises à l'échelon communautaire, notamment dans le cadre du renouvellement de l'accord multifibres.

N° **2122. — Français de l'étranger (pressions électorales sur les Français de l'étranger).** — Question de M. Robert Pontillon [29 novembre 1977]. — Réponse de M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [16 décembre 1977] (p. 4097, 4098). — M. Marcel Champeix en remplacement de M. Robert Pontillon.

(p. 4097) : l'action du Gouvernement pour faciliter les conditions de vie des Français expatriés et leur participation à la politique nationale : la loi du 29 décembre 1976 modifiant les règles de territorialité et d'imposition des Français de l'étranger ; la loi du 31 décembre 1976 sur la situation au regard de la sécurité sociale des travailleurs salariés à l'étranger. La loi du 19 juillet 1977 sur le vote des Français établis hors de France, précédée par la loi du 31 janvier 1976 sur le vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République. Le sens de la lettre adressée par le Président de la République à chacun des Français résidant hors de France pour les encourager à faire usage de ces dispositions nouvelles. Les directives données aux chefs des missions diplomatiques à l'étranger afin de permettre l'application effective des dispositions de la loi du 19 juillet 1977. Le caractère administratif de ces mesures.

(p. 4098) : il est surprenant que l'on conteste au Président de la République le droit de s'adresser aux Français de l'étranger ; il ne s'agissait pas d'influencer l'orientation des votes, mais de les inciter à voter. La neutralité de l'administration. La tentative de démonstration par l'amalgame du parti socialiste. Son instruction aux ambassadeurs d'adresser aux Français résidant dans les pays où ils sont accrédités une lettre circulaire pour les informer du contenu de la loi du 19 juillet 1977. Les voyages à l'étranger de certains membres ou anciens membres du Gouvernement ; les voyages identiques des membres de l'opposition.

N° **2123. — Droit d'asile (refus du droit d'asile).** — Question de M. Robert Pontillon [5 décembre 1977]. — Réponse de M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [16 décembre 1977] (p. 4098, 4099). — M. Marcel Champeix en remplacement de M. Robert Pontillon.

(p. 4098) : la libération de quatre prisonniers haïtiens à l'occasion de mesures de clémence prises par le président Duvalier ; les interventions très actives de l'ambassade française à Port-au-Prince en vue de cette libération. La demande de ces détenus, actuellement placés sous la protection du haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, du bénéfice d'un visa d'établissement en France.

(p. 4099) : le refus du ministère de l'intérieur n'est pas motivé par des raisons économiques ; les critères définis par l'article 1er de la convention de Genève. Les cent quarante mille réfugiés qui vivent actuellement en France. L'accueil depuis 1973 des réfugiés d'Indochine, d'Amérique du Sud et de Haïti.

N° **2124. — Aide sociale (récupération sur succession de l'aide sociale).** — Question de M. Pierre Bouneau [7 décembre 1977].

N° **2125. — Code pénal (poursuites).** — Question de M. Gilbert Devèze [10 décembre 1977].

N° **2126. — Enseignement technique (situation à l'école supérieure de l'enseignement technique de Cachan).** — Question de Mme Hélène Luc [15 décembre 1977].

QUESTIONS ORALES AVEC DEBAT

N° **60. — Charbonnages (avenir des houillères des Cévennes).** Question de M. Edgar Tailhades [3 janvier 1977, *J. O.* du 11 janvier 1977]. Caduque le 28 mars 1977.

N° **61. — Radiodiffusion et télévision (problèmes posés à l'information par la violence).** — Question de M. Jean Cluzel [13 janvier 1977, *J. O.* du 18 janvier 1977]. — Caduque le 28 mars 1977.

N° **62. — Radiodiffusion et télévision (politique culturelle du Gouvernement).** — Question de M. Pierre Schiélé [21 janvier 1977, *J. O.* du 25 janvier 1977]. — Caduque le 28 mars 1977.

N° **63. — Programmes scolaires (place de l'histoire et de la géographie dans la réforme de l'enseignement).** — Question de M. Pierre Giraud [28 janvier 1977, *J. O.* du 1er février 1977]. — Caduque le 28 mars 1977.

N° **64. — Sports (politique sportive du Gouvernement).** — Question de M. Jean Francou [18 février 1977, *J. O.* du 22 février 1977]. — Caduque le 28 mars 1977.

N° **65. — Radiodiffusion et télévision (politique suivie à l'égard de Radio-France).** — Question de M. Pierre Vallon [19 février 1977, *J. O.* du 1er mars 1977]. — Caduque le 28 mars 1977.

N° **66. — Travail des femmes (situation des épouses d'artisans et de commerçants).** — Question de Mme Janine Alexandre-Debray [9 mars 1977, *J. O.* du 15 mars 1977]. — Caduque le 28 mars 1977.

N° **67. — Emploi (politique incitatrice à la mobilité de l'emploi).** — Question de Mme Janine Alexandre-Debray [9 mars 1977, *J. O.* du 15 mars 1977]. — Caduque le 28 mars 1977.

N° **68. — Parlement européen (modalités de l'élection du Parlement européen au suffrage universel).** — Question de Mme Janine Alexandre-Debray [9 mars 1977, *J. O.* du 15 mars 1977]. — Caduque le 28 mars 1977.

N° **69. — Emploi (situation du marché du travail).** — Question de M. Jean Cluzel [10 mars 1977, *J. O.* du 15 mars 1977]. — Caduque le 28 mars 1977.

N° **70. — TVA (exonération de la taxe sur la valeur ajoutée pour les consommations de gaz et d'électricité de certaines personnes âgées).** — Question de Mlle Irma Rapuzzi [10 mars 1977, *J. O.* du 15 mars 1977]. — Caduque le 28 mars 1977.

N° **71. — Téléphone (priorité des branchements téléphoniques pour les personnes âgées).** — Question de Mlle Irma Rapuzzi [10 mars 1977, *J. O.* du 15 mars 1977]. — Caduque le 28 mars 1977.

N° **72. — Famille (orientations de la politique familiale du Gouvernement).** — Question de M. Jean Cluzel [18 mars 1977, *J. O.* du 22 mars 1977]. — Caduque le 28 mars 1977.

N° **73. — Prix agricoles (résultats des dernières négociations de Bruxelles concernant les prix agricoles).** — Question de M. Jean Cluzel [18 mars 1977, *J. O.* du 22 mars 1977]. — Caduque le 28 mars 1977.

N° **74. — Enseignement secondaire (réforme de l'enseignement applicable en septembre 1977).** — Question de M. Georges Cogniot [22 mars 1977, *J. O.* du 29 mars 1977]. — Caduque le 28 mars 1977.

N° **75. — Enseignement supérieur (projet de déplacement de l'université de Vincennes).** — Question de M. Georges Cogniot [22 mars 1977, *J. O.* du 29 mars 1977]. — Caduque le 28 mars 1977.

N° **76. — Transports en commun (politique des transports du Gouvernement).** — Question de M. Jacques Pelletier [23 mars 1977, *J. O.* du 29 mars 1977]. — Caduque le 28 mars 1977.

N° 77. — **Aménagement du territoire (orientation de la politique d'aménagement du territoire dans les zones rurales).** — Question de M. Jean Cluzel [26 mars 1977, *J. O.* du 29 mars 1977]. — Caduque le 28 mars 1977.

N° 78. — **Artisans (aide à apporter aux industries de main-d'œuvre).** — Question de Mme Janine Alexandre-Debray [26 mars 1977, *J. O.* du 29 mars 1977]. — Caduque le 28 mars 1977.

N° 1. — **Crèches (déclarations ministérielles).** — Question de M. Roger Quilliot [2 avril 1977].

N° 2. — **Lois (mesures que compte prendre le Gouvernement pour assurer une application des lois dans des délais raisonnables).** — Question de M. René Chazelle [2 avril 1977]. — Discussion [10 juin 1977] (p. 1289, 1294. — Commune avec la réponse à la question n° 23 de M. Pierre Schiélé).

Orateurs : *MM. René Chazelle, Jean Cluzel, Christian Poncelet, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement ; Raymond Courrière.*

a) *Interventions des sénateurs :* application des lois (p. 1289) ; élaboration des décrets (p. 1289, 1293, 1295), arrêtés (p. 1289) et circulaires (p. 1289, 1293) ; le Parlement (p. 1289, 1290, 1291, 1292) ; publication des textes d'application par le bureau du Sénat (p. 1289, 1291, 1292) ; causes du retard dans la publication des textes d'application (p. 1290) ; avis et consultations du Conseil d'Etat (p. 1290) ; le rôle du Gouvernement (p. 1292) ; les lois d'orientation (p. 1290) ; le pouvoir réglementaire autonome (p. 1291) ; la protection des droits du citoyen (p. 1291) ; les questions parlementaires (p. 1291) ; les propositions des groupes parlementaires (p. 1291) ; le rôle du médiateur (p. 1292) ; la Cour des comptes (p. 1292) ; les rapporteurs parlementaires (p. 1292).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1292) : les préoccupations du Parlement concernant les délais d'élaboration et de publication des décrets ; le Gouvernement est conscient du problème. Les difficultés pour réduire les délais : l'article 34 de la Constitution (contenu vaste et complexe des textes d'application) ; l'importance de l'œuvre du Parlement et la nécessité d'études approfondies ; la consultation de nombreux organismes. Les modifications de textes par les amendements parlementaires. La difficulté de préparer les projets de décrets dès le dépôt des textes. (p. 1293) : les cas dans lesquels la parution d'un décret est superflue. Les lois d'orientation.

Réponse à M. Raymond Courrière : Les décrets d'application de l'article 76 de la loi de finances pour 1972 ont été pris. La nécessité d'adresser des recommandations particulières aux collaborateurs des ministres pour l'application des lois.

Les lois de régularisation et de codification. Le bilan des décrets pris en application des lois votées depuis le début de la législature. (p. 1294) : les progrès notés par la commission des affaires économiques et par la commission des finances. Les mesures prescrites par la circulaire du 12 mai 1977 de M. le Premier ministre : clarifier les responsabilités et accélérer les procédures. La nécessité d'informer le Français du soin à apporter à la rédaction des textes d'application. Les textes d'application de la loi du 30 juin 1975 (handicapés), de l'article 10 de la loi du 7 août 1974 (radiodiffusion et télévision). La situation de la loi du 1er décembre 1965, de la loi du 31 décembre 1970 et de la loi du 19 décembre 1974.

N° 3. — **Régions (doctrine du Gouvernement en matière d'organisation régionale, de civilisation et d'expression régionalistes).** — Question de M. Jean Nayrou [2 avril 1977].

N° 4. — **Habitations à loyer modéré, HLM (mesures en faveur des habitations à loyer modéré).** — Question de M. Roger Quilliot [2 avril 1977]. — Discussion [3 mai 1977] (p. 742, 751).

Orateurs : *MM. Roger Quilliot, Jacques Barrot, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire (Logement), Léandre Létoquart, James Marson, Robert Parenty.*

a) *Interventions des sénateurs :* l'aide au logement (p. 743, 744) ; l'importance du secteur locatif du logement (p. 743) ; les constructions (p. 743) ; l'accès à la propriété (p. 743, 744) ; les difficultés des organismes d'HLM [à Clermont-Ferrand, La Courneuve] (p. 744, 745, 747, 748, 749) ; l'entretien du patrimoine HLM (p. 744) ; la taxe des loyers (p. 744, 748) ; le chauffage (p. 744, 748) ; la réhabilitation du patrimoine ancien (p. 744, 748) ; le fonctionnement des conseils d'administration des offices et la représentation de l'Etat, des collectivités locales et des locataires (p. 745, 748) ; le logement social en péril (p. 747, 750) ; la suppression de l'aide à la pierre (p. 747) ; la déclaration de M. Barrot, secrétaire d'Etat au logement au journal « Le Monde » (p. 747) ; les normes de confort (p. 747) ; les HLM dans le Pas-de-Calais (p. 747) ; l'emploi dans l'industrie du bâtiment et les travaux publics (p. 748) ; les saisies et expulsions (p. 748, 750) ; la mise en place de conseils d'habitants dans les ensembles d'HLM (p. 748) ; les solutions du programme commun de gouvernement en matière de logement (p. 748) ; l'ensemble de 4 000 logements de La Courneuve administrés par l'office d'HLM de la ville de Paris (p. 748) ; la loi du 3 janvier 1977 sur les HLM (p. 749) ; les personnels des offices d'HLM (p. 749).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 745) : le livre blanc des organismes d'HLM. Le rapport de la commission d'études présidée par M. Raymond Barre précède l'engagement d'une réforme profonde par le Gouvernement. L'augmentation moyenne des ressources des locataires d'HLM ; l'allocation logement. Importance du parc ancien ; la solidarité entre « les générations » d'HLM. La nécessité d'opérer des augmentations régulières mais raisonnables.

(p. 746) : la péréquation n'est pas le remède à tous les maux des HLM. L'augmentation rapide des frais d'entretien et de personnel des offices. La réforme d'ensemble du financement de l'aide au logement. L'aide de l'Etat doit se faire en faveur des catégories les plus modestes. La nécessité pour la collectivité d'acquérir des terrains et de maîtriser le marché foncier. Les moyens nouveaux offerts par la réforme foncière sur le plan juridique, financier et foncier. Le coût de la gestion dans les grands ensembles. La réforme des conseils d'administration. L'assouplissement de la procédure d'acquisition-réhabilitation des HLM. Les mesures pour remédier à l'augmentation des charges locatives (économies d'énergie). La réforme du « forfait charges » de l'aide personnalisée au logement.

(p. 747) : l'amélioration des conditions du financement des revisions de prix. Les avantages de l'aide personnalisée. La réforme sera menée à bien grâce à l'expérience des responsables d'organismes d'HLM.

(p. 750) : la diminution du nombre des expulsions. La réparation de 200 000 logements depuis septembre 1975. Il faut demander aux responsables du 1 % de prêter leur concours aux opérations de réhabilitation. Le mouvement HLM : 2 millions de logements construits en 25 ans. Le problème de la qualité des logements. Les difficultés des ménages modestes. La solution n'est pas dans l'augmentation des taux d'intérêt. Pour un certain maintien de l'aide à la pierre. La participation des locataires à la gestion des offices.

(p. 751) : la solution des problèmes de La Courneuve : proposer un conventionnement aux locataires afin de bénéficier de l'aide personnalisée au logement. Les difficultés des offices récents (limites de péréquation). Les avantages du système d'aide personnalisée. La revalorisation du statut du personnel. La proposition de l'union des HLM : constituer un fonds de garantie pour les loyers non recouvrés pour des raisons sociales. Les parlementaires seront étroitement associés ; décisions qui seront prises pour mener à bien la réforme.

N° 5. — **Eau (étude et développement d'une « stratégie » de l'eau).** — Question de M. Edgard Pisani [2 avril 1977]. — Discussion [22 avril 1977] (p. 615, 618).

Orateurs : *MM. Edgard Pisani, Michel d'Ornano, ministre de la culture et de l'environnement.*

a) *Intervention du sénateur* (p. 616) : l'utilisation agricole de l'eau ; un réel facteur « limitant ». Cite l'article de MM. Jean Baillon et Olivier Godard : « L'eau, limite à la croissance ? Jalons pour une prospective de l'eau. » Souhaite que le Gouvernement définisse avec toutes les administrations concernées une stratégie globale. (p. 618) : fondement juridique et politique du plan de cinq ans annoncé par le Président de la République.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 616) : la mise en place des instruments de stratégie. L'inventaire des ressources disponibles.

(p. 617) : l'eau superficielle. La mise en place d'un réseau hydrographique. Eau souterraine : l'inventaire conduit par le bureau des recherches géologiques et minières ; la publication systématique des résultats et des études particulières entreprises. La loi du 16 décembre 1964 : inventaire quinquennal de la qualité des eaux au plan national. La surveillance permanente des eaux et des déversements. Le réseau d'observation de la qualité du milieu marin. Les besoins. Le livre blanc établi en 1972 et 1973. Les programmes d'investissement ; le programme d'équipement collectif depuis 1970 ; la réduction de la pollution moyenne. Le développement des ressources : l'expérience de la Vilaine ; la construction des barrages de Laussac et de Villerest (priorité donnée aux besoins agricoles). La réglementation des techniques d'emploi. La loi de juillet 1976. La responsabilité des agences de bassins. La structure interministérielle de coordination : sa création par le décret d'avril 1968. Le décret du 29 octobre 1976 : le ministre de l'environnement est seul chargé de la police des eaux.

(p. 618) : la sécheresse de novembre 1975 à août 1976 : les besoins essentiels de la population et des industriels satisfaits grâce aux efforts de l'Etat et des collectivités locales. Le problème dans les pays en voie de développement : création par la France du centre de formation international à la gestion des ressources en eau (Sofia-Antipolis). Le plan de cinq ans : schéma d'aménagement des ressources.

N° **6. — Impôts locaux (relations financières entre l'Etat et les collectivités locales).** — Question de M. Félix Ciccolini [2 avril 1977].

N° **7. — Transports en commun (gestion des sociétés natio- de transports en commun).** — Question de M. Edgard Pisani [2 avril 1977].

N° **8. — Associations (épanouissement de la vie associative et relations entre associations et institutions).** — Question de M. Edgard Pisani [2 avril 1977].

N° **9. — Collectivités locales (conclusions du rapport de la commission de développement des collectivités locales).** — Question de M. Edgard Pisani [2 avril 1977].

N° **10. — Charbonnages (reprise de l'extraction charbonnière).** — Question de M. Edgar Tailhades [2 avril 1977]. — Discussion [29 avril 1977] (p. 719, 723).

Orateurs : *MM. Edgar Tailhades, Léandre Létoquart, Antoine Rufenacht, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.*

a) *Interventions des sénateurs :* (p. 719) : les déclarations de M. d'Ornano devant le Sénat le 29 octobre 1974 : son intention d'aller aussi loin que possible dans une production charbonnière économiquement rentable. L'absence de toute politique raisonnable et cohérente en la matière. Une solution à la crise de l'énergie : redonner au charbon une place éminente dans la production énergétique. L'exemple des Etats-Unis d'Amérique et de l'Allemagne fédérale. La timidité des initiatives de la France. La reconversion dans les zones de fermeture des puits de mines. Le plan de M. d'Ornano de 1974 fut la suite du plan Jeanneney de 1959, du plan de 1963 et du plan Bettencourt de 1968, tous élaborés en périodes énergie à bon marché. L'absence des moyens est la cause de l'échec du plan de 1974.

(p. 720) : les raisons du comportement du Gouvernement selon *Le Nouvel économiste*. Le problème de la sécurité de notre approvisionnement ; la création de centrales nucléaires. Le déclin de l'embauche dans les mines. Les misères et les désespérances humaines entraînées par le critère de rentabilité. La compétitivité du charbon français exploité de manière rationnelle. Selon M. Gardent dans la *Revue de l'Energie*, les charbons à coke et les charbons à usage domestique sont compétitifs. Les caractéristiques des charbons extraits du bassin houiller des Cévennes. L'enquête réalisée par le conseil régional du Languedoc-Roussillon sur les possibilités offertes au bassin houiller des Cévennes. Selon Pierre Langlois dans *Pourquoi* : la France est le seul pays à ne pas rechercher de nouveaux gisements exploitables de charbon.

(p. 721) : les trois phases de la politique énergétique du pouvoir : régression imposée aux charbonnages de France ; politique pétrolière liée à la stratégie des compagnies du Cartel ; politique nucléaire sacrifiant la filière développée par le commissariat à l'énergie atomique et électricité de France pour imposer une filière américaine. Une politique énergétique contraire à l'intérêt national, engendrant l'austérité et le chômage. Le charbon et le nucléaire sont deux sources d'énergie de l'avenir. L'ampleur des réserves mondiales de charbon. Retard considérable pris par la France dans la prospection et la reconnaissance des gisements houillers. La nécessité de fixer le seuil économique d'exploitation de la thermie à un niveau plus élevé. L'importance des gisements en grande profondeur ; l'Union française des géologues. Le poids des charges non liées à l'exploitation imposées aux charbonnages de France. La sous-utilisation du potentiel de production. Le fondement de la politique énergétique : une prospective à long terme. Les progrès technologiques : la gazéification souterraine ; la conversion du charbon et des autres combustibles solides en gaz ou en hydrocarbures liquides. Les exemples de l'Allemagne fédérale et de la Belgique. La nécessité d'une relance offensive de l'activité des charbonnages de France.

(p. 722) : la revalorisation de la profession de mineur ; les améliorations en matière d'automatisation. La nécessité d'annuler toute décision de fermeture de bassins ou de puits et d'ouvrir de nouveaux gisements ; un vaste programme de recherches géologiques. Il faut mettre en place une première génération de réalisations industrielles en matière de gazéification. Le bassin houiller des Cévennes.

(p. 723) : l'absence d'une politique d'avenir ; le prix de revient de l'exploitation ; les avertissements donnés par MM. Louis Armand et Francis Perrin et tendant à définir une politique de l'énergie rationnelle. L'ampleur de la main-d'œuvre minière en chômage. L'exploitation du charbon est liée à l'intérêt de la France au point de vue de son indépendance nationale et de sa sécurité.

b) *Intervention du Gouvernement :* (p. 722) : la volonté du Gouvernement de mener une politique d'indépendance nationale en matière d'énergie et d'exploiter de la meilleure façon possible nos ressources charbonnières. Le plan charbonnier élaboré par les charbonnages de France en octobre 1974 a eu pour effet d'assurer la relance de l'activité de certaines exploitations et de stabiliser dès 1975 la production nationale. Les mauvaises conditions d'exploitation d'entreprises houillères des Cévennes devaient conduire au maintien de la décision de fermeture ; leur déficit. L'aménagement de l'échéancier afin de faciliter la solution des problèmes sociaux et régionaux. La concertation avec les élus locaux. Les efforts entrepris pour inciter les entreprises à s'installer dans les Cévennes.

(p. 723) : conteste le fait que des mineurs soient à l'heure actuelle en chômage ; les charbonnages de France n'ont pas procédé à des licenciements.

N° **11. — Programmes scolaires (place de l'histoire et de la géographie dans la réforme des programmes).** — Question de M. Pierre Giraud [2 avril 1977]. — Discussion [24 juin 1977] (p. 1737, 1750). — Commune avec la discussion de la question n° 80 de M. Adolphe Chauvin.

N° **12. — T.V.A. (exonération de la taxe sur la valeur ajoutée grevant les factures de gaz et d'électricité en faveur des personnes du troisième âge).** — Question de Mlle Irma Rapuzzi [2 avril 1977].

N° **13. — Collectivités locales (suite à donner aux conclusions de la commission de développement des responsabilités locales).** — Question de M. Jacques Pelletier [2 avril 1977].

N° **14. — Aide sociale (aide exceptionnelle versée par un bureau d'aide sociale afin de réduire la taxe d'habitation de certains contribuables).** — Question de M. Georges Dardel [2 avril 1977]. — **Discussion** [17 juin 1977] (p. 1439, 1442).

Orateurs : *MM. Georges Dardel, Christian Bonnet, ministre de l'intérieur.*

a) *Inervention du sénateur* (p. 1439) : les pratiques d'un candidat aux élections dans la région parisienne ; les moyens mis en œuvre pour influencer les électeurs. Les majorations d'impôts locaux. Les remboursements par le truchement de l'aide sociale. La violation de la règle de l'égalité des citoyens devant l'impôt. (p. 1440) : l'application de la loi portant création de la taxe professionnelle. La taxe d'habitation. Les agissements du maire de Puteaux. Le rôle du bureau d'aide sociale. Le détournement de la législation fiscale. L'impossibilité de consentir des remises d'impôts à une catégorie d'assujettis lorsque la loi n'envisageait aucune mesure de faveur. L'inégalité des pratiques de la municipalité de Puteaux. La violation de la règle des principaux fictifs. (p. 1441) : le caractère illusoire des recours contre les délibérations de la municipalité de Puteaux. Les problèmes de la tutelle. Les observations éventuelles de la Cour des comptes. Le trafic des listes électorales. La nécessité de faire respecter les textes légaux. Demande au ministre de l'intérieur s'il a l'intention d'ouvrir une enquête, et de proposer au Gouvernement la dissolution du conseil municipal de Puteaux. Les pratiques du bureau d'aide sociale de Puteaux. Le danger de tels procédés pour la vie politique. (p. 1442) : la publicité donnée aux décisions du bureau d'aide sociale. Le rôle de la tutelle. Les procédés du maire de Puteaux s'apparentent davantage au gangstérisme qu'à la propagande électorale normale.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1441) : la compétence des bureaux d'aide sociale. Les principes de l'autonomie locale. La délibération de la commission administrative du bureau d'aide sociale de Puteaux en date du 4 novembre 1976 n'apparaît contraire à aucun texte. L'absence de référence à la fiscalité et notamment à la taxe d'habitation. La validation des élections de Puteaux par le tribunal administratif.

N° **15. — Emploi (politique pour inciter les jeunes à la mobilité de l'emploi).** — Question de Mme Janine Alexandre-Debray [2 avril 1977]. — Discussion [3 mai 1977] (p. 752, 756).

Orateurs : *Mme Janine Alexandre-Debray, MM. Etienne Dailly, Christian Beullac, ministre du travail.*

a) *Interventions des sénateurs* (p. 752) : les déclarations du premier ministre sur la mobilité de l'emploi qui fait partie des moyens de luttre contre le chômage.

(p. 753) : un remède à l'inadéquation géographique et professionnelle de l'offre à la demande. L'agence nationale pour l'emploi ne remplit qu'imparfaitement son rôle. Les pouvoirs publics doivent tout mettre en œuvre pour aider chacun à trouver l'emploi correspondant le mieux à ses possibilités. Les caractères désagréables de la mobilité géographique forcée. Les aides en faveur des personnes contraintes de quitter leurs régions : la complexité des mécanismes administratifs d'attribution. La gestion des aides confiée à l'agence nationale pour l'emploi doit être un premier pas vers la simplification. Il faut dissocier mobilité géographique et mobilité professionnelle ; favoriser l'information sur le marché de l'emploi ; la dispersion actuelle des initiatives. La diversification des études par métiers et par région.

(p. 754) : des crédits supplémentaires doivent être donnés aux établissements publics régionaux. L'étude de l'I.N.S.E.E. sur les emplois qui seront offerts en 1981. Il faut donner à chacun la possibilité d'acquérir une qualification supérieure ou d'apprendre un autre métier. L'importance de la formation initiale qui doit être polyvalente. Les contradictions des politiques de mobilité de l'emploi et d'aide au logement ; l'accession à la propriété.

Les mesures en faveur des femmes sont nécessaires. L'emploi et la politique du logement en Seine-et-Marne : le développement de la politique de l'habitat individuel.

(p. 755) : l'exemple des Etats-Unis d'Amérique : les lois sur le Mortgage (hypothèque). Il convient de réformer le financement de la construction de logements individuels ainsi que la législation sur la grosse hypothécaire. Multiplicité des prêts. Le prêt personnalisé ne permet aucune subrogation et rend le bien invendable dans des conditions de rapidité. Il conviendrait d'envoyer une mission de techniciens aux Etats-Unis pour étudier la façon dont le problème a été résolu.

(p. 756) : l'urgence de la réforme de la législation sur les prêts. Propose que le Crédit foncier ou la Caisse des dépôts réserve un contingent financier important afin de procéder à l'achat du logement des personnes obligées de se déplacer pour trouver un emploi. Il faut faire adopter un projet de loi disposant que les droits de mutation sur de telles transactions sont supprimés.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 755) : pas de création d'emploi dans une économie statique. La politique d'aménagement du territoire complément utile aux actions engagées en faveur de la mobilité. Rapprocher les entreprises des hommes. Contrairement aux idées reçues les Français représentent une population fortement mobile dans son emploi. Les objectifs du Gouvernement : la mobilité professionnelle ; la mobilité géographique. Les aides financières : amélioration et simplification. Les améliorations dans le domaine du logement ; le bénéfice d'un système de prêt-relais ; l'accès prioritaire aux H.L.M. du nouveau lieu de travail. L'exemple des Etats-Unis conciliant les notions de mobilité géographique et de propriété privée. Des représentants du ministère du travail nommés membres de la commission supérieure du logement étudieront comment rendre compatibles propriété et mobilité. L'ouverture systématique des droits à indemnisation du conjoint. L'amélioration des conditions d'inscription dans les établissements scolaires ; la formation professionnelle des jeunes.

(p. 756) : améliorer les possibilités de logement de ces derniers. Promouvoir la décentralisation au niveau régional et départemental. Le comité du travail féminin s'associera aux mesures et aux actions qui pourraient être envisagées pour que les femmes se tournent vers d'autres métiers. Les problèmes sociaux et humains soulevés par la mobilité de l'emploi.

N° 16. — Travail des femmes (situations des épouses d'artisans, de commerçants et des membres des professions libérales). — Question de Mme Janine Alexandre-Debray [2 avril 1977]. — Discussion [29 avril 1977] (p. 723, 728).

Orateurs : *Mme Janine Alexandre-Debray, M. Jean Cluzel, Mme Catherine Lagatu, M. Antoine Rufenacht, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.*

a) *Interventions des sénateurs :* la situation et les difficultés des épouses des travailleurs indépendants (p. 723, 725, 726) ; le rôle des femmes dans l'entreprise (p. 723, 724, 726), la situation des veuves quant aux pensions de retraite, aux pensions de réversion et à la couverture sociale (p. 723) ; la responsabilité de la femme en cas de faillite (p. 724) ; les mesures proposées dans le rapport Claudé paru en mai 1976 (p. 724, 725, 726) ; l'amélioration de l'information (p. 724) ; les mesures de protection sociale à envisager (p. 724, 726, 727) ; l'obtention des prêts de la caisse d'assurance-maladie (p. 724) ; la création nécessaire d'une forme de société commerciale et artisanale distinguant patrimoine de l'entreprise et patrimoine personnel et permettant l'attribution d'un salaire aux épouses (p. 724, 726) ; les cours de gestion donnés par les chambres de métiers en milieu rural (p. 726) ; la formation professionnelle (p. 726, 727) ; le régime fiscal des épouses de travailleurs indépendants (p. 726, 727) ; l'initiative de l'O. N. U. en 1975 ; l'année internationale de la femme (p. 726) ; les problèmes du divorce (p. 727) ; les petits commerçants et artisans à Paris (p. 727) ; la responsabilité des grandes sociétés capitalistes (p. 727) ; les propos de M. Marchais devant les dirigeants d'entreprises industrielles et commerciales (p. 728).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 728) : les conclusions du rapport Claudé. La situation anormale des femmes de commerçants, au plan juridique, social et fiscal. La nécessité d'une concertation interministérielle. La consultation menée par le ministère de l'industrie, du commerce et de l'artisanat. La décision de relever le montant du salaire du conjoint déductible du bénéfice imposable. Il faut revenir à la représentation des conjoints de chefs d'entreprises au sein des assemblées consulaires et des organismes professionnels. Le caractère optionnel des différentes solutions offertes. La revalorisation du statut des femmes d'artisans et de commerçants devrait inciter les jeunes à se diriger vers ces métiers.

N° 17. — Artisans (aide aux industries de main-d'œuvre). — Question de Mme Janine Alexandre-Debray [2 avril 1977]. — Discussion [29 avril 1977] (p. 733, 737).

Orateurs : *Mme Janine Alexandre-Debray, MM. Jean Colin, Antoine Rufenacht, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.*

a) *Interventions des sénateurs :* (p. 733) : l'apport des industries de main-d'œuvre à l'économie nationale. Leur rôle dans le domaine de l'exportation. La capacité d'emploi des industries de main-d'œuvre qui permettent de satisfaire les goûts de créateur ou de constructeur de l'homme. La place de la France dans la fabrication des produits artisanaux, éléments indispensables de la qualité de la vie. La part des métiers d'art et de création dans le commerce français. (p. 734) : les entreprises et les métiers d'art en province. Les difficultés fiscales et en matière de charges sociales des industries de main-d'œuvre ; l'importance des frais de personnel. La valeur ajoutée est un critère de répartition plus juste que la masse salariale pour le paiement des cotisations sociales. Il est contradictoire de vouloir favoriser l'emploi tout en pénalisant les industries de main-d'œuvre. La lettre du Président de la République au président du comité interconfédéral de coordination de l'artisanat sur la révision de l'assiette des cotisations de sécurité sociale. Les promesses des précédents gouvernements. Les difficultés des industries d'art et de création pour avoir accès aux marchés financiers. Le rôle insuffisant joué par l'institut de développement industriel et les sociétés de développement régionales. L'exemple des Etats-Unis : la mise en place d'une administration spécifique. Les efforts à faire dans le domaine de la formation professionnelle.

(p. 735) : il faut trouver pour ces entreprises le personnel qualifié dont elles ont besoin. Le problème de la protection des marques : la nécessité d'une convention internationale pour harmoniser les formalités légales des protections des modèles et des marques. Le rôle des services commerciaux français à l'étranger. L'exemple italien : les productions artisanales ont été dotées d'un statut particulier. L'importance attachée par les étrangers à nos productions artisanales.

(p. 735) : préoccupations du Gouvernement : créer de nouveaux emplois et améliorer la formation professionnelle des jeunes. Mesures prises en faveur des métiers d'art au conseil interministériel de décembre 1975 et janvier 1976. Image de marque et influence de la France à l'étranger. La diffusion d'une documentation sur les métiers d'art en France. Exposition de prestige prévue au Grand Palais, sa suppression ; organiser des expositions à l'étranger.

(p. 736) : le fonds d'encouragement aux métiers d'art. La création d'un centre international des métiers d'art à la Martinique. Le problème de la qualification professionnelle : prévoir pour les métiers d'art une formation spécialisée dans des centres de formation artisanaux. Eveiller l'intérêt des jeunes pour ces métiers. Envisager des expositions régionales ayant pour objet de faire découvrir les ressources de l'artisanat local. Aider les municipalités faisant des efforts pour créer des centres de formation aux métiers d'art. La lenteur des encouragements et des aides.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 736) : la difficulté de répondre sur un sujet compliqué intéressant plusieurs départements ministériels et posant un problème économique de première importance. Les mesures annoncées par le Premier ministre et relatives à l'exonération des charges sociales pesant sur les entreprises qui créeront des emplois. Les métiers d'art et de création ; une partie intégrante de notre patrimoine culturel. Le rôle de Paris sur le plan national et international en raison du prestige de ses industries et activités artistiques. L'importance de ces entreprises dans nos exportations. Les débouchés offerts à la main-d'œuvre de qualité.

(p. 737) : le rôle de la région pour aider les centres de formation aux métiers d'art : ceux-ci peuvent bénéficier pleine-

ment des mesures en faveur de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises. Une politique résolue de la formation d'une main-d'œuvre qualifiée. Il faut multiplier les expositions à l'étranger pour favoriser nos exportations.

N° **18. — Région parisienne (politique d'aménagement du temps dans la région parisienne).** — Question de Mme Janine Alexandre-Debray [2 avril 1977]. — Discussion [22 avril 1977] (p. 618, 623).

Orateurs : *Mme Janine Alexandre-Debray, M. Michel d'Ornano, ministre de la culture et de l'environnement.*

a) *Intervention du sénateur* (p. 618) : les problèmes de l'étalement des vacances et de l'aménagement du temps (p. 619) : les contraintes de la vie dans les grandes agglomérations. L'étude de l'I. N. S. E. E. sur les horaires de travail. Il faut généraliser la formule de l'horaire variable et faciliter les rapports des citoyens avec les diverses administrations et services publics. Le phénomène du week-end. Le problème de l'étalement des vacances ; l'adoption du système du congé par roulement dans les entreprises. Mise en place de mesures incitatives et dissuasives. Sa concertation et l'information à mener par les pouvoirs publics : la création de comités d'aménagement du temps (l'action du CATRAL en Ile-de-France depuis 1966) ; l'organisation d'une campagne télévisée au niveau national.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 621) : l'étalement des vacances, une amélioration de la vie quotidienne et un assainissement de l'économie. Les problèmes posés aux collectivités locales. Effets inflationistes de la concentration touristique. Les formules à envisager : réduction de la fermeture des entreprises ; situer la fermeture à l'intérieur d'une plus grande période de temps ; organiser le fonctionnement continu de l'entreprise. L'initiative prise par le secteur de l'automobile en 1977.

(p. 622) : les problèmes particuliers posés par les locations meublées, les colonies de vacances et les difficultés rencontrées par les conjoints pour obtenir des congés aux mêmes dates. Les autres actions locales d'aménagement du temps : l'harmonisation et l'étalement des flux d'entrée et de sortie des villes ; la correspondance entre les horaires de travail et les autres activités ; l'enrichissement du temps (mise en valeur des possibilités d'activités de loisirs, utilisation des équipements collectifs).

N° **19. — Téléphone (lignes téléphoniques en faveur des personnes âgées).** — Question de Mlle Irma Rapuzzi [2 avril 1977].

N° **20. — Grèves (personnel du port autonome de Dunkerque).** — Question de M. Gérard Ehlers [2 avril 1977]. — Discussion [29 avril 1977] (p. 707, 711).

Orateurs : *MM. Gérard Ehlers, Maurice Schumann, Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire.*

a) *Interventions de sénateurs* (p. 708) : la grève des dockers du port de Dunkerque depuis le 10 mars 1977 à cause de la décision unilatérale de la société Usinor. Les déclarations de la chambre syndicale des ouvriers du port (les difficultés avec le port autonome, Usinor et l'Union maritime et commerciale ; les sanctions contre les travailleurs et leurs délégués). La cause des difficultés : la mainmise d'une société privée sur le port. Le quai aux aciers : la convention portuaire de 1976. Il faut permettre le développement d'une véritable industrie maritime. La mise en place du système des feux continus sur le quai aux aciers. La lettre de M. Lionel Stoléru du 29 décembre 1976 répondant aux parlementaires communistes du département du Nord (la limitation du travail posté). Les conditions de travail des ouvriers en feux continus. Il faut imposer à la société Usinor le respect de la loi ; démocratiser la gestion et la direction du port autonome de Dunkerque. La nécessité de la nationalisation d'Usinor.

(p. 709) : pour une politique au service des salariés et de la population. La volonté de négociation des responsables syndicaux. Les revendications des dockers : le respect de la loi du 6 décembre 1947 ; négociation au plan local sur le problème du quai aux aciers. Les détournements de trafic. Les déclarations du président du conseil général du Nord. Les solutions du programme commun de Gouvernement de la gauche.

Efforts de médiation entrepris par le maire de Dunkerque. La demande d'intervention du Gouvernement.

(p. 710) : les détournements de trafic dans le passé. Les responsabilités d'Usinor et du Gouvernement dans ce conflit.

(p. 711) : l'accord du 9 mai 1975. Le développement économique et les techniques modernes ne doivent pas être employés au détriment du progrès social des conditions de travail et de l'homme. Le fonctionnement du conseil d'administration du port autonome. Demande au Gouvernement d'imposer à Usinor la fin du conflit.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 709) : les conséquences de la paralysie du port de Dunkerque. Rappelle son intervention auprès des parties intéressées en liaison avec le maire de Dunkerque et le président du conseil général du Nord : un conflit de puissance. La réunion le 12 avril au ministère des représentants du port autonome, de la société Usinor et de la chambre syndicale des ouvriers dockers.

(p. 710) : la loi du 6 septembre 1947 impose l'emploi de dockers professionnels au chargement et au déchargement des navires sur les quais publics. L'accord paritaire du 9 mars 1975 ; son application permettrait de régler le problème du fonctionnement des quais privés Usinor et de prévoir les conditions d'exploitation du futur quai aux aciers. Le problème des conditions de travail sur ce quai, le retard dans sa mise en œuvre. Le problème de fonctionnement du quai aux aciers devrait être réglé dans le cadre de la gestion courante du port autonome. Les conséquences économiques du conflit et l'avantage donné à nos concurrents. Il faut aboutir à la mise en service dans les meilleurs délais du quai aux aciers.

(p. 711) : l'accord du 6 mai 1975 : le règlement de l'affaire des débordeurs et de la répartition des effectifs.

N° **21. — Sports (politique sportive du Gouvernement).** — Question de M. Jean Francou [7 avril 1977]. — Discussion [3 mai 1977] (p. 757, 763).

Orateurs : *MM. Jean Francou, Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports, Guy Schmaus, Paul Jargot, Robert Parenty.*

a) *Interventions des sénateurs :* la mission du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports (p. 757) ; l'enseignement sportif à l'école primaire (p. 757) ; l'enseignement sportif dans les écoles normales d'instituteurs (p. 757) ; les mouvements sportifs à l'école et pour les adultes (p. 758) ; les loisirs des jeunes (p. 758) ; les clubs et les associations de jeunesse (p. 758, 761, 762) ; le rôle de l'école et des enseignants dans la pratique du sport (p. 760) ; les cinq heures obligatoires d'éducation physique et sportive dans l'enseignement secondaire (p. 760) ; les centres d'animation sportive (p. 760) ; le besoin de 2 000 postes d'enseignants dans le domaine sportif (p. 760) ; le résultat du conseil des ministres consacré à la jeunesse et aux sports (p. 760) ; la mise en place de vacataires de la jeunesse et des sports (p. 760) ; les concours de pronostics (p. 761) ; le sport et l'argent (p. 761) ; la solution du programme commun ; affecter au sport le produit de la TVA sur les activités sportives (p. 761) ; les associations (p. 761, 762) ; les équipements collectifs de loisirs et de vacances (p. 761) ; l'éducation populaire (p. 761) ; les fédérations sportives (p. 761, 762) ; les colonies de vacances (p. 761) ; l'augmentation du prix du papier de presse pour les mouvements sportifs (p. 761) ; la loi du 29 octobre 1975 (p. 762) ; la médecine sportive (p. 761) ; l'établissement d'un livret sportif scolaire (p. 761) ; le dopage (p. 762) ; l'aide de l'Etat à l'office franco-allemand et à l'office franco-québécois de la jeunesse (p. 762) ; la création d'un office européen et d'un office franco-africain de la jeunesse (p. 762) ; le sport professionnel (p. 763).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 758) : rappelle que dans une société libérale il ne saurait y avoir de jeunesse ni de sport d'Etat. Le rôle de l'Etat est d'organiser en liaison avec les collectivités locales et les associations la promotion du sport. L'augmentation du nombre des licenciés depuis 1965, des équipements sportifs. Les orientations nouvelles du sport français : définir de nouveaux rapports avec le mouvement sportif grâce à la signature de conventions. (p. 759) : définir un nouveau style d'équipements laissé à l'appréciation des élus locaux ; promouvoir les loisirs sportifs souhaités par la grande majorité de la jeunesse. Il faut aménager la journée scolaire afin de réserver des demi-journées aux activités sportives, réaliser des équipements même sommaires permettant une telle politique, développer le secteur associatif tant pour le sport que pour les loisirs des jeunes. L'augmentation des crédits destinés aux associations. La création d'un centre « d'informations jeunesse » dans chacune des régions de France. La rénovation des centres de vacances et de loisirs des jeunes ainsi que des colonies de vacances. Un effort doit être fait en faveur des cadres, des éducateurs et des animateurs.

Réponse à M. Paul Jargot (p. 763) : la politique menée par le Gouvernement n'est pas une politique de mépris public.

Réponse à M. Jean Francou : s'efforce de développer la pratique du sport dès le plus jeune âge et de mettre en place des procédures de recyclage pour former les instituteurs à l'enseignement du sport. Prépare, à la suite de l'amendement de M. Doucet, un rapport sur les moyens budgétaires et extra-budgétaires permettant d'assurer la promotion du sport. Le problème du football professionnel : propose la création de sociétés d'économie mixte. L'institut du football de Vichy.

Réponse à M. Robert Parenty : les conclusions de la commission sur la réorganisation sportive présidée par le docteur Robert Heraud : la création d'un livret médical sportif. La notion des « rééquilibrages biologiques ». La poursuite de la lutte contre le dopage dans toutes les disciplines sportives.

N° **22. — Radiodiffusion et télévision (politique suivie à l'égard de Radio-France).** — Question de M. Pierre Vallon [7 avril 1977]. — Discussion [17 mai 1977] (p. 958, 961).

Orateurs : *MM. Pierre Vallon, Christian Poncelet, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (relations avec le Parlement).*

a) *Intervention du sénateur* (p. 958) : l'importance de la société Radio France dans le cadre national et international. La frontière entre Radio France et FR 3 (p. 959) : la séparation entre radio nationale et radio régionale. La pratique des décrochages n'est pas satisfaisante. L'utilité d'une politique de mise en place de radios locales pour satisfaire les nombreuses demandes d'emploi dans le secteur du journalisme. La décentralisation doit être promue dans le cadre du service public. Les « radios vertes ». La mise en place des comités régionaux de l'audiovisuel. L'écoute de France Inter dans le sud-est. L'extension du réseau d'émetteurs sur modulation de fréquence. Les activités nouvelles de Radio France internationale en 1977 et leurs perspectives pour 1978. Le financement des émissions vers l'étranger. L'émission quotidienne du Nord en langue portugaise ; les émissions en langue française vers l'Europe de l'Est. L'utilité du développement des émissions vers l'Amérique latine. Les perspectives de l'action de Radio France à l'égard de l'Afrique francophone. L'éventualité de la suppression de la taxe radio.

b) *Intervention du gouvernement :* (p. 959) : les frontières de compétence entre Radio France et FR 3. Les conditions d'écoute de France Inter dans le Sud-Est. Les perspectives de développement des émissions vers l'Amérique latine. (p. 960) : le renforcement de la réception de Radio France. L'action de l'établissement public de diffusion, T. D. F. L'augmentation de puissance de dix émetteurs ondes moyennes. La couverture progressive des zones d'ombre en modulation de fréquence. L'équipement prévu pour les vallées de montagne et les grandes agglomérations non desservies. Les contraintes auxquelles sera soumise cette politique de couverture en modulation de fréquence. Les mesures prises par Radio France pour améliorer les programmes. L'importance de la notion de créativité. France Musique. L'extension des diffusions internationales des émissions de radio. La naissance de Radio France Internationale. Le principe adopté en 1975 d'une concentration des émissions ondes courtes vers les pays techniquement accessibles. Les heures d'émissions à destination de l'Afrique et de l'océan Indien. Les accords entre Radio France et le ministère des affaires étrangères. Le renforcement de la diffusion vers l'Amérique du Nord. (p. 961) : l'installation d'équipements en collaboration avec d'autres pays, dans le cadre européen par exemple. La fourniture de programmes enregistrés aux organismes étrangers. Le problème de la redevance radio ; ses inconvénients : un poids sur le budget des personnes âgées, son peu de rapport, le remboursement aux organismes de radio et de télévision des exonérations de redevance. La possibilité de suppression de cette redevance. Les rapports entre Radio France et FR 3. Les problèmes posés par la pratique des décrochages. Les radios locales. La nécessité de règles précises et d'une autorité chargée de réglementer l'utilisation des diverses fréquences possibles. La réception de France Inter dans le Sud-Est. L'installation par Télé-Diffusion de France de deux émetteurs ondes moyennes de grande puissance sur la côte méditerranéenne. Les émissions vers l'Amérique latine. Le coût des travaux dans le Sud du Kourou en Guyane.

N° **23. — Cadres (politique à l'égard des).** — Question de M. Jean Cauchon [7 avril 1977]. — Discussion [18 octobre 1977] (p. 2359, 2365).

Orateurs : *MM. Jean Cauchon, Chritian Beullac, ministre du travail, Jean Garcia, Jean Chérioux, Pierre Sallenave, Lionel Stoleru, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail, Robert Schwint.*

a) *Interventions des sénateurs :* la situation et le mécontentement des cadres (p. 2359, 2360, 2362, 2363) ; un récent article de M. Robert Boulin sur la dégradation de la situation des cadres depuis 1968 (p. 2359) ; le poids de l'impôt sur le revenu (p. 2359, 2364) ; l'exclusion du bénéfice de plusieurs prestations familiales (p. 2359, 2364) ; le rapport Sudreau sur la réforme de l'entreprise (p. 2360) ; les cadres dans la fonction publique (p. 2360) ; le chômage (p. 2362) ; la domination du grand capital (p. 2362) ; le contre-budget présenté par le groupe communiste (p. 2363) ; les mesures proposées par le groupe RPR en faveur des cadres (p. 2363) ; une citation de M. Jacques Chirac sur la fonction sociale des cadres dans l'entreprise (p. 2363) ; la justification du niveau de rémunération des cadres (p. 2364).

b) *Interventions du Gouvernement :*

— *M. Christian Beullac, ministre du travail* (p. 2361) : le malaise des cadres est né du ralentissement de l'expanssion. Les problèmes en matière d'emploi, de revenus, d'information dans l'entreprise. La politique du Gouvernement. La sécurité des revenus. Le reclassement des cadres en chômage. L'association pour l'emploi des cadres. L'accès à la fonction publique. Les régimes complémentaires de retraite des cadres. (p. 2362) : les recommandations du rapport Sudreau. Le projet de loi visant à améliorer la concertation entre la direction et les cadres. Les études sur l'actionnariat des cadres.

— *M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail* (p. 2364) ; *réponse à M. Jean Chérioux :* le Gouvernement poursuivra sa politique en faveur des cadres.

(p. 2365) : *Réponse à M. Pierre Sallenave :* le rôle privilégié des cadres dans le dialogue social.

Réponse à M. Robert Schwint : les impératifs qui expliquent l'absence du ministre à la fin du débat.

N° **24. — Radiodiffusion et télévision (politique culturelle du Gouvernement).** — Question de M. Pierre Schiélé [7 avril 1977]. — Discussion [17 juin 1977] (1° p. 1444, 1449 ; 2° p. 1451, 1460).

Orateurs : 1° *MM. Pierre Schiélé, Michel d'Ornano, ministre de la culture et de l'environnement ; Henri Caillavet ; Maxime Javelly ;*

2° *MM. Jean de Bagneux, Jean Cluzel, Mes Catherine Lagatu, Janine Alexandre Debray, MM. Francis Palmero, Michel d'Ornano, ministre de la culture et de l'environnement, Alain Poher, président du Sénat, Pierre Schiélé.*

a) *Interventions des sénateurs :* le budget de la culture (p. 1444, 1451) ; les chartes culturelles et la politique contractuelle en matière culturelle (p. 1444, 1460) ; la télévision (p. 1444, 1448, 1449, 1452, 1453, 1454, 1455, 1459) ; les laboratoires audio-visuels dans les centres culturels (p. 1445) ; la culture populaire (p. 1445) ; la culture régionale (p. 1445) ; l'action culturelle (p. 1445) ; le musée automobile Schlumpf de Mulhouse (p. 1445, 1452, 1460) ; les caractéristiques des cultures contemporaines (p. 1445, 1454) ; la convention culturelle européenne (p. 1445) ; la création à la télévision (p. 1448, 1449, 1452, 1454, 1455) ; le problème de la violence à la télévision (p. 1448, 1454) ; les programmes de télévision (p. 1448, 1452, 1454, 1459) ; les sociétés de programmes (p. 1449, 1454, 1455) ; les sondages (p. 1449, 1454) ; l'enseignement musical en zone rurale (p. 1449) ; la musique et la création musicale (p. 1449, 1457) ; le 1 p. 100 musical créé en 1972 (p. 1449) ; la retransmission des spectacles de l'Opéra à la télévision (p. 1449) ; les monuments historiques (p. 1452, 1456) ; la reconstruction de la passerelle des arts à Paris (p. 1452) ; les architectes en chef des monuments historiques (p. 1452) ; le cinéma (p. 1452, 1456, 1460) ; les séries étrangères à la télévision (p. 1452, 1454) ; le taux réduit de la T. V. A. sur la redevance radio (p. 1453) ; la politique de l'audio-visuel (p. 1453, 1455) ; les sociétés multi-nationales du disque (p. 1455) ; un statut démocratique pour la télévision (p. 1455, 1459) ; les stations régionales de télévision (p. 1455) ; la publicité de marque à la télévision (p. 1455) ; les dépenses (p. 1455, 1456, 1459) ; le problème du diplôme des professeurs de danse et l'application de la loi Le Goarguen sur l'enseignement de la danse en 1965 (p. 1456, 1459) ; l'entretien du centre national d'art et de culture Georges Pompidou (p. 1456) ; les monuments historiques de Seine-Maritime (p. 1456) ; la création d'un organisme des problèmes du cinéma européen (p. 1456) ; le succès du film *La Victoire en chantant* à Hollywood (p. 1460).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1446) : la politique culturelle du Gouvernement. L'importance de la notion de culture. L'Etat doit ouvrir des prespectives et proposer des moyens, concilier liberté et culture. La liberté pour le public d'accéder à la culture de son choix. Il faut répudier l'art officiel. Les résultats de la politique culturelle menée par les gouvernements successifs. Les quatre orientations de la politique du Gouvernement. Préserver le patrimoine : protection, restauration et intégration dans la vie quotidienne (monuments historiques, musées, archives). (p. 1447) : créer et renforcer les institutions culturelles : Opéra de Paris, Orchestre de Paris, Comédie française, Grand Palais, Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou. Il importe de développer les conditions favorables à la création dans un climat de liberté : abolition de la censure ; régime des films pornographiques, mesures en faveur des artistes et des créateurs (enseignement, système d'incitation, les bourses à la créa-

tion), régime du cinéma. (p. 1448) : assurer l'accès de tous à la culture : la télévision, le livre, la diffusion.

(p. 1457) : *réponse à M. Pierre Schiélé :* l'application de la charte culturelle de l'Alsace. Les chartes ne doivent pas remplacer la programmation normale. Les laboratoires audio-visuels. La convention culturelle européenne.

Réponse à MM. Henri Caillavet et Jean Cluzel : les attributions du ministre de la culture. La création à la télévision. Fixer des quotas d'heure d'émission consacrés à des œuvres originales de fiction (dotations exceptionnelles accordées aux trois chaînes). Le principe de la création d'un fonds de la création audio-visuel ; les propositions fiscales de *M. Jean Cluzel.* Le problème des séries étrangères et des téléfilms. Les rapports entre le cinéma et la télévision. Le un pour cent à la création musicale. Les subventions accordées.

(p. 1458) : les retransmissions des spectacles de l'Opéra par la télévision et la radio.

Réponse à M. Pierre Schiélé : le problème du musée Schlumpf n'entre pas dans les attributions du ministre de la culture et de l'environnement.

Réponse à M. Jean de Bagneux : l'augmentation très sensible du budget de la culture pour 1978. Relancer une politique en ce qui concerne le patrimoine, les monuments historiques, les musées, les archives. Le problème des architectes en chef des monuments historiques : la réforme des statuts en cours. La création d'emplois d'architectes. Le problème de la passerelle du pont des Arts : la passerelle sera maintenue et consolidée.

Réponse à Mme Catherine Lagatu : les contradictions entre ses propos et les déclarations du parti communiste français dans le domaine de la télévision. La liberté de la télévision française. L'aspect critiquable des monopoles. (p. 1459) : les journalistes. La création d'un organisme unique de radio et de télévision serait centralisatrice.

Réponse à Mme Janine Alexandre-Debray : le problème de l'enseignement de la danse. L'inapplication de la loi de 1965. Un nouveau texte a été mis à l'étude et sera déposé sur le bureau des assemblées avant la fin de l'année.

Le Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou : les décisions seront prises pour l'entretien du centre.

Réponse à M. Charles Ferrant : des mesures seront prises en faveur des monuments historiques de Seine-Maritime.

Réponse à M. Francis Palmero : le cinéma ; sa crise d'adaptation ; les points sur lesquels doit porter l'amélioration : les salles, l'exportation et la télévision ; dégager des moyens de financement supplémentaires. (p. 1460) : le fonds de soutien au cinéma.

N° **25. — Lois (application des).** — Question de M. Pierre Schiélé [7 avril 1977]. — Discussion [10 juin 1977] (p. 1289 à 1294, commune avec discussion de la question n° 2 de M. René Chazelle).

N° **26. — Droits de l'homme (mise en œuvre de l'acte final de la conférence d'Helsinki).** — Question de M. Charles Bosson [7 avril 1977]. — Discussion [13 mai 1977] (p. 926, 933).

Orateurs : *MM. Charles Bosson, Jean Péridier, Edouard Bonnefous, Serge Boucheny, Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères, Jacques Habert.*

a) *Interventions des sénateurs :* la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe [accords d'Helsinki] (p. 926, 927, 928, 929, 930, 931, 933) ; réunion des experts à Belgrade concernant l'application de l'acte final d'Helsinki (p. 926, 928) ; le principe de non-intervention dans les affaires relevant de la compétence d'un autre Etat (p. 927, 930) ; le principe de respect des droits de l'homme (p. 927) ; application du principe de respect des droits de l'homme en URSS (p. 927, 929). Les déclarations de M. Sakharov (p. 928) ; les domaines dans lesquels les recommandations d'Helsinki sont mal suivis (p. 928) ; déclaration de Bucarest du 26 novembre 1976 (p. 928) ; le renforcement des relations entre la France et les pays de l'Est (p. 928, 929, 930) ; un texte du mathématicien soviétique Léonide Pliouchtch (p. 928) ; la « charte des 77 » (p. 928) ; l'émigration des Juifs d'URSS (p. 930, 932) ; la charte des droits de l'homme (p. 929) ; la convention européenne des droits de l'homme (p. 929) ; la Communauté économique européenne (p. 929) ; le COMECOM (p. 929) ; la course aux armements (p. 930) ; les atteintes aux droits de l'homme en Turquie (p. 930) ; l'Ouganda (p. 929) ; l'Ethiopie (p. 929) ; l'énergie (p. 931) ; la pollution (p. 931) ; la recherche médicale (p. 931) ; les propositions des pays socialistes (p. 931) ; le blocus économique et scientifique (p. 931) ; le désarmement (p. 931) ; le Cambodge (p. 933).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 931) : l'importance des accords d'Helsinki qui se situent au cœur de la politique de détente en Europe. Le rôle de pionnier joué par la France dans le processus de détente. La conception française de la détente : un processus qui doit se dérouler non entre les blocs mais entre les Etats. Le communiqué commun entre le Président de la République française et le maréchal Tito ; « un dialogue mené sur la base de l'indépendance et de l'égalité souveraine ». Les trois « corbeilles » de la négociation d'Helsinki : les principes du droit international pour les relations entre Etats, les textes sur la coopération économique, le développement des contacts humains et de la circulation de l'information. Aucune partie de l'acte final d'Helsinki ne doit être privilégiée ni minimisée. La question posée par M. le Président de la République à Helsinki : « Sommes-nous réalistes ? Sommes-nous sincères ? » L'acte final : déclaration d'intention ; code de bonne conduite. Il reste des insuffisances. En ce qui concerne la France, les relations bilatérales offrent un cadre particulièrement favorable à la mise en œuvre des accords (p. 932) : les discussions avec les pays de l'Est ; les accords entre les sociétés françaises de radio et de télévision et leurs homologues de l'Est. La coopération dans le domaine des échanges commerciaux et de l'industrie. Au plan européen, la signature d'accords germano-polonais et italo-yougoslave. L'importance du principe du respect des droits de l'homme. La réprobation de la France pour les actions visant à maltraiter ou à persécuter des individus ou des groupes. L'immédiate pression utile sur tous les gouvernements signataires des accords pour les amener à un meilleur respect des droits de l'homme. Les deux phases de la rencontre de Belgrade. Le Gouvernement français ne recherchera pas la polémique mais ne s'interdira pas la critique.

Réponse à M. Charles Bosson : a fait part de son émotion et de ses préoccupations à l'ambassadeur de Tchécoslovaquie devant les mesures dont ont été victimes les hommes s'étant prévalus des dispositions de l'acte d'Helsinki. L'augmentation considérable des armements soviétiques exprimée lors de la réunion du Conseil Atlantique à Londres. La détente doit être globale même en Afrique.

Réponse à M. Jean Péridier : les accusations injustes dont nous sommes l'objet en matière d'armement.

Réponse à M. Serge Boucheny : lui demande quelles sont les mesures de désarmement prises par les pays de l'Est. Souligne que les forces militaires de la France ne menacent personne. Les blocus dénoncés par *M. Serge Boucheny* sont imaginaires. La France lutte contre les blocs soumis à une puissance dominante. Les difficultés pour faire distribuer les journaux français en Union soviétique.

Le problème de l'émigration des Israélites de l'Union soviétique : la diminution des autorisations d'émigration réside dans l'amendement du sénateur Jackson. Le Gouvernement français n'a pas à s'associer à des mouvements d'individus. L'opinion découvre la signification, la portée et les effets bénéfiques de l'acte final d'Helsinki tout en constatant que les progrès dans son application ne sont pas rapides : entreprise de longue haleine.

(p. 933) : le problème du Cambodge. Le Gouvernement français préoccupé du sort des Cambodgiens. Personne n'a d'informations sérieuses sur la situation au Cambodge ; une expérience cruelle rejetant vers les campagnes les populations des villes ; les informations fournies par les Chinois et les Vietnamiens.

N° **27. — Ecole nationale d'administration (régionalisation et démocratisation).** — Question de M. Jean Sauvage [7 avril 1977].

N° **28. — Bois (industrie du).** — Question de M. Louis Courroy [7 avril 1977]. — Discussion [29 avril 1977] (p. 729, 733).

Orateurs : *MM. Louis Courroy, Max Monichon, Bernard Talon, Antoine Rufenacht, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.*

a) *Interventions des sénateurs :* le déficit du commerce extérieur du bois, pâtes à papier et dérivés (p. 729, 730, 731) ; la dépendance de la France vis-à-vis des pays hors Marché commun (p. 729, 731, 732) ; les mesures à prendre en faveur de l'industrie du bois (p. 729, 731, 732) ; la politique de la forêt (p. 729, 731, 732) ; la journée nationale de l'arbre (p. 729) ; les industries du bois en Gironde (p. 730) ; la nécessité d'une organisation interprofessionnelle entre industriels et propriétaires forestiers (p. 730, 731) ; le dumping pratiqué par les pays de l'Est et le Canada (p. 730) ; la suppression du gemmage (p. 730) ; l'emploi dans l'industrie de transformation du bois (p. 730) ; les entreprises de sciage (p. 731) ; les forêts doma-

niales (p. 731) ; les communes forestières (p. 731) ; le rôle de la forêt dans le cadre de l'environnement et de la santé (p. 732).

b) *Intervention du Gouvernement :* (p. 732) : l'importance des problèmes du bois ; le comité interministériel pour les problèmes économiques et sociaux. Le redressement de notre balance commerciale. L'orientation arrêtée sur proposition conjointe du ministère de l'agriculture et du ministère de l'industrie : une meilleure utilisation de la forêt nationale ; l'adaptation et le développement des secteurs industriels.

(p. 733) : l'approvisionnement de la presse en papier journal ; l'orientation de la recherche technique. La mise en place d'un groupe de travail à l'initiative du Premier ministre pour étudier l'adaptation du système d'approvisionnement de la presse en papier journal. L'utilisation des matières de récupération. La réussite du programme gouvernemental passe par une concertation étroite et permanente entre secteurs professionnels intéressés.

N° **29.** — **Emploi (situation du marché du travail).** — Question de M. Jean Cluzel [7 avril 1977]. — Discussion [13 mai 1977] (p. 939, 944).

Orateurs : *MM. Jean Cluzel ; Louis Brives ; Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat au travail.*

a) *Interventions des sénateurs :* les problèmes de l'emploi (p. 939, 940, 941, 943) ; le chômage (p. 939, 940, 941, 942) ; les jeunes (939, 940, 944) ; les femmes (939, 940) ; les travailleurs sans qualification (p. 939) ; le système scolaire français (p. 939) ; la politique familiale (p. 939) ; la création d'emplois (p. 939) ; l'enseignement professionnel (p. 939, 942) ; l'enseignement technique (p. 939) ; l'agence nationale pour l'emploi (p. 939, 942) ; l'orientation professionnelle (p. 940) ; la loi du 3 janvier 1975 [licenciement pour cause économique] (p. 940) ; les commissions paritaires de l'emploi (p. 940) ; l'inflation (p. 941) ; les investissements (p. 941, 942) ; les petites et moyennes entreprises (p. 941) ; la T. V. A. [taxe sur la valeur ajoutée] (p. 941) ; l'épargne (p. 941) ; l'usine Bourguet à La Bastide-Rouairoux (p. 941) : les mesures fiscales favorables à l'emploi (p. 942) ; la politique du crédit (p. 942) ; les relations commerciales avec l'extérieur (p. 942) ; l'industrie textile (p. 942) ; l'agriculture (p. 942) ; la politique des revenus (p. 942) ; les étudiants (p. 944) ; les titres universitaires : passeports sans destination (p. 944) ; les fermetures d'entreprises (p. 944).

b) *Intervention du Gouvernement :* (p. 942) : l'exemple des Etats-Unis et de la Suisse. La politique menée par le Gouvernement : tenir le franc. La France est le pays occidental où la situation du chômage se trouve la moins mauvaise (un taux de chômage inférieur à celui de nos partenaires européens). (p. 943) : dans une deuxième étape, il faut lutter pour le retour au plein emploi.

Le problème de l'emploi des jeunes : l'absence de mesures nécessaires pour y faire face dans le programme commun de la gauche ; le Gouvernement s'est fixé l'objectif d'offrir un débouché à presque tous les jeunes (contrat d'embauche, contrat d'apprentissage, contrat emploi-formation, stage de formation), emploi des femmes : étendre aux femmes ayant besoin de retrouver un emploi après une période d'inactivité le bénéfice de certains avantages. Les travailleurs migrants : il importe d'éviter toute discrimination, toute tentative de racisme ou de xénophobie ; d'instituer une aide financière complétée par une aide de formation pour ceux qui souhaitent rentrer dans leurs pays. Les préoccupations de la conférence Nord-Sud : remplacer les transferts d'hommes par des transferts de technologie.

Réponse à M. Jean Cluzel : le partage des responsabilités dans le domaine de l'emploi et de la concertation. La réunion du conseil supérieur de l'emploi : les partenaires sociaux se réuniront dès le mois de mai pour négocier la mise au point de garanties de ressources pour les départs volontaires à la retraite. La coordination entre l'agence pour l'emploi et les entreprises offrant des emplois. La désaffection à l'encontre de certaines tâches et notamment du travail manuel. Les offres et les demandes d'emploi devraient mieux coïncider sur le marché du travail. L'augmentation du budget « formation » ; trois milliards d'efforts économiques dont 1,7 milliard purement budgétaires. Le Gouvernement a la volonté de gagner la bataille contre le chômage. (p. 944) : le développement de l'activité de l'agence nationale pour l'emploi vers les emplois temporaires.

Réponse à M. Louis Brives : il convient d'opposer la politique de la majorité à celle du programme commun de la gauche. Le grand nombre de petites et moyennes entreprises en difficultés. Les structures sont mises en place pour trouver des solutions concrètes au niveau départemental. Le cas de l'entreprise Bourguet.

N° **30.** — **Violence (problèmes posés à l'information).** — Question de M. Jean Cluzel [7 avril 1977]. — Discussion [10 juin 1977] (p. 1281, 1289).

Orateurs : *MM. Jean Cluzel, Christian Poncelet, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement ; Mme Catherine Lagatu, M. François Schleiter.*

a) *Interventions des sénateurs :* responsabilité de la radio et de la télévision face à la violence (p. 1281) ; les travaux de la commission présidée par M. Chavanon [information] (p. 1281, 1285, 1286, 1287) ; la nécessité d'une déontologie de l'information (p. 1281) ; les dangers pour la jeunesse (p. 1281, 1287) ; les programmes de télévision (p. 1282) ; la violence sur les écrans (p. 1282) ; le rôle des journalistes dans l'information (p. 1282, 1286) ; les informations à la télévision (p. 1282, 1286) ; le cinéma (p. 1282) ; les films de fiction à la télévision (p. 1283) ; la violence dans les films étrangers diffusés (p. 1283) ; la gestion et le statut fiscal des sociétés et organismes de la RTF (p. 1283) ; la redevance radiotélévision (p. 1283) ; le développement de la création (p. 1283, 1288) ; les dangers pour l'avenir de la télévision : citation du professeur Libert de New York extraite du livre *Les Exclus* de M. René Lenoir (p. 1283) ; la liberté d'information et l'objectivité (p. 1286, 1288) ; la distribution de la violence par les media (p. 1287) ; la violence et le monopole d'information liés à la société capitaliste (p. 1288) ; les monopoles de presse (p. 1288).

b) *Intervention du Gouvernement :* (p. 1283) : les travaux du groupe de travail présidé par M. Chavanon. (p. 1284) : face à la violence, la nécessité d'une discipline « librement consentie », de la part des organismes de radio et de télévision. La complexité du problème : une définition de la violence et la séparation du tolérable et de l'intolérable ; la mesure de l'influence de la violence dans l'immédiat. La nécessité d'une déontologie. Les efforts déployés par les sociétés de programme pour limiter la présentation de la violence. (p. 1285) : les mesures prises par la société TF 1 : création de programmes réguliers pour les enfants, limitation de la représentation de la violence dans les séries étrangères. Les décisions de la société FR 3 dans le domaine de la projection des films. Les émissions d'information à Antenne 2. Les responsabilités des parents. La nécessité de réagir devant la violence de certaines émissions d'information. L'organisation d'un dialogue entre les autorités responsables du maintien de l'ordre et les professionnels de l'information. (p. 1286) : l'élaboration de règles de déontologie sous la responsabilité et l'autorité morale de la profession. La nomination de M. Paolini, directeur du cabinet du ministre de l'intérieur, comme interlocuteur avec les professionnels de l'information. La déontologie de l'information à la télévision. Les mesures prises par la société TF 1. L'amélioration de la création à la télévision. Les séries étrangères.

Réponse à Mme Catherine Lagatu (p. 1288) : le phénomène de la violence n'est pas lié à un type de société. La violence dans certaines capitales étrangères. Les responsables de la radio, de la télévision et de la presse sont mis en face de leurs responsabilités.

L'impossibilité d'imposer des mesures de censure.

Réponse à M. François Schleiter : l'aide du Gouvernement à la presse. Les progrès de la fiscalité de la presse.

Réponse à Mme Catherine Lagatu : le principe du monopole et celui du pluralisme. Il n'y a pas de monopole de l'information. L'objectivité des journaux d'information à la télévision. (p. 1289) : la création d'un interlocuteur officiel en liaison avec les professionnels de l'information. La représentation du Parlement dans les conseils d'administration. L'émotion du Gouvernement à la suite des événements de Reims.

N° **31.** — **Aménagement du territoire (orientations de la politique d'aménagement du territoire dans les zones rurales).** — Question de M. Jean Cluzel [7 avril 1977]. — Discussion [29 avril 1977] (p. 702, 707).

Orateurs : *MM. Jean Cluzel, Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire.*

a) *Intervention du sénateur :* (p. 702) : la France pays de déséquilibre entre les zones rurales et les zones urbaines. L'effondrement de la population des petites communes rurales. Les trois causes du phénomène : l'insuffisance démographique de la France ; choix mal maîtrisé de l'industrialisation alliée à l'urbanisation ; retard pris par l'équipement rural par rapport à l'équipement urbain en ce qui concerne les conditions de travail et de vie. La rénovation venue de l'intérieur (les comités d'expansion économique, les organismes et institutions d'aménagement du territoire). L'insuffisance du programme d'action prioritaire « valorisation des zones rurales » du VII[e] Plan. La nécessité d'une solution globale avec de nouvelles orientations.

Les conditions de travail. Les diverses composantes du milieu rural. Les conséquences de la réforme scolaire. Les grandes surfaces.

(p. 703) : l'emploi incomplet de nos possibilités de productions agricoles, l'insuffisance de notre industrie agro-alimentaire. L'attribution d'une allocation aux exploitants agricoles dont le maintien est indispensable. Le développement du commerce et de l'artisanat. L'implantation des grandes surfaces et la disparition des petits commerçants (non-respect de l'esprit de la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat). Les professions libérales facteur d'équilibre entre les différentes activités en milieu rural. La nécessité d'organiser le tourisme en milieu rural (la prise en mains de la promotion du tourisme par les ruraux) ; le financement (l'affectation d'une enveloppe financière globale aux communes acceptant d'être les maîtres d'œuvre d'opérations d'aménagement). Le rapport du groupe sénatorial pour l'aménagement rural présidé par *M. Jacques Boyer-Andrivet.*

(p. 704) : l'habitat rural ; les services publics en milieu rural ; l'animation ; les foyers ruraux et les associations de jeunes et d'éducation populaire ; il faut donner à la DATAR les moyens d'assurer son rôle en milieu rural ; les difficultés du monde rural vues par Michel Debatisse dans *La Révolution silencieuse.*

(p. 707) : il importe de modifier la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat. Le problème de la disparition des services publics en milieu rural. La simplification des procédures administratives.

b) *Intervention du Gouvernement* : (p. 705) : le discours de M. le Président de la République à Dinan : l'aménagement du territoire ne constitue pas un compartiment de l'administration française mais doit être l'axe fondamental des préoccupations de toutes les administrations. Le caractère horizontal de l'aménagement du territoire. Les orientations du conseil de planification : orienter préférentiellement les emplois vers les zones rurales. L'évolution du peuplement fait ressortir des zones à la fois plus peuplées et pauvres. Il faut éviter un régime de subventions généralisées. Les aides en vue de l'installation des jeunes agriculteurs, des artisans et commerçants ruraux. L'exemple du Massif central. Le décret du 24 août 1976 (création de l'aide spéciale rurale) permet de freiner l'exode rural dans les zones pauvres très dépeuplées. Le projet de loi relatif à la mise en valeur des terres incultes récupérables (combattre le phénomène des terres sans hommes et des hommes sans terres). Le développement de la pluri-activité dans les zones les plus défavorisées. (p. 706) : simplifier les formalités administratives pour les habitants des zones rurales. Faciliter l'exercice d'activités associées : agriculture, services et tourisme (le programme d'action prioritaire n° 23, valorisation des zones rurales) ; les opérations du type « pays d'accueil ». Concilier l'exigence de la réduction des coûts de fonctionnement des services publics avec leur maintien pour les habitants des zones rurales ; la mise en place de services collectifs polyvalents. La création d'un réseau de transports autonome à la demande. La réhabilitation des logements ruraux. Examen de la carte scolaire. La couverture des zones d'ombre de la télévision.

La rénovation rurale : action en faveur du secteur routier, de l'adduction d'eau, du remembrement et des problèmes hydrauliques.

L'aménagement des lacs collinaires. Regrouper dans un fonds d'intervention rural les crédits dispersés à l'heure actuelle. Le fonds de rénovation rural créé par la DATAR. Les contrats de pays. Le problème de l'implantation des magasins à grande surface. Les schémas d'orientation et d'aménagement des massifs : chercher les meilleures orientations et les moyens les plus efficaces pour maintenir la vie dans la montagne. Pour une politique de diffusion des responsabilités entre l'Etat, les établissements publics régionaux et les collectivités locales. Le caractère prioritaire de la mission d'aménagement des zones rurales.

N° **32. — Papiers et papeteries (collecte et recyclage des vieux papiers).** — Question de M. Jean Cluzel [7 avril 1977].

N° **33. — Famille (orientations de la politique familiale du Gouvernement).** — Question de M. Jean Cluzel [7 avril 1977]. — Retrait [5 octobre 1977] (p. 2254).

N° 34. — **Prix agricoles (résultats des dernières négociations de Bruxelles concernant les prix agricoles).** — Question de M. Jean Cluzel [7 avril 1977]. — Discussion [13 mai 1977] (p. 949, 953).

Orateurs : *MM. Jean Cluzel ; Jacques Genton ; Emile Durieux ; Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture.*

a) *Interventions des sénateurs :* l'accord de Bruxelles du 25 avril 1977 [fixation annuelle des prix agricoles] (p. 949, 950, 951, 952) ; le lait (p. 949, 951) ; la variation des monnaies (p. 949, 950, 952) ; les prix agricoles (p. 949, 950, 952) ; les montants compensatoires (p. 949, 950, 951) ; les revenus des agriculteurs (p. 949, 950, 951, 952) ; les importations alimentaires de la Grande-Bretagne (p. 949, 951) ; la commission de Bruxelles (p. 949) ; les organisations professionnelles agricoles (p. 949) ; les échanges intercommunautaires (p. 949, 950) ; les produits bénéficiant d'un régime de soutien des prix (p. 949) ; la Communauté économique européenne [CEE] (p. 949, 950, 951, 952) ; les concentrés protéiques destinés à l'alimentation animale (p. 949) ; les consommateurs (p. 950) ; les excédents agricoles (p. 950) ; l'ONIBEV (p. 950) ; la vente de beurre à l'URSS (p. 950) ; la politique agricole commune (p. 950, 952) ; l'inflation (p. 950, 952) ; l'extension de la CEE (p. 950, 952) ; les problèmes agro-monétaires (p. 950) ; la sauvegarde du « pouvoir vert » (p. 950) ; la taxe de coresponsabilité de 1 p. 100 (p. 951) ; les déclarations de M. Olav Gundelach, vice-président de la commission de la CEE (p. 951) ; la « semaine verte » de Berlin (p. 951) ; le beurre (p. 951) ; les corps gras d'origine marine ou végétale (p. 951) ; les « monnaies vertes » (p. 951) ; les taxes sur la production betteravière (p. 952).

b) *Intervention du Gouvernement :*

(p. 952) : *réponse à M. Jean Cluzel :* l'élaboration des propositions de prix par la commission des communautés. Les capacités de la Communauté à dépasser les contradictions internes pour dégager une solution moyenne. Aux données permanentes orientant la prise de décision dans le domaine agricole s'ajoutent cette année la situation économique générale de l'Europe et la priorité accordée à la lutte contre l'inflation ; l'approfondissement continu des écarts entre les pays ; le problème du Royaume-Uni soumis au rattrapage des prix. Le renforcement de la cohésion des autres Etats membres de la CEE. Les raisons ayant conduit le Gouvernement français à donner son accord : la hausse des prix agricoles plus élevée que celle figurant dans les propositions initiales, les dispositions monétaires vont dans le sens d'un retour à l'unité du marché (diminution des montants compensatoires monétaires). (p. 953) : le caractère favorable des mesures retenues dans le secteur laitier (hausse des prix dès le début de la campagne, application de la cotisation de coresponsabilité à partir du 16 septembre 1977 au taux de 1,5 p. 100). La nécessité d'aboutir à un assainissement du marché des produits laitiers. Les primes de non-commercialisation et de reconversion en faveur des éleveurs.

L'abandon des propositions de la Grande-Bretagne sur la dévaluation de la livre verte et la taxation de l'isoglucose. Le caractère exceptionnel de la subvention à la consommation de beurre d'origine communautaire en faveur de la Grande-Bretagne.

Réponse à M. Emile Durieux : la prise en considération des demandes françaises s'agissant de la production sucrière. Le maintien des quotas B au niveau actuel. La soumission de l'isoglucose à une taxe de cinq unités de compte par cent kilogrammes.

L'évolution des revenus agricoles. Le rapport sur l'évolution des prix et des coûts de production déposé lors de la discussion du VII[e] Plan. L'augmentation du pouvoir d'achat des agriculteurs au cours du VI[e] Plan. Si la France connaît une année climatique normale et une augmentation des coûts de production égale ou inférieure à celle des prix, l'évolution des revenus agricoles reprendra sa courbe ascendante en 1977. Les contacts entre le Premier ministre et les organisations professionnelles agricoles à la fin de 1977. L'Europe est le seul cadre cohérent pour l'avenir de l'agriculture française. Les trois mémorandums déposés par le Gouvernement français : montants compensatoires monétaires, problèmes vinicoles, fruits. La prudence nécessaire à l'élargissement de la CEE.

N° **35. — Collectivités locales (conférence nationale des institutions locales et rôle du Sénat).** — Question de M. Edouard Bonnefous [13 avril 1977].

N° **36. — Sidérurgie (crise des industries sidérurgiques et textiles et conséquences sur les finances locales).** — Question de M. René Jager [13 avril 1977]. — Discussion [21 juin 1977] (p. 1482, 1510, commune avec les discussions des questions n° 43 de M. Michel Miroudot, n° 50 de M. Hubert Martin, n° 51 de M. Robert Schmitt, n° 52 de M. Pierre Vallon, n° 70 de M. Louis Brives, n° 71 de M. Hector Viron et n° 72 de M. Gérard Ehlers).

Orateurs : *MM. René Jager, Michel Miroudot, Hubert Martin, Robert Schmitt, Roger Boileau, Pierre Vallon, Louis Brives, Hector Viron, Gérard Ehlers, Maurice Schumann, Edgard Pisani, René Monory, ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat ; Antoine Rufenacht, secrétaire d'Etat à l'industrie, au commerce et à l'artisanat ; René Tinant.*

a) *Interventions des sénateurs :* la crise de la sidérurgie (p. 1483, 1484, 1485, 1486, 1490, 1496, 1498, 1501, 1507) ; Usinor (p. 1483, 1488, 1489, 1490, 1496) ; la situation de la sidérurgie dans la région lorraine (p. 1483, 1486, 1487,1488, 1496, 1497, 1498, 1499, 1507) ; les aciéries à Longwy et Thionville (p. 1483, 1488, 1489, 1490, 1496, 1497, 1507) ; la réforme de l'entreprise et la participation ouvrière (p. 1483, 1501) ; l'emploi dans la sidérurgie (p. 1483, 1484, 1487, 1489, 1496, 1497, 1498) ; les investissements dans la sidérurgie (p. 1484, 1487, 1496, 1497, 1498) ; la concurrence internationale dans la sidérurgie (p. 1484, 1486, 1487, 1490, 1496, 1501) ; Saviem (p. 1484) ; la politique industrielle régionale dans la sidérurgie (p. 1484, 1485, 1486, 1487, 1496) ; l'indépendance nationale et l'Europe (p. 1485) ; la crise de l'industrie textile (p. 1485, 1490, 1492, 1493, 1494, 1495, 1499, 1500, 1502) ; les importations textiles (1485, 1490, 1492, 1493, 1494, 1499, 1508) ; l'équipement moderne des filatures (p. 1485) ; l'emploi dans l'industrie textile (p. 1485, 1490, 1493, 1495, 1496, 1508) ; la politique européenne de l'industrie textile (p. 1485, 1490, 1491, 1493, 1499, 1500) ; la convention de Lomé (p. 1485) ; l'accord multi-fibres de 1973 et son application (p. 1485, 1490, 1492, 1493, 1494, 1500) ; l'aide à l'industrie textile et le jeu des clauses de sauvegarde des accords d'association (p. 1485, 1491, 1499, 1500, 1508) ; le rôle des banques nationalisées dans la sidérurgie (p. 1487) ; l'autoroute à péage entre la Meuse et Thionville (p. 1487) ; le rôle du préfet de Meurthe-et-Moselle en Lorraine (p. 1488) ; l'implantation d'une usine Renault près de Thionville (p. 1489) ; les propositions parlementaires d'une commission d'enquête et d'une commission spéciale sur l'industrie sidérurgique (p. 1490, 1507) ; la commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur les importations sauvages de textiles (p. 1490) ; les aides en faveur de la soierie lyonnaise (p. 1491) ; les prix dans les textiles (p. 1492) ; la crise de l'industrie textile dans la vallée du Thoré et l'appel de l'Union des syndicats des textiles tarnais (p. 1493) ; la crise de l'industrie textile dans la région du Nord (p. 1494, 1495) ; la politique industrielle régionale dans le textile (p. 1494) ; l'implantation à l'étranger d'entreprises textiles françaises (p. 1495) ; les débouchés de l'industrie textile en France (p. 1495, 1509) ; les revendications sociales dans l'industrie textile (p. 1495) ; l'exonération de la T. V. A. sur les produits textiles de première nécessité (p. 1496) ; les installations nouvelles du complexe sidérurgique de Fos (p. 1496) ; le programme commun de Gouvernement et la sidérurgie (p. 1497, 1508) ; les nationalisations des principaux groupes sidérurgiques (p. 1497, 1508) ; la restructuration de l'industrie du papier (p. 1498, 1499) ; l'industrie chimique (p. 1499) ; la liaison fluviale mer du Nord—Méditerranée (p. 1499) ; l'équilibre de la balance du commerce extérieur (p. 1500). La planification de l'économie moderne (p. 1501) ; l'installation d'une centrale thermique à Carling (p. 1507) ; la situation des différentes industries dans les Ardennes (p. 1509).

b) *Interventions du Gouvernement :*

— *M. René Monory, ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat* (p. 1501) : le Gouvernement n'a pas l'intention de revenir au protectionnisme. Les importations « sauvages ». L'application des décisions de la commission de la Communauté européenne. L'attitude plus rigide du Gouvernement à l'égard de la négociation sur l'accord multi-fibres. (p. 1502) : le problème de la sidérurgie lorraine ; des négociations en cours ; les raisons de l'intervention du Gouvernement.

Réponse à M. Gérard Ehlers : les limites de la capacité d'absorption de la production. La sidérurgie lorraine victime de la crise mondiale. Les orientations du Gouvernement. Le plan de modernisation et d'investissement. L'élaboration de la convention sociale. La confirmation d'investissements sidérurgiques en Lorraine. Assurer la diversification économique des zones et préparer l'avenir. La diversification de l'emploi et la création d'entreprises. L'action du ministre de l'industrie : développement de la promotion de petites et moyennes entreprises ; l'implantation de nouvelles activités de transformation ; définition de grands équipements régionaux apportant un surcroît d'activités. L'implantation d'une centrale nucléaire à Cattenom et d'une centrale thermique à Carling. (p. 1503) : consolider le secteur de la sidérurgie au plan de la protection communautaire et des prix. Le rapport de M. Davignon : relèvement de 6 à 8 p. 100 des prix indicatifs au 1er août ou au 1er septembre. Le renforcement du dispositif de surveillance des importations.

Réponse à M. René Jager : la nécessité de demander au patronat de fournir un effort supplémentaire sans que l'Etat prenne une participation dans la sidérurgie ; il faut rechercher des créneaux sur le marché intérieur. La poursuite de la concertation.

Réponse à M. Hubert Martin : il a été tenu compte de ses demandes dans les mesures d'aménagement du territoire et d'accompagnement en faveur de la Lorraine. Mieux valoriser les ressources en minerai du bassin lorrain. L'aide aux chefs d'entreprises pour mieux apprécier les marchés possibles. La nécessité de régionaliser la recherche et la création d'emplois. Le rôle des établissements publics régionaux. Les importations en provenance d'Espagne et des pays de l'Est.

Réponse à M. Robert Schmitt : ne peut assurer que le haut fourneau de Thionville sera définitivement maintenu, mais des accords sont en cours d'élaboration. (p. 1504) : la constitution possible d'un groupe dans les prochains jours. La création d'activités différentes est une compensation à l'impossibilité de fermer nos frontières.

Réponse à M. Gérard Ehlers : le chômage qui pourrait résulter de l'application du programme commun de la gauche. Toutes les solutions préconisées détruiraient la liberté d'entreprendre voire la liberté tout court.

Réponse à MM. Hector Viron et Gérard Ehlers (p. 1510) : les difficultés d'équilibrer la balance commerciale du fait des achats de matières premières et de pétrole. Les exemples étrangers de stabilisation du pouvoir d'achat ; augmentation du pouvoir d'achat des travailleurs en France. Les mesures de relance de l'emploi. La nécessité de procéder à une rationnalisation et à une restructuration.

Réponse à M. René Tinant : les problèmes des Ardennes.

— *M. Antoine Rufenacht, secrétaire d'Etat à l'industrie, au commerce et à l'artisanat* (p. 1504) : les difficultés de l'industrie textile. Les rencontres avec les industriels dans les départements du Tarn et du Gard. Le recours aux clauses de sauvegarde des accords internationaux. Rappelle les orientations de la politique textile du Gouvernement arrêtées par le comité interministériel pour les problèmes économiques et sociaux, le 29 décembre 1976. Les actions en matière d'importations. La protection du marché intérieur. Les mesures de sauvegarde en faveur des huit produits à fort taux de pénétration. (p. 1505) : le recours à la clause de sauvegarde de l'article 19 du G. A. T. T. pour certains produits sauf à l'égard des pays ayant conclu des accords d'association avec la C. E. E.

Réponse à M. Hector Viron : les productions de la région du Nord ne seront pas exclues du dispositif mis en place.

Réponse à M. Maurice Schumann : répondra par écrit à la question concernant l'annexe B de l'arrangement multi-fibres. Les deux objectifs à atteindre : assurer une protection satisfaisante aux branches touchées de notre industrie ; préparer l'avenir. Le développement des mesures de surveillance du marché intérieur. La nécessaire harmonisation des règles de l'origine au niveau communautaire. L'étiquetage des produits textiles. (p. 1506) : le renouvellement de l'arrangement multi-fibres. L'objectif du Gouvernement (plafonnement global des importations et stabilisation des taux de pénétration) accepté par l'ensemble des membres de la C. E. E. Les divergences sur le choix des moyens utilisés. Il importe de renforcer la compétitivité de l'appareil de production. La situation des exportations de produits textiles et d'habillement français.

Réponse à M. Louis Brives : la situation du tissage de laine cardée dans le département du Tarn et les difficultés de l'entreprise de La Bastide-Rouairoux.

Réponse à M. Pierre Vallon : les encouragements prévus en faveur des exportations de soierie lyonnaise ; les actions en faveur du moulinage texturation dans cette région. Les crédits d'action de politique industrielle en 1977 en faveur des opérations de création d'emplois.

Réponse de M. Michel Miroudot : certains prêts ne peuvent être utilisés pour favoriser les investissements à l'étranger. Les prêts à la petite et moyenne entreprise. Les actions menées par le comité interprofessionnel de rénovation de l'industrie textile. La promotion des exportations dans ce domaine. Le groupement des industries textiles et de l'habillement pour l'exportation. (p. 1507) : favoriser la création de groupements à l'exportation. Il faut développer la concertation avec les industriels et les distributeurs intéressés. Les aides en faveur des industriels adaptant leur production à de nouveaux marchés. Les réactions des professions du textile et de l'habillement.

N° 37. — Emploi (salariés des usines de la société Jourdan, à Romans). — Question de M. Raymond Guyot [13 avril 1977]. — Discussion [17 juin 1977] (p. 1467).

Orateurs : *MM. Raymond Guyot, René Monory, ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.*

a) *Intervention du sénateur* (p. 1467) : le désengagement de capitaux de la société Jourdan, à Romans, par une société étrangère, a fait peser une grave menace sur les salariés de l'entre-

prise. Le risque du désengagement partiel : 800 licenciements. La situation préoccupante de l'emploi dans cette région. La situation du groupe Charles Jourdan. Le risque de liquidation de la production française de chaussures.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1467) : le Gouvernement n'a pas l'intention de laisser poursuivre des transferts d'usines vers l'étranger. Aucune décision n'a encore été prise par la société américaine relativement à l'entreprise Jourdan. Le rôle du comité interministériel pour l'aménagement des structures industrielles. Le Gouvernement cherche à créer des emplois à Romans.

N° **38. — Licenciements (industrie de la pierre de taille, usine de Fulvy).** — Question de M. Raymond Guyot [13 avril 1977]. — Discussion [17 juin 1977] (p. 1467, 1468.)

Orateurs : *MM. Raymond Guyot, René Monory, ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.*

a) *Intervention du sénateur* (p. 1467) : la menace qui pèse sur l'emploi dans l'Yonne (p. 1468) : la situation dans le canton d'Ancy-le-Franc. Le personnel de la société Rocamat. La crise aux usines de pierre de Fulvy et Chassignelles. La situation de l'usine de Ravières. La possibilité de réaliser le plein emploi ; la destruction de l'usine moderne de Fulvy.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1468) : le reclassement d'ouvriers dans l'usine de Ravières après l'intervention du préfet. La rationalisation de l'outil de production. La place des revêtements des façades de pierre de l'Yonne dans le marché du bâtiment. La nécessité de mener une opération de sensibilisation sur ce point.

N° **39. — Papiers et papeteries (regroupement des entreprises).** — Question de M. Paul Jargot [19 avril 1977].

N° **40. — Aviation militaire (transports de troupes marocaines au Zaïre).** — Question de M. Jean Péridier [19 avril 1977]. — Discussion [13 mai 1977] (p. 933, 938, commune avec la discussion de la question n° 47 de Mme Marie-Thérèse Goutmann).

Orateurs : *M. Jean Péridier, Mme Marie-Thérèse Goutmann, MM. Robert Parenty, Pierre-Christian Taittinger, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.*

a) *Interventions des sénateurs :* l'aide aux troupes marocaines transportées au Zaïre (p. 933, 934, 935, 936) ; l'absence de justification à l'intervention de la France (p. 934, 935) ; le soutien de l'URSS et de Cuba à la rébellion [gendarmes katangais] (p. 934) ; l'Angola (p. 934, 935) ; Cuba (p. 934, 935) ; l'URSS (p. 934, 935, 936) ; l'intervention de l'Afrique du Sud et des Etats-Unis en Angola (p. 934) ; l'Afrique du Sud (p. 934) ; les Etats-Unis (p. 934, 935) ; les déclarations du Président de la République française (p. 934) ; l'assassinat par la CIA de Patrice Lumumba (p. 934) ; le soutien au président Mobutu (p. 934) ; le coût des opérations (p. 934, 935) ; l'attitude de la Belgique (p. 934) ; les richesses du sous-sol zaïrois (p. 934) ; l'absence de consultation du Parlement (p. 934, 935) ; les accords de coopération avec le Zaïre (p. 934, 935) ; l'offre d'aide militaire de la France au Liban (p. 934) ; la coopération (p. 935) ; le chômage en France (p. 935) ; le FLEC [enclave de Cabinda] (p. 935) ; l'OTAN (p. 935) ; les sociétés multinationales (p. 935) ; l'Europe et la conférence de Londres (p. 935) ; le programme commun de gouvernement de la gauche (p. 935) ; les installations militaires soviétiques en Afrique (p. 936) ; la Somalie (p. 936) ; l'Ethiopie (p. 936) ; Djibouti (p. 936) ; les pays producteurs de pétrole (p. 936) ; les relations franco-africaines et la conférence de Dakar (p. 936).

b) *Intervention du gouvernement :* (p. 936) : regrette « l'excessivisme » de la déclaration de Mme *Marie-Thérèse Goutmann.* (p. 937) : tient à répondre avec minutie aux critiques adressées au gouvernement et à replacer la question de l'aide au Zaïre dans le contexte de la politique africaine de la France. L'importance des relations entre la France et l'Afrique. Une politique qui n'est pas tournée vers le passé mais vers l'avenir ; tenir et développer des relations confiantes de coopération. Rappelle les conditions de l'intervention de la France au Zaïre : la demande d'aide aux pays africains faite par le Zaïre par le canal de l'organisation de l'unité africaine ; les événements du Shaba causés par des éléments venus de l'extérieur ; l'investissement par des hommes armés venus de l'extérieur de la ville frontière de Dilolo le 8 mars ; le franchissement de frontières au plan du droit international. L'aide fournie par les autres Etats africains et particulièrement le Maroc. Seuls des pays africains sont intervenus directement ; le soutien purement logistique de la France. L'intervention de la France a été faite en application de l'article 20 de la Constitution et conformément à la jurisprudence parlementaire de la III^e^, IV^e^ et de la V^e^ République. L'aide logistique fournie par la France au Maroc et au Zaïre circonscrite dans le temps, limitée dans sa conception et contrôlée dans son exécution. L'action a été terminée le 18 avril. Les appareils français n'ont servi qu'au transport du matériel. Il n'y a pas d'engagements de crédits supplémentaires du fait qu'il s'agit d'appareils militaires appelés à réaliser des transports dans le cadre de leurs manœuvres actuelles. Il ne reste que quelques dizaines de soldats français au Zaïre. La présence d'une mission militaire française au Zaïre s'explique par les accords de coopération techniques militaires signés avec ce pays. Il n'y eut pas de participation de militaires français aux opérations sur le terrain. Les conséquences et les réactions dans le monde et en Afrique à l'action menée par la France ; les réactions africaines ont été pratiquement toutes favorables ; la prise de position du président de l'OUA. Certains pays africains « progressistes » ont voulu marquer leur respect absolu de l'intégrité territoriale. L'Afrique souhaite régler elle-même ses problèmes à l'abri de toute ingérence extérieure. La conférence franco-africaine de Dakar ; la concertation avec 18 états africains pour renforcer l'édifice de coopération. (p. 938) : la nécessité pour les pays industrialisés d'apporter leur coopération aux pays africains en plein développement. Le communiqué de la conférence de Dakar : « Rien ne pouvait se bâtir dans ce continent si la sécurité, l'indépendance et la stabilité des Etats n'étaient pas assurées ». L'Afrique souhaite trouver une identité à l'abri des influences extérieures. Le « signal de sécurité et de solidarité » a été parfaitement compris en Afrique et ailleurs.

N° **41. — Pollution (de la mer Méditerranée).** — Question de M. Jean Peridier [19 avril 1977].

N° **42. — Viticulture (conséquences des calamités atmosphériques et des importations sur la situation des viticulteurs du Midi).** — Question de M. Raymond Courrière [21 avril 1977].

N° **43. — Textile (industrie : conséquence des importations).** — Question de M. Michel Miroudot [19 avril 1977]. — Discussion [21 juin 1977] (p. 1482, 1510, commune avec la discussion des questions n° 36 de M. René Jager, n° 50 de M. Hubert Martin, n° 51 de M. Robert Schmitt, n° 52 de M. Pierre Vallon, n° 70 de M. Louis Brives, n° 71 de M. Hector Viron et n° 72 de M. Gérard Ehlers).

N° **44. — Enseignement (réforme : revendications des maîtres et parents).** — Question de M. Georges Cogniot [19 avril 1977]. — Discussion [24 juin 1977] (p. 1737, 1750, commune avec la discussion de la question n° 80 de M. Adolphe Chauvin).

N° **45. — Enseignement supérieur (université de Vincennes).** — Question de M. Georges Cogniot [19 avril 1977]. — Discussion [26 mai 1977] (p. 998, 1003).

Orateurs : *M. Georges Cogniot ; Mme Alice Saunier-Séïté, secrétaire d'Etat aux universités.*

a) *Intervention du sénateur* (p. 998) : le projet de transfert à Marnes-la-Vallée de l'université de Vincennes. La décision semblait acquise dès le 8 mars 1977 sans attendre les observations de l'université et le rapport du recteur. (p. 999) : le motif avancé pour justifier le transfert (situation juridique des terrains sur lesquels sont construits les bâtiments actuels) apparaît sans fondement. Les contradictions entre les déclarations du maire de Paris en faveur de l'extension de la culture et l'expulsion d'une université qui étend la culture aux salariés.

L'opération projetée n'aboutit pas à la création d'une université dans l'Est parisien mais à un déplacement par suppression de ce qui existe à Paris. L'exiguïté du site proposé rendrait impossible les constructions nécessaires à Paris-VIII en cas de transfert. Le risque de densification concentrationnaire. Les particularités de l'environnement.

La caractéristique de l'université de Paris-VIII : l'ouverture aux salariés, aux non-bacheliers menacés par une diminution des effectifs actuels. (p. 1000) : les caractères novateurs de la pédagogie, du mode de contrôle des connaissances et de l'ouverture sur le monde contemporain de Paris-VIII.

L'objectif du Gouvernement est en réalité d'éliminer tout ce qui fait le caractère propre et distinctif de Paris-VIII et de mettre un terme à une expérience originale et anti-conformiste. On prépare le décès d'un symbole des luttes de mai-juin 1968. L'expérience de Bielefeld en République fédérale d'Allemagne.

Les mesures qui permettraient de sauver Vincennes, entreprise de pionniers : création des emplois nécessaires au niveau des enseignants et du personnel administratif. Le rapport au secrétaire d'Etat établi en 1974 par des experts ; des moyens supplémentaires auraient dû être donnés automatiquement en 1975. La nécessité du maintien de l'enseignement des disciplines nouvelles selon des méthodes qui ne soient pas académiques. Vincennes vit dans l'insécurité du fait qu'on lui refuse des moyens matériels de fonctionnement.

Le projet de transfert : parachèvement de la stratégie de démantèlement. (p. 1001) : le Gouvernement veut déscolariser Paris. Demande au secrétaire d'Etat si elle assume la responsabilité de mettre fin à l'expérience de Vincennes. Les atteintes aux libertés individuelles pratiquées par le Gouvernement, au droit à l'information à l'institut universitaire de technologie d'Aix-Marseille III. L'appel national dénonçant les menaces d'une « dégradation irréversible » signé par les maîtres de l'enseignement supérieur. Les solutions du programme commun du gouvernement de la gauche. (p. 1002) : les relents « désagréables et répugnants » de l'argumentation sur le nombre des étudiants étrangers. (p. 1003) : on ne peut appeler étudiants fortunés des ouvriers. Le grand nombre d'étudiants malheureux et misérables dans les autres universités. Le plaidoyer du ministre est une diversion. Demande au ministre pourquoi elle ne s'est pas mise en rapport avec le conseil de l'université pour mettre un terme au marché de stupéfiants et pourquoi la police a observé un tel silence. L'action et le débat engagés par le conseil de l'université contre le trafic de stupéfiants. La drogue un mal national lié à la misère matérielle et psychique et au chômage. Le Gouvernement veut monter une machination de l'extérieur. On a organisé le marché de stupéfiants, forgé un scandale contre l'université. Le Gouvernement essaie de masquer la carence de sa politique dans les domaines scolaires, universitaires et scientifique. Cite un mot de Léon Bérard sur la nécessité de reconnaître le prestige et de respecter les libertés de l'université. Le rôle de la classe ouvrière dans la rénovation de l'enseignement et de la société. Le ministre est prisonnier du préjugé du misonéisme. Cite le mot du cardinal de Retz : « Il sied encore plus mal à un ministre de dire des sottises que d'en faire ».

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1001) : la nécessité d'encourager l'excellence des enseignements supérieurs français. Vincennes n'a pas l'exclusivité de l'accueil des étudiants non bacheliers, les possibilités offertes par la loi de 1968 et la loi sur la formation professionnelle de 1971. Le problème des étudiants étrangers. L'importance des chargés de cours payés en heures complémentaires qui souvent ne possèdaient pas les titres universitaires exigés par la loi. La justification du transfert de l'université de Vincennes réside en l'acte de concession signé le 28 décembre 1972 avec la ville de Paris, qui stipule que les terrains devront être libérés le 31 octobre 1978. (p. 1002) : la garantie de l'ordre public : l'impossibilité pour la municipalité de Paris de tolérer la présence d'un établissement devenu « un véritable quartier réservé, protégé par les franchises universitaires, une ville interdite où se tient ouvertement le marché des stupéfiants de la région parisienne ». Les discussions à l'intérieur de l'université sur la vente libre des drogues. Les motivations du parti communiste à l'égard de Vincennes : en faire l'exemple parfait de gestion et de domination du parti communiste dans les enseignements supérieurs ; faire de Vincennes une fabrique de chômeurs afin de disposer de troupes pour les manifestations de rues. La situation à Vincennes analogue à la situation en Italie. La volonté de relancer l'agitation. Les universitaires ne s'identifient pas à Vincennes. Le fonctionnement normal de la quasi-totalité des autres universités françaises. Cite le mot de Clemenceau selon lequel dans l'enseignement tout dérive de deux principes primordiaux : l'autorité et la liberté. (p. 1003) : rappelle l'article 37 de la loi d'orientation qui rend les présidents d'universités responsables de leur établissement. N'a pas voulu mettre en cause le conseil de Vincennes. La politique du parti communiste vise à aliéner les Français pour les dominer et inciter les étudiants à la paresse. Cite Jean Jaurès pour refuser d'être « des préparateurs de lâcheté ».

N° **46. — Famille (aide aux veufs ayant à assurer seuls l'éducation de leurs enfants).** — Question de M. Jean Amelin [21 avril 1977]. — Discussion [15 novembre 1977] (p. 2670, 2683, commune avec la discussion des questions n° 54 de M. Jean Cluzel, n° 114 de M. Jacques Habert, n° 115 de M. Jean Mézard, n° 56 de M. Michel Moreigne, n° 57 de M. Michel Moreigne, n° 116 de Mme Rolande Perlican, n° 113 de M. Jean Proriol, n° 63 de M. Pierre Sallenave, n° 62 de M. Pierre Tajan, n° 59 de M. Louis Virapoullé).

N° **47. — Coopération internationale (intervention française au Zaïre).** — Question de Mme Marie-Thérèse Goutmann [21 avril 1977]. — Discussion [13 mai 1977] (p. 933 à 938, commune avec la question n° 40 de M. Jean Péridier).

N° **48. — Transports en commun (la politique des transports).** — Question de M. Jacques Pelletier [21 avril 1977]. — Discussion [29 avril 1977] (p. 711, 715).

Orateurs : *MM. Jacques Pelletier, Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire, Louis Courroy.*

a) *Interventions des sénateurs* (p. 712) : la politique des transports et le VII[e] Plan. L'effet de la politique de restriction. La nécessité d'établir un budget minimum dans les domaines critiques (transports en commun en zones urbaines et dessertes locales). Il faut favoriser l'accès de tous aux trains rapides. L'aspect social des transports ne doit pas être négligé. La pratique de la rationalisation des choix budgétaires a abouti à la fermeture de 10 000 kilomètres de voie ferrée entraînant une récession économique dans certaines régions. Les inconvénients des moyens de transports individuels en milieu rural. Accroître les compensations attribuées à la SNCF pour le maintien des lignes déficitaires. La création des grands axes routiers est peu compatible avec la nécessité de maintenir une population à la campagne. Les mesures prises en faveur des transports urbains. Priorité doit être donnée dans les villes aux transports collectifs sur la circulation automobile individuelle. L'emploi des transports urbains actuels par les salariés aux revenus modestes. Le problème de la concurrence entre le rail et la route : l'obligation de service public de la SNCF interdit une politique de vérité des prix. Malgré les efforts réalisés par la SNCF, les transporteurs se réservent les transports sur courte distance. Il faut encourager la construction d'autoroutes transversales entre grandes métropoles d'équilibre. (p. 713) : la discrimination sociale opérée par la généralisation des trains rapides d'affaire réservés aux premières classes. (p. 714) : l'utilisation du bois dans certains types de poids-lourds en vue de transports lents. Le retard pris dans la construction des autoroutes transversales. Le coût des routes à quatre voies. Certaines infrastructures des transports doivent être transférées à la région. Pour réaliser des économies d'énergie, il faut privilégier les voies d'eau et les voies ferrées.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 713) : les trois axes de l'opération à mener : cohérence, aménagement du territoire, économies d'énergie. La nécessité pour les principales entreprises publiques de transports de commencer à réfléchir sur des plans d'entreprise pour une période de cinq ans. Les choix du VII[e] Plan en matière de transports : le programme d'action prioritaire n° 5 sur le désenclavement de l'Ouest (améliorer les liaisons routières et ferroviaires dans le Massif Central, en Bretagne et dans les régions de l'Ouest) ; le programme d'action prioritaire n° 21 concernant les transports urbains ; les mesures prises en faveur des transports en commun. La nécessité de la ligne à grande vitesse entre Paris et Lyon ; voitures de première et de seconde classe. Instituer une cohérence entre les réseaux routier, ferré, d'aéroports et de voies navigables. Les autoroutes transversales. (p. 714) : la politique des schémas régionaux de transports. Les économies d'énergie : les études menées par M. l'ingénieur général Deutsch. Le développement de l'électrification.

N° **49. — Aéronautique (industrie : établissements Latécoere).** — Question de M. André Méric [21 avril 1977].

N° **50. — Sidérurgie (bassin sidérurgique lorrain).** — Question de M. Hubert Martin [21 avril 1977]. — Discussion [21 juin 1977] (p. 1482, 1510, commune avec la discussion des questions n° 36 de M. René Jager, n° 43 de M. Michel Miroudot, n° 51 de M. Robert Schmitt, n° 52 de M. Pierre Vallon, n° 70 de M. Louis Brives, n° 71 de M. Hector Viron et n° 72 de M. Gérard Ehlers).

N° **51. — Sidérurgie (difficultés en Lorraine : société Usinor).** — Question de M. Robert Schmitt [21 avril 1977]. — Discussion [21 juin 1977] (p. 1482, 1510, commune avec la discussion des questions n° 36 de M. René Jager, n° 43 de M. Michel Miroudot, n° 50 de M. Hubert Martin, n° 52 de M. Pierre Vallon, n° 70 de M. Louis Brives, n° 71 de M. Hector Viron et n° 72 de M. Gérard Ehlers).

N° **52. — Textiles (entreprises de la région Rhône-Alpes).** — Question de M. Pierre Vallon [26 avril 1977]. — Discussion [21 juin 1977] (p. 1482, 1510, commune avec la discussion des questions n° 36 de M. René Jager, n° 43 de M. Michel Miroudot, n° 50 de M. Hubert Martin, n° 51 de M. Robert Schmitt, n° 70 de M. Louis Brives, n° 71 de M. Hector Viron et n° 72 de M. Gérard Ehlers).

N° **53. — Comptabilité publique (régulation des dépenses d'équipement déconcentrées).** Question de M. Léon Jozeau-Marigné [26 avril 1977]. — Discussion [28 juin 1977] (p. 1811, 1816).

Orateurs : *MM. Léon Jozeau-Marigné, Jacques Pelletier, Guy Robert, Pierre Bernard-Reymond, secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie et aux finances (Budget).*

a) *Interventions des sénateurs* (p. 1811) : les difficultés financières des collectivités locales. Le coût des équipements. (p. 1812) : le problème de l'auto-financement. Les difficultés de constituer une épargne. Les obligations chaque jour plus oné-

reuses des collectivités locales. Les subventions. Leur caractère théorique. L'emprunt. La limitation des emprunts. La difficulté de concilier les obligations imposées aux communes. Les circulaires récentes. L'élaboration des plans de financement. L'expérience de la « globalisation » des prêts. La circulaire du ministre de l'économie et des finances en date du 24 mars 1977 remettant en cause les principes de la loi Minjoz. Le rôle des trésoriers-payeurs généraux. La circulaire du Premier ministre du 20 décembre 1976. Les mesures plus libérales prises par le Gouvernement en matière de crédits de paiement. Les circulaires d'application. (p. 1813) : le questionnaire qui sera adressé à tous les maires de France. Les mérites du rapport Guichard sur le problème de la réforme des finances locales ; une réforme repoussée aux calendes grecques. Les répercussions de l'engagement différé et tardif des crédits de paiement des budgets civils. Les difficultés dans lesquelles se trouvent les gestionnaires locaux. L'octroi de crédits de paiement supplémentaires par la loi de finances rectificative pour 1977. Prendre les dispositions pour dégager des moyens supplémentaires de paiement. Dresser un bilan des résultats obtenus au 31 juillet 1977. (p. 1815) : les VRTS. Les aides en faveur des collectivités locales. Les problèmes de l'auto-financement. Les emprunts. Le rôle de la Caisse des dépôts et consignations. La circulaire du 27 mars aux trésoriers payeurs généraux. Rappelle que les collectivités locales accordent des prêts gratuits à l'Etat en versant leurs fonds dans ses caisses.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1813) : la mise en place d'un dispositif de régulation des dépenses d'équipement déconcentrées en 1977. Les objectifs des directives du Gouvernement aux préfets du 20 décembre 1976 ; assurer le strict respect des limites des autorisations de dépenses ; garantir un règlement rapide des factures dues par l'administration aux entreprises. Le lancement d'opérations nouvelles. Les crédits de paiement prévus dans la loi de finances pour 1977 ; le rythme d'engagement des crédits. (p. 1814) : les difficultés engendrées dans certaines administrations par l'application des nouvelles règles. Les instructions supplémentaires données aux trésoriers payeurs généraux. Les crédits complémentaires ouverts dans la loi de finances rectificative du 14 juin 1977. Le déblocage de la moitié des autorisations de programme du fonds d'action conjoncturelle. Bilan des résultats obtenus au 30 juin 1977.

L'effort accompli pour alléger la charge financière des collectivités locales. La progression de la fiscalité locale. Les avantages du versement représentatif de la taxe sur les salaires. La création en 1975 du fonds d'équipement des collectivités locales. La nationalisation des collèges d'enseignement général et des collèges d'enseignement secondaire. Les mesures prises dans le cadre des diverses dispositions économiques et financières. Le rapport entre les finances des collectivités locales et leur autonomie. (p. 1815) : les contrats de prêts globaux. Le rapport Guichard : les avis à prendre ; le questionnaire envoyé aux maires de France. La concertation avec le Sénat. La majoration de la dotation du fonds d'équipement des collectivités locales en 1978. Le fonds d'action locale. (p. 1816) : les difficultés depuis la crise économique. La responsabilité des élus locaux. Le contrôle des dépenses. Le problème de la circulaire du 27 mars 1977.

N° **54. — Veuves (instauration d'un statut du veuvage).** — Question de M. Jean Cluzel [26 avril 1977]. — Discussion [15 novembre 1977[(p. 2670, 2683, commune avec la discussion des questions n° 46 de M. Jean Amelin, n° 114 de M. Jacques Habert, n° 115 de M. Jean Mézard, n° 56 de M. Michel Moreigne, n° 57 de M. Michel Moreigne, n° 116 de Mme Rolande Perlican, n° 113 de M. Jean Proriol, n° 63 de M. Pierre Sallenave, n° 62 de M. Pierre Tajan et n° 59 de M. Louis Virapoullé).

Orateurs : *MM. Jean Cluzel, Jean Amelin, Jacques Habert, Jean Mézard, Noël Berrier, Michel Moreigne, Mme Rolande Perlican, MM. Pierre Tajan, Pierre Sallenave, Louis Virapoullé, Jacques Henriet, Claude Coulais, secrétaire d'Etat à l'industrie, au commerce et à l'artisanat ; Jacques Blanc, secrétaire d'Etat à l'agriculture ; Mme Hélène Missoffe, secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale.*

a) *Interventions des sénateurs :* le groupe d'études des problèmes du veuvage institué au Sénat (p. 2670, 2682) ; les veuves en France (p. 2670, 2671, 2673, 2674, 2675, 2677, 2682) ; les veuves de plus de 65 ans (p. 2671) ; la nécessité d'un statut du veuvage (p. 2671) ; l'emploi des veuves (p. 2671, 2675, 2677) ; la sécurité sociale des veuves (p. 2671, 2672) ; la garantie de ressources des veuves (p. 2671) ; l'allocation d'orphelin (p. 2671) ; l'allocation de parent isolé (p. 2671) ; les pensions de vieillesse (p. 2671, 2674) ; la formation professionnelle et la promotion des veuves (p. 2671, 2675, 2681) ; les veufs en France (p. 2671, 2678) ; l'accès aux équipements collectifs : crèches, écoles maternelles, jardins d'enfants (p. 2672, 2675, 2681) ; les pensions de réversion (p. 2672, 2673, 2674, 2675, 2676, 2677, 2682) ; les pensions de réversion des veufs fonctionnaires (p. 2672) ; les veuves de Français de l'étranger (p. 2672) ; les veuves françaises d'Afrique du Nord (p. 2672) ; l'extension du bénéfice du Fonds national de solidarité aux veuves françaises résidant à l'étranger (p. 2673, 2682) ; les pensions de réversion payables à l'étranger (p. 2673) ; l'accès des veuves à la fonction publique de l'Etat et des collectivités locales (p. 2673, 2681) ; les veuves des exploitants agricoles (p. 2674, 2682) ; les travailleuses familiales (p. 2675) ; le SMIC à 2 200 F (p. 2675) ; l'aide spéciale compensatrice allouée aux commerçants et artisans âgés cessant leur activité (p. 2676) ; le troisième âge (p. 2676) ; le téléphone et la télévision pour le troisième âge (p. 2676) ; la commission d'étude des problèmes de la vieillesse et le rapport Laroque (p. 2676) ; l'aide publique de chômage (p. 2677) ; les veuves des membres des professions libérales (p. 2677) ; une citation de La Rochefoucauld sur l'amour maternel (p. 2678) ; la nécessité d'un capital décès pour les veuves de retraités en attendant la liquidation de la pension de réversion (p. 2682).

b) *Interventions du Gouvernement :*

— M. Claude Coulais, secrétaire d'Etat à l'industrie, au commerce et à l'artisanat :

(p. 2678) : *réponse à M. Pierre Tajan, remplaçant M. Jean Proriol :* le régime d'aide spéciale compensatrice des commerçants et artisans. Ses conditions d'attribution. Les assouplissements prévus en faveur du conjoint survivant. Les dispositions de la loi du 13 juillet 1972 : la dispense des conditions de durée d'activité et d'inscription au registre du commerce en faveur du conjoint survivant. La loi d'orientation du commerce et de l'artisanat du 27 décembre 1973 : l'addition des années de carrière des deux époux si la cessation d'activité du premier d'entre eux avait eu pour cause une incapacité physique. La dispense de mise en vente du fonds de commerce. La loi du 26 mai 1977 : la demande d'aide déposée par le conjoint survivant au nom du ménage, sans condition de droit propre. Le cumul des années d'activité avec celles qu'ont accomplies l'époux ou des parents proches. Le décret d'application relatif aux dérogations à la condition d'âge.

— M. Jacques Blanc, secrétaire d'Etat à l'agriculture :

(p. 2678) : *réponse à M. Michel Moreigne :* la loi du 3 janvier 1975. Le cumul de la pension de réversion avec des avantages personnels de vieillesse. Le plafond fixé à ce cumul : 60 p. 100 du montant maximum de la pension du régime général liquidée à soixante-cinq ans, 70 p. 100 de ce même montant au 1er juillet 1978. (p. 2679) : le régime d'assurance vieillesse des exploitants agricoles. Le droit propre à retraite des épouses d'exploitants agricoles : la loi du 13 juillet 1973. Les problèmes de financement du régime de protection sociale agricole. La reconnaissance de droits aux épouses d'exploitants agricoles considérées comme co-exploitantes. L'allocation versée à la naissance de chaque enfant.

— Mme Hélène Missoffe, secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale :

(p. 2679) : les veuves en France. Leur dénuement.

Réponse à M. Jean Cluzel : l'article L. 323-36 du code du travail : l'emploi obligatoire d'une proportion minimale de veuves ayant au moins deux enfants à charge. Les instructions données à l'ANPE. La loi du 16 juillet 1971 sur la formation professionnelle. L'assimilation des mères de famille aux travailleurs en reconversion. La loi du 3 janvier 1975 : la priorité d'accès des femmes seules chefs de famille aux stages et cycles de formation professionnelle. La circulaire du Premier ministre du 9 juin 1975.

Réponse à Mme Rolande Perlican : l'accès aux stages de conversion. L'indemnité perçue pendant ces stages. Les actions de formation professionnelle en faveur des femmes. Le Fonds national de l'emploi. L'Association nationale pour la formation des adultes. La loi du 3 janvier 1975 : l'accès des veuves aux emplois publics sans limite d'âge.

Réponse à M. Michel Moreigne : les circulaires sur l'accès des veuves aux emplois publics sans limite d'âge. Le manque d'informations statistiques sur l'application de ces mesures. (p. 2680) : le décret du 5 juillet 1977 accorde aux veuves ayant charge d'enfant le bénéfice des contrats emploi-formation.

La loi du 4 juillet 1975 : la protection sociale de la veuve. La prolongation des droits à l'assurance-maladie et maternité. L'affiliation à l'assurance volontaire. La prise en charge des cotisations par l'aide sociale.

Réponse à M. Jean Proriol : le décret du 21 septembre 1977 : le bénéfice de l'assurance-maladie accordé aux veuves d'artisans et de commerçants titulaires d'une pension de réversion.

L'allocation d'orphelin. La garantie d'un revenu minimum par l'allocation de parent isolé. Le coût de ces prestations. Les allocations du Fonds national de solidarité. L'augmentation du minimum vieillesse. La bonification d'annuités de retraite par

enfant élevé. Le droit propre à pension de retraite pour les femmes n'exerçant pas d'activité professionnelle : la loi du 3 janvier 1972. La loi du 12 juillet 1977 instituant le complément familial. Les conditions d'ouverture du droit à pension de réversion. L'abaissement à cinquante-cinq ans de l'âge minimum requis. La réduction à deux ans de la condition de durée de mariage.

Réponse à M. Louis Virapoullé : l'extension au régime des professions libérales des assouplissements en matière de conditions d'ouverture du droit à pension de réversion. Le projet de loi en préparation.

Réponse à M. Jean Amelin : le droit à pension de réversion des veufs de femmes fonctionnaires : la loi du 21 décembre 1973. L'absence de critère de ressources. L'existence d'un plafond de la pension de veuf.

Le cumul d'un droit propre de retraite avec une pension de réversion. La loi du 3 janvier 1975. (p. 2681) : les limites au cumul. La loi du 12 juillet 1977 : le relèvement du plafond de ressources.

Réponse à M. Jacques Habert : la situation des veuves de Français résidant à l'étranger. Le droit à cotiser pour une pension de vieillesse accordé aux Français exerçant une activité professionnelle à l'étranger : la loi du 10 juillet 1965. La pension de réversion correspondante. L'article L. 254 du code de la sécurité sociale sur la territorialité des assurances maladie et maternité. Les dérogations apportées à ce principe. Le décret du 29 décembre 1945. La progression sensible de la protection sociale assurée aux veuves.

Réponse à M. Jean Mézard : le capital-décès versé par la sécurité sociale aux ayants droit de l'assuré actif.

La promotion des femmes sur le marché du travail. La constitution de droits propres à retraite. Le droit à retraite des mères de famille. La question du cumul.

Réponse à M. Noël Berrier (p. 2682) : la priorité accordée aux veuves existe également pour l'accès aux emplois non titulaires.

N° **55.** — **Veuves (formation professionnelle).** — Question de Mme Catherine Lagatu [26 avril 1977].

N° **56.** — **Veuves (accès aux emplois de la fonction publique).** — Question de M. Michel Moreigne [26 avril 1977]. — Discussion [15 novembre 1977] (p. 2670, 2683, commune avec la discussion des questions n° 54 de M. Jean Cluzel, n° 46 de M. Jean Amelin, n° 114 de M. Jacques Habert, n° 115 de M. Jean Mézard, n° 57 de M. Michel Moreigne, n° 116 de Mme Rolande Perlican, n° 113 de M. Jean Proriol, n° 63 de M. Pierre Sallenave, n° 62 de M. Pierre Tajan et n° 59 de M. Louis Virapoullé).

N° **57.** — **Pensions de réversion (veuves d'exploitants agricoles).** — Question de M. Michel Moreigne [26 avril 1977]. — Discussion [15 novembre 1977] (p. 2670, 2683, commune avec la discussion des questions n° 54 de M. Jean Cluzel, n° 46 de M. Jean Amelin, n° 114 de M. Jacques Habert, n° 115 de M. Jean Mézard, n° 56 de M. Michel Moreigne, n° 116 de Mme Rolande Perlican, n° 113 de M. Jean Proriol, n° 63 de M. Pierre Sallenave, n° 62 de M. Pierre Tajan et n° 59 de M. Louis Virapoullé).

N° **58.** — **Veuves (assurance maladie des veuves d'artisans et commerçants titulaires d'une pension de réversion).** — Question de M. Jean Proriol [26 avril 1977]. — Retrait [25 octobre 1977].

N° **59.** — **Veuves (assurance vieillesse des veuves de membres des professions libérales).** — Question de M. Louis Virapoullé [26 avril 1977]. — Discussion [15 novembre 1977] (p. 2670, 2683, commune avec la discussion des questions n° 54 de M. Jean Cluzel, n° 46 de M. Jean Amelin, n° 114 de M. Jacques Habert, n° 115 de M. Jean Mézard, n° 56 de M. Michel Moreigne, n° 57 de M. Michel Moreigne, n° 116 de Mme Rolande Perlican, n° 113 de M. Jean Proriol, n° 63 de M. Pierre Sallenave et n° 62 de M. Pierre Tajan).

N° **60.** — **Urbanisme (EPAD, établissement public d'aménagement de la Défense).** — Question de M. Georges Dardel [26 avril 1977]. — Discussion [17 juin 1977] (p. 1434, 1439).

Orateurs : *MM. Georges Dardel, Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire.*

a) *Intervention du sénateur* (p. 1434) : la baisse de recettes de l'établissement public d'aménagement de la Défense. L'abandon des prévisions initiales. Les procédures utilisées dans le cadre de l'opération de l'aménagement de la Défense. La mise en place de l'EPAD. Le financement initial de l'établissement ; (p. 1435) : les difficultés pour établir un équilibre budgétaire. Le rapport de la Cour des comptes de 1974. Les constructions de bureaux ; la concurrence de la région parisienne. L'exemple de la ville de Neuilly-sur-Seine. La crise qui sévit depuis 1974. L'abandon de l'aérotrain de Cergy-Pontoise à la Défense. Les erreurs commises. Les ajournements de programmes. Les pertes financières de l'EPAD. (p. 1436) : le budget de 1977. La charge de la dette. L'attitude de la commune de Puteaux. Le problème des immeubles non encore édifiés. La nécessité de revoir la question en tenant compte de la projection sociale et humaine. La construction des logements. L'urgence d'une intervention. (p. 1438) : la participation de l'Etat. Les prêts accordés. Les charges foncières. Le problème humain. Le refus de la « fuite en avant ». La verdure et les espaces verts. La nécessité pour l'Etat de prendre ses responsabilités sur le plan financier.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1437) : la situation actuelle de l'établissement public d'aménagement de la Défense ; les résultats financiers de l'opération ; le financement de la différence entre les dépenses cumulées et les recettes ; les prêts prévus pour 1977. Le soutien apporté par l'Etat à l'EPAD. Les résultats obtenus depuis la priorité donnée à l'opération de la Défense. La mise en place d'un programme de travaux d'embellissement, de finitions et d'espaces verts de la Défense. L'engagement de travaux supplémentaires au fur et à mesure de la commercialisation. (p. 1438) : le terrain de la Brasserie à Puteaux. Le problème juridique des droits à construire.

N° **61.** — **Energie nucléaire (organisation d'un débat et création d'une commission sur la politique nucléaire).** — Question de M. Henri Caillavet [28 avril 1977]. — Discussion [17 juin 1977] (p. 1460, 1466).

Orateurs : *MM. Henri Caillavet, René Monory, ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat ; Raymond Courrière.*

a) *Interventions des sénateurs* (p. 1461) : en France, toutes les décisions ont été prises par voie d'autorité en matière nucléaire. Absence de véritable dialogue. L'atome a finalité militaire. Les rapports émanant de l'Assemblée nationale et du Sénat. L'appel des quatre cents de février 1975. Le rapport critique du CNRS. Les interventions des parlementaires. Le peu de temps consacré aux problèmes nucléaires dans la discussion du projet de loi de finances pour 1977 ; un Parlement dépouillé de ses prérogatives. L'exercice du secret en la matière. Les dangers de la fusion de l'atome. Le coût du projet Jet. Le surgénérateur Super-Phénix. L'augmention de la production d'énergie. La construction d'un prototype de surgénérateur. Le nucléaire pose une question de type de société. Le progrès passe par la production et la consommation d'énergie. (p. 1462) : le problème de la pénurie des sources traditionnelles d'énergie. Les déchets solides de plutonium. Les dangers d'une construction de centrales nucléaires au stade industriel. La dissémination et la prolifération des armes nucléaires. Les problèmes internationaux. Les travaux de l'Energy Research and Development Administration. La nécessité d'ouvrir une réflexion globale dans le pays. Trois propositions de M. Caillavet : création d'une commission d'enquête conjointe Sénat-Assemblée nationale dans le pays. Trois propositions de M. *Henri Caillavet :* création d'une commission d'enquête conjointe Sénat-Assemblée nationale ; convocation d'une session extraordinaire permettant d'entendre des personnalités compétentes ; engager une discussion devant la nation et lui demander de se prononcer par voie de référendum. (p. 1464) : l'absence de projet pour le sud de la France. Le sort du bassin charbonnier d'Alès. Les rivages de la Méditerranée et le refroidissement des centrales nucléaires. (p. 1466) : le manque de volonté politique en matière d'énergie nucléaire à l'échelon européen. Réaffirme qu'on peut envisager dès maintenant de créer une commission mixte. Le pari du surgénérateur. Nécessité d'ouvrir le dialogue.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1462) : le Gouvernement est ouvert au dialogue sur le problème de l'énergie nucléaire. Les difficultés de la période allant de 1980 à 1990 en matière énergétique. Les conversations au niveau international. (p. 1463) : l'attachement de la France à la non-prolifération nucléaire. Les réponses précises qui ont été faites aux parlementaires lors de la discussion du budget de 1977. L'absence de changement de la politique nucléaire de la France. La politique définie il y a quelques années : diminuer la dépense de la France à l'égard des fournisseurs étrangers de produits énergétiques. Les économies d'énergie réalisées. La politique charbonnière. La place du pétrole dans la politique énergétique en 1985 ; il faut ramener sa consommation à cent millions de tonnes. La part du gaz. (p. 1464) : la production d'électricité ; la part du nucléaire. Les efforts en matière de sources nouvelles d'énergie.

L'énergie nucléaire seule forme d'énergie dont le développement ne dépend que de notre propre capacité et nous évite de recourir à des importations supplémentaires.

Réponse à M. Raymond Courrière : l'exploitation de certains bassins charbonniers d'Alès et de Carmaux sera vraisemblablement prolongée. La nécessité de revoir la politique charbonnière. La revalorisation de certains charbons. L'impossibilité de remettre en route tous les bassins houillers. (p. 1465) : il n'est pas dans les intentions du Gouvernement de faire une politique du « tout-nucléaire ». La nécessité pour les industries de disposer de l'énergie nécessaire.

Le programme européen JET. La nécessité pour la France de participer aux études. Le surgénérateur Super-Phénix : la surgénération élément nécessaire de notre politique ; valoriser nos combustibles vers les années 1987-1988. L'énergie nucléaire étape dans la vie de notre société. Les projets à l'étranger. Le projet Super-Phénix : l'autorisation de création ne mettra pas un terme au contrôle. Le problème de la non-prolifération : les précautions prises. (p. 1466) : la technologie nucléaire française face aux marchés extérieurs. Les procédés nouveaux mis au point par le commissariat à l'énergie atomique. Les préoccupations de nos partenaires européens. Les centrales nucléaires ne représentent qu'une étape dans la vie de la société française. Impossibilité de décider dès maintenant si les décisions à prendre relèvent d'une délibération gouvernementale, d'un référendum ou s'il convient de réunir une commission mixte.

N° **62. — Allocations de chômage (veuves inscrites comme demandeurs d'emploi).** — Question de M. Pierre Tajan [29 avril 1977]. — Discussion [15 novembre 1977] (p. 2670, 2683, commune avec la discussion des questions n° 54 de M. Jean Cluzel, n° 46 de M. Jean Amelin, n° 114 de M. Jacques Habert, n° 115 de M. Jean Mézard, n° 56 de M. Michel Moreigne, n° 57 de M. Michel Moreigne, n° 116 de Mme Rolande Perlican, n° 113 de M. Jean Proriol, n° 62 de M. Pierre Tajan et n° 59 de M. Louis Virapoullé).

N° **63. — Pensions de reversion (taux porté à 60 p. 100 de la pension principale).** — Question de M. Pierre Sallenave [3 mai 1977]. — Discussion [15 novembre 1977] (p. 2670, 2683, commune avec la discussion des questions n° 54 de M. Jean Cluzel, n° 46 de M. Jean Amelin, n° 114 de M. Jacques Habert, n° 115 de M. Jean Mézard, n° 56 de M. Michel Moreigne, n° 57 de M. Michel Moreigne, n° 116 de Mme Rolande Perlican, n° 113 de M. Jean Proriol, n° 62 de M. Pierre Tajan et n° 59 de M. Louis Virapoullé).

N° **64. — Colonies de vacances (situation des animateurs volontaires).** — Question de M. André Aubry [5 mai 1977].

N° **65. — Travail des femmes (droit au travail des femmes).** — Question de Mme Janine Alexandre-Debray [10 mai 1977]. — Discussion [30 juin 1977] (p. 1954, 1960).

Orateurs : *MMmes Janine Alexandre-Debray, Hélène Edeline, M. Lionel Stoleru, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail.*

a) *Interventions des sénateurs :* l'esclavage des femmes (p. 1954, 1955, 1956, 1960) ; l'apport des femmes à la sécurité sociale et au Trésor public (p. 1954) ; les licenciements (p. 1954) ; l'embauche (p. 1954) ; la sous-qualification et la non-productivité des emplois féminins (p. 1955) ; le préambule de la constitution de 1946 repris par la constitution de 1958 (p. 1955, 1956) ; le chômage des femmes (p. 1955, 1956, 1957) ; l'information et la formation professionnelle (p. 1955, 1956, 1957) ; la féminisation de certains postes industriels (p. 1955) ; le développement des sections de l'Agence nationale pour l'emploi (p. 1955) ; les équipements sociaux et éducatifs (p. 1955, 1957) ; l'aménagement du temps de travail (p. 1955) ; les problèmes des enfants (p. 1956) ; les rémunérations (p. 1957) ; le rôle des comités d'hygiène et de sécurité (p. 1957) ; le rôle de l'inspection du travail (p. 1957) ; les mesures proposées par le programme commun de gouvernement de la gauche (p. 1958).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1958) : le pourcentage des femmes dans la population active continuera à augmenter. Un phénomène irréversible et souhaitable. L'influence de vingt années de croissance économique. La population active devra être plus équilibrée ; le rapport entre la population active et la population inactive. L'action gouvernementale dans ce domaine. La formation ; les filles sont en général plus diplômées que les garçons. (p. 1959) : la responsabilité des parents. La loi du 22 décembre 1972 a posé le problème de l'égalité des rémunérations entre les hommes et les femmes, pour un même travail ou un travail de valeur égale. Le cas des femmes qui sont dans l'obligation de travailler à nouveau après avoir interrompu leur activité professionnelle. Le bénéfice du contrat emploi-formation a été étendu aux veuves et aux femmes seules ayant un enfant à charge. Les moyens de l'Agence nationale pour l'emploi ont été renforcés. La réorganisation du système de prestations sociales. La situation de l'emploi ; la part des femmes dans les demandeurs d'emploi ; l'importance des demandes féminines dans le secteur tertiaire. La nécessaire réorientation des femmes vers l'ensemble des métiers ; l'apprentissage est une activité masculine qui prépare à l'artisanat, sans aucune raison pour que les femmes en soient exclues. Dans l'industrie, le pourcentage de main-d'œuvre féminine affectée à des tâches d'ouvriers spécialisés est beaucoup trop important. Les conditions de travail doivent être adaptées ; la généralisation des structures de travail à mi-temps. (p. 1960) : la loi sur la retraite à soixante ans pour les travailleurs manuels. La jeunesse de la population féminine à la recherche d'un emploi. Les stages pratiques doivent être un moyen efficace dans la découverte de nouvelles orientations professionnelles pour les femmes. Un affrontement des femmes contre les hommes serait mal poser le problème.

N° **66. — CEE (entrée de la Grèce, du Portugal et de l'Espagne dans la Communauté économique européenne).** — Question de M. Edgard Pisani [12 mai 1977]. Discussion [31 mai 1977] (p. 1060, 1071), commune avec la discussion de la question n° 73 de M. Michel Sordel.

Orateurs : *MM. Edgard Pisani, Michel Sordel, Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères ; Pierre Giraud, Paul Jargot, Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture.*

a) *Interventions des sénateurs :* le rapport de MM. Edgard Pisani et Michel Sordel sur les conséquences de l'entrée du Portugal, de la Grèce et de l'Espagne dans la Communauté (p. 1061, 1064) ; la Communauté économique européenne [CEE] (p. 1061, 1062, 1063, 1064, 1066, 1067, 1068, 1071) ; la politique agricole commune (p. 1061, 1062, 1064, 1068, 1071) ; les régions méditerranéennes (p. 1061, 1062, 1063, 1064, 1067) ; les accords de Lomé (p. 1061, 1062) ; les accords méditerranéens d'association (p. 1061, 1062, 1064) ; les pays du Maghreb (p. 1061, 1062, 1064) ; l'élargissement de la CEE à la Grèce, au Portugal et à l'Espagne (p. 1061, 1062, 1063, 1064, 1066, 1067) ; la politique extérieure de la Communauté (p. 1062, 1064, 1068) ; la viticulture (p. 1063, 1064) ; les fruits et légumes (p. 1063, 1064) ; le plan de développement en faveur des régions méditerranéennes (p. 1063, 1064, 1067) ; la libre circulation des produits (p. 1064) ; les montants compensatoires (p. 1064) ; les règles agri-communautaires (p. 1064) ; l'échec de l'adhésion de la Norvège (p. 1066) ; les primes à l'arbre en Italie (p. 1067) ; les exploitants agricoles familiaux du département de l'Isère (p. 1067) ; « termes de l'échange » (p. 1068) ; la taxe de coresponsabilité de 1,5 % (p. 1068) ; les importations anglaises de beurre (p. 1068) ; le soja en provenance des USA (p. 1068) ; les producteurs de tabac (p. 1068) ; le SEITA (p. 1068) ; les CUMA (p. 1068) ; les industries alimentaires (p. 1068) ; le lait (p. 1069) ; les consommateurs (p. 1069) ; le programme commun de gouvernement de la gauche (p. 1071) ; l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct (p. 1071).

b) *Interventions du Gouvernement :*

— *M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères* (p. 1065) : il faut savoir si la Communauté pourra surmonter ses faiblesses et assumer les risques d'un élargissement. Le caractère politique de l'adhésion des pays du Sud de l'Europe : leur combat pour la démocratie et sa consolidation. Les réalités qu'il convient de considérer. Les menaces qui pèsent sur la Communauté. Les insuffisances du Marché commun agricole et la situation injuste des producteurs de vins, de fruits, de légumes. Le problème du fonctionnement des institutions communautaires et de leur alourdissement. Toutes les difficultés actuelles de la Communauté appellent une action rapide indépendamment de son élargissement. L'ouverture de négociations avec la Grèce sera menée en fonction des seuls mérites de cette candidature (p. 1066). Le Gouvernement français défendra scrupuleusement les intérêts de la France et de la Communauté.

Le problème des liens avec les pays riverains de la Méditerranée : nécessité de globaliser la réflexion et de ne plus poursuivre sur la voie des engagements au coup par coup. Les effets d'une évolution de nos rapports avec l'Espagne et le Portugal. Le mandat de négociation avec la Grèce pourrait être adopté vers la fin de l'année. Le Gouvernement français envisage de faire au Conseil des communautés une communication sur l'agriculture méditerranéenne. Les études engagées au sein de l'administration française conduisent à des conclusions voisines de celles retenues par les deux commissions du Sénat.

— *M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture* (p. 1069) : le rapport d'information de MM. *Edgard Pisani et Michel Sordel* et le rapport sur l'agriculture méditerranéenne dans « problèmes et perspectives » du groupe de travail mixte administration-profession. La prise de conscience de l'importance de l'agriculture méditerranéenne et de la crise que traversent ces

régions. L'importance de nos productions agricoles méditerranéennes notamment du point de vue de l'emploi. Ces productions sont vulnérables et sensibles à l'écoulement d'excédents étrangers. La nécessité d'un effort important de statistiques de prévisions et d'organisation des marchés, l'impossibilité du stockage. Le coût important des investissements. Le poids des salaires et des charges sociales. L'accord d'association avec les pays méditerranéens extérieurs se traduit par des menaces pour nos producteurs.

Réponse à M. Paul Jargot (p. 1069) : Les demi-vérités sont souvent des demi-mensonges. On ne peut considérer la situation du revenu des agriculteurs sur une seule année.

Rappelle que le revenu moyen d'un travailleur de la CEE est de 17 500 F pour l'agriculture méditerranéenne contre 27 500 F pour les secteurs du Nord. Les risques que font courir les candidats à l'adhésion : le marché des produits méditerranéens pourrait devenir excédentaire en permanence pour la plupart des produits ; le niveau de vie des agriculteurs de ces pays est très inférieur à celui des producteurs français. Il n'est pas question d'élargir la Communauté sans réforme en profondeur des règlements européens. La nécessaire refonte des règlements relatifs aux vins, aux fruits et légumes, au tabac et à l'horticulture. Les lignes directrices des réformes à venir. Le conseil des ministres du 19 janvier et la politique de promotion de la qualité du vin. Les aides nécessaires pour défendre le secteur des fruits et légumes. Le débat communautaire relatif à la fixation des enveloppes de crédit du FEOGA.

(p. 1071) : l'importance d'un plan communautaire de développement régional. Le coût de l'adhésion ne peut servir de prétexte à une diminution des crédits de la politique agricole commune. Les conditions propres aux nouveaux états et celles spécifiques aux neuf en ce qui concerne les étapes du rapprochement des prix agricoles, de l'abaissement des droits de douane. Les normes d'adhésion doivent être prudentes progressives et conditionnelles. L'élargissement de l'Europe doit être construit sur des fondations solides. La nécessité d'une véritable parité de développement économique des régions méditerranéennes.

N° **67. — Enseignement du premier degré (directeur d'école, chefs d'établissements du premier degré).** — Question de M. André Méric [12 mai 1977].

N° **68. — Crédit agricole (prêts aux jeunes agriculteurs).** — Question de M. Yvon Coudé du Foresto [12 mai 1977]. — Discussion [24 juin 1977] (p. 1714, 1719).

Orateurs : *MM. Yvon Coudé du Foresto, Paul Jargot, Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture.*

a) *Intervention des sénateurs* (p. 1715) : l'attribution de prêts aux jeunes agriculteurs. Le fonctionnement du Crédit agricole. L'aide aux jeunes contraints à quitter leur exploitation par les circonstances. Les caisses de crédit agricole n'acceptent plus de dossiers. Les prêts du Crédit agricole à d'autres que les agriculteurs et l'encadrement du crédit. La création de groupements fonciers agricoles. Le renchérissement du prix de la terre. Les avantages des SAFER. Les deux solutions possibles : rémunérer ceux qui prêtent pour la construction ou permettre aux SAFER d'accorder des prêts de longue durée aux jeunes agriculteurs. Les avantages dont bénéficie le Crédit agricole ; le risque de voir sa situation ressembler à celle de la centrale de crédit coopératif. Les déclarations du Premier ministre lors de son voyage dans les Deux-Sèvres. Les jeunes agriculteurs veulent être rassurés par des actes concrets. (p. 1716) : les cas sociaux de jeunes agriculteurs et comment seront reprises les études des dossiers. Les difficultés des jeunes agriculteurs obligés de quitter la terre faute de crédits.

Le problème de la relève de la paysannerie. Le rythme trop faible de l'installation de jeunes agriculteurs. Les inconvénients du remplacement de l'agriculture familiale par une agriculture de grandes unités. Les difficutés des jeunes désirant s'installer comme exploitants. Assurer l'avenir de l'agriculture familiale. Développer la consommation des ménages et relever les faibles revenus. Réduire les coûts de production. Les nationalisations des industries agro-alimentaires et le programme commun de gouvernement. Garantir les zones agricoles dans le cadre de l'urbanisme. Garantir la terre contre la spéculation foncière et l'urbanisation anarchique. L'amélioration du cadre de vie des agriculteurs et des ruraux. La concurrence déloyale des produits étrangers.

Mise à la disposition de moyens juridiques et financiers aux jeunes agriculteurs. La suppression de l'encadrement du crédit. Les dispositions en faveur des agriculteurs de montagne. L'indemnité en faveur des pluri-actifs. (p. 1717) : les conséquences de l'interdiction de cumul de la dotation d'installation des jeunes agriculteurs et de la subvention au titre de la promotion sociale. Augmenter les primes en faveur des jeunes agriculteurs. L'indemnité viagère de départ (IVD) et les conséquences de l'application du décret du 20 février 1974 pour les jeunes qui veulent s'installer. Donner aux jeunes agriculteurs français les mêmes chances qu'aux jeunes agriculteurs de l'Europe.

(p. 1719) : il ne faudrait pas compter sur le renchérissement du foncier pour rémunérer les apports faits par les déposants aux groupements fonciers agricoles. Le décret préparé pour modifier les règles d'attribution des prêts. L'existence des neuf enveloppes de prêts bonifiés devrait permettre des transferts plus importants.

La réduction des crédits sur l'enveloppe totale. Les crédits sont retirés aux jeunes agriculteurs pour les donner à d'autres agriculteurs. Le grand nombre de jeunes fréquentant les établissements agricoles. La difficulté pour les jeunes de trouver des terres cultivables. Le manque de moyens juridiques et financiers à la disposition des collectivités locales. Nécessité de bloquer les demandeurs de terres à but spéculatif. L'hésitation de certains jeunes à s'installer comme agriculteurs dans certaines zones reculées : insuffisance du tissu démographique.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1717) : le financement de l'agriculture priorité du Gouvernement en matière agricole. Les prêts du Crédit agricole ; des normes d'encadrement moins sévères que pour les prêts des autres banques. L'évolution de la masse des prêts bonifiés. La diminution de leur enveloppe. Les prêts d'installation et les prêts à l'élevage ; le transfert de prêts. Les prêts bonifiés ne doivent pas financer les agrandissements au-delà de deux fois la superficie minimale.

Réponse à M. Paul Jargot : les difficultés pour trouver des fermes libres pour installer les jeunes agriculteurs. Les prêts fonciers ne doivent alimenter ni la spéculation ni le renchérissement du prix des terres. (p. 1718) : il faut privilégier l'installation des jeunes agriculteurs qui en ont le plus besoin.

Favoriser l'achat de son exploitation par le fermier lorsqu'il y est obligé. L'augmentation du prêt foncier ; le transfert d'installation. L'évolution de la caisse de crédit agricole. La réforme de 1971. La priorité réservée à l'agriculture. L'attribution de bonifications ; compétence exclusive de la Caisse nationale de crédit agricole.

Réponse à M. Paul Jargot : l'action en faveur des jeunes agriculteurs en France. La lutte contre l'exode rural. La politique d'indemnisation de l'élevage. Les groupements fonciers agricoles. L'obligation d'épargne des agriculteurs. Les dispositions de la loi de décembre 1970. Le problème des files d'attente en matière de prêts fonciers. Le nombre important des installations de jeunes agriculteurs. La réforme des plans de modernisation. Le plan de développement.

(p. 1719) : les transferts. Une politique de transfert entre les enveloppes de prêts bonifiés serait une atteinte aux orientations de politique agricole.

Le problème des décrets : des éléments d'information seront donnés par le Premier ministre lors de l'assemblée de la Caisse nationale de crédit agricole. La nécessité d'une simplification afin d'arriver à un seul type de prêt.

Réponse à M. Paul Jargot : la croissance des prêts bonifiés et des prêts bonifiés spéciaux et d'élevage.

N° **69. — Charbonnages (maintien de l'activité charbonnière et embauche).** — Question de M. Louis Brives [13 mai 1977]. — Discussion [17 juin 1977] (p. 1468, 1470).

Orateurs : *MM. Louis Brives, René Monory, ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.*

a) *Intervention du sénateur* (p. 1468) : la situation du bassin de Carmaux. (p. 1469) : l'importance du maintien de l'activité charbonnière ; les conséquences du plan de liquidation. La nécessité d'embaucher cent ouvriers à Carmaux. Le déséquilibre entre l'effectif du fond et de jour. La sous-utilisation des équipements de surface. La possibilité de dégager un bénéfice. Les conséquences pour la cokerie de Carmaux. Les errements de la politique énergétique du passé. Les dommages causés à la région. La situation catastrophique de Cagnac-les-Mines. (p. 1470) : la nécessité de prendre les dispositions pour freiner la dégradation continue de l'emploi dans des délais brefs. Les efforts consentis par les collectivités locales. Le désespoir de la population. Rappelle les propos de Jean Jaurès.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1470) : ce qui pourrait être fait dans le domaine des houillères. Il est prématuré de prendre dès maintenant une position sur la politique charbonnière. Les conséquences de la création d'emplois à Carmaux. Une décision rapide sera prise s'il s'avère que la création de 50 ou 100 emplois contribue à alléger le déficit des houillères.

N° **70. — Textile (crise de l'industrie).** — Question de M. Louis Brives [13 mai 1977]. — Discussion [21 juin 1977] (p. 1482, 1510, commune avec la discussion des questions n° 36 de M. René

Jager, n° 43 de M. Michel Miroudot, n° 50 de M. Hubert Martin, n° 51 de M. Robert Schmitt, n° 52 de M. Pierre Vallon, n° 71 de M. Hector Viron et n° 72 de M. Gérard Ehlers).

N° **71. — Textile (avenir de l'industrie du textile et création d'emplois).** — Question de M. Hector Viron [17 mai 1977]. — Discussion [21 juin 1977] (p. 1482, 1510, commune avec la discussoin des questions n° 36 de M. Pierre Jager, n° 43 de M. Michel Miroudot, n° 50 de M. Hubert Martin, n° 51 de M. Robert Schmitt, n° 52 de M. Pierre Vallon, n° 70 de M. Louis Brives et n° 72 de M. Gérard Ehlers).

N° **72. — Sidérurgie (licenciements, salaires et emploi en Lorraine et dans le Nord).** — Question de M. Gérard Ehlers [17 mai 1977]. — Discussion [21 juin 1977] (p. 1482, 1510, commune avec la discussion des questions n° 36 de M. René Jager, n° 43 de M. Michel Miroudot, n° 50 de M. Hubert Martin, n° 51 de M. Robert Schmitt, n° 52 de M. Pierre Vallon, n° 70 de M. Louis Brives et n° 71 de M. Hector Viron).

N° **73. — Produits agricoles (élargissement de la C. E. E.; agriculture méditerranéenne).** — Question de M. Michel Sordel [26 mai 1977]. — Discussion [31 mai 1977] (p. 1060, 1071, commune avec la discussion de la question n° 66 de M. Edgard Pisani).

N° **74. — Ouvriers de l'Etat (salaires des ouvriers de la défense nationale déterminés d'après les salaires pratiqués dans l'industrie métallurgique).** — Question de M. Georges Lombard [26 mai 1977].

N° **75. — Energie (politiques énergétiques : américaine, européenne et française).** — Question de M. Jean-François Pintat [26 mai 1977]. — Discussion [18 novembre 1977] (p. 2836, 2854, commune avec la discussion des questions n° 97 de M. Jean Cluzel, n° 110 de M. Léandre Létoquart, n° 120 de M. Pierre Noé, n° 121 de M. Michel Chauty et n° 122 de M. Auguste Billiemaz.)

Orateurs : *MM. Jean-François Pintat, Jean Cluzel, Léandre Létoquart, Pierre Noé, Michel Chauty, Auguste Billiemaz, Raymond Courrière, Gérard Ehlers, René Monory, ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.*

a) *Interventions des sénateurs :* la crise énergétique (p. 2837, 2839, 2841, 2845) ; le recours au nucléaire et les centrales nucléaires (p. 2837, 2838, 2839, 2841, 2843, 2844, 2845, 2846, 2848) ; le plan Energie du président des Etats-Unis (p. 2837, 2838, 2839, 2841) ; les hydrocarbures (p. 2837, 2839, 2840) ; les réserves en énergie classique (p. 2837, 2840, 2841, 2847) ; la situation de la France sur le plan énergétique (p. 2838, 2840, 2845, 2848) ; le prix de production du kilowatt selon l'énergie utilisée (p. 2838, 2841, 2846) ; les surgénérateurs (p. 2838, 2840, 2843, 2844, 2848) ; la situation des Etats-Unis en matière énergétique (p. 2838, 2839) ; la découverte par la France d'un procédé de production d'uranium faiblement enrichi (p. 2839) ; à propos du défi énergétique, citation de Clemenceau sur le rôle du destin (p. 2839) ; la politique énergétique et la nécessité d'une loi programme de l'énergie (p. 2839, 2840, 2844, 2845, 2848) ; l'information sur l'énergie nucléaire (p. 2839, 2840, 2844) ; la contestation de l'énergie nucléaire en Allemagne (p. 2839) ; le freinage de la consommation électrique [le « tout électrique »] (p. 2840, 2848) ; les combustibles dérivés de l'hydrogène (p. 2840, 2847) ; le charbon (p. 2840, 2841, 2842) ; l'exploitation des bassins miniers du Nord et du Pas-de-Calais (p. 2840, 2842) ; l'exploitation des divers bassins miniers français (p. 2841, 2842) ; le prix du charbon (p. 2842) ; les centrales thermiques (p. 2842) ; l'industrie textile (p. 2842) ; le chômage dans le Nord et le Pas-de-Calais (p. 2842) ; les avantages sociaux des mineurs (p. 2842) ; les retraites et pensions des mineurs (p. 2842) ; la défection des jeunes pour le métier de mineur (p. 2842) ; la revalorisation du travail manuel (p. 2842) ; les gisements charbonniers profonds (p. 2842) ; la gazéification des gisements profonds (p. 2842, 2843) ; la recherche et le centre d'études et de recherches des charbonnages de France (p. 2843) ; les nationalisations de mines (p. 2843) ; le commissariat à l'énergie atomique (C. E. A.) (p. 2844, 2848) ; les énergies nouvelles ; géothermie, fusion de l'hydrogène, énergie solaire, énergie éolienne, énergie marémotrice, pompe à chaleur (p. 2844, 2845, 2846, 2847, 2854) ; le conseil d'information électronucléaire (p. 2844) ; le livre blanc de la délégation à l'information et les travaux du haut comité de l'environnement (p. 2844) ; le dépôt prochain de propositions de loi socialistes sur l'énergie nucléaire (p. 2844, 2848) ; les travaux de la commission de l'énergie du VII[e] Plan (p. 2845) ; l'énergie hydraulique (p. 2845, 2846, 2847) ; les exploitations de centrales hydrauliques (p. 2845, 2846) ; le débat sur la loi relative aux économies d'énergie (p. 2845) ; la commission de l'énergie hydraulique et marémotrice (p. 2845) ; les équipements hydrauliques réalisés par EDF depuis 1976 (p. 2845) ; l'équipement hydraulique des cinq chutes du Haut-Rhône (p. 2845) ; la commission Pintat [énergie hydraulique] (p. 2846) ; l'intérêt de l'aménagement de la vallée du Rhône pour l'industrie, le tourisme, l'agriculture (p. 2846) ; les usines marémotrices (p. 2846) ; le projet EDF de centrale nucléaire à Port-la-Nouvelle, dans l'Aude (p. 2846, 2853) ; l'aménagement du littoral Languedoc-Roussillon et l'installation de centrales nucléaires (p. 2846) ; l'industrie touristique menacée dans le Languedoc-Roussillon par l'implantation de centrales nucléaires (p. 2847) ; les capteurs solaires (p. 2847) ; l'utilisation de l'énergie solaire par l'office public départemental d'H. L. M. dans l'Aude (p. 2847) ; la politique nucléaire proposée par le programme commun de gouvernement de la gauche (p. 2848) ; la sécurité nucléaire (p. 2848) ; les dangers des usines Pechiney Ugine-Kuhlmann, à Pierrelatte (p. 2848) ; les intérêts des grandes sociétés comme Westinghouse et Creusot-Loire (p. 2848) ; les rapports E. D. F. non communiqués sur les accidents nucléaires (p. 2848) ; l'énergie solaire et l'interview de M. Robert Chabbal, directeur général du C. N. R. S. (p. 2854).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 2849) : l'inadéquation de la formule « le tout nucléaire » : ce n'est pas la politique de la France. La réalisation du programme nucléaire prévue pour 1985-1986 n'est qu'un premier pas dans l'indépendance. La part de l'énergie nucléaire ne sera que de 20 p. 100 dans le bilan énergétique du pays. Le coût des importations de pétrole. Le déséquilibre de la balance commerciale. L'incidence du retard de l'équipement nucléaire sur les emplois en France (p. 2850) : l'absence de politique de rechange. L'effort d'information fait par le Gouvernement. Le débat parlementaire sur les orientations du VII[e] Plan. La compétence de la France en matière de surrégénérateurs : les programmes Rapsodie, Phénix et Super-Phénix. La politique audacieuse de la France justifiée par sa particulière pauvreté en sources naturelles d'énergie. La situation privilégiée des Etats-Unis d'Amérique. Leurs richesses en matières premières énergétiques. Le cas analogue de l'Union soviétique et de la Grande-Bretagne. L'accomplissement du programme nucléaire français. Le retard très limité dans la réalisation de la première étape. La valeur des techniciens du C.E.A.

Réponse à M. Auguste Billiemaz : le coup de frein donné au « tout-électrique ». Les résultats obtenus par les économies d'énergie. Les mises en garde d'E.D.F. sur les difficultés prévisibles pour les années 1980-1982.

Le maintien de la production charbonnière : la construction d'une centrale à Carling ; un projet de centrale pour Le Havre. L'augmentation de la production d'énergie d'origine hydraulique : les décisions prises pour le Rhône et la Loire. (p. 2851) : le développement de l'utilisation du gaz. L'obligation de maintenir pour 1985-1986 les importations de pétrole au niveau actuel. Les investissements pour l'hydraulique, le nucléaire, le gaz, les centrales thermiques à charbon. La recherche de l'indépendance nationale. La politique de vérité des prix : l'augmentation de la part d'auto-financement d'EDF-GDF. Le relèvement progressif du prix de l'électricité. La diminution de la dégressivité qui incitait à la consommation. La diversification des sources d'approvisionnement en pétrole.

La très grande dépendance de la France du point de vue énergétique, même lorsque aura été mis en œuvre le programme nucléaire. L'Angleterre aura alors conquis sa totale indépendance. L'inutilité et le danger d'un moratoire.

Réponse à M. Jean-François Pintat : la situation de la France ne lui permet pas d'avoir une attitude négative comme celle des Américains. De toutes les sources d'énergie, l'uranium est celle pour laquelle la France est la mieux placée sur le plan mondial.

Réponse à M. Raymond Courrière : l'attention prêtée par le Gouvernement à la sécurité et à la santé des Français. L'usine de La Hague. La participation de la France au programme international de Londres. Les économies d'énergie considérables obtenues au cours des dernières années. A partir du 1[er] janvier 1978, le système d'incitation aux investissements relatifs aux économies d'énergie. La création d'une taxe dont seraient dispensés les industriels réalisant des investissements supérieurs à son montant. Le crédit prévu dans le prochain collectif. (p. 2852) : les possibilités d'exportation d'une industrie des économies d'énergie. L'isolement thermique des logements anciens.

Réponse à MM. Raymond Courrière et Pierre Noé : le développement des énergies nouvelles. Les possibilités des capteurs et de l'industrie solaire. Le projet de loi sur la récupération de la chaleur des centrales. Les possibilités très restreintes des énergies nouvelles. La recommandation faite aux délégués aux énergies nouvelles pour utiliser l'énergie solaire dans les établissements scolaires ou les piscines, dans un souci éducatif.

Réponse à M. Raymond Courrière : le problème de la centrale de Port-la-Nouvelle ne sera pas à l'ordre du jour avant 1980.

Réponse à M. Léandre Létoquart : le plan de réduction des charbonnages élaboré avant 1974 a été revu et corrigé. Les subventions dont bénéficient les houillères. La collaboration de la France aux études menées sur la gazéification du charbon.

Réponse à M. Jean Cluzel : le problème de la loi-cadre. L'effort d'information fait par le ministère de l'industrie, du commerce et de l'artisanat. (p. 2853) : les précautions prises. Les exigences du service de sécurité. La création du conseil d'information nucléaire présidé par Mme Veil. L'approbation de la politique nucléaire au cours de l'examen du budget à l'Assemblée nationale.

L'enrichissement pour une région et sa population que constitue l'implantation d'une centrale nucléaire. (p. 2854) : l'augmentation de 50 p. 100 des crédits de recherches affectés aux énergies nouvelles pour 1978.

N° **76. — Handicapés (minimum de ressources laissé à l'adulte handicapé hébergé dans un centre de réducation professionnelle).** — Question de M. André Aubry [26 mai 1977]. — Discussion [24 juin 1977] (p. 1754, 1756).

Orateurs : *Mme Hélène Edeline, au nom de M. André Aubry, M. René Lenoir, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la sécurité sociale.*

a) *Intervention du sénateur :* (p. 1754) : la situation des handicapés adultes bénéficiant de l'allocation prévue par la loi d'orientation et hébergés dans des établissements de rééducation professionnelle. Les dispositions de l'article 42 du code de l'aide sociale. L'entrée en vigueur du décret de l'article 48 de la loi d'orientation. La circulaire de février 1977 et son application. La récupération par les directeurs des centres d'aide par le travail de 90 p. 100 de l'allocation aux adultes handicapés ; les ressources de ceux-ci ; les matériels spécifiques aux handicapés. Le rejet des personnes handicapées dans un ghetto. Demande au ministre de retirer sa circulaire. (p. 1755) : le colloque tenu sur ce problème à l'initiative du parti communiste français. Le problème des barrières architecturales techniques, de l'intégration des handicapés ; leur emploi ; la formation de formateurs. La protection des droits du travail. Les moyens mis à la disposition des commissions techniques régionales d'orientation. Les dispositions de la loi de novembre 1957 prévoyant l'emploi d'au moins trois pour cent de personnes handicapées. L'embauche dans l'administration. Le nombre de personnes handicapées en France.

b) *Intervention du Gouvernement :* (p. 1755) : la portée de la circulaire du 25 février 1977. L'affectation des ressources de personnes hébergées à la charge de l'aide sociale aux frais de leur hébergement et de leur entretien. La somme minimale mise à la disposition de ces personnes. Les dispositions de la loi d'orientation du 30 juin 1975 et les décrets d'application. L'adulte contribue à son hébergement et à son entretien sur ses ressources personnelles. L'affectation des rappels aux remboursements des frais de séjour. L'application erronée de la circulaire faite par certains services ; les nouvelles instructions. La fixation du nouveau minimum de ressources. Les dispositions du décret du 16 décembre 1975. La situation des personnes accueillies pour de longues périodes dans les établissements hospitaliers. (p. 1756) : la fixation par un décret du temps minimum de ressources prévu par la loi d'orientation. Le problème des barrières architecturales : de nombreux établissements publics sont maintenant accessibles aux handicapés. L'emploi : l'utilisation dans les marchés publics d'une clause concernant la sous-traitance aux établissements de travail protégé. Le fonctionnement des Cotorep. La vérification des pourcentages d'emplois par les inspecteurs du travail. L'emploi d'handicapés au ministère de la santé. La refonte des textes qui s'opposent au recrutement des handicapés. Le nombre de ceux-ci en France.

N° **77. — Construction navale (et concurrence étrangère).** — Question de M. Auguste Amic [1er juin 1977]. — Retrait par son auteur [2 juin 1977].

N° **78. — Etablissements scolaires (règles de sécurité. — Constructions scolaires).** — Question de Mme Catherine Lagatu [1er juin 1977].

N° **79. — Environnement (villes nouvelles de l'agglomération parisienne).** — Question de M. Edouard Bonnefous [1er juin 1977]. — Discussion [16 juin 1977] (p. 1363, 1375).

Orateurs : *MM. Edouard Bonnefous, Fernand Chatelain, Paul Jargot, Adolphe Chauvin, Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire.*

a) *Intervention des sénateurs :* la création des villes nouvelles (p. 1363, 1366, 1368) ; le bilan financier des villes nouvelles (p. 1363, 1368) ; les transports (p. 1363, 1366, 1369) ; l'augmentation des impôts dans la région de l'Ile-de-France (p. 1363) ; le statut administratif et les syndicats communautaires (p. 1364, 1368, 1369, 1375) ; l'équipement (p. 1364, 1366, 1367) ; l'emploi dans les villes nouvelles (p. 1364, 1367, 1368, 1369) ; l'exécution du VIe Plan (p. 1364) ; les migrations dans la région parisienne (p. 1364, 1369) ; les métropoles et les villes moyennes (p. 1364) ; l'urbanisation dans la région parisienne (p. 1365, 1368) ; les espaces verts (p. 1365, 1366, 1369, 1375) ; l'extension urbaine (p. 1365) ; l'amélioration du cadre de vie (p. 1366) ; les maisons individuelles (p. 1366, 1375) ; la consultation des habitants et des élus (p. 1366, 1367, 1368, 1369) ; le profit et les banques (p. 1366) ; l'exemple de Cergy-Pontoise (p. 1367, 1368, 1369) ; les crédits pour l'achèvement des villes nouvelles (p. 1367) ; les marchés administratifs à Saint-Quentin-en-Yvelines (p. 1367) ; la loi Boscher tendant à faciliter la création de villes nouvelles du 10 juillet 1970 (p. 1367) ; la ville nouvelle de L'Isle-d'Abeau près de Lyon (p. 1367, 1368) ; le problème des bureaux (p. 1369) ; la conception architecturale et urbaine (p. 1375).

b) *Intervention du Gouvernement :* (p. 1370) : l'importance du problème des villes nouvelles. Une réalité : population nombreuse et diversifiée, constitution de centres de villes, mise en service de grandes infrastructures de liaison et de développement ; éléments de l'équilibre régional et contrepoids à l'agglomération parisienne. Les nouvelles orientations. Adapter le rythme de développement des villes nouvelles avec celui de la région d'Ile-de-France. La politique foncière. La construction de logements (p. 1372) : la nécessité de créer des emplois. La qualité de l'urbanisation. La meilleure adaptation aux problèmes de notre temps ; la densité de construction ; l'aménagement des espaces verts (p. 1373) : le déséquilibre entre la production de logements et celle de maisons individuelles. La réforme du financement du logement. La nécessité de mieux maîtriser l'évolution financière des villes nouvelles ; la trésorerie et l'endettement des établissements publics d'aménagement. (p. 1374) : maîtriser les aides de l'Etat et de la région. L'application de la loi Boscher de 1970. L'évolution des structures politiques : accélérer l'évolution des villes nouvelles vers un régime administratif de droit commun ; simplifier les pouvoirs de police et de délivrance des permis de construire. Les orientations nouvelles pour faire passer les villes nouvelles du rêve technocratique à la réalité politique. Abandonner l'appellation de « ville nouvelle » pour celle de « ville neuve ».

N° **80. — Education (réforme de l'enseignement : formation des enseignants).** — Question de M. Adolphe Chauvin [2 juin 1977]. — Discussion [24 juin 1977] (p. 1737, 1750, commune avec la discussion des questions n° 44 de M. Jean Cogniot, n° 93 de M. Jean Fleury, n° 94 de M. Pierre Jourdan, n° 11 de M. Pierre Giraud).

Orateurs : *MM. Adolphe Chauvin, Georges Cogniot, Jean Fleury, Pierre Jourdan, Jacques Habert, Jean Francou, Pierre Giraud, René Haby, ministre de l'éducation.*

a) *Interventions des sénateurs :* l'application de la réforme Haby et la suppression des filières (p. 1737, 1738, 1739, 1741, 1742) ; les matériels (p. 1737) ; les enseignants (p. 1737, 1738, 1741, 1742, 1743, 1744, 1750) ; les effectifs des classes (p. 1737, 1750) ; les rythmes scolaires (p. 1738) ; le nouveau baccalauréat (p. 1738) ; l'enseignement manuel (p. 1738) ; les manuels scolaires (p. 1738, 1740, 1742) ; l'école tribune politique (p. 1738, 1750) ; la déclaration de M. Haby au journal *L'Aurore* (p. 1738) ; la laïcité à l'école (p. 1738, 1750) ; les commissions Lichnesovicz et Lagarrigue (p. 1739) ; l'enseignement élémentaire (p. 1739, 1740) ; les classes préparatoires à l'apprentissage (p. 1739) ; l'éducation morale, civique et philosophique (p. 1739, 1743) ; la baisse du niveau de la culture générale (p. 1739) ; les programmes scolaires (p. 1739, 1740) ; les activités socio-éducatives (p. 1740) ; l'éducation physique (p. 1740) ; l'éducation artistique (p. 1740) ; le programme commun de gouvernement de la gauche (p. 1740) ; l'égalisation des chances des enfants (p. 1740) ; l'insertion dans la vie active (p. 1741) ; l'enseignement primaire (p. 1741) ; la pédagogie (p. 1741) ; les redoublements et les limites d'âge (p. 1741, 1750) ; les écoles et établissements français de l'étranger (p. 1741) ; l'application de la loi du 11 juillet 1975 aux écoles et établissements de l'étranger (p. 1741) ; l'application du décret du 28 décembre 1975 aux écoles et établissements de l'étranger (p. 1742) ; la déclaration du Président de la République à Londres le 24 juin 1975 sur l'enseignement à l'étranger (p. 1742) ; l'histoire et la géographie (p. 1742, 1743) ; la société des professeurs d'histoire et de géographie (p. 1742) ; l'enseignement secondaire (p. 1743, 1750) ; le projet de réforme de l'enseignement Langevin-Wallon de 1947 (p. 1750).

b) *Intervention du Gouvernement :* (p. 1744) : *réponse à M. Georges Cogniot :* regrette que ses propos ne cherchent pas à établir la vérité mais à procéder au profit de ceux qui l'écoutent à une véritable intoxication. Le problème de la « valse des recteurs ». La « politisation des choix » des inspecteurs d'académie. La réforme de l'institut national de la recherche pédagogique. Les classes préprofessionnelles demandées par la CGT. L'intégration des classes manuelles dans l'enseignement général. La laïcité. Rappelle qu'il a dénoncé les enseignants qui se sont laissés aller à des excès afin de protéger les autres dans l'esprit de l'opinion publique.

Réponse à M. Pierre Giraud : la défense de l'école publique et de la notion de laïcité. La lettre de la fédération nationale de l'éducation nationale à M. le Premier ministre. L'école publique ne peut être un endroit d'endoctrinement. Les propos de M. Henri, secrétaire général de la fédération de l'éducation nationale. Le problème d'une conception moderne d'enseignement de l'histoire et de la géographie. (p. 1745) : l'impossibilité d'enseigner l'histoire de façon « neutre » et « aseptisée ». Le fondement de la démarche et de la méthode historique.

Réponse à M. Georges Cogniot : écoles démocratiques et démocratie économique. Aucune position n'a été prise quant à l'entrée des enfants de cinq ans aux cours préparatoires. Il faut éviter aux enfants de redoubler cette classe. Les efforts faits depuis 1959 pour démocratiser l'enseignement. Remettre à sa vraie place l'enseignement primaire. L'impossibilité d'entreprendre des études secondaires sans avoir un niveau culturel convenable.

(p. 1746) : *réponse à M. Pierre Jourdan :* la nécessité de permettre aux élèves d'avancer au même rythme au cours de l'enseignement primaire. La lutte contre les différences entre les élèves.

Réponse à M. Georges Cogniot : en aucun cas il n'y aura de classes de plus de trente élèves. Le système du dédoublement.

Réponse à M. Adolphe Chauvin : les fiches éditées par le centre de documentation pédagogique.

Réponse à M. Georges Cogniot : la qualité des fiches pédagogiques. L'enseignement des travaux manuels. Les centres spéciaux de formation des professeurs aux travaux manuels. L'équipement de collèges en ateliers.

Réponse à M. Adolphe Chauvin : les horaires en classe de sixième. L'importance des programmes. Les avis des spécialistes de l'enfance et des médecins relatifs aux horaires scolaires. L'abaissement des séquences d'enseignement.

La formation préparant les enfants à leur vie de citoyen. Les heures de soutien. (p. 1747) : donner au tronc commun de formation le niveau le plus élevé possible. Les manuels scolaires. La place de l'histoire et de la géographie. Les dédoublements pour les cours d'histoire et de géographie.

Le problème de l'approfondissement. L'option pour le collège unique.

(p. 1748) : *réponse à M. Adolphe Chauvin :* l'entrée en vigueur du nouveau baccalauréat : l'expérimentation des nouveaux programmes. La généralisation du nouveau baccalauréat n'aura pas lieu avant 1981. L'ouverture de l'enseignement supérieur avec le nouveau baccalauréat.

Réponse à M. Jean Fleury ; une place plus importante sera faite à la vie de notre temps dans les programmes ; le français. Le caractère pratique de l'apprentissage des langues vivantes. La nécessité d'éveiller les aptitudes dans le domaine physique, manuel ou de la sensibilité artistique. Les options en classes terminales.

Réponse à M. Pierre Giraud : il y aura des épreuves écrites d'histoire et de français dès l'an prochain à toutes les séries du baccalauréat. La formation générale en classes de seconde et première. L'autonomie laissée aux élèves. Impossibilité d'instituer l'histoire et la géographie, matières obligatoires en classe terminale.

Réponse à M. Jean Fleury : l'importance des options techniques au niveau du baccalauréat. Les structures menant au baccalauréat de technicien. (p. 1749) : il faut éviter les disparités entre les établissements d'enseignement général et les collèges d'enseignement technique.

Réponse à M. Jacques Habert : le décret d'application de l'article 22 de la loi du 11 juillet 1975 approuvé par le conseil supérieur des Français de l'étranger. La souplesse nécessaire aux établissements français de l'étranger. L'application des dispositions de la loi relatives aux conseils de classes et aux conseils de parents. Il faut accroître la subvention de fonctionnement afin qu'il puisse se constituer des bibliothèques.

Le choix pour la transformation du système éducatif : démarche prudente et progressive. Les discussions avec les responsables de la Fédération Lagarde. La confiance faite aux enseignants ; la tâche difficile des instituteurs et des professeurs ; l'attitude des enseignants face à la réforme. Les projets éducatifs de l'opposition. La modestie des suggestions de M. Georges Cogniot. Son absence de position sur le problème de l'homogénéité de la population scolaire et du soutien aux élèves. Les divergences entre les propositions des différents partenaires au sein de la gauche.

N° **81. — Collectivités locales (prêts aux collectivités locales : investissements publics).** — Question n° 81 de M. René Chazelle [3 juin 1977].

N° **82. — Transports aériens (normes de certification acoustique des appareils à réaction).** — Question de M. Jean Colin [7 juin 1877]. — Discussion [4 novembre 1977] (p. 2591, 2600, commune avec la discussion des questions n° 83 de M. Jean Colin, n° 85 de M. Jean Proriol et n° 87 de M. Jean Proriol).

Orateurs : *MM. Jean Colin, Jean Proriol, Louis Perrein, Maxime Javelly, Michel d'Ornano ministre de la culture et de l'environnement.*

a) *Interventions des sénateurs :* les nuisances sonores au voisinage des aéroports (p. 2591, 2592, 2593, 2595, 2600) ; la restriction des plages horaires d'utilisation des aéroports (p. 2592, 2596) : l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle (p. 2592, 2595, 2600) ; la modification des axes de décollage (p. 2592) ; le remplacement des appareils d'Air France et Air Inter (p. 2593) ; les appareils bruyants des compagnies étrangères et des compagnies charters (p. 2592) ; Swissair à Orly (p. 2593) ; la modulation des taxes d'aéroport, incitation à la modernisation des flottes aériennes (p. 2593) ; les nuisances causées par certains véhicules à deux roues (p. 2593, 2594) ; la création de circuits d'entraînement et d'évolution pour les véhicules à deux roues (p. 2593) ; l'usage abusif des véhicules à deux roues et l'utilisation de l'article 70 du code de la route (p. 2594) ; l'immatriculation des véhicules à deux roues et la conformité aux dispositions du code de la route (p. 2594) ; l'importation des véhicules à deux roues et la balance des paiements française (p. 2594) ; la création envisagée de brigades de contrôle spécialisées pour l'usage abusif des deux roues (p. 2594) ; les nuisances sonores dans les villes moyennes (p. 2595) ; les nuisances sonores dans les entreprises et les ateliers (p. 2595) ; l'insuffisance de la législation en matière de classement des aéroports dans la nomenclature des installations classées (p. 2595, 2599) ; les recours des riverains de l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle (p. 2595, 2600) ; l'absence de pouvoir du préfet et du maire en matière de nuisances sonores (p. 2595, 2596, 2600) ; les certificats de limitation des nuisances délivrés par le ministre de l'aviation civile (p. 2596) ; les Mirages crevant le mur du son dans les Alpes-de-Haute-Provence (p. 2596) ; les nuisances des véhicules à moteur (p. 2599).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 2596) : le bruit est une nuisance difficile à appréhender par sa nature même. (p. 2597) : l'action est obligatoire dans deux directions différentes : sur la source du bruit même, sur l'environnement que l'on doit protéger de cette nuisance. Les mesures arrêtées par le comité interministériel d'action pour la nature et l'environnement.

Réponse à M. Jean Proriol : le bruit dans les entreprises. Les bases juridiques de l'action de l'inspection du travail ; les moyens dont disposent les inspecteurs ; l'augmentation des effectifs. Les opérations engagées par l'agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail.

Réponse à MM. Jean Colin et Louis Perrein : le bruit provoqué par les avions. La réduction du bruit des avions est une tâche prioritaire. C'est par la réduction du bruit à sa source que l'on pourra concilier le développement de l'aviation civile et le respect des riverains. Le renforcement de la sévérité des normes acoustiques applicables aux nouveaux avions à réaction subsoniques étudiées par le comité sur le bruit des aéronefs. Les avions subsoniques à réaction qui seront immatriculés en France devront être conformes aux normes acoustiques existantes. Le problème posé par les avions bruyants dans les flottes actuelles. Le renouvellement complet du parc des avions subsoniques à réaction français dépourvus de certificat acoustique poserait de graves problèmes financiers. La nécessité d'une coopération internationale.

Réponse à M. Louis Perrein : le trafic d'Orly et de Roissy - Charles-de-Gaulle. L'examen des demandes de rachat déposées par les propriétaires. Ne peuvent être classées que des parties d'aéroports qui présentent des caractéristiques spéciales et qui sont comprises dans des installations classées. (p. 2598) : les pouvoirs des préfets. La réglementation des vols aériens ne peut être que nationale. Le problème des heures d'atterrissage.

Réponse à MM. Jean Colin, Jean Proriol et Maxime Javelly : le bruit des véhicules routiers. L'amélioration de la réglementation relève de la compétence de l'Etat. Les contrôles sont exercés à l'échelon local par les préfets et les maires. Les brigades de contrôle technique multiplieront leur action sur l'ensemble du territoire. Les mesures adoptées par le comité interministériel d'action pour la nature et l'environnement en ce qui concerne les véhicules et la circulation routière, pour la protection des habitations contre le bruit. L'importance du choix dans l'implantation des voies de circulation. Le projet d'arrêté concernant l'isolation acoustique des bâtiments d'habitation contre les bruits de l'espace extérieur. L'action du ministère de la culture et de l'environnement pour amener les constructeurs de véhicules automobiles à diminuer le niveau sonore. Les mesures prises par le Gouvernement pour faciliter la tâche des services administratifs et de police à l'échelon local. L'aide apportée par le service des mines. L'élaboration d'une méthode permettant de contrôler les niveaux sonores des véhicules automobiles au point fixe. Chaque responsable de l'ordre doit être sensibilisé au problème de la lutte contre le bruit. L'aide financière du ministère de la culture et de l'environnement aux particuliers désireux d'effectuer une expertise acoustique sur la conformité aux normes en vigueur du logement acquis. (p. 2595) : les mesures qui devront être prises pour « reconquérir le terrain perdu ».

Réponse à M. Jean Colin (p. 2600) : un échéancier du remplacement des avions ne peut pas être donné.

Réponse à M. Louis Perrein : les aéroports et les installations classées.

Réponse à M. Jean Proriol : l'insuffisance des moyens. Lorsque des normes concernant l'isolation des logements sont arrêtées, les constructeurs en tiennent compte. Il importe de vérifier que les expériences effectuées sous forme d'opérations pilotes puissent être transposées sur le plan industriel.

N° 83. — Circulation routière (bruit des véhicules à deux roues). — Question de M. Jean Colin [7 juin 1977]. — Discussion [4 novembre 1977] (p. 2591, 2600, commune avec la discussion des questions n° 82 de M. Jean Colin, n° 85 de M. Jean Proriol et n° 87 de M. Jean Proriol).

N° 84. — Investissements (politique des). — Question de M. Edouard Bonnefous [7 juin 1977].

N° 85. — Bruits (provoqués par la circulation). — Question de M. Jean Proriol [7 juin 1977]. — Discussion [4 novembre 1977] (p. 2591, 2600, commune avec la discussion des questions n° 82 de M. Jean Colin, n° 83, de M. Jean Colin et n° 87 de M. Jean Proriol).

N° 86. — Logement (insonorisation des immeubles d'habitation). — Question de M. Robert Parenty [7 juin 1977].

N° 87 — Travail (conditions du) (bruit dans les entreprises et les ateliers). — Question de M. Jean Proriol [7 juin 1977]. — Discussion [4 novembre 1977] (p. 2591, 2600, commune avec la discussion des questions n° 82 de M. Jean Colin, n° 83 de M. Jean Colin, n° 85 de M. Jean Proriol).

N° 88. — Pays en voie de développement (résultats de la conférence de Paris). — Question de M. Edgard Pisani [8 juin 1977].

N° **89. — Prisonniers de guerre et déportés (camp de Rawa-Ruska).** — Question de M. André Méric [9 juin 1977]. — Discussion [24 juin 1977] (p. 1750, 1754).

Orateurs : *MM. André Méric, Jacques Sourdille, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Recherche).*

a) *Intervention du sénateur* (p. 1750) : la réunion le 16 janvier 1977 de la section de l'union autonome nationale des déportés résistants de Rawa-Ruska. (p. 1751) : cite un message du général Daniel Zdrojewski aux anciens de Rawa-Ruska. L'inscription du camp de Rawa-Ruska dans la liste A 160 (camps de concentration). Le rejet de la demande d'inscription par la commission nationale des déportés de la Résistance le 4 juillet 1975. L'instance devant le Conseil d'Etat. Rappelle les conditions de traitement des prisonniers dans le camp de Rawa-Ruska. Les anciens de Rawa-Ruska doivent pouvoir bénéficier des avantages normaux et matériels du statut des déportés de la Résistance. L'homologation comme camp de concentration de la forteresse de Huys et du camp de l'île d'Elbe ainsi que des camps de Peltre et Voippy. Les sévices infligés aux prisonniers et le fonctionnement du camp de Rawa-Ruska doivent le faire regarder comme un camp de concentration. Cite des propos de M. Claude Pillou, directeur adjoint des affaires générales du comité international de la Croix-Rouge. Les prisonniers ne bénéficiaient pas du statut de prisonniers de guerre à Rawa-Ruska. L'absence de chambre à gaz et de crématoire. L'interprétation gouvernementale selon laquelle le camp de Rawa-Ruska est un camp de prisonniers comme les autres. L'argumentation tendancieuse du Gouvernement. (p. 1752) : les confusions du rapport de la commission soviétique de 1968. Les sépultures. Le massacre de prisonniers. L'impossibilité de s'évader du camp de Rawa-Ruska. Le bilan de la mortalité aux camps et aux commandos. Cite l'appel du général de Gaulle du 18 juin 1940.

(p. 1753) : affirme que les déportés de Rawa-Ruska avaient perdu le titre de prisonniers de guerre. L'affectation des prisonniers de Rawa-Ruska au bataillon X et au commando B A B. Les témoignages des criminels de guerre devant le tribunal militaire de Nuremberg. Les traitements infligés aux prisonniers. Cite les propos du Premier ministre Churchill sur le camp de Rawa-Ruska. Les morts. Les crimes des SS de la milice ukrainienne. (p. 1754) : les décisions prises par M. Tanguy Prigent en 1956 et M. Bord.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1752) : l'absence de M. André Bord, secrétaire d'Etat qui organise la veillée du Struthof. Le Gouvernement a pris conscience des souffrances de ceux de Rawa-Ruska. Les raisons pour lesquelles le camp ne figure pas sur la liste de l'article A 160 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre. L'avis de la commission nationale des déportés et internés résistants. (p. 1753) : la décision du Conseil d'Etat du 5 février 1975. Le camp de Rawa-Ruska n'était pas un camp d'extermination et donc ne peut être classé comme camp de déportation. Le camp a été classé en 1973 comme camp de représailles ou camp « dur ». Les positions des différentes associations d'anciens du camp. Le groupe de travail réuni en 1973 a abouti à la loi du 26 décembre 1974 et au décret du 31 décembre 1974 ; les avantages obtenus. Les cas des personnes ne bénéficiant pas du titre d'interné. L'élargissement des droits de présomption. La réputation du camp de Rawa-Ruska dans l'opinion internationale. Les souffrances de 20 000 prisonniers français. (p. 1754) : les déportés résistants ou politiques ; symbole et témoins. Les mesures de réparation individuelle. Les listes des camps de concentration doivent rester intouchées.

N° 90. — Collectivités locales (mesures en leur faveur dans le projet de loi de finances pour 1978). — Question de M. Adolphe Chauvin [9 juin 1977].

N° **91. — Industries mécaniques (machines-outils ; fermeture des Etablissements Bliss de Saint-Ouen).** — Question de M. Fernand Lefort [15 juin 1977].

N° **92. — Enseignement (politisation de l').** — Question de M. Roger Quilliot [16 juin 1977]. — Discussion [4 novembre 1977) (p. 2583, 2591).

Orateurs : *MM. Roger Quilliot, Louis Virapoullé, Jean Proriol, René Haby, ministre de l'éducation ; Maxime Javelly.*

a) *Interventions des sénateurs :* la politique à l'école ; polémique relancée après les élections municipales de Clermont-Ferrand (p. 2584, 2587) ; l'objectivité de l'enseignement (p. 2584, 2587) ; les engagements philosophiques et politiques de l'enseignement supérieur (p. 2584, 2590), les maîtres de l'enseignement primaire (p. 2584) ; l'interprétation des événements par les manuels d'histoire (p. 2584) ; les opinions politiques des membres de l'enseignement (p. 2584, 2585, 2586, 2587, 2588) ; l'idée d'un institut national de la presse à l'école (p. 2585) ; la parole d'André Malraux « les communistes et nous » (p. 2585) ; le statut des enseignants (p. 2585) ; la place des medias dans l'éducation des enfants (p. 2585) ; le pluralisme dans l'enseignement (p. 2585, 2586, 2587) ; christianisme et marxisme, arcs-boutants de la civilisation moderne (p. 2586) ; la minute de silence demandée par un maître d'école à la mémoire de la bande à Baader (p. 2586, 2587) ; les difficultés soulevées à l'occasion des élections aux comités de parents d'élèves, notamment à Lorient et à Boulogne-sur-Mer (p. 2586, 2587) ; la politique scolaire à la Réunion (p. 2587) ; la politisation de l'entreprise et de l'embauche dans certaines municipalités (p. 2587) ; la distribution des tracts politiques dans les établissements d'enseignement (p. 2587, 2588) ; l'instruction civique (p. 2590) ; l'importance donnée par la télévision et la grande presse dans l'affaire de la bande à Baader (p. 2591).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 2588) : les rapports entre les medias et l'école. Le problème de l'enseignement privé ne doit pas être débattu de nouveau.

Réponse à MM. Louis Virapoullé et Jean Proriol : la politisation de l'enseignement public.

Réponse à M. Roger Quilliot : un procès global de politisation n'est pas fait à l'enseignement public. La grande majorité des enseignants réprouve l'utilisation du service public à des fins

d'endoctrinement des jeunes. Chaque enseignant, en tant que citoyen, a un droit absolu d'adopter des convictions politiques et de militer pour les faire partager.

La présence d'un grand nombre d'instituteurs et de professeurs aux élections municipales. Les propos tenus au micro d'une station périphérique, à Clermont-Ferrand, sur l'heureux emploi de la compétence des enseignants au service des collectivités locales. Les mesures prises pour bloquer les tentatives de « prises de paroles » de responsables du parti communiste dans des établissements scolaires, notamment en région parisienne. L'opposition de principe à la mise en œuvre de la loi du 11 juillet 1977. L'action sur les élèves du syndicat national des instituteurs, du syndicat national des enseignants du second degré et de la fédération Cornec. (p. 2589) : sous le label « syndical », c'est le plus souvent une action purement politique qui est exercée. Certains pensent préparer la destruction de la société actuelle en utilisant dès maintenant une « pédagogie progressiste ». Le problème de la politisation n'est pas celui du pluralisme. Nombreux sont ceux qui restent attachés au concept même de la laïcité. L'existence d'un petit réseau d'enseignement privé à côté de l'immense réseau d'enseignement public et le moyen d'éviter certains conflits. L'importance du respect de la carte scolaire. Les dérogations ne détruisent pas cette dernière. (p. 2590) : la France est le pays de l'équilibre et du respect de conscience. Les progrès de la connaissance passent de nos jours par le recentrage d'un certain nombre d'analyses. (p. 2591) : ce n'est pas en minimisant le phénomène de la politisation que sera posé le véritable débat devant les enseignants eux-mêmes.

Réponse à MM. Louis Virapoullé et Jean Proriol : l'importance des faits particuliers qui ont été signalés. Les abus de pouvoirs en matière de préparation des élections aux comités de parents.

N° **93. — Programmes scolaires (insertion des élèves dans le monde contemporain.** — Question de M. Jean Fleury [16 juin 1977]. — Discussion [24 juin 1977] (p. 1737, 1750. — Commune avec la discussion de la question n° 80 de M. Adolphe Chauvin.)

N° **94. — Enseignement du premier degré (mesures pédagogiques dans la réforme de l'enseignement).** — Question de M. Pierre Jourdan [22 juin 1977]. — Discussion [24 juin 1977] (p. 1737, 1750, commune avec la discussion de la question n° 80 de M. Adolphe Chauvin).

N° **95. — Calamités agricoles (viticulture et arboriculture du Gers et des Landes).** — Question de M. Abel Sempé [23 juin 1977].

N° **96. — Cadastre (missions foncières et fiscales).** — Question de M. André Méric [30 juin 1977].

N° **97. — Energie nucléaire (politique dans le domaine de l').** — Question de M. Jean Cluzel [23 août 1977]. — Discussion [18 novembre 1977] (p. 2836, 2854, commune avec la discussion de la question n° 75 de M. Jean-François Pintat, n° 110 de M. Léandre Létoquart, n° 120 de M. Pierre Noé, n° 121 de M. Michel Chauty et n° 122 de M. Auguste Billiemaz).

N° **98. — Sports (création d'un comité d'action pour le développement de la pratique sportive).** — Question de M. Jean Francou [6 septembre 1977].

N° **99. — Charbonnages (construction d'une centrale thermique utilisant le charbon du bassin de l'Aumance).** — Question de M. Jean Cluzel [1er octobre 1977].

N° **100. — Calamités (aide aux sinistrés des inondations dans le département du Gers).** — Question de M. Abel Sempé [1er octobre 1977].

N° **101. — Saisies (expulsions, coupures de gaz et d'électricité, frais d'huissier).** — Question de Mme Marie-Thérèse Goutmann [5 octobre 1977].

N° **102. — Travailleurs étrangers (suspension de l'immigration familiale et droits de l'homme).** — Question de M. Anicet Le Pors [5 octobre 1977]. — Discussion [8 novembre 1977] (p. 2608, 2614).

Orateurs : *MM. Anicet Le Pors, Guy Schmaus, Jean Chérioux, Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail.*

a) *Interventions des sénateurs :* la suspension de l'immigration familiale pour les travailleurs étrangers (p. 2608, 2609, 2611) ; la politique d'immigration des travailleurs étrangers de 1921 à 1977 (p. 2608, 2609, 2614) ; l'influence de l'immigration sur la situation de l'emploi (p. 2609) ; le rôle économique et social des travailleurs étrangers (p. 2609, 2614) ; les études de l'I. N. S. E. E. sur l'emploi (p. 2609, 2614) ; les prestations familiales servies à l'étranger et les cotisations sociales (p. 2609) ; le respect du préambule de la Constitution de 1946 et des traités et conventions (p. 2609) ; l'immigration des travailleurs portugais (p. 2609) ; la situation économique et sociale des travailleurs immigrés (p. 2609, 2610) ; la xénophobie et le racisme (p. 2610) ; les protestations des syndicats contre la politique gouvernementale de l'immigration (p. 2610, 2611) ; le programme commun de gouvernement de la gauche (p. 2610) ; les travailleurs immigrés dans les Hauts-de-Seine (p. 2610) ; le financement à Paris des foyers de travailleurs migrants (p. 2611) ; le rapport Anicet Le Pors sur l'immigration (p. 2614).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 2611) : le rapport, établi sur la politique de l'immigration par M. Anicet Le Pors en tant que fonctionnaire, n'a pas à être commenté publiquement par lui maintenant qu'il est sénateur. La politique du Gouvernement français en matière d'immigration ; le maintien du secrétariat d'Etat. Les moyens financiers consacrés à l'insertion sociale des travailleurs immigrés : le logement. (p. 2612) : la formation et la scolarisation dans la langue d'origine ; le droit à la différence. Des conditions économiques nouvelles : la crise internationale. Les renvois massifs de travailleurs immigrés décidés par certains pays. Les mesures prises par la France : l'arrêt de la délivrance des cartes de travail ; l'aide au retour, analogue à la préretraite ; le décret relatif à l'immigration familiale : droit au séjour, mais non à l'emploi. L'avis du Conseil d'Etat. (p. 2613) : le cas de la population portugaise. L'égalité des droits entre travailleurs immigrés et travailleurs français. Le « coût » des travailleurs immigrés. Les études économiques relatives à l'incidence de l'immigration sur l'emploi. Les modèles financiers utilisés. Le rapport établi par M. Anicet Le Pors à la direction de la prévision. (p. 2614) : l'étonnante déclaration du secrétaire général de la CGT sur la nécessité de maintenir en France la population immigrée : un nouveau type d'esclavagisme industriel .La revalorisation du travail manuel.

N° **103. — Calamités agricoles (inondations dans le Gers).** — Question de M. Henri Tournan [5 octobre 1977].

N° **104. — Industrie mécanique (entreprises du département de la Seine-Saint-Denis).** — Question de M. Jean Garcia [5 octobre 1977]. — Discussion [8 novembre 1977] (p. 2618, 2623).

Orateurs : *MM. Jean Garcia, Fernand Lefort, René Monory, ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.*

a) *Interventions des sénateurs :* la crise de l'industrie de la machine-outil (p. 2618, 2620, 2623) ; l'industrie de la machine-outil aux Etats-Unis, en Allemagne et au Japon (p. 2618) ; le rôle des banques (p. 2619, 2620) ; les fermetures d'entreprises en Seine-Saint-Denis (p. 2619, 2620) ; le plan de sauvegarde de la machine-outil proposé par le parti communiste (p. 2619) ; le rôle du secteur nationalisé [Renault] (p. 2619) ; la création d'un centre national de la machine-outil (p. 2620) ; les licenciements (p. 2620).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 2621) : la forte concentration d'industries de la machines-outil en Seine-Saint-Denis. Les restructurations et licenciements décidés à la suite du ralentissement des commandes. Le programme sectoriel adopté au début de 1976. Les orientations dégagées par le comité interministériel du 23 mai 1977. Le rôle du comité interministériel pour l'aménagement des structures industrielles. Les recherches poursuivies dans le domaine commercial. La création d'une société de financement pour commercialiser la machine-outil. La prise de contrôle de plusieurs sociétés de commercialisation à l'étranger. L'aide aux expositions à l'étranger. L'évolution plutôt favorable de la couverture de la balance commerciale dans le domaine de la machine-outil. La nécessité de créer de grandes entreprises capables de résister à la concurrence étrangère. (p. 2622) : il faut donner la priorité totale à l'industrie au lieu de l'écraser par les charges qu'envisage le programme commun.

N° **105. — Habitations à loyer modéré HLM (valeurs locatives servant de calcul aux taxes locales).** — Question de Mlle Irma Rapuzzi [6 octobre 1977].

N° **106. — Etablissements scolaires (rentrée scolaire, enseignants, gratuité scolaire).** — Question de Mme Marie-Thérèse Goutmann [6 octobre 1977].

N° **107. — Logement (« Bosquets » de Montfermeil ; familles de travailleurs immigrés).** — Question de Mme Marie-Thérèse Goutmann [6 octobre 1977].

N° **108. — Construction (sociétés d'économie mixte de construction. — SEMIBAN).** — Question de M. Fernand Chatelain [11 octobre 1977]. — Discussion [8 novembre 1977] (p. 2615, 2618).

Orateurs : *MM. Fernand Chatelain, Marc Bécam, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (collectivités locales).*

a) *Intervention du sénateur* (p. 2615) : les difficultés financières de plusieurs sociétés d'économie mixte de construction risquent d'entraîner de graves répercussions pour les communes qui leur ont accordé des garanties d'emprunt. Le cas des sociétés d'économie mixte de la banlieue nord (SEMIBAN) et de la banlieue ouest (SEMIBO) gérées par la SACI, filiale de la Banque de Paris et des Pays-Bas. L'utilisation par les banques des sociétés d'économie mixte de construction pour réaliser des programmes de logements non aidés, aux débouchés incertains. Les garanties d'emprunt accordées par les collectivités locales dispensent l'organisme bancaire de tout risque financier. (p. 2616) : les responsabilités de la banque et de l'Etat. L'insuffisance des crédits accordés aux organismes d'HLM. La légèreté de la haute administration qui a laissé des sociétés d'économie mixte sortir de leur rôle. Il n'appartient pas aux copropriétaires des logements terminés, ni aux locataires des ensembles, ni aux contribuables des localités de faire les frais de l'opération ; (p. 2617) : les négociations doivent tenir compte des fautes commises par la banque et par l'Etat.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 2617) : le rôle très positif qu'ont joué les sociétés d'économie mixte dans la résorption de la crise du logement. Le resserrement de la conjoncture. Les études menées pour améliorer la réglementation en vigueur. Les graves problèmes financiers de cinq sociétés d'économie mixte de construction. L'instance de conciliation mise en place par le Gouvernement pour éviter la mise en liquidation judiciaire. L'aide substantielle proposée par l'Etat aux communes. Le renforcement de la tutelle administrative et financière de l'Etat serait incompatible avec les libertés communales. L'accord amiable réalisé pour quatre de ces cinq sociétés. Le refus de la SEMIBAN.

La participation de l'Etat au financement d'un déficit qui n'est pas de son fait. (p. 2618) : le tribunal de commerce est saisi du dossier. La création de l'aide personnalisée au logement va permettre d'ajuster le niveau des loyers au niveau normal d'amortissement de ces logements.

N° **109.** — **Attentats (prises d'otages et législation internationale de lutte contre le terrorisme).** — Question de M. Henri Caillavet [18 octobre 1977]. — Retrait [16 décembre 1977].

N° **110.** — **Charbon (industrie charbonnière et centrales thermiques à charbon).** — Question de M. Léandre Létoquart [20 octobre 1977]. — Discussion [18 novembre 1977] (p. 2836, 2854, commune avec la discussion des questions n° 75 de M. Jean-François Pintat, n° 97 de M. Jean Cluzel, n° 120 de M. Pierre Noé, n° 121 de M. Michel Chauty et n° 122 de M. Auguste Billiemaz).

N° **111.** — **Charbon (recherches sur la gazéification).** — Question de M. Léandre Létoquart [20 octobre 1977].

N° **112.** — **Travail des femmes (situation des femmes dans le commerce et l'artisanat).** — Question de M. Georges Lombard [20 octobre 1977].

N° **113.** — **Veuves (aide spéciale compensatrice à la veuve d'un commerçant ou d'un artisan).** — Question de M. Jean Proriol [25 octobre 1977]. — Discussion [15 novembre 1977] (p. 2670, 2683, commune avec la discussion des questions n° 54 de M. Jean Cluzel, n° 46 de M. Jean Amelin, n° 114 de M. Jacques Habert, n° 115 de M. Jean Mézard, n° 56 de M. Michel Moreigne, n° 57 de M. Michel Moreigne, n° 116 de Mme Rolande Perlican, n° 63 de M. Pierre Sallenave, n° 62 de M. Pierre Tajan et n° 59 de M. Louis Virapoullé).

N° **114.** — **Veuves (avantages sociaux des veuves de Français de l'étranger).** — Question de M. Jacques Habert [25 octobre 1977]. — Discussion [15 novembre 1977] (p. 2670, 2683, commune avec la discussion des questions n° 54 de M. Jean Cluzel, n° 46 de M. Jean Amelin, n° 115 de M. Jean Mézard, n° 56 de M. Michel Moreigne, n° 57 de M. Michel Moreigne, n° 116 de Mme Rolande Perlican, n° 113 de M. Jean Proriol, n° 63 de M. Pierre Sallenave, n° 62 de M. Pierre Tajan et n° 59 de M. Louis Virapoullé).

N° **115.** — **Pensions de retraite (prestation en faveur de l'ayant droit du titulaire décédé d'une pension).** — Question de M. Jean Mézard [25 octobre 1977]. — Discussion [15 novembre 1977] (p. 2670, 2683, commune avec la discussion des questions n° 54 de M. Jean Cluzel, n° 46 de M. Jean Amelin, n° 114 de M. Jacques Habert, n° 56 de M. Michel Moreigne, n° 57 de M. Michel Moreigne, n° 116 de Mme Rolande Perlican, n° 113 de M. Jean Proriol, n° 63 de M. Pierre Sallenave, n° 62 de M. Pierre Tajan et n° 59 de M. Louis Virapoullé).

N° **116.** — **Veuves (formation professionnelle et garde des enfants pendant les stages de formation).** — Question de Mme Rolande Perlican [25 octobre 1977]. — Discussion [15 novembre 1977] (p. 2670, 2683, commune avec la discussion des questions n° 54 de M. Jean Cluzel, n° 46 de M. Jean Amelin, n° 114 de M. Jacques Habert, n° 115 de M. Jean Mézard, n° 56 de M. Michel Moreigne, n° 57 de M. Michel Moreigne, n° 113 de M. Jean Proriol, n° 63 de M. Pierre Sallenave, n° 62 de M. Pierre Tajan et n° 59 de M. Louis Virapoullé).

N° **117.** — **Magistrats (candidatures au concours d'entrée à l'école nationale de la magistrature).** — Question de M. Félix Ciccolini [27 octobre 1977]).

N° **118.** — **Collectivités locales (fonds d'équipement des collectivités locales : remboursement de la T. V. A.).** — Question de M. Michel Giraud [27 octobre 1977].

N° **119.** — **Energie (élaboration d'un plan-énergie à moyen et à long terme).** — Question de M. Edgard Pisani [3 novembre 1977]. — Retrait [16 novembre 1977].

N° **120.** — **Energie nucléaire (programme français de l'énergie ; approvisionnement).** — Question de M. Pierre Noé [4 novembre 1977]. — Discussion [18 novembre 1977] (p. 2836, 2854, commune avec la discussion des questions n° 75 de M. Jean-François Pintat, n° 97 de M. Jean Cluzel, n° 110 de M. Léandre Létoquart, n° 121 de M. Michel Chauty et n° 122 de M. Auguste Billiemaz).

N° **121.** — **Energie nucléaire (débat parlementaire et information des Français).** — Question de M. Michel Chauty [4 novembre 1977]. — Discussion [18 novembre 1977] (p. 2836, 2854, commune avec la discussion des questions n° 97 de M. Jean Cluzel, n° 110 de M. Léandre Létoquart, n° 120 de M. Pierre Noé et n° 122 de M. Auguste Billiemaz).

N° **122.** — **Energie hydraulique (construction d'usines-barrages).** — Question de M. Auguste Billiemaz [8 novembre 1977]. — Discussion [18 novembre 1977] (p. 2836, 2854, commune avec la discussion des questions n° 75 de M. Jean-François Pintat, n° 97 de M. Jean Cluzel, n° 110 de M. Léandre Létoquart, n° 120 de M. Pierre Noé et n° 121 de M. Michel Chauty).

N° **123.** — **Energie nucléaire (transport des produits radioactifs).** — Question de Mme Brigitte Gros [10 novembre 1977].

N° **124.** — **Exploitants agricoles (statut des épouses d'exploitants agricoles).** — Question de M. Jacques Coudert [15 novembre 1977].

N° **125.** — **Emploi (situation de l'emploi à Paris).** — Question de M. Serge Boucheny [23 novembre 1977].

N° **126.** — **Textiles (sauvegarde de l'industrie textile sur le plan national et sur le plan de la Communauté économique européenne).** — Question de M. Pierre Vallon [23 novembre 1977].

N° **127.** — **Sidérurgie (politique du Gouvernement dans le domaine de la).** — Question de M. Anicet Le Pors [19 décembre 1977].

QUOTIENT FAMILIAL

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, CMP, DG.

R

RACISME

Voir IMPÔTS, **1** (n° **89**), art. 23 A.

INFORMATIQUE, **1** (n° 5), art. 26.

LOI DE FINANCES POUR 1978, Anciens combattants, DG ; Départements d'outre-mer, DG.

TRAVAILLEURS ÉTRANGERS (QO).

RADIOACTIVITE

Voir ENERGIE NUCLÉAIRE (QO).

RADIODIFFUSION-TELEVISION

1. — **Projet de loi modifiant l'acticle L. 167-1 du code électoral,** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur [3 octobre 1977] (n° **3115**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; rapport de M. Charles Bignon [3 novembre 1977] (n° **3196**). — Discussion [23 novembre 1977]. — Adoption [23 novembre 1977] (n° **775**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [24 novembre 1977] (n° **101**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; rapport de M. Pierre Marcilhacy [5 décembre 1977] (n° **120**). — Discussion [13 décembre 1977] (p. 3933, 3940). — Adoption modifiée [13 décembre 1977] (n° **29**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [13 décembre 1977] (n° **3300**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; rapport de M. Charles Bignon [20 décembre 1977] (n° **3387**). — Discussion [20 décembre 1977]. — Adoption modifiée [20 décembre 1977] (n° **843**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (DEUXIÈME LECTURE) [20 décembre 1977] (n° **220**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; rapport de M. Pierre Marcilhacy [20 décembre 1977] (n° **224**). — Discussion [21 décembre 1977]. — Adoption [21 décembre 1977] (n° **83**).

PROMULGATION : loi n° 77-1446 du 28 décembre 1977 (*JO*, Lois et décrets du 29 décembre 1977).

Discussion (première lecture) [13 décembre 1977] (p. 3933, 3940).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 3933, 3934) : *MM. Pierre Marcilhacy, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Marc Bécam, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (collectivités locales).*

a) *Intervention du rapporteur* (p. 3933) : l'actualisation de l'article L. 167-1 du code électoral, relatif à la campagne électorale sur les ondes de la radiodiffusion et de la télévision, du fait de la substitution, au cadre unique de l'ORTF, de plusieurs sociétés nationales de télévision et de radiodiffusion ; (p. 3934) : la réflexion entreprise à cette occasion par la commission des lois sur l'opportunité d'une adaptation plus profonde. L'accès aux antennes des partis et groupements. La tradition selon laquelle le Sénat laisse à l'Assemblée nationale le soin de régler ses propres élections. Propose, au nom de la commission, l'adoption du texte transmis par l'Assemblée nationale.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 3934) : l'actualisation de l'article L. 167-1 du code électoral, relatif à la campagne électorale sur les ondes de la radiodiffusion et de la télévision, du fait de la substitution au cadre unique de l'ORTF de plusieurs sociétés nationales de télévision et de radiodiffusion. Les conséquences de la réforme intervenue par la loi du 7 août 1974. Le caractère purement formel de cette modification. La création d'une commission appelée à exercer les attributions antérieurement dévolues à l'ORTF : la coordination indispensable entre les diverses sociétés de programme. L'accès aux antennes des partis et groupements.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 3934, 3940) : *MM. Pierre Marcilhacy, rapporteur de la commission des lois ; Marc Bécam, secrétaire d'Etat (collectivités locales) ; Daniel Millaud, Albert Pen, Léopold Héder, Michel Darras, Marcel Gargar, Maxime Javelly.*

Article 1er (*article L. 167-1 du code électoral, § I. — Utilisation par les partis et groupements des antennes de la radiodiffusion-télévision française pour leur campagne en vue des élections législatives. — Diffusion simultanée des émissions par les sociétés nationales de télévision et de radiodiffusion*) (p. 3934). — La différence entre le langage de la radiodiffusion et celui de la télévision ; la concurrence des radios périphériques (p. 3935) ; adoption de l'amendement n° 1 de M. Pierre Marcilhacy, rapporteur : suppression de la simultanéité d'intervention sur les antennes de la télévision et de la radiodiffusion (p. 3936) ;

— l'article 1er, ainsi modifié, est adopté (p. 3936).

Article 2 (*article L. 167-1 du code électoral, § III. — Remplacement de « antennes de l'office de radiodiffusion télévision française » par les mots : « antennes de la radiodiffusion télévision française »*). — Adopté (p. 3936).

Article 3 (*article L. 167-1 du code électoral, § IV et V nouveau. — Commission fixant les horaires des émissions et les modalités de leur réalisation*) (p. 3936). — Retrait du sous-amendement n° 3 de M. Daniel Millaud à l'amendement n° 2 de M. Pierre Marcilhacy, rapporteur : pouvoir donné à la commission, en ce qui concerne les territoires d'outre-mer ou certains d'entre eux, de définir des modalités distinctes (p. 3938) ; adoption de l'amendement n° 2 de M. Pierre Marcilhacy, rapporteur : pouvoir donné à la commission, en ce qui concerne les départements et territoires d'outre-mer, de répartir les temps d'antenne disponibles en tenant compte des situations géographiques particulières (p. 3939) ; rejet du sous-amendement n° 3 repris et modifié par M. Albert Pen ;

— l'article 3, ainsi modifié, est adopté (p. 3939).

Article 4 (*article L. 167-1 du code électoral applicable à Mayotte et dans les territoires d'outre-mer ; abrogation de l'article 3 de la loi n° 66-1023 du 29 décembre 1966 relative à l'élection des députés à l'Assemblée nationale*) (p. 3939). — Les problèmes spécifiques des DOM-TOM : les réformes foncières et agraires, les inégalités salariales ou sociales, la revendication de l'autodétermination. Les difficultés de certains départements métropolitains pour recevoir la télévision ; le financement par les collectivités locales (p. 3940) ; rejet de l'amendement n° 4 de M. Marcel Gargar et plusieurs de ses collègues : accès aux antennes dans les départements et territoires d'outre-mer des groupements politiques locaux.

— l'article 4 est adopté (p. 3940).

Adoption [13 décembre 1977] (p. 3940).

Discussion (deuxième lecture) [21 décembre 1977] (p. 4399, 4401).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 4399, 4401) : *MM. Paul Pillet, au nom de M. Pierre Marcilhacy, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Fernand Chatelain, Marc Bécam, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (Collectivités locales) ; Charles Lederman.*

a) *Interventions des sénateurs :* la définition des conditions d'utilisation des moyens modernes de propagande lors des élections (p. 4399) ; l'Assemblée nationale n'a pas adopté le texte voté par le Sénat indiquant que les partis et groupements pouvaient utiliser les antennes pour les campagnes législatives (p. 4399) ; l'immixtion des services gouvernementaux dans les opérations électorales concernant les Français résidant à l'étranger (p. 4399, 4400).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 4400) : la simultanéité des émissions peut éliminer la plupart des contestations relatives au choix des tranches horaires avant chaque élection. La détermination des partis ayant accès aux antennes relève de la loi qui fixe les critères auxquels ils doivent répondre.

Réponse à M. Charles Lederman : le vote des Français résidant à l'étranger. L'inscription dans les communes relève du choix des intéressés eux-mêmes.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 4401).

Articles 1er et 3. — Adoptés (p. 4401).

Adoption [21 décembre 1977] (p. 4401).

RADIODIFFUSION ET TELEVISION

Voir ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, **1** (n° **394**).

COMMISSIONS D'ENQUÊTE ET DE CONTRÔLE, **1** (n° **85**) [1968-1969].

ENSEIGNEMENT (QO).

LOI DE FINANCES POUR 1978, Affaires étrangères, DG ; Coopération, DG ; Radiodiffusion télévision française, DG ; Information, DG.

ORGANISMES EXTRA-PARLEMENTAIRES.

QUESTION ORALE, n° **2070.**

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° **61, 62, 65, 22, 24.**

SONDAGES D'OPINION, **1** (n° **83**) [1972].

VEUVES (QO).

VIOLENCE (QO).

RADIO-FRANCE

Voir RADIODIFFUSION ET TÉLÉVISION (QO).

RADIO FRANCE INTERNATIONALE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Coopération, **DG.**

RADIOS PERIPHERIQUES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Information, DG.
RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION, **1** (n° **101**), art. 1er.

RADIOS PIRATES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Radiodiffusion télévision française, DG.

RAMBOUILLET (Forêt de).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Aviation civile et météorologie, DG.

RAPATRIES

1. — **Proposition de loi tendant à modifier la loi n° 70-632 du 15 juillet 1970 relative à une contribution nationale à l'indemnisation des Français dépossédés de biens situés dans un territoire antérieurement placé sous la souveraineté, le protectorat ou la tutelle de la France, en vue d'une indemnisation complète des rapatriés et spoliés,** présentée par M. Jean Francou, sénateur, et plusieurs de ses collègues [3 novembre 1977] (n° **62**) ; renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

2. — **Projet de loi relatif à l'indemnisation des Français rapatriés d'outre-mer dépossédés de leurs biens,** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Jacques Dominati, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre [2 novembre 1977] (n° **3179**) ; renvoi à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; rapport de M. Tissandier [24 novembre 1977] (n° **3255**). — Urgence. — Discussion [29 et 30 novembre 1977]. — Adoption [30 novembre 1977] (n° **778**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [1er décembre 1977] (n° **106**) ; renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; pour avis à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [5 décembre 1977] ; rapport de M. Jean Francou [6 décembre 1977] (n° **121**) ; avis de M. Charles de Cuttoli [8 décembre 1977] (n° **137**). — Discussion [4 décembre 1977] (p. 3996, 4048). — Adoption modifiée [14 décembre 1977] (n° **48**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [15 décembre 1977] (n° **3358**) ; renvoi à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (ASSEMBLÉE NATIONALE) : rapport de M. Tissandier, rapporteur pour l'Assemblée nationale [20 décembre 1977] (n° **3388**). — Discussion [20 décembre 1977]. — Adoption [20 décembre 1977] (n° **853**).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (SÉNAT) : rapport de M. Jean Francou, rapporteur pour le Sénat [20 décembre 1977] (n° **204**). — Discussion [21 décembre 1977] (p. 4417, 4420). — Adoption [21 décembre 1977] (n° **86**).

PROMULGATION : Loi n° 78-1 du 2 janvier 1978 (*JO*, Lois et décrets du 3 janvier 1978).

Discussion (première lecture) [14 décembre 1977] (p. 3996, 4048).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 3996, 4018) : *MM. Jean Francou, rapporteur de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; Charles de Cuttoli, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Jacques Dominati, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre ; Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; Jacques Henriet, Francis Palmero, Roger Romani, Félix Ciccolini, James Marson, Pierre Sallenave, Georges Dayan, Jean-Jacques Perron, Pierre Gaudin, Max Lejeune.*

a) *Intervention des sénateurs :* le drame du rapatriement des Français d'Algérie et la solidarité nationale (p. 3996, 4004, 4006, 4007, 4009, 4012, 4015) ; la violation des accords d'Evian, l'aide de la France à l'Algérie, le plan de Constantine (p. 3996, 4002, 4004, 4005, 4007) ; les textes législatifs relatifs à l'indemnisation (p. 3996, 3997, 3998, 4004, 4005, 4008, 4011, 4012) ; la loi du 26 décembre 1961 reconnaissant le droit à l'indemnisation des Français d'Algérie (p. 3996, 3998, 4004, 4007, 4011) ; la loi du 6 novembre 1969 instituant un moratoire des dettes pour les Français rapatriés (p. 3996, 3998, 4004, 4015) ; la loi du 15 juillet 1970 instituant une contribution nationale en faveur des Français rapatriés (p. 3996, 3998, 4004, 4008, 4011, 4012, 4013, 4015) ; les problèmes de l'indemnisation (p. 3996, 3997, 3998, 4002, 4003, 4004, 4005, 4008, 4009, 4010, 4011, 4012, 4013, 4015) ; l'agence nationale pour l'indemnisation des Français d'outre-mer ANIFOM (p. 3996, 3997, 4010) ; l'extension des indemnisations aux rapatriés spoliés d'Indochine, de Guinée, du Maroc, de Tunisie, du Cambodge, des Comores, de Madagascar, de Djibouti (p. 3996, 3998, 4003, 4007, 4010, 4013) ; la loi de finances rectificative du 27 décembre 1974 modifiant la grille d'indemnisation des rapatriés (p. 3997, 3998, 4004, 4005, 4009, 4012) ; le complément d'indemnisation prévu par le présent projet de loi (p. 3997, 3999) ; les conséquences de l'inflation et le pari fait par le Gouvernement sur l'érosion monétaire (p. 3997, 4005, 4007, 4008, 4018) ; les titres de paiement (p. 3997, 3999, 4006, 4009, 4010, 4011, 4012, 4014, 4018) ; l'indemnisation des personnes âgées et des petits patrimoines (p. 3997, 3998, 4005, 4010, 4011, 4014, 4015) ; les droits des veuves et orphelins (p. 3997, 4015) ; les droits de mutation et de succession (p. 3997, 3999, 4006, 4010) ; les ventes de biens à vil prix (p. 3998, 4006, 4008, 4011, 4015) ; l'indemnisation des professions libérales (p. 3998, 4013) ; l'indemnisation des Français musulmans (p. 3998, 4004, 4008, 4009, 4010, 4015) ; les propositions de loi sénatoriales en faveur des rapatriés et spoliés (p. 3999, 4008, 4010, 4012, 4013, 4015) ; le discours du Président de la République à Carpentras (p. 3999, 4010, 4012) ; les problèmes de financement de l'indemnisation (p. 4002, 4003) ; les transferts de fonds opérés par les travailleurs algériens et le pécule offert pour leur rapatriement (p. 4003) ; le caractère électoral du présent projet de loi (p. 4003, 4007) ; l'emprunt belge pour l'indemnisation des Belges du Congo (p. 4003) ; le camp des harkis de Saint-Maurice-l'Ardoise (p. 4004) ; les anciens combattants d'Algérie (p. 4004, 4005) ; l'effort des villes du Midi en faveur des rapatriés (p. 4005) ; le relogement des rapatriés à La Courneuve (p. 4010) ; le refus de ratification par le Sénat de l'accord entre la CEE et l'Algérie et la libération des Français, otages du Polisario (p. 4011) ; la proposition de loi de M. Mario Bénard, député, du 17 mai 1977 tendant à l'indemnisation des rapatriés (p. 4012) ; les revendications des associations de rapatriés (p. 4018).

b) *Intervention du Gouvernement :* (p. 3999) : les travaux préparatoires effectués par les commissions. Le discours de Carpentras du Président de la République, le 8 juillet 1977. (p. 4000) : la sensibilité de l'opinion française au problème de l'indemnisation des rapatriés. Le retard dans l'indemnisation des rapatriés d'Indochine, du Maroc et de Tunisie. Le principe de la solidarité nationale posé par le Président de la République. La décolonisation, décision de la collectivité française. La différence avec les Français spoliés du Viet-Nam. Les dispositions à cet égard, de la loi du 26 décembre 1961. Le cas des Français de Tunisie et du Maroc, dépossédés au cours des dernières années. La notion de réparation administrative, distincte du domaine de l'expropriation. La créance des Français spoliés sur les Etats spoliateurs. Les divers modes possibles d'évaluation des biens perdus. (p. 4001) : la solidarité et la justice. Le drame qu'ont connu les Français d'Algérie. Les bénéficiaires du projet. Le complément d'indemnisation. La réévaluation du patrimoine et de la contribution antérieurement versée, à la date du 31 décembre 1978. Le plafonnement de l'indemnisation. La déduction de certaines dettes. Les prêts de réinstallation aux agriculteurs et aux entrepreneurs individuels. Le délai de liquidation du complément d'indemnisation, en fonction de l'âge du rapatrié. Le souhait des rapatriés quant à la négociabilité des titres. Le risque de décote qu'elle aurait entraîné. Le nantissement des titres en garantie des emprunts contractés antérieurement. Les dérogations à la condition d'âge pour l'attribution de titres prioritaires. (p. 4002) : la protection contre l'érosion monétaire. L'intérêt annuel de 6,5 p. 100. La mesure de sauvegarde en cas de hausse des prix supérieure à 10 p. 100. L'impossibilité de l'indexation. Les sommes en jeu. Une œuvre de réconciliation.

Réponse à M. Edouard Bonnefous (p. 4016) : l'impossibilité de financer l'indemnisation par un prélèvement sur l'aide accordée au titre de la coopération. Le recours à la fiscalité.

Réponse à M. Jacques Henriet : l'attention que le Gouvernement porte au problème des Comores.

Réponse à M. Francis Palmero : la considération manifestée par le Président de la République à l'égard des associations de rapatriés ; la voie nouvelle qu'il a ouverte. Le souhaitable et le possible.

Réponse à M. Roger Romani : (p. 4017) : la responsabilité nationale à l'égard des rapatriés ; l'impossibilité, pour un groupe de la majorité, de refuser le vote du texte pour des raisons de procédure.

Réponse à M. Pierre Sallenave : l'attente de ce texte par les rapatriés ; l'amélioration que constitue le projet par rapport à la loi de 1970.

Réponse à M. Max Lejeune : ce projet est le seul possible.

Réponse à M. Félix Ciccolini : l'attente de ce texte par les rapatriés.

Réponse à M. Georges Dayan : le programme commun de la gauche de 1972 ne comportait pas de programme chiffré pour les rapatriés.

Réponse à M. Jean-Jacques Perron : si le Gouvernement avait poursuivi un projet électoraliste, il aurait présenté une loi-cadre.

Réponse à M. James Marson : les rapatriés, citoyens comme les autres.

Le droit à l'indemnisation reconnu pour la première fois. Les cinq amendements déposés par le Gouvernement, en faveur de certaines catégories de bénéficiaires, à la suite des travaux des commissions : l'indemnisation des conjoints et des enfants des personnes disparues en raison des événements, l'extension au conjoint survivant de la possibilité d'un règlement en espèces quand le complément d'indemnisation n'excède pas 10 000 francs, l'évaluation forfaitaire du bien perdu en faveur des professions libérales, les atténuations de la rigueur des dispositions relatives à la poursuite des débiteurs quand il s'agit d'une dette afférente au bien perdu outre-mer, l'assimilation à une dépossession de la perte de jouissance des biens confiés à un organisme de gestion locale imposé. (p. 4018) : l'acceptation par le Gouvernement d'un amendement de la commission des lois sur la remise des titres en garantie d'emprunts. En application de l'article 44 de la constitution et de l'article 42 du règlement du Sénat, demande un vote unique sur le projet ainsi amendé.

Réponse à M. Félix Ciccolini : ce projet n'est pas une aumône : les trente milliards prévus au titre des compléments d'indemnisation. Les charges supplémentaires qu'entraînerait chaque amélioration.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 4018, 4044) : *MM. Francis Palmero, Jacques Dominati, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre ; Charles de Cuttoli, rapporteur pour avis de la commission des lois ; Charles Lederman, Henri Duffaut, Jean Francou, rapporteur de la commission des finances ; Félix Ciccolini, Pierre Gaudin, Pierre Tajan, James Marson, Pierre Bouneau, Jean-Jacques Perron, Jean-Pierre Cantegrit, Pierre Bernard-Raymond, secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie et aux finances (budget) ; Paul d'Ornano, Pierre Sallenave.*

Vote unique sur l'ensemble du projet de loi dans la rédaction adoptée par l'Assemblée nationale modifiée par les amendements n° 4 à l'article 1er, n° 87 à l'article 2, n° 88 à l'article 4, n° 89 à l'article 4 *bis*, n° 90 à l'article 7 *bis*, n° 7 à l'article 10, n°s 91, 92 et 93 tendant à insérer trois articles additionnels, à l'exclusion de tous autres amendements ou articles additionnels.

Avant l'article 1er. — Amendement n° 13 (article additionnel) de M. Francis Palmero : affirmation, en préambule, du principe du droit à l'indemnisation ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement (p. 4019) ; amendement n° 2 (article additionnel) de M. Charles de Cuttoli, rapporteur pour avis : suppression de la limite fixée au 1er juin 1970 pour le bénéfice du droit à indemnisation ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement (p. 4020) ; les spoliations de Français en Tunisie, au Maroc, à Madagascar, au Cambodge, au Viet-Nam, au Laos, aux Comores, en Afrique noire ; les accords d'Evian ; le maintien des Français à l'étranger sur place (p. 4021) ; la lettre du Président de la République à chaque Français de l'étranger ; amendement n° 20 (article additionnel) de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues : suppression de la limite fixée au 1er juin 1970 pour le bénéfice du droit à indemnisation ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement ; amendement n° 21 (article additionnel) de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues : extension du bénéfice de la loi aux personnes privées de la jouissance de leurs biens à la suite de l'occupation de leur propriété pour des opérations militaires, abrogation des dispositions relatives à l'avoir fiscal ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement ; amendement n° 23 (article additionnel) de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues : fixation à 10 000 francs par ménage du montant minimal de l'indemnité ; financement par des réformes fiscales ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement.

Article 1er (*définition et composition de l'indemnisation*) (p. 4022). — Amendement n° 39 de MM. Pierre Vallon et Francis Palmero, soutenu par M. Francis Palmero : présentation des mesures prises comme nouvelle contribution à l'indemnisation ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement ; amendement n° 51 de M. Henri Duffaut et plusieurs de ses collègues : rappel du droit d'indemnisation reconnu aux Français rapatriés par l'article 1er de la loi du 26 décembre 1961 ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement ; amendement n° 86 de M. Jean Francou, rapporteur : rappel des créances détenues à l'encontre des Etats étrangers ou des bénéficiaires de la dépossession ; retiré au profit de l'amendement n° 4 de M. Charles de Cuttoli (p. 4023) ; amendement n° 4 de M. Charles de Cuttoli, rapporteur pour avis : caractère d'avance sur les créances détenues à l'encontre des Etats étrangers ou des bénéficiaires de la dépossession, conféré à l'indemnisation ; retiré ; repris par M. Félix Ciccolini au nom du groupe socialiste ; retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement.

Après l'article 1er. — Amendement n° 52 (article additionnel) de M. Félix Ciccolini et plusieurs de ses collègues : extension du champ d'application de la loi du 15 juillet 1970, par la suppression des conditions de date et de résidence ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement (p. 4023).

Article 2 (*Mode de calcul du complément d'indemnisation*) (p. 4024). — Amendement n° 53 de M. Félix Ciccolini et plusieurs de ses collègues : coordination ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement ; amendement n° 54 de M. Félix Ciccolini et plusieurs de ses collègues : évaluation des biens selon les modes de calcul applicables en matière d'expropriation ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement ; amendement n° 55 de M. Félix Ciccolini et plusieurs de ses collègues : moyens de la preuve ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement (p. 4025) ; amendement n° 82 de M. Félix Ciccolini et plusieurs de ses collègues : suppression des dispositions relatives à l'actualisation de l'indemnité brute ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement ; amendement n° 56 de M. Félix Ciccolini et plusieurs de ses collègues : pour les liquidations postérieures au 31 décembre 1977, actualisation de la valeur d'indemnisation à la date de la remise des titres ; retiré au profit de l'amendement n° 75 de M. Pierre Bouneau ; amendement n° 75 de M. Pierre Bouneau : actualisation annuelle de la valeur des biens indemnisables ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement ; amendement n° 87 de M. Jacques Dominati, secrétaire d'Etat : octroi du bénéfice du plafond de un million de francs par ménage au conjoint survivant et aux enfants d'une personne disparue ; amendement n° 40 de MM. Pierre Vallon et Francis Palmero, soutenu par M. Francis Palmero : indemnisation des sociétés familiales participantes majoritaires d'une autre société ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement (p. 4026) ; amendement n° 57 de M. Henri Duffaut et plusieurs de ses collègues, identique à l'amendement n° 40 précédent ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement.

Article 3 (*déduction sur le montant du complément d'indemnisation*) (p. 4026). — Amendement n° 49 de M. Félix Ciccolini et plusieurs de ses collègues : moratoire intégral jusqu'à la date du règlement définitif du complément d'indemnisation ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement ; amendement n° 41 de M. Pierre Tajan et plusieurs de ses collègues : moratoire intégral jusqu'au règlement effectif du complément d'indemnisation et remise de prêt ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement : amendement n° 83 de M. Félix Ciccolini et plusieurs de ses collègues : non-déduction des prêts de réinstallation ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement (p. 4027).

Article 4 (*Mode de déduction du complément d'indemnisation des dettes afférentes au patrimoine spolié outre-mer*) (p. 4027). — Amendement n° 88 de M. Jacques Dominati, secrétaire d'Etat : coordination.

Après l'article 4. — Amendement n° 24 (article additionnel) de M. James Marson et plusieurs de ses collègues : paiement accéléré des créances d'indemnités ; financement par des réformes fiscales ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement (p. 4027).

Article 4 *bis* (*poursuites sur des biens possédés à l'étranger*) (p. 4028). — Amendement n° 89 de M. Jacques Dominati, secrétaire d'Etat : coordination ; amendement n° 15 de M. Francis Palmero : indemnisation des propriétaires de parts dans la limite du montant des prêts qu'ils ont souscrits ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement.

Article 5 (*conditions de règlement de l'indemnisation aux personnes âgées d'au moins soixante-dix ans*) (p. 4029). — Amendement n° 25 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues : indemnisation prioritaire des personnes de plus de soixante ans et de celles qui ont droit à une petite indemnisation ; financement par des réformes fiscales ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement : amendement n° 50 de M. Félix Ciccolini et plusieurs de ses collègues : indemnisation prioritaire des personnes de plus de soixante-cinq ans, des invalides et des cas sociaux ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement ; amendement n° 26 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues : fixation au 1er janvier 1978 de la date du début du remboursement et de l'intérêt pour les titres d'indemnisation prioritaire ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement ; amendement n° 6 de M. Charles de Cuttoli, rapporteur pour avis : remboursement dans le délai d'un an aux personnes âgées d'au moins soixante-quinze ans ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement ; amendement n° 76 de M. Pierre Bouneau : substitution de l'âge de soixante-quinze ans à celui de quatre-vingts ans ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement ; amendement n° 17 de M. Jean Francou : remboursement en totalité, en une fois, des titres d'indemnisation prioritaire des personnes d'au moins quatre-vingts ans ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement ; amendement n° 58 de M. Jean-Jacques Perron : versement immédiat du complément d'indemnisation aux personnes de plus de soixante-dix ans, aux invalides et cas sociaux ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement.

Article 6 (*régime des titres reçus par les rapatriés de moins de soixante-dix ans*) (p. 4030). — Amendement n° 28 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues : remboursement en dix ans, à compter du 1er janvier 1978, des certificats d'indemnisation ; financement par un impôt sur la fortune ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement ; amendement n° 64 de M. Félix Ciccolini et plusieurs de ses collègues : versement des intérêts en espèces annuellement ; actualisation des titres et certificats ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement (p. 4031) ; amendement n° 65 de M. Félix Ciccolini et plusieurs de ses collègues : possibilité de remboursement d'un quota annuel de titres d'indemnisation, avec l'obligation de les réinvestir dans les programmes d'équipement public ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement.

Article 7 (*conditions d'attribution des titres prioritaires aux personnes âgées de plus de soixante-dix ans*) (p. 4031). — Amendements nos 66 et 67 de M. Félix Ciccolini et plusieurs de ses collègues : coordination ; non retenus dans le vote unique demandé par le Gouvernement.

Après l'article 7. — Amendement n° 29 (article additionnel) de M. James Marson et plusieurs de ses collègues : indemnisation des titres et certificats d'indemnisation ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement (p. 4031).

Article 7 *bis* (*règlement des titres d'indemnisation d'une valeur inférieure à* 10 000 *francs* (p. 4031). — Amendement n° 90 de M. Jacques Dominati, secrétaire d'Etat : règlement en espèces des petits compléments d'indemnisation, notamment en faveur du conjoint survivant.

Article 7 *ter* (*clause de sauvegarde des titres contre la dépréciation monétaire*) (p. 4031). — Amendement n° 38 de MM. Henri Caillavet et Jacques Bordeneuve, soutenu par M. Jean-Pierre Cantegrit : application de la clause de sauvegarde si la hausse annuelle des prix atteint 8 p. 100 ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement.

Article 8 (*exonération de l'impôt sur le revenu pour les intérêts des titres prioritaires et des certificats d'indemnisation*) (p. 4032). — Amendement n° 84 de M. Félix Ciccolini et plusieurs de ses collègues : exonération des droits de mutation à titre gratuit ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement.

Article 9 (*les titres d'indemnisation sont nominatifs et incessibles, mais transmissibles par héritage*) (p. 4032). — Amendement n° 14 de M. Francis Palmero : cession des titres admise par un centre régulateur des négociations ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement. L'exemple des cessions de titres des dommages de la dernière guerre ; amendement n° 18 de M. Jean Francou : cessibilité des titres admise si le détenteur ou son conjoint se heurte à de graves difficultés économiques et financières ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement.

Article 10 (*admission des titres en garantie d'emprunt*) (p. 4034). — Amendement n° 7 de M. Charles de Cuttoli, rapporteur pour avis : constitution des titres d'indemnisation en garantie des emprunts contractés avant la promulgation de la loi ; retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement ; amendement n° 30 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues : constitution des titres d'indemnisation en garantie ou en remboursement des emprunts contractés antérieurement ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement ; amendement n° 46 de MM. Francis Palmero et Pierre Vallon, soutenu par M. Francis Palmero : constitution des titres d'indemnisation en garantie des emprunts contractés avant ou après la loi ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement (p. 4035) ; amendement n° 68 de M. Félix Ciccolini et plusieurs de ses collègues : constitution des titres d'indemnisation en garantie des emprunts contractés avant et après la promulgation de la loi ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement.

Article 11 (*conditions de sortie du moratoire légal*) (p. 4035). — Amendement n° 8 de M. Charles de Cuttoli, rapporteur pour avis : suppression de cet article qui prévoit la prolongation du moratoire jusqu'à la date de notification du complément d'indemnisation ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement ; amendement n° 69 de M. Félix Ciccolini et plusieurs de ses collègues, identique au précédent, n° 8 ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement.

Après l'article 11. — Amendement n° 1 (article additionnel) de M. Francis Palmero : article 4 de la loi du 15 juillet 1970, modifié par l'article 89 de la loi du 29 décembre 1976, cessibilité des droits à indemnisation en faveur des proches parents et alliés, et selon les règles successorales de droit commun ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement (p. 4036) ; amendement n° 16 (article additionnel) de M. Francis Palmero : indemnisation en cas de perte de la disposition ou de la libre jouissance du bien ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement ; amendement n° 71 (article additionnel) de M. Félix Ciccolini et plusieurs de ses collègues : article 12 de la loi du 15 juillet 1970 : indemnisation en cas de perte de la disposition ou de la libre jouissance du bien ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement.

Article 11 bis (*article* 22 *de la loi n°* 70-632 *du* 15 *juillet* 1970 : *évaluation des biens immobiliers*) (p. 4037). — Amendement n° 59 de M. Félix Ciccolini et plusieurs de ses collègues : prise en compte pour l'évaluation des immeubles ou locaux d'habitation de l'usage qui en était fait par le propriétaire et du nombre de pièces ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement.

Après l'article 11 bis. — Amendement n° 60 (article additionnel) de M. Henri Duffaut et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Félix Ciccolini : indemnisation des terrains non agricoles non bâtis comme terrains à bâtir ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement (p. 4037).

Art. 11 *ter* (*article* 26 *de la loi n°* 70-632 *du* 15 *juillet* 1970 : *évaluation forfaitaire des entreprises industrielles et commerciales*) (p. 4037). — Amendement n° 19 de M. Jean Francou : moyens de la preuve fournis à l'instance arbitrale sur la situation des entreprises ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement.

Après l'article 11 *ter*. — Amendement n° 61 (article additionnel) de M. Henri Duffaut et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Félix Ciccolini : article 27 de la loi du 15 juillet 1970 : valeur d'indemnisation de l'actif des entreprises ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement (p. 4038) ; amendement n° 9 (article additionnel) de M. Charles de Cuttoli, rapporteur pour avis : article 29 de la loi du 15 juillet 1970 : évaluation forfaitaire étendue aux cabinets des membres des professions libérales ; retiré au profit de l'amendement n° 91 de M. Jacques Dominati, secrétaire d'Etat ; amendement n° 73 (article additionnel) de M. Félix Ciccolini et plusieurs de ses collègues : article 29 de la loi du 15 juillet 1970 : fixation forfaitaire de la valeur d'indemnisation pour les professions libérales ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement ; amendement n° 91 (article additionnel) de M. Jacques Dominati, secrétaire d'Etat : article 29 de la loi du 15 juillet 1970 : extension aux professions libérales de l'évaluation forfaitaire par une instance arbitrale ; amendement n° 92 (article additionnel) de M. Jacques Dominati, secrétaire d'Etat : article 55 de la loi du 15 juillet 1970 : possibilité pour le juge d'autoriser les poursuites

dans certaines circonstrances ; amendement n° 62 (article additionnel) de M. Henri Duffaut et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Félix Ciccolini : article 30-2 nouveau de la loi du 15 juillet 1970 : moyens de la preuve ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement (p. 4039).

Article 11 *quater* (*transmission successorale des droits à indemnisation*) (p. 4039).

Après l'article 11 *quater*. — Amendement n° 93 (article additionnel) de M. Jacques Dominati, secrétaire d'Etat : extension de la notion de dépossession lorsque la gestion du bien par mandataire a été imposée et que le solde du compte de gestion est déficitaire de façon irréversible (p. 4039).

Article 12 (*dispositions de la loi du 15 juillet 1970 modifiée non contraires à la présente loi, applicables au complément d'indemnisation*) (p. 4039). — Amendement n° 70 de M. Félix Ciccolini et plusieurs de ses collègues : abrogation du titre V de la loi du 15 juillet 1970 et possibilité de recours devant le tribunal de grande instance ; non retenu dans le vote unique demandé par le gouvernement.

Après l'article 12. — Amendement n° 72 (article additionnel) de M. Félix Ciccolini et plusieurs de ses collègues : indemnisation pour les créances des personnes physiques sur les collectivités, les entreprises ou les établissements publics ; non retenu dans le vote unique demandé par le gouvernement (p. 4040).

Article 13 (*Validation des dispositions du décret n° 77-1010 du 7 septembre 1977 concernant l'aménagement des prêts de réinstallation des rapatriés*) (p. 4040). — Amendement n° 10 de M. Charles de Cuttoli, rapporteur pour avis : aménagement du moratoire pour les prêts contractés par des rapatriés en vue de leur reclassement ou de leur réinstallation en France ; retiré.

Article 13 *bis* (*Levée de forclusion pour le dépôt des demandes d'indemnisation des biens des Français musulmans*) (p. 4040). — Amendement n° 77 de M. Paul d'Ornano : levée générale pour six mois de la forclusion prévue par la loi du 15 juillet 1970 ; extension de ce délai à cinq ans pour les Français d'Algérie de souche islamique ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement. — Le cas de quelques Français du Viet-Nam. — Amendement n° 47 de MM. Pierre Vallon et Francis Palmero, soutenu par M. Francis Palmero : levée de la forclusion pour une durée de six mois en faveur de toutes les demandes d'indemnisation des biens perdus en Algérie ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement ; amendement n° 37 de MM. Pierre Sallenave et Pierre Bouneau, soutenu par M. Pierre Sallenave : levée de la forclusion étendue aux demandes relatives aux biens dont les Français du Maroc et de Tunisie ont été dépossédés après le 1er juin 1970 ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement.

Après l'article 13 *bis*. — Amendement n° 32 (article additionnel) de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues : indemnisation forfaitaire du mobilier d'usage courant et familial ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement (p. 4041) ; amendement n° 33 (article additionnel) de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues : prise en compte pour le calcul de la retraite des années d'activité dans les territoires placés sous la souveraineté de la France avant le 1er janvier 1970 ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement ; amendement n° 34 (article additionnel) de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues : indemnisation des ventes d'appartements à vil prix ; financement par la suppression de l'avoir fiscal ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement ; amendement n° 35 (article additionnel) de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues : calcul des pensions de retraite des anciens agents d'électricité et gaz d'Algérie ; suppression des dispositions du code général des impôts relatives à l'avoir fiscal ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement.

Article 14 (*modalités d'application fixées par un décret en Conseil d'Etat*) (p. 4042). — Amendement n° 36 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues : consultation des associations de rapatriés pour l'établissement du décret d'application ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement.

Après l'article 14. — Amendement n° 78 (article additionnel) de M. Paul d'Ornano : reconstitution de carrière pour les fonctionnaires civils et militaires victimes de sanctions prises en application de l'article 16 de la Constitution ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement ; amendement n° 79 de M. Paul d'Ornano : abrogation de certaines dispositions de la loi du 31 juillet 1963 ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement ; amendement n° 80 de M. Paul d'Ornano : extension des mesures d'amnistie prises par la loi du 16 juillet 1974 ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement ; amendement n° 81 de M. Paul d'Ornano : possibilité pour les anciens médecins des hôpitaux publics d'Algérie d'effectuer un rachat de cotisations pour la retraite ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement.

INTITULÉ. — Amendement n° 12 de M. Charles de Cuttoli, rapporteur pour avis : modification de l'intitulé qui deviendrait : « **projet de loi relatif à l'indemnisation des Français dépossédés de biens situés dans un territoire antérieurement placé sous la souveraineté, le protectorat ou la tutelle de la France** » ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement.

Explications de vote.

— *M. Pierre Schiélé* (p. 4044) : l'atmosphère pénible du débat. L'absurdité de la procédure. Le refus par le Gouvernement d'un débat sur le fond. Les déceptions suscitées par le texte. Une grande partie du groupe UCDP votera le texte, pour ne pas ajouter un retard supplémentaire à l'indemnisation. Un certain nombre de membres du groupe ne voteront pas ce texte, pour en dénoncer l'insuffisance et pour protester contre la dépossession du Parlement de son rôle législatif ;

— *M. Félix Ciccolini* (p. 4044) : la parodie de débat. L'abus qu'il y a à appliquer la procédure du vote bloqué prévue à l'article 44 de la Constitution à l'ensemble des amendements déposés sur un projet. Ses efforts pour ouvrir la discussion Le mutisme du Gouvernement. Le droit imprescriptible du Parlement à légiférer. (p. 4045) : au nom du groupe socialiste, élève une très vive protestation. Le vote acquis sans débat est un vote vicié. La déception des rapatriés ; la présence, dans les tribunes du public, de leurs représentants. Le délai excessif fixé pour l'indemnisation prévu par la loi ;

— *M. Philippe de Bourgoing* (p. 4045) : un pas important en matière d'indemnisation. Les inconvénients et les avantages d'avoir repris le cadre de la loi du 15 juillet 1970. Les sommes considérables en jeu. La quasi-totalité du groupe UREI votera ce texte ;

— *M. Jean Mézard* (p. 4045) : le regret de tous les membres du groupe du centre national des indépendants et paysans devant le procédé insupportable imposé au Sénat. Les améliorations qu'apporte le texte. Un certain nombre de membres du groupe voteront ce texte ;

— *M. Paul d'Ornano* (p. 4045) : le refus par le Gouvernement d'accepter l'amendement étendant l'indemnisation aux Français spoliés après le 1er juin 1970. (p. 4046) : le refus de ses amendements relatifs à une amnistie totale. Les sénateurs représentant les Français de l'étranger s'abstiendront dans le vote ;

— *M. James Marson* (p. 4046) : le caractère spécieux de l'argument financier : les privilèges fiscaux représentant en une seule année les sommes prévues dans le projet de loi pour l'indemnisation des rapatriés. Les propositions du parti communiste. L'utilisation du vote bloqué, atteinte à la démocratie. Les droits des travailleurs d'E D F. L'autoritarisme du pouvoir. Le groupe communiste votera contre le texte ;

— *M. Pierre Carous* (p. 4046) : le texte restrictif imposé par le Gouvernement. L'utilisation de l'article 40 aurait été préférable à celle du vote bloqué. Les faiblesses du texte : le très long délai d'indemnisation. La majorité du groupe R P R votera le texte malgré ses insuffisances. L'autre partie du groupe s'abstiendra. La nécessité de réexaminer ce texte dès que la crise économique sera maîtrisée ;

— *M. Francis Palmero* (p. 4046) : un débat vidé de son sens. Le texte méritait une libre discussion. Rien ne sera donc encore réglé cette fois ;

— *M. Jean-Jacques Perron* (p. 4047) : la stupéfaction d'un nouveau sénateur, empêché de remplir son mandat. La déception des rapatriés. Votera contre le texte.

Intervention de M. Jacques Dominati secrétaire d'Etat, sur l'ensemble (p. 4047) : les limites de l'enveloppe financière. La qualité du débat. Une procédure difficile. L'opposition prisonnière de ses propres mythes. L'absence de disposition relative à l'indemnisation dans le programme de la gauche.

Réponse de M. Félix Ciccolini au Gouvernement (p. 4047) : à propos de l'absence de disposition relative à l'indemnisation dans le programme commun de la gauche évoquée par M. Jacques Dominati rappelle les propositions de lois successives du groupe socialiste sur l'indemnisation des rapatriés.

Scrutin public (n° 23. — Liste des votants, p. 4055, 4056) sur l'ensemble du projet de loi dans la rédaction adoptée par l'Assemblée nationale, modifiée par les amendements n° 4 à l'article 1er, n° 87 à l'article 2, n° 88 à l'article 4, n° 89 à l'article 4 *bis*, n° 90 à l'article 7 *bis*, n° 7 à l'article 10, nos 91 92 et 93 tendant à insérer trois articles additionnels, à l'exclusion de tous autres amendements ou articles additionnels.

Adoption [14 décembre 1977] (p. 4048).

Discussion (commission mixte paritaire) [21 décembre 1977] (p. 4417, 4420).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 4417, 4418) : *M. Jean Francou, rapporteur pour le Sénat.*

Intervention du rapporteur (p. 4417) : le nouveau texte a pour objet d'allouer un complément d'indemnisation aux bénéficiaires de la loi du 15 juillet 1970. Le maintien des droits des rapatriés spoliés qui ne seraient pas, totalement ou partiellement, indemnisés. (p. 4418) : les modalités de calcul du complément d'indemnisation. La déduction des dettes afférentes au patrimoine spolié d'outre-mer. Le règlement en espèces des titres inférieurs à 10 000 F. L'admission des titres en natissement ou en garantie des emprunts contractés par des rapatriés. La définition de la personne habilitée à demander le bénéfice de la division d'un titre. L'extension aux biens des professions libérales du régime d'évaluation forfaitaire par une instance arbitrale. L'assouplissement du régime des poursuites autorisées par le juge pour le recouvrement de dettes contractées outre-mer par les rapatriés sur des biens possédés sur le territoire français. Les pertes de jouissance de biens possédés dans certains pays, particulièrement en Tunisie. Les observations de la commission mixte paritaire.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 4418, 4420) : *MM. Jacques Dominati, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre ; Jean Francou, rapporteur.*

Articles 1er, 2, 4 (p. 4418).

Article 4 *bis* (p. 4419).

Article 7 *bis* (p. 4419). — Amendement n° 1 de M. Jacques Dominati, secrétaire d'Etat : extension du bénéfice du versement en espèces du complément d'indemnisation à l'ensemble des héritiers d'une personne dépossédée à concurrence de 10 000 francs.

Articles 10, 11 *quater* A, 11 *quater* B, 11 *quinquies* (p. 4419).

Explication de vote :

— *M. Jean Francou* (p. 4419) : le Sénat sera attentif au contenu des décrets d'application. Les modalités d'indemnisation des chefs d'entreprise rapatriés. La création d'une commission technique par la confédération générale des petites et moyennes entreprises.

Réponse de M. Jacques Dominati, secrétaire d'Etat (p. 4420) : les travaux effectués en liaison avec les délégués des petites et moyennes entreprises. Le problème des réévaluations des biens industriels et commerciaux.

Adoption [21 décembre 1977] (p. 4420).

3. — **Proposition de loi tendant à modifier les articles 2 et 3 de la loi n° 70-632 du 15 juillet 1970 relative à une contribution nationale à l'indemnisation des Français dépossédés de biens situés dans un territoire antérieurement placé sous la souveraineté, le protectorat ou la tutelle de la France,** présenté par M. Jacques Habert, sénateur, et plusieurs de ses collègues [30 juin 1975] (n° **484**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; rapport de M. Charles de Cuttoli [24 novembre 1975] (n° **70**). — Discussion [17 décembre 1975] (p. 4745, 4747), [14 décembre 1977] (p. 4048, 4049). — Adoption [14 décembre 1977] (n° **49**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [15 décembre 1977] (n° **3357**) ; renvoi à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

Discussion (première lecture) : voir table 1975.

Suite de la discussion (première lecture) [14 décembre 1977] (p. 4048, 4049).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 4048, 4049) : *MM. Charles de Cuttoli, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Jacques Habert, Paul d'Ornano.*

Interventions des sénateurs : le but de la proposition de loi est de supprimer la date du 1er juin 1970 qui, dans la loi du 15 juillet 1970, constituait la date limite à partir de laquelle cessait le droit à indemnisation des rapatriés (p. 4048) ; le renvoi en commission le 17 décembre 1975 et l'impossibilité d'un accord avec le Gouvernement (p. 4048) ; les dépossessions intervenues depuis le 1er juin 1970 : au Viet-Nam, au Cambodge, à Madagascar, en Afrique noire, au Liban, aux Comores (p. 4048, 4049) ; la responsabilité du Gouvernement incitant les Français de l'étranger à demeurer sur place (p. 4048, 4049).

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 4049) : *MM. Jacques Dominati, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre ; Charles de Cuttoli, rapporteur.*

Article 1er (*suppression de la date limite du 1er juin 1970 aux paragraphes 1 et 2 de l'article 2 de la loi n° 70-632 du 15 juillet 1970 relative à une contribution nationale à l'indemnisation des Français dépossédés de l'étranger*). — Adopté (p. 4049).

Article 2 (*suppression de la date limite du 1er juin 1970 à l'article 3 de la loi n° 70-632 du 15 juillet 1970 relative à une contribution nationale à l'indemnisation des Français dépossédés de l'étranger*). — Adopté (p. 4049).

Article 3 (*inclusion des charges résultant de l'application de la présente loi dans celles prévues à l'article 71 de la loi n° 70-632 du 15 juillet 1970 relative à une contribution nationale à l'indemnisation des Français dépossédés de l'étranger*). — Adopté (p. 4049).

Intervention de M. Jacques Dominati, secrétaire d'Etat (p. 4049) : après l'adoption des articles premier, 2 et 3, oppose l'article 40 de la Constitution. Les trois articles étant adoptés, demande une deuxième délibération.

La **deuxième délibération** n'est pas décidée (p. 4049).

Adoption [14 décembre 1977] (p. 4049).

Voir aussi DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, **1.**

LOI DE FINANCES POUR 1978, Charges communes, DG, Affaires étrangères, DG ; Intérieur, DG ; Deuxième délibération, art. 36.

QUESTIONS ORALES, nos **1996, 2024.**

RAPATRIES D'OUTRE-MER (Journées du souvenir des)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Charges communes, DG.

RAPATRIES (Textes législatifs sur les)

Voir RAPATRIÉS, **2** (n° **106**), DG.

RAPPELS AU REGLEMENT

1. — **De M. Fernand Chatelain** [11 octobre 1977] (p. 2277) : l'accord qui était intervenu entre les présidents de groupes pour la répartition des postes de présidents et vice-présidents de commissions n'a pas été respecté. Le groupe communiste demande au bureau du Sénat d'imposer le respect de l'article 13 du règlement, en lui assurant au sein des bureaux des commissions la représentation à laquelle son importance lui donne droit.

2. — **De M. Jacques Habert** [11 octobre 1977] (p. 2277) : la répartition des postes de présidents et vice-présidents de commissions entre les groupes politiques.

3. — **De M. Guy Schmaus** [25 novembre 1977] (p. 3075) : signale que, contrairement aux résultats du scrutin parus dans le compte rendu analytique de la séance du 24 novembre 1977, le groupe communiste et apparenté a voté contre l'amendement n° 9 de M. Jean Francou.

4. — **De M. Marcel Champeix** [25 novembre 1977] (p. 3075) : la communication à la presse des décisions du conseil constitutionnel, particulièrement de celles sur la constitutionnalité des textes relatifs à l'enseignement privé.

5. — **De M. Marcel Champeix** [14 décembre 1977] (p. 3995) : proteste contre les conditions de travail du Sénat, qui portent atteinte à la dignité des parlementaires. Les observations identiques faites chaque année. Les interventions auprès du Premier ministre et du chef de l'Etat. Les promesses non tenues. Les modifications successives de l'ordre du jour. Le dépôt de textes en urgence.

6. — **De M. André Méric** [21 décembre 1977] (p. 4394) : proteste contre l'inscription à l'ordre du jour du projet de loi relatif à la responsabilité et à l'assurance dans le domaine de la construction. Les méthodes de travail imposées n'auront pas permis au groupe socialiste de déposer les amendements qu'il avait préparés.

7. — **De M. Robert Schwint** [21 décembre 1977] (p. 4394) : les conditions de travail imposées au Sénat ; le groupe socialiste se trouve dans l'impossibilité de soumettre à la Haute Assemblée les amendements qu'il avait préparés sur le projet de loi relatif à la responsabilité et à l'assurance dans le domaine de la construction.

8. — **De M. Etienne Dailly** [21 décembre 1977] (p. 4394) : l'article 48 de la Constitution dispose que le Gouvernement est maître de l'ordre du jour. Le président de séance n'a aucune marge de manœuvre. (p. 4395) : l'importance du débat en séance publique ; le rôle des travaux en commission.

9. — **De M. Fernand Chatelain** [21 décembre 1977] (p. 4395) : demande une suspension de séance afin de permettre aux groupes de délibérer sur l'ordre du jour. Les méthodes de travail imposées pour l'examen du projet de loi relatif à la responsabilité et à l'assurance dans le domaine de la construction sont déplorables.

10. — **De M. Léon Jozeau-Marigné** [21 décembre 1977] (p. 4395) : les conditions de travail insupportables imposées aux membres des commissions, aux rapporteurs du Sénat. La nécessité d'inscrire à l'ordre du jour la proposition de loi tendant à modifier la compétence d'attribution des juridictions du Haut-Rhin, du Bas-Rhin, de la Moselle.

11. — **De M. Lionel de Tinguy** [21 décembre 1977] (p. 4396) : demande que la suspension de séance soit utilisée par le représentant du Gouvernement pour faire inscrire à l'ordre du jour la proposition de loi tendant à modifier la compétence d'attribution des juridictions du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle.

12 et 13. — **De M. Marcel Champeix** [21 décembre 1977] (p. 4448) : au nom du groupe socialiste, rappelle les dispositions de l'article 28 de la Constitution, en application duquel la session est close depuis minuit. Les textes votés seraient désormais inconstitutionnels.

De M. Fernand Chatelain [21 décembre 1977] (p. 4448) : demande une suspension de séance pour permettre au président du Sénat de juger de l'opportunité de prononcer la clôture de la session.

RAPPORT ABELIN (Coopération)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Coopération, D G.

RAPPORT ANICET LE PORS (Immigration)

Voir TRAVAILLEURS ÉTRANGERS (Q O).

RAPPORT CLAUDÉ (Statut de l'épouse de commerçant ou artisan)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Commerce et artisanat, D G.

RAPPORT CONSTANT

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Anciens combattants, DG ; après l'art. 83.

RAPPORT CLUZEL (Radiodiffusion).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Radiodiffusion-télévision française, DG.

RAPPORTS D'INFORMATION

1. — Déposé par M. André BARROUX et plusieurs de ses collègues, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, à la suite de la mission effectuée du 9 au 23 septembre 1976, par une délégation de cette commission, chargée d'étudier les **relations commerciales de la France avec la Bulgarie, la Roumanie et la Tchécoslovaquie** [2 avril 1977] (n° **213**).

2. — Déposé par M. Georges LAMOUSSE et plusieurs de ses collègues, au nom de la commission des affaires culturelles, à la suite d'une mission effectuée du 2 au 14 février 1976 par une délégation de cette commission chargée d'étudier les conditions dans lesquelles se dispense l'**enseignement agricole en Allemagne et en Italie** [19 avril 1977] (n° **251**).

3. — Déposé par M. Léon JOZEAU-MARIGNÉ et plusieurs de ses collègues au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la suite de la mission effectuée du 17 juillet au 8 août 1976, par une délégation de la commission chargée d'étudier les problèmes de la **départementalisation à Saint-Pierre-et-Miquelon** et **l'organisation fédérale en Australie** [21 avril 1977] (n° **253**).

4. — Déposé par MM. Edgard PISANI et Michel SORDEL au nom de la commission des affaires économiques et du Plan et de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur les répercussions agricoles de la **politique méditerranéenne de la CEE pour les régions du sud de la France** [21 avril 1977] (n° **259**).

5. — Déposé par M. Marcel FORTIER, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur la **situation financière de la sécurité sociale** [28 avril 1977] (n° **271**).

6. — Déposé par M. Hector VIRON, au nom de la commission des affaires sociales sur les problèmes relatifs aux **accidents du travail** et aux maladies professionnelles, à la suite de la création par cette commission d'un groupe de travail [28 avril 1977] (n° **272**).

7. — Déposé par M. Yvon COUDÉ DU FORESTO, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le fonctionnement et l'évolution du **commissariat à l'énergie atomique** [16 juin 1977] (n° **375**).

8. — Déposé par M. Edouard BONNEFOUS, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le **contrôle des entreprises publiques en 1977 (filiales et prises de participation des entreprises publiques)** [16 juin 1977] (n° **379**).

9. — Déposé par M. Jacques MAURY et plusieurs de ses collègues, au nom de la commission des affaires sociales, à la suite d'une mission d'information accomplie du 11 juillet au 23 juillet 1977 au **Cameroun**, au **Gabon** et en **République populaire du Congo** pour y étudier certains problèmes sanitaires et sociaux [30 septembre 1977]. — *JO* Lois et décrets 1er octobre 1977. — Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1977, 3 octobre 1977] (n° **490**).

RAPPORT DUFOUR (Comité social des Journaux officiels).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Journaux officiels, DG.

RAPPORT GUICHARD (Collectivités locales).

Voir COLLECTIVITÉS LOCALES (QO).
LOI DE FINANCES POUR 1978, DG, Intérieur, DG.

RAPPORT JACQUES BLANC (Tourisme vacances).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Tourisme, DG.

RAPPORT LAROQUE (Vieillesse).

Voir VEUVES (QO).

RAPPORT LIMOUZY (Commerce extérieur).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Commerce extérieur, DG.

RAPPORT PEYREFITTE (Violence).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Santé et sécurité sociale, DG ; Intérieur, DG ; Justice, DG.

RAPPORT PIERRE DUX (Théâtre).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Culture, D G.

RAPPORT PIERRE GALONI (Polynésie et Nouvelle-Calédonie).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Territoires d'outre-mer, D G.

RAPPORTS BARRE ET NORA (Logement).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Logement, D G.

RAPPORT SIMON NORA (Informatique).

Voir INFORMATIQUE, 1 (n° 5).
LOI DE FINANCES POUR 1978, DG.

RAPPORT TRICOT (Informatique).

Voir INFORMATIQUE, 1 (n° 5).

RAPPORT SUDREAU (Entreprise).

Voir CADRES (Q O).
ENTREPRISE, 1 (n° 300), 3 (n° 175), D G.

RAPPORTS DU GOUVERNEMENT

Voir la matière.

R. A. T. P. (Régie autonome des transports parisiens).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, D G ; Transports - section commune et transports terrestres, D G.
TRANSPORTS EN COMMUN (Q O).

RAWA-RUSKA (camp de).

Voir PRISONNIERS DE GUERRE (Q O).

RAYONS X

Voir TRANSPORTS AÉRIENS (Q O).

REALISATEURS (Télévision).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Radiodiffusion télévision française, D G.

RECHERCHE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, D G ; Universités, D G ; Agriculture, D G.

RECHERCHE MEDICALE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Santé et sécurité sociale, DG.

RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Recherche, DG ; Commissariat général au plan, DG ; Défense, DG ; Industrie, DG ; Affaires étrangères, DG ; Coopération, DG.
TRAITÉS ET CONVENTIONS, 15 (n° 95).

RECHERCHES (Autorisation)

Voir MINES ET CARRIÈRES, 1 (n° 244).

RECHERCHES GEOLOGIQUES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Industrie, DG.

RECUPERATION DES MATIERES PREMIERES

Voir PAPIERS ET PAPETERIES (QO).

REDEVANCE (perçue sur les produits extraits du sol sous-marin).

Voir MER (DROIT DE LA —), 1 (n° 131).

REDEVANCE MINIERE

Voir MINES ET CARRIÈRES, 1 (n° 244).

REDEVANCE (Pollution des eaux).

Voir LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 3 (n° 113), après l'article 16 *quinquies*.

REDEVANCE RADIO-TELEVISION

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Comptes spéciaux du Trésor, DG ; Services financiers, DG ; Radiodiffusion télévision française, DG, ligne 2 de l'Etat E, art. 59 ; CMP, art. 59.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 3 (n° 113), art. 16.
RADIODIFFUSION ET TÉLÉVISION.
QUESTION ORALE SANS DÉBAT, n° 30.

REFERENDUM

Voir DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT, 1.
Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 1.
PEINE DE MORT (QO).

REFORME DE L'ENSEIGNEMENT

Voir APPRENTISSAGE, 1 (n° 432).
EDUCATION (QO).
ENSEIGNEMENT (QO).
ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRÉ (QO).
PROGRAMMES SCOLAIRES (QO).

REFORME DE L'ENSEIGNEMENT LANGEVIN-VALLON (Projet de —).

Voir EDUCATION (QO).

REFORME FISCALE

Voir EMPRUNT, 1 (n° 293).

REFORME HABY (Enseignement).

Voir EDUCATION (QO).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Education, DG.

REFUGIES POLITIQUES (Statut des).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Justice, DG.

REGION MEDITERRANEENNE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Intérieur, DG.

REGION PARISIENNE

1. — **Proposition de loi tendant à modifier l'article 22 de la loi n° 76-394 du 6 mai 1976 portant création et organisation de la région d'Ile-de-France,** présentée par M. Etienne Dailly, sénateur [12 novembre 1977] (n° 94) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Voir aussi ENVIRONNEMENT (QO).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Postes et communications, DG, art. 40 ; Universités, DG ; Services du Premier ministre, aménagement du territoire, DG ; Transports - section commune et transports terrestres, DG.
QUESTION ORALE n° 2080.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT n° 18.
TRANSPORTS EN COMMUN (QO).

REGION PARISIENNE (loyers)

Voir PRIX, 1 (n° **147**), art. 5 *bis*.

REGIONS

1. — **Proposition de loi modifiant l'article 5 de la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 portant création et organisation des régions et tendant à permettre pendant les sessions des conseils régionaux la suppléance des parlementaires par leurs remplaçants,** présentée par M. Henri Caillavet, sénateur [2 avril 1977] (n° 223) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Voir aussi COLLECTIVITÉS LOCALES (QO).

DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, **1**.

ENVIRONNEMENT (QO).

LOI DE FINANCES POUR 1978, Recherche, DG ; Commissariat général au Plan, DG ; Intérieur, DG ; Services du Premier ministre, aménagement du territoire, DG.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT n° **3**.

TRANSPORTS EN COMMUN (QO).

REGIONS D'ECONOMIE MONTAGNARDE

1. — **Proposition de loi tendant à modifier la loi n° 72-12 du 3 janvier 1972 relative à la mise en valeur pastorale dans les régions d'économie montagnarde,** présentée par M. Brocard, député, et plusieurs de ses collègues [30 juin 1975] (n° **1854**) ; renvoi à la Commission de la Production et des Echanges ; rapport de M. Couderc [8 décembre 1976] (n° **2677**). — Discussion [17 décembre 1976]. — Adoption [17 décembre 1976] (n° **611**).

TRANSMISSION AU SÉNAT [18 décembre 1976] (n° **181**) ; renvoi à la Commission des Affaires économiques et du Plan ; rapport de M. Rémi Herment [7 avril 1977] (n° **239**). — Discussion [19 avril 1977] (p. 551, 555). — Adoption modifiée [19 avril 1977] (n° **95**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [19 avril 1977] (n° **2810**) ; renvoi à la Commission de la Production et des Echanges ; rapport de M. Couderc [28 avril 1977] (n° **2841**). — Discussion [3 mai 1977]. — Adoption [3 mai 1977] (n° **648**).

PROMULGATION : loi n° 77-479 du 9 mai 1977 (*JO* Lois et décrets du 10 mai 1977).

Discussion (première lecture) [19 avril 1977] (p. 551, 555).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE : *MM. Rémi Herment, rapporteur, Charles Bosson, Pierre Sallenave, Jacques Blanc, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture.*

a) *Intervention des sénateurs :* le rapport de M. Brocard « Pour que la montagne vive » de septembre 1975 (p. 551, 553) ; l'importance des régions de montagne (p. 551) ; les conditions de création des groupements pastoraux (p. 551, 553) ; l'entretien des paturages (p. 551) ; les alpages (p. 552, 553) ; la sécheresse de 1976 (p. 552) ; le « service pastoral » (p. 552) ; les groupements agricoles d'exploitation en commun [GAEC] (p. 552) ; les revendications des agriculteurs de montagne (p. 552) ; les associations foncières pastorales (p. 552) ; la prime de ramassage de l'herbe (p. 552) ; la lutte contre les terres en friche (p. 552) ; l'agriculture collective dans les Pyrénées (p. 553) ; la délimitation des zones de montagne et la classification des communes (p. 553, 554).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 554) : faciliter l'accès des agriculteurs ou des groupements d'agriculteurs aux groupements pastoraux pour obtenir une meilleure utilisation des herbages de montagne. Permettre aux jeunes de rester dans les régions de montagne.

Réponse à M. Charles Bosson : étude de l'octroi d'aide aux associations ; étude de l'actualisation des subventions pour le matériel de montagne ; discussion au cours de la présente session du projet de loi concernant les terres incultes.

Réponse à M. Pierre Sallenave : la décision de la Communauté de reconnaître l'existence de zones défavorisées ; préciser les limites des zones de piémont.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 554, 555) : *MM Rémi Herment, rapporteur, Jacques Blanc, secrétaire d'Etat.*

Article unique (*modification de l'article* 11 *du titre II de la loi n° 72-12 du 3 janvier 1972 : groupements pastoraux*) (p. 554). — Adoption de l'amendement n° 1 de M. Rémi Herment, rapporteur : ajouter les groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC) à la liste des personnes morales pouvant créer des groupements pastoraux sous une autre forme que celle d'une société (p. 555) ; amendement n° 2 de M. Rémi Herment, rapporteur : ajouter les agriculteurs de la zone de piémont aux agriculteurs devant constituer les deux tiers des membres des groupements ;

— l'article unique ainsi modifié est adopté (p. 555).

Explication de vote :

— *M. Louis Courroy :* la délimitation des zones de montagne dans le département des Vosges ; vote favorable (p. 555).

Adoption [19 avril 1977] (p. 555).

Voir aussi QUESTIONS ORALES n°s **1991, 2000.**

REGLEMENT DES ASSEMBLEES PARLEMENTAIRES

1. — **Proposition de résolution tendant à modifier l'article 7 du règlement du Sénat,** présentée par M. Léon Jozeau-Marigné, sénateur [24 juin 1977] (n° **419**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; rapport de M. Léon Jozeau-Marigné [29 juin 1977] (n° **443**). — Discussion immédiate [30 juin 1977] (p. 1961). — Discussion [30 juin 1977] (p. 1961). — ADOPTION [30 juin 1977] (n° **183**). — Décision du Conseil constitutionnel du 20 juillet 1977 (*JO*, Lois et décrets du 23 juillet 1977).

Discussion [30 juin 1977] (p. 1961).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1961) : *M. Léon Jozeau-Marigné, président et rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale :* l'augmentation du nombre des membres de la Haute Assemblée a pour conséquence logique l'accroissement du nombre des commissaires dans les six commissions permanentes. C'est le système de la proportionnelle qui a été retenu.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 1961).

Article unique (*nomination et composition des six commissions permanentes*). — Adopté (p. 1961).

Adoption [30 juin 1977] (p. 1961).

2. — **Proposition de résolution tendant à modifier les articles 24, 44 et 45 du règlement du Sénat,** présentée par M. Alain Poher, sénateur, et plusieurs de ses collègues ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [10 décembre 1977] (n° **153**).

Voir aussi FONCTIONNAIRES ET AGENTS PUBLICS, **2** (n° **362**).

REGLEMENT JUDICIAIRE

Voir FAILLITE, RÈGLEMENT JUDICIAIRE ET LIQUIDATION DE BIENS, **1** (n° **209**).

REGLEMENTS

Voir LOIS (QO).

REIMS (Grèves)

Voir ENTREPRISE, **1** (n° **300**).

RELATIONS CULTURELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Affaires étrangères, DG.

RELATIONS INTERNATIONALES

Voir POLITIQUE EXTÉRIEURE.

QUESTION ORALE n° **2009.**

RELIGIEUX

Voir SÉCURITÉ SOCIALE, **2** (n° **129**).

REMEMBREMENT

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Environnement, DG ; Agriculture, DG.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **1** (n° **330**).

REMPLAÇANTS

Voir ENSEIGNANTS (QO).
SÉNATEURS (IX. — Remplacements.)

REMUNERATION

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Travail, DG ; Services du Premier ministre - services généraux, DG.

RENAULT (Régie)

Voir INDUSTRIE MÉCANIQUE (QO).
LOI DE FINANCES POUR 1978, INDUSTRIE, DG ; Tourisme, DG ; Services du Premier ministre, aménagement du territoire, DG.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **3** (n° **113**) DG.

RENOVATION URBAINE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Départements d'outre-mer, DG ; Equipement et aménagement du territoire, DG.
URBANISME (QO).

RENTES VIAGERES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), art. 32 ; Charges communes, DG ; CMP, art. 32, 32 *bis*.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **1** (n° **330**).

RENTREE SCOLAIRE

Voir ENSEIGNEMENT (QO).
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **3** (n° **113**) DG.

REPERTOIRE NATIONAL D'IDENTIFICATION DES PERSONNES PHYSIQUES

Voir INFORMATIQUE, **1** (n° **5**) art. 15.

REQUIS (du travail obligatoire)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Anciens combattants, DG.

RESERVE (obligation de)

Voir FONCTIONNAIRES ET AGENTS PUBLICS (QO).

RESERVES FONCIERES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Départements d'outre-mer, DG.

RESERVES NATURELLES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Environnement, DG.
PARCS NATURELS

RESIDENCES SECONDAIRES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Tourisme, DG.

RESPONSABILITE CIVILE

1. — **Projet de loi relatif à la responsabilité civile des propriétaires de navires pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures,** présenté au nom de M. Jacques Chirac, Premier ministre, par M. Jean Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice [23 octobre 1975] (n° **31**, 1975-1976) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; pour avis à la commission des affaires économiques et du Plan ; rapport de M. Pierre Marcilhacy [20 décembre 1975] (n° **209**, 1975-1976). — Avis de M. Bernard Legrand [8 avril 1976] (n° **241**). — Discussion [15 avril 1976]. — Adoption [15 avril 1976] (n° **116**).

NOUVEL INTITULÉ : « **Projet de loi relatif à la responsabilité civile et à l'obligation d'assurance des propriétaires de navires pour les dommages résultant de la pollution par les hydrocarbures.** »

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE [20 avril 1976] (n° **2200**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; pour avis à la commission de la production et des échanges ; rapport de M. Baudouin [3 juin 1976] (n° **2360**). — Discussion [14 avril 1977]. — Adoption modifiée [14 avril 1977] (n° **638**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (DEUXIÈME LECTURE) [19 avril 1977] (n° **249**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; rapport de M. Pierre Marcilhacy [3 mai 1977] (n° **278**). — Discussion [12 mai 1977] (p. 893, 895). — Adoption [12 mai 1977] (n° **109**).

PROMULGATION : loi n° 77-530 du 26 mai 1977 (*JO*, Lois et décrets du 27 mai 1977).

Discussion (deuxième lecture) [12 mai 1977] (p. 893, 894).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE : *MM. Pierre Marcilhacy, rapporteur, Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice.*

a) *Intervention du rapporteur* (p. 894) : les dispositions concernant l'assignation devant le tribunal de grande instance de Paris. La nécessité pour la France de ratifier la convention de Bruxelles sur le fonds d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 894) : demande d'adoption sans modification.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 894).

Articles 5, 7 et 9. — Adoptés dans le texte voté par l'Assemblée nationale (p. 894).

Explication de vote :

— *M. Raymond Brosseau* (p. 894) : la catastrophe d'Ekofisk. Ce projet de loi ne contient que des dispositions trop restreintes. L'importance de la pollution des pétroliers. Le silence sur ces problèmes du trust pétrolier Phillips-Petroleum. Evaluation des dommages causés. Le manque à gagner pour les pêcheurs. L'insuffisance des mesures prises dans le cadre des diverses conventions internationales.

— *Réponse de M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice, à M. Pierre Marcilhacy, rapporteur, et à M. Raymond Brosseau* (p. 895) : explication de la convention de Bruxelles sur le fonds d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures.

La convention de Londres sur la responsabilité civile pour les dommages de pollution dus aux forages pétroliers en mer.

Adoption [12 mai 1977] (p. 895).

2. — **Proposition de loi relative à la réparation des dommages causés par un véhicule automobile en cas de lésions corporelles ou de décès et de dommages matériels,** présenté par M. René Chazelle, sénateur, et plusieurs de ses collègues [16 juin 1977] (n° **381**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Voir aussi CONSTRUCTION, **1** (n° **483**).
NOUVELLE-CALÉDONIE, **1** (n° **264**).

RESPONSABILITE DU FAIT DES PRODUITS

Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS, **11** (n° **174**).

RESTAURANTS UNIVERSITAIRES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Universités, DG.

RETRAITE (âge de la)

Voir DÉPORTÉS ET INTERNÉS, **1** (n° **418**).
EMPLOI **1** (n° **322**).
LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), art. **3** ; Anciens combattants, DG ; Santé et sécurité sociale, DG ; Travail, DG.
PENSIONS DE RETRAITE (QO).
TRAVAIL DES FEMMES (QO).

RETRAITE DU COMBATTANT

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Anciens combattants, DG ; art. 71.

RETRAITE MUTUALISTE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Anciens combattants, DG, Santé et sécurité sociale, état B, titre IV ; Deuxième délibération, art. 7.

RETRAITES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), art. 3 ; Tourisme, DG.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **1** (n° **330**).
PENSIONS DE RETRAITE.

RETRAITS DE FONDS (P ET T)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Postes et télécommunications, DG.

REUNION (LA)

Voir CALAMITÉS (QO).
ENSEIGNEMENT (QO).
FORÊTS, **2** (n° **250**).
MATERNITÉ, **1** (n° **128**).

REVENUS AGRICOLES

Voir CEE (QO).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Agriculture, DG.
PRIX AGRICOLES (QO).

RHIN (CHUTES)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Industrie, DG.

RHODESIE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Affaires étrangères, état B, titre III.

RHONE (AMENAGEMENT HYDRAULIQUE)

Voir ENERGIE, **1** (n° **339**).
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° **75**.

RHONE POULENC

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Travail, DG.

RHUM

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), art. 21 ; Départements d'outre-mer, DG.

RISQUES PROFESSIONNELS (prévention des).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Travail, DG.

ROUGEON-SENART (ville nouvelle).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Equipement et aménagement du territoire, DG.

ROUMANIE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Travail, DG, état B, titre III.
TRAITÉS ET CONVENTIONS, **41** (n° **17**).

ROUTES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Services du Premier ministre, aménagement du territoire, DG ; Equipement et aménagement du territoire, DG.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **1** (n° **330**).
QUESTION ORALE, n° **1985**.
ROUTES DÉCLASSÉES.

ROUTES DECLASSEES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Equipement et aménagement du territoire, DG ; art. 78 *ter* ; C. M. P., art. 78 *ter*.

RUNGIS

Voir MARCHÉS.

S

SACCHARINE

Voir CONSOMMATION (QO).

SADATE (Président) (Voyage à Jérusalem).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), DG ; Affaires étrangères, DG.

SAFARI (Système automatisé pour les fichiers administratifs et le répertoire des individus).

Voir INFORMATIQUE, **1** (n° **5**).

SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural).

Voir MINES ET CARRIÈRES, **1** (n° **244**).

SAINT-NAZAIRE (Chantiers navals).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Marine marchande, DG.

SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Départements d'outre-mer, DG.
MER (DROIT DE LA), **1** (n° **131**).
RAPPORTS D'INFORMATION, **3** (n° **253**).

SAINT-QUENTIN (chômage)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Services du Premier ministre, aménagement du territoire, DG.

SAISIES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Logement, après l'art. 56.
PRESTATIONS FAMILIALES (QO).
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° **101**.

SALAIRE MATERNEL

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, **1**.
LOI DE FINANCES POUR 1978, Travail, DG.
PRESTATIONS FAMILIALES, **1** (n° **346**).

SALAIRE PARENTAL D'EDUCATION

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Travail, DG.

SALAIRES

Voir APPRENTISSAGE, **1** (n° **432**).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Travail, DG.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **1** (n° **330**).
MENSUALISATION, **1** (n° **207**).
OUVRIERS DE L'ETAT (QO).
PRIX, **1** (n° **147**), DG, art. 9.
SALAIRE MATERNEL.
SALARIÉS.
TRAVAIL DES FEMMES (QO).

SALARIES

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, **1.**
ELECTIONS, **6** (n° **155**).
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (QO).
ENTREPRISE, **1** (n° **300**).
SALARIÉS AGRICOLES
SIDÉRURGIE (QO).

SALARIES AGRICOLES

Voir SÉCURITÉ SOCIALE, **1** (n° **4**).

SANCTIONS DISCIPLINAIRES (justice)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, JUSTICE, DG.

SANGLIERS

Voir CHASSE, **1** (n° **275**).

SANTE

Voir MATERNITÉ, **1** (n° **128**).

SANTE PUBLIQUE

Voir CONSOMMATEURS, **1** (n° **306**).
LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), DG.
PHARMACIE (QO).
QUESTION ORALE, n° **2001.**

SAO TOME ET PRINCIPE (République démocratique de)

Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS, **65** (n° **146**).

SAPEURS-POMPIERS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Intérieur, DG.
QUESTION ORALE, n° **2019.**

SAHRAOUIS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Affaires étrangères, DG.
POLISARIO (OTAGES).

SARRE (Commission du Gouvernement du territoire de la)

Voir LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **3** (n° **113**), art. 13.

SATELLITES

Voir ESPACE (Q O).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Industrie, D G ; Radiodiffusion télévision française, DG.
TÉLÉCOMMUNICATIONS (QO).

SAUVETAGE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Défense, D G.
SAUVETAGE EN MER

SAUVETAGE EN MER

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Marine marchande, D G.

SAVIEM

Voir ENTREPRISE, **7** (n° **300**), art. 3.
LOI DE FINANCES POUR 1978, Travail, D G.

SAUVY ALFRED (Professeur) [citation].

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Travail, D G.

SCHEMAS DIRECTEURS D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Equipement et aménagement du territoire, D G.

SCHMITT (J.-C.) (Hommage à).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Territoires d'outre-mer, D G.

SCIERIES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), art. 28.

SCOLARISATION

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Education, D G ; Coopération, D G ; Deuxième délibération, art. 36.
TRAVAILLEURS ÉTRANGERS (Q O).

SCOLARITE OBLIGATOIRE

Voir APPRENTISSAGE, **1** (n° **432**).

SDAU (schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Equipement et aménagement du territoire, DG.
MINES ET CARRIÈRES, **1** (n° **244**).

SECHERESSE

Voir EAU.

SECOURS AUX BLESSES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Services du Premier ministre - secrétariat général de la défense nationale, DG.

SECRETARIAT GENERAL DE LA DEFENSE NATIONALE (S. G. D. N.).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Défense, DG ; Services du Premier ministre - secrétariat général de la défense nationale, DG ; Deuxième délibération, art. 35.

SECRET DE L'ENQUETE ET DE L'INSTRUCTION

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Justice, DG.
PROCÉDURE PÉNALE, **1** (n° **9**).

SECRET PROFESSIONNEL

Voir INFORMATIQUE, **1** (n° **5**), art. 10.

SECTEUR TERTIAIRE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Services du Premier ministre - Aménagement du territoire, DG.

SECTIONS DE COMMUNES

Voir COMMUNES (QO).

SECURITE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Postes et télécommunications, DG.

SECURITE CIVILE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Intérieur, DG.

SECURITE ROUTIERE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Intérieur, DG.
QUESTIONS ORALES n° **1940, 2003.**

SECURITE SOCIALE

1. — Projet de loi instituant une compensation entre le régime de sécurité sociale des travailleurs salariés du commerce et de l'industrie et le régime des salariés agricoles pour les rentes de l'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles, présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture, **par**

M. Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances, et par Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale [5 octobre 1977 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 11 octobre 1977] (n° **4**) ; renvoi à la commission des affaires sociales ; rapport de M. Hubert d'Andigné [27 octobre 1977] (n° 55). — Discussion [16 novembre 1977] (p. 2701, 2707). — Adoption [16 novembre 1977] (n° **21**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [17 novembre 1977] (n° **3223**) ; renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; rapport de M. Guinebretière [24 novembre 1977] (n° **3263**). — Discussion [9 décembre 1977]. — Adoption modifiée [9 décembre 1977] (n° **800**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (DEUXIÈME LECTURE) [9 décembre 1977] (n° **152**) ; renvoi à la commission des affaires sociales ; rapport de M. Hubert d'Andigné [14 décembre 1977] (n° **174**). — Discussion [17 décembre 1977] (p. 4188, 4189). — Adoption [17 décembre 1977] (n° **62**).

PROMULGATION : loi n° 77-1454 du 29 décembre 1977 (*JO*, Lois et décrets du 30 décembre 1977).

Discussion (première lecture) [16 novembre 1977] (p. 2701, 2707).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 2701, 2705) : *MM. Hubert d'Andigné, rapporteur de la commission des affaires sociales ; Jacques Blanc, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture ; Pierre Gamboa, Michel Moreigne, Henri Goetschy.*

a) *Interventions des sénateurs :* les prestations sociales servies en vertu de la loi du 25 octobre 1972 relative à l'assurance des salariés agricoles contre les accidents du travail et les maladies professionnelles (p. 2701, 2703) ; les allocations versées aux victimes d'accidents antérieurs à la loi du 25 octobre 1972 (p. 2701) ; les apprentis (p. 2701) ; les « petits métayers » (p. 2701) ; la revalorisation des rentes (p. 2701, 2703) ; la gestion du régime assurée par la mutualité sociale agricole (p. 2701, 2703) ; le taux des cotisations sociales versées par les employeurs (p. 2701) ; le taux des cotisations sociales des employeurs pour les scieries (p. 2701) ; la diminution de la population agricole (p. 2701, 2704) ; la loi du 24 décembre 1974 sur la protection sociale commune à tous les Français (p. 2701) ; la prévention des accidents du travail (p. 2701) ; l'ordonnance du 19 octobre 1945 sur la sécurité sociale et le rôle d'Ambroise Croizat, ministre communiste (p. 2702) ; le principe du projet de loi : une compensation entre le régime général et le régime des salariés agricoles pour les rentes d'assurances contre les accidents du travail et les maladies professionnelles (p. 2703) ; l'opposition des syndicats à la compensation interrégimes (p. 2703) ; la participation financière de l'Etat (p. 2703, 2704) ; les difficultés de financement du régime agricole (p. 2703, 2704) ; le fonds commun des accidents du travail agricole (p. 2703, 2704) ; l'harmonisation des taux de cotisations entre le régime agricole et le régime général de la sécurité sociale (p. 2703) ; le régime local de protection sociale dans les départements du Rhin et de la Moselle (p. 2704) ; la taxe sur les baux de chasse perçue par l'Etat (p. 2704).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 2701) : l'harmonisation entre les régimes de sécurité sociale. Le rattrapage des taux de cotisations sociales versées par les employeurs du secteur agricole. Le corollaire : la compensation démographique. La loi du 24 décembre 1974 sur la protection sociale commune à tous les Français, instituant la compensation entre les régimes de base obligatoires. Les régimes d'assurance contre les accidentes du travail exclus de son champ d'application. Lors du débat de 1974, l'amendement de M. Hubert d'Andigné posant le problème du coût de la revalorisation des rentes anciennes pour le régime agricole. La compensation en matière d'accidents du travail instituée en faveur du régime minier. (p. 2702) : la loi du 25 octobre 1972 relative au régime de l'assurance obligatoire des salariés agricoles contre les accidents du travail et les maladies professionnelles. Le poids de la revalorisation des rentes. Le déséquilibre démographique. La diminution du nombre des salariés agricoles dans le secteur de la production. Les effectifs de salariés dans le « tertiaire agricole ». Le travail saisonnier. Le taux élevé des cotisations. Les protestations des organisations professionnelles agricoles. La compensation instituée par le présent projet : son champ d'application limité à la seule charge des rentes. Le mode de calcul retenu. Cotisation moyenne et cotisation d'équilibre. Le maintien de l'incitation à la prévention. Le plafond fixé au transfert de compensation. L'harmonisation des autres taux de cotisations avec ceux du régime général : assurance maladie, assurance vieillesse, prestations familiales. La modification de l'article 1150 du code rural sur le financement du régime agricole. La fixation par décret du mode de calcul des transferts de compensation. Le régime agricole spécifique en vigueur dans le Haut-Rhin, le Bas-Rhin et la Moselle. L'harmonisation de la protection sociale du secteur agricole avec celles dont bénéficient les travailleurs du régime général.

Réponse à M Pierre Gamboa : la compensation est justifiée ; l'apport de cotisation des jeunes travailleurs qui ont quitté l'agriculture au régime général de sécurité sociale. La participation de l'Etat. L'estimation du coût pour le régime général en 1978. Le décret d'application. Le mode de calcul retenu. Cotisation moyenne et cotisation d'équilibre. Le délai de publication des décrets.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 2705, 2707) : *MM. Hubert d'Andigné, rapporteur ; Jacques Blanc, secrétaire d'Etat, Louis Jung, Gaston Pams, Louis Virapoullé.*

Article 1er (*principe d'une compensation entre le régime général de la sécurité sociale des salariés du commerce et de l'industrie et le régime d'assurance des salariés agricoles contre les accidents du travail et les maladies professionnelles*). — Adopté (p. 2705).

Article 2 (*niveau du taux moyen des cotisations d'accidents du travail du régime agricole*). — Adopté (p. 2705).

Article 3 (*mise en œuvre progressive de la compensation et harmonisation des taux des cotisations*) (p. 2705). — Adoption de l'amendement n° 1 de M. Hubert d'Andigné, rapporteur : prise en compte, pour l'harmonisation avec les taux du régime général, des taux globaux de cotisations du régime agricole, incluant les cotisations complémentaires (p. 2706) ; adoption du sous-amendement n° 3 de M. Jacques Blanc, secrétaire d'Etat, à l'amendement n° 1 de M. Hubert d'Andigné, rapporteur : précision sur la définition de l'écart existant entre les taux de cotisations des deux régimes, et fixation d'un point de départ pour le calcul du transfert de compensation ;

— l'article 3, ainsi modifié, est adopté (p. 2706).

Article 4 (*article 1150 du code rural : financement du régime d'assurance obligatoire des salariés agricoles contre les accidents du travail et les maladies professionnelles*). — Adopté (p. 2706).

Après l'article 4. — Amendement n° 2 (article additionnel) de M. Louis Jung et plusieurs de ses collègues : révision annuelle de l'aide financière allouée aux caisses d'assurance accidents agricoles des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, pour compenser dans le domaine de la charge-rentes les effets du déséquilibre démographique ; déclaré irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 2706).

Article 5 (*décrets d'application*). — Adopté (p. 2707).

Après l'article 5. — Adoption de l'amendement n° 4 (article additionnel) de M. Louis Virapoullé : application aux départements d'outre-mer (p. 2707). Les modalités de compensation dans les D. O. M. entre les caisses locales et les caisses de la métropole ;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 2707).

Explication de vote :

— *M. André Bohl* (p. 2707) : les sénateurs d'Alsace et de Moselle s'abstiendront pour protester contre la majoration des cotisations sans compensation au profit du régime local.

Adoption [16 novembre 1977] (p. 2707).

Discussion (deuxième lecture) [17 décembre 1977] (p. 4188, 4189).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 4188, 4189) : *MM. Hubert d'Andigné, rapporteur de la commission des affaires sociales ; Christian Beullac, ministre du travail.*

a) *Intervention du rapporteur* (p. 4188) : les articles restant en discussion. Le principe de la compensation au seul titre des rentes d'accidents de travail et de maladies professionnelles entre le régime général et le régime des salariés agricoles. (p. 4189) : le coût de la compensation étant dû. L'article 6 supprimé par l'Assemblée nationale prévoyait l'application de la loi aux départements d'outre-mer.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 4189) : la compensation économique prend en compte le déséquilibre démographique du régime agricole et la différence de capacité contributive entre les secteurs.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 4189).

Article 1er. — Adopté (p. 4189).

Adoption [17 décembre 1977] (p. 4189).

2. — **Projet de loi relatif aux régimes d'assurance maladie, invalidité, vieillesse, applicables aux ministres des cultes et membres des congrégations religieuses,** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale [18 novembre 1977] (n° **3227**) ; renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; rapport de M. Delaneau [1er décembre 1977] (n° **3274**) commun au présent projet de loi et à la **proposition de loi relative à la protection sociale des ministres des cultes et des membres des congrégations religieuses,** présentée par M. Jean Foyer, député [5 octobre 1977] (n° **3128**). — Urgence. — Discussion [6 décembre 1977]. — NOUVEL INTITULÉ : « **Projet de loi relatif aux régimes d'assurance maladie, invalidité, vieillesse, applicables aux ministres des cultes et membres des congrégations et collectivités religieuses** ». — Adoption [6 décembre 1977] (n° **790**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [7 décembre 1977] (n° **129**) ; renvoi à la commission des affaires sociales ; rapport de M. Michel Crucis [14 décembre 1977] (n° **160**). — Discussion [19 décembre 1977] (p. 4231, 4248). — NOUVEL INTITULÉ : « **Projet de loi relatif aux régimes d'assurance maladie, maternité, invalidité, vieillesse, applicables aux ministres des cultes et membres des congrégations et collectivités religieuses** ». — Adoption modifiée [19 décembre 1977] (n° **66**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [19 décembre 1977] (n° **3383**) ; renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (ASSEMBLÉE NATIONALE) : rapport de M. Delaneau, rapporteur pour l'Assemblée nationale [20 décembre 1977] (n° **3425**). — Discussion [20 décembre 1977]. — Adoption [20 décembre 1977] (n° **858**).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (SÉNAT) ; rapport de M. Michel Crucis, rapporteur pour le Sénat [20 décembre 1977] (n° **210**) — Discussion [21 décembre 1977] (p. 4420, 4421). — Adoption [21 décembre 1977] (n° **87**).

PROMULGATION : loi n° 78-4 du 2 janvier 1978 (*JO*, Lois et décrets du 3 janvier 1978).

Discussion (première lecture) [19 décembre 1977] (p. 4231, 4248).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 4232, 4237) : *MM. Michel Crucis, rapporteur de la commission des affaires sociales ; Pierre Gamboa, Robert Schwint, Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale ; M. Jacques Henriet.*

a) *Interventions des sénateurs :* la loi du 24 décembre 1974 relative à l'harmonisation des régimes de sécurité sociale (p. 4232, 4233) ; la loi du 4 juillet 1975 instituant l'assujettissement obligatoire au régime de sécurité sociale (p. 4232) ; le nombre des Français non couverts par la sécurité sociale (p. 4232) ; le régime des religieux : les deux établissements d'assurance vieillesse et la mutuelle Saint-Martin pour l'assurance maladie (p. 4232) ; les dispositions du projet de loi en matière d'assurance maladie, d'assurance vieillesse et d'assurance invalidité (p. 4232, 4235) ; le champ d'application du projet de loi s'étend aux diverses religions (p. 4232) ; la loi du 19 février 1959 dite loi « Viatte » aux termes de laquelle l'exercice du ministère du culte catholique n'est pas considéré comme une activité professionnelle au regard de la législation sociale (p. 4233) ; la législation des cultes depuis le concordat de 1801 (p. 4232) ; la création d'un régime autonome propre à l'église catholique et la position de l'épiscopat à l'égard des régimes obligatoires (p. 4234, 4235) ; les missions ouvrières (p. 4234) ; la situation des religieuses hospitalières (p. 4237).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 4236) : la situation particulière des ministres des cultes au regard de la sécurité sociale. Le cas de ceux qui sont insérés dans le monde du travail. Les dispositions de la loi « Viatte » du 19 février 1950. La législation dans ce domaine en République fédérale d'Allemagne, en Belgique et en Italie. Le nombre des personnes concernées. Les principales dispositions du projet de loi. L'intégration dans le régime général pour l'assurance-maladie. Les dispositions proposées en matière d'assurance-vieillesse et d'invalidité. Le problème posé par l'absence de définition d'un culte dans le droit positif français. (p. 4237) ; un compromis se réalise entre les particularités du groupe considéré et le respect des grands principes de l'organisation de la sécurité sociale.

Réponse à M. Jacques Henriet : les religieuses hospitalières. L'ancienneté dans leurs fonctions acquise par certaines d'entre elles.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 4237, 4247) : *M. Michel Crucis, rapporteur de la commission des affaires sociales ; Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale ; MM. Pierre Gomboa, André Bohl, Robert Schwint, Maurice Schumann, Lionel de Tinguy, Etienne Dailly, Philippe de Bourgoing, Paul Mistral.*

Article 1er (*champ d'application de la loi : personnes concernées, risques couverts, affiliation*). — (p. 4237). — Adoption de l'amendement n° 3 de M. Michel Crucis, rapporteur : mention de la maternité parmi les risques couverts en vertu des nouvelles dispositions ; rejet de l'amendement n° 4 de M. Michel Crucis, rapporteur : composition de la commission chargée de se prononcer sur l'affiliation ; participation des représentants des assurés (p. 4238) ;

— l'article 1er, ainsi modifié, est adopté (p. 4238).

Intitulé du titre Ier. — Adoption de l'amendement n° 5 de M Michel Crucis, rapporteur ; coordination : « assurances maladie et maternité » (p. 4238).

Article 2 (*articles L. 613-16, L. 613-17, L. 613-18 et L. 613-19 nouveaux du code de la sécurité sociale : ministres des cultes et membres des congrégations et collectivités religieuses, assurance maladie*) (p. 4238). — Rejet de l'amendement n° 14 de M. Pierre Gamboa : article L. 613-16 du code de la sécurité sociale : bénéfice de la couverture des accidents du travail pour les ministres des cultes et les membres des congrégations et des collectivités religieuses (p. 4239) ; adoption de l'amendement n° 6 de M. Michel Crucis, rapporteur : rédactionnel ; adoption de l'amendement n° 1 de M. André Bohl et plusieurs de ses collègues et amendements identiques n° 13 de M. Pierre Gamboa, n° 20 de M. Marcel Champeix et plusieurs de leurs collègues, n° 23 de M. Maurice Schumann : suppression de l'alinéa prévoyant que, dans le choix à faire entre le bénéfice du régime général de la sécurité sociale ou d'un régime de base, l'option est exercée pour le compte de tous les membres de la congrégation par l'autorité responsable de celle-ci ; par scrutin public (n° 29. — Liste des votants p. 4282, 4283) ; amendement n° 21 de M. Jean Mézard et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Lionel de Tinguy : caractère temporaire de l'option entre le régime normal et le régime de base ; frais couverts par le régime de cotisations et prestations réduites ; devenu sans objet (p. 4241) ; adoption de l'amendement n° 7 de M. Michel Crucis, rapporteur : rédactionnel (p. 4243) ; adoption de l'amendement n° 8 de M. Michel Crucis, rapporteur : rédactionnel ; rejet de l'amendement n° 15 de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues : suppression des dispositions prévoyant la détermination par décret de la composition et du mode de désignation du conseil d'administration des organismes mutualistes ; élection des membres du conseil d'administration par les affiliés (p. 4244) ;

— l'article 2, ainsi modifié, est adopté (p. 4244).

Article 3 (*âge d'ouverture du droit à pension de vieillesse*) (p. 4244). — Rejet de l'amendement n° 16 de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues : possibilité pour les ministres des cultes de prendre leur retraite à soixante ans dans les conditions définies actuellement par la loi ; adoption de l'amendement n° 9 de M. Michel Crucis, rapporteur : attribution d'une pension de vieillesse pour les personnes qui exercent mais aussi qui ont exercé les fonctions de ministre des cultes, membre de congrégation et de collectivité religieuse ;

— l'article 3, ainsi modifié, est adopté (p. 4244).

Article 4 (*prestations accordées au titre de l'assurance vieillesse*). — Adopté (p. 4244).

Article 5 (*conditions de cumul des avantages vieillesse en cas d'affiliations successives ou simultanées*). — Adopté (p. 4245).

Article 6 (*financement du régime d'assurance vieillesse*) (p. 4245). Le financement de la pension vieillesse assuré par une cotisation de solidarité à la charge des associations, congrégations et collectivités religieuses doit être proportionnel aux périodes d'activité antérieures à la création du nouveau régime. — L'article 6 est réservé (p. 4245). — Adoption de l'amendement n° 24 de Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale : la cotisation de solidarité prévue pour le financement de la pension de vieillesse est à la charge des seules collectivités religieuses dont relèvent les intéressés (p. 4246) ;

— l'article 6, ainsi modifié, est adopté (p. 4246).

Article 7 (*cotisations d'assurance vieillesse fixées chaque année en fonction des charges prévisibles du régime, par arrêté pris après avis du conseil d'administration de la caisse mutuelle d'assurance vieillesse des cultes*). — Adopté (p. 4245).

Article 8 (*mode de gestion du régime d'assurance vieillesse des cultes*) (p. 4245). — Rejet de l'amendement n° 17 de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues : élection par les affiliés des membres du conseil d'administration de la caisse mutuelle d'assurance vieillesse des cultes ;

— l'article 8 est adopté (p. 4245).

Article 9 (*adhésion au régime d'assurance vieillesse des cultes des membres du clergé de nationalité française et exerçant à l'étranger*) (p. 4245). — Adoption de l'amendement n° 10 de M. Michel Crucis, rapporteur : possibilité pour les ministres des cultes et les membres des congrégations et collectivités religieuses, de nationalité française, qui exercent à l'étranger, d'adhérer au régime d'assurance vieillesse nouvellement institué ;

— l'article 9, ainsi modifié, est adopté (p. 4245).

Article 10 (*dispositions du code de la sécurité sociale et de la loi n° 74-1094 du 24 décembre 1974 relatives à la « correction démographique », applicables au régime d'assurance vieillesse des cultes*) (p. 4245). — Rejet de l'amendement n° 18 de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues : suppression de l'alinéa prévoyant l'application au régime institué de la correction démographique prévue par la loi du 24 décembre 1974 (p. 4246) ; adoption de l'amendement n° 11 de M. Michel Crucis, rapporteur : application au régime institué des dispositions de la loi du 24 décembre 1974 relatives à la compensation, en tant qu'elle a pour objet de remédier au déséquilibre démographique ;

— l'article 10, ainsi modifié, est adopté (p. 4246).

Article 11 (*personnes ayant droit à une pension d'invalidité*). — Adopté (p. 4246).

Article 12 (*fixation forfaitaire du montant de la pension d'invalidité*) (p. 4246). — Rejet de l'amendement n° 22 de M. Marcel Champeix et plusieurs de ses collègues : majoration de la pension d'invalidité pour assistance d'une tierce personne ;

— l'article 12 est adopté (p. 4246).

Article 13 (*transformation de la pension d'invalidité en pension de vieillesse*). — Adopté (p. 4247).

Article 14 (*financement de l'assurance invalidité des cultes*). — Adopté (p. 4247).

Article 15 (*gestion de l'assurance invalidité des cultes*). — Adopté (p. 4247).

Article 16 (*dispositions du code de la sécurité sociale applicables à l'assurance invalidité des cultes*). — Adopté (p. 4247).

Article 17 (*avis de la commission consultative prévue à l'article 1er, sur les problèmes soulevés par l'application de la loi*). — Adopté (p. 4247).

Article 18 (*procédures contentieuses définies au livre II du code de la sécurité sociale, pour le règlement des différends auxquels donne lieu l'application de la loi*). — Adopté (p. 4247).

Article 19 (*conditions d'application de la présente loi fixées par décret en Conseil d'Etat*). — Adopté (p. 4247).

Article 20 (*incorporation par décret en Conseil d'Etat de la présente loi dans le code de la sécurité sociale*). — Adopté (p. 4247).

Nouvel intitulé. — Adoption de l'amendement n° 12 de M. Michel Crucis, rapporteur : coordination : « **Projet de loi relatif aux régimes d'assurance maladie, maternité, invalidité, vieillesse, applicables aux ministres des cultes et membres des congrégations et collectivités religieuses** » (p. 4247).

Explications de vote :

— *M. Etienne Dailly* (p. 4247) : les collectivités religieuses doivent être prises en compte à côté des congrégations. L'option entre le régime normal et le régime particulier d'assurance ne doit pas être exercée pour le compte de tous les membres de la congrégation par l'autorité responsable de celle-ci. La commission mixte paritaire devra s'inspirer des réflexions du Sénat. Votera le texte proposé.

— *M. Pierre Gamboa* (p. 4248) : le groupe communiste s'abstiendra sur l'ensemble du texte proposé.

— *M. André Bohl* (p. 4248) : le groupe UCDP votera le projet de loi. Les Français appartenant à des congrégations doivent pouvoir bénéficier de la solidarité nationale.

Adoption [19 décembre 1977] (p. 4248).

Discussion (commission mixte paritaire) [21 décembre 1977] (p. 4420, 4421).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 4420) : *MM. Michel Crucis, rapporteur pour le Sénat ; Maurice Schumann, Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale.*

a) *Interventions des sénateurs* (p. 4420) : le rétablissement du texte instituant, en faveur des congrégations et collectivités religieuses, une faculté d'adhésion à un régime d'assurance maladie à cotisations et à prestations réduites ; l'efficacité et la fécondité du contrôle et de la vigilance parlementaire.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 4420) : ce texte répond à l'attente des personnes concernées.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 4421).

Articles 1er, 2, 3, 6, 9, 10 (p. 4421).

INTITULÉ : « **Projet de loi relatif aux régimes d'assurance maladie, maternité, invalidité, vieillesse, applicables aux ministres des cultes et membres des congrégations religieuses** ».

Adoption [21 décembre 1977] (p. 4421).

3. — **Projet de loi relatif à la généralisation de la sécurité sociale**, présenté, au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale [18 novembre 1977] (n° **3228**) ; renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; rapport de M. Delaneau [30 novembre 1977] (n° **3272**). — Urgence. — Discussion [6 et 7 décembre 1977]. — Adoption [7 décembre 1977] (n° **791**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [8 décembre 1977] (n° **132**) ; renvoi à la commission des affaires sociales ; rapport de M. Louis Boyer [14 décembre 1977] (n° **173**). — Discussion [19 décembre 1977] (p. 4259, 4271). — Adoption modifiée [19 décembre 1977] (n° **68**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [19 décembre 1977] (n° **3386**) ; renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (ASSEMBLÉE NATIONALE) ; rapport de M. Delaneau, rapporteur pour l'Assemblée nationale [20 décembre 1977] (n° **3426**). — Discussion [21 décembre 1977]. — Adoption [21 décembre 1977] (n° **859**).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (SÉNAT) ; rapport de M. Louis Boyer, rapporteur pour le Sénat [20 décembre 1977] (n° **211**). — Discussion [21 décembre 1977] (p. 4422, 4423). — Adoption [21 décembre 1977] (n° **88**).

PROMULGATION : loi n° 78-2 du 2 janvier 1978 (*JO* Lois et décrets du 3 janvier 1978).

Discussion (première lecture) [19 décembre 1977] (p. 4259, 4271).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 4259, 4263) : *MM. Louis Boyer, rapporteur de la commission des affaires sociales ; Pierre Gamboa, Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale ; M. Marcel Gargar.*

a) *Interventions des sénateurs :* la loi du 5 juillet 1975 tendant à la généralisation de la sécurité sociale (p. 4259, 4260) ; les dispositions du projet de loi (p. 4259, 4260) ; les personnes restant en dehors du régime obligatoire d'assurance maladie (p. 4259) ; les assurés changeant de régime (p. 4259) ; l'attribution de la qualité d'ayant droit aux personnes vivant maritalement avec un assuré social (p. 4259) ; l'assurance vieillesse (p. 4259, 4260) ; l'évaluation du financement et du coût de l'assurance personnelle (p. 4260) ; l'aide sociale (p. 4260) ; les observations présentées sur le projet de loi par le conseil d'administration de la caisse nationale d'assurance maladie (p. 4260) ; une politique de la santé (p. 4260) ; les textes adoptés depuis 1946 en faveur de la généralisation de la sécurité sociale (p. 4260) ; la situation des départements d'outre-mer à l'égard de la sécurité sociale (p. 4263).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 4261) : un texte qui réalise l'ambition des auteurs du plan français de sécurité sociale de 1945. Les personnes concernées par les nouvelles dispositions avaient auparavant recours, contre le risque maladie, à l'assurance volontaire, à des assurances privées ou à l'aide sociale. Un dispositif fondé sur la généralisation et non l'unification, qui repose sur la solidarité pour mettre en œuvre le droit de tous à être protégés. (p. 4262) : la notion de solidarité « nationale » n'est pas un concept juridique. La généralisation s'effectue selon une formule libérale et pragmatique. Les organismes de sécurité sociale ne doivent pas être obligés

à pratiquer la recherche systématique des non-inscrits. La procédure de rattachement à des régimes déjà existants ; l'assouplissement des règles d'ouverture des droits. La reconnaissance de la qualité d'ayant droit aux personnes vivant maritalement avec un assuré social. Le régime de « l'assurance personnelle » devient le régime de droit commun pour toute personne qui n'est pas affiliée à un régime obligatoire. Le financement de l'assurance personnelle ; les cotisations ; l'aide sociale.

Réponse à M. Marcel Gargar (p. 4263) : l'application des nouvelles dispositions aux départements d'outre-mer.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 4263, 4271) : *MM. Pierre Gamboa, Louis Boyer, rapporteur de la commission des affaires sociales ; Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale ; MM. Jacques Henriet, Pierre Croze, Robert Schwint, président de la commission des affaires sociales ; Yves Durand, au nom de la commission des finances ; Georges Dagonia, André Bohl.*

Article 1er (*article L. 1 du code de la sécurité sociale : principes généraux de la sécurité sociale*) (p. 4263). — Rejet de l'amendement n° 17 de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues : bénéfice pour toute personne résidant en France des législations sur la sécurité sociale, soumission aux obligations prévues par ces législations ; rejet de l'amendement n° 18 de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues : fondement de l'organisation de la sécurité sociale sur l'ensemble des ressources dégagées par la collectivité nationale ; adoption de l'amendement n° 5 de M. Louis Boyer, rapporteur : suppression de la mention de solidarité interprofessionnelle comme principe sur lequel est fondée l'organisation de la sécurité sociale ;

— l'article 1er, ainsi modifié, est adopté (p. 4264).

Article 2 (*adhésion au nouveau régime de l'assurance personnelle*) (p. 4264). — Retrait de l'amendement n° 1 de MM. Hubert d'Andigné et Guy Robert, soutenu par M. Jacques Henriet : gestion de l'assurance personnelle assurée par les régimes agricoles pour les personnes en ayant relevé en dernier lieu ; adoption de l'amendement n° 15 de Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale : détermination par décret des conditions dans lesquelles les régimes autres que le régime général pourront participer à la gestion de l'assurance personnelle. — Le rôle de la mutualité sociale agricole. — Rejet de l'amendement n° 19 de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues : suppression des dispositions prévoyant que l'adhésion à l'assurance personnelle peut intervenir à tout moment. — L'extension des prestations de la sécurité sociale aux Français établis hors de France à l'exception des Français salariés à l'étranger (p. 4265) ;

— l'article 2, ainsi modifié, est adopté (p. 4264).

Article 3 (*application automatique à l'assurance personnelle d'une personne cessant de remplir les conditions exigées pour être assujettie à l'assurance maladie maternité d'un régime obligatoire*). — Adopté (p. 4265).

Article 4 (*assurance personnelle : prestations, bénéficiaires, conditions d'ouverture du droit aux prestations*) (p. 4265). — Rejet de l'amendement n° 20 de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues : suppression des dispositions prévoyant que les personnes affiliées à l'assurance personnelle doivent, pour bénéficier des prestations en nature de l'assurance-maladie et maternité servies par le régime général, être à jour de leurs cotisations et attendre le terme d'un délai fixé par voie réglementaire ;

— l'article 4 est adopté (p. 4265).

Article 5 (*cotisations de l'assurance personnelle* (p. 4265). — Rejet de l'amendement n° 21 de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues : exonération du paiement des cotisations à l'assurance personnelle pour les personnes disposant de revenus inférieurs à 8 p. 100 du SMIC ; fixation par décret en Conseil d'Etat des conditions de ressources pour la prise en charge totale ou partielle des cotisations par l'Etat ; adoption de l'amendement n° 6 de M. Louis Boyer, rapporteur : suppression de toute référence à l'article L. 510 du code de la sécurité sociale pour les prestations familiales dont le bénéfice est pris en considération pour le paiement des cotisations à l'assurance personnelle par le régime des prestations familiales, à la place de l'intéressé ; amendement n° 7 de M. Louis Boyer, rapporteur. inscription au groupe II des dépenses de l'aide sociale de la prise en charge des cotisations à l'assurance personnelle ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution ;

— l'article 5, ainsi modifié, est adopté (p. 4266).

Article 6 (*assurance personnelle : dispositions complémentaires relatives au financement*) (p. 4267). — Amendement n° 22 de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues : couverture du solde déficitaire constaté pour l'assurance personnelle par une compensation de l'Etat ; abrogation des articles du code général des impôts relatifs à l'avoir fiscal ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution ; adoption de l'amendement n° 8 de M. Louis Boyer, rapporteur : répartition entre les régimes obligatoires du solde de l'assurance personnelle ;

— l'article 6, ainsi modifié, est adopté (p. 4267).

Article 7 (*cas de résiliation de l'assurance personnelle*) (p. 4267). — Adoption de l'amendement n° 9 de M. Louis Boyer, rapporteur : suppression de la notion de possibilité de résiliation de l'assurance personnelle dans les différents cas énumérés ;

— l'article 7, ainsi modifié, est adopté (p. 4267).

Article 8 (*résiliation de plein droit, à partir du moment où les intéressés sont couverts par l'assurance personnelle, de tous les contrats en cours assurant les risques de maladie et de maternité*). — Adopté (p. 4268).

Article 9 (*adhésion temporaire à l'assurance personnelle*) (p. 4268). — Adoption de l'amendement n° 10 de M. Louis Boyer, rapporteur : ouverture sans délai du droit aux prestations d'assurance personnelle dans le cas d'adhésion temporaire ; adoption de l'amendement n° 11 de M. Louis Boyer, rapporteur : rédactionnel ;

— l'article 9, ainsi modifié, est adopté (p. 4268).

Article 10 (*conséquences de la création de l'assurance personnelle sur les régimes d'assurance volontaire*) (p. 4268). — Adoption de l'amendement n° 12 de M. Louis Boyer, rapporteur : de forme ;

— l'article 10, ainsi modifié, est adopté (p. 4268).

Article 11 (*article L. 253 du code de la sécurité sociale : délai de suppression du droit aux prestations pour l'assuré cessant de remplir les conditions exigées pour être assujetti à l'assurance obligatoire*). — Adopté (p. 4268).

Article 12 (*article L. 249 du code de la sécurité sociale : nombre minimum d'heures de travail pour ouverture du droit aux prestations du régime général*) (p. 4268). — Adoption de l'amendement n° 13 de M. Louis Boyer, rapporteur : extension aux assurés relevant des régimes spéciaux des mesures assouplissant les conditions d'ouverture du droit aux prestations ;

— l'article 12, ainsi modifié, est adopté (p. 4269).

Article 13 (*qualité d'ayant droit pour les personnes vivant maritalement avec un assuré social*) (p. 4269). — L'existence, sur le concubinage, de toute une jurisprudence du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation ;

— l'article 13 est adopté (p. 4269).

Article 14 (*article L. 648 du code de la sécurité sociale : extension de la liste des professions libérales susceptibles de bénéficier de l'allocation vieillesse des non-salariés*). — Adopté (p. 4269).

Après l'article 14. — Adoption de l'amendement n° 25 (article additionnel) de Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale : article L. 244 du code de la sécurité sociale : possibilité d'assurance volontaire pour les risques invalidité et vieillesse, accordée aux personnes qui remplissent effectivement les fonctions et obligations de la tierce personne auprès de leur conjoint ou d'un membre de leur famille infirme ou invalide (p. 4269) ;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 4269).

Article 15 (*décret d'application en Conseil d'Etat ; régime provisoire d'adhésion à l'assurance volontaire*) (p. 4270). — Adoption de l'amendement n° 14 de M. Louis Boyer, rapporteur : droit, sans délai, aux prestations en nature servies par ce régime pour quiconque adhère à titre transitoire à l'assurance volontaire dans l'attente de l'établissement du régime définitif de l'assurance personnelle ; rejet de l'amendement n° 4 de Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale : applicabilité de la loi du 31 décembre 1975 relative à la sécurité sociale des artistes auteurs, aux auteurs d'écrits scientifiques et aux auteurs d'œuvres photographiques à caractère artistique ; caractère interprétatif de cette disposition ;

— l'article 15, ainsi modifié, est adopté (p. 4270).

Article 16 (*adaptation par décret des dispositions de la présente loi aux départements d'outre-mer*) (p. 4270). — Rejet de l'amendement n° 23 de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues : application de plein droit des nouvelles dispositions aux départements d'outre-mer ; adoption de l'amendement n° 16 de M. Roger Lise soutenu par M. Georges Dagonia : date limite de parution des décrets d'application adaptant les nouvelles dispositions aux départements d'outre-mer ;

— l'article 16, ainsi modifié, est adopté (p. 4271).

Après l'article 16. — Adoption de l'amendement n° 24 (article additionnel) de M. Michel Labèguerie, soutenu par M. André Bohl : dépôt d'un rapport annuel devant le Parlement sur l'application des nouvelles dispositions (p. 4271) ;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 4271).

Explications de vote :

— *M. André Bohl* (p. 4271) : le groupe UCDP votera le projet en discussion. Les décrets d'application devront être publiés dans les meilleurs délais. Il importe d'améliorer la connaissance du revenu des Français pour lutter contre les inégalités sociales.

— *M. Paul Mistral* (p. 4271) : ce projet n'apporte pas toutes les garanties d'une véritable et réelle généralisation ; le groupe socialiste votera contre ce texte.

Adoption [19 décembre 1977] (p. 4271).

Discussion (commission mixte paritaire) [21 décembre 1977] (p. 4422, 4423).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 4422) : *M. Robert Schwint, président de la commission des affaires sociales au nom de M. Louis Boyer, rapporteur pour le Sénat.*

Intervention du rapporteur (p. 4422) : il n'existe pas de divergences fondamentales entre les positions de l'Assemblée nationale et du Sénat. Le rapport qui sera présenté annuellement par le Gouvernement au Parlement portera non seulement sur l'application de la loi, mais aussi sur l'ensemble des relations et des transferts financiers entre la sécurité sociale et l'aide sociale.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 4422, 4423).

Articles 1er, 2, 5, 6, 7, 9 (p. 4422).

Articles 10, 12, 14 *bis*, **15, 16, 17** (p. 4423).

Adoption [21 décembre 1977] (p. 4423).

Voir aussi DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT.

EMPLOI, **1** (n° **332**).

IMPÔTS, **1** (n° **89**), art. **33**.

LOI DE FINANCES POUR 1978, DG, art. 29, après art. 29 ; Santé et sécurité sociale, DG.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **1** (n° **330**).

PRESTATIONS FAMILIALES, **1** (n° **346**).

RAPPORTS D'INFORMATION, **5** (n° **271**).

TRAVAIL DES FEMMES (QO).

TRAITÉS ET CONVENTIONS, **41** (n° **17**).

VEUVES (QO).

SECURITE SOCIALE (Cotisations).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Santé et sécurité sociale, DG.

SEGREGATION SOCIALE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Education, DG.

SEIN (Ile de).

Voir MER (DROIT DE LA), **1** (n° **131**).

SEITA (Service d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes).

Voir CEE (QO).

SENAT

I. — **Bureau d'âge :**

Installation des secrétaires d'âge : MM. Roland du Luart, Serge Mathieu, André Bohl, Jean-Jacques Perron, Jean Proriol, Jacques Chaumont [3 octobre 1977] (p. 2239).

II. — **Bureau :**

Election d'un vice-président : M. Marcel Lucotte, en remplacement de M. Louis Gros [13 avril 1977] (p. 487).

Election du président du Sénat : M. Alain Poher [3 octobre 1977] (p. 2241).

Election des quatre vice-présidents : MM. Etienne Dailly, Jacques Boyer-Andrivet, Maurice Schumann, André Méric [5 octobre 1977] (p. 2252).

Election des trois questeurs : MM. Gérard Minvielle, Paul Guillard, Jean Cauchon [5 octobre 1977] (p. 2252).

Nomination des huit secrétaires : MM. Auguste Billiemaz, Jacques Braconnier, Mme Brigitte Gros, MM. Baudouin de Hauteclocque, Michel Moreigne, Roland Ruet, Guy Schmaus, Raoul Vadepied [5 octobre 1977] (p. 2253).

III. — **Elections (Série C).**

Voir ELECTIONS

IV. — **Procédure.**

Voir RAPATRIÉS, **2** (n° **106**).

RAPPELS AU RÈGLEMENT. — RÈGLEMENT DES ASSEMBLÉES PARLEMENTAIRES

V. — **Sessions.**

Seconde session ordinaire 1976-1977 :

Ouverture [2 avril 1977] (p. 359).

Clôture [30 juin 1977] (p. 2006).

Première session ordinaire 1977-1978 :

Ouverture [3 octobre 1977] (p. 2239).

Clôture [21 décembre 1977] (p. 4452).

Voir aussi ALLOCUTIONS

APPRENTISSAGE, **1** (n° **432**).

COLLECTIVITÉS LOCALES (QO).

ELECTIONS (LÉGISLATION).

ELOGES FUNÈBRES.

INFORMATIQUE, **1** (n° **5**), art. 6.

LOI DE FINANCES POUR 1978, Affaires étrangères, DG ; Equipement et aménagement du territoire, DG ; Radiodiffusion-télévision française, DG ; Marine marchande, DG ; deuxième délibération, art. **36**.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **3** (n° **113**), art. 16 *quinquies*.

RAPPELS AU RÈGLEMENT.

RÈGLEMENT DES ASSEMBLÉES PARLEMENTAIRES.

SENATEURS

I. — **Législation :**

1. — Proposition de loi organique tendant à compléter les articles LO 319 et LO 320 du code électoral, présenté par M. Jean Cluzel, sénateur, et plusieurs de ses collègues [10 juillet 1976] (n° **426**, 1975-1976) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; rapport commun de M. Pierre Jourdan [10 juin 1977] (n° **370**) sur la présente proposition de loi et sur la proposition de loi organique adoptée par l'assemblée nationale, tendant à compléter l'article LO 176 du code électoral, présentée par M. Charles Bignon, député, et transmise, après changement d'intitulé, au Sénat le 31 mai 1977 (n° **336**) [rubrique Parlementaires] ; rapport supplémentaire de M. Pierre Jourdan [14 juin 1977] (n° **372**) ; le rapport supplémentaire porte seulement sur la proposition de loi n° 426 de M. Jean Cluzel, sénateur. — Discussion de la proposition de loi n° **426** de M. Jean Cluzel, sénateur [14 juin 1977] (p. 1301, 1306). — NOUVEL INTITULÉ (p. 1306) : supprimé par scrutin à la suite de la séance du 16 juin 1977 (p. 1427). — Adoption [14 juin 1977] (n° **137**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [14 juin 1977] (n° **2975**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; rapport de M. Donnez [22 juin 1977] (n° **3010**). — Discussion [23 juin 1977]. — Adoption [23 juin 1977] (n° **715**).

Décision du Conseil constitutionnel du **5** juillet 1977 : **non** conforme à la Constitution (*J.O.*, Lois et décrets du 6 juillet 1977).

Discussion (première lecture) [14 juin 1977] (p. 1301, 1306).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1301, 1305) : *MM. Jean Aubertin, vice-président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice ; Pierre Jourdan, rapporteur de la commission des lois ; Jacques Eberhard, Mme Janine Alexandre-Debray, M. Etienne Dailly.*

a) *Intervention des sénateurs :* l'institution du système des suppléants par la Constitution de 1958 (p. 1301, 1302) ; le discours de Bayeux du général de Gaulle et l'incompatibilité des fonctions parlementaires et ministérielles (p. 1302) ; la multiplication des élections partielles (p. 1302, 1304) ; les propositions de modification de l'institution des suppléants [de MM. Marcel Prélot, sénateur, Robert Bruyneel, sénateur, Jean Foyer, député, Charles Bignon, député] (p. 1302) ; la solution proposée par le projet de loi constitutionnel du 27 septembre 1974 portant révision de l'article 25 de la Constitution (p. 1302) ; la solution proposée par la proposition de loi organique de *M. Jean Cluzel* en discussion : reprise, par le sénateur, de son mandat après décès ou démission du remplaçant (p. 1302, 1303) ; le retrait de l'ordre du jour de la proposition de loi organique de M. Charles Bignon (p. 1303) ; la réforme de l'institution des suppléants : texte de circonstance (p. 1303, 1304).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1304) : l'adoption par l'Assemblée nationale d'une proposition de loi organique déposée par MM. Charles Bignon, Jean Foyer et plusieurs de leurs collègues modifiant les conditions de remplacement des suppléants des députés. Le système parallèle prévu par la proposition de loi déposée par *M. Jean Cluzel.* Les inconvénients qui résultent de l'application des lois organiques de 1958 relatives à l'Assemblée nationale et au Sénat. Le retrait de l'ordre du jour de la proposition de loi organique concernant les députés. La constitutionnalité de ce texte. Le Conseil constitutionnel est le seul juge de la constitutionnalité des lois organiques. (p. 1305) : le projet de révision constitutionnelle de 1974 visait à modifier le statut des suppléants et à leur retirer la vocation qu'ils ont à rester titulaires de leur mandat jusqu'à l'expiration de celui-ci. Le texte en discussion ne prévoit pas une élection automatique du suppléant, seulement le cas de sa démission ou de son décès.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1305, 1306) : *MM. Etienne Dailly, Pierre Jourdan, rapporteur de la commission des lois ; Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice.*

Article 1er *(article LO 319 du code électoral [nouvel alinéa] : en cas de décès ou de démission de son remplaçant, tout sénateur ayant accepté des fonctions ministérielles ou la prolongation d'une mission peut reprendre l'exercice de son mandat lorsque ces fonctions ou mission ont cessé)* (p. 1305). — Adoption de l'amendement n° 1 de MM. Etienne Dailly et Guy Petit, soutenu par M. Etienne Dailly ; rédactionnel ;

— l'article 1er, ainsi modifié, est adopté (p. 1305).

Article 2 *(article L. O. 320 du code électoral [nouvel alinéa] : en cas de décès ou de démission d'un sénateur figurant sur la même liste et l'ayant remplacé, tout sénateur ayant accepté des fonctions ministérielles ou la prolongation d'une mission peut reprendre l'exercice de son mandat lorsque ces fonctions ou mission ont cessé)* (p. 1305). — Adoption de l'amendement n° 2 de MM. Etienne Dailly et Guy Petit, soutenu par M. Etienne Dailly : possibilité pour tout sénateur, lorsque les fonctions ou la prolongation d'une mission ont cessé, de reprendre l'exercice de son mandat en cas de décès ou de démission d'un sénateur figurant sur la même liste et l'ayant remplacé ;

— l'article 2, ainsi modifié, est adopté (p. 1306).

Explication de vote :

— *M. Marcel Champeix* (p. 1306) : réserves sur la constitutionnalité de la proposition de loi organique ; mesures circonstantielles ; vote défavorable du groupe socialiste.

Scrutin public (n° 51, liste des votants p. 1329, 1330).

Adoption [14 juin 1977] (p. 1306).

2. — **Projet de loi organique relatif au nombre de sénateurs représentant les territoires d'outre-mer,** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, ministre de l'économie et des finances, par M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [25 novembre 1977] (n° **103**).

II. — **Cessations de mandat :**

Cessation de mandat le 4 mars 1977 de M. Louis Gros, sénateur représentant les Français établis hors de France, nommé membre du Conseil constitutionnel, le 22 février 1977 [2 avril 1977] (p. 360).

Cessation de mandat le 30 avril 1977 de M. René Monory, sénateur de la Vienne, nommé ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, le 30 mars 1977 [3 mai 1977] (p. 742).

Cessation de mandat le 2 novembre 1977 de M. René Monory, ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, proclamé élu sénateur de la Vienne à la suite des opérations électorales du 25 septembre 1977 [3 novembre 1977] (p. 2526).

III. — **Chargé d'une mission temporaire :**

M. Pierre-Christian Taittinger : mission auprès du ministre des affaires étrangères [20 octobre 1977] (p. 2405).

Voir aussi LOI DE FINANCES POUR 1978, Affaires étrangères, DG.

IV. — **Décès (sénateur et anciens sénateurs) :**

MM. Pouvanaa Oopa Tetuaapua, sénateur de la Polynésie française, décédé le 10 janvier 1977, Bernard Lafay (ancien sénateur de la Seine), Gaston Charlet (ancien conseiller de la République et sénateur de la Haute-Vienne), René Enjalbert (ancien sénateur d'Oran), Jean Doussot (ancien conseiller de la République de la Nièvre), Marcel Rozier (ancien sénateur d'Alger), Georges Gueril (ancien sénateur de la Guyane) [2 avril 1977] (p. 360).

MM. François Patenôtre (ancien sénateur de l'Aube), Valentin Vignard (ancien conseiller de la République du Morbihan), Roger Thiébault (ancien sénateur de Seine-Maritime) ([13 avril 1977] (p. 476).

M. Philippe d'Argenlieu (ancien sénateur de la Sarthe) [26 mai 1977] (p. 990).

M. Xavier Pidoux de la Maduère (ancien sénateur de Seine-et-Oise), Mme Marie-Hélène Cardot (ancien sénateur des Ardennes et vice-président du Sénat) [3 octobre 1977] (p. 2240).

M. Max Monichon, sénateur de la Gironde, décédé le 5 octobre 1977 [5 octobre 1977] (p. 2251).

M. André Mignot (ancien sénateur des Yvelines) [9 décembre 1977] (p. 3744).

M. Pierre Petit, sénateur de la Nièvre, décédé le 21 décembre 1977 [21 décembre 1977] (p. 4432).

V. — **Démissions :**

M. Victor Provo, sénateur du Nord, à compter du 30 septembre 1977 [3 octobre 1977] (p. 2240).

VI. — **Elections (renouvellement, série C) :**

Voir ELECTIONS.

VII. — **Fait personnel :**

M. Raymond Courrière ; réponse de M. Guy Petit [5 décembre 1977] (p. 3524).

VIII. — **Nommé membre du Gouvernement :**

Décret du 30 mars 1977 (JO *du 31 mars* 1977) (p. 1756) : M. René Monory [3 mai 1977] (p. 742).

IX. — **Remplacements :**

M. Daniel Millaud remplace M. Pouvanaa Oopa Tetuaapua, décédé (Polynésie française) [2 avril 1977] (p. 332).

M. Jean-Pierre Cantegrit remplace M. Louis Gros, nommé membre du Conseil constitutionnel (Français établis hors de France) [2 avril 1977] (p. 332).

M. Guy Robert remplace M. René Monory, nommé ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (Vienne) [3 mai 1977] (p. 742).

M. Roland Grimaldi remplace M. Victor Provo (Nord), démissionnaire [3 octobre 1977] (p. 2240).

M. Armand Bastit-Saint-Martin remplace M. Max Monichon, décédé (Gironde) [5 octobre 1977] (p. 2251).

M. Guy Robert remplace M. René Monory, ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (Vienne) [3 novembre 1977] (p. 2563).

M. Robert Guillaume remplace M. Pierre Petit, décédé (Nièvre) [21 décembre 1977] (p. 4432).

Voir aussi IMMUNITÉS PARLEMENTAIRES
PARLEMENTAIRES

SENEGALAIS

Voir Loi de finances pour 1978, Anciens combattants, D G.

SERVICE DEPARTEMENTAL DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Voir Loi de finances pour 1978, Intérieur D G ; C M P, 70 *bis* B

SERVICE DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION ET DES STATISTIQUES INDUSTRIELLES DE CAEN

Voir Loi de finances pour 1978, Industrie, D G.

SERVICE MILITAIRE ADAPTE

Voir Loi de finances pour 1978, Départements d'outre-mer, DG.

SERVICE NATIONAL

1. — **Proposition de loi tendant à affecter des appelés du contingent dans les corps des sapeurs-pompiers communaux,** présentée par MM. Jean-Pierre Blanc, René Tinant, Jean Cauchon, François Dubanchet, Roger Poudonson, Jean Cluzel, sénateurs [30 juillet 1977, rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1977, *J O*, Lois et décrets du 31 juillet 1977] (n° **484**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères de la défense et des forces armées.

Voir aussi Emploi, **1** (n° **332**).

Loi de finances pour 1978, Défense, D G ; Coopération, D G ; Travail D G.

Service militaire adapté.

SERVICE NATIONAL FEMININ

Dépôt d'un **rapport du Gouvernement** relatif à l'organisation, à titre expérimental, d'un service national féminin [26 mai 1977] (p. 991).

« SERVICES D'ORDRE » PRIVES

Voir Meurtres (QO).

SERVICES PENITENTIAIRES

Voir Loi de finances pour 1978, Justice, D G.

SERVICES PUBLICS

Voir Transports en commun (Q O).

SIDERURGIE

Voir Déclarations du Gouvernement, **1.**

Emploi (Q O).

Grèves (Q O).

Industrie métallurgique, **1** (n° **203**).

Loi de finances pour 1978, Industrie, D G ; Travail, D G ; Services du Premier ministre - Aménagement du territoire, D G ; Comptes spéciaux du Trésor, D G.

Loi de finances rectificative, **1** (n° **330**).

Question orale avec débat, n°s **36, 50, 51, 72, 127.**

Usinor

SIEGFRIED (André) Citation

Voir Assemblée parlementaire des communautés européennes, **1** (n° **394**).

Loi de finances pour 1978 (première partie), DG.

SIGLES

Voir Loi de finances pour 1978, Affaires étrangères, état B, titre III.

SIGNALISATION MARITIME

Voir Loi de finances pour 1978, Equipement et aménagement du territoire, DG.

SIGNALISATION ROUTIERE

Voir Loi de finances pour 1978, Equipement et aménagement du territoire, DG.

SIRPA (SERVICE D'INFORMATION ET DE RELATION PUBLIQUE DE L'ARMEE)

Voir Loi de finances pour 1978, Défense, DG.

SITES (Protection des)

Voir Loi de finances pour 1978, Environnement, DG ; Aviation civile et météorologie, DG.

Question orale, n° **1999.**

SIVM (SYNDICATS INTERCOMMUNAUX A VOCATIONS MULTIPLES)

Voir Syndicats intercommunaux.

SKI

Voir Loi de finances pour 1978, Jeunesse et sports, DG.

SMIC

Voir Loi de finances pour 1978 (première partie), DG ; Commissariat général au Plan, DG ; Départements d'outre-mer, DG.

Veuves (QO).

SNECMA

Voir Loi de finances pour 1978, Aviation civile et météorologie, DG.

SNCF

Voir Loi de finances pour 1978 (première partie), DG ; Défense, DG ; Equipement et aménagement du territoire, DG ; Imprimerie nationale, DG ; Information, DG ; Tourisme, DG.

Loi de finances rectificative, **1** (n° **330**).

Prix, **1** (n° **147**), D G, art. 8.

Transports en commun (Q O).

Urbanisme (SNCF), **1** (n° **200**).

SNCF (Tarifs).

Voir Loi de finances pour 1978, Information, D G.

SNCF (Taux réduits).

Voir Loi de finances pour 1978, Tourisme, D G.

SNEP (SOCIETE NATIONALE DES ENTREPRISES DE PRESSE)

Voi Loi de finances pour 1978, Information, D G.

SNIAS

Voir Loi de finances pour 1978, Aviation civile et météorologie, D G.

SOCIETE ANONYME A GESTION PARTICIPATIVE

Voir Entreprise, **2** (n° **108**).

SOCIETE CIT ALCATEL (Radars).

Voir Loi de finances pour 1978, Affaires étrangères, état B, titre III.

SOCIETE DE CREDIT POUR LE DEVELOPPEMENT DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

Voir Loi de finances pour 1978, Départements d'outre-mer, DG.

SOCIETE DE TRANSFORMATION DES PRODUITS DE LA PECHE (SOPOMER)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Marine marchande, DG.

SOCIETE DU TUNNEL ROUTIER DU MONT-BLANC

Voir LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **3** (n° **113**), art. 6.

SOCIETE FRANÇAISE DE PRODUCTION

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Radiodiffusion-télévision française, DG.

SOCIETE IMMOBILIERE ET DE CREDIT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE (SICNC)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Territoires d'outre-mer, DG.

SOCIETE MATRA (Fusées).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Affaires étrangères, DG.

SOCIETE NATIONALE INDUSTRIELLE AEROSPATIALE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Transports - Section commune et transports terrestres, DG.

SOCIETE NATIONALE RADIO-FRANCE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Affaires étrangères, DG.

SOCIETE POUR L'EXPANSION DES VENTES DES PRODUITS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES (SOPEXA)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Agriculture, DG.

SOCIETE PROVENÇALE DES ATELIERS TERRIN (SPAT)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Marine marchande, DG.

SOCIETES ANONYMES

Voir ENTREPRISE, **1** (n° **300**).

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **3** (n° **113**), art. 16 *quater*.

SOCIETES ANONYMES A PARTICIPATION OUVRIERE

1. — **Projet de loi relatif aux sociétés anonymes à participation ouvrière,** présenté, au nom de M. Jacques Chirac, Premier ministre, par M. Jean Lecanuet, ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice [29 juin 1976] (n° **2431**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; pour avis à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; rapport de M. Inchauspé [2 avril 1977] (n° **2761**). — Discussion [21 juin 1977]. — Adoption [21 juin 1977] (n° **704**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [22 juin 1977] (n° **405**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; rapport de M. Etienne Dailly [28 juin 1977] (n° **434**). — Discussion [29 juin 1977] (p. 1922, 1923). — Adoption [29 juin 1977] (n° **178**).

PROMULGATION : loi n° 77-748 du 8 juillet 1977 (*JO*, lois et décrets du 10 juillet 1977).

Discussion (première lecture) [29 juin 1977] (p. 1922, 1923).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1922, 1923) : *MM. Etienne Dailly, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice.*

a) *Intervention du rapporteur* (p. 1922) : la loi Chéron du 26 avril 1917 complétant la loi du 24 juillet 1867 avait pour objet de réglementer la société anonyme à participation ouvrière ; le rôle de la « société commerciale coopérative de main-d'œuvre » communément appelée « société ouvrière » ; le développement des sociétés anonymes à participation ouvrière dans la presse et les transports ; le texte en discussion modernise la législation et introduit plus de souplesse dans le fonctionnement de la société ouvrière.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1923) : l'aménagement de la loi du 26 avril 1917 ; les partenaires sociaux des entreprises concernées se sont satisfaits et demeurent attachés aux sociétés anonymes à participation ouvrière.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1923).

Article 1er (*alinéa 1er nouveau de l'article 74 de la loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés commerciales : société commerciale coopérative de main-d'œuvre*). — Adopté (p. 1923).

Article 2 (*articles 76, 76-1, 76-2 et 76-3 nouveaux de la loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés commerciales : représentation des participants à la société coopérative de main-d'œuvre aux assemblées générales de la société anonyme, nombre de voix, validité des élections et des décisions, désignation de représentants en cas d'instance judiciaire*). — Adopté (p. 1923).

Article 3 (*alinéa 2 nouveau de l'article 79 de la loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés commerciales : liquidation du droit des participants*). — Adopté (p. 1923).

Article 3 *bis* (*mode de votation lors de l'assemblée générale destinée à adopter les statuts des sociétés coopératives de main-d'œuvre aux dispositions de la présente loi*). — Adopté (p. 1923).

Article 4 (*entrée en vigueur de la loi*). — Adopté (p. 1923).

Article 5 (*applicabilité de la loi dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie*). — Adopté (p. 1923).

Adoption [29 juin 1977] (p. 1923).

Voir aussi ENTREPRISE, **2** (n° **108**).

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **3** (n° **113**), art. 3.

SOCIETES CIVILES

1. — **Projet de loi modifiant le titre neuvième du livre troisième du code civil,** présenté par M. Pierre Messmer, Premier ministre [2 octobre 1972] (n° **2548**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; rapport de M. François Le Douarec [27 octobre 1972] (n° **2608**). — Discussion [22 novembre 1972]. — NOUVEL INTITULÉ : « **Projet de loi modifiant le titre IX du livre III du code civil** ». — Adoption [22 novembre 1972] (n° **689**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [23 novembre 1972] (n° **78**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; rapport de M. Etienne Dailly [26 avril 1973] (n° **259**). — Discussion [10 mai 1973] (p. 326 et suiv.). — Adoption modifiée [10 mai 1973] (n° **104**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [11 mai 1973] (n° **348**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; rapport de M. Jean Foyer [15 mai 1975] (n° **1645**). — Discussion [24 juin 1975]. — Adoption modifiée [24 juin 1975] (n° **315**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (DEUXIÈME LECTURE) [25 juin 1975] (n° **452**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; rapport de M. Etienne Dailly [21 octobre 1976] (n° **30**). — Discussion [4 novembre 1976] (p. 3009 et suiv.). — Adoption modifiée [4 novembre 1976] (n° **16**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (TROISIÈME LECTURE) [4 novembre 1976] (n° **2606**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et d'administration générale de la République.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (ASSEMBLÉE NATIONALE) ; rapport de M. Jean Foyer, rapporteur pour l'Assemblée nationale [14 décembre 1977] (n° **3337**). — Discussion [20 décembre 1977]. — Adoption [20 décembre 1977] (n° **845**).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (SÉNAT) ; rapport de M. Etienne Dailly [14 décembre 1977] (n° **166**). — Discussion [20 décembre 1977] (p. 4321, 4327). — Adoption [20 décembre 1977] (n° **73**).

PROMULGATION : loi n° 78-9 du 4 janvier 1978 (*JO*, Lois et décrets du 5 janvier 1978. — Rectificatif, *JO* du 15 janvier 1978).

Discussion (commission mixte paritaire) [20 décembre 1977] (p. 4321, 4327).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 4321, 4322) : *M. Etienne Dailly, rapporteur pour le Sénat.*

Intervention du rapporteur (p. 4321) : un projet de loi déposé le 19 août 1972. La distinction entre les dispositions applicables à toutes les sociétés et celles qui ne concernent que les sociétés

civiles. Les articles qui ont subi des modifications de fond par rapport au texte en deuxième lecture par le Sénat. Les sociétés de participation ; il est impossible d'ignorer les sociétés de fait ; la loi du 31 décembre 1976 interdit aux personnes morales de faire des conventions d'indivision. (p. 4322) : la distinction entre la participation ostensible et la participation occulte. L'application à Saint-Pierre-et-Miquelon des nouvelles dispositions. La possibilité pour les sociétés constituées entre la publication de la loi au *Journal officiel* et sa date d'entrée en vigueur de se soumettre par avance aux nouvelles dispositions. La possibilité de publier des annonces judiciaires et légales accordée à tous les journaux sans exception. Les amendements déposés par le Gouvernement.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 4322, 4327) : *MM. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice ; Etienne Dailly, rapporteur pour le Sénat.*

Article 1er (*titre IV du livre III du code civil : chapitre I : dispositions générales, chapitre II : de la société civile, chapitre III : de la société en participation*) (p. 4322).

— *Article 1844 du code civil* (p. 4326). — Amendement n° 2 de M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice : nullité de la société en cas de violation des éléments constitutifs du contrat de société.

— *Article 1835 du code civil* (p. 4326). — Amendement n° 1 de M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice : suppression de l'alinéa prévoyant que toute clause statutaire contraire à une disposition impérative est réputée non écrite lorsqu'elle n'est pas une clause de nullité de la société. — Observations sur l'article 1860 relatif au remboursement des droits sociaux de l'intéressé en cas de déconfiture, faillite personnelle, liquidation de biens ou règlement judiciaire atteignant l'un des associés, et sur l'article 1861 relatif aux cessions de parts.

Article 2 (*applicabilité de la loi dans les territoires de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française, de Wallis et Futuna et des Terres australes et antarctiques françaises, ainsi que dans la collectivité territoriale de Mayotte*) (p. 4327).

Article 3 (*conditions d'application fixées par décret en Conseil d'Etat*) (p. 4327).

Article 4 (*entrée en vigueur de la loi*) (p. 4327).

Article 5 (*article 1er de la loi n° 66-879 du 29 novembre 1966 relative aux sociétés civiles professionnelles : date de jouissance de la personnalité morale. — Article 2 de la loi du 4 janvier 1955 concernant les annonces judiciaires et légales : liste des journaux susceptibles de recevoir les annonces judiciaires et légales. — Abrogation des articles 419 à 422 de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales*) (p. 4327).

Vote unique sur l'ensemble du texte de la commission mixte paritaire modifié par les amendements du Gouvernement (p. 4327).

Adoption [20 décembre 1977] (p. 4327).

Voir aussi IMPÔTS, **1** (n° **89**), art. 30 *sexies*.
LABORATOIRES (QO).
LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), art. 7.

SOCIETES COMMERCIALES

Voir CONCURRENCE, **1** (n° **371**).
IMPÔTS, **1** (n° **89**), art. 30 *sexies*.
IMPÔTS LOCAUX, **1** (n° **320**), après l'article 3.

SOCIETES COOPERATIVES OUVRIERES DE PRODUCTION

1. — **Projet de loi portant statut des sociétés coopératives ouvrières de production,** présenté, au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Christian Beullac, ministre du travail [27 mai 1977] (n° **2934**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; rapport de M. Jean Foyer [2 novembre 1977] (n° **3178**), commun au présent projet de loi et à la **« proposition de loi sur les statuts nouveaux de l'entreprise. Titre III, articles 88 à 129 : dispositions relatives aux sociétés coopératives ouvrières de production »,** présentée par M. Edgar Faure, député et plusieurs de ses collègues [30 juin 1976] (n° **2467**). — Discussion [12 décembre 1977]. — Adoption [12 décembre 1977] (n° **805**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [13 décembre 1977] (n° **158**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; pour avis à la commission des affaires sociales [15 décembre 1977] ; rapport de M. André Méric [15 décembre 1977] (n° **179**).

SOCIETES D'AMENAGEMENT FONCIER ET D'ETABLISSEMENT RURAL (S. A. F. E. R.)

1. — **Projet de loi portant modification de l'article 7 de la loi n° 62-933 du 8 août 1962 complémentaire à la loi d'orientation agricole, relatif au droit de préemption des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural,** présenté, au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture [3 octobre 1977] (n° **3116**) ; renvoi à la commission de la production et des échanges ; rapport de M. Bizet [17 novembre 1977] (n° **3225**). — Urgence. — Discussion [7 décembre 1977]. — Nouvel intitulé : **Projet de loi portant modification de l'article 7 de la loi n° 62-933 du 8 août 1962 complémentaire à la loi d'orientation agricole, relatif au droit de préemption des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural et de l'article 15 de la loi n° 60-808 d'orientation agricole du 5 août 1960.** — Adoption [7 décembre 1977] (n° **793**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [8 décembre 1977] (n° **139**) ; renvoi à une commission spéciale [14 décembre 1977] ; rapport de M. Jean Geoffroy [20 décembre 1977] (n° **222**). — Discussion [20 décembre 1977] (p. 4361, 4376). — Adoption modifiée [20 décembre 1977] (n° **81**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [21 décembre 1977] (n° **3431**). ; renvoi à la commission de la production et des échanges.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (ASSEMBLÉE NATIONALE) ; rapport de M. Bizet, rapporteur pour l'Assemblée nationale [21 décembre 1977] (n° **3438**). — Discussion [21 décembre 1977]. — Adoption [21 décembre 1977] (n° **869**).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (SÉNAT) ; rapport de M. Jean Geoffroy, rapporteur pour le Sénat [21 décembre 1977] (n° **235**). — Discussion [21 décembre 1977] (p. 4439, 4441). — Adoption [21 décembre 1977] (n° **96**).

PROMULGATION : loi n° 77-1459 du 29 décembre 1977 (*J. O.*, Lois et décrets du 30 décembre 1977).

Discussion (première lecture) [20 décembre 1977] (p. 4361, 4376).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 4361, 4365) : *MM. Jean Geoffroy, rapporteur de la commission spéciale ; Serge Mathieu, Edgard Pisani, Jacques Eberhard, Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture.*

a) *Interventions des sénateurs :* l'activité des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural S. A. F. E. R. (p. 4361, 4362, 4363) ; l'absence de politique foncière (p. 4361, 4362) ; les droits de préemption et de rétrocession (p. 4361, 4362) ; les S. A. F. E. R. et le problème des forêts (p. 4362) ; l'amélioration de la publicité sur le travail des S. A. F. E. R., notamment sur les rétrocessions (p. 4362) ; la hausse continue du prix des biens fonciers (p. 4362, 4363) ; le capital foncier et le capital d'exploitation et la situation en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis (p. 4363) ; les S. A. F. E. R. auraient pu constituer un instrument de lutte contre l'exode rural (p. 4363) ; les interventions des S. A. F. E. R. dans les zones de montagne (p. 4363) ; la moralisation du marché foncier (p. 4363).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 4364) : les grandes orientations sur lesquelles reposent les lois de 1960-1962 ; l'adaptation est indispensable.

Réponse à M. Edgard Pisani : l'importance du problème foncier et du financement de l'agriculture. Le départ des capitaux de l'agriculture ; les sommes représentées par les soultes aux frères et sœurs par les ventes de terres par des non-agriculteurs ; le rôle des S. A. F. E. R. ; l'utilisation du droit de préemption. Un droit d'exception interprété strictement par la Cour de cassation. Aujourd'hui, l'installation doit être privilégiée autant que l'agrandissement. Il importe de réconcilier le monde rural avec les S. A. F. E. R. La possibilité de préempter des propriétés équilibrées soit pour étoffer des exploitations trop petites, soit pour installer de jeunes agriculteurs. La nécessaire restriction de l'emploi abusif de certaines exceptions légales au droit de préemption. La publicité qui doit accompagner les décisions des S. A. F. E. R. L'utilité de la préemption de parcelles de moins de 5 000 mètres carrés dont la valeur structurale est faible. Le raccourcissement du délai de recours contre les décisions de préemption.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 4365, 4376) : *MM. Paul Jargot, Jean Geoffroy, rapporteur de la commission spéciale ; Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture ; Philippe de Bourgoing, Edgard Pisani, Jacques Eberhard, Octave Bajeux, Raymond Bouvier, Geoffroy de Montalembert, Michel Chauty, Richard Pouille, Raymond Brun, Marcel Lemaire.*

Avant l'article 1er. — Rejet de l'amendement (article additionnel) n° 1 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Paul Jargot : départementalisation de la circonscription d'action des S. A. F. E. R. (p. 4365) ; rejet de l'amendement (article additionnel) n° 2 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Paul Jargot : représentation des agriculteurs exploitants au sein du conseil d'administration des sociétés ; élection de ces représentants ; retrait de l'amendement n° 4 (article additionnel) de M. Philippe de Bourgoing : présence au sein du conseil d'administration des sociétés d'une majorité d'agriculteurs exploitants et de propriétaires désignés par les chambres d'agriculture (p. 4366) ; rejet de l'amendement n° 3 (article additionnel) de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues : article 17 de la loi du 5 août 1960 d'orientation agricole : rétrocession des biens acquis par les S. A. F. E. R. soit en propriété, soit par bail, notamment sous forme de baux à long terme (p. 4367).

Article 1er (*paragraphe I de l'article 7 de la loi n° 62-933 du 8 août 1962 complémentaire à la loi d'orientation agricole : droit de préemption des S. A. F. E. R.*) (p. 4367). — Adoption de l'amendement n° 8 de M. Octave Bajeux : exercice du droit de préemption dans la limite de la superficie minimale déterminée par le préfet ; adoption de l'amendement n° 13 de M. Jean Geoffroy, rapporteur : un des objets de l'exercice du droit de préemption est la préservation de l'équilibre des exploitations lorsqu'ils est compromis par l'emprise de travaux d'intérêt public (p. 4368) ; adoption de l'amendement n° 14 de M. Jean Geoffroy, rapporteur ; suppression des dispositions mentionnant que l'objet du droit de préemption est la mise en valeur des terres incultes ; adoption de l'amendement n° 15 de M. Jean Geoffroy, rapporteur : rédactionnel ; adoption de l'amendement n° 16 de M. Jean Geoffroy, rapporteur : justification de la décision de préemption par référence explicite et motivée ; publicité à l'égard des intéressés ; retrait de l'amendement n° 6 de M. Paul Guillard, soutenu par M. Philippe de Bourgoing : publicité sur les acquisitions des S. A. F. E. R. faites par exercice du droit de préemption mais aussi pour celles réalisées à l'amiable ; adoption de l'amendement n° 17 de M. Jean Geoffroy, rapporteur : suppression de l'avis motivé du conseil général avant la détermination par le préfet des zones où se justifie l'octroi d'un droit de préemption et de la superficie minimale à laquelle il est applicable (p. 4369) ; l'article 1er, ainsi modifié, est adopté (p. 4369).

Article 2 (*paragraphe III de l'article 7 de la loi n° 62-933 du 8 août 1962 complémentaire à la loi d'orientation agricole : délai d'exercice du droit de préemption des S. A. F. E. R.*) (p. 4369). — Adoption de l'amendement n° 18 de M. Jean Geoffroy, rapporteur : de forme ;

— l'article 2, ainsi modifié, est adopté (p. 4369).

Article 3 (*abrogation des trois derniers alinéas du III de l'article 7 de la loi n° 62-933 du 8 août 1962 complémentaire à la loi d'orientation agricole*). — Adopté (p. 4369).

Article 4 (*paragraphe IV de l'article 7 de la loi n° 62-933 du 8 août 1962 complémentaire à la loi d'orientation agricole : exceptions au droit de préemption des S. A. F. E. R.*) (p. 4370). — Adoption de l'amendement n° 19 de M. Jean Geoffroy, rapporteur : de forme ; retrait de l'amendement n° 20 de M. Jean Geoffroy, rapporteur : de forme ; rejet de l'amendement n° 21 de M. Jean Geoffroy, rapporteur : non-application du droit de préemption des S. A. F. E. R. aux apports à un groupement foncier agricole ; adoption de l'amendement n° 22 de M. Jean Geoffroy, rapporteur : non-application du droit de préemption aux actes conclus entre indivisaires (p. 4371) ; adoption de l'amendement n° 23 de M. Jean Geoffroy, rapporteur : non-application du droit de préemption aux acquisitions de terrains destinés à la construction ; adoption de l'amendement n° 24 de M. Jean Geoffroy, rapporteur : de forme ; adoption de l'amendement n° 25 de M. Jean Geoffroy, rapporteur : coordination (p. 4372) ; adoption de l'amendement n° 26 de M. Jean Geoffroy, rapporteur : non-application du droit de préemption aux acquisitions de surfaces boisées, sauf si elles sont mises en vente avec d'autres parcelles non boisées dépendant de la même exploitation agricole ; retrait de l'amendement n° 7 de M. Jules Roujon, soutenu par M. Richard Pouille : non-application du droit de préemption des S. A. F. E. R. aux acquisitions de surfaces boisées, sauf si elles sont situées dans une région d'économie montagnarde et si elles sont mises en vente avec d'autres parcelles non boisées et dépendant de la même exploitation agricole (p. 4373) ; rejet de l'amendement n° 12 de M. Raymond Bouvier : non-application du droit de préemption des S. A. F. E. R. aux acquisitions de surfaces boisées, sauf si elles sont situées dans une région d'économie montagnarde, à la condition d'être rétrocédées en vue de favoriser la constitution de groupements forestiers ; interdiction de défrichage ; amendement n° 27 de M. Jean Geoffroy, rapporteur : 1° non-application des exceptions au droit de préemption des S. A. F. E. R. si ces exceptions devaient aboutir à un cumul excessif d'exploitations ; adopté ; 2° possibilité d'annulation des actes ne pouvant faire l'objet d'un droit de préemption qui n'auront pas été notifiés à la S. A. F. E. R. ; rejeté ; 3° nullité de toute condition d'aliénation sous réserve de non-préemption par la société d'aménagement foncier d'établissement rural ; adopté (p. 4374).

— l'article 4, ainsi modifié, est adopté (p. 4374).

Avant l'article 4 *bis*. — Rejet de l'amendement n° 28 (article additionnel) de M. Jean Geoffroy, rapporteur : droit, pour tout créancier, hypothécaire ou privilégié, de requérir l'adjudication à défaut de paiement intégral de sa créance (p. 4375).

Article 4 *bis* (*nouvel alinéa avant le dernier alinéa du IV de l'article 7 de la loi n° 62-933 du 8 août 1962 complémentaire à la loi d'orientation agricole : délai de contestation des décisions de préemption et de rétrocession prises par les SAFER*) (p. 4375). — Adoption de l'amendement n° 29 de M. Jean Geoffroy, rapporteur : délai dans lequel les décisions prises par la SAFER pourront être déférées aux tribunaux ;

— l'article 4 *bis*, ainsi modifié, est adopté (p. 4375).

Article 4 *ter* (*nouvel alinéa avant le dernier alinéa du IV de l'article 7 de la loi n° 62-933 du 8 août 1962 complémentaire à la loi d'orientation agricole : actions en justice contestant les décisions de préemption et de rétrocession intervenues avant la date d'entrée en vigueur de la présente loi*). — Adopté (p. 4375).

Article 5 (*dernier alinéa du IV de l'article 7 de la loi n° 62-933 du 8 août 1962 complémentaire à la loi d'orientation agricole : publicité des décisions de préemption et de rétrocession prises par les SAFER*). — Adopté (p. 4375).

Article 5 *bis* (*nouvel alinéa après le premier alinéa de l'article 15 de la loi n° 60-808 du 5 août 1960 d'orientation agricole : autorisation de démembrement d'exploitations agricoles équilibrées*) (p. 4376). — Adoption de l'amendement n° 30 de M. Jean Geoffroy, rapporteur : suppression de cet article interdisant aux SAFER de supprimer, en tant qu'unité économique indépendante, une exploitation sans y avoir été autorisées après avis de la commission départementale des structures ;

— l'article 5 *bis* est supprimé (p. 4376).

Article 6 (*entrée en vigueur de la présente loi*). — Adopté (p. 4376).

Explications de vote :

— *M. Edgard Pisani* (p. 4376) : la définition juridique actuelle de la SAFER ne lui permet pas une suffisante démocratisation. Le groupe socialiste votera le projet de loi.

— *M. Jacques Eberhard* (p. 4376) : l'installation des jeunes agriculteurs n'est pas suffisamment facilitée. Le groupe communiste s'abstiendra dans le vote du projet en discussion.

Adoption [20 décembre 1977] (p. 4376).

Discussion (commission mixte paritaire) [21 décembre 1977] (p. 4439, 4441).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 4439, 4440) : *M. Michel Sordel, au nom de M. Jean Geoffroy, rapporteur pour le Sénat.*

Intervention du rapporteur (p. 4439, 4440) : l'adoption du texte du Sénat pour l'article 1er, sous réserve d'une modification de forme, et pour l'article 2. L'accord intervenu pour l'article 4 : le maintien des amendements du Sénat ; la modification introduite concernant les clauses de vente sous condition suspensive que la SAFER n'exerce pas son droit de préemption : les justifications nécessaires à l'emploi de cette clause. L'amendement de forme apporté à la rédaction du Sénat pour l'article 4 *bis*. Le rétablissement de l'article 5 *bis*, que le Sénat avait supprimé, sur les préacutions imposées à la SAFER avant tout démembrement d'une exploitation agricole équilibrée. Demande au Sénat d'adopter le texte proposé par la commission mixte paritaire.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 4440, 4441).

Articles 1er, 2 et 4 (p. 4440).

Articles 4 *bis* et 5 *bis* (p. 4441).

Adoption [21 décembre 1977] (p. 4441).

Voir aussi LOI DE FINANCES POUR 1978, Agriculture, DG.

SOCIETES D'AUTOROUTES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Equipement et aménagement du territoire, DG.

SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE

Voir CONSTRUCTION (QO).

SOCIETES DE FINANCEMENT

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Postes et télécommunications, DG.

SOCIETES DE GESTION D'EMPLOIS TEMPORAIRES

Voir DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT, **1.**

SOCIETES DE PARTICIPATION

Voir SOCIÉTÉS CIVILES, **1** (n° **166**), CMP.

SOCIETES DE PROGRAMMES DE RADIO-TELEVISION

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Culture, DG.

SOCIETES DE TELEVISION ET RADIODIFFUSION

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Radiodiffusion-télévision française, DG.

RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION, **1** (n° **101**) art. 1er.

SOCIETES MULTINATIONALES

Voir ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, **1** (n° **394**).

CONCURRENCE, **1** (n° **371**).

LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), DG ; Environnement, DG ; Affaires étrangères, DG ; Territoires d'outre-mer, DG ; Marine marchande, DG.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **1** (n° **330**).

SOCIETES PETROLIERES

Voir PRIX, **1** (n° **147**), après l'art. 7.

SOCIETES POUR LE COMMERCE INTERNATIONAL

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Commerce extérieur, DG.

SOFIRAD (SOCIETE FRANÇAISE DE RADIODIFFUSION)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Information, DG ; Radiodiffusion télévision française, DG.

SOIE (Industrie de la)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° **36.**

SOINS A DOMICILE

Voir HÔPITAUX, **1** (n° **193**).

SOISY-SOUS-MONTMORENCY

Voir TÉLÉPHONE (QO).

SOLDES MILITAIRES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Charges communes, DG.

SOMERA (SOCIETE MEDITERRANEENNE DE RADIODIFFUSION)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Information, DG.

SONDAGES D'OPINION

1. — **Proposition de loi tendant à interdire la publication et la diffusion de certains sondages d'opinion en période électorale,** présenté par M. Etienne Dailly, sénateur [29 décembre 1972] (n° **83**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; rapport de M. Pierre Marcilhacy [15 décembre 1972] (n° **150**). — Discussion [19 décembre 1972] (p. 3246, 3248). — Adoption [19 décembre 1972] (n° **65**).

[RAPPEL AU RÈGLEMENT ET MOTION D'ORDRE relatifs à la présente proposition de loi, lors de la séance du 20 décembre 1972, p. 3320, 3322].

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [2 mai 1973] (n° **267**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; rapport de M. Lauriol [15 juin 1977] (n° **2995**) à cette proposition de loi et commun à trois propositions de loi, Assemblée nationale n°s 2790, 2791 et 2854. — Discussion [28 juin 1977]. — NOUVEL INTITULÉ : « **Proposition de loi relative à la publication et à la diffusion de certains sondages d'opinion** ». — Adoption modifiée [28 juin 1977] (n° **736**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (DEUXIÈME LECTURE) [29 juin 1977] (n° **449**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; rapport de M. Pierre Marcilhacy [29 juin 1977] (n° **453**). — Discussion [30 juin 1977] (p. 1973, 1979). — Adoption modifiée [30 juin 1977] (n° **189**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [30 juin 1977] (n° **3109**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; rapport de M. Lauriol [30 juin 1977] (n° **3110**). — Discussion [30 juin 1977]. — Adoption [30 juin 1977] (n° **759**).

PROMULGATION : loi n° 77-808 du 19 juillet 1977 (*J.O.* Lois et décrets du 20 juillet 1977. — Rectificatif, *JO* du 7 octobre 1977).

Discussion (deuxième lecture) [30 juin 1977] (p. 1973, 1979).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1973, 1974) : *MM. Pierre Marcilhacy, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; René Jager, Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice.*

a) *Interventions des sénateurs* : les caractéristiques et les conséquences des sondages (p. 1973, 1974) ; la proposition de loi de M. *Edouard Bonnefous* en 1970 et la proposition de M. *Etienne Dailly* en 1972 pour réglementer les sondages (p. 1973) ; les modifications apportées au projet par l'Assemblée nationale (p. 1973) ; l'interdiction de publication des sondages en période électorale (p. 1973, 1974).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1974) : la proposition de loi de MM. *Etienne Dailly* et *Gaston Pams* se bornait à interdire la publication des sondages pendant toute la durée de la campagne électorale législative. Les modifications apportées par l'Assemblée nationale. Le code de déontologie. La fixation de la période d'interdiction de publication. Ceux qui utilisent les sondages pour l'information collective des citoyens doivent avoir conscience des limites de la liberté qui leur est reconnue.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1974, 1979) : *MM. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice ; Pierre Marcilhacy, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Mme Hélène Edeline, M. Guy Petit.*

Articles 1er A à 1er J (sections I, II, III). — Réservés jusqu'après le vote de l'article 1er (p. 1975).

Article 1er (p. 1975). — Adoption des amendements identiques n° 1 de M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice et n° 9 de M. Pierre Marcilhacy, rapporteur : rétablissement de l'article 1er : interdiction de publication des sondages pendant la semaine qui précède chaque tour de scrutin (p. 1976) ; des sondages dont la source sera située à l'étranger pourront filtrer par les postes périphériques ou par les journaux étrangers ; il importe d'éviter que la radio et la télévision s'emparent des sondages pendant la période électorale. Les sondages qui seront effectués à l'étranger. Les postes périphériques, émettant à partir du territoire national, ne pourront échapper à la loi française. L'importance de l'effet de masse. Le poids relatif des postes émettant à l'étranger dont le caractère est totalement étranger. En ce qui concerne les postes périphériques, souligne que les moyens de communication en France se voient interdire la proclamation des premiers résultats des élections à partir de 18 heures ;

— l'article 1er est ainsi rétabli (p. 1976).

Articles 1er A à 1er J (précédemment réservés) :

Article 1er A (p. 1976). — Adoption de l'amendement n° 2 de M. Pierre Marcilhacy, rapporteur : rédactionnel ;
— l'article 1er A ainsi modifié, est adopté (p. 1976).

Article 1er B. — Adopté dans le texte de l'Assemblée nationale (p. 1976).

Article 1er C. — Adopté dans le texte de l'Assemblée nationale (p. 1977).

Article 1er D (p. 1977). — Adoption de l'amendement n° 3 de M. Pierre Marcilhacy, rapporteur : mise à la disposition de la commission des sondages par l'organisme ayant réalisé un sondage des documents de base sur lesquels le sondage a été publié ou diffusé (p. 1977) ;
— l'article 1er D ainsi modifié est adopté (p. 1977).

Article 1er E (p. 1977). — Adoption de l'amendement n° 4 de M. Pierre Marcilhacy, rapporteur : mission d'études et de propositions de la commission des sondages ; les propositions de la commission pour être appliquées devront faire l'objet d'un décret en Conseil d'Etat (p. 1977) ;
— l'article 1er E, ainsi modifié, est adopté (p. 1977).

Article 1er F. — Adopté dans le texte de l'Assemblée nationale (p. 1978).

Article 1er G (p. 1978). — Adoption de l'amendement n° 5 de M. Pierre Marcilhacy, rapporteur : rédactionnel (p. 1978) ;
— l'article 1er G, ainsi modifié, est adopté (p. 1978).

Article 1er H (p. 1978). — Adoption de l'amendement n° 6 de M. Pierre Marcilhacy, rapporteur : coordination (p. 1978) ;
— l'article 1er H, ainsi modifié, est adopté (p. 1978).

Article 1er I (p. 1978). — Adoption de l'amendement n° 7 de M. Pierre Marcilhacy, rapporteur : coordination (p. 1979) ;
— l'article 1er I, ainsi modifié, est adopté (p. 1979).

Article 1er J (p. 1978). — Adoption de l'amendement n° 8 de M. Pierre Marcilhacy, rapporteur : notification et transmission aux agences de presse des décisions de la commission des sondages (p. 1979) ; adoption du sous-amendement n° 11 de M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice, à l'amendement n° 8 de M. Pierre Marcilhacy, rapporteur : notification et publication des décisions de la commission des sondages ; transmission notamment aux agences de presse (p. 1979) ;
— l'article 1er J, ainsi modifié, est adopté (p. 1979).

Article 2 (p. 1979). — Adoption de l'amendement n° 10 de M. Pierre Marcilhacy, rapporteur : coordination (p. 1979) ;
— l'article 2, ainsi modifié, est adopté (p. 1979).

Article 2 *bis*. — Adopté dans le texte de l'Assemblée nationale (p. 1979).

Adoption [30 juin 1977] (p. 1979).

Voir aussi ENSEIGNEMENT, **1** (n° **452**).
INFORMATIQUE, **1** (n° **5**).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Jeunesse et sports, DG ; Radiodiffusion-télévision française, DG.
PENSIONS DE VIEILLESSE, **2** (n° **338**).

SOURDS ET MUETS

Voir HANDICAPÉS (QO).

SOUS-MARINS NUCLEAIRES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Défense, DG.

SOUS-OFFICIERS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Charges communes, DG ; Défense, DG ; après l'art. 73.
QUESTION ORALE, n° **2079.**

SOUS-TRAITANTS

Voir CONSTRUCTION, **1** (n° **483**), art. 2.
LOI DE FINANCES POUR 1978, Postes et télécommunications, DG ; Industrie, DG ; Journaux officiels, DG ; Imprimerie nationale, DG ; Monnaies et médailles, DG.
TÉLÉCOMMUNICATIONS, **2** (n° **44**).

SPECULATION IMMOBILIERE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Environnement, DG ; Tourisme, DG ; Logement, DG.

SPORT « OPTIONNEL »

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Jeunesse et sports, DG.

SPORT PROFESSIONNEL

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Jeunesse et sports, DG.

SPORTS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, après l'art. 29 ; Environnement, DG, Education, DG, Jeunesse et sports, DG.
QUESTION ORALE, n° **2064.**
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n°s **64, 21, 98.**

SPORT SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Jeunesse et sport, DG.

SPORTS D'HIVER

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Tourisme, DG.

STAGES PROFESSIONNELS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Education, DG.

STAGFLATION

Voir ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, **1** (n° **394**).
DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, **1.**
LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), DG.

STATIONS RADIOELECTRIQUES PRIVEES

Voir TÉLÉCOMMUNICATIONS, **1** (n° **87**).

STATISTIQUES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Industrie, DG.

STRASBOURG

Voir ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, **1,** (n° **394**).

STUPEFIANTS

Voir ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (QO).
QUESTION ORALE, n° **1947.**

SUBVENTIONS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Agriculture, DG.

SUBVERSION

Voir EXAMEN ET CONCOURS (QO).

SUCCESSIONS

1. — **Proposition de loi tendant à compléter l'article 832 du code civil,** présentée par M. Charles de Cuttoli, sénateur, et plusieurs de ses collègues [16 novembre 1977] (n° **86**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Voir aussi AIDE SOCIALE (QO).
RAPATRIÉS, **2** (n° **106**), art. **9**, art. 11 *quater*.

SUCRE

Voir BETTERAVES (QO).

SUFFRAGE UNIVERSEL

Voir ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, **1**, (n° **394**).
PARLEMENT EUROPÉEN (QO).

SUISSE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), DG.

SUPERETTES (Commerces).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Commerce et artisanat, DG.

SUPERPHENIX (Centrale).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Industrie, DG.

SUPERSONIQUES (Avions).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Aviation civile et météorologie, DG.

SUPPLEANTS (Députés).

Voir PARLEMENTAIRES, **2** (n° **336**).

SUPPLEANTS (Sénateurs).

Voir SÉNATEURS, **1** (**426**, 1975-1976).

SUPPORTS DES LIGNES TELEPHONIQUES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Postes et télécommunications, DG.

SUPRA-NATIONALITE

Voir ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, **1** (n° **394**).

SURGENERATEUR

Voir ENERGIE NUCLÉAIRE (QO).
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° **75.**

SWIFT (Réseau bancaire)

Voir INFORMATIQUE, **1** (n° **5**).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Postes et télécommunications, DG.

SYNDICAT CFT

Voir ENTREPRISE, **1** (n° **300**).

SYNDICAT DES TRANSPORTS DE LA REGION PARISIENNE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Travail - Section commune et transports terrestres, DG.

SYNDICAT NATIONAL DE LA MAGISTRATURE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Justice, DG.

SYNDICATS

Voir APPRENTISSAGE, **1** (n° **432**).
ENSEIGNEMENT AGRICOLE, **2** (n° **194**), DG.
ENTREPRISE, **1** (n° **300**), **3** (n° **175**), DG.
INFORMATIQUE, **1** (n° **5**), art. 6.
LOI DE FINANCES POUR 1978, Radiodiffusion-télévision française, DG.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **1** (n° **330**).
MENSUALISATION, **1** (n° **207**).
QUESTION ORALE, n° **2100.**

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Intérieur, DG.
NOUVELLE-CALÉDONIE, **1** (n° **264**), art. 1er *sexies*.
QUESTION ORALE, n° **2075.**

SYNDICATS PROFESSIONNELS

Voir TRAVAILLEURS ÉTRANGERS (Q O).

SYRIE (REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE)

Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS, **50** (n° **27**).

SYSTEME CIDEX

Voir POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS (Q O).

T

TABAC

Voir CEE (Q O).

TABAGISME

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Santé et sécurité sociale, DG.

TANZANIE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Affaires étrangères, état B, titre III.

TAPIS ET TAPISSERIES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Deuxième délibération, art. **7.**

TARIFS AERIENS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Aviation civile et météorologie, DG.

TARIFS PUBLICS

Voir LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **1** (n° **330**).

TAXE D'APPRENTISSAGE

Voir APPRENTISSAGE, **1** (n° **432**).
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **1** (n° **330**).

TAXE ADDITIONNELLE FRAPPANT LES GRANDES SURFACES DE VENTE

Voir COMMERÇANTS ET ARTISANS, **1** (n° **199**).

TAXE D'ENTRAIDE AU BENEFICE DES ENTREPRISES A FAIBLE MARGE

Voir IMPÔTS, 1 (n° **89**), art. 24.

TAXE DEPARTEMENTALE D'ESPACES VERTS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, après l'art. 70.

TAXE DE PROTECTION SANITAIRE ET D'ORGANISATION DES MARCHES DES VIANDES

Voir VIANDES, 1 (n° 305).

TAXE DE SEJOUR

Voir NOUVELLE-CALÉDONIE, 1 (n° 264), art. 1er *nonies*.

TAXE D'HABITATION

Voir AIDE SOCIALE (QO).
IMPÔTS LOCAUX (QO), 1 (n° 320).
LOI DE FINANCES POUR 1978, après l'art. 67, art. 70, après l'art. 70.

TAXE D'OCTROI DE MER

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Départements d'outre-mer, DG.

TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES

Voir IMPÔTS LOCAUX, 1 (n° 320).

TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES

Voir IMPÔTS LOCAUX, 1 (n° 320).

TAXE INTERIEURE SUR LES PRODUITS PETROLIERS

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 1.
LOI DE FINANCES POUR 1978, art. 27, CMP, art. 26 *bis*.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1 (n° 330), DG et article 2 *bis*.

TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DES METIERS DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

Voir LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1 (n° 330), après l'art 2 *bis*.

TAXE PROFESSIONNELLE

Voir COLLECTIVITÉS LOCALES (QO).
COMMERÇANTS ET ARTISANS, 1 (n° 199).
DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 1.
IMPÔTS LOCAUX (QO).
IMPÔTS LOCAUX, 1 (n° 320).
LOI DE FINANCES POUR 1978, DG ; Logement, DG, art. 67.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1 (n° 330).

TAXES PARAFISCALES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, art. 51.
TRANSPORTS AÉRIENS (QO).
QUESTION ORALE, n° 2114.

TAXE SPECIALE D'EQUIPEMENT (Lorraine)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, CMP, art. 70 *quinquies*.

TAXE SPECIALE DE CONSOMMATION SUR LES CARBURANTS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, art. 70 *quater*.

TAXE SPECIALE D'EQUIPEMENT

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, après l'art. 70 *quater*.

TAXE SUR CERTAINS ELEMENTS DU TRAIN DE VIE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, art. 9 ; CMP, art. 9, 60 *bis*.

TAXE SUR LA CONSOMMATION D'EAU POTABLE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Comptes spéciaux du Trésor, DG.

TAXE SUR LA PUBLICITE

Voir LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 3 (n° 113), art. 5 *ter*.

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

Voir T. V. A.

TAXE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES

Voir IMPÔTS (QO).
LOI DE FINANCES POUR 1978, art. 65 *bis* ; CMP, art. 65 *bis*.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1 (n° 330), art. 2 *bis*.

TAXE SUR LES BLES TENDRES

Voir LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 3 (n° 113), art. 5 *bis*.

TAXE SUR LES CONVENTIONS D'ASSURANCE

Voir LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1 (n° 330).

TAXE SUR LES CORPS GRAS ALIMENTAIRES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, art. 28 *bis*.

TAXE SUR LES MATIERES GRASSES VEGETALES IMPORTEES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Agriculture, DG.

TAXE SUR LES PRODUITS FORESTIERS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, art. 28 ; CMP, art. 28.

TAXE SUR LES SALAIRES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, après l'art. 70.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 3 (n° 113), avant l'art. 1er.

TAXE SUR LES TERRES INCULTES

Voir AGRICULTURE, 1 (n° 475), DG ; Art. 6 *bis*.

TCHAD (République du).

Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS, 29 (n° 411), 30 (n° 412), 31 (n° 413), 32 (n° 414).

TEILHARD DE CHARDIN (Citation.)

Voir INFORMATIQUE, 1 (n° 5).

TELEBOUTIQUES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Postes et télécommunications, DG.

TELECOMMUNICATIONS

1. — **Projet de loi relatif aux stations radioélectriques privées et aux appareils radioélectriques constituant ces stations,** présenté au nom de M. Raymond Barre, Permier ministre, par M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications, par M. Olivier Guichard, garde des sceaux, ministre de la justice, par M. Michel Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, par M. Yvon Bourges, ministre de la défense, et par M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur (départements et territoires d'outre-mer) [27 novembre 1976] (n° **87**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel du règlement et d'administration générale ; rapport de M. Charles de Cuttoli [7 avril 1977] (n° **240**). — Discussion [21 avril 1977] (p. 602, 603). — Adoption [21 avril 1977] (n° **98**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [26 avril 1977] (n° **2821**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; rapport de M. Magaud [9 juin 1977] (n° **2970**). — Discussion [28 juin 1977]. — Adoption modifiée [28 juin 1977] (n° **728**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (DEUXIÈME LECTURE) [29 juin 1977] (n° **445**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; rapport de M. Charles de Cuttoli [29 juin 1977] (n° **458**). — Discussion [30 juin 1977] (p. 1964, 1965). — Adoption [30 juin 1977] (n° **186**).

PROMULGATION : loi n° 77-750 du 8 juillet 1977 (*JO*, Lois et décrets du 10 juillet 1977).

Discussion (première lecture) [21 avril 1977] (p. 602, 603).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 602) : *MM. Charles de Cuttoli, René Monory, ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.*

a) *Intervention du rapporteur* (603) : la modification des dispositions pénales qui sanctionnaient les infractions en matière de stations radioélectriques privées. L'utilisation de talky-walky dans le cadre de la loi du 20 novembre 1969. Disproportion entre les peines et la nature des infractions. Le projet de loi tend à transformer la plupart des infractions à caractère délictuel en contraventions ; la possibilité de cumul de peines.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 603) : ce texte permettra d'appliquer quelques contraventions aux délits mineurs.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 603).

Article premier (*sanction des infractions en matière de stations radioélectriques privées*). — Adopté (p. 603).

Article 2 (*entrée en vigueur de la loi*). — Adopté (p. 603).

Article 3 (*applicabilité à Saint-Pierre-et-Miquelon*). — Adopté (p. 603).

Adoption [21 avril 1977] (p. 603).

Discussion (deuxième lecture) [30 juin 1977] (p. 1964, 1965).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1964) : *MM. Charles de Cuttoli, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Marc Bécam, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (collectivités locales).*

a) *Intervention du rapporteur* (p. 1964) : l'amendement adopté par l'Assemblée nationale tendant à l'extension de ce texte à Saint-Pierre-et-Miquelon. L'extension par le Gouvernement du code des postes et télécommunications à ce département.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1964) : l'extension par le Gouvernement des textes législatifs au nouveau département de Saint-Pierre-et-Miquelon.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1965).

Article 3. — Adopté dans le texte de l'Assemblée nationale (p. 1965).

Adoption [30 juin 1977] (p. 1965).

2. — **Projet de loi modifiant le code des postes et télécommunications en ce qui concerne les contraventions de grande voirie relatives aux installations du réseau souterrain des télécommunications,** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, ministre de l'économie et des finances, par M. Norbert Segard, secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications, et par M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice [27 octobre 1977] (n° **44**) ; renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan ; rapport de M. Pierre Marzin [10 novembre 1977] (n° **74**). — Discussion [18 novembre 1977] (p. 2832, 2836). — Adoption [18 novembre 1977] (n° **26**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [22 novembre 1977] (n° **3231**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; rapport de M. Charles Bignon [15 décembre 1977] (n° **3360**).

Discussion (première lecture) [18 novembre 1977] (p. 2832, 2836).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 2832, 2834) : *MM. Pierre Marzin, rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan ; Louis Perrein, René Monory, ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat ; Paul Malassagne.*

a) *Interventions des sénateurs :* la détérioration du réseau souterrain des télécommunications (p. 2832, 2833, 2834) ; les sanctions des dommages au réseau souterrain des télécommunications aux termes des articles 43 et L. 69-1 nouveau du code des postes et télécommunications (p. 2832, 2833) ; le cahier des clauses d'administration générale applicable aux marchés de travaux publics (p. 2832) ; les rapports des entreprises de travaux publics et du service public des télécommunications (p. 2833, 2834) ; les pertes de recettes des P et T par suite des dommages et des interruptions consécutives du trafic (p. 2833, 2834) ; les matériaux utilisés (p. 2833) ; la rupture de 10 câbles desservant 25 000 abonnés du Val-de-Marne (p. 2833) ; la sanction de la récidive (p. 2833) ; les petites entreprises de travaux publics et les sous-traitants (p. 2833) ; la prévention des accidents et le plan des trajets des ouvrages souterrains (p. 2833, 2834) ; les dégâts causés aux canalisations d'adduction d'eau par l'installation des câbles téléphoniques (p. 2834).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 2834) : l'importance du préjudice causé à la collectivité par la multiplication des coupures de câbles de télécommunications. Les négligences des entreprises. Les insuffisances d'une politique de répression : les mesures de prévention prises par l'administration des PTT. La création de services de sécurité des installations téléphoniques, destinés à répondre à toute demande de renseignement dans le délai maximal de quatre jours.

Réponse à M. Paul Malassagne : il est légitime d'être exigeant à l'égard de l'administration de la même façon qu'elle est exigeante des dégâts causés à ses propres installations.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 2834, 2836) : *MM. Etienne Dailly, Pierre Marzin, rapporteur ; René Monory, ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat ; Louis Perrein.*

Article 1er (*article L. 69-1 nouveau du code des postes et télécommunications : contraventions de grande voirie relatives aux installations du réseau souterrain des télécommunications*) (p. 2834). — Retrait de l'amendement n° 3 de M. Etienne Dailly : absence d'infraction si l'emplacement exact des ouvrages souterrains de télécommunications n'est pas repérable en fonction des documents du marché, des plans fournis par le service des télécommunications ou du procès-verbal de piquetage desdits ouvrages (p. 2835) ; retrait de l'amendement n° 4 de M. Louis Perrein et plusieurs de ses collègues : relèvement du plancher de l'amende de 1 000 à 2 500 francs ; adoption de l'amendement de M. Pierre Marzin, rapporteur : relèvement du montant maximum de l'amende de 20 000 à 30 000 francs (p. 2836) ; adoption de l'amendement n° 2 de M. Pierre Marzin, rapporteur : relèvement du montant maximum de l'amende, en cas de récidive, de 40 000 à 60 000 francs ;

— l'article 1er, ainsi modifié, est adopté (p. 2836).

Article 2 (*entrée en vigueur de la loi ; décret d'application en Conseil d'Etat*). — Adopté (p. 2836).

Explication de vote :

— *M. Léandre Létoquart* (p. 2836) : les difficultés rencontrées par les maires ne se limitent pas à la rupture des câbles des PTT. Il s'agit d'un problème d'ensemble. Il faut donner plus de pouvoirs aux maires pour assurer la coordination nécessaire entre les administrations et les différentes entreprises intéressées. Le groupe communiste votera le projet de loi.

Adoption [18 novembre 1977] (p. 2836).

Voir aussi LOI DE FINANCES POUR 1978, Postes et télécommunications, D G.

QUESTION ORALE, n° **2060.**

TELECOPIE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Postes et télécommunications, D G.

TELEDIFFUSION DE FRANCE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Radiodiffusion-télévision française, D G.

TELEINFORMATIQUE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Postes et télécommunications, D G.

TELEPHONE

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, **1.**
INFORMATIQUE, **1** (n° **5**).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Postes et télécommunications, D G ; Santé et sécurité sociale, D G.
QUESTION ORALE, n° **2106.**
QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n°s **71, 19.**
TÉLÉCOMMUNICATIONS, **2** (n° **44**).
VEUVES (Q O).

TELEPHONE (Personnes âgées)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Santé et sécurité sociale, D G.

TELEVISION

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Culture ; Intérieur, D G ; Radiodiffusion et Télévision, D G.
RADIODIFFUSION ET TÉLÉVISION.
VEUVES (Q O).

TEMOINS (En justice)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Justice, D G.

TERRAINS COMMUNAUX

Voir PARTS DE MARAIS, **1** (n° **96**).

TERRES AUSTRALES ANTARCTIQUES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Territoires d'outre-mer, D G.

TERRES INCULTES

Voir AGRICULTURE, **1** (n° **475**).

TERRITOIRES FRANÇAIS DES AFARS ET DES ISSAS

1. — **Projet de loi relatif à l'indépendance du territoire français des Afars et des Issas,** présenté, au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur, et par M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (Départements et territoires d'outre-mer) [18 mai 1977] (n° **2909**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; rapport de M. Krieg [26 mai 1977] (n° **2929**). — Urgence. — Discussion [2 juin 1977]. — Adoption [2 juin 1977] (n° **686**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [3 juin 1977] (n° **351**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; rapport de M. Charles de Cuttoli [9 juin 1977] (n° **360**). — Discussion [14 juin 1977] (p. 1306, 1309). — Adoption [14 juin 1977] (n° **138**).

PROMULGATION : loi n° 77-625 du 20 juin 1977 (*J O*, Lois et décrets du 21 juin 1977).

Discussion (première lecture) [14 juin 1977] (p. 1306, 1309).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1306, 1309) : *MM. Charles de Cuttoli, rapporteur de la commission des lois ; Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (départements et territoires d'outre-mer) ; Gilbert Belin.*

a) *Interventions des sénateurs* (p. 1306) : ce texte constitue l'aboutissement d'un long processus amorcé en 1946. Le statut d'autonomie interne était devenu insuffisant. La loi du 28 décembre 1976 prévoyant qu'une consultation interviendrait pour savoir si la population du territoire désirait ou non accéder à l'indépendance. Cette consultation ne produit pas par elle-même des effets juridiques.

(p. 1307) : la réunion, par le Gouvernement français, des leaders de toutes les fractions politiques du territoire. Les modalités de l'accession à l'indépendance et le principe d'une coopération entre la France et le futur Etat. L'indépendance du territoire français des Afars et des Issas sera une indépendance « inquiète ». Le futur Etat ne possède aucune ressource naturelle. La République de la Somalie a toujours revendiqué le territoire comme faisant partie de son Etat à cause de l'ethnie Issa. L'importance du port de Djibouti. La préparation diplomatique qui a précédé la consultation électorale. De grandes difficultés peuvent encore survenir. Le caractère nécessaire de la coopération que la France devra entretenir avec le nouvel Etat. Les formes que prendra la future coopération. La nécessité d'une convention consulaire et d'une convention d'établissement.

(p. 1308) : la conférence sur l'indépendance du territoire français des Afars et des Issas ouverte le 28 février 1977. Les négociations ont porté sur la date du référendum et de l'indépendance, les relations du nouvel Etat avec la France et la gestion du chemin de fer franco-éthiopien. La population du territoire français des Afars et des Issas s'est prononcée à une écrasante majorité pour l'indépendance. Ce jeune Etat risque de devenir la convoitise de certains. L'absence d'infrastructure hors de Djibouti ; une économie trop axée sur le secteur tertiaire ; la nécessité de former des cadres et des techniciens et des enseignants. (p. 1309) : le parti socialiste exprime son amitié à MM. Hassan Gouled et Ahmed Dini de la Ligue populaire africaine pour l'indépendance.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1307) : les électeurs du territoire français des Afars et des Issas se sont prononcés massivement pour l'accession de leur territoire à l'indépendance. L'établissement des Français en 1626 dans l'île de Gorée. L'installation de la France en « côte des Somalies ». La situation de ce territoire depuis 1862. La volonté de demeurer français s'est manifestée en 1958 et en 1967.

(p. 1308) : le statut du territoire français des Afars et des Issas. La nécessité d'une garantie de l'indépendance du territoire auprès des Etats voisins et des organisations internationales ou régionales. L'élaboration d'une nouvelle loi sur la nationalité ; l'établissement d'un calendrier des modalités d'accession à l'indépendance. Le vote massif intervenu en faveur de l'indépendance. L'accession du nouvel Etat à la souveraineté internationale ; la participation au prochain sommet de l'Organisation de l'Unité africaine. Les questions de nationalités. L'émancipation progressive des peuples d'Afrique. La coopération de la France avec l'Etat de Djibouti ; il pourra y avoir recours à l'ensemble des mécanismes de coopération. Le futur Etat de Djibouti pourra coopérer avec d'autres pays que la France.

Réponse à M. Gilbert Belin (p. 1309) : se réjouit de voir l'unanimité des formations politiques de la Haute Assemblée donner son aval à cette indépendance.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1309).

Article 1er (*indépendance du territoire français des Afars et des Issas à compter du 27 juin 1977*). — Adopté (p. 1309).

Article 2 (*titre VII du code de la nationalité française non applicable*). — Adopté (p. 1309).

Article 3 (*personnes conservant la nationalité française après l'accession à l'indépendance du territoire*). — Adopté (p. 1309).

Article 4 (*reconnaissance de la nationalité française ou réintégration dans cette nationalité par déclaration*). — Adopté (p. 1309).

Article 4 *bis* (*conditions de la reconnaissance de la nationalité française par déclaration*). — Adopté (p. 1309).

Article 5 (*conditions de la réintégration dans la nationalité française par déclaration*). — Adopté (p. 1309).

Article 6 (*conditions, formes et effets des déclarations*). — Adopté (p. 1309).

Explication de vote :

— *M. Jacques Eberhard* (p. 1309) : le groupe communiste votera ce texte que le Gouvernement a présenté, forcé par la lutte des peuples pour leur indépendance.

Adoption [14 juin 1977] (p. 1309).

Voir aussi LOI DE FINANCES POUR 1978, Territoires d'outre-mer, DG.
PENSIONS DE RETRAITE CIVILE ET MILITAIRE, **1** (n° **352**).

TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, **1.**
ELECTIONS (LÉGISLATION), **4** (n° **6**), **5** (n° **7**).
IMPÔTS, **1** (n° **89**), art. 22, 27.
INFORMATIQUE, **1** (n° **5**), art. 36 *bis*.
JUSTICE, **1** (n° **117**), art. 18 A.
LOI DE FINANCES POUR 1978, Santé et sécurité sociale, D G ; Tourisme, D G ; Equipement et aménagement du territoire, D G.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **3** (n° **113**), D G ; art. 1er *bis*.
MER (DROIT DE LA), **1** (n° **131**).
NOUVELLE-CALÉDONIE
POLYNÉSIE FRANÇAISE
RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION, **1** (n° **101**), art. 3 et 4.
SÉNATEURS, **2** (n° **103**).

TERRORISME

Voir ATTENTATS (Q O).
EXTRADITION (Q O).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Intérieur, DG.
TRANSPORTS AÉRIENS (Q O).

TEXTILE (Industrie).

Voir ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, **1**, (n° **394**).
DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, **1.**
EMPLOI (Q O).
EMPRUNT, **1** (n° **293**).
LOI DE FINANCES, Industrie, D G ; Affaires étrangères, D G ; Commerce extérieur, D G.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **1** (n° **330**).
SIDÉRURGIE (Q O).
QUESTIONS ORALES, nos **1928, 1979, 2121.**
QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, nos **36, 43, 52, 70, 71, 126.**

THEATRE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Culture, D G.

THEATRES LYRIQUES NATIONAUX

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Culture, D G.

THERMALISME

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Santé et sécurité sociale, D G ; Tourisme, D G.

THIERS (Citation).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Justice, DG.

THOMSON-C. S. F. (Nationalisation).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Radiodiffusion-télévision française, DG.

TIERS-MONDE

Voir ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, **1** (n° **394**).

TIERS TEMPS PEDAGOGIQUE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Education, DG.

TIMBRE (Droit de).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, art. 3 ; Deuxième délibération, art. 3.

« TOKIO-ROUND »

Voir COMMERCE EXTÉRIEUR (QO).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Commerce extérieur, DG.

« TORREY CANYON »

Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS, **66** (n° **148**).

TOULON (Centre des pensions).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Charges communes, DG.

TOURISME

Voir EMPLOI, **1** (n° **332**).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Départements d'outre-mer, DG ; Territoires d'outre-mer, DG ; Tourisme, DG ; Intérieur, DG ; Services du Premier ministre - Aménagement du territoire, DG.
POLLUTION (MER) (QO).
QUESTION ORALE, n° **2033.**
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° **75.**

TOURISME (Secrétariat d'Etat).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Tourisme, DG.

TOURISME ETRANGER

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Tourisme, DG.

TOURISME ET TRAVAIL (Association).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Tourisme, DG.

TOURISME RURAL

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Tourisme, DG.

TOURISME SOCIAL

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Tourisme, DG.

« TOUT ELECTRIQUE »

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Agriculture, DG.

TRACTEURS AGRICOLES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Travail, DG.
PERMIS DE CONDUIRE (QO).

TRAIN A GRANDE VITESSE (TGV)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Transports - Section commune et transports terrestres, DG ; Aviation civile et météorologie, DG.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **1** (n° **330**).

TRAITE DE ROME

Voir ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, **1** (n° **394**).

TRAITEMENTS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Charges communes, DG ; Territoires d'outre-mer, DG.

TRAITES ET CONVENTIONS

1. — **Projet de loi autorisant la ratification du protocole portant amendement à l'article 50 (a) de la convention relative à l'aviation civile internationale du 7 décembre 1944, signé à Montréal le 16 octobre 1974,** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1976. — 2 avril 1977] (n° **201**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des

forces armées ; rapport de Mme Janine Alexandre-Debray [2 avril 1977] (n° **230**). — Discussion [7 avril 1977] (p. 455). — Adoption [7 avril 1977] (n° **88**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [12 avril 1977] (n° **2774**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères ; rapport de M. Lebon [26 mai 1977] (n° **2933**). — Discussion [15 juin 1977]. — Adoption [15 juin 1977] (n° **695**).

PROMULGATION : loi n° 77-644 du 24 juin 1977 (*JO*, Lois et décrets du 25 juin 1977).

Discussion [7 avril 1977] (p. 455).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE : *Mme Janine Alexandre-Debray, rapporteur ; M. Pierre-Christian Taittinger, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.*

a) *Intervention du rapporteur* (p. 455) : ce protocole prévoit la modification du nombre des membres élus au conseil permanent par l'assemblée de l'organisation de l'aviation civile internationale. L'accroissement du nombre des Etats contractants ; les membres des Etats désignés pour faire partie du conseil permanent. La représentation des pays en voie de développement.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 455) : demande au Sénat d'autoriser la ratification.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 455).

Article unique (*autorisation de ratification du protocole modifiant la convention relative à l'aviation civile internationale*). — Adopté (p. 455).

Adoption [7 avril 1977] (p. 455).

2. — **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord général sur les privilèges et immunités du Conseil de l'Europe, fait à Paris le 2 septembre 1949 (ensemble un accord complémentaire du 28 mars 1950 et quatre protocoles additionnels des 6 novembre 1952, 15 décembre 1956, 6 mars 1959 et 16 décembre 1961),** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1976. — 2 avril 1977] (n° **205**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; rapport de Mme Janine Alexandre-Debray [2 avril 1977] (n° **231**). — Discussion [7 avril 1977] (p. 455, 458). — Adoption [7 avril 1977] (n° **89**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [12 avril 1977] (n° **2773**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères ; rapport de M. Radius [30 novembre 1977] (n° **3267**). — Discussion [15 décembre 1977] (n° **813**).

PROMULGATION : loi n° 77-1406 du 23 décembre 1977 (*JO*, Lois et décrets du 24 décembre 1977).

Discussion [7 avril 1977] (p. 455, 458).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE : *Mme Janine Alexandre-Debray, rapporteur, MM. Jean Péridier, Pierre Giraud, Pierre-Christian Taittinger, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.*

a) *Interventions des sénateurs* (p. 456) : l'importance du texte soumis au Sénat. Les différents titres de l'accord général sur les privilèges et immunités de l'organisation. Les dispositions de l'accord complémentaire de 1950 concernant la remise ou le remboursement des droits d'accise et des taxes à la vente entrant dans le prix des biens mobiliers ou immobiliers. Les dispositions contenues dans les quatre protocoles additionnels. La ratification aurait dû intervenir depuis une vingtaine d'années. Les problèmes posés par l'imposition des traitements et émoluments versés par le Conseil de l'Europe à ses agents. Dispositions concernant la convention européenne des droits de l'homme. Les incidents survenus à Strasbourg concernant des membres du Conseil de l'Europe, plus particulièrement des Danois. (p. 457) : peu de ministres du Gouvernement français participent aux travaux du Conseil de l'Europe. Les débats qui seront organisés sur les suites de la conférence d'Helsinki. Les difficultés rencontrées par la ville de Strasbourg pour se faire admettre comme siège des institutions européennes. Les « bavures » policières en France ne facilitent pas l'implantation sur notre territoire d'organismes internationaux. (p. 458) : la présence de membres du Gouvernement aux travaux du Conseil de l'Europe, à Strasbourg. Les conventions signées par la France mais non encore ratifiées. La convention des droits de l'homme et la clause du recours individuel.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 457) : *réponse à M. Jean Péridier :* la participation de membres du Gouvernement français aux travaux du Conseil de l'Europe à Strasbourg ; le retard apporté à la ratification de l'accord général en discussion. Les problèmes posés par l'imposition des fonctionnaires d'une convention internationale. Réponse à M. Pierre Giraud : le cas du membre danois de l'Assemblée parlementaire européenne ayant eu des difficultés avec la police à Strasbourg. (p. 458) : *réponse à M. Jean Péridier :* la position du Gouvernement français en ce qui concerne le Conseil de l'Europe. Rend hommage aux travaux effectués dans le cadre du Conseil de l'Europe. Les privilèges et immunités dont jouissent les représentants des membres et le secrétariat du Conseil de l'Europe. Les représentants à l'Assemblée. L'utilisation de la procédure d'arbitrage pour certains litiges. Les accord additionnels concernant le statut des membres de la Commission européenne des droits de l'homme et les juges à la Cour européenne des droits de l'homme. Le développement de l'activité du Conseil de l'Europe.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 458).

Article unique (*autorisation de l'accord général sur les privilèges et immunités du Conseil de l'Europe*). — Adopté (p. 458).

Adoption [7 avril 1977] (p. 458).

3. — **Projet de loi autorisant l'adhésion du Gouvernement de la République française aux protocoles portant troisième prorogation de la convention sur le commerce du blé et de la convention relative à l'aide alimentaire constituant l'accord international sur le blé de 1971,** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1976. — 2 avril 1977] (n° **209**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères de la défense et des forces armées ; rapport de M. Pierre Giraud [2 avril 1977] (n° **232**). — Discussion [7 avril 1977] (p. 459, 460). — Adoption [7 avril 1977] (n° **90**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [12 avril 1977] (n° **2776**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères ; rapport de M. Nessler [2 juin 1977] (n° **2958**). — **Discussion** [22 juin 1977]. — Adoption [22 juin 1977] (n° **707**).

PROMULGATION : loi n° 77-656 du 28 juin 1977 (*JO*, Lois et décrets du 29 juin 1977).

Discussion [7 avril 1977] (p. 459, 460).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE : *MM. Pierre Giraud, rapporteur, Pierre-Christian Taittinger, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.*

a) *Intervention du rapporteur* (p. 459) : l'organisation d'une concertation régulière entre pays exportateurs et pays importateurs sur l'évolution du marché. Une convention d'aide alimentaire tendant à répondre aux problèmes des pays du tiers-monde. La durée de validité des conventions en matière de blé ; ces accords devraient être conclus pour de plus longues périodes afin de donner aux pays bénéficiaires l'assurance d'une continuité de l'aide des pays donateurs. Pour la première fois, la Communauté économique européenne a pu signer en tant que telle, la convention d'aide alimentaire. La diminution des réserves mondiales des produits alimentaires de base. Il appartient à la communauté internationale d'élaborer une politique plus rationnelle de production, de gestion et de stockage des denrées alimentaires à l'échelle mondiale.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 459) : l'adhésion de la France à cet accord international sur le blé est souhaitable parce qu'il s'agit d'un instrument de consultation régulière entre pays exportateurs et importateurs sur l'évolution du marché. De plus, la convention d'aide alimentaire est au service des pays en voie de développement. L'accord de 1971 est prorogé sans aucune innovation sur le fond. La Communauté économique européenne ne pourra adhérer à l'accord avant 1977. (p. 460) : *réponse à M. Pierre Giraud :* l'accroissement de la durée de validité de la convention. La nécessité de tenir compte de la gravité de la situation alimentaire mondiale et des préoccupations que l'on peut avoir au sujet du futur marché des céréales. L'importance attachée par la France aux rapports entre pays industrialisés et pays en voie de développement.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 460).

Article unique (*autorisation d'adhésion du Gouvernement de la République française aux protocoles portant troisième prolongation de la convention sur le commerce du blé et de la convention relative à l'aide alimentaire constituant l'accord international sur le blé de* 1971). — Adopté (p. 460).

Adoption [7 avril 1977] (p. 460).

4. — **Projet de loi autorisant le Gouvernement de la République française à approuver l'accord international de 1976 sur le café, ensemble deux annexes, fait à Londres le 3 décembre 1976,** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1976. — 2 avril 1977] (n° **210**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; rapport de M. Pierre Giraud [2 avril 1977] (n° **233**). — Discussion [7 avril 1977] (p. 462, 463). — Adoption [7 avril 1977] (n° **92**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [12 avril 1977] (n° **2775**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères ; rapport de M. Henri Ferretti [2 juin 1977] (n° **2957**). — Discussion [22 juin 1977]. — Adoption [22 juin 1977] (n° **706**).

PROMULGATION : loi n° 77-658 du 28 juin 1977 (*JO*, Lois et décrets du 29 juin 1977).

Discussion [7 avril 1977] (p. 462, 463).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE : *MM. Pierre Giraud, rapporteur ; Pierre-Christian Taittinger, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.*

a) *Intervention du rapporteur* (p. 462) : rappelle que la Communauté économique européenne est, en tant que telle, partie à l'accord. L'accord est fondé sur le contingentement des exportations en fonction de certains niveaux de prix. L'accord tend à éviter les fluctuations excessives de l'offre mondiale des stocks et des prix. Le café est en valeur le premier produit agricole exporté par les pays en voie de développement. L'importation en est fortement concentrée. Les producteurs ont obtenu une garantie contre la chute des cours et le développement anarchique des exportations. Il s'agit d'un embryon d'organisation du marché des matières premières. S'élève, en tant que socialiste, contre cette croyance des Etats-Unis dans l'automatisme de la régulation des marchés.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 462) : les raisons pour lesquelles la France adhère à cet accord international. La hausse considérable des cours mondiaux du café vert. (p. 463) : les causes diverses de cette hausse. La demande mondiale de café est restée très importante. Les pays producteurs de café sont poussés à reconstituer leurs plantations et à augmenter leur production. Cet accord tend à améliorer la loi trop dure de l'offre et de la demande.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 463).

Article unique (*autorisation d'approbation de l'accord international de 1976 sur le café*). — Adopté (p. 463).

Adoption [7 avril 1977] (p. 463).

5. — **Projet de loi autorisant le Gouvernement de la République française à approuver l'accord international de 1975 sur le cacao, ensemble six annexes, fait à Genève, le 20 octobre 1975,** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1976. — 2 avril 1977 (n° **211**)] ; renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; rapport de M. Pierre Giraud [2 avril 1977] (n° **234**). — Discussion [7 avril 1977] (p. 460, 462). — Adoption [7 avril 1977] (n° **91**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [12 avril 1977] (n° **2777**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères ; rapport de M. Seitlinger [26 mai 1977] (n° **2932**). — Discussion [15 juin 1977]. — Adoption [15 juin 1977] (n° **694**).

PROMULGATION : loi n° 77-645 du 24 juin 1977 (*JO* Lois et décrets du 25 juin 1977).

Discussion [7 avril 1977] (p. 460, 462).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE : *MM. Pierre Giraud, rapporteur ; Pierre-Christian Taittinger, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.*

a) *Intervention du rapporteur* (p. 460) : l'importance du cacao pour l'économie des pays en voie de développement. L'instabilité chronique du marché mondial et l'importance de l'écart des cours. Le peu de résultats obtenus dans les efforts accomplis pour stabiliser les cours des matières premières. Cet accord sur le cacao ne recueille pas l'adhésion des Etats-Unis, pays pour lequel une intervention des gouvernements dans les mécanismes du marché est inadmissible. Principales dispositions de l'accord de 1976. Les prix minimum et maximum ; leur révision. La nécessité de maintenir et d'accroître les recettes que les pays producteurs tirent de l'exportation du cacao. L'importance d'un accroissement de la consommation (p. 461) : la stabilisation des prix, le stock régulateur. La situation des plus gros pays producteurs de cacao. Regrette l'absence des Etats-Unis et celle, sans doute provisoire, de la Côte-d'Ivoire. L'importance de cet accord.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 461) : l'organisation du marché d'un des plus importants produits de base est exporté par les pays en voie de développement. Un mécanisme de contingents d'exportations ; un stock régulateur financé par une cotisation assise soit sur la première exportation, soit sur la première importation. La manière dont ces mécanismes ont joué dans les années passées. Cet accord s'inscrit dans la logique de la France en matière d'accord de produits. La demande mondiale de cacao a été nettement supérieure à l'offre. Rappelle que le Brésil et la Côte-d'Ivoire se sont lancés dans une politique de plantation. L'utilisation du stock régulateur de cacao. De toute façon, a été créée une enceinte de concertation utile entre producteurs et consommateurs.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 462).

Article unique (*autorisation d'approbation de l'accord international de 1975 sur le cacao*). — Adopté (p. 462).

Adoption [7 avril 1977] (p. 462).

6. — **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire du Congo sur les droits fondamentaux des nationaux, signé à Brazzaville le 1er janvier 1974,** présenté au nom de M. Jacques Chirac, Premier ministre, par M. Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères [15 juin 1976] (n° **2386**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères ; rapport de M. Daillet [18 novembre 1976] (n° **2626**). — Discussion [8 décembre 1976]. — Adoption [8 décembre 1976] (n° **583**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [9 décembre 1976] (n° **125**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; rapport de M. Jacques Ménard [2 avril 1977] (n° **224**). — Discussion [7 avril 1977] (p. 447, 449). — Adoption [7 avril 1977] (n° **82**).

PROMULGATION : loi n° 77-413 du 18 avril 1977 (*JO* Lois et décrets du 19 avril 1977).

Discussion [7 avril 1977] (p. 447, 449).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE : *MM. Jacques Ménard, rapporteur ; Auguste Pinton, Pierre-Christian Taittinger, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.*

a) *Interventions des sénateurs* (p. 447) : la modification des accords de coopération passés en 1960. Les domaines concernés. La situation politique au Congo. Le développement des relations depuis 1972. L'aide de la France à ce pays.

(p. 448) : cette convention concerne les droits fondamentaux des nationaux. L'importance du nombre des ressortissants congolais résidant en France et des ressortissants français au Congo. Les principales dispositions de la convention. La jouissance des libertés publiques ; le maintien de l'ordre public ; la protection de la sécurité publique. Le droit d'investir des capitaux ; les acquisitions de biens meubles et immeubles ; l'accès aux diverses activités professionnelles ; l'assujettissement aux impôts et contributions ; les expropriations pour nationalisations ; les mesures d'expulsion ; les différences sur l'interprétation ou l'application de l'accord. La notion de « délais suffisants » pour présenter ses observations avant une mesure d'expulsion ; l'imprécision de cette notion. (p. 448) : le laps de temps que le Gouvernement laisse s'écouler entre la signature des conventions et leur ratification par le Parlement. Cette convention avec la République populaire du Congo a été signée le 1er janvier 1974. Les modifications d'ordre politique intervenues dans les deux pays risquent de modifier les conditions d'application de la convention.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 449) : le dépôt devant le Parlement du projet de loi autorisant l'approbation des conventions déjà signées.

Réponse à M. Auguste Pinton : des raisons précises peuvent expliquer le retard dans les dépôts de projets. Rappelle les raisons qui ont conduit la France et le Congo à négocier cette nouvelle convention. La politique de coopération instaurée en 1960. La référence aux critères du traitement national pour déterminer le statut des ressortissants. La possibilié de dérogation « justifiée dans le cadre de la politique de promotion économique et sociale ». Cette réserve peut être invoquée par la France et par le Congo. L'importance de la colonie congolaise en France et l'effectif des Français au Congo. La notion de délais « suffisants » pour présenter ses observations avant une mesure d'expulsion.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 449).

Article unique (*autorisation de l'accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République populaire du Congo sur les droits fondamentaux des nationaux*). — Adopté (p. 449).

Adoption [7 avril 1977] (p. 449).

7. — **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le laboratoire européen de biologie moléculaire relatif aux privilèges et immunités dudit laboratoire en France, signé à Paris le 3 mars 1976,** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères [2 octobre 1976] (n° **2517**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères ; rapport de M. Feït [18 novembre 1976] (n° **2621**). — Discussion [8 décembre 1976]. — Adoption [8 décembre 1976] (n° **584**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [9 décembre 1976] (n° **126**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; rapport de M. Pierre Giraud [2 avril 1977] (n° **225**). — Discussion [7 avril 1977] (p. 449, 450). — Adoption [7 avril 1977] (n° **83**).

PROMULGATION : loi n° 77-412 du 18 avril 1977 (*JO* Lois et décrets du 19 avril 1977).

Discussion [7 avril 1977] (p. 449, 450).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE : *MM. Pierre Giraud, Pierre-Christian Taittinger, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères, Auguste Pinton.*

a) *Interventions des sénateurs* (p. 450) : la création en 1973 du laboratoire européen de biologie moléculaire. Son organisation. Les principales dispositions de cet accord de siège : l'inviolabilité des installations et des archives ; l'immunité de juridiction et d'exécution, les exonérations d'impôts, la franchise douanière ; les conditions de transfert des biens et des services ; la circulation et la publication de l'organisation ; les privilèges et immunités des agents ; la procédure d'arbitrage et la date d'entrée en vigueur de l'accord. La possibilité de soumettre au Parlement dans un délai raisonnable les accords internationaux.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 450) : cet accord tend à régler la situation de l'antenne du laboratoire européen de biologie moléculaire implantée à Grenoble. Des dispositions tout à fait classiques.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 450).

Article unique (*autorisation de l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Laboratoire européen de biologie moléculaire relatif aux privilèges et immunités dudit laboratoire en France*). — Adopté (p. 450).

Adoption [7 avril 1977] (p. 450).

8. — **Projet de loi autorisant la ratification de la convention de la conférence de La Haye de droit international privé sur la loi applicable aux obligations alimentaires, signée par la France le 18 décembre 1973,** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères [2 octobre 1976] (n° **2518**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères ; rapport de Mme Thome-Patenôtre [18 novembre 1976] (n° **2627**). — Discussion [8 décembre 1976]. — Adoption [8 décembre 1976] (n° **585**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [9 décembre 1976] (n° **127**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; rapport de M. Charles Bosson [2 avril 1977] (n° **226**). — Discussion [7 avril 1977] (p. 450, 452). — Adoption [7 avril 1977] (n° **84**).

PROMULGATION : loi n° 77-409 du 18 avril 1977 (*JO*, Lois et décrets du 19 avril 1977).

Discussion [7 avril 1977] (p. 450, 452).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE : *M. Charles Bosson, rapporteur, Mme Catherine Lagatu, M. Pierre-Christian Taittinger, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.*

a) *Interventions des sénateurs* (p. 450) : le rôle de la Conférence permanente de La Haye de droit international privé dans la codification internationale. La question des « aliments ». Les deux problèmes : celui de la loi qui doit être appliquée, celui de l'exécution des décisions. Les dispositions de la convention de New York de 1956. Le projet en discussion prévoit l'extension aux majeurs des dispositions prévues pour les mineurs par la convention de 1956. (p. 451) : la loi applicable aux obligations alimentaires : il n'y a pas création d'une loi uniforme se substituant aux droits internes de chaque pays. L'établissement de règles communes pour la solution des conflits de lois. Les innovations en ce qui concerne le champ d'application de la loi désignée, la possibilité de recourir à des lois subsidiaires, application de la loi aux institutions publiques ; la notion d'équité universelle et d'obligations naturelles. La question orale n° 1904 de Mme Catherine Lagatu concernant le paiement des pensions alimentaires. Le problème des débiteurs d'obligations alimentaires se trouvant à l'étranger. Le problème juridique et le problème social des pensions alimentaires. La proposition du groupe communiste tendant à la création d'un fonds pour le paiement des pensions alimentaires.

b) *Intervention du Gouvernement :*

(p. 451) : *réponse à Mme Catherine Lagatu :* la situation délicate de certaines femmes détentrices de créances alimentaires ; l'éventuelle création d'un fonds pour le paiement des pensions alimentaires. (p. 452) : la convention a un caractère universaliste ; la loi applicable devra s'appliquer même si elle n'est pas celle d'un Etat contractant. Le maintien de la référence à l'ordre public. Rappelle les différentes conventions d'énonciation des règles de conflit déjà ratifiées par la France. La convention en discussion reprend toutes les solutions de principe adoptées en 1956. Les règles de conflit de lois énoncées tendent à favoriser la protection des créanciers d'aliments.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 452).

Article unique (*autorisation de ratification de la convention de La Haye de droit international privé sur la loi applicable aux obligations alimentaires*). — Adopté (p. 452).

Adoption [7 avril 1977] (p. 452).

9. — **Projet de loi autorisant la ratification de la convention de la conférence de La Haye de droit international privé concernant la reconnaissance et l'exécution de décisions relatives aux obligations alimentaires, signée par la France le 18 décembre 1973,** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères [2 octobre 1976] (n° **2519**) ; renvoi à la commission des affaires, étrangères ; rapport de Mme Thome-Patenôtre [18 novembre 1976] (n° **2628**). — Discussion [8 décembre 1976]. — Adoption [8 décembre 1976] (n° **586**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [9 décembre 1976] (n° **128**) ; rapport de M. Charles Bosson [2 avril 1977] (n° **227**). — Discussion [7 avril 1977] (p. 452, 453). — Adoption [7 avril 1977] (n° **85**).

PROMULGATION : loi n° 77-410 du 18 avril 1977 (*JO* Lois et décrets du 19 avril 1977).

Discussion [7 avril 1977] (p. 452, 453).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE : *MM. Charles Bosson, rapporteur, Pierre-Christian Taittinger, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.*

a) *Intervention du rapporteur* (p. 452) : cette convention tend à harmoniser les mécanismes juridiques nécessaires pour qu'une décision étrangère soit assimilée à une décision nationale. La nouvelle convention étend le bénéfice de protection instauré pour les mineurs aux adultes créanciers d'aliments. La suppression de nombreux obstacles à la procédure d'exequatur. La possibilité d'un exequatur partiel. Seules quelques réserves de peu d'importance ont été émises par des Etats et sont prévues par la Convention. Le droit interne français ne paraît pas devoir être modifié par cette convention. (p. 453) : les dispositions exigeant l'autorisation parlementaire. Les pays qui ont signé la convention-reconnaissance.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 453) : le champ d'application de la convention. Les conditions de la reconnaissance et de l'exécution des décisions ou de leur refus. Le cas des décisions rendues par défaut. Les problèmes posés en matière de divorce. L'applicabilité du droit de l'Etat requis. La subrogation des institutions publiques. Le domaine particulier de la législation d'aide sociale. Le problème important des transferts de fonds. Les réserves autorisées par la convention.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 453).

Article unique (*autorisation de ratification de la convention de la conférence de La Haye de droit international privé concernant la reconnaissance et l'exécution de décisions relatives aux obligations alimentaires*). — Adopté (p. 453).

Adoption [7 avril 1977] (p. 453).

10. — **Projet de loi autorisant la ratification du protocole portant amendement à la convention du 27 octobre 1956 entre la République française, la République fédérale d'Allemagne et le Grand-Duché de Luxembourg, au sujet de la canalisation de la Moselle, signé à Trèves le 28 novembre 1974,** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères [2 octobre 1976] (n° **2520**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères ; rapport de M. Seitlinger [18 novembre 1976] (n° **2622**). — Discussion [8 décembre 1976]. — Adoption [8 décembre 1976] (n° **587**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [9 décembre 1976] (n° **129**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; rapport de M. René Jager [2 avril 1977] (n° **228**). — Discussion [7 avril 1977] (p. 453, 454). — Adoption [7 avril 1977] (n° **87**).

PROMULGATION : loi n° 77-414 du 18 avril 1977 (*JO*, Lois et décrets du 19 avril 1977).

Discussion [7 avril 1977] (p. 453, 454).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE : *MM. René Jager, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, Pierre-Christian Taittinger, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.*

a) *Intervention du rapporteur* (p. 454) : les principales dispositions de la convention de 1956 ; les tribunaux créés pour connaître des litiges concernant la navigation de la Moselle. L'extension à la Moselle de nouvelles dispositions applicables au Rhin ; (p. 455) : les principales dispositions du protocole en discussion. L'actualisation du montant des amendes prononcées par les tribunaux pour la navigation de la Moselle. L'organisation juridictionnelle ; la possibilité pour les Etats de confier les sanctions au premier degré à des autorités administratives ou de police.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 455) : ce protocole complète et actualise la convention de 1956.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 455).

Article unique (*autorisation de ratification du protocole portant amendement à la convention du 27 octobre 1956 entre la République française, la République fédérale d'Allemagne et le Grand-Duché de Luxembourg au sujet de la canalisation de la Moselle*). — Adopté (p. 455).

Adoption [7 avril 1977] (p. 455).

11. — **Projet de loi autorisant la ratification de la convention sur la loi applicable à la responsabilité du fait des produits, faite à La Haye le 2 octobre 1973,** présenté, au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères [2 octobre 1976] (n° **2521**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères ; rapport de M. Bordu [25 novembre 1976] (n° **2650**). — Discussion [15 décembre 1976]. — Adoption [15 décembre 1976] (n° **604**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [16 décembre 1976] (n° **174**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; rapport de M. Charles Bosson [2 avril 1977] (n° **229**). — Discussion [7 avril 1977] (p. 453, 454). — Adoption [7 avril 1977] (n° **86**).

PROMULGATION : loi n° 77-411 du 18 avril 1977 (*JO*, Lois et décrets, du 19 avril 1977).

Discussion [7 avril 1977] (p. 453, 454).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE : *MM. Charles Bosson, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, Pierre-Christian Taittinger, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.*

a) *Intervention du rapporteur* (p. 453) : les méthodes de travail de la Conférence de La Haye. La convention de 1971 concernant les problèmes de responsabilité délictuelle ou quasi délictuelle en matière d'accidents de la circulation routière. (p. 454) : le développement de la défense des consommateurs en ce qui concerne la responsabilité du fait des produits, l'applicabilité de la loi interne de l'Etat avec lequel la situation considérée a le lien le plus étroit, caractéristique de la méthode dite « du groupement des points de contact ». Le domaine d'application de la loi ; l'absence de toute condition de réciprocité ; l'application du système dans les Etats fédéraux ; les possibilités de réserve et les conditions d'entrée en vigueur de la convention. Les pays ayant signé cette convention.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 454) : la rapidité de circulation des produits et la nécessité de défendre les consommateurs. Cette convention n'entend pas résoudre les problèmes de responsabilité contractuelle qui peuvent s'élever entre le fournisseur et l'acquéreur d'un produit ; elle concerne les cas de responsabilité extracontractuelle. Cette convention concilie le système fondé sur la loi du lieu du délit et celui qui laisse au juge le soin de déterminer la loi la plus appropriée dans chaque cas concret. Les produits agricoles bruts. Une importante uniformisation des règles de conflit de lois.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 454).

Article unique (*autorisation de ratification de la convention de la Conférence de La Haye de droit international privé sur la loi applicable à la responsabilité du fait des produits*). — Adopté (p. 454).

Adoption [7 avril 1977] (p. 454).

12. — **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord de coopération culturelle entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire du Bénin (alors République du Dahomey), signé à Cotonou le 27 février 1975,** présenté au nom de M. Jacques Chirac, Premier ministre, par M. Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères, et par M. Jean de Lipkowski, ministre de la coopération [9 juillet 1976] (n° **2501**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères ; rapport de M. Chaumont [3 novembre 1976] (n° **2597**). — Discussion [1er décembre 1976]. — Adoption [1er décembre 1976] (n° **570**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [2 décembre 1976] (n° **93**). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; pour avis à la commission des affaires culturelles [7 avril 1977] ; rapport de M. Jacques Genton [17 mai 1977] (n° **308**). — Avis de M. Maurice Vérillon [26 mai 1977] (n° **316**). — Discussion [26 mai 1977]. — Adoption [26 mai 1977] (n° **115**).

PROMULGATION : loi n° 77-555 du 3 juin 1977 (*JO* Lois et décrets du 4 juin 1977).

Discussion (première lecture) [26 mai 1977] (p. 1007, 1009).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1007) : *MM. Jacques Genton, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, Maurice Vérillon, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, Pierre-Christian Taittinger, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.*

a) *Interventions des sénateurs :* l'importance de l'évolution de la République du Bénin dans le domaine culturel (p. 1007) ; la reconduction de la plupart des dispositions contenues dans l'accord de coopération culturelle du 24 avril 1961 (p. 1007, 1008) ; le nouvel accord ne traite que du régime des établissements d'enseignement et des échanges culturels (p. 1007, 1008) ; la garantie de la souveraineté des Etats contractants et la réciprocité des engagements souscrits (p. 1007, 1008) ; durée et reconduction des accords (p. 1008) ; les problèmes agricoles et industriels du Bénin (p. 1008) ; la protection juridique des coopérants en poste au Bénin (p. 1008) ; le statut des enseignants en coopération au Bénin (p. 1009).

b) *Intervention du Gouvernement :* (p. 1009) : les facilités en matière d'enseignement public et privé, en matière de perfectionnement des cadres, les échanges culturels. Le principe de la réciprocité des droits que s'accordent les parties contractantes. Le rôle de la grande commission mixte dans la mise en œuvre des modalités pratiques.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 1009).

Article unique (*autorisation de l'approbation de l'accord de coopération culturelle entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire du Bénin*). — Adopté (p. 1009).

Adoption [26 mai 1977] (p. 1009).

13. — **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention fiscale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire du Bénin (alors République du Dahomey), signée à Cotonou, le 27 février 1975,** présenté au nom de M. Jacques Chirac, Premier ministre, par M. Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères, et par M. Jean de Lipkowski, ministre de la coopération [9 juillet 1976] (n° **2505**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères ; rapport de M. Chaumont [3 novembre 1976] (n° **2601**). — Discussion [1er décembre 1976]. — Adoption [1er décembre 1976] (n° **574**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [2 décembre 1976] (n° **101**) ; renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; rapport de M. Gustave Héon [5 avril 1977] (n° **236**). — Discussion [26 mai 1977] (p. 1016, 1017). — Adoption [26 mai 1977] (n° **123**).

PROMULGATION : loi n° 77-559 du 3 juin 1977 (*JO* Lois et décrets du 4 juin 1977).

Discussion (première lecture) [26 mai 1977] (p. 1016, 1017).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1016) : *MM. Gustave Héon, rapporteur de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, Pierre-Christian Taittinger, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.*

a) *Intervention du rapporteur* (p. 1016) : les changements aux dispositions actuellement en vigueur concernent : la définition de l'établissement stable et les modalités d'imputation à un tel établissement des frais généraux du siège de l'entreprise, pour les impôts sur le revenu. Les dispositions propres à éviter la double imposition. Les règles fixées en matière de droit d'enregistrement ; (p. 1017) : le montant des exportations françaises vers le Bénin ; les importations en provenance de ce pays.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1017) : une mise à jour des rapports fiscaux entre les deux pays. La situation des 2 500 Français résidant au Bénin. Les investissements industriels français du Bénin. Astreinte prononcée en matière administrative.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 1017).

Article unique (*autorisation de l'approbation de la convention fiscale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire du Bénin*). — Adopté (p. 1017).

Adoption [26 mai 1977] (p. 1017).

14. — **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord de coopération en matière d'enseignement supérieur entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire du Bénin (alors République du Dahomey), ensemble deux échanges de lettres, signés à Cotonou le 27 février 1975,** présenté au nom de M. Jacques Chirac, Premier ministre, par M. Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères, et par M. Jean de Lipkowski, ministre de la coopération [9 juillet 1976] (n° **2498**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères ; rapport de M. Chaumont [3 novembre 1976] (n° **2594**). — Discussion [1er décembre 1976]. — Adoption [1er décembre 1976] (n° **567**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [2 décembre 1976] (n° **94**). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; pour avis à la commission des affaires culturelles [7 avril 1977] ; rapport de M. Jacques Genton [17 mai 1977] (n° **309**). — Avis de M. Maurice Vérillon [26 mai 1977] (n° **317**). — Discussion [26 mai 1977] (p. 1009, 1010). — Adoption [26 mai 1977] (n° **116**).

PROMULGATION : loi n° 77-557 du 3 juin 1977 (*JO*, Lois et décrets du 4 juin 1977).

Discussion (première lecture) [26 mai 1977] (p. 1009, 1010).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1009) : *MM. Jacques Genton, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, Maurice Vérillon, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, Pierre-Christian Taittinger, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.*

a) *Interventions des sénateurs :* l'accord définit les principes généraux de la coopération universitaire entre le Bénin et la France (p. 1009) ; les structures universitaires autonomes du Bénin (p. 1009) ; l'aide de la France au développement de l'enseignement supérieur au Bénin (p. 1009, 1010) ; la prise en charge par le budget français du traitement des personnels de l'enseignement supérieur béninois (p. 1009) ; le sort des titulaires de la fonction publique française ayant la nationalité béninoise (p. 1010) ; les équivalences de diplômes français et béninois (p. 1010) ; les bourses (p. 1010) ; les réticences de boursiers béninois à regagner leur pays d'origine (p. 1010).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1010) : l'accord ne porte plus sur une participation aux structures mêmes de l'université. Un concours essentiellement financier et partiellement transitoire.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 1010).

Article unique (*autorisation de l'approbation de l'accord de coopération en matière d'enseignement supérieur entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire du Bénin*). — Adopté (p. 1010).

Adoption [26 mai 1977] (p. 1010).

15. — **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord de coopération en matière de recherche scientifique et technique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire du Bénin (alors République du Dahomey), signé à Cotonou le 27 février 1975,** présenté au nom de M. Jacques Chirac, Premier ministre, par M. Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères, et par M. Jean de Lipkowski, ministre de la coopération [9 juillet 1976] (n° **2502**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères ; rapport de M. Chaumont [3 novembre 1976] (n° **2595**). — Discussion [1er décembre 1976]. — Adoption [1er décembre 1976] (n° **568**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [2 décembre 1976] (n° **95**). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; pour avis à la commission des affaires culturelles [7 avril 1977] ; rapport de M. Jacques Genton [17 mai 1977] (n° **310**). — Avis de M. Maurice Vérillon [26 mai 1977] (n° **318**). — Discussion [26 mai 1977] (p. 1010, 1012). — Adoption [26 mai 1977] (n° **117**).

PROMULGATION : loi n° 77-562 du 3 juin 1977 (*JO* Lois et décrets du 4 juin 1977).

Discussion (première lecture) [26 mai 1977] (p. 1010, 1012).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1010) : *MM. Jacques Genton, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, Maurice Vérillon, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, Pierre-Christian Taittinger, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.*

a) *Interventions des sénateurs :* des modifications aux dispositions de la convention générale du 20 juin 1960 et de l'accord de coopération culturelle du 24 avril 1961 (p. 1010) ; les principes de coopération culturelle franco-béninoise (p. 1010, 1011) ; les programmes de recherche d'intérêt national, d'intérêt général et d'intérêt ponctuel (p. 1010, 1011) ; l'intervention des établissements de recherche français ne pourra se faire que sur la demande ou avec l'autorisation des autorités béninoises (p. 1011) ; la publication du résultat des recherches (p. 1011) ; le coût d'application des accords (p. 1011) ; les personnels de recherche (p. 1011).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1011) : le souci du gouvernement béninois de maîtriser sa propre recherche, tout en bénéficiant des apports scientifiques français. Le seul point essentiel de cette coopération. Les dispositions originales concernant le contrôle des programmes, l'échange des informations et l'utilisation des résultats. (p. 1012) : le rôle de la grande commission instituée par l'accord général de coopération.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 1012).

Article unique (*autorisation de l'approbation de l'accord de coopération en matière de recherche scientifique et technique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire du Bénin*). — Adopté (p. 1012).

Adoption [26 mai 1977] (p. 1012).

16. — **Projet de loi autorisant la ratification de la convention relative au brevet européen pour le Marché commun (convention sur le brevet communautaire), ensemble un règlement d'exécution, fait à Luxembourg le 15 décembre 1975,** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [2 avril 1977] (n° **2766**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères ; rapport de M.Ousté [28 avril 1977] (n° **2832**). — Discussion [4 mai 1977]. — Adoption [4 mai 1977] (n° **653**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [5 mai 1977] (n° **285**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; rapport de M. Charles Bosson [10 juin 1977] (n° **366**). — Discussion [16 juin 1977] (p. 1411). — Adoption [16 juin 1977] (n° **146**).

PROMULGATION : loi n° 77-681 du 30 juin 1977 (*JO* Lois et décrets du 1er juillet 1977).

Discussion (première lecture) [16 juin 1977] (p. 1411).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE : voir la discussion générale du projet de loi (n° 286) relatif à l'application du traité de coopération en matière de brevets fait à Washington le 19 juin 1970.

Voir BREVETS D'INVENTION, **1** (n° **286**).

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE.

Article unique (p. 1411). — Adopté dans le texte de l'Assemblée nationale.

Adoption [16 juin 1977] (p. 1411).

17. — **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord de coopération technique en matière de personnel entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire du Bénin (alors République du Dahomey), ensemble cinq protocoles annexes, signés à Cotonou le 27 février 1975,** présenté, au nom de M. Jacques Chirac, Premier ministre, par M. Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères, et par M. Jean de Lipkowski, ministre de la coopération [9 juillet 1976] (n° **2500**), renvoi à la commission des affaires étrangères ; rapport de M. Chaumont [3 novembre 1976] (n° **2592**). — Discussion [1er décembre 1976]. — Adoption [1er décembre 1976] (n° **565**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [2 décembre 1976] (n° **92**). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; rapport de M. Jacques Genton [17 mai 1977] (n° **307**). — Discussion [26 mai 1977] (p. 1003, 1007). — Adoption [26 mai 1977] (n° **114**).

PROMULGATION : loi n° 77-556 du 3 juin 1977 (*J O*, Lois et décrets, du 4 juin 1977).

Discussion (première lecture) [26 mai 1977] (p. 1003, 1007).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1003) : *MM. Jacques Genton, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, Charles de Cuttoli, Pierre-Christian Taittinger, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.*

a) *Interventions des sénateurs* (p. 1004) : le remplacement des accords conclus au lendemain de l'indépendance, en 1960, avec la République du Dahomey. L'environnement politique international. La mission d'information sénatoriale au Bénin en 1975. Le principe de la politique française qui refuse l'immixtion dans les choix politiques des pays avec lesquels nous signons des accords de coopération. L'intérêt indéniable de certaines conventions. D'autres traduisent l'évolution politique de nos partenaires. Le contexte dans lequel les accords ont été négociés et seront appliqués. La transformation du Dahomey en République populaire du Bénin. Les difficultés de la vie politique du Dahomey. Le choix par ce pays du marxisme-léninisme. Les caractéristiques de la nouvelle politique progressiste du Dahomey. (p. 1005) : le programme de rapprochement avec les pays socialistes. L'absence d'aide substantielle de la part du nouveau partenaire soviétique. La désorganisation de l'économie du Bénin. Une situation financière préoccupante. Est-il possible que la France poursuive des relations privilégiées avec un Etat dont la politique est hostile à toute action passée et présente de la France ? La pauvreté de ce pays, l'attachement de sa population à la France. Les nationalisations françaises et étrangères se sont produites dans des conditions acceptables. Plus de 2 200 Français sont immatriculés au consulat de France à Cotonou. L'intérêt pour la France de continuer à appliquer de tels accords de coopération. La France ne s'attache pas au régime politique des Etats avec qui elle signe des accords. (p. 1006) : les principales dispositions de l'accord général. L'institution d'une grande commission, organisme paritaire de niveau ministériel. (p. 1007) : la mise à la disposition, par le Gouvernement français, de personnels nécessaires au Gouvernement béninois. Un accord qui ne diffère pas fondamentalement de la convention du 24 avril 1961.

b) Intervention du Gouvernement (p. 1005) : la poursuite de cette coopération avec un pays dont la politique peut paraître hostile à l'action passée et présente de la France. (p. 1006) : les vicissitudes des relations de la France avec le Bénin. Un des pays les plus pauvres du monde. La mission accomplie au Bénin par la commission sénatoriale. L'amitié de la France avec le peuple béninois. Une aide qui se situe dans le droit fil de la politique de décolonisation menée par la France depuis une vingtaine d'années. Le choix par les dirigeants du Bénin de la voie du socialisme marxiste-léniniste.

Réponse à M. Charles de Cuttoli : la présence française en Afrique.

(p. 1007) : la mise à la disposition du Gouvernement béninois de personnels par le Gouvernement français. La mise en jeu de la responsabilité des agents de coopération. Le protocole concernant le personnel enseignant. Le protocole prévoyant le versement par le Gouvernement français au Gouvernement béninois d'une subvention destinée à la réalisation d'un programme de construction de logements, affectés en priorité aux coopérants français.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 1007).

Article unique (*autorisation d'approbation de l'accord de coopération technique en matière de personnel entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire du Bénin*). — *Adopté* (p. 1007).

Adoption [26 mai 1977] (p. 1007).

18. — **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord de coopération militaire technique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire du Bénin (alors République du Dahomey), ensemble un échange de lettres, signés à Cotonou le 27 février 1975,** présenté, au nom de M. Jacques Chirac, Premier ministre, par M. Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères, et par M. Jean de Lipkowski, ministre de la coopération [9 juillet 1976] (n° **2499**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères ; rapport de M. Chaumont [3 novembre 1976] (n° **2596**). — Discussion [1er décembre 1976]. — Adoption [1er décembre 1976] (n° **569**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [2 décembre 1976] (n° **96**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; rapport de M. Jacques Genton [17 mai 1977] (n° **311**). — Discussion [26 mai 1977] (p. 1012, 1013). — Adoption [26 mai 1977] (n° **118**).

PROMULGATION : loi n° 77-560 du 3 juin 1977 (*J O*, Lois et décrets, du 4 juin 1977).

Discussion (première lecture) [26 mai 1977] (p. 1012, 1013).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1012) : *MM. Jacques Genton, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, Pierre-Christian Taittinger, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.*

a) *Intervention du rapporteur* (p. 1012) : les relations que cet accord institue n'amènent pas à la reconduction de l'accord de défense de 1961. Les coopérants militaires français ne doivent en aucun cas être associés à la préparation ou à l'exécution d'opérations de guerre. La définition des conditions de la coopération militaire technique entre la République française et la République populaire du Bénin. Le rôle des militaires français au Bénin sera désormais limité à l'instruction des cadres béninois. La fourniture de matériel et d'équipement militaire. Le Gouvernement du Bénin n'a que la faculté de s'adresser au Gouvernement de la République française pour la fourniture de matériel, d'équipements militaires. La possibilité de livraison de matériel offensif ou défensif. Les dépenses de personnel.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1012) : l'abrogation de l'accord du 24 avril 1961. L'exclusion de toute participation française à la défense du Bénin. La mise à la disposition du Gouvernement béninois de coopérants techniques militaires (p. 1013) : l'aide apportée par le Gouvernement français pour la formation des cadres militaires béninois. La fourniture de matériel et d'équipements par la France. La livraison de matériel offensif ou défensif.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 1013).

Article unique (*autorisation de l'approbation de l'accord de coopération militaire technique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire du Bénin*). — Adopté (p. 1013).

Adoption [26 mai 1977] (p. 1013).

19. — **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention en matière de pêche maritime entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire du Bénin (alors République du Dahomey), signée à Cotonou le 27 février 1975,** présenté au nom de M. Jacques Chirac, Premier ministre, par M. Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères, et par M. Jean de Lipkowski, ministre de la coopération [9 juillet 1976] (n° 2503) ; renvoi à la commission des affaires étrangères ; rapport de M. Chaumont [3 novembre 1976] (n° **2597**). — Discussion [1er décembre 1976]. — Adoption [1er décembre 1976] (n° **570**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [2 décembre 1976] (n° **97**). — Rapport de M. Jacques Genton [17 mai 1977] (n° **312**). — Discussion [26 mai 1977] (p. 1013, 1014). — Adoption [26 mai 1977] (n° **119**).

PROMULGATION : loi n° 77-558 du 3 juin 1977 (*JO*, Lois et décrets du 4 juin 1977).

Discussion (première lecture) [26 mai 1977] (p. 1013, 1014).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1013) : *MM. Jacques Genton, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, Pierre-Christian Taittinger, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.*

a) *Intervention du rapporteur* (p. 1013) : les dispositions très libérales qui profiteront surtout aux navires de pêche français. La contribution financière de la France à la réalisation de programmes de construction de navires de pêche dans les chantiers navals français, à la création de chantiers navals béninois, à la réalisation d'infrastructures pour la pêche artisanale. Les conventions similaires conclues avec d'autres pays d'Afrique. Le cadre tracé par la convention de Lomé.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1013) : le principe de stricte égalité du droit de pêche dans les eaux territoriales d'une des parties ayant la nationalité de l'une ou l'autre partie, y compris une assimilation des conditions financières. L'engagement pris par le Gouvernement français d'apporter des contributions tendant à l'accroissement du Bénin concernant le financement de la construction des navires, de la création de chantiers navals et d'infrastructures pour la pêche artisanale. La formation de marins béninois.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 1014).

Article unique (*autorisation de l'approbation de la convention en matière de pêche maritime entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire du Bénin*). — Adopté (p. 1014).

Adoption [26 mai 1977] (p. 1014).

20. — **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord de coopération en matière de marine marchande entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire du Bénin (alors République du Dahomey), signé à Cotonou le 27 février 1975,** présenté au nom de M. Jacques Chirac, Premier ministre, par M. Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères et par M. Jean de Lipkowski, ministre de la coopération [9 juillet 1976] (n° **2504**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères ; rapport de M. Chaumont [3 novembre 1976] (n° **2598**). — Discussion [1er décembre 1976]. — Adoption [1er décembre 1976] (n° **571**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [2 décembre 1976] (n° **98**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; rapport de M. Jacques Genton [17 mai 1977] (n° **313**). — Discussion [26 mai 1977] (p. 1014). — Adoption [26 mai 1977] (n° **120**).

PROMULGATION : loi n° 77-564 du 3 juin 1977 (*JO*, Lois et décrets du 4 juin 1977).

Discussion (première lecture) [26 mai 1977] (p. 1014).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE : *MM. Jacques Genton, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, Pierre-Christian Taittinger, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.*

a) *Intervention du rapporteur* (p. 1014) : en ce qui concerne le régime d'exploitation des navires, il n'est pas fait mention d'une recherche de l'assimilation entre les navires de l'un ou l'autre Etat. La situation très difficile du port de Cotonou. Le rôle de la grande commission franco-béninoise. La participation de la compagnie béninoise de navigation à l'association maritime des Etats de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

b) *Intervention du Gouvernement* : le port de Cotonou. Les études effectuées pour l'extension de ce port. L'abandon du système d'assimilation des navires entre les navires ayant la nationalité des deux parties. La règle de réciprocité dans l'embarquement des marins nationaux d'une des parties sur les navires de la nationalité de l'autre partie. L'aide accordée par le Gouvernement français pour assurer la formation des marins et des cadres du Bénin.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE :

Article unique (*autorisation de l'approbation de l'accord de coopération en matière de marine marchande entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire du Bénin*). — Adopté (p. 1014).

Adoption [26 mai 1977] (p. 1014).

21. — **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention sur la circulation des personnes entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Bénin (alors République du Dahomey), signé à Cotonou le 27 février 1975,** présenté au nom de M. Jacques Chirac, Premier ministre, par M. Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères et par M. Jean de Lipkowski, ministre de la coopération [9 juillet 1976] (n° **2497**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères ; rapport de M. Chaumont [3 novembre 1976] (n° **2599**). — Discussion [1er décembre 1976]. — Adoption [1er décembre 1976] (n° **572**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [2 décembre 1976] (n° **99**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; rapport de M. Jacques Genton [17 mai 1977] (n° **314**). — Discussion [26 mai 1977] (p. 1014, 1015). — Adoption [26 mai 1977] (n° **121**).

PROMULGATION : loi n° 77-563 du 3 juin 1977 (*JO*, Lois et Décrets du 4 juin 1977).

Discussion (première lecture) [26 mai 1977] (p. 1014, 1015).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1014) : *MM. Jacques Genton, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, Pierre-Christian Taittinger, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.*

a) *Intervention du rapporteur* (p. 1015) : l'établissement d'un régime plus strict en matière de circulation des ressortissants de l'un ou l'autre pays. Le nombre des ressortissants béninois résidant en France ; celui des Français résidant au Bénin. Le problème du non retour des boursiers venus faire leurs études en France. L'entretien de la délégation sénatoriale au Bénin avec le Président de la République, le lieutenant colonel Kérékou.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1015) : la « fuite des cerveaux » dont pâtit l'Afrique. Le non retour des boursiers venus faire leurs études en France. La France ne favorise pas cette émigration. Le régime de circulation très libéral existant auparavant n'était plus adapté à l'évolution de la situation. Le contrôle du flux migratoire en provenance des pays d'Afrique noire. Les mesures nouvelles qui ont été retenues.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 1015).

Article unique (*autorisation de l'approbation de la convention sur la circulation des personnes entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire du Bénin*). — Adopté (p. 1015).

Adoption [26 mai 1977] (p. 1015).

22. — **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord de coopération en matière de justice entre la République française et la République populaire du Bénin (alors République du Dahomey), signé à Cotonou le 27 février 1975** (n° **100**, 1976- 1977), présenté au nom de M. Jacques Chirac, Premier ministre, par M. Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères et M. Jean de Lipkowski, ministre de la coopération [9 juillet 1976] (n° **2496**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères ; rapport de M. Chaumont [3 novembre 1976] (n° **2600**). — Discussion [1er décembre 1976]. — Adoption [1er décembre 1976] (n° **573**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [2 décembre 1976] (n° **100**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; rapport de M. Jacques Genton [17 mai 1977] (n° **315**). — Discussion [26 mai 1977] (p. 1015, 1016). — Adoption [26 mai 1977] (n° **122**).

PROMULGATION : loi n° 77-561 du 3 juin 1977 (*JO*, Lois et décrets du 4 juin 1977).

Discussion (première lecture) [26 mai 1977] (p. 1015, 1016).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1015) : *MM. Jacques Genton, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, Pierre-Christian Taittinger, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.*

a) *Intervention du rapporteur* (p. 1015) : l'accord conclu à Paris en 1961. Le nouvel accord tient compte de l'évolution générale du droit international privé et de l'expérience de quatorze années de coopération judiciaire. (p. 1016) : des précisions de rédaction et des améliorations de fonds.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1016) : un accord semblable à ceux qui ont été signés récemment avec d'autres Etats d'Afrique. Les dispositions relatives à l'entraide judiciaire. L'exécution des commissions rogatoires. La dénonciation aux fins de poursuites. Les dispositions relatives à l'extradition. Un accord conclu pour une période de deux ans renouvelable.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 1016).

Article unique (*autorisation de l'approbation de l'accord de coopération en matière de justice entre la République française et la République populaire du Bénin*). — Adopté (p. 1016).

Adoption [26 mai 1977] (p. 1016).

23. — **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution, ensemble deux protocoles, faite à Barcelone le 16 février 1976,** présenté, au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [26 mai 1977] (n° **322**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; rapport de M. Jean Péridier [23 juin 1977] (n° **416**). — Discussion [28 juin 1977] (p. 1831, 1833). — Adoption [28 juin 1977] (n° **172**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [29 juin 1977] (n° **3055**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères ; rapport de M. Boscher [17 novembre 1977] (n° **3220**). — Discussion [17 décembre 1977). — Adoption [17 décembre 1977] (n° **835**).

PROMULGATION : loi n° 77-1424 du 27 décembre 1977 (*JO*, Lois et décrets du 28 décembre 1977).

Discussion (première lecture) [28 juin 1977] (p. 1831, 1833).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1831, 1833) : *MM. Jean Péridier, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; Pierre-Christian Taittinger, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.*

a) *Intervention du rapporteur* (p. 1831) : le degré de pollution actuel en Méditerranée. Les résultats obtenus par les organisations internationales ont été minces. La convention encourage les parties contractantes à conclure des accords régionaux ou sous-régionaux. Les différentes sources de pollution sont visées. La liste des substances toxiques prévues par la convention. Le premier protocole est relatif à la prévention de la pollution par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs. (p. 1832) : le deuxième protocole est relatif à la pollution par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique. La création d'un centre régional de lutte contre la pollution. Le cas des opérations de « dégazage ». Le contrôle des navires ne battant pas pavillon des pays signataires. Les insuffisances de la convention : une limitation aux pays et aux seules régions côtières de la Méditerranée ; rien n'est prévu en ce qui concerne la participation financière des Etats intéressés. Souligne la pollution causée par une certaine forme de pêche industrielle, l'importance de la Méditerranée pour la vie économique et sociale des régions méridionales.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1832) : les graves problèmes de pollution en Méditerranée. La mise en place du « réseau national d'observation de la qualité du milieu marin ». Le problème des navires ne battant pas pavillon des pays signataires. La conférence du droit de la mer à New-York et l'élargissement des compétences des Etats côtiers. (p. 1833) : l'étendue géographique d'application de la convention. La contribution financière de la France à la lutte contre la pollution en Méditerranée. Le problème de la pêche industrielle. Le rôle du « Conseil général des pêches pour la Méditerranée ».

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 1833).

Article unique (*autorisation d'approbation de la convention pour la protection de la mer méditerranée*). — Adopté (p. 1833).

Adoption [28 juin 1977] (p. 1833).

24. — **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Australie tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, signée à Canberra le 13 avril 1976,** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [12 avril 1977] (n° **2753**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères ; rapport de M. Lebon [28 avril 1977] (n° **2834**). — Discussion [25 mai 1977]. — Adoption [25 mai 1977] (n° **670**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [26 mai 1977] (n° **331**) ; renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; rapport de M. Gustave Héon [8 juin 1977] (n° **359**). — Discussion [28 juin 1977] (p. 1826, 1827). — Adoption [28 juin 1977] (n° **167**).

PROMULGATION : loi n° 77-706 du 5 juillet 1977 (*JO* Lois et décrets du 6 juillet 1977).

Discussion (première lecture) [28 juin 1977] (p. 1826, 1827).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1826, 1827) : *MM. Gustave Héon, rapporteur de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; Pierre-Christian Taittinger, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.*

a) *Intervention du rapporteur* (p. 1826) : la convention est en partie conforme à la convention type élaborée par l'OCDE, tient compte des particularités des systèmes juridique et fiscal australiens. Les catégories de revenus concernées. Le bénéfice de l'avoir fiscal pour les actionnaires résidant en Australie. Les redevances provenant de l'exploitation d'« œuvres de l'esprit ». L'élimination automatique de la double imposition de certains revenus professionnels. Pour éviter les doubles impositions, la méthode de déduction utilisée en Australie, le système de l'imputation ou le système de l'exemption utilisés en France. Les relations économiques franco-australiennes. Les ressortissants français en Australie et les Australiens résidant en France. Le courant d'échange entre l'Australie et les territoires français d'outre-mer. Le dénouement de la crise ouverte en 1973 à la suite des expériences nucléaires françaises dans le Pacifique.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1826) : l'extension du réseau des accords destinés à stimuler nos échanges dans le Sud-Est asiatique. La préparation de conventions avec la Corée, l'Indonésie et les Philippines. Les difficultés surgissant entre la France et l'Australie à l'occasion des expériences nucléaires dans le Pacifique. L'utilisation du modèle de convention fiscale préparé par l'OCDE. L'importance du marché potentiel que représente l'Australie. (p. 1827) : la France doit avoir parmi les fournisseurs de l'Australie, un rang plus en rapport avec ses capacités industrielles et technologiques que celui qu'elle occupe actuellement.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 1827).

Article unique (*autorisation d'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Australie tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu*). — Adopté (p. 1827).

Adoption [28 juin 1977] (p. 1827).

25. — **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Côte-d'Ivoire relative à la circulation des personnes, signée à Paris le 8 octobre 1976,** présenté, au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [20 avril 1977] (n° **2814**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères ; rapport de M. René Feït [18 mai 1977] (n° **2906**). — Discussion [1er juin 1977]. — Adoption [1er juin 1977] (n° **677**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [2 juin 1977] (n° **345**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; rapport de M. Gilbert Belin [22 juin 1977] (n° **402**). — Discussion [28 juin 1977] (p. 1830). — Adoption [28 juin 1977] (n° **170**).

PROMULGATION : loi n° 77-707 du 5 juillet 1977 (*JO*, Lois et décrets du 6 juillet 1977).

Discussion (première lecture) [28 juin 1977] (p. 1830).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1830) : *MM. Gilbert Belin, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; Pierre-Christian Taittinger, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.*

a) *Intervention du rapporteur* (p. 1830) : la nécessité de contrôler des mouvements migratoires désordonnés et générateurs de situations sociales pénibles. L'exigence de la possession d'un passeport en cours de validité ; le montant de la consignation prévue en garantie de rapatriement. Le régime de la carte de résident.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1830) : l'importance des relations franco-ivoiriennes. La nécessité d'un meilleur contrôle des mouvements des personnes. La circulation des étudiants et des familles. Le sort des ressortissants de l'un des pays déjà installés sur le territoire de l'autre.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 1830).

Article unique (*autorisation d'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Côte-d'Ivoire relative à la circulation des personnes*). — Adopté (p. 1830).

Adoption [28 juin 1977] (p. 1830).

26. — **Projet de loi autorisant l'adhésion du Gouvernement de la République française à l'accord portant création du fonds africain de développement, ensemble deux annexes, fait à Abidjan le 29 novembre 1972,** présenté, au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [8 juin 1977] (n° **358**) ; renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; renvoi pour compétence à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [14 juin 1977] ; rapport de M. Louis Martin [27 juin 1977] (n° **426**). — Discussion [28 juin 1977] (p. 1824, 1826). — Adoption [28 juin 1977] (n° **166**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [29 juin 1977] (n° **3056**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères ; rapport de M. Deniau [24 novembre 1977] (n° **3257**). — Discussion [17 décembre 1977]. — Adoption [17 décembre 1977] (n° **836**).

PROMULGATION : loi n° 77-1422 du 27 décembre 1977 (*JO*, Lois et décrets du 28 décembre 1977).

Discussion (première lecture) [28 juin 1977] (p. 1824, 1826).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1824, 1825) : *MM. Louis Martin, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; Pierre-Christian Taittinger, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.*

a) *Intervention du rapporteur* (p. 1824) : un complément pour l'action de la Banque africaine de développement créée en 1964. (p. 1825) : la seule banque régionale à dépendre intégralement de pays en voie de développement. Les difficultés économiques de l'Afrique ; les actions bilatérales ou multilatérales de la France. La participation financière de la France à ce fonds africain de développement ; les organes de ce fonds, entité juridiquement indépendante.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1825) : un complément à l'action de la Banque africaine de développement. L'importance de la coopération entre pays développés et en voie de développement pour la France. Avant d'adhérer à ce fonds la France a voulu savoir comment il allait fonctionner. La représentation de la France par un Gouverneur et un administrateur.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 1826).

Article unique (*autorisation d'adhésion du Gouvernement de la République française à l'accord portant création du fonds africain de développement*). — Adopté (p. 1826).

Adoption [28 juin 1977] (p. 1826).

27. — **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord international de 1975 sur l'étain, ensemble six annexes, fait à Genève, le 21 juin 1975,** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [2 avril 1977] (n° **2763**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères ; rapport de M. Seitlinger [26 mai 1977] (n° **2931**). — Discussion [15 juin 1977]. — Adoption [15 juin 1977] (n° **693**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [16 juin 1977] (n° **380**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; rapport de M. Lucien Gautier [22 juin 1977] (n° **403**). — Discussion [28 juin 1977] (p. 1828, 1829). — Adoption [28 juin 1977] (n° **169**).

PROMULGATION : loi n° 77-705 du 5 juillet 1977 (*JO*, Lois et décrets du 6 juillet 1977).

Discussion (première lecture) [28 juin 1977] (p. 1828, 1829).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1829) : *MM. Jacques Genton, au nom de M. Lucien Gautier, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; Pierre-Christian Taittinger, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.*

a) *Intervention du rapporteur* (p. 1829) : la multiplication des accords de produits. Le marché de l'étain est organisé depuis longtemps. Le seul accord de produits, à ce jour, concernant une matière première d'origine minérale. La stabilisation des prix à court terme et l'équilibrage de la production et de la consommation à plus long terme. L'élargissement du champ d'application. L'accord dans le contexte du développement des relations Nord-Sud. Les dispositions relatives à la révision de la marge des prix. La protection des intérêts des consommateurs en cas de pénurie.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1829) : les accords internationaux intervenus depuis 1956 entre pays producteurs et pays consommateurs d'étain. Le financement du stock régulateur. Le nombre croissant des participants aux accords. La politique de la France dans le domaine des matières premières.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 1829).

Article unique (*autorisation d'approbation de l'accord international de 1975 sur l'étain*). — Adopté (p. 1829).

Adoption [28 juin 1977] (p. 1829).

28. — **Projet de loi autorisant la ratification du traité portant modification de certaines dispositions du protocole sur les statuts de la banque européenne d'investissement, signé à Bruxelles le 10 juillet 1975,** présenté au nom de M. Raymond Barre, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [2 avril 1977] (n° **2752**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères ; rapport de M. Chamant [2 juin 1977] (n° **2956**). — Discussion [22 juin 1977]. — Adoption [22 juin 1977] (n° **705**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [23 juin 1977] (n° **410**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; rapport de M. Jacques Genton [28 juin 1977] (n° **427**). — Discussion [28 juin 1977] (p. 1827, 1828). — Adoption [28 juin 1977] (n° **168**).

PROMULGATION : loi n° 77-710 du 5 juillet 1977 (*JO* Lois et décrets du 6 juillet 1977).

Discussion (première lecture) [28 juin 1977] (p. 1827, 1828).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1827, 1828) : *MM. Jacques Genton, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; Pierre-Christian Taittinger, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.*

a) *Intervention du rapporteur* (p. 1827) : le problème de l'unité de compte utilisée dans les relations européennes. Le rôle de la Banque européenne d'investissement. Le rattachement à l'or de l'unité de compte utilisée par la banque. La désagrégation du système monétaire international défini à Bretton Woods. L'utilisation de l'unité de compte européenne. Le conseil des gouverneurs de la banque, à l'unanimité, aura désormais le pouvoir de déterminer la valeur et les règles de conversion de l'unité de compte. Le rôle de la Banque européenne d'investissement dans le développement des territoires d'outre-mer. (p. 1828) : l'importance des différentes monnaies dans la valeur de l'unité de compte européenne. L'unité de compte est réaliste, équitable et autonome. La nouvelle procédure prévue pour la détermination de sa valeur présente toutes les garanties nécessaires.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1828) : dorénavant la définition de l'unité de compte utilisée par la Banque européenne d'investissement sera confiée au conseil des gouverneurs, statuant à l'unanimité. La composition de cette unité de compte européenne. Une unité définie par un poids d'or ne serait pas adaptée à des taux de change flottants.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 1828).

Article unique (*autorisation de ratification du traité portant modification de certaines dispositions du protocole sur les statuts de la Banque européenne d'investissement*). — Adopté (p. 1828).

Adoption [28 juin 1977] (p. 1828).

29. — **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord de coopération militaire technique, ensemble une annexe, entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Tchad, signés à N'Djaména les 6 mars et 19 juin 1976, et de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Tchad fixant les règles et conditions du concours de la République française au soutien logistique des forces armées de la République du Tchad, signée à N'Djaména le 6 mars 1976,** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [17 mai 1977] (n° **2880**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères ; rapport de M. Frédéric-Dupont [8 juin 1977] (n° **2963**). — Discussion [22 juin 1977]). — Adoption [22 juin 1977] (n° **708**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [23 juin 1977] (n° **411**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; rapport de M. Gilbert Devèze [27 octobre 1977] (n° **46**). — Discussion [3 novembre 1977] (p. 2530, 2531). — Adoption [3 novembre 1977] (n° **8**).

PROMULGATION : loi n° 77-1224 du 9 novembre 1977 (*J O*, Lois et décrets, du 10 novembre 1977).

Discussion (première lecture) [3 novembre 1977] (p. 2530, 2531).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 2530) : *MM. Louis Martin, au nom de M. Gilbert Devèze, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; Jean-François Deniau, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.*

a) *Intervention du rapporteur* (p. 2530) : les accords de 1960-1964 prévoyaient une participation mutuelle à la défense militaire des parties contractantes. Le nouvel accord lui substitue une coopération strictement technique d'organisation et d'instruction des forces armées du Tchad. La fourniture de matériel et d'équipement militaires. Les facilités de transit et d'escale accordées à la France : la base militaire de N'Djaména (Fort-Lamy). La participation française au fonctionnement de l'hôpital militaire de N'Djaména.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 2530) : l'abandon de la notion de défense commune au profit d'une coopération militaire limitée à la seule assistance technique. Les garanties juridiques accordées aux assistants techniques. Les accords similaires conclus récemment avec d'autres pays africains. Les dispositions spécifiques de l'accord franco-tchadien.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 2531).

Article unique (*autorisation d'approbation de l'accord de coopération militaire technique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Tchad*). Adopté (p. 2531).

Adoption [3 novembre 1977] (p. 2531).

30. — **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Tchad relative au concours en personnel apporté par la République française au fonctionnement des services publics de la République du Tchad, ensemble trois conventions annexes, un protocole d'application, signés à N'Djaména le 6 mars 1976, ainsi que les lettres en date des 6 et 19 octobre 1976 relatives à l'article 12 de la convention,** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Louis de Guiringaud, ministre des Affaires étrangères [17 mai 1977] (n° **2881**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères ; rapport de M. Frédéric-Dupont [8 juin 1977] (n° **2964**). — Discussion [22 juin 1977]. — Adoption [22 juin 1977] (n° **709**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [23 juin 1977] (n° **412**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; rapport de M. Gilbert Devèze [27 octobre 1977] (n° **45**). — Discussion [3 novembre 1977] (p. 2527, 2529). — Adoption [3 novembre 1977] (n° **7**).

PROMULGATION : loi n° 77-1226 du 9 novembre 1977 (*J O*, Lois et décrets, du 10 novembre 1977).

Discussion (première lecture) [3 novembre 1977] (p. 2527, 2529).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 2527, 2529) : *MM. Louis Martin, au nom de M. Gilbert Devèze, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, Jean-François Deniau, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.*

a) *Intervention du rapporteur* (p. 2528) : quatre projets visant à mettre à jour les accords de coopération entre la France et le Tchad. Les problèmes du Tchad, caractéristiques d'un pays sous-développé : l'économie agricole, tributaire des cours du coton ; les incertitudes de l'unité nationale ; les dépenses militaires ; la dette extérieure. Les relations avec la France : une aide économique importante ; l'affaire Claustre ; la relance de la coopération. Les nouveaux accords signés. La commission mixte franco-tchadienne. L'accord relatif au concours en personnel : les coopérants seront soumis à l'autorité hiérarchique du gouvernement tchadien, mais leur responsabilité financière ne pourra être mise en jeu pour les dommages qu'ils causeraient dans l'exercice de leurs fonctions. La rémunération des coopérants par le gouvernement français. Le régime fiscal applicable. Les trois conventions annexes fixant les dispositions particulières concernant les militaires, les magistrats et les enseignants.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 2529) : la continuité de la politique française de coopération avec l'Afrique. La solidarité avec le Tchad : l'aide civile française et l'assistance technique militaire. La convention relative au concours en personnel : une adaptation de la situation actuelle, plutôt que des dispositions entièrement nouvelles. Les garanties supplémentaires en faveur des coopérants français.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 2529).

Article unique (*autorisation de l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Tchad relative au concours en personnel apporté par la République française au fonctionnement des services publics de la République du Tchad*). — Adopté (p. 2529).

Adoption [3 novembre 1977] (p. 2529).

31. — **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'assistance administrative mutuelle en matière de douane entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Tchad, signée à N'Djaména le 6 mars 1976,** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [17 mai 1977] (n° **2882**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères ; rapport de M. Frédéric-Dupont [8 juin 1977] (n° **2965**). — Discussion [22 juin 1977]. — Adoption [22 juin 1977] (n° **710**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [23 juin 1977] (n° **413**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; rapport de M. Gilbert Devèze [27 octobre 1977] (n° **47**). — Discussion [3 novembre 1977] (p. 2531). — Adoption [3 novembre 1977] (n° **9**).

PROMULGATION : loi n° 77-1225 du 9 novembre 1977 (*JO* Lois et décrets du 10 novembre 1977).

Discussion (première lecture) [3 novembre 1977] (p. 2531).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 2531) : *MM. Louis Martin, au nom de M. Gilbert Devèze, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; Jean-François Deniau, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.*

a) *Intervention du sénateur* (p. 2531) : les dispositions inspirées de l'accord de 1963. Les innovations contenues dans la convention du 6 mars 1976 dans deux secteurs qui ressortissent au domaine de la loi : les enquêtes et recherches menées par l'administration douanière de l'un des Etats pour le compte de l'autre, et les actions en recouvrement forcé de créances.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 2531) : la modernisation et le renforcement de la coopération entre les administrations douanières des deux pays. L'approbation parlementaire nécessaire pour autoriser, sur le territoire national, la recherche d'infractions à la loi douanière de l'autre Etat, ainsi que la réalisation de transactions pour le compte de l'autre partie et le recours éventuel à des mesures de recouvrement forcé.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 2531).

Article unique (*autorisation de l'approbation de la convention d'assistance administrative mutuelle en matière de douane entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Tchad*). — Adopté (p. 2531).

Adoption [3 novembre 1977] (p. 2531).

32. — **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord en matière judiciaire entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Tchad, signé à N'Djaména le 6 mars 1976,** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Louis de Guiringaud, ministre des Affaires étrangères [17 mai 1977] (n° **2883**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères ; rapport de M. Frédéric-Dupont [22 juin 1977] (n° **2966**). — Discussion [22 juin 1977]. — Adoption [22 juin 1977] (n° **711**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [23 juin 1977] (n° **414**). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; rapport de M. Gilbert Devèze [27 octobre 1977] (n° **414**). — Discussion [3 novembre 1977] (p. 2531, 2532). — Adoption [3 novembre 1977] (n° **10**).

PROMULGATION : loi n° 77-1227 du 9 novembre 1977 (*JO* Lois et décrets du 10 novembre 1977).

Discussion (première lecture) [3 novembre 1977] (p. 2531, 2532).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 2531, 2532) : *MM. Louis Martin, au nom de M. Gilbert Devèze, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; Jean-François Deniau, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.*

a) *Intervention du rapporteur* (p. 2531) : le texte remplace et améliore le précédent accord du 7 décembre 1970. L'entraide judiciaire : transmission des actes, état civil, accès aux tribunaux, assistance judiciaire. L'exercice de leurs activités par les avocats inscrits au barreau de l'un des deux états devant les juridictions de l'autre Etat. L'exéquatur en matière civile, commerciale et administrative. La simplification des procédures. Les dispositions relatives à l'extradition : les précisions apportées.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 2532) : un accord de type classique. Les dispositions relatives à l'exercice de leurs activités par les avocats inscrits au barreau de l'un des deux Etats devant les juridictions de l'autre Etat. L'exéquatur et la simplification de la procédure. L'extradition et la dénonciation aux fins de poursuite.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 2532).

Article unique (*autorisation d'approbation de l'accord en matière judiciaire entre le Gouvernement de la République française et le gouvernement de la République du Tchad*). — Adopté (p. 2532).

Adoption [3 novembre 1977] (p. 2532).

33. — **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République unie du Cameroun relative à la circulation des personnes, signée à Yaoundé le 26 juin 1976,** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [20 avril 1977] (n° **2813**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères ; rapport de M. Forens [8 juin 1977] (n° **2967**). — Discussion [22 juin 1977]. — Adoption [22 juin 1977] (n° **712**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [23 juin 1977] (n° **415**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; rapport de M. Gilbert Belin [28 juin 1977] (n° **428**). — Discussion [28 juin 1977] (p. 1830, 1831). — Adoption [28 juin 1977] (n° **171**).

PROMULGATION : loi n° 77-708 du 5 juillet 1977 (*JO*, Lois et décrets du 6 juillet 1977).

Discussion (première lecture) [28 juin 1977] (p. 1830, 1831).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1830, 1831) : *M. Gilbert Belin, rapporteur de la commission des affaires étrangères de la défense et des forces armées ; Pierre-Christian Taittinger, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.*

a) *Intervention du rapporteur* (p. 1830) : la première convention sur la circulation des personnes entre la France et le Cameroun. L'exigence d'un visa en cours de validité, en plus des conditions d'entrée habituelles. Les facilités prévues en faveur des équipages des compagnies aériennes. (p. 1831) : une nouvelle discipline pour la circulation des personnes.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1831) : le Cameroun est un des rares pays d'Afrique à ne pas avoir passé d'accord avec la France en ce qui concerne la circulation des personnes. Le caractère conventionnel désormais donné à l'obligation du visa. Une meilleure possibilité de contrôler les flux migratoires.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 1831).

Article unique (*autorisation d'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République unie du Cameroun relative à la circulation des personnes*). — Adopté (p. 1831).

Adoption [28 juin 1977] (p. 1831).

34. — **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord portant création du fonds de solidarité africain, ensemble une annexe, signé à Paris le 21 décembre 1976,** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [13 mai 1977] (n° **2876**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères ; rapport de M. Xavier Deniau [8 juin 1977] (n° **2962**). — Discussion [23 juin 1977]. — Adoption [23 juin 1977] (n° **713**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [24 juin 1977] (n° **420**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; rapport de M. Louis Martin [28 juin 1977] (n° **429**). — Discussion [28 juin 1977] (p. 1823, 1824). — Adoption [28 juin 1977] (n° **165**).

PROMULGATION : loi n° 77-732 du 7 juillet 1977 (*JO*, Lois et décrets du 8 juillet 1977).

Discussion (première lecture) [28 juin 1977] (p. 1823, 1824).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1823, 1824) : *MM. Louis Martin, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; Pierre-Christian Taittinger, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.*

a) *Intervention du rapporteur* (p. 1823) : la conférence des chefs d'Etat africains et français tenue à Bangui le 16 mars 1975. Les conférences franco-africaines du 28 août 1975 et 11 mai 1976. Les pays concernés. Le statut juridique du fonds ; ses ressources. La participation de la France à la constitution du capital initial ; celle des Etats africains. Les opérations qui seront entreprises par le fonds ; la priorité au développement des Etats les plus défavorisés. L'organisation et la gestion du fonds ; les pouvoirs du conseil de direction. Le retrait de tout Etat participant au fonds ; la dissolution de ce dernier. Une expérience tentée pour contribuer à résoudre les problèmes du développement africain.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1824) : un effort d'adaptation aux problèmes particuliers de certains pays africains. Le développement de la solidarité régionale et la nécessité de projets multinationaux. Les réunions successives ayant précédé cet accord. Le financement des grands travaux d'infrastructure. La France a cherché à combiner des financements privilégiés avec des financements bancaires, à jouer le rôle de catalyseur des aides étrangères. Une des caractéristiques de ce fonds est la solidarité de la France et des pays africains. Les modalités d'intervention du fonds. Les augmentations du capital qui sont déjà prévues.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 1824).

Article unique (*autorisation d'approbation de l'accord portant création du fonds de solidarité africain*). — Adopté (p. 1824).

Adoption [28 juin 1977] (p. 1824).

35. — **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le gouvernement de la République de Malte sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble un protocole), signé à La Valette le 11 août 1976,** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [2 avril 1977] (n° **2764**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères ; rapport de M. Soustelle [28 avril 1977] (n° **2835**). — Discussion [23 juin 1977]. — Adoption [23 juin 1977] (n° **714**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [24 juin 1977] (n° 421) ; renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; rapport de Mme Janine Alexandre-Debray [27 juin 1977] (n° **430**). — Discussion [28 juin 1977] (p. 1833, 1834). — Adoption [28 juin 1977] (n° **173**).

PROMULGATION : loi n° 77-709 du 5 juillet 1977 (*JO* Lois et décrets du 6 juillet 1977).

Discussion (première lecture) [28 juin 1977] (p. 1833, 1834).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1833, 1834) : *Mme Janine Alexandre-Debray, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, M. Pierre-Christian Taittinger, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères :*

a) *Intervention du rapporteur* (p. 1833) : l'importance stratégique de Malte. Les problèmes de développement économique de l'archipel. L'accord tend à développer les investissements français à Malte. Les différentes dispositions de l'accord (p. 1834) : la notion de « clause de la nation la plus favorisée ». La protection des investisseurs contre tout risque d'arbitraire en matière d'expropriation ou de nationalisation. Le rapatriement des revenus et bénéfices.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1834) : l'importance de Malte. La place insuffisante de la France dans le commerce extérieur de l'archipel. Les garanties juridiques nécessaires sont données aux investisseurs français. Le bénéfice du traitement de la nation la plus favorisée. Les principales dispositions de l'accord.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 1834).

Article unique (*autorisation de l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Malte sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements*). — Adopté (p. 1834).

Adoption [28 juin 1977] (p. 1834).

36. — **Projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant à la convention de coopération monétaire entre les Etats membres de la Banque des Etats de l'Afrique centrale (B. E. A. C.) et la République française du 23 novembre 1972,** signé à Libreville le 12 avril 1975, présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier Ministre, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [26 juillet 1977, rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1977, *J. O.* Lois et Décrets du 27 juillet 1977] (n° **480**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; rapport de M. Louis Martin [27 octobre 1977] (n° **49**). — Discussion [3 novembre 1977] (p. 2532, 2533). — Adoption [3 novembre 1977] (n° **11**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [4 novembre 1977] (n° **3200**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères.

Discussion (première lecture) [3 novembre 1977] (p. 2532, 2533).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 2532, 2533) : *MM. Louis Martin, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; Jean-François Deniau, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.*

a) *Intervention du rapporteur* (p. 2532) : la convention monétaire conclue par la France, le 23 novembre 1972, avec le Cameroun, la République centrafricaine, le Congo, le Gabon et le Tchad. L'additif visant à accorder aux Etats africains signataires la garantie du solde créditeur de leur compte d'opérations auprès du Trésor français contre toute dépréciation éventuelle du franc. Une garantie identique a déjà été accordée à d'autres Etats africains, signataires avec la France de la convention du 4 décembre 1973 créant l'union monétaire ouest-africaine.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 2532) : le fonctionnement de la zone franc depuis l'accession à l'indépendance des anciens territoires français d'Afrique. Les aménagements apportés par la convention du 23 novembre 1972. (p. 2533) : l'avenant du 12 avril 1975 garantit la valeur des soldes créditeurs de ces pays auprès du Trésor français contre toute dépréciation éventuelle du franc.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 2533).

Article unique (*autorisation d'approbation de l'avenant à la convention de coopération monétaire entre les membres de la Banque des Etats de l'Afrique centrale (B. E. A. C.) et la République française*). — Adopté (p. 2533).

Adoption [3 novembre 1977] (p. 2533).

37. — **Projet de loi autorisant l'approbation de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction,** ensemble quatre annexes, ouverte à la signature à Washington jusqu'au 30 avril 1973 et, après cette date, à Berne jusqu'au 31 décembre 1974, présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [29 juillet 1977, rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1977, *J. O.* Lois et décrets du 27 juillet 1977] (n° **481**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; rapport de M. Francis Palmero [27 octobre 1977] (n° **54**). Discussion [3 novembre 1977] (p. 2533, 2535). — Adoption [3 novembre 1977] (n° **12**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [3 novembre 1977] (n° **3201**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères ; rapport de M. Marcus [14 décembre 1977] (n° **3351**). — Discussion [17 décembre 1977]. — Adoption [17 décembre 1977] (n° **834**).

PROMULGATION : loi n° 66-1423 du 27 décembre 1977, (*J. O.* Lois et décrets du 28 décembre 1977).

Discussion (première lecture) [3 novembre 1977] (p. 2533, 2535).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 2533, 2535) : *MM. Francis Palmero, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; Jean-François Deniau, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.*

a) *Intervention du rapporteur* (p. 2533) : la conférence des Nations Unies sur l'environnement, réunie à Stockholm en juin 1972. La convention internationale préparée à la conférence de Washington en février-mars 1973. La convergence de ses préoccupations avec celles exprimées en France par la loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature : la réglementation du commerce international des espèces en voie d'extinction ou qui pourraient le devenir. La création du permis d'exporter. (p. 2534) : en France, les conséquences économiques et sociales pour certaines professions traditionnelles : le cas des entreprises de lunetterie, utilisatrices d'écailles de tortue. La signature, par la Fédération de la fourrure, de la charte de protection de la nature condamnant certaines formes cruelles de capture. La tannerie française des peaux de reptiles menacée par l'interdiction d'importer en France les peaux de certaines espèces, tandis que se développent les activités de ses concurrents européens et de l'industrie nationale américaine. La nécessité d'une prise de conscience à l'échelle mondiale.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 2534) : un accord international qui se fonde essentiellement sur la solidarité et la coopération entre les Etats. La coordination avec les autres mesures de protection intervenues antérieurement. (p. 2535) : la nécessité pour la communauté européenne de parvenir à une application uniforme de la convention par les Etats membres. Les difficultés ressenties en France par certaines professions : fourreurs, tanneurs de peaux de reptiles.... L'éventualité d'autoriser, pour un temps et un contingent définis, les dérogations appropriées.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 2535).

Article unique (*autorisation d'approbation de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction*). — Adopté (p. 2535).

Adoption [3 novembre 1977] (p. 2535).

38. — **Projet de loi autorisant l'approbation de l'échange de lettres effectuée le 9 juillet 1976 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République italienne et concernant le régime fiscal des libéralités à des fins d'assistance, d'éducation et d'instruction,** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [26 juillet 1977, rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1977, *J O,* Lois et décrets du 27 juillet 1977] (n° **482**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; rapport de M. Francis Palmero [27 octobre 1977] (n° **52**). — Discussion [3 novembre 1977] (p. 2535, 2536). — Adoption [3 novembre 1977] (n° **13**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [4 novembre 1977] (n° **3202**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères ; rapport de M. Lebon [24 novembre 1977] (n° **3253**). — Discussion [15 décembre 1977]. — Adoption [15 décembre 1977] (n° **815**).

PROMULGATION : loi n° 77-1405 du 23 décembre 1977 (*J O,* Lois et décrets du 24 décembre 1977).

Discussion (première lecture) [3 novembre 1977] (p. 2535, 2536).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 2535, 2536) : *MM. Francis Palmero, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; Jacques Habert, Jean-François Deniau, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.*

a) *Interventions des sénateurs* (p. 2535) : la consécration par voie diplomatique d'une situation existante : l'exonération fiscale pour les dons et legs consentis à des collectivités publiques territoriales ou à des établissements légalement reconnus d'utilité publique. La clause rétroactive permettant le reversement à la ligue française contre le cancer de l'impôt qu'elle a indûment payé. Le statut international reconnu aux « pieux établissements de la France à Rome et à Lorette ». (p. 2536) : l'exonération s'applique-t-elle aux dons et legs consentis au lycée Chateaubriand de Rome et au lycée Stendhal de Milan, ainsi qu'aux écoles françaises de Florence, Naples et Turin ?

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 2536) : la nécessité de donner un cadre juridique formel à la pratique jusqu'alors couramment admise de l'exonération réciproque d'impôt des dons et legs consentis aux établissements français ou italiens exerçant des activités à caractère charitable ou culturel.

Réponse à M. Jacques Habert : ce régime d'exonération s'applique normalement au lycée Chateaubriand et aux autres établissements d'enseignement français en Italie.

La mention des « pieux établissements de la France à Rome et à Lorette ».

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 2536).

Article unique (*autorisation de l'approbation de l'échange de lettres effectuée entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République italienne et concernant le régime fiscal des libéralités à des fins d'assistance, d'éducation et d'instruction*). — Adopté (p. 2536).

Adoption [3 novembre 1977] (p. 2536).

39. — **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord maritime entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérative du Brésil, signé à Paris le 24 octobre 1975,** présenté, au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [24 mai 1977] (n° **2913**).; renvoi à la commission des affaires étrangères; rapport de M. Baumel [23 juin 1977] (n° **3025**). — Discussion [13 octobre 1977]. — Adoption [13 octobre 1977] (n° **766**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [18 octobre 1977] (n° **15**); renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées; rapport de M. Antoine Andrieux [28 octobre 1977] (n° **57**). — Discussion [17 novembre 1977] (p. 2762, 2763). — Adoption [17 novembre 1977] (n° **24**).

PROMULGATION : loi n° 77-1275 du 22 novembre 1977 (*JO*, Lois et décrets, du 23 novembre 1977).

Discussion (première lecture) [17 novembre 1977] (p. 2762, 2763).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 2762, 2763) : *MM. Antoine Andrieux, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées; Jean-François Deniau, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.*

a) *Intervention du rapporteur* (p. 2762) : souligne les deux années écoulées depuis la signature de l'accord. Le Brésil, un pays d'avenir. Sa population, sa superficie, son taux de croissance. Les productions du Brésil. Le rôle du Brésil à la conférence sur le droit de la mer à New York : le « nouvel ordre maritime international ». Le caractère très limité des relations commerciales entre la France et le Brésil. (p. 2763) : le développement des échanges maritimes entre les deux pays. Le transport des marchandises sous pavillon national. Les économies de devises. Les pavillons de complaisance. Les facilités douanières accordées aux navires brésiliens dans les ports français; la réciprocité. La possibilité pour les équipages de débarquer à terre et de transiter quelques jours.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 2762) : les nombreuses consultations des ministères techniques concernés. L'intérêt de cet accord pour la France. Le trafic sous pavillon national. Le développement des échanges maritimes avec le Brésil. Le rôle du Brésil dans l'instauration du « nouvel ordre maritime international ». La commission mixte prévue à l'article 14 de l'accord.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 2763).

Article unique (*autorisation d'approbation de l'accord maritime entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérative du Brésil*). — Adopté (p. 2763).

Adoption [17 novembre 1977] (p. 2763).

40. — **Projet de loi autorisant l'approbation de l'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Etat espagnol relatif au statut fiscal et douanier des établissements culturels et d'enseignement, signé à Madrid le 28 février 1974,** présenté, au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [24 mai 1977] (n° **2914**); renvoi à la commission des affaires étrangères; rapport de M. Gayraud [23 juin 1977] (n° **3023**). — Discussion [13 octobre 1977]. — Adoption [13 octobre 1977] (n° **767**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [18 octobre 1977] (n° **16**); renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées; rapport de M. Charles Bosson [27 octobre 1977] (n° **50**). — Discussion [3 novembre 1977] (p. 2536, 2538). — Adoption [3 novembre 1977] (n° **14**).

PROMULGATION : loi n° 77-1223 du 9 novembre 1977 (*JO*, Lois et décrets, du 10 novembre 1977).

Discussion (première lecture) [3 novembre 1977] (p. 2536, 2538).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 2536, 2537) : *MM. Charles Bosson, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées; Jacques Habert, Jean-François Deniau, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.*

a) *Interventions des sénateurs* (p. 2536) : les relations culturelles entre la France et l'Espagne fondées sur les dispositions de l'accord de coopération, signé à Madrid le 7 février 1969. Le système de facilités fiscales réciproques consenties par les deux Etats en faveur de leurs établissements culturels et d'enseignement. Le problème de la TVA perçue en France sur le matériel pédagogique importé d'Espagne. Le principe de l'exonération de la TVA pour le matériel culturel nécessaire au fonctionnement des institutions visées dans l'accord de 1969, posé par le nouvel échange de lettres. (p. 2537) : l'exonération correspondante pour le matériel culturel français des impôts espagnols perçue jusqu'alors. Les autres dispositions fiscales. Le caractère exceptionnel de cet ensemble de mesures. (p. 2537) : l'accord ne vise que trois des établissements français d'enseignement en Espagne : les lycées français de Madrid et Barcelone et le collège Saint-Louis de Pozuelo. Les autres établissements français en Espagne ne bénéficient pas d'exemption fiscale. La répercussion sur les frais de scolarité à la charge des parents. Il serait équitable d'élargir l'accord conclu au profit de ces établissements.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 2537) : l'exonération fiscale réciproque dont bénéficiera le matériel pédagogique importé par les deux pays va permettre de développer les échanges culturels franco-espagnols.

Réponse à M. Jacques Habert : les opérations déjà entreprises en vue d'établir une liste complémentaire d'établissements bénéficiant de l'exemption fiscale, et en premier lieu le lycée de la mission laïque d'Alicante.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 2538).

Article unique (*autorisation d'approbation de l'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Etat espagnol relatif au statut fiscal et douanier des établissements culturels et d'enseignement*). — Adopté (p. 2538).

Adoption [3 novembre 1977] (p. 2538).

41. — **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention sur la sécurité sociale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République socialiste de Roumanie, signée à Paris le 16 décembre 1976,** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [1er juin 1977] (n° **2947**); renvoi à la commission des affaires étrangères; rapport de M. Odru [23 juin 1977] (n° **3024**). — Discussion [13 octobre 1977]. — Adoption [13 octobre 1977] (n° **768**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [18 octobre 1977] (n° **17**); renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées; rapport de M. Philippe Machefer [27 octobre 1977] (n° **51**). — Discussion [3 novembre 1977] (p. 2538). — Adoption [3 novembre 1977] (n° **15**).

PROMULGATION : loi n° 77-1222 du 9 novembre 1977 (*JO* Lois et décrets du 10 novembre 1977).

Discussion (première lecture) [3 novembre 1977] (p. 2538).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 2538) : *MM. Philippe Machefer, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées; Jean-François Deniau, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.*

a) *Intervention du rapporteur* (p. 2538) : le développement des relations entre la Roumanie et la France depuis les accords bilatéraux de 1974 et 1975. La convention pose le principe de l'égalité de traitement entre les nationaux des deux Etats au regard des règles de sécurité sociale de l'Etat dans lequel ils résident. Le champ d'application de la convention. Les travailleurs détachés à titre temporaire relèveront du régime de protection sociale de leur pays d'origine. Le cas des salariés des entreprises de transports. Les catégories de personnel exclues du champ d'application de la convention. Les dispositions particulières propres aux principaux risques.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 2538) : le développement des relations économiques et le renforcement de la coopération entre la Roumanie et la France. Les échanges de travailleurs entre les deux pays; leur protection sociale.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 2538).

Article unique (*autorisation d'approbation de la convention sur la sécurité sociale entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République socialiste de Roumanie*). — Adopté (p. 2538).

Adoption [3 novembre 1977] (p. 2538).

42. — **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord portant création du Fonds international de développement agricole, ensemble deux annexes, ouvert à la signature à New York le 20 décembre 1976,** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, ministre de l'économie et des finances, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [18 octobre 1977] (n° **19**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; rapport de M. Edgard Pisani [8 novembre 1977] (n° **64**). — Discussion [10 novembre 1977] (p. 2657, 2661). — Adoption [10 novembre 1977] (n° **19**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [14 novembre 1977] (n° **3211**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères ; pour avis à la commission de la production et des échanges ; rapport de M. Marc Masson [24 novembre 1977] (n° **3256**) ; avis de M. Bertrand Denis. — Discussion [8 décembre 1977]. — Adoption [8 décembre 1977] (n° **794**).

PROMULGATION : loi n° 77-1355 du 10 décembre 1977 (*JO* Lois et décrets du 11 décembre 1977).

Discussion (première lecture) [10 novembre 1977] (p. 2657, 2661).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 2657, 2661) : *MM. Edgard Pisani, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; Jean-François Deniau, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.*

a) *Intervention du rapporteur* (p. 2657) : se substitue au concept d'aide alimentaire celui, plus dynamique, d'aide au développement. La nécessité de promouvoir le progrès socio-économique alors que s'aggrave le problème alimentaire mondial. Une stratégie internationale du développement est encore très éloignée. La résolution n° 13 de la conférence mondiale sur l'alimentation. Le texte de l'accord et ses objectifs. Le fonds peut servir à autre chose qu'à la mise sur pied et la mise en œuvre de projets et de programmes. Ceux-ci ont pour objet de créer, de développer ou d'améliorer des systèmes de production agricole. Les ressources et leur affectation dans le cadre d'un système international à contribution volontaire. Ces fonds ne peuvent être utilisés qu'à la fin expresse qui aura été prévue dans l'accord intervenu entre le fonds et l'Etat considéré ; (p. 2658) : il n'y aura aucune restriction quant à l'utilisation des fonds. Les pays producteurs de pétrole ayant des excédents de ressources acceptent la constitution d'un fonds qui sera attribué sans restriction. La participation de l'Arabie saoudite et d'Israël ; l'absence de signature de la part de l'U. R. S. S. et des pays qui lui sont proches ; les bénéficiaires éventuels que sont la Yougoslavie et la Roumanie. Les conditions de la gestion du fonds. L'existence de trois grands collèges qui disposeront d'un total de voix égal ; une bonne répartition entre les pays effectuant les apports et les gestionnaires pauvres du fonds. La contradiction entre le rôle particulier que la France doit jouer dans l'aide technique au développement et le faible montant de sa participation. L'équilibre alimentaire mondial est mauvais ; il est nécessaire d'augmenter de plus de 100 p. 100, au cours des vingt-cinq prochaines années, la production agricole mondiale des denrées de base. Le risque d'instauration d'une domination dû au déséquilibre croissant qui va exister entre les zones de production et les zones de consommation. Le thème du « pouvoir vert ». Les désordres du marché mondial sont susceptibles de décourager la production des pays en voie de développement. Certains gouvernements, dans ces régions, s'interrogent pour savoir s'il est légitime de mettre en place un système de production dont le produit serait à un prix supérieur au prix mondial (p. 2659) : la nécessité d'une régulation des marchés mondiaux. Se demande si les pays nantis sont partisans de la division internationale du travail. Hong-Kong, par exemple, inonde nos marchés en produits manufacturés. Le problème du développement lui-même, en tant que technique. Le cas du Nil, la population égyptienne, son urbanisation, la modification du climat de la Haute-Egypte due au barrage d'Assouan. Le bassin de l'Euphrate. La « révolution verte » est en train de péricliter. Le développement doit être une entreprise globale qui concerne toute la société ; ce sont les hommes qu'il faut former et implanter. La nécessité d'aider les pays en voie de développement à dominer les projets et les programmes pour en arriver à la définition d'une politique globale.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 2659) : la nécessité d'un choix entre s'approvisionner aux plus bas coûts possibles et garantir son indépendance en assurant son approvisionnement par la production nationale ; (p. 2660) : l'un des véritables choix de la politique agricole commune sur le plan européen. Le projet en discussion facilite l'apparition d'une production sérieuse. La conférence mondiale de l'alimentation tenue à Rome en novembre 1974 ; l'agriculture devient un de ses aspects fondamentaux du développement économique après dix ou quinze ans de prééminence accordée à l'industrie. La conférence sur la coopération économique internationale lança à Paris en avril 1976 un appel en faveur de la constitution sans délai du Fonds international de développement agricole (FIDA). Les réticences qui se sont manifestées à l'origine dans ce domaine. Il s'agit d'un fonds nécessaire qui correspond à des objectifs indispensables, des garanties ayant été acquises en ce qui concerne l'utilisation des ressources. Sont associés, quasiment sur un pied d'égalité, les contributeurs traditionnels occidentaux et les pays producteurs de pétrole. Regrette l'absence de participation des pays de l'Est.

Réponse à M. Edgard Pisani, rapporteur : la contribution française n'est pas négligeable. Pour apprécier l'ensemble de l'aide française au développement dans le domaine agricole, il faut ajouter toute une série de contributions.

Les Etats-Unis, le Japon et la République fédérale d'Allemagne seront les principaux contributeurs du FIDA dans la catégorie des pays industrialisés. La concertation entre les pays membres de la Communauté européenne. Les critères d'attribution des ressources. (p. 2661) : les aides du fonds seront réparties de la façon la plus équitable possible. L'approbation est assortie d'une réserve qui touche à la procédure d'arbitrages.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 2661).

Article unique (*autorisation d'approbation de l'accord portant création du fonds international de développement agricole*). — Adopté (p. 2661).

Adoption [10 novembre 1977] (p. 2661).

43. — **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et l'Office international des épizooties relatif au siège de l'Office international des épizooties et à ses privilèges et immunités sur le territoire français, ensemble deux annexes, signé à Paris le 21 février 1977,** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, ministre de l'économie et des finances, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [18 octobre 1977] (n° **20**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

44. — **Projet de loi autorisant la ratification du protocole additionnel à l'accord entre la communauté économique européenne et la République portugaise du 22 juillet 1972 ; du protocole financier entre la Communauté économique européenne et la République portugaise et documents connexes, signés à Bruxelles le 20 septembre 1976,** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, ministre de l'économie et des finances, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [18 octobre 1977] (n° **21**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; rapport de M. Philippe Machefer [10 novembre 1977] (n° **70**). — Urgence [13 décembre 1977]. — Discussion [13 décembre 1977] (p. 3955). — Adoption [13 décembre 1977] (n° **41**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [14 décembre 1977] (n° **3333**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères ; rapport de M. Muller [17 décembre 1977] (n° **3348**). — Discussion [17 décembre 1977]. — Adoption [17 décembre 1977] (n° **833**).

PROMULGATION : loi n° 77-1428 du 27 décembre 1977 (*JO*, Lois et décrets du 28 décembre 1977).

Discussion (première lecture) [13 décembre 1977] (p. 3955).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 3955) : *M. Philippe Machefer, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.*

Intervention du rapporteur (p. 3955) : les difficultés économiques du Portugal. Le développement économique, lié à la perspective d'adhésion du Portugal à la CEE. L'accord commercial préférentiel signé en 1972. Les nouveaux accords : l'élargissement des concessions commerciales ; les dispositions relatives à l'emploi. L'aide financière de la CEE au Portugal. Les exportations agricoles. Les problèmes posés aux agriculteurs et aux travailleurs des industries agricoles de la Communauté par la perspective de l'entrée du Portugal dans la CEE.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 3955).

Article unique (*autorisation de ratification du protocole additionnel à l'accord entre la Communauté économique européenne et la République portugaise ; du protocole financier entre la Communauté économique européenne et la République portugaise*). — Adopté (p. 3955).

Adoption [13 décembre 1977] (p. 3955).

45. — **Projet de loi autorisant la ratification de l'accord de coopération entre la Communauté économique européenne et la République arabe d'Egypte et documents connexes, signés à Bruxelles le 18 janvier 1977,** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, ministre de l'économie et des finances, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [18 octobre 1977] (n° **22**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; rapport de M. Louis Jung [15 novembre 1977] (n° **79**). — Urgence [13 décembre 1977]. — Discussion [13 décembre 1977] (p. 3951). — Adoption [13 décembre 1977] (n° **34**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [14 décembre 1977] (n° **3326**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères ; rapport de M. Lebon [14 décembre 1977] (n° **3341**). — Discussion [17 décembre 1977]. — Adoption [17 décembre 1977] (n° **825**).

PROMULGATION : loi n° 77-1434 du 27 décembre 1977 (*JO*, Lois et décrets du 28 décembre 1977).

Discussion (première lecture) [13 décembre 1977] (p. 3951).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 3951) : *M. Louis Jung, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.*

Intervention du rapporteur (p. 3951) : les quatre accords de coopération signés entre la Communauté économique européenne d'une part, et d'autre part, l'Egypte, la Syrie, la Jordanie et le Liban. Les espoirs de paix au Moyen-Orient. La politique de la CEE à l'égard des pays méditerranéens. Les besoins du développement de ces pays.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 3951).

Article unique (*autorisation de ratification de l'accord de coopération entre la Communauté économique européenne et la République arabe d'Egypte*). — Adopté (p. 3951).

Adoption [13 décembre 1977] (p. 3951).

46. — **Projet de loi autorisant la ratification du protocole financier entre la Communauté économique européenne et la Turquie, signé à Bruxelles le 12 mai 1977,** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, ministre de l'économie et des finances, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [18 octobre 1977] (n° **23**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; rapport de M. Robert Pontillon [15 novembre 1977] (n° **77**). — Urgence [13 décembre 1977]. — Discussion [13 décembre 1977] (p. 3953, 3954). — Adoption [13 décembre 1977] (n° **39**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [14 décembre 1977] (n° **3331**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères ; rapport de M. Frédéric-Dupont [14 décembre 1977] (n° **3346**). — Adoption [17 décembre 1977] (n° **829**).

PROMULGATION : loi n° 77-1427 du 27 décembre 1977 (*JO*, Lois et décrets du 28 décembre 1977).

Discussion (première lecture) [13 décembre 1977] (p. 3953, 3954).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 3953, 3954) : *M. Philippe Machefer, au nom de M. Robert Pontillon, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; Mme Marie-Thérèse Goutmann, MM. Francis Palmero, Jean-François Deniau, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.*

a) *Intervention du rapporteur :* les relations entre l'Europe et la Turquie (p. 3953, 3954) ; le problème de Chypre (p. 3953, 3954) ; le statut des travailleurs turcs immigrés en Europe (p. 3953) ; l'aide financière de la CEE (p. 3954) ; les atteintes aux droits de l'homme à Chypre (p. 3954) ; la spoliation de Français de l'étranger résidant à Chypre (p. 3954).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 3954) : l'occupation d'une partie de l'île de Chypre par l'armée turque. Les interventions de la France auprès des Nations-Unies et au sein de la Communauté européenne. Les démarches entreprises auprès du Gouvernement turc pour obtenir l'indemnisation des Français spoliés à Chypre.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 3954).

Article unique (*autorisation de ratification du protocole financier entre la Communauté économique européenne et la Turquie*). — Adopté (p. 3954).

Adoption [13 décembre 1977] (p. 3954).

47. — **Projet de loi autorisant la ratification du protocole financier entre la Communauté économique européenne et la Grèce, ensemble un échange de lettres, signé à Bruxelles le 28 février 1977,** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, ministre de l'économie et des finances, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [18 octobre 1977] (n° **24**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; rapport de M. Jacques Genton [10 novembre 1977] (n° **71**). — Urgence [13 décembre 1977]. — Discussion [13 décembre 1977] (p. 3955, 3957). — Adoption [13 décembre 1977] (n° **42**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [14 décembre 1977] (n° **3334**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères ; rapport de M. Frédéric-Dupont [14 décembre 1977] (n° **3349**). — Discussion [17 décembre 1977]. — Adoption [17 décembre 1977] (n° **831**).

PROMULGATION : loi n° 77-1436 du 27 décembre 1977 (*JO*, Lois et décrets du 28 décembre 1977).

Discussion (première lecture) [13 décembre 1977] (p. 3955, 3957).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 3955, 3957) : *MM. Jacques Genton, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; Jean-François Deniau, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.*

a) *Intervention du rapporteur* (p. 3956) : la situation particulière de la Grèce à l'égard de la C. E. E. Le premier accord d'association signé par la C. E. E. La décision favorable du Conseil de la Communauté à la demande d'adhésion de la Grèce. La suspension de l'accord et de l'aide après le coup d'Etat d'avril 1967. Le retour de la Grèce à un régime démocratique. Le nouveau protocole financier. Le montant du prêt et ses modalités. Les investissements financés. La situation économique de la Grèce. Les conclusions du rapport Pisani-Sordel sur les conséquences de l'adhésion de la Grèce à la C. E. E. Les réformes structurelles que la Grèce devra accepter. Les modalités de la contribution des Etats membres au financement des aides fournies par la Communauté. La budgétisation de l'aide. L'entrée en vigueur de la nouvelle unité de compte.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 3957) : l'aide financière octroyée à la Grèce permettra de tendre à la complémentarité de ses activités agricoles avec celles des pays déjà membres de la C. E. E. : le préalable à son intégration à la C. E. E.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 3957).

Article unique (*autorisation de ratification du protocole financier entre la Communauté économique européenne et la Grèce*). — Adopté (p. 3957).

Adoption [13 décembre 1977] (p. 3957).

48. — **Projet de loi autorisant la ratification du protocole additionnel à l'accord entre la Communauté économique européenne et l'Etat d'Israël du 11 mai 1975 ; du protocole relatif à la coopération financière entre la Communauté économique européenne et l'Etat d'Israël et documents connexes, signés à Bruxelles le 8 février 1977,** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, ministre de l'économie et des finances, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [18 octobre 1977] (n° **25**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; rapport de M. Robert Pontillon [15 novembre 1977] (n° **76**). — Urgence [13 décembre 1977]. — Discussion [13 décembre 1977] (p. 3952, 3953). — Adoption [13 décembre 1977] (n° **38**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [14 décembre 1977] (n° **3330**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères ; rapport de M. Muller [14 décembre 1977] (n° **3345**). — Discussion [17 décembre 1977]. — Adoption [17 décembre 1977] (n° **832**).

PROMULGATION : loi n° 77-1426 du 27 décembre 1977 (*JO*, Lois et décrets du 28 décembre 1977).

Discussion (première lecture) [13 décembre 1977] (p. 3952, 3953).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 3952, 3953) : *MM. Philippe Machefer, au nom de M. Robert Pontillon, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; Jean-François Deniau, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.*

a) *Intervention du rapporteur* (p. 3952) : la politique méditerranéenne de la Communauté économique européenne. Son adaptation à la diversité des niveaux de développement et des situations économiques. La nécessaire approbation par le parlement national des protocoles financiers signés par la CEE. L'historique des liens contractuels entre la CEE et Israël. Les principes de cette coopération. L'aide financière prévue en faveur d'Israël. (p. 3953) : les objectifs de cette aide financière ; ses modalités. La mise en place d'un conseil de coopération constitué de représentants de la Communauté et des Etats membres, ainsi que de représentants d'Israël. La coopération prévue dans le domaine parlementaire.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 3953) : la politique extérieure de la CEE au Moyen-Orient.

Réponse à M. Robert Pontillon : la budgétisation des aides à des pays tiers ; l'introduction de l'unité de compte européenne dans le budget communautaire. La coopération entre les parlements nationaux.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 3953).

Article unique (*autorisation de ratification du protocole additionnel à l'accord entre la Communauté économique européenne et l'Etat d'Israël*). — Adopté (p. 3953).

Adoption [13 décembre 1977] (p. 3953).

49. — **Projet de loi autorisant la ratification du protocole financier entre la Communauté économique européenne et la République de Malte, signé à Bruxelles le 4 mars 1976,** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, ministre de l'économie et des finances, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [18 octobre 1977] (n° **26**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; rapport de M. Robert Pontillon [15 novembre 1977] (n° **78**). — Urgence [13 décembre 1977]. — Discussion [13 décembre 1977] (p. 3954, 3955). — Adoption [13 décembre 1977] (n° **40**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [14 décembre 1977] (n° **3332**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères ; rapport de M. Frédéric-Dupont [14 décembre 1977] (n° **3347**). — Discussion [17 décembre 1977]. — Adoption [17 décembre 1977] (n° **830**).

PROMULGATION : loi n° 77-1429 du 27 décembre 1977 (*JO*, Lois et décrets du 28 décembre 1977).

Discussion (première lecture) [13 décembre 1977] (p. 3954, 3955).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 3954, 3955) : *M. Philippe Machefer, au nom de M. Robert Pontillon, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.*

Intervention du rapporteur (p. 3955) : les conditions avantageuses consenties à Malte. Les difficultés de l'île face à la fermeture prochaine des bases britanniques. La budgétisation de l'aide communautaire. Le contrôle du Parlement français à défaut de celui du Parlement européen.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 3955).

Article unique (*autorisation de ratification du protocole financier entre la Communauté économique européenne et la République de Malte*). — Adopté (p. 3955).

Adoption [13 décembre 1977] (p. 3955).

50. — **Projet de loi autorisant la ratification de l'accord de coopération entre la Communauté économique européenne et la République arabe syrienne et documents connexes, signés à Bruxelles le 18 janvier 1977,** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, ministre de l'économie et des finances, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [18 octobre 1977] (n° **27**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; rapport de M. Louis Jung [15 novembre 1977] (n° **80**). — Urgence [13 décembre 1977]. — Discussion [13 décembre 1977] (p. 3952). — Adoption [13 décembre 1977] (n° **37**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [14 décembre 1977] (n° **3329**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères ; rapport de M. Lebon [14 décembre 1977] (n° **3344**). — Discussion [17 décembre 1977]. — Adoption [17 décembre 1977] (n° **828**).

PROMULGATION : loi n° 77-1431 du 27 décembre 1977 (*JO*, Lois et décrets du 28 décembre 1977).

Discussion (première lecture) [13 décembre 1977] (p. 3952).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 3952) : *M. Louis Jung, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.*

Intervention du rapporteur (p. 3952) : la politique méditerranéenne à long terme de la CEE. Les liens anciens de la France avec la Syrie.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 3952).

Article unique (*autorisation de ratification de l'accord de coopération entre la Communauté économique européenne et la République arabe syrienne*). — Adopté (p. 3952).

Adoption [13 décembre 1977] (p. 3952).

51. — **Projet de loi autorisant la ratification de l'accord de coopération entre la Communauté économique européenne et la République algérienne démocratique et populaire et documents connexes, signés à Alger le 26 avril 1976,** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, ministre de l'économie et des finances, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [18 octobre 1977] (n° **28**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; rapport de M. Edgard Pisani [15 novembre 1977] (n° **81**). — Discussion [17 novembre 1977] (p. 2756, 2762), [13 décembre 1977] (p. 3946, 3949). — Retrait du projet de loi de l'ordre du jour prioritaire et renvoi en commission [17 novembre 1977] (p. 2762). — Urgence [13 décembre 1977]. — Rejet [13 décembre 1977] (n° **31**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [14 décembre 1977] (n° **3323**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères ; rapport de M. Alain Terrenoire [14 décembre 1977] (n° **3338**). — Discussion [17 décembre 1977]. — Adoption [17 décembre 1977] (n° **822**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (DEUXIÈME LECTURE) [19 décembre 1977] (n° **200**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. — Discussion [20 décembre 1977] (p. 4339, 4342). — Adoption [20 décembre 1977] (n° **77**).

PROMULGATION : loi n° 77-1425 du 27 décembre 1977 (*JO*, Lois et décrets du 28 décembre 1977).

Discussion (première lecture) [17 décembre 1977] (p. 2756, 2762).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 2756, 2760) : *MM. Edgard Pisani, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; Jean-François Deniau, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères ; Henri Caillavet.*

a) *Interventions des sénateurs* (p. 2757) : lecture par le rapporteur d'une déclaration de la commission des affaires étrangères relative à la tension légitimement provoquée en France par la récente prise d'otages civils dans cette partie du monde, et demandant au Sénat d'examiner avec sérénité le projet de loi autorisant la ratification de l'accord de coopération entre la CEE et l'Algérie. La politique globale de la CEE en Méditerranée. La convention de Lomé liant la CEE et des pays d'Afrique, du Pacifique et des Caraïbes. Les perspectives d'intégration à la CEE de l'Espagne, du Portugal et de la Grèce. Son rapport, présenté avec M. Sordel, relatif aux conséquences de la politique extérieure de la CEE sur l'agriculture du Midi de la France. Les précautions nécessaires. Les motifs politiques. Les conditions d'une juste concurrence. La position des partenaires de la France au sein de la CEE. Les récentes déclarations de M. Roy Jenkins, président de la commission. La nécessité d'une politique extérieure globale. Le dialogue Nord-Sud. La générosité du projet d'élargissement de la CEE aux trois pays du Maghreb. Les risques encourus. Le coût de telles mesures. (p. 2758) : les perspectives de division internationale du travail. Les conséquences pour notre économie. La création d'une zone privilégiée autour de la Méditerranée. Les risques de difficultés politiques avec les Etats-Unis d'Amérique. Les institutions des Communautés européennes ; leur faiblesse. La perspective d'élection du Parlement européen au suffrage universel direct. Les accords soumis à ratification. Les analogies et les différences avec la convention de Lomé. L'absence de garantie de niveau

d'échange. Le « Stabex ». L'incitation au regroupement des pays par régions. L'aide au développement des pays partenaires. Les accords avec l'Algérie, la Tunisie et le Maroc. Les dispositions relatives à la main-d'œuvre. La fragilité de la Communauté économique. (p. 2759) : les engagements pris par la CEE à l'égard de la Grèce.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 2758) : l'avenir de la Communauté européenne ; son élargissement. (p. 2759) : l'entrée éventuelle de trois pays méditerranéens ; les problèmes posés ; la justification politique ; les précautions nécessaires.

Réponse à M. Henri Caillavet : le cas particulier de la Grèce. Le statut d'association de 1961. L'antériorité de sa demande d'adhésion. Ses productions.

Les conséquences générales de l'élargissement : politique régionale, politique agricole, politique monétaire. Les institutions de la CEE. Les accords avec douze pays méditerranéens incluant, par extension, le Portugal. La diversité d'origine de ces accords. Des liens particuliers avec la France. L'association européenne de libre échange (AELE). Le souci de l'équilibre : Israël et les Etats arabes voisins. L'encouragement à la coopération régionale des pays du Maghreb. Les principes généraux de ces accords. Le régime commercial. L'agriculture : sa part très importante dans les exportations de ces pays. Les précautions prises : la notion de prix de référence ; la prise en compte de la complémentarité des productions saisonnières. Les engagements financiers qui justifient la ratification des accords par le Parlement (p. 2760) : la coopération dans le domaine technique et industriel. Les conditions d'accès des travailleurs migrants à la sécurité sociale. L'historique des relations entre la CEE et les pays méditerranéens. L'aspect commercial : les solutions apportées aux problèmes posés à ces pays par l'union douanière européenne. La coopération industrielle et technique. La coopération financière. La coopération dans le domaine social. Le rôle et la présence de la CEE dans le monde. Les difficultés qui affectent certains relations bilatérales ne doivent pas faire obstacle à cette politique globale.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 2760, 2762) : *MM. Francis Palmero, Louis Virapoullé, Victor Robini, Jacques Genton, Jean-François Deniau, secrétaire d'Etat ; Edgard Pisani, rapporteur ; André Colin, président de la commission des affaires étrangères ; Henri Caillavet, Antoine Andrieux, Marcel Champeix.*

Article unique (p. 2760) (*autorisation de ratification de l'accord de coopération entre la Communauté économique européenne et la République algérienne démocratique et populaire*). — Les otages français du Polisario ; la coopération avec l'Algérie ; les départements d'outre-mer fidèles ; la complicité de l'Algérie avec les Sahraouis ; la dissociation de l'accord avec l'Algérie des accords avec le Maroc et la Tunisie.

Intervention du Gouvernement (p. 2760) : il faut distinguer le problème humanitaire posé par le rapt de plusieurs de nos compatriotes et le problème politique de la dévolution d'un territoire ex-espagnol ; (p. 2761) : les difficultés conjoncturelles rencontrées dans certaines relations bilatérales ne doivent pas entraver la politique communautaire de la CEE.

Réponse à M. André Colin : l'impossibilité de dissocier l'un des accords. La mise en jeu de la politique méditerranéenne globale dans la Communauté. Les problèmes de délai.

Malgré l'urgence de la ratification, le Gouvernement accepte le retrait du texte de l'ordre du jour prioritaire pour permettre le renvoi en commission.

Retrait de l'ordre du jour prioritaire et renvoi en commission [17 novembre 1977] (p. 2762) ;

Suite de la discussion [13 décembre 1977] (p. 3946, 3949).

SUITE DE LA DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE : *MM. Edgard Pisani, rapporteur ; Francis Palmero, Mme Marie-Thérèse Goutmann, M. Jean-François Deniau, secrétaire d'Etat.*

Explications de vote :

— *M. Pierre Carous* (p. 3948) : le groupe RPR votera contre l'autorisation de ratification. La position connue de l'Algérie quant aux agissements du Polisario. Le caractère intolérable du voyage à Alger d'un responsable de parti politique français pour y condamner publiquement la politique de son gouvernement. La prise en otage de civils. L'angoisse des familles ;

— *M. Charles de Cuttoli* (p. 3948) : la coopération de la France avec tous les pays d'Afrique sans discrimination. La présence de cinquante mille Français vivant et travaillant en Algérie. Pour éviter la rupture, votera pour l'autorisation de ratification de l'accord ;

— *M. Marcel Champeix* (p. 3949) : l'affaire douloureuse de la prise d'otages de civils français par le Polisario. Il s'agit d'un traité de communauté et non d'un accord bilatéral entre la France et l'Algérie. Le groupe socialiste votera l'autorisation de ratification ;

— *M. Serge Boucheny* (p. 3949) : le groupe communiste votera l'autorisation de ratification. La campagne menée contre l'Algérie. Le récent voyage dans ce pays d'une délégation du parti communiste.

Scrutin public (n° 22, p. 3949, liste des votants, p. 3991, 3992).

Rejet [13 décembre 1977] (p. 3949).

Discussion (deuxième lecture) [20 décembre 1977] (p. 4339, 4342).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 4339, 4342) : *MM. Jacques Genton, au nom de M. André Colin, président et rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; Serge Boucheny, Geoffroy de Montalembert, André Colin, président de la commission des affaires étrangères ; Jacques Blanc, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture ; Marcel Champeix, Pierre Carous.*

a) *Interventions des sénateurs :* l'opposition du Sénat à la ratification de cet accord de coopération justifié par le maintien en captivité des otages du Polisario le 17 novembre 1977 (p. 4339, 4340) ; les relations entre la France et l'Algérie et la coopération (p. 4339, 4340) ; l'intervention de la France au Sahara (p. 4340) ; la visite en Algérie et les déclarations d'un chef de parti de l'opposition (p. 4341).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 4340) : le problème n'est pas celui des relations bilatérales entre la France et l'Algérie. Le Sénat a rejeté ce texte le 13 décembre 1977 à cause du sort fait aux otages français du Polisario. La libération prochaine des huit détenus. Le séjour à Alger du secrétaire général des Nations-Unies.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 4341).

Article unique. — Adopté (p. 4341) par **scrutin public** (n° 32. — Liste des votants, p. 4385).

Explications de vote :

— *M. Adolphe Chauvin* (p. 4341) : le groupe UCDP votera l'autorisation de ratification ; souhaite que des relations amicales se développent entre la France et l'Algérie. Il importe de dénoncer tout acte contre la paix. La France ne doit pas être mise constamment au banc des accusés ;

— *M. Serge Boucheny* (p. 4341) : les communistes sont trop souvent traités d'ennemis de la France. (p. 4342) : une véritable politique de coopération doit être promue avec tous les pays et en particulier avec l'Algérie. Les interventions militaires en Afrique ;

— *M. Jacques Pelletier* (p. 4342) : le groupe de la gauche démocratique, tenant compte de la détente qui s'est produite avec l'Algérie en ce qui concerne les otages, votera unanime l'autorisation de ratification.

Adoption [20 décembre 1977] (p. 4342).

52. — **Projet de loi autorisant la ratification de l'accord de coopération entre la communauté économique européenne et le Royaume hachémite de Jordanie et documents connexes, signés à Bruxelles le 18 janvier 1977,** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, ministre de l'économie et des finances, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [18 octobre 1977] (n° **29**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; rapport de M. Louis Jung [15 novembre 1977] (n° **82**). — Urgence [13 décembre 1977]. — Discussion [13 décembre 1977] (p. 3951). — Adoption [13 décembre 1977] (n° **35**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [14 décembre 1977] (n° **3327**). — Renvoi à la commission des affaires étrangères ; rapport de M. Lebon [14 décembre 1977] (n° **3342**). — Discussion [17 décembre 1977]. — Adoption [17 décembre 1977] (n° **826**).

PROMULGATION : loi n° 77-1432 du 27 décembre 1977 (*JO*, Lois et décrets du 28 décembre 1977).

Discussion (première lecture) [13 décembre 1977] (p. 3951).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 3951) : *M. Louis Jung, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.*

Intervention du rapporteur (p. 3951) : les excellentes relations entre la France et la Jordanie ; la visite du roi Hussein à Paris le 6 septembre 1977. L'accord de coopération conclu par la CEE avec ce pays.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 3951).

Article unique (*autorisation de ratification de l'accord de coopération entre la Communauté économique européenne et le Royaume hachémite de Jordanie*). — Adopté (p. 3951).

Adoption [13 décembre 1977] (p. 3951).

53. — **Projet de loi autorisant la ratification de l'accord de coopération entre la Communauté économique européenne et la République libanaise et documents connexes, signés à Bruxelles le 3 mai 1977,** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, ministre de l'économie et des finances, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [18 octobre 1977] (n° **30**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; rapport de M. Louis Jung [15 novembre 1977] (n° **83**). — Urgence [13 décembre 1977]. — Discussion [13 décembre 1977] (p. 3951, 3952). — Adoption [13 décembre 1977] (n° **36**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [14 décembre 1977] (n° **3328**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères ; rapport de M. Lebon [14 décembre 1977] (n° **3343**). — Discussion [17 décembre 1977]. — Adoption [17 décembre 1977] (n° **827**).

PROMULGATION : loi n° 77-1433 du 27 décembre 1977 (*JO*, Lois et décrets du 28 décembre 1977).

Discussion (première lecture) [13 décembre 1977] (p. 3951, 3952).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 3951, 3952) : *M. Louis Jung, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées).*

Intervention du rapporteur (p. 3951) : l'effort considérable de reconstruction nécessaire au Liban après la guerre ; le rôle que peut jouer l'accord de coopération signé avec la CEE le 3 mai 1977.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 3952).

Article unique (*autorisation de ratification de l'accord de coopération entre la Communauté économique européenne et la République libanaise*). — Adopté (p. 3952).

Adoption [13 décembre 1977] (p. 3952).

54. — **Projet de loi autorisant la ratification de l'accord de coopération entre la Communauté économique européenne et la République tunisienne et documents connexes, signés à Tunis le 25 avril 1977,** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier Ministre, ministre de l'économie et des finances, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [18 octobre 1977] (n° **31**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; rapport de M. Edgard Pisani [15 novembre 1977] (n° **84**). — Urgence [13 décembre 1977]. — Discussion [13 décembre 1977] (p. 3949, 3950). — Adoption [13 décembre 1977] (n° **32**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [14 décembre 1977] (n° **3324**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères ; rapport de M. Alain Terrenoire [14 décembre 1977] (n° **3339**). — Discussion [17 décembre 1977]. — Adoption [17 décembre 1977] (n° **823**).

PROMULGATION : loi n° 77-1435 du 27 décembre 1977 (*J O*, Lois et décrets du 28 décembre 1977).

Discussion (première lecture) [13 décembre 1977] (p. 3949, 3950).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 3949, 3950) : *MM. Edgard Pisani, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; André Colin, président de la commission des affaires étrangères, en remplacement de M. Edgard Pisani, rapporteur ; Jean-François Deniau, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires affaires étrangères.*

a) *Interventions des sénateurs* (p. 3949) : la renonciation de M. *Edgard Pisani* à sa tâche de rapporteur. (p. 3950) : la politique de la Communauté économique européenne à l'égard de l'ensemble des pays bordant la Méditerranée. L'accord d'association entre la CEE et la Tunisie dès 1969. L'aide financière prévue en faveur de la Tunisie. La réussite du développement tunisien.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 3950) : la structure quasi identique des accords entre la Communauté économique européenne et l'Algérie, la Tunisie ou le Maroc. Une coopération durable et équilibrée. Un progrès par rapport aux accords traditionnels limités aux seuls aspects commerciaux.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 3950).

Article unique (*autorisation de la ratification de l'accord de coopération entre la Communauté économique européenne et la République tunisienne*) (p. 3950).

Explication de vote :

— *M. Pierre Carous* (p. 3950) : le groupe R P R votera l'autorisation de ratification de cet accord. Le souhait de ce groupe de voir se développer la coopération de la Communauté avec l'ensemble des pays d'Afrique, y compris l'Algérie. Sa lutte contre le racisme ;

— l'article unique est adopté (p. 3950).

Adoption [13 décembre 1977] (p. 3950).

55. — **Projet de loi autorisant la ratification de l'accord de coopération entre la Communauté économique européenne et le Royaume du Maroc et documents connexes, signés à Rabat le 27 avril 1976,** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, ministre de l'économie et des finances, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [18 octobre 1977] (n° **32**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; rapport de M. Edgard Pisani [15 novembre 1977] (n° **85**). — Urgence [13 décembre 1977]. — Discussion [13 décembre 1977] (p. 3950, 3951). — Adoption [13 décembre 1977] (n° **33**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [14 décembre 1977] (n° **3325**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères ; rapport de M. Alain Terrenoire (n° **3340**). — Discussion [17 décembre 1977]. — Adoption [17 décembre 1977] (n° **824**).

PROMULGATION : loi n° 77-1430 du 27 décembre 1977 (*JO*, Lois et décrets du 28 décembre 1977).

Discussion (première lecture) [13 décembre 1977] (p. 3950, 3951).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 3950) : *M. André Colin, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, en remplacement de M. Edgard Pisani, rapporteur.*

Intervention du rapporteur (p. 3950) : la politique de la Communauté économique européenne à l'égard des pays méditerranéens. L'accord d'association entre la C.E.E. et le Maroc dès 1969. Le nouvel accord, signé le 27 avril 1976. L'aide financière prévue en faveur du Maroc.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 3951).

Article unique (*autorisation de ratification de l'accord de coopération entre la Communauté économique européenne et le Royaume du Maroc*). — Adopté (p. 3951).

Adoption [13 décembre 1977] (p. 3951).

56. — **Projet de loi autorisant la ratification de la convention portant création d'une agence spatiale européenne, faite à Paris le 30 mai 1975,** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, ministre de l'économie et des finances, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [27 octobre 1977] (n° **41**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

57. — **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord général, ensemble quatre annexes, entre le Gouvernement français et le Gouvernement portugais concernant l'utilisation par la France de certaines facilités dans les îles Açores, signé à Lisbonne le 24 février 1977,** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, ministre de l'économie et des finances, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [27 octobre 1977] (n° **42**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; rapport de M. Gilbert Belin [7 décembre 1977] (n° **123**). — Discussion [13 décembre 1977] (p. 3957, 3958). — Adoption [13 décembre 1977] (n° **43**).

TRANSMISSION À L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [14 décembre 1977] (n° **3336**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères ; rapport de M. Marcus [14 décembre 1977] (n° **3350**). — Discussion [17 décembre 1977]. — Adoption [17 décembre 1977] (n° **838**).

PROMULGATION : loi n° 77-1437 du 27 décembre 1977 (*JO* Lois et décrets du 28 décembre 1977).

Discussion (première lecture) [13 décembre 1977] (p. 3957, 3958).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 3957, 3958) : *M. Gilbert Belin, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.*

Intervention du rapporteur (p. 3957) : les textes signés à Lisbonne en 1977 pour remplacer un accord de 1964 en vertu duquel la France disposait sur ces territoires portugais de moyens d'observation et de mesure des trajectoires d'engins balistiques lancés à partir du centre d'essai des Landes. La portée plus générale de ce nouvel accord. Les modalités techniques fixées aux articles 1 à 7. Le stationnement des aéronefs sur l'aérodrome de Santa-Maria. Le ravitaillement des navires. La garantie par le Gouvernement portugais de la sécurité de ces installations. L'utilisation par la France des moyens de télécommunication portugais. Les dispositions des articles 8, 9 et 10 sur l'admission en territoire portugais des objets et matériels fournis par le Gouvernement français. Les installations immobilières. Les articles 11 à 15 sur l'entrée et la circulation des personnels français. La durée de cet accord. Les annexes. Le loyer payé pour l'occupation des terrains et des installations. Le partage éventuel des aménagements entre la France et le Portugal. Les fournitures de services. L'aide de la France au développement économique des Açores. Le montant des crédits prévus. Les investissements programmés. Le respect de la souveraineté de l'Etat portugais.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 3958).

Article unique (*autorisation d'approbation de l'accord général, ensemble quatre annexes, entre le Gouvernement français et le Gouvernement portugais concernant l'utilisation par la France de certaines facilités dans les îles Açores*). — Adopté (p. 3958).

Adoption [13 décembre 1977] (p. 3958).

58. — **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre les Gouvernements de la République française, de la République fédérale d'Allemagne et de l'Etat espagnol relatif à l'extension de certaines dispositions de sécurité sociale, signé à Paris le 1er mars 1977,** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [1er juin 1977] (n° **2946**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères ; rapport de M. Henri Ferretti [6 octobre 1977] (n° **3146**). — Discussion [3 novembre 1977]. — Adoption [3 novembre 1977] (n° **769**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [4 novembre 1977] (n° **63**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

59. — **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord maritime entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République arabe d'Egypte, signé à Paris le 15 juillet 1975,** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [24 mai 1977] (n° **2912**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères ; rapport de M. Alain Terrenoire [3 novembre 1977] (n° **3194**). — Discussion [1er décembre 1977]. — Adoption [1er décembre 1977] (n° **780**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [2 décembre 1977] (n° **112**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

60. — **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Guinée relatif au règlement du contentieux financier entre les deux pays, consigné dans le procès-verbal signé à Paris le 26 janvier 1977,** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [4 octobre 1977] (n° **3114**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères ; rapport de M. Lebon [3 novembre 1977] (n° **3195**). — Discussion [1er décembre 1977]. — Adoption [1er décembre 1977] (n° **781**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [2 décembre 1977] (n° **115**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; rapport oral de M. Louis Jung. — Discussion [21 décembre 1977] (p. **4446, 4447**). — Adoption [21 décembre 1977] (n° **97**).

PROMULGATION : loi n° 77-1438 du 27 décembre 1977 (*JO*, Lois et décrets du 28 décembre 1977).

Discussion (première lecture) [21 décembre 1977] (p. **4446, 4447**).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. **4446, 4447**) : *M. Jacques Genton, au nom de M. Louis Jung, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.*

Intervention du rapporteur (p. **4446**) : l'historique des relations entre la France et la Guinée. (p. **4447**) : la rupture de 1958. L'accord financier du 22 mai 1963. La reprise des relations diplomatiques en 1976. Le rétablissement du service des pensions aux anciens combattants guinéens par l'Etat français. Le versement des échéances impayées. La charge financière de ces mesures. Le contentieux des biens, avoirs et créances français en Guinée. Le déblocage du crédit détenu en France pour le compte de la Banque centrale de Guinée. L'adhésion de la Guinée à la convention de Lomé. Un accord qui permettra la normalisation des relations franco-guinéennes.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. **4447**).

Article unique (*autorisation de l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Guinée relatif au règlement du contentieux entre les deux pays, consigné dans le procès-verbal signé à Paris le* 26 *janvier* 1977). — Adopté (p. **4447**).

Adoption [21 décembre 1977] (p. **4447**).

61. — **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord général de coopération militaire technique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Zaïre signé à Kinshasa le 22 mai 1974,** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, ministre de l'économie et des finances, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [8 décembre 1977] (n° **140**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

62. — **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention fiscale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Cameroun, ensemble deux échanges de lettres, signée à Yaoundé le 21 octobre 1976,** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, ministre de l'économie et des finances, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [8 décembre 1977] (n° **141**) ; renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

63. — **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord de coopération culturelle, scientifique, technique et économique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Guinée-Bissau, signé à Paris le 12 avril 1976,** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, ministre de l'économie et des finances, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [9 décembre 1977] (n° **144**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

64. — **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord de coopération culturelle, scientifique, technique et économique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Cap-Vert, signé à Paris le 12 février 1976,** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, ministre de l'économie et des finances, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [9 décembre 1977] (n° **145**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

65. — **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord de politique culturelle, scientifique, technique et économique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République démocratique de Sao Tomé et Principe, signé à Sao Tomé le 14 janvier 1976,** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, ministre de l'économie et des finances, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [9 décembre 1977] (n° **146**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

66. — **Projet de loi autorisant l'adhésion à la convention internationale portant création d'un fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures, faite à Bruxelles le 18 décembre 1971,** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [2 avril 1977] (n° **2750**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères ; rapport de M. Billotte [30 novembre 1977] (n° **3268**). — Discussion [8 décembre 1977]. — Adoption [8 décembre 1977] (n° **795**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [9 décembre 1977] (n° **148**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; rapport de M. Jean Péridier [14 décembre 1977] (n° **164**). — Discussion [17 décembre 1977] (p. 4172, 4175). — Adoption [17 décembre 1977] (n° **59**).

PROMULGATION : loi n° 77-1407 du 23 décembre 1977 (*JO*, Lois et décrets du 24 décembre 1977).

Discussion (première lecture) [17 décembre] (p. 4172, 4175).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 4172, 4175) : *MM. Jean Péridier, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; Pierre Bernard-Reymond, secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie et aux finances (Budget).*

a) *Intervention du rapporteur* (p. 4172) : l'importance de la convention signée le 18 décembre 1971. Une autorisation de ratification demandée tardivement. Le rapport de l'organisation des Nations Unies en ce qui concerne la part de pétrole déversée dans les mers provenant d'accidents survenus à des pétroliers. (p. 4173) : les dépenses engagées contre la pollution provoquée par le *Torrey Canyon* et par le *Böhlen*. Les dispositions du droit maritime. Les accords professionnels et privés internationaux ; les accords interétatiques intervenus depuis 1924. Les principales dispositions de la convention signée à Bruxelles ; les conditions d'indemnisation ; les garanties accordées à la victime en cas d'insolvabilité du propriétaire ; les navires non identifiés sont exclus du champ d'application de la convention. Le montant de l'indemnisation ; les limites qui sont apportées à celle-ci. Le financement du fonds d'indemnisation. (p. 4174) : son statut ; ses pouvoirs ; le régime de ses sessions. Les lacunes et les imperfections de la convention ; le cas des pétroliers naviguant sans charge ; les accidents provoqués par les rejets industriels et les plates-formes de forage. La prévention ; les sanctions. La nécessité, soulignée par M. *Antoine Andrieux*, d'obliger tous les navires, y compris les navires de guerre, à passer par des stations de déballastage. Les pays importateurs qui raffinent pour le compte de l'étranger, seront pénalisés.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 4174) : les objectifs de la création de ce fonds correspondent aux intérêts spécifiques de la France. Les affaires du *Böhlen* et du *Torrey Canyon*. L'institution d'un « fonds » financé par l'industrie pétrolière, qui assurera une indemnisation complémentaire des victimes. Les imperfections de la convention concernant les règles de gestion et de fonctionnement. (p. 4175) : le plan Cristal, plan volontaire d'indemnisation proche du système conventionnel ; les conditions de la concurrence internationale pour la flotte française ; l'importance du règlement intérieur du fonds. La situation particulière des plates-formes de forage.

II. — DISCUTION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 4175).

Article unique (*autorisation d'adhésion à la convention internationale portant création d'un fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures*). — Adopté (p. 4175).

Adoption [17 décembre 1977] (p. 4175).

67. — **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République des Philippines tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, ensemble un protocole, signé à Kingston (Jamaïque) le 9 janvier 1976,** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [7 novembre 1977] (n° **3204**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères ; rapport de M. Muller [30 novembre 1977] (n° **3269**). — Discussion [15 décembre 1977]. — Adoption [15 décembre 1977] (n° **814**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [16 décembre 1977] (n° **186**) ; renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

68. — **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République socialiste de Roumanie sur l'encouragement, la protection et la garantie réciproques des investissements, signée à Paris le 16 décembre 1976,** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [24 mai 1977] (n° **2911**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères ; rapport de M. Seitlinger [27 octobre 1977] (n° **3174**). — Discussion [17 décembre 1977]. — Adoption [17 décembre 1977] (n° **837**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [19 décembre 1977] (n° **201**) ; renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

Voir aussi C. E. E. (QO).
DROITS DE L'HOMME (QO).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Intérieur, DG.
POLLUTION (AIR).
PRIX AGRICOLES (QO).
QUESTION ORALE n° **2093.**
TRAVAILLEURS ÉTRANGERS (QO).

TRANSPAC

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Postes et télécommunications, DG.

TRANSPORTS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Départements d'outre-mer, DG ; Services du Premier ministre — Aménagement du territoire, DG ; Transports — Section commune et transports terrestres, DG.
PRIX, **1** (n° **147**), DG, art. 8.

TRANSPORTS AERIENS

1. — **Proposition de loi relative à certains personnels de la navigation aérienne,** présentée par M. René Tinant, sénateur, et plusieurs de ses collègues [16 décembre 1977] (n° **185**) ; renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan.

Voir aussi LOI DE FINANCES POUR 1978, Départements d'outre-mer, DG ; Transports — Section commune et transports terrestres, DG ; Aviation civile et météorologie, DG.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **1** (n° **330**).
QUESTIONS ORALES, n°s **2032, 2044, 2049, 2084, 2085, 2086, 2087.**
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° **82.**
TRANSPORTS EN COMMUN (QO).

TRANSPORTS DANGEREUX

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° **123.**

TRANSPORTS EN COMMUN

1. — **Projet de loi relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région d'Ile-de-France,** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, ministre de l'économie et des finances, par M. Fernand Icart, ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire ; M. Marcel Cavaillé, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire (Transports) ; M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur, et M. Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances [18 octobre 1977] (n° **18**) ; renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan ; rapport de M. Auguste Billiemaz [8 novembre 1977] (n° **66**). — Discussion [15 novembre 1977] (p. 2683, 2686). — Adoption [15 novembre 1977] (n° **20**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [16 novembre 1977] (n° **3216**) ; renvoi à la commission de la production et des échanges ; rapport de M. Valleix [30 novembre 1977] (n° **3270**). — Discussion [13 décembre 1977]. — Adoption [13 décembre 1977] (n° **808**).

PROMULGATION : loi n° 77-140 du 23 décembre 1977 (*JO*, Lois et décrets du 24 décembre 1977).

Discussion (première lecture) [15 novembre 1977] (p. 2683, 2686).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 2683, 2685) : *MM. Auguste Billiemaz, rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan ; Fernand Chatelain, Marcel Cavaillé, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire (Transports).*

a) *Interventions des sénateurs :* la « région des transports parisiens » (p. 2683, 2685) ; le syndicat des transports parisiens (p. 2683, 2684) ; la tutelle de l'Etat sur la SNCF et la RATP (p. 2683) ; le versement de transport à la charge des employeurs destiné au financement des transports en commun (p. 2684) ; les tarifs et les réductions de tarifs à caractère social (p. 2684) ; l'URSSAF (p. 2684) ; le financement des investissements et l'aide de l'Etat (p. 2684, 2685) ; les équipements SNCF et RATP (p. 2684) ; les transports en commun privés (p. 2684) ; les dispositions du projet de loi (p. 2684) ; les transports urbains service public (p. 2684) ; les difficultés de financement des transports urbains (p. 2684) ; l'affectation des taxes sur les produits pétroliers au fonds spécial d'investissement routier (p. 2684) ; la « carte orange » de la RATP (p. 2684).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 2685) : l'ordonnance du 7 janvier 1959 sur l'organisation des transports parisiens. La « région des transports parisiens ». Le syndicat des transports parisiens. La répartition des charges d'exploitation. La procédure de financement des investissements. L'approbation des programmes SNCF et RATP par le syndicat des transports parisiens. Les subventions de l'Etat et de la région. Les prêts spéciaux. La loi du 6 mai 1976 : la compétence de la région d'Ile-de-France en matière de transports. Les modalités d'exercice de cette compétence. La concertation. Les accords possibles entre la région d'Ile-de-France et les zones limitrophes.

Réponse à M. Fernand Chatelain : le jumelage de la carte hebdomadaire SNCF et de la « carte orange ». La loi du 11 juillet 1973 sur les transports en commun en province. L'affectation du versement de transport. Les nouvelles modalités de répartition. L'encouragement à l'amélioration du service rendu. Le maintien du taux actuel de la taxe.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 2685, 2686) : *MM. Michel Giraud, Auguste Billiemaz, rapporteur ; Marcel Cavaillé, secrétaire d'Etat ; Fernand Chatelain.*

Article 1er (*maintien en vigueur jusqu'au 31 décembre 1978 de l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 relatives à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne*) (p. 2685). — Adoption de l'amendement n° 2 de M. Michel Giraud ; rappel de la compétence confiée à la région d'Ile-de-France en matière de transports par la loi n° 76-394 du 6 mai 1976 (p. 2686) :

— l'article 1er, ainsi modifié, est adopté (p. 2686).

Article 2 (*art. 3 de la loi du 12 juillet 1971 : affectation du produit du versement de transport à la charge des employeurs de la région d'Ile-de-France*). — Adopté (p. 2686).

Article 3 (*art. 4 de la loi du 12 juillet 1971 : répartition du solde du produit du versement des transports*) (p. 2686). — Adoption de l'amendement n° 1 de M. Auguste Billiemaz, rapporteur : rédactionnel ;

— l'article 3, ainsi modifié, est adopté (p. 2686).

Adoption [15 novembre 1977] (p. 2686).

Voir aussi LOI DE FINANCES POUR 1978, Transports - Section commune et transports terrestres, DG ; Aviation civile et météorologie, DG.

QUESTIONS ORALES, nos **1963, 2076.**

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, nos **76, 7, 48.**

TRANSPORTS FLUVIAUX

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Transports - Section commune et transports terrestres, DG.

TRANSPORTS MARITIMES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Marine marchande, DG.

POLLUTION (MER) (QO).

TRANSPORTS EN COMMUN (QO).

TRANSPORTS REGIONAUX

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Services du Premier ministre - Aménagement du territoire, DG.

TRANSPORTS ROUTIERS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Transports - Section commune et transports terrestres, DG.

QUESTION ORALE, n° **1977.**

TRANSPORTS SCOLAIRES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Education, DG.

TRANSPORTS TERRESTRES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Transports - section commune et transports terrestres.

TRAVAIL

Voir QUESTION ORALE, n° **2062.**

TRAVAIL (Conditions du).

Voir EMPLOI, 1 (n° **322**).

LOI DE FINANCES POUR 1978, Travail, DG ; Agriculture, DG.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° **87.**

TRAVAIL DES FEMMES (QO).

TRAVAIL (Contrat de).

Voir MARINE MARCHANDE, 1 (n° **243**).

TRAVAIL (Durée du).

1. — **Proposition de loi visant à étendre au secteur privé les possibilités de travail à horaires réduits dont bénéficient les fonctionnaires,** présenté par M. Jean Cluzel, sénateur, et plusieurs de ses collègues [3 mai 1977] (n° **276**) ; renvoi à la commission des affaires sociales.

Voir aussi EMPLOI, 1 (n° **322**).

LOI DE FINANCES POUR 1978, Travail, DG.

TRAVAIL (Hygiène et sécurité du).

1. — **Proposition de loi portant extension dans les P. T. T. des dispositions en vigueur en matière de comités d'hygiène et de sécurité, de médecine du travail, d'amélioration des conditions de travail et de prévention des accidents du travail,** présenté par M. Gérard Ehlers, sénateur, et plusieurs de ses collègues [20 décembre 1977] (n° **217**) ; renvoi à la commission des affaires sociales.

Voir aussi LOI DE FINANCES POUR 1978, Travail, DG.

QUESTION ORALE, n° 2010.

TRAVAIL DES FEMMES (QO).

TRAVAIL (Horaires du).

Voir CHARGES SOCIALES (QO).

TRAVAIL (Ministère du).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Travail, DG.

TRAVAIL DES FEMMES

1. — **Projet de loi instituant un congé parental d'éducation,** présenté, au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Christian Beullac, ministre du travail [27 avril 1977] (n° **2830**) ; renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; rapport de M. Delhalle [9 juin 1977] (n° **2968**). — Urgence [14 juin 1977]. — Discussion [16 juin 1977]. — Adoption [16 juin 1977] (n° **697**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [17 juin 1977] (n° **390**) ; renvoi à la commission des affaires sociales ; rapport de M. Bernard Talon [22 juin 1977] (n° **406**). — Discussion [27 juin 1977] (p. 1785, 1798). — Adoption modifiée [27 juin 1977] (n° **164**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [28 juin 1977] (n° **3040**) ; renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (ASSEMBLÉE NATIONALE) : rapport de M. Delhalle, rapporteur pour l'Assemblée nationale [28 juin 1977] (n° **3047**). — Discussion [30 juin 1977]. — Adoption [30 juin 1977] (n° **752**).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (SÉNAT) : rapport de M. Bernard Talon, rapporteur pour le Sénat [28 juin 1977] (n° **438**). Discussion [30 juin 1977] (p. 2000, 2001). — Adoption [30 juin 1977] (n° **199**).

PROMULGATION : loi n° 77-766 du 12 juillet 1977 (*J. O.*, Lois et décrets du 13 juillet 1977).

Discussion (première lecture) [27 juin 1977] (p. 1785, 1798).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1785, 1790) : *M. Bernard Talon, rapporteur de la commission des affaires sociales ; Mme Hélène Edeline, MM. Jacques Henriet, Christian Beullac, ministre du travail.*

a) *Interventions des sénateurs :* le congé parental d'éducation et ses conditions de durée et d'attribution (p. 1785, 1786, 1787) ; le congé parental d'éducation en Italie, en Suède et en U. R. S. S. (p. 1785) ; la limitation des nouvelles dispositions aux entreprises de plus de 200 salariés (p. 1785, 1787) ; l'extension au père du congé parental d'éducation (p. 1787) ; la réintégration dans l'entreprise à l'expiration du congé et la réadaptation professionnelle (p. 1786, 1787) ; la formation professionnelle (p. 1787) ; le caractère non rémunéré du congé (p. 1787, 1788) ; la politique familiale (p. 1787, 1788) ; la suppression de la condition d'âge pour les enfants adoptés (p. 1787) ; le chômage (p. 1788).

b) *Interventions du Gouvernement* (p. 1788) : le système actuel de rupture du contrat de travail par la femme salariée, de priorité d'embauchage. (p. 1789) : le congé parental d'éducation n'entraînera pas de rupture du contrat de travail. Les contraintes imposées aux entreprises. Seules seront concernées les entreprises de 200 salariés et plus. Le découpage des deux ans de congé en quatre périodes successives de six mois. Le remplacement du salarié ayant pris un congé parental d'éducation. (p. 1790) : le problème posé par le retour anticipé du salarié. Les personnes pouvant bénéficier du droit au congé.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1790, 1798) : *Mme Hélène Edeline, MM. Bernard Talon, rapporteur de la commission des affaires sociales ; Christian Beullac, ministre du travail ; Robert Parenty, Yves Estève, Louis Jung, Philippe de Bourgoing, René Debesson, Jean Nayrou, Jacques Henriet, René Touzet.*

Article 1er (*articles L. 122-28-1 à L. 122-28-3 bis nouveaux du code du travail : le congé parental*) (p. 1790). — Rejet de l'amendement n° 18 de Mme Hélène Edeline et plusieurs de ses collègues : suppression des dispositions prévoyant la limitation du bénéfice du congé parental d'éducation aux salariés employés dans des entreprises de plus de 200 personnes ; amendement n° 2 de M. Bernard Talon, rapporteur : extension du champ d'application du congé parental aux entreprises dont l'effectif est supérieur à 100 salariés ; réservé (p. 1791) ; adoption des trois amendements identiques n°s 3, 5 et 10 de M. Bernard Talon, rapporteur : attribution du droit au congé réservé à la « femme salariée » (p. 1791, 1792) ; adoption de l'amendement n° 4 de M. Bernard Talon, rapporteur : durée du congé de six mois renouvelable tacitement au maximum trois fois (p. 1791) ; adoption de l'amendement n° 6 de M. Bernard Talon, rapporteur : suppression de la possibilité d'accord amiable pour la demande de congé parental d'éducation (p. 1792) ; adoption de l'amendement n° 7 de M. Bernard Talon, rapporteur : coordination ; adoption de l'amendement n° 8 de M. Bernard Talon, rapporteur : fixation du délai de demande de réintégration à soixante-dix jours ; adoption de l'amendement n° 9 de M. Bernard Talon, rapporteur : suppression de la possibilité de reprise du travail anticipée dans le cadre d'un congé parental d'éducation pris par périodes de six mois renouvelables ; adoption de l'amendement n° 11 de M. Bernard Talon, rapporteur : ouverture du droit au congé d'éducation parental au père salarié si la femme y renonce ou ne peut en bénéficier ; demande et date de début du congé (p. 1793) ; retrait du sous-amendement n° 19 de M. Christian Beullac, ministre du travail : 1° rédactionnel ; 2° date du début du congé pour le père ; rejet de l'amendement n° 17 de M. Yves Estève : rupture du contrat de travail en cas d'exercice d'une nouvelle activité professionnelle par le bénéficiaire du congé parental d'éducation ; modifié, à la suite de l'intervention de M. Robert Parenty, pour tenir compte de la notion d'activité professionnelle extérieure au domicile (p. 1796) ; la lutte contre le travail clandestin ou « travail noir » ; le cas social du ménage ayant de très faibles revenus pour qui la possibilité d'effectuer de petits travaux serait utile ; la situation des salariés travaillant régulièrement dans plusieurs entreprises et ne bénéficiant d'un congé que chez leur employeur principal (p. 1794, 1795) ; le cas des femmes qui compensent la perte de salaire en élevant un ou plusieurs enfants d'autres personnes (p. 1795) ;

— l'article 1er est réservé jusqu'au vote de l'article 4 (p. 1796).

Article 1er bis (*article L. 122-28 du code du travail : résiliation du contrat de travail à l'issue du congé de maternité ou d'adoption et réembauchage dans l'année*). — Retrait de l'amendement n° 16 de M. Robert Parenty : possibilité de résiliation du contrat de travail pour permettre à l'enfant d'être élevé par sa mère ou son père ; adoption de l'amendement n° 12 de M. Bernard Talon, rapporteur : cas des salariés dont le conjoint ne bénéficie pas d'un congé de maternité ou d'adoption (p. 1796) ;

— l'article 1er *bis*, ainsi modifié, est adopté (p. 1796).

Article 1er *ter* (*priorité d'accès aux cycles et stages de formation professionnelle pour le salarié non réembauché*) (p. 1796). — Adoption de l'amendement n° 13 de M. Bernard Talon, rapporteur : application de la priorité d'accès aux cycles et stages de formation professionnelle aux salariés licenciés à l'issue d'un congé parental (p. 1797) ;

— l'article 1er *ter*, ainsi modifié, est adopté (p. 1797).

Article 2 (*article L. 122-30 du code du travail : dommages-intérêts au salarié pour inobservation des règles relatives à la protection de la maternité et à l'éducation des enfants*). — Adoption de l'amendement n° 14 de M. Bernard Talon, rapporteur : suppression des dispositions prévoyant « l'assistance judiciaire » au profit de la femme en cas d'inobservation par l'employeur des nouvelles dispositions (p. 1797) ;

— l'article 2, ainsi modifié, est adopté (p. 1797).

Article 3 (*article L. 122-31 du code du travail : modalités d'application et sanctions à l'encontre de l'employeur qui ne respecte par les dispositions du code du travail concernant la maternité*). — Adopté (p. 1797).

Article 3 *bis* (*prestations sociales pour les salariés en congé parental*). — *Adopté* (p. 1797).

Article 4. — Adoption de l'amendement n° 1 de M. Christian Beulac, ministre du travail : rétablissement de l'article supprimé par l'Assemblée nationale : date d'entrée en application des nouvelles dispositions selon qu'elles concernent des entreprises employant habituellement plus de 200 salariés ou les entreprises employant habituellement plus de 100 personnes (p. 1798) ;

— l'article 4 est rétabli (p. 1798).

Article 1er (suite, précédemment réservé). — Adoption de l'amendement n° 2 de M. Bernard Talon, rapporteur (précédemment réservé) ; extension du champ d'application du congé parental aux entreprises dont l'effectif est supérieur à 100 salariés (p. 1798) ;

— l'article 1er, ainsi modifié, est adopté (p. 1798).

Article 5 (*nouveau titre de la section V du chapitre II du titre II du livre Ier du code du travail : « Protection de la maternité et éducation des enfants »*). — Adopté (p. 1798).

Explications de vote :

— *M. Robert Parenty* (p. 1798) : un texte qui répond aux préoccupations du groupe de l'union centriste des démocrates de progrès. Les incitations financières sont insuffisantes pour un véritable choix entre la fonction maternelle et éducatrice et l'emploi professionnel. Le groupe de l'U. C. D. P. votera le texte en discussion ;

— *M. Jean Nayrou* (p. 1798) : peu de personnes seront concernées par ce texte qui concerne plus l'emploi que la politique familiale. L'absence d'indemnité pendant la période de congé ;

— *M. Jacques Henriet* (p. 1798) : un texte favorable aux mères de famille et aux chômeurs.

Adoption [27 juin 1977] (p. 1798).

Discussion (commission mixte paritaire) [30 juin 1977] (p. 2000, 2001).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 2000) : *MM. Bernard Talon, rapporteur pour le Sénat ; Jacques Legendre, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail.*

a) *Intervention du rapporteur* (p. 2000) : les points de divergence portaient sur le bénéficiaire du congé parental d'éducation, les modalités de ce congé, le seuil d'application du texte. Le père salarié qui remplit les conditions prescrites par la loi n'a droit au congé que si la mère y renonce ou ne peut en bénéficier. Le bénéficiaire doit fixer, dès le dépôt de sa demande, la durée totale du congé dans la limite de deux ans. Le seuil d'application du texte est fixé à 200 salariés pour l'immédiat et à 100 salariés à partir du 1er janvier 1981.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 2000) : le Gouvernement accepte les conclusions de la commission mixte paritaire.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 2000, 2001).

Article 1er, 1er bis, 1er ter, 2 (p. 2000).

Article 4 (p. 2001).

Adoption [30 juin 1977] (p. 2001).

Voir aussi ALLOCATIONS DE CHÔMAGE (Q. O.).
EMPLOI, **1** (n° **332**) (Q. O.).
PRESTATIONS FAMILIALES, **1** (n° **346**).
QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n°s **66, 16, 65, 112.**

TRAVAILLEURS ETRANGERS

1. — **Proposition de loi tendant à garantir les droits et les libertés des travailleurs immigrés et des étrangers en France,** présentée par M. Hector Viron, sénateur, et plusieurs de ses collègues [20 décembre 1977] (n° **216**) ; renvoi à la commission des affaires sociales.

Voir aussi LOGEMENT (QO).
QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° **102.**
RAPATRIÉS, **2** (n° **106**), DG, avant l'article 1er.
TRAVAILLEURS IMMIGRÉS.
TRAITÉS ET CONVENTIONS, **51** (n° **28**).

TRAVAILLEURS IMMIGRES

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, **1.**
EMPLOI (QO)
LOI DE FINANCES POUR 1978, Travail, DG.
TRAITÉS ET CONVENTIONS, **46** (n° **23**), DG.

TRAVAILLEUSES FAMILIALES

Voir EXPLOITANTS AGRICOLES (QO).
VEUVES (QO).

TRAVAIL MANUEL

Voir EDUCATION (QO).
LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), DG ; Travail, DG ; Intérieur, DG.
PENSIONS DE RETRAITE (QO).
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° **75.**
TRAVAILLEURS IMMIGRÉS.
TRAVAIL DES FEMMES (QO).
TRAVAILLEURS ÉTRANGERS (QO).

« TRAVAIL NOIR »

Voir COMMERÇANTS ET ARTISANS, **1** (n° **199**).
TRAVAIL (QO).

TRAVAUX PUBLICS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Equipement et aménagement territoire, DG, art. 58.

TRAVAUX PUBLICS (ENTREPRISES DE)

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, **1.**
TÉLÉCOMMUNICATIONS, **2** (n° **44**).

TRESOR

Voir FONCTIONNAIRES ET AGENTS PUBLICS (QO).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Services financiers, DG.
QUESTION ORALE, n° **1986.**

TRESORIERS PAYEURS GENERAUX

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, services financiers, DG.

TRIBUNAL DES PENSIONS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Justice, DG.

TRIBUNAUX

Voir CONCURRENCE, **1** (n° **371**), art. 21, 22.
LOI DE FINANCES POUR 1978, Justice, DG.
TRAITÉS ET CONVENTIONS, **10** (n° **129**).
QUESTION ORALE, n° **2120.**

TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS

1. — **Projet de loi relatif au recrutement des membres des tribunaux administratifs,** présenté, au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture, M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice, et M. Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances [26 mai 1977] (n° **321**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; rapport de M. Pierre Schiélé [17 juin 1977] (n° **392**). — Discussion [21 juin 1977] (p. 1578, 1582). — Adoption [21 juin 1977] (n° **150**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [22 juin 1977] (n° **3014**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; rapport de M. Burckel [24 novembre 1977] (n° **3259**). — **Discussion** [1er décembre 1977]. — Adoption [1er décembre 1977] (n° **785**).

PROMULGATION : loi n° 77-1356 du 10 décembre 1977 (*JO* Lois et décrets du 11 décembre 1977).

Discussion (première lecture) [21 juin 1977] (p. 1578, 1582).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1578, 1579) : *MM. Pierre Schiélé, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Marc Bécam, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (Collectivités locales).*

a) *Intervention du rapporteur* (p. 1578) : la validation rétroactive des dispositions concernant le recrutement des membres des tribunaux administratifs prises par décret en 1975. Ces dispositions relèvent du domaine législatif. La jurisprudence du Conseil d'Etat en la matière. Les effectifs et l'activité des tribunaux administratifs. Le manque actuel de magistrats pour satisfaire aux différents besoins. Le recrutement par l'école nationale d'administration. L'existence d'un recrutement exceptionnel, de tours extérieurs non limités en nombre par rapport au recrutement normal. Le détachement des conseillers des tribunaux administratifs, anciens élèves de l'ENA. (p. 1579) : l'indépendance de ces juridictions ne serait pas garantie par la présence de fonctionnaires exerçant à titre permanent dans un tribunal administratif mais dont le déroulement de carrière dépendrait de leur administration d'origine. L'accès à l'emploi de conseillers aux tours extérieurs. Le texte en discussion clarifie une situation jusqu'à présent assez obscure.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1579) : jusqu'à une décision récente du Conseil d'Etat, il semblait que les règles de recrutement des tribunaux administratifs appartenaient au domaine réglementaire. Le projet consacre les règles de recrutement des membres des tribunaux administratifs. Les membres des juridictions administratives doivent avoir reçu la même formation que les administrateurs actifs. Il doit exister des « passerelles » entre la juridiction administrative et l'administration. La possibilité de procéder jusqu'à la fin de 1980 à des recrutements exceptionnels. L'augmentation du contingent des postes offerts pour pourvoir aux emplois nouveaux. Le texte en discussion, s'il est adopté, prendra effet au 12 mars 1975, afin que les nominations intervenues en application des dispositions attaquées devant les tribunaux administratifs soient régularisées rétroactivement.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1580, 1582) : *MM. Pierre Vallon, Pierre Schiélé, rapporteur de la commission des lois ; Marc Bécam, secrétaire d'Etat (collectivités locales).*

Article 1er (*recrutement et nomination des membres des tribunaux administratifs*) (p. 1580). — Adoption de l'amendement n° 1 de M. Pierre Schiélé, rapporteur : 1° limitation du bénéfice du détachement par les tribunaux administratifs aux anciens élèves de l'école nationale d'administration ; 2° nomination des présidents parmi les conseillers de tribunal administratif dans des conditions définies par décret en Conseil d'Etat ; recrutement des conseillers de tribunal administratif parmi les anciens élèves de l'école nationale d'administration ; nomination, aux tours extérieurs, de conseillers de deuxième et de première classes de tribunal administratif, modifié dans la partie I, par l'adoption du sous-amendement n° 4 de M. Marc Bécam, secrétaire d'Etat : détachement dans les tribunaux administratifs, dans les conditions définies par décret en Conseil d'Etat (p. 1581) ;

— l'article 1er, ainsi modifié, est adopté (p. 1581).

Article 2 (*recrutements complémentaires exceptionnels de conseillers du tribunal administratif*) (p. 1581). — Adoption de l'amendement n° 2 de M. Pierre Schiélé, rapporteur : validation législative du recrutement complémentaire exceptionnel effectué jusqu'au 31 mai 1980 et non point jusqu'au 31 décembre 1980 (p. 1582) ; adoption de l'amendement n° 3 de M. Pierre Schiélé, rapporteur : coordination ;

— l'article 2, ainsi modifié, est adopté (p. 1582).

Article 3 (*date d'effet de la loi : 12 mars 1975*). — Adopté (p. 1582).

Adoption [21 juin 1977] (p. 1582).

Voir aussi JUSTICE, **1** (n° **117**), art. 6.
LOI DE FINANCES POUR 1978, Intérieur, DG, état B, titre III, Deuxième délibération, art. 35.

TRIBUNAUX DE PENSIONS MILITAIRES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Justice, DG.

TRIBUNAUX ECONOMIQUES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Justice, DG.

TRIBUNAUX PARITAIRES

Voir BAUX RURAUX (QO).

TRI POSTAL

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Postes et télécommunications, DG.

TROISIEME AGE

Voir PERSONNES AGÉES

TRUSTS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Santé et sécurité sociale, DG.
SOCIÉTÉS MULTINATIONALES.

TUNISIE (République tunisienne)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Charges communes, DG ; Industrie, DG ; Coopération, DG.
RAPATRIÉS, **2** (n° **106**), DG, avant l'art. 1er.
TRAITÉS ET CONVENTIONS, **51** (n° **28**), **54** (n° **31**).

TURQUIE

Voir POLITIQUE EXTÉRIEURE (QO).
TRAITÉS ET CONVENTIONS, **46** (n° **23**).

TUTELLE ADMINISTRATIVE

Voir COLLECTIVITÉS LOCALES (QO).

TVA (taxe sur la valeur ajoutée)

Voir COLLECTIVITÉS LOCALES (QO).
COMMERÇANTS ET ARTISANS, **1** (n° **199**).
IMPÔTS, **1** (n° **89**), art. 1er, après l'article 1er.
IMPÔTS LOCAUX, **1** (n° **320**).
LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), DG, art. **10**, 11 et 12 ; Tourisme, DG ; Intérieur, DG, après l'art. 65 *bis* ; Radiodiffusion-télévision française, DG ; CMP, art. 10, art. 73 *bis*.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **1** (n° **330**), (n° **113**) DG.
PRESSE, **1** (n° **188**).
QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT n°s **70, 12.**
SIDÉRURGIE (QO).

U

UBAYE (route de la vallée de l')

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Equipement et aménagement du territoire, DG.

UNIFORME

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, DG.

UNION NATIONALE DES H.L.M.

Voir CONSTRUCTION, **1** (n° **483**).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Logement, DG.

UNION PROFESSIONNELLE ARTISANALE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Commerce et artisanat, DG.

UNIVERSITE PARIS-VAL-DE-MARNE

Voir QUESTION ORALE n° **2113.**

UNIVERSITES

Voir ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (QO).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Universités, DG ; Départements d'outre-mer, DG ; Territoires d'outre-mer, DG ; Deuxième délibération, art. 35.

UNIVERSITE VIVIOZ

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Départements d'outre-mer, DG.

URANIUM

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Industrie, DG.

URBANISATION

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Intérieur, DG.

URBANISME

1. — **Proposition de loi tendant à l'aménagement social de l'ensemble du secteur de la Villette,** présentée par M. Serge Boucheny, sénateur, et plusieurs de ses collègues [rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1976 ; 2 avril 1977] (n° **200**), renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan.

2. — **Proposition de loi tendant à modifier l'article L. 160-1 du code de l'urbanisme,** présentée par M. Jean Fleury, sénateur [rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1976. 2 avril 1977] (n° **216**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

3. — **Proposition de loi tendant à modifier les dispositions de l'article L. 124-1 du code de l'urbanisme, relatives aux dispositions transitoires applicables aux projets d'aménagement et aux plans d'urbanisme. »,** présentée par MM. Michel Chauty et Robert Laucournet, sénateurs [2 décembre 1977] (n° **110**) ; renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan ; rapport de M. Robert Laucournet [7 décembre 1977] (n° **124**). — Urgence [9 décembre 1977]. — Discussion [13 décembre 1977] (p. 3940, 3944). — Adoption [13 décembre 1977] (n° **30**).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [13 décembre 1977] (n° **3298**) ; renvoi à la commission de la production et des échanges ; rapport de M. Canacos [16 décembre 1977] (n° **3372**). — Discussion [20 décembre 1977]. — Adoption [20 décembre 1977] (n° **849**).

PROMULGATION : loi n° 77-1420 du 27 décembre 1977 (*J. O.* Lois et décrets du 28 décembre 1977).

Discussion (première lecture [13 décembre 1977] (p. 3940, 3944).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 3940, 3942) : *MM. Robert Laucournet, rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan ; Fernand Icart, ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire.*

a) *Intervention du rapporteur* (p. 3941) : l'aménagement des règles d'urbanisme. Le régime des plans d'occupation des sols : ses modifications successives. La loi d'orientation foncière de 1967. Les reports successifs de délais. Leur expiration au 1er janvier 1978. La perspective d'un vide juridique. Le retard dans l'élaboration des P. O. S. Les réticences des mairies ; l'envahissement des services. La prise de conscience des maires de l'intérêt de disposer de ces documents opposables aux tiers. L'application, dans les communes où le P. O. S. n'est pas prescrit, du règlement national d'urbanisme (R. N. U.) ; la portée trop générale de ce règlement. Les deux délais prévus par la proposition de loi ; l'article 1er : le report au 1er juillet 1978 de la date à laquelle les projets d'aménagement et les plans d'urbanisme directeurs et de détail devront être remplacés par des P. O. S. rendus publics. L'article 2 : le report au 1er janvier 1981 de la date à laquelle les plans sommaires d'urbanisme devront également avoir été remplacés par des P. O. S. rendus publics.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 3942) : la procédure d'urgence nécessitée par la perspective d'un vide juridique. Le dialogue confiant entre l'exécutif et le législatif. Les deux reports de délais prévus par la proposition de loi ; l'article 1er : le report au 1er juillet 1978 de la date à laquelle les projets d'aménagement et les plans d'urbanisme directeurs et de détail devront être remplacés par des plans d'occupation des sols rendus publics. L'article 2 : le report au 1er janvier 1981 de la date à laquelle les plans sommaires d'urbanisme devront également avoir été remplacés par des P. O. S. rendus publics. La surcharge des services. Le règlement national d'urbanisme. La prorogation des zones d'intervention foncière.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 3942, 3944). *MM. Fernand Icart, ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire ; Robert Laucournet, rapporteur ; Michel Chauty, président de la commission des affaires économiques et du Plan.*

Article 1er (*Article L. 124-1 du code de l'urbanisme. — Report au 1er juillet 1978 de la date à laquelle les projets d'aménagement et les plans d'urbanisme directeurs et de détail devront être remplacés par des plans d'occupation des sols rendus publics*) (p. 3942). — Adoption de l'amendement n° 1 de M. Fernand Icart, ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire : prolongation jusqu'au 1er juillet 1980 du pouvoir donné à certaines communes d'instruire les dossiers de demandes de permis de construire (p. 3943) ;

— l'article 1er, ainsi modifié, est adopté (p. 3943).

Après l'article 1er. — Adoption de l'amendement n° 2 (article additionnel) de M. Fernand Icart, ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire : prolongation pour deux ans de la validité des zones d'intervention foncière (p. 3943) ;

— un article additionnel est inséré dans la proposition de loi (p. 3943).

Article 2 (*article L. 124-1 du code de l'urbanisme. Report au 1er janvier 1981 de la date à laquelle les plans d'occupation des sols remplaceront les plans sommaires d'urbanisme*). — Adopté (p. 3943).

Après l'article 2. — Adoption de l'amendement n° 3 de M. Fernand Icart, ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire : article L. 125-2 nouveau du code de l'urbanisme : validation des désignations des représentants des communes dans les commissions d'urbanisme, même si elles ne sont pas intervenues au scrutin secret (p. 3944) ;

— un article additionnel est inséré dans la proposition de loi (p. 3944).

NOUVEL INTITULÉ. — Adoption de l'amendement n° 5 de M. Fernand Icart, ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire : modification de l'intitulé qui deviendrait : **proposition de loi tendant à modifier certaines dispositions du code de l'urbanisme** (p. 3944).

Adoption [13 décembre 1977] (p. 3944).

Voir aussi ASSOCIATIONS (QO).
ENVIRONNEMENT (QO).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Logement, DG.
MINES ET CARRIÈRES, 1 (n° **244**).
QUESTION ORALE N° **2074**.
SITES (PROTECTION DES) (QO).
URBANISME (*S. N. C. F.*).

URBANISME (S. N. C. F.)

1. — **Proposition de loi tendant à permettre la réalisation d'un programme de réemploi des terrains de la S. N. C. F. dans un sens social et non spéculatif,** présentée par M. Fernand Chatelain, sénateur, et plusieurs de ses collègues, rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1976 [2 avril 1977] (n° 217) ; renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan.

U. R. S. S.

Voir ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, 1 (n° **394**).
AVIATION MILITAIRE (QO).
DROITS DE L'HOMME (QO).
TRANSPORTS AÉRIENS (QO).

U. S. A.

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Commerce extérieur, DG.

USINES CLEFS EN MAIN (exportation)

Voir LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1 (n° **330**).

USINES FRANÇAISES A L'ETRANGER

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, TRAVAIL, DG.

USINOR (société)

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 1.
ENTREPRISE (BILAN SOCIAL), 1 (n° **300**).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Industrie, DG ; Equipement et aménagement du territoire, DG.
SIDÉRURGIE (QO).

U. T. A.

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Aviation civile et météorologie, DG.

V

VACANCES

Voir COLONIES DE VACANCES.
LOI DE FINANCES POUR 1978, Environnement, DG ; Jeunesse et sports, DG ; Tourisme, DG ; Intérieur, DG.
QUESTION ORALE, n° **2068.**
RÉGION PARISIENNE (QO).

VACANCES (aide aux)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Tourisme, DG.

VACATAIRES

Voir FONCTION PUBLIQUE.
LOI DE FINANCES POUR 1978, Postes et télécommunications, DG ; Justice, DG ; Services du Premier ministre - services généraux, DG.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **1** (n° **330**).

VACCINATIONS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Santé et sécurité sociale, DG ; Agriculture, DG.

VAL-D'OISE (Téléphone).

Voir TÉLÉCOMMUNICATIONS, **2** (n° **44**).

VALLEES ALLUVIALES

Voir MINES ET CARRIÈRE, **1** (n° **244**).

VALENCIENNES (Centre universitaire).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Universités, titre III.

VALEUR LOCATIVE

Voir HABITATIONS A LOYER MODÉRÉ (QO).
LOI DE FINANCES POUR 1978, art. 69.

VALEURS IMMOBILIERES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, art. 61, 62.

VALEURS LOCATIVES FONCIERES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, CMP, art. 69.

VAUDREUIL (Ensemble urbain).

Voir VILLES NOUVELLES, 1 (n° **98**).

VEHICULES (Location - taxe).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978 (pemière partie), art. 3.

VEHICULES (Visite des).

Voir PROCÉDURE PÉNALE, **1** (n° **9**).

VENDEE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Tourisme, DG.

VENTE A DOMICILE

Voir IMPÔTS, **1** (n° **89**), art. 30.

VENTES A VIL PRIX

Voir RAPATRIÉS, **2** (n° **106**), DG.

VERSEMENT REPRESENTATIF DE LA TAXE SUR LES SALAIRES (V. R. T. S.)

Dépôt d'un **rapport du Gouvernement** sur l'évolution du financement des budgets locaux par le versement représentatif de la taxe sur les salaires [25 novembre 1977] (p. 3075).

Voir aussi APPRENTISSAGE, **1** (n° **432**).
DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, **1.**
IMPÔTS LOCAUX, **1** (n° **320**).
LOI DE FINANCES POUR 1978, DG ; Intérieur, DG, CMP, DG, après l'art. **59.**

VEUFS

Voir FAMILLE (QO).
VEUVES (QO).

VEUVAGE (Statut du).

Voir VEUVES (QO).

VEUVES

Voir ALLOCATION DE CHÔMAGE (QO).
COMMERÇANTS ET ARTISANS, **1** (n° **199**).
DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, **1.**
LOI DE FINANCES POUR 1978, Charges communes, DG ; Intérieur, DG ; Services du Premier ministre - Services généraux, DG.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, **1** (n° **330**), **3** (n° **113**) art. **11.**
PENSIONS DE RETRAITE CIVILES ET MILITAIRES (QO)
PENSIONS DE RÉVERSION
PRESTATIONS FAMILIALES, **1** (n° **346**).
QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° **46, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 62, 63, 113, 114, 115, 116.**
RAPATRIÉS, **2** (n° **106**), DG.
TRAVAIL DES FEMMES (QO)
VIEILLESSE, **1** (n° **208**).

VEUVES DE GUERRE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Anciens combattants, DG ; art. 71.

VIANDES

1. — **Projet de loi portant création d'une taxe de protection sanitaire et d'organisation des marchés des viandes et suppression de la taxe sanitaire et de la taxe de visite et de poinçonnage,** présenté par M. Robert Boulin [26 avril 1977] (n° **2825**) ; renvoi à la commission de la production et des échanges ; rapport de M. Desanlis [11 mai 1977] (n° **2868**). — Discussion [12 mai 1977]. — Adoption [12 mai 1977] (n° **666**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [13 mai 1977] (n° **305**) ; renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan ; rapport de M. Louis Orvoen [2 juin 1977] (n° **343**). — Discussion [16 juin 1977] (p. 1402, 1406). — Adoption [16 juin 1977] (n° **143**).

PROMULGATION : loi n° 77-646 du 24 juin 1977 (JO Lois et décrets du 25 juin 1977).

Discussion (première lecture) [16 juin 1977] (p. 1402, 1406).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1402, 1405) : *MM. Louis Orvoen, rapporteur de la commission des affaires sociales ; Guy Robert, Jacques Blanc, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture.*

a) *Interventions des sénateurs :* le système actuel d'inspection assurée par les services vétérinaires du ministère de l'agriculture (p. 1402) ; l'institution d'une nouvelle taxe de protection sanitaire et d'organisation des marchés des viandes (p. 1402, 1403) ; la suppression de la taxe de visite et de poinçonnage (p. 1402) ; la suppression de la taxe sanitaire sur les viandes d'animaux de boucherie et de charcuterie (p. 1402) ; l'affectation du produit de la nouvelle taxe (p. 1402, 1403) ; l'identification permanente de cheptels bovins (p. 1403, 1404) ; la classification et le marquage des carcasses (p. 1403, 1404) ; la sélection animale (p. 1403) ; le marché des viandes et l'O.N.I.B.E.V. (p. 1403) ; l'information des éleveurs (p. 1403).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1404) : le Conseil constitutionnel a déclaré l'amendement à la loi de finances portant création d'une taxe de protection sanitaire et d'organisation des marchés des viandes inconstitutionnel. Les insuffisances dans la connaissance des flux d'animaux. La nécessité d'améliorer les conditions de formation du prix des viandes. Pour que le marché soit transparent, il importe de mettre en place une identification pérenne et généralisée des bovins, d'améliorer le classement et le marquage de toutes les carcasses. La nécessité d'un financement nouveau. Le relèvement du niveau de la taxation qui s'applique à toutes les viandes au stade des abattoirs. Analyse les principales dispositions concernant la taxe unique de protection sanitaire et d'organisation des marchés des viandes. Les ressources supplémentaires auront pour contrepartie l'ouverture des crédits nécessaires pour le financement des actions de classification et d'identification du cheptel bovin ; les crédits seront inscrits à un chapitre entièrement reportable. Le choix du support budgétaire des crédits destinés à l'identification du cheptel bovin ; (p. 1405) : les crédits débloqués au titre de l'année 1977 et non utilisés pourront sans difficulté être reportés sur l'exercice suivant. La taxe de protection sanitaire et d'organisation des marchés des viandes frappant les viandes préparées, à l'importation. La détermination de l'assiette de la taxe des viandes préparées. Un décret d'application donnera une définition unique de la pesée des viandes des espèces bovine, ovine et porcine. Le problème de la remontée des informations d'abattage aux éleveurs. Dans une phase expérimentale, c'est le circuit habituel de l'ancien certificat sanitaire qui sera utilisé. L'envoi des résultats de l'abattage à l'éleveur adhérent de la société d'intérêt collectif agricole ou du groupement de producteurs considérés. Le problème de consommation ; la valorisation des quartiers dans le cadre de la lutte contre les causes structurelles de l'inflation. Le recrutement par l'ONIBEV de cent agents contrôleurs de classification.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1405, 1406).

Article 1er (*création de la taxe de protection sanitaire et d'organisation des marchés des viandes*). — Adopté (p. 1405).

Article 2 (*assiette de la taxe de protection sanitaire et d'organisation des marchés des viandes*). — Adopté (p. 1405).

Article 3 (*personnes imposables et modalités de recouvrement de la taxe de protection sanitaire et d'organisation des marchés des viandes*). — Adopté (p. 1406).

Article 4 (*modalités de recouvrement de la taxe de protection sanitaire et d'organisation des marchés des viandes en cas d'importation des viandes*). — Adopté (p. 1406).

Article 5 (*prélèvement par l'Etat de 1 p. 100 des recettes reversées aux collectivités locales*). — Adopté (p. 1406).

Article 6 (*conditions d'application de la loi fixées par décret*). — Adopté (p. 1406).

Article 7 (*abrogation des dispositions législatives relatives à la taxe sanitaire et à la taxe de visite et de poinçonnage*). — Adopté (p. 1406).

Adoption [16 juin 1977] (p. 1406).

Voir aussi QUESTION ORALE, n° **2059.**

VIDEO-CAMERA

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Radiodiffusion-télévision française, DG.

VIDEO-DISQUES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Radiodiffusion-télévision française, DG.

VIDEO-TRANSMISSION

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Radiodiffusion-télévision française, DG.

VIEILLESSE

1. — **Proposition de loi en faveur des retraités, des veuves et des personnes âgées,** présentée par M. André Aubry, sénateur, et plusieurs de ses collègues [rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1976. — 2 avril 1977] (n° **208**) ; renvoi à la commission des affaires sociales.

Voir aussi COMMERÇANTS ET ARTISANS, **1** (n° **199**).
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE **1** (n° **330**).
PENSIONS DE RETRAITE, **1** (n° **215**).
PERSONNES AGÉES
QUESTION ORALE, n° **2031.**

VIET-NAM

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DG. RAPATRIÉS, **3** (n° **484, 1974-1975**).

VIGNETTE AUTOMOBILE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, DG, art. 21.

VILLAGES DE VACANCES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Tourisme, DG.

VILLEFRANCHE (Rade de)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Tourisme, DG.

VILLES MOYENNES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Equipement et aménagement du territoire, DG.

VILLES NOUVELLES

1. — **Proposition de loi tendant à avancer la date de l'élection de certains membres des conseils d'ensemble urbains,** présentée par M. Montagne [13 avril 1977] (n° **2793**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; rapport de M. Bouvard [16 juin 1977] (n° **2998**) et [23 novembre 1977] (n° **3235**). — Discussion [23 novembre 1977]. — Adoption [23 novembre 1977] (n° **776**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [23 novembre 1977] (n° **98**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; rapport de M. Pierre Salvi [5 décembre 1977] (n° **119**). — Discussion [13 décembre 1977] (p. 3931, 3933). — Adoption [13 décembre 1977] (n° **28**).

PROMULGATION : loi n° 77-1394 du 20 décembre 1977 (*J. O.*, Lois et décrets du 21 décembre 1977).

Discussion (première lecture) [13 décembre 1977] (p. 3931, 3933).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 3931, 3933) : *MM. Pierre Salvi, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Gustave Héon, Marc Bécam, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (collectivités locales).*

a) *Interventions des sénateurs* : la nécessité de régler la situation de l'ensemble urbain du Vaudreuil en permettant à la population de désigner dès à présent ses représentants au conseil chargé de l'administrer sans attendre que 2 000 des logements prévus au programme de construction soient occupés comme l'exige le code des communes (p. 3931) ; les villes nouvelles (p. 3931, 3932, 3933) ; le débat du conseil régional Rhône-Alpes du 28 novembre 1977 sur les mesures de sauvegarde en faveur de la ville nouvelle de l'Isle-d'Abeau (p. 3932) ; la situation des habitants de la ville nouvelle du Vaudreuil (p. 3932, 3933) ; la formule du syndicat communautaire retenue par d'autres villes nouvelles (p. 3932, 3933).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 3933) : la nécessité de régler la situation de l'ensemble urbain du Vaudreuil en permettant à la population de désigner dès à présent ses représentants au conseil chargé de l'administrer, sans attendre que 2 000 des logements prévus au programme de construction soient occupés, comme l'exige le code des communes. L'amendement déposé lors de l'examen du projet de loi de finances pour 1977 par M. Gustave Héon, sénateur ; son rejet par la commission mixte paritaire. L'élection anticipée des trois premiers membres du conseil de l'ensemble urbain du Vaudreuil ; leur renouvellement lorsque 2 000 logements seront occupés. La disposition générale prévue à l'article 1er qui modifie l'article L. 173-3 du code des communes : l'élection anticipée de trois représentants de la population au conseil de l'ensemble urbain dès lors que l'occupation du premier logement remontera à plus de deux ans ; leur renouvellement quand 2 000 logements seront occupés.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 3933).

Article 1er (*article L. 173-3 du code des communes : date de l'élection de certains membres des conseils d'ensemble urbains*). — Adopté (p. 3933).

Article 2 (*élection par anticipation de certains membres du conseil de l'ensemble urbain du Vaudreuil*). — Adopté (p. 3933).

Adoption [13 décembre 1977] (p. 3933).

2. — **Proposition de loi tendant à assouplir les dispositions de la loi du 10 juillet 1970 tendant à faciliter la création d'agglomérations nouvelles,** présentée par M. Jean Colin, sénateur [1er décembre 1977] (n° **107**) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel du règlement et d'administration générale.

Voir aussi COMMUNES (QO).
ENVIRONNEMENT (QO).
LOI DE FINANCES POUR 1978, DG ; Intérieur, DG ; Equipement et aménagement du territoire, DG.

VINCENNES

Voir ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (QO).

VIN (prix du)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Agriculture, DG.

VINS

1. — **Proposition de loi relative à la commercialisation des vins produits sous l'appellation contrôlée « Coteaux champenois » et à l'interdiction de la fabrication de vins mousseux ordinaires à l'intérieur de la Champagne viticole délimitée,** présentée par M. Crespin et plusieurs de ses collègues [13 octobre 1976] (n° **2542**) ; renvoi à la commission de la production et des échanges ; rapport de M. Gérard César [16 décembre 1976] (n° **2711**). — Discussion [3 mai 1977]. — Adoption [3 mai 1977] (n° **649**).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [5 mai 1977] (n° **280**) ; renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan ; rapport de M. Marcel Lemaire [12 mai 1977] (n° **294**). — Discussion [17 mai 1977] (p. 966, 968). — Adoption [17 mai 1977] (n° **111**).

PROMULGATION : loi n° 77-523 du 23 mai 1977 (*J.O.* Lois et décrets du 24 mai 1977).

Discussion (première lecture) [17 mai 1977] (p. 966, 968).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 966, 967) : *MM. Marcel Lemaire, rapporteur ; Pierre Bernard-Reymond, secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie et aux finances (Budget).*

a) *Intervention du rapporteur* (p. 966) : les caractéristiques des vins de coteaux champenois. La définition de l'appellation contrôlée établie par un décret du 21 août 1974. La limite du rendement de raisins par hectare de vigne en production. Le volume de la production de coteaux champenois est directement lié à l'évolution du marché du champagne. (p. 967) : les objectifs du texte adopté par l'Assemblée nationale : rendre obligatoire la mise en bouteille des vins des coteaux champenois sur les lieux de production ; interdire la fabrication des vins mousseux autres que ceux pouvant prétendre à l'appellation champagne. La dégradation des prix qui résulterait d'une liberté complète de la commercialisation. Une garantie pour les consommateurs. Une décision conforme à la réglementation communautaire.

b) *Intervention du Gouvernement :* un complément aux statuts de la Champagne viticole. La crise traversée par le champagne en 1974 et 1975. La proposition interdit toute expédition hors de la Champagne autrement qu'en bouteilles, des vins bénéficiant de l'appellation d'origine contrôlée « Coteaux champenois » ; elle interdit, à l'intérieur de la Champagne, l'élaboration de vins mousseux autres que ceux ayant droit à l'appellation d'origine contrôlée « Champagne ». Une politique de qualité qui a recueilli l'assentiment des différentes familles professionnelles de la Champagne viticole.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 967) : *MM. Marcel Lemaire, rapporteur ; Pierre Bernard-Reymond, secrétaire d'Etat (Budget).*

Article 1er (*interdiction de toute expédition, autrement qu'en bouteilles, des vins produits sous l'appellation « Coteaux champenois »*). — Adopté (p. 967).

Article 2 (*article 1er de la loi du 20 mars 1934 : interdiction, à l'intérieur de la Champagne viticole délimitée, de fabrication de vins mousseux autres que ceux pouvant prétendre à l'appellation champagne*). — Adopté (p. 967).

Article 3 (*modalités d'application fixées par décret*) (p. 967). — Les sanctions prévues pour la non-application des dispositions du présent texte. L'accord existant entre le comité interprofessionnel des vins de Champagne et la commission des affaires économiques et du Plan du Sénat (p. 968) ;

— l'article 3 est adopté (p. 968).

Adoption [17 mai 1977] (p. 968).

Voir aussi AUTOROUTES (QO).
LOI DE FINANCES POUR 1978, Services financiers, DG ; Commerce extérieur, DG.

VIOLENCE

Voir JUSTICE, 1 (n° **117**) DG, art. 12.
RAPPORT PEYREFITTE.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT n° **30.**
RADIODIFFUSION ET TÉLÉVISION (QO).

VIOLENCE (télévision)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Radiodiffusion, télévision française, DG.

VISITEURS DE PRISON

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Justice, DG.

VITICULTEURS

Voir LOI DE FINANCES 1978, Agriculture, DG.

VITICULTURE

Voir CALAMITÉS AGRICOLES (QO).
C.E.E. (QO).
DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, **1.**
LOI DE FINANCES POUR 1978, Services du Premier ministre, aménagement du territoire, DG ; Agriculture, DG.
PRIX AGRICOLES (QO).
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° **42.**

VOIES NAVIGABLES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Services du Premier ministre, aménagement du territoire, DG ; Equipement et aménagement du territoire, DG.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT n° **36.**

VOIRIE

Voir CALAMITÉS (QO).
LOI DE FINANCES POUR 1978, art. 27 ; Intérieur, DG ; Deuxième délibération, art. 36.
QUESTIONS ORALES, n°s **2007, 2023.**

VOIRIE URBAINE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Equipement et aménagement du territoire, DG.

VOLCANS

Voir CALAMITÉS (QO).

VOL DANS LES MUSEES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Culture, DG.

VOTE

Voir FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER, 1 (n° **274**).

W

WAGONS « CORAIL »

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Transport - section commune et transports terrestres, DG.

WALLIS ET FUTUNA

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Territoires d'outre-mer, DG.

Y

YVELINES (aérodromes)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Aviation civile et météorologie, DG.

YVELINES (universités)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Universités, DG.

Z

ZAIRE

Voir AVIATION MILITAIRE (QO).
COOPÉRATION INTERNATIONALE (QO).
DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, **1.**
TRAITÉS ET CONVENTIONS, **61** (n° **140**).

ZONE D'EXPLOITATION COORDONNEE DE CARRIERES

Voir MINES ET CARRIÈRES, **1** (n° **244**).

ZONE MARITIME ECONOMIQUE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Défense, DG ; Territoires d'outre-mer, DG ; Marine marchande, DG.

ZONES RURALES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, Postes et télécommunications, DG ; Education, DG ; Jeunesse et sports, DG ; Tourisme, DG ; Agriculture, DG.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix.